

**CONSEIL SUPREME DE CULTURE, DE LANGUE
ET D'HISTOIRE ATATÜRK
CENTRE DE RECHERCHES ATATÜRK**

DISCOURS
DU
GHAZI MUSTAFA KEMAL
Président de la République Turquie
(1919-1927)

Première édition du Discours, Leipzig, 1927, K. F. Koehler Verlag; Documents, 1929.

Troisième édition, Ankara, 2012, revue et présentée par Azmi Süslü, professeur à l'Université d'Ankara.

956.102.4

Atatürk, Mustafa Kemal

Discours du Ghazi Mustafa Kemal, (1927)./
Mustafa Kemal Atatürk.- Ankara: Conseil Suprême
de Culture, de Langue et d'Histoire Atatürk, Centre
de Recherches Atatürk, 2012

IV+747 p.; 24 cm.

ISBN: 978-975-16-1671-9

1 Atatürk, Mustafa Kemal.

Adresse de vente:

CENTRE DE RECHERCHES ATATÜRK

Ziyabey Caddesi No: 19

06520 Balgat / ANKARA - TURQUIE

Téléphone : 009 (0312) 285 65 11 - 285 55 12

Fax : 009 (0312) 285 55 27

e-mail : info@atam.gov.tr

web : <http://www.atam.gov.tr>

e-magaza : <http://e-magaza.atam.gov.tr>

ISBN : 978-975-16-1671-9

ILESAM : 03.06.Y.0150.202

IMPRESSION : ÜÇ S PRINTING Co.

009 (0312) 448 13 67 - 68

PREFACE

Le Discours, qui relate la Guerre d'indépendance nationale, la fondation de la République de Turquie et ses réformes, est une œuvre écrite et en conséquence historique par Mustafa Kemal Atatürk, fondateur de la République de Turquie. Cette œuvre née de sa propre plume a pris le nom de Discours, prononcé en six jours et pendant 36,5 heures à l'assemblée générale du Parti Populaire Républicain, tenue à Ankara, le 15-20 Octobre 1927. Par la suite ce trésor de documents fut appelé comme le Grand Discours.

Cet œuvre est celle qui est révisée par un spécialiste et réimprimée à partir de l'édition française, traduite par la maison d'édition de K.F.Kohler, à Leipzig.

CENTRE DE RECHERCHES ATATÜRK

ÖNSÖZ

Türk Bağımsızlık Savaşını, Türkiye Cumhuriyeti'nin kuruluşunu ve inkılaplarının yapılmasını anlatan Nutuk, Türkiye Cumhuriyeti'nin kurucusu Mustafa Kemal Atatürk'ün bizzat kendisinin yazarak tarihe bıraktığı bir belgedir. Atatürk'ün kendi kaleminden çıkan bu eser yine Atatürk tarafından Cumhuriyet Halk Fırkası'nın 15-20 Ekim 1927 tarihleri arasında Ankara'da toplanan ikinci kurultayında 36,5 saat süren ve altı günlük tarihi bir konuşmaya dayandığı için Nutuk adını almıştır. Daha sonraki zamanlarda bu zengin belgeler hazinesi Büyük Nutuk olarak anılmıştır.

Büyük Nutuk'da Mustafa Kemal Atatürk'ün geleceğin tarihçesine düştüğü notlar ve o notların dayandığı belgeler yanında, Mondros Mütarekesi ve Tatbikatı, Sevr Antlaşması'na göre Osmanlı Devleti'nin parçalanmasını ve muharebeleri gösteren haritalar yer almaktadır.

Bu eser, Almanya'nın Leipzig şehrindeki K. F. Kohler yayınevince 1929 yılında çevrilmiş olan Fransızca baskısının yeniden gözden geçirilerek basılmış halidir.

ATATÜRK ARAŞTIRMA MERKEZİ

Le 19 mai 1919, je débarquai à Samsun. Voici quel était l'aspect général de la situation à cette date:

Le groupe de Puissances dont a fait partie l'Etat Ottoman a été vaincu dans la guerre générale. L'armée ottomane est partout désarmée. Un armistice a été signé à de dures conditions. Les longues années de la Grande Guerre ont laissé la nation épuisée, appauvrie. Ceux qui ont entraîné le peuple dans la guerre générale, ne se souciant que de leur propre salut, se sont enfuis. Vahideddin, cet homme dégénéré, occupe le Trône et le Khalifat, et sa seule préoccupation est de sauver par des moyens méprisables sa vie et le trône. Le cabinet présidé par Damad Ferid Pacha n'a ni force, ni dignité, ni courage; il est soumis entièrement à la volonté du Sultan et se résigne à toute situation garantissant la sécurité de ses membres et celle du Souverain.

L'armée a été dépouillée de ses armes et munitions et l'on continue à la dépouiller.

Les Puissances de l'Entente ne se soucient nullement de respecter les stipulations de l'armistice. Sous divers prétextes, leurs flottes, leurs armées sont à İstanbul. Le vilayet d'Adana est occupé par les Français; Urfa, Maraş, Antep par les Anglais. A Antalya et à Konya, il y a des troupes italiennes. A Merzifon et à İstanbul, des troupes anglaises. Les officiers, les fonctionnaires étrangers, ainsi que leurs agents particuliers, déploient partout leur activité. Enfin, le 15 mai 1919, c'est-à-dire quatre jours avant la date que nous avons adoptée pour point de départ du présent exposé, l'armée hellène débarque à İzmir, avec l'assentiment des Puissances de l'Entente. De plus, partout dans le pays, les éléments chrétiens travaillent ouvertement ou clandestinement pour leur propre intérêt hâtant ainsi l'effondrement de l'Etat.

Les renseignements et les documents authentiques recueillis plus tard confirment que l'association «Mavrimira», constituée au Patriarcat d'İstanbul s'occupe à former des bandes, à organiser des meetings et à faire de la propagande dans les vilayets. La Croix Rouge hellénique, la Commission officielle des Emigrés, secondent les efforts de la «Mavrimira». Partout on complète les cadres des boy scouts, des écoles grecques administrées par la «Mavrimira», en y incorporant même les jeunes gens d'au-dessus de vingt ans. Le Patriarche arménien, Zaven Efendi,

travaille également de connivence avec l'association «Mavrimira». Les préparatifs arméniens avancent en même temps que ceux des Grecs.

L'association «Pontus», formée à Trabzon, à Samsun et sur tout le littoral de la mer Noire, et dont le siège central est à İstanbul, travaille librement et avec succès.

Devant l'effroyable gravité de la situation, partout dans chaque région, certains personnages ont commencé à rechercher, chacun séparément, des moyens de salut ce qui a occasionné la formation de certaines organisations. Par exemple à Edirne et dans la région environnante, il y a une association dite de «Trakya-Paşaeli», à l'Est, à Erzurum et à Elaziz s'est formée «l'Association pour la Défense des Droits Nationaux dans les Provinces Orientales», dont le siège central est à İstanbul. De même, il y a à Trabzon une Association dite de la «Défense des Droits», et à İstanbul une «Ligue pour la décentralisation de Trabzon et de la région»; par les soins des délégués du siège central de cette Ligue, des sous-comités ont été établis à Of et dans le district du Lazistan.

Quelques jeunes patriotes d'İzmir, présentant, dès le 13 mai, l'occupation prochaine de la ville, délibèrent sur cette triste situation, dans la nuit du 14/15, s'accordant en principe pour s'opposer à ce que l'occupation hellénique, considérée dès lors comme un fait indubitable, ne dégénère en annexion; ils posent l'axiome de l'«antiannexion». Dans la même nuit, les habitants qui ont pu se réunir au cimetière israélite d'İzmir, tiennent un meeting dans le but de propager cette idée; mais, le lendemain matin, les troupes helléniques ayant débarqué sur le quai, cette tentative n'eut pas le résultat souhaité.

Je crois opportun de fournir quelques détails succincts sur les buts et les visées politiques de ces organisations.

A İstanbul, j'avais causé déjà avec quelques-uns des chefs du comité «Trakya-Paşaeli». Ils envisageaient l'écroulement de l'Etat ottoman comme une chose très probable. Devant le danger du démembrement de la patrie ottomane, ils songeaient tout d'abord à sauver la Thrace Orientale, en y annexant si possible la Thrace Occidentale, formant ainsi une collectivité musulmane et turque. Pour réaliser ce projet, ils ne trouvaient d'autre moyen que celui de s'assurer du concours de l'Angleterre, et, à son défaut, de celui de la France. A cet effet, ils avaient essayé de prendre contact avec quelques personnalités politiques étrangères. Il était facile à voir que leur but était de former une République de Thrace.

Le but de l'Association de la «Défense des Droits Nationaux des Provinces Orientales» était, d'une part, (article 2 des Statuts) de recourir à tous les moyens légitimes pour assurer à tous les éléments de ces provinces le libre exercice de leur religion et de leurs droits politiques; de défendre, au besoin, devant le monde civilisé, les droits historiques et nationaux de la population musulmane de ces provinces, de faire faire une enquête impartiale pour établir les mobiles, de rechercher les auteurs et les instigateurs des exactions et des cruautés commises dans les Provinces Orientales, afin de punir sans délai les coupables; d'autre part, de s'employer à dissiper le malentendu qui régnait entre les différents éléments et à rétablir leurs bons rapports d'autrefois; enfin d'avoir recours au Gouvernement pour remédier, dans la mesure du possible, à la misère causée par la guerre.

S'inspirant de cette directive donnée par le Siège central d'Istanbul, la section d'Erzurum décide, tout en sauvegardant les droits du Turc, à faire connaître au monde civilisé, par des documents probants, que la nation n'est absolument pour rien dans les excès commis lors des déportations; que les biens des Arméniens ont été protégés jusqu'à l'invasion des Russes; que, par contre, les Musulmans ont subi des violences très cruelles, et que certains Arméniens, exemptés de la déportation, contrairement à l'ordre reçu, se sont attaqués à leurs protecteurs mêmes. La section devait s'efforcer de contrecarrer les convoitises ayant pour objet les Provinces Orientales (Proclamation de la Section d'Erzurum).

Les hommes qui formaient la première section d'Erzurum de l'«Association pour la Défense des Droits Nationaux des Provinces Orientales», après avoir étudié les éléments de la propagande faite dans ces provinces et l'objet de celle-ci, ainsi que les questions turques, kurdes et arméniennes au point de vue scientifique et historique, décidèrent de concentrer leur activité ultérieure sur les points ci-après (Rapport imprimé de la section d'Erzurum):

1. N'émigrer en aucun cas;
2. Former immédiatement des organisations scientifiques, économiques et religieuses;
3. S'unir pour la défense de n'importe quelle parcelle des Provinces Orientales qui viendrait à être attaquée.

On voit que le siège central à Istanbul de «l'Association pour la Défense des Droits Nationaux des Provinces Orientales» était trop optimiste dans sa présomption d'atteindre le but visé par l'action intellectuelle. Il ne cesse

d'agir dans ce sens. Pour défendre les droits des éléments musulmans des Provinces Orientales, il publie, en français, un journal intitulé «Le Pays». Il acquiert le droit de publication du journal «Hadisât», puis, il présente un Mémoire aux Représentants de l'Entente à İstanbul, ainsi qu' à ses premiers ministres. Il essaie d'envoyer une délégation en Europe.

Il me paraît clairement ressortir des explications ci-dessus que la cession éventuelle des «Provinces Orientales» à l'Arménie, a été le motif le plus important de la création de cette Association. Cette éventualité se réaliserait, si ceux qui essayaient de représenter les Arméniens comme formant dans ces provinces une majorité ayant des droits historiques plus anciens, réussissaient à induire en erreur l'opinion publique par de prétendus documents scientifiques et historiques, s'ils parvenaient ensuite par la calomnie à représenter les musulmans comme des sauvages, voulant massacrer les Arméniens; par conséquent, l'Association se propose de défendre les droits nationaux et historiques par des moyens et arguments analogues.

On craignait aussi la formation d'un Etat pontique grec sur le littoral de la Mer Noire. Certaines personnes avaient constitué à Trabzon un autre comité dans le but de sauvegarder le droit d'existence de la population musulmane, et d'empêcher celle-ci de tomber sous le joug des Grecs.

Le titre même de l'«Association pour la Décentralisation de la région de Trabzon», qui avait son siège à İstanbul, en indique suffisamment l'objectif et le programme politique; il est clair qu'elle vise à détacher cette région du Gouvernement central. En dehors de ces organisations naissantes, d'autres associations et entreprises étaient en train de se former. Dans les provinces de Diyarbakır de Bitlis et d'Elaziz, il existait, entre autres, une Ligue pour le relèvement des Kurdes, dont la direction était à İstanbul. Son but était de créer un Etat Kurde sous un protectorat étranger.

A Konya et dans sa région, on travaillait à former une Ligue pour le relèvement de l'Islam, dont le siège était également à İstanbul. A peu près partout dans le pays, les partis «Entente et Liberté» et «Paix et Salut» avaient leurs comités.

Il se trouvait à İstanbul nombre d'organisations publiques ou secrètes, s'intitulant partis ou associations, et poursuivant différents buts.

Une des plus importantes à İstanbul était «l'Association des Amis de l'Angleterre». Cependant, il ne s'agit pas ici d'un comité formé par les Amis de l'Angleterre, mais d'un comité dont les fondateurs étaient des gens qui n'avaient d'autre but que leur propre personne et leurs intérêts

particuliers et qui recherchaient la protection britannique, par l'intermédiaire du Cabinet Lloyd George. Ces insensés avaient-ils réfléchi un seul instant si le Gouvernement britannique avait réellement l'intention de conserver et de protéger un Etat ottoman dans son intégrité?

A la tête de ce comité se trouvait Vahideddin, qui portait le titre de sultan ottoman et de khalife, Damad Ferid Pacha, Ali Kemal, qui occupait le Ministère de l'Intérieur, Adil, Mehmed Ali Beys et Said Molla. Le comité comprenait aussi dans son sein quelques aventuriers anglais, tel que le pasteur Frew. Si l'on en juge par les formes de l'activité du comité, celui-ci en était le vrai président.

Le comité avait deux faces et deux caractères. D'un côté il cherchait ouvertement à obtenir la protection anglaise par des démarches d'ordre culturel. D'un autre côté il agissait secrètement, et c'est là que se déployait sa véritable activité. Provoquer des révoltes par des organisations à l'intérieur, paralyser la conscience nationale et favoriser l'immixtion de l'étranger, voilà quelles étaient les tentatives criminelles dirigées par la section secrète de ce comité. On verra que Said Molla jouait, dans ce domaine occulte, un rôle plus actif, que dans les entreprises publiques de l'Association. Ce que je viens de dire sur ce comité sera plus clairement compris à l'aide des explications que je vous donnerai au fur et à mesure et des documents que je vous présenterai, le cas échéant.

A İstanbul, certaines notabilités des deux sexes avaient la conviction qu'on n'assurerait le salut du pays qu'en obtenant le protectorat américain. Ils s'obstinaient dans cette idée et s'efforçaient de démontrer la justesse absolue de leur point de vue qu'ils voulaient faire adopter. Je vous fournirai aussi sur ce point, le moment venu, les explications nécessaires.

Pour préciser la situation générale, je voudrais dire exactement où et dans quel état se trouvaient les unités militaires à l'époque dont nous parlons. On avait créé principalement deux Inspections d'armée en Anatolie. Aussitôt après la conclusion de l'armistice, les effectifs combattants des troupes furent licenciés. Dépouillée de ses armes et munitions, l'armée fut réduite à des cadres dépourvus de toute valeur militante.

Voici la situation des troupes faisant partie de la 2^e Inspection d'armée, dont le siège était à Konya. Le XII^{ème} Corps d'Armée, dont le quartier général était à Konya, avait une division (la 41^{ème}) à Konya, et une autre (la 23^{ème}) à Afyonkarahisar. On avait rattaché à ce Corps d'Armée la 57^{ème} Division, se trouvant à Denizli, du XVII^{ème} Corps, prisonnier à İzmir. Le

XX^{ème} Corps, avec son quartier, est à Ankara — l'une de ses divisions (la 24^{ème}) se trouve dans cette ville, et l'autre (la II^{ème}) à Niğde.

La I^{ère} Division, qui était à İzmit, avait été rattachée au XXV^{ème} Corps d'Armée, d'İstanbul, où se trouvait également la 10^{ème} Division du Caucase.

Les 61^{ème} et 56^{ème} Divisions qui se trouvaient dans les régions de Balıkesir et de Bursa, formaient le XIV^{ème} Corps d'Armée, ayant son quartier général à Bandırma, et dépendant d'İstanbul. Jusqu'à l'ouverture de l'Assemblée, feu Yusuf İzzet Pacha commandait ce Corps d'armée.

J'étais moi-même à la tête de la 3^{ème} Inspection, lorsque je débarquai à Samsun avec mon quartier général. Deux Corps d'armée devaient se trouver sous mes ordres directs: — le III^{ème} Corps d'Armée qui avait son quartier général à Sivas et pour commandant le Colonel Refet Bey, que j'avais amené avec moi. Une division de ce corps (la 5^{ème}, du Caucase) avait son siège à Amasya; le siège de l'autre division (la 15^{ème}) était à Samsun.

L'autre Corps d'armée, placé sous mes ordres, était le XV^{ème}, établi à Erzurum et commandé par Kazım Karabekir Pacha. L'une de ses divisions (la 9^{ème}) tenait garnison à Erzurum, sous le Commandement de Rüştü Bey, et l'autre (la 3^{ème}) à Trabzon, avec le lieutenant colonel Halid Bey pour commandant. Halid Bey ayant été appelé à İstanbul, s'était retiré de son poste et se cachait à Bayburt. La division était commandée par un chef intérimaire. Des deux autres divisions du Corps d'armée, l'une (la 12^{ème}) était sur la frontière à l'Est de Hasankale, et la II^{ème} à Bayazid.

Le XIII^{ème} Corps d'Armée, à deux divisions, se trouvant dans la région de Diyarbakır, était autonome et dépendait directement d'İstanbul. Une de ses divisions (la 2^{ème}) était à Siirt, l'autre (la 5^{ème}) à Mardin.

J'avais directement sous mes ordres ces deux Corps d'armée, et de plus j'avais de la faculté de donner des instructions aux troupes se trouvant aux alentours de ma zone d'inspection, de même qu'aux vilayets de ma zone et aux provinces limitrophes.

En vertu de ces pouvoirs, j'avais la faculté de correspondre et d'entrer en rapport avec le XX^{ème} Corps d'Armée d'Ankara et avec l'inspection dont il dépendait, ainsi qu'avec le Corps d'armée de Diyarbakır et les chefs de l'Administration civile de presque toute l'Anatolie.

Vous vous demanderez peut-être comment ceux qui m'ont envoyé en Anatolie, dans l'intention de m'exiler d'İstanbul, ont pu me confier de si vastes pouvoirs. Je me hâte d'ajouter qu'en me les conférant, ils ne se rendaient pas compte de ce qu'ils faisaient. Le prétexte inventé par ceux

qui désiraient m'éloigner à tout prix d'Istanbul, était «qu'il fallait me rendre à Samsun afin de constater sur les lieux-mêmes l'insécurité de la région, et de prendre les mesures nécessaires. J'ai fait ressortir que l'accomplissement de cette tâche exigeait que je fusse investi d'une autorité et d'attributions spéciales. Ils n'y ont vu aucun inconvénient. J'ai causé avec les personnages qui, à cette époque, étaient à l'Etat-Major Général et qui, jusqu'à un certain point, devinaient mes intentions. Ce sont eux qui ont découvert cette idée d'inspection. Les instructions relatives à mes pouvoirs furent rédigées sous ma dictée. Il paraît que le ministre de la Guerre Şakir Pacha, après les avoir lues hésita à les signer. Il apposa son cachet d'une façon à peine lisible.

Après ces explications, ramenons notre pensée dans un cadre plus restreint, afin d'examiner les événements plus rapidement dans leur ensemble.

Les Puissances ennemies sont moralement et matériellement en état d'agression déclarée vis-à-vis de l'Etat ottoman et du pays. Elles ont décidé de les démembrer et de les anéantir. Le Padischah-Khalife n'a qu'un souci: trouver le moyen de sauver sa vie et d'assurer sa quiétude. Il en est de même de son gouvernement. La nation, sans en avoir conscience, est privée de chef et attend les événements plongée dans l'incertitude et les ténèbres. Ceux qui commencent à se rendre compte de l'horreur et de l'étendue de la catastrophe, envisagent des mesures de salut, chacun selon son milieu et ses sentiments. L'armée n'existe que de nom. Les commandants, les officiers sont encore accablés par les fatigues et les souffrances de la Guerre Générale. Leur cœur saigne à la perspective du démembrement de la patrie. Placés au bord du sombre abîme qui s'étend sous leurs yeux, ils cherchent désespérément un moyen de salut.

Ici, je dois mentionner et expliquer un point qui est très important. La nation et l'armée ignorent la trahison du Padischah-Khalife. De plus, par la force des liens religieux et traditionnels, consolidés par des siècles d'existence, elles sont fidèles au Trône et à celui qui l'occupe. Quand elles cherchent un moyen de salut, c'est de la sécurité du Khalifat et du Sultanat que, par atavisme, elles se préoccupent plus que de leur propre sécurité. Que le pays puisse être sauvé sans Khalife et sans Padischah, c'est pour elles une idée absolument inconcevable, malheur à ceux qui manifesteraient des opinions contraires à cette idée. Ils seraient aussitôt considérés comme n'ayant ni foi, ni patrie, et qualifiés de traîtres, ils seraient, reniés.

Il y a lieu de relever aussi un autre point. En cherchant le salut, on considèrerait comme un point capital de ne pas froisser les Grandes Puissances,

telles que l'Angleterre, la France et l'Italie. L'idée qu'il serait impossible de lutter même contre une seule de ces Puissances s'était enracinée dans presque tous les esprits. Prendre à leur égard une position de nature à provoquer de nouvelles hostilités, alors qu'elles avaient vaincu et terrassé à la fois et l'Etat Ottoman, et la gigantesque Allemagne et l'Autriche-Hongrie, serait d'un manque absolu de logique et de raisonnement.

Ce n'est pas seulement la masse qui avait cette mentalité. C'étaient, spécialement, des hommes considérés comme appartenant à l'élite qui raisonnaient ainsi. Cela étant, dans la recherche du moyen de salut, deux choses devaient être mises hors de discussion: 1° on ne prendrait pas une attitude hostile à l'égard des Puissances de l'Entente; 2° la condition essentielle serait de rester, corps et âme, fidèle au Padischah-Khalife.

Maintenant, Messieurs, si vous le permettez, je vous demanderai, quelle décision on pouvait prendre pour assurer le salut de la patrie en présence d'une telle situation et dans des conditions pareilles.

D'après ce que je viens d'exposer, trois propositions furent présentées:

1. Demander la protection de l'Angleterre;
2. Demander le mandat des Etats-Unis d'Amérique.

Les promoteurs de ces deux propositions, étaient ceux qui avaient en vue la conservation de l'Etat Ottoman dans son intégrité, et qui préféraient le placer entièrement sous la protection d'une seule Puissance, plutôt que de le laisser partager entre divers Etats.

3. La troisième proposition visait la délivrance du pays, chaque région agissant selon ses intérêts et ses moyens. Par exemple, certaines régions en opposition à la thèse de la séparation, devaient aviser aux moyens de conserver leurs liens avec l'Etat. D'autres, par contre, considérant le démembrement de l'Etat comme un fait accompli, tâchaient de sauver leur propre existence.

Les adhérents de ces trois points de vue se trouvent parmi les explications données plus haut.

Messieurs, aucune de ces trois propositions ne m'a paru juste, car tous les arguments, tous les raisonnements, sur lesquels elles s'appuyaient, étaient sans fondement. En réalité, à cette date les bases mêmes de l'Etat Ottoman s'étaient affaïssées. Son existence touchait à sa fin. Tous les territoires ottomans étaient morcelés. Il ne restait plus qu'un foyer abritant

une poignée de Turcs. Le but final était d'arriver à partager ce foyer également.

Etat Ottoman, Indépendance, Padischah - Khalife, Gouvernement, tout cela n'était plus que de vains mots.

De qui et de quoi s'agissait-il de sauvegarder l'existence, et avec le concours de qui et quel Genre de concours?

Quelle résolution sérieuse et réelle pouvait-on prendre?

Messieurs, dans cette situation, il n'y avait qu'une seule résolution à prendre, celle de créer un nouvel Etat Turc, basé sur la souveraineté nationale, et jouissant d'une indépendance sans réserve, ni restriction aucune.

Telle est la résolution que nous avons prise avant de quitter İstanbul, et que nous avons commencé à mettre à exécution, dès que nous eûmes mis le pied sur le sol de l'Anatolie, à Samsun.

L'argument le plus logique et le plus fort à l'appui de cette résolution, était le suivant:

L'essentiel est que la nation turque puisse vivre une existence digne et glorieuse. Ce n'est qu'en jouissant d'une indépendance complète que cette base peut être assurée. Quels que soient sa richesse et son bien être, une nation privée de son indépendance ne mérite pas, aux yeux des peuples civilisés, d'être traité mieux qu'un esclave.

Accepter le protectorat d'une puissance étrangère, c'est s'avouer dénué de toutes les qualités que doit posséder une nation, c'est reconnaître sa faiblesse, son incapacité. Comment croire en effet, que l'on puisse se donner un maître étranger, à moins d'être tombé à ce degré d'avilissement?»?

Or, le Turc a de la dignité, de l'amour propre. Il est d'une grande et haute capacité. Pour une telle nation, mieux vaut périr que de vivre esclave. Donc, ou l'indépendance, ou la mort, Ce devait être le mot d'ordre de ceux qui voulaient le véritable salut de la patrie.

Supposons un instant, que l'exécution de cette résolution échoue. Qu'en résultera-t-il? L'Esclavage!

Eh bien! le résultat n'était-il pas le même qu'en acceptant les autres décisions? Oui, avec cette différence pourtant, qu'une nation qui brave la mort pour l'indépendance a la consolation d'avoir fait tous les sacrifices qu'exigé sa dignité; aussi, aux yeux du monde, ami ou ennemi, elle occupe

une place haute, autrement plus belle que celle d'une nation qui s'est rendue indigne en se mettant elle-même sous le joug de l'esclavage.

Enfin, travailler pour conserver à la dynastie ottomane la souveraineté, c'eût été le plus grand tort fait à la nation turque, car, même au cas où celle-ci eût assuré son indépendance au prix de nombreux sacrifices, cette indépendance n'aurait pu être considérée comme étant sûre, tant que le Sultanat subsistait. Comment souffrir que des gens n'ayant aucun lieu moral ni intellectuel avec la patrie et la nation, montent la faction pour sauvegarder l'indépendance et la dignité de la nation et de l'Etat?

Quant au Khalifat, il ne pouvait plus être autre chose qu'un objet de risée aux yeux du monde civilisé et cultivé.

Comme on le voit, pour exécuter notre résolution, il fallait aborder des questions peu familières encore à la nation. Il y avait une nécessité impérieuse à mettre en évidence des points dont la discussion publique n'allait pas être sans de graves inconvénients.

Il fallait s'insurger contre le gouvernement ottoman, contre le Padischah Ottoman, contre le Khalife de tous les Musulmans, et inciter à la révolte toute la nation et toute l'armée.

Il importait que toute la nation, opposant une résistance armée à quiconque s'attaquerait au foyer turc et à son indépendance, entrât en lutte contre les agresseurs. Sans doute, il eût été peu opportun de proclamer, dès le début, toutes les conséquences d'une résolution de telle importance. Force était d'en répartir l'exécution en plusieurs phases, de préparer les sentiments et les esprits de la nation, en profitant des événements, et de tâcher d'atteindre le but, étape par étape.

Il en fut ainsi du reste. -

C'est en examinant, dans leur enchaînement logique nos actes pendant ces neuf dernières années que nous pourrons nous rendre à l'évidence que notre conduite générale, depuis le premier jour, ne s'est jamais écartée de la ligne tracée par la résolution initiale, ni du but qu'elle visait.

En vue de dissiper les quelques doutes qui pourraient encore subsister dans les esprits, un fait s'impose à notre examen commun, c'est qu'au fur et à mesure que la lutte nationale se développait dans le but unique de délivrer la patrie de l'invasion étrangère, et qu'elle était couronnée de succès, il était naturel et certain qu'elle parvînt à réaliser jusqu'à ce jour, phase par phase, tous les principes et toutes les forces d'un gouvernement basé sur la souveraineté nationale. Le Souverain de la dynastie, pressentant,

grâce à ses instincts héréditaires, ce cours fatal de l'histoire, s'est montré, dès le début, l'ennemi acharné de la lutte nationale. Moi aussi, j'ai prévu, dès le début, ce cours fatal; mais nous n'avons pas manifesté alors entièrement nos pressentiments sur le dénouement du drame. Aller au delà dans la voie des déclarations sur l'avenir, pouvait donner à la lutte réelle et matérielle que nous avons entreprise, un caractère d'utopie. En effet, de pareilles déclarations pouvaient provoquer, au début, la résistance de ceux qui, se laissant décourager par la perspective des conséquences prochaines du danger extérieur, craindraient les bouleversements éventuels, contraires à leurs traditions, à leur mentalité et à leurs psychologie. Pour réussir, le chemin le plus pratique et le plus sûr était de disposer chaque phase à son heure. Telle était la voie de salut pour le développement et le relèvement de la nation.

C'est ainsi que j'ai agi. Cette voie pratique et sûre a cependant causé — et explique aussi — certaines divergences, essentielles ou secondaires, voire même des ressentiments et des dissidences, qui ont surgi de temps en temps entre nous et quelques personnalités connues comme mes collaborateurs intimes, divergences portant soit sur les principes, soit sur l'application du programme. Quelques-uns de mes camarades qui s'étaient engagés avec moi dans la lutte nationale, ont passé à l'opposition au fur et à mesure que les limites de leur portée intellectuelle et de leurs forces morales se trouvaient dépassées par les évolutions de la vie nationale, jusqu'à la proclamation de la République et la mise en vigueur de ses lois. J'essaierai de mentionner ces points un à un, quand il en sera question, afin de vous éclairer, vous et l'opinion publique.

Résumant ces dernières déclarations, je dirai que j'étais dans l'obligation de faire évoluer par degrés notre organisme social tout entier, selon la grande capacité de développement que je discernais dans l'âme et dans l'avenir de la nation, et que je portais moi-même dans ma conscience comme un secret national.

Maintenant, Messieurs, la première besogne était d'entrer en contact avec toute l'armée.

Dans un télégramme chiffré que j'adressai, le 21 mai 1919, au Commandant du XV^{ème} Corps d'Armée à Erzurum, je lui fis savoir que «j'étais affligé de la gravité que prenait notre situation générale; que j'avais accepté mon poste actuel dans la conviction qu'il serait possible en collaborant intimement, de remplir de notre mieux notre devoir suprême envers la nation et le pays; que, malgré mon désir de me rendre plus tôt à Erzurum, j'étais obligé de rester encore quelques jours dans la

région de Samsun, la situation menaçant d'avoir de graves conséquences, par suite de l'insécurité qui y régnait. Je le priais ensuite de me tenir au courant, s'il y avait lieu, des choses qui pourraient m'éclairer dès ce moment.

L'incapacité du gouvernement local, ne possédant du reste aucun moyen de défense contre les continuelles agressions des bandes grecques contre les Musulmans de Samsun, ainsi que l'ingérence étrangère avaient rendu la situation fort difficile.

Tout en faisant des démarches en vue d'assurer la nomination, comme Mutasarrıf à Samsun, d'un personnage qui nous était connu et de qui nous attendions une grande énergie, je nommai provisoirement gouverneur de Canik le Commandant du XIII^{ème} Corps d'Armée. Nous nous efforçâmes à prendre toutes les mesures locales possibles, pour éclairer la population sur la situation réelle et lui expliquer qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter ni de se garder des détachements et officiers étrangers qui s'y trouvaient. Il fut procédé immédiatement à la formation d'organisations nationales dans la région.

Le 23 mai 1919, j'annonçai au Commandant du XX^{ème} Corps d'Armée à Ankara que «j'étais arrivé à Samsun, que je voulais me mettre en contact plus étroit avec lui et être informé de tous les détails qu'il pourrait obtenir plus facilement, sur les régions d'İzmir».

Etant encore à İstanbul, j'avais porté mon attention sur la situation de ce Corps d'Armée. Il s'agissait de le transporter du Sud dans la région d'Ankara, par voie ferrée. Me rendant compte des difficultés que ces transports allaient susciter, j'avais prié, quelques jours avant mon départ, le chef de l'Etat-Major Général, Cevad Pacha, de diriger le Corps d'Armée sur Ankara, à pied, si le transport par chemin de fer devait subir quelque retard. C'est pour cette raison que dans le télégramme chiffré dont je parlais, je demandais «si les contingents du XX^{ème} Corps d'Armée avaient tous réussi à atteindre Ankara». Puis, après avoir fourni des renseignements sur le district de Canik, j'annonçai que dans quelques jours, je partirais de Samsun pour Havza où je resterais quelque temps avec mon quartier général, et que j'attendais, en tous cas, des informations nécessaires à m'éclairer avant mon départ».

Dans sa réponse, reçue trois jours plus tard, soit le 26 Mai 1919, le Commandant du XX^{ème} Corps d'Armée me faisait savoir qu'on ne recevait pas d'informations régulières d'İzmir; que les dépêches télégraphiques avaient signalé l'occupation de Manisa, que les contingents du Corps

d'Armée se trouvant à Ereğli, n'ayant pu être transportés entièrement par voie ferrée, étaient partis à pied, mais à cause de la grande distance, on ignorait quand ils arriveraient».

Dans le même télégramme, le Commandant du Corps d'Armée disait que «l'effectif de la 23^{ème} Division se trouvant à Afyonkarahisar étant minime, on expédiait à cette division tous les soldats qu'on pouvait recruter à Ankara.

Il ajoutait que l'on commençait à avoir des nouvelles sur certains troubles survenus dans les régions de Kastamonu et de Kayseri, et qu'il me tiendrait au courant».

A la date du 29 mai 1919, je demandai de Havza au Commandant du XX^{ème} Corps d'Armée, et en même temps à l'Inspection d'Armée à Konya, dont relevait ce Corps, de me faire connaître d'où provenaient les renforts destinés à la division d'Afyonkarahisar, s'il y avait possibilité matérielle de la renforcer, et quelle tâche on comptait lui confier dans les circonstances actuelles.

Le 28 mai 1919, le Commandant du Corps d'Armée me fournit les renseignements demandés et répondit: «En cas de tentative d'occupation ennemie, la 23^{ème} Division n'abandonnera pas sa position, et, si elle est attaquée, elle la défendra avec les renforts qu'elle recevra de la population».

De son côté, l'Inspecteur de l'Armée disait, dans sa réponse du 30 mai 1919: «La 23^{ème} Division; tout en assurant l'ordre et la sécurité à Karahisar, s'opposera par tous les moyens à toute tentative d'occupation».

Il m'informait que ces moyens étaient en voie de préparation, qu'on s'efforçait de mettre sur pied à Konya des troupes de renfort, mais qu'elles n'avaient ni nom ni titre.

Dans mon télégramme à l'Inspecteur, j'avais dit: Certaines rumeurs courent au sujet de la formation d'une «Armée de la Patrie» à Konya. De quelle nature est-elle et comment est-elle organisée? Cette question avait pour but de donner quelque encouragement, une certaine impulsion à cette initiative. C'est à la suite de cette question que l'Inspection me transmet ces derniers renseignements.

Le Commandant du Corps d'Armée avait répondu à ma dernière question en disant qu'il n'avait pas connaissance de la formation d'une armée dite de «la Patrie» à Konya. A la date du 1^{er} juin 1919, je communiquai au Commandant du XV^{ème} Corps d'Armée à Erzurum, du III^{ème} à Samsun, et du

XIII^{ème} à Diyarbakır les renseignements recueillis à la suite du contact que j'avais pris avec le XX^{ème} Corps d'Armée et avec l'Inspection de Konya, pour autant que ces renseignements pouvaient les tenir en éveil.

J'ignorais l'état des forces et du Commandement de la Thrace. Il fallait donc également se mettre en rapport avec cette région. A cet effet, je demandai au chef de l'Etat-Major Général, Cevad Pacha, à İstanbul, par un télégramme chiffré du 16 Juin 1919, (le jour de mon départ, nous avions établi avec Cevad Pacha un code chiffré confidentiel et personnel) — «qui était le commandant du Corps d'Armée à Edirne, et où se trouvait Cafer Tayyar Bey». Cevad Pacha me répondit le 17 Juin: «J'ai appris que Cafer Tayyar Bey se trouvait à Edirne en qualité de Commandant du I^{er} Corps d'Armée».

La directive que je donnai par chiffres, le 18 Juin 1919, d'Amasya à Cafer Tayyar Bey, Commandant du I^{er} Corps d'Armée à Edirne, contenait les points essentiels suivants:

«Vous connaissez les agissements des Puissances de l'Entente, qui étouffent notre indépendance nationale et qui préparent le terrain pour le démembrement de la patrie, aussi bien que l'attitude servile et apathique du gouvernement central».

«Confier les destinées de la nation à un tel gouvernement, c'est se résigner à l'anéantissement.

«Il est décidé de constituer à Sivas, qui est un lieu sûr, une Assemblée forte, dans le but de coaliser les organisations nationales de la Thrace et de l'Anatolie, et de faire entendre hautement au monde la voix de la nation.

«La Ligue, "Trakya-Paşaeli" peut avoir à İstanbul un corps représentatif, mais sans mandat.

«Lorsque j'étais à İstanbul, j'avais causé avec quelques-uns des membres de la ligue de Thrace. Le moment est venu maintenant.

«Après avoir parlé confidentiellement avec qui de droit, commencez immédiatement à procéder aux organisations nécessaires. Envoyez-moi, comme délégués, un ou deux hommes de valeur. Jusqu'à leur arrivée, communiquez-moi par télégramme chiffré, muni de votre signature, un document signé par eux, me désignant comme mandataire pour la Défense des Droits du vilayet d'Edirne.

«J'ai juré sur tout ce qui m'est sacré, que je travaillerais avec un entier dévouement, d'accord avec la nation, jusqu'à ce que nous ayons obtenu

notre pleine indépendance. J'ai pris la ferme résolution de ne plus quitter l'Anatolie».

J'ajoutai ce qui suit aux instructions, en vue de relever le moral des populations de la Thrace:

«La population de l'Anatolie forme, d'un bout à l'autre, un tout homogène. Les décisions sont prises d'un commun accord avec tous les commandants nos camarades. Presque tous les Valis et les gouverneurs sont avec nous. L'organisation nationale en Anatolie s'est étendue jusqu'aux districts et aux communes. L'effet de la propagande tendant à former un Kürdistan indépendant, sous le protectorat anglais, a été neutralisé et les partisans du mouvement ont été dispersés. Les Kurdes se sont unis aux Turcs.

Entre temps, j'étais avisé de l'occupation des régions de Manisa et d'Aydın par l'armée grecque. Mais je ne pouvais avoir aucune information précise sur l'état des forces qui, à ma connaissance, se trouvaient à İzmir et à Aydın. J'avais aussi donné certains ordres directement aux Commandants de ces forces. Enfin, le 29 juin, je reçus un télégramme chiffré, daté du 27, de Bekir Sami Bey, Commandant la 56^{ème} Division.

D'après ce télégramme, la 56^{ème} Division était à İzmir sous les ordres d'un commandant du nom de Hürrem Bey. Il avait été fait prisonnier, avec presque tous les officiers survivants des deux régiments d'İzmir. Les Hellènes les avaient transportés par mer à Mudanya. Bekir Sami Bey avait été envoyé pour prendre le Commandement des débris de ces troupes. Dans son télégramme du 27 juin 1919, Bekir Sami Bey déclare que c'est à son arrivée à Bursa et le 27 juin seulement qu'il a reçu mes deux ordres du 22 juin 1919. Entre autres renseignements et explications, il me disait: «N'ayant pu me procurer les moyens nécessaires pour réaliser le but national, et croyant qu'il serait possible de rendre de meilleurs services, si je réussissais à réorganiser ma division, je me suis cru obligé de partir de Kula, dans la direction de Bursa, le matin du 21 juin. Malgré les nombreux obstacles, je réussis néanmoins à propager partout l'idée que le mouvement national est absolument indispensable pour la délivrance du pays.»

Il ajoutait qu'il avait une foi entière en mes idées et en mes actes; qu'il s'était aussitôt mis au travail. Il me demandait de transmettre aussi des ordres à la 57^{ème} Division à Çine, et de continuer à lui en donner également.

Après avoir séjourné une semaine à Samsun, et du 25 mai au 12 juin à Havza, je me rendis à Amasya. Pendant ce temps, j'enjoignis, par circulaire,

à tous les commandants et à tous les fonctionnaires civils supérieurs de créer des organisations nationales dans tout le pays.

Il est à remarquer que la nation n'était pas exactement au courant de l'occupation d'İzmir, et ni de celles de Manisa et d'Aydın, qui suivirent. Elle ignorait les vexations et atrocités commises, et n'avait, par conséquent, fait aucune manifestation publique d'indignation et n'avait pas protesté contre ce coup tragique porté à l'existence nationale. Le silence et l'inaction de la population du pays, en présence de cet inique attentat, ne pouvaient être interprétés dans un sens favorable à la nation. Aussi importait-il de la tirer de son apathie et de la stimuler. Dans ce but, le 28 mai 1919, je donnai les instructions suivantes aux Valis, aux Gouverneurs indépendants, aux Commandants du XV^{ème} Corps d'Armée à Erzurum, du XX^{ème} à Ankara, du XIII^{ème} à Diyarbakır, et à l'Inspection d'Armée à Konya.

«L'occupation d'İzmir et celles de Manisa et d'Aydın, qui l'ont suivie malheureusement, annoncent d'une façon plus évidente le danger qui nous menace. Il faut assurer plus de continuité et imprimer plus de vigueur aux manifestations nationales pour la conservation de notre intégrité territoriale. Des événements comme l'occupation et l'annexion portent atteinte à la vie et à l'indépendance du pays ce dont toute la nation est profondément excitée, et il est impossible de comprimer cette effervescence. Vous commencerez dès la semaine prochaine, de lundi à mercredi, selon la situation, à organiser des manifestations nationales, des meetings grandioses et impressionnants, pour en appeler à l'équité et à l'influence active de toutes les nations civilisées et des Grandes Puissances afin de faire cesser immédiatement cet état de choses. Ces manifestations doivent s'étendre à toutes les dépendances de votre circonscription. Des télégrammes impressionnants seront adressés aux Représentants des Grandes Puissances et à la Sublime Porte. Il importe d'influencer sur les étrangers là où il s'en trouve; de maintenir, autant que possible, l'ordre et la dignité pendant les manifestations, et de s'abstenir de toute agression, de toute démonstration hostile à l'égard des populations chrétiennes. Grâce à l'autorité que vous donnent vos convictions pour le triomphe de ces idées, je suis entièrement persuadé que vous mènerez cette affaire à bonne fin. Je vous prie de m'informer du résultat.»

A la suite de ces instructions, on commença partout à organiser des meetings.

Seules quelques localités, se montrèrent hésitantes en raison de vagues appréhensions.

Par exemple, du télégramme chiffré, daté du 9 juin 1919, que le Commandant du XV^{ème} Corps d'Armée lançait au sujet de Trabzon, il ressortait que «le meeting, bien que décidé, n'avait pu avoir lieu pour éviter une attitude hostile de l'élément grec, et prévenir un incident qui aurait pu ainsi se produire, sans raison... et que Strati Politis avait assisté à la séance du comité d'organisation».

Trabzon étant un centre important sur le littoral de la Mer Noire, c'était un signe de faiblesse d'agir avec hésitation et de faire participer Strati Politis Efendi aux délibérations relatives à des manifestations nationales contre les Hellènes. Cette manière d'agir dénotait le peu de sérieux de l'entreprise et pouvait être interprétée comme un symptôme favorable à İstanbul, et aux ennemis comme un argument précieux contre notre cause. Il y eut aussi des gens assez habiles pour se servir contre nous de l'objet même de mes instructions. Par exemple, le nouveau gouverneur de Sinop dirige lui-même les manifestations de cette ville, rédige de sa propre plume les résolutions du meeting, prétend les avoir fait signer à la population, et nous en envoie une copie.

Dans le long factum qu'au milieu du brouhaha, ce personnage fait signer à la pauvre population, se dissimulaient ces lignes:

«Si les Turcs n'ont pas réalisé de progrès, s'ils n'ont pu s'assimiler les principes de la civilisation européenne, cela provient de ce qu'ils n'ont eu jusqu'ici une bonne administration. La nation turque ne peut vivre que sous une administration organisée sous la surveillance et le contrôle de l'Europe, à condition, toutefois, de rester sous la souveraineté de son Padichah.»

Messieurs, en parcourant les signatures apposées au bas de ce mémorandum du 3 juin 1919, remis aux représentants des Puissances de l'Entente, au nom de la population de Sinop, la signature que j'aperçus, après celle du Mufti intérimaire, me fit découvrir l'esprit qui avait inspiré et dicté ces lignes. Cette signature était celle du vice-président du parti «Liberté et Entente».

Trois jours après la date à laquelle j'avais prescrit d'organiser partout des manifestations, c'est-à-dire le 31 mai 1919, je reçus du Ministre de la Guerre le télégramme suivant:

«Vous trouverez, ci-dessous, copie de la Note adressée à la Sublime Porte par le Haut Commissaire britannique et transmise au Ministère de la Guerre.

Bien que, d'après les rapports récents, on ne remarque rien de particulier en dehors d'actes ordinaires de brigandage dans la circonscription du III^{ème} Corps d'Armée, veuillez procéder à une enquête spéciale sur les faits relatés dans cette dernière note, et me faire connaître au plus tôt le résultat de cette enquête.

Le Ministre de la Guerre Şevket

31-5-1919

Copie

«1° J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse que j'ai reçu récemment des nouvelles assez inquiétantes sur la situation actuelle de Sivas, ainsi que sur la sécurité des réfugiés arméniens qui se concentrent, en grand nombre, soit dans cette ville, soit aux alentours.

2° Par conséquent, je prie Votre Altesse de vouloir bien donner des ordres pour que le Ministère de la Guerre envoie d'urgence au Commandant militaire un télégramme, lui prescrivant de recourir à toutes les mesures possibles, à l'effet de sauvegarder et de protéger les Arméniens de sa circonscription, et l'informant qu'il sera tenu personnellement responsable en cas de massacre ou de vexation.

3° Je La prie particulièrement de munir les fonctionnaires civils d'instructions analogues.

4° Sachant combien Votre Altesse est justement préoccupée de l'insécurité à l'intérieur, je suis convaincu qu'Elle acquiescera à ces suggestions.

5° Je serai très heureux de connaître la date à laquelle des instructions auront été transmises.»

Dans un télégramme parvenu du vilayet de Sivas à la date du 2 juin, il était dit qu'un télégramme reçu ce même jour sous la signature du Colonel «Démange» portait:

«Les chrétiens d'Aziziye sont menacés de massacre à la suite de l'occupation d'İzmir. C'est inadmissible. Je vous avertis, en vertu de mes fonctions, que de tels faits peuvent avoir pour conséquence l'occupation de votre province par les troupes alliées, etc...»

En réalité, il ne se passait rien d'inquiétant à Sivas pas plus qu'il n'existait, de menace de massacre contre les chrétiens. Le fait est que les éléments chrétiens impressionnés par les meetings que la nation avait

commencé à organiser et les jugeant préjudiciables à leurs aspirations, répandaient, à dessein, de telles rumeurs pour attirer l'attention de l'étranger.

Je vous sou mets textuellement, la réponse que je fis au télégramme du Ministère de la Guerre contenant la copie de la Note.

Renseignements

Très urgent. No. 58

Le 3 juin 1919

Au Ministère de la Guerre.

Réponse à votre télégramme chiffré du 2 juin 1919.

Il ne s'est produit aucun incident qui puisse alarmer les Arméniens de Sivas et des environs et les réfugiés qui sont arrivés dans cette ville plus tard. Ni à Sivas, ni aux environs, il n'y a sujet d'inquiétude. Tout le monde vaque tranquillement à ses affaires. Je puis l'affirmer d'une façon catégorique. Il est donc nécessaire que je sache la source des informations contenues dans la note anglaise. Il se peut que certains s'effrayent des meetings organisés par la population musulmane à la suite de la nouvelle de la déplorable occupation d'İzmir et de Manisa, meetings, qui pourtant n'ont aucune hostilité contre les éléments chrétiens. Il n'y a aucun sujet d'appréhension pour les éléments non-musulmans, tant que les Puissances de l'Entente respecteront les droits et l'indépendance de notre nation et que celle-ci sera assurée de l'intégrité de la patrie. Je vous prie de croire que, sur ce point, j'assume toute responsabilité, et de me m'accorder là-dessus entière confiance. Mais je ne trouve, ni en moi ni en personne, la force et la capacité de maîtriser la révolte et de calmer l'indignation de la nation devant les menaces et les attentats, tels que les occupations territoriales et les agressions de toutes sortes dirigées contre son indépendance et son existence, et il est impossible d'interdire les manifestations nationales provoquées par de tels événements. Je ne puis non plus m'imaginer qu'il y ait un seul commandant, un seul fonctionnaire civil ou un gouvernement quelconque qui puisse prendre la responsabilité des incidents que provoquerait un pareil état de choses.

Mustafa Kemal

Les copies de la note en question et de ma réponse furent communiquées par circulaire à tous les commandants, aux valis et aux mutasarrıfs. Vous devez avoir connaissance d'un télégramme adressé, à cette époque, à tous les maires sous la signature de Said Molla, télégramme par lequel la nation était invitée à se joindre à l'Association des «Amis de l'Angleterre» pour

demander l'assistance de la Grande-Bretagne, ainsi que des démarches que j'entrepris auprès du Gouvernement, en même temps que je travaillais à annihiler les effets de ce télégramme, en éclairant le peuple sur la vraie situation. En outre, l'Agence turque-Havas-Reuter ayant publié — entre autres détails relatifs au Conseil de la Couronne — la nouvelle que «l'opinion dominante à l'Assemblée Plénière dudit Conseil était que la Turquie devrait s'assurer l'aide de l'une des Grandes Puissances», j'écrivis au Grand Vizir que «la nation était résolue à sauvegarder son indépendance, qu'elle était prête aux derniers sacrifices pour faire face à des éventualités aussi funestes, et que les nouvelles donnant une fausse idée de la conscience nationale pouvaient avoir des répercussions inquiétantes».

Je crois vous avoir déjà dit de quelle façon j'avais porté ce fait à la connaissance de toute la nation.

A la suite de l'invitation que j'avais reçue du Grand Vizir Ferid Pacha, de me rendre à Paris, j'avais fait quelques déclarations aux premiers jours de session de la I^{ère} Grande Assemblée. Pour expliquer mon point de vue et ma manière d'agir en cette occurrence, je vous présente textuellement le document que voici :

Dépêche chiffrée. Urgente. Personnelle Havza, le 3-6-1919

A Refet Beyefendi, Commandant du même Corps d'Armée a Samsun.

A son Excellence Kazım Pacha, Commandant du XV^{ème} Corps d'Armée à Erzurum.

A Hamid Beyefendi, Gouverneur de Canik.

A Münir Beyefendi, Vali d'Erzurum.

A Hakim Hasbi Efendi, Vali intérimaire de Sivas.

A İbrahim Beyefendi, Vali de Kastamonu.

A Son Excellence Ali Fuad Pacha, Commandant du XX^{ème} Corps d'Armée à Ankara.

A Son Excellence Cemal Pacha, Inspecteur des formations «Yıldırım» à Konya.

A Cevdet Beyefendi, Commandant intérimaire du XIII^{ème} Corps d'Armée à Diyarbakır.

A Haydar Beyefendi, Vali de Van.

Il ressort d'un communiqué officiel du Ministère de l'Intérieur et des publications de l'Agence que Monsieur DeFrance, représentant diplomatique de la France, a été voir le Grand Vizir pour lui communiquer qu'il pouvait se rendre à Paris pour défendre les droits ottomans devant la Conférence. L'effervescence nationale provoquée par l'incident d'İzmir, et la ferme volonté manifestée par la nation pour défendre son indépendance sont des faits dignes d'éloges et d'admiration. Mais, malgré cela, on n'a pas empêché les Hellènes d'occuper İzmir. En tout cas, il est indubitable que les Puissances de l'Entente respecteront notre nation et ses droits, tant que nous continuerons à leur démontrer qu'elle est consciente de ces droits et prête à agir comme un seul homme pour ne pas les laisser fouler aux pieds. Son Altesse le Grand Vizir prodiguera sans doute ses efforts pour défendre les intérêts ottomans à la Conférence. Parmi les intérêts qu'il importe à la nation de défendre de la façon la plus absolue, il y a deux points essentiels: 1° de façon générale, l'indépendance complète de l'Etat et de la nation; et 2° que la majorité ne soit pas sacrifiée au bénéfice de la minorité dans les parties essentiellement nationales du pays. Il est indispensable qu'il y ait sur ces points accord complet entre la conception de la délégation qui s'apprête à se rendre à Paris, et les exigences formelles de la conscience nationale. Dans le cas contraire, la nation peut se trouver dans une situation très difficile, et en présence de faits accomplis irréparables. Les raisons qui motivent ces appréhensions sont les suivantes:

Au cours de ses déclarations parvenues à notre connaissance, Son Altesse le Grand Vizir proclame qu'il a accepté le principe d'une autonomie arménienne. Il n'a pas défini les frontières de cette Arménie. Les populations des Provinces Orientales, très affectées de ce fait, se sont vues obligées de demander des explications. De même au Conseil de la Couronne, presque toute l'Assemblée a réclamé le maintien de l'indépendance nationale, et demandé que les destinées de la nation fussent confiées à un Conseil National. Seul, Sadık Bey, chef du parti «Entente et Liberté», sur lequel s'appuie le Gouvernement, a proposé, dans une déclaration écrite, le protectorat anglais. Il en résulta que la volonté nationale et la conception du gouvernement ne concordent pas sur les questions d'une large autonomie à accorder à l'Arménie et de l'acceptation d'un protectorat étranger. On ne peut se défendre d'une réelle inquiétude au sujet de ces questions, tant que les principes et le programme que comptent suivre le Grand Vizir et la Délégation qui l'accompagne, ne seront pas connus de la nation.

Dans ces conditions, il faut que les Délégués des «Associations pour la Défense des Droits Nationaux» et des «Associations Anti-Annexionnistes» dans les vilayets et leurs dépendances, et les municipalités des communes, où l'organisation nationale n'est pas encore achevée, s'adressent au Grand Vizir et directement au Sultan, pour insister sur les conditions essentielles de la nation, à savoir le maintien de l'indépendance complète et le respect des droits de la majorité nationale, et pour réclamer que les bases de défense sur lesquelles s'appuiera la délégation qui va partir, soient portées officiellement à la connaissance du pays. De la sorte, les Puissances de l'Entente se rendront compte que les principes que la délégation s'efforcera de défendre, répondent réellement aux vœux et aux revendications de la nation. Il va sans dire qu'elles seront alors prises en plus sérieuse considération et que la tâche de la délégation en sera facilitée. Dans l'intérêt suprême de la nation, je fais instamment appel à votre patriotisme pour vous prier de porter ce qui précède à la connaissance de qui de droit. Je vous prie aussi de m'informer de la date de réception de ce télégramme.

Mustafa Kemal.

J'ai eu l'occasion de dire, au cours de mes déclarations antérieures, que cinq jours après la date de cette dépêche, soit le 8 juin 1919, j'avais été invité à İstanbul par le Ministre de la Guerre, et que, sur ma demande confidentielle, j'avais été renseigné par un haut personnage sur ceux qui me faisaient appeler, et sur les raisons pour lesquelles j'étais invité. Ce personnage était Cevad Pacha, alors chef de l'Etat-Major Général. Une partie de la correspondance qui s'ensuivit est connue de tous. Jusqu'à la date de ma démission à Erzurum, cette correspondance se poursuivit avec les ministres de la guerre et directement avec le Palais.

Il y avait un mois que j'avais mis pied en Anatolie. Pendant ce temps, un contact continué était assuré avec les divisions de tous les Corps d'Armée ; la Nation, mise au courant autant que possible, était tenue en éveil ; l'idée de l'organisation nationale se propageait. Il n'était plus possible désormais de continuer à diriger le mouvement tout entier, en qualité de Chef militaire. On ne pouvait douter que j'étais passé dès lors à l'état de rébellion, puisque je continuais à diriger les organisations et le mouvement national, en refusant d'autre part d'obéir à l'ordre de rappel.

En outre, il n'était pas difficile de présumer, notamment, que les actes et entreprises que j'étais décidé à mettre à exécution auraient un caractère radical et rigoureux. Il fallait donc que ces actes et ces entreprises perdissent leur caractère individuel et fussent dirigés au nom d'un corps représentant l'unité et la solidarité de la nation entière.

A ce propos, le moment était venu de mettre à exécution le point signalé dans la directive donnée à la Thrace le 18 juin 1919. Vous vous rappelez que ce point consistait à former à Sivas une Assemblée Générale, par la réunion des organisations nationales de l'Anatolie et de la Rumeli, pour les représenter en un seul corps et les diriger d'un seul centre. Les points principaux de la circulaire que, dans ce but, je dictai à Amasya, à mon aide-de-camp Cevad Abbas Bey, dans la nuit du 21/22 juin 1919, étaient les suivants:

1° L'intégrité du pays, l'indépendance de la nation, sont en danger.

2° Le Gouvernement central n'est pas à la hauteur de la tâche dont il a assumé la responsabilité, ce qui fait que notre nation est considérée comme inexistante.

3° C'est l'énergie et la volonté de la nation qui seules sauveront son indépendance.

4° Une Assemblée Nationale à l'abri de toute influence et hors de tout contrôle, est indispensable pour examiner la situation de la nation et faire entendre au monde la revendication de ses droits.

5° Il est décidé de convoquer d'urgence un congrès national à Sivas qui, à tout point de vue, est le lieu le plus sûr de l'Anatolie.

6° Dans ce but, il faut que chaque district de tous les vilayets envoie d'urgence trois délégués jouissant de la confiance de la nation, que ceux-ci se mettent en route immédiatement pour arriver le plus tôt possible.

7° Pour parer à toute éventualité, il faut que ce fait soit gardé comme un secret national, et que les délégués traversent incognito les localités où cet incognito s'imposerait.

8° Le 10 juillet, se réunira à Erzurum un congrès des Provinces Orientales. Si les délégués des autres provinces peuvent arriver à Sivas jusqu'à cette date, les membres du congrès d'Erzurum partiront également pour prendre part à la réunion générale de Sivas.

Comme vous le voyez, ce que je dictai avait pour but d'étendre à toute l'Anatolie une décision que j'avais déjà prise et adressée à la Thrace quatre jours auparavant. On reconnaîtra aisément, je pense, que cette décision n'était pas une résolution nouvelle, terrible et mystérieuse, prise dans une chambre obscure, dans la nuit du 21/22 juin 1919.

Si vous le désirez, une petite explication que je vais vous fournir, éclaircira ce point.

Messieurs, les feuilles que voici sont justement la minute en question. (L'orateur montre ce document à l'assistance.) Elle comprend quatre articles. J'en ai dit le contenu. Elle porte à la fin ma signature; puis celle du Colonel Kazım Bey (Kazım Pacha, actuellement Vali d'İzmir) qui était le chef de mon Etat-Major; de Hüsrev Bey (actuellement Ministre Plénipotentiaire) de mon Etat -Major préposé aux transmissions; de mon aide-de-camp Muzaffer Bey, préposé à la correspondance chiffrée avec les autorités militaires, et enfin celle d'un fonctionnaire civil, chargé de la correspondance chiffrée avec les autorités administratives. Il y avait encore quelques autres signatures.

La rencontre de ces signatures au bas de cette minute est l'effet d'un heureux hasard.

Lorsque j'étais encore à Havza, j'avais reçu un télégramme chiffré d'Ali Fuad Pacha, Commandant du XX^{ème} Corps d'Armée à Ankara. Il était ainsi conçu: «Un personnage de votre connaissance est venu ici avec quelques camarades. Quels sont vos ordres pour leur ligne de conduite? Ce télégramme d'allure énigmatique m'avait fort intrigué. Je connaissais le personnage en question. Il me demandait une ligne de conduite. Il se trouvait à Ankara, auprès d'un Commandant sûr, qui était un camarade, et le télégramme était chiffré. Dans ce cas, pourquoi s'abstenait-il de faire mentionner son nom en chiffre? Je réfléchis beaucoup et crus avoir deviné. Vous avouerez que le moment était bien mal choisi pour chercher à résoudre des énigmes. Mais, j'avais le plus grand désir de voir de près Fuad Pacha, d'échanger avec lui des vues sur sa circonscription, son milieu et ses idées. M'inspirant de ce télégramme énigmatique, je lui adressai cette prière: «Venez me rejoindre d'urgence pour quelques jours en prenant vos dispositions pour ne pas faire remarquer votre départ d'Ankara, et en changeant de nom et de costume. Amenez avec vous les camarades arrivés d'Istanbul».

En effet, Fuad Pacha se rendit à Havza, comme je l'avais dit. Mais, j'avais été obligé pour certains motifs de force majeure de quitter immédiatement Havza et d'aller à Amasya. Fuad Pacha, en cours de route pour Havza, comprend la chose et se dirige vers Amasya. C'est ainsi qu'il me rejoint à Amasya le 21/22. Le personnage dont le nom n'était pas cité dans le télégramme chiffré, était Rauf Bey.

Rauf Bey était venu chez moi, au moment où j'allais monter en automobile pour quitter İstanbul. Il avait appris d'une source digne de foi que le bateau sur lequel j'allais m'embarquer, serait poursuivi, et qu'on

me coulerait peut-être dans la Mer Noire, du moment qu'on ne m'avait pas arrêté à İstanbul.

Voilà ce qu'il venait m'annoncer. Je préférerais le risque d'être noyé à celui d'être arrêté à İstanbul, et je partis, en lui disant que si tôt ou tard, il se trouvait dans la nécessité de quitter İstanbul, je lui conseillais de me rejoindre. En effet, il sentit la nécessité de quitter İstanbul, et il partit. Mais il ne m'a pas rejoint. Présument que son activité pourra se déployer d'une façon plus utile, dans un endroit plus proche du front d'Izmir, il se rend dans la région de Manisa, par voie de Bandırma-Akhisar, pour rejoindre son camarade, le colonel Bekir Sami Bey, commandant la 56^{ème} division. Arrivé sur les lieux, il constate que le moral de la population est ébranlé, trouve la situation dangereuse et effrayante. Aussitôt il change de nom et passant par Ödemiş-Nazilli-Afyonkarahisar, il arrive, par voie d'Aziziye-Sivrihisar, et en voiture, à Ankara, chez Fuad Pacha, puis il s'adresse à moi. Fort bien, mais quel besoin de m'intriguer en dissimulant son nom?

D'autre part, je voulais enfin envoyer à Sivas, au quartier général du Corps d'Armée, Refet Bey, qui était le Commandant de mon III^{ème} Corps et que j'avais laissé comme Gouverneur à Samsun. Je lui avais donné plusieurs fois l'ordre de venir. Il était en tournée, et je ne parvenais pas à recevoir de réponse à mes ordres. Enfin, lui aussi arrive par hasard le même jour. -

Revenons maintenant à la question de la signature:

Je désirais que mes camarades récemment arrivés signassent aussi la minute de la circulaire dont nous avons parlé. Rauf et Refet Beys se trouvaient en ce moment dans ma chambre et Fuad Pacha dans une autre pièce. Rauf Bey déclara par courtoisie, qu'en sa qualité d'hôte, il ne se croyait pas autorisé à signer la minute. Je l'engageai à le faire, en faisant valoir que ce document constituerait un souvenir historique. Là-dessus il signa. Refet Bey s'y refusa, disant qu'il n'arrivait pas à saisir le but et l'utilité de la convocation d'un tel congrès. Je fus affecté de l'état d'esprit et de cœur manifesté par un camarade que j'avais amené avec moi d'Istanbul, dans une question si simple à concevoir, étant donnée la voie dans laquelle nous étions engagés. Je fis appeler Fuad Pacha. Aussitôt qu'il comprit mon point de vue, il signa. Je lui dis que je ne comprenais pas la cause de l'hésitation de Refet Bey. Après que Fuad Pacha l'eut interpellé assez sévèrement, Refet saisit la minute et y mit une sorte de paraphe qu'il est difficile de découvrir. Voici d'ailleurs le document en question. Ceux qui en auraient la curiosité peuvent l'examiner. -

Messieurs! Ces explications à première vue, paraîtraient oiseuses; nous les avons fournies, croyant éclaircir certains points obscurs se rapportant à des événements ultérieurs.

La circulaire de convocation pour le Congrès a été lancée en chiffres aux autorités civiles et militaires. Elle a été envoyée également à certaines personnalités qui se trouvaient à İstanbul. En outre j'écrivis à ces dernières une lettre collective. Ces personnalités étaient Abdurrahman Şeref Bey, Reşid Akif Pacha, Ahmed İzzet Pacha, Seyid Bey, Halide Edib Hanım, Kara Vasıf Bey, Ferid Bey (alors Ministre des Travaux Publics), Ferid Pacha, chef du parti «Paix et Salut» (devenu plus tard ministre de la guerre), Cami Bey, Ahmed Rıza Bey.

Je reprendrai ici les points essentiels de cette lettre:

1° Les meetings et autres manifestations ne peuvent jamais à eux seuls, assurer la réalisation de grands objectifs. -

2° Ils ne produisent d'effets salutaires que s'ils s'appuient sur la force émanant directement de l'âme de la nation.

3° Les facteurs les plus influents qui ajoutent un aspect dangereux à la situation déjà bien grave en elle-même sont les manœuvres de l'opposition qui existe à İstanbul, ainsi que la propagande politique et antinationale de tous genres, qui font apparaître les vraies aspirations de la nation sous une forme nuisible. Nous subissons les conséquences multiples et pernicieuses de cet état de choses, au détriment de la patrie.

4° İstanbul ne peut plus dominer l'Anatolie. Elle est désormais dans la nécessité de se subordonner à celle-ci. -

5° Le sacrifice qui vous incombe est extrêmement important.

Je restai à Amasya jusqu'au 25 juin. On se souvient qu'Ali Kemal Bey qui, à cette époque, était ministre de l'Intérieur, avait lancé une circulaire annonçant que j'étais révoqué, enjoignant d'avoir à cesser cette correspondance officielle avec moi, et interdisant de donner suite à aucune de mes démarches.

Ce télégramme, daté du 23 juin 1919, No. 84, constituant un document qui révèle une mentalité singulière, je vous en sou mets le texte intégralement :

Copie du télégramme déchiffré d'Ali Kemal Bey, Ministre de l'Intérieur
en date du 23/6/1919.

Encore qu'il soit un grand capitaine, Mustafa Kemal Pacha, n'étant pas suffisamment compétent dans la politique actuelle, n'a pas du tout réussi dans ses nouvelles fonctions, malgré son grand patriotisme et le zèle qu'il a

déployé. Il a été révoqué sur la demande et les instances du Haut Commissaire Britannique. Ce qu'il a fait et écrit depuis sa révocation a mis ses défauts encore plus en évidence. Il a aggravé ses fautes politiques sur le terrain administratif par les télégrammes qu'il n'a cessé d'adresser en faveur de certaines organisations, telles que les lignes anti-annexionnistes, formées sans instructions, sans réflexion, d'une façon illicite, organisations qui ne servent, en définitive, qu'à provoquer injustement l'extermination des musulmans des régions de Karasi et d'Aydin, et qui en profitent pour extorquer de l'argent à cette population. C'est au Ministère de la Guerre qu'il appartient de le rappeler à İstanbul. Mais l'ordre formel que le Ministère de l'Intérieur vous a signifié en vous informant que ce personnage est révoqué, est de n'entrer en aucune façon en correspondance officielle avec lui, et de ne faire donner suite à aucune de ses demandes touchant les affaires administratives. Vous comprendrez certainement quelles responsabilités vous vous éviterez en vous conformant à ces instructions. En ces moments graves et importants, où l'on décide de notre sort à la Conférence de la paix et où l'on établit le bilan de nos cinq ans de folies, la tâche la plus grande qui incombe à tout fonctionnaire, à toute la population, à tout Ottoman, n'est-ce pas de démontrer que nous sommes enfin devenus raisonnables, de faire preuve de sagesse et de prévoyance, enfin, de sauvegarder la vie, les biens et l'honneur de tous, sans distinction de parti, de religion et de race, de façon à ne plus discréditer ce pays aux yeux du monde civilisé?»

C'est seulement à mon arrivée à Sivas, le 27 juin 1919, que je fus avisé de cette circulaire chiffrée. Après avoir, par cette circulaire du 23 juin, rendu un grand service aux ennemis de la patrie et au Sultan, Ali Kemal Bey se retira du Gouvernement, le 26 juin 1919. Ce n'est que beaucoup plus tard que j'eus connaissance de la lettre de démission qu'il avait adressée officiellement au Grand Vézirat, de celle qu'il avait présentée personnellement au Sultan, ainsi que de l'exposé verbale qu'il avait fait, et de la réponse du Souverain.

Dans ses lettres de démission, notamment dans celle présentée au Sultan, Ali Kemal Bey, après avoir parlé «des troubles et des révoltes surgis dans diverses localités de l'Etat Ottoman,» déclare que, bien qu'il appartînt à son Département de recourir aux mesures nécessaires pour localiser et étouffer immédiatement la rébellion, «certains de ses collègues, jaloux de la bienveillance et de la confiance impériales, dont il jouit, ont favorisé l'extension de la révolte en se prévalant de raisons spécieuses.» Il ajoute que, se retirant de son poste officiel, il n'en offre pas moins à Sa Majesté ses services et sa fidélité particuliers. Verbalement il sollicite ce qui

suit: «Daignez me protéger contre les attaques de mes ennemis qui considéreront ma rétraite des fonctions officielles comme une excellente occasion de se ruer sur moi.»

Le Sultan le comble d'amabilités et lui répond:

«Je suis sûr que vous ne me laisserez pas tout à fait seul. Votre fidélité avait été pour moi une grande consolation et une source de grands espoirs. Le Palais vous est ouvert à tout moment. Ne cessez pas de collaborer avec Refik Bey.»

Ali Kemal, dont la fidélité donnait au Sultan de si grands espoirs et un si grand réconfort, nous l'avons vu dans son fauteuil de Ministre de l'Intérieur et devant le Sultan. Regardons-le maintenant dans l'exercice de ses vraies fonctions.

Si ce n'est pas abuser de votre patience, parcourons une des lettres envoyées par Said Molla au Pasteur Frew: «J'ai fait part à Ali Kemal Bey des regrets que vous avez exprimés à l'occasion de son dernier malheur. Il est nécessaire de tenir cet homme entre nos mains. Il ne faut pas laisser échapper l'occasion. C'est le meilleur moment de lui offrir un cadeau.»

«Ali Kemal Bey a causé hier avec le personnage que vous savez. Il lui aurait dit qu'il était nécessaire de réfléchir un peu sur la question de la presse. Il n'est pas très facile chez nous, d'aiguiller les intellectuels et les publicistes dans un sens contraire à la cause qu'ils avaient d'abord embrassée. Tous les fonctionnaires officiels sont pour le moment sympathiques au Mouvement Nationaliste. Ali Kemal Bey suivra à la lettre vos instructions. Il essaie de collaborer avec le parti de Zeynel Abidin. Bref, on va embrouiller les affaires.» Cette lettre contient un post-scriptum. Le voici:

«P.S.: J'oublie toujours une chose que je me propose de vous dire depuis quelque temps. Pour que Mustafa Kemal puisse venir ici en toute confiance il faut feindre un peu la sympathie à son égard et à l'endroit de ses partisans. Veuillez attacher une extrême importance à cette question. Nous ne pouvons pas défendre sa cause par nos propres journaux.»

Au fur et à mesure, je fournirai plus de détails sur ces documents. C'est assez pour le moment. -

La circulaire d'Ali Kemal Bey, dont je n'avais pas eu connaissance à Amasya, avait réellement troublé les esprits des fonctionnaires et de la

population. Des personnes dépourvues de sens réaliste — comme il y en a partout — se livrèrent à une propagande active contre ma personne.

C'est à Sivas que couvait la plus importante de ces agitations réactionnaires. -

Si vous me le permettez, je la décrirai brièvement. «Le 23 juin 1919, date de la circulaire d'Ali Kemal Bey, un certain Ali Galib Bey se trouvait à Sivas prêt à tout avec une dizaine de compagnons. Cet individu était un colonel d'Etat-Major, envoyé d'Istanbul en qualité de Vali de Mamuratülaziz. Il amenait certains hommes choisis par lui soi-disant comme fonctionnaires subalternes du vilayet. -

Ali Galib s'arrête à Sivas, situé sur sa route, et ce qui ne laisse plus de doute sur sa mission spéciale, y recrute aussitôt des partisans influents. Il commence à prendre les dispositions nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

Aussitôt reçu, l'ordre donné contre moi par le Ministère de l'Intérieur, Ali Galib passe à l'action. Dans les rues de Sivas, des affiches sont collées aux murs, portant que «je suis un homme pernicieux, un rebelle, un traître».

Lui-même se rend un jour auprès de feu Reşid Pacha, alors Vali de Sivas, et, après avoir parlé de l'ordre du Ministère de l'Intérieur, demande quelle mesure on prendra à mon égard, si je me rends à Sivas.

Reşid Pacha demande ce qu'il pourrait bien faire. «A ta place, répond Ali Galib, je le ligotterais et l'arrêteraï. Voilà comment tu devrais également agir.»

Reşid Pacha ne trouve pas la chose si facile. La discussion traîne en longueur. Le nombre de ceux qui prennent part aux débats s'accroît; à telle enseigne qu'une partie de la population s'assemble pour connaître leur résolution.

Ceci se passe le 27 juin.

Détournons un instant nos regards de ce spectacle, pour y revenir plus tard, et dirigeons-les vers Amasya.

Le 25 du même mois, j'étais avisé de certains agissements suspects dirigés contre moi à Sivas. Dans la nuit du 25/26 juin, j'appelai mon aide-de-camp Cevad Abbas Bey, je le prévins que nous partirions d'Amasya dans la direction du sud avant l'aube et lui ordonnai de faire les préparatifs en secret.

D'autre part, avec le Commandant de la 5^{ème} Division et les officiers de mon Etat-Major nous avons arrêté secrètement les mesures suivantes: Le Commandant de la 5^{ème} Division devait former d'urgence, et dès la nuit même, un détachement aussi fort que possible, composé d'officiers et de soldats d'élite montés. Je devais partir pour Tokat le 26 juin, au matin, avant l'aube, en automobile et en compagnie de mes camarades. Le détachement serait expédié aussitôt formé, dans la direction de Sivas, par voie de Tokat, et chercherait à opérer sa liaison avec moi. Notre départ ne devrait être télégraphié nulle part, et autant que possible ne pas être ébruité à Amasya. -

Le 26, je pars d'Amasya. Dès mon arrivée à Tokat, je fais placer sous contrôle le bureau télégraphique et m'assure que mon arrivée ne sera annoncée ni à Sivas ni ailleurs. Je passe la nuit du 26/27 à Tokat, et le 27 je pars pour Sivas. Le trajet de Tokat-Sivas est de six heures environ en automobile. -

J'adressai au Vali de Sivas un télégramme en clair lui annonçant mon départ de Tokat pour Sivas. J'avais signé de mon titre d'Inspecteur d'armée. Intentionnellement, j'y précisais l'heure de mon départ. Mais j'avais pris mes dispositions pour que ce télégramme ne fut expédié que six heures après mon départ, et que jusque là, aucun avis ne fût donné à Sivas.

Maintenant, Messieurs, reprenons l'exposé des événements qui se déroulaient à Sivas, au point où nous l'avons laissé plus haut, c'est-à-dire à la discussion entre Ali Galib et Reşid Pacha au sujet des mesures à prendre à mon égard.

Au vif de débats, on remet à Reşid Pacha mon télégramme expédié de Tokat. Reşid Pacha le tend à Ali Galib Bey. «Le voilà qui arrive, dit-il, arrêtez-le donc.» Aussitôt que Reşid Pacha lit l'heure du départ, il tire sa montre, regarde, et ajoute «Non, il n'arrive pas, il doit être arrivé».

Là-dessus Ali Galib, de s'écrier : «En disant que je l'arrêtera, j'ai voulu dire que je l'arrêtera s'il franchissait les limites de ma circonscription.» A ces mots, l'assistance est saisie de frayeur. Tous disent: «Dans ce cas, allons à sa rencontre», et la séance prend fin.

Considérant qu'il importait de gagner du temps pour me préparer une réception brillante, avec la participation des notabilités, de la population et de l'armée, que je me trouvais déjà presque aux portes de Sivas, ils cherchèrent le moyen de me retenir un moment à la ferme-modèle située à proximité de la ville. Aussitôt le vali invite chez lui Tali Bey, chef du

service sanitaire de mon quartier général, que j'avais envoyé précédemment à Sivas pour s'occuper des organisations, et qui se trouvait alors en cette ville. Il le prie de m'engager à faire cette halte, ajoutant qu'il nous rejoindrait dès que les préparatifs seraient terminés.

En effet, nous aperçûmes Tali Bey dans une automobile qui surgit en face de nous, juste aux environs de la ferme-modèle. Nous descendons des autos et prenons place dans le cour de la ferme. Tali Bey m'explique en détail les faits tels que je viens de les narrer, et dit que sa mission consiste à me retenir un peu à cet endroit. Je me lève aussitôt et dis: «Vite en auto et à Sivas.»

Je m'explique: Voici ce qui m'était venu à l'esprit à ce moment: «Ils peuvent avoir trompé Tali Bey et viser en réalité, sous prétexte de préparatifs de réception, à gagner du temps pour préparer un coup.» Au moment où nous allions monter, un autre automobile venant de Sivas s'approche de nous. C'était celle du Vali.

Reşid Pacha entame la conversation en me demandant si je ne voudrais pas me reposer quelques instants. Je lui dis que je n'ai même pas besoin d'une demi-minute de repos et que nous partirions incontinent. Je l'invite à prendre place à mes côtés.

- Efendim, me dit-il, permettez que Rauf Bey prenne place à vos côtés. Je prendrai une des autres autos.

- Non, non, dis-je, montez avec moi.

On devinera sans peine l'intention qui me dictait cette invite.

A notre arrivée aux portes de Sivas, une foule compacte couvrait les deux côtés de la grand'rue. Les troupes étaient au port d'armes. Nous descendons de voiture. Tout en marchant, je salue les soldats et la population.

Ce spectacle était un témoignage vivant de l'affection et de l'attachement que me portaient l'honorable population de Sivas, ainsi que les héroïques officiers et soldats qui s'y trouvaient.

Je me rends directement au siège du Commandement du Corps d'armée, où je mande aussitôt Ali Galib Bey et sa suite, ainsi que les malfaiteurs qui étaient, selon nos informations, ses instruments. Je ne vais pas vous narrer l'accueil que je leur réservai, afin de ne pas tirer en longueur ces menus détails qui sont, je n'en doute pas, déjà assez fastidieux. -

Je me contenterai de citer seulement un détail.

Messieurs, cet Ali Galib a voulu, après l'accueil qu'il avait reçu, venir me voir seul, nuitamment, prétextant avoir des confidences à me faire. Je l'ai reçu, il a essayé de me convaincre par toutes sortes d'arguties que je ne devais pas me fier aux apparences; qu'en acceptant le poste de Vali à Mamuratülaziz, il avait eu en vue de servir mes desseins et qu'il s'était arrêté à Sivas pour me rencontrer et prendre personnellement mes instructions. Je dois avouer qu'il réussit dans sa tâche en nous occupant jusqu'au matin.

Après avoir donné des instructions à qui de droit pour les organisations et sur la ligne de conduite à suivre à Sivas, nous partîmes dans la direction d'Erzurum, un matin de Baïram après avoir passé la nuit de 27/28, sans fermer l'œil.

Après un rude voyage d'une semaine en automobile, nous arrivâmes à Erzurum le 3 juillet 1919, au milieu des manifestations sincèrement affectueuses de la population et de l'armée. Le 5 juillet, j'enjoignis à tous les Commandants de prendre, dans les principaux centres de transmission, les dispositions nécessaires à l'effet de contrôler et d'intercepter toute communication hostile qui pourrait venir du Gouvernement central.

Je pris contact avec le Commandant, le Vali et la section d'Erzurum de «l'Association pour les Droits Nationaux des Provinces Orientales».

Le Vali Münir Bey avait été révoqué par İstanbul. Il se trouvait encore à Erzurum, par suite de la lettre que je lui avais adressée pour l'inviter à rester dans cette ville. Mazhar Müfid Bey, qui, après avoir quitté le poste de Vali à Bitlis, passait par Erzurum, en route pour İstanbul, m'attendait aussi à Erzurum.

Je jugeai utile de me concerter sérieusement avec ces deux Valis et mes camarades le Commandant du XV^{ème} Corps d'Armée, Kazım Karabekir Pacha, Rauf Bey, qui se trouvait en ma compagnie, l'ex-gouverneur d'İsmet Süreyya Bey, le Chef d'Etat-Major de mon quartier général Kazım Bey, l'officier d'Etat-Major Hüsrev Bey, le docteur Refik Bey.

Je leur parlai de la situation générale et des situations particulières, ainsi que de la ligne de conduite qui s'imposait. J'envisageai, à cette occasion, les éventualités les plus défavorables, les dangers publics et personnels et les sacrifices que l'on serait dans la nécessité de consentir en toutes conjonctures. Il n'y a aujourd'hui que le Palais, le Gouvernement et les étrangers pour songer à anéantir ceux qui se lanceraient en avant pour l'idéal national. Mais il faudrait pour cela admettre la possibilité que tout le pays pût être trompé et retourné contre le mouvement. Les promoteurs doivent décider en entrant dans la lutte, que, quoiqu'il arrive,

ils n'abandonneront jamais la cause, et qu'ils persévéreront dans leurs sacrifices à l'idéal jusqu'au dernier soupir et jusqu'au dernier refuge qu'ils trouveront sur le territoire national. Il est préférable que ceux qui ne sentent pas cette ardeur ne s'engagent pas dans l'action, car ils se tromperaient eux-mêmes et tromperaient le pays.

Puis, la tâche envisagée n'est pas de celles que l'on puisse accomplir sous main, sous le couvert des autorités et de l'uniforme. On peut concevoir jusqu'à un certain point cette méthode, mais l'époque en est révolue. Il faut aller sur la place publique, élever la voix au nom des droits de la nation, et l'associer tout entière à cette clameur.

Il n'y a pas de doute que je sois révoqué et voué au sort le plus tragique. Collaborer ouvertement avec moi, équivaut à partager, dès maintenant, le même sort. De plus, on ne peut prétendre qu'à bien des points de vue, je sois absolument l'homme qu'exigé la situation que nous avons dépeinte. Mais, en tout cas, il était de toute nécessité qu'un enfant de ce pays se mît en avant. On pouvait songer à un autre que moi. Il suffirait, dis-je, que ce camarade consentît à agir de la façon qu'exigé la situation actuelle. -

Après ces déclarations, pensant qu'il ne conviendrait pas de prendre une décision trop hâtive, je levai la séance, pour permettre à mes camarades de réfléchir encore un moment et d'échanger leurs vues personnelles.

A la reprise de la séance, mes compagnons manifestèrent le désir de me voir diriger le mouvement et me promirent leur appui. Un seul camarade, Münir Bey, pria pour des raisons sérieuses, qu'on l'exemptât, provisoirement, de tout service actif.

Je fis remarquer que, malgré ma démission proforma et malgré ma retraite de l'armée, la condition essentielle du succès résidait dans l'exécution de mes ordres, comme si j'exerçais toujours le commandement suprême.

La motion ayant été pleinement approuvée et acceptée, cette séance prit ainsi fin.

Messieurs, en commençant par Cevad et Fevzi Pachas qui se sont succédé à la présidence de l'Etat-Major Général à Istanbul et par İsmet Bey lequel travaillait à la Commission préparatoire de la Paix, je me suis concerté comme je l'ai fait ici et à Erzurum, avec tous les commandants, officiers et autres personnages officiels ou privés avec qui j'avais pris contact jusqu'à mon arrivée à Erzurum. Vous reconnaîtrez l'utilité de ce procédé.

Les premiers jours de mon arrivée à Erzurum, il importait de s'occuper des dispositions à prendre pour assurer la réunion du Congrès d'Erzurum.

Messieurs, la section de la Ligue pour la Défense des Droits des Provinces Orientales», constituée à Erzurum le 3 mars 1919 dans le but de former un comité d'action, a entrepris d'accord avec Erzurum, de convoquer un Congrès des Provinces Orientales dans cette ville pour le 19 juin 1919. A l'époque où je me trouvais encore à Amasya au mois de juin, cette section proposa aux Provinces Orientales d'envoyer des délégués et leur adressa des invitations à cet effet. A partir de cette date jusqu'à mon arrivée, et au delà, le comité a déployé des efforts extraordinaires dans ce sens. -

Il est facile de comprendre à quels obstacles s'est heurtée la réalisation d'un tel but dans les conditions d'alors.

Bien que le 10 juillet, jour fixé pour la réunion du Congrès approchait, les délégués des provinces n'avaient pas été encore élus. Or, il était extrêmement important d'assurer cette réunion. Aussi, fallut-il que je prisse personnellement des dispositions sérieuses à ce sujet.

Tout en faisant parvenir des communications en clair à chacun des vilayets, des instructions chiffrées furent expédiées, ainsi qu'il convenait de faire, aux Valis et aux Commandants. On parvint enfin à réunir un nombre suffisant de délégués après un retard de treize jours.

Messieurs! il importait à notre entreprise nationale d'harmoniser le concours de l'armée avec l'activité civile et militaire de la nation.

La division de Trabzon était commandée par intérim. Le Commandant titulaire Halid Bey s'était dérobé à Bayburt. Il fallait le faire sortir de sa cachette pour deux raisons. L'une, la principale, consistait à rehausser le moral du peuple et surtout des militaires, en leur démontrant que l'appel d'Istanbul et le refus d'y obtempérer ne devaient pas inquiéter les gens ni les pousser à se cacher. La seconde raison était qu'il importait d'avoir un Commandant ardent et intrépide à la tête de la division, en prévision d'une agression extérieure contre Trabzon, point important du littoral.

En conséquence, je fis venir Halid Bey à Erzurum. Après lui avoir donné personnellement des instructions spéciales, je lui fis signifier l'ordre de se trouver à Maçka pour prendre immédiatement, le cas échéant, le Commandement de sa division.

Pendant que nous nous occupions de ces affaires nous étions condamnés à perdre notre temps par l'obligation de répondre, d'une façon ou de l'autre, aux télégrammes trompeurs que Ferid Pacha, Ministre de la

Guerre à İstanbul et le Sultan lançaient constamment pour assurer mon retour à İstanbul.

«Venez à İstanbul», me disait le Ministre de la Guerre. «Prenez un congé», me disait d'abord le Sultan de son côté. «Restez quelque part en Anatolie, sans vous mêler de quoi que ce soit.» Puis, faisant chorus: «Vous devez revenir absolument,» s'écriaient-ils.

Je répondis: «Je ne puis pas venir.» Finalement, le rideau se baissa brusquement au cours d'une correspondance télégraphique avec le Palais, à côté de l'appareil même, dans la nuit du 8/9 juillet 1919, et la comédie qui se jouait depuis un mois, du 8 juin au 8 juillet, prit fin.

Dès ce moment, İstanbul mit un terme à ma mission officielle. Moi-même je me trouvais avoir expédié au même instant, soit à 10 heures 50 minutes de la nuit du 8/9 juillet 1919 un télégramme au Ministère de la Guerre, et un autre à 11 heures au Sultan annonçant la démission de mes fonctions et ma retraite de la carrière militaire.

Je fis part de l'événement aux armées et au peuple. A partir de cette date, je continuai à remplir le devoir que me dictait ma conscience, dégagé de toutes qualités et attributions officielles, m'appuyant uniquement sur l'affection et la grandeur d'âme de la nation et en empruntant l'énergie et l'inspiration requises à son inépuisable source de puissance.

On devine aisément que pendant ma conversation de cette nuit-là avec İstanbul, maintes autres personnes et certains intéressés se trouvaient aux écoutes.

Je vais, si vous le permettez, vous soumettre tel quel le document que voici, pour vous donner une idée sur le compte de ceux qui, en ces moments-là et plus tard, s'acharnaient à faire passer, ce que, me servant d'un terme bien anodin, j'appellerai de la naïveté, pour du tact et du talent.

No. 40.

De Konya, 9 juillet 1919, 6 heures.

Au Premier Aide-de-Camp de la 3^{ème} Inspection d'Armée. Refik Halid Bey, directeur général des Postes et Télégraphes, et Cemal Bey, Vali de Konya ont correspondu à côté de l'appareil télégraphique dans la nuit du 6/7 juillet. J'ai appris que la conversation s'est poursuivie de la façon suivante:

«C'en est fait de Mustafa Kemal Pacha. On l'emmène à İstanbul. On est en train d'en faire autant pour Cemal Pacha.» Le Vali

de Konya disait de son côté: «Je vous remercie.» Je vous prie de porter le fait à la connaissance de Son Excellence le Pacha sous la forme qui convient.

Le Directeur de la Correspondance chiffrée de l'Inspection
de la 2^{ème} Armée Hasan.

En effet, quatre jours plus tôt j'avais appris, avec surprise, que Cemal Pacha, Inspecteur de la 2^{ème} Armée à Konya, était parti pour İstanbul. A Samsun, j'étais en correspondance avec Cemal Pacha, en vue de notre collaboration concernant les fonctions de l'Organisation Nationale et des dispositions militaires à prendre. J'avais reçu de lui des réponses positives et encourageantes.

Le départ pour İstanbul, de son propre gré, d'un Commandant qui avait noué avec moi des relations de ce genre, n'était guère le fait d'un homme sage et prudent. Aussi, prescrivis-je, par un télégramme chiffré du 5 juillet 1919, au Colonel Selahaddin Bey, commandant le XII^{ème} Corps d'Armée de m'édifier sur les deux points suivants:

«1° Je vous prie de m'expliquer d'urgence et d'une façon explicite le motif réel du départ pour İstanbul de Cemal Pacha, en congé de dix jours.

2° Il est inadmissible que vous quittiez le Commandement des troupes de votre circonscription, pour n'importe quelle raison. Il est de rigueur que vous preniez des mesures en prévision des éventualités les plus défavorables en vous mettant en correspondance à ce sujet avec Fuad Pacha.

Je vous prie de me fournir, jour après jour, des renseignements concis sur votre situation.»

A la même date, je transmettais également à Fuad Pacha à Ankara la copie de ce télégramme.

Dans le télégramme chiffré que Selahaddin Bey m'adressa le 6/7 juillet, c'est-à-dire au moment où Refik Halid Bey causait à côté de l'appareil télégraphique avec le Vali de Konya, Cemal Bey, il était dit «Cemal Pacha est parti en congé de dix jours de son propre gré, afin de se mettre en contact avec certains personnages à İstanbul en même temps que pour y revoir sa famille».

Cemal Pacha partit bien, mais il ne put revenir. Nous le reverrons, plus tard, comme ministre de la guerre dans le cabinet d'Ali Rıza Pacha.

Malheureusement, nous apprenions quelque temps après, que Selahaddin Bey, témoin de ces événements, et auquel nous avions recommandé de rester à la tête de ses troupes, s'était également rendu à İstanbul. A la suite du mauvais exemple donné par Cemal Pacha, je lançai le 7 juillet 1919, à tous les Commandants le télégramme suivant:

«1° Les forces nationales qui se sont formées et organisées dans le but de sauvegarder notre indépendance sont à l'abri de toute attaque et ingérence. C'est la volonté nationale qui est souveraine dans la conduite des destinées de l'Etat et de la nation. L'armée est le serviteur docile de cette volonté nationale.

2° Au cas où, pour une raison quelconque, les Inspecteurs et les Commandants seraient relevés de leurs charges, ils peuvent faire remise de leur Commandement à leurs successeurs, si ceux-ci réunissent les qualités requises en vue d'une collaboration avec eux; ils resteront cependant dans la zone où ils exercent quelque influence, et continueront à remplir leurs devoirs nationaux. Dans le cas contraire, c'est-à-dire s'il est pourvu à la nomination de gens qui pourraient provoquer un incident analogue à celui d'İzmir, le Commandement ne sera pas cédé, et tous les Inspecteurs et Commandants se refuseront à reconnaître de pareilles nominations, en faisant valoir que toute confiance a disparu.

3° Si par suite de la pression exercée par les Puissances de l'Entente dans le but de faciliter l'occupation de notre pays, le Gouvernement venait à donner l'ordre de supprimer n'importe quel Corps ou organisme de l'armée ou Organisation Nationale, cet ordre ne sera pas obéi, ni mis à exécution.

4° L'armée s'opposera à toute influence et immixtion qui aurait pour conséquence l'affaiblissement ou la dissolution des Associations Antiannexionnistes et de 'Défense des Droits Nationaux', associations dont l'activité vise le maintien et la sauvegarde de l'Indépendance nationale.

5° De même que l'armée, l'administration civile est le soutien légitime des 'Associations pour la Défense des Droits Nationaux' et des 'Ligues anti-annexionnistes' dans l'œuvre de la sauvegarde de l'Indépendance de l'Etat et de la nation.

6° En cas d'une agression contre une région quelconque de la patrie, toute la nation est prête à défendre ses droits. Dans une telle éventualité, chaque région avertira immédiatement les autres pour en assurer la coopération et l'unité d'action.»

Ces communications furent adressées à tous les Commandants d'armée et de Corps d'armée de l'Anatolie et de la Rumeli, ainsi qu'à tous les autres personnages à qui il convenait de le faire.

Cinq ou six jours après cette circulaire, je reçus de Kavak un télégramme chiffré portant la signature «Refet, Commandant du troisième Corps» et la date du 13 juillet 1919. Voici le texte de ce télégramme:

«Le Colonel Selahaddin Bey, chef de la Section de guerre, est arrivé d'Istanbul à bord d'un navire anglais pour me remplacer. Le ministre m'ordonne de rentrer par le même navire. Selahaddin Bey travaillera dans l'intérêt de la cause. Vu la situation générale, j'ai jugé opportun de lui remettre le Commandement, et j'ai adressé ma démission au Ministère de la Guerre. Je vous fournirai les détails séparément. Je pars dans la direction de Sivas. Veuillez répondre à Amasya par l'intermédiaire d'Arif Bey, commandant de la 5^{ème} Division.»

Messieurs, je dois avouer que je n'ai pas été satisfait de cette façon d'agir de Refet Bey. Istanbul était au courant de sa coopération avec moi. Lorsqu'un personnage censé être partisan de cette communauté d'action arrive à bord d'un navire anglais pour le remplacer, l'idée qui vient aussitôt à l'esprit, c'est que ce personnage pourrait servir les desseins des Anglais.

A supposer même qu'il n'y eût là qu'une simple hypothèse, Refet Bey n'aurait pas dû se hâter de remettre le Commandement ou tout au moins aurait dû prendre mon avis.

Etant donné, d'autre part, qu'il avait eu assez de confiance pour céder son Commandement à son successeur, je fus d'avis qu'il eût été plus raisonnable de rester en place au moins pour quelque temps et de travailler avec lui pour lui expliquer la situation et nos points de vue, se réservant de partir après l'avoir mis en rapport avec nous. Mais, puisque je me trouvais en présence d'un fait accompli, il ne me restait plus qu'à me consoler en prenant en considération les deux points suivants:

1° La phrase contenue dans le télégramme de Refet Bey disant que Selahaddin Bey travaillera dans l'intérêt de notre cause» et 2° le fait que du moins Refet Bey ne s'était pas rendu à Istanbul.

Dans cette conjecture, j'attirai l'attention de tous les Commandants, par une communication portant «qu'en commettant l'erreur de se rendre à Istanbul, ils créeraient une situation qui pourraient coûter très cher au pays et que nous continuerions à remplir soigneusement notre programme». A la même date (14 juillet 1919) je fis

envoyer à Refet Bey un télégramme chiffré contenant entre autres cette phrase: «La nouvelle que Selahaddin Bey veillera à l'exécution de nos décisions, a causé une vive joie parmi les camarades et relevé leur moral.

A Selahaddin Bey, lui-même, je fis expédier le télégramme que voici:

Le 14 juillet.

Au Commandant de la 5^{ème} Division à Amasya. Pour Refet Bey: «Veuillez transmettre, si vous le jugez opportun, le télégramme suivant à Selahaddin Bey.»
Mustafa Kemal.

A Selahaddin Beyefendi:

«Votre départ du milieu confiné d'İstanbul pour vous réfugier dans le giron sacré de la nation et rejoindre vos compagnons dévoués sur le terrain de leur activité patriotique, nous a causé une grande joie. Le Tout-Puissant nous accordera la victoire, et nos efforts communs atteindront le but sacré. Je vous embrasse fraternellement. (Mustafa Kemal.)

Colonel Kazım Chef de l'Etat-Major de l'Inspection de la 3^{ème} Armée.

Les premiers signes de doute et d'incertitude sur le compte de Selahaddin Bey furent donnés par ce même Refet Bey qui lui avait témoigné sa confiance, en disant que «Selahaddin Bey travaillerait pour la cause» et qui remise faite du Commandement, s'était éloigné dans la direction de Sivas.

En effet, le télégramme envoyé par Refet Bey d'Amasya non seulement exprimait ses doutes sur le compte de Selahaddin Bey mais encore contenait certaines autres considérations. Si vous le permettez, je vous les soumettrai textuellement.

Urgent. Concerne la sécurité. No. 719. D'Amasya, le 15-7-1919

Au Commandement du XV^{ème} Corps d'Armée à Erzurum.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha:

«Vous connaissez Selahaddin Bey. Il importe qu'il ne soit pas pris subitement de frayeur. Kazım Pacha doit entrer en correspondance avec lui, sous prétexte de le féliciter, en se servant de termes modérés. Rien encore au sujet de la révocation de Hamid Bey; mais des démarches ont été entreprises pour son maintien. Il n'y a guère d'espoir qu'il reste ici, s'il est destitué. Néanmoins j'agis sur lui. Il est certain que

les Anglais exerceront une pression pour me retenir. Je resterai ici, et agirai selon les exigences de la situation. D'après ce que j'ai pu apprendre des Anglais et d'un Américain de passage ici, la situation de Kazım Pacha est également menacée. Je recommande à nouveau d'agir toujours avec modération, et de bien tenir la situation en main.

(Refet.)

Le Commandant de la 5^{ème} Division Arif.

Hamid Bey, dont le nom est cité dans ce télégramme était alors Gouverneur à Samsun. Refet Bey le connaissait de longue date, et dès les premiers jours de notre arrivée à Samsun, il me l'avait recommandé. Il était persuadé que c'était un camarade ayant les qualités nécessaires pour travailler avec nous jusqu'au bout, avec dévouement dans l'intérêt de la cause. Nous avons réussi à le faire nommer à Samsun, en écrivant au Grand Vizir et à titre privé, au Chef de l'Etat-Major Général, Cevad Pacha.

Pouvait-on avoir le moindre doute qu'un tel personnage n'échapperait pas tôt ou tard à la révocation? Refet Bey dit toutefois que des démarches avaient été faites pour son maintien. Son maintien dans quelle localité? Des démarches faites par qui et auprès de qui? Il ajoute que, si Hamid Bey était relevé de ses fonctions, il n'espérait pas qu'il resterait dans ces parages. Néanmoins, j'agis sur lui. Mais où ira-t-il? à İstanbul? Comment? Ce personnage ne collaborait-il pas jusqu'à présent avec nous?

Refet Bey dit dans son télégramme qu'il croit certain que les Anglais exerceront une pression sur le Gouvernement en faveur de son retour, mais que lui restera sur les lieux en agissant selon les circonstances. Or, la situation est claire, et je lui avait indiqué par mes instructions circulaires du 7 juillet ce qu'il y avait lieu de faire (article 2 des instructions). Il n'y avait pas d'autres dispositions à prendre.

Refet Bey a pu apprendre par des Anglais et des Américains de passage que «la situation de Kazım Pacha est également menacée». Que signifie tout cela? A quoi attribuer l'attitude de camarades qui devraient être les premiers à faire preuve de fermeté et qui rêvent de périls imaginaires, en ajoutant foi à ce que disaient des gens qui sans doute n'allaient pas nous donner leur bénédiction et qui parlent de ces périls d'un ton convaincu.

A la fin de ce télégramme, Refet Bey me fait la leçon à moi aussi. Il me recommande d'agir toujours avec modération et de bien tenir en main la situation.

Je laisse aux gens intelligents et de bon sens le soin d'interpréter la signification du mot «modération».

Si le personnage qui me recommande de procéder avec sagesse m'avait adressé cette recommandation avant d'avoir quitté son poste, en conformité de mes instructions, il me semble qu'il aurait agi avec plus de sincérité.

Messieurs! Hamid Bey m'avait adressé de Samsun en date du 14 juillet ce court télégramme:

«J'ai appris ma révocation d'une source digne de foi: J'en attends l'ordre dans quelques jours. Je me rendrai ensuite à İstanbul.»

Affligé déjà de voir Refet Bey quitter le Commandant, j'apprenais en plus le jour même qu'un autre camarade, de la part de qui nous attendions une attitude dévouée, dans une localité importante faisait preuve d'un mentalité incompréhensible, comme si nous nous trouvions dans des conditions normales.

Le 15 juillet 1919 un télégramme fut adressé à Hamid Bey en ces termes:

«Cher frère, nous avons appris la nomination d'Ibrahim Ethem Bey, à votre place. J'ai écrit à Refet pour le prier de venir avec vous vers l'intérieur. J'ignore quelle considération vous inspire assez de confiance pour aller à İstanbul. Pendant que nous nous efforçons de retirer d'İstanbul pour les amener en Anatolie, les camarades de valeur et de ne pas priver ainsi les bons patriotes de l'occasion de concourir à la réalisation de notre idéal, vous vous engagez, vous, dans un milieu confiné et dominé, pour ne pas dire davantage. Nous n'approuvons nullement cette attitude. Rejoignez Refet. Ou vous resterez avec lui aux environs de Sivas, ou vous nous rejoindrez voyageant tout à votre aise. Attendons réponse catégorique.

Le télégramme reçu de Samsun cinq jours plus tard (20 juillet) de Hamid Bey, gouverneur de Canik, était ainsi conçu: «La nation désespérée des scandales qui se multiplient à Byzance, attend de l'Orient une lueur d'espoir. Elle attribue à ces lieux-ci et à ceux qui s'y trouvent, des corps et des formes tellement fantastiques que moi-même je me demande s'il s'agit de réalités. J'ai honte de mon indifférence.

Certes, nous ne dormons pas. Nous voulons faire quelque chose. Mais, j'ai la conviction que nous nous débattons dans des théories, que nous avons choisi des voies trop longues. L'heure et la situation du pays n'admettent pas que nous restions dans l'expectative. La situation empire

d'instant en instant. En conséquence, nous devons donner de la consistance à notre pensée, accélérer notre action. Voici ce que je pense :

«Télégraphions au Sultan, de tous les côtés, simultanément. Avertissons-le que la nation, se rendant compte de la voie où elle se trouve entraînée par les scandales qui se produisent depuis dix mois sous les yeux du Sultan par sa volonté et par ses caprices, a décidé de prendre à tout prix entre ses mains les rênes de ses destinées. Nous ajouterons que, si dans les 48 heures, il n'est pas formé un cabinet jouissant de la confiance de la nation et qu'il ne soit pas décidé dans le même délai de convoquer une Assemblée constituante, nous ne le reconnâtrons ni lui et ni son Gouvernement. Il n'y a aucun inconvénient à agir de la sorte. Marchons, et que la nation, habituée par tradition à courber la tête, nous suive.»

Etant donné que Hamid Bey nous informait cinq jours auparavant qu'il se rendait à İstanbul au cas où il serait destitué, je présume que sans doute vous trouverez son télégramme, peut-être quelque peu fougueux, mais empreint d'un esprit de résolution et d'activité.

Monsieur le gouverneur se demande s'il y a quelque réalité là où la nation s'attend à voir jaillir un rayon d'espoir. Il nous prend pour des brouillons et des sots qui ne savent pas ce qu'ils font et qui s'égarent dans des théories. Il indique aussi ce qu'il faut faire pour donner de la consistance à notre pensée et imprimer plus de rapidité à notre action. Il aurait mieux fait, si après avoir dit tout cela, il n'avait pas exprimé des opinions bizarres, mettant en évidence le peu de justesse de son jugement.

Messieurs! L'histoire est pleine d'exemples montrant à quel sort sont condamnés les hommes qui ont pour devise: «Marchons et que la nation habituée par tradition à courber la tête, nous suive.» Les hommes d'Etat et plus spécialement les dirigeants de la nation ne doivent jamais se laisser guider par une mentalité aussi absurde. Hamid Bey ne se réfère point dans son télégramme à la communication que nous lui avons faite de se retirer à l'intérieur avec Refet Bey. Dans notre réponse datée du 21 juillet 1919, nous avons dit à Hamid Bey ce qui suit: «Grâce à Dieu, tout marchera à souhait. Seulement, pour former un Cabinet jouissant de la confiance de la nation, il faut créer d'abord la force sur laquelle ce cabinet pourra s'appuyer. On obtiendra ce résultat par la réunion du Congrès des Provinces Orientales d'abord, et du Congrès Général de Sivas ensuite.»

Messieurs, il nous faut revenir sur le sujet du III^{ème} Corps d'Armée et, par la même occasion sur le cas de Refet Bey et de Selahaddin Bey. Voici le motif:

Les Anglais avaient répandu le bruit qu'ils enverraient un bataillon à Sivas. Il fallait en prévision de cette éventualité, faire prendre des mesures militaires dans les différentes directions convergeant vers Sivas. Dans le texte d'un ordre que j'avais donné, le 18 juillet 1919, au Commandement de la 5^{ème} Division à Amasya, on pouvait lire ce qui suit touchant Refet Bey qui se trouvait encore à Amasya: «J'attire sérieusement l'attention de Refet Bey sur ce fait. Il se peut qu'en prenant en considération la situation telle qu'elle est, il préfère rester pour le moment à Amasya.»

La réponse du Commandant de la 5^{ème} Division, datée du 19 juillet 1919, contenait les phrases suivantes qui méritent d'arrêter l'attention: «Selahaddin Bey est toujours à Samsun. Je n'ai pas pu prendre contact avec lui jusqu'à ce jour. Comme il n'y a eu, non plus, aucun échange de correspondance sérieuse et importante entre nous, j'ignore quelles sont ses vues et ses idées.»

«Mais Refet Bey avait donné à entendre qu'il n'aurait pas, le cas échéant, l'audace nécessaire pour s'opposer aux Anglais.»

«Refet Bey est parti le 18 juillet 1919 pour Sivas.»

Là-dessus, je fis expédier en chiffre à Refet Bey le télégramme suivant:

Télégramme chiffré. Personnel. No. 151. Le 19 juillet, 1919.

Au Commandant de la 5^{ème} Division à Amasya. Au Colonel İbrahim Tali Bey, Inspecteur sanitaire de la 3^{ème} Armée à Sivas.

Pour Refet Bey: «Avez-vous remis mon télégramme à Selahaddin Bey? Il importe absolument de se renseigner exactement sur la façon de penser de ce camarade ; étant donné que c'est un devoir patriotique de ne pas tolérer une situation pouvant aboutir à un désastre, ce qui arriverait si l'on hésitait ou si l'on prenait une attitude à double face; il est indispensable d'obtenir de lui une réponse catégorique, se bornant à un «oui» ou à un «non», et de prendre une décision en conséquence. Le seul programme qu'il lui reste à suivre, est de commencer au point où vous vous êtes arrêté. Ce qui m'a poussé à rédiger ce télégramme c'est que depuis bientôt une semaine, nous n'avons pas pu recevoir de renseignements positifs et que dans une communication reçue d'Istanbul on n'émet aucun avis catégorique sur son compte. On se plaint aussi de ce qu'avant son départ, il a eu une entrevue secrète et entretient des relations intimes avec Sadık Bey. C'est à vous particulièrement de juger cette situation et de prévoir les conséquences qui pourraient en

résulter, car il faut songer à la mauvaise impression que produirait, dans n'importe quel milieu de la population, un propos, de sa part, maladroit et défavorable à la cause nationale, ainsi qu'à la situation qui en résulterait.

(Mustafa Kemal.)

Colonel Kazım

Chef de l'Etat-Major de l'Inspection de la 3^{ème} Armée.

- Je vous soumettrai textuellement le télégramme suivant de Refet Bey, qui constitue une réponse non seulement à notre dépêche, mais aussi à bien d'autres questions.

Très urgent. Concerne la sécurité. 1828. Sivas, le 22-7-1919

Son Excellence Kazım Karabekir Pacha, Chef intérimaire de la 3^{ème} Inspection d'Armée à Erzurum.

1° A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha:

Je n'ai pu remettre votre télégramme à Selahaddin Bey, parce que je l'ai reçu après mon départ.

Comme tout le monde, vous connaissez fort bien Selahaddin Bey. C'est un homme d'un caractère hésitant. Il est venu, paraît-il, dans l'intention de ne pas rester au-delà de dix jours dans ces parages. Peu s'en est fallu qu'il ne s'enfuît à İstanbul sans prendre possession du Commandement. Je lui ai rappelé, en le rassurant, son devoir patriotique. Dans tous les cas, il aime son pays, mais il est incapable de faire une action improvisée. Il vaut un peu plus que le Vali Reşid Pacha. Il est au courant des transports d'armes qui passent par le III^{ème} Corps d'Armée; il a travaillé avec succès pour le règlement de cette affaire à İstanbul.

Sa nomination ici est due à Cevad Pacha. Il ne saurait donc être nuisible à la cause, ni capable de tenir des propos défavorables sur celle-ci. Au contraire, il a promis de travailler à son succès, mais en silence. Je ne puis croire à l'information donnée au sujet de ses relations avec Sadık Bey. Du reste, travailler sans programme bien défini a pour résultat de dissiper les forces. Si, en me tenant au courant de la situation à l'Est, vous ne vous étiez pas laissé entraîner par des nouvelles exagérées, il se peut que j'eusse mieux dirigé les choses, et que je n'eusse pas été obligé d'abandonner le Commandement. Vous reconnaîtrez sans

doute que les hommes appelés à prendre des décisions de leur propre autorité, doivent être exactement renseignés sur la situation.

Par conséquent, que gagnerait-on à effrayer inutilement Selahaddin Bey et à le pousser par là à dire «non»? Il est déjà prêt à prendre la fuite. Qui pourrait alors le remplacer? Je vous prie de me donner des ordres concis et clairs. Veuillez relire votre télégramme concernant Selahaddin Bey. D'après ce télégramme qui commence par une tempête et finit par une accalmie, je n'ai pas pu démêler vos véritables intentions.

Néanmoins, Selahaddin Bey rentrera de Samsun dans quelques jours. Je causerai avec lui. Dans tous les cas, je tâcherai de ménager ses susceptibilités, afin qu'il travaille dans l'intérêt de la cause.

2° Au cours de mes entretiens avec les Anglais, j'ai pu saisir que le débarquement d'un bataillon à Samsun, tout en devant servir à transférer d'ici les musulmans hindous, doit spécialement être une menace à l'endroit de Votre Excellence, qu'ils croient être à Sivas. Un Commandant anglais est venu me voir à Kavak pour chercher à me persuader de me rendre à İstanbul. Il a déclaré ouvertement qu'on m'a rappelé en prétextant ma résistance aux Anglais, mais qu'en réalité, il s'agissait de vous affaiblir. L'autre point d'appui de Votre Excellence serait Kazım Pacha.

Aussi celui-ci devrait-il éviter de fournir aux Anglais un prétexte d'insistance. Le fait que Ferid Pacha a désigné, lors de sa démission, Kazım Pacha comme successeur par intérim, indique que les gens à İstanbul ne nourrissent pas tous de mauvaises intentions, mais ils ne peuvent rien faire à cause de l'attitude des Anglais. La désignation de Kazım Pacha à l'intérim est aussi une preuve que Selahaddin Bey n'est pas venu ici pour travailler pour le compte de Sadık Bey.

3° Il est bien probable que les Anglais exercent une pression officielle devant provoquer mon rappel à İstanbul, car il existe un «canal officiel de communication» entre moi et les Anglais. Si cette pression s'accroît, je ferai disparaître mes traces pour ne pas laisser Selahaddin Bey dans une situation embarrassante.

4° La rumeur au sujet du transfert de Hamid Bey ne s'est pas encore confirmée. Tant Selahaddin Bey que les Anglais se sont adressés à İstanbul pour assurer son maintien sur place. La tentative faite en vue de son changement est le résultat de sa dispute avec le Ministère de l'Intérieur. Il

est également inexact que Sedad Bey soit arrivé à Konya en remplacement de Selahaddin Bey.

Bien qu'il écrive avoir appris qu'on changerait tous les commandants, la désignation de Kazım Pacha à l'intérim démontre le contraire.

5° Avez-vous pris connaissance du télégramme adressé directement aux Valis par le Grand Vézirat, en date du 20 juillet, au sujet du Congrès de Sivas? Le Commandant de la division d'Afyonkarahisar aurait publié une proclamation en vue de provoquer l'élection des délégués de ce Congrès.

Approuvez-vous cette façon d'agir? La paix allemande et le calme qui règne à l'Est n'impliquent-ils pas que nous devons observer une attitude prudente, en attendant que la situation s'éclaircisse ?

Vous devez enfin vous être rendu compte que je n'ai aucun sujet d'inquiétude, quant à ma personne. Cependant, toute action qui se pour suivrait sans programme arrêté ne pourrait que nuire à la cause. Il faut que nous observions une attitude prudente ou que, mettant de côté toute réserve, nous travaillions ouvertement et sans perdre de temps.

Mais décidons-nous pour l'un ou l'autre. Espérez-vous quelqu'avantage du Congrès de Sivas réuni ouvertement dans les circonstances actuelles, et n'y voyez-vous pas plutôt un danger? Un coup porté à Sivas du côté du Sud serait très dangereux et diviserait l'Anatolie en deux, surtout à cause de l'apathie de la population de ce vilayet.

Pour cette raison, l'attitude neutre que ce vilayet paraît avoir observée jusqu'à ces derniers jours, est un fait d'une grande importance.

S'il y a nécessité absolue à convoquer ce congrès, ne conviendrait-il pas de le réunir dans une ville de l'Est au cas où, d'après vos informations, l'arrivée des délégués serait possible?

6° La population des villes de Sivas et d'Amasya est ignoble, celle des arrondissements et des villages est relativement meilleure. Désormais, j'agirai en conséquence.

7° Dans une lettre que j'ai reçue d'İstanbul, on recommande de calmer les Anglais par un manifeste, de votre part, proclamant que le mouvement national ici n'a pour but que le salut et l'indépendance de la nation, et non pas la réalisation d'intrigues spéciales d'un parti ou d'une personne.

S'il y a lieu de publier un tel manifeste, je crois qu'il conviendrait de le faire, non pas sous forme de proclamation de votre part, mais en intercalant dans les résolutions du Congrès d'Erzurum ce qu'il importerait de déclarer.

8° Les agences parlent d'élections parlementaires.

Que pensez-vous à ce sujet?

«Refet»

Le Chef de l'Etat-Major du III^{ème} Corps d'Armée.

Zeki.

Je me bornerai à citer textuellement la réponse que je donnai à ce télégramme.

Télégramme chiffré. A expédier par un officier. Urgent. No. 171.

Le 23-7-1919.

A Zeki Bey, Chef de l'Etat-Major du III^{ème} Corps d'Armée à Sivas.

A Refet Beyefendi.

1° J'ai cherché, pour le relire, le télégramme qui concerne Selahaddin Bey. Mais on ne le trouva pas. Autant qu'il nous en souvienne, les assertions qui le regardent émanaient d'Istanbul. Il arrive rarement qu'on puisse vérifier chaque nouvelle, dans la mesure désirée.

Les nouvelles reçues concernant la situation à l'Est ne manquent pas d'exagération, mais j'ai la conviction qu'elles ne nous ont pas fait faire un faux pas.

En prenant nos résolutions, nous ne nous sommes pas basés uniquement sur la marche des événements de l'Est.

Croit-on que nous aurions eu les résultats d'aujourd'hui en agissant autrement ou avec plus de circonspection dans les questions concernant l'organisation et le développement du mouvement national, dans la manifestation des aspirations nationales, dans des congrès, dans le concours de l'armée prêté aux organisations nationales, et dans les décisions que nous avons intentionnellement cru devoir ne pas prendre au sujet du commandement et des armes, afin de ne pas compromettre la cause nationale?

En tout état de cause, la situation actuelle est de nature à donner satisfaction à tout le monde.

2° La désignation à l'intérim de Kazım Pacha est très à propos. Il tâche de ne pas donner aux Anglais un motif apparent d'insister. Mais nous ne pouvons faire preuve de négligence dans la question des armes ni dans celle de l'opposition à faire à un débarquement à Trabzon.

Or, ces motifs ne sont sans doute pas du goût des Anglais.

3° Les Anglais ont insisté à outrance et exercé une forte pression sur le Gouvernement pour obtenir mon rappel à İstanbul. Ceci a été très clairement énoncé au cours de la correspondance échangée à côté de l'appareil télégraphique pendant plusieurs jours, avec le Gouvernement et le Sultan. Vous prendrez connaissance de cette correspondance lorsque nous nous reverrons.

Après ma démission de l'armée, cette insistance a pris fin. J'en déduis qu'après votre démission, on n'insistera pas trop non plus en ce qui vous concerne.

Néanmoins, même dans le cas contraire, je préférerais laisser Selahaddin Bey dans une situation embarrassante, plutôt que de perdre contact avec vous. Le Gouvernement et les Anglais ont beaucoup insisté auprès de Kazım Pacha au sujet de Halid Bey. Celui-ci se trouve actuellement à la tête de sa division, à titre non officiel, pour la raison que Kazım Pacha persiste prétendre qu'il n'y a rien à faire à son égard.

4° Dans son dernier télégramme, Hamdi Bey se montre plus désireux que nous autres, d'agir promptement. Pour le moment nous l'avons calmé.

5° Je n'ai pas encore vu le télégramme relatif au Congrès de Sivas. En effet, on constate l'existence, de tendances extrémistes qui, dans certaines localités, prennent une forme positive, tandis que dans d'autres, elles ont une forme réactionnaire.

Sans doute je suis d'avis, qu'il faut agir avec prudence de façon à ce que nos opérations portent leurs fruits suivant les circonstances. Les délibérations du Congrès d'Erzurum, qui a commencé ses travaux aujourd'hui, doivent avoir un programme clair et définitif à la portée de tout le monde.

J'attends de grands résultats du Congrès de Sivas. Vous vous rappelez que j'envisageais la grande probabilité d'une attaque venant de tous les côtés mais notamment du côté Sud, cela non plus aujourd'hui, mais lorsqu'il eut été question du Congrès de Sivas, et que pour cette raison, j'avais prié qu'on prît des mesures défensives. On réfléchira d'une façon plus pratique et plus sûre à ce qu'il y aura lieu de faire, selon le

nombre de délégués qui arriveront à Sivas pendant la session du Congrès d'Erzurum, et selon la situation qui résultera de l'impression produite par ce congrès.

6° Votre point de vue au sujet de l'organisation du travail est bien juste. Néanmoins, j'espère que les populations des villes subiront aussi l'influence des sentiments nationaux.

7° Le but du mouvement national sera proclamé par les soins du Congrès par des manifestes, sous la forme que vous proposez.

8° Le parlement doit être convoqué, non pas à İstanbul, mais en Anatolie. Cette question sera discutée au Congrès, et l'on fera des démarches ensuite.

Salutations fraternelles.

(Mustafa Kemal.)

Colonel Kazım

Chef de l'Etat-Major de la 3^{ème} Inspection d'Armée.

Messieurs,

Je considère de mon devoir d'évoquer ici solennellement le souvenir inoubliable que j'ai emporté de la confiance et de la cordialité qui m'ont été témoignées d'une façon si manifeste, après ma démission de l'armée, par toute la population d'Erzurum, et par la section d'Erzurum de la Ligue pour la Défense des Droits nationaux des Provinces Orientales.

Dans une lettre datée du 10 juillet 1919, la section d'Erzurum de la Ligue me proposait d'accepter la présidence du comité actif. On me donnait, en outre, les noms de cinq personnes choisies pour collaborer avec moi.

Ces cinq personnes étaient: Raif Efendi, Süleyman Bey, Commandant en retraite, Kazım Bey, Commandant en retraite, Necati Bey, Directeur du Journal «Albayrak», Dursun Beyzâde Cevad Bey. La même lettre annonçait en outre l'élection de Rauf Bey à la Vice-Présidence du Comité actif.

A cette époque, le Président du Conseil Administratif de la section d'Erzurum était Raif Efendi. Les membres qui en faisaient partie étaient Hacı Hafız Efendi, Süleyman Bey, Maksud Bey, Mesud Bey, Necati Bey, Ahmed Bey, Kazım Bey et le secrétaire Cevad Bey.

Par un télégramme qu'elle avait essayé de faire parvenir à la présidence du siège central, à İstanbul, la section d'Erzurum priait

celui-ci «de télégraphier qu'on m'avait investi de pleins pouvoirs pour voter au nom du siège central».

De plus, Kazım Bey, Commandant en retraite, et Dursun Beyzâde Cevad Bey, qui avaient été élus délégués pour représenter Erzurum au Congrès, donnèrent leur démission pour faciliter notre participation à cette Assemblée.

Messieurs, le Congrès d'Erzurum s'est réuni, comme on le sait, le 23 juillet 1919, dans une modeste salle d'école. Le premier jour, je fus élu à la présidence.

Au cours des déclarations que je fis pour éclairer l'Assemblée d'Erzurum sur la situation, et jusqu'à un certain point sur le but poursuivi, je fis remarquer qu'il était impossible de s'imaginer un seul patriote qui ne fût pas effrayé en se rendant compte du grave péril dans lequel nous nous trouvions.

J'ai parlé des agressions commises et des occupations effectuées au mépris des stipulations de l'armistice.

Je dis que l'histoire ne saurait jamais méconnaître l'existence et les droits d'une nation, et que les sentences prononcées contre notre nation, notre parti, étaient condamnées à rester lettre morte. Je relevai que la force qui aurait le droit de dire le dernier mot dans la question de la sauvegarde des droits sacrés de la patrie et de la nation, et qui pourrait faire respecter ces décisions, réside dans le souffle héroïque qui anime le mouvement national, et qui, tel un réseau électrique, s'étend à toutes les parties du pays.

Ensuite, pour relever le moral de l'assistance, je résumai les données relatives à l'activité déployée — à l'époque où nous vivions — par tous les peuples opprimés en vue de réaliser leurs aspirations nationales.

Je précisai que la volonté d'une nation turque maîtresse de ses destinées, ne saurait jaillir que de l'Anatolie, et je désignai comme but principal, la création d'un aréopage national, s'appuyant sur la volonté du peuple, et la constitution d'un Gouvernement empruntant sa force à cette même volonté.

Messieurs,

Le Congrès d'Erzurum a duré quatorze jours. L'ensemble de ses travaux consiste dans le règlement qu'il a élaboré, et dans le texte du manifeste où il est publié.

Faisant abstraction de certaines opinions et considérations de forme et d'ordre secondaires, imposées par l'époque et le milieu, si nous examinons le contenu de ces documents, nous pourrions en déduire un certain nombre de résolutions et de principes fondamentaux ayant une grande portée.

Je vais, avec votre permission, signaler ce qui, dès cette époque, constituait le fond de ma pensée par rapport à ces principes et à ces résolutions.

1° Toutes les parties du pays comprises dans les limites nationales, forment un «tout» indivisible. (Manifeste, article 6; règlement, détails de l'article 3. Il faut lire l'article 1^r du règlement et du manifeste.) –

2° En cas de désagrégation de l'Etat Ottoman, la nation résistera unanimement à toute occupation et immixtion étrangères. (Art. 2 et 3 du règlement, Art. 3 du manifeste.)

3° Au cas où le Gouvernement Central serait incapable de sauvegarder l'indépendance de la nation et l'intégrité de la patrie, un Gouvernement provisoire se constituera pour assurer ces deux grands buts. Ce Gouvernement sera élu par le Congrès national, mais si celui-ci n'est pas en session, c'est le «Comité Représentatif» qui procédera à cette élection. (Règlement article 4, manifeste article 4.)

4° L'essentiel est de faire des forces nationales le facteur dominant et d'ériger la volonté nationale en puissance souveraine. (Art. 3 du manifeste.)

5° Il ne saurait être accordé aux éléments chrétiens des privilèges de nature à porter atteinte à notre souveraineté politique et à notre équilibre social. (Manifeste art. 4.)

6° Il ne saurait être question d'accepter un mandat ou un protectorat. (Manifeste art. 7.)

7° On travaillera à assurer la réunion immédiate de l'Assemblée, et à établir le contrôle de celle-ci sur les actes du Gouvernement. (Manifeste art. 8.)

Vous avez déjà remarqué ou vous verrez par la suite que ces principes et ces résolutions, bien qu'ils se soient manifestés sous des formes différentes, ont pu être appliqués, sans jamais rien perdre de leur caractère originel.

Messieurs, pendant que nous travaillions à fixer, dans le Congrès, les principes et les résolutions que je viens de résumer, le Grand Vizir Ferid

Pacha publiait, de son côté, certaines déclarations par voie des agences. Ces déclarations méritent le nom de «délations contre la nation».

A la date du 23 juillet 1919, le Grand Vizir annonçait urbi et orbi par voie de l'agence ce qui suit:

«Des troubles ont surgi en Anatolie. Des réunions ont lieu sous le nom de séances parlementaires, au mépris de la Constitution. Il est du devoir des autorités civiles et militaires d'empêcher ces agissements.»

Les mesures nécessaires furent prises contre ces dispositions du Grand Vizir. D'autre part, nous réclamions la convocation du Parlement.

En clôturant le Congrès, le septième jour du mois d'Août, je déclarai à l'Assemblée que nous avons pris «des résolutions sérieuses et démontré au monde l'existence et l'unité de la nation». «L'histoire, ajoutai-je, enregistrera l'œuvre de notre Congrès comme une entreprise grandiose et comme on en voit rarement.»

Je suis convaincu, Messieurs, que le temps et les événements ont prouvé que mes paroles ne pèchent pas par le manque de justesse et d'opportunité.

En vertu de son règlement, le Congrès d'Erzurum avait constitué un comité représentatif.

Dans la déclaration présentée au vilayet d'Erzurum, le 24 août 1919, pour obtenir, conformément à la loi sur les associations, un permis de réunion, les noms et les qualités des membres du Comité Représentatif, étaient donnés comme suit:

Mustafa Kemal Pacha, Ex-Inspecteur de la 3^{ème} armée, démissionnaire de l'Armée.

Rauf Bey, Ancien Ministre de la Marine, ancien député d'Erzurum.

Raif Efendi, Ancien député de Trabzon.

Servet Bey, Ancien député de Trabzon.

Şeyh Fevzi Efendi, Şeyh de l'ordre des Nakşibendi à Erzincan.

Bekir Sami Bey, Ancien Vali de Beyrut.

Sadullah Efendi, Ancien député de Bitlis.

Hacı Musa Bey, Chef de la tribu Mutki.

Messieurs, permettez-moi une digression, pour vous dire que ces personnes ne se sont jamais réunies pour travailler ensemble.

İzzet Servet, Hacı Musa Beys et Sadullah Efendi ne se sont jamais présentés. Raif et Şeyh Fevzi Efendis, après avoir pris part au Congrès de Sivas, sont rentrés l'un à Erzurum, l'autre à Erzincan, pour ne plus reparaître.

Bekir Sami Bey, qui nous avait rejoint au Congrès de Sivas, ainsi que Rauf Bey restèrent avec nous jusqu'à l'époque où ils se rendirent à la Chambre des Députés d'Istanbul.

Messieurs, il y a un point que je voudrais mentionner ici à titre de souvenir. De même qu'on crut devoir mettre en discussion ma participation comme membre au Congrès d'Erzurum, il y eut des gens qui, après mon entrée dans cette Assemblée, hésitèrent dans la question de savoir si je devais être élu président ou non.

S'il est permis d'attribuer les hésitations de quelques-uns à leur bonne foi et à leur sincérité, il n'en est pas de même pour d'autres. Déjà à cette époque, il n'y avait aucun doute que ces derniers étaient loin d'être sincères, et qu'au contraire, ils avaient de noirs desseins. Tel, par exemple, Ömer Fevzi Bey qui, espion au service de l'ennemi, était venu au Congrès on réussissant à se faire élire délégué dans une localité de la province de Trabzon. De même ses compagnons.

La preuve de sa trahison fut établie, plus tard, par ses agissements à Trabzon, et après avoir pris la fuite de cette ville, à Istanbul.

Deux ou trois jours avant la clôture du Congrès, on souleva une autre discussion. Quelques uns de mes camarades intimes estimaient que mon activité publique, comme membre du Comité Représentatif, présentait des inconvénients.

Voici brièvement ce qu'ils pensaient:

«Il faut démontrer que les démarches et l'activité nationales sont issues du sein de la nation et qu'elles sont nationales dans toute l'acception du terme. Ces démarches acquerront alors plus de force et ne donneront plus lieu à de fausses interprétations de la part de qui que ce soit, et ni à des réflexions défavorables de la part des étrangers.

Mais, si l'on voit à la tête de cette entreprise nationale un homme connu comme moi, se trouvant en état de rébellion contre le Gouvernement Central, le Khalifat et le Trône, en butte aux attaques, il sera possible d'attribuer

cette entreprise à des visées personnelles, plutôt qu'à des considérations d'ordre national.

Par conséquent, le Comité Représentatif doit être composé de délégués élus par les provinces et les districts autonomes. De cette façon seulement pourra se manifester la force nationale».

Je ne me chargerai pas de démontrer jusqu'à quel point ces considérations sont justes ou injustes. J'énumérerai seulement quelques-uns des points sur lesquels je me base pour justifier mes objections.

Je devais absolument prendre part au Congrès et le diriger, car j'étais convaincu de la nécessité d'engager la volonté nationale sur le terrain de l'action, et de faire adopter par la nation, de fait et par les armes, les mesures requises. Je croyais indispensable de travailler personnellement à instruire, à éclairer et à diriger le Congrès pour faire apprécier et fixer ces points.

C'est ainsi du reste qu'il fut fait. J'avoue que je n'avais pas confiance dans la capacité d'un corps représentatif quelconque pour assurer l'application des principes et des résolutions du Congrès, exposés plus haut.

Le temps et les événements m'ont donné raison. De plus, je suis obligé de déclarer franchement que je n'étais pas convaincu qu'un organisme politique quelconque fût capable d'assurer la réunion du congrès général de Sivas, dont la convocation avait été décidée déjà à Amasya, et portée à la connaissance de la nation entière par tous les moyens; je ne croyais pas qu'il fût possible de faire représenter toute la nation et tout le pays par un seul organe représentatif, et de travailler ensuite, avec la même attention et le même souci à trouver les moyens de défendre et de délivrer non seulement ces Provinces Orientales, mais toutes les parties du pays, car, si j'avais eu une telle conviction, j'aurais trouvé le moyen de ne pas démissionner, jusqu'au jour où j'aurais pris position, en attendant le résultat des efforts déployés par ceux qui se seraient engagés dans l'action, et je n'aurais pas cru nécessaire de me révolter contre le Gouvernement et le Sultan-Khalife.

Bien au contraire, j'aurais gardé, comme certains hypocrites servant les deux camps, l'inspection de l'armée de cette époque et la qualité d'aide de camp de Sa Majesté, charge d'apparence brillante et pompeuse.

Il y avait pour moi plus d'un inconvénient à prendre ouvertement la direction de tout le mouvement national et militaire, mais ces inconvénients

n'étaient au fond que le danger d'être le premier exposé plus que tout autre, aux pires châtements, en cas d'insuccès.

Mais est-il permis à ceux qui se disent patriotes de penser à leur propre sort, lorsqu'il s'agit de l'existence même de toute une patrie et de toute une grande nation?

Messieurs, si je m'étais laissé influencer par les appréhensions imaginaires de certains camarades, il en serait résulté de sérieux inconvénients à un double point de vue:

1° C'eût été avouer que mes jugements et mes résolutions manquaient de justesse, et mon caractère d'énergie.

Un tel aveu eût été une faute irréparable quant à la tâche que j'avais moralement assumée.

Messieurs, l'histoire démontre d'une façon incontestable que, dans les grandes entreprises, la présence d'un Chef d'une grande capacité et d'une énergie inébranlable est une condition sine qua non de succès. A un moment, où tous les hommes d'Etat ont perdu tout espoir et sont impuissants, où la nation sans chef et désarmée au moment, où tant de gens se disant patriotes, pensent et agissent inversement, est-il possible de marcher en avant avec la sûreté, la précision et surtout avec l'énergie voulues et, enfin, d'atteindre un objectif des plus difficiles, tout en se considérant obligé de prendre conseil de l'un et de l'autre, de se soumettre à de multiples influences et de ménager quantité de susceptibilités personnelles?

L'histoire signale-t-elle un seul organisme social qui ait été favorisé d'un succès de ce genre?

2° Messieurs, pouvait-on laisser la situation actuelle et la tâche envisagée entre les mains d'un Corps Représentatif quelconque, qui peut-être serait composé de pauvres hères pris au hasard, tels que par exemple un Şeyh Nakşibendi, originaire d'Erzincan, un chef de tribu de Mutki, tous deux n'ayant jamais été mêlés aux affaires de l'administration du pays, à la politique et à l'armée, et dont on n'avait pas eu l'occasion d'examiner l'aptitude en ces matières? Et en leur confiant cette gestion, n'aurions-nous pas commis la faute de tromper la nation et nous-mêmes, alors que nous avons promis de sauver la nation et le pays? Même si la question se fût posée de prêter un concours voilé à un tel Corps Représentatif, aurait-on pu considérer cette façon d'agir comme étant digne de confiance?

Je ne doute pas que même si cela n'a pas été le cas à cette époque, le monde entier admettra, à l'heure qu'il est, la vérité incontestable de ce que je viens de dire.

Néanmoins, je considère comme un devoir, au point de vue de la moralité sociale et politique de la génération future, de soutenir ici nos déclarations de certains souvenirs et documents se rapportant au passé.

Ce fait, que j'ai déjà souvent mis en lumière, sera plus amplement éclairé par les événements auxquels je ferai allusion par la suite.

Messieurs, à la fin du Congrès d'Erzurum, il arriva au Commandement du XV^{ème} Corps d'Armée un ordre daté du 30 juillet 1919 et signé d'un certain Nazım Pacha, qui à ce que nous avons appris, était nouvellement nommé au Ministère de la Guerre.

Ce télégramme était ainsi conçu :

Par suite de leurs agissements, contraires aux dispositions du gouvernement, la Sublime Porte a décidé l'arrestation immédiate et le renvoi à İstanbul de Mustafa Kemal Pacha et de Refet Bey. Les ordres nécessaires ayant été donnés aux autorités locales à ce sujet, prière de s'assurer l'appui du Corps d'Armée et de m'informer du résultat.

A cet ordre, le Commandant du Corps d'Armée fit la réponse qu'il convenait. Je l'ai fait transmettre textuellement à tous les commandants, en attirant leur attention.

Le manifeste du Congrès fut communiqué par divers moyens à tout le pays, ainsi qu'aux représentants étrangers. Le règlement a été également transmis par télégramme chiffré, fragment par fragment, aux Commandants et aux autres autorités dignes de confiance, qui firent imprimer, et reproduire un grand nombre d'exemplaires de ce manifeste afin d'en faire la distribution.

Cela prit naturellement plusieurs jours. A cette occasion, Selahaddin Bey, Commandant du III^{ème} Corps d'Armée à Sivas, recommandait par un télégramme daté du 22 août 1919, «de reviser les articles 2 et 4 du règlement dont la publication à son avis présentait certains inconvénients».

L'article 2 stipule que l'on a accepté le principe d'une défense et d'une résistance unanimes, et l'article 4, qu'un Gouvernement provisoire peut être constitué.

Pendant qu'à Erzurum nous cherchions à faire comprendre partout le sens des résolutions du Congrès et d'en assurer l'application unanime,

nous fûmes avisés de la distribution à toute l'armée, aux Commandants, aux officiers et à tout le monde, de certains imprimés intitulés «Règlement sur l'organisation générale de l'«Association Karakol» et Instructions concernant les attributions générales de l'Association Karakol».

Ceux qui lurent ces instructions, y compris les Commandants qui étaient en rapports intimes avec moi restèrent perplexes, en m'attribuant cette initiative. Ils s'imaginèrent que d'un côté je déployais ouvertement, par le moyen des congrès, des efforts combinés dans un sens national et que, d'un autre côté, j'étais occupé à former un comité de je sais quel caractère mystérieux et terrible.

En vérité, les promoteurs de cette initiative et de cette organisation — qui se trouvaient à İstanbul — agissaient, paraît-il, en mon nom.

Selon les règlements sur l'organisation générale de l'«Association Karakol», les noms des membres du comité central, leur nombre, le lieu et les formes de réunion et d'élections, ainsi que l'assignation des fonctions, sont tenus dans le secret le plus absolu:

La moindre divulgation à ce sujet, de même que tout acte hostile ou soupçonné de l'être, est immédiatement passible de la peine de mort.

D'autre part, dans les instructions relatives aux attributions générales, on parle «d'une Armée Nationale» et il est exprimé clairement que «le Généralissime de cette Armée, les officiers supérieurs de son Etat-Major, les Commandants des armées et des Corps d'Armée et des divisions et leurs officiers d'Etat-Major sont élus et nommés. Leur identité ne sera pas révélée. De même ils s'acquitteront de leur tâche en secret».

Messieurs, j'ai aussitôt rendu les commandants attentifs en leur ordonnant de s'abstenir absolument de mettre à exécution le règlement et les instructions dont il s'agit. J'ajoutais qu'une enquête était ouverte à l'effet de découvrir l'origine de cette initiative.

Après mon arrivée à Sivas, j'appris de Kara Vasif qui y était venu, que c'était lui et quelques-uns de ses compagnons qui en étaient les auteurs.

Dans tous les cas, cette façon d'agir n'était pas juste. C'était chose dangereuse que de forcer les gens à obéir — sous menace de mort — à un comité central inconnu, à un généralissime inconnu et à une foule de Commandants inconnus, c'est pourquoi, des symptômes de méfiance et d'appréhension réciproques commencèrent à se manifester parmi les militaires. Il n'était pas impossible par exemple, que le Commandant de tel ou tel Corps d'Armée se demandât à juste titre: «Qui peut bien être le

Commandant supérieur de mon Corps d'Armée? Quand et comment prendra-t-il en main le Commandement? Et comment agira-t-il à mon égard?

Lorsque j'eus demandé à Kara Vasif de quelles personnes se composait le comité central secret, qui étaient le généralissime et les officiers supérieurs secrets de l'Etat-Major Général:

«Mais c'est vous et vos camarades», me répondit-il.

Cette réponse me surprit au plus haut degré. Elle ne pouvait être ni sensée ni logique, car personne ne m'avait jamais parlé d'une telle initiative et d'une telle organisation, ni obtenu mon approbation.

Lorsqu'on aura appris que, plus tard, cette association essayait de continuer son activité, surtout à İstanbul, en conservant son titre, on ne pourra certes croire à la sincérité de cette organisation, pas plus qu'à celle des informations fournies à son sujet pour cause de nécessité.

Il importait d'amener le Gouvernement d'İstanbul à ne plus s'opposer au mouvement national, ce changement d'attitude devant activer et faciliter le succès de la cause.

Dans ce but, profitant de ce que Ferid Pacha était rentré à İstanbul après avoir subi un échec complet et presque des humiliations, je lui adressai un télégramme chiffré en date du 16 août 1919. Ce télégramme renfermait notamment les phrases suivantes:

«Ayant récemment pris connaissance de la réponse détaillée que M. Clemenceau a adressée à Votre Altesse, je me rends compte de la grande tristesse et de l'amertume dont Elle est accablée en rentrant à İstanbul.

Je ne puis imaginer un seul être sensible qui ne frémit en présence d'une déclaration révélant d'une façon aussi éclatante et humiliante, l'inébranlable résolution de partager et d'anéantir l'Etat. Grâce à Dieu, notre nation est douée d'une âme si ferme et si intrépide qu'elle ne sacrifiera jamais sa vie et ses traditions historiques, ni par esprit de résignation, ni pour s'incliner devant de pareilles sentences de bourreau.

Je suis persuadé maintenant que Votre Altesse ne voit pas des mêmes yeux qu'il y a trois mois, la situation générale et les intérêts réels de l'Etat et de la nation.

Il est vraiment triste de constater, quand on considère la dignité de la nation, que les cabinets qui se sont succédé depuis neuf mois aient tous fait preuve d'une faiblesse de plus en plus accentuée pour finir malheureusement

en une complète paralysie. Il est certain que pour pouvoir parler et se faire entendre avec une certaine autorité, au sujet des destinées du pays, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, il faut absolument s'appuyer sur la volonté nationale.

En présence de la franchise et du sérieux qui caractérisent l'idéal de la nation en lutte pour sa vie et son indépendance, le Gouvernement central préfère observer une attitude passive. Cette façon d'agir est profondément déplorable. Elle est de nature à pousser la nation vis-à-vis du Gouvernement Central à des actes indésirables.

Permettez-moi d'affirmer bien sincèrement que la nation est capable d'accomplir sa volonté sous toutes ses formes. Il n'existe aucune force qui puisse l'arrêter dans ses entreprises. Toute action négative du Gouvernement central est condamnée à rester sans effet partout et auprès de qui que ce soit. Poursuivant le programme qu'elle s'est tracé, la nation avance vers son but, d'un pas rapide et résolu.

Votre Altesse s'est sans doute rendu compte de la réalité des choses, en constatant que nulle part les contre-mesures du Gouvernement central ne produisent un résultat quelconque.

Il est également absurde de chercher un moyen de salut dans la voie indiquée par les Anglais. En définitive, cette méthode est vouée à un échec certain.

D'ailleurs, les Anglais, de leur côté, se rendant compte que la force est entre les mains de la nation, ont finalement acquis la conviction qu'il n'est point possible d'entrer utilement en relations avec un Gouvernement, qui n'a aucun appui, qui n'est en état de prendre aucun engagement au nom de la nation, et qui, même s'il en prenait un, ne serait pas obéi par celle-ci...

Tous les voeux du pays se résumeraient en ceci: que le Gouvernement renonce à son opposition au Mouvement National, lequel est légitime, qu'il s'appuie sur les Forces Nationales et se conforme, dans toutes ses entreprises, aux aspirations nationales; qu'il assure à cet effet, dans le plus bref délai possible, la convocation du Parlement qui doit mettre en évidence l'existence de la nation et représenter sa volonté».

Messieurs, entre temps se poursuivaient la correspondance engagée à Amasya, et les efforts en vue de provoquer partout l'élection des délégués au Congrès que nous nous efforcions de réunir à Sivas, aussi bien que d'assurer leur arrivée en cette ville. Tous les Commandants et un grand nombre de patriotes déployaient partout un zèle extraordinaire. Malgré

cela, la propagande réactionnaire à laquelle nos ennemis se livraient partout, et surtout les contre-mesures du Gouvernement rendaient notre tâche particulièrement difficile.

Dans certaines localités, non seulement on ne désignait pas de délégués, mais on donnait des réponses qui auraient pu influencer défavorablement sur le moral des populations et les pousser au désespoir. Par exemple, le télégramme chiffré qu'Ömer Halis Bey, chef de l'Etat-Major, adressait le 9 août 1919, au nom du Commandant du XX^{ème} Corps d'Armée, contenait, parmi certains renseignements d'Istanbul, ces passages qui semblèrent dignes d'arrêter l'attention:

1° Istanbul n'envoie pas de délégués. Tout en approuvant l'activité déployée en Anatolie, elle ne désire pas adopter une attitude audacieuse et téméraire.

2° Il est impossible d'envoyer des délégués d'Istanbul. Les personnes à qui la proposition en a été faite n'étant pas sûres de pouvoir travailler avec succès en Anatolie, ne veulent pas partir pour ne pas avoir à supporter des frais et des fatigues de voyages inutiles. (On sait que nous avons aussi convoqué certaines personnes par lettre particulière.)

Pendant que nous nous employions à écarter les difficultés rencontrées pour assurer le choix des délégués de partout, une effervescence commença à se faire jour à Sivas, dans la ville même que nous avons choisie comme le lieu le plus sûr pour la réunion du Congrès.

Messieurs, je dois dire à cette occasion, que tout en considérant Sivas comme un lieu réellement sûr à tous points de vue, j'avais cru prudent, dès mon séjour à Amasya, de faire prendre, sur toutes les voies conduisant à Sivas, toutes les précautions et les dispositions militaires nécessaires, de près et de loin.

La nouvelle de l'effervescence qui se manifestait à Sivas parvint à notre connaissance de la façon suivante:

Lorsque, le 20 août à midi, je fus appelé au poste télégraphique par Reşid Pacha, Vali de Sivas, on était en train d'expédier un long télégramme du Pacha. Voici quel était ce télégramme:

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha à Erzurum.

En m'excusant du dérangement que je vous occasionne, je m'enquiers tout d'abord de votre santé, et vous expose ensuite l'objet de ma communication.

Hier matin, je suis allé rendre leur visite aux officiers français qui, arrivés avant-hier d'Istanbul à Sivas, étaient venus me voir au vilayet.

Ces officiers étaient en compagnie de Jésuites venus soi-disent pour prendre possession des établissements français, mais en réalité pour s'enquérir de la situation de ces provinces. A la fin de ma visite, le Commandant Brunot, Inspecteur de la Gendarmerie, qui y assistait, exprime le désir d'avoir avec moi un entretien particulier, et me conduit dans une autre pièce. Je reproduis ses propos tels quels:

«J'ai entendu dire que Mustafa Kemal Pacha et les délégués viendront ici pour tenir un Congrès. Ce sont les officiers français arrivés d'Istanbul qui me l'ont dit. Je suis très peiné de vous voir me laisser dans l'ignorance de ce fait, malgré notre intimité, et le respect que je porte à votre personne.»

J'essayais de le rassurer par des explications appropriées aux circonstances, mais il finit par me dire:

«Je sais pertinemment que si Mustafa Kemal Pacha vient à Sivas, et si l'on essaye d'y tenir un Congrès, on a décidé d'occuper ces régions dans l'espace de cinq à six jours. Je vous en avertis par déférence pour votre personne. Si vous n'y croyez pas, vous vous en convaincrez en face du fait accompli. Vous serez alors de ceux qui auront causé le malheur de votre pays.»

Le télégramme chiffré que j'ai reçu hier du Ministère de l'Intérieur est de nature à donner la même impression bien que rédigé sous une forme différente. Un des officiers français nouvellement arrivés a eu hier un long entretien avec le commandant du Corps d'Armée, dont il a essayé de connaître les idées sur le Congrès.

Ce matin, Monsieur Brunot est venu me dire qu'à trois heures on discuterait la question du Congrès en présence des autres officiers français, mais que, vu nos rapports amicaux, il tenait à m'en entretenir au préalable et en particulier. Après un moment d'entretien, il me dit en conclusion:

«Depuis hier, j'ai beaucoup réfléchi sur cette question, et, finalement, je suis arrivé à la conclusion que si Mustafa Kemal Pacha et les membres du Congrès ne se livrent pas à des propos et à des agissements hostiles contre les puissances de l'Entente, il n'y a aucun inconvénient à ce que le Congrès se réunisse. J'écrirai moi-même au Général Franchet d'Esperey pour faire retirer l'ordre d'arrestation concernant Mustafa Kemal Pacha, ainsi que pour provoquer une ordonnance du Ministère de l'Intérieur

vous prescrivant de ne pas empêcher la réunion du Congrès, mais à la condition que, de votre côté, vous ne me cachiez plus rien. Notre amitié sincère nous oblige à nous parler franchement l'un à l'autre. Il est essentiel, me dit-il, de connaître la date de la réunion du Congrès.»

Je lui répondis que je ne savais rien de certain, que si j'apprenais quelque chose, je le lui dirais, et que, en raison de notre amitié, je ne lui cacherais rien.

Je crois de mon devoir de soumettre à votre clairvoyance la raison qui aurait engagé le Commandant à montrer aujourd'hui une telle modération, après les déclarations si catégoriques qu'il avait faites hier sur l'occupation.

Je crois superflu d'entrer dans d'autres détails.

Il est évident que leur intention est de vous laisser vous assembler avec tous les membres du Congrès en paraissant favorables à cette réunion, de prendre alors des mesures clandestines pour arrêter tous vos amis ensemble et de faire en sorte que l'occupation devienne un fait accompli.

Un télégramme chiffré que j'ai reçu hier soir du Ministère de l'Intérieur, était presque de la même teneur, bien que d'une forme différente. Je vous expose les faits dans toute leur réalité, en vous priant de les tenir secrets. Après cela, il appartient à Votre Excellence d'arrêter la ligne de conduite à suivre. En voyant le réseau d'intrigues et le danger si proche, et pour ainsi dire palpable qui vous menacent, je n'ai pu m'empêcher de vous en donner avis, et de vous suggérer de renoncer à la convocation d'un Congrès à Sivas. Je prie donc instamment Votre Excellence et les autres honorables camarades d'abandonner l'idée de ce second Congrès, s'il n'est pas de toute nécessité.

Au cas où il serait indispensable, je vous prierais, pour le salut du pays, de rechercher les moyens de convoquer le Congrès à Erzurum, dont l'occupation est fort improbable, ou, si vous l'approuvez, à Erzincan, en renonçant à Sivas si exposé de tous les côtés. Le Commandant du Corps d'Armée, Selahaddin Beyefendi, vous soumettra aussi sa manière de voir à ce sujet, par l'intermédiaire de Son Excellence Kazım Pacha. L'ancien député de Sivas, Rasim Bey, qui se trouve en ce moment auprès de moi, télégraphiera de son côté à l'ancien député d'Erzurum, Hoca Raif Efendi, pour lui faire connaître ses renseignements et ses vues à ce sujet.

Vous voudrez bien remettre son télégramme à Hoca Raif Efendi, à son retour d'Ilidja, après l'avoir lu naturellement.

Telle est la situation, Excellence. Vu votre patriotisme bien connu, je m'abstiens de vous importuner davantage, et j'attends vos ordres.

Ci-après le télégramme de Rasim Bey.

Reşid.

Je vous sou mets textuellement la réponse que je fis à ce télégramme. Le lendemain, nous nous efforçâmes de rassurer Reşid Pacha par un télégramme adressé au nom du Comité Représentatif, et conçu dans le même sens.

Un autre télégramme fut expédié indirectement au Cadi Hasbi Efendi.

Nous fîmes également les communications nécessaires au Commandant du Corps d'Armée.

J'écrivis moi-même à Rasim Bey pour le tranquilliser.

Le 20 août 1919 1 heure p.m.

A Son Excellence Reşid Pacha, Vali de Sivas.

Je remercie particulièrement Votre Excellence des informations qu'Elle m'a fournies, ainsi que de ses observations. Je considère tout à fait comme un bluff les propos tenus sous forme de menace par Monsieur Brunot et ses collègues. La convocation du Congrès de Sivas n'est pas une question récente. C'est une initiative connue de tous depuis des mois. Il est surprenant par contre que les Représentants politiques autorisés de la France se trouvant à İstanbul, me fassent savoir qu'ils considèrent l'activité nationale comme juste et légitime, et qu'ils sont prêts d'ores et déjà à m'assurer par écrit qu'ils s'engagent à prendre en considération et à soutenir les revendications de la nation, si ces demandes leur étaient soumises d'une façon précise.

Il est possible que le changement de ton et le langage modéré tenu par Monsieur Brunot au cours du second entretien, ait pour but de me gagner à ses idées. L'occupation de Sivas par les Français en cinq ou dix jours n'est pas chose aussi facile que le prétend le Commandant Brunot.

Votre Excellence se rappelle sans doute que les Anglais, poussant leur menace encore plus loin, avaient décidé de débarquer à Samsun leurs troupes de Batum. Ils avaient même débarqué un bataillon pour me menacer. Mais lorsqu'ils se rendirent compte que la nation, dans sa foi inébranlable, était énergiquement résolue à répondre par le feu à cette tentative, ils furent obligés de revenir sur leur décision et de retirer les troupes débarquées à Samsun, avec le bataillon qui s'y trouvait déjà.

Les questions qui devaient être débattues au Congrès de Sivas ressortant clairement du manifeste du Congrès d'Erzurum, il n'entraîne nullement dans le programme du nouveau Congrès de se livrer à des attaques contre les Puissances de l'Entente. Je dois faire observer en outre, que je ne suis pas de ceux qui s'abaisseraient à recourir à la protection des Français ou de n'importe quelle Puissance étrangère. Pour moi, c'est sur la nation seule que je m'appuie, c'est en elle seule que je puise tout réconfort. Les questions concernant l'opportunité, la date et le siège du Congrès, sont du domaine exclusif de la volonté nationale dont l'autorité est bien supérieure à celle de ma décision personnelle. Que les Français, faisant mine de tolérer la réunion du Congrès à Sivas, puissent ensuite trouver le moyen de mettre la main sur ses membres comme vous le supposez c'est, à mon avis, une crainte exagérée. Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous disiez textuellement à Monsieur Brunot tout ce qui précède. Monsieur Brunot et ses collègues auront appris, à cette occasion, qu'il est absolument impossible que la nation hésite, d'une façon ou de l'autre, ou pour n'importe quel motif, à appliquer les résolutions fondamentales qu'elle a prises, pour la sauvegarde de ses droits et la défense de son indépendance, ainsi qu'elle l'a porté à la connaissance de leur représentant politique à Istanbul, et à celle du monde entier, par le manifeste d'Erzurum.

Monsieur Brunot doit savoir que pour se décider à occuper Sivas, les Français auraient à envisager une nouvelle guerre très coûteuse, exigeant des forces nouvelles et des dépenses considérables.

Lors même qu'une pareille mesure serait envisagée par le Commandant de la Gendarmerie, Monsieur Brunot et ses compagnons, on ne peut admettre la possibilité qu'elle soit approuvée par la nation française.

J'ai lu le télégramme du député Rasim Bey, destiné à Raif Efendi. Je vous prie de vouloir bien lui faire savoir qu'il n'existe aucune raison de crainte.

Je soumettrai textuellement au Comité Représentatif les renseignements et les considérations que vous m'avez communiqués, ainsi que le télégramme de Rasim Bey.

Donc, la résolution définitive au sujet du Congrès de Sivas ne sera établie qu'à l'issue des délibérations du Comité Représentatif. Il va sans dire que le texte ainsi fixé vous sera communiqué. Pour aujourd'hui, je prie seulement Votre Excellence de faire en sorte que les menaces de Monsieur Brunot ne puissent, en s'ébruitant, ébranler le moral de la population?

Je vous prie d'agréer, vénéré Pacha, mes respects tout particuliers et de transmettre mes salutations à Selahaddin et Refet Beys Efendis.

Mustafa Kemal

(Second télégramme reçu de Reşid Pacha à la suite de la réponse ci-dessus).

«J'ai cru remplir un devoir de conscience en faisant part à Votre Excellence de ce que j'avais pu comprendre.

Je suis excusable de ne pouvoir apprécier exactement les points de vue énoncés par les hommes politiques français d'Istanbul, ni juger quel degré de confiance méritent les engagements qu'ils ont pris envers Votre Excellence.

Vu votre patriotisme bien connu, et comme il s'agit du salut de la patrie, c'est à Votre Excellence et aux honorables membres du Congrès qui sont là, qu'il appartient d'arrêter, après mûre réflexion, la ligne de conduite qu'il convient d'adopter.

Je suivrai vos ordres.

Je vous présente mes respects.

Reşid.

Messieurs, en vue d'éclairer les esprits dans les régions de Diyarbakır et de Bitlis, j'adressai des lettres particulières à plusieurs chefs de tribu, dont j'avais eu l'occasion de connaître quelques-uns, lorsque je m'y trouvais en qualité de commandant de l'Armée.

J'étais parvenu à nouer des rapports avec les chefs de quelques tribus des environs de Van et de Bayazid.

Enfin, Messieurs, nous apprîmes au mois d'août, que de toutes parts des délégués étaient partis et faisaient route pour Sivas, et qu'une partie commençait à y arriver.

Ces derniers me demandaient la date éventuelle de notre départ pour Sivas.

Il fallait, désormais, quitter Erzurum. Mais, comme il ressort des détails fournis jusqu'ici, le Congrès de Sivas visait à assurer l'union des vilayets de l'Est et de l'Ouest ainsi que de la Thrace, c'est à dire de tout le pays.

Il fallait donc que les vilayets de l'Est eussent leurs délégués à ce Congrès. Essayer de faire choisir des délégués dans ces provinces était une idée impraticable.

On constatait aussi qu'il n'était pas possible d'assurer le départ pour Sivas des délégués qui avaient tenu le Congrès d'Erzurum. D'ailleurs, ces délégués n'ayant obtenu de leurs circonscriptions qu'un mandat déterminé au nom du Comité de «la Défense des Droits des Provinces Orientales» ne se reconnaissaient pas le droit d'étendre et de généraliser ce mandat. En se prévalant du même point de vue, il était évident que le Congrès d'Erzurum n'avait pas compétence pour envoyer au Congrès de Sivas, une délégation au nom des Provinces Orientales.

Il était aussi peu pratique de s'évertuer à faire désigner, de nouveau, des délégués, que de se fourvoyer inutilement dans le dédale des théories.

Le moyen le plus simple et le plus pratique consistait à amener à Sivas «le Comité Représentatif» de «l'Association pour la Défense des Droits des Provinces Orientales».

Je savais que l'idée de sortir de ses montagnes épouvantait le chef de la tribu de Mutki.

Le député de Siirt, Sadullah Bey, était introuvable.

Servet et İzzet Beys s'étaient rendus à Trabzon, chacun sous un prétexte quelconque, dès que le Congrès avait pris fin.

Rauf Bey et Raif Efendi sont à Erzurum. Raif Efendi s'excuse aussi. En cours de route, nous pourrions peut-être rencontrer Şeyh Fevzi Efendi. J'invitai Servet et İzzet Beys. Ils ne vinrent pas. Nous priâmes Raif Efendi de nous accompagner. Il accepta.

Bref, comme membres du Comité Représentatif, nous fûmes cinq, dont trois d'Erzurum, un d'Erzincan, et Bekir Sami Bey que nous trouvâmes à Sivas. Et lorsqu'on sentit la nécessité d'examiner les pouvoirs des délégués qui constituaient le Congrès de Sivas, je rédigeai un document libellé de la manière ci-dessous, et au bas duquel j'apposai le sceau du Comité Représentatif. :

Du Comité Représentatif:

Mustafa Kemal Pacha, Rauf Bey,

Le religieux Raif Efendi, Şeyh Fevzi Efendi, Bekir Sami Bey.

Les personnes dont les noms figurent ci-dessus, sont désignées par le Congrès d'Erzurum pour assister au Congrès de Sivas, au nom des Provinces Orientales.
«Sceau Officiel».

Messieurs,

C'est à la date du 29 août 1919 que nous quittâmes Erzurum.

Vous vous souvenez d'un épisode dont nous avons parlé à propos de notre voyage d'Amasya à Erzurum.

Chose bizarre, nous nous trouvâmes également dans une situation analogue dans notre voyage d'Erzurum à Sivas.

Dans la matinée du jour de notre départ d'Erzincan vers l'Ouest, nous vîmes arrêter nos automobiles, dès notre arrivée à l'entrée du col d'Erzincan, par quelques gendarmes et leurs officiers, qui avaient l'air très alarmés. Ils nous expliquèrent la situation: «Les Kurdes de Dersim se sont emparés du col. Il y a danger. On ne peut pas passer.»

Un des officiers aurait écrit au chef-lieu pour demander du renfort. Il prendrait ses mesures à l'arrivée de ce renfort, il attaquerait, il repousserait ces brigands et dégagerait le passage...

Très bien, mais quelle est la force de ces brigands? Quel endroit occupent-ils? Et quel sera le nombre des hommes de renfort, et quand viendront-ils?

Jusqu'à ce que ces problèmes reçoivent une solution, il faudrait retourner à Erzincan et perdre qui sait combien de jours.

Or, nous étions très pressés. Si je n'atteignais pas Sivas au jour fixé, en parcourant la distance d'Erzurum à Sivas dans le temps normal, et si la rumeur se répandait à Sivas et ailleurs, que je m'étais arrêté à droite et à gauche, en m'inquiétant pour telle ou telle raison, il pourrait en naître une panique, et notre plan en serait bouleversé.

Dans ce cas, quelle résolution prendre? poursuivre notre chemin en bravant le danger? Nous n'avions pas d'autre moyen. Je crus seulement opportun de prendre une petite mesure.

Nous fîmes précéder notre automobile d'une autre, armée de mitrailleuses légères et montée par quelquesuns de nos camarades dévoués, qui avaient à leur tête Osman Bey, connu sous le nom de Tufan Bey, (actuellement Commandant de régiment). Sans faire attention aux coups de feu lointains venant de droite ou de gauche, les autos devaient continuer à filer à toute vitesse sur la chaussée.

S'il y avait des blessés ou des morts, on ne s'occuperait pas d'eux. Dans le cas où l'on rencontrerait des bandits barrant la route, soit juste

sur la chaussée, soit à proximité, nous devons sauter tous de nos voitures, attaquer et nous frayer un chemin. Les survivants remonteraient aussitôt et poursuivraient leur route en s'éloignant à toute vitesse. Tel était l'ordre.

D'aucuns trouveront qu'il était peu raisonnable et peu sûr d'agir ainsi. Nous savions, il est vrai, que précisément à cette époque, le Vali d'Elaziz, Ali Galib Bey, parcourait les régions de Dersim et qu'il s'y livrait à des manoeuvres et à des agissements. Mais je dois dire que je n'étais pas convaincu de l'occupation réelle du col.

D'abord, je considérais ces renseignements comme faisant partie d'un plan inventé par certaines personnes dociles au Gouvernement Central, dans le but de m'obliger à un arrêt. Ensuite, même si les Kurdes avaient en effet barré le col, il était fort probable que leurs dispositions auraient consisté à tirer sur la route du haut des sommets lointains.

Bref, nous avançons et traversons le col. Et, le 2 septembre 1919, nous parvînmes à Sivas. Nous fûmes reçus à une grande distance de la ville, par la population venue à notre rencontre et se livrant à des manifestations enthousiastes.

Selahaddin Bey, qui commandait le III^{ème} Corps, se trouvait à Sivas. Le Vali et lui avaient déployé une activité extraordinaire et fait preuve d'une hospitalité exemplaire pour loger les délégués arrivés pour le Congrès, pour aménager l'édifice du Lycée destiné au Comité Représentatif, ainsi que la salle affectée aux séances.

Refet Bey n'était pas là. Personne ne savait où il se trouvait. Or, selon nos instructions du 7 juillet 1919, il ne devait pas s'éloigner de la circonscription du III^{ème} Corps, qui était la sienne. Sa présence à Sivas eût été très opportune, surtout pendant la session du Congrès.

Nous apprîmes par correspondance qu'il se trouvait à Ankara. J'ordonnai à Ali Fuad Pacha, Commandant du Corps d'Armée à Ankara, de «l'expédier à Sivas, immédiatement, dans tous les cas.»

Il arriva le 7 septembre et fut présenté par moi au Congrès comme membre du Comité Représentatif.

Messieurs,

Les délégués qui étaient venus avant nous, s'étaient réunis entre eux, et ils avaient élaboré certains projets préparatoires, en attendant notre arrivée.

Il y eut également quelques réunions, quelques discussions privées après notre arrivée, et cette fois-ci, on aurait même pris certaines résolutions.

Je vais, avec votre permission, donner quelques détails sur cette affaire qui est très caractéristique.

Le Congrès de Sivas fut ouvert, le jeudi 4 septembre 1919, à 2 heures de l'après-midi.

Hüsrev Sami Bey, qui se trouvait parmi les délégués, et que je connaissais personnellement de longue date, vint avant midi me donner cette information: «Rauf Bey et quelques autres auraient tenu une réunion privée chez Bekir Sami Bey et décidé de ne pas vous désigner à la Présidence».

Je ne pus admettre la vraisemblance d'une telle attitude de la part de mes camarades, et particulièrement de Rauf Bey. J'avoue que je recommandai à Hüsrev d'un ton assez sévère de ne plus rapporter des potins dénués de sens, ajoutant que la nouvelle qu'il me donnait ne devait et ne pouvait être véridique, et qu'il ne convenait pas de tenir des propos de nature à faire naître des malentendus entre camarades.

Messieurs,

Je n'attachais pas d'importance à la question de la Présidence du Congrès. Je pensais plutôt qu'il serait mieux d'y désigner un personnage âgé.

Dans ce but, je sondai l'opinion de quelques camarades. Je rencontrai, entre autres, Rauf Bey dans le corridor, avant de pénétrer dans la salle du Congrès.

«Qui devons-nous nommer Président?» lui demandai-je. Rauf Bey me répondit vivement, d'une voix agitée et d'un air qui trahissait tout de suite qu'il s'était déjà préparé à ce qu'il devait me dire: «Tu ne dois pas devenir Président.»

Aussitôt je fus convaincu de la véracité des assertions de Hüsrev Bey, et cela va sans dire, j'en fus très affligé. Il est vrai qu'au Congrès d'Erzurum également, certaines personnes avaient jugé ma présidence inopportune. Mais j'ai eu l'occasion de m'expliquer sur leur caractère. Le fait que mes camarades les plus intimes étaient dans le même état d'esprit me donna à réfléchir.

«Je comprends, dis-je à Rauf Bey; tu me fais part de la décision que vous avez prise chez Bekir Sami Bey.»

Et sans attendre sa réponse, je m'éloignai pour entrer dans la salle des séances.

Dès l'ouverture du Congrès, un haut personnage, qui fut le premier à prendre la parole, fit la déclaration suivante, qui figure textuellement au procès-verbal:

«Maintenant, Messieurs, il s'agira naturellement de la question de la Présidence. Je propose que celle-ci soit assumée pour un jour ou une semaine, à tour de rôle, et par ordre alphabétique des noms des membres, ou des vilayets ou Sancaks que représentent les Délégués.»

Messieurs,

Par une bizarre coïncidence, le nom de l'auteur de cette motion, de même que celui de la province qu'il représentait commençaient par la lettre «A». Après avoir ouvert la Séance par un discours que j'avais tenu en ma qualité de promoteur du Congrès, j'occupais provisoirement le siège présidentiel.

Pourquoi cela est-il nécessaire? demandai-je.

Parce que, répondit l'auteur de la motion, cette méthode exclura toute question de personnalité, et cela fera une bonne impression au dehors de nous voir respecter l'égalité.

Messieurs,

Tandis que je me vouais tout entier, corps et âme, malgré l'immensité des difficultés et des obstacles, à l'oeuvre dans laquelle j'étais convaincu de trouver le moyen de sauver de l'abîme du malheur la Patrie, le pays et nous tous, y compris l'auteur de la motion, mes camarades les plus proches me parlaient de personnalité par la bouche d'un vieillard, pour qui j'avais du respect, mais qui, étant à peine arrivé d'Istanbul, ne pouvait naturellement connaître à fond la situation.

Je mis la proposition aux voix. Elle fut repoussée à la majorité. Je mis aux voix l'élection du Président au scrutin secret. Je fus élu, à l'unanimité moins trois voix.

L'ordre du jour du Congrès de Sivas devait comprendre les statuts et le manifeste du Congrès d'Erzurum, ainsi qu'un mémoire préparé par environ vingt cinq membres arrivés avant nous à Sivas.

Les trois premiers jours, soit le 4 septembre, jour de l'ouverture, le 5 et le 6, furent consacrés à des discussions sur la nécessité de prêter un serment pour affirmer que nous n'étions pas des «Unionistes», à la rédaction de la formule de ce serment, d'une adresse au Sultan, des réponses aux télégrammes reçus à l'occasion de l'ouverture du Congrès, et

notamment à délibérer sur la question de savoir si le Congrès devait s'occuper ou non de politique.

La question que pose ce dernier article n'est-elle pas étrange, alors que la lutte dans laquelle nous étions engagés était essentiellement d'ordre politique?

Enfin, le 4^{ème} jour, nous abordâmes le véritable sujet, et entamant la discussion des Statuts du Congrès d'Erzurum, nous prîmes rapidement une résolution. Le fait est que nous avions déjà préparé les modifications à apporter à ces statuts, en sorte que tout le monde était éclairé sur ce point.

Néanmoins, comme ces modifications furent plus tard l'objet de certaines contestations, ainsi que d'une longue correspondance et de plusieurs polémiques, je signalerai les points importants de ces amendements.

1° Le titre de l'Association était «Association pour la défense des droits de l'Anatolie Orientale». Il devint «Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli».

2° La formule «le Comité Représentatif représente l'ensemble de l'Anatolie», fut remplacée par «le Comité Représentatif représente la totalité de la patrie». Et l'on adjoignit aux délégués existants quatre nouveaux membres.

3° A la phrase «étant donné que nous considérerons toute occupation, toute intervention, comme une tentative de créer un séparatisme grec et arménien, le principe d'une défense et d'une résistance unanimes est adopté, «on substitua: «Le principe d'une défense et d'une résistance unanimes est adopté à l'effet de s'opposer à toute occupation ou intervention, et notamment à tout mouvement tendant à créer un séparatisme grec ou arménien.»

Ces deux phrases diffèrent évidemment beaucoup de signification. Dans la première, on ne manifeste pas une attitude et une résistance hostile à l'égard des puissances de l'Entente, tandis que la seconde précise ce point.

4° La question posée à l'article 4 a provoqué de longues discussions. Cet article était ainsi conçu:

«Déterminer les positions à prendre au point de vue administratif, politique et militaire, dans le cas où il serait constaté que le Gouvernement Ottoman, sous la pression des Puissances, se trouverait dans la nécessité

de céder ou de négliger ces régions (c'est-à-dire les Provinces Orientales). Cette question vise, on le voit, l'organisation d'une administration provisoire.

Dans la texte des Statuts du Congrès de Sivas, le terme «ces régions» fut remplacé par la phrase plus étendue et plus générale «céder ou négliger n'importe quelle partie de notre pays.»

Après cela, à la séance du 8 septembre, on aborda le mémoire dont j'ai fait mention. Ce mémoire traite surtout de la question du mandat américain.

Vers cette date, certaines personnes arrivées d'Istanbul avaient amené à Sivas un journaliste américain qui s'appelait Mister Brown.

Avant de parler des débats qui se déroulèrent au Congrès sur cette question, je vous fournirai, pour votre édification, quelques explications préliminaires. Celles-ci se dégagent mieux de quelques correspondances qui débutent à Erzurum. Je vais vous les soumettre textuellement:

Concerne la sécurité. Très Urgent.

D'Amasya

Le 25/26 juillet 1919.

Au Chef de l'Etat-Major de l'Inspection du même Corps d'Armée à Erzurum.

I-Pour Mustafa Kemal Pacha.

Aujourd'hui, 25 juillet 1919, Bekir Sami Beyefendi est arrivé à Amasya. J'ai eu l'honneur d'avoir un long entretien avec lui. Il présente ses respects à Mustafa Kemal Pacha et à Rauf Beyefendi et me prie de transmettre de sa part, les considérations ci-après:

2° En principe, l'indépendance est certainement désirable et préférable. Cependant, il est certain que, si nous réclamons une indépendance absolue, l'Etat sera partagé en plusieurs zones. Dans ce cas, un mandat garantissant notre intégrité territoriale vaut certainement mieux qu'une indépendance limitée à deux ou trois provinces.

Je considère que la solution la plus utile à notre nation serait de demander le mandat américain, pour un délai déterminé, à condition de conserver, pour l'intégralité de l'Etat, notre constitution et notre droit de représentation à l'étranger.

J'ai eu un entretien avec le Représentant américain à ce sujet. Il m'a dit qu'il conviendrait de faire entendre à l'Amérique, non pas la voix de

quelques personnes, mais celle de toute la nation. Il propose d'avoir recours à Wilson, au Sénat et au Congrès, dans les conditions suivantes:

- a) Constituer un gouvernement équitable,
- b) Propager l'instruction publique,
- c) Assurer la liberté de culte et de religion,
- d) Abroger les capitulations,
- e) Faire accepter par le Gouvernement des Etats-Unis un mandat général pour tout l'Etat.

3° En outre, le représentant des Etats-Unis s'est engagé à faire passer en Amérique, à bord d'un vaisseau de guerre, une délégation élue par notre Congrès.

4° Comme Bekir Sami Bey reste encore quelques jours ici, il demande qu'on veuille bien lui communiquer tous les ordres et toutes les instructions par mon intermédiaire, et surtout l'informer de la date de réunion du Congrès de Sivas, et lui indiquer le lieu où vous croyez opportun qu'il attende jusqu'à cette date.

Le Commandant par intérim de la 5^{ème} Division du Caucase, Arif.

Chiffré. Urgent et personnel 196.

Erzurum.

Au Commandant de la 5^{ème} Division à Amasya.

1° Pour Bekir Sami Bey, ancien Vali, actuellement à Amasya:

Votre télégramme nous a beaucoup intéressé. Le Congrès des Provinces Orientales, qui est en session, constitue un corps puissant, composé de personnages notables, jouissant d'une grande influence et autorité auprès des populations de leurs régions. Au cours des délibérations de ce Congrès, on a défendu avec ténacité l'indépendance complète de l'Etat et de la nation.

Aussi, comme il ne serait pas sans inconvénients d'entamer directement, devant le Congrès, la discussion sur la question d'un mandat américain, dont le caractère et les considérations sont encore indéterminés pour nous-mêmes, nous vous prions tout particulièrement de nous édifier d'urgence sur les points qui suivent, en vous rapportant à vos conversations à Istanbul.

Comme les informations reçues précédemment à ce sujet, d'Istanbul avaient paru vagues, des éclaircissements ont été demandés sur les mêmes points.

De même, les renseignements fournis d'Istanbul, en date du 21 juillet 1919, par l'intermédiaire de Refet Bey à Sivas, présentent la même imprécision.

Nous avons donc cru devoir demander directement à Istanbul des explications circonstanciées.

a) Vous dites que le partage du pays en plusieurs zones serait certain, dans le cas où l'on demanderait une indépendance complète. Quelle est la source de cette assertion?

b) Qu'entend-on par intégrité territoriale? Est-ce l'intégrité du pays, ou celle de ses droits souverains?

c) Vous convenez que la formule la plus heureuse serait de demander le mandat, sous réserve du maintien de notre constitution, applicable à tous les territoires ottomans, et de nos droits de représentation à l'étranger.

Les considérations énoncées par le Représentant des Etats-Unis paraissent cependant contredire cette formule, car, si la constitution était maintenue, le Gouvernement serait formé d'un Conseil jouissant de la confiance du pouvoir législatif, et soumis à son contrôle; dès lors, les Etats-Unis n'auraient rien à voir dans la formation de ce Conseil.

Dans ce cas, où la Constitution est maintenue, et il devient superflu dès lors, de demander à l'Amérique, la création d'un Gouvernement équitable; ou bien si l'on formule une telle demande, la Constitution n'est plus qu'un mot vide de sens.

d) Qu'entend-on par le développement et l'extension de l'instruction publique? La première idée qui nous vient à l'esprit est la création d'écoles américaines dans tous les coins du pays; dès maintenant, ils ont fondé à Sivas près de vingt-cinq établissements, dont un seul est fréquenté par environ mille cinq cents élèves arméniens.

Par conséquent, comment concilier la propagation d'un enseignement ottoman et islamique, avec cette initiative?

e) Le passage qui se rapporte à la liberté de culte et de religion est également important. Quelle signification particulière cela peut-il avoir, quand existent les privilèges des Patriarcats?

f) Quelles sont les limites de la généralité des possessions ottomanes auxquelles le Représentant fait allusion dans le 5^{ème} article? Sont-ce nos frontières d'avant-guerre?

Si ce terme s'étend à la Syrie, à l'Irak, la population d'Anatolie peut-elle être en droit de demander le mandat pour ces provinces au nom de l'Arabie?

g) Quelle est la politique du Gouvernement actuel? Pourquoi Tevfik Pacha est-il allé à Londres? Il appert que les Anglais visent aussi de leur côté à obtenir un mandat, comme les Américains. Quelle différence y a-t-il entre les deux? Comment le Gouvernement accueille-t-il le mandat américain? C'est-à-dire, y est-il disposé ou non? Pourquoi les Américains ont-ils renoncé à leur mandat sur l'Arménie? Jusqu'à quel point sont-ils enclins à assumer le mandat?

2° La réunion du Congrès de Sivas dépend de la clôture de celui d'Erzeroum. On s'en occupe spécialement. Il conviendrait qu'en attendant, vous restiez à Tokat ou à Amasya.

Nous vous présentons nos respects. Mustafa Kemal.

Concerne la sécurité. Très Urgent 93. D'Amasya. Le 30-7-1919.

Au Chef de l'Etat-Major de l'Inspection de la 3^{ème} Armée.

1° Pour Mustafa Kemal Pacha:

Nous vous soumettons ci-dessous la réponse reçue de la part de Bekir Sami Bey:

a) Le Conseil des Quatre a décidé de partager le pays en plusieurs zones et de nous astreindre à plusieurs mandats, dans le cas où nous demanderions une indépendance complète.

C'est pour cette raison qu'il a dit que le meilleur moyen de prévenir une telle éventualité, est de demander le mandat.

b) Les droits de souveraineté constituent seuls la base de la sauvegarde de notre intégrité territoriale.

c) Nous ne demanderons aux Etats-Unis aucune forme de gouvernement. Nous donnerons à l'Amérique l'assurance que nous formerons un gouvernement équitable. Nous lui demanderons de nous seconder dans notre développement et notre bien-être, à condition de maintenir la constitution, ainsi que tous les droits de souveraineté de la

dynastie et notre représentation diplomatique à l'étranger. Telle est la forme du mandat à demander.

d) Par la diffusion et l'extension de l'instruction publique, on n'entend pas que nous tolérions les écoles américaines jusque dans nos villages, mais que nous demandions dans ce domaine le concours de l'Amérique, tout en l'assurant que nous consacrerons nos efforts à propager notre enseignement national et islamique. Nous voulons confier le mandat aux Etats-Unis, et non pas aux missionnaires américains.

e) La liberté de culte et de religion découle, au fond, des préceptes de l'Islamisme; comme l'opinion publique américaine ignore cette vérité, nous voulons lui donner des assurances à ce propos.

Les frontières dont parle le Représentant des Etats-Unis sont nos frontières d'avant guerre. C'est au Congrès à résoudre la question de savoir si nous sommes en droit de demander le mandat pour la Syrie et d'autres régions.

D'ailleurs, les missions américaines en Syrie et en Irak ont fait appel au référendum. Tout en demandant la création d'un Etat arabe indépendant en Syrie et en Palestine, les populations locales se sont prononcées pour le mandat américain, de préférence à celui d'autres Puissances.

d) Le Gouvernement actuel étant de formation trop récente, sa politique n'est pas encore connue. Celle des Cabinets précédents était faite de faiblesse et de soumission complète aux ordres des forces de l'Entente. Tevfik Pacha ne s'est pas rendu à Londres. Il est rentré avec Ferid Pacha.

L'opinion des Américains, basée sur les rapports des missionnaires, qui font une enquête sur les lieux, est qu'il est matériellement impossible de songer à la création d'une grande Arménie, avant que se soit formée une Arménie proprement dite. Une lettre détaillée sur la question du mandat sera expédiée sous peu par la poste.

2° Pour le moment, je resterai à Tokat, en attendant vos communications ultérieures. J'ai l'espoir qu'on obtiendra des résultats favorables de la propagande qui sera faite à Amasya, à Tokat et dans les districts.

Mes respects à vous tous.

Le Commandant de la 5^{ème} Division. Arif.

Chiffré. Personnel.

Erzurum 1^{er} août 1919.

Au Commandant de la 5^{ème} Division à Amasya. Prière de faire parvenir ce télégramme immédiatement à Bekir Sami Bey et d'obtenir de lui une réponse urgente.

Réponse à votre télégramme du 3-7-1919.

Pour Bekir Sami Beyefendi:

Nous avons pris connaissance de vos détails explicatifs sur le mandat américain. Dans ces conditions; il n'y aurait rien à craindre, en principe. Nous voulons cependant solliciter votre avis sur un autre point.

Quels sont les avantages que poursuit et s'assure le Gouvernement américain en échange des charges du mandat, qu'il assume dans des conditions aussi favorables pour nous?

Quels seraient dans ce cas le but et l'intérêt visés par les Américains? Nous attendons avec impatience d'être renseignés sur votre manière de voir et sur vos impressions à ce sujet.

Mustafa Kemal.

Amasya 3-8-1919.

Au Chef d'Etat-Major de l'Inspection de la 3^{ème} Armée.

Je transcris, ci-après, la réponse de Bekir Sami Bey:

Pour Mustafa Kemal Pacha.

Etant donné que les pourparlers, engagés jusqu'ici avec les Américains, n'ont été poursuivis naturellement que d'une façon privée et demeurent encore dans le domaine de l'hypothèse, il n'y a eu aucun échange de vues sur les conditions à imposer aux parties contractantes.

En résumé, je crois devoir attirer votre attention sur la nécessité de préparer, si possible, le Congrès, et de l'ouvrir d'urgence.

Le lieutenant Colonel d'Etat-Major Arif.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

La situation politique du pays est entrée dans une phase des plus aiguës. Quant à l'époque où, franchissant le Rubicon, la nation turque devrait prendre une attitude catégorique, nous permettant de nous tracer à nous-mêmes une ligne de conduite, cette époque touche à sa fin.

A İstanbul, la situation extérieure se dessine comme suit:

Bien que la France, l'Italie et l'Angleterre aient officiellement proposé au Sénat américain le mandat sur la Turquie, elles font tous leurs efforts pour en empêcher l'acceptation.

Il ne leur convient pas sans doute, de laisser échapper leur lot respectif dans le partage.

La France, désillusionnée en Syrie, veut se dédommager en Turquie. L'Italie, franchement et honnêtement impérialiste, déclare nettement qu'elle a participé à la guerre dans le seul but d'avoir sa part dans les dépouilles de l'Anatolie.

Le rôle de l'Angleterre est un peu plus subtil.

L'Angleterre ne veut pas que, même à l'avenir, la Turquie reste unie, se modernise et jouisse d'une indépendance réelle. Un Etat musulman-turc, fort, doté des moyens et des idées modernes — et surtout ayant le Khalife à sa tête — constituerait un mauvais exemple pour les musulmans esclaves de l'Angleterre.

Si celle-ci pouvait s'emparer de la Turquie dans son intégrité, elle lui trancherait tête et bras, pour en faire en quelques années, une colonie fidèle.

Les classes cléricales de chez nous, notamment, sont depuis longtemps partisans de cette idée. Comme celle-ci n'est pas réalisable sans une lutte avec la France, l'Angleterre ne saurait y souscrire.

Mais si la nécessité se fait sentir de maintenir la Turquie comme un «tout», c'est-à-dire, si l'Angleterre se rend compte que le partage n'est réalisable qu'au prix de grands sacrifices militaires, elle pourrait adhérer à l'idée du mandat américain et la soutenir pour empêcher les peuples latins de jouer un rôle dans l'affaire.

D'ailleurs, cette tendance existe déjà parmi les hommes d'Etat de l'Angleterre. Des notoriétés, telles que «Morisson», se rallient à l'idée d'un mandat général de l'Amérique sur la Turquie.

Une autre solution consiste à laisser la Turquie libre, mais condamnée à étouffer dans son propre territoire, en y maintenant les capitulations, après lui avoir arraché la Thrace, Izmir, Adana, voire même Trabzon, et en tout cas, İstanbul.

A İstanbul, nous considérons un mandat provisoire de l'Amérique, s'étendant à toutes les limites de l'ancienne et de la nouvelle Turquie, comme un moindre mal pour nous. En voici les raisons:

1° Il restera parmi nous des minorités chrétiennes, quelles qu'en soient les conditions. Ces dernières jouiront des droits du citoyen ottoman et susciteront des troubles en s'appuyant à l'extérieur, sur une Puissance Européenne. Elles provoqueront constamment l'ingérence, et nous perdrons chaque année un peu de notre indépendance au profit de ces minorités.

Pour créer un gouvernement bien organisé, ainsi qu'une administration moderne, il faut abolir les privilèges des patriarcats et écarter pour les minorités la possibilité de nous menacer constamment par la voie des Puissances. Une Turquie amoindrie et affaiblie ne sera pas en mesure d'accomplir cette tâche.

2° Au lieu de thèses gouvernementales se détruisant les unes les autres, et ne servant qu'à satisfaire l'ambition des gens qui ne recherchent que l'intérêt, le vol, l'aventure et la renommée, nous avons besoin d'une thèse capable d'assurer le bien-être et le progrès de la nation et de transformer le peuple — le paysan — en une nation moderne, robuste de corps et d'esprit. Nous n'avons pas les moyens financiers, ni les connaissances spéciales et la puissance que nécessite l'application d'une telle thèse. Les emprunts politiques renforcent l'esclavage. Nous ne nous sentons pas capables de nous créer un genre de vie donnant des résultats autres que le parti pris, l'ignorance et le bavardage.

Même si notre Gouvernement actuel n'est pas en mesure d'apprécier le caractère des hommes d'Etat américains, l'Amérique, étant le seul pays comprenant ce qui constitue l'âme des peuples et comment se créent les régimes démocratiques, et qui soit arrivé à organiser dans un pays sauvage, tel que les Philippines, un mécanisme moderne capable de fonctionner automatiquement, l'Amérique, dis-je, est encore la Puissance étrangère qui nous convient le mieux.

C'est cette capacité politique qu'on rencontre dans le Nouveau Monde qui seule pourrait créer, au bout d'une vingtaine d'années, une nouvelle Turquie jouissant d'une véritable indépendance intellectuelle et économique, grâce à l'instruction et à la mentalité que ses fils auront acquises individuellement.

3° Nous avons besoin d'un appui pouvant éloigner de notre pays les influences et les rivalités de l'étranger. Nous ne pouvons trouver cet appui qu'en dehors de l'Europe et dans un milieu plus puissant que l'Europe.

4° Pour annuler les faits accomplis jusqu'à ce jour et défendre avec zèle notre cause vis-à-vis du monde, il est absolument nécessaire de demander l'appui d'une Puissance qui possède la force nécessaire à cet effet. Si nous pouvions gagner l'Amérique à notre cause et la mettre en avant en qualité de mandataire chargé de paralyser les moyens dont dispose l'Europe impérialiste, ainsi que sa politique odieuse, nous arriverions nous-mêmes à la solution de la question orientale et de la question turque.

Il va sans dire que l'Amérique, dont nous devons solliciter le mandat d'urgence, pour les raisons déjà nommées, n'est pas sans présenter des inconvénients. Nous sommes obligés de sacrifier beaucoup de notre amour propre. Il n'existe pas, comme certains le pensent, de tendance, de partialité religieuses dans le caractère officiel de l'Amérique. Les missionnaires américains qui distribuent de l'argent aux chrétiens, n'ont pas de place dans le mécanisme administratif: celui-ci ne se trouve ni sous l'influence de l'idée, ni sous celle de la religion ou de la nationalité, il est organisé en vue de maintenir une parfaite harmonie entre les gens de diverses races et de différentes religions.

L'Amérique n'est pas disposée à accepter un mandat en Orient, ni à se créer des embarras en Europe. Mais les Américains ont la prétention d'être, en vertu de leurs systèmes et de leurs idéals, une nation supérieure à celles de l'Europe, et ils font de cette prétention une question d'amour propre.

Si un peuple quelconque fait appel à la nation américaine en toute sincérité, celle-ci tient à montrer à l'Europe quelle administration supérieure elle est capable d'organiser au profit de ce peuple.

Un courant assez favorable à notre égard se dessine dans les milieux officiels et haut placés de l'Amérique. Un grand nombre d'Américains influents qui étaient arrivés à Istanbul comme arménophiles, en sont repartis turcophiles et décidés à faire de la propagande en notre faveur.

L'idée secrète officielle et non officielle de l'Amérique est celle-ci: elle désire obtenir un mandat unique et général sur la Turquie, à la condition que celle-ci soit maintenue dans ses anciennes limites, comme un tout, n'ayant subi aucune amputation.

Pendant le séjour de la Commission américaine en Syrie, un congrès général fut tenu dans le pays pour demander le mandat américain.

Ce vœu de la Syrie a été très chaleureusement accueilli en Amérique.

Dans les milieux officiels de l'Amérique, on ne paraît pas disposé à créer une Arménie sur notre territoire. Si un mandat lui était confié,

elle l'exercerait en considérant toutes les nationalités du pays comme sœurs, faisant partie de la même nation et vivant sur un même pied d'égalité. Je tiens cette information d'une source des plus autorisées.

Mais l'Europe, surtout la Grande-Bretagne, veut à tout prix créer une question arménienne et accorder des compensations aux Arméniens. Elle cherche à jouer un rôle dans l'opinion publique américaine au nom des martyrs arméniens. Le danger qui nous menace du côté de l'Europe préoccupe nos intellectuels. Reşat Hikmet Bey, Cami Bey, voire même nos diplomates, qui ont organisé l'«union nationale», recommandent chacun une solution différente de la question américaine. On vous écrira officiellement.

Nous traversons des moments très critiques. Il y a une Amérique qui suit les mouvements de l'Anatolie avec attention et sympathie. Le Gouvernement et les Anglais travaillent main dans la main pour faire croire aux Américains qu'il s'agit d'un mouvement tendant au massacre des Arméniens et au rappel des «Unionistes» au pouvoir.

A chaque instant, on projette d'envoyer des forces destinées à arrêter le mouvement national. On tâche de gagner les Anglais à cette idée. Dans les milieux très autorisés, on assure que le Mouvement National trouvera un appui immédiat en Amérique, s'il se manifeste par des vœux positifs, et s'il n'est pas empreint de tendances anti-chrétiennes.

Nous nous efforçons de retenir la commission américaine jusqu'à l'ouverture du Congrès de Sivas. Nous parviendrons même, peut-être, à envoyer au Congrès un journaliste américain.

Vu tout ce qui précède, et poussé par l'appréhension du démembrement, j'estime que nous devons avoir recours à l'Amérique, ne pas laisser échapper ces moments propices, afin qu'elle puisse nous seconder dans la défense de notre cause. Notre frère Vasif vous fera connaître de son côté également, les points sur lesquels nous sommes d'accord à ce sujet.

Il se peut qu'un ou deux personnages résolus et de grande intelligence parviennent à sauver la Turquie.

L'époque de luttes et d'aventures a passé. Nous devons engager la bataille pour notre avenir, notre développement et notre unité. Notre pauvre pays a perdu sur ses frontières un nombre considérable de ses fils. Mais combien de héros compte-t-il aussi, morts dans la lutte pour le progrès intellectuel et pour la civilisation?

Nous voulons que les bons patriotes de la Turquie deviennent les fondateurs de demain. Nous nous attendons à ce que vous et Rauf Bey travailliez ensemble en envisageant avec prudence l'avenir le plus lointain de notre pays, dont les fondements mêmes se sont affaiblis.

Je vous adresse mes respects et mes vœux de succès.

Je vous affirme que je suis avec vous, à titre d'humble soldat turc, parmi les défenseurs dévoués de la cause nationale.

Halide Edib

10 août 1919.

Afyonkarahisar 13-8-1919.

Au Commandant du XV^{ème} Corps d'Armée.

Pour Mustafa Kemal Pacha.

Les résolutions prises à l'unanimité par tous les partis politiques à İstanbul, pour être communiquées à la mission américaine sont exposées ci-dessous:

I. Ces comités estiment que les Turcs des Provinces Orientales, avec ceux des leurs qui sont placés à la tête de l'administration, consentiraient à l'abandon d'une parcelle de territoire sur les frontières orientales de la Turquie au profit d'une Arménie éventuelle, pourvu que leur propre bien-être et leur développement futurs soient pris en considération. Ils croient cependant que les Turcs en question ne sont pas disposés à afficher ces dispositions, parce qu'ils avaient fait cause commune avec les Kurdes qui ne sont nullement partisans d'une cession territoriale en faveur des Arméniens. Au cas même où ils seraient amenés à se déclarer dans ce sens, la majorité turque de ces provinces ne se séparerait des Kurdes, sur ce point, qu'aux conditions suivantes:

1°. Intégrité territoriale des majorités turque et kurde et des autres minorités qui vivent parmi elles.

2° Garantie et confirmation de fait de l'indépendance complète.

3° Suppression des capitulations qui entravent le libre développement de la Turquie sur la voie du progrès, pour lui donner la possibilité de jouir de la façon la plus sûre de son indépendance et de ses droits, comme il est prévu dans les principes posés par Wilson.

4° (Indéchiffrable) auprès de la Société des Nations, du concours américain à la réalisation de ces vœux et au développement rapide des Turcs.

II. Installation immédiate des Turcs et des Kurdes des territoires évacués dans leurs nouveaux foyers, avec garantie d'un concours américain, leur assurant la possibilité de tirer immédiatement profit de leurs terres.

III. Transfert dans les limites de la nouvelle Arménie de tous les Arméniens qui se trouvent en masse compacte dans ces régions et notamment entre Erzincan et Sivas.

IV. La cession territoriale, dont nous envisageons l'éventualité au nom et pour le compte de l'Arménie, devra être effectuée non pas au nom d'une Arménie indépendante, mais d'un Etat moderne se développant sous le mandat d'une Grande Puissance civilisée; car une cession territoriale au profit de l'Arménie actuelle reviendrait à créer une seconde Macédoine collée aux flancs de la Turquie, et un facteur de trouble pour le Caucase.

V. Tout ce qui précède est encore en état de (indéchiffrable). Pour que tout cela puisse acquérir un caractère définitif, il est indispensable de se mettre en rapport avec les missions qui se trouvent dans le pays et d'envoyer là-bas un personnage appartenant à l'une d'elles.

VI. Il va sans dire que la question devra être soumise à l'Assemblée Nationale Ottomane pour être revêtue d'une forme légale et légitime.

Selahaddin,

Commandant du XII^{ème} Corps d'Armée.

Chiffré. Personnel No. 339.

Erzurum 21-8-1919.

Au Commandant du XII^{ème} Corps d'Armée;

Au Commandant du XX^{ème} Corps d'Armée.

(Seulement pour le XII^{ème} Corps: R. Chiffré 13-8-1919.)

Les résolutions prises par les divers partis à Istanbul pour être communiquées à la mission américaine, ont causé auprès de notre Comité Représentatif de très vifs regrets. Car, au paragraphe I, il est question de céder à l'Arménie une partie du territoire des Provinces Orientales. Or, non seulement il est pratiquement impossible aujourd'hui de céder aux Arméniens, fût-ce un pouce de ce territoire, où la majorité écrasante est turque et kurde, mais il est même dangereux, à cause de l'animosité violente et de la rancune qui régissent entre ces éléments, d'installer les Arméniens en masse compacte même si ceux-ci venaient à réintégrer leurs foyers. Par conséquent, la plus large concession que l'on puisse faire aux Arméniens ottomans non coupables, ne saurait être autre chose que

de tolérer leur retour dans des conditions équitables et égales. Imaginer qu'il existe une masse compacte arménienne entre Erzincan et Sivas, comme il en est fait mention paragraphe G, dénote une ignorance complète des choses. Même avant la guerre, la population de ces régions comprenait une grande majorité turque, un nombre infime de Kurdes dits «Zaza», et très peu d'Arméniens. Aujourd'hui, il n'en existe pas même assez pour qu'il vaille la peine d'en parler. C'est pourquoi, les comités en question devraient d'abord reconnaître les limites de leur compétence, et, si elles veulent faire œuvre utile, se donner au moins la peine de consulter les statistiques et les graphiques dressés par les Ministères de la Guerre et des Affaires Etrangères au cours des préparatifs de paix. Nous vous prions de transmettre le présent télégramme textuellement à İstanbul.

Mustafa Kemal.

Concerne la sécurité.

D'Ankara 14-8-1919.

Au Chef de l'Etat-Major de l'Inspection de la 3^{ème} Armée.

1° Pour Mustafa Kemal Pacha: Vos récentes réponses destinées à İstanbul ont été transmises à qui de droit. Comme réponse à ces communications, j'ai reçu un rapport imprimé, deux longues lettres de Kara Vasıf, c'est-à-dire de «Djinghiz» et de Halide Hanım, toutes deux pleines de considérations conformes aux opinions de nombreux personnages, tels qu'Ahmed Rıza Bey, Ahmed İzzet, Cevad, Çürüksulu Mahmud Pachas, Reşat Hikmet, Cami Reşid Sadi Beys et Esad Pacha. Il vous en sera fait un résumé, et les originaux seront adressés à Sivas. Tous ces documents disent qu'un appui étranger est de rigueur et l'on expose les motifs qui militent en faveur de l'acceptation de celui de l'Amérique, comme le moins dangereux. Le rapport imprimé a été rédigé selon l'opinion prédominante, après consultation avec Cami, Rauf Ahmed, Reşat Hikmet, Reşid Sadi Beys, Halide Hanım, Kara Vasıf, Esad Pacha, ainsi qu'avec les partis et toutes les associations. Selon eux, il est encore temps pour agir. Pour le moment, il faut que le Congrès se mette à la besogne aussitôt que possible et que des communications soient faites avant le départ des Américains. On s'emploie, paraît-il, à retarder ce départ, sous divers prétextes. Le Congrès pourra-t-il prendre une résolution définitive à bref délai? En posant cette question, les Américains font pressentir leurs dispositions favorables. Nous vous prions de hâter la réunion du Congrès.

Ali Fuad,

Commandant le XX^{ème} Corps d'Armée.

Les lettres détaillées, dont mention est faite dans ce télégramme, furent transmises par des télégrammes chiffrés qui occupèrent les lignes durant plusieurs jours. Voici l'un de ces télégrammes successifs:

Concerne la sécurité.

D'Ankara 17 août 1919.

Personnel.

Kazım Beyefendi, Chef de l'Etat-Major de l'Inspection de la 3^{ème} Armée.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha:

Suite au paragraphe 9 du télégramme chiffré No. 880 du 16-7-1919.

Détails fournis par Kara Vasıf, comme supplément à l'article 10.

1° Si nous nous montrons favorables à l'appui américain et si le Congrès des Provinces Orientales — Congrès National — en informe notre Gouvernement télégraphiquement sous forme de vœu unanime, ce serait fournir un excellent point d'appui à Wilson vis-à-vis du Congrès américain. La plupart des intellectuels souscrivent à cette idée et préparent quelque chose dans ce sens. Ils disent qu'il serait utile que l'Anatolie en fasse autant de son côté. Le mandat américain nous permettrait de nous débarrasser des autres canailles. Ensuite on s'arrangerait avec les Américains seuls et la lutte deviendrait plus facile.

Les Américains nous blâment violemment, c'est-à-dire qu'ils méprisent publiquement notre Gouvernement et critiquent notre nation... (indéchiffrable)... le départ d'Istanbul de plénipotentiaires, leur arrivée à Paris et les mémoires (indéchiffrable). Puis ils disent: «Vous convenez que l'Europe n'ose pas. Par exemple, l'Europe ne crée pas une Grande Arménie. Votre Grand Vizir adhère à un tracé de frontières du côté du Taurus. Il veut une Arménie, alors qu'aucune des commissions américaines elles-mêmes n'a admis une telle possibilité. Tous les rapports s'accordent à relever l'impossibilité de créer en Asie-Mineure une Arménie, et même des Conseils administratifs autonomes. Il n'y a pas de population, ni de territoire arméniens. Donc une pareille administration ne peut fonctionner sans avoir une force militaire formidable, or les Arméniens ne disposent pas d'une pareille force, et l'Amérique ne peut la leur fournir. Les autres Puissances ne la toléreront pas non plus, à moins d'envahir ces régions et d'en faire (indéchiffrable) ce qui n'est pas réalisable. Leurs rivalités s'y opposent.

Telles sont les nouvelles d'Istanbul. Qu'on les examine. Il y a du temps encore. Le Congrès américain doit bientôt se réunir et entendre Wilson.

2° A Istanbul, on est constamment en contact avec les étrangers. Aussi peut-on se demander si Mustafa Kemal pourrait lancer un ordre général ou bien se ranger à la décision et seconder les efforts d'Istanbul? Le but de ces efforts est d'assurer l'unité de la nation, l'intégrité du pays, son indépendance et sa souveraineté. Si Mustafa Kemal Pacha ne donne pas ici un ordre général et que lui-même ne se mette pas d'urgence en contact avec les Américains, les Anglais et les autres, on continuera à agir ici. Il est possible qu'il arrive quelque incident indésirable. J'attire l'attention sur ce point (indéchiffrable) mieux fait pour jouer ce rôle et diriger la politique. Quant à compter sur les actes et les forces de Mustafa Kemal Pacha (indéchiffrable) ses déclarations et ses actes se sont contredits dans (indéchiffrable).

3° Hüseyin Selahaddin, dit le Manchot, est un hypocrite; il s'en va. On se propose de laisser sans fonctions cet individu qui est le serviteur préféré de Sadik Bey.

Ali Fuad

Commandant du XX^{ème} Corps d'Armée.

La réponse faite à ce télégramme pour être transmise à Kara Vasif Bey fut la suivante:

Télégramme chiffré. Personnel. Urgent. D'Erzurum 19-8-1919.

A Son Excellence Ali Fuad Pacha, commandant le XX^{ème} Corps d'Armée.

Réponse au télégramme du 17-8-1919.

1° Il est de la plus grande importance d'analyser minutieusement le caractère du mandat et du concours américains dont il s'agit, et de voir s'il s'accorde avec notre objectif national. Puisque tous les efforts déployés à Istanbul ont pour but d'assurer l'unité de la nation, l'intégrité du pays, son indépendance et sa souveraineté, est-ce le moyen de la réaliser que d'accepter le mandat américain?

Il serait impossible de considérer comme exécutoires, des résolutions qui ne seraient pas conformes aux vœux de la nation, et m'étant porté garant des destinées de la patrie — il serait contraire à mon devoir et contre ma conscience vis-à-vis de la nation — de paraître avoir une autorité dans n'importe quelle question, avant que le but national fût réalisé. C'est pourquoi nous préférons que les contacts et les relations entre nous et les

étrangers soient établis au nom de la nation et basés sur les décisions du Congrès. Grâce à Dieu, le développement et l'extension que prend le mouvement national dans tout le pays et la force qu'il acquiert de plus en plus, nous poussent dans ce sens.

3° Il faut ne pas oublier que l'unique gouvernement étant autorisé pour s'entendre avec l'Amérique ou une Puissance quelconque, au sujet des destinées du pays et de la nation, ne saurait être qu'un gouvernement reconnaissant la souveraineté nationale, approuvant l'existence d'un Conseil national et s'appuyant sur celui-ci. Dans ce cas, tous les personnages qui formeront le Gouvernement Central, doivent absolument réunir les qualités voulues. Vos efforts là-bas, comme les nôtres ici, doivent tendre à remplir ces conditions.

4° Vous connaîtrez bientôt les résolutions du Congrès. Nous vous embrassons fraternellement.

Mustafa Kemal.

Encore un petit détail: j'ai jugé opportun de m'entretenir personnellement avec le journaliste américain Mr. Brown, arrivé à Sivas. C'est un jeune homme très intelligent, comprenant facilement son interlocuteur.

Maintenant, Messieurs, j'essaierai, dans la mesure du possible, de vous rendre compte des débats et discussions du Congrès sur la question du mandat, tels qu'ils se sont déroulés.

De nombreux personnages ont pris la parole. Avant de l'accorder, j'avais fait, du fauteuil présidentiel, cette courte réflexion qui figure textuellement au procès-verbal: «Avant d'entamer la discussion sur la teneur de ce mémoire, je désire attirer votre attention sur certains points. On y fait mention, par exemple, de Mr. Brown, en prétendant qu'il aurait parlé de l'arrivée d'une armée de 50.000 ouvriers.

Messieurs, Mr. Brown assure qu'il n'a aucun caractère officiel et qu'il parle à titre absolument privé. Non seulement il ne dit pas que l'Amérique acceptera le mandat, mais il déclare qu'elle ne l'acceptera probablement pas. Aussi ses propos sont-ils tenus en son propre nom et non pas au nom de l'Amérique. Il ne sait pas lui-même ce que c'est que le mandat. «Le mandat sera ce que vous voudrez qu'il soit, dit-il». L'important dans ce mémoire, est la question du mandat. Avant d'échanger nos vues sur ce point, prenons un repos de dix minutes» (3 h. 25).

A la séance suivante, je donnai la parole à Vasıf Bey. Celui-ci fit de longues déclarations pour définir le mandat, puis il céda la parole aux

autres membres et la reprit ensuite pour dire: «Acceptons d'abord le mandat en principe quitte à en discuter les conditions plus tard».

Un autre membre, Macid Bey, déclara en substance ce qui suit: «La question principale devant être discutée par l'Assemblée est celle-ci: Pourrons-nous vivre à l'avenir, livrés à nous-mêmes? Sous quelle forme devons-nous concevoir le mandat et comment pourrons-nous nous entendre avec le mandataire? Qui sera le mandataire? Voilà la question.»

Intervenant alors comme président: «Je crois, dis-je, que cet exposé fait ressortir deux points: l'un est que le Gouvernement ne peut, ni ne doit renoncer à son indépendance intérieure et extérieure, l'autre est de savoir si le gouvernement et la nation sentent le besoin d'une assistance, en face des étrangers dangereux. C'est précisément le point sur lequel on est perplexe. Si vous êtes de cet avis, renvoyons-le à la commission des motions. Nous le soumettrons ensuite à vos délibérations. Dans tous les cas, nous ne voulons pas perdre notre indépendance intérieure et extérieure.»

Là-dessus, Bekir Sami Bey, prenant la parole, dit: «La tâche que nous avons assumée est aussi lourde qu'importante. Nous n'avons pas une minute à perdre en de vaines discussions. Délibérons sur ce mémoire et prenons une prompte résolution.»

Je répliquai: «Permettez que j'explique cette question en ma qualité de président de la Commission. (Car j'étais, en même temps, président de la Commission.) Le mémoire a été lu et longuement discuté en Commission. Ces discussions n'ont pas abouti à créer une conviction permettant de prendre une décision catégorique. Ce mémoire avait été précédemment renvoyé à la Commission des motions avant d'être lu en séance plénière. C'est pour ce motif que nous avons voulu prendre une décision catégorique à la Commission des motions, pour le cas où l'Assemblée, ayant défini et fait connaître son point de vue après examen de la question, la lui aurait référée à nouveau.»

İsmail Fazıl Paşa (décédé depuis) prit aussi la parole et fit cette déclaration: «Je me range à l'opinion de Bekir Sami Bey. Nous n'avons pas de temps à perdre. La question, du reste, a pris une forme bien simple. Que demandons-nous? Une indépendance complète ou le mandat? La décision qu'il s'agit d'adopter porte sur cette alternative. Ne perdons pas notre temps à renvoyer à la Commission, puis de nouveau à la séance, une question si importante, sinon la plus importante de toutes. Elle traînerait en longueur. Notre temps est précieux. Aujourd'hui, demain ou après-

demain nous devons adopter une résolution à ce sujet en séance plénière. Ne laissons pas traîner la chose à la Commission, car la question est d'une importance capitale.»

Ensuite, Hami Bey prend la parole, et après avoir déclaré qu'il partage les vues de Son Excellence İsmail Fazıl Pacha et celles de Bekir Sami Beyefendi, ils'exprime en ces termes: «Dans tous les cas, nous avons besoin d'une assistance. La preuve la plus élémentaire en est que les recettes de l'Etat suffisent à peine à faire face aux intérêts de notre dette.»

Après lui, Raif Efendi se prononça contre le mandat. İsmail Fazıl fit un long exposé, en guise de réplique. Bekir Sami Bey prit de nouveau la parole après lui et dit: «Aux déclarations de Son Excellence İsmail Fazıl Pacha, auxquelles je me rallie entièrement, je n'ajouterai qu'une chose: Au Congrès de Paris, auquel nous avons pris part à la suite de la guerre de Crimée dont nous sortîmes victorieux, nos alliés nous avaient imposé certaines conditions que vous connaissez. Si l'on compare les suggestions consignées dans ce mémoire avec ces conditions-là, on verra, je pense, lesquelles sont plus attentatoires à notre indépendance.»

Après Bekir Sami Bey, ce fut Hami Bey, puis Refet Bey, devenu depuis lors Pacha, qui prirent la parole. Voici textuellement, quelles furent les déclarations de Refet Bey: «Alors qu'il est certain que le mandat ne portera pas atteinte à notre indépendance, quelques-uns de nos collègues sont encore à poser des questions, telles que: resterons-nous indépendants ou bien accepterons-nous le mandat? C'est pourquoi il faut savoir ce que c'est que le mandat. Mais, avant de parler du mandat, il faut interpréter ce mot qui figure dans le rapport et qui excite les esprits. Fazıl Pacha parle d'«un mandat, sous réserve de l'indépendance». Le mémorandum présenté par Hami Bey au sujet du mandat se divise en deux parties. L'une comprend l'exposé des motifs, l'autre concerne la définition du mandat. Pour juger la question du mandat en vigueur des points de vue énoncés dans ces documents, je voudrais savoir si le texte du mémorandum a été soumis ou non à la discussion en séance plénière?»

İsmail Fazıl Pacha: Nous trois, c'est-à-dire Fazıl Pacha, Bekir Sami Bey et Hami Bey, nous retirons ce mémorandum, parce qu'il prête à des malentendus et le considérons comme nul et non avenu.

(La minute et la copie de ce mémorandum sont restées entre leurs mains.)

Comme président, j'annonçai à l'Assemblée que le mémorandum était retiré.

Malgré le retrait du mémorandum, Refet Bey prit la parole pour faire un discours éloquent, qui couvre cinq ou six pages du procès-verbal. Les quelques passages que j'en extrais textuellement, suffiront, je pense, à définir le but visé par l'orateur.

Refet Bey disait:

«Le but que nous poursuivons en donnant la préférence au mandat américain est d'échapper au mandat anglais, qui réduit à l'esclavage toutes les collectivités humaines, qui étouffe les esprits et les consciences et d'accepter celui de l'Amérique, qui elle, est pondérée et respectueuse de la conscience des nations... L'essentiel n'est pas la question d'argent... Les concepts de mandat et d'indépendance ne sont pas, en théorie des choses qui se contredisent. Nous serons écrasés sous le mandat si nous ne sommes pas réellement forts et c'est alors que le mandat portera atteinte à notre indépendance. Puis, supposons que nous voulons une indépendance, extérieure et intérieure, complète! Pourrons-nous oui ou non la réaliser à nous seuls? Et puis, avant tout, nous laissera-t-on oui ou non libres d'agir à notre guise? C'est à quoi nous devons réfléchir! Il est certain qu'aujourd'hui, l'Angleterre, la France, l'Italie et la Grèce veulent nous partager. Mais, si nous concluons une paix, sous la garantie d'une Puissance, nous pourrons, dès que les circonstances nous seront plus favorables, en faire reviser les clauses au mieux de nos intérêts. Mais si les circonstances s'aggravaient, ne serions-nous pas exposés à une perte totale?... Dans tous les cas, nous nous trouvons dans la nécessité d'accepter la garantie américaine. Il est impossible au XX^{ème} siècle, qu'un peuple, ayant une dette de cinq cent millions de livres, son pays ruiné, un sol peu productif et tout au plus dix à quinze millions de revenus, puisse assurer son existence sans une aide étrangère. Si, à l'avenir, nous continuons à rester dans cet état, et que nous ne réalisons pas de progrès grâce à une assistance étrangère, nous ne pourrons probablement même pas nous défendre contre une attaque de la Grèce.

Au cas où — à Dieu ne plaise! — Izmir resterait entre les mains de la Grèce et où la guerre serait déclarée entre les deux Etats, l'ennemi transporterait ses troupes par mer; par quelles voies ferrées effectuerions-nous le transport de nos troupes d'Erzurum? Le mandat américain s'impose donc avant toute chose, comme une garantie et un secours indispensables. Et l'orateur de conclure par ces paroles: «Je serais très heureux si, par l'exposé que je viens de faire, j'avais réussi à préparer le terrain aux débats ultérieurs.»

Messieurs! Vous comprendrez facilement à quel degré ce discours habile et brillant était susceptible d'embrouiller l'esprit des auditeurs.

Je suspendis aussitôt la séance pour dix minutes (3 h. 30), dans le but de prévenir l'empoisonnement complet des esprits par les discours des orateurs de même opinion, qui pourraient prendre encore la parole et pour avoir également le loisir d'éclairer les délégués par des entretiens privés.

Messieurs! Les dernières phrases de ce discours méritent de retenir l'attention. Refet Beyefendi estime que les Grecs se trouvent provisoirement à İzmir et n'admet pas que nous soyons en état de guerre. Il est convaincu que si les Grecs y restent et que l'on entre en guerre, nous ne serons pas en mesure de nous tirer d'affaire.

A la séance suivante, Ahmed Nuri Bey, un des délégués de Bursa, fit de longues déclarations contre le mandat. Hami lui répondit par des déclarations encore plus développées. Vers la fin de son long discours, il appuyait ses assertions par les informations suivantes:

«Maintenant, je vais parler du côté de la question que je connais exactement. Comme je me suis entretenu personnellement avec la personne compétente en cette matière, ce que je dirai sur cette phase de l'affaire n'est pas une déduction approximative, mais catégorique: Avant mon départ d'Istanbul, j'étais allé faire visite à l'ancien Grand Vizir İzzet Pacha. Son Altesse était également convaincue de la nécessité absolue d'un mandat. Il me demanda mon opinion à ce sujet, je lui exposai ma manière de voir. Quelques jours plus tard, il me fit appeler et m'exposa ceci: «Les membres de la commission d'enquête américaine qui sont arrivés à Istanbul, après avoir parcouru les régions de la Syrie et d'Adana, cherchent maintenant à connaître ici les points de vue des partis politiques et sont venus visiter İzzet Pacha dans son Konak. Ils se sont déclarés convaincus que l'organisation nationale de l'Anatolie représente la nation turque, et considérant İzzet Pacha comme le promoteur de ce mouvement, ils lui ont dit: «Si vous pouvez faire demander le mandat américain par les Congrès d'Erzurum et de Sivas, l'Amérique de son côté, acceptera ce mandat sur l'Etat Ottoman». Après m'avoir raconté ce qui précède, le Pacha me dit que la nation n'avait plus la force de mener une nouvelle guerre et que nous devions à tout prix recourir à ce moyen. Il me recommanda de faire comprendre cette situation, lorsque je me rendrais à Sivas. İzzet Pacha est également persuadé qu'un mandat sollicité dans ces conditions a quarante-vingt-dix chances pour cent d'être accepté, mais qu'il est nécessaire que nous formulions certaines conditions. Le Pacha a même ajouté que l'Amérique

ne pouvant accepter un mandat que dans la mesure où celui-ci répondrait aux désirs de la nation, le vœu qui serait exprimé par notre congrès à ce sujet, servirait à l'Amérique pour défendre cette thèse auprès des Puissances européennes. J'appris ce qui précède à Rauf Bey par un télégramme chiffré expédié d'Istanbul à Erzurum. «Ceux qui font des objections à la dénomination du mandat plutôt qu'à ce qu'il implique, ont d'inutiles appréhensions. Le mot n'a pas d'importance. L'essentiel réside dans la réalité, dans la nature de la question. Au lieu de dire que nous sommes placés sous un mandat, disons, si l'on veut, que «Nous sommes devenus un Etat éternel!»

Parmi les répliques que provoquèrent ces paroles, on entendit ces mots de Hüsrev Sami Bey: «Mais le but de nos travaux est de nous défendre et de prouver que nous sommes une nation «éternelle»! Pendant que dans sa réponse, Hami Bey donnait l'impression de battre en retraite, Kara Vasif Bey demanda la parole et la garda jusqu'à la fin de la séance de ce jour-là. Comme résumé de ses déclarations étendues, je vous soumetts les phrases suivantes, qui figurent textuellement au procès-verbal:

«Nous avons besoin d'une assistance, même si toutes les nations déclarent qu'elles vont nous laisser tout à fait indépendants. (Au début de ses déclarations, Vasif Bey avait proposé de substituer au terme de mandat, celui d'assistance.) Nous avons une dette de quatre à cinq cents millions de livres. Personne ne peut faire don de cette somme à n'importe qui. On nous demandera de la régler. Or, nos recettes ne suffisent pas même au service des intérêts. Nous nous trouverons alors dans une situation difficile. C'est pourquoi nos finances ne nous permettent pas de vivre indépendants. Puis, il se trouve autour de nous, des Etats qui ont le dessein de nous partager. Nous périrons en nous heurtant à leur convoitises. Que pouvons-nous faire sans argent, sans armée? Tandis que leurs avions planent dans les airs, nous en sommes encore au chariot. Ils lancent des Dreadnoughts, alors que nous ne pouvons pas construire un voilier. En sorte que, même si nous sauvegardons aujourd'hui notre indépendance, ils procéderont tôt ou tard au partage de notre pays.» Vasif Bey terminait son exposé par ces paroles:

«Les Américains qui sont à Istanbul disent: «Ne craignez pas le mandat, il figure dans l'acte constitutionnel de la Société des Nations». Tels sont les motifs, pour lesquels je considère l'Angleterre comme notre ennemie mortelle et l'Amérique comme un «moindre mal». Si vous l'approuvez, nous pouvons écrire d'ici au Représentant des Etats-Unis à

Istanbul et demander un torpilleur pour envoyer secrètement une délégation.»

Rauf Bey, à la séance du mardi 9 septembre, fit des déclarations, au sujet du mandat. Les voici, telles qu'elles figurent au procès-verbal :

«Il a été dit et écrit beaucoup de choses jusqu'ici, tant dans la presse que dans les autres milieux, au sujet de cette question du mandat. Bien que la haute Assemblée ait accepté le principe d'une assistance étrangère, il n'a pas été précisé à qui nous la demanderions. C'est par des allusions ou des inductions qu'on comprend que c'est l'Amérique; à mon avis, il n'y a pas d'inconvénient à le dire franchement.»

Ces paroles ne laissent aucun doute qu'il y eut une équivoque entre la conception de Rauf Bey et celle des congrès de Sivas et d'Erzurum.

On pourrait déduire des déclarations qui expliquent la manière de voir de Rauf Bey, qu'elles ont leur source dans la forme de rédaction de l'article 7 du manifeste du congrès d'Erzurum, aussi bien que de celui du congrès de Sivas. En effet, la rédaction de cet article a peut-être cette particularité de vouloir répondre à ceux qui vont trop loin dans la question du mandat et qui énervent l'opinion publique par leur propagande sans borne. Si l'on étudie logiquement le texte de l'article, il dévient évident que l'idée d'un mandat n'y figure pas plus que celle de solliciter un mandat de l'Amérique. Pour faire ressortir clairement ce point, je vais reproduire ci-dessous le texte intégral de l'article en question :

«Article 7. Notre nation apprécie hautement l'idéal moderne et se rend compte de notre situation et de nos besoins, au point de vue scientifique, industriel et économique. En conséquence, sous réserve de l'indépendance intérieure et extérieure de notre Etat et de notre nation, de même que de l'intégrité de notre patrie, nous ménageons un accueil empressé au concours scientifique, industriel et économique de n'importe quelle Puissance pourvu qu'elle respecte nos sentiments nationaux dans les limites déterminées par l'article 6 et qu'elle ne nourrisse pas de desseins impérialistes à l'égard de notre pays. Pour le salut de l'humanité et la paix du monde, la conclusion urgente d'une paix répondant à ces conditions équitables et humanitaires, est notre voeu le plus cher.»

Messieurs! Où trouver dans cet article l'idée du mandat ou celle d'après laquelle ce mandat serait exercé par l'Amérique? D'aucuns arriveraient tout au plus à déduire l'idée du mandat de ce passage: «Nous ménageons un accueil empressé au concours scientifique, industriel et économique de n'importe quelle Puissance.» Mais il est certain que tels ne sont pas le sens

et l'objet du mandat. Nous avons toujours accueilli et accueillerons aujourd'hui encore avec satisfaction tout concours qui nous serait prêté dans les conditions précisées plus haut. C'est ainsi que nous avons accepté avec plaisir le concours scientifique, industriel et économique d'un groupe suédois pour la construction des chemins de fer d'Ankara-Ereğli et Keller-Diyarbakır et d'un groupe belge pour celle des lignes de Kayseri-Sivas-Turhal. Nous accepterions également le concours de capitalistes étrangers qui, par exemple, nous feraient des offres pour activier, dans la mesure du possible, la construction de la ville d'Ankara et des autres villes d'Anatolie et en général, pour construire toutes les autres voies ferrées, nos routes et nos ports. Il suffit que ceux qui importent leurs capitaux dans notre pays ne nourrissent pas dans leur for intérieur le dessein de porter atteinte à notre indépendance et à l'intégrité de notre patrie.

De même, il n'y a pas lieu de voir une allusion aux Etats-Unis dans le passage suivant du dit article «n'importe quelle puissance respectant nos sentiments nationaux et ne nourrissant pas de desseins impérialistes». Car les Américains ne sont pas les seuls, parmi les nations, qui respectent ces principes. Par exemple, la Suède et la Belgique n'ont-elles pas le même caractère? Puis, si l'on avait voulu faire allusion aux Etats-Unis, il eût fallu employer le mot «une Puissance» ou tout au moins simplement «Puissance» au lieu de «n'importe quelle Puissance». En conséquence, il est clair que l'accueil favorable d'un concours scientifique, industriel et économique dans les conditions précisées par l'article, s'étend à toutes les Puissances.

Messieurs! Peut-on concevoir que mon point de vue sur cette question du mandat — point de vue mis en évidence par tant de correspondances et de discussions ayant eu lieu précédemment et qui sont à votre connaissance, en ce moment --ne fût pas encore compris d'un camarade qui était avec moi, jour et nuit, depuis plusieurs mois? Dès lors, il y a lieu de présumer que Rauf Bey n'était pas, au fond, d'accord avec moi, ou bien qu'il avait changé d'opinion à la suite de ses entretiens à Sivas, avec les personnes arrivées d'İstanbul. Il m'est difficile de me prononcer à ce sujet. Écoutons encore Rauf Bey. Il continue ainsi:

«Au commencement de l'armistice, on croyait que les Allemands ne signeraient pas la paix. Les organes de la presse anglaise ont publié certaines révélations; la première partie concernait la signature éventuelle de la paix par l'Allemagne. Elles furent confirmées par les faits. La seconde partie se rapportait au démembrement de la Turquie. Heureusement, cette partie ne s'est pas réalisée: il en ressortait que les

territoires à l'est du Kızılırmak devaient être considérés, d'après la décision de la Conférence, comme faisant partie d'une Arménie placée sous le protectorat américain. Il y était dit aussi que, peut-être, la Géorgie et l'Azerbaïdjan seraient attribués à l'Amérique. La Turquie d'autre part, était constituée par les territoires à l'Ouest du Kızılırmak, ayant pour débouché Antalia, à l'exclusion d'İzmir et d'İstanbul. La zone septentrionale de ce territoire est confiée au protectorat et à l'administration des Italiens et des Français et la zone méridionale au protectorat des Anglais. L'occupation d'İzmir a commencé à démontrer l'exactitude de ces révélations. En présence de ce danger, nous sommes dans la nécessité d'accepter l'assistance de l'Amérique, qui observe dans notre pays l'attitude la plus impartiale. Telle est ma conviction.»

Je ne sais s'il est encore nécessaire, pour pénétrer l'idée de Rauf Bey, d'entendre la suite de ses déclarations.

Messieurs! Les débats interminables qui eurent lieu sur cette question, au milieu de vives discussions, aboutirent à une solution moyenne, réduisant au silence les partisans du mandat. Et ce fut Rauf Bey qui la proposa. Elle consistait à demander, avant tout, l'envoi d'une délégation du Congrès américain, qui étudierait le pays et constaterait la réalité des choses, afin de faire disparaître les effets des propagandes hostiles, auxquelles on s'est livré contre nous, depuis des années, en Amérique.

Cette proposition fut acceptée à l'unanimité.

Je me souviens bien qu'une telle lettre a été rédigée et revêtue des signatures du Comité présidentiel du congrès, mais je ne me rappelle pas très bien si elle a été expédiée ou non. Du reste, je n'avais pas attribué à cette lettre une importance particulière.

Messieurs! Permettez que je fasse ici une petite digression. Le procès-verbal, auquel j'ai eu recours à titre documentaire, a été tenu par Şükrü Bey, délégué d'Afyonkarahisar, secrétaire du Comité présidentiel et par Hami Bey, dont nous venons d'entendre le discours. Il a été transcrit ensuite de la main de Hami Bey, sur un registre.

Le Congrès, Messieurs, prit fin le 11 septembre.

Le 12, il y eut une séance publique à laquelle assistait la population de Sivas; plusieurs discours y furent prononcés.

Parmi les questions soulevées au cours des délibérations du Congrès, les plus importantes furent d'accélérer l'élection des députés et de déterminer le lieu de réunion. Mais, certaines question que je vais vous

expliquer, nous forçaient d'abrégé les délibérations. Le Comité Représentatif s'est occupé plus tard de ces problèmes.

C'est sous la forme suivante que je présentai au Congrès l'ensemble des nouvelles parvenues dans la journée du 9 septembre 1919: «Les forces anglaises à Eskişehir et à Afyonkarahisar ont été doublées. Le Général Milner est arrivé à Konya. Le Vali de Konya, Cemal Bey, et le Vali d'Ankara, Muhiddin Bey, persistent dans leur opposition. Le nouveau Vali de Kastamonu, Ali Rıza Bey, semble avoir le même caractère que Cemal Bey.

Comme je savais que mes honorables collègues étaient partisans de la manière forte en pareil cas, j'avais prié Fuad Pacha d'agir vite et énergiquement. Fuad Pacha, fort de la confiance du Congrès, a fait, au nom de celui-ci, les communications et les démarches nécessaires. Il prie l'Assemblée d'approuver cette manière d'agir. Fuad Pacha adresse au Vali des sommations énergiques. Il nomme des officiers supérieurs commandants des Forces Nationales dans les diverses zones et dit leur avoir donné pleins pouvoirs d'agir au nom de la nation.

Le Congrès, ayant approuvé la proposition, je continuai ainsi:

«On a, paraît-il nommé pour Sivas un Vali du nom Galib Bey, qui serait déjà en route. Nous n'avons pu savoir s'il s'agissait de Ali Galib Bey, Vali de Harput, ou de Mehmed Galib Bey, celui de Trabzon. Mais, nous recevons aussi une autre nouvelle. Un Major anglais, Nowil, est arrivé à Malatya, accompagné de Kamuran, Celadet et Cemil Bey, de la famille des Bedrihanis, et escorté de 15 cavaliers Kurdes. Il a été reçu par le Mutasarrif de Malatya, Halil Bey, Bedrihani lui-même.

D'autre part, le Vali de Harput, est également arrivé à Malatya en automobile, sous le prétexte de poursuivre des bandits détresseurs de convois postaux. Sous le même prétexte, on leur a adjoint le détachement de Hisnımansur. Nous avons compris que leur but véritable était de soulever les Kurdes et de les pousser à des attentats contre nous, en leur promettant la constitution d'un Kürdistan indépendant.

Les dispositions nécessaires ont été prises pour parer à ces éventualités. Nous voulons, entre autres, faire arrêter le Vali et ses compagnons.

Le Mutasarrif de Malatya ayant, de son côté, convoqué dans cette ville les tribus Kurdes, nous avons également décidé de prendre l'initiative de mesures préventives dans la circonscription du XIII^{ème} Corps d'Armée. Ces mesures ont été prises. Un détachement militaire se mettra demain

soir en route pour Malatya afin de réprimer l'agitation. Le Commandant du Corps d'Armée d'ici, a pris pour cela toutes les mesures nécessaires. Des ordres ont été donnés à Malatya et ailleurs.»

C'est ainsi, Messieurs, que pendant toute la durée du Congrès de Sivas, je ne cessais de recevoir des nouvelles mettant mes nerfs à une rude épreuve. J'avais cependant l'impression qu'il était plus nuisible qu'utile de les communiquer telles quelles au Congrès. Vous venez d'apprendre que j'avais préféré user de précautions verbales pour lui présenter l'affaire Ali Galib, qui, comme vous le verrez par la suite, pouvait être considérée comme dangereuse.

D'après moi, malgré toutes les difficultés et tous les dangers, la question la plus importante, était de clore aussi vite que possible les délibérations du Congrès de Sivas par des résultats effectifs et commencer ensuite à appliquer de ces résolutions dans le pays. Mon vœu fut réalisé.

Nous prîmes des mesures pour faire immédiatement imprimer les règlements des Organisations Nationales s'étendant au pays tout entier, ainsi que le Manifeste du Congrès, et pour donner à ces documents la plus grande publicité possible.

Toutefois, malgré la clôture du Congrès, comme on se trouvait en présence d'incidents inattendus, je crus bon, en attendant que la situation s'éclaircît, d'engager les membres du Congrès à rester à Sivas. En même temps, je faisais des préparatifs pour convoquer, le cas échéant, un autre Congrès extraordinaire et plus puissant.

La fuite d'Ali Galib nous fit renoncer au maintien des membres du Congrès à Sivas; à la suite de la retraite du Cabinet Ferid Pacha, il ne fut plus nécessaire de convoquer le Congrès Extraordinaire.

Maintenant, Messieurs, je vais, si vous le voulez bien, vous parler de l'affaire Ali Galib qui fut vraiment un événement important dans l'histoire de notre lutte nationale.

Au début de juillet, étant encore à Erzurum, nous apprîmes que deux individus, Celadet et Kamuran Ali, munis de sommes considérables allaient être envoyés, par des étrangers, d'Istanbul en Kûrdistan pour s'y livrer à des agissements et à des intrigues contre nous. Leur départ m'était annoncé comme ayant déjà eu lieu ou devant avoir lieu incessamment.

Après avoir reçu cette nouvelle, j'écrivis le 3 juillet, au Commandant du XIII^{ème} Corps à Diyarbakır et séparément à son Chef

d'Etat-Major, Halid Bey, ainsi qu'au Mutasarrif de Canik (Samsun) de faire surveiller et arrêter ces individus, dès leur arrivée, sans provoquer d'incidents.

Dans un ordre que je donnai le 20 août, au Commandant du XIII^{ème} Corps d'Armée, je l'informai que le départ de ces individus avait été signalé et lui suggérai, entre autres mesures, d'établir un contrôle sévère à la station de Mardin.

Le 6 septembre, 2^{ème} jour de session du Congrès de Sivas, je fis à celui-ci la communication suivante:

Le XIII^{ème} Corps nous mande que trois individus, Celadet et Kamuran de la famille des Bedrihanis, et Ekrem, fils de Cemil Pacha de Diyarbakır, accompagnés d'un officier étranger qui s'était occupé jadis de propagande anti-turque dans le vilayet de Diyarbakır, sont arrivés à Malatya, par voie d'Elbistan et Arga, avec une escorte de Kurdes armés. Ils ont été reçus par le Mutasarrif et le Maire.

Le Commandant du XIII^{ème} Corps d'Armée nous apprend également que dans un télégramme chiffré, daté du 6 septembre 1919, No. 529, qu'il a reçu de Kazım Karabekir Pacha, Commandant du XV^{ème} Corps, celui-ci lui mande que l'officier étranger prétend être autorisé par le Gouvernement Central à étudier sur place la proportion numérique des populations turque, kurde et arménienne de ces régions; que le régiment de cavalerie en garnison à Malatya n'a pas osé procéder à l'arrestation des individus en question, par suite de l'insuffisance de son effectif, mais qu'on s'est «adressé à İstanbul pour leur arrestation immédiate». J'ai demandé au Vali de Harput de me faire part de ce qu'il savait sur l'objet et le but de la mission de ces hommes et sur l'itinéraire qu'ils comptaient suivre.

Or, le Vali de Harput était justement Ali Galib Bey. Nous savions déjà, dès le 3 juillet, dans quel but ces gens venaient dans ces régions.

L'effectif d'un régiment de cavalerie aurait été insuffisant contre cinq à dix kurdes armés; on n'aurait pas eu le courage de procéder à leur arrestation et, ce qui est particulièrement étonnant, on se serait adressé à İstanbul pour les faire arrêter!!

Je note ces détails qui pourraient paraître insignifiants à première vue, par ce qu'ils trahissent, dans la façon de juger la situation, des différences très graves de mentalités et de points de vue.

Comme l'attitude du Commandant du XIII^{ème} Corps à Diyarbakır me paraissait suspecte, je m'adressai directement au Chef d'Etat-Major de ce Corps, par une communication chiffrée du 7 septembre 1919, signée du Commandant du III^{ème} Corps et marquée «personnelle». Je lui fis savoir que pour plus de diligence, le III^{ème} Corps avait cru devoir donner directement à İlyas Bey, commandant le 15^{ème} Régiment en garnison à Elaziz, l'ordre de partir en personne, avec une soixantaine d'hommes à cheval et à mulet, à destination de Malatya, le 9 septembre au plus tard, pour arrêter et expédier à Sivas, le Vali Galib, le Mutasarrıf de Malatya, Halil, Kamuran, Celadet et Ekrem Beys, ainsi que le Major anglais. Le Chef d'Etat-Major était prié d'accélérer le départ du dit détachement. Le 8 juillet, on lui annonçait, que des officiers seraient envoyés de Sivas, en automobile.

Je reçus, de Diyarbakır, par télégramme chiffré daté du 7/8 septembre 1919, la réponse suivante du Chef de l'Etat-Major:

«J'ai pris connaissance de votre désir au sujet de l'arrestation. Je ne crois pas du tout que le commandant dont je connais parfaitement l'esprit militaire, consente à donner un pareil ordre.

D'autre part, on hésita certainement à suivre des instructions transmises par moi. Nous sommes à ce sujet en correspondance avec İstanbul. En conséquence, il vous appartient, d'aviser au nécessaire.»

Transmis sous le No. 357, du Bureau du Chiffre.

Signe: Halid,

Chef de l'Etat-Major du XIII^{ème} Corps d'Armée.

De son côté, İlyas Bey, Commandant du Régiment d'Elaziz, envoyait, le 8 septembre, par télégramme chiffré, la réponse suivante à la communication du III^{ème} Corps.

«J'ai remis mon départ, par ordre du Corps d'Armée.

Comme il me paraît peu convenable de me mettre en route sans un ordre de sa part, je vous prie de bien vouloir vous entremettre pour me faire communiquer cet ordre par son intermédiaire.»

La réponse que je fis séance tenante à Halid Bey disait textuellement ce qui suit:

7/8 septembre 1919.

«L'infamie des personnes dont il s'agit est démontrée. Le Gouvernement central y participe avec (indéchiffrable).

Attendre ses ordres, c'est favoriser l'ennemi.

Il faut immédiatement, sans perdre de temps, donner des ordres formels et qui ne fournissent à personne l'occasion d'hésiter. Si vous supposez que le Commandant puisse hésiter, il faut que vous chargiez vous-même le Commandant des Régiments d'Elaziz et de Malatya, d'exécuter les instructions données par nous.

Si cela est vraiment nécessaire, le Commandement du Corps d'Armée doit être assumé par le Commandant de division que vous jugerez le plus apte. L'heure n'est pas aux tergiversations. Agissez, et faites-moi savoir, cher frère, ce que vous aurez fait.

Mustafa Kemal».

A la même date, j'expédiai moi-même l'ordre suivant à İlyas Bey, Commandant de régiment :

«La trahison des gens dont il s'agit est démontrée.

Le Gouvernement central d'İstanbul y participe. Il est possible que le Commandant du Corps dont vous relevez demande des instructions à ce sujet et ne reçoive aucune réponse. C'est donc de vous-même que j'attends la solution de l'affaire. J'attends votre réponse.

Après avoir rempli votre devoir à Malatya, vous pourrez, si le besoin s'en fait sentir, venir nous rejoindre à Sivas. Mustafa Kemal.

La signature non-chiffrée que portait cette dépêche était celle de Zeki Bey, le Chef de l'Etat-Major du même Corps.

Dans la nuit du 7/8 Septembre, je demandai à l'appareil télégraphique, le Commandant du 12^{ème} Régiment de Cavalerie à Malatya et je m'entretins avec lui. J'obtins de Cemal Bey, Commandant de ce Régiment, des renseignements sur la situation et sur ses forces. Il me dit que le chiffre de l'escorte des gens qui arrivaient, se montait à «quinze ou vingt» Kurdes armés et que l'effectif de son régiment, dont il pouvait disposer dans la localité où il était en garnison, n'était «guère plus nombreux».

Pour ma part, j'estimais cette force suffisante. Les officiers des régiments d'artillerie et de cavalerie auraient, à la rigueur, suffi. Je voulais seulement me rendre compte de la situation particulière et de l'état d'esprit existants.

Notre entretien téléphonique se poursuit en ces termes:

Moi - Il est absolument nécessaire d'arrêter par une manœuvre habile, cette nuit même, le Vali Galib Bey, le Major Anglais, Kamuran, Celadet et Ekrem Beys et de les acheminer immédiatement sur Sivas. Etes-vous en état de le faire? Nous vous enverrons du renfort d'ici et de Harput.

Cemal Bey — S'agit-il aussi du Vali?

Moi — Oui, de lui surtout.

Cemal Bey — Ainsi que je vous l'avais déjà dit, ma situation et mes forces ne me le permettent pas. J'ai correspondu avec le Commandant du XIII^{ème} Corps au sujet de l'arrestation de Kamuran, Celadet et Ekrem Beys. J'ai reçu enfin un ordre portant que cette arrestation serait inopportune, la situation étant par trop délicate.

Je ne pouvais insister davantage auprès de cet homme. Je me bornai donc à lui recommander de tenir les intéressés sous une surveillance étroite, sans qu'ils s'en aperçussent et à l'assurer qu'il ne manquerait pas de recevoir un ordre de son Corps d'Armée. S'ils partaient, je lui prescrivis de me faire connaître la direction et les moyens de transport qu'ils auraient pris.

Dans la journée du 8, je demandai par télégramme chiffré, à Cemal Bey, «si les personnes en question étaient encore là et à quel point on pouvait compter sur l'efficacité des mesures prises,» et lui enjoignis de me tenir au courant deux fois par jour.

Le lendemain (8 septembre 1919), Halid Bey répondait à mon télégramme que l'ordre nécessaire avait été donné à İlyas Bey, commandant le régiment d'Elaziz, et il m'en communiquait le texte.

De son côté, le Commandant du Corps d'Armée, Cevdet Bey, me faisait savoir qu'İlyas Bey était parti, le 9 septembre au matin, avec 52 hommes à mulet et 2 mitrailleuses, et serait à Malatya dans la soirée du 10 septembre. Dans le même télégramme chiffré, daté du 9 septembre, Cevdet Bey ajoutait que «Je l'excuserais certainement de ne pouvoir faire davantage dans un milieu plein de réactionnaires.»

Le 9 septembre, à part le détachement d'İlyas Bey, deux escadrons de cavalerie d'Elaziz, ainsi qu'un escadron appartenant au régiment de Malatya et se trouvant à Siverek, étaient dirigés sur Malatya.

D'autre part, j'écrivis le même jour à Halet Bey (actuellement député), qui se trouvait alors à Kemah et que je savais avoir des relations dans

la région d'Elaziz et de Dersim, l'engageant à se rendre à Elaziz et à se mettre en rapport avec Haydar Bey, afin d'y combattre les effets de la propagande que faisaient dans la région, le Vali Ali Galib, les Bedrihanis et le fils de Cemil Pacha.

Vers la fin du mois, Halet Bey arriva à destination. Haydar Bey, Vali de Van, reçut d'autre part, la mission de partir d'Erzurum pour se rendre à Elaziz, afin d'y assumer les fonctions de Vali. Ses instructions lui prescrivaient de se mettre en rapport avec le Commandant du régiment de cavalerie qui se trouvait à Marna Hatun et relevait du XV^{ème} Corps; de faire diriger ce régiment sur Elaziz, si le besoin s'en faisait sentir. On l'informait, en outre, que quelques officiers seraient envoyés en automobile à Malatya. Effectivement le 9 septembre, notre camarade Recep Zühtü Bey, se faisant passer comme aide de camp du Commandant du même Corps et muni de mes instructions particulières, s'était mis en route en automobile avec quelques compagnons, à destination de Malatya.

Malheureusement, les routes étant boueuses et défoncées, l'automobile se brisa à Kangal, de sorte que la mission ne put parvenir à temps à Malatya. Après Kangal, les voyageurs coururent jour et nuit, en faisant usage tantôt de chevaux, tantôt de véhicules de fortune, mais ne purent arriver à Malatya que dans la soirée du 4^{ème} jour après leur départ de Sivas. Les rapports que nous envoya Recep Zühtü Bey, nous aidèrent beaucoup à voir clair dans la situation. Messieurs,

Dans la journée du 10 septembre, au soir, nous reçûmes le télégramme suivant :

Urgent et personnel.

Malatya 10-9-1919.

Au Quartier Général du même Corps à Sivas.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha:

«1° Sommes arrivés à Malatya sans incident, le 10-9-1919 à 2 heures de l'après-midi.

2° Les personnes en question avaient toutes, malheureusement, déjà pris la fuite dans la direction de Kahta. Rapport détaillé suit.

Signé: İlyas, Commandant le 15^{ème} Régiment.»

Le même jour et un peu après ce télégramme d'İlyas Bey, arrivait la dépêche suivante:

Très urgent.

Malatya 10-9-1919.

Au Quartier Général du même Corps à Sivas.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha:

«1° Le Vali de Harput, le Mutasarrif de Malatya, le major anglais et leurs acolytes ont pris la fuite ce matin à l'aube, aussitôt qu'ils eurent appris que le 15^{ème} Régiment était parti d'Elaziz et qu'ils allaient être arrêtés. Le bruit court qu'ils se sont rendus à Kahta, auprès de Bedir Ağa, et qu'ils vont y recruter des Kurdes, pour venir nous surprendre et nous attaquer ici.

2° Ordre a été reçu du Commandement du Corps d'Armée de les poursuivre, ainsi que les gens de la tribu de Bedir Ağa, au cas où ils tenteraient un coup de main. Nous sommes sur la trace des fugitifs. Les résultats obtenus seront communiqués.

3° Le Commandant du 15^{ème} Régiment, ayant un détachement sous ses ordres, est arrivé ici aujourd'hui, à 2 heures de l'après-midi.

Le Commandant du 12^{ème} Régiment de Cavalerie
Commandant Cemal.

Le rapprochement de ces deux télégrammes, expédiés le même jour, ne pouvait manquer de suggérer des réflexions curieuses.

En effet, le Commandant du Régiment de Cavalerie, Cemal Bey, devait, selon nos instructions, tenir sous une stricte surveillance les personnes dont il s'agit et nous fournir des rapports à ce sujet, 2 fois par jour.

Or, ces gens avaient pris la fuite le 10 septembre au matin, et Cemal Bey ne me le faisait savoir qu'après l'arrivée du détachement d'Ilyas Bey et l'expédition du rapport de celui-ci.

De plus, Cemal Bey nous disait que les fugitifs avaient appris le départ d'Elaziz, du détachement d'Ilyas Bey. Et pourtant, le poste télégraphique était sous la surveillance de ce même Cemal Bey. Il ajoute que les fugitifs raccolant des Kurdes feraient une descente sur Malatya.

Tout cela ne pouvait manquer d'éveiller des soupçons sur l'attitude du Commandant du Régiment de Cavalerie.

Nous apprîmes, par la suite, qu'Ali Galib et ses compagnons avaient été informés de tout, dès le soir du 9 Septembre. Là-dessus, Ali Galib avait veillé toute la nuit au Konak du Gouvernement. Le lendemain, 10 septembre, ils se rassemblent tous au Konak, accompagnés de quelques gendarmes

et de quelques Kurdes armés, pénètrent dans le bureau du caissier, ouvrent la Caisse, comptent 6000 Livres qu'ils mettent de côté dans un paquet et préparent une quittance ainsi libellée:

«Prélevé 6000 livres conformément à l'ordre reçu, pour servir aux dépenses nécessaires à la répression de Mustafa Kemal Pacha et de ses acolytes. Le 10 septembre 1919. Signé: Halil Rami, Ali Galib.

Lorsqu'il est certain que le détachement d'Ilyas Bey se rapproche de Malatya, le Commandant du Régiment de Cavalerie se décide à agir, montre à ses officiers la maison du Mutasarrif. Ils cernent la maison, coupent les fils téléphoniques et l'envahissent.

La famille de Halil Bey, qui se rend compte, dès le début de l'opération, de ce qui va se passer, donne l'alerte au Konak. Aussitôt qu'ils apprennent la chose, le Vali, le Mutasarrif et leurs compagnons qui étaient occupés à prendre de l'argent à la caisse du Gouvernement, saisis de frayeur, oubliant tout, laissant l'argent et la quittance, sautent sur leurs chevaux prêts et prennent la fuite avec leur escorte.

On ne peut admettre que les Commandants des Régiments de Cavalerie et d'Artillerie aient ignoré le fait que le Vali allait passer la nuit au Konak. Il était évident, d'autre part, qu'il était plus important de s'emparer de la personne du Vali que de celle du Mutasarrif.

Il est donc certain qu'on a fait preuve de négligence à l'occasion de cette fuite.

Dans l'hypothèse la plus favorable, on peut dire que ce qui avait poussé les gens de Malatya à cette attitude, c'était l'appréhension des dangers pouvant résulter d'un engagement entre une dizaine de gendarmes et des Kurdes armés, qui constituaient l'escorte de ces malandrins et que l'on avait ainsi préféré provoquer leur fuite en les effrayant.

Voici les principaux ordres que je donnai à Ilyas Bey, dans mes instructions expédiées le 1^{er} septembre : 1° S'emparer le plus tôt possible des fugitifs.

2° Faire en sorte que le terrain ne soit pas favorable à un mouvement de particularisme kurde.

3° Installer, comme Mutasarrif, à Malatya, le Commandant de la gendarmerie Tevfik Bey et — comme Vali à Harput — et ceci dans le plus bref délai — un homme animé de sentiments d'honneur et de patriotisme.

4° Prendre complètement en mains les forces gouvernementales de Malatya et de Harput, afin de prévenir toute opération dirigée contre la Patrie et la nation.

5° Faire publier partout que tous ceux qui se joindraient aux fugitifs seraient frappés sans pitié ni miséricorde; mettre les éléments honnêtes de la population au courant de la véritable situation.

6°. Prendre en considération que nous pourrions être obligés de riposter aux troupes étrangères qui menaceraient notre existence nationale; me communiquer les préparatifs faits et les mesures prises.

Messieurs,

Il fallait s'attendre à ce que les fugitifs pourraient en effet arriver à rassembler un certain nombre de Kurdes appartenant aux tribus voisines et qu'ils pourraient même être secondés par les forces étrangères établies à Maraş.

Il importait donc, de renforcer les mesures prises et d'augmenter les forces qui avaient été affectées à cette répression.

Dans ce but, un nouveau détachement d'hommes à mulet fut dirigé sur Malatya, le 9 septembre au soir. D'autre part, nous allions faire effectuer, dans la mesure du possible, un mouvement général vers le Sud par toutes les troupes du III^{ème} Corps d'Armée. Le XIII^{ème} Corps allait se charger des opérations de poursuite. En outre, comme il importait de paralyser les traîtres par un déploiement de forces aussi grand que possible, le Régiment de cavalerie de Marna Hatun devait lui-même être mis en mouvement sur Harput. Des ordres et recommandations furent adressés à cet effet aux Commandants des III^{ème}, XIII^{ème} et XV^{ème} Corps.

Laissons maintenant les poursuites se dérouler dans le cadre des instructions données et, pendant ce temps, permettez-moi, Messieurs, de vous mettre sous les yeux quelques documents tombés entre nos mains.

Comme je crois que ces documents éclairent la situation, ainsi que les entreprises d'Ali Galib et la perfidie du Gouvernement, mieux que ne sauraient le faire tous commentaires et explications, je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de les citer in-extenso.

Lisons d'abord les instructions données à Ali Galib Bey, Vali d'Elaziz, le 3 septembre 1919, portant les signatures conjointes du Ministre de l'Intérieur Adil Bey et du Ministre de la Guerre Süleyman Şefik Pacha.

Nous verrons ensuite le télégramme expédié de la Sublime Porte par le Ministre de l'Intérieur, relatif aux forces à expédier et aux sommes à consacrer à l'entreprise.

Prière de déchiffrer soi-même.

Istanbul No. 906.

Au Vali d'Elaziz, Galib Beyefendi.

Réponse à votre télégramme du 2 septembre 1919, No. 2.

L'affaire a été soumise à Sa Majesté. L'Iradé qui s'y rapporte paraîtra aujourd'hui même. Elle peut donc être considérée comme définitivement réglée. Voici les instructions:

Comme vous le savez, quelques personnes se sont rassemblées à Erzeroum, donnant à leur réunion le nom de Congrès et y ont pris certaines décisions. Ces personnes, pas plus que leurs décisions, n'ont d'importance réelle. Toutefois, cela sert de base à des bruits qui se répandent dans le pays et prennent des proportions exagérées en Europe, ce qui produit un très mauvais effet.

Bien qu'il ne se soit produit aucun fait réellement important et qu'on ne puisse non plus parler de l'existence de forces appréciables, les Anglais, inquiets de ces exagérations et de leurs effets, semblent vouloir débarquer bientôt des forces importantes à Samsun. Il n'est pas impossible que ces forces étrangères avancent ensuite vers Sivas et au delà, et finissent par occuper de vastes régions, si des actes contraires aux instructions générales du Gouvernement dont vous aussi avez eu communication, continuaient à se produire.

Cela serait, bien entendu, contraire aux intérêts du pays. Il ressort des correspondances échangées que les personnes que vous savez, qui se sont déjà réunies à Erzurum, ont l'intention de tenir un nouveau Congrès à Sivas. Le Gouvernement sait bien que rien ne peut résulter de la réunion en cette ville de cinq à dix personnes. Mais il est impossible de faire comprendre cela à l'Europe.

C'est pourquoi il convient d'empêcher cette réunion.

Pour cela, il faut avant tout installer à Sivas un Vali jouissant de la pleine confiance du Gouvernement et vraiment décidé à observer à la lettre toutes les instructions que celui-ci transmettra pour le salut du pays. C'est dans ce but que nous vous avons nommé. Il est vrai qu'il ne doit pas être bien difficile d'empêcher ces quelques personnes de tenir un Congrès à Sivas. Cependant, comme nous apprenons que des officiers de tous grades,

de même que des soldats, partagent la façon de voir de ces personnes et feront tout leur possible pour déjouer les plans du Gouvernement et prendre fait et cause pour elles, nous considérons qu'il serait utile à la réussite de nos projets que vous soyez accompagné d'une escorte de 100 à 200 hommes sûrs. Si donc, ainsi que nous vous l'avions déjà communiqué, vous arriviez à Sivas à l'improviste et sans que personne ait vent de votre dessein, avec 100 à 150 cavaliers sûrs, recrutés parmi les Kurdes de votre région, si vous preniez immédiatement en main les fonctions de Vali et celles de Commandant, vous pourriez par une utilisation habile de la gendarmerie et des forces gouvernementales de l'endroit, — bien qu'elles soient peu importantes — y établir votre autorité, d'autant plus que vous n'auriez plus à compter avec aucune force, — empêcher la réunion projetée et faire arrêter, pour les expédier sous escorte à İstanbul, les personnes qui se seraient déjà rendues au lieu de réunion.

L'autorité du Gouvernement étant ainsi rétablie, les aventuriers à l'intérieur du pays se verraient découragés; l'effet produit à l'étranger serait excellent, et le Gouvernement y gagnerait un bon argument pour dissuader les étrangers de leurs projets de débarquement et d'occupation.

D'ailleurs, il résulte d'une enquête minutieuse, faite auprès des notables de Sivas, que la population est dégoûtée des manœuvres de ces politiciens ainsi que des pressions qu'ils exercent pour se procurer de l'argent, et serait, prête à soutenir le Gouvernement contre eux de toutes les manières. On nous fait savoir, d'autre part, qu'il serait possible de recruter immédiatement dans la région autant de gendarmes que l'on voudrait et que l'on aurait, pour cette opération, l'aide de gens influents.

Lorsque vous aurez créé de cette façon une gendarmerie suffisamment nombreuse et absolument fidèle au gouvernement, il faudra renvoyer chez eux les cavaliers de votre escorte, après leur avoir accordé une récompense.

Voilà ce que vous avez à faire.

La discrétion la plus absolue est nécessaire pour la bonne réussite de cette entreprise. Ne parlez à personne, pas même à celui de vos parents, dont vous êtes le plus sûr, de votre mission à Sivas, ni de votre intention de vous rendre dans cette ville.

Gardez-vous également, jusqu'au moment de votre entrée à Sivas, de révéler le but de votre mission à ceux qui vous accompagneront. C'est là la condition essentielle de la réussite. Il convient donc, pour le moment,

de laisser votre famille à Elaziz et de donner à entendre que vous allez vous absenter pendant une dizaine de jours afin de faire une inspection parmi les tribus du voisinage. Vous partirez sur le champ et en toute hâte, pour arriver inopinément à Sivas. Une fois là, vous donnerez connaissance à qui de droit du texte du télégramme ci-dessous et, assumant les fonctions de Vali et celles de Commandant, vous vous mettrez immédiatement à l'œuvre. Etant vous-même à l'appareil télégraphique, vous ferez votre rapport au Ministère qui vous donnera sur le champ de nouvelles instructions dès qu'il aura eu connaissance de la situation. Vous pourrez ensuite, quand vous le jugerez bon, faire venir à Sivas les membres de votre famille avec vos effets. Reşid Pacha, le Vali actuel, qui a eu connaissance d'une façon quelconque de son remplacement et de sa révocation, s'est adressé au Ministère à ce sujet.

D'autre part, nous sommes informés que les gens que vous savez veulent se réunir à bref délai. Il est donc urgent que vous ne perdiez pas une minute et que vous arriviez à Sivas le plus tôt possible.

Veillez donc nous dire quand vous partirez et dans combien de jours vous comptez arriver. Le texte télégraphique que vous montrerez à Sivas est le suivant:

«Vous êtes nommé Vali et Commandant de Sivas par Iradé Impérial, sanctionnant la décision du Conseil des Ministres. Veuillez donc partir immédiatement pour Sivas, donner connaissance de ce télégramme aux autorités civiles et militaires intéressées et assumer les fonctions de Vali et de Commandant en nous en avisant aussitôt.»

3-9-1919.

Le Ministre de L'Intérieur

Âdil.

Le Ministre de la Guerre Süleyman Şevket.

Très urgent.

Sublime Porte, 6-septembre-1919.

Au Vali d'Elaziz, Galib Beyefendi à Malatya. Réponse à votre télégramme du 6 septembre 1919. Les dépenses occasionnées par l'expédition des forces nécessaires à la repression du brigandage, devront être réglées par le Fisc, à faire valoir sur les crédits de la Gendarmerie. Télégraphiez immédiatement montants nécessaires, effectif de l'expédition et jour du départ.

Le Ministre Âdil.

Trois jours après, le Ministre de l'Intérieur expédie le télégramme suivant qui doit être la réponse à un télégramme d'Ali Galib.

Urgent.

Istanbul, le 9-9-1919.

Au Vali d'Elaziz à Malatya.

Réponse au télégramme du 8 septembre 1919, No. 2.

Bien que l'absence d'agents sûrs à Sivas ne permette pas d'obtenir des renseignements suffisants et (indéchiffrable) il ressort des dires d'un habitant de cette ville, se trouvant ici, ainsi que des renseignements généraux nous parvenant d'autres localités:

1° Que la population est hostile à ces agissements et 2° que la troupe est en nombre infime. Le mouvement serait dirigé par les personnes que vous savez, ainsi que par quelques commandants et quelques officiers. Ces gens essaient de gagner des adhérents à leur propre cause en donnant à celle-ci un semblant de caractère national. Mais la population n'est pas favorable à ces machinations. Etant plus près des lieux, vous pourrez plus facilement obtenir les renseignements dont vous aurez besoin. Toutefois, comme les journaux se sont fait l'écho de votre nomination, votre prompt départ pour Sivas devient encore plus urgent. Votre réussite sera bien entendu, d'autant plus facile que vous serez accompagné d'une escorte plus nombreuse. Veuillez fixer aussitôt que possible l'effectif de l'expédition et la date du départ et m'en informer.

Le Ministre Âdil.

Voici la dernière dépêche que, de Malatya, Ali Galib expédia en réponse aux télégrammes reçus.

«Très urgent et secret.

Prière de déchiffrer soi-même.

«Au Ministère de l'Intérieur.

«Toutes les mesures ont été prises pour mon départ de Malatya, le 14 courant, avec des forces suffisantes pour poursuivre et arrêter les bandits. Vous pouvez être sûr, qu'avec l'aide de Dieu, nous obtiendrons le succès le jour de la rencontre. Je vous prie seulement de ne pas tarder à me répondre et à faire le nécessaire.

Le Vali d'Elaziz Ali Galib.

Par ce télégramme, on voit qu'Ali Galib qui, le 9/10 septembre, avait passé au Konak une nuit blanche, en proie à une forte agitation, était encore, dans la journée précédente du 9, d'humeur belliqueuse et plein d'espoir dans l'issue heureuse de la rencontre, avec l'aide de Dieu.

— Messieurs, nous eûmes alors l'idée qu'il conviendrait de faire adresser au Ministre de l'Intérieur, Âdil Bey et au Ministre de la Guerre, Süleyman Şefik Pacha, des télégrammes, exprimant la méfiance, par les chefs de l'administration civile et par les Commandants, mis au courant des faits et des documents mentionnés ci-dessus. Nous fîmes part de cette nécessité à tous les intéressés.

Combien étrange était la dernière partie de la réponse d'Âdil Bey à un télégramme du Vali de Sivas, Reşid Pacha! Âdil Bey terminait son télégramme par la phrase suivante:

«Vous reconnaissez, sans doute, la nécessité de vous soumettre en tout aux termes de Tirade Impérial.»

— Messieurs, pendant que cette correspondance s'échangeait, je me trouvais aussi par hasard au bureau du télégraphe. N'y tenant plus, je rédigeai sur le champ la dépêche ci-après, que je remis à l'employé pour l'expédier.

10/11-9-1919.

Au Ministre de l'Intérieur Âdil Bey.

Lâches criminels! Vous empêchez le peuple de soumettre ses vœux à son Padichah. Vous conspirez avec l'étranger contre la nation. Je savais bien que vous étiez incapables d'apprécier à sa valeur la puissance de la nation et de sa volonté, mais je me refusais à croire que vous pussiez jouer le rôle de traîtres et de bourreaux de la nation et de la Patrie. Réfléchissez bien à ce que vous faites. Prenez garde d'avoir un jour à rendre compte à la nation des infamies que vous commettez en vous fiant aux promesses trompeuses d'imbéciles tels que Galib et ses acolytes et en vendant votre conscience à des étrangers, ennemis de notre nation et de notre Patrie, tel que Mr. Nowill. Lorsque vous aurez appris la fin des personnes et des troupes sur lesquelles vous vous appuyez, n'oubliez pas d'y voir le présage du sort qui vous attend vous-mêmes.

Mustafa Kemal.»

- Tous les Commandants envoyèrent de leur côté les télégrammes qu'il convenait d'écrire.

- Les rapports reçus jusqu'au 12 septembre nous apprenaient que les fugitifs avaient passé la nuit du 10 au 11 à Rakka et qu'ils comptaient passer celle du 11 au 12 chez un chef de tribu dans un village situé à une demi heure de distance de cette localité.

Ces nouvelles furent communiquées aux Commandants des XX^{ème}, XV^{ème} et XIII^{ème} Corps d'armée.

La correspondance échangée à l'appareil télégraphique avec Malatya dans la journée du 11 septembre et dans la nuit du 11 au 12, nous donnait à penser que les gens de Malatya, malgré les instructions et les ordres précis qu'ils avaient reçus, n'étaient pas encore parvenus à libérer leur esprit du doute et de l'incertitude.

En effet, İlyas Bey, Commandant du régiment venu d'Elaziz, écrivait le 11 septembre.: «Un émissaire venu de la part du Mutes-sarif nous déclare que le Vali Galib Bey et le Mutasarrif Halil Bey seraient disposés à retourner à leur poste sous certaines conditions» et il ajoutait: «Je vous prie de bien vouloir nous dire si l'intérêt du pays exige qu'on donne suite à ces propositions ou qu'on les éloigne.»

Puis, dans la nuit du 11 au 12, İlyas Bey fit expédier le télégramme qui suit en son propre nom comme en celui de Cemal Bey, Commandant du régiment de cavalerie, du Mutasarrif intérimaire Tevfik Bey, de Münir Bey, Commandant du régiment d'artillerie, du capitaine de gendarmerie Farouk et du Major vétérinaire Mehmed Beys, tous réunis autour de l'appareil télégraphique.

D'İlyas Bey à Malatya.

Voici les renseignements apportés à l'instant-même par le Capitaine de gendarmerie Faruk Bey, un homme sûr, qui était engagé dans la poursuite à Kahta et aux environs: Il nous informe sans rien exagérer, que des Kurdes se rassemblent à Rakka, localité se trouvant à 5 heures de distance de Malatya; que le Mutasarrif et ses compagnons s'y trouvent également en ce moment, que les Kurdes des tribus des régions s'étendant jusqu'à Siverek, sont en train de s'y rendre et que même les tribus de Dersim y ont été convoquées au nom de la cause kurde. Le Mutasarrif aurait l'intention d'attaquer d'abord Malatya et de la piller entièrement avant de marcher avec toutes ses forces sur Sivas, de tuer ou de chasser tous les Turcs de Malatya. En même temps, les gens de Dersim marcheront sur Harput. Les Kurdes considéreraient l'éviction du Mutasarrif de Malatya comme une grave offense infligée à toute leur nation. Le Vali aurait déclaré qu'il n'était pas partisan de pillage ni de massacre, mais qu'il ne pourrait s'opposer aux desseins du Mutasarrif. On serait décidé à arborer le drapeau kurde à Malatya après s'être emparé de cette ville par la force. Le Major anglais aurait déclaré que la division anglaise d'Urfa serait prête à marcher, mais Hacı Bedir Ağa ne serait pas partisan de

cette opération. Les tribus insistent sur le point que Malatya appartient au Kûrdistan et que le drapeau kurde doit y être arboré. Le Vali aurait manifesté hier au soir le désir de retourner à Malatya. Mais on l'en aurait empêché.

Leurs conditions sont les suivantes:

1. Retour du Vali à son poste.
2. Maintien du Mutasarrif à son poste.
3. Retour à leur point de départ, des soldats venus d'Elaziz.
4. Maintien de la tranquillité à Malatya lorsque le Vali y sera arrivé, avec 100 Kurdes armés, en route pour Sivas.
5. Restitution de 7 fusils et d'un revolver appartenant à des hommes des tribus.
6. Veuillez me communiquer vos ordres en conséquence.

Voici ma réponse à İlyas Bey: İlyas Bey à Malatya.

1. Le Congrès a pris en considération le contenu de votre rapport. Quelles sont donc ces gens qui prétendent vous poser des conditions? Il ne serait nullement juste d'entrer en pourparlers avec eux. Ce dont il s'agit maintenant, c'est d'arrêter le Vali, le Mutasarrif et leurs acolytes convaincus de trahison et de mettre sur bonne voie les naïfs qu'ils voudraient égarer. Il faut par conséquent, les combattre avec toute la rigueur voulue. Les Commandants des XIII^{ème}, XV^{ème} et III^{ème} Corps d'Armée sont placés à côté de l'appareil pour concerter entre eux des mesures communes. Les forces disponibles ont été mises sur pied de tous les côtés. Nous sommes persuadés que vous-même avez pris de votre côté les mesures nécessaires avec tout le calme et le sérieux voulus. Il faut occuper tous les postes télégraphiques de la région. Nu attendons que notre frère Tevfik Bey, Mutasarrif intérimaire, démontre toute la puissance et tout le prestige du Gouvernement, puissance et prestige dont il est dépositaire.

2. A l'heure qu'il est, de tous les chefs-lieux de l'Anatolie, des suppliques se plaignant de la trahison commise, sont adressées au Padichah. Il faut en faire autant là-bas.

3. Les propos du Major anglais sont du bluff. Quant aux Kurdes, vous pouvez vous-même juger de leurs chances de succès devant des forces militaires, même s'ils parvenaient à se rassembler,

4. Il convient de faire des démarches pour gagner Bedir Ağa, les chefs de la tribu de Keven et les chefs de tribus hostiles aux agissements des traîtres.

5. Etes-vous en contact avec l'escadron parti de Hisnımansur et les 2 bataillons partis respectivement de Siverek et de Diyarbakır? Jusqu'où sont-ils parvenus en ce moment?

11/12-septembre-1919.

Au nom du Congrès réuni au bureau du Télégraphe
Mustafa Kemal.

Le Congrès n'était pas réuni en réalité et ne pouvait, par conséquent, se trouver au Bureau du télégraphe. Mais j'avais cru utile de parler du Congrès et de l'intérêt qu'il portait à l'affaire, pour remonter le moral des personnes à qui je m'adressais. Dans le même but, j'envoyais un second télégramme, identique au premier, signé seulement «le Congrès».

Dans un autre télégramme, faisant suite au premier, je parlais encore du petit nombre de troupes étrangères stationnées à Urfa, à Antep et à Maraş et j'ajoutais:

«Les misérables qui vous parlent d'une division entière de troupes étrangères, veulent abattre votre moral en colportant ces mensonges inventés par des traîtres à la Patrie et à la nation.»

Dans sa réponse, İlyas Bey, après nous avoir assuré, que l'on était décidé à une défense énergique en cas d'attaque, disait: «Les forces dont nous disposons ne sont pas suffisantes pour tenir longtemps Malatya devant une attaque des Kurdes. En conséquence nous vous prions instamment d'assurer l'envoi rapide des renforts.»

Je priai İlyas Bey de reprendre ses importantes fonctions en laissant au bureau télégraphique un officier chargé de recevoir les communications que j'aurais éventuellement à faire.

Le 12 septembre, nous reçûmes d'İlyas Bey un autre télégramme que je vais citer textuellement, croyant qu'il contient des renseignements utiles à différents points de vue pour nos officiers et nos fonctionnaires.

Malatya, le 12/9-1919.

Au Commandant du III^{ème} Corps d'Armée à Sivas. Monsieur P. Peel, Colonel anglais appartenant à l'armée anglaise d'Alep, est arrivé aujourd'hui le 12 septembre 1919 à midi, à Malatya. Son but serait de rendre

visiter aux notables et aux fonctionnaires civils et militaires des régions de Malatya, de Harput et de Diyarbakır. Il prétend n'avoir aucune connaissance de la mission de Mr. Nowill qui est en fuite; il dit qu'elle est absolument ignorée du Gouvernement anglais, qu'il ne saurait tolérer qu'un tel officier faisant de la propagande, circule dans ces parages et qu'il va lui donner l'ordre de s'éloigner des tribus et de le rejoindre ici, immédiatement. S'il acquiert la conviction que Nowill poursuit des buts déloyaux, il l'enverrait à Alep sous escorte. Il veut inviter également le Vali Galib Bey a venir ici s'entretenir avec lui. Je lui ai déclaré que je ne saurais autoriser la venue de Galib Bey sans un ordre de mes supérieurs et lui promis de m'adresser à ceux-ci à cet effet. Il m'a prié d'intercéder afin que cette autorisation soit obtenue rapidement. Il prétend s'intituler «Haut fondé de pouvoir politique», ajoutant que le gouvernement central le connaît. Il manifeste l'intention de se rendre à Harput après avoir séjourné ici 2 jours. Il n'est porteur d'aucun document officiel. Il lui a été dit que nous le respecterions comme notre hôte et qu'on lui rendrait des honneurs particuliers. Faut-il autoriser cet homme à inviter le Vali à venir et le laisser poursuivre sa route vers Harput? Deux officiers viennent d'arriver de Sivas.

Le Commandant du 15^{ème} R. I. İlyas.

Notre point de vue, au sujet de l'attitude à adopter quant aux questions posées par ce télégramme, lui fut télégraphié brièvement, en ces termes:

Télégramme. Très Urgent.

Sivas, le 12-9-1919.

Au Commandant du 15^{ème} R. I. à Malatya.

Réponse à votre télégramme du 12-9-1919.

1. Le séjour sur territoire ottoman est interdit à tout officier non porteur de papiers officiels. Faites-lui part de cela d'une façon polie et ferme à la fois, comme il convient à un militaire, et avertissez-le d'avoir à retourner immédiatement à l'endroit d'où il est venu. Faites-le escorter par un officier intelligent et capable, jusqu'à la frontière afin qu'il ne puisse avoir aucune communication politique avec les notables ou les fonctionnaires.

2. Vous lui expliquerez d'autre part, que le Vali fugitif est accusé de trahison envers la patrie, qu'il sera remis à la Justice dès qu'on mettra la main sur lui, et qu'il n'y a pas autre chose à faire. Mustafa Kemal

Messieurs, Enfin, grâce à nos contre-mesures, grâce surtout à l'énergique attitude que nous adoptâmes, l'entreprise d'Ali Galib

échoua. Les tribus se dispersèrent, et Ali Galib, désespéré, s'enfuit à Urfa d'abord, puis à Alep. Mr. Nowill fut reconduit par Elbistan dans de bonnes conditions, mais sous surveillance. Tous les autres s'enfuirent également. Je ne crois pas qu'il y ait intérêt à m'étendra davantage sur cet épisode. La lecture des documents, qui seront publiés comme suppléments à mes déclarations, sera j'espère, sur ce point, riche d'enseignements pour le présent et pour l'avenir.

Je ne crois pas, Messieurs, que les documents précités puissent laisser de doute sur le fait que l'entreprise d'Ali Galib avait été préparée de concert avec le Padichah, le Cabinet Ferid Pacha et les étrangers. L'attitude qu'il convenait d'adopter à l'égard de tous les auteurs de cette trahison sans distinction, ne saurait être douteuse. Toutefois, il convenait alors, pour nous, d'éviter autant que possible, dans notre action une attaque de front. Il était prudent de concentrer notre action sur un point et de ne pas éparpiller nos forces.

Nous attoquâmes donc le cabinet Ferid Pacha seul, et fîmes semblant d'ignorer la complicité du Padichah. Notre argument était que le souverain était trompé par le Cabinet Ferid qui le laissait dans l'ignorance de la situation réelle.

Nous feignîmes d'être certains que dès qu'il verrait clair dans la situation, il châtierait immédiatement ceux qui l'avaient trompé.

Nous adoptâmes donc, comme point de départ de notre action, le parti de soumettre les faits directement et exclusivement au Padichah qui y remédierait certainement en retirant sa confiance à un Gouvernement dont la trahison était manifeste.

D'après ces considérations, dès le 11 septembre, nous rédigeâmes un télégramme adressé au Sultan.

Après les nombreuses formules de respect, en usage à l'époque, nous y disions en substance: «Nous soussignés, Commandants des Corps d'Armée de la région, ayant pris connaissance à fond de la question, avons le devoir de vous soumettre ce qui suit: Le Gouvernement a entrepris de verser le sang musulman dans une lutte fratricide, en tentant un coup de surprise contre le Congrès; d'autre part, il est prouvé, par des documents, qu'il a pris l'engagement, moyennant finance, de morceler le territoire de la patrie, en soulevant le Kurdistan. Les agents du cabinet, dans cette entreprise, ont pris honteusement la fuite. Ils seront, dès leur arrestation, remis à la justice. La nation n'a plus confiance en un Gouvernement

Central qui a fomenté de pareils crimes et qui en a ordonné l'exécution par le canal de ses Ministres de l'Intérieur et de la Guerre.»

Après quoi, nous disions: «La nation demande qu'on poursuive immédiatement ce ramassis de traîtres; que de justes sanctions soient prises contre eux, et que l'on constitue un nouveau gouvernement composé d'honnêtes gens. Elle déclare que, d'ici là, elle interrompra toutes communications et tous rapports avec le siège du Gouvernement. L'Armée ne peut que se solidariser avec le peuple, dans ces circonstances.

Nous trouvâmes opportun de faire communiquer copie de ce télégramme à İstanbul par chacun des Corps d'Armée. Le 11 septembre, étant moi-même à l'appareil, je fis passer à ceux-ci la circulaire suivante:

«Nous vous communiquerons à l'instant un texte de télégramme. Il faudra que ce texte soit signé conjointement par les Commandants des III^{ème}, XV^{ème}, XX^{ème}, XIII^{ème} et XII^{ème} Corps d'Armée. Veuillez en prendre connaissance et vous tenir prêts à le transmettre en même temps que les autres Commandants de Corps:

Texte.

Au Grand Vézirat.

Nous nous voyons obligés de soumettre à l'instant et directement, à notre Commandant Suprême et Glorieux Khalife, des choses de la plus haute gravité. Nous vous prions de n'y point faire obstacle, si vous ne voulez pas encourir la lourde responsabilité des graves conséquences qui s'ensuivront, responsabilité dont Votre Altesse serait entièrement et seule responsable.

(Corps d'Armée: XII, XIII, XX, XV et III.)

Les choses graves dont il s'agit ne sont autres que celles déjà mentionnées plus haut, dans le télégramme au Padichah.

Dans la journée du 11 septembre, et particulièrement dans la nuit du 11 au 12, les Commandants de Corps avaient partout occupé les postes télégraphiques et essayaient de communiquer avec İstanbul pour lancer les télégrammes convenus. Mais le Grand Vizir paraissait avoir disparu. Il ne répondait pas. Nous, de notre côté, restant à l'appareil, nous nous efforcions de faire transmettre les télégrammes au Grand Vizir et d'en obtenir une réponse.

Après de longs pourparlers avec les employés de la Centrale télégraphique d'Istanbul, l'un d'eux nous fit passer le message suivant:

«La communication adressée au Grand Vizir a été communiquée par téléphone.

Voici la réponse transmise par le Mudir:

«Le contenu du télégramme a été communiqué à Son Altesse le Grand Vizir. Son Altesse a dit que les communications par télégraphe ne pouvaient se faire que par voie régulière et que pour être soumises en haut lieu, elles devraient suivre cette même voie».

Voici la-dessus, le télégramme remis au bureau du télégraphe de Sivas, à 4 heures du matin:

Au Grand Vizir Ferid Pacha.

11/12-9-1919.

Il se confirme que par vos entreprises et vos actes inconsidérés, vous avez méprisé les droits de la nation et les choses qu'elle tient pour sacrées, et en même temps vous avez porté atteinte à la dignité et à l'honneur de Sa Majesté Impériale. La nation ayant perdu sa confiance en vous tous, n'en a plus qu'en son Souverain, donc ce n'est qu'à lui seul qu'elle peut exposer son état et présenter ses demandes. Votre Cabinet, redoutant les graves conséquences de ses entreprises illégales, tente d'élever un mur entre la nation et son Padichah. Si votre entêtement, à ce sujet, persiste une heure de plus, la nation sera forcée de se considérer libre d'agir comme elle le jugera bon, et les rapports entre la nation et le cabinet illégal que vous présidez, cesseront: ceci est notre dernier avertissement. L'attitude que la nation adoptera ensuite sera également exposée en détail aux Représentants de l'Entente par les officiers étrangers se trouvant parmi nous.

Signé: L'Assemblée Générale du Congrès.

En même temps nous donnâmes par téléphone, l'ordre suivant au directeur du Télégraphe de Sivas:

«Nous apprenons que Istanbul s'oppose à la transmission directe, au Palais Impérial, d'un télégramme que va vous porter une délégation élue par le Congrès.

Faites savoir à votre chef hiérarchique que si, dans le délai d'une heure, vous n'arrivez pas à obtenir l'autorisation de transmettre ce télégramme,

nous nous verrons obligés de couper toutes les communications télégraphiques de l'Anatolie avec İstanbul.»

L'Assemblée Générale du Congrès de Sivas.

Nous fîmes passer d'autre part le télégramme circulaire suivant aux Commandants des Corps d'Armée.

De Sivas, le 11/12-9-1919. Au Commandant du XX^{ème} Corps d'Armée. Au Commandant du XV^{ème} Corps d'Armée. Au Commandant du XIII^{ème} Corps d'Armée. Au Commandant du III^{ème} Corps d'Armée.

La Direction Principale du Télégraphe d'İstanbul s'oppose à la transmission de certaines communications du Congrès au Trône Impérial. En réponse, nous lui avons annoncé que si, dans le délai d'une heure, elle ne donnait pas la voie libre avec le Palais Impérial, nous couperions toutes les communications télégraphiques de l'Anatolie avec la capitale. Cette légitime demande du Congrès n'ayant pas été agréée, nous vous prions de faire suspendre les communications télégraphiques des Centrales d'Ankara, de Kastamonu, de Diyarbakır, ainsi que celles de Sinop pour tous les télégrammes, sauf ceux émanant du Congrès; d'interdire également la réception de télégrammes expédiés d'İstanbul et d'intercepter ou même de couper provisoirement la ligne passant par les gorges de Geyve, si nos communications avec l'Anatolie Occidentale doivent être empêchées. Veuillez nous faire part du résultat des mesures prises à cet effet».

«Les employés du Télégraphe qui refuseraient d'obtempérer à ces instructions seront immédiatement traduits sur place en Conseil de Guerre et punis très sévèrement. Les Commandants des XX^{ème}, XV^{ème}, XIII^{ème} et III^{ème} corps d'Armée ont été priés d'exécuter ces instructions.

Veuillez accuser réception.» L'Assemblée du Congrès de Sivas.

Les instructions contenues dans ce message furent ensuite complétées par d'autres télégrammes.

Comme supplément à la circulaire de la nuit du 11 au 12 septembre, nous fîmes également passer la recommandation suivante:

«Les Commandants militaires, les Chefs de l'Administration civile et les Corps intéressés sont priés de ne pas quitter cette nuit, les bureaux du télégraphe jusqu'à ce qu'un résultat soit obtenu.»

L'Assemblée Générale du Congrès.

Les bureaux du Télégraphe, d'autre part, reçurent l'ordre suivant:

Suite: Comme nous allons continuer à correspondre entre nous après que le Corps du Congrès aura reçu la nouvelle que cette communication a été effectivement faite, nous vous prions qu'un employé reste en permanence au bureau télégraphique.

Il était clair que la Centrale d'İstanbul ne donnerait pas la communication avec le Palais, dans le délai d'une heure. C'est pourquoi dans la journée du 12 septembre 1919, nous fîmes passer à tous les Commandants et aux vilayets, la communication circulaire que voici:

«Dans une heure, le texte ci-après sera télégraphié au Grand Vizir au nom de l'Assemblée Générale du Congrès.

«Veuillez donc, de votre côté, expédier immédiatement un télégramme dans le même sens, basé sur les mêmes considérations et nous en donner avis de suite.»

L'Assemblée Générale du Congrès.

La circulaire ci-après était transmise, à 5 heures, à tous les Commandants et à tous les vilayets et sa copie communiquée au Grand Vézirat avec la mention «à titre d'information».

1. Le Cabinet continuant à empêcher le contact entre le peuple et son bien aimé Souverain, à faire obstacle à l'expression de ses vœux et persistant d'autre part dans ses desseins perfides, la nation a décidé de rompre tous rapports administratifs avec le Gouvernement Central toutes communications et les échanges télégraphiques et postaux avec İstanbul, jusqu'à ce qu'un Gouvernement légitime arrive au pouvoir. Les fonctionnaires civils des provinces, de concert avec les Commandants militaires, feront le nécessaire à cet effet et communiqueront le résultat à l'Assemblée Générale du Congrès à Sivas.

2. Ces communications ont été faites à tous les Commandants et aux Chefs de l'Administration civile. L'Assemblée Générale du Congrès.

Le 12-9-1919.

Messieurs, C'est ainsi que, dès le 12 septembre, les communications et les rapports avec le Gouvernement Central furent rompus. J'expliquerai plus tard quelles étaient les localités qui exceptionnellement voulurent faire opposition et quels démêlés nous eûmes avec elles. Auparavant, je vais, si vous le permettez, vous

fournir quelques données sur une question que l'on doit considérer comme plus importante. Ainsi que vous savez, le Gouvernement de Ferid Pacha avait donné pour la forme, l'ordre de procéder à des élections législatives. Mais, à la date où nous nous trouvons, c'est-à-dire jusqu'au 12 septembre, moment où a eu lieu la rupture entre l'Anatolie et İstanbul, cet ordre n'avait pas été exécuté. Vous concevez que d'après la tournure qu'avaient prise les événements, il devenait urgent de nous occuper de cette grave question. Nous nous mêmes donc à l'oeuvre dès le 13 septembre.

Plutôt que de vous donner de longs détails, je préfère vous soumettre les premières instructions générales données à ce sujet:

Télégramme

Le 13-9-1919.

Au XIV^{ème} Corps d'Armée à Balıkesir, au XII^{ème} à Konya, au XIII^{ème} à Diyarbakır, au XV^{ème} à Erzurum, au XX^{ème} à Ankara, à la 17^{ème} Division à Bursa, à la 58^{ème} Division à Çine, à la 61^{ème} Division à Bandırma, au 1^{er} Corps par l'intermédiaire de la 61^{ème} Division, à la 11^{ème} Division à Niğde, aux vilayets et Sancaks autonomes, aux Municipalités, (aux sièges de l'«Association pour la Défense des Droits»).

Devant l'attitude réactionnaire du Gouvernement central et pour assurer notre existence et la défense de nos droits en ces jours de graves dangers pour nous, l'élection et la réunion rapides d'une Assemblée Nationale, sont le plus urgent des devoirs.

Le Gouvernement Central, trompant le peuple, a retardé les élections des mois. De même il a différé, sous divers prétextes, l'exécution de l'ordre qu'il avait fini par donner à ce sujet. Le mémorandum que Ferid Pacha vient de présenter à la Conférence de la Paix, établit qu'il fait abandon de nos vilayets situés au delà du Taurus.

D'autre part, sa démarche afin d'entreprendre, de concert avec les Grecs, une opération de délimitation dans le vilayet d'İzmir, fait sous-entendre son intention de renoncer aux territoires occupés par ceux-ci.

Enfin, la politique, aussi irréfléchie, que perfide, qu'il poursuit dans les autres parties occupées du territoire, fait prévoir qu'il va exposer le pays et la nation au démembrement et les mettre devant ce fait accompli, en signant la paix avant la réunion d'une Assemblée Nationale. Aussi, l'Assemblée Générale du Congrès invite l'Armée et la Nation à la

vigilance et déclare qu'il est du plus grand intérêt pour la nation de recourir le plus rapidement possible aux mesures suivantes:

Primo: Il faut que les Municipalités et les Associations «pour la Défense des Droits», se mettent, sans réserve et immédiatement à l'œuvre pour terminer, dans le plus bref délai autorisé par la loi, les opérations préparatoires des élections.

Seconde: Il faut dès maintenant fixer le nombre des députés, d'après le chiffre de la population de chaque Sandjak et en informer immédiatement le Comité Représentatif.

La question de candidats sera résolue plus tard par voie de correspondance.

Tertio: Comme il pourrait surgir des difficultés de nature à retarder tant les opérations préliminaires que les élections elles-mêmes, il faut les prévoir et les écarter dès maintenant, afin que les élections puissent s'accomplir dans le délai le plus court.

Vous êtes priés de faire connaître ce qui précède à toutes les Municipalités et aux Comités de la Défense des Droits de votre circonscription et de prêter votre aide en ce qui concerne l'exécution rapide des mesures requises.

Le Comité Représentatif.

Le Gouvernement de Ferid Pacha se retranchait dans l'obstination et persistait comme vous le savez, à s'obstiner jusqu'à sa chute. Or, laisser le pays sans direction pendant de longs jours pouvait avoir de très grands inconvénients. C'est pourquoi je pris, dans la nuit du 13 au 14 septembre, les résolutions suivantes que je communiquai d'abord sous forme d'interpellation destinée à provoquer un avis, et ensuite sous forme d'ordre, sans égard à certaines objections:

«Je me permets de vous communiquer comme suit, certaines mesures projetées par le Congrès. Elles seront soumises aux délibérations de l'Assemblée Générale et appliquées quand vous aurez bien voulu donner votre avis en ce qui les concerne. Nous nous attendons à le recevoir jusqu'au 15-9-1919, au soir.

«L'Assemblée Générale du Congrès s'est vue dans l'obligation de rompre tous rapports avec un Gouvernement Central qui, interprétant dans un sens perfide la volonté nationale, proclame illégales les entreprises et l'action nationales et qui, malgré que nous n'ayons jamais cessé de témoigner par toutes les voies légitimes et légales l'inébranlable fidélité de la nation

au Padichah- Khalife, se dresse comme un mur entre elle et son Souverain excitant les citoyens à s'entretuer.

Dans ces circonstances, l'Assemblée Générale estime qu'il est de son devoir de vous communiquer les décisions suivantes qu'elle a prises:

1. Les affaires officielles de l'Etat continueront à être administrées comme par le passé conformément aux lois existantes et au nom de Sa Majesté Impériale. La vie, les biens et l'honneur, ainsi que tous les droits de tous les citoyens, sans distinction de race et de religion, seront sauvegardés.

2. Les fonctionnaires de l'Etat continueront à remplir leurs fonctions, en se conformant, bien entendu, aux vœux légitimes de la nation. Cependant ceux qui s'abstiendraient de le faire seront ipso facto considérés comme démissionnaires et remplacés par d'autres personnes convenant à la situation.

3. Les fonctionnaires qui, au cours de leurs fonctions contrecarreraient les aspirations de la nation et le Mouvement National seront punis sévèrement au nom du Salut du Peuple et de la Religion.

4. Tout fonctionnaire démissionnaire ou simple particulier, qui commettrait des actes contraires aux décisions nationales ou se livrerait à une propagande de nature à troubler les esprits, sera également poursuivi avec sévérité.

5. Le salut du pays et le bonheur du peuple ne peuvent être assurés que par la justice et l'équité, par le maintien de la tranquillité sur tout le territoire.

L'Assemblée attend des Commandants de Corps, des Valis et des Mutasarrifs autonomes qu'ils prennent des mesures à cet effet.

6. En attendant le moment où, ayant réussi à faire parvenir au Souverain les vœux de la nation, nous obtiendrons la constitution d'un Gouvernement légitime jouissant de la confiance nationale, le Comité Représentatif du Congrès de Sivas, constituera le centre de correspondance.

7. Ces décisions sont destinées à être communiquées à tous les Comités généraux des Organisations Nationales et à être rendues publiques.

Messieurs, je ne vous cacherai pas, que ces instructions nous valurent bien des critiques, les unes légères, les autres assez violentes, que nous nous heurtâmes à des résistances et même à des entreprises hostiles, ainsi qu'à des menaces. Les critiques et les observations ne visaient d'ailleurs pas seulement les dernières instructions.

Par la même occasion, elles s'étendirent à d'autres points encore. Pour vous donner là-dessus idée plus nette, je vous demanderai la permission de vous présenter succinctement quelques-unes des correspondances échangées.

Le Comité de la «Défense des Droits» d'Erzincan nous télégraphiait le 14 septembre 1919 : «Nous avons décidé in corpore, qu'il serait opportun d'accorder un dernier délai de 48 heures au Gouvernement Central, avant de passer à l'application des décisions prises.» Observation, somme toute, assez anodine.

La longue dépêche chiffrée du 14 septembre 1919, du Commandant du XIII^{ème} Corps à Diyarbakır, Cevdet Bey, contenait les observations et les questions suivantes:

«Si l'on vient à rompre complètement avec le Gouvernement Central et à établir comme centre de correspondance, le Comité Représentatif du Congrès, les opposants de même que ceux qui poursuivent des buts politiques, représenteront cela comme une révolte contre le Khalifat, égarant par là les esprits. «A-t-on pensé à assurer les sources auxquelles il faudra puiser pour subvenir aux dépenses et aux mesures à prendre pour payer et nourrir les fonctionnaires et la troupe, si cette situation se prolongeait?»

«Le Gouvernement Central est sous la coupe des Anglais. Aucune insistance, aucun effort de notre part ne peut amener au pouvoir un Gouvernement qui pourrait agir différemment. Si les Anglais, avec l'assentiment du Cabinet, se mettent en tête d'exécuter un vaste programme d'occupation, êtes-vous décidé à reprendre la lutte contre eux? Et jusqu'à quel point êtes-vous sûr du succès, au cas où on s'engagerait dans un pareil conflit?»

«Cette persistance serait-elle conforme aux intérêts de la Patrie?»

Dans son télégramme du 15 septembre 1919, le Comité d'Erzurum exprimait l'avis «qu'il fallait obtenir l'assentiment des Comités généraux et faire insérer dans les Règlements une clause spéciale avant d'appliquer le 6^{ème} point de nos instructions, c'est-à-dire celui concernant l'établissement du Comité Représentatif comme instance suprême.

Ilyas Bey télégraphiait de Malatya, le 15 septembre, qu'à son avis, et sous réserve d'approbation, il serait convenable de retarder cette affaire jusque-là, tout en informant la population du vilayet d'Elaziz du but et

des aspirations du Congrès-en l'éclairant au moins à ce sujet jusqu'à un certain point.

Le Comité Général de la ville même de Sivas dans laquelle nous vivions, nous adressait un long rapport qui commençait par nous informer «que de l'ensemble des décisions prises, l'intention se dégage de proclamer une Administration Provisoire.» Il attirait ensuite notre attention sur le point que «ceci ne paraissait s'appuyer ni sur l'article relatif au Règlement de l'Association, ni sur aucun autre de ses articles.» Il nous recommandait enfin «de rechercher avec sincérité et tranquillité, tout en donnant une forme bénigne à notre action, les moyens de présenter nos vœux à Sa Majesté.»

Servet Bey, membre de notre Comité Représentatif, qui avait refusé de se joindre à nous malgré nos invitations et nos instances, et qui avait inventé maintes excuses pour ne pas assister au Congrès de Sivas, nous envoyait d'Erzurum, le 15 septembre 1919, le message non-chiffré suivant, commençant par la dévote formule arabe «Esselam Aleikum»:

«Nous avons reçu le manifeste du Congrès de Sivas, ainsi que votre communication ultérieure. Notre réponse à celle-ci a été soumise à Son Excellence, sur sa demande. Il apparaît d'abord que le Congrès de Sivas a pris le forme d'un Congrès Général et qu'il a créé un comité représentatif, choses contraires à nos décisions.

Le Congrès de Sivas ne devait pas disposer de la faculté d'ajouter des membres à notre comité exécutif.

La rupture avec le Gouvernement Central paraît être un fait accompli. L'érection du Comité Représentatif en autorité suprême fera très mauvais effet sur l'opinion publique; il faut absolument s'en abstenir.

Le Congrès de Sivas n'est pas compétent pour modifier le Règlement élaboré à Erzurum. Ce Congrès devait rester subordonné au Corps Représentatif des Provinces Orientales.

Ne doutez pas que l'opinion publique qui est agitée à la suite des décisions d'Erzurum, ne considère comme suspectes toutes autres décisions.»

Servet Bey terminait son message par la protestation suivante:

«Nous ne pouvons nous associer à aucune mesure sortant du cadre des décisions prises au Congrès d'Erzurum.»

Le Commandant du XV^{ème} Corps d'Armée, Kazım Karabekir Pacha, nous télégraphiait le 15 septembre: «J'ai lu le message que Servet, İzzet et Zeki Beys, de la Délégation de Trabzon, personnes que je connais de très près et qui m'inspirent une confiance et une considération extrêmes, voulaient envoyer en réponse à la question posée par le Congrès de Sivas.

Je comprends et je partage la véritable pensée dont sont inspirées leurs observations.

Il formulait ensuite son avis sur le détail des différents points en cause et disait entre autres: «Le Congrès d'Erzurum s'est constitué au nom des Provinces Orientales. Quant au Congrès de Sivas, il représente la nation toute entière et il est fort naturel qu'il soit représenté lui aussi par un corps distinct. Mais le Corps Représentatif des Provinces Orientales ne se trouve pas avoir été aboli par le fait de l'existence du Corps Représentatif du Congrès Général de Sivas. Il continue bien entendu à exister jusqu'à maintenant. Tout au plus, pourrait-il être question de demander aux personnes entrées dans le Comité Représentatif de Sivas et qui faisaient déjà partie de celui des Provinces Orientales, s'il y en a, de présenter leur démission à ce dernier.

«Le Congrès de Sivas défend les intérêts de la nation, le Corps Représentatif des Provinces Orientales se consacre exclusivement à la défense des droits et des intérêts particuliers de ces dernières.»

«C'est la question de l'autorité suprême et de la compétence du Comité Représentatif qui constitue le fond de la question. Je suis parfaitement d'accord avec vous qu'il ne faut pas agir à la hâte sous ce rapport. Quant aux articles 1 à 5 des propositions du Comité Représentatif, j'estime qu'il est superflu non seulement d'en faire l'objet d'une consultation, mais encore de les publier sous forme de manifeste ou de vœux.»

Permettez-moi de vous soumettre la réponse télégraphique que nous avons adressée à Servet Bey à Trabzon, et notre réponse à Kazım Karabekir Pacha.

Voici le télégramme expédié à Servet Bey:

A Servet Bey, Trabzon.

Nous n'avons pas encore reçu l'avis demandé au Comité central de Trabzon. Nous avons également demandé à Son Excellence Kazım Pacha son avis sur le même sujet.

Il nous a été naturellement impossible de comprendre quel besoin il y avait de rapporter l'un à l'autre les deux avis.

Je répondrai ci-après à vos observations, dans l'ordre où elles ont été formulées.

D'abord, chacun savait que la Réunion de Sivas devait avoir le caractère d'un Congrès Général. Vous êtes le premier à me dire maintenant qu'il a été envisagé sous un autre plan.

Quant à la question du Comité Représentatif, celui-ci est essentiellement le même que celui qui fut élu par le Congrès d'Erzurum.

En ce moment, Rauf Bey, Bekir Sami Bey, Raif Efendi, le Şeyh Hacı Fevzi Efendi, se trouvent avec moi à Sivas.

Quoique quatre de nos collègues fassent encore défaut, la majorité des autres s'acquitte de sa mission. Nous ne doutons pas qu'aussi ce côté de la question ne vous soit parfaitement connu; car, en raison de l'importance de la situation, je vous avais invité, étant encore à Erzurum, à venir à Sivas et vous avais fait savoir que j'emmenais avec moi les autres camarades.

Après qu'il eût été question de ce que le Congrès Général de Sivas jouissait du pouvoir de renforcer notre Comité Représentatif par l'adjonction de nouveaux membres en vertu de l'article 8 de notre Règlement, nous n'avions vu aucun inconvénient à la chose, trouvant au contraire, que c'était nécessaire pour arriver à représenter l'union générale.

Nous n'avons pas fait autre chose au Congrès Général de Sivas. Quant à la cessation de la correspondance avec le Gouvernement central, cette mesure ne saurait être considérée comme dépassant la limite de l'article 4 de nos résolutions fondamentales.

Elle s'appuie sur le fait de la trahison du Gouvernement, éventualité qui ne pouvait trouver place dans ces résolutions, ni venir à l'esprit de personne.

D'ailleurs, ce n'est pas nous qui sommes la cause du fait accompli, mais bien le Gouvernement central lui-même. L'application du contenu

de notre télégramme chiffré est indispensable. Il n'y a plus moyen de se départir en quoi que ce soit.

Nous avons cru devoir obtenir votre assentiment en ce qui concerne cette application. C'est à vous de décider si vous y consentez.

Je voudrais seulement vous faire remarquer ceci :

Aujourd'hui où toute l'Anatolie et toute la Rumeli se voient forcées de marcher d'accord dans la voie où elles se sont engagées, il est absolument nécessaire de se conformer à l'opinion, non de la minorité, mais de la majorité, et à ramener la minorité à l'opinion de la majorité.

Si vous avez à faire valoir un point de vue plus raisonnable au sujet de la question de ressort et de compétence, veuillez m'en faire part.

Si vous examinez attentivement l'attitude qu'il nous a paru nécessaire d'adopter aujourd'hui, vous ne pourrez manquer de voir qu'elle est parfaitement conforme à notre Règlement et aux «Résolutions Fondamentales», prises au Congrès d'Erzurum. Je ne vois pas de point sur lequel on en aurait franchi le cadre.

Je vous prierai, par conséquent, de bien vouloir m'indiquer quelle est la cause empêchant vos Excellences de s'associer.

Si aujourd'hui, il y a une chose impossible à empêcher, c'est l'attitude du Gouvernement central qui a confié lâchement les destinées du pays et de la nation au caprice de (indéchiffrable) et les a sacrifiées à son intérêt personnel. S'il est possible de faire face à cette situation par une autre décision que celle que nous avons prise, veuillez nous le faire savoir.

Mustafa Kemal.

Voici textuellement le préambule de la longue réponse envoyée d'autre part à Kazım Karabekir Pacha :

«Nous venons de recevoir le télégramme non-chiffré, envoyé par Servet et İzzet Beys au Comité Représentatif, concernant les questions au sujet desquelles l'avait interpellé le Comité Général de Trabzon. Le Comité Représentatif considère, d'ailleurs, tout son contenu peu propre à être expédié en un message ouvert, dont la divulgation ne serait pas exempte d'inconvénients, comme révélant les opinions personnelles de ces Messieurs. Le Comité Représentatif avait demandé par circulaire, conformément au Règlement, l'avis, non pas de İzzet et de Servet Beys, mais du Comité Général de Trabzon.

Toutefois, nous estimons nécessaire de vous fournir les explications suivantes concernant le télégramme privé portant mention des points de vue d'İzzet et de Servet Beys, ainsi que vos propres réflexions citées par Votre Excellence comme ayant été communiquées en réponse à ces Messieurs et au Comité Représentatif.

A. D'abord, il a été malheureusement impossible au Comité Représentatif de découvrir la véritable pensée qui avait conduit ces deux Messieurs à formuler les observations que vous connaissez.

B. L'article 4 du Règlement explique les raisons de la constitution d'une Administration provisoire ainsi que les conditions de sa formation. Or, les mesures prises à la suite des derniers événements connus, et décelant la trahison, mesures sur la nécessité desquelles un avis a été demandé, n'ont jamais eu pour but la création d'une Administration Provisoire. Il n'y a donc pas lieu de chercher un rapport entre cette création et l'article 4. Ces mesures ont pour but de trouver le moyen de soumettre directement au Sultan un exposé de la situation et de le supplier de former un gouvernement légitime.

C. Le Congrès tenu à Sivas a élu, conformément à sa résolution, un corps spécial, pouvant agir au nom des délégués des parties occidentales de l'Anatolie et du Congrès d'Erzurum, ainsi qu'au nom de toutes les Provinces Orientales. Ayant donné existence à ce corps, le Congrès de Sivas a évidemment acquis le caractère d'un Congrès Général agissant au nom de l'Anatolie et de la Rumeli et représentant toute la nation.

Ce Congrès a adopté les décisions du Congrès d'Erzurum telles quelles et l'organisation établie par lui, mais en leur donnant évidemment plus d'extension; à la suite de cela, l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie Orientale a été unifiée en même temps qu'élargie sous le titre plus compréhensible d'«Association de la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli». C'était d'ailleurs la réalisation de ce but suprême que l'article 3 du Règlement et les Résolutions Fondamentales du Congrès indiquent comme vœu immuable.

Le Congrès Général de Sivas a donné sa pleine confiance au Comité Représentatif élu par le Congrès d'Erzurum au nom de «l'Association Orientale» et l'a accepté dans son ensemble comme représentant l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli.

Evidemment, il ne saurait être question de considérer les décisions du Congrès Général de Sivas et celles du Congrès d'Erzurum, le Corps Représentatif de l'Association pour «la Défense des Droits de

l'Anatolie Orientale» et le Comité Représentatif de «l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli». Comme étant des choses distinctes.

Faire de telles distinctions porterait gravement atteinte au but suprême d'union et à l'idéal sacré, que nous poursuivons tous.

En considérant les choses à ce point de vue, il n'y a donc pas de Corps Représentatifs pouvant annuler les autres, il n'existe pas non plus des membres dont il serait juste de demander la démission s'ils venaient à faire partie d'un autre comité.

L'unique corps représentatif de notre Association — qui comprend aujourd'hui toute l'Anatolie et la Rumeli — est à Sivas où il continue à exercer son activité avec la collaboration de cinq membres sur les 9 élus régulièrement par le Congrès d'Erzurum.

Vouloir laisser en général dans une position subordonnée l'Anatolie Occidentale dont les droits, les intérêts et les attributions ne sont, sous aucun rapport, moindres que ceux des Provinces Orientales en ne tenant pas compte de leurs observations, et ni de leurs propositions justes et fondées, c'est une chose que notre raison se refuse à admettre.

C'est pourquoi notre Comité Représentatif a été renforcé par l'adjonction de six nouveaux membres.»

Ce télégramme, qui contenait encore beaucoup d'autres considérations, fut communiqué textuellement au Comité Central de Trabzon.

Ces questions donnèrent lieu à bien d'autres correspondances encore.

Il arriva même que des télégrammes malveillants à notre égard furent lancés de Trabzon aux autres vilayets, sous la signature fictive du Siège de l'«Association pour la Défense des Droits», à Trabzon. Enfin, au bout de 15 jours, nous reçûmes de Trabzon un nouveau télégramme, mais pas de Servet Bey, cette fois.

Il y a lieu de le citer textuellement pour vous permettre de juger la situation :

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

Pour le Comité Représentatif à Sivas.

On transmet en ce moment à İstanbul le télégramme ci-après, de la part du Conseil Municipal de Trabzon.

Une copie en a été envoyée au Commandant du XV^{ème} Corps.

Le 1^{er} octobre 1919.

Le Commandant de la Place Ali Rıza.

Copie du télégramme.

A Son Altesse Ferid Pacha, Grand Vizir, İstanbul. La population de Trabzon, avec la dignité et le calme qui lui sont coutumiers, écoute le cri national qui s'élève de toute l'Anatolie. Le peuple est à bout de patience.

Si vous avez le moindre sentiment patriotique, Altesse, vous devez enfin quitter le Pouvoir.

Le Président de la Municipalité
Hüseyin.

Les Membres:

Hüsni, Mehmed, Salin, Mehmet Avni,
Ahmed Şefik Mehmet, Temel.

Le 17 septembre 1919, je reçus un télégramme chiffré de Kazım Karabekir Pacha, qui m'était adressé personnellement.

Ce télégramme, conçu d'ailleurs en termes extrêmement cordiaux et fraternels, renfermait cependant un ou deux avertissements.

«Pacha, me disait Kazım Karabekir: les communications et les circulaires émanant de Sivas sont faites tantôt au nom du Comité Représentatif, tantôt en votre nom. C'est le cas pour les communications et les avertissements adressés au Gouvernement d'İstanbul, à la date du 10 septembre 1919. Croyez bien que les communications faites ainsi sous votre signature sont l'objet de la critique loyale et sincère de ceux mêmes qui vous aiment et vous respectent le plus. Vous jugerez vous-même de l'effet produit et des réactions que cela peut provoquer. Je vous prie donc de vouloir bien communiquer les Décisions du Comité Représentatif et du Congrès, toujours signées simplement au nom du Comité Représentatif.» Le télégramme se terminait par ces phrases:

«Il est de l'intérêt national qu'en tout cas, Votre Excellence ne se montre pas trop individuellement.

Je suis persuadé que vous voudrez bien faire bon accueil à ces quelques «prières», que nous avons à l'unanimité jugé bon de vous adresser.» (Je ne

suis pas encore parvenu aujourd'hui, à savoir quels étaient les personnes ou les Corps Constitués que l'on avait consultés et dont on avait ainsi constaté l'unanimité.)

«Je vous baise les mains.»

Il y a certainement lieu de discuter et d'éclairer les points qui, comme on le voit, avaient pu induire Kazım Pacha à avoir sincèrement des doutes et à faire des objections.

Plutôt que de laisser influencer l'opinion, née de mes sentiments d'alors, par la considération d'événements ultérieurs, je préfère vous communiquer textuellement la réponse que je fis à cette date:

«A Son Excellence Kazım Pacha, commandant le XV^{ème} Corps d'Armée.

Le 19 septembre 1919.

Réponse.

Mon cher frère,

Le langage amical par lequel vous m'avez fait connaître ouvertement une conviction dont la profonde sincérité ne fait aucun doute pour moi, ne peut que consolider nos liens fraternels et me causer une très cordiale satisfaction.

Croyez bien que je conçois parfaitement les inconvénients que vous vous représentez. Aucune communication n'a été faite en mon nom, le 10 septembre, au Gouvernement.

Un jour que j'étais au bureau télégraphique, j'entendis par hasard le Ministre de l'Intérieur Âdil Bey qui était justement à l'appareil et en train de communiquer avec ce poste. Devant les ineptes réponses qu'il faisait au Vali de Sivas, Reşid Pacha, je l'apostrophai d'une façon toute personnelle et lui fis des observations sur le ton quelque peu sévère que vous connaissez.

Cela avait presque le caractère d'une conversation particulière. Dans toutes les autres communications adressées soit au Gouvernement, soit au Souverain, soit aux étrangers, les mots «l'Assemblée du Congrès» ou le «Comité Représentatif» furent employés comme signature. Sauf en ce qui concerne une seule lettre, d'ailleurs connue de vous, adressée au Sénat américain, lettre qui, conformément à une décision du Congrès, portait les signatures de cinq personnes, dont la mienne.

Nous continuâmes également d'employer comme signature, les mots «Comité Représentatif» pour la correspondance non chiffrée avec les autorités de l'Anatolie. Mais nous vîmes que cela produisait dans certains milieux une impression défavorable et un sentiment de défiance.

En effet, les personnalités et la force qu'elles représentaient, et auxquelles se référait une appellation aussi vague, demeuraient dissimulées. On ne savait qui était responsable de ces communications. De Kastamonu, d'Ankara, de Malatya, de Niğde, de Canik (Samsun) et d'autres lieux encore on commençait à m'appeler personnellement à l'appareil.

On remarquait des symptômes d'hésitation, et l'on se demandait si j'étais vraiment en collaboration avec les personnalités formant le «Comité Représentatif». Servet Bey, lui-même, de Trabzon, après avoir fait mauvais accueil aux communications portant le sceau du «Comité Représentatif», et ayant émis nombre de considérations erronées sur le caractère et la composition de ce comité, me demanda personnellement à l'appareil télégraphique. Après cette conversation, il me déclara que toutes ces discussions étaient dues au fait d'avoir apposé comme signature un terme indiquant quelque chose de fictif tel que «le Comité Représentatif».

Tout cela nous avait amené, déjà avant votre avertissement fraternel, à délibérer sur cette question de signature. Le Comité Représentatif n'étant pas la délégation exécutive d'un comité secret, mais étant composée des représentants d'une Association légitime formée légalement avec l'assentiment de l'Etat, nous avons jugé indispensable d'adopter l'usage de revêtir les décisions et les communications de la signature d'une personnalité responsable conformément à la loi. Nous jugeâmes que les inconvénients résultant de l'illégalité dans laquelle se trouverait le Comité Représentatif en faisant ses communications et publications au nom d'une autorité fictive, seraient certainement très supérieurs au préjudice porté par l'existence d'une signature qui pourrait être exploitée pour une propagande hostile par les ennemis du Mouvement National.

Finalement, on adopta à l'unanimité la décision d'employer la signature. Malgré cette décision antérieure, au reçu de votre avertissement fraternel, je proposai au Comité Représentatif de mettre cette question une fois de plus en discussion. Cette fois encore à l'unanimité, mes collègues, s'inspirant des mêmes raisons et considérations précitées, décidèrent de mentionner dans le texte de chacun des documents de ce genre, que celui-ci était écrit par décision spéciale du Comité Représentatif. Comme ma

personne était en jeu, je jugeai bon de rester neutre dans cette délibération. Après que le principe de la signature d'une personne eût été adopté, on discuta la question de savoir si une autre personne pourrait me remplacer à cet effet. Les inconvénients que mes collègues firent ressortir en cette occurrence furent les suivants:

Le monde entier connaît le rôle que je joue dans ce mouvement. Si on commençait aujourd'hui à correspondre sous la signature d'une autre personne et que mon nom disparût, on en déduirait immédiatement que la désunion et le désaccord régnaient dans nos rangs et, quel que fût le nouveau signataire, on considérerait ma position comme illégale et m'empêchant de me mettre en avant; par conséquent le Mouvement National serait également considéré comme illégal. Abstraction faite de cela, si l'on décidait de donner la signature à une autre personne jouissant de la confiance générale, les mêmes inconvénients surgissant aujourd'hui pour moi, surgiraient sans doute pour mon collègue. Il se verrait donc dans l'obligation de céder à son tour la place à un autre, ce continuel changement serait certainement une cause de faiblesse. Je ne sais jusqu'à quel point une telle solution vous paraîtra acceptable.

Il est vrai que, surtout à l'origine, on s'imaginait que ma personne serait le but de toutes les attaques. Par la suite, ces attaques prévues, provenant aussi bien du pays que de l'étranger, se sont effectivement réalisées, cependant elles se sont, Dieu merci, terminées entièrement à notre avantage. Le Gouvernement Central, ainsi que les perturbateurs, ont échoué dans toutes leurs entreprises. En ce qui concerne les étrangers, un contact très sérieux a été établi avec les Américains, les Français et les Anglais. Leurs envoyés munis de pouvoirs, venus jusqu'à Sivas, ont noué avec nous de bonnes relations. Nous savons pertinemment qu'ils ont expédié à leurs mandataires des rapports démontrant que le Mouvement National, auquel nous participons tous, loin d'être l'effet des agissements d'une ou de deux personnes, offre un caractère vraiment national et général.

Vous savez, d'autre part, que, vu la mentalité particulière à notre pays, il est impossible d'empêcher les calomnies inventées et colportées par certains individus mal intentionnés, sur les personnes qui, dans ces sortes de mouvements, jouent plus ou moins un rôle d'avant-garde. Il en est de même d'ailleurs chez n'importe quel peuple. Le seul remède que nous envisagions contre les inconvénients de ce genre, est d'avancer, sans la moindre hésitation, dans la voie où nous nous sommes engagés, avec un esprit de concorde et de solidarité inébranlables.

Vous êtes certainement persuadés, que dans les affaires et les actes d'intérêt public, j'aime mieux agir avec le consentement unanime et sincère de mes honorables collègues que de m'en tenir à ma propre opinion. J'attends néanmoins les observations fraternelles que vous suggérerait encore cette question. Je vous embrasse cordialement et respectueusement.» Messieurs, entre la date du 12 septembre, à laquelle nous cessâmes de correspondre avec le Gouvernement d'Istanbul, et celle de la chute du Cabinet Ferid Pacha, nous envoyâmes à plusieurs reprises des mémoires et des manifestes au Sultan, aux Représentants Etrangers, à la Préfecture de la Ville d'Istanbul et à la Presse tout entière.

Vous vous souviendrez sans doute qu'un manifeste du Sultan avait paru, le 20 septembre 1919, sous l'apostille du Grand Vizir Damad Ferid Pacha.

Je voudrais vous en rappeler à nouveau les points principaux, en les soulignant au fur et à mesure:

1. La politique poursuivie par le Gouvernement a eu ce résultat que les tragiques événements d'Izmir ont attiré sur nous l'attention sympathique des Etats et des peuples civilisés de l'Europe.
2. Une délégation spéciale a commencé à procéder à une enquête impartiale sur les lieux. Notre bon droit est en voie de se manifester aux yeux de l'humanité civilisée.
3. On ne se trouve en face d'aucune décision ni proposition qui tende à porter atteinte à notre unité nationale.
4. Quelques personnes parlent d'une soi-disant opposition qui existerait entre le peuple et le gouvernement.
5. Cet état de choses est de nature à retarder les élections que nous désirons effectuer un moment plus tôt, dans le cadre des prescriptions légales, ainsi que la réunion de la Chambre des députés, dont l'existence est plus nécessaire que jamais, à l'approche de la paix.
6. Ce que j'attends de tout le peuple, sans exception, c'est une soumission complète aux ordres du Gouvernement.
7. Les sentiments d'équité des Grandes Puissances, l'esprit de justice de l'opinion européenne et américaine raffermissent notre espoir dans une paix prochaine qui sauvegarderait notre dignité et notre situation dans le monde.

Comme vous le voyez, la publication de ce manifeste avait lieu à une époque, où nous avons déjà rompu les rapports et les communications du pays avec le Gouvernement d'Istanbul et où nous insistions sur la nécessité de persévérer dans cette rupture.

S'il avait été tenu compte de nos ordres et de nos instructions, ce message n'aurait dû être reçu, ni être mis nulle part sous les yeux du public, en Anatolie.

Un télégramme que je vais vous lire, va vous prouver pourtant qu'en dépit de nos ordres et contrairement à notre point de vue, ce manifeste avait été reçu dans plusieurs localités.

Au Commandant de la Place de Trabzon.

Il faut donner immédiatement connaissance aux fonctionnaires et à la population de la ville, du Manifeste Impérial que Sa Majesté a daigné adresser à son peuple, afin que nul n'en ignore — s'il se trouve encore quelqu'un pour l'ignorer, — l'audace éhontée avec laquelle le Cabinet actuel, composé de traîtres, continue à tromper notre bon Souverain.

Ce qui apparaît le plus clairement à la lecture de ce manifeste montrant à quel point le cœur de Sa Majesté déborde d'amour et de sollicitude pour sa nation et son pays, c'est le fait que la supplique par laquelle le peuple se plaignait de la trahison du Gouvernement, n'a pas encore été mise sous les yeux du Souverain.

La sincérité d'expression qui caractérise ce Manifeste prouve que si Sa Majesté savait que les membres du cabinet trahissent le peuple, elle ne les maintiendrait pas un seul instant à leur poste.

Le devoir qui incombe maintenant au peuple est donc, tout en continuant inlassablement à manifester son amour et son attachement éternels pour son Glorieux Padischah, de faire parvenir directement aux pieds du Trône Impérial, comme cela a été décidé hier, l'assurance que la nation et l'armée, réunies dans un même effort, travaillent à sauver les droits imprescriptibles de Sa Majesté aussi bien que l'existence du pays et de la nation; mais que ce Cabinet de traîtres cache au Souverain le Mouvement légitime de ses fidèles sujets et le fait apparaître à ses yeux sous un jour tout à fait contraire.

Nous vous communiquerons le texte du télégramme qui sera envoyé par la population d'Erzurum.

Kazım Karabekir,

Commandant du XV^{ème} Corps d'Armée.

Le 21 septembre 1919.

Kazım Karabekir Pacha me communiquait ce télégramme avec l'annotation suivante:

«Votre Excellence a-t-elle des observations à faire à ce sujet? Ce manifeste impérial fournit à la nation une nouvelle occasion de mettre la vérité sous les yeux du Padichah. La population d'Erzurum va en profiter pour signaler de nouveau au Trône tous les crimes du Cabinet. Je communiquerai également ce texte à votre honorable Comité, pour qu'il en prenne connaissance et le télégraphie, s'il le juge bon.

Kazım Karabekir».

Nous nous rendîmes en personne au bureau du télégraphe pour faire la réponse suivante:

«Vous n'êtes pas sans savoir vous-même que nous n'avons pu donner aux documents relatifs aux actes de trahison du Cabinet Ferid Pacha, la publicité désirable, jusque dans les bourgades et les villages. Même si nous y étions parvenus, il n'était pas certain que la population pût démêler la vérité par la simple comparaison de ce manifeste avec nos communications.

Aussi, ayant appris par avance que la Sublime Porte élaborait un manifeste semblable, avons-nous cru utile d'en empêcher la propagation afin de prévenir le trouble des esprits.

D'ailleurs, toutes les communications officielles avec İstanbul étant rompues, nous croyions que ce manifeste qui n'émane pas du Palais-même, mais bien de la Sublime Porte, et porte l'apostille de Ferid Pacha, nous pensions, dis-je, que ce manifeste qui n'était pas arrivé à Sivas, à Ankara, à Kastamonu et dans d'autres localités, n'avait été reçu nulle part ailleurs. Avant de communiquer ce manifeste à la nation, il eût fallu d'abord la mettre en mesure de faire parvenir sa supplique et ses doléances au Souverain.

Voilà pourquoi nous ne jugeons pas utile de contribuer à la circulation et à la propagation de ce manifeste. Mais du moment que le manifeste en question a été lu par les intéressés en plusieurs endroits, par ex. A Erzurum et à Sivas, il est effectivement nécessaire, ainsi que vous le proposez, de lancer à İstanbul des dépêches de chaque centrale télégraphique.

Mustafa Kemal.»

Pour parer dans la mesure du possible à l'effet des contre-influences que le manifeste impérial ne pouvait certainement manquer d'exercer sur les esprits, le seul moyen auquel nous pensâmes, fut de rédiger une réponse au Sultan, réfutant les allégations contenues dans ce manifeste, de publier et de répandre ce document, afin de permettre à la population d'en prendre connaissance. Ainsi fut fait.

J'avais fini, Messieurs, par acquérir la conviction qu'il existait à Trabzon quelques personnes qui, à l'insu de la population, elle-même très patriote et digne de respect, s'arrogeaient le droit de représenter à eux seuls la conscience nationale dans cette région; nous n'arrivions pas à faire appliquer sous une forme convenable dans cette ville, les initiatives et les résolutions nationales.

Je me rendis également compte qu'un certain Galib Bey, se trouvant à Trabzon en qualité de Vali, était pour quelque chose dans la création de ce courant hostile.

Nous estimâmes qu'il était opportun de charger Halid Bey, se trouvant à Turul, près de Trabzon, qui ne s'était pas encore mis effectivement à la tête de sa division, d'organiser le Mouvement National à Trabzon et aux environs. Nous écrivîmes dans ce sens au Commandant du XV^{ème} Corps d'Armée.

Dans la réponse que celui-ci nous fit parvenir, le 20 septembre 1919, il faisait certaines réflexions, dont le sujet était que «il ne serait peut-être pas possible, en ces moments délicats, de rétablir la situation que Halid Bey, dont d'ailleurs nous cachons la présence ici aux Anglais, pourrait créer en raison de son remplacement;» après quoi il disait: «Même si Halid Bey vous fait des communications à mon insu, je vous prie de ne pas y donner suite.»

Nous répondîmes à Kazım Karabekir Pacha, par un télégramme chiffré du 22 septembre 1919, que le danger anglais n'existait pas à nos yeux. Puisqu'il estimait inopportun d'employer la force, nous le priions de prendre lui-même les mesures qu'il jugerait utiles pour rétablir la situation à Trabzon.

Sur ces entrefaites, et pendant que se déroulait encore cette correspondance avec le Commandant du XV^{ème} Corps, le lieutenant Colonel Halid Bey commença, de Toroul, à correspondre directement avec nous. Nous lui répondîmes pour ne pas le laisser sans réponse et pour l'éclairer sur la situation.

Nous reçûmes un télégramme chiffré du Commandant du XV^{ème} Corps d'Armée, daté du 27 septembre 1919, qui était en quelque sorte une réponse à notre télégramme du 22 septembre. Après avoir annoncé qu'à Trabzon il avait appliqué intégralement son principe né d'une longue expérience et qui consistait à mettre au courant et à éclairer la population, d'abord, et à frapper ensuite les récalcitrants éventuels, il nous avisait qu'il avait envoyé le Commandant de la 9^{ème} division, Rüştü Bey, à Trabzon, avec son Etat-Major, pour y prendre le Commandement intérimaire de la 3^{ème} division, Halid Bey ne lui paraissant pas convenir à Trabzon. Il exprimait ensuite sa conviction ainsi: «Quant à notre façon de concevoir la question des Anglais, je suis d'avis de nous abstenir aussi longtemps que possible d'une hostilité manifeste et effective.

Dans ma réponse privée et personnelle du 29 septembre 1919, je lui répondis ceci:

«Nous sommes maintenant parfaitement renseignés sur l'état de l'opinion publique dans le vilayet de Trabzon. Nous sommes ici en correspondance avec tous les chefs-lieux de Sandjak et de Caza de ce vilayet, sauf seulement le centre de Trabzon. Là aussi d'ailleurs, les inconvénients de la situation on disparu après l'arrestation et l'éloignement du Vali. (C'est Halid Bey, qui, sur un signe de moi, avait arrêté le Vali et l'avait envoyé sous escorte à Erzurum.) Je signalerai ci-après les points qui me sont venus à l'esprit à l'occasion de l'envoi de Rüştü Bey à Trabzon, comme Commandant intérimaire de la 3^{ème} Division.

Premièrement, c'est Halid Bey qui a arrêté le Vali. Le fait d'envoyer de cette façon Rüştü Bey à Trabzon, quelques jours après, pourrait paraître aux malveillants de l'endroit une critique de l'attitude de Halid Bey.

Deuxièmement: Halid Bey, qui attend de passer à la tête de sa division dans des circonstances importantes, pourrait être affecté de voir un autre venir le remplacer en ces moments graves et historiques que nous traversons. Je vous prie donc de renoncer à ce plan. Toutefois, je ne désirerais pas m'immiscer dans les affaires d'ordre militaire de votre Corps d'Armée.

Kazım Karabekir Pacha, dans une longue communication du 2 octobre 1919, m'écrivit que la mesure avait été prise sur la demande de Halid Bey et que celui-ci avait été mandé à Erzurum pour que la situation pût lui être bien expliquée. Or, mon premier aide de camp Cevad Abbas Bey avait reçu dès le 1^{er} octobre un télégramme chiffré privé, signé Târik, officier

d'ordonnance de la 3^{ème} Division, et dont les dernières phrases étaient ainsi conçues:

«Le Commandant a demandé dernièrement au Corps d'Armée que les conditions dans lesquelles le Commandement de la 3^{ème} Division est exercé, soient modifiées. Si le Corps d'Armée n'accepte pas et ne met pas à exécution cette proposition, je vous informe qu'il prendra, sans en recevoir l'ordre, le Commandement effectif de la division, et, se détachant du Corps d'Armée, conformément à la décision antérieure, ne reconnaîtra comme chef direct que le Congrès lui-même. Veuillez en informer Son Excellence le Pacha, comme il importe de le faire.»

Une quinzaine de jours après cette date, je reçus de Kazım Karabekir Pacha le télégramme suivant daté du 17 octobre 1919:

«Pour réaliser et mettre en pratique les aspirations nationales dans ma circonscription, j'estime qu'il est également de toute nécessité de maintenir la discipline à l'avenir et, dans ce but, de ne pas nous écarter jusqu'au bout de l'esprit militaire et du principe hiérarchique. Il est prouvé par des exemples, que partout et dans toutes les entreprises où l'audace ne s'allie pas à la prévoyance, la fin se trouve compromise, si brillante qu'elle soit en apparence.

Le respect du principe hiérarchique et une attitude prudente s'imposent surtout à Trabzon, où se trouvent des représentants de l'Angleterre et de la France.

Il est arrivé malheureusement que, contrairement aux instructions précises données par moi, Halid Bey a procédé en personne et revêtu de son uniforme militaire, à l'arrestation du Vali et que les commentaires sur cette attitude bizarre courent de bouche en bouche. (J'ai déjà expliqué qui était la personne qui avait poussé Halid Bey à cette action.) Si Halid Bey agit de la même façon dans la question des élections, les Anglais réitéreront inévitablement leur démarche à son endroit et une situation difficile en sera la conséquence.»

(Nous avons prié tout particulièrement Halid Bey et une foule d'autres personnes, à qui il convenait de s'adresser, de nous prêter leur concours pour activer les élections et assurer leur conformité à la Volonté Nationale. Je m'avoue d'autre part incapable de comprendre, me référant à ma propre situation, à quelle espèce de situation difficile une démarche anglaise pouvait donner lieu inévitablement.) «Je vous prie en conséquence de ne pas correspondre avec lui et de vous servir de mon entremise pour l'exécution de vos désirs. Je vous prie d'autre part, de me dire votre pensée au sujet

de l'élection de Halid Bey comme député de n'importe quelle circonscription, si sa situation personnelle ne prête à aucune critique.»

A ce télégramme je répondis simplement ceci le 19 octobre 1919:

«Je ne puis rien dire au sujet de la députation de Halid Bey, ne connaissant pas ses intentions à ce sujet.»

Messieurs, dans les jours qui se succédèrent jusqu'à la chute du cabinet Ferid Pacha, de multiples questions se posèrent à nous. Les obstacles et les difficultés n'étaient pas moindres. Ce serait trop vous fatiguer que d'entreprendre de vous les expliquer tous. C'est pourquoi je me bornerai à toucher à quelques faits seulement, qui d'après moi compléteront l'action de cette phase des événements:

Le 8 septembre, nous retînmes à Sivas Osman Nuri Bey, nommé par le Gouvernement Central Mutasarrif de Dersim, sur la recommandation d'Ali Galib, et qui y était arrivé.

Le Vali d'Ankara, Muhiddin Pacha, dont l'action perfide contre le Mouvement National avait été prouvée, avait entrepris une tournée dans un but spécial et se trouvait le 13 septembre à Çorum. Nous donnâmes l'ordre au Commandant du Corps d'Armée d'Ankara et à celui de la 5^{ème} division (du Caucase) à Samsun de faire arrêter ce fonctionnaire et de l'envoyer à Sivas sous bonne garde. On nous l'amena effectivement à Sivas, en état d'arrestation. J'eus personnellement un entretien avec lui. Après lui avoir adressé les conseils et les avertissements nécessaires, par pitié pour son grand âge, je l'expédiai à İstanbul par voie de Samsun. Sami Fethi Bey, le Mutasarrif de Çorum, fut invité lui aussi à titre privé, 3 ou 4 jours plus tard, à se rendre à Sivas.

Le 16 septembre nous donnâmes l'ordre au Commandant de la Division de Niğde d'arrêter et de faire envoyer à Sivas, sous escorte, le Mutasarrif de Niğde, le Receveur Général et le Comissaire de Police qui faisaient preuve d'hostilité contre le Mouvement National.

Messieurs, İbrahim Bey, qui se trouvait à Kastamonu comme Vali, était un homme connu personnellement du colonel Kazım Bey (mon Chef d'Etat Major du temps où j'étais Inspecteur d'Armée). C'est pourquoi nous lui avions confié toutes sortes de secrets et entretenions avec lui une correspondance chiffrée. Le Gouvernement Central l'invita à rentrer à İstanbul. Alors qu'il aurait dû refuser absolument de se rendre à cette invitation, il quitta Kastamonu on ne s'ait sous l'Etat de quelles considérations et se rendit à İstanbul où il fut arrêté. İstanbul lui avait

désigné un remplaçant, qui se trouvait être arrivé à İnebolu le 16 septembre. Nous donnâmes à qui de droit dans cette ville les ordres nécessaires pour le faire arrêter. Il s'ensuivit un petit épisode intéressant sur lequel je vous demande la permission de m'étendre un peu. Dès que j'eus relevé dans le vilayet de Kastamonu et à Kastamonu-même, des indices d'hésitation et d'incertitude, je priai Ali Fuad Pacha, qui se trouvait à Ankara, de dépêcher à Kastamonu un officier capable et digne de confiance. Fuad Pacha y envoya le colonel Osman Bey, en qualité de Commandant de la Place. Osman Bey était parvenu à Kastamonu exactement dans la journée du 16 septembre. C'est de lui que nous attendions l'arrestation du Vali récemment arrivé. Après lui avoir transmis des ordres dans ce sens, j'attendais à l'appareil télégraphique des nouvelles concernant leur exécution. La nuit était tombée. Je ne trouvais pas à Kastamonu un interlocuteur qui pût me donner des renseignements. Enfin, dans la nuit du 16 au 17 septembre, le colonel Osman Bey, Commandant de Kastamonu et de la région, vint au bureau télégraphique et me fit passer textuellement le télégramme suivant: «Je suis arrivé aujourd'hui à Kastamonu. Par une ruse des agents du Gouvernement Central, du Vali intérimaire et du Commandant de la Gendarmerie, j'ai été arrêté chez moi. Je viens d'être délivré par l'intervention de nos officiers qui sont tous des modèles de patriotisme. A mon tour j'ai fait arrêter le Vali intérimaire et le Commandant du Régiment de Gendarmerie, les deux ensemble. J'ai occupé le bureau du Télégraphe. La situation ici est sérieuse. Je supplie le Congrès de communiquer ici toutes ses décisions pour éclairer l'honorable population de cette ville. J'apprends que le nouveau Vali a débarqué à İnebolu. Que faut-il faire à son sujet? J'attends à l'appareil télégraphique l'autorisation du Congrès National de nommer ici le Vali intérimaire et les autres fonctionnaires.»

Voici comment se déroula par la suite notre entretien télégraphique avec Osman Bey. Je lui demandai: «Êtes-vous actuellement maître de la situation là-bas? De combien d'hommes disposez-vous? Quelles sont les personnes dignes de confiance parmi les fonctionnaires principaux du vilayet? Comment s'appelle le nouveau Vali dont vous avez appris l'arrivée à İnebolu?

Voici la réponse d'Osman Bey:

«Je suis actuellement maître dans le vilayet. Il faut seulement que le Congrès m'appuie et m'éclaire. Le nouveau Vali serait un fonctionnaire très vieux et retraité, qui fut jadis Vali de Konya. Il s'appelle Ali Rıza. Mes forces se composent d'un bataillon de 250 hommes et d'une compagnie

de mitrailleuses à quatre fusils. Je n'ai pas encore pu prendre contact avec la population. Parmi les hauts fonctionnaires du vilayet il y a le Trésorier Général Ferid Bey.»

Je donnai à Osman Bey l'ordre suivant: «Vous êtes autorisé à assumer immédiatement vous-même les fonctions de Vali Intérimaire et à prendre en main toute l'administration civile et les forces armées. Prenez des mesures rapides pour assurer l'arrestation du Vali qui se trouve en route. Employez sans hésiter la force contre ceux qui par des actes vous feraient opposition. Si le Trésorier Général du vilayet est Ferid Bey, que je connais de Diyarbakır, il vous secondera certainement. Informez immédiatement le Mutasarrif de Bolu de la nature de vos pouvoirs et de l'attitude que vous avez adoptée. Ordonnez-lui, de notre part, d'observer la même attitude vis-à-vis d'İstanbul. Donnez également, de ma part, les mêmes instructions au Mutasarrif de Sinop, Tevfik Bey. Quel est la clef du Code chiffré qui se trouve entre vos mains?»

Voici la réponse d'Osman Bey: «Je confierai les fonctions de Vali Intérimaire au Trésorier Général Ferid Bey. Je ne pourrai les assumer moi-même. Ferid Bey est la personne de ce nom, que vous connaissez. Le Mutasarrif de Sinop est également celui que vous connaissez. Il a été destitué et remplacé ad intérim par le Commandant de la Gendarmerie Remzi Bey. On m'apprend que Mazhar Tevfik Bey est à Sinop. La clef du code chiffré est chez le Commandant de la Gendarmerie qui se trouve en état d'arrestation. Je la lui fais demander et je vous dirai mon avis d'après la réponse que je recevrai.»

Voici comment se continua la conversation:

D. «Avez-vous une autre clef chiffrée auprès de vous? Où se trouve actuellement Ferid Bey? Est-il au courant de la situation?»

R. «Non, il n'est pas au courant. Je viens de le faire appeler. Il est arrivé. Je n'ai pris aucun code chiffré avec moi, car j'espérais pouvoir télégraphier au moyen du code officiel d'ici.»

D. «Qui est le Commandant du bataillon de Gendarmerie de l'endroit, et quel est l'effectif de ce corps? S'est-il mis sous vos ordres?»

R. «Le Commandant de la Gendarmerie Emine Bey est à mes côtés. Il collabore avec moi. Les Gendarmes du chef-lieu sont au nombre de 35 environ. Le Directeur de la Police Halil Bey est également à mes côtés et collabore également avec moi. Ses hommes sont au nombre de 40. Le Commandant du bataillon d'infanterie, Şeref Bey, étant plutôt simple

d'esprit, nous avons été obligé de le mettre en état d'arrestation pour le moment. Le Commandant du bataillon de Gendarmerie, Emine Bey, a le grade de capitaine. Le Trésorier Général Ferid Bey vient d'arriver. Il est à mes côtés.

D. «Voulez-vous m'expliquer un peu qui est cet Emine Bey?»

R. «C'est Emine d'Uskub, promu en 1902 et que vous connaissez. Il vous baise les mains.»

Là-dessus je dictai et communiquai à l'opérateur ces lignes: «Je me souviens d'Emine Efendi. Je le remercie. Avez-vous expliqué la situation à Ferid Bey? Vous pourrez nous transmettre les messages importants avec le code chiffré officiel du Gouvernement. Si le Commandant de la Gendarmerie de Sinop qui gère la Sandjak, n'est pas digne de confiance, il faudra réfléchir aux mesures à prendre pour le remplacer par un autre que vous jugerez convenable. Avez-vous besoin d'assistance?»

R. «Je vous dirai plus tard si j'ai besoin de renforts ou non. Le Commandant du bataillon de gendarmerie étant nouveau, je n'ai pu encore me faire un jugement sur son compte.»

Après avoir demandé à Osman Bey s'il avait encore quelque chose à me dire, s'il avait causé de la situation avec Ferid Bey, et après avoir reçu sa réponse, je lui envoyai le télégramme suivant:

«A Osman Bey et à Ferid Beyefendi.

16/17 septembre 1919.

Je vous souhaite de réussir dans vos démarches et entreprises. Nous sommes dans l'attente de renseignements sur la situation et sur la question de l'arrestation du Vali qui est sur le point d'arriver.

Mustafa Kemal.»

Quelques jours après que Ferid Bey eut commencé à exercer les fonctions de Vali intérimaire, et le colonel Osman Bey, celles de Commandant de Kastamonu et des environs, je les appelai de nouveau à l'appareil télégraphique et leur demandai des nouvelles.

Ils m'annoncèrent qu'ils avaient lancé aux Départements officiels à Istanbul des télégrammes dans le sens voulu et signés de tous, et qu'ils avaient communiqué également ces télégrammes à tous les vilayets et à tous les Sancaks. Ils me posaient cependant quelques questions. Entre autres celles-ci: «Pacha, le peuple désire savoir 1° Si l'opinion publique des

autres vilayets est avec nous ou non? 2° Jusqu'à quand va durer cette situation anormale? 3° Quelle mesure comptez-vous prendre si le Cabinet continue à s'obstiner? Veuillez nous éclairer sur ces points!»

Il était facile de voir que ces questions que l'on attribuait au peuple, occupaïent aussi l'esprit du Vali intérimaire et du Commandant. Il valait la peine d'y répondre.

Je leur donnai donc de longues explications qui tinrent occupée la ligne Sivas-Kastamonu pendant des heures. Ces explications peuvent se résumer comme suit:

1. Les Aspirations Nationales se manifestent avec énergie et chaleur jusque dans les endroits les plus éloignés de la patrie. La population des moindres villages et les plus petites unités de l'armée se montrent sensibles à notre action et exécutent dans une union absolue les décisions qui leur sont transmises par nous.

Comme réponse à la 2^{ème} et à la 3^{ème} question, je disais ceci:

2. La situation que vous qualifiez d'«anormale» cessera d'elle-même le jour où la population de Kastamonu, sortant de la déprimante faiblesse que provoque l'habitude de considérer cet état comme anormal, se décidera à persister jusqu'au bout pour assurer notre idéal commun.

3. Il est naturel que le Cabinet s'obstine dans son attitude. Avant de songer à de nouvelles dispositions pour vaincre cette obstination, il faut chercher à appliquer partout, et d'une façon radicale, les premières mesures que nous avons décidé de prendre.

Qu'a-t-on fait par exemple à Bolu? Sommes-nous sûrs que les communications officielles d'İstanbul avec toutes les villes situées en deçà de la ligne de Bolu, soient effectivement coupées?

Nous attendons toujours les nouvelles que vous deviez nous donner à ce sujet. Voilà donc une première mesure, qui, si elle était poussée jusqu'à İstanbul, réduirait, je crois, la force d'opposition du Cabinet. Cependant, si celui-ci continuait encore à s'entêter stupidement, il y aurait certainement moyen d'appliquer des mesures plus efficaces.»

Voici ce que nous apprirent ensuite le Vali et le Commandant: Le nouveau Vali qui, d'İnebolu, avait été rembarqué pour İstanbul, étant arrivé à Zonguldak, y avait reçu du Ministre de l'Intérieur l'ordre suivant: «Bolu et ses environs sont libres. Débarquez à Zonguldak et mettez-vous

en communication avec les localités de votre vilayet. Restez-la jusqu'à nouvel ordre.»

Le Vali avait en effet débarqué à Zonguldak, d'où il commença à proférer des menaces. Ferid et Osman Beys avaient ordonné au Mutasarrif de Zonguldak de faire arrêter le Vali et de l'envoyer par voie de terre à Kastamonu. Le Mutasarrif n'avait pas exécuté cet ordre. Mais le Vali qui avait eu vent de la chose, ne se sentant plus en sûreté, était rentré à İstanbul.

J'ai raconté plus haut que le Commandant du XX^{ème} Corps à Ankara, Ali Fuad Pacha, avait pris certaines décisions et certaines mesures au nom du Congrès.

Ali Fuad Pacha avait reçu du Congrès le titre de Commandant des Forces Nationales de l'Anatolie Occidentale. Considérant Eskişehir et sa région comme une zone au point de vue du Mouvement National, il avait nommé au commandement de cette zone le lieutenant-colonel de Cavalerie Atif Bey, et à celui de la zone d'Afyonkarahisar, le Commandant de la 23^{ème} Division, Ömer Lütfi Bey.

J'ai noté, en son lieu, que nous avons eu à nous occuper de cette division, dès les premiers jours de notre arrivée en Anatolie.

Le Gouvernement d'İstanbul avait nommé Hamdi Pacha pour remplacer Ali Fuad Pacha et l'avait envoyé rejoindre son poste.

Hamdi Pacha arriva jusqu'à Eskişehir. Là, on lui fit signifier, le 16 septembre, de s'en retourner à İstanbul.

Les Anglais firent arrêter Atif Bey, le Commandant des Forces Nationales de la zone d'Eskişehir et l'envoyèrent à İstanbul. Un officier commandant les Forces Nationales aurait dû prendre des mesures pour ne pas tomber aussi facilement entre les mains de l'ennemi. Cette imprévoyance de sa part nous obligea à de longues démarches à İstanbul pour obtenir sa mise en liberté.

Comme vous le savez, il y avait alors des forces anglaises cantonnées à Eskişehir.

Fuad Pacha, avec les Forces Nationales qu'il avait pu rassembler, s'était rendu lui-même à Cemşit, localité près d'Eskişehir, et avait investi la ville, quoique de loin.

Le Général Sally Clade, commandant des forces alliées à Eskişehir, envoya à Fuad Pacha une lettre dans laquelle il se servait d'expressions

que nous jugeâmes blessantes pour l'honneur et la dignité des Forces Nationales et de leurs Chefs. Nous considérâmes que le Général avait outrepassé ses pouvoirs et nous nous plaignîmes aux représentants étrangers à İstanbul, par un mémoire que nous leur adressâmes à ce sujet.

Une délégation composée d'un commandant d'Etat-Major et de l'officier de Contrôle Anglais d'Eskişehir, envoyé par le Général Sally Clade à Fuad Pacha, le 25 septembre 1919, donna à celui-ci l'assurance que les Anglais ne voulaient en aucune façon intervenir dans nos affaires intérieures et dans notre Mouvement National.

Vers la même date, les Anglais nous firent pressentir afin de savoir s'il nous serait agréable qu'ils retirassent les forces qu'ils avaient à Merzifon. Nous leur fîmes savoir que nous en serions, bien entendu, fort satisfaits.

Ils retirèrent, en effet, leurs troupes de Merzifon avec armes et bagages, d'abord sur Samsun, puis, les transportèrent à İstanbul.

Nous pensions, après nous être rendus maîtres d'Eskişehir, envoyer Fuad Pacha dans la région de Bursa et de Bilecik.

Messieurs,

Le Vali de Konya, Cemal Bey, était devenue en Anatolie l'un des plus importants soutiens du Cabinet Ferid Pacha.

L'impossibilité dans laquelle se trouvait Cemal Pacha, Inspecteur d'Armée à Konya, qui avait été à İstanbul, de rentrer en Anatolie; l'attitude hésitante du Commandant du Corps d'Armée à Konya, Selahaddin Bey, — qui même partit pour İstanbul sans avertir personne, — avaient laissé le Vali Cemal Bey maître absolu de Konya et de sa région. Il devenait nécessaire d'y envoyer, de notre part, une personne connaissant de près nos intentions.

Nous convînmes d'envoyer Refet Bey, qui se trouvait, avec nous, à Sivas. Refet Bey se mit en route. Lorsque la nouvelle se répandit dans Konya que le Comité Représentatif y avait envoyé un Commandant militaire, les patriotes se réveillèrent. D'autre part, Cemal Bey tenta de se constituer une garde en relâchant et en armant tous les criminels, assassins et autres détenus de la prison.

Devant cette acte d'ignominie, l'honnête population de Konya se mit en mesure de faire son devoir patriotique.

Cemal Bey, s'en apercevant, prit la fuite à İstanbul le 26 septembre. La population, réunie à l'Hôtel de Ville, choisit, comme Vali Intérimaire, le Hoca Vehbi Efendi.

Messieurs, à ce propos je viens de me rappeler un fait curieux dont je ne puis n'empêcher de vous faire part en passant. En cours de route, Refet Bey m'adressa un télégramme expédié d'un bureau télégraphique entre Sivas et Konya.

Refet Bey me disait, dans ce télégramme, que, pour assurer la réussite de sa mission dans la région de Konya, il fallait lui confier le titre et les attributions d'Inspecteur de la 2^{ème} Armée.

Bien plus tard, lorsque Refet Bey eut été envoyé d'Ankara dans la région de Bolu pour y réprimer la révolte, il m'envoya également, de là, un télégramme chiffré dans lequel il me demandait le titre de Pacha, en parlant du bon effet que cela ferait sur la population.

Il est inutile de vous expliquer que ni dans le premier cas, ni dans le second, je n'avais les pouvoirs et l'autorisation officielles nécessaires pour satisfaire les désirs de Refet Bey. Lui, mieux que tout autre, devait le savoir. On ne pouvait supposer, non plus, que son but fût de solliciter mon entremise auprès du Gouvernement Central pour en obtenir ce qu'il demandait. Tout le monde savait, en effet, que non seulement j'avais démissionné de mon poste d'Inspecteur d'Armée et quitté la carrière militaire, mais encore que j'étais chassé, rayé des cadres et condamné à mort par le Padichah et le Gouvernement Central.

Mon activité se bornait au rôle que je jouais au sein du Comité élu par le Congrès, et ne s'exerçait qu'au nom de ce Comité. Je ne possédais pas moi-même les titres et n'avais pas les attributions officielles, soi-disant nécessaires pour participer à la lutte nationale, et surtout pour y obtenir des succès.

Il était facile de se rendre compte que dans les conditions où je me trouvais moi-même, il ne pouvait être question de s'adresser à moi pour obtenir des titres et des attributions de caractère officiel.

En déléguant Refet Bey à Konya, nous lui avons donné pleins pouvoirs, pour agir de façon à réaliser notre but. C'était à lui de montrer ses capacités et de les mettre en application.

Messieurs,

Au milieu de nos efforts pour créer partout un mouvement et une organisation nationale, il nous arrivait de recevoir de certains chefs de l'administration civile dévoués au Gouvernement Central, des télégrammes de menaces et d'intimidation. Un certain Ali Rıza, Mutasarrif d'Urfa, entre autres, se référant à de prétendus renseignements qu'il aurait eus des étrangers avec lesquels il était entré en contact, nous télégraphiait que le Mouvement National était considéré par les Puissances de l'Entente, comme dirigé contre elles, et qu'elles se proposaient en conséquence de mettre fin au Gouvernement turc en occupant militairement tous les territoires ottomans.

On ne pouvait douter que ce télégramme fût dicté au Mutasarrif par les étrangers. Il reçut naturellement la réponse qu'il méritait.

Vous devez vous rappeler, Messieurs, que vers cette époque, le Gouvernement américain avait envoyé dans notre pays et au Caucase, une mission d'études, présidée par le Général Harbord. Cette mission vint aussi à Sivas.

J'eus un long entretien avec le Général Harbord, le 22 septembre 1919. Je fis au Général de longues déclarations soutenues par des arguments sur le but poursuivi par le Mouvement National, sur notre organisation et les facteurs qui avaient contribué à la formation de l'Unité Nationale, sur nos sentiments vis-à-vis des éléments non musulmans, sur la propagande et les actes hostiles auxquels les étrangers se livraient dans notre pays.

Le Général me fit quelques questions étranges, telles que celle-ci: «que ferez-vous, si, malgré tous les efforts et tous les sacrifices imaginables de la nation, on échouait quand-même?»

Si je me souviens bien je répondis «qu'un peuple, qui fait tous les efforts et tous les sacrifices imaginables pour assurer sa liberté et son indépendance, ne peut pas ne pas réussir. Ou bien il faudrait admettre que ce peuple est mort. Donc, il ne saurait être question d'échec pour un peuple tant qu'il est vivant et capable de tous les sacrifices.»

Je n'ai pas voulu rechercher quelle pouvait être l'intention véritable du Général en me posant cette question. Aujourd'hui je veux seulement dire en passant, qu'il apprécia ma réponse.

Messieurs,

Le 25 septembre au soir, le télégramme chiffré suivant me parvint de Mahmud Bey, Commandant Intérimaire du XX^{ème} Corps à Ankara:

«Cette nuit, le bureau de télégraphe d'İstanbul a demandé Fuad Pacha à l'appareil. On a dicté un télégramme chiffré par le code du Ministère de l'Intérieur en usage avec les vilayets. Voici en résumé quelle en était la teneur:

On parviendrait à sauver la patrie en appliquant les préceptes de haute sagesse, contenus dans le manifeste du Padichah. Le Mouvement National était représenté devant l'opinion civilisée comme poursuivant des buts néfastes. La désunion entre la nation et le Gouvernement amènera l'intervention étrangère. L'existence de ce désaccord, à un moment où la Conférence décide de notre sort, ne peut pas être considérée comme une présage de succès et de salut.

A la suite de ces considérations, on propose une entrevue entre les dirigeants du Mouvement National et de hautes personnalités, dans un endroit à fixer, en ayant l'air de considérer notre acceptation d'une pareille entrevue comme un fait acquis. On attend la réponse avec impatience, vu que le temps presse. On promet par des affirmations réitérées de respecter la liberté de pensée, la personne et la dignité des participants.

Le télégramme émane d'Abdul Kerim Pacha, un officier d'Etat-Major ayant le rang de général de brigade. La réponse doit être donnée d'après le même code, par le canal de Hadi Pacha, Ministre du Commerce et de l'Agriculture.

On sent que, par cette ruse, Abdul Kerim Pacha cherche à donner au public l'impression que l'initiative de la démarche vient de notre part.

Comme ils attendent à l'appareil télégraphique, je vous prie de bien vouloir me dire, aussitôt que possible, si l'on pourra les recevoir et la réponse qu'il convient de leur donner. Fuad Pacha a été également mis au courant de ce qui précède.»

Le même jour, à 7 heures du soir, étant moi-même à l'appareil, je télégraphiai à Mahmud Bey:

«Faites savoir à Kerim Pacha et à Hadi Pacha que Fuad Pacha est retenu par ses occupations hors d'Ankara, mais que, s'ils désirent avoir un entretien, ils peuvent communiquer télégraphiquement à l'appareil et comme ils veulent avec le Comité Représentatif à Sivas et avec Mustafa Kemal

Pacha, qui en fait partie. Faites attention de ne pas omettre la mention «S'ils désirent avoir un entretien».

Mahmud Bey nous communiqua également le texte du télégramme que Kerim Pacha avait lancé à Ankara. Cela correspondait à peu près au résumé qu'il nous on avait donné.

Nous nous trouvons, Messieurs, au 15^{ème} jour de notre rupture avec le Gouvernement Central. Certaines localités qui avaient pris une attitude d'opposition à la Décision Nationale, ont été bon gré, mal gré, amenées à s'y conformer à leur tour. Des fonctionnaires fidèles au Gouvernement Central ont pris la fuite ou ont été condamnés. De tous les coins du pays, des milliers de télégrammes, adressés à İstanbul, réclament tous les jours le renversement du Cabinet. Les officiers et les agents des Puissances de l'Entente, en tournée en Anatolie, déclarent ouvertement partout qu'ils observeront une attitude neutre vis-à-vis du Mouvement National et qu'ils ne se mêleront pas des affaires intérieures du Pays.

Je pense qu'on ne se trompera pas en concluant qu'enfin le Padichah et Ferid Pacha avaient compris dans ces conditions qu'il n'y avait plus autre chose à faire pour eux que de s'entendre avec les dirigeants du Mouvement National et qu'ils s'étaient mis à rechercher les moyens d'assurer cette entente à la condition, en tout état de cause, de sauvegarder leur situation.

Feu Abdul Kerim Pacha, Messieurs, dont il s'agit, était un de mes très anciens camarades. C'était un patriote très honnête, à l'âme droite et dévouée. Nous avons travaillé ensemble dans le même bureau à Salonique, moi comme adjudant major, lui avec le grade de Commandant; nous avons été d'intimes camarades pendant des années. Ses actes et ses propos faisaient croire à son affiliation à un ordre religieux. On le voyait aussi fréquenter certains tekkés. Mais personne ne peut dire de quel Şeyh il était le disciple.

En effet, dans ses idées anthroposophiques du monde, il se considérait lui-même comme revêtu de la dignité le «Hazret-i-Evvel» ou «Büyük Hazret».

Il conférait à ses intimes d'après le mérite qu'il leur attribuait, des titres divers de la théosophie musulmane, tels que Hazret, Kutb et autres. Il m'appelait «Kutb'ul-Aktab», littéralement «Pôle des Pôles», qui signifierait le «Vicaire Spirituel de Dieu sur la terre». Nous trouverons des allusions d'illuminisme dans la conversation que je suis sur le point de vous relater:

Kerim Pacha avait aussi une façon particulière de parler et d'écrire. Il y mettait une éloquence très sincère et qui lui avait valu, en son temps, une grande réputation.

On lui attribuait une certaine force de persuasion.

Du temps où il était Commandant et plus tard Inspecteur d'Armée à Salonique, Hadi Pacha avait connu Kerim Pacha, et le savait aimé et vénéré de ses camarades pour les qualités que j'ai décrites.

C'était donc Hadi Pacha qui avait trouvé ce moyen certainement habile de venir en aide au Padichah et à son Chef Ferid Pacha dans la situation difficile où ils se débattaient. Kerim Pacha avait connu aussi Fuad Pascha à Salonique.

Messieurs,

Dans la nuit du 27 au 28 septembre, une heure avant minuit, je me trouvai tout à coup en communication directe à l'appareil avec Kerim Pacha. Nous nous reconnûmes par ces mots:

Poste télégraphique de Sivas: — Mustafa Kemal Pacha est à l'appareil. Il fait dire à Kerim Pacha qu'il est prêt à l'écouter.

Istanbul: —Etes-vous Son Excellence Mustafa Kemal Pacha, «mon âme»?

Moi — Oui, vénéré Kerim Pacha.

Kerim Pacha dicta d'abord à l'autre bout du fil cette adresse: «à Son Excellence Mustafa Kemal Pacha à Sivas», et ajouta comme une espèce de mot de passe: «Dites au Pacha que Hazret-i-Evvel est en face de lui. Il comprendra.» Il commença en ces termes:

«J'espère que votre santé est bonne, mon frère.»

Je vais vous citer textuellement l'exorde de Kerim Pacha pour vous permettre de vous rendre compte de la façon dont le Gouvernement d'Istanbul l'avait circonvenu en abusant de sa naïveté et de la noblesse de son caractère.

«Je veux, pour le Bien Public, m'entretenir avec le grand patriote que vous êtes, mon frère, et avec mes vénérés frères du Comité Représentatif.

J'avais envoyé, par le canal de Fuad Pacha, un télégramme destiné à être mis sous vos yeux. Je souhaite que, sur la base de ce télégramme que vous avez reçu, nous puissions arriver, par la grâce de Dieu, à une heureuse solution. Ainsi la bonté Divine nous permettra de faire franchir à notre pays l'ère critique pleine de gravité et de complications où il se débat.

Nous inspirant de notre désir de libération, faisons en sorte d'arriver à une entente pour le Salut de la Patrie.

Il faut, n'est-ce pas mon frère très docte et très sagace? Qu'en pensez-vous, oh mon âme? Réduisons à néant les calomnies que ne cessent de répandre sur notre beau pays les ennemis, (que la terre les engloutisse) et leurs desseins criminels publiquement avoués. Pour le salut public, groupons dans un même effort et sous une même direction, la nation et le gouvernement; car, n'est-il pas vrai, le but sacré est le même pour tous deux. Ecartons les obstacles pour imprimer un développement plus considérable encore à toutes les manifestations patriotiques, qui sont de la plus haute utilité à la protection de nos terres bien aimées.

Et pour en découvrir le moyen, procédons à un échange de vues, vous et moi, votre cher frère. Je suis dans l'attente, mon frère. J'ajoute, mon âme, que dans cette entreprise, le gouvernement fait preuve de la plus grande bonne volonté.»

Messieurs, cette conversation avec Kerim Pacha, qui commença dans la nuit du 27/28 septembre à 11 heures, dura juste huit heures et se prolongea jusqu'à 7.30 heures du matin. On peut la partager en trois phases. Elle remplit vingt-cinq feuilles de grand format.

Je craindrai d'abuser de votre patience en vous imposant ici la lecture de tout ce fatras.

Pour permettre à tout le monde d'entendre et de lire les paroles suaves et les ronflantes périodes de feu Kerim Pacha, je ferai figurer le texte de notre correspondance parmi les documents que je publierai, quoique son contenu ne s'appuie malheureusement ni sur des points de vue bien assis ni sur une logique bien rigoureuse.

Permettez-moi, seulement, de vous parler un peu de chacune de ces phases pour vous donner une idée succincte surtout au sujet du résultat, des points de vue essentiels sur lesquels s'appuyaient les deux parties et du but qu'elles poursuivaient.

— On verra que dans ma réponse au premier télégramme de Kerim Pacha que je viens de citer, je me suis mis quelque peu au diapason de son style.

Dans ma réponse, je débutais, moi-aussi, dans ces termes: «Dites à Son Excellence Kerim Pacha, que c'est le Kutb'ul-Aktab. Il comprendra.

Après cette adresse, je dis: «Je réponds tout de suite»:

«A Son Excellence Abdul Kerim Pacha, mon très vénéré frère au cœur pur.

Ma santé Dieu Merci, est parfaite. Je suis très heureux de voir notre grande et noble nation consciente de ses droits légitimes et occupée à les conserver et à les défendre en y mettant toute son âme. Je vous remercie sincèrement du désir que vous manifestez de procéder à un échange de vues...

Nous avons pris connaissance de votre télégramme expédié par le canal de Son Excellence Fuad Pacha.

La moindre attention accordée au contenu du Manifeste sur lequel Votre Excellence se base, suffira à rendre évident qu'il ne contient qu'un blâme à l'adresse de Ferid Pacha et de ses collègues.

Les circonstances et les agissements qui ont rempli le cœur Impérial d'une si profonde tristesse, sont le fait, non pas de notre nation, mais de Ferid Pacha, du Ministre de l'Intérieur Âdil Bey, du Ministre de la Guerre Süleyman Şefik Pacha, et de leurs collaborateurs Ali Galib Bey, Vali de Harput, Muhiddin Pacha, Vali d'Ankara, Galib Bey, Vali de Trabzon, Ali Rıza Bey, Vali de Kastamonu, et Cemal Bey, Vali de Konya.

Si l'entreprise perfide de Malatya, le complot criminel de Çorum, le stratagème désespéré de Konya, ne vous ont pas été rapportés sous leur vrai jour, nous trouvons toutes Vos Excellences excusables d'avoir manqué de justesse dans vos appréciations concernant le point initial de la solution.

Il est parfaitement exact que l'étranger nous regarde d'un œil plus favorable. Mais cette évolution n'est en aucune manière le fruit de la politique suivie par le Gouvernement de Ferid Pacha. C'est le résultat de l'attitude résolue adoptée par la nation de son propre mouvement pour manifester et prouver son existence.

C'est précisément sur ce point qu'on trompe le souverain.

L'unique moyen de salut et le seul soutien de notre existence résident dans la constitution des forces nationales en facteur dominant et de la volonté nationale en puissance souveraine. S'écarter même d'une ligne de cette base solide et légitime sera, ce qu'à Dieu ne plaise, une source d'amères desillusions, pour l'Etat, la nation et la Patrie.

Il est certain qu'ils sont nombreux les malveillants (que la terre les engloutisse!) qui ne se font pas faute de mal interpréter et de présenter au public sous un faux jour notre noble entreprise nationale.

Mais ce qui est profondément triste, c'est qu'à la tête de ces maudits malveillants, se trouvent des hommes politiques de notre Etat impérissable, tels que le Grand Vizir Ferid Pacha, Âdil Bey et Süleyman Şefik Pacha, ministres.

Ce sont ces malheureux qui annoncent et propagent officiellement le bruit que les bolcheviks pénètrent bande par bande dans notre territoire et que le Mouvement National est en réalité un mouvement bolchéviste.

Ce sont ces égarés qui officiellement, ouvertement, racontent au monde par la voix des journalistes étrangers, que notre noble Mouvement National n'est autre chose qu'une entreprise désespérée des unionistes et qu'il est entretenu par leur argent.

Ce sont, encore une fois, ces ignorants qui publient officiellement par la voie des agences, que l'Anatolie est le théâtre de troubles, et qui - vu l'article spécial de l'Armistice - cherchent à exposer notre chère Patrie à l'occupation ennemie.

Ce sont toujours ces malheureux qui veulent pousser la population musulmane de Malatya et de Sivas à s'entr'égorger.

Ce sont ces traîtres qui pour faire obstacle au Mouvement National, voudraient voir occuper par l'étranger Sivas et tous les points du territoire où se manifeste le réveil de la sensibilité nationale.

Néanmoins, notre but le plus sacré est en effet, comme vous le pensez vous-même, mon frère, de réduire à néant les calomnies que répandent sur notre beau pays les malveillants, ainsi que les menées criminelles auxquelles ils se livrent publiquement; de les réduire à l'impuissance, dans leurs repaires et de concilier l'action du gouvernement avec l'activité de la nation dans la question du salut de la Patrie.

Grâce au ciel, notre nation, dans sa marche vers la réalisation de ce but, a brisé tous les efforts des malveillants quels qu'ils soient et s'est mise résolument en mouvement avec toute sa vaillance.

Les étrangers, de leur côté, se sont rendu compte, combien les forces de la nation étaient rayonnantes et ses desseins empreints de résolution et combien par contre le Gouvernement Central était un corps impuissant, sans caractère et sans attaches avec le peuple. Ils ont évacué Merzifon, ils ont commencé aussi à évacuer Samsun. Ils déclarent qu'ils resteront neutres vis-à-vis du mouvement national sans s'immiscer dans nos affaires intérieures. Voilà le premier résultat auquel est arrivé notre action nationale visant à assurer notre indépendance.

Le Mouvement National aura pour résultat final d'assurer le respect de la Constitution à İstanbul. Permettez-moi de vous dire qu'il n'est pas juste de croire que le gouvernement actuel soit animé de bonnes intentions.

Etant encore à Erzurum, j'avais écrit à Ferid Pacha pour lui expliquer la véritable situation lui donnant à entendre qu'aucune force ne subsistait plus qui pût tenir tête à la volonté et à la puissance nationales, et l'avertissant de ne pas persister dans sa résistance.

Mais cet homme égaré, tout en ne répondant pas, fit proclamer que le Mouvement National était dû aux incitations de quelques individus.

Plutôt que d'écouter mes exhortations patriotiques et désintéressées, il a préféré se fier aux rapports trompeurs de quelques-uns de ces Valis qui aveuglés par le souci de leur intérêt privé et égarés par l'ignorance, croyaient pouvoir conserver leur situation en ménageant les deux parties.

Aujourd'hui que le Gouvernement est tombé au dernier degré de l'infamie, de la trahison, de l'impuissance et que la nation de son côté a appris clairement la vérité toute entière, le devoir qui nous incombe est d'assurer le plus promptement possible l'arrivée au pouvoir d'un nouveau cabinet soumis à la volonté nationale.

Au cas où les membres du cabinet actuel auraient quelque inquiétude concernant leur personne ou leur vie, nous considérons qu'il est de l'intérêt de la nation, qui est bien au dessus de ces choses, de leur donner toutes les assurances et les garanties qu'ils voudront.

Mais s'ils s'obstinent à rester dans la mauvaise voie où ils se sont engagés, la responsabilité des conséquences qui en résulteraient, retombera exclusivement sur eux.

Ainsi donc, nous avons la conscience tranquille du fait d'avoir pu transmettre en Haut Lieu, pour une dernière fois, ce qui précède, grâce à l'occasion que nous offre la bienveillante démarche de Votre Excellence, qui êtes mon frère et dont le coeur plein de fidélité et d'affection pour le Padichah bat d'un réel amour pour la patrie et la nation et de qui je garde toujours respectueusement le souvenir fraternel.»

Messieurs, les paroles que je viens de citer jusqu'ici, constituent le résumé d'un paragraphe.

Après avoir dit à l'article suivant: «Le Mouvement National s'avance vers İstanbul en prenant une grande ampleur. Ferid Pacha et ses collègues

le savent. Veuillez de votre côté demander des renseignements à ce sujet et laissez-vous éclairer de cette façon», je donnai à Abdul Kerim Pacha des explications en condensant les rapports sur les mouvements qui ces jours-là avaient en effet, abouti à un plein succès, et je dis: «Désormais, pour arrêter tous ces mouvements, il n'y a qu'une seule chose à faire: C'est de donner la présidence du cabinet à un homme soumis dans toute l'acceptation du terme, aux aspirations nationales et qui doit lui-même en pénétrer le sens et recourir à des mesures en conséquence.

«Si, vous référant à cet exposé, vous avez quelque observation fraternelle à faire, je vous prie de me faire la faveur de la communiquer.» Après cette phrase je signai: «Au nom du Comité Représentatif de l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de Rumeli.»

Mustafa Kemal.

Après quoi, Kerim Pacha ouvrit la deuxième phase de notre correspondance par ce préambule: «D'abord, je vous prie de me faire la faveur de présenter et de transmettre à tous les honorables personnages qui se trouvent avec Votre Excellence, mes salutations et mes hommages. Kerim Pacha continua en ces termes:

«Votre Excellence a expliqué toutes les phases du court entretien que j'avais commencé. A deux reprises, vous vous excusez de devoir relever un manque de justesse dans les réflexions émises en vue d'arriver à une solution. Il est, sans doute, bien difficile de se poser en arbitre, sans connaître tous les événements et toutes les circonstances locales. Néanmoins, notre souci de sauvegarder les intérêts du pays peut nous servir de guide dans la voie à suivre.

Au moment, où l'on est en train de décider du sort de la patrie, je voudrais exprimer le voeu de nous voir arriver à une heureuse issue, grâce à une communauté d'action intime entre le Gouvernement et la nation.

Il se peut que je me trompe dans l'interprétation du manifeste impérial, comme vous y avez fait allusion, dès le début. Permettez, néanmoins, que je vous explique, dans toute son étendue, le sens des déclarations de Sa Majesté, consignées dans le manifeste que nous considérons comme le point d'appui le plus solide pour la solution de la question. Il me semble que Sa Majesté ...» Interrompant aussitôt Kerim Pacha, je lui transmis ce qui suit, à l'appareil:

«Excellence! des explications superflues ne peuvent servir qu'à éloigner les deux parties du but essentiel. D'autre part, il est inutile de chercher

à nous expliquer davantage le manifeste impérial. Revenons, s'il vous plaît, au sujet principal.»

Kerim Pacha me répond:

«Nous causerons, en effet, du sujet principal. Permettez que nous continuions.»

«Arrivons-en, lui répliquai-je, au dernier mot, et parlons là-dessus.»

«Oui, me dit Kerim Pacha, nous y arrivons.»

«Excellence, fis-je en poursuivant, nous ne pouvons plus souffrir que nos efforts légitimes, de même que les manifestations de la volonté nationale soient à ce point mal interprétés et exposés à des critiques et à des corrections. Nous ne pouvons pas admettre, surtout, que les contre-propositions d'un Cabinet, convaincu de trahison, servent de base à ces rectifications. Nous avons déjà fait connaître la situation, en exposant le voeu formel de la nation. Est-il nécessaire d'y revenir?

Si, au lieu de répondre à ce voeu national qui réclame impérieusement sa réalisation, vous vous proposez d'intervenir en faveur du cabinet Ferid Pacha pour qu'il continue à souiller la dignité suprême de l'Etat, vos efforts ne sauraient aboutir à aucun résultat utile. De plus, je crains fort que les sentiments fraternels que nous nourrissons à votre égard, ne soient ébranlés par une telle tentative.

Si Ferid Pacha cède sa place immédiatement à un homme intègre, et si vous êtes convaincu de cette intention, il ne restera plus aucune question à résoudre. Dans le cas contraire, votre intervention ne peut avoir d'autre résultat que de vous blesser et d'occasionner une fatigue inutile. Par son obstination à conserver le pouvoir, Ferid Pacha s'exposera à un triste sort. Voilà notre dernier mot. Notre but est de soumettre cette vérité à la connaissance de Sa Majesté. C'est seulement en vous acquittant de cette noble tâche que vous aurez rempli le devoir religieux et national que le peuple et la patrie attendent de Votre Excellence.»

Bien que Kerim Pacha eût commencé par dire que l'essentiel était de ne pas être prolix, il traîna la conversation en longuer plus que de raison. Ses longs propos s'achèvent par ces phrases:

La tâche que nous avons assumée dans l'intérêt de la patrie, conservera toute sa pureté tant auprès du Tout-Puissant, qu'aux yeux de la nation. Dieu qui préside à nos destinées, accordera, sans doute, aux initiateurs

les moyens d'assurer le salut de la nation et de la Patrie. Je vous adresse mes salutations les plus fraternelles.»

Je n'eus le tour de répondre qu'après minuit, à 4 heures 30 du matin.

Je ne pouvais laisser sans réplique les questions posées par Kerim Pacha. Je fis valoir de longues considérations et finis par dire ce qui suit: «Quel doit-être l'objectif des patriotes, comme vous et nous? Est-ce de chercher l'impossible, en tentant de réconcilier la nation avec Ferid Pacha, de qui on ne peut attendre que de nouveaux malheurs pour l'avenir de la nation, ou bien est-ce d'essayer de faire comprendre au Padichah la nécessité de confier un moment plus tôt les rênes du gouvernement à un nouveau Cabinet répondant aux besoins et aux destinées du pays et de la nation, à la place du Cabinet illégal qui est au pouvoir.

Si vous avez la bonté de vous prononcer par un «oui» ou un «non» sur l'un ou l'autre de ces points, vous aurez rempli, du moins en ce qui nous concerne, la tâche noble que vous avez entrepris d'accomplir et qui, sans doute, conservera tout son mérite, aux yeux de Dieu et de la nation».

Au lieu d'une réponse concise, Kerim Pacha nous répondit de nouveau par de longues périphrases. Néanmoins, il nous fit comprendre par quelques phrases incidentes, que le souverain n'était point trompé et qu'il était au courant de tout. Certaines de ses phrases contenait ceci: «Le seuil du Trône impérial est un conseil suprême, où sont jugées toutes les causes. Ce seuil, dans un gouvernement légal, est l'autel vers lequel se dirigent les regards de tous les citoyens. Sa Majesté m'a informé qu'Elle a pris connaissance de toutes les requêtes soumises par l'Anatolie; dans ce cas, rien n'échappe à la connaissance de Sa Majesté Notre Auguste Souverain, qui est le pôle vers lequel convergent toutes les affaires du pays et tendent les plus hautes aspirations.»

Continuant toujours sur le ton qui lui est particulier, Kerim Pacha achève par cette conclusion.

«L'Etre Suprême daignera créer et nous inspirer les moyens de résoudre cette pénible question. Il est certain que ses dispositions sont sublimes et leur manifestation imminente. Il a la main sur toutes les mains. Grâce à sa bonté divine, tout finira, ma chère âme, par une issue heureuse conforme aux grands mérites de la nation.»

— Cette fois, Messieurs, ce fut moi qui inaugurai la troisième phase de la conversation, bien qu'il fût 6 heures 10 du matin.

Je commençai par le titre de «Büyük Hazret» que je savais plaire à feu Kerim Pacha. «C'est précisément parcequ'il est l'autel suprême de la nation, dis-je, que nous n'avons pas manqué de soumettre à Sa Majesté les vœux et les doléances de la nation. Nous devons ajouter, néanmoins, — pour vous préserver d'une grande erreur — que la nation n'est pas encore absolument sûre que Sa Majesté le Khalife ait pris connaissance des vœux de toute l'Anatolie; car elle est persuadée que le Sultan, les connaissant, ne préférerait pas à la nation entière quelques individus convaincus de trahison.»

En réponse aux points relevés par Kerim Pacha, je lui parlai en ces termes :

«Nous supplions le Dieu clément et miséricordieux de manifester pour le salut de notre pauvre et noble nation opprimée ses dispositions sublimes et imminentes; et nous espérons voir disparaître l'entêtement que montrent, à ne pas discerner la vérité, certaines personnes intéressées d'Istanbul, où l'horizon politique est toujours couvert d'un brouillard opiniâtre. C'est dans ce sens que bat le noble cœur de la nation.

Je vous prie, néanmoins, de me permettre de répéter que les questions, auxquelles je vous suppliais de répondre par un «oui» ou un «non», ont été laissées, malheureusement, sans réponse. Sans doute, mon vénérable, «la main de Dieu est sur toutes les mains»; mais il n'en est pas moins vrai que ceux qui cherchent les moyens de résoudre les questions et d'écartier les difficultés, doivent avoir un but déterminé...

La nation agira selon la volonté divine, et, comme vous le dites, ses vœux aboutiront à une heureuse réalisation. Je vous prie de continuer à nous prodiguer vos bénédictions. L'Homme propose, Dieu dispose.»

(Mustafa Kemal).

-Je me rendais bien compte que Kerim Pacha était fatigué. Après m'avoir déclaré ce qui suit:

«Encore deux mots, mon âme. Il ajouta: les vœux les plus sincères sont formulés à condition que les principes des aspirations nationales soient respectés et maintenus et le verset relatif à la main de Dieu est cité pour qu'il soit accepté et suivi.»

Et il voulut se retirer enfin en disant: «Adieu, nous recauserons encore». Mais nous ne le lâchâmes pas: nous voulûmes avoir le dernier mot.

«Je vous adresse, lui-dis-je, une dernière phrase, que je vous prie de conserver comme un souvenir fraternel:

«La nation est forte, consciente de ses droits et ferme dans ses résolutions. Le mouvement a acquis une grande rapidité. Il est temps que Sa Majesté le Sultan daigne prendre une décision pour résoudre la question.»

— A la suite de cette correspondance, le Cabinet Ferid Pacha ne put se maintenir que trois jours encore.

D'après ce que mon ami Kerim Pacha, — décédé depuis, sans que j'aie pu le revoir, — aurait dit à certains personnages, il aurait réussi à montrer au Sultan le texte de notre entretien télégraphique, à la suite de quoi toute résistance fut brisée. Kerim Pacha y faisait allusion dans la lettre qu'il adressa à Kara Vasıf Bey, le 8 octobre 1919.

Cette lettre renferme entre autre, les lignes suivantes:

«A la suite de l'impression profonde et persistante produite par cette toute dernière correspondance, l'ex-Grand Vizir s'est enfin rendu compte de la nécessité de se retirer, et, perdant toute force morale de résistance, a présenté sa démission...

Tel est l'œuvre grandiose, qu'un seul homme, dans l'intérêt de la patrie, réalisa en travaillant sans bruit, avec une fermeté simple et loyale.

Je fais observer que ces écrits ont été reproduits de ma propre main, et ce n'est qu'à la fin de cette correspondance que l'ancien Grand Vizir et notre auguste Padichah ont pris leur décision en calculant toutes les conséquences possibles de la question. Cette démarche et ces écrits qui se rapportent à de si importantes questions et qui reflètent si fidèlement et avec tant d'impartialité le cours réel des événements, figureront sans doute dans l'histoire de la nation comme un noble monument.»

Ce qui m'engage à faire tout cet exposé, c'est que le regretté Kerim Pacha avait ajouté à la fin de sa lettre, cette phrase: «Si vous avez la bonté d'envoyer au Comité Représentatif une copie de cette feuille, vous aurez contribué à la diffusion de ces hautes vérités,» et cette lettre m'a été en effet transmise, non pas en copie, mais en original.

Je la ferai insérer parmi les documents qui vont être publiés.

Messieurs, le lendemain de cette correspondance échangée pendant la nuit du 28 septembre, nous la transmîmes en résumé, à tous les Corps d'Armée, par des télégrammes chiffrés.

Nous avons vu que, dans son premier télégramme à Fuad Pacha, le regretté Kerim Pacha parlait d'une entrevue entre les hauts personnages d'İstanbul et les dirigeants du Mouvement National dans une localité à désigner. Une autre proposition de ce genre, mais en sens inverse, c'est-à-dire tendant à ce que nous nous rendions nous-mêmes à İstanbul, était partie précédemment de Trabzon.

Permettez, que je m'explique un peu à ce sujet:

Le 18 et le 19 septembre, Galib Bey, Vali de Trabzon se trouvait en tournée à Ardassa. Il s'agissait d'une entrevue du Vali et de Kazım Karabekir Pacha qui devait se rendre à cet effet dans cette localité. Le 19 du même mois, nous en causâmes à l'appareil télégraphique avec Kazım Karabekir Pacha. Un télégramme reçu de Trabzon le 18 septembre, servit de prétexte à cet entretien. Il était conçu dans ces termes:

Nous n'acceptons pas l'article 6 parce qu'il est contraire aux intérêts de la nation (cet article se rapporte à l'ordre de rompre toute relation avec İstanbul).

Quant à la question de soumettre nos doléances au Sultan, nous pensons que ce but peut être atteint par l'envoi d'une délégation.

Kazım Karabekir Pacha m'informait succinctement de son entretien avec le Vali à l'appareil télégraphique. Le Vali aurait émis certaines réflexions sous forme de questions, et Kazım Karabekir Pacha y aurait répondu de la façon qu'il convenait.

«Enfin, était-il dit dans le télégramme, le Vali a proposé l'envoi d'une délégation qu'il s'offrait à accompagner lui-même, afin disait-il, de soumettre le cas «aux pieds du Trône»; mais il a renoncé à cette idée, du moment que nous avons recouru nous-mêmes aux moyens de soumettre nos doléances.

On propose d'envoyer une pareille délégation et d'y adjoindre Zeki Bey, délégué de Gümüşhane, qui est au courant de la mentalité régnante au Palais.»

Deux jours plus tard, le 21 septembre 1919, un télégramme chiffré envoyé par Halid Bey, sous-gouverneur à Toroul, agitait également — chose bizarre — cette même question de l'envoi d'une délégation.

On y lisait, en se référant à une déclaration de Zeki Bey, que pour ne pas jeter le Sultan, qui était en proie à des appréhensions mal fondées, entre les bras de l'étranger et de Ferid Pacha, il conviendrait d'envoyer

à İstanbul une délégation incognito, et que d'après les déclarations de Zeki Bey, ce dernier et le délégué Servet Bey accepteraient volontiers d'en faire partie.»

Par ma réponse du 22 septembre, je fis savoir à Halid Bey que l'envoi d'une délégation comprenant Zeki et Servet Beys, ne serait pas opportun.

Halid Bey, de son côté, me télégraphiait en date du 24/25 «que Galib Bey, Vali de Trabzon instigateur de l'opposition qui se manifestait dans cette localité, n'ayant pas obtempéré à l'invite qui lui avait été adressée par le Corps d'Armée et le Vali d'Erzurum de se rendre en cette ville, il avait dû forcément l'y envoyer sous escorte dans la nuit du 24/25 septembre.»

Par une bizarre coïncidence, le premier télégramme que feu Kerim Pacha nous avait adressé pour offrir son intervention, était expédié le jour qui suivit la nuit de l'arrestation du Vali de Trabzon, c'est-à-dire le 25 septembre, jour où les tentatives faites par le Vali, ainsi que par Zeki et Servet Beys, d'accord avec quelques autres personnes gagnées à leurs idées, dans le but d'empêcher la rupture avec İstanbul, avaient été déjouées de même que leur projet de s'y rendre clandestinement comme délégués.

Ce n'est que dans la nuit du 27/28 septembre que l'on sentit la nécessité de s'adresser à nous.

Comme la correspondance échangée permet de le constater, nous reçûmes le 27 septembre un télégramme de Kazım Karabekir Pacha, par lequel celui-ci m'informait que le Vali Galib Bey, arrivé à Erzurum, lui parlait de nouveau de l'envoi d'une députation à İstanbul. Le Pacha demandait télégraphiquement mon avis à ce sujet.

Dans la dépêche que je lui adressai, le 28 septembre, je lui fis savoir ce qui suit:

«Veuillez, je vous prie, prendre connaissance du résumé de la correspondance échangée avec Kerim Pacha et m'informer ensuite s'il peut être encore question oui ou non du recours projeté. Si l'on concluait pourtant à la nécessité d'une telle démarche, comme il n'existe aucune différence entre le Vali de Trabzon et le Ministre de l'Intérieur Âdil Bey, quant à leur hostilité à l'égard du Mouvement National, je vous prie de ne tolérer à aucun titre la participation de cet homme au Mouvement National.

Dans la réponse du 30 septembre, Kazım Karabekir Pacha reconnaissait la justesse de ma manière de voir en «ce qui concernait la question de ne pas tolérer l'ingérence du Vali» et m'informait en même

temps que la situation de la région de Trabzon s'était améliorée, comme on le prévoyait depuis longtemps.»

Messieurs, je voudrais, par ce dernier exposé, éclairer encore les esprits sur un autre fait. Le Vali Galib Bey, Zeki Bey, Ferid Pacha et le Palais étaient en rapports suivis. Il n'y avait aucun doute qu'en voulant se rendre en délégation à İstanbul, le but de ces Messieurs n'était point de servir la cause nationale, mais bien de mettre qui de droit à İstanbul au courant des choses, de recommander certaines mesures et de recevoir de nouvelles instructions. En effet, lorsque Zeki Bey se rendit plus tard à İstanbul, il fut renvoyé, muni d'instructions spéciales touchant les contre-organisations à entreprendre dans les régions de Trabzon et de Gümüşhane. On lui promettait aussi de lui faire parvenir, après son retour sur les lieux, l'argent et les munitions nécessaires. Je le fis arrêter à İnebolu et diriger sur Ankara. Il m'avoua tout ce que je viens de raconter. Il ajouta toutefois, qu'il avait trompé İstanbul et qu'il se proposait — soi-disant — de me remettre l'argent et les armes qu'il recevrait.

Peut-on s'imaginer alors, comme aujourd'hui, des gens assez naïfs pour prêter foi à ses assertions? Malgré cela, je le laissai en liberté, par considération pour sa participation au Congrès d'Erzurum, en me bornant à lui adresser quelques conseils et avertissements.

Messieurs, le 30 septembre, nous renvoyâmes à İstanbul Said Pacha qui avait été nommé par le Gouvernement Central au Commandement du Corps d'Armée à Konya. Puis, grâce aux mesures prises avec le concours du XX^{ème} Corps d'Armée et de la II^{ème} Division à Niğde, dans le but de contrecarrer le premier coup que le Vali de Konya, Cemal Bey, avait préparé à Bozkır avant sa fuite, nous réussîmes à prévenir l'incident souhaité par İstanbul.

Vers la fin du mois de septembre, les Forces Nationales que l'on s'efforçait d'organiser dans les régions d'Ereğli, de Bolu, d'Adapazarı et d'İzmit commencèrent à donner des signes de grande nervosité. Les chefs de ces forces me faisaient savoir qu'ils étaient prêts à marcher sur İstanbul dans le cas où le Cabinet persisterait dans son entêtement.

Sous forme de circulaire, nous fîmes part de ces circonstances à tout le pays, et naturellement à İstanbul, le 28 septembre.

Néanmoins, nous nous trouvâmes, le 2 octobre, en présence d'une nouvelle situation à İzmit que l'on pourrait qualifier de réactionnaire. Le Mutasarrıf de cette ville était, à cette époque, un personnage du nom de Suad Bey.

Nous l'invitâmes à venir à l'appareil télégraphique et nous lui demandâmes s'il avait reçu toutes mes communications des derniers jours et si le nécessaire avait été fait ou non.

Dans les explications qu'il me donna, le Mutasarrif disait:

«J'ai reçu vos communications.

Pour prévenir des divergences et des troubles, j'ai trouvé que l'attitude la plus juste que je pourrais observer, était de laisser à la population son entière liberté et d'écouter ce qu'elle avait à dire.

Des rumeurs défavorables circulent dans la ville.

La population est décidée à demander des explications au Comité Représentatif, et notamment, à être édifiée d'une façon catégorique sur la question de savoir si l'intention est de ressusciter ou non le Gouvernement unioniste, sous son ancienne forme.

En homme plus impartial que tous les autres, je suis chargé de maintenir l'ordre et la sécurité. Je ne trouve pas juste de pousser les autres à une aventure dont on ne peut prévoir l'issue quel qu'en soit le but et dans l'intérêt de qui que ce soit.

Fort de ma parfaite expérience, je suis partisan d'une action pondérée et circonspecte.

Ma réponse fut textuellement ce qui suit:

A Suad Bey.

Sivas, le 2-10-1919.

Réponse.

Votre devoir essentiel est de ne pas donner lieu à İzmit à la moindre divergence de vues et au moindre trouble.

C'est d'ailleurs ce qui a fait l'objet d'une prière spéciale de ma part.

Nous n'avons plus aucun doute que par nos manifestes et lettres explicatives déjà publiées et en train d'être publiées, soit à l'intention de Votre Excellence, soit à l'adresse de nombreux personnages à İzmit et dans le monde entier, nous avons fait comprendre même à nos ennemis les plus malveillants combien l'objectif et le caractère de notre organisation et de notre mouvement national, étaient légitimes. Nous ne pouvons plus admettre que les décisions soient prises sous l'influence de propos qui n'ont d'autre caractère que celui de racontars de la masse.

De plus, si la population avait besoin d'être éclairée sur certains points, pourquoi ne pas s'adresser immédiatement à nous à ce sujet pour arriver à une solution?

Votre Excellence préfère apparemment rester neutre.

Or, la ligne de conduite qu'elle a à suivre ne peut absolument pas être de cette nature; car, tout en prétendant rester neutre vis-à-vis du mouvement légitime de la nation, vous êtes occupé à servir d'instrument au Cabinet Ferid Pacha, qui est illégal par suite de sa trahison, et qui d'ailleurs est inexistant.

Vous êtes parfaitement à même d'apprécier le fait que nous ne sommes pas de ces gens superficiels qui voudraient s'occuper de ressusciter l'«Uniqnisme».

Je vous déclare très sincèrement, mais en même temps de la façon la plus catégorique, que si vous n'avez plus confiance dans le cabinet Ferid Pacha, vous devez en aviser officiellement le Ministère de l'Intérieur.

Mais, si contrairement au verdict et au désir de la nation, vous continuez à avoir confiance en ce cabinet, quittez immédiatement votre poste, et partez pour İstanbul, afin de laisser à l'honnête population d'İzmit toute sa liberté d'action dans l'entreprise légitime de la nation.

Je considère que c'est pour moi un devoir de conscience de vous prévenir loyalement qu'en ne vous ralliant pas à l'une ou à l'autre de ces alternatives, vous serez vous-même l'auteur de la situation qui pourrait en résulter pour vous, et en porterez seul la responsabilité.

Au nom du Comité Représentatif.

Mustafa Kemal.

Sa réponse qui débutait par ces phrases: «Veuillez m'écouter avec calme, Excellence, je ne me suis pas bien exprimé. D'ailleurs, il ne saurait être question de mettre en doute la sublimité et la légitimité de votre objectif,» finissait comme suit: «Veuillez nous laisser faire jusqu'à l'heure de la prière de demain, vendredi.

Vous me regardez d'un bien mauvais œil, moi qui, Dieu sait combien de fois, ai attaqué de ma plume Ferid Pacha.»

Là-dessus, j'ajoutai les deux phrases suivantes au télégramme responsif que je lui fis adresser sous ma dictée pour annoncer que nous attendrions jusqu'à l'heure de la prière du vendredi:

«C'est une idée fausse de supposer que je vous regarde d'un mauvais œil, car les jugements que nous pourrions porter sur vous sans troubler notre conscience, ne dépendront que des faits positifs qui pourraient survenir éventuellement.»

A cette époque, un colonel du nom d'Asım Bey commandait la division d'İzmit.

Depuis un ou deux jours, j'étais posté à côté de l'appareil télégraphique pour lui faire mes communications, sans arriver cependant à recevoir aucune réponse de lui.

Le 2 octobre, je l'invitai lui aussi à venir à l'appareil télégraphique où j'eus une conversation avec lui.

Après lui avoir dit: «Il est certain que le cabinet tombera, si ce n'est déjà arrivé. Par conséquent la nation est animée d'une fermeté qui se montre supérieure à toute hésitation», je lui déclarai que j'attendais son opinion et sa décision définitives.

Le sens positif qui se dégagait de la réponse d'Asım Bey, réponse pleine de longues réflexions et excuses, pourrait être résumé en ces termes: La raison pour laquelle il ne m'avait pas encore répondu était qu'il n'était pas arrivé à recevoir lui-même une réponse du Commandant de son Corps d'Armée à İstanbul, à sa demande d'instructions, et que l'on procéderait à l'adoption d'une décision le lendemain à l'heure de la prière du vendredi.

Dans notre réponse, contenant certains conseils et encouragements, je lui dis entre autres: «La retraite de Ferid Pacha jusqu'à demain est fort probable.

Dans ce cas, veuillez tenir la main à ce que, à l'issue de votre réunion, des communications soient adressées au Sultan et — si le nouveau cabinet se trouvait déjà constitué à ce moment — au chef de celui-ci, sollicitant la formation d'un Ministère composé d'hommes impartiaux et entièrement dociles aux vœux de la nation, et expliquant qu'on s'attendait à la réalisation de ses espérances.

D'autre part, étant donné qu'il nous faudra travailler encore longtemps, d'accord avec le nouveau cabinet, je vous prie de bien vouloir continuer à vous occuper du travail d'organisation en faisant prendre en considération les questions que, par décision du Comité Représentatif, je viens de vous soumettre.»

Messieurs,

Pendant que je faisais transmettre à Asım Bey les dernières phrases (nous étions au 2 octobre 1919, 3 h. 40 p. m.), un télégramme de service sans signature vint à s'interposer.

il était conçu comme suit:

«Excellence,

Je tiens la nouvelle de camarades intimes à İstanbul, et tous les journaux du soir l'enregistrent.

Ferid Pacha aurait démissionné pour raisons de santé. Tevfik Pacha aurait été chargé de former le cabinet.

On en parlait dès le matin, mais la nouvelle ne s'était pas confirmée jusqu'ici. Elle vient de l'être maintenant.»

«Qui envoie ce télégramme, dis-je; renseignez-vous», mais avant qu'on ait eu le temps de poser ces questions, le télégramme se poursuivit en ces termes:

«Nous, télégraphistes d'Ankara, nous déposons nos hommages aux pieds de Son Excellence le Pacha. Nous le félicitons d'avoir réussi à renverser ce cabinet qui était un fléau pour la nation. Veuillez le lui dire.»

La correspondance télégraphique fut interrompue.

Le cabinet Ferid Pacha était tombé en effet, le 2 octobre, mais ce n'était pas Tevfik Pacha qui avait formé le nouveau cabinet, c'était le premier divisionnaire et sénateur, Ali Rıza Pacha.

Messieurs,

Puisque l'occasion s'en présente, laissez-moi dire que les services désintéressés rendus par tous nos télégraphistes, à notre entreprise et à nos opérations nationales tiennent une grande place dans notre histoire nationale. Je considère de mon devoir de les remercier aujourd'hui publiquement,

Messieurs,

Par une circulaire datée du 2/3 octobre 1919, j'annonçai à toute la nation la chute du cabinet Ferid Pacha, ainsi que la mission confiée à Ali Rıza Pacha de former le nouveau cabinet. Je fis transmettre une

copie de cette circulaire au nouveau Grand Vizir, avec mention de «à titre d'information».

Le 2 octobre, nous cherchâmes à nous mettre en contact avec le chef du nouveau cabinet. Il promit de s'entretenir avec le comité représentatif au cours du Conseil des Ministres devant être tenu le lendemain.

Les points à noter dans ma circulaire précitée étaient les suivants:

1° Au cas où le nouveau Cabinet respectera l'organisation et les buts établis et arrêtés aux Congrès d'Erzurum et de Sivas, les Forces Nationales le soutiendront.

2° Le nouveau cabinet ne prendra aucun engagement se rapportant aux destinées de la nation, tant que l'Assemblée Nationale ne se sera pas réunie et qu'un contrôle effectif n'aura pas commencé à fonctionner.

3° Les délégués à envoyer à la Conférence de la Paix devront être choisis parmi les personnages vraiment conscients des aspirations de la nation et jouissant de sa confiance.

Après avoir précisé dans le manifeste que le nouveau cabinet serait invité à accepter les points fondamentaux que je viens d'énumérer, je formulai le vœu qu'il me fût donné avis d'urgence, jusqu'à midi du jour suivant, de toute autre considération qu'il aurait à faire valoir.

— Dans mon télégramme du 3 octobre 1919, au Grand Vizir Ali Rıza Pacha, je disais:

La nation a été péniblement affectée des actes contraires à la Constitution et aux aspirations nationales des cabinets qui se sont succédé jusqu'ici au pouvoir.

C'est pourquoi la nation a décidé catégoriquement de faire reconnaître ses droits légitimes et de voir ses destinées confiées à des mains capables et sûres.

Elle a eu recours aux mesures nécessaires les plus énergiques. Les forces nationales, soumises à une organisation régulière, ont acquis la puissance de manifester en tout et pour tout la volonté formelle de la nation.

La nation ne voudrait pas laisser dans une situation difficile Votre Altesse et ses collègues qui jouissent de la confiance impériale.

Au contraire, elle est prête à vous fournir son appui en toute sincérité.

Toutefois, la présence dans le cabinet de ministres ayant collaboré avec Ferid Pacha, nous met dans la nécessité de savoir dans quelle mesure les points de vue de votre ministère s'accordent avec les aspirations nationales.

Tant que la nation n'aura pas été mise en confiance, il est inadmissible que l'on s'arrête sur le chemin de la réforme et qu'on se contente de demi-mesures.

Par conséquent, nous tenons à savoir d'une façon claire et précise, si vous vous ralliez à ces considérations.»

Nous étant exprimés de cette façon, nous énumérâmes des trois points fondamentaux mentionnés à l'occasion de la circulaire; après quoi j'annonçai que dans l'intention de faire disparaître la situation anormale existante, nous soumettrions certaines considérations secondaires dès que nous aurions constaté l'établissement d'un accord sur les points essentiels sus énoncés.

On nous fit savoir qu'Ali Rıza Pacha devant se rendre au palais ce jour-là pour prêter serment, la réponse serait donnée le lendemain.

- Nous, nous croyions avoir compris de certaines attitudes qu'il régnait quelque hésitation dans le cabinet Ali Rıza Pacha, et quelque trouble dans l'esprit des personnages formant le cabinet. Aussi, jugeâmes-nous opportun de prendre certaines dispositions.

Le même jour, nous lançâmes une circulaire dans laquelle nous faisons ressortir la nécessité qu'il y avait à maintenir comme par le passé, la rupture de la correspondance officielle, tant qu'il ne se serait pas produit un accord entre les points de vue du Gouvernement et les aspirations de la nation.

En outre, nous adressâmes le 3 octobre certaines communications confidentielles à tous les Commandants de Corps d'Armée, ainsi qu'aux Valis qui soutenaient le mouvement en y amalgamant les propositions et les observations qui nous parvenaient de tous côtés.

J'estime qu'il serait opportun de vous soumettre textuellement les documents ayant trait à notre première prise de contact avec le nouveau cabinet, afin de faciliter la compréhension de nos relations et de notre correspondance ultérieure avec celui-ci. Le permettez-vous?

Télégramme chiffré.

Sivas, le 3-10-1919.

A tous les Commandants des Corps d'Armée et aux Valis et Valis Intérimaires, ralliés au Mouvement National. Veuillez expédier aux Ministres de la Guerre et de l'Intérieur, en m'en prévenant, un télégramme conçu dans les termes suivants:

«Nous exigeons que Cemal Bey, le Vali de Konya, Ali Galib Bey, le Vali d'Elaziz, Halil Bey, le Mutasarrif de Malatya, soient arrêtés et déferés à la Cour Martiale, pour avoir armé la population et tenté de provoquer des massacres en se faisant l'instrument de la perfidie du Ministre de l'Intérieur; que Galib Bey, Vali de Trabzon, İbrahim et Ali Rıza Beys, anciens Valis de Kastamonu, et Muhiddin Pacha, Vali d'Ankara, ne soient plus investis de fonctions officielles: que Reşid Pacha, Vali de Sivas, révoqué tout simplement parce qu'il n'a pas empiété sur les droits légitimes de la nation et parce qu'il a prêté son appui au Mouvement et aux aspirations de celle-ci, soit réintégré dans ses fonctions, et qu'enfin Mazhar Müfid Bey, ancien Vali de Bitlis, et Haydar Bey, ancien Vali de Van, soient nommés immédiatement aux postes vacants de Valis.

Pour le Comité Représentatif de l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli

Mustafa Kemal.

Télégramme chiffré.

Sivas, le 3-10-1919.

A tous les Valis, aux Commandants des Corps d'Armée et aux Mutasarrifs autonomes.

Veuillez vous adresser au Grand Vizir dans les termes suivants, et me faire connaître le résultat de cette démarche.

Au nom du caractère sacré et de l'immuabilité de la loi, nous réclamons que des mesures soient prises à l'effet de prévenir la fuite d'Ali Kemal Bey, de Süleyman Şefik Pacha, anciens ministres, et d'Âdil Bey, Ministre de l'Intérieur, qui ont entrepris d'armer la population musulmane, de l'inciter à des massacres réciproques; qui ont donné des ordres visant à disloquer l'armée et à laisser ainsi la patrie sans défense; qui ont divulgué les secrets de l'armée par leur tentative de voler les clefs des codes chiffrés, et qui ont empêché la correspondance privée de la nation, bien que selon la constitution, elle soit à l'abri de toute atteinte. Les susnommés devront être traduits devant la Haute Cour, après l'ouverture de l'Assemblée Nationale.

Nous exigeons de même pour les motifs ci-dessus énoncés, que Refik Halid Bey, directeur général des Télégraphes, soit arrêté et déferé au tribunal compétent.

Mustafa Kemal,

Au nom du Comité Représentatif de la Société pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Ruméli.

Cemal Pacha, désigné au Ministère de la Guerre, devait naturellement adresser à l'armée une circulaire officielle à l'occasion de sa nomination.

Nous suggérâmes aux Commandants des Corps d'Armée de lui adresser le télégramme suivant en guise de première réponse à cette circulaire :

Télégramme chiffré.

Aux Commandants des III^{ème}, XX^{ème}, XII^{ème}, XV^{ème} et
XIII^{ème} Corps d'Armée.

A Fuad Pacha, Commandant le XX^{ème} Corps (séparément).

A Refet Bey, à Konya (séparément).

En réponse à la première circulaire du Ministre de la Guerre, Cemal Pacha, veuillez lui expédier confidentiellement le télégramme ci-après:

Nous savons que Votre Excellence se trouve, avec la foi et la conviction profondes qui l'animent, à la tête du Mouvement National légitime, depuis le début de ses opérations.

Nous avons accueilli avec satisfaction Sa nomination au Ministère de la Guerre.

Toute l'armée et toutes les organisations nationales prêteront leur concours pour assurer le succès de Votre Excellence. C'est dans ce seul but, que nous sollicitons l'application des mesures qui suivent, dans le plus bref délai possible.

a) Intervenir pour la nomination de Cevad Pacha ou de Fevzi Pacha, ancien inspecteur d'armée, à la présidence de l'Etat-Major Général;

b) Du Colonel Galatalı Şevket Bey ou de Yusuf İzzet Pacha au Commandement de la Place et du Corps d'Armée d'İstanbul. Yusuf İzzet Pacha pourrait devenir Commandant de la Place, et le Colonel Galatalı Şevket Commandant du XXV^{ème} Corps d'Armée.

c) Du Colonel İsmet Bey, au poste de sous-secrétaire d'Etat du Ministère de la Guerre;

d) Du Lieutenant-Colonel Kemal Bey, Commandant de Division, à la direction générale de la Police;

e) Les officiers retraités, ayant été repris au service dans un but politique spécial, sans que leur réintégration ait été sanctionnée par l'Assemblée Nationale, cela a produit une mauvaise impression sur l'armée, paralysé et discrédité le Ministère de la Guerre. Ils devront donc être denouveau versés dans la cadre de la retraite, et les postes importants et délicats doivent être pourvus de titulaires dignes de confiance.

f) Le Colonel Refet Bey, ancien Commandant du III^{ème} Corps d'Armée, ayant été contraint de démissionner sans motif, il importe de rapporter cette mesure et de le nommer au Commandement du XII^{ème} Corps d'Armée à Konya, où il se trouve actuellement. Il importerait également de maintenir Fuad Pacha au Commandement du XX^{ème} Corps d'Armée, en rapportant également la mesure appliquée à son égard.

g) Hamdi Pacha, nommé en remplacement de Fuad Pacha, et Said Pacha, désigné au poste de Commandant du XII^{ème} Corps d'Armée, devront être sans délai réintégrés dans leurs cadres antérieurs.

h) Nous croyons opportun de créer à nouveau, à la première occasion, les Inspections d'Armée, et de confier le groupe des Corps d'Armée de l'Anatolie Orientale, y compris le XIII^{ème}, à Kazım Karabekir Pacha, et ceux de l'Anatolie Occidentale, y compris ceux d'Istanbul et d'Edirne, à Ali Fuad Pacha, en se bornant, pour le moment à créer ces deux inspections.»

Pour le Comité Représentatif

Mustafa Kemal.

- La réponse que nous attendions du nouveau Grand Vizir nous parvint, enfin.

La voici:

Très Urgent.

Grand Vézirat, 4-10-1919.

Au Comité Représentatif de la Ligue pour la Défense des Droits Sivas.

Réponse aux télégrammes du 2 et du 3 octobre 1919. Le Conseil des Ministres ignore en quoi consistent les organisations et les vœux qui auraient été formulés et acceptés aux Congrès de Sivas et d'Erzurum et dont mention est faite dans le télégramme de Votre Excellence.

Veillez me télégraphier d'urgence les résolutions prises à ces Congrès, afin qu'elles soient étudiées à toutes fins ultérieures.

Le Grand Vizir Ali Rıza.

— N'est-il pas surprenant que le Grand Vizir et ses Collègues prétendent n'avoir pas su jusqu'au jour de leur arrivée au pouvoir, en quoi consistaient les aspirations nationales, alors qu'au sein de ce cabinet se trouvait ce même Cemal Pacha qui déclarait en faire partie, en qualité de délégué des forces nationales, ainsi qu'on le verra bientôt?

Ce qui est encore plus particulièrement digne d'attention, c'est qu'ils demandent la communication des résolutions des Congrès pour pouvoir décider s'ils prendront en considération les aspirations nationales.

Pouvait-on s'imaginer qu'ils ignorassent les résolutions des Congrès, alors qu'elles avaient fait tant de bruit et causé par leur exécution, la chute du cabinet précédent?

Je n'eus point de doute que leur but était de gagner du temps, et en s'abstenant de tout engagement vis-à-vis de nous, de recourir à de nouveaux astuces pour tromper la nation et en ébranler la solidarité. Mais, si la rupture devait se produire, je pris de mon côté le parti d'exposer à la nation tous leurs griefs. Je crus par conséquent, devoir prendre en considération la demande du Grand Vizir et de ses collègues.

Par un télégramme daté du 4 octobre 1919, je leur fis connaître textuellement le Manifeste du Congrès et, en résumé, les points essentiels de son règlement se rapportant à l'Organisation.

Des circulaires furent de nouveau adressées partout pour confirmer l'ordre de s'abstenir de toute correspondance officielle.

Le même jour, nous reçûmes un télégramme ainsi conçu:

Grand Vézirat, 4-10-1919.

Réponse.

Le Ministère formé sous ma présidence est parfaitement d'accord pour déployer selon les vœux de la nation, des efforts énergiques en vue d'assurer le bien-être et le salut du pays. La sauvegarde de l'unité ottomane, de l'indépendance nationale, du Trône et du Khalifat ne peut être assurée qu'en s'appuyant, selon la Constitution, sur la force et la volonté de la nation. Il va sans dire que le but bien déterminé du Gouvernement actuel sera de conserver sous la souveraineté directe de l'Etat Ottoman, conformément aux principes de Wilson, tous les territoires qui faisaient partie de l'Etat à la date de l'Armistice; de prévenir le démembrement des pays restés dans ces limites et habités par une grande majorité musulmane; de faire en sorte qu'une décision juste et équitable soit prise

pour sauvegarder les droits historiques, ethnographiques, religieux et géographiques que nous avons sur ces territoires.

Il est également évident qu'aucun engagement formel ne saurait être pris en ce qui concerne les destinées de la nation, jusqu'à ce que l'Assemblée se soit réunie en session.

De même, les délégués qui seront envoyés à la Conférence, seront choisis parmi les personnes compétentes, dignes de foi et capables de concevoir les aspirations nationales.

La nation étant souveraine, d'après la Constitution qui régit notre pays, le Gouvernement actuel ne pouvant prendre aucune décision sans consulter la volonté nationale, a recours à toutes les mesures nécessaires afin de procéder plus tôt aux élections et de hâter ainsi l'ouverture de la Chambre des Députés.

Le programme du Gouvernement actuel tend à ce que tous ses actes soient conformes aux prescriptions de la loi, à prévenir et à empêcher toute action contraire.

Une situation anormale et illégale pourrait, en persistant, engendrer un séparatisme entre la capitale et l'Anatolie et, de ce fait, entraîner de graves conséquences et mettre en danger — Dieu nous en préserve — la conservation de la capitale et faire occuper diverses parties du pays.

Le Gouvernement vous demande donc, de vous engager à évacuer les bâtiments de l'Etat que vous avez occupés; à lever les obstacles empêchant le fonctionnement des services de l'Etat; à respecter l'autorité du Gouvernement qui ne saurait souffrir la plus légère atteinte; à vous abstenir d'entrer en relations politiques avec les étrangers et, enfin, à ne point restreindre la liberté du peuple, lors des élections parlementaires.

Honorables Messieurs,

Comme vous pouvez le remarquer, ce télégramme ne porte ni adresse, ni signature. On pouvait facilement voir qu'il émanait du Grand Vézirat, mais ce qu'on voyait aussi, c'est que le personnage ou les personnages qui avaient rédigé ces lignes, se refusaient, en premier lieu, à reconnaître le Comité Représentatif, à correspondre, à échanger leurs vues officiellement et sous signature, avec ce comité.

De plus, le Chef et les Membres du nouveau cabinet trouvaient naturelles les résolutions arrêtées dans les Congrès, et étaient d'avis de prendre en considération les trois propositions que nous leur avons soumises.

Ils prétendent qu'ils s'emploient, d'ailleurs, à assurer l'exécution de ces résolutions et de ces principes.

Toutefois, après avoir commencé par dire que les dispositions de la loi servent de guide au Gouvernement et que son devoir est de prévenir tout acte illégal ou d'y mettre un terme, le télégramme fait allusion au caractère anormal et illégal de notre situation et de notre activité. Il ajoute que cet état de choses, s'il persistait, pourrait aboutir à une séparation entre la capitale et l'Anatolie, et il énumère les dangers qui en résulteraient.

Finalement, le cabinet se trahit et nous révèle son intention réelle: il veut que nous nous engagions à évacuer les bâtiments de l'Etat occupés par nous; à ne plus entraver la gestion des affaires publiques; à respecter l'autorité du Gouvernement; à ne plus entrer en relations politiques avec les étrangers et à ne porter atteinte en aucune manière à la liberté des élections pour la Chambre des Députés.

Bref, il formule le dessein de se débarrasser de notre présence, en même temps que de notre activité.

Messieurs,

Avant d'entrer dans les détails, je dois dire, pour ne pas l'oublier, que nous n'occupons aucun édifice. Seul, le vilayet de Sivas avait offert l'hospitalité au Comité Représentatif dans le Lycée de cette ville, les écoles étant en vacances. L'édifice d'Etat que visait le télégramme, ne pouvait être que ce Lycée.

La première chose que le cabinet voulait faire c'était de chasser d'ici le Comité Représentatif, afin de le discréditer, vis-à-vis de l'opinion publique.

Messieurs,

A la suite de ce télégramme, dont ni le signataire ni le destinataire n'était clairement désigné, une correspondance s'engagea entre le bureau télégraphique de Sivas et celui d'Istanbul, en ces termes:

Très important.

A la Direction Centrale d'Istanbul.

Comme le télégramme expédié par le bureau télégraphique du Grand Vézirat ne porte ni entête ni signature, le Comité Représentatif de

l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli a refusé de le recevoir.

La copie du télégramme est conservée à notre centrale.
Prière d'en aviser qui de droit.

Signé Bureau du Télégraphe des Congrès.

- C'est le Grand Référendaire qui nous a remis le télégramme après y avoir mis comme souscription: Réponse de Son Altesse le Grand Vizir. La copie du télégramme se trouve au bureau télégraphique. Veuillez le remettre tel quel au Pacha.

— Il n'est pas adressé au Comité Représentatif. L'expéditeur reste également inconnu.

Aussi, faute de signature et d'adresse, il ne fut pas accepté.

— Le Conseil des Ministres vient de lever la séance.

Si le Conseil veut préciser la chose par écrit, la question naturellement sera éclaircie. C'est en partant que les Ministres nous ont remis cette réponse.

A partir de ce moment, nous ne recevons plus rien.

Il se peut que le Grand Vizir écrive de chez lui.

Le service de notre Centrale prend fin dès que le Conseil des Ministres lève la séance.

— Rapportez au Grand Référendaire ce que nous venons de dire.

— Lui aussi est parti; je suis seul.

— Dites-le lui par téléphone.

— Nous n'avons pas chez nous le téléphone de la Compagnie. Gardez le télégramme tel qu'il est. Demain matin, nous ferons écrire quelque chose, officiellement.

— Téléphonnez au Grand Vizir.

— Mais, frère, nous ne pouvons pas communiquer avec le Grand Vizir.

Très important.

Sublime Porte, 4-10-1919.

Bureau Télégraphique du Congrès à Sivas.

Son Altesse le Grand Vizir, qui habite Eren Köy, a été cherché au téléphone et n'a pas encore été trouvé; bien qu'il soit 21 heures 25. Force nous est de ne lui soumettre que demain la correspondance échangée.

La Directeur du Bureau de la Sublime Porte
Hüseyin Hüsnî.

Très important.

Sublime Porte, 4-10-1919.

Bureau Télégraphique du Congrès.

Réponse.

Ainsi que l'a fait savoir également la Direction du Bureau de la Sublime Porte, actuellement à 21 heures 25, on n'a pas encore pu recevoir de réponse du Konak du Grand Vizir, bien qu'on l'ait cherché par téléphone.

Un peu plus tard, je reprendrai mes recherches. Si j'ai une réponse, je vous la communiquerai immédiatement. Sinon, il sera nécessaire d'attendre jusqu'au matin.

Le directeur de Télégraphe d'Istanbul

Tevfik

Messieurs,

Le lendemain, c'est-à-dire le 5 octobre 1919, l'on nous dit que le télégramme non signé avait été envoyé par le Grand Vizir à l'adresse du Comité Représentatif, et qu'il constituait une réponse. Bien qu'il n'y eût point de communication officielle signée, établissant cela d'une manière officielle, nous pensâmes qu'il n'était pas utile ni permis de s'attarder davantage sur un point aussi insignifiant. Nous crûmes opportun d'écrire une réponse au Grand Vizir.

Je vais résumer les points essentiels de la longue réponse que nous écrivîmes le 5 octobre:

Après avoir relevé que nous comprenions que nos propositions avaient été entièrement approuvées et agréées, nous expliquâmes les points sur lesquels on nous demandait de nous engager, disant:

«Le facteur et la cause de la situation anormale et illégale était le cabinet Ferid Pacha. Cette situation disparaîtra d'elle-même, si, de votre côté, vous prenez des mesures radicales pour supprimer les causes des faits et des agissements illégaux commis par ce cabinet.

Pour que notre Association puisse prendre des engagements envers le Cabinet actuel et lui prêter son appui, il faut d'abord que le Gouvernement déclare nettement et catégoriquement qu'il fasse bon accueil à l'Organisation Nationale.

Autrement, on doutera qu'on soit parvenu à obtenir la confiance et la sincérité réciproques, des actes et des mesures contradictoires sont probables.

Le télégramme sans signature d'Ali Riza Pacha contenait ce passage: «Dans notre pays, conformément au régime constitutionnel, la nation est souveraine.»

Nous répondîmes là-dessus, qu'en effet il en était ainsi, cependant, quoique la Loi Constitutionnelle prescrivît textuellement de réunir la Chambre des Députés dans un délai de 4 mois à partir de sa dissolution, même les registres des élections n'avaient pas encore été établis jusqu'à ce jour et que cette façon d'agir constituait de la part du cabinet Ferid Pacha un coup direct porté au Régime Constitutionnel et une atteinte formelle à la charte de la Constitution.

C'est un devoir sacré et primordial pour tout Gouvernement constitutionnel, qui accepte la Souveraineté Nationale et se considère comme légalement obligé d'appliquer les prescriptions de la loi, de considérer de tels actes comme des crimes, dans le sens de l'article ad hoc du Code Pénal, et d'appliquer intégralement aux coupables les prescriptions légales.

Puis, nous fûmes les propositions suivantes:

1° Publiez un manifeste officiel déclarant que le calme et l'ordre régnet dans le pays et que les aspirations nationales sont parfaitement justes et légitimes; montrez ainsi que le Gouvernement se rallie à la nation unifiée.

2° Il y a quelques fonctionnaires supérieurs qui se sont fait les agents de la trahison du Gouvernement déchu.

Déférez-les au tribunal compétent. Faites le nécessaire pour que certains anciens valis qui se sont opposés au Mouvement National, soient exclus du service de l'Etat.

Réintégrez dans leurs fonctions ceux qui avaient été destitués pour avoir servi le Mouvement National.

3° Faites immédiatement rentrer dans leur condition première tous les retraités, dont l'Assemblée Nationale n'avait pas ratifié la remise en

activité, de fausses considérations politiques ayant seules déterminé cette réintégration.

Confiez les postes militaires importants à des hommes capables.

4° En attendant qu'Ali Kemal et Âdil Beys ainsi que Süleyman Şefik Pacha, anciens ministres, soient déférés à la Haute Cour, aussitôt après la Réunion de l'Assemblée Nationale, nous demandons, au nom de l'inviolabilité de la Loi et du caractère sacré de Droits nationaux, que des mesures soient prises pour empêcher leur fuite, et que Refik Halid Bey, directeur général des Postes et Télégraphes, soit immédiatement arrêté et traduit devant le tribunal compétent.

5° Cessez immédiatement toutes poursuites intentées et toute pression exercée contre les personnes ayant pris part au Mouvement National ou l'ayant favorisé.

6° Délivrez la presse de la censure étrangère.

Voici donc, Messieurs, après les considérations et les propositions que je viens de résumer, comment nous terminions notre télégramme:

Nous déclarons, d'une façon catégorique, en nous inspirant des décisions prises par tous les vilayets et Sancaks autonomes et leurs dépendances, que jusqu'au moment où vous donnerez à nos propositions et à nos vœux une réponse affirmative et nette, de nature à satisfaire la nation, nous nous verrons obligés de maintenir comme par le passé, les mesures effectives prises par la nation pour assurer l'objectif national.

Signé

Au Nom du Comité Représentatif de l'Association pour la
Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli
Mustafa Kemal.

Messieurs,

Dès que notre échange de correspondance avec İstanbul fut terminé, je mis immédiatement le pays au courant par le communiqué suivant: Circulaire.

A la Préfecture de la Ville.

5.10.1919

A la Presse.

Bien que Son Altesse le Grand Vizir ait déclaré trouver naturelles les résolutions essentielles des Congrès d'Erzurum et de Sivas et les buts

poursuivis par les Organisations Nationales; et que, dans les observations, qu'Elle a formulées, quelques points méritent d'être éclaircis, nous lui avons fait une réponse et présenté des propositions basées sur l'ensemble des avis donnés par tous les Centres et qui cherchent à assurer une entente véritable entre le Gouvernement et la nation.

Nous vous communiquons textuellement par circulaire cette réponse et ces propositions.

Nous vous ferons immédiatement connaître la réponse qui leur sera donnée et les décisions que nous prendrons en conséquence.

Au Nom du Comité Représentatif de l'Association pour la
Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli

Mustafa Kemal.

Messieurs,

Nous sommes arrivés au cinquième jour de l'accession au pouvoir du Cabinet Ali Rıza Pacha.

Nous ne sommes pas encore parvenus à nous entendre. Les correspondances et les rapports officiels du pays avec İstanbul continuent à être interrompus. Son Altesse le Grand Vizir ne répond pas à nos propositions; vous verrez par la suite qu'il n'y répondit jamais. Aucun des membres du Cabinet ne veut entrer en conversation avec nous.

Ce jour-là, c'est-à-dire le 6 octobre 1919, notre camarade Yunus Nadi Bey était allé, sur l'invitation du Ministre de la Guerre, Cemal Pacha, rendre visite à ce dernier dans son bureau. Cemal Pacha avait parlé à Yunus Nadi Bey de la situation et particulièrement du fait que l'on n'était pas encore arrivé à un accord entre le Gouvernement et le Comité Représentatif. Le Ministre lui avait, paraît-il, expliqué que nous avions tort, que le Cabinet était prêt à tout accepter et appliquer, et qu'en tous cas, le Comité Représentatif était la cause du conflit et qu'il persistait dans cette voie. Il doit avoir proposé à Yunus Nadi Bey, dont il connaissait les relations personnelles avec nous, d'intervenir afin d'arriver à un accord.

Yunus Nadi Bey avait accepté volontiers cette proposition d'entremise. Il résulte seulement de la teneur du télégramme, dont je vais parler tout à l'heure, qu'il se basait sur les renseignements donnés par Cemal Pacha, les croyait véritables, et que c'est d'après eux qu'il jugeait la situation.

Cet échange de communications télégraphiques entre nous et Yunus Nadi Bey, est important parce qu'il tendait à amener une entente, au moins apparente, entre le nouveau cabinet et nous, aussi si vous le permettez, je vais vous donner quelques explications à ce sujet:

On m'informa que le Ministre de la Guerre, Cemal Pacha, m'invitait à me rendre à l'appareil télégraphique. Je me rendis à l'appareil qui, d'ailleurs, se trouvait à l'intérieur de nos bureaux.

Istanbul : — Voilà le bureau du télégraphe du Ministère de la Guerre. Yunus Nadi Bey désire communiquer avec Votre Excellence.

Ensuite nous parvint le message suivant:

Je me trouve à l'appareil du bureau télégraphique du Ministère de la Guerre. —

Je demandai: — Qui?

Le télégraphiste expliqua: —C'est Yunus Nadi Bey et, près de lui, l'aide de camp du Ministre, Cevad Rifat Bey. Auriez-vous demandé le Ministre?

- Nous allons causer dans un instant. Seulement, quand on m'a invité à me rendre à l'appareil télégraphique, on m'a dit que le Ministre me demandait. Est-ce le Ministre qui m'appelle ou vous-même?

-Yunus Nadi Bey: —Nous avons cherché Votre Excellence de la centrale télégraphique du Ministère de la Guerre, avec l'autorisation du Ministre et par l'entremise de son aide de camp. C'est ce qui a donné lieu à ce malentendu.

Moi:—Merci, je vous écoute.

Là-dessus, on commença à recevoir les paroles de Yunus Nadi Bey. Yunus Nadi Bey commença ses réflexions par l'entrée en matière suivante:

A la suite du revirement, uniquement dû au fait que la Volonté Nationale est parvenue à réaliser la Souveraineté de la nation, j'avais supposé que l'accord et l'union ne trahiraient pas à s'établir entre le Gouvernement qui vient de se former ici, et l'Organisation Nationale. Mes constatations m'ont prouvé qu'il y avait encore désaccord sur un ou deux points. Comme j'estime que le retard apporté à cet accord aurait de fâcheux effets aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur, je crois de mon devoir de vous présenter quelques observations.

Là-dessus, pour commencer il donna les renseignements et présenta les observations suivantes que je vais résumer :

1° Il n'y avait pas lieu de voir d'un mauvais œil certains des membres de ce cabinet parce qu'ils avaient fait partie du Cabinet Ferid Pacha. Abuk Pacha avait joué un rôle dans le renversement du Cabinet Ferid Pacha.

2° Le Gouvernement de Rıza Pacha était un Cabinet de transition. Son existence ne pouvait se prolonger que jusqu'au résultat des élections législatives.

3° Yunus Nadi Bey déclarait que rien dans le Gouvernement actuel ne permettait de douter qu'il ne fît bon accueil à toutes les demandes et aspirations nationales et qu'il eût l'intention de les réaliser.

4° Et il terminait en affirmant qu'il fallait sans hésitation, considérer des hommes tels que Cemal et Abuk Pacha, comme les garants et les délégués de l'organisation nationale au sein du cabinet.

Continuant sur un autre sujet, Yunus Nadi Bey aborda des questions de personnes. Tout en partageant entièrement nos sentiments à cet égard, il dit : « J'oserai vous conseiller à ce sujet un peu de modération », et il développa son point de vue en montrant qu'il était très important d'empêcher que les bons effets produits par le succès de la Cause nationale ne parussent, aux yeux de certains gens, entachés d'un esprit de vengeance.

Yunus Nadi Bey, nous dit encore :

« Il ressort de mes relations avec les membres du Cabinet actuel que celui-ci est résolu à réaliser en entière les revendications de l'Organisation Nationale », puis il nous fournit les renseignements suivants :

Le Ministre de la Guerre, Cemal Pacha, a déclaré que cette idée était déjà exprimée d'une façon suffisamment précise dans le Manifeste qui serait publié aujourd'hui, mais étant donné que ce manifeste est rédigé en langage officiel, il n'y avait pas lieu d'attacher de l'importance à quelques expressions, qu'on y avait insérées par pure forme pour ménager tout le monde.

Yunus Nadi Bey, après nous avoir fait part du sincère désir du nouveau Grand Vizir et de son Gouvernement, d'avoir une entrevue directe avec une délégation désignée par les chefs de l'Organisation Nationale, — afin d'éviter tout malentendu — résuma ses observations par la phrase suivante : « La chose que je estime la plus nécessaire, en ce moment, c'est

d'empêcher que la crise ne se prolonge dans les conditions actuelles de confusion et d'indétermination.

C'est parce que Yunus Nadi Bey m'avait dit qu'il attendait mon avis je lui donnai la réponse suivante:

Sivas, le 6-10-1919. A

A Yunus Nadi Beyefendi.

Avez-vous pris connaissance des propositions essentielles et secondaires, présentées par le Comité Représentatif au Grand Vizir, de la réponse donnée par Son Altesse et particulièrement des derniers passages de cette réponse?

Nous avons déduit de vos déclarations et de vos observations que vous n'aviez pas eu ces documents sous les yeux et que le contenu vous en avait été rapporté par des gens qui n'avaient pas compris complètement le caractère et la sincérité de nos propositions.

C'est pourquoi nous croyons qu'il est difficile de procéder ici à un échange de vues sur le fond de la question.

Nous vous soumettons simplement, par ordre, quelques explications pour éclairer certains points de vos observations exprimant vos opinions personnelles :

Nous jugions, nous aussi, que l'harmonie dans l'union ne tarderait pas à se produire entre le nouveau cabinet et notre organisation nationale.

Ce n'est pas de notre côté qu'il faut chercher la cause de ce retard, c'est dans l'attitude hésitante, manifestée depuis quatre jours par le nouveau cabinet.

Celui-ci ne nous a pas non plus fait savoir qu'il existait un différend entre lui et nous. Tout en ne doutant pas de l'honorabilité des anciens ministres maintenus dans le nouveau cabinet, le fait que, consciemment ou inconsciemment, ils ont pris part aux actes criminels de l'ancien cabinet est un point important qu'il convient de ne pas perdre de vue.

Nous ignorons le rôle qu'à joué Abuk Pacha dans le renversement du cabinet. Mais nous savons très bien quelle est la force qui a assuré le résultat. Notre but n'est pas, comme vous le supposez, de considérer ce Gouvernement comme un Gouvernement de transition.

Nous souhaitons au contraire qu'il puisse être un Gouvernement bien assis, capable de consolider les destinées de la nation et de conclure la paix.

En tout ce qui concerne nos principaux intérêts nationaux, tout ce qui n'est pas de nous, n'a aucune importance à nos yeux. Nous sommes de ceux qui condamnent la faiblesse consistant à régler notre conduite sur les propos légers de ceux qui nous sont étrangers.

Nous connaissons à fond la situation intérieure et extérieure. Le pas que nous avons fait, n'est pas dû au hasard. Cet acte est basé sur des réflexions profondes, sur des fondements solides, sur les forces réelles de toute la nation, soumise à une organisation régulière, et sur la ferme volonté de celle-ci.

La nation est absolument décidée à faire reconnaître au monde entier, toute sa souveraineté, dans toute l'acception du terme. A cet effet, les mesures nécessaires ont été prises partout. Nous demandons que le Gouvernement actuel fasse bon accueil aux demandes et aux aspirations nationales et qu'il travaille à les réaliser, autrement, il ne pourrait gouverner. Nous ne connaissons pas Abuk Pacha. Quant à Cemal Pacha, nous n'attendons de lui qu'une chose: qu'il se fasse le délégué de notre Organisation Nationale. (Il faut, Messieurs, que je vous explique que Cemal Pacha n'était pas notre délégué, et d'après sa ligne de conduite, que vous connaissez, il n'y avait aucune raison de lui donner une telle situation et une telle fonction. Mais, comme Yunus Nadi Bey avait dit dans son télégramme qu'il n'y avait pas lieu d'hésiter à considérer Cemal Pacha comme notre délégué, pensant que c'était là son désir, nous ne fîmes aucune opposition à sa réalisation.)

Nous espérons qu'une fois Ministre, il serait le premier à entrer directement en contact avec nous afin de se rendre compte de la véritable situation, et qu'ensuite il interviendrait pour établir un accord entre les points de vue du Gouvernement et ceux de l'Organisation Nationale.

Or, il paraît vouloir s'abstenir encore d'un pareil contact.

La proposition et les demandes que nous avons faites au nouveau Cabinet, n'ont pas le caractère d'opinions personnelles ou arbitraires. Elles sont le résultat d'une combinaison faite par notre Comité Représentatif — dans la pensée d'éviter autant que possible de mettre le cabinet dans une position difficile, — des propositions parvenues de tous les vilayets et Sancaks autonomes — de leurs dépendances, des cinq Commandants de Corps d'Armée et de tous les Chefs de l'Administration civile, fidèles à l'Organisation Nationale. Ces propositions et ces demandes ne présentent pas les inconvénients que vous supposez et dont vous parlez.

Si le Gouvernement entre sincèrement et sérieusement en contact avec nous afin de procéder à un échange de vues, rien ne s'opposera à ce qu'on fixe alors le mode d'application et le moment où pourront être appliquées les propositions et les demandes que nous avons formulées.

Toutefois, les derniers passages de la réponse télégraphique du Grand Vizir, à notre Comité Représentatif, du 4 octobre méritent de retenir l'attention.

Cela ne fait pas de doute qu'aucun accord ne sera possible si l'on persiste dans la mentalité qui consiste à tenir pour illégitimes et illégaux notre légitime organisation nationale et ses chefs.

Si, dans le manifeste dont vous nous annoncez la publication pour aujourd'hui, on emploie un langage désapprouvateur à l'égard de notre organisation et de notre mouvement national, pour n'importe quelle raison et sous n'importe quelle forme, — même si cela se réduisait à quelques mots de pure forme, — nous considérerons immédiatement comme écartée toute possibilité d'accord.

D'ailleurs, aussi longtemps que le Gouvernement Central ne se sera pas complètement entendu avec le Comité Représentatif, son manifeste ne sera admis nulle part. Peut-être sa publication ne dépassera-t-elle pas les murs d'Istanbul.

Notre Comité Représentatif est un Corps légitime et national, choisi et élu par les Assemblées Générales réunies à Erzurum et à Sivas, et composé de représentants élus sur place par le suffrage général de la nation, dans tous les vilayets et Sancaks autonomes.

Sa capacité et son pouvoir de représentation sont manifestes. Il est indispensable que le Comité Représentatif continue à s'intéresser aux destinées du peuple et du pays, jusqu'au jour où la Chambre des Députés réunie, commencera à exercer effectivement son contrôle.

Il est évident qu'en restant en contact et en rapports sincères avec notre Comité, le Gouvernement renforcera sa position et son autorité.

Il est aussi évident que si l'on suit les directions différentes, cela causera du tort aux intérêts du Pays et de la nation.

Nous ne voulons pas voir certaines personnalités, dont nous sommes convaincus que la présence au Ministère actuel est utile au Pays et à la nation, être l'objet, comme auparavant, de manœuvres de cabinet, tendant à leur faire quitter les uns après les autres leurs postes.

(Messieurs, Vous verrez par la suite que c'est justement ce qui se produisit.)

Le Comité Représentatif réuni à Sivas est disposé à entrer lui-même très sincèrement en contact direct avec le Gouvernement. Il n'a pas le pouvoir de confier ce rôle à d'autres. Si un accord complet s'établit avec le Gouvernement, on pourra alors songer à d'autres moyens pour faciliter et assurer le contact.

Bref, pour mettre le plus tôt possible un terme à la situation actuelle si confuse, il faudra que le Gouvernement lance un Manifeste dans le sens proposé et demandé par nous, et rédigé, non pas en formules creuses, mais dans un langage sincère, et que d'autre part, le Grand Vézirat nous donne directement une réponse que nos autres propositions ont reçu bon accueil et qu'elles seront appliquées.

Mais, pendant que nos télégrammes et nos manifestes continuent à être contrôlés, volés, interceptés, par Refik Halid Bey, il nous paraît bien étrange d'entendre parler de la sincérité du Gouvernement.

Si le Gouvernement persiste encore quelques jours dans cette attitude d'hésitation, il sera cause que la confiance de la nation qui n'est pas encore bien grande, disparaîtra complètement. De partout, nous parvenons des télégrammes nous demandant si le nouveau Gouvernement est digne de confiance.

Je vous présente mes respects, cher frère. Mustafa Kemal.

Messieurs,

Par les renseignements et les explications que je donnai à Yunus Nadi Bey, celui-ci s'est rendu compte de la véritable situation. Il n'a pas trouvé nécessaire de continuer à correspondre avec nous.

Au contraire, il a travaillé apparemment à mettre dans la bonne voie le nouveau Gouvernement, et en particulier Cemal Pacha.

Ainsi que je vais vous l'expliquer, on pouvait réellement croire à un accord, ne fût-ce qu'en qu'apparence.

Messieurs,

La journée du 6 septembre 1919 s'était écoulée également. Nous donnâmes par une circulaire l'ordre de continuer à appliquer les mesures déjà prises, en y ajoutant une grande importance et en y donnant la plus grande attention.

Messieurs,

Le lendemain de notre correspondance avec Yunus Nadi Bey, nous reçûmes enfin non pas une réponse du Grand Vizir, mais le télégramme suivant de Cemal Pacha:

Du Ministère de la Guerre, 7-10-1919, 12 heures de l'a.m. A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha. Voici comment se résume la correspondance échangée jusqu'ici:

1° Le cabinet est d'accord avec vous et accepte que la Volonté Nationale soit souveraine. Il redoute seulement d'être un Gouvernement de vengeance. Il estime aussi qu'il faut punir les coupables selon la loi.

2° Il s'engage sans réserve à faire cesser les sanctions prises contre les Valis qui ont été lésés dans leurs droits et à les en dédommager; à ne choisir et surtout à ne nommer aux fonctions gouvernementales que des personnes dignes et compétentes; à rétablir la dignité et la discipline de l'armée.

3° Il s'appuiera sur la volonté nationale et le Comité Représentatif pour rétablir la dignité et le prestige de l'Etat vis-à-vis de l'étranger.

4° En ma qualité de délégué du Comité Représentatif, je vous déclare en toute sincérité et avec un profond respect, que la Cabinet désire que le Comité Représentatif le soutienne mais sans se donner un caractère de domination tant à l'intérieur que vis-à-vis de l'Etranger.

Il apprécie l'avantage que l'on peut tirer de sa grande force. Il considère qu'il serait très utile, de part et d'autre, que les télégrammes puissent s'échanger en toute liberté, que la possibilité soit donné aux Valis et aux Commandants, qui seront nommés à nouveau ou rétablis dans leurs fonctions, de rejoindre immédiatement leur poste, et enfin que la nouvelle loi électorale récemment sanctionnée puisse être donnée et publiée dans tout le pays.

5° Je m'engage à faire cesser tous les actes contraires à la Volonté Nationale; il ne resterait à débattre que le moment et la modalité d'application des détails, sur lesquels je suis sûr que l'on s'entendra très facilement.

Pour pouvoir d'ores et déjà travailler, main dans la main, à la réalisation de notre but, soit la délivrance de la patrie, je vous prie instamment de ne pas insister sur les détails et de me prêter votre appui.

En même temps, qu'à Votre Excellence, je présente tous mes hommages à ses honorables collègues.

(Signé) Le Ministre de la Guerre
Cemal.

Nous donnâmes sur le champ à ce télégramme la réponse favorable et sincère que l'on va lire:

Télégramme chiffré.

Sivas, le 7-10-1919.

A Son Excellence Cemal Pacha, Ministre de la Guerre. Réponse :

Votre Excellence trouvera point par point ci-dessous et dans le même ordre, les réponses aux propositions contenues dans son télégramme:

1° Au nom de la nation, nous remercions le Cabinet d'avoir bien voulu, en complet accord et communion d'idées avec nous, accepter le principe de la souveraineté de la volonté nationale.

Nous craignons également beaucoup de voir le cabinet, le Comité Représentatif et toute l'organisation nationale, suspectés de poursuivre une politique de vengeance.

Nous sommes entièrement d'accord avec le cabinet sur ce point, ainsi que sur la nécessité de punir les coupables dans les formes prévues par les lois.

2° Nous vous remercions aussi, d'une façon particulière, de la teneur du second paragraphe; voici pourquoi dans notre télégramme antérieur, nous avons estimé nécessaire de spécifier ce point:

Nous craignons qu'au cas où, dans la pensée de respecter les formes, on rétablirait dans leurs fonctions — ne fût-ce que provisoirement — certains Valis et Commandants chassés par le peuple pour leur opposition au Mouvement et aux Aspirations Nationales, ceux-ci ne fussent pas reçus dans les lieux de leur destination et qu'il ne résultât de ce refus un manque de déférence vis-à-vis de l'autorité du Gouvernement.

3° Nous vous sommes particulièrement reconnaissants du contenu du troisième article. Souhaitons qu'avec l'aide de Dieu il nous soit donné d'assurer, d'un commun effort, le bonheur et la sécurité de notre Patrie et de notre nation.

4° Nous vous déclarons, de bonne foi, et vous donnons la pleine assurance que, répondant à la sincérité du cabinet, le Comité Représentatif n'adoptera jamais une attitude de domination pas plus dans le pays qu'en ce qui concerne les relations extérieures; au contraire, pour le salut de la Patrie et de la nation, il considérera qu'il est de son devoir d'appuyer et de renforcer le prestige et la puissance du Gouvernement dans le cadre des principes adoptés d'un commun accord.

Nous désirerons qu'il ne subsistât à cet égard aucun doute, ni aucune hésitation.

La présence de Votre Excellence au sein du Ministère en qualité de membre délégué de notre Comité Représentatif, conformément à l'art. 8 de nos Règlements, produit d'autant plus de contentement qu'elle assure ainsi la conformité entre les actes et les décisions des deux parties.

La conformité et l'accord des vues étant désormais obtenus, sur tous les points entre le cabinet et notre Organisation Nationale, il est naturel que les restrictions imposées à la Correspondance soient abolies.

Toutefois, comme le Comité Représentatif est obligé de maintenir le contact avec nos centres d'organisation se trouvant dans toute l'Anatolie et la Rumeli, nous vous prions particulièrement, de permettre, à l'instar du passé, la continuation de nos correspondances télégraphiques qui se font par voie de service. Nous voudrions aussi, à cette occasion, vous soumettre le point suivant: Comme, pour le respect de l'autorité du Gouvernement, il est nécessaire qu'il ne se heurte à aucun refus dès l'instant où il commencera à donner ses ordres, nous vous prions de nous accorder un délai de heures pour que le Comité puisse donner à qui de droit les instructions nécessaires.

Nous vous prions instamment de bien vouloir nous faire parvenir confidentiellement, avant sa publication, une copie du manifeste du Cabinet dont nous avons demandé la promulgation pour servir de base aux instructions à donner par le Comité Représentatif, et inspirer de la confiance à la nation.

Car nous devons vous faire remarquer, en toute loyauté, qu'un seul mot inopportun glissé dans ce manifeste, serait la continuation dans le peuple des malentendus existants et mettrait le Comité Représentatif dans une situation très difficile vis-à-vis de la nation.

Nous allons communiquer de suite à Votre Excellence copie de l'adresse de remerciements qui sera présentée à Sa Majesté, et celle du Manifeste qui sera lancé à la nation.

Les observations que le Cabinet pourrait faire quant à leur contenu, seront prises en respectueuse considération.

Veillez nous faire savoir quels sont les points de vue dont on s'est inspiré dans l'élaboration de la nouvelle loi électorale, pour que nous puissions présenter nos observations à ce sujet.

5° Comme, une fois l'accord parfait sur les points essentiels accompli, il ne saurait subsister de doutes sur la bonne foi de Votre Excellence et de ses honorables collègues, il va de soi qu'alors l'accord relatif aux détails se fera de lui-même.

Mes collègues et moi vous prions de bien vouloir être persuadés que nous travaillerons de toutes nos forces, et avec toute la sincérité et le respect possibles, pour que les efforts de Votre Excellence et du Cabinet dont Elle fait partie, soient couronnés de succès, et qu'en conséquence, notre but pour la délivrance de la patrie soit atteint aussitôt que possible.

Je vous présente les salutations et les respects de tous mes collègues ici présents.

Signe: Mustafa Kemal.

Cemal Pacha répondit cette même nuit au télégramme que je viens de citer; il nous faisait savoir «que le besoin s'était fait sentir de hâter la publication du manifeste, mais que les points qu'il importait de signaler avaient été pris en considération».

Par politesse, nous lui répondîmes de notre côté dans la même nuit.

Pendant, Messieurs, ayant compris que le Gouvernement ne voulait pas nous communiquer son Manifeste avant de le publier, de notre côté nous publiâmes notre manifeste à la nation sans consulter le Gouvernement, et il en fut fait de même pour le télégramme adressé au Sultan.

Messieurs,

Notre Manifeste portant la date du 7 octobre 1919, montrait au peuple que la voie suivie jusque là était la bonne et conduirait au succès; il l'instruisait et l'éclairait sur le besoin de continuer à marcher dans la concorde, comme on avait fait jusqu'à ce jour; ce manifeste tendait enfin à relever et à renforcer le moral des populations.

Le télégramme envoyé au Sultan exprimait des remerciements au nom de la nation.

Je vais ici, Messieurs, faire une petite digression. Au cours de ses efforts pour imposer dans tout le pays la volonté commune de la nation, notre Comité communiquait aussi directement avec İzmir, qui était occupée par l'ennemi. A cette date du 7 octobre 1919, au moment où nous allions nous mettre en rapport avec le cabinet d'Ali Rıza Pacha, nous adressâmes à İzmir le télégramme suivant:

Urgent.

Sivas, le 7 octobre 1919.

Au vilayet d'İzmir.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire savoir d'urgence, si les instructions et les communications qui vous ont été adressées jusqu'à présent, vous sont parvenues ou non, et dans l'affirmative, si elles sont suivies; veuillez dans le cas contraire, nous faire connaître les obstacles qui, éventuellement, auraient empêché la réception des dites communi-

Au nom du Comité Représentatif de l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli,

Mustafa Kemal.

Nous savions sans doute fort bien quelle était la situation d'İzmir et de son Vali, et dans quelles conditions ils se trouvaient. S'il était douteux que l'on eût reçu nos instructions, il était, par contre, impossible qu'on les eût suivies.

Mais nous estimions utile de montrer également à nos ennemis, qu'il existait un centre de force et d'autorité qui s'occupait des destinées du pays tout entier et ne reconnaissait pas l'occupation.

Messieurs,

Puisque j'ai abordé les faits et les événements qui relèvent de l'époque où nous vivons, permettez-moi de vous expliquer encore un petit point.

Dans un télégramme daté du 8 octobre 1919, Kazım Karabekir Pacha me faisait part des considérations suivantes:

«Je pense qu'après être devenus députés, Votre Excellence, Rauf Bey et les autres personnalités de la même importance du Comité Représentatif, devriez demeurer prépondérants à la tête du groupe parlementaire, sans cependant vous immiscer en aucune façon dans les affaires gouvernementales; il serait opportun que vous puissiez exercer ainsi constamment votre autorité et votre influence, quels que soient la forme ou la composition du Cabinet, la valeur ou le caractère des Ministres; je considère cela comme une condition essentielle de succès et comme une décision dont l'application me paraît indispensable. Toutes les fois, que les personnalités qui représentent de la manière la plus éminente un parti ou un idéal, ont franchi les limites du domaine de leur activité propre et sont intervenues dans les affaires du Gouvernement, l'Assemblée Nationale s'en est trouvée affaiblie et ballottée ; ou bien elle a été entraînée à la dérive, ou elle s'est brisée aux écueils. Dans cette période où il est question, avant tout, de la

libération complète de la patrie et de la nation, je supplie respectueusement Votre Excellence de faire en sorte que nous nous trouvions en possession d'une décision fondamentale au sujet de la question que j'ai eu l'honneur de Lui soumettre.»

Messieurs, Kazım Karabekir Pacha avait déjà émis, devant moi, quand je me trouvais à Erzurum, des opinions analogues à celle-ci. Les considérations que j'émis de mon côté, avaient le sens que voici :

«Il est nécessaire, avant tout, de mettre nettement en relief l'existence et la volonté de la nation et d'en assurer la représentation, d'une manière inébranlable, au sein de l'Assemblée Nationale. Cela n'est possible qu'en créant, dans le pays, une solide organisation autour d'un idéal national et en constituant à la Chambre un groupe qui s'y appuie. Tel doit être l'objectif des personnalités les plus influentes. Comme on l'a vu jusqu'ici, sans attacher d'importance à ce point essentiel, tous ceux qui se découvraient ou s'attribuaient quelque mérite, étaient possédés par l'ambition d'arriver immédiatement au pouvoir. Les Gouvernements constitués par de tels hommes ne pouvant trouver dans l'Assemblée l'appui d'un groupe puissant, attaché avant tout à l'organisation nationale, il ne leur restait qu'à chercher l'appui du Sultanat et du Khalifat. C'est pour cette raison que les Assemblées législatives ne peuvent exactement représenter la dignité et la puissance nationales; que la nation ne réussit pas à manifester ses désirs et à réaliser ses exigences. Par conséquent, notre principe essentiel et fondamental doit être, de constituer d'abord une organisation nationale dans le pays et de travailler ensuite au sein du Parlement, à la tête d'un parti puisant sa force dans cette organisation. Il ne sert à rien de s'évertuer à former un Gouvernement ou de chercher à entrer dans n'importe quelle combinaison ministérielle, car un Gouvernement de cette nature est destiné, soit à tomber immédiatement, sans avoir pu rendre aucun service à la nation et à l'Etat, soit à prendre position contre l'Assemblée et, par suite, contre la nation en s'appuyant sur le Monarque; le premier cas aurait un grand inconvénient, l'instabilité, tandis que le second entraînerait graduellement la disparition de la souveraineté nationale. Ainsi que vous le savez, et que les faits ont permis de le constater, nous avons d'abord formé nos organisations nationales, puis réuni l'Assemblée; nous avons d'abord constitué un gouvernement «d'assemblée», et ensuite un gouvernement proprement dit.

D'autre part, toutes les fois que l'occasion s'en présentait, nous ne manquons pas, dans nos Manifestes à la nation, de déclarer que nous ne ferions pas partie des Cabinets; que nous n'accepterions pas de hautes

fonctions; que nous ne poursuivrions d'autre but que la réalisation du grand idéal national et que nos efforts avaient surtout tendu jusqu'ici et tendraient toujours à équilibrer et à harmoniser les forces de la nation.

Dans son télégramme, Kazım Karabekir Pacha, après avoir rappelé, en les approuvant, mes considérations et mes déclarations basées sur ces dernières, ajoutait «qu'il souhaiterait de voir cette belle décision être appliquée plus largement tout en tenant compte des expériences faites et des résultats acquis jusqu'à ce jour dans notre pays.»

Messieurs,

Ainsi que le disait Kazım Karabekir Pacha à la fin de son télégramme sus mentionné et que je l'ai expliqué plus haut, il n'était certainement pas juste de prétendre constituer un Gouvernement quelconque, et d'aspirer à en faire partie, au moment où il s'agissait d'assurer tout d'abord la délivrance de la patrie; quand il n'existaitJencore dans le pays ni organisation, ni Parlement et avant que se fût révélé à l'Assemblée un groupe nanti d'idéal et de programme, s'appuyant sur l'organisation et la force de la nation. Une pareille conduite, dont le mobile eût été l'intérêt personnel plutôt que le souci de servir les intérêts de la patrie, aurait pu, à mon sens, être, sans injustice, taxée d'ambition ou tout au moins d'ignorance.

Toutefois, Messieurs, le fait, pour les hommes les plus influents d'un groupe politique organisé au Parlement, de demeurer constamment un élément de contrôle et de surveillance à la Chambre, quels que soient la forme et la constitution des Cabinets au pouvoir, le caractère et la valeur personnelle de leurs membres, ce fait, dis-je, ne «saurait être considéré comme le plus important facteur de succès et comme une résolution dont l'application est indispensable», ainsi que le disait journallement Kazım Karabekir Pacha.

Le principe admis et en usage dans les Etats civilisés, sérieusement régis par le système de la souveraineté nationale, est que le groupement politique qui représente au plus haut degré les aspirations générales de la nation et qui est apte à en servir les exigences et les intérêts avec le plus d'autorité et de vigueur, doit assumer l'administration des affaires de l'Etat et la confier à la responsabilité de son leader le plus éminent.

D'ailleurs, un Gouvernement qui ne réunirait pas ces conditions ne pourrait pas remplir sa tâche. On ne saurait raisonnablement concevoir l'idée de vouloir former un Gouvernement faible avec des éléments de second ordre, pris dans un groupe puissant, et de faire diriger un pareil Gouvernement par les conseils et les instructions des leaders de premier

rang de ce même parti. On a constaté les résultats tragiques de ce système, particulièrement aux derniers jours de l'Etat Ottoman. Peut-on dénombrer les maux incalculables dont cette nation a eu à souffrir soit du chef des Grands Vizirs, qui étaient de simples fantoches entre les mains des chefs de l'Union et Progrès, soit des actes des Gouvernements que présidèrent ces Vizirs.

Il ne saurait jamais être question, pour un parti qui domine dans l'Assemblée, de laisser prendre le pouvoir à un parti d'opposition qui serait en minorité. En théorie aussi bien que dans la pratique, c'est le parti qui représente la majorité de la nation et dont le programme spécial est notoire, qui prend sur lui la responsabilité de former le Gouvernement et applique dans le pays son objectif et ses principes.

Mon but, en revenant et en insistant ici sur une vérité de notoriété publique, à laquelle se conforment d'ailleurs nos actes, est d'éveiller l'attention du peuple, sa vigilance et celles des générations futures; de les mettre en garde contre les sophismes qu'on veut leur imposer sous le manteau du patriotisme, de la morale, de la perfection humaine et d'autres vertus similaires.

Je ne doute guère que Kazım Karabekir Pacha, qui m'a fourni l'occasion d'émettre les considérations précédentes, fût, en somme, du même avis que moi sur ce point. Car assurément, le but de Kazım Karabekir Pacha ne pouvait être d'empêcher que seuls, moi ou quelques camarades membres du Comité Représentatif, nous formions un Gouvernement ou que nous en fassions partie. Comme, dans son télégramme relatif à cette affaire, Kazım Karabekir Pacha, citant le nom de Rauf Bey et le mien, parle «des Hautes personnalités influentes de cette importance», et qu'il doit naturellement s'être considéré comme une personnalité de la même catégorie, il était évident qu'il ne pouvait se soustraire lui-même à l'application de ces principes.

Cependant, si mes souvenirs sont fidèles, lorsque Kazım Karabekir Pacha travaillait à l'Assemblée comme député, il fut question de former un nouveau Cabinet, par suite d'un changement de situation. Pour avoir un échange de vues, à ce sujet, je convoquai chez moi à Çankaya Fethi Bey, Fevzi Pacha, Fuad Pacha, Kazım Pacha, Ali Bey, Celal Bey, İhsan Bey, les membres du Cabinet, ainsi que dix à quinze autres camarades, parmi lesquels se trouvait Kazım Karabekir Pacha. Avant de me rejoindre, Kazım Karabekir Pacha alla trouver à la Chambre Recep Bey qui était, à cette époque, Secrétaire Général du Parti, lui déclara que je l'avais invité, que, selon toute probabilité, je lui proposerais la présidence du

Gouvernement et que, si Recep Bey possédait des renseignements de nature à l'aider à comprendre la situation, il le priait de les lui communiquer (Recep Bey est ici, présent. Si je fais erreur, je le prie de remettre les choses au point).

Les assistants ne manquèrent pas de trouver plutôt significative, l'attitude observée par Kazım Pacha pendant la réunion et les discussions. Au cours des délibérations, Kazım Karabekir Pacha déclara, à juste titre et à propos, «qu'il ne se refuserait pas à servir la nation, également de cette manière». A un moment donné, les débats s'étaient butés à une impasse; il s'agissait de décider entre Fethi Bey et Karabekir Pacha, lequel devait être le chef du futur Gouvernement. Comme on procédait à un échange de vues sur ce point, Kazım Karabekir Pacha ne déclara plus, comme il l'avait écrit, le 8 octobre 1919, «qu'il considérait comme une décision dont l'application est indispensable, le fait de demeurer constamment un élément de contrôle et de surveillance au sein du Parlement, quels que fussent la forme ou la composition du Cabinet, la valeur et le caractère de ses membres». Au contraire, son attitude laissait transparaître qu'il aurait désiré se voir investir de la mission de former le Gouvernement. Pourtant, nous vivions encore aux jours les plus sombres et les plus tragiques d'une époque où le salut complet de la patrie et de la nation était encore en jeu.

J'interrompis les délibérations et pendant la suspension de la séance, j'amenai au jardin Son Excellence le Maréchal Fevzi Pacha. Je le priai d'exercer son arbitrage dans le choix à faire entre Fethi Bey et Kazım Karabekir Pacha pour la présidence du futur Cabinet. Il devait les appeler tous deux ensemble et, après leur avoir expliqué qu'il ne s'agissait pas d'une simple affaire personnelle, que la responsabilité qu'ils assumeraient était grave et d'ordre patriotique, il leur demanderait de consulter loyalement leur conscience pour que celui des deux qui se jugerait capable de remplir le plus dignement ces fonctions «le déclarât en toute franchise».

Nous nous rassemblâmes de nouveau. «D'après ce qui résulte à mon sens, de ces délibérations, dis-je, le Gouvernement sera constitué par Fethi Bey ou par Kazım Karabekir Pacha. Laissons à Son Excellence Fevzi Pacha le soin de trancher la question en arbitre». On accepta ma proposition. Le Maréchal-Pacha prit Fethi Bey et Karabekir Pacha et les conduisit au jardin. Les choses se déroulèrent comme je l'expliquais plus haut. Fethi Bey aurait dit qu'il s'acquitterait mieux de cette mission. Fevzi Pacha partageant la même conviction, le choix s'arrêta sur Fethi

Bey, et de la sorte disparut l'occasion d'intervenir pour confier à Karabekir Pacha le soin de constituer un Gouvernement.

Messieurs,

Revenons maintenant à la question des rapports que nous avons amorcés avec le Cabinet Ali Rıza Pacha.

Je vous avais dit que le Gouvernement d'İstanbul ne nous ayant pas communiqué son manifeste avant la publication, nous crûmes devoir publier également notre proclamation sans juger bon de demander son avis préalable.

A la suite de cela, le Gouvernement nous fit savoir le 9 octobre, par l'entremise de Cemal Pacha, qu'il croyait nécessaire de faire connaître encore au pays, par toutes sortes de moyens, les quatre points ci-après :

1° qu'il n'existait point de rapports entre le Mouvement national et l'Union et Progrès.

2° que l'intervention du Gouvernement Ottoman dans la Guerre Générale n'avait pas été juste; qu'il importait de faire certaines publications contre les auteurs responsables de cette faute en les désignant nominativement; d'exercer contre eux des poursuites judiciaires et de prendre à leur égard des sanctions légales.

3° que les auteurs de toutes sortes de crimes commis pendant la Guerre Générale, ne pourraient échapper aux châtimens de la loi.

4° que les élections auraient lieu librement. Après avoir énoncé ces points, Cemal Pacha déclarait que des éclaircissemens à ce propos préviendraient certains malentendus, tant à l'Intérieur qu'à l'Étranger, et nous priaait tout particulièrement d'accueillir favorablement ces propositions, au nom des intérêts supérieurs du pays.

Messieurs,

Ces demandes peuvent nous servir de critérium pour comprendre avec quel manque de perspicacité le Cabinet Ali Rıza Pacha envisageait la réalité, avec quelle faiblesse d'esprit il raisonnait. Les malheureux qui étaient incapables de se rendre compte de la profondeur de l'abîme épouvantable dans lequel s'effondrait l'État, fermaient naturellement les yeux pour ne pas distinguer le seul et vrai remède, parce que la vue de ce remède les aurait terrifiés encore d'avantage. L'étroitesse de leur intelligence et leur manque de sagacité ne pouvait qu'engendrer la faiblesse et l'indécision de leur caractère.

N'était-il pas tout naturel, que, le Sultan-Khalife s'étant lui-même, à n'en pas douter, ravalé au rang de serviteur, le pouvoir acquis par la servilité à son égard devînt, lui aussi, l'emblème de l'impuissance?

Que pouvaient d'ailleurs faire Ali Rıza Pacha, succédant à Ferid Pacha, ainsi que ses nouveaux collègues hérités du Cabinet précédent, sinon reprendre le travail au point où l'avait laissé Ferid Pacha, et poursuivre la réalisation des visées ennemies? Nous savions nettement cela. Mais, pour beaucoup de raisons et de considérations d'ordres divers, que vous pourrez apprécier, il n'y avait pas d'autre chance de succès pour nous que de paraître insensibles à certaines choses, d'être patients et longanimes.

Messieurs, pour vous rendre compte des phases initiales des divergences de vues qui existaient à cette époque entre nous et ce nouveau cabinet, avec lequel nous jugions opportun de paraître nous être mis d'accord, vous voudrez bien parcourir, une fois de plus, dans les pages des procès verbaux des premières séances de la Grande Assemblée Nationale, le texte de la réponse qui contient nos observations sur ces quatre points.

Messieurs, sur ces entrefaites, les publicistes d'Istanbul avaient fondé une Association et, au nom des journaux Tasvir-i Efkâr, Vakit, Akşam, Türk Dünyası et İstiklâl, ils posaient, le 9 octobre, certaines questions et sollicitaient des directives pour servir de base à leurs publications. On les mit au courant des faits, en leur transmettant également les renseignements désirés.

Il y avait aussi, parmi les dépêches, un télégramme de Velid Bey, président de cette Association de la Presse, renfermant certaines questions de nature à retenir l'attention. J'y fis répondre par mon aide de camp. Vous trouverez ces pièces parmi les documents.

Messieurs,

L'examen de la correspondance que nous avons échangée et de celle que nous étions alors encore en train d'entretenir avec Cemal Pacha, membre du nouveau Conseil des Ministres d'Istanbul et délégué de notre Comité Représentatif, nous a mis en retard pour parler, à Votre Honorable Assemblée, de Damad Şerif Pacha qui occupait à cette époque le poste de Ministre de l'Intérieur. Tandis que nous cherchions, nous, à découvrir un terrain d'entente avec ce nouveau cabinet, Şerif Pacha s'était mis déjà depuis longtemps à empoisonner l'esprit de la nation.

Si vous vous reportez à la première circulaire qu'il lança le 2 octobre pour annoncer son entrée en fonctions, vous y rencontrerez ces phrases:

«Alors que l'intérêt réel de l'Etat nécessite une entente et un accord complets de tous les individus qui composent la nation, il est éminemment regrettable de constater à l'intérieur du pays, des symptômes de discorde qui ne peuvent avoir d'autre effet que d'augmenter encore les difficultés.»
 «...Le succès ...ne pouvant être obtenu que par l'obéissance aux suggestions du Gouvernement et en s'abstenant de tout acte contraire aux intérêts du pays, veuillez transmettre d'urgence aux chefs-lieux et aux dépendances des instructions dans ce sens.»

Messieurs, Damad Şerif Pacha, que l'on disait plus raisonnable que Damad Ferid Pacha, avait commencé à travailler d'une façon bien maladroite.

En ce temps là, à İstanbul, quelques romanciers me prenaient pour un simple soldat rebelle, un bandit. Quant à Damad Pacha, dans sa conception d'attrape-nigauds, il nous considérait apparemment comme des étourdis et des esprits superficiels.

Pourtant, nous avons aussitôt pénétré l'intention criminelle du Pacha et adopté en conséquence une attitude plus vigilante.

Şerif Pacha qualifiait de symptômes de discorde et d'anarchie nos faits et gestes, ainsi que les mesures prises par la nation en vue de précipiter la chute du Cabinet Ferid Pacha; et il en paraissait très affecté.

Il montrait de l'empressement à répandre dans le pays la suggestion de se soumettre aux désirs du Gouvernement et de s'abstenir de tout acte nuisible à sa politique.

Parcourons maintenant ensemble, Messieurs, certains passages du manifeste qui porte la signature du Ministre de l'Intérieur, Mehmed Şerif :

«Le Conseil des Ministres actuel est homogène». Ceci est très exact. La chose sera amplement éclairée par les faits.

«Il est unanime sur les lignes essentielles.

«Il n'est affilié à aucun parti.

«Il n'a même aucun penchant pour n'importe quel groupe politique.

«Il attend de tous ces groupements une assistance morale.»

Le sens qui émane de ces phrases est clair. Le Gouvernement n'est pas avec les organisations nationales, ni avec le Comité Représentatif qui les dirige; il n'a même point de penchant pour eux. Il attend de nous juste ce qu'il attend du parti de l'«Entente libérale», de l'Association des «Amis

de l'Angleterre», des «Khandjars rouges», des «Nikehbandjis» et des autres associations similaires existantes... Tout est mensonge dans la teneur des télégrammes que l'on nous adresse par l'intermédiaire de Cemal Pacha et qui n'ont d'autre but que de nous leurrer.

Ensuite, Messieurs, lisons cette phrase: «Notre objectif essentiel est de faire déterminer les destinées du pays par les Représentants de la nation.»

Ces mots signifient: «Quelques individus se sont réunis à Sivas et parlent au nom de la nation. Ils se mêlent des destinées nationales. S'affublant du titre de «Comité Représentatif» et, sans en avoir le droit ni le devoir, ils s'immiscent dans les affaires du pays. Ne les écoutez pas, parce qu'ils ne sont pas les Représentants de la nation.»

Dans son manifeste, le Gouvernement explique ainsi son point de vue au sujet de la paix:

«Nous ne nous abstiendrons d'aucune démarche en vue d'assurer le maintien de l'Etat Ottoman comme Etat indépendant, uni et serré autour de son Souverain, en nous prévalant à bon droit des principes wilsoniens.»

Et, pour démontrer sa certitude de succès, le nouveau Cabinet énonce cet argument confirmatif.

«D'ailleurs, les sentiments d'équité des Grandes Puissances et la modération qui se manifeste de plus en plus dans l'opinion publique de l'Europe et de l'Amérique, inspirent confiance à ce sujet.»

Messieurs, toutes ces idées ne correspondent-elles pas textuellement au contenu de la proclamation du Cabinet Ferid Pacha lancée par la bouche du Padichah? La publication de pareils manifestes ne vise-t-elle pas à abuser la nation et à l'egourdir?

De quelle équité parle-t-on? A quelle modération fait-on allusion? Tout cela avait-il le moindre fond? Les manifestations de l'activité des Puissances sur tout le territoire de l'Etat, à commencer par la capitale, n'étaient-elles pas en vérité des preuves matérielles, flagrantes du contraire?

En réalité, Wilson ne s'était-il pas retiré de la scène avec ses principes, et ne demeurait-il pas simple spectateur en présence de l'occupation des territoires de l'Etat Ottoman en Syrie, en Palestine, en Irak, à İzmir, à Adana et partout ailleurs?

En présence de tant de signes décisifs d'effondrement, comment concevoir que des hommes de raison, de conscience et d'intelligence aient pu se duper eux-mêmes? Si de pareils individus sont réellement naïfs au point de se tromper eux-mêmes, les hommes sensés qui ont une conscience exacte de la réalité tragique, peuvent-ils les laisser disposer des destinées du pays?

A supposer que ces individus se rendent compte de la réalité et ne se leurrent pas eux-mêmes, quel sens donner alors à leur inlassable activité tendant à tromper la nation, pour la pousser comme un troupeau de moutons entre les griffes de l'ennemi?

Je laisse à l'opinion publique le soin d'étudier le cas et de se prononcer.
Messieurs,

En dépit des non sens et des erreurs contenus dans ce Manifeste du Gouvernement, nous décidons, le 7 octobre, au nom du Comité Représentatif, de seconder le nouveau Cabinet. Nous annonçons au Peuple la bonne nouvelle qu'une entente complète a été réalisée entre le nouveau Gouvernement et les organisations nationales.

Partout nous prenons des mesures pour empêcher toute immixtion dans les affaires du Gouvernement et pour renforcer son autorité et ses actes.

Nous adoptons une attitude qui tend à montrer par les faits que l'unité réelle et entière existe tant à l'Intérieur que vis-à-vis de l'Etranger. Bref, nous tâchons de faire tout ce que, à notre jugement, peuvent se croire obligés de faire, en leur âme et conscience, des hommes qui pensent en toute sincérité et pureté d'intention, au salut de la patrie. Nous exhortons le peuple à élire au plus tôt ses députés. Mais il y a une chose que nous ne faisons pas: Nous ne supprimons pas les organisations nationales. Nous ne procédons pas à la dissolution du Comité Représentatif. Voilà notre seul tort.

Nous faisons sentir qu'après Damad Ferid Pacha, nous ne permettrons plus qu'un autre Damad Pacha (parent du Sultan), réunissant autour de lui une poignée de faibles d'esprit, comme Grand Vizir et ministres, continue à appliquer librement les idées criminelles d'un lâche Souverain.

Notre Délégué Cemal Pacha ne cessait d'avoir recours à tous les moyens pour gagner notre bonne opinion et notre confiance à l'égard du nouveau Cabinet. Il provoquait le témoignage d'Ahmed İzzet Pacha en faveur de ce Cabinet et nous faisait donner par lui des conseils, en vue de supprimer notre organisation.

En effet, le 7/8 octobre 1919, nous recevions le télégramme suivant du Ministre de la Guerre Cemal Pacha portant également la signature chiffrée d'Ahmed İzzet Pacha.

Ministère de la Guerre,

7/8 octobre 1919.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

J'ai rendu visite à mes anciens et sincères camarades qui sont en majorité dans le nouveau Cabinet; je les ai sondés et ai eu avec eux des échanges d'idées sur la situation.

A la suite de quelques faits qui sont parvenus à ma connaissance, je m'empresse de vous exposer les considérations suivantes, en me prévalant du souci des intérêts vitaux de la nation, ainsi que de notre fraternité d'armes et des liens d'amitié qui existent entre nous.

Tout le monde reconnaît les effets bienfaisants de l'œuvre accomplie jusqu'ici par les Forces et les Organisations nationales, en vue de s'opposer au danger d'invasion et d'effondrement qui, depuis quelques mois, menace le pays. Mais les gens perspicaces savent que c'est une vérité indiscutable qu'il importe pour recueillir les fruits de cette œuvre, d'établir désormais une administration sage et légale. A mon humble avis, il est urgent et indispensable de mettre enfin un terme à cette scission entre la nation et l'Etat et de faire en sorte qu'ils se présentent sous un aspect complètement uni. Je suis sûr que tout le monde est persuadé de la bonne foi et de l'esprit de modération des personnalités constituant le Cabinet.

Il est inutile d'expliquer les effets désastreux que peut avoir sur la politique extérieure, une situation intérieure rendant impossible le maintien de n'importe quel Cabinet.

Le Gouvernement Impérial prend d'urgence des mesures pour hâter l'élection des députés et la convocation de la Chambre.

Comme vous inférerez facilement du Manifeste de ce jour, les dirigeants apprécient vos vaillants efforts et vos nobles intentions, et je suis fermement convaincu que l'accord des idées se produira en toute bonne foi.

Cependant, une personne digne de confiance et au courant des événements, qui est venue me voir ce matin, m'a rapporté que certains incidents regrettables se sont produits dans les régions de Kütahya et de Bilecik. Vous reconnaîtrez que, du dedans aussi bien que du dehors, des

provocations et des agissements peuvent avoir lieu, en vue de nous pousser à la dissension et à l'anarchie.

D'autre part, il ressortait d'un télégramme du Vali Intérimaire de Kastamonu dont me faisait part hier un membre du Cabinet, que l'on voulait presqu'intimer des ordres au Gouvernement Central dans des questions telles que la nomination et la punition de certains fonctionnaires.

De tels faits ne seraient que la réédition des actes de la mauvaise administration qui a précipité l'Etat au point où il se trouve; en nous référant à vos proclamations et à vos serments par écrit, nous constatons avec joie combien vous les désapprouvez. Je compte donc sur votre tact et votre sagacité reconnus pour ne pas donner à de pareilles gens l'occasion de se comporter et d'agir de la sorte.

Bref, je m'empresse de vous recommander et de vous prier sincèrement d'assurer enfin l'unité dans le pays et de nouer avec le gouvernement des relations dans le cadre des lois fondamentales.

Ahmed İzzet

Cemal

Ministre de la Guerre.

A ce télégramme, il fut jugé opportun de donner une réponse modérée et même rassurante, en cherchant à n'y révéler aucune opinion ni faire aucune impression spéciale. En voici le texte:

Chiffré.

Sivas, 7/8 octobre 1919.

A Son Excellence Cemal Pacha, Ministre de la Guerre.

Réponse au télégramme du 7/8 octobre 1919.

A Son Altesse Ahmed İzzet Pacha.

Vos considérations ont été appréciées comme elles le méritent. Nous vous remercions de votre bonne opinion sur les effets du Mouvement National. Nous vous prions d'être convaincu qu'à l'avenir comme dans le passé, la même sagesse prévaudra dans la direction de nos services nationaux et que nous travaillerons de toutes nos forces à l'établissement complet d'une administration régulière, car nos efforts visent précisément à l'instauration d'un régime légal.

Le Gouvernement et la nation s'étant, Dieu merci, mis pleinement d'accord dans leurs manières de voir, la sincérité et l'union parfaites que nous ressentons réciproquement, seront telles désormais qu'elles garantiront les intérêts du pays et de la nation. Le fait que celle-ci n'a

pas obéi au Cabinet Ferid Pacha, dont les agissements et la politique pernicieuse étaient de notoriété publique, qu'elle n'a pas participé à ses aspirations et à ses menées, loin d'avoir nui à notre politique extérieure, n'a pu au contraire qu'assurer notre situation politique, plutôt propice, actuelle, qui a dissipé précisément toutes les impressions néfastes causées par le Cabinet Ferid Pacha.

Il n'y a aucun doute que notre entente avec le Cabinet d'aujourd'hui, jouissant de la confiance nationale, permettra à notre politique intérieure d'influer utilement et efficacement sur notre politique extérieure.

Dans ces circonstances extraordinaires, il se produit fatalement, en certains endroits, des incidents regrettables et inévitables. Si l'on veut bien un instant considérer avec impartialité la pression humiliante exercée sur des régions de Kutahya, Bilecik et Eskişehir, ainsi que sur la population innocente et martyre de ces contrées, on n'aura pas de peine à justifier les faits dont on se plaint. Si l'on réfléchit d'autre part, que la situation navrante et déplorable de ces contrées a pour cause directe la conduite pitoyable du gouvernement précédent, je suis convaincu qu'il serait injuste de prendre le Mouvement National comme point de mire des critiques et des reproches. Je vous prie également de bien vouloir excuser le Vali intérimaire de Kastamonu pour son télégramme qui vous a été montré. Des adresses de ce genre étaient parvenues non seulement de Kastamonu, mais d'autres endroits, et si l'attitude initiale du Gouvernement, qui apparaissait d'abord hésitante, s'était prolongée encore un ou deux jours, de pareils écrits seraient venus à profusion de tous les coins du pays, mais nous prendrons toutes les mesures nécessaires et exercerons l'influence voulue pour prévenir radicalement le renouvellement de faits semblables. Ainsi que le recommande Votre Altesse, nous nous efforcerons, en toute bonne foi, d'assurer l'unité complète et de nouer avec le Gouvernement des relations sincères dans le cadre des lois fondamentales.

Je vous baise respectueusement les mains. Mustafa Kemal,

Messieurs,

La lecture de la lettre d'exhortation d'Ahmed İzzet Pacha et de la réponse que nous lui adressâmes évoque en moi un souvenir que je crois devoir relater afin qu'il soit enregistré par l'histoire et ainsi conservé à la nation.

Un jour, Ali Rıza Pacha alla trouver Ahmed İzzet Pacha et, au cours de la conversation, après avoir suffisamment discoursu sur mon compte,

s'écria, comme faisant inopinément une découverte: «Ils vont proclamer la République, la République!»

A vrai dire, Messieurs, il n'était nullement invraisemblable que le Commandant Général des armées de l'ouest de l'Etat Ottoman, qui avait fait décimer et anéantir, en Macédoine, les innombrables phalanges de héros turcs, fait don aux ennemis des précieuses terres de la Macédoine, eût acquis toutes les qualités requises pour se faire le serviteur des intentions de Vahiheddine aux heures les plus difficiles de l'Etat, et que la première chose à laquelle dût penser ce fameux Commandant Général des armées fût, en venant au pouvoir, de placer au Ministère de la Guerre, comme son adjoint le plus habile, son ancien chef d'Etat-Major.

Mais comment ne pas le louer de sa perspicacité pour avoir si facilement et si rapidement deviné que les entreprises nationales avaient comme objectif l'instauration de la République?

Messieurs, ce récit m'a été rapporté par un très honorable camarade, ici présent, qui l'a appris par la bouche même d'İzzet Pacha.

Messieurs,

Par un télégramme chiffré, en date du 9 octobre 1919, Cemal Pacha nous fit savoir qu'on avait convenu d'envoyer le Ministre de la Marine, Salih Pacha, pour établir le contact direct avec le Comité Représentatif, mais après avoir décidé que, vu l'indisposition de Salih Pacha, on jugeait opportun que le lieu de rencontre fût aussi proche que possible et que le départ eût lieu par mer, Cemal Pacha demandait avec quels membres du Comité Représentatif et en quel endroit l'entrevue aurait lieu.

Nous répondîmes, le 10 octobre, que le rendez-vous serait à Amasya; nous les informâmes également que du Comité Représentatif, Rauf et Bekir Sami Beys étaient désignés pour m'y accompagner. Nous priâmes que l'on nous avisât à temps des dates de départ d'Istanbul de Salih Pacha et de son arrivée probable à Amasya.

Messieurs,

Partout dans le pays, nous poursuivions nos efforts pour étendre et consolider les organisations nationales. En même temps, nous travaillions à assurer et à activer les élections législatives. Nous faisons part à qui de droit de nos points de vue sur cette question en recommandant au besoin quelques personnalités. Cependant, tout en acceptant le principe que l'Association ne présenterait pas de candidats, nous désirions fortement que les candidats fussent de ceux qui avaient adhéré au programme et aux

décisions de «l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli» et nous annoncions que ces derniers devaient eux-mêmes poser leur candidature, au nom de l'Association.

Le 11 octobre 1919, nous donnâmes des ordres itératifs dans le même sens.

Nous reçûmes, de quelques circonscriptions, des protestations où l'on citait le cas de fonctionnaires dévoués au Mouvement National, qui étaient transférés, sous divers prétextes, tandis que d'autres fonctionnaires étaient maintenus à leurs postes, bien qu'ils en fussent chassés par le peuple à cause de leur hostilité au Mouvement National; on nous demandait quels pouvaient être le sens et la portée de notre accord avec le nouveau Cabinet.

Nous écrivîmes, le 11 octobre, à Cemal Pacha, pour attirer l'attention du Gouvernement sur cet état de choses.

Vous savez également, Messieurs, qu'une Association séditeuse s'était formée à İstanbul, sous le nom d'«Askeri Nikehban Cemiyeti», et avait à sa tête, suivant les renseignements pris à cette époque, Kiraz Hamdi Pacha, le Colonel d'Etat-Major Refik Bey, jadis rayé des cadres pour détournements, le Commandant Kemal Bey de l'ancien groupe des «Halaskar», le Commandant d'artillerie Hakkı Efendi, ancien chef du service du train à Bandırma, le Commandant d'Etat-Major dégradé, Nevres Bey, — dont on ne savait pas encore exactement s'il avait rompu ou non avec cette association —, certains individus, tous chassés ou retraités de l'armée pour des fautes graves, et quelques rares personnes connues pour leur immoralité et leur vices.

Dans «l'Ikdam» du 23 septembre 1919, parut un mémoire dans lequel elle s'attribuait le rôle de «gardien de la patrie et de la nation». Pendant que Cevad Pacha était au Ministère de la Guerre, on avait entamé des poursuites contre cette association. Elles furent suspendues à la suite des changements intervenus dans le Ministère.

L'existence et l'activité de cette association énervaient les officiers, et des plaintes commençaient à parvenir au Comité Représentatif.

Le 12 octobre 1919, je priai le Ministre de la Guerre Cemal Pacha, d'éteindre, dans son propre intérêt, ce foyer de sédition, d'en châtier sévèrement les adhérents et de faire connaître, par circulaire, à l'armée le résultat de cet assainissement.

Cemal Pacha m'adressa le 14 octobre un télégramme concis et catégorique ainsi conçu: «C'est formel et décidé.» que je transmis d'une façon spéciale à toute l'armée, le 15 du même mois.

Mais je ne me souviens pas du tout que cette décision formelle de Cemal Pacha ait jamais été exécutée.

Messieurs,

Vous vous rappellerez sans doute, que les Anglais avaient successivement évacué Merzifon et Samsun. A l'occasion de cet événement, coïncidant avec la chute du Cabinet Ferid Pacha, la population de Sivas ayant organisé une retraite aux flambeaux, s'était livrée à des manifestations de joie; on avait, à cette occasion, prononcé des discours, où dans l'enthousiasme et la joie populaire, des cris d'«A bas l'occupation» s'élevèrent de la foule. Le journal «La Volonté Nationale» paraissant à Sivas fit un compte rendu fidèle de cet incident. Dans une communication adressée au vilayet de Sivas, à propos de cette publication, le Ministre de l'Intérieur, Damad Şerif Pacha, disait que des écrits et des exclamations pareils n'étaient pas conformes à la politique actuelle du Gouvernement.

Q'uest-ce que cela veut dire, Messieurs?

Le gouvernement poursuivait-il une politique qui considérait l'occupation comme un fait qui ne mérite pas de protestation?

Ou bien pensait-il que le fait de protester pousserait l'ennemi à étendre son occupation?

Ce que le gouvernement considérait comme raisonnable et conforme à la politique, était-ce que le peuple dût rester tranquille et silencieux, en présence de l'occupation? et qu'il ne dût pas s'en montrer affecté?

Un raisonnement aussi faux, aussi stupide, pouvait-il servir de base à une politique, dont on attendait la délivrance de l'Etat acculé au bord de l'abîme de l'effondrement et de l'anéantissement?

Dans un télégramme que je lui écrivis à cette occasion, le 13 octobre 1919, je dis au Ministre de la Guerre Cemal Pacha «que nous trouvons tout à fait convenable et raisonnable que la nation, qui avait déjà assisté à l'évacuation d'une partie du pays, manifestât ses sentiments de cette façon, voire même d'une manière plus prononcée» et «que nous attendions à ce que, se prévalant des sentiments réels de la nation, le gouvernement condamnât en termes diplomatiques officiels ces injustes occupations, protestant contre les interventions abusives faites jusqu'à ce jour,

contrairement aux stipulations de l'armistice, et exigeant de ce chef des réparations.

J'ajoutais qu'«à ce propos, si, dans la politique poursuivie par le Cabinet, il y avait des points qui ne fussent pas encore connus du Comité Représentatif, je le priaïis de m'éclairer là-dessus».

La réponse du Ministre de la Guerre Cemal Pacha, notre Délégué, est fort intéressante.

Dans cette réponse, datée du 18 octobre 1919, le sens qui se dégage des phrases suivantes est digne d'attention.

«Le Gouvernement Central, qui a assumé la responsabilité de la conduite des affaires, dans la limite des aspirations nationales, se trouve, dans ses faits et gestes, obligé de tenir compte des nécessités politiques et d'adopter vis-à-vis des Etrangers une attitude plus modérée et plus hospitalière.»

Messieurs,

Le Cabinet Rıza Pacha et celui qui, dans ce Cabinet, détient le portefeuille de la Guerre, reçoivent comme des hôtes, les Etrangers qui occupent notre chère patrie et percent de leurs baïonnettes le cœur de la nation; ils se croient dans l'obligation de les traiter avec aménité et hospitalité.

Quelles considérations étranges ! Quelle mentalité !! Etaient-ce là les aspirations nationales?

Le Ministre de la Guerre exprimait encore cette conviction:

«Vous reconnaîtrez que l'attitude prudente dont je parle n'est point déplacée à l'heure où l'activité tendant à dénaturer le sens du mouvement national, n'a pas encore perdu sa force.»

Il entendait par là que les entreprises nationales avaient plutôt nui à la cause du pays, et il cherchait habilement à nous faire reconnaître que les mesures prises par le Gouvernement pour remédier à ce prétendu mal, n'étaient pas inopportunes.

Son télégramme finissait par ces mots:

«Il est indispensable que le gouvernement actuel, jouissant de la confiance de notre noble nation, — qui a démontré par les faits sa maturité politique, — pourra faire entendre sa voix au dehors avec d'autant plus d'autorité qu'il sera plus libre dans son action; je prie donc l'Honorable

Comité Représentatif de bien vouloir réserver un accueil plus favorable encore aux actes du gouvernement.»

Messieurs,

Cemal Pacha touche vraiment ici à des points très importants. En disant d'abord que la nation a atteint sa maturité, il insinue qu'il est superflu que nous jouions en son nom le rôle d'initiateur, que, par là, il nous considère comme des gens qui veulent s'immiscer arbitrairement dans les affaires de la nation sans avoir reçu aucun mandat.

En second lieu, il prétend que nous ne laissons pas le gouvernement agir librement et que, de ce chef, nous l'empêchons de faire entendre sa parole au dehors.

Messieurs,

Les faits qui démontrent la maturité de notre noble nation, sont les Congrès d'Erzurum et de Sivas et les résolutions prises au sein de ces Congrès; la cohésion et la solidarité nationales acquises grâce à l'application de ces décisions; le renversement du Cabinet Ferid Pacha, qui avait tenté de faire disparaître ceux qui avaient tenu le Congrès de Sivas: tous ces faits ont une haute signification et attestent la vigilance active de la nation. S'arrêter là, renoncer au devoir de conscience de continuer, comme par le passé, à guider la nation, et laisser le Gouvernement libre dans son action, tout cela n'était possible qu'à une condition : il nous fallait être assurés qu'un Gouvernement National, s'appuyant sur l'Assemblée et dont la capacité d'agir avec indépendance fût démontrée, assumât sérieusement la responsabilité des destinées du pays.

Pouvait-on demander à des hommes intelligents et raisonnables, à des patriotes, de rester spectateurs, en présence des agissements stupides, ineptes d'une bande de misérables, comprenant des traîtres, et de gens sans conscience cherchant à étouffer les cris de révolte de la nation, tels que «à bas l'occupation»?

Et puis, Messieurs, Cemal Pacha proférait publiquement un très grand mensonge quand il parlait du «gouvernement actuel jouissant de la confiance du peuple». La confiance du peuple envers le cabinet était encore loin de s'être réalisée. On ne pouvait prononcer ce mot, que si que le Cabinet avait au moins obtenu un vote de confiance de l'Assemblée Nationale. Or les membres du Parlement n'avaient même pas encore été élus.

Au moment où il prononçait ce mot, le Ministre de la Guerre ne jouissait que de la confiance d'une seule personne. Et cette personne était le traître Vahideddin qui souillait de sa présence la charge suprême de l'Etat.

Si ces gens considéraient comme une manifestation de la confiance nationale le fait que le Comité Représentatif avait cru devoir réaliser un accord avec eux, si telle était leur pensée, quel besoin éprouvaient-ils alors de chercher à supprimer un Corps qui seul était capable d'obtenir la confiance du pays?

Messieurs,

La chute du gouvernement de Ferid Pacha produisit une bonne impression sur l'esprit et le moral de quelques localités qui étaient encore hésitantes. Partout, sous la direction de hauts fonctionnaires civils et militaires, on redoubla d'activité pour l'organisation nationale.

Ali Fuad Pacha s'occupait de presque toutes les provinces occidentales; parcourait personnellement les circonscriptions d'Eskişehir, de Bilecik et, plus tard, de Bursa et correspondait avec qui de droit. Le Colonel Kazım Bey (actuellement Président de la Chambre, Kazım Pacha), qui se trouvait à Balıkesir, s'occupait avec intérêt des organisations nationales et des formations militaires dans cette circonscription. Le 8 octobre, de Bursa, le Colonel Bekir Sami Bey renvoyait à İstanbul le Vali, qui était une créature de Ferid, commençait à y appliquer les décisions du Congrès et constituait un Comité local. On s'occupait avec autant d'ardeur des organisations nationales que des élections législatives.

Le principe poursuivi dans tout le pays était de rattacher au Comité Représentatif, sous la même appellation, toutes les organisations nationales. Nous prenions des mesures pour renforcer les organisations existantes dans les régions d'Eskişehir, Kutahya, Afyonkarahisar, et pour faciliter la liaison entre les circonscriptions d'Aydın, de Konya, de Bursa et de Karasi.

Au sujet des fronts de l'Ouest, nous cherchions à éclairer le Ministère de la Guerre et à y intéresser le gouvernement en lui demandant quelles dispositions il se proposait d'y prendre.

Nous réfléchîmes qu'il y avait lieu d'envoyer un Commandant aux divers secteurs du front d'Aydın, dirigé par les Efes. Nous écrivîmes, le 14 octobre, à Fuad Pacha et à Ömer Lütfi Bey, Commandant de la 23^{ème} Division d'Afyonkarahisar, pour les inviter à faire des organisations nationales secrètes dans les régions occupées.

Nous nous rendions compte qu'en certains endroits nos intentions n'étaient pas entièrement comprises.

Ainsi les ligues anti-annexionnistes faisaient des communications en leur nom et, le 10 octobre, sous la signature du Président de l'Association anti-annexionniste, on nous apprenait qu'un grand Congrès se réunirait le 20 du même mois; on demandait aux provinces d'y envoyer chacune deux délégués, en leur enjoignant de prendre certaines mesures.

D'autre part, il parvint à notre connaissance, que l'Association «Karakol», en dehors d'İstanbul, exerçait son activité dans les régions de Bursa.

Nous fîmes le nécessaire pour prévenir toute confusion, et adressâmes, en conséquence, des instructions, particulièrement à Ali Fuad Pacha, à Kazım Pacha (à Balıkesir), à Bekir Sami Bey (à Bursa) et au Comité local de Bursa.

Nous reçûmes aussi la nouvelle que le Comité de l'Entente Libérale avait envoyé 75 personnes en Anatolie pour y faire une contre-organisation, d'accord avec l'ennemi. Nous attirâmes là-dessus l'attention des Corps d'Armée. Nous décidâmes de travailler secrètement à İstanbul. Pour la Thrace, nous donnâmes des instructions par l'entremise de Cafer Tayyar Bey en vue du développement des organisations.

Messieurs,

En préparant les élections législatives, nous étions préoccupés du lieu où se réunirait la Chambre des Députés. Vous vous souvenez qu'en répondant d'Erzurum à un télégramme de Refet Pacha relatif à cette question, j'avais dit que «la Chambre devait se réunir, mais en Anatolie et non à İstanbul». En effet, je ne pouvais rien concevoir de plus illogique et de plus inutile que de réunir l'Assemblée à İstanbul.

Mais il était impossible de réaliser notre dessein, sans avoir obtenu l'adhésion de l'opinion publique et des cercles compétents. Il était nécessaire, avant tout, de mettre en évidence les inconvénients d'une réunion à İstanbul. Dans ce but, nous attirâmes l'attention du Gouvernement Central, par l'entremise du Ministre de la Guerre, sur l'activité d'Ali Kemal et de Mehmed Ali Beys qui, après des Grecs et des étrangers, s'efforçaient d'attribuer à notre activité un caractère hostile aux éléments chrétiens; sur les conciliabules qui avaient lieu au Patriarcat arménien, et sur les agissements du parti de l'Entente Libérale.

Le 13 octobre 1919, sondant le gouvernement par l'entremise de Cemal Pacha, sur l'attitude que devrait adopter, à son sens, l'Association pour la Défense des Droits, après l'ouverture de la Chambre des Députés, nous lui demandâmes, quelles garanties politiques on comptait obtenir pour la réunion de la Chambre à İstanbul.

A la même date, nous interrogeâmes le Colonel Şevket Bey, Commandant de la Place fortifiée de Çanakkale, qui faisait partie de notre organisation centrale à İstanbul, sur les mesures d'ordre et de défense qui étaient envisagées pour assurer la sécurité de la Chambre des Députés à İstanbul et sur ce qui lui paraissait nécessaire à cet effet.

Messieurs,

Vous vous rappelez qu'une entrevue devait avoir lieu avec le Ministre de la Marine Salih Pacha à Amasya. Selon toutes probabilités, l'entretien devant rouler sur les grandes lignes de la politique extérieure et de l'administration intérieure et sur l'avenir de l'armée, je crus qu'il était très utile de connaître préalablement les idées et les opinions des Commandants des Corps d'Armée.

Par une circulaire chiffrée, en date du 14 octobre 1919, je priai les Coinmandants des Corps d'Armée de me faire connaître leurs avis sur ces trois points. Vous trouvez leurs rapports parmi les documents.

Salih Pacha quitta İstanbul le 15 octobre; nous partîmes de Sivas le 16, et nous nous trouvâmes à Amasya le 18.

Nous avons donné des instructions spéciales à toutes nos organisations pour faire l'accueil le plus solennel à Salih Pacha, dans toutes ses escales, et lui souhaiter la bienvenue de notre part.

Nous le reçûmes personnellement à Amasya, au milieu des plus grandes manifestations.

Nos délibérations avec Salih Pacha, commencées le 20 octobre, prirent fin le 22. A l'issue de cette Conférence qui dura trois jours, cinq protocoles furent dressés en deux exemplaires.

De ces cinq protocoles, trois étaient signés, par nous sur les exemplaires remis à Salih Pacha, et par celui-ci, sur les exemplaires qui devaient rester en notre possession; deux protocoles considérés comme confidentiels ne furent pas signés.

Les décisions prises à la suite de l'entrevue d'Amasya furent communiquées aux Corps d'Armée.

Messieurs, je voudrais, à ce propos, faire ressortir un point. Il était essentiel pour nous de faire confirmer que l'Organisation nationale et le Comité Représentatif étaient une entité politique officiellement reconnue par le Gouvernement Central; que nos pourparlers avaient un caractère officiel et que les deux parties avaient pris solennellement l'engagement réciproque d'en appliquer les résultats comme ayant force exécutoire. Il était, par conséquent, important de faire accepter les résultats de ces délibérations sous forme de protocoles et de faire signer ces documents par le Ministre de la Marine, délégué du Gouvernement Central.

On peut dire que le contenu du protocole du 21 octobre 1919 se compose presque entièrement des propositions de Salih Pacha, que nous ne vîmes pas d'inconvénient à accepter.

Le second protocole, qui porte la date du 22 octobre 1919, est le compte-rendu de longues délibérations.

Au cours de cette controverse, après avoir mis au point, en détail, dans un préambule, les assurances réciproques concernant le Khalifat et le Sultanat, on entama la discussion des articles du Manifeste du Congrès de Sivas du 11 septembre 1919.

1° On convint d'un commun accord de la nécessité d'obtenir les frontières indiquées et déterminées dans le premier article de ce Manifeste, comme constituant le minimum de nos revendications.

Nous crûmes opportun de couper court aux intrigues qui se tramaient sous le couvert de l'indépendance des Kurdes. Il fut question de certains projets tendant à détacher de la mère patrie, Çukurova, qui était alors une des zones occupées par l'étranger, pour en faire un Etat tampon entre la Turquie et l'Arabie.

On fut d'accord sur le principe qu'on ne pouvait consentir à ce que cette contrée, qui est le milieu turc le plus pur et l'une des régions les plus productives et les plus riches de l'Anatolie, nous fût arrachée de n'importe quelle manière; même accord, aussi catégorique, à plus forte raison, pour le vilayet d'Aydın. Quant à la question de la Thrace, on envisagea également, pour cette province, l'éventualité de sa constitution en un Etat indépendant en apparence, mais qui serait de fait une colonie étrangère, ce qui reviendrait à vouloir nous enlever, même de la Thrace Orientale, tout le territoire jusqu'à la ligne Enos-Midia. On convint de n'accepter à aucun prix la cession d'Edirne et des régions en deçà de la Maritza, même si ces territoires devaient être incorporés à un Etat musulman indépendant. Il

fut cependant entendu qu'en ce qui concerne la teneur de cet article, la décision définitive devant faire loi à ce sujet, serait celle que le Corps Législatif prendrait en dernier ressort.

1° On discuta à fond le passage du quatrième article du Manifeste disant qu'on n'accepterait pas l'octroi, aux éléments non-musulmans, de privilèges de nature à porter atteinte à notre souveraineté politique et à notre équilibre social. On déclare que l'on devait considérer ce point comme une revendication impérieuse pour assurer efficacement notre indépendance et que le moindre sacrifice que l'on ferait là-dessus serait éminemment dangereux pour celle-ci.

On adopta, comme objectif à réaliser, la décision de ne pas accorder de privilèges excessifs aux éléments chrétiens, ainsi qu'il était dit dans l'article 4 précité.

Mais, pour ce point, aussi bien que pour nos autres revendications touchant la défense de notre droit à l'existence, on mentionna que ce serait l'avis et la décision de l'Assemblée Nationale qui seraient exécutoires, ainsi qu'il fut dit à la fin du premier article.

3° On discuta la question de pourvoir à nos besoins techniques, industriels et économiques, sous réserve de notre pleine indépendance, conformément à l'article 7 du Manifeste.

Au cas où quelque Etat voudrait placer de grands capitaux dans notre pays, comme on ne saurait préciser à l'avance la portée du contrôle qu'il pourrait demander à exercer sur nos finances publiques, il fut entendu qu'on accepterait à ce sujet la proposition qui serait adoptée par l'Assemblée Nationale, après que des spécialistes auraient, à la suite d'études approfondies, déterminé une formule précise, ne portant point atteinte à notre indépendance et à nos véritables intérêts nationaux.

4° Les autres articles des Décisions prises le 11 septembre 1919 au Congrès de Sivas furent agréés en principe, sous réserve d'homologation par la Chambre des Députés.

5° Il fut ensuite question des statuts de «l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli» qui faisaient l'objet de l'article 11 des Décisions du 4 septembre du Congrès de Sivas concernant le Chapitre de l'Organisation, — ainsi que de la forme et du domaine de son activité future.

Il est expressément dit dans cet article que la forme de l'activité de la dite Association sera fixée par décision d'un Congrès, après que l'Assemblée

qui rendra souveraine la volonté nationale, aura acquis la jouissance sûre et libre de ses droits de législation et de contrôle et qu'elle aura reconnu elle-même cet état de sécurité. On ajouta qu'il n'était pas nécessaire que le Congrès auquel il est fait allusion, se tînt ailleurs, sous forme de Congrès distinct, à l'instar de ceux d'Erzurum et de Sivas.

Les députés qui acceptent le programme de l'Association, pouvant être considérés comme les délégués prévus par les Statuts, la réunion spéciale qu'ils tiendraient pourrait équivaloir à un Congrès. On déclara ensuite que la Chambre des Députés ne pourrait se réunir à İstanbul qu'à la condition d'y pouvoir remplir ses fonctions librement et en toute sécurité. On étudia jusqu'à quel point cela pouvait être assuré dans les circonstances présentes. Il était évident que le milieu d'İstanbul, étant sous l'occupation étrangère, n'offrirait pas une atmosphère très favorable aux Députés pour exercer pleinement leurs fonctions législatives.

Ainsi que les Français l'avaient fait à Bordeaux en 1870 et les Allemands à Weimar récemment, on jugea que jusqu'à la conclusion de la paix, il serait plus indiqué de faire siéger l'Assemblée Nationale dans une localité sûre de l'Anatolie, à désigner par le Gouvernement Impérial.

Le degré de sécurité dont jouirait l'Assemblée Nationale pouvant être déterminé après son inauguration, il fut convenu que, au cas où cette sécurité serait alors reconnue complète, on aviserait à dissoudre le Comité Représentatif et à définir le nouvel objectif des organisations existantes, au cours de la réunion spéciale qui, ainsi que nous l'avons dit, tiendrait lieu de Congrès.

Le Gouvernement ayant ordonné que la plus entière liberté régnât dans les élections des Députés, l'assurance fut donnée que le Comité Représentatif n'exerçait aucune ingérence dans les opérations électorales. On estima cependant qu'il pourrait faire des recommandations, sous la forme discrète de suggestions, pour empêcher l'élection des partisans de l'Union et Progrès et des militaires compromis qui se glisseraient parmi les candidats. A cette intention, le mode d'intervention du Comité Représentatif fut fixé en une formule qui constituait l'objet du troisième protocole.

Le quatrième protocole, qui ne fut pas signé parce qu'il était considéré comme confidentiel, portait sur les questions ci-après:

1° Rectifier ou retirer les Iradés Impériaux et diverses ordonnances concernant la radiation de certains Commandants et le renvoi d'un certain nombre d'officiers devant les cours martiales.

2° Recourir aux moyens nécessaires pour faire rentrer à İstanbul les déportés de Malte, afin qu'ils soient jugés par nos propres tribunaux compétents.

3° D'écarter également aux tribunaux les Arméniens coupables de cruautés (à référer à la Chambre des Députés).

4° Envoyer une nouvelle protestation du Gouvernement Central contre l'occupation d'İzmir en l'accompagnant d'une demande d'évacuation; s'il est nécessaire, transmettre, des instructions secrètes en vue de faire tenir des meetings par la population.

5° Remplacer le Commandant en chef de la Gendarmerie, le Commandant de la Place, le Directeur de la Police et le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur (cela à la charge des Ministères de la Guerre et de l'Intérieur).

6° Empêcher que l'Association des Anglophiles n'aille de porte en porte recueillir et faire signer des adhésions.

7° Mettre fin à l'activité des associations à la solde de l'Etranger, et aux publications nocives des journaux de cette catégorie (Interdire surtout aux officiers et aux fonctionnaires de s'affilier à de pareilles associations).

8° Renforcer les organisations nationales d'Aydın, faciliter et assurer leur ravitaillement (ceci sera réglé par le Ministère de la Guerre). Le montant nécessaire à cet effet pourrait être prélevé sur les 400.000 livres turques du Comité de la Flotte.

9° Ne pas déplacer, jusqu'au rétablissement du calme et de la sécurité générale, les fonctionnaires ayant participé au Mouvement National; avoir des échanges de vue privés avec le Comité Représentatif avant de nommer à de nouveaux postes, les fonctionnaires refusés et renvoyés par la nation en raison de leur conduite hostile aux aspirations nationales.

10° Assurer le transport et l'installation des réfugiés de la Thrace Occidentale.

11° Secourir d'une façon convenable Acemi Sadun Pacha et sa suite.

Le cinquième protocole non signé contenait les noms des personnes qui pouvaient faire partie de la Délégation à la Conférence de la Paix. Toutefois le gouvernement serait libre d'arrêter son choix à ce sujet, à condition de respecter les principes.

Délégués:

Son Altesse Tevfik Pacha	Président;
Son Altesse Ahmed İzzet Pacha	Délégué militaire;
Le Ministre des Affaires Etrangères	« diplomatique;
Reşat Hikmet Bey	« diplomatique;

Experts:

Hamid Bey	Finances;
Le Colonel İsmet Bey	Armée;
Reşid Bey	Affaires politiques;
L'ingénieur Muhtar Bey	Travaux Publics;
Le Capitaine de vaisseau	
Ali Rıza Bey	Marine;
Refet Bey	Statistique;
Emiri Efendi	Histoire;
Münir Bey	Conseiller légiste;
Un expert	Affaires commerciales;
« «	Au courant des privilèges des diverses communautés religieuses.

Secrétariat :

Reşid Safvet Bey	Ancien Directeur du Cabinet au Ministère des Finances;
Şevki Bey	
Salih Bey	
Orhan Bey	
Hüseyin Bey	Professeur de turc au Robert Collège.
Messieurs,	

Je suppose que parmi tous les faits et les décisions enregistrés au cours de cette Conférence, la question qui a dû retenir principalement votre attention est celle qui concerne le siège éventuel de la Chambre des Députés.

Nous fîmes approuver et accepter par Salih Pacha notre conviction déjà ancienne sur l'inopportunité et l'impossibilité de réunir la Chambre à İstanbul. Mais Salih Pacha, tout en partageant cette conviction à titre personnel, avait formulé cette réserve: que son acceptation était individuelle et ne pourrait, dès ce moment, engager tout le Cabinet.

Il promit de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour convaincre ses collègues et les rallier à cette idée, déclarant qu'il ne lui resterait qu'à se retirer du Cabinet, s'il ne réussissait pas dans son entreprise.

Salih Pacha ne réussit pas dans cette mission. Je mets fin ici à mon exposé concernant l'entrevue d'Amasya, pour revenir à la question du lieu de réunion de la Chambre des Députés.

Seulement, Messieurs, au moment-même où, pour nous rendre à Amasya, nous quitions Sivas, un incident assez peu agréable se produisait dans cette ville. Je crois devoir vous donner quelques brefs renseignements à ce sujet:

A notre arrivée à Amasya, nous avons appris que, de connivence avec les étrangers, les membres de l'Entente Libérale se livraient à des agissements flairant la trahison. Je communiquai aussitôt la chose par circulaire. Je fus aussi informé à Sivas qu'on avait voulu adresser au Sultan un télégramme contre moi, mais je ne voulus pas ajouter foi à la nouvelle. Je me dis que la vigilance de nos camarades du Comité Représentatif, des officiers de notre Quartier Général, du Vali et d'autres, préviendrait assurément une telle démarche.

Il paraît cependant que trois personnes, le Şeyh Receb et deux de ses compagnons, nommés Ahmed Kemal et Celal, avaient trouvé le moyen de lancer le télégramme qu'ils voulaient transmettre, par les bons offices d'un télégraphiste qui leur était dévoué.

On nous apporta en effet, du bureau télégraphique d'Amasya, la dépêche ci-après, adressée à Salih Pacha:

K. 82-16. 613.

Sivas, 18 octobre 1919.

A Son Excellence Salih Pacha, Ministre de la Marine. A Son Excellence Naci Bey, Aide de Camp de Sa Majesté Impériale.

«Au nom des intérêts du pays et de la nation, nous vous prions tous de bien vouloir vous donner la peine de venir jusqu'au chef-lieu du vilayet pour comprendre l'état de choses qui persiste dans notre pays depuis des mois, et vous rendre compte du caractère de la situation.

Au nom du pays et de la nation, nous vous supplions de venir à l'appareil.

Receb Kamil, descendant de Şemseddin Sivassi,
Zareli Zade Celal.»

L'original porte 160 cachets des Ulémas, notables, négociants et artisans.

İlyas Zade Ahmed Kemal.

Je reçus de mon côté le télégramme suivant, en date du 19 octobre 1919.

A Mustafa Kemal Pacha à Amasya.

Notre population ne pourra considérer le désaccord existant comme dissipé, tant qu'elle n'aura pas entendu Salih Pacha lui-même ou une autre personne sûre, exposer les idées du Padichah ou du Gouvernement. Nous avons donc l'honneur de vous déclarer que vous êtes absolument dans l'alternative d'opter pour l'un ou l'autre cas.

Receb Kamil, descendant de Şemseddin Sivassi.

Zareli Zade Celal.

İlyas Zade Ahmed Kemal.

Messieurs, pendant que nous nous acharnions à vouloir éclairer le pays, à lui montrer la voie du salut, nos ennemis réuississaient à trouver et à préparer contre nous les armes devant servir à la perpétration de leurs crimes partout et jusque dans la ville de Sivas, où nous résidions et dont nous étions de toutes façons les maîtres. Le manque de vigilance de ces Messieurs de Sivas, aussitôt après mon départ, malgré tous mes avertissements, peut être cité comme un exemple typique des négligences commises un peu partout.

Le 19 octobre, nos collègues de Sivas, sous la signature de «Comité Représentatif» envoyaient le télégramme suivant:

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha à Amasya.

Nous reproduisons ci-après textuellement la dépêche que Şeyh Receb et ses compagnons viennent de remettre au bureau télégraphique pour vous être envoyée: «Le Commandant d'artillerie Kemal Bey procède actuellement à une enquête à cet égard.» A ce texte était ajoutée la copie du télégramme, dont je vous ai plus haut annoncé la réception.

Le même jour, le Directeur des Télégraphes de Sivas me donnait ces renseignements :

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

«J'ai l'honneur de vous communiquer les télégrammes portant les signatures de Receb, descendant de Şemseddin Sivassi, İlyas Zade Ahmed Kemal et Zareli Zade Celal. Ces télégrammes ont été apportés la nuit et expédiés, par nos employés, sous menace. Toute personne a certes le droit d'écrire des dépêches dans des conditions données, mais, outre qu'il est interdit que le premier venu pénètre dans la salle des appareils, le fait de

se livrer à des actes d'intimidation et de proférer des menaces envers des employés dans l'exercice de leurs fonctions, — fait de nature à atteindre le prestige et la dignité du Gouvernement, — est sans contredit un acte d'insoumission à la loi. J'ai porté le fait à la connaissance du vilayet. J'ai l'honneur d'en informer également Votre Excellence, qui s'efforce d'assurer l'ordre dans le pays.

Je supplie Votre Excellence d'agréer l'hommage de mon profond respect.

Lutfi, Directeur principal.

19 octobre 1919.

Au Chef de la Centrale d'Istanbul :

«Celui qui intercepte les télégrammes qui sont adressés de la part du peuple et que nous vous prions de transmettre en Haut Lieu, dans l'intérêt de la nation et du pays, est traître à la religion et à l'Etat. Il peut finir par occasionner une effusion de sang. Notre décision de faire parvenir notre adresse à la connaissance Impériale est formelle. Nous attendons une réponse.»

«Au Secrétariat Général de la Cour Impériale.

Pour le salut du pays et de la nation, nous attendons à l'appareil la réponse à l'adresse que nous avons l'honneur de soumettre à Sa Majesté par les soins de Votre Excellence.»

«Aux pieds du Trône de Sa Majesté Impériale le Khalife.
Aux bons soins du Secrétariat Général de la Cour Impériale.

En répandant le bruit qu'il est muni de lettres impériales, Mustafa Kemal Pacha, — Président du Congrès qui s'est formé, dans notre pays de Sivas, sous le nom d'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli, — essaie de se faire passer pour le représentant de la Volonté Nationale, avec le concours d'un petit nombre d'adeptes qui cherchent à dissimuler leurs méfaits commis dans notre pays.

Cependant, par devoir religieux, nous sommes, sous tous les rapports, soumis et entièrement dévoués à notre glorieux Khalife et bien-aimé souverain. Nous avons appris l'envoi, à Amasya, du Ministre de la Marine Salih Pacha et de Naci Beyefendi, aide de camp général de Votre Majesté. Nous n'avons pu recevoir de réponse au télégramme d'invitation que nous leur avons adressé avec les signatures de plus de deux cents Ulémas, notables et commerçants, en vue de calmer l'effervescence de la population. Nous supplions instamment et respectueusement Votre

Majesté de bien vouloir faire envoyer cette Mission jusqu'à Sivas pour se rendre compte personnellement de l'état d'esprit qui y règne.

Nous avons l'honneur d'être, en tout état de cause, de Votre Majesté Impériale, les très humbles et dévoués serviteurs.»

Messieurs, les ennemis faisaient jouer à Şeyh Recep, un rôle véritablement considérable.

Dans une lettre au pasteur Frew en date du 24 octobre, que je vous communiquerai, le moment venu, parmi les documents, Saïd Molla lui disait: «Comment avez-vous trouvé l'incident de Sivas? Ça manque un peu d'organisation; mais peu à peu tout ira mieux.»

Il était certainement significatif qu'on eût pu faire expédier sous menace un télégramme montrant toute la population de Sivas en état de soulèvement contre le Président d'un Corps qui parlait de l'unité et de la solidarité de la nation et de l'extension dans tout le pays, des organisations nationales; qui, conformément au vœu unanime du peuple, et avec l'appui des organisations nationales et militaires, avait renversé un Cabinet; qui s'était mis en position de traiter avec le nouveau Cabinet — et cela juste au moment où il allait entrer en pourparlers avec le délégué de ce dernier, et le lendemain même de son départ de Sivas.

Si la population de la ville de Sivas, parmi laquelle résidait le Comité Représentatif, observait cette attitude hostile, il était vraiment difficile de prouver que toute la nation n'avait pas le même sentiment et n'était pas du même avis.

Et alors, comment ne pas conclure de là à la fragilité d'une Force, sur laquelle s'appuient un Corps, qui n'est représentatif qu'à un si faible degré, et le Président même de ce Corps?

Vous jugerez de quelle importance, de quel secours devait être pour les ennemis, cette voix s'élevant de Sivas.

Messieurs,

Dès que Salih Pacha arriva à Amasya, je lui fis remettre le télégramme qui lui était destiné. Mais je réclamai la punition, par le Gouvernement, de Şeyh Recebet de ses complices et posai, le 9 octobre, à l'appareil, les questions suivantes aux membres du Comité Représentatif à Sivas:

«1° Avez-vous vu le télégramme lancé au Palais Impérial sous la signature de Şeyh Recep, d'Ahmed Kemal et de Celal?

2° N'y a-t-il pas un officier de garde au bureau télégraphique?

3° Comment peut-on avoir une pareille audace en dépit de votre présence collective à Sivas?

D'autant plus, que vous connaissez toutes les dispositions et les initiatives de ces aliénés. Nous avons appris d'ici qu'ils avaient préparé un télégramme portant trois signatures, à l'adresse de Salih Pacha et de Naci Bey. N'aviez-vous pas connaissance de cela?

4° La communication circulaire que j'avais faite hier, au sujet des menées traîtreuses et subversives des gens de l'Entente Libérale avec les Etrangers, n'est-elle pas parvenue?

5° Pour quelle raison les employés des Télégraphes, qui ont été l'objet d'intimidation et de menace, n'ont-ils pas cru devoir en informer immédiatement qui de droit, le Vali Pacha et toutes les autorités compétentes? et comment se fait-il que l'officier de garde ait pu faire preuve de tant d'inadvertance et de négligence dans ce cas?

6° Quelles sont les mesures prises à la suite des informations données par M. le Directeur principal du bureau télégraphique?

Mustafa Kemal.

Ayant appris que le vilayet avait référé la question aux Autorités militaires, j'écrivis à Zeki Bey, chef de l'Etat-Major du Corps d'Armée, ce qui suit:

Se décharge-t-on de l'affaire sur le Corps d'Armée, parce que le vilayet a épuisé tous ses moyens d'action pour l'arrestation et la punition des coupables, ou parce que ses moyens ont paru insuffisants? Ou bien est-ce parce que le vilayet ne peut se décider à prendre des mesures, même contre cette audacieuse tentative?

Il sera plus aisé d'adopter une solution radicale après que ce point aura été éclairé.

Mustafa Kemal.

Je donnai ensuite les ordres suivants à ceux qui se trouvaient à Sivas :

1° Le bureau télégraphique sera entièrement placé sous contrôle. Un peloton de soldats, sous le commandement d'un officier y sera installé. On empêchera absolument que des traîtres puissent se permettre, comme on l'a fait, d'occuper le bureau télégraphique, d'intimider les employés et

detenter d'exciter les esprits contre l'union nationale, et de troubler l'ordre public.

Dans d'autres cas pareils, on se servira des armes — sans hésitation, et et n'importe où, — contre ceux qui enfreindraient la loi et attaqueraient les soldats.

1° Vu les raisons invoquées par le Chef d'Etat-Major à propos du maintien de l'ordre, il sera, procédé sans délai, au nécessaire à l'égard de ceux qui ont commis ces actes téméraires, de façon à empêcher leur fuite, et le résultat nous sera communiqué dans l'espace d'une ou deux heures. Il est vraiment regrettable que, dans le cas en question, personne de ceux qui étaient présents à Sivas, n'ait voulu prendre l'initiative d'une décision et que l'on ait cru devoir demander des instructions.

Cet ordre a été transmis par Cemil Cahid Bey, Commandant de la 5^{ème} Division, au Commandant du bataillon de cette division qui se trouve à Sivas. Je vous conjure de veiller au moins à l'application urgente de cette décision.

3° Je vous engage à être d'une vigilance toujours active. Tous les intéressés devront prendre des mesures sévères et catégoriques en vue du maintien de l'ordre à Sivas.

Mustafa Kemal.

D'autre part, je donnai à Osman Tufan et à Recep Zühtü Beys les instructions privées que voici:

«Nous avons fait connaître à qui de droit les dispositions à prendre à l'endroit des gens qui méprisent le Mouvement National. Vous aurez soin de suivre de près la situation, de voir si nos directives sont suivies à la lettre ou non, et en cas de négligence, d'intervenir personnellement pour arrêter les suspects et ainsi réduire leurs acolytes au silence. Au cas où cela serait nécessaire, on n'hésitera pas à prendre les mesures exigées par les circonstances.»

Mustafa Kemal.

Le 20 octobre, le Vali Reşid Pacha, après nous avoir mis au courant de cette affaire en détail, écrivait: «que l'on avait écarté l'incident qui aurait pu se produire et que grâce aux mesures rapides et énergiques auxquelles on avait eu recours, certainement des faits semblables ne se renou-vèleraient pas.»

Messieurs, vous n'avez naturellement pas supposé que le Gouvernement Central avait infligé une punition à Şeyh Receb à ses compagnons. Nous aurons encore, par la suite, des occasions de relater

plusieurs autres forfaits commis par ce grossier et infâme Şeyh, qui était l'instrument de l'ennemi, qui signait «descendant de Şemseddin Sivassi.»

Messieurs,

La situation qui se présentait à nous quand nous étions encore à Amasya, n'était pas seulement caractérisée par l'incident de Sivas. Un autre incident semblable se produisit dans les régions d'Adapazarı et dont je vous ferai le récit sommairement si vous m'y autorisez:

Un certain Taloustan Bey, infestant la région d'Akyazı dans le caza d'Adapazarı, Bekir Bey, venu d'İstanbul avec de l'argent et des instructions, promettent 30 Livres turques de solde aux hommes qui s'engageraient à servir à cheval, et 15 à ceux qui s'engageraient à servir à pied. Ils s'unissent avec le percepteur Beslan, du village d'Avşar de Sapanca, et à la tête d'un certain nombre d'individus à cheval ou à pied qu'ils ont pu racoler dans les environs, ils décident à faire irruption dans le bourg d'Adapazarı.

Le Sous-Gouverneur d'Adapazarı, nommé Tahir Bey, apprend la nouvelle et, avec un commandant envoyé d'İzmit, ainsi que 25 cavaliers environ, qu'il parvient à réunir, se porte au-devant de ceux qui se proposent d'en-vahir la ville. Les deux forces se trouvent en présence l'une de l'autre dans le village de Latifé. On questionne cette bande de gueux sur le motif de leur attaque. Voici leur réponse:

«Nous voulons nous rendre maîtres de l'appareil télégraphique à Adapazarı afin d'apprendre si Sa Majesté est vivante et si elle occupe le glorieux trône du Khalifat. Nous ne pouvons pas accepter Mustafa Kemal Pacha à la place du Padichah...»

D'après les renseignements circonstanciés que Tahir Bey donna verbalement à ce sujet au Mutasarrıf d'İzmit, à l'appareil télégraphique, ces individus déclaraient être en relation, à İstanbul, avec des personnages influents et ajoutaient même que le Sultan était au courant de leur entreprise.

On lisait dans le rapport officiel:

«Aux gens affilés à sa bande, Bekir déclarait qu'un délai d'une semaine avait été accordé par İstanbul pour cette affaire; que cinq jours s'étaient déjà écoulés qu'il n'en restait plus que deux et qu'il importait de faire diligence.»

Le Commandant de la division d'İzmit devait envoyer un détachement à Adapazarı, et Ali Fuad Pacha devait également diriger des forces suffisantes sur Düzce.

Le 23 octobre, nous écrivîmes au commandement de la division d'İzmit pour lui apprendre que Bekir avait été envoyé par les ennemis extérieurs et l'Entente libérale, et pour lui enjoindre de réprimer ses agissements subversifs. Ce même jour, j'ordonnai directement à Tahir Bey, Sous-Gouverneur d'Adapazarı «de prendre sans la moindre hésitation des mesures promptes et sévères à l'égard de Bekir et de sa bande, de les mettre hors d'état de nuire et de nous mander le résultat».

Messieurs, par un télégramme chiffré, daté du 23 octobre, nous communiquâmes au Ministre de la Guerre Cemal Pacha les renseignements recueillis sur les opérations, sur l'identité et le caractère de Bekir et de ses compagnons et ajoutâmes qu'au cas où des mesures efficaces ne seraient pas prises à temps par le Gouvernement Impérial contre les menées et les opérations subversives de ce genre, nous nous jugerions autorisés à recourir aux décisions les plus rigoureuses, dès que les organisations nationales se trouveraient lésées.

Le détachement national et militaire, parti d'İzmit et renforcé sur les lieux, avait réussi à disperser la bande de malfaiteurs déjà assez nombreuse, et qui tendait à se multiplier, et saisi le percepteur Beslan, ainsi que son frère Hasan Çavuş. Bekir, qui était venu une semaine auparavant d'İstanbul avec des instructions et des subsides, avait pris la fuite. Ce Bekir était un ancien officier, originaire de Manissa, chassé de l'armée.

Après cela, conformément aux ordres que nous fûmes obligés de donner, les poursuites commencèrent contre un individu, dit İngiliz İbrahim, qui était un des instigateurs du mouvement à İzmit, et contre des individus de même acabit.

«J'écrivis le 26 octobre, d'Amasya, au Ministre de la Guerre, Cemal Pacha, que grâce aux dispositions adoptées sur les lieux, l'entreprise de Bekir avait échoué, qu'il avait pris la fuite, mais comme il était fort probable qu'il rentrerait à İstanbul pour reprendre son odieuse activité, il serait nécessaire de le surveiller et de le poursuivre d'une manière toute spéciale.»

«Le 27 octobre, le Mutasarrıf de Bolu, Haydar Bey, nous faisait savoir par télégramme que Bekir, ayant sous ses ordres deux officiers et 40 hommes armés était, au nom du Gouvernement actuel, en train d'ameuter les

habitants des villages Abazas contre le Mouvement National; qu'il dépensait de grandes sommes dans ce but et que les communications faites à ce sujet au Ministère étaient restées sans résultat.»

Messieurs, j'ai lieu de croire que ces appels que nous adressions au Gouvernement pour éclairer son action et l'inviter à remplir son devoir, ne peuvent être interprétés comme des immixtions dans ses affaires.

Il on ne pouvait accepter de demeurer dans l'expectative en face des entreprises ourdies à İstanbul sous l'œil du gouvernement, par les ennemis intérieurs et extérieurs, au su et avec l'assentiment certain, à notre sens, du Padichah; d'attendre, disons-nous, jusqu'à la minute où ces menées seraient couronnées de succès, dans l'espoir naïf que le gouvernement saurait les prévenir.

Messieurs,

Voici en résumé les renseignements que nous reçûmes le 20 octobre, au moment d'entamer les pourparlers à Amasya:

Le parti de l'Entente Libérale, les Associations des «Nikehbans» et des «Amis de l'Angleterre» constituent un bloc qui, avec des individus tels qu'Ali Kemal et Said Molla, excitent constamment les éléments non-musulmans contre les Forces Nationales. Les patriarches grecs et arméniens se sont adressés aux Représentants des Puissances Alliées dans un sens hostile aux Forces Nationales. Dans une lettre publiée par le «Néologos», Zaven Efendi, Patriarche Grégorien, annonce que les Arméniens émigrent à cause des récentes opérations nationales. Le nommé Hikmet, frère de Kazım qui a été pendu, commence, sur des instructions reçues d'İstanbul, à rassembler des hommes armés dans les environs d'Adapazarı. Ce nom de Hikmet, nous le rencontrerons encore dans un document important. On commence à réunir des mercenaires également dans les environs d'Adapazarı et de Değirmendere. On apprend que ces bandes se proposent d'envahir le gouvernorat de Geyve. On remarque ce même mouvement à Karaca Bey. Dans la région de Bursa, on signale les incursions des bandes organisées et stipendiées par Gümülcineli İsmail contre les Forces Nationales. Les Nikehbans qui se trouvaient emprisonnés, sont tous relâchés à la fois, le même jour.

L'entrée en campagne des bandes organisées par nos ennemis contre les Forces Nationales, l'activité du Bloc d'opposition, les agissements hostiles du Chef de la Police d'İstanbul, la présence, dans le Cabinet Ali Rıza Pacha, de Ministres opposés à nos vues avaient une influence funeste

sur quelques-uns de nos centres d'organisations et particulièrement celui d'Istanbul.

Le Gouvernement n'était capable d'aucune action permettant de croire qu'il poursuivait un but bien arrêté; d'autre part, il ne faisait qu'approuver l'activité réactionnaire et zélée du Ministre de l'Intérieur, Şerif Pacha; ces faits constituaient de réels sujets de réflexion et d'inquiétude.

Dans cet ordre d'idées, c'est Ankara, qui, la première, se révéla et prit une initiative.

Je reçus le 22 octobre, à Amasya, inclus dans une dépêche chiffrée, portant la signature de feu Hayati Bey, le télégramme également chiffré, que le Vali intérimaire d'Ankara, Yahya Galib Bey, avait lancé, le 15 octobre 1919, à Sivas.

Voici textuellement ce télégramme:

«A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

Excellence,

Nous ne pouvons confier nos destinées ni à un gouvernement qui ignore celles de la nation, ni aux premiers venus qui nous sont envoyés comme Valis. Les suggestions dont nous avons eu à maintes reprises l'honneur de faire part à Votre Excellence, n'ayant pas été prises en considération, le Gouvernement Central s'est enhardi et, comme manifestation initiale de cet état d'esprit, nous assistons déjà à la nomination, comme Vali à Ankara, de Ziya Pacha, ancien Vali de Bitlis, que le fameux Cabinet Ferid Pacha avait désigné sans pouvoir l'envoyer à son poste eu, à Konya, de Suphi Bey, qui ne fit jamais preuve de capacité au cours de toute sa carrière administrative. C'est pourquoi nous avons dernièrement demandé qu'aucun nouveau fonctionnaire venant du dehors ne fût désigné en Anatolie avant l'ouverture de la Chambre des Députés. Si le gouvernement actuel se propose d'envoyer un nouveau Vali à Ankara, c'est assurément qu'il a le dessein d'étouffer le Mouvement National qui y règne. De même que Votre Excellence, se retirant de l'Armée, a décidé de travailler comme un simple citoyen, votre serviteur a résolu lui aussi de quitter son poste pour se vouer de la même manière au service de la nation.

Je prie Votre Excellence d'avoir la bonté de m'indiquer à qui je dois remettre la gérance de mes fonctions, en attendant l'arrivée du Vali.

15 octobre.

Yahya Galib,
Vali intérimaire d'Ankara.

Un jour après, le 23 octobre, je recevais le télégramme suivant de Cemal Pacha, daté du 21 :

No. 419.

Kadıköy, 21-10-1919.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha à Amasya.

«Le Président de la Municipalité et le Mufti d'Ankara déclarent qu'ils ne recevront pas le Vali qui viendrait du dehors et prétendent exiger que le Vali à désigner pour cette province, soit pris à Ankara même. De semblables prétentions s'élevant d'un peu partout, mettent le gouvernement dans une posture difficile. Nos ennemis et les autres éléments interprètent ces faits dans tous les sens. Me prévalant des promesses faites d'aider le gouvernement, je vous prie de bien vouloir empêcher le renouvellement de pareilles tentatives. Vous serez naturellement d'avis que le départ du Vali, dont la nomination a été sanctionnée par Iradé Impérial, ne peut être mis en discussion.

Cemal

Ministre de la Guerre.

Effectivement, le Mufti en tête (c'était Son Eminence l'honorable Rifat Efendi, actuellement Président des affaires religieuses) les habitants d'Ankara avaient adressé à İstanbul une protestation.

M'étant rendu à l'appareil télégraphique, je prodiguai des conseils pour calmer Ankara et pour ne pas porter atteinte au prestige et à l'influence du Gouvernement. Mais il était impossible de ne pas reconnaître qu'Ankara avait raison. En fin de compte, j'écrivis à Mahmud Bey, Commandant intérimaire du Corps d'Armée à Ankara, pour lui recommander de ménager la situation jusqu'à que j'eusse reçu une réponse au télégramme que j'avais adressé au Gouvernement par l'entremise de Cemal Pacha.

A ce propos, il convient d'établir encore une vérité. Nous, Comité Représentatif, nous avons très exactement saisi la situation et le caractère du Gouvernement. Nous comprenions que quelques Ministres regrettaient d'avoir accepté de faire partie du Cabinet et cherchaient un prétexte pour se retirer. Il ne nous échappait pas, d'autre part, que nos ennemis intérieurs et extérieurs, d'accord avec le Padichah, étaient résolus à amener au pouvoir, à la place du Ministère Ali Rıza Pacha, un autre Cabinet qui fût à même d'appliquer ouvertement et rapidement leurs points de vue. C'est pourquoi nous considérons le Cabinet Ali Rıza Pacha comme le moindre mal. De même, nous devons prendre en considération les recommandations qui nous furent faites, après la chute

de Ferid Pacha, durant les quatre ou cinq jours de pourparlers, en vue d'une entente, la plus rapide possible avec le nouveau Cabinet.

Nous sentions donc qu'il/ était nécessaire de faire au besoin quelque sacrifice jusqu'à ce que l'on atteignît sûrement le but.

J'avais fait allusion aux mêmes points dans ma dépêche chiffrée à Mahmud Bey.

Je vais vous soumettre textuellement ma réponse à Cemal Pacha:
Chiffré. Urgent et personnel. Amasya, 24-10-1919.

A Son Excellence Cemal Pacha, Ministre de la Guerre.

Réponse au télégramme chiffré du 21 octobre 1919, No. 419.

Il est établi que la requête faite d'Ankara au sujet du Vali est due aux causes suivantes:

Il résultait des renseignements authentiques émanant d'İstanbul que les Anglais y collaborent avec l'Association des «Amis de l'Angleterre» et les partisans de l'Entente Libérale et les Nikehbans avec les éléments chrétiens ; qu'ils auraient entrepris d'envoyer en Anatolie un grand nombre de partisans de l'opposition en vue d'y corrompre les organisations nationales et de renverser définitivement le Gouvernement Impérial; que ces perturbateurs seraient partis d'Adapazarı et de Bursa. D'autre part, on a remarqué, ces jours derniers, à Adapazarı, certaines manifestations de leur activité: tous ces faits et informations étaient de nature à éveiller l'inquiétude.

Cette perplexité était accrue par l'ébruitement de la déclaration qu'aurait faite à Refet Bey à Konya, le nouveau Vali Suphi Bey, récemment envoyé, comme quoi il serait lui-même membre du conseil d'Administration de l'Association des Amis de l'Angleterre à İstanbul.

De même, bien qu'on ne puisse élever d'objections quant au caractère et à l'honorabilité de Ziya Pacha, qui vient d'être désigné au vilayet d'Ankara, comme on doute de sa valeur et de sa capacité, on a montré de l'hésitation à agréer un Vali qui n'a pas suffisamment fait ses preuves, à la tête d'une province telle qu'Ankara, qui est un des centres les plus importants des organisations et des opérations nationales, avant que la situation locale ne se fût éclaircie et que la confiance et la tranquillité ne fussent entièrement rétablies.

Bien qu'à la suite de la correspondance échangée entre le Comité Représentatif et le Vali Intérimaire, ainsi que le Commandant militaire qui sont à Ankara, il ait été jugé naturel de s'incliner devant les ordres et les actes du Gouvernement et que l'on ait agi en conséquence, la population elle-même, estimant insuffisantes les garanties qui lui ont été fournies contre les dangers qu'elle présentait, a cru nécessaire, jusqu'au retour d'une ère d'entière confiance, de s'adresser directement au Gouvernement pour demander le maintien du Vali intérimaire actuel, qu'elle considère comme dévoué aux aspirations nationales. Sur votre dernière demande, nous eûmes de nouveau un échange de vues avec qui de droit à Ankara, et nous nous efforçâmes d'y assurer l'agrément de Ziya Pacha, même s'il pouvait avoir des inconvénients, uniquement pour ne pas battre en brèche l'influence et le prestige du Gouvernement. Mais il n'y eut pas moyen de convaincre la population, extrêmement effrayée des conséquences dangereuses que peuvent provoquer les agissements séditieux et les agitations subversives dont nous avons parlé.

Il est certain que Son Excellence le Pacha — Ministre de l'Intérieur — ne saurait manquer d'apprécier l'importance et la difficulté de la situation dans laquelle nous nous trouvons, de même que de remarquer les efforts inlassables et sataniques que déploient nos ennemis. Si l'on tient compte du fait qu'occupant sa charge depuis peu, il est excusable de ne point connaître encore les fonctionnaires dignes d'emploi, et de cet autre fait que Keşfi Bey, qui fut Sous-Secrétaire d'Etat sous Âdil Bey, conserve toujours le même poste, on comprendra combien il importe de se montrer circonspect dans le choix des fonctionnaires supérieurs.

Par conséquent, nous sollicitons l'intervention de Votre Excellence en vue de différer provisoirement l'envoi de Ziya Pacha et La prions de nous en communiquer le résultat.

Mustafa Kemal.»

Messieurs,

Ali Fuad Pacha me transmet, le 28 octobre 1919, en chiffre, la teneur d'un télégramme que nos organisations d'Istanbul m'avaient personnellement adressé. Les renseignements contenus dans cette dépêche étaient importants.

L'incident provoqué par Çerkez Bekir et relaté plus haut, avait été considéré comme le commencement d'une révolte de la population d'Adapazarı et des environs contre les Forces Nationales. Un conseil composé de «Sa Majesté Impériale, de Ferid Pacha, d'Âdil Bey, de Said

Molla et d'Ali Kemal Bey» s'était occupé des moyens d'exploiter cet incident et avait échafaudé là-dessus une foule d'hypothèses.

Il y avait également, dans cette dépêche, des renseignements au sujet du nommé Hikmet, dont il a été question. Cet individu s'était rendu, deux mois auparavant, d'Amasya à Adapazarı. Il vit que tous ceux qui, dans cette région, étaient hostiles à sa famille et à sa personne se trouvaient inféodés aux organisations nationales. Déclarant qu'il arrivait d'Amasya, qu'il me connaissait, qu'il était seul autorisé à former une organisation nationale, il essaya de correspondre avec Sivas. La partie adverse s'y oppose; Hikmet constitue alors une contre-organisation. Said Molla, qui flairait la chose, trouva le moyen de gagner Hikmet. Il le poussa à une campagne contre les chrétiens.

Messieurs, je vous prie de ne pas considérer comme inutiles et superflus les renseignements que je vous donne au sujet de Hikmet et des agissements de nos ennemis, en vue de provoquer un mouvement contre les chrétiens, car ces détails aideront à comprendre plus exactement certaines situations que nous rencontrerons par la suite.

Messieurs, là-dessus je désirerais que vous preniez connaissance de ce télégramme que j'adressai à Cemal Pacha:

Chiffré.

Sivas, 31-10-1919.

A Son Excellence Cemal Pacha, Ministre de la Guerre.

Votre Excellence connaît certainement ce qui s'est produit contre le Gouvernement et contre les Forces Nationales dans la région d'Adapazarı. Bien que cet incident ait été enrayé, grâce à la volonté de la nation unie et aux mesures opportunes et radicales prises par le Gouvernement Impérial, des germes de discorde et d'anarchie subsistent encore sur les lieux. Il n'y a aucun doute que l'Union Nationale parviendra aussi à les supprimer totalement. Il a été pourtant constaté que Damad Ferid Pacha, Âdil et Ali Kemal Beys, anciens Ministres de l'Intérieur, et Said Molla, se trouvaient parmi les instigateurs et les organisateurs de cette sédition. Outre leur trahison envers la patrie, ces personnages ont encore commis une autre faute très grave et très dangereuse, c'est d'avoir, par une bassesse incroyable, fait courir le bruit que Sa Majesté Impériale elle-même serait soi-disant au courant de leurs tentatives criminelles.

Nous prions, en toute bonne foi, l'Honorable Conseil des Ministres, d'en aviser à temps Sa Majesté Impériale, de la façon qu'il jugera convenable. La nation et les organisations ne peuvent certainement ajouter créance à

ces calomnies. Nous considérons qu'il est d'une importance vitale de dissiper tous ces sortes de malentendus par un démenti officiel fait sur les lieux par le Gouvernement Impérial, signalant les efforts tentés par ces agitateurs pour ternir par des mensonges le prestige de l'Union Nationale; de faire les enquêtes nécessaires sur ces individus malfaisants et de procéder à leur endroit à des poursuites judiciaires.

Au nom du Comité Représentatif
Mustafa Kemal.

Messieurs,

J'avais sommairement expliqué pourquoi nous avons cru nécessaire de maintenir et de renforcer autant que possible le Cabinet Ali Rıza Pacha, en dépit de sa composition qui nous était connue.

A notre retour d'Amasya à Sivas, au cours d'une réunion du Comité Représentatif avec la participation d'autres camarades présents, je fournis les explications les plus détaillées au sujet de l'entrevue d'Amasya et d'autres questions. Dans cette séance, nous prîmes la résolution suivante, qui est littéralement consignée à la page des comptes-rendus de nos délibérations du 29 octobre 1919.

«Etant donné que, le Grand Vizir Ali Rıza Pacha en tête, tous les membres du Cabinet sont des gens faibles, sans volonté, n'ayant d'autre ambition que de se faire bien voir et bien venir de Sa Majesté Impériale; que les uns parmi eux sont favorables et d'autres hostiles au Mouvement National; que, toutefois, Sa Majesté chercherait à les renvoyer à la première occasion pour les remplacer par un Conseil qui fût capable de maintenir l'autocratie, le Comité Représentatif juge et décide qu'il est dans l'intérêt de la patrie et de la nation de conserver ce cabinet jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale, s'étant réunie, aurait commencé à accomplir sa mission législative.»

Et de fait, nous appliquâmes cette décision. A cette occasion, permettez-moi de vous raconter une affaire qui explique cette résolution.

Notre organisation d'İstanbul nous envoyait, le 31 octobre, certains renseignements qu'elle disait tenir de source authentique. Voici ces renseignements:

«Depuis deux jours, Kiraz Hamdi Pacha se rend au Palais Impérial et reste plusieurs heures en audience. Voici ce dont il est question: On formera un Cabinet sous la présidence du Maréchal Zeki Pacha; Hamdi Pacha deviendra Ministre de la Guerre; le Prince Sabaheddin, Ministre

des Affaires Etrangères; Tevfik Hamdi Bey, Ministre de l'Intérieur; Eşref, Mahir Said et d'autres prendront les portefeuilles vacants. De ces personnes, Sabaheddin et Mahir Said n'ont pas encore été officiellement pressentis. Il se peut qu'au moment opportun, peut-être même ces jours-ci, Sa Majesté propose à Ali Rıza Pacha de présenter sa démission. Le Bloc et l'Association secrète dont il a été question, sont mêlés à cette affaire.»

Là-dessus, nous écrivîmes à Cemal Pacha, le 2 novembre 1919, de faire savoir au Grand Vizir que sous aucun prétexte et pour raison aucune, il ne devait démissionner, dans le cas contraire, tout le pays romprait définitivement ses relations avec İstanbul.»

On exposa la situation et on fit part de ce télégramme à tous les Commandements militaires de Rumeli et d'Anatolie, en insistant sur la nécessité d'informer les comités généraux de la «Défense des Droits», avec lesquelles on serait en contact, sur la situation.

Messieurs,

Au retour de Salih Pacha à İstanbul, les discussions commencèrent entre nous et le Gouvernement au sujet de la question, mentionnée dans le Protocole du 21 octobre et que je vous signalais comme étant de la plus grande importance, au cours de mes communications, c'est-à-dire la question du lieu de réunion de la Chambre des Députés. J'estime que les communications du Gouvernement, faites par l'entremise de Cemal Pacha, ainsi que nos observations, valent la peine d'être rappelées. Comme vous pourrez vous faire une idée sur le fond de cette correspondance, en vous référant aux procès-verbaux des premières séances de la Grande Assemblée Nationale, je ne crois pas devoir vous en entretenir à nouveau ici. Toutefois, Messieurs, notre correspondance et nos discussions à ce propos, ne se bornent pas à celles que nous eûmes avec le Gouvernement Central et Cemal Pacha.

Il nous importait de connaître, sur cette question, le point de vue de tout le pays et particulièrement celui de nos organisations à İstanbul.

Voici, à cet effet, quelques renseignements explicatifs:

Dans la réponse qu'elles donnèrent, le 20 octobre 1919, à notre interpellation en date du 13 de ce mois, nos organisations d'İstanbul déclaraient ceci: «Qu'elles ne voyaient pas d'inconvénient ni de danger à la convocation des Députés à İstanbul; que n'importe quelle action des Puissances de l'Entente, dirigée contre la Chambre, devant

produire le pire des effets sur l'opinion mondiale, il n'y avait pas lieu d'envisager une pareille éventualité»; ajoutant ensuite que seulement dans le cas où le Pouvoir Législatif tenterait d'étendre ses attributions actuelles, il pourrait arriver que Sa Majesté voulût dissoudre la Chambre, que l'opposition prît une attitude dangereuse et que, profitant de cela, les Puissances de l'Entente s'enhardissent à attaquer des personnalités comme Votre Excellence.

On nous recommandait en terminant «de ne pas mettre le pied à İstanbul jusqu'à la conclusion de la paix et de ne pas nous faire élire député.»

Dans la dépêche que nous reçûmes du siège de nos organisations à İstanbul le 30 octobre, signée sous un pseudonyme par Kara Vasıf Bey et sous son vrai nom par Şevket Bey, les opinions des personnes faisant partie de nos organisations, étaient renforcées par celles de beaucoup de personnalités.

Le premier paragraphe de cette dépêche était ainsi conçu:

«J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Ahmed İzzet Pacha, le Grand Vizir, le Ministre de la Guerre, le Chef de l'Etat-Major Général, le Ministre des Travaux Publics, l'Oculiste Esad Pacha—qui fait preuve d'une fidélité vraiment remarquable à nos principes et jouit d'une grande influence —et soit sur leur demande, soit en raison des circonstances je me suis entretenu avec Rauf Ahmed Bey et avec certaines autres personnes. Voici les points sur lesquels toutes les opinions sont d'accord:» Et l'on résumait ainsi les opinions qui avaient ramené l'unité:

Il est absolument nécessaire que la Chambre des Députés se réunisse à İstanbul. Nous seuls ne devons pas aller à İstanbul. Après avoir reçu l'assurance des Etrangers, que la Chambre pourrait prendre ses décisions en toute sécurité, le Grand Vizir nous en fit part. Mais, comme il ne serait pas possible d'obtenir des garanties en ce qui nous concerne, on nous suggéra de demeurer sur un plan plus élevé dans l'affection générale du peuple, soit en nous considérant en congé, si nous devenions député, soit en ne le devenant pas.

Le paragraphe B contenait le renseignement tout nouveau pour nous qu'on va lire:

«D'ailleurs, le Gouvernement est obligé, dans le traité à conclure, d'accepter la représentation proportionnelle au nom des droits des minorités. Donc on présume, dans certains cercles, que la Chambre sera dissoute

et que l'on procédera à de nouvelles élections en vue d'assurer la participation des minorités».

On trouvait dans un paragraphe G du même document, des assurances comme celle-ci, «le Gouvernement est certainement animé de bonne volonté et n'est nullement intéressé».

Au deuxième article nous rencontrons l'expression d'une mentalité trouble et complexe, incompréhensible pour nous; on aurait voulu l'élection de quelques socialistes et de quelques membres se rapprochant plus ou moins de l'Entente Libérale.

Le troisième article visait à ne pas placer le Gouvernement devant des difficultés.

Dans l'article 4, on lisait des observations telles que celle-ci:

«Je voudrais gagner à notre cause tous ceux qui pourraient nous être nuisibles, en leur donnant des assurances de toutes sortes. On me recommande de tous côtés d'agir ainsi; comme, par exemple, Refi Cevad, les Socialistes etc.»

Les réponses que nous donnâmes le 1^{er} et le 4 novembre à nos Organisations d'Istanbul, contenaient en détail nos observations et leurs raisons. Nous y expliquions entre autres, que «la réunion des Députés à Istanbul aurait de graves inconvénients et serait fort dangereuse».

Nous résumions les observations que nous avons faites au Gouvernement par l'entremise de Cemal Pacha. Nous cherchions à démontrer que «le danger que l'on signalait pour notre personne pouvait exister aussi pour tous les représentants de la nation, «et ajoutez que» si l'on tenait absolument à nous voir rester comme simples spectateurs, nous demandions que l'on nous en fit connaître les raisons».

Toutefois, le télégramme adressé à Kara Vasif Bey renfermait ces phrases :

«Son Excellence Ahmed İzzet Pacha pensait au fond que le Mouvement National pouvait donner lieu à des massacres à Istanbul. Pour tenir compte de ces paroles, il importe d'abord de savoir, si son opinion, à ce sujet, a changé ou non. Quant à Son Excellence Cemal Pacha vous n'ignorez pas qu'il est lui aussi, hésitant et indécis. Abuk Pacha est dans le même état d'esprit. Je n'ai pas d'opinion arrêtée sur l'oculiste Esad Pacha. Cependant, d'aucuns prétendent que cet homme est borné au dernier point et assoiffé de gloire et d'honneurs. Bref, nous considérons comme sujettes à réflexion les recommandations faites par des personnages

ou des gens dont la volonté et les idées manquent de fermeté et de justesse et dont les jugements sont influencés par les ennemis qui exercent une pression sur İstanbul.»

Puis, après avoir évoqué et énuméré de nouveau les inconvénients et les dangers à prévoir en ce qui concerne le lieu de réunion du Parlement, nous disions que la chose qui provoquait le plus notre étonnement, était la question de savoir, comment le Gouvernement, qui était impuissant à garantir la sûreté de deux ou trois personnes spécialement désignées, arriverait à protéger les autres députés. La conviction qui, chez nous, commence peu à peu à s'affermir est malheureusement que ce sont moins les étrangers, que les chefs du Gouvernement actuel et certains autres qui voient tant d'inconvénients à notre présence.

Dans un des alinéas suivants, nous écrivîmes que «il devait paraître tout naturel de ne pas réunir la Chambre des Députés dans un milieu qui envisageait d'ores et déjà la dissolution du Parlement dans l'éventualité de l'obligation, où l'on se trouverait, d'accepter la Représentation Proportionnelle,» et plus loin, que «nous ne comprenions rien à la mention relative à on ne sait quel désintéressement du Gouvernement».

«Voulait-on dire par là que son intention était de nous laisser seuls dans les circonstances difficiles?»; et répondant à une de leurs pensées, «il ne sert à rien, disions-nous, de craindre l'arrivée au pouvoir de l'opposition; par conséquent, il ne faut pas renier ses principes à cause d'une pareille appréhension.»

Messieurs, on peut facilement conclure de cette correspondance et des arguments qui y sont employés, que les chefs de nos Organisations à İstanbul se trouvaient sous l'influence des opinions professées par les Ministres et par telle ou telle personne, et ne jouaient plus d'autre rôle que celui de leur porte-parole.

Voici un autre télégramme chiffré lancé le 6 novembre 1919, transmis sous la signature du Ministre de la Guerre Cemal Pacha, et dont le texte est exclusivement composé des considérations et de la signature de Kara Vasif Bey.

A propos encore du lieu de réunion de la Chambre, on peut y lire ces phrases:

«Il y a d'abord des inconvénients politiques; deuxièmement, des inconvénients administratifs et ensuite, il n'existe pas de possibilité de

réunion... La nécessité doit dominer le sentiment... Veuillez faire connaître d'urgence votre assentiment au Cabinet.»

On exerçait ainsi sur nous une sorte de pression. Puis, en guise d'annonce d'événements heureux: «Nous viendrons bientôt, avec Rıza Bey le Japonais, vous rejoindre avec de bonnes nouvelles.» Cela veut dire que nous avons presque gagné totalement le parti «Soulh-i-Sélamet» (Paix et Salut); de même le «Milli Turk». Nous démolissons notre «Milli Ahrar»; le Congrès National finira par entendre raison. Voilà en quelles choses insignifiantes consistaient les bonnes nouvelles que l'on montrait tant d'empressement à nous communiquer.

J'écrivis le 7 novembre à Kara Vasıf Bey de venir promptement à Sivas.

Entre temps, celui-ci, dans sa dépêche du 19 novembre, concernant toujours la même question, résumait en ces mots le jugement qu'il appuyait sur de longues considérations:

«Au cas où l'Assemblée, qui est d'accord avec les Forces Nationales, se déclarerait hostile envers le Padichah, quel est le chef que suivrait l'Anatolie?...

L'Anatolie devrait-elle se soumettre aux Forces Nationales?... C'est donc une obligation patriotique de renoncer à réunir la Chambre en Anatolie...»

Messieurs,

Il pouvait être très dangereux de prendre arbitrairement une décision au sujet de cette importante question du lieu de réunion et de faire appliquer cette décision à la nation et aux députés élus par elle. Je me trouvais donc en présence de l'inéluctable nécessité d'étudier avec le plus de soin et d'attention possibles les idées et les sentiments du peuple et des particuliers, d'en déduire le penchant réel de la nation et de choisir, en fin d'analyse, la décision susceptible d'être appliquée.

Je sondais donc, par divers moyens, l'opinion publique, tout en correspondant avec les dirigeants d'İstanbul, ainsi que vous l'avez vu.

Il était également très essentiel pour moi de connaître le point de vue de l'armée pour assurer l'application de la détermination à laquelle j'aurais abouti.

C'est pourquoi, dès le 29 octobre, je convoquai les Commandants des XV^{ème}, XX^{ème}, XII^{ème} et III^{ème} Corps d'Armée, à une réunion à Sivas. J'écrivis

au Commandant du Corps d'Armée de Diyarbakır, à Cafer Tayyar Bey, Commandant du Corps d'Armée d'Edirne, à Yusuf İzzet Pacha à Bursa, à Kazım Pacha à Balıkesir et à Bekir Sami Bey à Bursa que «je ne les invitais pas à cause de leur éloignement et de leurs situations particulières, mais que je les tiendrais au courant de nos résolutions».

Messieurs, des Commandants invités, Selahaddin Bey se trouvait déjà à Sivas. Kazım Karabekir Pacha d'Erzurum, Ali Fuad Pacha d'Ankara et Şemseddin Bey, Chef d'Etat-Major, — représentant le Commandant du Corps d'Armée de Konya lequel devait résoudre personnellement certaines questions importantes relatives au front, — se réunissent à Sivas. La Conférence commença le 16 novembre 1919 en présence des membres du Comité Représentatif, d'autres personnes qui n'en faisaient pas partie, mais dont la collaboration nous était utile, ainsi que des Commandants précités.

L'ordre du jour se limitait aux trois questions ci-après:

- 1° Lieu de réunion de la Chambre des Députés.
- 2° Forme que devait prendre le Comité Représentatif et mode d'activité des Organisations Nationales après ladite réunion.
- 3° Attitude à adopter selon que la Conférence de la Paix de Paris prendrait à notre égard une décision favorable ou défavorable.

Messieurs,

Les réponses arrivées jusqu'à cette date à diverses interpellations que nous avons adressées aux Comités généraux de notre association, pouvaient être classées sous quatre rubriques selon les points de vue énoncés:

1° D'après le premier point de vue, la réunion de la Chambre, en dehors d'İstanbul, était jugée opportune.

2° D'après le second point de vue, — à la tête de ses partisans se trouvaient les Comités d'Erzurum, de Trabzon, de Balıkesir, de tout le territoire de Karasi et de Saruhan — on optait pour İstanbul. Nous savons que les personnages importants d'İstanbul étaient presque complètement de cet avis. Tel était le désir du Padichah et telle l'insistance du Gouvernement.

3° Le troisième point de vue qui était soutenu par le Comité «Trakya-Paşaeli» préconisait un endroit aux environs d'İstanbul.

4° Enfin un certain nombre de Comités généraux invoquant l'opinion personnelle de Salih Pacha, ne trouvait pas d'inconvénient à ce que le Parlement se réunît hors d'İstanbul, avec l'assentiment du Gouvernement.

Messieurs,

Par cette divergence de vues que manifestait la nation, on comprendra facilement à quel point le Gouvernement Central et ses créatures avaient réussi à semer le trouble et l'anarchie dans l'opinion publique. Mais, à la suite de cette constatation, il était aisé de conclure qu'une plus grande insistance aurait pu produire des résultats funestes.

Je vous sou mets maintenant le procès verbal-même des décisions résultant des longues délibérations qui eurent lieu entre le 16 et le 29 novembre 1919:

1° Nonobstant les inconvénients et les dangers de la réunion de la Chambre des Députés à İstanbul, le Gouvernement Impérial n'ayant pas consenti à ce que cette réunion eût lieu autre part, la nécessité de la convocation dans ladite ville fut acceptée pour ne pas engendrer une crise dans le pays. Il fut toutefois décidé d'aviser aux dispositions suivantes:

a) Instruire tous les députés de la situation et demander séparément leur avis.

b) Avant de se rendre à İstanbul, les députés se réuniront par groupes dans des centres tels que Trabzon, Samsun, İnebolu, Eskişehir, Edirne et, étant donné que l'Assemblée se tiendra à İstanbul, aviseront aux moyens requis pour constituer un groupe puissant, capable de déterminer les mesures de sécurité à prendre, tant à İstanbul qu'au dehors, et de défendre les principes de notre programme.

c) Par l'intermédiaire des Commandants de districts et des Chefs des bureaux de recrutement, les Commandants des Corps d'Armée s'efforceront d'agir d'urgence pour étendre et renforcer l'action de nos Organisations.

d) En prévision de toute éventualité, obtenir, de tous les hauts fonctionnaires civils, leur parole qu'ils resteront fidèles et dévoués au mouvement national, et réclamer leur prompt et active intervention pour étendre et renforcer nos organisations en usant de tous les moyens à leur disposition.

2° De même qu'il en a été jusqu'ici, le Comité Représentatif continuera à accomplir sa mission nationale, en se tenant à l'écart, jusqu'à ce que, après la réunion de l'Assemblée Nationale à İstanbul, les députés auront

confirmé qu'ils exercent leur mandat législatif en pleine sécurité et liberté. Toutefois, un délégué par Sandjak à être choisi parmi les députés, et deux par vilayet et Sandjak autonome, se réuniront près d'Eskişehir, à titre de membres du Comité Représentatif, conformément à l'article 8 des Statuts ; délibéreront sur la situation et détermineront leur programme d'action au sein de l'Assemblée. Pour cela, le Comité Représentatif se transportera également à ladite localité. Le Comité Représentatif étant consolidé du fait de cette réunion, les autres députés se rendront à l'Assemblée à İstanbul. Pendant toute la durée de la mission du Comité Représentatif, le mode et les conditions d'action des organisations nationales continueront à être tels qu'ils sont fixés par les Règlements ad hoc. Quant la Chambre des Députés aura confirmé qu'elle se trouve en complète sécurité, le Comité Représentatif convoquera le Congrès Général, conformément à la faculté que lui confèrent les Règlements et, suivant l'article 11 de ces Règlements, laissera au Congrès le soin de fixer la forme et l'attitude que prendra l'Association par la suite. Le lieu et le mode de réunion du Congrès dépendront alors des circonstances.

Au cours de la période intermédiaire entre la date de la convocation et celle de la réunion de ce Congrès, le Comité Représentatif s'abstiendra d'être en relations officielles avec le Gouvernement Central et la Présidence de l'Assemblée, tant qu'il n'en verra pas l'absolue nécessité.

3° Au cas où la Conférence de la Paix de Paris prendrait à notre égard une décision contraire et où celle-ci serait acceptée et approuvée par le Gouvernement et la Chambre, on cherchera à réaliser les objectifs clairement formulés dans les Règlements, en consultant la volonté nationale de la façon la plus prompte et la plus convenable.

Mustafa Kemal.

Kazım Karabekir, Hüseyin Rauf, Hüsrev, Ali Fuad, Mazhar Müfid, Besim, Ömer Mumtaz, Bekir Sami, İbrahim Süreyya, Hasan Selahaddin, Hakkı Behiç, Şemseddin (Chef d'Etat-Major du XII^{ème} Corps d'Armée), Vasıf.»

Messieurs, je reproduis textuellement ici les informations et les instructions que nous transmîmes aux Députés pour les renseigner, conformément à ces résolutions.

«Les Informations et les Instructions portées à la connaissance des Députés élus» sont celles-ci:

Article I. On sait que İstanbul se trouve sous l'occupation des armées de terre et sous le blocus des forces navales des Puissances Alliées, et plus spécialement celles de la Grande Bretagne; que la police et la gendarmerie y sont aux mains des Etrangers et soumises à une administration mixte. D'autre part, il avère que les Grecs ont choisi quarante des leurs comme députés d'İstanbul et qu'ayant organisé une police secrète et des forces révolutionnaires sous la conduite et la direction de chefs et de commandants grecs venus d'Athènes, ils se mettront, le moment venu, en état de rébellion contre le Gouvernement.

Nous sommes obligés de reconnaître que notre Gouvernement ne jouit malheureusement pas de sa liberté d'action à İstanbul. De ce chef a surgi une question comme celle de la discussion sur le lieu de convocation de l'Assemblée Nationale. Dans le cas où celle-ci se réunirait à İstanbul, il y a réellement lieu d'éprouver des appréhensions en raison des dangers auxquels seraient exposés les Députés, si l'on prend surtout en considération la mission patriotique qu'ils doivent accomplir.

Il n'est pas improbable, que les Puissances alliées fassent arrêter ou exiler les membres d'une Assemblée qui, ayant à défendre énergiquement notre intégrité territoriale et notre indépendance politique, critiqueraient et repousseraient les actes et l'attitude injustes des Etats qui, au mépris des clauses de l'armistice et sans se croire obligés d'attendre la conclusion de la paix, ont occupé les parties les plus importantes de notre patrie et donné aux éléments chrétiens l'occasion de porter atteinte à nos droits essentiels.

De même que les Anglais l'ont fait au Conseil national islamique qui s'était réuni à Kars, il est à prévoir que les éléments chrétiens qui n'ont pas pris part aux élections, et les Associations des «Amis de l'Angleterre» et des Nikehbans qui sont à leur remorque, recourront à toutes sortes d'intrigues et de méfaits en épousant la cause de nos ennemis. Par conséquent, la réunion de la Chambre à İstanbul rendra stérile la mission historique que l'on attend d'elle et, l'Assemblée étant l'emblème de l'indépendance de l'Etat et de la nation, toute attaque dirigée contre elle atteindrait du même coup et blesserait notre indépendance.

C'est pourquoi, le Ministre de la Marine, Salih Pacha, qui avait été chargé par le Cabinet d'entrer en pourparlers avec le Comité Représentatif à Amasya, ayant reconnu, lui aussi, cette vérité, était moralement convaincu de la nécessité de la réunion du Parlement, dans un lieu sûr, hors d'İstanbul et avait affirmé cette approbation sous sa signature. Si l'Assemblée se tenait dans un lieu, à l'abri de l'influence étrangère et réunissant les conditions voulues de sécurité, tous les inconvénients résultant d'une convocation à

İstanbul, seraient écartés, et l'on montrerait ainsi par des faits, à l'opinion mondiale et particulièrement au monde musulman, que le Khalifat et le Sultanat sont en danger à İstanbul. En présence d'une décision probable menaçant notre existence et notre indépendance, l'Assemblée se trouverait en mesure de remplir ses devoirs patriotiques, et l'on pourrait de la sorte faire ressortir, avec évidence, aux yeux des Puissances alliées que l'Assemblée est complètement maîtresse des destinées de la nation.

Les inconvénients possibles d'une réunion de la Chambre hors d'İstanbul pouvaient être ceux-ci :

Les malveillants y trouveront prétexte à une propagande nuisible en interprétant la réunion dans ces conditions comme une renonciation à la possession d'İstanbul.

Le Gouvernement n'aurait point, dans ses rapports avec la Chambre, autant de facilités qu'il en aurait si celle-ci siégeait à İstanbul. Dans le but d'éviter à Sa Majesté les fatigues d'un déplacement, la cérémonie de l'ouverture du Parlement aurait lieu en présence d'un Délégué désigné par Elle. C'est en invoquant ces inconvénients que le Gouvernement actuel n'avait pas consenti à la réunion de l'Assemblée hors d'İstanbul.

Mais le consentement du Gouvernement ayant fait défaut, les inconvénients suivants sont venus s'ajouter à ceux qui existaient déjà :

La réunion de l'Assemblée Nationale dans les formes légales comportant l'ouverture simultanée, et dans la même localité, de la Chambre des Députés et du Sénat, le refus du Gouvernement de consentir à ce que l'Assemblée se tînt dans un lieu à fixer par lui, hors d'İstanbul, aurait pour conséquence que le Sénat et le Gouvernement ne se rendraient pas à cette convocation et que Sa Majesté Impériale ne ferait pas ouvrir l'Assemblée dans les formes légales.

Eu égard à toutes ces considérations, il ne reste légalement plus de possibilité pour convoquer le Parlement hors d'İstanbul, et il devient nécessaire de le réunir dans cette ville, nonobstant les inconvénients ci-dessus énumérés.

Si les députés, manifestant de l'hésitation à se rendre à İstanbul, se réunissaient, de leur propre initiative, ailleurs, les assises ainsi tenues ne sauraient naturellement avoir le caractère législatif inhérent à l'Assemblée Nationale. Ce serait, peut être, une Réunion représentant la conscience, les aspirations et l'indépendance de la nation. Elle pourrait, dans ces conditions, soumettre à sa critique les jugements prononcés au sujet des

destinées nationales et les repousser, au besoin, en s'appuyant sur le peuple lui-même. Et alors, naturellement, l'Assemblée Nationale serait condamnée à ne pouvoir se réunir à İstanbul.

Il y aurait lieu d'envisager dans ce cas l'opposition du Gouvernement, le recours par lui à des moyens coercitifs et, en fin de compte, une scission ou rupture de relations entre la nation et le Gouvernement Central.

Le départ pour İstanbul d'une partie seulement des députés pourrait encore accroître les inconvénients prévus.

«L'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli», après avoir étudié et analysé minutieusement toutes les possibilités ci-dessus énoncées, croit de son devoir de mettre tous les députés au courant de la situation résultant de la nécessité d'une réunion à İstanbul et de demander à chacun d'eux son avis à ce sujet.

D'autre part, nous jugeâmes nécessaire, qu'avant de siéger à l'Assemblée Nationale à İstanbul, les honorables députés, prenant en considération les facilités que présenteraient les conditions de réunion ailleurs, devraient se rassembler d'abord dans certaines localités pour y examiner les questions ci-après et communiquer les résultats de leurs délibérations au Comité Représentatif, à fin de coordination.

Les sujets à débattre étaient ceux-ci :

A. Les mesures et les dispositions à prendre à İstanbul et, hors de cette ville, dans tout le pays, en présence de la nécessité inéluctable de se réunir à İstanbul.

B. Etude des facteurs requis en vue de la constitution d'un groupe uni et résolu pour sauvegarder et défendre à l'Assemblée Nationale notre objectif, consistant dans le maintien de l'intégrité territoriale de la patrie et de l'indépendance de l'Etat et de la nation.

Les endroits reconnus comme se prêtant le mieux à la réunion des Députés qui doivent avoir des échanges de vue sur ces questions, sont les suivants :

Trabzon, Samsun, İnebolu, Eskişehir, Bursa, Bandırma, Edirne.

Article II.— Prière de :

Transmettre textuellement la teneur du 1^{er} article aux Députés se trouvant dans les limites de votre circonscription.

Solliciter le plus rapidement possible leurs opinions personnelles à ce sujet et les communiquer, sans retard, au Comité Représentatif.

En donner connaissance également aux Comités généraux et assurer leur activité en conséquence.

1° Faciliter et assurer la réunion des Députés dans les endroits désignés au 1^{er} article et prendre les dispositions voulues pour porter les résultats de leurs délibérations à la connaissance du Comité Représentatif.

Il importerait d'inviter dans l'un des lieux de réunion susvisés, proches d'İstanbul, les députés élus dans vos circonscriptions électorales qui se trouveraient actuellement à İstanbul.

Messieurs,

Je sollicite encore votre autorisation pour résumer en quelques mots certains détails se rapportant à des événements qui se sont déroulés pendant le mois d'octobre 1919:

La population musulmane de la partie du vilayet d'İzmir se trouvant sous l'occupation ennemie, était victime de mesures oppressives et criminelles allant jusqu'au massacre. Nous priâmes le Gouvernement d'entreprendre des démarches efficaces auprès des Représentants alliés pour la cessation de cet état de choses. Nous fîmes savoir que, si les violences et les cruautés commises par les Hellènes ne cessaient point, nous serions obligés de recourir à des représailles. On voulut tenir à İstanbul un meeting de protestation contre les atrocités d'İzmir. Ayant appris qu'on avait interdit cette manifestation, nous attirâmes, sur le fait, l'attention de Cemal Pacha.

Anzavur avait commencé à se livrer à son activité criminelle et traîtresse dans la région de Bandırma.

Nous écrivîmes à Kazım Pacha qui se trouvait à Balıkesir, ainsi qu'à d'autres intéressés, de mettre radicalement fin à ces abominations et de prendre en même temps les mesures répressives que comportait le débarquement, dans les régions de Kara Biga et de Bandırma, d'un certain nombre d'officiers appartenant à l'Association des Nikehban. Nous apprîmes également qu'une trentaine d'officiers de cette Association s'apprêtaient à débarquer à Trabzon et à Samsun pour entrer en campagne contre les chrétiens et provoquer ainsi une nouvelle intervention et une occupation étrangères.

Nous attirâmes aussitôt là-dessus l'attention du XV^{ème} Corps et du Mutasarrif de Canik.

Vous n'êtes pas sans savoir que des détachements britanniques occupaient tout d'abord Maraş, Urfa et Antep. Ces troupes furent ultérieurement remplacées par des Français. A cette occasion, nous essayâmes d'empêcher la nouvelle occupation et, après le fait accompli, nous entreprîmes dans ce sens, d'abord des démarches diplomatiques et ensuite une action militaire.

Un nouveau soulèvement assez considérable se produisit à Bozkır. Nous recourâmes à diverses mesures pour l'étouffer.

Kılıç Ali Bey fut envoyé à Maraş et à Antep, le Commandant d'Artillerie Kemal Bey et le capitaine Osman Tûfan Bey dans la zone de Çukurova, pour y organiser des formations sérieuses et passer à l'action.

Messieurs, je dois vous rappeler à ce propos un fait essentiel qui me revient à la mémoire:

Postérieurement au Congrès de Sivas, le Comité Représentatif, après avoir élaboré les règlements et les manifestes des Congrès, prit sur lui la responsabilité d'établir, sous le titre d'«annexes aux statuts de l'Association pour la Défense des Droits», des instructions secrètes, portant la mention «spéciales et confidentielles», pour les organisations nationales armées. C'est conformément à ces règlements, que des détachements et des corps armés furent formés dans les régions, en contact avec l'ennemi.

Messieurs,

Le 1 novembre, le Ministre de la Guerre Cemal Pacha me disait dans un télégramme chiffré «qu'un nouveau racontar était venu s'ajouter à ceux dont le nombre était déjà si considérable; que le fait de la non-arrivée de Ziya Pacha à Ankara ne pouvait être interprété autrement que comme une diminution de l'autorité du Gouvernement que nous soutenions; qu'en l'occurrence, le Gouvernement était ferme dans sa résolution et que l'on attendait, d'urgence, une réponse à ce sujet.»

Le Gouvernement n'avait pas cru devoir accueillir favorablement la prière que nous lui avions adressée de ne pas envoyer Ziya Pacha.

Il maintenait la nomination de ce fonctionnaire et insistait pour qu'il rejoignît son poste. Mais Ziya Pacha était venu jusqu'à Eskişehir, d'où il était retourné en obtenant un congé.

Dans la même dépêche, Cemal Pacha écrivait encore:

«Le Gouvernement considère la teneur du Manifeste communiqué à la presse au sujet de l'incident de Bozkır, comme contraire à l'accord existant entre nous.»

Or, nous n'avions fait paraître aucun manifeste de ce genre.

Je répondis à Cemal Pacha dans les termes ci-après:

Chiffré Urgent.

Sivas 3-11-1919.

A Son Excellence Cemal Pacha, Ministre de la Guerre.

Réponse à votre télégramme chiffré du 2-11-1919, No. 501.

1° Nous avons accepté le principe d'une entente loyale, d'une réelle unité d'action entre le Gouvernement et l'organisation nationale. Par l'entremise de Votre Excellence, nous avons exprimé un vœu très important, en vue de sauvegarder de toute atteinte les organisations nationales dont le but est si légitime; nous demandons que tous les fonctionnaires supérieurs fussent choisis en tenant compte de ce point de vue et que ceux qui y étaient hostiles, fussent relevés de leurs charges et remplacés.

Nous n'eûmes jamais de réponse aux prières réitérées que nous adressâmes à ce propos. Nous ignorons encore ce qui a été fait au sujet des Valis de Trabzon et de Diyarbakır et du Mutasarrif d'Antalya. Au contraire, sans examiner la situation locale, le Ministère de l'Intérieur a envoyé à Konya, comme Vali, Suphi Bey, membre de l'Association des «Amis de l'Angleterre», qui est aussi faible qu'insuffisant.

Le Ministre de l'Intérieur a refusé tout contact et tout échange de vues avec nous dans ces sortes de questions. Cela donne à supposer qu'il suit une politique hostile aux organisations nationales. Si nous faisons erreur, nous vous prions de nous détromper et de rectifier notre opinion. Je vous avais écrit que le Vali d'Ankara, Ziya Pacha, avait obtenu un congé sur son propre désir; il est naturel qu'il soit toujours considéré officiellement comme le Vali d'Ankara. Mais, jusqu'à ce que les doutes à propos de l'attitude susvisée soient complètement dissipés, il sied de considérer la continuation du congé de ce Vali comme la solution la plus heureuse qu'on puisse trouver.

Le maintien d'un homme tel que Nurreddin Bey a la Direction de la Police d'Istanbul, permettrait de croire que Votre Excellence se montre indifférent dans cette importante question. Pourtant, cette indifférence aura des effets nuisibles aussi bien pour le Gouvernement que pour les Organisations nationales. Vous trouverez certainement excusable que le

Comité Représentatif ne puisse faire montre de tolérance en face du moindre fait de nature à porter atteinte à l'Organisation et à l'Union nationales.

2° Il n'a été donné aucune sorte de communiqué à la Presse par le Corps Représentatif au sujet de l'incident de Bozkır. Il doit exister un malentendu à cet égard. Il est possible que ces renseignements proviennent des informations particulières du journal «La Volonté Nationale». Votre Excellence sait certainement que le Comité Représentatif n'a pas qualité pour censurer un journal. Nous vous prions cependant de vouloir bien nous signaler telles informations de cette agence qui vous paraîtraient contraires à notre entente avec le Gouvernement, afin que nous attirions là-dessus l'attention des intéressés. Au nom du Comité Représentatif

Mustafa Kemal.

Voici maintenant la réponse de Cemal Pacha qui prétendait être le Représentant du Comité Représentatif et le partisan du Mouvement National.

Ministère de la Guerre.

4/5-11-1919.

Au Commandement du III^{ème} Corps à Sivas.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

Ainsi qu'il est dit dans le Manifeste officiel, le Gouvernement actuel ayant assumé la lourde responsabilité du pouvoir dans les circonstances actuelles, uniquement dans le dessein de servir la patrie et le pays et apportant la plus entière loyauté et impartialité dans l'accomplissement de cette tâche, nous considérons comme une nécessité urgente de vous fournir des explications sur les points ci-après:

1° Les éléments non-musulmans n'ont pas participé aux élections; de même les différents partis politiques observent une attitude d'abstention et d'expectative.

Les différents partis politiques motivent cette abstention en disant qu'il existe deux Gouvernements dans le pays et que les élections n'ont pas eu lieu avec l'impartialité voulue. Il est en outre probable que les éléments chrétiens invoqueront les mêmes motifs pour expliquer leur non-participation. Les plaintes et les doléances au sujet de l'irrégularité des élections se multiplient et trouvent un écho jusque dans les cercles et les journaux étrangers.

Si la Chambre des députés ne représentait pas les différentes fractions du peuple et surtout, si elle était formée sous l'influence et la pression des Forces Nationales, il est inutile d'expliquer de quelle façon la chose serait interprétée et commentée dans le monde. Il est donc nécessaire au premier chef d'exclure toute tentative de pression dans l'élection des députés.

2° Par suite des nombreux inconvénients d'ordre intérieur et extérieur, auxquels donnerait lieu la convocation des Députés autre part que dans la capitale, il est d'un intérêt vital pour le pays que l'Assemblée se réunisse à İstanbul.

3° Il appert des renseignements que nous recevons continuellement, que certaines gens dans les provinces, agissant au nom des organisations nationales, interviennent dans les affaires du Gouvernement. Il est nécessaire et urgent de mettre promptement fin à ces immixtions.

Le Gouvernement actuel persiste dans ces trois demandes. Il est impossible d'assurer autrement l'administration du pays.

Ministre de la Guerre
Cemal.

Je veux vous communiquer telle quelle la réponse que je fis à cette dépêche, en mentionnant en suscription qu'elle devait être déchiffrée par le premier aide de camp, Salih Bey:

Chiffré.

Sivas 5-11-1919.

A Son Excellence Cemal Pacha, Ministre de la Guerre.

Réponse à votre dépêche du 4/5-11-1919.

1° Il n'est certainement pas juste d'attribuer aux raisons qu'ils mettent intentionnellement en avant, la non-participation aux élections des éléments non-musulmans et de certains partis politiques qui sont beaucoup plus nuisibles à la patrie que ces éléments.

Ne sait-on pas que les éléments chrétiens ont annoncé qu'ils ne prendraient pas part aux élections, bien avant qu'existât l'Organisation nationale ou qu'on en eût même prononcé le nom?

Quant aux partis politiques, qui se livrent à des criaileries, tout ce qu'ils disent sont des mensonges, parce que, partout, ils ont pris part aux élections. Mais comme ces partis, constitués chacun de cinq à dix adhérents seulement, ne jouisse d'aucun crédit auprès de la nation et que celle-ci est décidée cette fois à choisir ses députés parmi ses propres enfants et non plus parmi

les politiciens d'Istanbul, les partis en question sont inquiets uniquement parce qu'ils comprennent qu'ils ne pourront pas réussir. Que pouvons-nous faire à cela? Nous nous étonnons que le Cabinet montre de l'indécision en présence de cette situation. Où aurait été exercée la pression dont on parle, par qui et dans quelles circonstances? Il faudrait que vous ayez la bonté de préciser ces points pour que le Comité Représentatif pût faire son devoir.

Il ne convient pas de s'inquiéter en attribuant de l'importance à des choses imaginaires.

2° Le temps et les événements démontreront, si le Gouvernement avait raison ou tort dans son point de vue au sujet du lieu de convocation. Nous vous avons fait savoir que nous vous communiquerions nos observations définitives à ce propos, à la suite des réponses que nous recevions des Comités généraux.

3° Pour que nous avisions au nécessaire, il importerait de nous apprendre où et par qui se sont exercées des immixtions, au nom des Organisations Nationales, dans les affaires du Gouvernement. Mais, nous croyons devoir attirer l'attention de Votre Excellence sur certains actes du Ministre de l'Intérieur, qui sont de nature à éveiller des soupçons.

Au nom du Comité Représentatif
Mustafa Kemal.

Le Ministre de l'Intérieur entreprit d'envoyer un certain nombre de missions dans le pays. L'une d'elles sous la présidence d'Ahmed Fevzi Pacha, ancien Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre, était composée d'Ilhami Bey, de la Cour de Cassation, et de Hasan Efendi, le Fetva Emini.

Cemal Pacha, délégué de notre Comité Représentatif, ne nous en avait pas informé. Nous lui demandâmes, le 5 novembre, l'objet de cette mission et le but de son envoi. Nous ajoutons que « nous ne nous expliquions pas surtout la raison de la présence, dans une pareille mission, du Fetva Emini (Dignitaire religieux préposé aux Fetvas) et de quelqu'un qui avait rempli les fonctions de Directeur de la Police sous le Cabinet Kamil Pacha. »

Messieurs, les raisons qui avaient nécessité la présence de Fuad Pacha à la tête de son Corps d'Armée d'Ankara apparaissaient une à une; la principale était que l'on commençait à l'intérieur du pays, à empoisonner l'esprit de la population.

Les menées combinées de nos ennemis intérieurs et extérieurs commençaient à donner plus de résultats sous le cabinet Ali Rıza Pacha que du temps de son prédécesseur Ferid Pacha.

Dans la région de Balikesir, Kazım Pacha cherchait à constituer un front et à se rendre maître de la situation. Sur les fronts de Salihli et d'Aydın, il importait de réorganiser la conduite et l'administration des forces, en se mettant à un point de vue militaire, et pour cela d'y envoyer un officier plus ou moins connu. Nous n'avions de disponible et d'utilisable que Refet Pacha qui résidait à Konya. Fahrettin Bey (actuellement Fahrettin Pacha, Inspecteur d'Armée) était passé au Commandement du Corps d'Armée de Konya. Nous écrivîmes en conséquence à Refet Pacha de partir pour le front et d'y assumer le commandement des Forces Nationales d'Aydın, et à Ali Fuad Pacha de rentrer à Ankara.

Après que nous fûmes informés de l'arrivée de Refet Pacha à Nazilli, je demandai à Cevad Pacha — qui était à la tête de l'Etat-Major Général, — de détacher 4 ou 5 jeunes officiers d'Etat-Major, choisis parmi ceux qui avaient acquis de l'expérience pendant la dernière guerre, pour les envoyer à Nazilli, auprès de Refet Pacha à qui je communiquai également la chose.

Messieurs,

En arrivant à Nazilli, Refet Pacha ne crut pas nécessaire de prendre en mains le Commandement jusque là exercé par Demirci Efe, soit qu'il n'y eût pas trouvé d'utilité, soit qu'il ne lui eût pas été permis de le faire. Le fait est qu'il préféra et crut plus utile d'être sous les ordres de Demirci Efe, comme officier d'Etat-Major... Refet Pacha nous fit connaître cette situation. Il est souvent difficile de contester et d'infirmier l'avis de quelqu'un qui a été amené à prendre une décision d'après des constatations faites sur les lieux. En l'occurrence, ou il y avait réellement avantage à laisser le Commandement à l'Efe et à se contenter d'être son adjoint, comme le jugeait et le préférait Refet Pacha, ou bien celui-ci ne pouvait pas, pour une raison ou une autre, prendre le Commandement effectif de ce front.

Quelque fût le cas, il était parfaitement inutile de lui ordonner de prendre coûte que coûte le commandement.

Mais c'est surtout par la suite qu'apparaissent les bizarreries de sa conduite. En effet, à quelques temps de là, Refet Pacha disparut de Nazilli, et c'est à propos d'une demande de sa part tendant à savoir s'il pouvait entrer en relations avec quelques officiers étrangers, que nous apprîmes qu'il était à Balikesir. Nous lui répondîmes, le 22 décembre 1919, que « nous ne désirions pas que les personnes ayant des attaches avec l'Organisation Nationale et particulièrement lui-même qui était connu comme faisant partie du Comité Représentatif, entrassent de quelque façon que ce soit en contact » avec les étrangers susvisés.

Là-dessus, nouvelle disparition de Refet Pacha. Enfin, un beau matin nous recevons une courte dépêche de Bursa, signée Refet, et ainsi conçue: «Suis arrivé à Bursa par voie d'İstanbul.»

Je ne pouvais arriver à saisir le sens de ce télégramme. Quels rapports le Pacha pouvait-il avoir avec İstanbul ? Depuis quand la route de Nazilli-Balıkesir-Bursa passait-elle par İstanbul? Je ne parvenais pas à déchiffrer cette énigme. Nous apprîmes enfin le fin mot de l'affaire.

Après avoir quitté Nazilli et avoir eu une entrevue avec Kazım Pacha à Balıkesir, Refet Pacha était descendu à Bandırma, d'où, à bord d'un torpilleur français, il s'était rendu à İstanbul; y ayant eu des entretiens avec quelques amis, il était rentré à Bursa...

Messieurs, je n'arrive pas aujourd'hui encore à pénétrer ce mystère. Vous m'en excuserez. Vous savez par ce qui a été dit plus haut, que Refet Bey avait été remplacé, en son temps, par Selahaddin Bey arrivé à Samsun sur un navire britannique par lequel, lui, Refet Bey, avait été invité à rentrer à İstanbul; qu'il avait alors donné sa démission plutôt que d'y retourner, et que le Gouvernement d'İstanbul avait donné sur ces entrefaites l'ordre, par circulaire, de l'arrêter avec moi et de nous expédier à İstanbul.

A ceux qui connaissent l'algèbre, il peut paraître inexcusable que l'on ne puisse résoudre une inconnue quand on a tant de données à sa disposition. Toutefois, j'avoue mon impuissance, en ce qui concerne ce point.

D'est vrai que le cabinet Ali Rıza Pacha avait supplanté celui de Ferid Pacha. Mais nous savons tous, que les moyens d'investigation et d'exécution du nouveau cabinet étaient les mêmes que ceux de l'ancien.

Messieurs, cette attitude faible et étrange de Refet Pacha fut cause que l'on ne put établir une sérieuse organisation de défense sur les fronts d'Aydın et de Salihli jusqu'à la formation d'une armée régulière.

Messieurs,

Cet épisode raconté, reprenons l'histoire des événements au point où nous l'avions laissé:

Cemal Pacha n'avait pu saisir le sens d'une phrase de notre télégramme du 5 novembre et, par une dépêche lancée de la centrale de la Sublime Porte, nous en demandait l'explication en ces termes:

«Nous n'avons pu comprendre ce que vous entendez par ces mots: «nous croyons utile d'attirer votre attention sur certains actes du Ministre

de l'Intérieur qui sont de nature à éveiller des soupçons»; prière d'expliquer d'urgence et explicitement cette phrase.»

A cette brève interrogation, nous répondîmes par un télégramme plutôt détaillé; je vous le donne textuellement au risque de lasser votre patience.

Chiffré.

Sivas 12-11-1919.

A Son Excellence Cemal Pacha.

Réponse au télégramme du 8-11-1919, No. 8084.

Voici quelques faits et gestes du Ministre de l'Intérieur, qui sont de nature à éveiller des soupçons et qui nous viennent en ce moment à l'esprit:

1° Les principaux fonctionnaires civils de quelques vilayets, entr'autres de celui d'Ankara, ont été mandés à l'appareil télégraphiques pour être interpellés d'une façon comminatoire, en vue d'une enquête à faire sur la situation des instigateurs des actes dirigés contre le cabinet Ferid Pacha au cours du Mouvement National, sur les mobiles des accusations formulées et leur degré de conformité avec la loi.

2° On a demandé par télégramme chiffré au vilayet de Sivas, comme s'il s'agissait d'un fait mystérieux, les causes de la mort du Mutasarrif de Tokat, survenue naturellement à la suite d'une fièvre typhoïde dont il souffrait depuis longtemps.

3° Au cours de l'entretien confidentiel que le Ministre de l'Intérieur a eu avec la Délégation Nationale qui venait du front de Balikesir, en compagnie du Ministre de la Justice, il a été possible à ce dernier de demander, en sa présence, aux membres de ladite délégation, s'il y avait moyen d'agir contre les dirigeants du Mouvement National!

4° Le Ministre maintient encore à son poste Keşfi Bey, Sous-Secrétaire d'Etat au Département de l'Intérieur, qui fut l'âme damnée, le confident des actes et des pensées de l'ancien Ministre Âdil Bey, dont la trahison a été établie par des preuves matérielles, alors que son premier soin patriotique, en prenant possession de ses fonctions, aurait dû être de le renvoyer. C'est encore sur les indications de ce même Sous-Secrétaire d'Etat que le Ministre procède au remplacement des fonctionnaires de son Département.

Vous trouverez tout naturel que les fonctionnaires désignés par un tel chef ne jouissent pas précisément de la confiance nationale. Ali Ulvi Bey, l'ancien Mutasarrif de Kayseri, par exemple, qui, du commencement jusqu'à la fin des opérations nationales, a observé une attitude hostile envers elles,

et qui ayant été suspendu de ses fonctions par la population, n'avait échappé alors à l'arrestation et au bannissement qu'en raison seule de sa maladie, a été nommé à Burdur malgré son insuffisance notoire et son inexpérience administrative. De même, Ethem Bey qui, tant à cause de son incapacité que de l'inopportunité de son maintien au Sandjak de Canik, avait été renvoyé à İstanbul, a été nommé à Menteşe.

D'autre part, Cavid Bey, l'ancien Mutasarrif de Niğde, récemment amené à Sivas, a été nommé au Mutasarrifat d'Aydın. Enfin, le Mutasarrif d'Antalia qui est la créature du traître Cemal Bey, ancien Vali de Konya, est toujours à son poste, malgré nos démarches réitérées et les protestations de la population.

5° Une Direction aussi importante que celle du Personnel se trouve confiée à un Arménien.

6° On ne remarque aucun changement à la Direction de la Presse et dans les services de l'Agence.

7° On sait que l'Union Nationale est la seule force capable de garantir les destinées du pays et que l'Organisation Nationale seule peut maintenir cette Union.

Ceux qui travaillent à compromettre l'œuvre sacrée de cette Union et de cette Organisation, œuvre consistant à sauver le pays de la dislocation et du partage et à assurer l'indépendance de l'Etat et de la nation, sont les mauvais esprits, les fauteurs de sédition d'İstanbul.

On ne peut les mettre dans l'impossibilité de nuire qu'en prenant de mesures d'ordre sérieuses et radicales. Le principal moyen d'assurer ce résultat est de confier la Direction de la Police à quelqu'un choisi parmi les hommes honnêtes, patriotes, compétents et capables d'initiative. Or, Votre Excellence n'ignore pas que le Directeur Général actuel de la police est l'unique soutien et défenseur de l'ancien cabinet, coupable de trahison, et de ses créatures: Ainsi qu'il résulte, d'autre part, de la teneur des lettres écrites par Said Molla à Mr. Frew, le fonctionnaire en question sert d'appui et de refuge à l'opposition, c'est-à-dire aux ennemis de la nation. Son Excellence Salih Pacha avait également reconnu la chose à Amasya. Cela voudrait dire que le Ministre de l'Intérieur ne voit aucun inconvénient à laisser les destinées du pays et de la nation entre les mains d'un pareil homme, que peut-être il y voit même un avantage.

Quant à Kemal Pacha, commandant de la gendarmerie, son maintien à son poste alors qu'on le sait positivement être aussi nuisible aux

aspirations nationales qu'à vous-mêmes, peut-il être attribué à la bonne volonté du Ministère de l'Intérieur?

Au nom du comité Représentatif

Mustafa Kemal.

Messieurs,

Il y avait également un télégramme du Ministre de la Guerre, en date du 9 novembre 1919, dont le contenu est intéressant. Dans ce télégramme, Cemal Pacha concrète la pensée du Cabinet en appuyant sur les points suivants:

«1° Les opérations électorales doivent s'effectuer d'une façon légale et régulière.

2° La réunion de la Chambre des Députés aura lieu à İstanbul.

3° Les communications qui vous ont été faites jusqu'ici par le Gouvernement portant qu'il ne fallait pas s'immiscer dans les affaires de l'Etat, au nom de l'Organisation Nationale, sont formelles.

4° Il est manifeste que les demandes formulées dans nombre de vos télégrammes, ont ce caractère, c'est-à-dire celui d'ingérence.

5° Le Gouvernement ne se départira pas de la neutralité qu'il a annoncée dans son manifeste. Il ne peut donc exercer une pression sur ceux qui professent des opinions opposées à celles de l'Organisation Nationale, ni les punir.»

Et cela finissait par la menace que voici:

Si la situation actuelle dure encore si peu que ce soit, il est certain que le Conseil des Ministres se retirera.»

Honorables Messieurs,

Le sens qu'expriment ces phrases mettaient à nu toutes les réalités de la situation. Le Cabinet ne voulait pas admettre que parmi ceux qui professaient des convictions contraires à celles de l'Organisation Nationale, il y eût des ennemis du pays et de la nation; il ne faisait aucune différence entre l'Organisation Nationale et les organisations de traîtres constituées par nos ennemis, entre Ali Kemal ou Said Molla et nous. A ses yeux, les incidents d'Adapazarı, de Karaca Bey, de Bozkır et d'Anzavur ne constituaient pas des faits répréhensibles.

Dans notre réplique à Cemal Pacha, après avoir relevé ces points, nous ajoutâmes ceci dans l'intention de lui faire avouer le fond des sentiments du Gouvernement:

«A en juger par vos déclarations, le Gouvernement Impérial considère probablement l'Organisation Nationale comme superflue. Si telle est effectivement le cas, et si l'on dispose d'une force capable de sauver le pays sans avoir besoin de l'Organisation Nationale, nous vous prions de vouloir bien nous le dire explicitement, afin de procéder en conséquence au nécessaire, et de manière à dissiper toute équivoque entre nous.»

Messieurs,

J'avais reçu, le 28 novembre seulement, c'est-à-dire 18 jours après son expédition, la lettre manuscrite que Cemal Pacha m'avait spécialement envoyée à Sivas, sous la date du 10 novembre, pour reprendre, résumer et commenter, article par article, toutes les questions qui avaient fait l'objet de notre correspondance.

Parlant, entr'autres, de la question de la convocation des Députés dans un autre lieu que İstanbul il écrivait:

«Il est devenu évident que le Padichah n'accordera pas son assentiment à la réunion de l'Assemblée dans ces conditions. Les Américains ont laissé entendre et même affirmé, que des attaques dirigées par les forces alliées contre la Chambre des Députés, pourraient peut-être même produire des conséquences heureuses pour l'Etat, mais qu'ils ne croyaient pas qu'une pareille tentative rentrât dans le cadre des probabilités.» Et après nous avoir communiqué une information qu'il nous donnait comme si nous l'ignorions, en nous disant que

«Les grosbonnets parmi les fonctionnaires qui ne sont pas animés de l'esprit et du sentiment qui président au Mouvement National, s'appuient sur les armées d'occupation»; il ajoutait: «la plupart des membres de l'ancien Cabinet étaient de cette catégorie». Pour illustrer cette affirmation d'un exemple typique, il citait le cas du remplacement du Directeur de la Police, à propos duquel cet état de vassalité était nettement apparu.»

Et après cette accusation qui nous vise: «le Cabinet s'était proposé de faire beaucoup de choses, mais il n'a pu se convaincre de la solidité des forces sur lesquelles il s'appuie, pour amorcer une entreprise sérieuse et radicale.» Il continue:

«Je n'exagérerai pas en disant que le Ministre de l'Intérieur est à la tête de ceux qui parlent de la nécessité de ces forces, c'est-à-dire des Forces Nationales.»

Après avoir apposé sa signature à cette lettre, Cemal Pacha y annexe une note résumée, également signée, dans laquelle je relève cette phrase:

«L'opposition et les étrangers ont décidé d'empêcher l'ouverture de la Chambre. Si le Comité Représentatif de son côté persiste dans son opposition en faisant intervenir sa dispute au sujet du lieu de convocation, il ne nous resterait d'autre recours que de nous fier à Dieu.»

Messieurs,

Je m'abstiendrai de tout commentaire au sujet de la logique, du jugement et de la justesse de vues des observations faisant partie du contenu de cette lettre comme de celles des rapports antérieurs et des considérations qui suivront.

Je me bornerai seulement à reproduire un passage de la réponse détaillée que nous fîmes à cette lettre, le 28 novembre 1919. Voici ce passage:

«Nous ne considérons pas comme sérieux les arguments qui, d'après vous, seraient de nature à ébranler la confiance dans la force sur laquelle s'appuie le Gouvernement Impérial en vue d'une entreprise capitale.»

Messieurs,

Le Ministre de l'Intérieur, Damad Şerif Pacha, ne cessait de prendre des mesures tendant à briser l'Union Nationale et à forcer la nation à une attitude passive en face des attentats qui continuaient à se commettre en prenant de l'extension. Nous nous apercevions qu'il incitait les autres départements à suivre une conduite analogue.

Nous citerons un exemple:

Il y avait à Eskişehir un Cadi, du nom de Hamdi Efendi; ne pouvant continuer à demeurer dans cette localité à cause de son attitude hostile à l'égard des Forces Nationales, celui-ci s'était rendu, sans esprit de retour, à İstanbul; or ce Cadi fut renvoyé à Eskişehir par le nouveau cabinet; le Mutasarrif exposa le cas au Ministère de la Justice et demanda son remplacement; aucune réponse ne lui fut donnée. Le Mutasarrif et le Commandant de la zone d'Eskişehir, en nous rendant compte de la situation née de ce fait, s'exprimaient en ces termes: «Si le Ministère ne

prend pas notre demande en considération, nous serons quand-même forces d'éloigner l'individu; nous vous prions de nous faire connaître vos instructions.»

Ce à quoi nous fûmes obligés de répondre:

«Dans le cas où l'on n'arriverait pas à persuader le Gouvernement Impérial — qui a promis de se conformer aux Aspirations Nationales et qui, dans cet ordre d'idées, jouit du concours le plus parfait des Organisations Nationales — de la nécessité de transférer ce Cadi, il est évident que la seule chose qui resterait à faire, serait de le chasser.»

Naturellement, les fonctionnaires, nommés par İstanbul et rentrant dans la catégorie du Cadi n'étaient pas peu nombreux.

La première phrase d'un télégramme, en date du 24 novembre 1919, par lequel le Ministre de la Guerre, Cemal Pacha, nous exposait le point de vue du Cabinet, au sujet de ces sortes de questions, était ainsi conçue:

«Les affaires intérieures et extérieures de l'Etat ne souffrent aucune ingérence.»

Nous répondîmes en détail le 27 novembre 1919:

«Tout en reconnaissant en principe que la conduite des affaires intérieures et diplomatiques de l'Etat ne comporte pas d'ingérence, dans les circonstances sans précédent que nous traversons, il est fort naturel et légitime que la nation ne puisse tolérer aucun fait, ni aucun acte, de nature à porter atteinte à l'Union Nationale; à affaiblir, consciemment ou inconsciemment, les Organisations Nationales, qui sont appelées à assurer le sort de la patrie et du peuple»; et le télégramme finissait ainsi: «Le Comité Représentatif est entièrement fidèle aux engagements qu'il a signés... à condition toutefois que les engagements demeurent réciproques... Or, le Gouvernement n'a encore exécuté aucun des engagements notés sous la signature de Salih Pacha et, si des raisons indépendantes de sa volonté l'en ont empêché, il ne nous les a même pas fait connaître.» Messieurs, les renseignements que je vous donnerai brièvement, et les documents que je vous soumettrai maintenant en confirmation des premiers, feront ressortir à l'évidence combien le Cabinet Rıza Pacha était mal venu de nous critiquer et, pour employer l'expression la plus bénigne, combien il était insouciant.

Messieurs,

Les associations secrètes d'İstanbul et certains de leurs leaders s'appuyaient tous sur les Etrangers, ainsi qu'il est dit également dans la lettre du Ministre de la Guerre, Cemal Pacha.

Grâce à de larges subsides, à la tolérance et à l'apathie absolue du Cabinet Ali Rıza Pacha, elles travaillaient de toutes leurs forces à mettre le pays d'un bout à l'autre, à feu et à sang.

Nous n'avions pourtant laissé ignorer au Cabinet ni les informations, ni les documents dont nous disposions. Un certain nombre de documents que nos organisations d'İstanbul avaient réussi à se procurer, avaient été confiés tels quels à Cemal Pacha et au Grand Vizir.

Comme ces pièces furent à cette époque communiquées aux Représentants étrangers et, de ce fait, connues de la plupart des Puissances de l'Entente, et qu'elles furent transmises en résumé également à tous les Commandants, ainsi qu'à ceux qu'elles concernaient, je ne vois pas d'inconvénient à ce que ces documents soient portés à votre connaissance et à celle de la nation, maintenant que l'incident en question est du domaine de l'histoire.

Je juge utile de vous soumettre textuellement ces pièces, dont la lecture peut aider à vous donner une idée exacte des difficultés visibles ou secrètes auxquelles nous fûmes en butte au cours de la lutte nationale, et, par cela même, servir de leçon et d'exemple aux générations futures.

Ces documents sont les copies des lettres que Said Molla, connu pour être le président de la Ligue des «Amis de l'Angleterre», adressait au pasteur Frew.

Messieurs, l'authenticité de ces documents est indéniable, encore que Said Molla, avisé du fait que copie était prise de cette correspondance, ait essayé d'en contester l'authenticité dans un long et virulent démenti, publié en turc par le «İstanbul» du 8 novembre 1919. Les copies de ces lettres ont été prises dans la maison même de Said Molla et extraites mot à mot d'un cahier dans lequel étaient transcrites les minutes.

Indépendamment de cela, le contenu de ces lettres correspond dans ses moindres détails aux événements qui se déroulèrent à cette époque, ainsi qu'aux faits et gestes, constatés par ailleurs, des personnages qu'elles évoquent.

Maintenant, si vous m'y autorisez, je vous soumettrai ces lettres par ordre de date:

«Cher Ami,

J'ai envoyé à Hikmet Bey, à Adapazarı, les deux mille livres qui m'ont été données. Nos affaires y marchent très bien: Nous en recueillerons les bons résultats dans quelques jours.

Je m'empresse de vous communiquer, par la présente, les informations ci-après que je viens de recevoir. J'irai vous donner personnellement des détails, demain matin. Notre émissaire n.b.d. 285/3 nous mande, dans une lettre envoyée par courrier spécial d'Ankara, que les Forces Nationales manifestent un penchant extraordinaire pour la France et que les officiers envoyés à Sivas par le Général Franchet d'Esperey, s'étant entretenus avec Mustafa Kemal Pacha, prennent certaines dispositions dirigées contre le Gouvernement britannique.

Bien que D. B. Q. 91/3 soit membre de notre Ligue, j'ai la persuasion qu'il fait de l'espionnage pour le compte des Français et raconte partout que vous êtes le président de notre Association. Malgré votre conviction en sa faveur et la confiance, que vous lui témoigniez, mes déclarations démontreront, en cette occurrence également, l'erreur que vous avez commise en vous fiant à cet homme jusqu'à ce jour.

J'ai visité hier matin, Son Altesse Damad Ferid Pacha en compagnie d'Âdil Bey. Je lui ai dit de votre part, qu'il était nécessaire de patienter encore un peu. Tout en vous remerciant, Son Altesse déclara que les Forces Nationales avaient pris racine dans l'Anatolie entière; que, ne pouvant venir au pouvoir, tant que les chefs maudits de ce Mouvement ne seraient pas abattus par une contre-opération, il ne voyait pas la possibilité de défendre à la Conférence les clauses de l'accord qui avait été sanctionné par Sa Majesté Impériale. Il recommande de faire d'urgence des démarches auprès du Gouvernement de Sa Majesté britannique pour la dispersion des Forces Nationales, et l'envoi d'une Note collective à la Sublime Porte avant les élections législatives; de poursuivre et d'activer la réalisation de notre but, en faisant commettre à nos bandes, sur les Grecs d'Adapazarı, de Karaca Bey et de Chilé, des méfaits et des exactions qu'on mettra sur le compte des Forces Nationales pour les accuser de troubler l'ordre public; de provoquer, dans les journaux anglais, une campagne de presse contre lesdites Forces; et de donner par télégraphie sans fil, des instructions sur les questions dont nous avons parlé hier, à E. B. K. 19/2 qui a été envoyé d'une façon spéciale par torpilleur.

Cette nuit, à 11 heures, Âdil Bey vous verra à K et vous fera part de certaines prières personnelles de Ferid Pacha. Ensuite, Sa Majesté pourra s'entretenir avec Mister T. R. Ne faites plus confiance à Refik Bey. Sadık Bey pourra aussi travailler avec nous.

Je vous présente mes respects.

11-10-1919.

Said.

P. S. Nous n'avons encore aucune nouvelle de Karaca Bey et de Bozkır.

Deuxième lettre.

Il ressort d'une lettre expédiée par T. B. D. 285/3 d'Ankara, en date du 12, que Vasif Bey, colonel d'Etat-Major en retraite, membre du Comité Représentatif de Sivas, sera envoyé pour entrer en contact avec d'Esperey et qu'il se mettra en route dans quelques jours.

Hikmet Bey a reçu les fonds. Il demande encore un peu d'argent.

L'autre jour, quand j'ai été vous voir, je ne vous avais pas dit que j'étais «filé». En rentrant de chez vous, j'aperçus deux hommes, l'un à moustaches blondes, l'autre châtain et imberbe, qui m'attendaient au coin de la rue. Comme il était nuit, j'en éprouvai une certaine appréhension. Je les entendis seulement se dire, à voix étouffée: «C'était Said Molla; allons-nous-en maintenant». Je sens que ces relations trop fréquentes seront plutôt dangereuses pour moi. Nous pourrions nous voir, si vous occupez la maison de Fuad Pacha aux environs de Turbé, dont nous avons parlé. Nazım Pacha a appris l'existence de notre association; il a paru très fâché de n'en avoir pas été avisé. Présument votre autorisation, je l'ai inscrit à la section N. B. S. 495/1. Jusqu'à ce que l'affaire de la maison soit arrangée, c'est lui qui établira le contact.

Les 1200 Livres envoyées à N. B. D. 289/3 à Karaca Bey, y sont arrivées. On partira. Ferid Pacha attend avec impatience la Note qui devait être remise à la Sublime Porte.

Sa Majesté Impériale est très affectée de la situation. Il est de notre intérêt que vous lui prodiguez indirectement des consolations et que vous lui fassiez entendre continuellement des déclarations réconfortantes.

N'oubliez pas que nos souverains se montrent faibles devant toutes choses.

Seyid Abdul Kadir Efendi a fait de très étranges déclarations à propos de l'affaire en question. Ses collègues diraient que c'est contraire au patriotisme.

Il vous appartient d'aviser au nécessaire. On parle du remplacement du Directeur de la Police Nurreddin Bey. Veuillez attirer l'attention de qui de droit sur ce personnage qui est notre protecteur à tous. Je vous présente mes respects.

18/19-10-1919.

Said.

P. S. Ali Kemal Bey s'est entretenu avec cette personne; faute d'habileté de sa part dans la conversation, son interlocuteur aurait deviné sa pensée et lui aurait même dit avec mépris:

«Nous avons compris que vous travaillez pour le compte des Anglais.»

Troisième lettre.

Le groupe de l'oculiste Esad Pacha, et surtout Çürüksulu Mahmud Pacha, font démentir continuellement votre propagande en se référant aux renseignements officiels, et cherchent à calmer l'effervescence populaire. Je vous prie de faire communiquer par Sa Majesté au personnage dont nous avons parlé hier, l'ordre de ne donner aucune réponse à ces gens lorsqu'ils s'adresseront à lui.

Je vous présente mes respects.

19-10-1919.

Said.

Cher Maître,

L'organisation de la Franc-Maçonnerie rencontre des objections et de l'opposition parmi les Amis. On ne voudrait pas imiter l'œuvre des Unionistes. Nous appliquerons notre programme en faisant entrer dans cette organisation des jeunes gens imbus de nos idées.

Mon habillement m'empêchant d'intervenir personnellement, votre vieil ami K. B. V. 4/35 commencera à travailler dans la limite des décisions prises. Il n'y a toujours pas de nouvelles d'Ankara et de Kayseri.

Je vous présente, Cher Maître, mes respects.

19-10-1919.

S.

Maître,

Kassidédji Zade Rıza Molla a envoyé dire hier à (Adam Block) que, s'autorisant de sa qualité d'ancien ami, il croyait devoir l'avertir qu'il considérait comme incompatible avec la dignité et la mentalité britanniques, la protection accordée à «l'Association des Amis de

l'Angleterre», présidée par moi; que cela produisait une fâcheuse impression sur l'opinion publique et que cette Association devrait être représentée par des hommes d'honneur. Il aurait fait répandre des calomnies sur mon compte.

Je voudrais rappeler ici que Rıza Molla nourrit contre moi une animosité personnelle. La sœur de son gendre avait été autrefois mon épouse. L'ayant répudiée jadis je m'attirai la rancune de sa famille. Je vous prie de faire connaître cela à Son Excellence Monsieur Adam Block, et je profite de cette occasion pour vous informer que le dit Molla n'est pas en ce moment partisan des Anglais; qu'il est un agent de propagande au service du Mouvement National; qu'il existe des relations entre lui et Mustafa Kemal Pacha et que ses calomnies contre moi révèlent son caractère.

21-10-1919.

S.

P. S. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, veuillez faire connaître à Son Excellence Adam Block les services que je vous rends.

Honorable Maître,

Il est dit dans la lettre du 20 octobre 1919, arrivée par courrier de N. B. K. 295/3, que, suivant nos instructions, il est parti lui-même pour Kayseri en laissant K. D. S. 93/1 à Ankara, et qu'il a envoyé copie exacte des Instructions à Galib Bey. Les subsides qui lui avaient été accordés étant épuisés, il en sollicite de nouveaux. Il apprend que les organisations secrètes étendent leur activité et que nos Amis qui ont pu échapper aux chefs rebelles, commencent à agir clandestinement en restant pour le moment dans les villages, et il ajoute que les dispositions prises récemment sur votre initiative porteront leurs fruits. M. K. B., qui parle un turc très pur, jouerait un rôle très important; il remplirait à la perfection celui de Hoca.

La préparation des Instructions X. VV est complètement achevée. S'il n'y a pas de nouveau-venus, qui se soient glissés dans nos rangs, notre plan sera réalisé avant d'être découvert.

J'ai retenu le courrier 4. r. ici, en attendant l'envoi des subsides.

23/24-10-1919.

S.

P. S. J'ai ajouté, à la fin de l'opuscule, les déclarations d'Ahmed Rıza Bey au sujet du mandat italien. Son passage en France serait dangereux pour nous. Veuillez prévenir cela.

Maître,

Ali Kemal Bey a causé hier avec cette personne. Il lui aurait dit qu'il était nécessaire d'agir avec quelque lenteur en ce qui concerne la presse. Il n'est pas très facile chez nous de diriger les intellectuels et les publicistes dans un sens contraire à la cause qu'ils avaient d'abord embrassée. D'après lui, tous les fonctionnaires seraient pour le moment sympathiques au Mouvement National.

Ali Kemal Bey se conformera strictement à vos instructions. Il cherche à s'assurer aussi la collaboration du parti de Zeynel Abidin. Bref, on va embrouiller les affaires.

Il paraît que depuis quelques jours il est beaucoup question de moi dans les cercles français et américains. Je n'ai pu encore en saisir la raison.

A cause de l'influence qu'exercent les partisans du Mouvement National sur les politiciens du gouvernement actuel, la sauvegarde de ma vie est confiée à vos soins. C'est cette persuasion qui me donne du courage.

Je me suis entretenu personnellement avec Hikmet. Je l'ai trouvé cette fois quelque peu hésitant. Il m'a tout de même donné de fortes assurances. «Je suis un homme loyal, m'a-t-il dit; je ne reprends pas ma parole.» Comment avez-vous trouvé l'incident de Sivas? Ça manque un peu de préparation, mais cela viendra peu à peu.

L'«homme de Kadıköy» se charge de l'affaire. Mais la maudite presse unioniste entrave quelquefois notre action. Il faut surveiller ses publications. Notre Pacha est encore nerveux. «Quand cela aura-t-il lieu?» demande-t-il.

Nos relations et nos rapports sont devenus difficiles du fait que vous n'avez pas encore résolu la question de la maison. N. B. S. 495/1 recommande d'attacher de l'importance à Konya. Il me prie d'attirer votre attention sur la question qu'il vous avait expliquée de vive voix. Je lui ai dit que vous aviez été affligé du dernier malheur arrivé à Ali Kemal Bey. Il est nécessaire d'avoir ce personnage dans nos mains. Ne laissons pas échapper cette occasion. C'est le moment le plus propice pour lui offrir un cadeau.

Je regrette que vous n'avez pas reçu ma lettre du 19 octobre 1919. Veuillez exercer quelque pression sur l'intermédiaire. Il est de toute importance pour moi d'éviter les dangers. Envoyez-moi un nouveau mot de passe. Je donnerai à Hikmet et à l'homme de Kadıköy, leurs numéros matricules.

Croyez, cher Maître, à mes sentiments respectueux.

24-10-1919.

S.

P. S. — J'oublie toujours une chose que je me propose de vous dire depuis quelque temps. Pour que Mustafa Kemal Pacha puisse venir ici en toute confiance, il faut feindre d'avoir un peu de la sympathie pour lui et pour ses partisans. Veuillez attacher une extrême importance à cette question. Nous ne pouvons pas défendre sa cause par nos propres journaux.

Cher Maître,

Je me suis entretenu longuement, selon vos instructions, tant avec Mustafa Sabri Efendi qu'avec Hamdi et Vasif Efendis, pour différer et entraver les élections. J'ai obtenu leur adhésion. La propagande a commencé dans les quartiers. Ils gagneront ceux qui peuvent être utiles. Ils disperseront les voix à force d'argent. Il est nécessaire d'en instruire Sa Majesté. Je vous assure que nous parviendrons au but avec l'aide de votre intelligence et de vos mesures.

26-10-1919.

Autre lettre:

«Le courrier 9. R. est arrivé. L'organisation de Keskin est achevée. J'ai donné les instructions nécessaires aux camarades, en vue de la propagande. Je suis sûr que nous recueillerons prochainement les premiers fruits de nos succès.

27/28-10-1919.

Cher Maître,

On parle, à la Cour, d'intentions et de dispositions relatives à la formation d'un nouveau Cabinet. Il importe de hâter cette affaire. Certaines mesures prises par nos organisations d'Anatolie, ont été découvertes par les Forces Nationales. A Ankara et à Kayseri particulièrement, on remarque une certaine activité contre nous. Malgré sa promesse, l'Association des Kurdes n'a pu rien faire. On détruit une partie de nos bandes.

Il est absolument nécessaire d'amener coûte que coûte au pouvoir le Cabinet que nous avons en vue.

Je présume qu'Ali Rıza Pacha prendra des mesures pour entraver nos projets. Ceux que nous destinions à Bozkır, étant connus, manifestent un peu trop de crainte d'y aller.

Je dois vous exposer la nécessité d'inviter, par votre canal, K. B. 81/1, de Konya, à aggraver l'incident, et nos corps de propagande, à redoubler d'activité à cet effet.

29/30-10-1919.

S.

P. S. — On a parlé à Hikmet d'une de mes lettres. D'où a-t-on eu connaissance de ce texte? J'ai parlé personnellement à Hikmet et c'est de lui-même que j'ai appris avec étonnement que cette indiscretion avait été commise. L'espion se trouve-t-il dans votre entourage ou dans le mien?

Autre lettre:

Cher Maître,

J'ai causé avec nos intimes amis de l'Association pour le relèvement des Kurdes. Ils nous ont dit qu'étant venus tout récemment, ils se conformeraient dans leurs dispositions aux instructions données quelques jours après leur arrivée, et qu'ils auraient besoin de subsides assez considérables pour l'envoi de leurs divers compagnons en Kürdistan. Ils m'ont montré la lettre reçue de D. B. R. 3/141. Il y est question des excitations exagérées auxquelles ils se seraient livrés à Urfa, à Antep et à Maraş contre les Français, et de leurs agissements pour engager le peuple dans un sens opposé à la politique de conciliation poursuivie par le Commandant du Corps d'Armée.

Je ne trouve pas justes les considérations par lesquelles on voudrait empêcher Zeki Pacha d'arriver à la Présidence du Conseil. Ce personnage a de l'autorité et de l'influence sur les Kurdes. Les anciens massacres arméniens sont oubliés. L'observation que vous émettez, est en tout casprématurée. On peut, à la rigueur, tourner la chose habilement. Nous attendons à tout moment votre concours. Nous tâchons d'impliquer les autres dans cette affaire.?

Je vous offre mes respects.

4-11-1919.

S.

Cher Maître,

Les déclarations faites par Ahmed Rıza Bey au Correspondant du «Temps» ont dû naturellement attirer votre attention. La subtilité

politique dont témoigne sa recommandation à l'Emir Faysal, de parvenir à un arrangement avec les Français, ne doit pas échapper à votre sage clairvoyance. Les Chefs des Forces Nationales manifestent depuis quelques temps un penchant notable pour la France et, tout en provoquant des troubles en Irak, ils voudraient aussi porter atteinte à votre souveraineté en Syrie. Toute indifférence ou négligence en face de l'activité de ces Forces aboutirait à un soulèvement extraordinaire de l'opinion publique dans le monde musulman contre l'Angleterre. Il importe essentiellement de noter avec soin ce point de toute importance et d'attirer là-dessus l'attention de vos hommes d'Etat. Veuillez, je vous prie, ne pas voir dans cette observation une offense à votre haute culture, car nous considérons comme contraire et funeste à notre idéal politique la prédominance, en Turquie, de n'importe quelle force ou influence autre que la vôtre.

Les différents courants sympathiques qui se sont manifestés envers les Forces Nationales, par certains hommes d'Etat, par la Presse française, italienne et surtout américaine sont une preuve patente de la jalousie qu'inspire votre puissance politique et militaire.

Soyez persuadé que des hommes comme Ahmed Rıza, qui jouissent de la plus ancienne et intime amitié des Clemenceau, des Pichon et autres personnalités politiques, joueront un rôle très important en France et parviendront à y gagner l'opinion publique dans toute l'acceptation du terme.

Vu les renseignements que l'on a sur le voyage prochain d'Ahmed Rıza en Suisse, vous pouvez être certain que de là, il se propose sûrement de passer en France.

Nos forces du côté de Balikesir, dispersées et mises en fuite, se sont abritées à A. R. Nous en préparons de nouvelles. Il nous faut encore, au bas mot, un fonds de 5000 Livres.

Il ressort d'une lettre envoyée par D. B. S. 40/5 de Karaman, qu'ils sont pour le moment obligés de prendre une attitude d'expectative; et d'une autre lettre, reçue de K. B. R. 87/4 de Kayseri, qu'ils commenceront incessamment les opérations.

Ziya Efendi dit, que les préparatifs étant achevés aux postes de H. G. et Dj. H. il ne lui reste qu'à s'y rendre avec des subsides. Si vous le désirez, il vous donnera verbalement des détails au sujet de la situation.

Je dois vous dire que nous sommes excessivement surveillés et que Sivas est régulièrement tenu au courant de toutes nos dispositions.

N'ayez pas confiance en Mehmed Ali. Il n'est pas discret. Il commet dans tous les cas des indiscrétions. Vous feriez très bien de n'utiliser personne d'autre que moi en ce que concerne les mesures et les organisations d'ordre extérieur. On doit nécessairement comprendre Ali Kemal Bey dans la liste. Si nous nous aliénions cet homme qui connaît tant de nos secrets, nos dispositions seraient entièrement connues de nos ennemis. Ménagez cet homme en le cajolant de temps en temps. Je vous présente, Maître, mes respects.

5-11-1919.

S.

P. S. — Kemal aurait été arrêté. Comme il fait partie de notre organisation, le degré de nos relations avec K. B. R. 15/1 serait ainsi divulgué. Il importe de protéger cet homme.

Messieurs,

Nous avons eu recours à tous les moyens et à toutes les mesures qui sont en notre pouvoir, pour entraver ces vastes menées, écarter les dangers et débrouiller les situations ainsi créées. Nous avons déployé de grands efforts pour réprimer les fameux soulèvements, les révoltes, et repousser les attaques des forces des nations ennemies, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire ou que je veux essayer de vous rappeler, au cours des événements.

Le Cabinet Ali Rıza Pacha ne nous eût été d'aucun secours s'il ne se fût appliqué à faire sombrer les Forces Nationales qu'il ne pouvait souffrir et encore, dans cette tâche, il n'a cessé de nous chercher de vaines querelles. Ses chers camarades qui lui ont succédé au pouvoir, n'ont rendu d'autre service que d'imiter son exemple, et, par suite, d'aller de scandale en scandale et de catastrophe en catastrophe.

Messieurs,

Ne doutant pas que ces organisations étaient l'œuvre perfide du pasteur Frew qui est seul responsable des actes commis par les traîtres, soi-disant nos corrégionnaires, dont il avait corrompu les esprits, je lui écrivis personnellement une lettre, pensant qu'il suspendrait pendant quelque temps son activité ou que peut-être il se retirerait.

Afin de comprendre exactement le contenu de cette lettre, je dois ajouter que j'avais déjà eu l'occasion de m'entretenir et de discuter une ou deux fois avec le pasteur Frew à İstanbul.

Voici ce que je lui écrivis en français:

Monsieur Frew,

A l'Ambassade d'Angleterre à İstanbul.

Monsieur,

Je me rappelle avec plaisir les conversations que j'ai eues avec vous par l'entremise de Monsieur Marten.

J'en avais eu l'impression que, grâce à votre long séjour en Turquie, au milieu du peuple turc, vous aviez acquis des notions parfaitement justes concernant le pays. Or, je m'aperçois maintenant avec regret que le contact avec certaines personnes douteuses et intéressées vous a fait prendre une fausse direction.

Vous me permettrez de vous faire observer, par exemple, que le plan que d'après des renseignements de source authentique, vous aviez combiné et même commencé à mettre à exécution avec Said Molla, provoquera certainement la réprobation de la nation anglaise.

Si, au lieu de se fier aux Said Molla, on jugeait la Turquie et les Turcs d'après les sentiments des vrais patriotes, on comprendrait aussitôt combien de pareils plans sont irréalisables. Pour le prouver, il suffit de citer le lamentable échec auquel ont abouti les échauffourées d'Adapazarı et de Karaca Bey, qui sont des incidents d'hier. Ils étaient pour le moins superflus.

En effet, au point de vue de son résultat, l'entreprise combinée à Malatya contre Sivas, par le Capitaine Nowill avec l'ex-Vali d'Elaziz et le Mutasarrıf de Malatya, entreprise qui devait reposer sur le concours des Kurdes, qu'on ne parvint pas à égarer malgré tous les efforts faits dans ce sens, ne s'est-elle pas terminée par la confusion de ses auteurs?

Je tiens à vous informer en toute sincérité et de la façon la plus sérieuse, que, si la nation anglaise n'accorde pas de prix à la confiance et au bon vouloir du peuple turc, elle commet une faute grossière. Dans le cas contraire, les moyens que vous croyez devoir prendre pour réussir, sont entièrement faux et contraire au but que vous voulez atteindre.

Je vous signale comme particulièrement dangereux, de représenter Sa Majesté Impériale le Sultan comme étant votre collaborateur et étant mêlé à vos entreprises, comme le font les imposteurs avec qui vous vous trouvez en rapports. Vous n'êtes pas sans savoir que notre Souverain étant, comme tel, irresponsable et obligé de rester impartial, ne voudra assurément pas modifier les choses concernant la volonté et la souveraineté nationale.

Si la conduite inhumaine et barbare des fonctionnaires anglais, se trouvant en Turquie et agissant sans doute à l'encontre des désirs et des intérêts de la nation anglaise, étaient rapportée à celle-ci—les documents prouvant ces agissements sont entre nos mains — je crois que les Anglais aussi que les reste du monde, réprouveraient une telle conduite.

Il y a encore un point que je voudrais relever en raison de son étrangeté. Vous êtes au service de Dieu. L'ardeur que vous déployez à vous mêler de manœuvres politiques et à jouer un rôle actif dans des situations qui peuvent facilement aboutir à des luttes sanglantes, est-elle compatible avec votre mission sacrée? Dans les conversations que j'ai eues avec vous, j'ai cru voir en vous non pas un politicien de ce genre, mais un homme de bien, dévoué à la cause de l'humanité et de la justice. Mais les dernières informations authentiques qui viennent de me parvenir, m'ont prouvé combien je me suis trompé sous ce rapport.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Messieurs,

Peut-on encore mettre en doute que le Gouvernement Central ait été plus au courant que la Comité Représentatif, des vrais auteurs et des origines des entreprises criminelles qui s'étaient faites et se faisaient encore à İstanbul, au vu et au su du Gouvernement, ainsi que des manifestations révélant d'une façon évidente les effets funestes de ces entreprises dans tout le pays? Messieurs, comment donc concevoir que les Chefs d'un gouvernement aussi bien renseigné sur l'état de choses existant, croient aux calomnies et se laissent influencer par les suggestions de nos ennemis tendant avant tout, à embrouiller la situation et à pervertir les esprits, en persistant à vouloir suivre ces conseils intéressés comme des mesures ou des moyens de salut?

Plutôt que d'obliger votre Haute Assemblée à s'efforcer de répondre à ces questions, je préfère laisser la parole au Ministre de la Guerre Cemal Pacha qui traduit la pensée du Cabinet Ali Rıza Pacha.

Je vous avouerai, Messieurs, que j'éprouvai réellement de la surprise en recevant le télégramme chiffré que m'envoya Cemal Pacha, et de la difficulté à en pénétrer le sens, à telle point que je lui en réclamai la répétition. Le Ministre me lança successivement le 9 décembre 1919 deux télégrammes que je vous sou mets textuellement.

Commandement du III^{ème} Corps d'Armée, Sivas. 9 décembre 1919.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

Le télégramme dont vous demandez la répétition est le suivant:

On n'ignore pas que le Gouvernement fait des démarches pour être invité à la Conférence de la Paix.

Cette conférence ne saurait aboutir à des résultats heureux que si les délégués qui s'y rendront, représentent un gouvernement jouissant de la confiance nationale et d'une autorité efficacement reconnue dans l'administration intérieure. Les Représentants étrangers recommandent avec instance l'instauration de l'ordre et de la sécurité à l'intérieur du pays et racontent, en termes énergiques, l'exode des populations chrétiennes qui, dans la crainte d'un massacre éventuel en Anatolie, se réfugient et se précipitent en foule dans les régions occupées par les troupes étrangères.

Il est vrai que ceux qui se rendent dans les villes occupées et particulièrement à Adana, y vont pour augmenter la densité de l'élément arménien; mais l'absence de sécurité morale et d'ordre en Anatolie qu'ils invoquent, amoindrit l'effet des rectifications et des démentis du Gouvernement. Malgré les assurances données par le Comité Représentatif, certaines gens dans les Provinces, continuent à s'immiscer dans les actes du Gouvernement, révoquent et remplacent encore d'eux-mêmes et arbitrairement les fonctionnaires qui ne leur plaisent pas; entravent l'action de l'Etat, imposent les populations et perçoivent de force des souscriptions. Comme il n'a pu être mis fin complètement à ces manières d'agir, les milieux étrangers sont encore dans l'inquiétude.

Il est, en tout cas, nuisible que notre Etat, dans la position où il se trouve sur terre et sur mer, prenne une attitude menaçante à l'égard des Puissances qui sont appelées à décider de nos destinées.

En outre, le Représentant de la France a déclaré ouvertement que l'envoi de télégrammes aux Missions Etrangères, par le Comité Représentatif, faisait croire à l'existence de deux gouvernements dans le pays. On ne saurait surtout concilier, avec la délicatesse innée et le bon sens prévoyant

qui nous caractérisent, l'emploi d'expressions injurieuses contre n'importe laquelle de ces Puissances.

Il ne faut pas oublier que la dignité et le calme dans le malheur et le danger sont des qualités inhérentes à notre race, et l'on ne doit point sacrifier les intérêts supérieurs du pays aux idées, aux aspirations exagérées et dangereuses que suggèrent parfois le découragement et le désespoir.

Nous ne pouvons défendre nos droits qu'en suivant une politique prudente et en nous conformant intelligemment aux exigences de la situation.

Ces considérations n'apprennent à Votre Excellence rien qu'elle ne sache déjà, mais il est absolument nécessaire de faire des recommandations patriotiques dans ce sens à vos collègues et aux comités.

On espère que la Chambre des Députés, dont la réunion approche, appréciant les mesures judicieuses à prendre pour le salut et la délivrance de notre chère patrie, se consacrera entièrement à réaliser ce noble idéal. Je vous expose le point de vue du Cabinet.

Cemal

Ministre de la Guerre.

Messieurs,

Je ne vois pas d'utilité à fatiguer l'Honorable Assemblée par l'analyse du télégramme que vous venez d'entendre; si vous le permettez, je me bornerai à vous soumettre telle quelle la réponse que je lui donnai:

Chiffré.

Sivas, 11-12-1919.

A Son Excellence Cemal Pacha, Ministre de la Guerre.

Notre Comité a pris connaissance de votre télégramme du 9 décembre, exposant le point de vue du Cabinet.

Nous avons trouvé que, malgré tant d'explications et de communications de notre part, le contenu de cette dépêche ne faisait que répéter les opinions antérieures.

Nous avons déclaré et confirmé à maintes reprises, que l'objectif du Comité Représentatif a toujours été de sauvegarder de toute atteinte l'autorité du Gouvernement et de fortifier la confiance nationale.

La conviction tend à se former que malheureusement nos communications n'ont pas été examinées par vous avec l'attention qu'elles méritaient.

1° Il n'est pas vrai que l'esprit d'ordre et la confiance morale soient compromis en Anatolie; le trouble des esprits et l'insécurité provoqués sous le cabinet Damad Ferid Pacha, ont au contraire disparu récemment sous l'influence de l'Union Nationale.

2° Il n'est pas arrivé que des particuliers aient destitué et remplacé arbitrairement des fonctionnaires.

Mais, en insistant sur la nomination de certains fonctionnaires, dont les noms sont connus partout et qui furent chassés sous le cabinet déchu, à cause de leur hostilité envers le Mouvement National, le Ministère de l'Intérieur nous paraît poursuivre un programme très significatif.

Les actes du Ministère de l'Intérieur qui sont diamétralement opposés aux aspirations nationales et qui donnent à l'opinion publique l'impression que l'âme de l'ancien Ministre Âdil Bey survit encore dans ce Département, ne sont évidemment pas obéis du peuple: est-il rien de plus justifié et de plus légitime?

Le maintien, dans leurs fonctions, du même Sous-secrétaire d'Etat, du même Directeur des Affaires Départementales et du même Directeur du Personnel mettent vraiment dans une situation difficile votre Honorable Conseil aussi bien que notre Comité Représentatif, qui a pris des engagements envers la nation.

L'affaire du Mutasarrif de Dersim exposée dans notre télégramme du..., mérite de retenir l'attention.

Le Comité Représentatif n'a plus rien à faire à ce sujet. Etant donné que les représentations faites jusqu'ici pour corriger les conséquences de pareils actes du Ministère de l'Intérieur, ne rencontrent pas l'accueil confiant qu'elles méritent, nous ne renouvellerons plus nos prières.

Nous devons pourtant vous dire, pour la dernière fois, que si, comme le Comité Représentatif n'en doute point, le Gouvernement Impérial veut réellement gagner la confiance de la nation et être utile au pays, il doit adopter une conduite plus conforme à l'esprit de la nation; plus appropriée aux particularités de la situation, et chercher à soigner le mal en lui-même. On ne saurait atteindre ce but en prenant comme cible le Comité Représentatif, et en lui écrivant continuellement sur le

même thème, d'après le système adopté par le Cabinet, depuis qu'il est au pouvoir.

3° Il est possible que des irrégularités aient été commises dans les collectes opérées sur le front d'Aydın, dont la situation est un triste héritage de la politique traîtreuse du Gouvernement déchu, qui considérait la nation comme une ennemie et traitait les ennemis en amis.

Mais on peut dire que, grâce à l'Union Nationale réalisée par le Congrès Général de Sivas, ainsi qu'aux efforts et à l'assistance patriotique du Ministère de la Guerre, il a été mis fin à cet état de choses.

4° La nation n'a pris une attitude menaçante envers aucune des Puissances avec lesquelles elle se trouve en état d'armistice. Mais, si le besoin s'en fait sentir, elle est résolue à repousser par les armes, toute atteinte à ses droits légitimes et sacrés.

5° Quant à la question de l'envoi de télégrammes aux Représentants Etrangers par le Comité Représentatif, cet envoi se borne à celui de protestations, ainsi que votre Honorable Conseil y avait consenti.

D'ailleurs, c'est un droit légitime pour le Comité Représentatif, représentant l'Union Nationale, que de faire de pareilles démarches au nom de la nation.

Il est certain que, si le Gouvernement montrait la même susceptibilité et s'empressait de manifester l'identité de vues existant entre elle et la nation, dans de pareilles circonstances, il en résulterait non pas des inconvénients, mais de très sérieux avantages politiques.

Or, les Français disent que vous n'avez même pas protesté contre une injustice aussi évidente que l'occupation d'Adana. Voilà où il faut chercher la raison des déclarations formelles du Représentant français. Bref, nous croyons nécessaire de vous déclarer que le Comité Représentatif n'a jamais été sujet au désespoir, ni au découragement, ni assez inconscient dans l'accomplissement de ses devoirs sacrés, pour ne pas saisir ce qu'exige de lui le salut de la Patrie et de la nation.

Mais il a pour principe de préférer la dignité à l'avilissement dans toutes les mesures qu'il prend, et dans tous les actes qu'il réalise pour le salut de la nation. Il a la foi absolue que c'est dans cette voie seule, qu'on peut agir avec une politique habile et conforme aux exigences de la situation. Il ne peut donc recommander à la nation des principes contraires à ceux qu'il emprunte à l'âme même de celle-ci, si vigilante en face des douloureuses réalités.

Il a le ferme espoir que la Chambre des Députés, dont il considère comme nécessaire la réunion prochaine, sera imbue des mêmes sentiments et du même esprit.

6° Nous vous avons exposé ci-dessus le point de vue du Comité Représentatif.

Nous vous déclarons respectueusement, que, pour le salut du pays, il est nécessaire que, en qualité de notre représentant, Votre Excellence veuille bien édifier le Conseil des Ministres sur des cas pareils et lui expliquer que de tels faits sont inexistants.

Mustafa Kemal

au nom du Comité Représentatif.

Messieurs,

Pour vous citer un exemple des déformations produites à cette époque, par l'atmosphère corruptrice d'Istanbul, dans l'esprit et la mentalité des personnalités réputées les plus honorables et les plus intelligentes qui entreprenaient la délivrance de la patrie, touchant les tâches les plus importantes, je vous exposerai, avec votre permission, un menu fait dont j'ai eu à m'occuper, quand je me trouvais encore à Sivas. Peut-être, parmi les Honorables membres ici présents, s'en trouve-t-il qui s'en souviennent:

Le Sénateur Çürüksulu Mahmud Pacha avait fait à un rédacteur du «Bosphore», des déclarations sur notre situation politique. Vous vous rappellerez qu'à cette époque, le général Mahmud Pacha était membre de la Commission des Préparatifs de Paix. Du même général, je lus également à Sivas, 17 jours après, des déclarations parues dans le Tasvir-i Efkâr du 31 octobre 1919. Un passage retint mon attention: «Sans trouver raisonnables les revendications exagérées des Arméniens, nous pouvons consentir, y était-il dit, à quelques rectifications de frontière.»

Il était vraiment étonnant et digne de remarque, qu'une phrase contenant la promesse d'accorder des compensations territoriales à l'Arménie, en Anatolie orientale, fût proférée par un homme d'Etat qui faisait partie de la Commission de la Paix.

Aussi, dans un télégramme que je crus utile d'adresser à Son Excellence Çürüksulu Mahmud Pacha, le 17 novembre, écrivais-je que:

«à très juste titre, la population de l'Anatolie orientale était extrêmement affectée et émue du passage ci-dessus souligné de ses déclarations; que selon les décisions des Congrès d'Erzurum et de Sivas, la nation ne céderait pas un pouce de son territoire à l'Arménie et que, même si le gouvernement

se courbait devant une douloureuse obligation de ce genre, elle était résolue à défendre elle-même ses propres droits, comme elle l'avait annoncé au monde entier.»

J'ajoutais qu'il était nécessaire que cette résolution nationale fût connue et obéie avant tout, des Honorables Membres de la Commission de la Paix.

Messieurs, durant notre séjour à Sivas, une multitude de questions et d'événements ont sollicité notre attention, et nous avons été amenés, par la force des choses, à prendre des mesures et des initiatives, tant dans le domaine propre du Mouvement National que d'ordre administratif, militaire et politique. Il serait trop long de détailler tout cela. Je me bornerai à noter quelques points de façon à marquer l'enchaînement des faits dont nous poursuivons l'exposition.

Messieurs, il était de toute importance de parachever les organisations nationales. Des mesures appropriées furent prises à cet effet. Nous dûmes également recourir à des mesures, en vue de faire disparaître certaines divergences d'opinion, surgies à la suite des élections.

Certains de nos compatriotes circassiens de Maraş avaient envoyé, soi-disant au nom de tous les Circassiens de la région, un télégramme au commandant militaire français d'Antep, pour demander l'envoi, à Maraş, du gouverneur de Cebelibereket. Nous exprimâmes nos regrets au Mutassarif de Maraş pour avoir autorisé une telle démarche. Nous lui fîmes savoir aussi, que les notabilité de Maraş ne devraient point se porter à la rencontre du susdit gouverneur, s'il venait dans leur ville. L'attention du Gouvernement Central fut également attiré sur ce fait.

L'insécurité augmentait dans la région de Bolu. Des instructions furent envoyées à ce sujet au commandant de la 1^{ère} Division, Rüştü Bey, lequel avait remplacé Asım Bey dans ce commandement à İzmit.

Messieurs, le 20 novembre 1919, dans un télégramme chiffré parvenu de notre organisation d'Istanbul et portant les signatures de Kara Vasif Bey et du colonel Şevket Bey, on signalait que le «Sous-Gouverneur» de Gebze était hostile aux Forces Nationales; que, dans le but d'entacher celles-ci et de porter atteinte à leur prestige, il s'ingéniait à voiler les méfaits de Yahya Kaptan, coupable de toutes sortes d'atrocités; qu'il se livrait aussi à d'autres agissements, toujours dans le même but; et on insistait sur la nécessité de faire transférer ledit Sous-Gouverneur.

Nous nous ralliâmes sincèrement à ce point de vue, et nous répondîmes de faire assurer ledit transfert par l'entremise de Cemal Pacha.

Messieurs, comme cette question de Yahya Kaptan fait partie d'une phase importante de la Révolution et qu'elle est très instructive, je juge à propos de fournir quelques détails là-dessus.

Ainsi qu'il ressort indubitablement des renseignements que je vous ai donnés jusqu'ici, un point essentiel du plan que nos ennemis, associés contre nous, s'efforçaient d'appliquer, consistait à prouver au monde par des preuves matérielles et des faits, que l'insécurité régnait dans l'intérieur du pays, que l'élément chrétien était l'objet d'agressions continuelles, et à faire accroire que tout cela était l'œuvre des Forces Nationales.

Mus par ce dessein secret et perfide, ils s'étaient mis, comme nous l'avons vu, à organiser des bandes et à diriger celles-ci principalement contre les populations chrétiennes, de façon à imputer, après coup, les méfaits commis aux Forces Nationales. Ces entreprises, tout en commençant à germer un peu partout dans le pays, trouvaient un champ d'activité spécialement important, en raison de la proximité de la capitale, dans les régions de Biga, de Balıkesir et surtout d'İzmit et d'Adapazarı, et y offraient un spectacle méritant d'attirer l'attention.

En regard de cette façon de se comporter d'une perfidie sinistre, mais aussi, il faut l'avouer, d'une remarquable habileté, nous nous trouvâmes dans la nécessité de recourir à une mesure, à une initiative extraordinaire. Car le Gouvernement Central attribuait carrément aux Forces Nationales tous ces agissements ennemis, et, au lieu de prendre des mesures énergiques, en vue de les enrayer, se prenait à critiquer et à presser le Comité Représentatif et nous demandait constamment, à nous, de faire cesser l'activité de ces bandes ennemies, auteurs des atrocités. De plus, le gouvernement avait malheureusement réussi à inculquer totalement sa manière de voir et sa conviction à ce sujet, aux chefs mêmes de notre organisation à İstanbul.

Messieurs, la mesure dont nous envisageons l'application dans la zone d'İzmit, à proximité d'İstanbul, consistait à y organiser des détachements nationaux armés, et par l'aide et la coopération des commandants et des officiers dignes de confiance de cette région, à faire poursuivre et exterminer ces bandes traîtresses.

Le plus important et le plus fort en effectifs des détachements nationaux que nous avons pu mettre sur pied dans ce but, était celui d'un patriote dévoué, connu sous le nom de Yahya Kaptan.

Voici comment s'établit notre premier contact avec feu Yahya.

Un jour, les télégraphistes informaient le bureau de télégraphe de Sivas, qu'un télégramme très urgent avait été intercepté, — c'est-à-dire que İstanbul ne l'avait pas transmis — et que la teneur du télégramme était celle-ci:

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha, Sivas.

«C'est moi, Yahya, qui vous ai été recommandé hier d'İzmit. J'attendrai vos ordres demain soir au bureau de télégraphe de Kuşçalı.» (Kuşçalı est un village situé entre Scutari et Gebze.)

En effet, Yahya Kaptan m'avait été recommandé par notre organisation d'İzmit.

Le 4 octobre 1919, je reçus de Gouchedjali ce télégramme:

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha, Sivas.

Important et très urgent.

«Je suis Yahya qui vous ai été recommandé, il y a deux jours, d'İzmit. Selon votre ordre, je suis venu à l'appareil, pour recevoir vos ordres, télégraphiques. Demain soir au plus tard, j'arriverai au bureau de télégraphe de Kuşçalı, Yahya.»

Vraisemblablement, Yahya Kaptan, comprenant que son télégramme n'avait pas été transmis d'İstanbul, aurait envoyé le télégramme précité au bureau de télégraphe de Kuşçalı et l'aurait fait câbler, avant qu'il se fût rendu dans ce village.

Et moi, je donnai cet ordre:

4 octobre 1919.

Par l'entremise du bureau de télégraphe d'İzmit, à Yahya Efendi à Kuşçalı.

Occupez-vous de créer une forte organisation dans la région où vous vous trouvez. Assurez votre contact avec nous par l'entremise du Sous-Gouverneur d'Adapazarı, Tahir Bey. Pour le moment, tenez-vous prêt.

Le Président de l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie, Mustafa Kemal.

Messieurs, Yahya Kaptan, après avoir reçu cet ordre, créa l'organisation recommandée et sut empêcher pendant des mois les agissements des bandes traîtresses, dans les régions avoisinant İstanbul.

Finalement, le Gouvernement d'Istanbul le fit assassiner. Bien que l'activité de Yahya Kaptan et sa mort tragique soient des événements qui eurent lieu pendant les mois ultérieurs, je crois opportun d'exposer ici, même toute l'affaire puisqu'elle se trouve ébauchée, et pour n'avoir plus à y revenir par la suite.

En date du 24 novembre 1919, je reçus du bureau de télégraphe de Kartal le télégramme suivant:

«Nous sommes forcés de livrer Yahya Kaptan au gouvernement, parce qu'il a assassiné un innocent en plein village, battu le maire en public et qu'il a pillé dans divers villages. Le ministère de l'Intérieur poursuit cette affaire avec beaucoup d'insistance. La livraison de Yahya Kaptan s'impose, pour prévenir que le gouvernement ne soit acculé à une situation difficile. J'attends, devant l'appareil, les ordres de Votre Excellence.

Kartal, président du Comité Représentatif de la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli.

Commandant Ahmed Necati.

Il n'était pas de règle chez nous, de conférer la présidence des comités de nos organisations nationales aux militaires et aux personnalités officielles.

D'autre part, un président de comité aurait dû être au courant de notre règlement organique et savoir que le Comité Représentatif est un Comité unique et qu'il ne peut y avoir un Comité Représentatif dans chaque localité.

Au reçu du télégramme en question, j'envoyai au commandant de la division d'İzmit celui-ci:

Chiffré.

Sivas, 25-11-1919.

A Mehmed Rüştü Beyefendi, commandant de la première Division, İzmit.

Dans un télégramme, du commandant Necati Bey, qui signe comme président de l'Association de la Défense des Droits de Kartal, on nous informe que la nécessité s'impose de livrer au gouvernement Yahya Kaptan, incriminé d'assassinat, d'agression contre le maire, de pillage dans les villages, et que le ministère de l'Intérieur formule sa demande avec beaucoup d'insistance. Dans la période critique que traverse notre pays, on ne saurait tolérer la remise, au gouvernement, de ladite personne qui s'est distinguée dès le début du Mouvement National par d'utiles services. En conséquence,

je vous prie instamment d'arranger, dans les circonstances actuelles, cette affaire en soustrayant Yahya Kaptan aux poursuites judiciaires, sans perdre de vue la sauvegarde de l'autorité du gouvernement; de donner à Necati Bey, à Kartal, les instructions nécessaires et de me faire connaître

Pour le Comité Représentatif
Mustafa Kemal.

Le 26 novembre 1919, je reçus du bureau télégraphique de Héréké le télégramme suivant:

«Je vous supplie au nom de la nation:

Les abus du Commandant Necati Bey déshonorent ces jours-ci, les Forces Nationales. Je vous prie d'ordonner immédiatement une enquête.»
Commandant de la Milice du Caza de Gebze Yahya.

Voici textuellement, la réponse que je reçus du commandant de la division d'İzmit:

İzmit,

le 29 novembre 1919.

Au Commandement du même Corps d'Armée, Sivas.

Réponse au télégramme du 25-11-1919.

A la Présidence du Comité Représentatif.

Il appert des renseignements que j'ai recueillis jusqu'à présent, que Yahya Kaptan n'a pas commis d'assassinat et ne s'est pas rendu coupable de voies de fait sur la personne du maire; que, par contre, le commandant Necati Bey poursuit le dessin de faire disparaître Yahya Kaptan, qu'il trouve gênant pour ses intérêts personnels.

Au moment où ils se sont adressés, par télégramme, à Votre Excellence, ils ont comploté pour attirer Yahya chez eux et le tuer: mais, celui-ci, flairant le guet-apens, n'a pas donné dans le piège. J'approfondis la question comme il convient; je vous mettrai au courant du résultat.

Commandant de la 1^{ère} Division
Rüştü.

Voici les renseignements complémentaires fournis par le commandant de division Rüştü Bey, quelques jours plus tard:

İzmit, le 5-12-1919.

Au Commandant du III^{ème} Corps d'Armée, Sivas.

Pour le Comité Représentatif.

Le Commandant Necati Bey qui, tout en ayant des fonctions effectives à l'Ecole de tir de Maltépé, se donne le titre de président de l'Association de

la Défense des Droits, ne s'occupe qu'à faire faire des pillages par la bande de l'Albanais Küçük Arslan, qu'il a réunie autour de lui et qu'il fait passer pour des Forces Nationales; le capitaine de gendarmerie de Gebze, Nail Efendi, est de connivence avec lui: je n'ai plus aucun doute maintenant sous ce rapport:

Vu qu'on s'est servi de ladite bande pour perpétrer l'assassinat des gardes grecs de Daridja et procéder à l'enlèvement et au rançonnement d'un richard nommé Stélianos — crimes qui ont dernièrement suscité des difficultés au gouvernement — et prenant en considération, d'autre part, qu'imputant ces méfaits à Yahya Kaptan, lequel n'a pas pris part à de pareils actes, on a envoyé des informations mensongères sur son compte, soit à vous, soit au gouvernement, nous sommes forcés de croire que les deux individus susmentionnés, par leurs agissements, sous le couvert de Forces Nationales, ne visent qu'à créer des difficultés à la population et au gouvernement, qu'à remplir leurs propres bourses: peut-être poursuivent-ils aussi un but politique.

Comme Yahya Kaptan s'est conduit jusqu'ici, et se comporte encore aujourd'hui, très honnêtement, comme il n'a point participé à de pareils actes de violence et qu'il a empêché ladite bande de commettre des atrocités dans la zone dont il a la garde, on travaille à le supprimer, soit en usant des moyens officiels du gouvernement, soit par une agression individuelle. Hier, Yahya Kaptan s'est présenté devant moi et m'a officiellement déclaré que sa vie était en danger; qu'il devait s'éloigner d'ici et qu'avant de le faire, il viendrait me remettre les armes et munitions de ses hommes.

Je lui ai prodigué les conseils nécessaires et l'ai renvoyé à son poste, lui disant qu'il aurait encore à servir pendant des périodes plus importantes.

Les renseignements que j'ai obtenus du Sous-Gouverneur de Gebze, lequel est en position d'être très au courant de tout, confirment en tous points ce que je viens d'exposer plus haut, et sont défavorables à Necati et Nail Efendi et en faveur de Yahya Kaptan.

Bien que je ne sache pas avec quelles personnes à İstanbul Necati Efendi entretient des relations, on dit qu'il reçoit de l'argent de temps à autre de quelque part. A cause de leur présence dans ces parages et parce que le meurtre est leur façon d'agir, Yahya Kaptan ne veut plus rester dans cette région. Par conséquent, il s'impose de faire transférer Necati Efendi, qui est un officier actif en service, à un autre poste et Nail Efendi à un endroit différent.

Je ne puis rien faire personnellement à cet égard, puisqu'ils relèvent de l'autorité d'İstanbul.

J'ai recours à votre entremise pour que le nécessaire soit fait.

Commandant de la 1^{ère} Division
Rüştü.

Parlant en détail des renseignements fournis par Rüştü Bey, j'adressai un télégramme au Ministre de la Guerre Cemal Pacha, le 8 décembre 1919.

A la même date, les chefs de notre organisation à İstanbul furent mis au courant de la situation et de la démarche faite auprès de Cemal Pacha, avec prière de faire aboutir celle-ci.

Dix neuf jours après, c'est-à-dire le 27 décembre 1919, un long télégramme, portant la signature de Vasif en chiffres, et celle du colonel Şevket Bey en lettres, fournissait les renseignements suivants :

«...Ce sont principalement les bandes de Yahya Kaptan et de son camarade Kara Arslan, ainsi que celle de Sadik infestant la région d'Alem Dağ, qui sont cause de l'insécurité.»

Après avoir énuméré certains débordements de Yahya Kaptan, il continuait «...elles nous avaient conduit à faire des démarches pour obtenir que ce criminel fût mis hors d'état de nuire.»

«Le fait que la bande de Küçük Arslan, avec qui il est en mauvais termes depuis longtemps, est bien vue (?), l'a poussée à voiler par différents moyens ses propes actes délictueux.»

«Le capitaine Nail est hostile à Yahya. Quant à Necati Bey, du temps du gouvernement renversé, il avait été élu président par le Caza de Kartal, et avait, au nom des Forces Nationales, rempu ses relations avec l'autorité centrale (?) il a collaboré efficacement à l'organisation nationale... pour contrecarrer les incursions et actes de brigandage des Grecs de Yeni Köy, il a équipé et dirigé la bande de Küçük Arslan... il a reçu des subsides de vous-mêmes (?)»

«Yahya Kaptan... manœuvre de façon à faire échouer toute entreprise.»

«Il est vrai que le commandant Necati n'est pas suffisamment docile, mais il ne mérite pourtant pas d'être puni.»

«...mettre un terme aux intrigues grecques et arméniennes et relever de ses fonctions sans retard le Sous-Gouverneur de Gebze...»

Messieurs, parmi ces informations, il y avait des points qui m'étaient inconnus: par exemple, j'ignorais l'existence de la bande Küçük Arslan, et, à plus forte raison, qu'elle était bien vue. Je ne pus jamais me rappeler d'avoir donné de l'argent à cette bande, par l'entremise de Necati Bey.

Nous savions très bien, par contre, que Yahya Kaptan, conformément aux instructions que nous avions données, travaillait à supprimer les bandes ennemies, et tout au moins, à empêcher qu'elles ne réussissent à servir le plan de l'ennemi en inquiétant les populations chrétiennes.

Je crois que les documents que je vais ajouter maintenant, feront parfaitement comprendre le véritable rôle du Sous-Gouverneur de Gebze.

Le 4 janvier 1920, j'écrivis de nouveau au commandant de division, Rüştü Bey, en lui résumant fidèlement les informations données par Vasif Bey, et je le priai, comme ces informations contredisaient les renseignements qu'il m'avait fournis lui-même, de faire faire une nouvelle enquête à ce sujet, par des personnes dignes de confiance et de m'en faire clairement connaître le résultat, accompagné de sa conviction personnelle.

Messieurs, comme je désire que vous preniez connaissance des documents qui servent à établir la vérité dans cette question, je vous prie de me permettre de citer textuellement la réponse de Rüştü Bey:

Düzce, 7/8-1-1920.

Commandement du XX^{ème} Corps d'Armée.

Réponse au télégramme chiffrée du 4-1-1920.

A la Présidence du Comité Représentatif.

Différentes allégations ayant été portées contre Yahya Kaptan, j'avais plusieurs fois chargé le capitaine Ali Ağuş Efendi de vérifier leur véracité: le résultat de toutes ces enquêtes lui fut favorable. Cependant, comme il est ignorant, il est possible que, pensant rendre des services, il ait commis certaines choses blâmables.

Quant aux grand et petit Arslan, ils sont essentiellement des brigands. Je transcris ci-après la réponse textuelle du Sous-Gouverneur de Gebze, à qui j'avais écrit à ce sujet en date di 1-12-1919, No. 17.

Il est certain que le caïmacam est, dans son for intérieur, hostile aux organisations nationales. Il devrait, par conséquent, être considéré comme la personne la plus portée à se plaindre de Yahya.

J'ai dû me fier, au moins en partie, à la teneur du télégramme en question ; et, avec la même confiance, j'ai personnellement montré ladite lettre à

Şevket Bey, à İstanbul. Si, pour des raisons que j'ignore, İstanbul veut prendre certaines mesures contre Yahya, je ne saurais rien faire naturellement.

Copie.

Réponse à votre honorée en date du 30-11-1919, No. 53.

Les allégations du commandant Necati Bey, président de l'Association pour la Défense des Droits de Kartal, se rapportant à un assassinat et à des voies de fait sur la personne du maire, ne sont pas conformes à la vérité, vu qu'elles ne contiennent aucune précision sur les dates et les personnes, car le maire Burhaneddin Bey, qui aurait été battu, a déclaré officiellement et par écrit qu'il n'a été l'objet d'aucune agression de la part de Yahya Kaptan; de même, il ne m'a adressé aucune plainte à ce sujet.

Quant à la question d'assassinat, ni le gouvernement, ni la justice n'ont été saisis d'une plainte à ce sujet; aucun mandat d'amener n'a été lancé contre Yahya Kaptan. S'il s'agit de l'assassinat de deux Grecs de Daridja, anisi que de l'enlèvement et du rançonnement de Stélianos Çorbacı, du village de Pacha Köy, de Kartal, tout le monde sait que ces actes criminels ont été commis par la bande de Küçük Arslan et qu'il y a de l'animosité, depuis longtemps déjà, entre cette bande et Yahya Kaptan. Or, cette bande, qui se compose de 18 individus, était, il y a quelque temps, sous la protection du capitaine Nail Efendi; elle est placée aujourd'hui sous les ordres du Commandant Necati Bey, et le bruit court qu'on va allouer des mensualités de 50 livres à chacun des hommes, ainsi elle va se livrer de plus belle à sa besogne coutumière de piller les villages. Le Commandant Necati Bey est un vieux camarade de classe du capitaine Nail Bey. Ils se sont retrouvés, il y a un mois et demi, dans le village d'Aydınlı, lors des fameuses fêtes données par Ali Kaptan, de la bande de Küçük Arslan, à propos de son mariage — fêtes dont les frais furent couverts par l'argent soutiré au Çorbacı, enlevé par Ali Kaptan. Par la suite, Necati Bey est allé plusieurs fois passer la nuit chez Nail Bey; ils s'entendent bien, ayant le même point de vue sur maintes choses. Nail Bey est depuis longtemps hostile à Yahya Kaptan et avait essayé de l'éloigner de ma circonscription, lorsque celui-ci travaillait à y créer des organisations.

On a le sentiment que les deux attentats susmentionnés ont été commis dans le dessein d'incriminer les Forces Nationales et Yahya Bey; il est évident, et chacun le sait, qu'ils ont été perpétrés par la bande de Küçük Arslan et dans la zone d'activité de celle-ci.

C'est encore un fait avéré, que Nail Bey a correspondu avec İstanbul pour faire retirer Hakkı Bey, commandant du détachement de cavalerie appartenant à la garde d'İstanbul, envoyé à la poursuite de cette bande. Prétextant que la présence de Hakkı Bey était inutile, il a été la cause que l'affaire n'a pas été poursuivie. S'il s'agit d'un autre assassinat, il faut le préciser par des dates et des noms de personnes.

Le jour de l'assassinat des gardes grecs de Daridja, on avait appris le crime par des hommes de la bande de Küçük Arslan, qui se promenaient librement dans le bazar.

La Capitaine Nail, pris de peur, avait demandé son transfert à un autre poste et déclaré qu'il ne resterait plus ici: mais les commandants du régiment et du bataillon et le Commandant Necati Bey, étant survenus, le rassurèrent et lui promirent de faire prendre, par l'entremise du délégué Sirri Bey, des mesures contre Yahya Kaptan. Ils avaient pris ainsi le parti de le maintenir à son poste.

Le mardi, 25 novembre 1919, Necati Bey revient, le capitaine gagné à ses vues, le pousse à des allégations mensongères contre Yahya.

Il prend en outre, des mesures afin d'arrêter celui-ci: il le fait inviter au chef-lieu par téléphone, tandis que la bande de Küçük Arslan se tient prête, dans sa propre maison, à se jeter sur lui.

Mais il n'a pas osé aller jusqu'au bout, on ne sait pourquoi, et il a abandonné son entreprise à mi-chemin, tandis que Necati Bey dut rentrer à Kartal.

On voit que le capitaine Nail Bey travaille sans relâche à fournir des allégations contre Yahya Kaptan et à lui tendre des pièges; il se sert pour cela, soit de Necati Bey, soit de la bande de Küçük Arslan, qui est son instrument pour ce genre d'affaires. Comme conclusion, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit:

Yahya Kaptan ne permet point qu'on pille les villages, qu'on extermine les chrétiens, comme le fait la bande adverse de Küçük Arslan. Si la bande de Büyük Arslan Bey, étant sous ses ordres, vient à commettre certains actes blâmables, il les réprime immédiatement; il travaille à maintenir l'ordre et la sécurité pour assurer la réalisation de l'idéal national, consistant dans l'indépendance et le salut de la patrie. Auparavant aussi, il avait rendu d'utiles services en gagnant la bande de Büyük Arslan et en le faisant gracier par le gouvernement.

Les allégations portées contre Yahya proviennent de ce qu'il ne fait pas cas des intérêts personnels du capitaine et de ce qu'il a sévèrement réprimandé celui-ci pour les crimes commis par la bande de Küçük Arslan, et qu'on lui impute maintenant, en l'accusant d'en avoir protégé les auteurs.

Mehmed Nurettin,
Kaymakam de Gebze.

Commandant de la 1^{ère} Division et de la région de Bolu
Rüştü.

Messieurs, avant la réception de ces renseignements, une nouvelle nous parvint ainsi conçue:

«Yahya Kaptan est cerné à Tavşancıl; c'est un détachement militaire envoyé d'İstanbul qui l'assiège.»

Au reçu de cette nouvelle, nous demandâmes par télégramme chiffré, daté du 7 janvier 1920, des explications au commandant de la division d'İzmit, et nous tenant à l'appareil, nous lui dîmes ceci: «...supposant la nouvelle vraie: Faites savoir au commandant du détachement dont nous apprenons l'envoi d'İstanbul, que Yahya Kaptan est notre homme: que, s'il est fautif, nous ferons le nécessaire nous-mêmes, et que nous ne consentirons en aucune façon à ce qu'il soit traqué et arrêté.»

Messieurs, il y a deux télégrammes qui ont été transmis, le 7 janvier 1920, et que nous avons reçus le 8.

L'un de ceux-ci est signé par Fevzi Bey, commandant intérimaire de la 1^{ère} Division à İzmit. Voici sa teneur:

«Cette nuit, une force de deux mille hommes a débarqué à Tavşancıl et a cerné le commandant des Forces Nationales, Yahya Bey. Prière de faire connaître ce faut qu'il faire.» Le second télégramme était du commandant effectif de la division qui se trouvait à Düzce. Rüştü Bey fournissait les mêmes informations, qu'il avait reçues du commandant intérimaire.

Dans la réponse faite par le commandant intérimaire Fevzi Bey, en date du 7/8 janvier 1920, à notre demande d'explications du 7 janvier 1920, on nous informait que Yahya Kaptan n'avait pas encore été pris, qu'une rencontre était probable, entre le détachement envoyé et les Forces Nationales, et que notre ordre serait communiqué au commandant de ce détachement.

Messieurs, à ce moment, un télégramme portant la date du 10 janvier 1920, parvint de mon aide de camp Cevad Bey, qui se trouvait alors comme député à İstanbul. Voici le texte du télégramme:

Harbié, 10-1-1920.

Au Commandement du XX^{ème} Corps d'Armée. A
Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

Dans la nuit du 6-1-1920, vers le matin, quatre officiers et cinquante gendarmes sous le commandement de Hilmi Bey, adjoint du commandant en chef de la gendarmerie, et de Nazmi Bey, commandant de la gendarmerie de Scutari, ainsi que quatre-vingt-dix soldats du régiment de la garde d'İstanbul, sous le commandement du capitaine Nahid Efendi, sont arrivés à Héréké à bord du «Bandırma», qui avait ses lumières éteintes. Le détachement ayant débarqué de bon matin à Héréké, a immédiatement investi Tavşancıl, et plusieurs maisons ont subi des perquisitions.

Le Commandant du corps expéditionnaire a fait réunir le Conseil des anciens et leur a enjoint de lui livrer le traître Yahya ou de lui dire où il se trouvait. Il leur déclare que, s'ils n'exécutent pas cet ordre, Tavşancıl sera livré aux flammes et ses habitants, brûlés vifs.

Le Conseil des anciens affirme avec insistance que Yahya Kaptan ne se trouve plus dans leur village depuis deux jours déjà, et qu'ils ne savent pas où il s'est rendu. Yahya ne sera pas pris vivant. Sa mort constituerait évidemment un grand succès pour les Grecs qui dominent le littoral de la Marmara et qui sont journellement fournis d'armes et de munitions par les Anglais et les Français : il en est de même pour les personnages indignes d'İstanbul; cette mort provoquerait également dans la région d'İzmit, d'Adapazarı et İstanbul l'apparition d'un grand nombre de bandes qui sèmeraient des troubles pour le compte de nos ennemis, cette mort signifierait enfin l'anéantissement des Forces Nationales que Yahya représente.

En conséquence, je prie Votre Excellence de donner des ordres, pour que Son Excellence Cemal Pacha prenne en main l'affaire et que Yahya, conformément à ma précédente communication, soit mis en liberté sous un nom d'emprunt. Le ministre de la Duerre Cemal Cevad.

Le fait que ce télégramme est chiffré à l'aide de la clé du Ministère de la Guerre, qu'il porte la signature de Cemal Pacha et qu'il contient le paragraphe suivant: «que Cemal Pacha prenne l'affaire en main pour sauver Yahya...», mérite d'arrêter l'attention. Cela veut dire que Cemal

Pacha a fait transmettre, chiffré par sa propre clé et portant sa signature, le télégramme de Cevad Bey, sans avoir l'envie de le parcourir. D'abord, c'est Cemal Pacha lui-même qui fait poursuivre Yahya.

D'autre part, il n'aurait certainement pas laissé partir le télégramme, s'il avait su qu'on y sollicitait un ordre de ma part pour que Cemal Pacha s'interposât, en vue d'assurer la liberté de Yahya.

Dans deux télégrammes datés du 9 et du 10 janvier 1920, parvenus du commandant intérimaire de la division d'İzmit, on faisait savoir, d'après des bruits, qu'il y aurait eu deux rencontres et que Yahya Kaptan aurait été tué.

Le 11 janvier 1920, je demandai au commandant intérimaire s'il avait fait une communication de notre part au commandant du détachement envoyé d'İstanbul.

Trois jours après, dans son rapport en date du 14 janvier 1920, il fournissait les renseignements suivants: Il résulte de mon enquête personnelle... qu'il n'y a pas eu de rencontre; seulement, Yahya Kaptan, après s'être rendu, doit avoir été tué hors du village, avec un instrument tranchant; le fait que son crâne manque, confirme cette hypothèse.»

Messieurs, au reçu de cette tragique nouvelle, nous envoyâmes le 20 janvier 1920, le télégramme suivant, par l'entremise du colonel Şevket Bey, à notre organisation à İstanbul:

«Veuillez nous faire savoir les raisons qui ont poussé le Gouvernement à entreprendre une expédition contre Yahya Kaptan, et aussi quels sont les auteurs de son assassinat. Car, ainsi que nous l'apprenons, il aurait été intentionnellement assassiné après s'être rendu. Plusieurs camarades dévoués d'İstanbul nous demandant des explications à cet égard, je vous prie de hâter votre réponse. Pour le Comité Représentatif,

Mustafa Kemal.

Nous recevions aussi d'İstanbul, en réponse à une communication antérieure de notre part, le télégramme suivant, daté du 21 janvier 1920, lequel nous était parvenu un jour plus tard: Beşiktaş, 20-1-1920.

Au Commandement du XX^{ème} Corps d'Armée, Ankara.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

Réponse :

1° Une personne digne de confiance, qui s'est trouvée sur les lieux, déclare que Yahya Kaptan après avoir été arrêté, fut dirigé vers le corps de garde situé hors du village; en cours de route, une dizaine de bandits ayant ouvert le feu sur le corps de garde, il aurait essayé de prendre la fuite et aurait été tué dans ces circonstances.

Cependant, on fit des démarches auprès du Gouvernement pour qu'une enquête sérieuse fût faite dans ce sens.

2° Le Gouvernement aurait décidé de faire poursuivre Yahya Kaptan pour un grand nombre de méfaits qu'il aurait commis en se couvrant du nom de «Forces Nationales», méfaits qui seraient connus de tous et que des enquêtes officielles et privées auraient confirmés. Toutefois, notre organisation avait voulu empêcher les poursuites et avait offert comme condition, que Yahya diparût pour quelque temps, ne s'occupât plus des Forces Nationales, ne se livrât plus à aucun acte de violence et renvoyât les soldats et gendarmes déserteurs qu'il avait avec lui. Nous avons entrepris des démarches dans ce sens et envoyé même à Gebze un émissaire spécial.

Sur ces entrefaites, le Gouvernement envoya secrètement des forces, et, proclament qu'il voulait simplement arrêter Yahya Kaptan, a causé les faits que je viens d'exposer. (Vasif.)

Commandant de la Place fortifiée de Çanakkale, Şevket.

Messieurs, «on aurait fait feu des environs, pendant qu'il était conduit au corps de garde situé hors du village; il aurait essayé de prendre la fuite et aurait été tué à ce moment-là...»

Il faut être très simple pour ne pas saisir du coup que ces phrases sont le cliché dont on use couremment dans ces sortes d'attentats.

Prétendre que le Gouvernement, avec lequel les chefs de notre organisation à İstanbul collaboraient et prenaient des décisions, en vue de supprimer Yahya Kaptan, aurait tout à coup imaginé secrètement ce fait accompli, mérite aussi l'attention. A İstanbul, des officiers, des soldats sont pris dans la gendarmerie, dans le régiment de la garde d'İstanbul... et les chefs de notre organisation, qui prétendent dominer la situation, n'en savent rien.

En réponse à ce télégramme de Kara Vasif Bey, nous demandâmes des éclaircissements à İstanbul.

Télégramme chiffré.

Ankara, le 22-1-1920.

Au Colonel Şevket Bey, Commandant de la Place Fortifiée de Çanakkale, İstanbul.

Il y a un grand nombre de personnes, surtout à İstanbul, qui suivent avec le plus grand intérêt la question de l'assassinat de Yahya Kaptan, et qui demandent des explications. Afin d'établir la vérité, veuillez faire savoir d'urgence en quoi consistent ses crimes, que vous dites être connus de tous.

Pour le Comité Représentatif

Mustafa Kemal. Signé:
Commandant intérimaire du XX^{ème} Corps d'Armée.

Messieurs, j'abuserai de votre patience en vous donnant textuellement toute la réponse faite à notre demande d'explication mentionnée ci-dessus.

Beşiktaş, le 24-1-1920. Au
Commandement du XX^{ème} Corps d'Armée, Ankara.

Destiné à Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

Réponse au télégramme du 20-1-1920.

1° Nous avons entendu dire que Yahya Kaptan avait été assassiné après qu'il s'était rendu. Nous faisons une enquête à ce sujet et vous en ferons connaître le résultat.

Les raisons qui ont conduit le Gouvernement à supprimer Yahya Kaptan sont les suivantes:

2° Il n'écoutait personne, commettait ouvertement des atrocités et des actes de brigandage, se couvrant du nom des Forces Nationales; donnait asile, depuis longtemps, aux bandits et les cachait; il n'exécutait pas les ordres qu'on lui donnait, de se rendre à tel ou tel endroit.

Finalement, le Gouvernement ne pouvant plus résister aux sollicitations qui lui étaient adressées des villages et des environs, a de lui-même, et sans que notre organisation en eût connaissance, décidé de prendre des mesures à son égard. Vasıf.

Le Commandant de la Place Fortifiée de Çanakkale,

Colonel Şevket.

Honorables Messieurs,

Il ne serait point exact de montrer, ainsi qu'il est fait dans le 2^{ème} paragraphe du télégramme précédent, comme cause déterminante de la poursuite et de l'assassinat de Yahya Kaptan, le fait qu'il n'écoutait

personne. Le défunt m'écoutait, moi; il recevait des ordres de moi et se conformait à ces ordres. Je ne lui avais pas ordonné de reconnaître une autorité ou d'autres personnes, ni de recevoir des ordres d'elles. Aussi était-ce notre propre désir qu'il n'obéît point aux ordres émanant du Ministre de l'Intérieur, du traître Kemal Pacha, commandant de la gendarmerie, que lui transmettait un individu quelconque débarquant d'Istanbul. Ce n'était point, non plus, lui, qui commettait des actes de brigandage et des atrocités au nom des Forces Nationales, mais bien des bandes comme celle de Küçük Arslan, dont il est établi par des documents, que la formation est l'œuvre des traîtres et des ennemis; ceci est prouvé également, par les enquêtes faites par des personnes dont les assertions sont dignes de foi, que Yahya travaillait à enrayer l'activité criminelle de ces bandes.

Je ne saurais passer outre sur une communication portant collectivement les signatures du président du Corps de la Défense des Droits et du Sous-Gouverneur de Gebze, qui nous a été faite à l'appareil télégraphique, avant que le regrettable incident eût eu lieu.

Voici sa teneur:

«Il résulte des informations données par les populations, qu'à la suite des calomnies de certains individus, le commandant des Forces Nationales de Gebze, Yahya Bey, a été finalement assiégé à Tavşancıl par des forces d'environ deux mille hommes sous le commandement d'officiers supérieurs envoyés d'Istanbul mardi soir, et que le siège continue encore aujourd'hui. Votre Excellence comprend qu'il est bien injuste qu'un tel traitement soit infligé à une tel homme travaillant pour sa patrie. Nous attendons à l'appareil que vous nous fassiez savoir ce qu'il sera fait pour le sauver.

Sous-Gouverneur Président du Comité de la Défense des Droits,

Fevzi.

Hacı Ali.

Messieurs,

Je vous prie de me permettre de vous lire aussi, telle quelle, la communication à ce sujet, du député Sırrı Bey, qui s'occupait en ces temps-là de l'organisation des Forces Nationales dans la région d'İzmit.
İzmit, 11-1-1920.

Au Commandement du XX^{ème} Corps d'Armée.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha:

1° La question de Yahya Kaptan, à propos de laquelle des correspondances avaient été échangées, il y a quatre jours, s'est terminée, comme vous avez dû l'apprendre, par son assassinat.

2° La présence de Yahya, aux portes d'Istanbul, à la tête de forces organisées, ne pouvait manquer d'effrayer certains personnages de cette ville, opposés aux Forces Nationales. C'est pour cette raison, sans nul doute, que la suppression de Yahya Kaptan a été décidée.

3° Tel est le mobile du crime, ainsi l'événement perd son caractère local et mérite d'être sérieusement examiné par le Comité Représentatif.

4° Le commandant du régiment de gendarmerie Hikmet Bey, qui ne quitte pas sa place, pas plus qu'il n'envoie les détachements placés sous ses ordres à la poursuite des bandes infestant la région d'İzmit, et qui prend pour des faits ordinaires et sans importance la fuite journalière des détenus de la prison contigue à sa demeure, et qui sont au nombre de quinze et vingt, a montré bien de l'activité quand il s'est agi de supprimer Yahya, et s'est porté personnellement contre lui à la tête d'un contingent de gendarmerie.

Il a finalement atteint son but et a porté ainsi un coup grave aux Forces Nationales. A suivre. (Député Sırrı.)

Le Commandant intérimaire de la 1^{ère} Division,
Fevzi.

Au Commandant du XX^{ème} Corps d'Armée.

5° Le fait que les Forces Nationales organisées à Gebze n'ont pas de chef, plongera ces régions dans la terreur.

6° La suppression, dans les conditions connues, de Yahya, qui était connu dans ces parages comme le soutien des Forces Nationales, a troublé, avec raison, les esprits.

7° La suppression de Yahya est considérée comme un indice de l'attitude agressive que le Gouvernement va prendre désormais envers les Forces Nationales.

8° En présence de cet événement, les étrangers seront sans doute enclins à croire que pour le Gouvernement les Forces Nationales ne sont pas de grande importance et qu'il croit en venir à bout facilement. Il s'impose donc que des mesures soient prises. A suivre. (Député Sırrı.)

Le Commandant intérimaire de la 1^{ère} Division,
Fevzi.

Au Commandement du XX^{ème} Corps d'Armée.

1° Suite du télégramme chiffré No. 68.

Si l'on ne prend pas la mesure de placer immédiatement un homme de confiance à la tête des Forces Nationales de Gebze et d'éclaircir ainsi la situation, il ne se rencontrera plus — on doit le savoir absolument — dans tout le Sandjak d'İzmit, ainsi que dans celui de Scutari, aucun homme qui se dise partisan des Forces Nationales.

2° Il faut que le commandant du régiment de gendarmerie Hikmet Bey soit relevé de ses fonctions, sans perte de temps.

3° Pour que les Forces Nationales puissent exister et s'organiser dans le Sandjak d'İzmit, il faut que le lieutenant-colonel de l'armée active, Fevzi Bey, y soit nommé commandant de la gendarmerie. Je déclare très explicitement qu'il n'y a pas d'autres moyens. (Député Sırrı.)

Commandant intérimaire de la 1^{ère} Division,
Fevzi.

Au Commandement du XX^{ème} Corps d'Armée. 1°
Suite au télégramme chiffré No. 79.

Les bruits qui circulent au sujet de la disgrâce où seraient tombées les Forces Nationales en Anatolie, donnent, par suite de l'incident regrettable, une nouvelle vigueur aux opposants. Il s'impose donc qu'une mesure effective soit prise, en vue de montrer que l'énergie et la vitalité d'autrefois ne sont point perdues.

2° Je considère comme nécessaire que Son Excellence Ali Fuad Pacha se donne la peine de venir jusqu'ici.

3° Je me vois obligé de réitérer que le Sandjak d'İzmit ne doit pas être négligé et qu'il est nécessaires que des mesures effectives soient prises, en vue de montrer l'intérêt qu'on y attache. (Député Sırrı.)

Commandant intérimaire de la 1^{ère} Division,
Fevzi.

Rauf Bey aussi, qui se trouvait à cette date à İstanbul, nous adressa cette lettre:

İstanbul, 19-2-1920.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

Ici aussi on a compris que Yahya Kaptan avait été assassiné après qu'il s'était rendu. Le Commandant de la Place d'Istanbul a été saisi de l'affaire, l'autopsie faite. Le Gouvernement a ordonné des poursuites judiciaires. Nous vous réitérons nos respects. Hüseyin Rauf.

Messieurs, il n'y avait plus aucun doute que Yahya Kaptan avait été victime d'un assassinat. Une fois cette vérité établie, le fait que le Gouvernement avait pris en main de faire des poursuites judiciaires, ne signifiait-il pas que les auteurs du crime demeureraient inconnus, puisque l'assassin était le Gouvernement lui-même? Mais, Messieurs, le temps se charge que toute chose et toute vérité, soient minutieusement et impartialement étudiées et établies par l'histoire.

Honorables Messieurs, c'est parce que je suis convaincu que l'examen des raisons et des facteurs qui ont poussé le Gouvernement et les chefs de notre organisation à Istanbul à un crime aussi ignoble, aboutira à des résultats vraiment instructifs, que j'ai expliqué tout au long—appuyé par des preuves et des documents — un incident qui, à première vue, pouvait bien paraître sans importance. Si, par mes explications précédentes, j'ai pu aider à préparer, aux yeux de la nation, un terrain d'enquête bien défini, je me considérerai comme m'étant acquitté d'un de mes devoirs de conscience, et je serai soulagé.

Messieurs, en examinant cet événement, il serait utile de ne pas perdre de vue deux points.

Premier point. — Organisation secrète dont faisait parti Said Molla, et rôle joué dans les régions de Gebze et de Kartal par des individus et des bandes appartenant tous à cette organisation; habileté déployée pour attribuer ce rôle à nos propres hommes et organisations et induire ainsi en erreur les personnes connues pour être des patriotes; succès obtenu dans cette manoeuvre.

Deuxième point. — Attitude des chefs de notre organisation à Istanbul. Ces messieurs qui dépendaient de nous, du Comité Représentatif, qui étaient tenus de se conformer aux instructions et communications de celui-ci, auraient dû comprendre qu'une marche sûre vers l'objectif commun ne serait possible qu'autant qu'ils s'acquitteraient sincèrement de cette obligation. Ils n'en firent rien, cependant. Vis-à-vis des avertissements du Comité Représentatif, ils ne manquèrent pas de croire leurs propres raisonnements et leurs mesures supérieurs; ils firent une question d'amour-

propre de la limite de leur liberté d'action; ils s'énervèrent, et, sous l'impression trompeuse de cette sensiblerie, allèrent jusqu'à se laisser duper.

Messieurs, je vais terminer mes explications sur cette affaire en mettant sous vos yeux un dernier télégramme, qui remplira de tristesse quiconque a une conscience.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha,
Président des Forces Nationales à Ankara.

İstanbul. 4960.

İstanbul, 14-1-1920.

Mon mari Yahya Kaptan a été lâchement assassiné après qu'il s'était soumis, et sans s'être rendu coupable d'un crime, uniquement parce qu'il entretenait des relations avec Votre Excellence. Le meurtre a été consommé par le capitaine Nail Efendi, Commandant de la Gendarmerie de Gebze, et le lieutenant Abdurrahman Efendi. Toute la population de Tavşancıl est témoin du fait. Les Ministères de la Justice et de l'Intérieur ont été saisis du crime. Je me trouve dans une situation désolante, avec deux orphelins. Nous comptons sur les démarches et les subsides de Votre Excellence.

Şevket,

épouse de Yahya Kaptan, Kara Gümrük,
quartier Karabaş, No. 19.

Messieurs, c'est le 20 novembre 1919 que nous nous sommes trouvés en présence de la question de Yahya Kaptan, et nous avons dû nous étendre sur une longue période, pour suivre le développement de l'incident.

Permettez que nous revenions maintenant à la date où nous étions, pour reprendre l'exposition des faits.

Les Puissances alliées s'étaient opposées à l'exploitation de la voie-ferrée Ankara-Eskişehir, le 21 octobre 1919. Nous recommandâmes au Comité Général d'Ankara de protester énergiquement auprès des Représentants des Puissances alliées et, de cette façon, assurer l'exploitation de la dite ligne.

Nous invitâmes les personnes qui avaient eu l'initiative de créer des organisations à Adana, à se rendre à Niğde ou à Kayseri pour entrer en contact avec nous et assurer ainsi la continuation de leur activité.

Sur les fronts d'Aydın, la situation devenait de jour en jour plus grave: nous écrivîmes au Ministère de la Guerre d'affecter aux besoins de ces fronts, comme nous l'avions décidé avec Salih Pacha à Amasya, les quatre cent mille livres de l'Association pour la Flotte. Nous priâmes le

Commandant du deuxième Corps d'Armée à Konya, de fournir des armes et munitions aux combattants de ce front et de renforcer celui-ci par des fusils à répétition et des détachements d'artillerie.

Messieurs, les Français, sous prétexte de contrôler la ligne ferrée Bandırma-Soma, avaient débarqué un détachement à Bandırma. Ils n'avaient évidemment pas le droit d'envoyer des soldats dans cette ville où la sécurité était parfaite. Le 24 novembre 1919, nous attirâmes sur ce point l'attention des Commandants du XIV^{ème} Corps d'Armée et de la 56^{ème} Division.

Des officiers étrangers parcouraient les fronts d'Aydın, y faisaient de la propagande et s'efforçaient de s'enquérir de la véritable situation. Nous donnâmes ordre au front de ne jamais permettre que de pareils officiers aient un contact avec les troupes en action; de leur dire que leurs démarches officielles devraient être faites auprès du Gouvernement, tandis qu'ils auraient à s'adresser à nous, par l'entremise de nos Comités Généraux, dans le cas où ils auraient à nous dire quelque chose concernant les Forces Nationales; de faire expulser de la région, sous escorte, ceux d'entre ces officiers qui s'occuperaient de propagande et, en cas d'absolue nécessité, de faire même usage des armes, contre les soldats alliés qui seraient vus sur le front.

Messieurs, nous désirions assurer la participation effective des populations d'İzmir aussi aux élections et, par différents moyens, nous leur avions communiqué notre intention à cet égard. Mais, bien entendu, les Grecs s'y opposaient. Le 29 novembre 1919, nous protestâmes contre cela auprès des Représentants des Puissances Alliées et des missions neutres. Nous tenions également à informer les populations d'İzmir de cette protestation, et nous fîmes connaître notre démarche à Ethem Bey, Directeur des postes et télégraphes de cette ville.

Messieurs, probablement, un grand nombre d'entre vous se rappellent encore de la publication à Adana, pendant l'occupation ennemie, d'un journal étranger hostile aux Forces Nationales et portant le nom de «Ferda». Cette feuille, uniquement pour induire en erreur et troubler l'opinion nationaliste de l'Anatolie, imprimait des colonnes d'injures contre nous. Nous décidâmes d'empêcher l'introduction de cette publication dans le pays.

Cependant, Damad Şerif Pacha, Ministre de l'Intérieur du Cabinet Ali Rıza Pacha—sur le compte de qui Cemal Pacha s'était, à plusieurs reprises, exprimé en termes très élogieux —, considérant sans doute que la

lecture de ce journal était profitable pour le pays, avait donné des ordres pour que la libre circulation de ce chiffon de papier empoisonné ne fût point entravée. Aussi, le 3 décembre 1919, crûmes-nous nécessaire d'attirer là-dessus l'attention de Cemal Pacha, camarade de Şerif Pacha.

Messieurs, n'ayant pu empêcher que le Parlement ne se réunît à İstanbul-même, nous pensâmes à former dans la Chambre qui allait s'ouvrir dans cette ville, un groupe fortement uni et résolu; nous jugeâmes que c'était là le seul moyen qui nous restait «pour maintenir et défendre notre but d'assurer l'intégrité de la patrie et l'indépendance de l'Etat et la nation.»

Dans les instructions circulaires du 18 novembre 1919, nous avons noté le projet dont il s'agit, comme un des points essentiels qu'auraient à discuter les députés, qui allaient se réunir par groupes dans des endroits précités.

A la même date, nous pensâmes, en vue d'assurer la formation du dit groupe, à inviter les députés, un par Sandjak, à se rendre à Eskişehir, à mettre en contact ceux-ci avec les autres députés devant se rendre à İstanbul par la ligne ferrée d'Eskişehir, et à organiser dans cette ville, en nous y rendant personnellement, une réunion générale afin de faciliter un sérieux échange de vues. Entre autres, nous voulions discuter dans cette réunion générale, sur les mesures relatives à la sécurité des députés à İstanbul. Mais, comme le montreront les détails que je vais fournir après, nous préférâmes organiser cette réunion, tout en restant nous-mêmes à Ankara.

Etant demeuré encore environ un mois à Sivas, nous partîmes enfin pour Ankara.

Pour faire connaître notre arrivée dans cette ville, nous lançâmes, le 27 décembre 1919, ce télégramme circulaire en clair:

«Le Comité Représentatif, qui est parti de Sivas par voie de Kayseri pour Ankara, est arrivé aujourd'hui dans cette dernière ville et a été l'objet, tant dans cette ville que sur tout le parcours, de manifestations patriotiques sincèrement et chaleureusement enthousiastes de la part de notre grande nation. L'esprit d'union et de résolution dont fait preuve notre nation, est de nature à rendre inébranlable les convictions optimistes sur l'avenir de notre pays.

Pour le moment, le siège du Comité Représentatif est Ankara.

Nous vous réitérons l'expression de nos respects.»

Pour le Comité Représentatif,
Mustafa Kemal.

Le 2 janvier 1920, nous fîmes une nouvelle communication aux Comités Généraux de l'Association, au Çelebi Cemaleddin Efendi à Hacı Bektaş, et à Hacı Musa Bey à Mutki.

En voici la teneur: «...Les constatations et enquêtes que nous avons faites au cours de notre voyage, nous ont heureusement montré que les organisations nationales, sur lesquelles repose notre Union Nationale bénie de la Providence, ont pris corps et qu'elles sont devenues une puissance et un foyer d'énergie, sur lesquels on peut justement compter pour assurer le salut de la nation et du pays.

Grâce à cette résolution de notre nation et à son union, la situation extérieure est devenue, dans le sens des bases posées aux Congrès d'Erzurum et de Sivas, favorable aux intérêts de notre nation et de notre pays.

Par cette circulaire nous vous prions, de travailler tous avec la plus grande persévérance jusqu'au jour, où nos revendications légitimes seront assurées par le fait de notre union, de notre résolution, de notre foi sacrée, et de porter nos présentes déclarations à la connaissance des paysans eux-mêmes, pour que toute la nation en soit informée.»

Pour le Comité Représentatif de l'Association de la Défense
des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli,
Mustafa Kemal.

Messieurs, le projet de transférer le siège du Comité Représentatif à Ankara, datait d'assez longtemps. Je citerai textuellement un télégramme parvenu de Kazım Karabekir Pacha, les premiers temps où cette question avait été agitée.

Au Commandement du III^{ème} Corps d'Armée.

Chiffré.

Erzurum, 3 octobre 1919.

Pour le Comité Représentatif. Je suis d'avis que l'honorable Comité qui représente les Forces Nationales, non seulement ne doit pas se transporter jusqu'à Ankara, mais pas même un peu à l'ouest de Sivas. Car, si le Comité qui forme les Forces Nationales des vilayets orientaux, venait à s'éloigner tout à fait, ces vilayets resteraient sans organisation. En outre, pour ne pas donner une nouvelle prise à nos ennemis, qui voient

constamment du mal dans chacun de nos actions en les commentant avec malveillance, et pour ne pas leur donner le prétexte de dénigrer le Mouvement National, si légitime et si logiquement dirigé jusqu'ici, il importe que le Siège du Comité Représentatif soit maintenu dans un endroit, et que le dit Comité ne se porte pas à l'ouest de Sivas.

Commandant du XIII^{èm} Corps d'Armée,
Kazım Karabekir.

J'aurais voulu ne pas admettre l'authenticité d'un tel télégramme. Mais que faire? Ce télégramme chiffré est transmis d'Erzurum au III^{ème} Corps d'Armée; le déchiffrement, portant au bas la remarque: «déchiffré du 4 au 5 octobre» et la signature «Fethi», nous est envoyée par le III^{ème} Corps d'Armée.

Messieurs, Kazım Karabekir Pacha se sera sans doute rendu compte, après être venu, sur notre invitation, à Sivas et après avoir conféré avec nous, que l'avis qu'il nous avait fait connaître auparavant par ce télégramme, ne s'était justifié.

Cependant, il est évident qu'entrevue n'était pas nécessaire pour comprendre l'inanité de cet avis. Je crois qu'il suffit de jeter un simple coup d'œil sur les raisons motivant cet avis, pour s'apercevoir immédiatement de leur fausseté.

Tout d'abord, on aurait dû savoir depuis longtemps que le Comité Représentatif ne formait ou ne représentait pas seulement les Forces Nationales des vilayets Orientaux, mais bien celles de tout le pays de l'Anatolie et de la Rumeli, car, sur ce point, il y avait eu, pendant plusieurs jours, des discussions à l'appareil télégraphique. Et aussi, le transfert du Comité Représentatif de Sivas à Ankara ne pouvait être cause que les vilayets orientaux soient privés d'organisation: les ordres et les instructions que le Comité Représentatif donnait télégraphiquement de Sivas aux vilayets Orientaux pouvaient, sans aucun doute, être aussi bien communiqués d'Ankara.

Par contre, les motifs logiques pour que le Comité Représentatif fût plus près d'Istanbul et plus près des vilayets de l'Ouest que de ceux de l'Est abondaient assurément. Premièrement, parmi nos vilayets de l'Ouest et du Sud-Ouest, il y en avait qui étaient occupés effectivement par l'ennemi. Pour faire face à l'ennemi occupant ces vilayets, il fallait créer des fronts solides de défense et veiller continuellement à leur consolidation. Or, nos vilayets de l'Est n'étaient pas dans une situation si tragique. On

ne pouvait non plus assurer catégoriquement qu'il y eût un danger effectif imminent de ce côté-là.

Si l'on admettait même l'éventualité lointaine d'une attaque des Arméniens du côté de l'Est, le XV^{ème} Corps d'Armée, dont le renforcement, par des Forces Nationales, avait été décidé, se tenait prêt, à y parer sous le propre commandement de Kazım Karabekir Pacha. Par contre, sur les fronts d'İzmir, il y avait divers commandements, des forces de différente nature, des influences néfastes émanant de nombreuses sources d'opposition. De plus, on n'avait pu constituer un front contre les forces d'occupation d'Adana.

Or, c'est une règle générale, que les personnes qui ont la charge de la direction et du commandement suprême de la guerre, se tiennent le plus près possible de l'objectif le plus important, de la zone où le danger paraît le plus éminent; il suffit que ce rapprochement ne soit pas poussé jusqu'à un point où l'on risquerait de perdre de vue la situation générale. Ankara répondait à ces conditions. En tout cas, ce n'était point à Balıkesir, à Nazilli, ou à Afyonkarahisar que nous avons décidé de nous rendre, parce que nous voulions nous occuper des fronts; mais, nous désirions aller à Ankara, qui est relié par un chemin de fer aux fronts et à İstanbul, et qui vaut absolument Sivas, comme maîtrise générale de la situation et de la conduite suprême des opérations.

Je ne veux pas insister davantage pour prouver combien notre présence à Ankara était utile et nécessaire, surtout après que la réunion de la Chambre des Députés à İstanbul était devenue inévitable.

Messieurs, parmi les raisons avancées contre le transfert à Ankara du Siègè du Comité Représentatif, je n'ai surtout pas compris qu'il y fût question de «nos ennemis qui invariablement voient du mal dans chacune de nos entreprises et les commentent avec malveillance». Du reste, quelle attitude, quelle initiative de notre part a jamais été ou pourra jamais être bien vue par nos ennemis, comme le dit lui-même Kazım Karabekir Pacha, pour que nous ayons à nous conformer à leurs désirs présumés?

«A İstanbul, il y a un Gouvernement Ali Rıza Pacha, favorable aux aspirations nationales; une fois aussi que la Chambre des Députés, réunie dans cette ville, aura pris en main le contrôle suprême des affaires touchant le sort de la nation et du pays, quel besoin y aurait-il à ce que le Comité Représentatif continuât à s'intéresser aux fronts de l'Ouest et à la Chambre, et à être en contact avec ces derniers? Dans ces conditions, ne suffirait-il et ne serait-il pas plus utile que le Comité Représentatif se

contentât de s'occuper exclusivement de l'organisation des vilayets orientaux?» Si telles étaient les considérations qui avaient dicté l'avis dont il s'agit, elles méritent de retenir quelque peu l'attention; mais alors il faut admettre qu'il existait sur la question de la situation générale un fossé infranchissable entre les vues du Comité Représentatif et celles de Kazım Karabekir Pacha, et que leur façon d'envisager la véritable situation différaient totalement.

En nous arrêtant un peu plus sur cette partie de phrase: «le transfert à Ankara du Comité Représentatif sera mal vu des ennemis», peut-être pourrions-nous remonter à la source et mieux comprendre l'idée génératrice de l'avis émis, mais nous n'avons pas pour le moment de loisir à consacrer à cette besogne.

Messieurs, comme je vous l'ai dit précédemment, dans le télégramme initial que nous avons envoyé pour inviter les députés à tenir des réunions préliminaires pendant quelques jours «— télégramme dont des copies avaient été envoyées par poste également —, nous avons dit, après avoir expliqué l'objet essentiel, que «la date de la réunion, dans l'endroit où se trouverait le Comité Représentatif, serait décidée, après une entente par correspondance avec les députés, une fois que leurs noms et leurs adresses seraient connus; que le Comité Représentatif se rendrait bientôt dans un endroit plus près d'İstanbul.

A notre arriv   à Ankara, comme l'exploitation de la voie ferr  e Ankara-Eski  ehir   tait reprise, nous fimes conna  tre aux int  ress  s, par une circulaire en date du 29 d  cembre 1919, faisant suite    notre pr  c  dente communication, qu'Ankara   tait fix   comme le lieu du rendez-vous avec les d  put  s. Un paragraphe de cette circulaire portait que la participation du plus grand nombre possible des autres d  put  s aux discussions   tait ardemment d  sir  e.

Messieurs, je crois que vous ne vous   tonnerez plus, si je vous dis que les personnages d'İstanbul ont   galement voulu contrecarrer cette initiative bienfaisante et patriotique, sur le r  sultat de laquelle nous avons fond   de grands espoirs.

Permettez que je donne quelqu'explication l  -dessus. Pendant que nous invitions les d  put  s    Ankara, il y eut des personnes qui prirent des contre-mesures,    l'effet de rendre cette convocation st  rile et de faire avorter la r  union projet  e... Nous le s  mes par des t  l  grammes parvenus de certains d  put  s. Voici par exemple la teneur d'un t  l  gramme que

nous reçûmes, portant la signature de Hüseyin Baki, député de Burdur, et la date du 29 décembre 1919:

«Dans un télégramme adressé à la présidence du comité d'inspection électoral, par le député d'Aydın Hüseyin Kazım, signant au nom de tous les députés réunis à İstanbul, celui-ci m'informe de la nécessité de me rendre d'urgence et par le plus court chemin au siège du Khalifat ; un télégramme parvenu aujourd'hui du Ministère de l'Intérieur confirme cette demande.

J'avais fait connaître, dans le temps, ma manière de voir, au reçu de l'ordre de Son Excellence Mustafa Kemal Pacha, signant pour l'honorable Comité Représentatif. Comme je n'ai eu aucune réponse jusqu'ici, je prie Votre Excellence de me faire savoir d'urgence ses ordres à cet égard.»

Un télégramme de la même date, signé «Bahri, député d'Akdağ madeni», portait ceci: «Bien que nous soyons informés par un télégramme du député d'Aydın, Hüseyin Kazım, que les députés ont à se rendre d'urgence et par le plus court chemin à İstanbul, je doute si cette invitation est destinée exclusivement aux députés élus membres du Comité Représentatif, ou si elle s'adresse à la totalité des députés. Je prie Votre Excellence de me faire savoir la ligne de conduite que je dois adopter.»

Messieurs, des télégrammes similaires continuèrent d'affluer. A les parcourir, il sautait aux yeux que nos camarades les députés considéraient le Comité Représentatif, le gouvernement et les personnes qui s'étaient arrogé le droit d'inviter tous les députés à İstanbul, comme étant solidaires autour de l'idéal commun et en parfait accord entre eux. Ils ne se doutaient nullement des desseins hostiles du gouvernement et des personnes en question. Tout au plus, s'imaginaient-ils qu'une situation nouvelle était peut-être créée par suite d'une entente entre nous et les personnes d'İstanbul, ou qu'une erreur s'était produite en ce qui concernait l'organisation de la réunion: cela ressortait clairement de la candeur et de la sincérité de leurs communications.

Voici la réponse que je fis à ces sollicitations:

«Nous sommes complètement étrangers à la communication de Hüseyin Kazım Bey. On voit qu'il n'est pas tout à fait au courant de la situation. Il est plus conforme aux intérêts de notre nation et de notre Patrie que l'on suive la ligne de conduite tracée dans nos télégrammes datés des 19 et 29-12-1919. Veuillez bien faire d'urgence le nécessaire sous ce rapport, donner une réponse convenable à la communication que Kazım Bey vous a

faite de son propre mouvement, et m'informer du résultat. Sentiments respectueux.»

Pour le Comité Représentatif, Mustafa Kemal.

Et nous envoyâmes à tous les députés la circulaire suivante:

Ankara,

30 décembre 1919.

«Nous avons appris que le député d'Aydın Hüseyin Kazım Bey, a envoyé des télégrammes à un certain nombre d'honorables députés, en vue de faire hâter leur départ pour İstanbul. Cette démarche montrant que Hüseyin Kazım Bey n'est pas tout à fait au courant de la situation. Nous lui avons fait expliquer celle-ci, en même temps que nous l'avons fait informer du contenu de la communication portant la date du..., No...En conséquence, nous réitérons l'invitation déjà adressée par le Comité Représentatif, et nous prions tant messieurs les députés qui ont été élus membres du Comité Représentatif, que les autres députés qui voudraient assister aux discussions, de bien vouloir se rendre à Ankara à partir du 5 janvier.

Pour le Comité Représentatif, Mustafa Kemal.

Nous informâmes aussi notre organisation à İstanbul, par un télégramme chiffré, daté du 30 décembre 1919, de la démarche de Hüseyin Kazım Bey, et nous leur dûmes d'informer celui-ci du contenu de notre télégramme circulaire et de le prier de bien vouloir hâter son départ pour Ankara s'il désirait prendre part lui-même aux discussions.»

Messieurs, alors que nous nous attendions à une aide efficace de la part de notre organisation d'İstanbul, voilà que s'y campe devant nous un homme ! Vous l'avez déjà deviné, je le vois. Oui... précisément, c'est notre délégué-même à İstanbul, lequel est en même temps ministre... C'est Cemal Pacha lui-même. Ecoutez un peu le télégramme, daté du 1^{er} janvier 1920, qu'il nous adressait sous sa propre signature:

Au Commandement du XX^{ème} Corps d'Armée.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un groupe de députés se trouvant à İstanbul se sont adressés à moi et m'ont remis la liste de revendications écrites ci-après.

1° La réunion au plus tôt de la Chambre des Députés s'impose. Le fait que certains députés ont été dernièrement invités à se rendre à Ankara, est de nature à empêcher l'ouverture rapide du Parlement.

2° Des commentaires nuisibles que provoquent la non-ouverture du Parlement et l'invitation des députés à Ankara, il en est un que les ennemis exploitent surtout, c'est celui qui présente le pouvoir législatif comme agissant sous l'influence d'autres pouvoirs occultes. Il est certain que cet état de choses est de nature à créer une grande méfiance tant dans le pays qu'à l'étranger.

3° Dans de pareilles conditions, il n'est pas possible que la Chambre rende les services qu'on attend d'elle.

4° L'envoi à İstanbul, comme il a été fait dans le temps, d'un délégué ayant de vastes pouvoirs, à l'effet d'assurer le contact avec les députés, suffira à atteindre le but proposé.

5° On attend que des instructions urgentes soient données aux intéressés, en vue de faire remettre le départ pour Ankara des députés s'apprêtant à se rendre dans cette ville, et d'inviter ceux d'entre eux, qui s'y trouvent déjà, à gagner immédiatement İstanbul.

Le Ministre de la Guerre,
Cemal.

Messieurs, y a-t-il une ombre de sincérité et de noblesse, je vous le demande, dans cette façon de se comporter et dans cette communication? Tout d'abord, notre décision de nous réunir avec les députés, et nos instructions se rapportant à leur convocation, dataient déjà d'un mois et demi: si ce geste adopté par nous était dangereux et vraiment incompatible avec les intérêts de la patrie, ces messieurs et le gouvernement, lesquels prétendaient poursuivre le même idéal national que nous, ne devaient-ils pas, avant d'adresser aux députés invités par nous des télégrammes les sommant de se rendre à İstanbul, s'entendre avec nous, ou tout au moins nous faire connaître leur manière de voir et les démarches qu'ils comptaient entreprendre? Était-il correct de n'en rien faire et d'essayer de faire avorter notre démarche, en créant des faits accomplis et en jetant le trouble dans l'esprit des députés des provinces, par des télégrammes pressants adressés aux comités d'inspection électoraux, signés du Şeyh Muhsin Fani et du Ministre de l'Intérieur, et qui les invitaient à gagner d'urgence et tout droit le siège du Khalifat?

En second lieu, Messieurs, ces messieurs qui ne s'étaient jamais avisés de témoigner la moindre impatience alors que, le délai prévu par la loi étant depuis longtemps expiré, les nouvelles élections ne pouvaient se faire durant des mois et des mois, auraient-ils dû se montrer si pressés après les élections, lesquelles n'avaient été assurées que grâce à notre activité

incessante et aux initiatives sans nombre, prises par nous depuis les Congrès d'Erzurum et de Sivas, et surtout après qu'ils avaient dû à nos propres efforts leur élection comme députés; auraient-ils dû, dis-je, s'impatienter de façon à ne plus vouloir souffrir un retard de quelques jours, surtout quand il s'agissait du souci d'arriver à un objectif capital qui rendait nécessaire ce retard, et que, au surplus, il était imposé par la nécessité de discuter les mesures relatives à la sécurité même de ceux qui avaient montré l'imprévoyance d'admettre la réunion de la Chambre à İstanbul? Fallait-il se dépêcher de provoquer le scandale et de s'exposer à l'outrage, sans prendre aucune mesure ni précaution contre de telles éventualités.

Troisièmement, Messieurs, ces messieurs qui trompaient leurs camarades loyaux et pleins de candeur et voulaient les attirer un jour plus tôt dans «le cercle de danger et d'outrage» où ils se débattaient eux-mêmes à İstanbul, n'appartenaient-ils pas à Association de la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli?

N'étaient-ils pas des membres de cette Association Nationale? Les membres d'une Association, même quand ils sont des députés, ne sont-ils pas tenus de se concerter avec les leaders de l'Association et de conformer leur conduite au programme élaboré d'un commun accord avec eux?

N'est-ce pas ainsi que cela se passe partout, dans les pays civilisés?

Pourquoi craignait-on que les membres d'un groupe, d'un parti prissent contact avec leurs leaders? Comment cela eût-il pu donner à croire aux étrangers que le pouvoir législatif agissait sous l'influence d'autres pouvoirs occultes? Ces messieurs jugeaient-ils indigne de leur prestige de paraître sous l'influence de cette force que représente l'organisation, qui avait su assurer les nouvelles élections et la désignation des Députés?

Ces messieurs n'étaient-ils pas à même d'apprécier que c'était précisément quand les députés appartiendraient à une forte organisation nationale couvrant tout le pays; qu'ils ne se départiraient point des objectifs précis établis par cette vaste organisation; que, surtout, ils déclareraient sans réticence, en prévision de toutes les éventualités, agir sous la direction de cette organisation, que c'était précisément alors, dis-je, que la plus grande confiance naîtrait tant dans le pays qu'à l'étranger et que cela seul pourrait forcer le respect de tout le monde?

Au surplus, fallait-il être prophète pour prévoir que la Chambre ne saurait rendre les services qu'on attendait d'elle, sans que les députés prissent, sous l'impulsion d'une foi inébranlable dans la réalité de l'objectif national précis, une ferme attitude de manière à braver tout danger?

A moins qu'il ne suffît qu'ils fussent de complexion, comme les événements ultérieurs l'ont mis à découvert, à pouvoir lâchement dévorer un affront sans précédent.

Ces messieurs ne veulent pas que j'entre personnellement en contact avec les députés; de même, le gouvernement et certains messieurs ne trouvent pas convenable non plus que j'aille à İstanbul; ils conseillent seulement l'envoi d'un délégué ayant de vastes pouvoirs. Merveilleuse perspicacité digne de tous les éloges. N'étaient-ce pas les délégués que nous avions envoyés, qui ont été cause, en première ligne, que les Députés de la nation sont tombés entre les mains de l'ennemi? N'étaient-ce pas encore nos délégués, ceux qui se sont montés finalement incapables même d'assurer la sécurité de leurs propres personnes?

Et que doit-on dire, Messieurs, de la délicatesse dont témoignèrent ces messieurs en nous demandant, à nous, lorsque l'invitation lancée de leur propre mouvement aux députés n'eut pas pris, qu'ils n'eurent pu tromper ceux-ci et créer un fait accompli, d'agir nous-même sur les députés dans le sens de leur manœuvre?

N'est-ce pas qu'elle était bien bonne, celle-là aussi?

Honorables Messieurs,

En réponse au télégramme dont je vous entretiens, j'envoyai d'abord ce court télégramme chiffré:

5 janvier 1920.

A Son Excellence Cemal Pacha, Ministre de la Guerre. Réponse:

Veillez nous communiquer les noms des députés qui ont signé la motion et nous dire à destination de qui celle-ci est rédigée.

Pour le Comité Représentatif
Mustafa Kemal.

Harbié, 6 janvier 1920

Au Commandement du XX^{ème} Corps d'Armée, Ankara.
Réponse au télégramme du 5 janvier 1920.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

Voici les noms des députés: Hüseyin Kazım, Tahsin, Celaleddin Arif, Hamid... etc... Ce sont les deux premiers qui m'ont apporté la motion.

Messieurs,

Ce n'est point un groupe de députés, nous l'avons su par des renseignements ultérieurs, qui m'avait adressé ledit télégramme. Le Grand Vizir, apprenant qu'un nommé Hakkı Bey de sa connaissance avait été élu député de Siverek, l'aurait fait appeler, ainsi que Hüseyin Kazım Bey, auprès de lui, et leur aurait dicté un télégramme qui m'était destiné. On aurait fait passer de main en main ce télégramme à certains députés, qui auraient donné leur signature. Après quoi, Hakkı et Hüseyin Kazım Beys auraient porté le télégramme à Cemal Pacha pour être chiffré.

Donc, le télégramme qui portait cinq articles et qu'on disait être une motion, était refait après coup et truqué. Il suffisait d'ailleurs, pour s'apercevoir du truc, de remarquer qu'on parlait de motion et que celle-ci manquait encore de destination: en effet, la Chambre ne s'était pas encore réunie et la présidence n'avait pas encore commencé d'exercer ses fonctions.

Néanmoins, je répondis au télégramme en question de Cemal Pacha par le télégramme chiffré suivant:

Télégramme chiffré

Ankara, 9-1-1920.

A Son Excellence Cemal Pacha, Ministre de la Guerre.

Destiné à Hüseyin Kazım, Tahsin, Celaleddin Arif et Hamid Beys.

Nous avons appris par votre télégramme, que vous nous avez fait parvenir par l'entremise de Son Excellence Cemal Pacha, que vous êtes d'opinion que le départ pour Ankara suscitera des commentaires malveillants. La question est d'un intérêt vital pour la patrie et la nation.

Si un groupe puissant s'appuyant sur les organisations nationales, ne se constitue pas au sein de l'Assemblée Nationale, si les décisions que la nation a fait connaître au monde entier par le Congrès Général de Sivas, ne sont pas adoptées comme un article de foi et un principe par une majorité écrasante, les succès que notre union nationale assurera, seront réduits à néant; le pays sera exposé à une catastrophe. La propagande d'une catégorie de gens «sans patrie et sans religion», ne saurait être un principe d'action pour nous. Notre objectif est d'assurer le salut de la nation et de sauver la Patrie. Nous attachons la plus grande importance à ce que vous veniez pour quelques jours à Ankara afin de rendre possible un échange de vues et l'adoption d'une ligne de conduite unique.

En égard à ce qui précède, veuillez faire ce que vous jugerez utile, et recevez l'assurance de nos sentiments respectueux.

Pour le Comité Représentatif,
Mustafa Kemal.

Honorables Messieurs, pendant que nous étions aux prises avec les difficultés résultant de cette attitude écœurante d'Istanbul, que je suis en train de mettre en relief, il se produisait sur nos confins de l'Est un événement sanglant assez sérieux, provoqué par un faux prophète.

Nous recevions de nombreux rapports à ce sujet du XV^{ème} Corps d'Armée. Il y a un village, du nom de Hart, à quatre heures de marche de Bayburt.

Un certain Şeyh Eşref, habitant ce village, s'occupait à y répandre les doctrines du Chiisme. Irrités de cette propagande, le mufti et les ulémas de Bayburt avaient envoyé une mission à Hart pour faire interroger le Şeyh.

Celui-ci, invité au nom du gouvernement local à s'expliquer, n'avait pas répondu à cet appel, surquoi, le gouvernement local envoie un détachement de 50 hommes contre lui. Le şeyh, exaspéré de cette menace, fait désarmer le détachement par ses disciples, capturer les soldats et les officiers et mettre à mort certains d'entre eux.

Là-dessus, des troupes sont concentrées à Bayburt; mais on préfère arranger la chose sans effusion de sang.

Plusieurs missions composées d'ulémas et de notabilités se rendent auprès du şeyh pour lui donner des conseils et le ramener à l'obéissance.

Seize jours sont ainsi perdus. Les prières de la dernière mission, envoyée sous la présidence du cadî d'Erzurum, ne produisent pas non plus d'effet sur le şeyh. Il a apostrophé ainsi les membres de cette mission.

«Vous êtes tous des infidèles. Je ne reconnais personne. Je ne me soumettrai pas. Je vous combattrai. Dieu m'a dit qu'il m'avait destiné à prêcher une religion.» Entretemps, pour s'attacher les populations et les inciter à la révolte, il fait distribuer dans les villages environnants des déclarations signées «fondateur de religion» ou «messie attendu».

Sur ces entrefaites, le lieutenant-colonel Halid Bey se rend à Bayburt pour y prendre le commandement de la 9^{ème} Division, et part pour Hart le 25 décembre 1919, à la tête de forces suffisantes.

Le şeyh ne se rend pas, et, soutenu par les rebelles qu'il a pu réunir autour de lui, il se décide à se défendre. Une rencontre devient inévitable, où prennent part des forces d'artillerie et d'infanterie, pendant que d'autres disciples du şeyh tiennent des réunions dans les villages environnants en vue de porter secours à Hart.

Finalement, comme Halid Bey me le faisait savoir, dans un télégramme chiffré qu'il m'adressait directement le 1^{er} janvier 1920 de Bayburt, «la question de Hart est résolue par la mort du faux prophète, de ses fils et d'un certain nombre de ses acolytes, et par la soumission de Hart.»

Halid Bey, dans son télégramme chiffré en question, fournissait aussi certains renseignements sur les députés. Le 21 janvier 1920, je lui répondis par le télégramme chiffré suivant: «Je vous félicite fraternellement du succès remporté à Hart et vous remercie de vos efforts, en vue d'assurer le départ des députés pour Ankara.

Mustafa Kemal.

Messieurs,

Entre le Ministère de la Guerre et le Comité Représentatif, une divergence de vues existait à l'état chronique. Monsieur le Ministre voulait placer les officiers généraux et les officiers supérieurs du grade de colonel se trouvant à İstanbul, à la tête des corps d'armée et des divisions.

Il parlait également d'affecter aux troupes d'Anatolie les autres officiers, supérieurs et subalternes, se trouvant dans cette ville. Ce désir nous était présenté comme un principe, dont il voulut assurer l'application par la nomination d'Ahmed Fevzi Pacha, ex-Sous-secrétaire d'Etat au Ministère de la Guerre, au commandement du XX^{ème} Corps d'Armée à Ankara, en remplacement d'Ali Fuad Pacha, et de Neureddine Pacha, au commandement du XII^{ème} Corps d'Armée à Konya, en remplacement du colonel Fahrettin Bey. Il avait voulu créer ainsi un fait accompli.

Si ce système avait été appliqué, tous les jeunes officiers supérieurs qui s'étaient distingués pendant la guerre générale et qui avaient obtenu des commandements de corps d'armée et de divisions, auraient été éloignés de leur poste.

Car, les officiers généraux et les officiers supérieurs en disponibilité à İstanbul avaient tous la préséance, en raison de l'ancienneté et du grade, sur les jeunes officiers supérieurs se trouvant à la tête des grandes unités de l'armée.

Nous n'aurions jamais pu acquiescer à un tel principe. Surtout dans les conditions où nous nous trouvions, nous ne pouvions donner notre approbation à de telles initiatives prises au mépris même de ces conditions.

Par conséquent, nous écrivions à chaque occasion à Cemal pour lui réitérer notre point de vue et lui demander de ne pas faire partir les nouveaux commandants de corps d'armée.

Fahrettin Pacha, à la tête de son corps d'armée, s'occupait de pourvoir aux besoins du front d'Aydın. Ali Fuad Pacha avait été destitué du temps de Ferid Pacha: Cemal Pacha n'avait pas voulu rapporter cette mesure injuste.

Feu Mahmud Bey, commandant de la 24^{ème} Division, se trouvant à Ankara, faisait l'intérim du commandement du XX^{ème} Corps d'Armée. Ali Fuad Pacha, tout en étant commandant des Forces Nationales, continuait en réalité à tenir en main son corps d'armée.

Nous prîmes la décision catégorique de nous opposer au changement de commandement dans les grandes unités de l'armée, et surtout de ne pas sacrifier à un vain principe, mis en avant on ne sait dans quel dessein, les commandants dont les personnes et l'attitude favorable aux aspirations nationales nous étaient connues. Seulement, nous trouvions utile et désirable que les officiers et médecins jeunes et dévoués qui se trouvaient à İstanbul, fussent envoyés sans perte de temps en Anatolie pour y prendre du service dans les différentes troupes.

Dans les premiers jours de notre arrivée à Ankara, Cemal Pacha commença de montrer plus d'insistance et d'impatience dans cette affaire. Il en fit une question d'amour propre et menaça de démissionner.

Il m'appela instamment à l'appareil télégraphique pour que je lui répondisse séance tenante. Je lui adressai, le 29 décembre 1919, le télégramme chiffré suivant:

«Nous n'avons jamais admis comme définitif l'éloignement d'Ali Fuad Pacha de son commandement; il ne peut donc être question de la nomination effective d'Ahmed Fevzi Pacha à ce commandement.

L'application, avant que la paix soit assurée, du principe que vous approuvez, aura des conséquences très graves. Il ne peut se faire que des personnes qui ont conquis à la guerre leurs grades et leurs postes, soient mis au rang subalternes. Cette mesure prématurée forcerait ces personnes qui travaillent actuellement pour l'organisation nationale, à se retirer, et

l'union nationale souffrirait grandement de ce fait. On peut améliorer la situation des personnes capables en disponibilité, en les utilisant dans les bureaux de corps d'armée et de recrutement, ou en leur confiant des commandements de régions et de places relevant de l'autorité des corps d'armée.

Quant aux officiers subalternes et aux médecins, il importe qu'ils soient envoyés en Anatolie sans retard.

En ce qui concerne le XII^{ème} Corps d'Armée, celui-ci s'est solidarisé avec les Forces Nationales qui opèrent contre l'ennemi; une confiance mutuelle, née de cette coopération effective, anime en ce moment les deux parties. Le remplacement du commandant ne peut en aucune façon être toléré. La situation dans ces parages ne permet point d'envisager un tel changement.»

Messieurs, à propos de cette affaire, je me mis en communication avec tous les commandants d'Anatolie et de Rumeli et j'attirai leur attention là-dessus.

Au début de janvier, je donnai l'ordre suivant à Fahrettin Pacha, à Konya: «Dans le cas de la nomination de Nurettin Pacha, vous ne devez pas quitter votre commandement, et vous aurez à vous acquitter comme par le passé de vos devoirs envers la nation et la patrie. Veuillez nous informer à temps de toute communication qui vous serait éventuellement faite à ce sujet.» Un ordre similaire avait été donné en même temps à Fuad Pacha, qui se trouvait à Ankara.

Dans les premiers jour de janvier, Cemal Pacha nous envoya son premier aide de camp Salih Bey — actuellement Salih Pacha, Commandant du XIII^{ème} Corps d'Armée — lequel était porteur de deux lettres de lui, de la note collective des Hauts Commissaires alliés, datée du 24 décembre 1919, et de la copie de la réponse que le gouvernement avait faite à cette note.

Cemal Pacha, dans ces lettres aussi, parlait du principe qu'il suivait, de remplacer les commandants, et de la nécessité d'assurer le départ d'Ahmed Fevzi et de Nurettin Pachas pour leur poste. Il faisait spécialement ressortir que, si les hommes qui ont ouvertement pris part au Mouvement National, continuaient à occuper personnellement et officiellement des commandements importants, on en déduirait, surtout à l'étranger, que la politique domine dans l'armée; que cela ne manquerait pas de produire une impression déplorable, que déjà le Ministère était journellement accablé

sous le poids de telles impressions. Et, en réitérant sa démission, il ajoutait que la réunion de la Chambre n'était plus qu'un vain espoir.

Messieurs, les réponses que je fis relativement à cette affaire, peuvent se résumer comme suit: «Nous vous confirmons notre conviction que nos observations sont judicieuses. L'état présent et l'avenir du front et delà région d'Aydın, — héritage des méfaits de Ferid Pacha — ainsi que des Forces Nationales de ces parages, sont l'objet de notre constante et plus sérieuse préoccupation. Nous envisageons des mesures, en vue d'amener une situation qui nous rassure sur l'avenir.

C'est pour nous une condition essentielle de maintenir intacte la conviction qu'Ali Fuad Pacha n'est point fautif aux yeux du gouvernement, pas plus qu'il ne l'est aux yeux de tout le monde. La destitution et la mise à l'écart des personnes qui ont été des premiers pionniers du Mouvement National, seraient attribuées à ce que leur dévouement est considéré comme une faute. Et cela, d'après notre point de vue, dont le maintien s'impose de toute nécessité, est absolument intolérable.

Tout a été fait pour écarter les inconvénients politiques que le gouvernement fait ressortir.

Ahmed Fevzi Pacha n'est point fait pour collaborer avec nous. Nous vous avons fait connaître les propos manquant de logique, tenus par lui, lors du voyage d'inspection qu'il avait entrepris sur l'ordre du gouvernement. Vous nous aviez dit que vous ne croyiez pas qu'il se fût exprimé de la sorte. Dans un télégramme chiffré privé, adressé à nos camarades, il dit que «la catastrophe est inévitable pour le pays, s'il n'est pas mis un terme à l'anarchie qui règne aujourd'hui dans l'armée.» Cet homme prend pour de l'anarchie le fait que l'armée soutient les organisations nationales. Il faudrait savoir, cependant, que l'armée n'est pas en dehors du cadre des organisations nationales, mais bien qu'elle en est l'âme et en forme le noyau.

Le premier geste d'Ahmed Fevzi Pacha à Gönen avait été de demander la mise en liberté des criminels qui avaient trempé dans l'affaire d'Anzavur et qui n'avaient pu être capturés qu'au prix de mille difficultés.

Ne cherchez pas à faire une question d'amour propre, à propos des observations d'une impérieuse justesse qui motivent notre refus d'admettre les deux personnes que vous avez nommées sans nous consulter. Ce serait inconciliable avec des sentiments de fidélité et d'attachement envers la Patrie et la nation.

Votre remarque portant «qu'en cas de votre démission, la réunion de la Chambre serait un vain espoir» fait comprendre que le cabinet, y compris le Grand Vizir, est hostile au régime parlementaire. Veuillez élucider complètement ce point très important.»

Messieurs, il faut bien que je parle un peu maintenant de la note collective remise au gouvernement d'Ali Rıza Pacha par les Hauts Commissaires alliés — note que nous avons reçue, comme je vous l'ai fait savoir, par l'entremise du premier aide de camp Salih Bey.

Les Hauts Commissaires de France, de Grande Bretagne et d'Italie, après avoir attiré l'attention du Gouvernement ottoman sur certaines correspondances échangées entre le Commandant en chef de l'armée de la Mer Noire, Sir George Milne, et le Ministre de la Guerre ottoman, s'expriment ainsi: «Il ressort clairement de ces correspondances, que le Ministre de la Guerre Cemal Pacha, au lieu d'appliquer les instructions que lui a données le Commandant en chef de l'armée de la mer Noire, conformément aux décisions du Conseil Suprême de Paris, s'est dérobé aux responsabilités de ses hautes fonctions et a développé certaines excuses et raisons irrecevables.

«Les Hauts Commissaires, tout en attirant l'attention du gouvernement ottoman sur les conséquences graves de l'attitude prise par le Ministre de la Guerre, désirent savoir quelles mesures compte prendre le Gouvernement, en vue de l'application des décisions de la Conférence communiquées par le Commandant en chef de l'armée de la mer Noire.

«Les Hauts Commissaires, en vue d'éclairer le Conseil Suprême Allié qui a pris connaissance du fait, demandent au Gouvernement ottoman de lui faire savoir immédiatement ce qu'il pense de l'inexécution, par le Ministre de la Guerre, des ordres qui lui ont été donnés, au nom du Conseil Suprême.»

Messieurs, le gouvernement ottoman, dans la réponse qu'il avait faite à cette note, relate d'abord, comment s'est passée l'occupation d'İzmir. Il parle ensuite des enquêtes de la commission mixte, de la détresse où la férocité des Grecs, jusqu'à ce que l'enquête fût instituée, avait plongé les populations qui ne pensaient qu'à se soustraire à l'assassinat et au viol; de la confiance qu'avaient toujours inspiré au gouvernement et à l'armée les sentiments de justice et d'équité de la commission d'enquête. Il rappelle la proposition que le ministère de la guerre ottoman, par sa lettre, en date du 23 août 1919, avait faite à Son Excellence le Général Milne, dans le seul but de faire cesser, ne fût-ce que pour quelque temps, l'effusion de sang, et

ajoute que cette proposition qui visait à placer des troupes ottomanes entre les troupes helléniques et les Forces Nationales avait été rejetée.

On indique aussi dans cette note, que deux autres lettres, datées des 20 et 27 août 1919, renfermant la proposition de faire occuper la zone d'occupation par des troupes alliées, à l'exclusion des forces helléniques, sont restées sans réponse.

Plus bas, en faisant ressortir que la lettre de Son Excellence le Général Milne (3 novembre 1919) relative à la délimitation, avait été adressée au Ministère de la Guerre, on disait que le ministre n'était pas qualifié pour faire appliquer à lui seul le contenu de cette communication, qu'il l'avait portée à la connaissance du gouvernement et que celui-ci s'était adressé aux hauts commissaires pour leur expliquer la situation.

La note mentionnait encore que la force qui s'opposait à ce que les Hellènes occupassent complètement la ligne-frontière provisoire, consistait en un bloc de la population. Déclarant que le gouvernement et l'armée étaient impuissants à contenir le peuple, on priait les alliés de trouver une solution équitable, et la note responsive contenait cette phrase de supplication flanquée des «assurances de haute considération» traditionnelles: «Nous avons recours à votre obligeante entremise, à l'effet de faire enfin lever la suspicion qui pèse, tant sur le gouvernement que sur le Ministère de la Guerre, du fait qu'ils refuseraient d'appliquer la décision du Conseil Suprême.»

Honorables Messieurs, j'en arrive maintenant à indiquer les points qui ont été envisagés dans les lettres de Cemal Pacha.

Le Ministre de la Guerre, tout en nous faisant lire d'une part la note des hauts commissaires alliés, nous rappelait à nouveau les points que depuis longtemps il voulait nous faire accepter, d'autre part ceux dont il désirait nous détourner. Je ne sais si nous devons admettre que Cemal Pacha, en nous exposant une fois encore ses désirs en même temps qu'il nous faisait lire la note précitée, ait pensé à influencer notre moral.

Cemal Pacha après avoir parlé des tendances de la politique alliée, dit ceci: Le gouvernement envisage de publier prochainement une déclaration promettant l'application des réformes qu'il peut accepter dans les limites des principes de Wilson. Il ne faut pas indisposer le ministre de l'Intérieur, car il démissionnerait, et il s'ensuivrait une crise. Le remplacement des Ministres de l'Intérieur et des Affaires Etrangères, à l'ouverture du Parlement, est certain. Les ennemis veulent que la Chambre ne s'ouvre pas. Nous avons appris que l'association des Amis, soutenant

que les récentes élections ne remplissent pas les conditions légales, se propose de s'adresser à Sa Majesté pour obtenir le renvoi de la Chambre.» Il reparle aussi de la question du voyage des députés à Ankara.

Maintenant, Messieurs, ne perdant pas de vue le contenu de ces trois documents, livrons-nous ensemble à une brève analyse.

Nous voyons, par la note des hauts commissaires, que le commandant en chef de l'armée alliée de la mer Noire, Mr. George Milne, donne des instructions et des ordres au ministre de la Guerre de l'Etat ottoman, à Cemal Pacha lui-même, comme si celui-ci était directement placé sous ses ordres. Cemal Pacha ne nous avait pas parlé de cela jusqu'alors.

Nous voyons aussi, que le ministre de la Guerre de l'Etat ottoman est critiqué de n'avoir pas pu exécuter les instructions et les ordres qu'il a reçus, et pour avoir présenté des excuses et des raisons irrecevables.

Nous concevons quels sont les ordres que le ministre a dû recevoir, et aussi pourquoi il ne peut les exécuter. C'est parce que les Forces Nationales s'y opposent... Les Forces Nationales n'obéissent pas aux ordres que le Ministre de la Guerre et le Gouvernement leur ont donnés ou leur donneront, conformément aux ordres et instructions du Commandant en chef Mr. Georges Milne... C'est cela que les hauts commissaires qualifient, au nom du Conseil Suprême de Paris, d'«excuses et de raisons irrecevables». Ils veulent dire par là: «Si vous êtes un gouvernement, si vous êtes Ministre de la Guerre, vous devez dominer le pays, le peuple et l'armée; si vous le faites, des excuses et des raisons sont mal déplacées.»

Messieurs, le cabinet Ali Rıza Pacha est venu au pouvoir le 2 octobre 1919. Il avait succédé au cabinet Ferid Pacha. Donc c'est le Cabinet Ferid Pacha qui avait fait la proposition, du 23 août 1919, visant à placer des troupes ottomanes entre les Forces Nationales et les troupes helléniques. C'est encore le gouvernement de Ferid Pacha qui avait proposé, en date du 20 et du 27 août 1919, que la zone d'occupation fût occupée exclusivement par des troupes alliées.

Aucune proposition n'est encore présentée par le cabinet Ali Rıza Pacha. Mais, par contre, le 3 novembre 1919, le commandant en chef Milne assigne une limite à la zone d'occupation et ordonne au ministre de la guerre Cemal Pacha, d'assurer que les forces helléniques poussent l'occupation jusqu'à cette limite. Tel était l'ordre que Cemal Pacha n'avait pu faire exécuter. C'est heureux, en tout cas, que lui et le cabinet auquel il appartenait, au bout d'un mois de pouvoir, aient enfin pu déclarer aux

commissaires étrangers qu'ils étaient impuissants contre les Forces Nationales.

Messieurs, dans la réponse du gouvernement à la note collective des hauts commissaires, un fait est passé sous silence, alors qu'on répond avec une parfaite condescendance et une grande politesse à toutes les revendications exprimées dans ladite note collective. Ce fait constitue, à mon avis, le point le plus important et plus significatif que les documents en question fassent ressortir. Le point capital, dis-je, Messieurs, c'est le fait que Mr. George Milne donne directement des ordres et des instructions au ministre de la Guerre de l'Etat ottoman. Et cela ne blesse point l'amour propre du ministre de la Guerre, qui, dans ses rapports avec les organisations nationales, suscite à tout moment des questions d'amour propre, pas plus que cela n'affecte la dignité du gouvernement lui-même, qui a assumé la responsabilité d'assurer l'indépendance de l'Etat Ottoman. Ils ne veulent pas voir que cela a déjà entamé leur dignité et porté atteinte à l'indépendance de l'Etat. Ils ne protestent même pas contre cette atteinte; ils n'osent même pas crier qu'ils ne se feront pas les instruments de ce coup porté à notre indépendance; ils n'osent pas, Messieurs, car ils ont peur. Or, ils ont eu à subir ce qu'ils redoutaient, comme nous le verrons bientôt. Pour ne pas avoir peur, il faut se trouver dans un milieu et dans des conditions où la dignité humaine et l'amour propre national soient à l'abri de toute atteinte.

Quant à ceux qui n'ont pas senti ce besoin, on ne commet pas d'erreur en les taxant d'avance d'insensibles et d'indifférents envers les sentiments sacrés dont le maintien, à l'abri de toute atteinte, s'impose à un peuple aussi bien qu'à un homme comme le plus grand devoir d'honneur!

Ce n'est point par des supplications, des recours à l'équité et à la pitié qu'on fait marcher les affaires de la nation et de l'Etat, ni qu'on assure la dignité et l'indépendance de ceux-ci...

Mendier l'équité et la pitié ne saurait être un principe. La nation turque, les générations futures ne doivent jamais oublier cela.

Messieurs, je vous avais soumis la réponse que nous avons faite à Cemal Pacha, sur les points relatifs aux changements dans les commandements. Veuillez me permettre de vous résumer aussi nos observations sur différentes questions formant le début de la réponse dont il s'agit. Voici comment nous envisageons les questions essentielles:

1° Chacune des puissances alliées poursuit le dessein de s'assurer dans l'étendue de la Turquie entière même, le maximum d'intérêts qu'elle

convoite. Cela les conduit à se ménager en Turquie un point d'appui sur lequel elles puissent compter.

Or, l'attitude de neutralité du gouvernement les décourage: c'est là qu'il faut rechercher les causes qui font que les étrangers se montrent ouvertement hostiles et mécontents, et aussi dans la faiblesse du gouvernement qui manque de soutien dans le pays.

2° Le gouvernement ne doit pas se hâter de publier une déclaration. Celle-ci doit être publiée après que le cabinet aura raffermi sa position. Le cabinet ne sera fort que s'il adopte une ligne de conduite inspirant la conviction qu'il s'appuie en tous points sur les Forces Nationales, et qu'autant qu'il proclamera hautement sa solidarité avec celles-ci, de manière à la faire connaître au monde entier.

Une fois que la Chambre sera réunie et qu'un puissant «groupe de l'Association de la Défense des Droits» y sera constitué, il sera temps de penser à la déclaration.

En tout cas, elle doit être préparée avant le départ de la délégation de la paix et en collaboration et d'accord avec le groupe. Car, sans cette collaboration, elle serait considérée comme dénuée de toute valeur. De plus, ce serait une erreur de débiter par l'énumération des réformes dont on se propose d'accepter l'application; au contraire, il faut poser au début la condition essentielle de l'indépendance de la nation et de l'intégrité du pays, moyennant quoi il conviendra de développer dans la suite, les principales lignes des réformes administratives envisagées.

Le manifeste du congrès général de Sivas et son règlement contiennent les directives importantes qui doivent servir de base à cette déclaration. Là se trouvent précisés les frontières futures, l'indépendance de l'Etat et de la nation, les droits des minorités, le sens qu'attribué la nation à «l'assistance».

Une pareille déclaration peut, dès à présent, être préparée; elle ne sera publiée qu'à l'ouverture de la Chambre et après qu'une entente sera intervenue là-dessus avec le groupe de la majorité. Voilà ce qu'il conviendra de faire.

3° On ne voit pas pourquoi la démission du ministre de l'Intérieur entraînerait une crise gouvernementale. Vous donnez à penser que vous considérez le ministre de l'Intérieur comme Grand Vizir, car la démission du chef du gouvernement peut seule provoquer une crise. On sent que le

cabinet emboîte le pas à Şerif Pacha et que celui-ci est sous la coupe de Ferid Pacha.

Nous n'avons pu comprendre votre assertion, selon laquelle le remplacement des ministres de l'Intérieur et des Affaires Etrangères serait assuré, à l'ouverture du Parlement. Ces ministres ont-ils fait, dès à présent, la promesse de démissionner à cette époque-là?

Il est naturel que les ennemis essaient d'empêcher la réunion de la Chambre. Seulement, le souverain se prêterait-il à dissoudre le Parlement? Si cette probabilité existe, ce ne serait que pour faire renvoyer la Chambre et laisser la nation sans parlement, que nous l'aurions réunie à İstanbul. Par conséquent, il nous importe d'être, dès maintenant, parfaitement au courant des tendances du souverain à ce sujet, afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires pour réunir les députés dans un endroit sûr, en dehors d'İstanbul. Si, par le fait de la réunion à İstanbul, la Chambre venait à subir le sort susmentionné, la responsabilité en retomberait sur ceux qui insistent pour qu'elle ait son siège à İstanbul.

4° Il est utile que, pour échanger des vues avec nous, les députés se rendent à Ankara.

Messieurs,

C'était pour moi un devoir de m'appliquer à connaître de plus près les honorables habitants d'Ankara qui m'avaient accueilli d'une façon si cordiale et m'avaient témoigné des sentiments vraiment sincères et rassurants, et de m'entretenir avec eux sur les questions du jour.

Aussi leur avais-je fait une conférence. C'était pendant les jours où nous attendions les députés que nous avions invités à Ankara, pour échanger nos vues.

Je vais vous indiquer rapidement les points que j'exposai au cours de cette conférence.

Parmi les quatorze points de Wilson, il y a des principes pouvant concerner la Turquie. L'Etat ottoman, vaincu et forcé de conclure un armistice, s'était attardé quelque temps, comme devant un mirage, en face du spectacle reposant que ces principes offraient.

30 octobre 1918. Les articles de l'armistice de Moudros, spécialement l'article 7, étaient «un poison brûlant consumant tout cerveau de patriote».

Ce dernier article suffisait à lui seul à compromettre le sort de ce qui restait de la patrie, puisqu'il faisait dépendre celui-ci du hasard de l'occupation et de l'envahissement par les ennemis.

Le triste spectacle, qu'offraient les cabinets composés d'hommes faibles et incapables, sans dignité et sans honneur, se succédant à İstanbul, pouvait être pris comme l'image de notre nation, cependant si innocente et si dignement résignée. On ne leur accordait aucun crédit. Les Etats civilisés étaient insouciants jusqu'au point doubler vis-à-vis de la Turquie, les devoirs qu'exigé la civilisation.

Les nouvelles les plus absurdes, que depuis longtemps on avait l'habitude de faire courir dans le monde contre le peuple turc, trouvaient créance, plus qu'à n'importe quelle autre époque.

Le réveil de la nation et l'activité dont elle fait preuve depuis neuf mois, ont changé la face des choses; la situation s'améliore et s'améliorera encore. Si la nation parvient à maintenir son union et si elle ne recule devant aucun sacrifice pour conquérir son indépendance, le succès est certain.

Les bases posées au Congrès de Sivas et d'Erzurum, forment le principe déterminant des buts que la nation doit atteindre.

C'est la nation qui a provoqué la chute du cabinet Ferid Pacha. Mais ce n'est pas sur elle que retombe la responsabilité d'avoir confié le pouvoir au cabinet Ali Rıza Pacha. Toutefois, nous sommes en accord avec celui-ci.

Messieurs,

Je passe à nos entretiens avec Messieurs les députés venus à Ankara. Ils ne purent s'y présenter en bloc, à la même date; ils arrivèrent et repartirent un à un, ou par petits groupes. Force nous fut donc, de répéter presque les mêmes points essentiels, pendant des jours et des jours, à chacun de ces messieurs individuellement, ou à chacun de ces groupes.

Il faut, que le moral soit intact en de pareilles occurrences. Pénétrés de cette nécessité, nous nous appliquâmes, d'abord, à rechercher et à leur faire ressentir les côtes rassurants de la situation, tant intérieure qu'extérieure. Nous ne nous lassions point de leur répéter, ensuite, cette vérité qu'une union libre et consciente, en vue d'atteindre un objectif précis, constitue une force inébranlable.

Nous expliquions que la vie et le bonheur d'une société humaine dépendent exclusivement de l'accord parfait qu'ils montrent, quand il s'agit de réaliser les aspirations de la nation.

Nous leur déclarions que notre union nationale visant «le salut de la patrie et la conquête de l'indépendance», nécessitait la création d'organisations sérieuses et régulières, et dépendait de la fusion en un tout d'intelligences et d'énergies capables de les diriger. Ainsi, nous insistions sur la nécessité de former un groupe puissant et solidaire à la Chambre, qui allait s'ouvrir à İstanbul.

La nation traversait des moments si tragiques que l'histoire n'en enregistre que dans les catastrophes marquant l'écroulement et la disparition des Etats. L'avenir des peuples qui négligent, dans de pareils moments, le soin de veiller eux-mêmes sur leurs destinées, est incertain et chargé de malheurs.

Le peuple turc commençait à comprendre cette vérité. C'est ainsi qu'il répondit avec empressement à tout appel sincère lui promettant le salut. Toutefois, ce serait une erreur d'admettre qu'une administration et une éducation engourdies depuis plusieurs siècles, pussent permettre à une société humaine de s'émanciper en un jour, en un an.

Aussi, ceux qui ont pénétré la nature intime des choses et trouvé la vérité, doivent-ils considérer comme le plus grand devoir humain d'initier et d'éclairer le peuple autant qu'ils le peuvent, et de le guider dans sa marche vers l'objectif du salut.

Le désir le plus profond débordant du cœur de la nation turque, la foi la plus grande de sa conscience étaient déjà connus: la délivrance...

Ce mot «délivrance» retentissait partout, dans la patrie turque. Il n'y avait plus lieu de consulter le peuple, car il était aisé, désormais, de trouver des expressions pour formuler ce désir.

De fait, dans les Congrès d'Erzurum et de Sivas, on avait exprimé dans les formules le Désir National.

Ceux qui avaient été élus députés par la nation, pour avoir publiquement déclaré leur fidélité aux principes établis dans ces Congrès, devaient avant tout former un groupe composé de personnes attachées à ces principes, et portant un nom significatif, de manière à indiquer l'initiative de l'Association qui avait proclamé ces principes: «le groupe de l'Association de la Défense des Droits».

C'était ce groupe-là, s'appuyant sur les organisations nationales et partant sur la nation elle-même, qui devait prendre sur lui d'exprimer courageusement et de défendre, partout où il se trouverait, les aspirations sacrées de la nation.

Messieurs, nous nous entretînmes aussi avec les députés, en vue d'exprimer en des formules concises, mais d'une portée large, les aspirations et les buts de la nation, de manière à ce qu'elles pussent servir de base à un court programme. Afin de donner une idée de la chose, des concepts préliminaires de ce programme, portant le nom de «Pacte National», furent aussi rédigés.

A la Chambre d'Istanbul, ces bases trouvèrent leur expression définitive et furent rédigées vraiment avec toute la concision désirable.

Messieurs, tous ceux — groupes ou individus — avec qui nous nous étions entretenus, s'étaient séparés de nous, en partageant nos convictions et en tombant d'accord avec nous. Cependant, nous n'avons jamais entendu parler de la formation, à la Chambre d'Istanbul, d'un groupe sous le nom de «groupe de la Défense des Droits». Pourquoi?

Oui, pourquoi? Je demande réponse à cela aujourd'hui.

Parce que, Messieurs, les messieurs qui, par leur situation, étaient à même de considérer la formation de ce groupe, comme une dette qui pèse sur la conscience, comme une dette envers la nation, parce qu'ils étaient des gens sans foi... parce qu'ils étaient des lâches... parce qu'ils étaient des ignorants...

Ils étaient des gens sans foi, car ils ne croyaient ni au sérieux des aspirations nationales, ni à leur caractère impératif, et ni à la solidité des organisations nationales d'où ces aspirations tiraient leurs forces.

Ils étaient des poltrons, car ils craignaient de faire partie des organisations nationales.

Ils étaient des ignorants, car ils ne pouvaient comprendre que l'unique facteur du salut était et serait toujours la nation elle-même; ils avaient la naïveté de croire qu'on peut atteindre de grands buts en s'inclinant devant le souverain, en s'appliquant à gagner les faveurs des étrangers, en se comportant avec douceur et prévenance.

Outre cela, Messieurs, ils étaient des ingrats et des égoïstes... Ils considéraient comme peu de chose, qu'en un court espace de temps, le nationalisme et les organisations nationales eussent gagné de l'estime et eussent affirmé leur existence... Ils ne se souciaient que d'assouvir leur méprisable orgueil en pensant à tort que la situation et l'existence acquises étaient des choses faciles à obtenir.

Ne serait-il pas honteux d'admettre un titre prononcé, sanctionné à Erzurum, à Sivas? Manquait-il donc un titre plus significatif que celui-là?

Oui, Messieurs, nous avons ouï dire qu'il y en avait un: «Le Felah-ı Vatan Grubu»¹.

Messieurs, je poursuis le dessein de décrire et d'exposer, dans les limites de ma compétence et conformément à la vérité, les événements et certaines phases du passé. Aussi très sincèrement vais-je vous dévoiler un côté de la question qui nous occupe en ce moment.

Je prévoyais avec une parfaite certitude qu'un attentat serait commis à İstanbul contre l'existence de la Chambre, qu'elle serait dispersée. J'avais même décidé la mesure à prendre dans ce cas.

Déjà, des arrangements étaient faits, des dispositions étaient prises pour la réunion de la Chambre à Ankara.

Tout en m'acquittant des devoirs qu'imposait cette tâche, j'avais pensé aussi à une chose, à prendre une mesure pouvant prévenir les malentendus qui éventuellement surgiraient dans le peuple. J'avais pensé, dis-je, à être élu à la présidence de la Chambre.

Comme président de la Chambre, ayant les qualités et les pouvoirs requis, mon dessein était de convoquer les députés renvoyés. Il est vrai que cette mesure ne visait qu'à sauver les apparences et n'était que d'une utilité provisoire. Néanmoins, on ne doit pas, dans les périodes critiques, considérer comme superflu de prendre toutes les mesures, même celles qui ne sont que d'une utilité provisoire.

En réalité, je ne me serais pas rendu à İstanbul.

Cependant, sans avouer mon intention, j'aurais gagné du temps; l'expédition des affaires serait confié à quelqu'un comme si je m'absentais provisoirement, et la Chambre serait dirigée par les vice-présidents.

Il va de soi que c'étaient les camarades, comprenant la véritable situation, qui comme députés à la Chambre, allaient s'occuper d'assurer l'application de la mesure dont il s'agit.

Messieurs, je m'ouvris à ce sujet à qui de juste.

¹ «Felah-ı Vatan Grubu» veut dire littéralement: «Groupe de nègres de la patrie»? C'est une déformation ironique du véritable sens: «Felah-ı Vatan Grubu»: «Groupe du Salut de la Patrie».

On trouva que ma manière de voir était justifiée. Les délégués partirent pour İstanbul en promettant et en assurant qu'ils s'emploieraient à fond dans ce sens.

Mais, par la suite j'appris que, sauf un ou deux camarades, les autres n'avaient pas même ouvert la bouche pour s'exprimer dans le sens convenu.

Voici la première question qui fut posée: Parmi tant de députés de la nation, présents, n'y en a-t-il pas un seul qui soit digne de la présidence pour que nous soyons obligés de voter pour un député absent? Mettre en évidence l'incapacité des honorables députés de la Chambre, ne serait-ce pas la déprécier aux yeux des ennemis?

Un autre argument logique conclurait ainsi:

«Ce serait un prétexte, dès le premier jour, pour répandre la méfiance dans la Chambre, ce serait l'exposer à une agression, que d'élire à sa présidence le président des Forces Nationales; donc, un tel acte ne serait pas raisonnable.»

Ceux qui virent que les hommes qui se livraient à de pareils raisonnements, ne m'étaient pas tout à fait étrangers, auraient préféré garder le silence.

Je dois avouer, Messieurs, que le refus de la mesure en question, me plaça, à la suite de la dissolution de la Chambre, devant une petite difficulté.

Je vous l'exposerai aussi, quand le moment en sera venu.

Messieurs,

La Chambre fut ouverte le 19 janvier 1920.

Quelques jours après, je reçus un télégramme du Ministre de la Guerre, daté du 21 février 1920. Je vais vous le lire textuellement:

Télégramme chiffré.

Harbié, 21-1-1920.

Tout retard entraîne des responsabilités.

Au Commandement du XX^{ème} Corps d'Armée, Ankara.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

Les Anglais, par une note qu'ils ont remise au Gouvernement, ont demandé que moi et Son Excellence Cevad Pacha nous démissionnions de nos fonctions. Bien que le cabinet ait énergiquement rejeté cette demande, les circonstances ont exigé que le gouvernement restât au pouvoir et que nous nous retirassions, moi et Cevad Pacha.

C'est Salih Pacha qui prend l'intérim du Ministère de la Guerre. Je vous prie de vous abstenir de tout geste qui pourrait mettre le gouvernement dans une position embarrassante. Sinon, la situation s'aggraverait plus que vous ne le pensez.

Le ministre de la Guerre

Cemal.

Ce télégramme fut reçu le 22 janvier. Immédiatement, je fis transmettre par l'appareil télégraphique, à 11 heures 30 du matin, la réponse ci-après :

22-1-1920.

Son Excellence Cemal Pacha, Ministre de la Guerre.

1° Voulez-vous me communiquer textuellement la note remise?

2° Veuillez ne pas vous hâter d'acquiescer à la proposition faite. Je vous ferai connaître nos observations après lecture de la note.

Mustafa Kemal.

La réponse que Cemal Pacha nous donna, en faisant chiffrer sa signature, était celle-ci :

Très Urgent.

Kadıköy, 22-1-1920.

Au Commandement du XX^{ème} Corps d'Armée, Ankara.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

Voici, en résumé, le contenu de la note: On nous reproche d'avoir:

1° Envoyé à l'Etat-Major des Forces Nationales des officiers spécialement choisis;

2° Envoyé aux Forces Nationales des soldats licenciés par le XIV^{ème} Corps d'Armée, et pris dans les effectifs de celui-ci;

3° Envoyé clandestinement des vis de culasse pour canons et d'autre matériel ;

4° Différé le renvoi du bataillon venu de Zonguldak à İstanbul;

5° Transporté un régiment d'Afyonkarahisar à Alaşehir;

6° Transporté un régiment de Bursa à Bandırma.

7° Il est prouvé que le Ministre de la Guerre et le Chef de l'Etat-Major général sont personnellement responsables de ce qui précède. Ces deux individus doivent être relevés de leurs fonctions dans les quarante-huit heures.

Vous voudrez bien remarquer que la question du front d'Aydın n'est même pas mentionnée dans cette note.

En réponse à cette note, il leur a été dit ceci :

«Le premier, deuxième et troisième paragraphe est faux. Le quatrième se rapporte à un fait qui n'a pas eu lieu pendant mon ministère: sur leurs démarches auprès de moi, j'ai renvoyé ces soldats à Zonguldak. Pour ce qui concerne la cinquième question, j'ai remplacé le commandant de division.

La sixième question, celle d'Ahmed Anzavur, intéresse la sécurité et a été l'objet de plusieurs correspondances avec vous; vous pouvez vous en rendre compte par l'examen des dossiers.»

Ces raisons ne furent pas acceptées. Nous avons envisagé alors les trois éventualités suivantes: ne pas faire à la note d'autre réponse que la première, ne pas prêter l'oreille aux injonctions qu'il contient; démission du cabinet en bloc; ma démission seule. Dans le premier cas, nous avons craint qu'un scandale ne fût provoqué ici; le second cas était précisément ce qu'ils désiraient: l'arrivée au pouvoir de Ferid Pacha; nous l'avons écarté aussi. Nous avons donc opté pour le troisième cas, c'est-à-dire celui de ma démission, et nous avons préféré faire gérer le département par un ministre intérimaire. En tout cas, je vous prie de communiquer votre décision premièrement à moi et de recevoir l'assurance de mes respects.

Le Général de Division, Premier Aide de Camp,
Cemal. Salih.

Qu'est-ce qu'il veut donc dire, Cemal Pacha, en indiquant que dans la note précitée, il n'est pas question du Front d'Aydın? Il n'y a pas de doute que ce dont il est question, c'est le front d'Aydın, ce sont les secours portés à ce front, ce sont les Forces Nationales.

Cemal Pacha cherche à faire comprendre, par cette insinuation, que c'est le Comité Représentatif qui est cause de l'incident.

Dans mon télégramme de réponse, je donnai à Cemal Pacha l'ordre que voici:

22 janvier 1920.

A Son Excellence Cemal Pacha, Ministre de la Guerre.

Si vous vous conformez à la demande des Anglais en vous démettant de vos fonctions, il s'ensuivra une situation dangereuse qui l'emportera en gravité sur celle que vous imaginez dans le cas contraire.

A part cela, on ne saurait admettre que Votre Excellence, qui est un délégué du Comité Représentatif, se retire à l'insu et même malgré l'avis contraire de celui-ci.

Que les Anglais vous éloignent de vive force de votre poste, cette éventualité même est prévue par nous, et des mesures ont été prises d'urgence.

En conséquence, faites-nous, d'abord, connaître la note textuellement; ensuite, attendez la décision tout en nous renseignant sur le développement de la situation, et continuez d'exercer vos fonctions, avec une parfaite fermeté: nous vous demandons formellement de vous conformer à ce qui précède.

Pour le Comité Représentatif,

Mustafa Kemal.

A Ali Rıza Pacha également, j'envoyai le télégramme que voici:

Ankara, 22-1-1920.

A Son Altesse le Grand Vizir,

Le fait que les Anglais ont demandé le remplacement du Ministre de la Guerre et du chef d'Etat-Major général constitue un attentat formel contre l'indépendance politique de l'Etat. Cette agression indique-t-elle que les discussions qui agitent depuis un certain temps l'opinion publique du monde entier, relativement au partage de notre pays et à l'anéantissement de notre existence politique, ont abouti à une décision définitive? Ou bien ne forme-t-elle qu'une entreprise tentée dans le dessein d'essayer de prévoir le résultat des tentatives qui seraient faites à l'effet de mettre un terme à notre existence politique? Ou encore ne serait-elle qu'un acte quelconque dans le genre de ceux que les alliés ont pris l'habitude d'entreprendre, sans même juger nécessaire de se consulter entre eux, dans le but de faire montre de puissance isolément? Nous ne disposons pas et nous ne pouvons disposer des renseignements permettant

de démêler duquel de ces trois cas il s'agit. De même, nous ne saurions établir s'il y a connexité entre la démarche en question et l'offensive déclenchée par les Hellènes sur le front de Salihli.

Mais il n'y a pas de doute que, si le Gouvernement de l'Etat se prête à cet attentat manifeste contre notre indépendance politique, et que, si la nation n'y répond pas autrement que par le silence, nous aurons nous-mêmes frayé la voie aux plus funestes décisions et entreprises contre notre existence politique. Nous demandons formellement que le gouvernement, qui est considéré, tant à l'étranger que dans le pays, comme s'appuyant sur l'Association de la Défense des Droits, rejette énergiquement la proposition dont il s'agit, et qu'il maintienne à tout prix le ministre et le chef d'Etat-Major, et cela quelque forme que puisse prendre l'attitude agressive des Anglais à İstanbul et quelque degré qu'elle puisse atteindre. Tout autre geste, plus ou moins conciliant, ne serait pas seulement contradictoire à l'indépendance et l'existence de la nation, mais placerait le gouvernement dans la situation de s'être dérobé aux obligations qu'il a contractées vis-à-vis de la nation, et d'avoir retardé et entravé nos luttes nationales pour la conquête de l'indépendance. Par conséquent, si même le gouvernement admettait un tel geste, nous serions forcés, nous, de proclamer que n'ayant pas rempli ses obligations vis-à-vis de notre Comité, il a perdu tout le pouvoir qu'il tenait de la nation et que nous le tenons pour responsable d'avoir pris une attitude inconciliable avec notre indépendance. Si, dans le cas de résistance du gouvernement, les Anglais entreprenaient d'éloigner de vive force de son poste le Ministre de la Guerre, et de faire tomber le gouvernement en bloc, la situation qui en résulterait serait plus favorable, tant vis-à-vis de l'étranger que du pays, que celle qui se produirait, si le gouvernement se prêtait à sacrifier le ministre, sur leur ordre. Nous prions Votre Altesse de nous faire tenir, dans une ou deux heures, sa réponse sur les phases de la situation. Si les Anglais interdisent les correspondances avec İstanbul, nous nous lancerons dans la voie d'une guerre nationale et religieuse pour la conquête de notre indépendance. Pour le Comité Représentatif de l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli, Mustafa Kemal. Le même jour, j'envoyai à Cemal Pacha le télégramme suivant:

Personnel et extrêmement urgent.

22-1-1920.

A Son Excellence Cemal Pacha, Ministre de la Guerre. On voit que sur l'ordre des Anglais, vous avez abandonné le portefeuille de la Guerre. Il est de votre devoir et du nôtre de n'admettre à aucun prix cette destitution qui porte atteinte à l'indépendance de notre Etat et de notre

nation. Nous-mêmes prenons toutes les mesures requises en vue de pouvoir continuer à faire notre devoir jusqu'au bout. Nous vous invitons aussi à faire le vôtre, en continuant à occuper le fauteuil ministériel et à gérer les affaires du département. Si, pour une raison quelconque personnelle ou provenant d'une divergence de vue avec vos collègues, vous ne voulez plus rester au pouvoir, vous devez le quitter, non point par suite de la note des Anglais, mais en vous conformant à la procédure qu'il sied de suivre au ministre d'une nation libre. Nous vous prions de raisonner la chose, non pas sous un point de vue personnel, mais en supputant la probabilité des graves catastrophes, dont il est à prévoir que cette intervention pourra être le prélude pour notre patrie. Votre départ du pouvoir dans les conditions connues, facilitera les interventions anglaises et les atteintes à l'indépendance de la nation. Si vous vous obstinez à ne pas vous rendre à votre poste, nous serons obligés, lorsque nous proclamerons que les Anglais portent atteinte à l'indépendance de la nation, d'ajouter, en termes sévères, que le Ministre de la Guerre aussi est responsable de n'avoir pas accompli son devoir patriotique. Le fait que vous nous avez fait connaître le contenu de la note avec un jour de retard, et que vous vous êtes éloigné de façon à ne pouvoir rétablir encore le contact avec notre Comité, aggrave votre situation. Nous vous prions et demandons de nous faire une réponse.

Pour le Comité Représentatif,
Mustafa Kemal.

Voici la teneur des correspondances télégraphiques échangées à l'appareil avec le Grand Vizir:

Sublime Porte, 22-1-1920.

Au Comité Représentatif de l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli.

Ce ne sont pas seulement les Anglais qui ont demandé la destitution de Cemal Pacha et le remplacement du chef d'Etat-Major, général Cevad Pacha. Les représentants d'Angleterre, d'Italie et de France ont adressé un ultimatum collectif à la Sublime Porte, en exposant les motifs qui les poussaient à formuler cette demande, et nous mettant en demeure d'y satisfaire dans les quarante-huit heures. En présence de cette proposition outrageante, le gouvernement, après de mûres délibérations, a pris la décision de se retirer en bloc. Si la Chambre se trouvait constituée, il serait possible pour le Cabinet d'agir autrement. Afin d'amener les représentants des trois puissances à retirer leur proposition, nous avons fait auprès d'eux les démarches nécessaires, en leur démontrant que les motifs étaient sans

fondement. Les représentants ont insisté dans leur demande. Alors que la démission du Cabinet était déjà un fait, Cemal Pacha a pris personnellement la parole et dit que l'abandon du pouvoir, par le gouvernement, à un moment où la Chambre des Députés n'a pu encore commencer ses délibérations, serait préjudiciable aux intérêts suprêmes de la Patrie; il a avancé que la démission du Cabinet, dans une période de crise pareille, amènerait des conséquences extrêmement graves pouvant aller jusqu'à une rupture entre İstanbul et Anatolie, et il a préféré que la question fût solutionnée par sa propre démission. Telles sont les phases de la question. Comme la Chambre des Députés va sûrement se réunir avec le quorum requis, dans un jour ou deux tout au plus, le gouvernement lui soumettra toutes les questions. Il importe qu'aucune sorte de démarche ne soit faite de votre part à ce sujet: car, la parole appartient à la Chambre. Les ministres se rendent parfaitement compte de la gravité de la situation et sont convaincus de la rectitude de leurs faits et gestes; aussi ont-ils opté pour le moindre inconvénient. Nous vous déclarons que si jusqu'à samedi matin vous ne nous faites pas savoir qu'il sera mis un terme à vos interventions, le cabinet abandonnera le pouvoir, et que la responsabilité des événements qui en résulteront, ne retombera pas sur lui.

Le Grand Vizir,

Ali Rıza.

Messieurs c'est à nous, et non pas à celui qui l'a outragé, que Son Altesse le Pacha adresse un ultimatum terrible!

Congrès, 22-1-1920.

A Son Altesse le Grand Vizir.

Pour que le Comité Représentatif puisse prendre une décision sur le contenu de votre télégramme, il est d'une nécessité absolue qu'il prenne connaissance préalablement du texte même de l'ultimatum. Je vous prie de vouloir bien nous le communiquer.

Pour le Comité Représentatif,

Mustafa Kemal.

Erenköy,

22/23-1-1920.

Au Comité Représentatif de l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli.

Réponse: Il vous sera communiqué après délibération du Conseil.

Le Grand Vizir.

Je dois noter ici que le gouvernement n'a jamais voulu nous donner textuellement la copie de la note et ne nous l'a pas donnée.

Voilà la réponse que je fis au Grand Vizir:

22-1-1920.

A Son Altesse le Grand Vizir.

Nous ferons savoir à Votre Altesse la décision définitive après avoir vu la copie de l'ultimatum. Seulement, il y a, entre le gouvernement et nous, en ce qui concerne les principes d'après lesquels on examine la situation, une différence de conception que nous voudrions faire disparaître tout d'abord. Le gouvernement a pris pour une intervention dans les affaires qui le concernent, les communications que nous lui faisons, c'est-à-dire que, mettant de côté l'événement diplomatique, il a cru qu'il se trouvait en présence d'une question d'ordre intérieur. C'est uniquement du point de vue du remplacement d'un ministre par les étrangers qu'il faut envisager l'événement. Il n'est pas question non plus, comme vous paraissez le croire, de la personne même du Ministre de la Guerre. L'incident serait jugé de la même façon par nous, si c'était un autre ministre ou tout autre personnage qui se fût trouvé dans les mêmes conditions.

D'autre part, on peut se demander, à cet instant, si la force qui ordonne le remplacement du ministre, va permettre ou non que la Chambre s'ouvre et qu'elle prenne une décision à la suite des explications du gouvernement. C'est parce qu'il faut que nous soyons prêts à parer aux faits accomplis qui seraient créés avant que la Chambre ait eu la parole, que nous voulons connaître la décision du gouvernement impérial. Votre Altesse voudra bien convenir que dans le cas, où des faits accomplis viendraient à se succéder avant que la Chambre eût la parole, et qu'il se produirait du retard à prendre des mesures appropriées à la nature intime de la question extérieure, la responsabilité qui en résulterait ne retomberait pas non plus sur nous. Si la Chambre se réunit effectivement et reprend l'exercice de son mandat, il va de soi que nous ne nous adressons au gouvernement pour quoi que ce soit. Le fait que la note est remise, non pas exclusivement par les Anglais, mais par les Puissances alliées collectivement, est une raison de plus pour se pénétrer de toute l'importance de la question extérieure. Pour le Comité Représentatif,

Mustafa Kemal.

Cemal Pacha, dans la réponse qu'il avait faite le 23/24 février à notre dernier télégramme, faisait ressortir le caractère inéluctable de sa

retraite et la nécessité d'attendre que l'Assemblée Nationale dessinât son attitude.

Messieurs, le même jour à midi, nous informâmes de la situation et de notre point de vue les commandants se trouvant à Ankara, Erzurum, Sivas, Diyarbakır, Bandırma, Balıkesir, Konya, Edirne, İstanbul et Bursa, et, en attirant leur attention là-dessus, nous leur demandâmes leur avis.

En outre, à Kemaleddin Sami Bey (actuellement Kemaleddin Sami Pacha, ambassadeur à Berlin) Commandant de la 10^{ème} Division du Caucase se trouvant à İstanbul, je donnai l'ordre que voici:

22-1-1920. Au Commandant de la 10^{ème} Division du Caucase.

Nous vous prions de rejoindre immédiatement Rauf Bey et de vous appliquer tous deux ensemble, tout en assurant votre sécurité, à suivre de près le développement de la situation. Il est absolument inadmissible de déférer à la demande des Anglais. Ici nous avons, d'urgence, pris les mesures qu'imposé un tel point de vue. Il faut que vous assuriez, à İstanbul, la continuation des correspondances télégraphiques avec nous.
Mustafa Kemal.

Messieurs, j'adressai aussi, par l'entremise du commandant de la division du Caucase, Kemaleddin Bey, du commandant de la place fortifiée, Şevket Bey, et du premier aide de camp du Ministre de la Guerre, Salih Bey, à Rauf Bey, Bekir Sami Bey, Cami Bey et à tous les autres députés, la communication chiffrée ci-après (22 janvier 1920):

«Les Anglais ont demandé que le Ministre de la Guerre Cemal Pacha et le chef d'Etat-Major général Cevad Pacha résignassent leurs fonctions. Cette démarche constitue une atteinte formelle à l'indépendance de l'Etat. Aussi, les entreprises auxquelles va se livrer la nation contre cette démarche, feront-elles parties des luttes qui seront soutenues pour le maintien de l'indépendance. Dans la première phase de ces luttes, ce sont les députés qui ont à accomplir la tâche. Ils ont le devoir impératif de repousser, vis-à-vis de l'étranger et du pays, énergiquement et avec toute la célérité requise, l'agression que les Anglais ont commise contre l'indépendance politique de l'Etat en s'immisçant dans le choix des ministres et en exerçant des pressions à ce sujet. Veuillez arrêter la procédure qu'il vous faut suivre en l'occurrence, et faites-la nous connaître. Mais il faut, en passant aux actes, que les points suivants soient absolument assurés:

Premièrement, il ne faut pas s'exposer à l'éventualité de la lecture à l'improviste, à la Chambre, d'un Iradé promulguant sa dissolution. Si une telle éventualité n'est pas totalement exclue, il sera suffisant que les députés décident de leurs démarches en réunion privée. Secondement, il importe de proclamer et de faire connaître à la Conférence de la Paix, aux nations européennes, au monde musulman et dans l'intérieur du pays, qu'une entreprise décisive a été tentée contre l'indépendance politique de l'Etat. Si les Anglais ne se départent pas de leur acte agressif, il incombera à l'Assemblée le devoir de passer en Anatolie et de prendre en main la conduite des affaires de la nation. Cette façon d'agir sera soutenue par tous les moyens, par les Forces Nationales qui réunissent toutes les Forces de la Nation. Dès maintenant, les mesures nécessaires sont prises.

Pour le Comité Représentatif,
Mustafa Kemal.

Tous les commandants furent informés de la teneur de la précédente communication.

Messieurs, à part cela, dans un télégramme chiffré que j'envoyai à Rauf Bey, le 22 janvier 1920, par l'entremise du commandant de la 10^{ème} Division du Caucase, je disais ceci: «Bien que la destitution du Ministre de la Guerre soit un fait accompli, la question garde néanmoins toute son importance.» Les représentants des puissances alliées se trouvaient engagés dans la voie de choisir à leur gré les membres de notre gouvernement; un précédent était créé, qui leur permettrait d'infliger le même traitement à un gouvernement auquel la Chambre ferait confiance demain; la docilité que le gouvernement avait montrée, en l'occurrence, en laissant la nation et la presse dans l'ignorance de l'incident, et ne faisant pas de celui-ci une question de cabinet, était attentatoire à l'indépendance de la nation; il ne fallait donc pas passer sous silence l'incident, mais la nécessité s'imposait de faire tomber publiquement, à la Chambre, le gouvernement pour n'avoir pas su maintenir l'indépendance de la nation: toutes ces choses, je les avais écrites à Rauf Bey.

A la même date, j'avais donné au commandant de la 10^{ème} Division du Caucase et à Rauf Bey collectivement, la directive ci-après: Il faut que le gouvernement, par sa résistance aux injonctions alliées, place la Conférence de la Paix dans la nécessité de proclamer devant le monde entier qu'elle a pris la décision de faire tomber le gouvernement turc à cause des Forces Nationales. Le fait que le cabinet consent tranquillement, comme les gouvernements précédents, à faire des sacrifices en ce qui touche l'indépendance nationale, montre clairement, une fois de plus, que ses

membres sont de faibles de caractère; il met à nu, de même, que ceux-ci, du point de vue de l'intelligence et de la compréhension, sont également indignes de toute confiance. Il nous est désormais impossible de nous appliquer à collaborer, pour la solution de questions tellement compliquées, avec des personnages d'un caractère et d'une intelligence aussi faibles. Par conséquent, il faut faire tomber le gouvernement à propos du dernier incident. Appliquez-vous à faire appeler au pouvoir un cabinet digne de la confiance de toute la nation.

Messieurs, en prévision de l'éventualité, où les étrangers se montreraient plus agressifs, et au cas, où ils arrêteraient, certains ministres et certains députés, je pris la résolution de faire arrêter par repréailles, les officiers étrangers se trouvant en Anatolie. Le 22 janvier 1920, je fis connaître ma décision, par un télégramme chiffré personnel, aux Commandants des Corps d'Armée d'Ankara, de Konya, de Sivas et d'Erzurum, et leur ordonnai de prendre dès ce jour des mesures en conséquence.

Messieurs, au télégramme que j'avais adressé aux députés, j'avais reçu une réponse signée collectivement par Vasif, Rauf et Bekir Sami Beys. On me disait ceci: Aussitôt que la Chambre commencera officiellement ses délibérations, le Cabinet se retirera à propos du dernier incident. Il importe, pour la sécurité de la situation, de maintenir le cabinet jusqu'à cette date. Abstenez-vous d'agir où d'intervenir. Faites-nous connaître vos ordres. Soyez sûr que vos points de vue seront parfaitement défendus par nous auprès de toutes les autorités.

Je m'étais décidé à ne faire aucune communication au gouvernement, ni à la Chambre, et à laisser désormais à nos honorables camarades députés le soin de faire le nécessaire.

Messieurs, afin de vous montrer sur quel genre de conseils les personnages qui se trouvaient à İstanbul, réglaient leur conduite, je vais vous soumettre rapidement quelques renseignements:

Tel représentant diplomatique est un très honnête homme; on peut faire confiance à ce qu'il dit; c'est un ami des Turcs. Cette personne s'est exprimée, d'une façon très sincère et émue, comme suit: «Si le Ministre de la Guerre et Cevad Pacha ne s'étaient pas retirés, le ministère de la Guerre aurait été occupé. Le calme et la fermeté dont font preuve les Forces Nationales irritent quelques-uns. Mais, pas trop de hâte: vous seriez écrasés; fiez-vous à moi. S'il y a eu outrage, ce sont ceux qui l'ont commis, qui auront à en rougir. Peut-être commettrai'on encore des folies; mais

gardez-vous d'en commettre vous-mêmes.» Les personnages qui se trouvaient à İstanbul, disaient qu'ils ne doutaient nullement de la sincérité de ces paroles.

Messieurs, une semaine après leur réunion à İstanbul, les députés se seraient occupés de l'élection du bureau de la Chambre et auraient, à cette occasion, échangé des vues sur la question de la présidence. J'avais noté quelque part que, pensant aux avantages de la chose, j'avais jugé comme une mesure nécessaire d'être élu à la présidence de la Chambre, et que j'avais fait connaître, aux intéressés mon point de vue à cet égard. Or, les premiers jours où les députés s'étaient mis, comme je viens de vous le dire, à discuter cette question, Rauf Bey, par ses communications datées du 28 janvier et du 1^{er} février 1920, après avoir développé certaines considérations, me disait ceci: «Nous renonçons à entamer cette question qui occasionnerait un très grand inconvénient»; et il m'informait de ce qui suit: «... la question a été de nouveau agitée, dans une réunion privée et confidentielle. Şeref Bey a développé les avantages de votre élection... Sentant de nouveau qu'au moment du vote, les voix seront inmanquablement dispersées, nous avons déclaré que Votre Excellence préfère, en continuant à avoir la haute main sur les affaires de la nation, rester le gardien vigilant de la Chambre. Notre déclaration a été accueillie par des applaudissements, et nous avons été témoins de sincères manifestations s'adressant à la personne de Votre Excellence. Au cours de la réunion plénière, Reşat Hikmet Bey a été élu à la présidence, tandis que Hüseyin Kazım Bey et Hoca Abdülaziz Mecdi Efendi ont été élus premier et second vice-présidents!»

Messieurs, c'est donc seulement Şeref Bey qui avait parlé de mon élection à la présidence; les autres personnages, dans cette réunion qu'ils présentaient comme confidentielle, n'avaient pas dit — ne fût-ce que par insinuation — les raisons pour lesquelles mon élection à la présidence avait été proposée. C'est en s'appuyant sur des considérations sérieuses qu'ils auraient dû aborder la question de mon élection, et examiner ensuite si vraiment elle donnerait lieu à une dispersion des voix. On pourrait bien être induit en erreur en jugeant sur les seules déclarations de Şeref Bey, de quel côté allaient se porter les voix.

Messieurs, dans la réponse que je fis à Rauf Bey relativement à ses explications sur la question de la présidence, je m'exprimai comme suit: «Les inconvénients que vous exposez sont des choses qui ont été mûrement supputées et pesées. Les raisons qui militent en faveur de mon élection sont connues. Ce sont les considérations suivantes:

confirmer le fait que les Forces Nationales sont reconnues par la nation; remplir dans ces conditions de sécurité parfaite, les devoirs incombant à la présidence, dans le cas où la Chambre viendrait à être dissoute; tâcher de concentrer, en s'appuyant sur les prérogatives de la présidence, les forces matérielles et morales de la nation, en vue d'une défense, dans le cas où une levée nationale se produirait par suite d'une proposition de paix inconciliable avec notre existence. Les considérations que vous émettez font voir que ces raisons qui intéressent la défense de notre pays, sont considérées comme négligeables dans les milieux d'Istanbul. Si, pour avoir adopté un point de vue erroné, la défense nationale venait à subir des dommages, aujourd'hui ou dans l'avenir, la responsabilité en retomberait sur les coupables. Il n'est pas besoin d'assurer que, personnellement, je suis au-dessus de toute ambition à cet égard.»

Messieurs, nous savons que le Ministre de la Guerre et le chef de l'Etat-Major général avaient été destitués par force. De même, nous avons appris que feu Reşad Hikmet Bey, élu président de la Chambre, avait été arrêté par les étrangers sous un prétexte quelconque. Rauf Bey, de son côté, par sa communication en date du 28 janvier 1920, nous informait que l'arrestation des membres du Comité Représentatif se trouvant à Istanbul, était envisagée. Cet état de choses montrait que l'heure était plus proche qu'on ne le croyait, où une attitude hostile envers les Forces Nationales serait prise, où la Chambre serait dissoute et où, par conséquent, la nécessité s'imposerait de recourir à la défense nationale. Mais peu de personnes pressentaient cette vérité.

Messieurs, il nous fallut agir d'Ankara-même pour faire libérer Reşad Hikmet Bey.

Il y avait certaines phrases inquiétantes dans le télégramme chiffré de Rauf Bey en date du 27 janvier 1920, par lequel celui-ci décrivait la situation de la Chambre. Voici quelques exemples. «Le cabinet a pensé à démissionner, au début; mais il ne l'a pas fait. L'attitude présente de la Chambre ne permet pas de résoudre cette question. Les députés qui se trouvent ici, ne sont pas disposés à tolérer même la lecture, en séance plénière, des télégrammes adressés par la nation à la Chambre, au sujet de la région de Maraş. On nous conseille d'agir avec complaisance envers telle et telle puissance alliée. Nous manquons même d'un lieu de réunion.»

Dans notre télégramme du 7 Février 1920, nous fîmes part à Rauf Bey des considérations ci-dessous: les députés, subissant les influences locales et étrangères qui s'exercent à Istanbul, ont négligé le but qui est la paix et,

mus par des mobiles tels que la flatterie, la soif des faveurs, la jalousie, les soupçons, etc. sont tombés dans la discorde. Nos camarades sacrifient continuellement leurs conceptions et leurs croyances, en vue d'assurer une majorité composée d'un plus grand nombre de députés. En voulant être conciliants, ils ont perdu toute influence sur le gouvernement et les cercles connus. Si l'on continue d'agir avec le souci de ne pas rompre l'ordre des choses existant, il est à craindre qu'on ne se fasse l'instrument d'aspirations antinationales et d'ambitions de toutes sortes; qu'on ne parvienne pas à empêcher que des décisions défavorables soient prises dans les questions nationales. Voici la mesure susceptible de remédier à cet état de choses: se contenter d'un groupe, dût-il être en minorité, composé des camarades absolument fidèles à nos principes. Cela présente moins d'inconvénients que l'attitude de conciliation adoptée. Il faut faire tomber le gouvernement, sans réserve ni condition. Il faut prendre une attitude décisive, de lutte.

Messieurs, le gouvernement d'Ali Rıza Pacha ne s'était pas retiré; la Chambre, craignant de créer une question, n'avait pas osé le renverser et avait donné sa confiance à un cabinet Ali Rıza Pacha remanié.

Je ne sais si vous vous rappelez le contenu de la déclaration lue par le cabinet Ali Rıza Pacha à la Chambre. Dans cette déclaration, le Grand Vizir notait, en guise de préambule, la tâche la plus importante qu'il avait accomplie; avoir mis fin au désaccord qui existait entre le Gouvernement Central et l'Anatolie, et qui allait jusqu'à l'interruption même des correspondances entre les deux parties. Il disait que la volonté nationale s'affirmait dorénavant dans la haute assemblée; qu'il ne voyait plus aucun obstacle à ce que l'on se conformât entièrement, désormais, aux principes constitutionnels.

Messieurs, on voulait insinuer, par ces paroles, que, désormais, il n'y avait plus lieu, pour le Comité Représentatif, d'agir au nom de la volonté nationale et de faire obstacle à ce que l'on se comportât d'une façon contraire aux principes constitutionnels. Le Grand Vizir ne sentait pas le besoin de parler de l'agression si outrageante dont, la veille même et alors que l'Assemblée Nationale se trouvait réunie, lui-même et avec lui, la Chambre et la nation, avaient été l'objet, contrairement à la volonté nationale et aux principes reconnus par l'univers entier, mais il s'acharnait encore à assouvir sa rancune en se livrant à l'espionnage contre le Comité Représentatif, et nos honorables camarades députés se écoutaient ces propos, le plus tranquillement du monde.

Le gouvernement, après avoir affirmé qu'il ne s'était départi et ne se départirait jamais de l'impartialité envers les groupements politiques, laissait à la Chambre le soin d'apprécier les succès obtenus par lui jusqu'alors.

Déclarant que l'administration du pays avait besoin d'être améliorée et ressuscitant le vieux procédé auquel l'Etat ottoman avait eu recours chaque fois qu'il s'était trouvé en présence d'une pression des puissances, le Grand Vizir promettait des réformes nouvelles: «Nous appliquerons, disait-il, un système de décentralisation, sur une vaste échelle.»

Il énumérait les principes des réformes envisagées et disait qu'en vue d'assurer le droit des minorités, on allait adopter la représentation proportionnelle et conférer aux inspecteurs étrangers des pouvoirs suffisants, dans le contrôle des affaires intéressant la justice, les finances, les travaux publics, la police et même l'administration civile.

Traitant des affaires extérieures, le Grand Vizir faisait d'un côté, ressortir un engagement par cette phrase: «Le gouvernement impérial considère comme un devoir de ne pas enfreindre les dispositions de l'Armistice», tandis que d'un autre côté il se contentait de dire que c'était la paix qui mettrait un terme à l'effervescence et au désarroi provoqués par l'occupation d'İzmir, et concluait sa déclaration en affirmant qu'il était parfaitement convaincu que «la volonté et la prévoyance» changeraient «l'adversité» en «bonheur».

Messieurs,

Ce serait perdre du temps inutilement que d'analyser et commenter ici le contenu de cette déclaration approuvée par la Chambre. Permettez-moi, seulement, de vous lire textuellement un document qui montre les desseins cachés et l'impudence du Cabinet Ali Rıza Pacha.

Très urgent.

Sublime Porte, 14 février 1920.

Aux vilayets et aux Sancaks indépendants:

Vu que l'Assemblée Nationale, qui est le seul endroit où puissent se manifester toutes les aspirations nationales, s'est réunie, et a repris, grâce à Dieu, son activité; considérant que, dans l'intérieur du pays, où l'application intégrale des lois constitutionnelles doit se faire, désormais, libre de toutes entraves et influences, il n'y a plus lieu dorénavant de parler et de développer des revendications au nom de la volonté nationale en un lieu autre que la dite Assemblée; attendu que cela constitue un des principaux points du programme que le gouvernement vient de lire à la

Chambre, et qui a rallié une forte majorité et lui a valu un vote de confiance, je porte à votre connaissance, par cette circulaire, que tout acte et tout agissement revêtant la forme d'une intervention dans les affaires du gouvernement, seront désormais passibles de punition.

Le Grand Vizir,

Ali Rıza.

Messieurs, pourquoi lancer une telle circulaire? Quelle utilité trouvait-on à rabaisser le Comité Représentatif aux yeux de la nation et à dire qu'il pourrait bien être puni? Si le Comité Représentatif sentait le besoin d'attirer de temps en temps l'attention du gouvernement sur telle ou telle chose, pouvait-on douter encore que cette initiative était inspirée par les intentions les plus pures et les plus élevées, qu'elle était dictée par d'inéluctables nécessités d'ordre patriotique? Le gouvernement qui se proposait, comme objectif capital, de supprimer le Comité Représentatif et de rompre, partant, l'union et la solidarité de la nation, ne se montrait, par contre, nullement ému des rencontres qui se produisaient sur les fronts d'Aydın, d'Adana, de Maraş, d'Urfa, d'Antep; il ne se souciait guère, non plus, de l'agression des puissances étrangères dont lui-même avait été victime. Je dois ouvertement mentionner aussi qu'on ne voyait malheureusement pas non plus que l'Assemblée Nationale, qu'on disait être «le seul endroit où puissent se manifester toutes les aspirations nationales», se livrât — comme le Grand Vizir l'avançait, en rendant grâce à Dieu — à une activité quelconque...

Messieurs, à la suite de la déclaration précitée du Grand Vizir, nous jugeâmes nécessaire d'avertir la nation par la communication circulaire ci-après :

Circulaire.

Télégramme.

17-2-1920.

L'un des devoirs les plus importants et primordiaux de notre Association, qui est parvenue à confirmer la souveraineté nationale en amenant l'ouverture de la Chambre des députés, — lieu où la volonté de la nation se manifeste légalement — consiste à maintenir l'union nationale jusqu'à la conclusion d'une paix conforme aux aspirations nationales. Comme il importe que, animée d'un esprit de résolution et d'une foi de plus en plus profonds, notre Association, affrontant toutes les difficultés, continue ses efforts libérateurs pour sauver la patrie et l'existence nationale jusqu'à ce que l'objectif national soit atteint, nous réitérons aux comités généraux et aux comités administratifs la prière de travailler comme

par le passé, à ce que les organisations nationales, dont le but est d'assurer l'existence et la perpétuité de la nation, prennent corps et se ramifient jusque dans les endroits les plus reculés de la Patrie.

Pour le Comité Représentatif de la Défense
des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli,
Mustafa Kemal.

Messieurs, dans une communication faite d'İstanbul le 19 février 1920, on nous disait ceci: «Le représentant diplomatique anglais, sur l'ordre spécial du Foreign Office, a, dans une communication verbale, fait officiellement connaître au gouvernement que la capitale est laissée à l'Etat Ottoman; mais il a en même temps demandé qu'il fût immédiatement mis fin aux massacres des Arméniens et que les opérations entreprises par nous contre les forces alliées, y compris les forces helléniques, fussent arrêtées immédiatement; il a ajouté que, dans le cas contraire, il était bien possible que nos conditions de paix fussent changées», et l'on nous recommandait certaines choses, entre autres «de ne pas donner lieu aux moindres incidents pouvant susciter des plaintes.»

Messieurs, que pouvait bien signifier cette promesse verbale? Voulait-elle dire ceci: «Outre les parties du pays occupées par les Hellènes, les Français et les autres, nous avons décidé de prendre aussi İstanbul; mais si la condition proposée est observée, nous renonçons à mettre la main sur İstanbul?»

Ou lui donnait-on ce sens: «Ce n'est que provisoirement que les Hellènes, les Français, les Italiens occupent certaines parties du pays. Les puissances alliées se proposaient de mettre la main seulement sur İstanbul. Si nous observons la condition qu'elles nous ont proposée, elles nous la laisseront aussi?»

Ou bien, Messieurs, les puissances alliées voulaient-elles par là faire entendre ceci: «C'est un fait accompli que l'occupation des Hellènes, des Français, des Italiens; l'occupation d'İstanbul aussi est projetée; si vous laissez les Hellènes, les Français, les Italiens tranquilles et en sûreté dans les zones qu'ils occupent; si vous montrez effectivement que vous acceptez leur occupation, nous nous départirons du projet d'occuper İstanbul?»

Ou encore, Messieurs, les puissances alliées, se rendant parfaitement compte que le gouvernement central ne parviendrait pas à faire dissoudre les forces des fronts que les troupes nationales avaient, dans les zones d'occupation, constitués contre les forces ennemies, à arrêter les combats

qu'elles livraient, les mouvements qu'elles entreprenaient contre celles-ci, se proposaient-elles, prétextant qu'il n'avait pu empêcher les agressions contre les puissances alliées, y compris les Hellènes, ni faire mettre un terme aux massacres, inexistants d'ailleurs, des Arméniens, d'occuper İstanbul aussi?!

Je crois que les événements ultérieurs ont démontré que c'est la dernière de ces hypothèses qui était la plus juste. On voyait cependant, que le Gouvernement Central, loin de chercher à interpréter ainsi la proposition faite par le représentant diplomatique anglais, s'était mis, au contraire, à fonder des espoirs là-dessus.

Messieurs, afin de comprendre combien était déplacée la proposition dont il s'agit, rappelons-nous certaines phases de la situation d'alors. Sans nul doute, les affirmations concernant les massacres des Arméniens ne reflétaient pas l'état des choses véritable. Au contraire, dans les zones du Sud, les Arméniens armés par les forces étrangères et enhardis par la protection dont ils jouissaient, molestaient les musulmans se trouvant à leur portée. Mus par un esprit de vengeance, ils poussaient partout à une politique impitoyable de massacre et d'anéantissement. C'est ainsi que s'était produit l'événement tragique de Maraş. Les Arméniens, faisant cause commune avec les forces étrangères, avaient, à coups de canon et de mitrailleuse, détruit de fond en comble une vieille cité musulmane comme Maraş.

Ils avaient tué des milliers de mères et d'enfants innocents et sans défense. C'étaient les Arméniens qui étaient les auteurs de cette sauvagerie, sans précédent dans l'histoire. Les musulmans ne s'étaient mis à résister et à se défendre que pour sauvegarder leur honneur et leur vie. Le télégramme que les Américains, qui étaient restés avec les musulmans dans la ville, pendant les vingt jours qu'ont duré les massacres, avaient envoyé à leur représentant à İstanbul, désignait nettement et d'une façon indéniable les auteurs de la tragédie.

Sous la menace des baïonnettes des Arméniens qu'on avait armés de pied en cap, les musulmans du vilayet d'Adana couraient le risque d'être massacrés à tout moment. Alors que cette politique d'oppression et d'anéantissement suivie contre les musulmans, qui ne demandaient pas autre chose que la sauvegarde de leur existence et de leur indépendance, était de nature à attirer l'attention et à provoquer la compassion de l'humanité civilisée, comment pouvait-on prendre au sérieux la prétention que c'était le contraire qui avait lieu, et la proposition qui nous avait été faite, de nous départir de l'attitude qu'on nous attribuait?

Dans les régions d'İzmir et d'Aydın, la situation n'était-elle pas semblable, peut-être même plus tragique?

Les Hellènes accroissaient, chaque jour, leurs forces et leurs moyens, et complétaient leurs préparatifs en vue d'une offensive. Ils ne manquaient pas, d'autre part, de se livrer à des attaques partielles dans chaque zone. Nous avons appris que ces jours-là un régiment d'infanterie, un régiment de cavalerie à l'équipement complet, vingt-quatre camions automobiles, un grand nombre de voitures de transport, six canons et une grande quantité de munitions étaient débarqués à İzmir et qu'une quantité énorme de munitions était en route pour les fronts.

La vérité était que, nulle part, notre nation n'avait pris, sans raison, une attitude agressive contre aucun élément étranger.

Par conséquent, Messieurs, aurait-il été raisonnable d'attribuer plus d'importance qu'il ne fallait aux promesses mensongères, avant de voir les ennemis se retirer des parties de notre patrie occupées par eux, ou tout au moins avant d'avoir la conviction parfaite qu'ils allaient se retirer? Était-il donc si difficile de comprendre que de pareilles propositions et initiatives ne visaient qu'à désagréger les Forces Nationales, lesquelles étaient restées le seul point d'appui du pays? Devant l'incertitude de l'avenir, était-il permis d'abandonner tout d'un coup la cause nationale?

Le maintien sous notre souveraineté non seulement d'İstanbul, mais aussi des Détroits, d'İzmir, de la région d'Adana, en un mot de toutes les parties de la patrie se trouvant dans les limites de nos frontières nationales, ne formait-il pas l'objectif de notre nation? Aussi bien, comment pouvait-on supposer que la nation turque se montrerait contente de la promesse que seulement İstanbul serait laissée à l'Etat Ottoman — dût le Grand Vizir de l'Etat ottoman Ali Rıza Pacha s'en réjouir — et que, satisfaite de cela, elle se résoudrait au silence et à l'inertie? Le Grand Vizir de Vahideddin ne voulait-il donc pas réfléchir à la responsabilité, devant l'histoire, de toutes ces entreprises visant la désagrégation des Forces Nationales?

Messieurs, il était naturel que la nation et les Forces Nationales ne se soumissent pas à la demande des étrangers, ni au désir et à l'ordre du gouvernement qui s'essayait à l'appliquer.

Honorables Messieurs, par son télégramme chiffré en date du 19 février 1920, Rauf Bey fournissait, sur le Gouvernement et la Chambre, des renseignements méritant d'être sérieusement médités. Je vais résumer ces informations:

«Le 19 février, le Grand Vizir, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Marine se sont rendus à la réunion du groupe «Felah-ı Vatan». Le Grand Vizir a dit qu'il considérait comme nécessaire et politiquement très avantageux, que les Forces Nationales ne se posent pas comme un second gouvernement; qu'elles n'interviennent pas dans les affaires gouvernementales; que les opérations qui ont lieu dans les régions de Maraş, soient arrêtées et ne soient pas étendues plus loin; que l'ordre et la sécurité soient assurés. Il a fait connaître que Ziya et Ahmed Fevzi Pachas seraient envoyés à Ankara, respectivement comme gouverneur général et Commandant de Corps d'Armée. Le Ministre de l'Intérieur, aussi, a souhaité, que sa liberté d'action ne fût pas entravée; il a fait savoir que le gouvernement n'était pas parvenu à obtenir le remplacement du Refet de police et du commandant de la gendarmerie; il a parlé de la probité d'un vieil ami à lui, Keşfi Bey, et a fait connaître qu'il l'avait nommé gouverneur général de Bursa et Faik Ali Bey, sous-secrétaire d'Etat. Quant à Salih Pacha, il a dit qu'il considérait que les exigences de la politique ne permettraient pas que le gouvernement mît la main sur les localités qu'on avait fait évacuer à Maraş et dans sa région. Il a ajouté qu'une telle attitude retournerait la presse française contre nous.

Le souverain a plus d'influence sur le gouvernement que la Chambre. Vu l'état d'esprit régnant à la Chambre, il n'est pas possible de renverser le gouvernement et de le remplacer par un gouvernement nationaliste répondant aux conditions requises.»

En portant les renseignements précités à la connaissance de tous les commandants se trouvant en Anatolie et en Rumeli, nous ajoutâmes ce qui suit:

«Le Comité Représentatif, appréciant les difficultés d'amener au pouvoir, à İstanbul, qui se trouve sous l'occupation ennemie et où s'exerceront de multiples pressions étrangères, un gouvernement plus nationaliste et dévoué, avait, vis-à-vis de la déclaration connue du Grand Vizir, proclamé et fait connaître à toutes ses organisations son point de vue par sa circulaire du 17 février 1920. Il importe de faire avorter, en agissant dans les limites que prescrit le bon sens, toute entreprise et agression qui seraient tentées dans le dessein de porter atteinte à l'unité nationale. Nous vous prions particulièrement d'attirer à nouveau l'attention des intéressés sur cette évidence, que les Forces Nationales ne sauraient renoncer à leur activité avant qu'une paix conforme aux aspirations nationales soit obtenue, et de redoubler plus que jamais de

prudence et de vigilance pour raffermir et faire durer l'union et la solidarité nationales.»

A Rauf Bey aussi, j'écrivis la réponse ci-dessous: 21.2.1920

Au premier aide de camp du Ministère de la Guerre Salih Bey.

A Rauf Bey.

Réponse au télégramme chiffré du 19-2-1920.

Il ressort clairement de l'ensemble des discussions qui ont eu lieu entre le Grand Vizir, accompagné de ses collègues, et le groupe «Felah-ı Vatan» que le gouvernement actuel, se faisant fort de la confiance que l'Assemblée Nationale lui a accordée, s'applique à faire disparaître le prestige et l'influence que les Forces Nationales ont acquis dans le pays. Le fait de nommer sous-secrétaire d'Etat Faik Ali Bey, qui avait été destitué pour son opposition au Mouvement National; celui de confier le gouvernement général de Bursa au sous-secrétaire d'Etat Keşfi Bey qui avait collaboré avec Ferid Pacha et Ali Kemal, et d'insister pour envoyer à Ankara Ahmed Fevzi et Ziya Pachas, dont la nation n'avait pas approuvé la nomination, prouvent d'une façon patente qu'il agit ouvertement contre les Forces Nationales. Comme nous nous rendons compte, plus que jamais, de la nécessité qu'il y a pour le gouvernement et la nation de travailler, dans une union parfaite, à obtenir, dans les limites des bases arrêtées, une paix conforme aux aspirations nationales, nous considérons comme un devoir patriotique de ne faire la moindre opposition ni difficulté aux initiatives du gouvernement. Tout n'est pas fini, et l'objectif national n'est pas encore atteint. De terribles éventualités sont encore à prévoir. Il importe de demander au gouvernement, s'il croit pouvoir se passer, en face de l'incertitude sans borne qui voile l'avenir, des efforts libérateurs des Forces Nationales. Quant à nous, nous considérons comme un crime de lèse-patrie tout geste visant à porter atteinte à cette union et solidarité nationales, telles que l'histoire de notre pays n'en a pas encore vues, et nous n'hésiterons pas à y répondre par des sanctions en conséquence. Il sera très utile que les membres du gouvernement se pénétrant du caractère inéluctable de l'attitude que nous serions forcés de prendre dans le cas susvisé. Le maintien de l'harmonie et de l'union qui régnet entre le gouvernement et nous, ne sera possible que si l'état de choses actuel est maintenu. Le fait de décréter des nominations et des destitutions que rien ne nécessite et, celui, spécialement, d'insister au sujet des fonctionnaires destitués à cause de leur opposition au Mouvement National, serait considéré comme une marque d'hostilité contre les Forces Nationales; aussi ne

tolérerons-nous pas que de pareilles personnes soient investies de fonctions. Particulièrement, on doit tenir pour un fait accompli que, dans le cas, où Ahmed Fevzi Pacha et Ziya Pacha seraient envoyés, ils seraient immédiatement renvoyés.

Si nos camarades se trouvant à l'Assemblée Nationale — bien que conscients de la gravité de la situation présente — gardent le silence devant des faits aussi anormaux, cela encouragera le gouvernement, pressé et poussé d'ailleurs de tous côtés; il importe donc que les camarades attachés à notre idéal prennent, en l'occurrence, une attitude ferme et précise. Si le gouvernement dominait la Chambre, le contrôle suprême de celle-ci serait entravé, et il est évident que dans ce cas, il ne serait pas possible de prendre de salutaires décisions pour la délivrance de la patrie et, partant, de réaliser les aspirations nationales. Nous vous prions instamment de prodiguer vos ultimes efforts de patriotes à l'effet d'assurer que la Chambre aussi s'approprie les buts des Forces Nationales — adoptés comme un article de foi et considérés comme sacrés par toute la nation — et de faire exercer le contrôle des initiatives du gouvernement dans le sens de ces buts.

Pour le Comité Représentatif,

Mustafa Kemal.

Permettez que je vous soumette aussi la réponse que nous avons faite à une autre communication de Rauf Bey.

Télégramme chiffré.

21-2-1920.

A Salih Bey, Premier aide de camp du Ministère de la Guerre.

Pour Rauf Bey.

Réponse au télégramme chiffré du 20-2-1920.

Si le gouvernement a pris une attitude de menace envers le groupe constitué dans l'Assemblée Nationale, c'est parce que celui-ci n'a pas su se développer et s'affirmer comme un organisme politique dont toutes les parties sont solidaires les unes des autres. Aussi, avant toute chose, la nécessité s'impose-t-elle de conférer son véritable rôle au groupe et d'en faire un élément de contrôle conscient. Le fait que le gouvernement, dans le dessein de vous ménager et de vous être agréable, vous a invités, ultérieurement, provient de ce qu'il a compris sa faiblesse d'aujourd'hui et de ce qu'il a pensé à vous distraire, pour gagner du temps, jusqu'à ce qu'il eût raffermi sa position. Il est temps de prendre une attitude décisive envers le gouvernement. Il faut déclarer ouvertement au Grand Vizir et

au Ministre de l'Intérieur que les Forces Nationales continueront leur activité jusqu'à l'obtention du résultat.

Nos ennemis qui occupent le pays et veulent que notre patrie soit réduite à l'état d'esclavage absolu, peuvent bien se croire justifiés à ne pas désirer l'activité des Forces Nationales. Mais qu'une Force Nationale, travaillant à sauver l'Etat et la nation, soit l'objet d'attaque de la part de notre propre gouvernement: c'est cela qui nous étonne fort.

Autant le point de vue des Puissances alliées, selon lequel Istanbul serait laissée sous la domination ottomane, nous a causé de plaisir, autant leur demande relative à la cessation de notre activité sur les fronts d'Izmir et d'Adana nous a étonnés. Nous avons fait savoir au Ministre de la Guerre que nous ne déposerions pas les armes jusqu'à ce que nous ayons obtenu que Izmir et Adana soient aussi laissées sous la domination ottomane; qu'aucune agression n'a été commise par nous contre les Arméniens, que si certains événements se sont produits entre nous et les Arméniens, armés et poussés par les Français, la responsabilité devra en retomber sur les nationalistes arméniens et sur ceux qui les encouragent.

Quant à la proposition du gouvernement de ne pas étendre nos opérations au delà de Maraş et d'Urfa, il faut, pour rassurer la nation et pour pouvoir arrêter les Forces Nationales, qu'on demande l'évacuation immédiate d'Adana par les Français. Il faut ouvertement dire aux Français que, si Adana n'est pas immédiatement évacuée, il ne sera pas possible d'empêcher les Forces Nationales de continuer leurs opérations libératrices; que l'incendie est sur le point de gagner Alep et la Syrie; que les Français retireront d'autant plus de bénéfice, qu'ils mettront plus de diligence à évacuer Adana et ses environs. Pour que le langage violent de la presse anatolienne s'atténue, il faut que les Puissances alliées mettent un terme à leurs oppressions et à leurs agressions.

Faire taire une nation innocente, qui crie contre tant d'injustices, d'oppressions, de massacres même, dont on l'accable, c'est une erreur qu'il ne faut pas nous demander. D'ailleurs, partout dans le monde, la presse est exempte de ces entraves arbitraires, et complètement libre. Nous aurions voulu qu'aucune aide ne fût jamais apportée par vous, pour faire remettre aux Anglais une partie des munitions d'Akbaş. Nous pensons qu'on ne doit même pas rendre aux Anglais une simple douille.

Si le gouvernement pense qu'il réussira à provoquer la pitié des Puissances alliées en leur témoignant de ces attentions fausses, et s'il

croit que ces actes hypocrites seront de quelque poids pour amener l'amélioration des conditions de paix, nous ne pouvons que plaindre son imprévoyance. Bref, comme il est certain que, dans ces moments décisifs où il est question de notre paix, tout geste de nature à faire croire à la faiblesse des Forces Nationales, aura une influence funeste sur les destinées de notre nation. Nous prions expressément nos camarades faisant partie de la Chambre, d'exercer leur devoir de contrôle avec le maximum de dévouement.

Pour le Comité Représentatif,

Mustafa Kemal.

Messieurs, un besoin s'était fait sentir ces jours-là qui m'avait forcé d'envoyer également à Rauf Bey, à la même date, le télégramme suivant. C'était le besoin de tâter l'opinion au sujet de la continuation de l'activité du Comité Représentatif et des Forces Nationales. J'avais également fait transmettre, tel quel, le télégramme ci-après à Kazım Karabekir Pacha, à Erzurum.

Très urgent.

21-2-1920.

Ne peut souffrir aucun retard.

A Rauf Bey.

Pour réunir le Congrès qui aurait compétence pour changer la forme de l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli, il faudrait, d'après le dernier article de notre règlement, que la Chambre des Députés confirmât, elle-même, qu'elle accomplit son devoir législatif en sécurité et en parfaite liberté. A la suite de l'approbation et de l'insistance de la totalité de nos collègues, la nécessité est admise de maintenir jusqu'à la paix, à la tête de toutes les organisations et dans sa forme actuelle, le Comité Représentatif.

Or, les attaques des journaux de l'opposition, presque encouragés par le gouvernement; les invectives publiques du Sénat; les faits et gestes du gouvernement lui-même, et particulièrement la déclaration du Grand Vizir; les discours prononcés à la Chambre qui ont fait applaudir l'illégitimité des Forces Nationales: tout cela retourne l'opinion publique contre celles-ci, et met notre Comité Représentatif dans une situation embarrassante:

D'un côté, les organismes sous le nom d'«Association pour le relèvement de l'Islam» que des personnes comme Zéynel Abidin, Hoca Sabri et Said Molla s'efforcent, conformément au désir du souverain, de créer dans le

dessein unique de faire déchoir les Forces Nationales, cherchent à se livrer à des attaques effectives contre celles-ci. Entre autres, le 19 courant, ils ont poussé les populations de Niğde et de Nevşehir, par des paroles telles que «la Chambre des Députés est déjà ouverte; notre souverain ne veut plus des Organisations Nationales», à tenir des réunions publiques et à se livrer à des manifestations. Cet état de choses a été encouragé par certains fonctionnaires qui avaient reçu la communication du Grand Vizir. Il n'est pas improbable que pareil état d'esprit ne se propage jusqu'à Konya et partout ailleurs et que des événements similaires ne s'y produisent. En conséquence,

1° Il faut demander au gouvernement de faire savoir catégoriquement s'il est partisan ou non du maintien des Forces Nationales;

2° Il importe que le groupe «Felah-ı Vatan» envisage s'il jouit de la sécurité et de la parfaite liberté dont il est question; s'il est convaincu de la nécessité de dissoudre les Forces Nationales ou non et que, dans le cas où il considérerait comme nécessaire de les maintenir encore, il fasse des observations en conséquence au gouvernement et les défende, comme il convient, à la Chambre. Nous sommes d'avis de faire discuter ces questions par le groupe.

3° Dans le cas où l'on préférerait, dans l'intérêt de la patrie, la suppression des Organisations et Forces Nationales, il serait indispensable d'obtenir, que les mesures nécessaires fussent prises par le gouvernement lui-même contre les forces ennemies se trouvant sur les fronts d'İzmir, de Maraş et ailleurs.

Nous vous prions de prendre en sérieuse considération les observations développées ci-dessus, de faire ce qu'elles exigent et de nous informer du résultat avec toute la célérité possible, afin de nous tirer aussi, personnellement, d'une situation difficile. Nous avons l'impression que certains de nos camarades se trouvant à İstanbul se consolent en fondant de grands espoirs sur certaines forces extérieures et lointaines, plutôt que de prodiguer sérieusement leurs derniers efforts, en vue de prendre une mesure décisive contre les coups portés à l'Union et aux Forces Nationales, fruits de tant de soins et de peines. Quant à nous, nous vous offrons, à titre de souvenir, la pensée que voici: Si nous ne parvenons pas à tirer le meilleur parti de la force que nous avons entre les mains, les forces extérieures ne nous trouveront plus aucun mérite pour nous octroyer leurs bonnes grâces.

Pour la Comité Représentatif,
Mustafa Kemal.

Dans la réponse que nous fit Kazım Karabekir Pacha, le 23 février 1920, il s'exprimait ainsi. «Je ne trouve pas du tout convenable que le Comité Représentatif et les Forces Nationales prennent, vis-à-vis du courant qui s'est produit dans l'Assemblée Nationale à İstanbul, une attitude d'opposition et de domination. J'envisage seulement, pour le Comité Représentatif, une manière de se tirer d'affaire dignement, et de confier au sentiment d'honneur et au patriotisme de l'Assemblée Nationale le soin de décider la chose et d'en prendre la responsabilité.» Si l'Assemblée Nationale n'est pas partisan du maintien des Forces Nationales et du Comité Représentatif... elle remercie celui-ci et lui fait savoir, conformément aux décisions des Congrès, et parce, qu'elle exerce son droit de contrôle législatif en parfaite sécurité, la nécessité de se dissoudre et de cesser toute activité, en se remettant à elle du soin de veiller désormais sur les destinées de la nation. «Mais, il est bien douteux que l'Assemblée Nationale puisse prendre une telle responsabilité, qu'elle décide et fasse connaître qu'elle est sûre de sa situation actuelle et de son avenir. Si Rauf Beyefendi fait cette proposition et si, parvenant à obtenir les décisions susvisées, il amène l'Assemblée à faire écrire au Comité Représentatif de cesser toute activité, celui-ci doit y acquiescer volontiers. Il le fait publier par la presse et proclamer dans le pays, et cesse dès lors toute activité. Il maintient ainsi, d'une manière légitime, sa position honorable et sa dignité. Il va sans dire que le front d'Aydın, qui est expressément constitué depuis un an, par la volonté pressante de la nation, ne se dissout point, ni ne remet son sort entre les mains des Hellènes. Le Gouvernement non plus, ne peut le dissoudre. Les combattants continuent d'eux-mêmes la lutte, comme par le passé. Mais celle-ci devient locale, et les commandants des Corps d'Armées s'appliquent, dans leur zone, à la diriger convenablement selon les circonstances et le but visé. Et après, en ce qui concerne notre situation et nos actions futures, nous nous réglerons sur les faits qui pourront bien advenir. Voilà en quoi consiste mon point de vue.»

Messieurs, cette manière de voir, cet avis développé environ vingt jours avant l'occupation effective d'İstanbul, mérite examen. Je me contenterai d'attirer l'attention sur un seul point. Le voici: «Se résigner à se régler sur les faits qui pourront bien advenir.» Nous ne pouvions évidemment pas, nous, prendre une telle attitude de résignation. Bien au contraire, nous étions partisans de nous appliquer à prévoir les faits qui pourraient bien advenir, à supputer et arrêter les contre-mesures appropriées, et à appliquer au besoin celles-ci sans aucune hésitation. Et c'est dans cette intention que nous nous étions mis, d'avance, à sonder l'opinion.

Messieurs, si je vous lis textuellement la réponse que j'avais faite à une lettre de Mazhar Müfid Bey, le sens de la réponse que comportait l'avis de Kazım Karabekir Pacha sera compris par le fait même. Je ne répéterai pas la teneur de la lettre de Mazhar Müfid Bey. Il la publiera lui-même, s'il le faut. Ma réponse était celle-ci:

Ankara,

25/26-2-1920.

A Mazhar Müfid Bey, député de Hakkari.

Excellence,

C'est hier seulement que j'ai reçu votre lettre détaillée du 14-2-1920, et je me mets à écrire la réponse pour vous l'envoyer par le courrier de demain. Vos paroles qui dépeignent la véritable situation de la Haute Assemblée Nationale et celle du groupe, nommé «Felah-ı Vatan», m'ont affligé. Le spectacle que j'ai eu devant les yeux en lisant vos explications et descriptions, est trop triste.

La nation malheureuse voit que ses honorables députés qu'elle considère comme tenus de défendre, de maintenir et d'assurer sa vie, son existence, son sort, ont oublié, dès le premier moment et dès le premier pas, leur véritable devoir envers la nation et la Patrie. Au moment, où l'Occident et tous les peuples que nous appelons des ennemis, prétendent que la Turquie, que les Turcs, sont dépourvus de toute aptitude et s'accordent, par conséquent, toute latitude pour entreprendre contre nous toutes sortes d'actes hostiles, et alors que chacun de nous se montre décidé, en ce qui le concerne, à démontrer la fausseté de cette opinion, il est navrant de constater que nos sentiments intéressés, nos passions mesquines nous aveuglent et nous font perdre la notion des choses. «Les députés qui sont venus les premiers voulaient faire telle chose; ceux qui sont venus après, ont pris telle attitude; le Comité Représentatif traite celui-ci comme un confident, tel autre comme un homme mesquin...»

Sont-ce les députés de la grande nation turque qui tiennent de pareils propos?

Cette mentalité, ce caractère qui s'affirment, m'étonnent, me stupéfient, et je ne sais plus que dire.

Vous parlez de la formation d'un nouveau groupe ou parti... Quant à moi, je ne puis croire, mon cher Mazhar Müfid Bey, qu'un groupe ou un parti formé de personnes à la mentalité ou au caractère que vous venez d'expliquer, puissent prendre une attitude ferme, capable de sauver le pays. Alors, que moi et mes camarades, qui accomplissons, sous le nom de Comité

Représentatif, notre devoir de dévouement, voulons continuer à travailler jusqu'à la mort pour le salut de cette patrie et de la nation, je déduis des faits et gestes des vénérables députés et de leurs errements marqués par la plus profonde imprévoyance, qu'ils ne permettront pas cela non plus. Nous avons écrit à Rauf Bey, de demander à la Chambre des députés et au groupe «Felah-ı Vatan» lesquels ont laissé entendre, par leur conduite puérile et imprévoyante, qu'il n'est plus besoin de s'appuyer sur les organisations de «l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Ruméli» et sur les Forces Nationales que ces organisations ont mises sur pied, leur décision définitive à ce sujet, et de nous la faire connaître. Nous vous prions de vous employer également en vue d'accélérer la prise de la dite décision. Je rapelle la nécessité de ne pas perdre de vue, en prenant la décision dont il s'agit, le fait que dans le siège du Khalifat, lequel est le lieu de réunion des vénérables députés, se trouvent concentrés quarante mille soldats français, trente-cinq mille soldats anglais, deux mille soldats grecs et quatre mille soldats italiens, et que la flotte anglaise de la Méditerranée mouille devant le palais de Foundouklou. Mustafa Kemal

Messieurs, le dernier télégramme chiffré que nous avons envoyé à Rauf Bey, contenait une pointe à l'adresse des chefs de notre Organisation à İstanbul, à cause du concours qu'ils avaient prêté à ce qu'une partie des munitions du dépôt d'Akbaş fût remise aux Anglais. Permettez que je vous explique un peu cette affaire. Il y avait un dépôt de munitions dans la localité dite Akbaş, située sur la côte européenne, aux environs de Gallipoli. Une énorme quantité d'armes et de munitions se trouvaient dans ce dépôt, gardé par les Français. Le Gouvernement qui considérait de son intérêt de se montrer parfaitement soumis aux désirs des Puissances alliées, avait promis à celles-ci, de leur livrer une partie des armes et munitions emmagasinés dans le dépôt en question. Les Puissances alliées se proposaient de les envoyer à l'armée de Wrangel; un bateau russe était allé à Gallipoli pour les transporter en Russie. Le Gouvernement s'était auparavant assuré, dans cette affaire, le consentement et l'aide des chefs de notre organisation à İstanbul.

Or, Messieurs, un héroïque camarade à nous, Köprülülü Hamdi Bey, à la tête d'un détachement de Forces Nationales, traversa le détroit sur des radeaux, dans la nuit du 26/27 février 1920, atteignit la côte européenne, mit la main sur les dépôts d'Akbaş, fit arrêter les gardes français et couper les communications. Sur quoi, il fit transporter la totalité des armes et une partie des munitions à Lapseki, tout en y faisant conduire sous escorte les soldats français. Il renvoya ceux-ci après avoir dirigé à l'intérieur

du pays les armes et munitions. Le dépôt d'Akbaş contenait, selon notre estimation, huit mille fusils russes, quarante mitrailleuses russes et vingt mille caisses de munitions.

A la suite de ce fait, les Anglais débarquèrent une force de deux-cents hommes à Bandırma. En prévision de l'éventualité, que les forces alliées feraient transporter dans un autre endroit ou mettre hors d'usage les armes et munitions emmagasinés dans les dépôts situés dans les localités, à l'arrière de la zone d'opération des Forces Nationales, où se trouvaient aussi des soldats alliés, ou que ceux-ci viendraient à occuper, dans un ordre que nous donnâmes à tous les commandants, après leur avoir recommandé certaines mesures, nous leur fîmes savoir la nécessité de se comporter avec une parfaite fermeté et décision.

Messieurs, c'était presque à la même époque qu'Anzavur était parvenu à créer, dans les régions de Balıkesir et de Biga, une situation assez importante et dangereuse. A Balıkesir, il voulait prendre à revers les fronts nationaux. Il avait réuni autour de lui un grand nombre d'hommes. Un combat sanglant eut lieu à Biga, entre ses hommes et les Forces Nationales qui avaient été envoyées contre lui. Anzavur fut vainqueur; il dispersa nos forces, s'empara de nos canons et mitrailleuses, fit prisonniers et tua nos soldats et officiers. Le héros d'Akbaş, Hamdi Bey, était parmi les tués. Après cela, Ahmed Anzavur continua sous le nom de «Société Ahmédîé» — dénomination qu'il tirait de son propre nom — de donner une plus grande extension à ses forfaits.

Messieurs, le 3 mars 1920, je reçus un télégramme chiffré dont le contenu était extrêmement important. C'était İsmet Pacha qui m'adressait ce télégramme d'İstanbul. İsmet Pacha, après que je fus arrivé à Ankara, y était venu me rejoindre. Nous travaillions ensemble. Mais voici que Son Excellence Fevzi Pacha avait succédé à Cemal Pacha, au Ministère de la Guerre. C'était sur la demande expresse de Son Excellence et dans un dessein particulièrement important que j'avais envoyé İsmet Pacha à İstanbul, quelques jours avant la date en question.

Le fait que nous considérions comme ayant de l'importance, était celui-ci: les Hellènes se préparaient à une offensive. Ce qu'il était raisonnable de faire en l'occurrence, c'était de mobiliser toutes nos forces et d'entreprendre une guerre régulière. Son Excellence Fevzi Pacha particulièrement était pénétré de cette nécessité.

Or, il eût été très utile qu'İsmet Pacha se trouvât à İstanbul, pour prendre les dispositions nécessaires en vue d'atteindre l'objectif susvisé;

qu'on s'y assurât, même, sa collaboration officielle en le nommant chef de l'Etat-Major général. Aussi, est-ce dans ce dessein-là que j'avais jugé nécessaire de l'envoyer à İstanbul. Voici le télégramme d'İsmet Pacha.

Harbié,

3-3-1920.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

D'après les renseignements que nous avons obtenus, une société se serait formée à İstanbul et elle aurait pris des décisions de concert avec les Anglais. Voici en quoi consisteraient quelques-unes de celles-ci: renverser le Gouvernement et confier le pouvoir au Gouvernement connu; dissoudre la Chambre; dissoudre les Forces Nationales pour assurer l'occupation d'İzmir et d'Adana; former, à İstanbul, un conseil suprême du Khalifat, devant servir comme un facteur de paix et de bonne intelligence parmi tous les musulmans; faire rédiger et promulguer un Fetva contre le bolchévisme. Le Ministre de la Guerre attache de l'importance à l'activité de cette société. Les entreprises d'Anzavur en Anatolie sont le résultat de l'activité de cette société, de même que la pression de plus en plus grande, que les Anglais exercent sur le Gouvernement. Le Ministre a voulu que je vous soumette, pour votre information, les renseignements ci-dessus. — İsmet.

Le premier de camp du Ministre de la Guerre,

Commandant Salih.

Messieurs, le représentant d'Angleterre, comme vous le savez, avait proposé au Gouvernement de faire cesser les opérations contre les forces alliées, y compris les forces helléniques, et lui avait fait part d'une «promesse dorée» des Anglais, selon laquelle İstanbul serait laissée à l'Etat ottoman dans le cas, où la proposition dont il s'agit, serait appliquée. Mais nous étions au courant, nous autres, du fait que les Hellènes, au moment où l'on faisait cette proposition à İstanbul, débarquaient à İzmir, le 18, 19 et 20 février, de nouvelles forces, de nouveaux moyens de transport et une énorme quantité de munitions, les dirigeaient sur les fronts et s'apprêtaient à une nouvelle offensive. Nous ne manquâmes pas de transmettre ces renseignements au Gouvernement Central et d'y attirer son attention, sans nous soucier du tapage qu'il avait fait pour empêcher notre soi-disant intervention dans les affaires gouvernementales.

Pendant que les Hellènes faisaient ainsi des préparatifs en vue d'une nouvelle offensive, le cabinet Ali Rıza Pacha se trouva en présence d'une nouvelle proposition.

«Faire reculer de trois kilomètres les Forces Nationales ayant pris position en face des Hellènes.»

Il était évident que le Cabinet Ali Rıza Pacha n'avait pas les moyens de faire appliquer cette proposition. Mais on poursuivait le dessein de le renverser. Par la force des choses, le Grand Vizir avait dû faire savoir, en réponse, que la dite proposition était inapplicable.

Les 3 mars 1920, les Hellènes passèrent à l'offensive. Ils s'emparèrent du plateau de Gölcük et de Bozdağ.

Sur ces entrefaites, Ali Rıza Pacha renonce à garder plus longtemps son poste: le seul moyen qu'il put trouver pour se dérober aux responsabilités qui pesaient sur lui, ce fut de donner sa démission et de s'en aller. Car, n'était-il pas aussi à prévoir qu'Ali Rıza Pacha qui avait travaillé à faire appliquer la proposition, dont il avait été saisi, visant à faire cesser les opérations des Forces Nationales, et qui n'y avait pas réussi, pourrait bien être tenu responsable, par les Puissances alliées, s'il promettait encore de faire appliquer la nouvelle proposition et s'il n'y réussissait pas?

Le Ministre de la Guerre Cemal Pacha n'avait-il pas été, à la fin, exclu du Cabinet pour n'avoir pas su faire exécuter les ordres du commandant en chef, Sir George Milne? Si l'on infligeait le même sort à Ali Rıza Pacha, celui-ci pourrait-il être sûr que le souverain pourrait le maintenir à son poste? Pourrait-il, dans une telle éventualité, compter sur l'Assemblée nationale d'Istanbul qu'il disait être «le seul endroit où les aspirations nationales pouvaient s'affirmer?» Devrait-il condescendre à s'appuyer sur le Comité Représentatif qu'il avait menacé de punition, en déclarant qu'il n'y avait plus lieu d'élever la voix et réclamer des revendications au nom de la volonté nationale? La démission était donc pour lui la meilleure solution. Il agit donc de la sorte. Ali Rıza Pacha n'avait pas consenti à démissionner quand nous l'avions averti de le faire, lors de la première agression contre le Cabinet. Il avait déclaré qu'il serait utile à la patrie en restant à son poste. La Chambre acceptant cette opinion, prouvant la dernière ignorance, l'avait maintenu. Le devoir qu'il voulait accomplir, consistait-il par hasard à fournir tranquillement aux Hellènes toute la latitude, dont ils avaient besoin, pour achever leurs préparatifs d'attaque, fouler une nouvelle partie des terres sacrées de notre patrie, et faire périr sous leurs baïonnettes encore plus de nos chers compatriotes?

Rauf et Kara Vasif Beys, en nous informant de cette question de démission par leurs télégrammes chiffrés du 3 mars 1920, nous faisaient savoir aussi que le président du groupe «Felah-ı Vatan» et le Vice

Président de la Chambre, avaient été envoyés au Palais. Ces personnages n'ont pas été reçus par le Souverain; celui-ci leur a fait communiquer un iradé les engageant à délibérer avec le premier secrétaire et le premier chambellan. Le Président du groupe a confirmé la fidélité au souverain des organisations nationales et amené aussi la conversation sur la question de la démission. Le Souverain leur a fait communiquer, par l'entremise du premier secrétaire, l'iradé suivant: «Mes compliments à tous les députés. Je comprends autant qu'eux la gravité de la situation. Je vais choisir quelqu'un, selon les exigences de la situation, pour lui confier le Grand Vézirat. Je ne puis empiéter sur la compétence de celui-ci et intervenir dans le choix de ses collègues. Seulement, je lui recommanderai de s'entendre avec le groupe de la majorité.» La délégation de la Chambre a quitté le palais, après avoir fait présenter ses remerciements au Souverain. Parmi les informations qu'on nous fournissait, se trouvaient aussi les renseignements suivants: «Les députés sont excités; mais il sont sûrs que le nouveau Gouvernement répondra à leur désir. Il est possible toutefois, que les étrangers, les partisans de l'«Entente libérale» et de la société dite «Nigheban», en vue d'assurer la réussite des entreprises réactionnaires qu'ils ont projetées, veulent confier le pouvoir à Ferid Pacha ou à l'un de ses amis. Naturellement, on fera alors dissoudre la Chambre. Veuillez faire, d'Ankara... des démarches efficaces auprès du souverain.»

Messieurs, n'est-il pas curieux que ceux qui m'adressaient ce jour-là cette requête, étaient les mêmes personnages qui, peu de temps auparavant, m'avaient écrit ceci—: «Vu que la Chambre s'est ouverte officiellement, nous vous prions de nous communiquer désormais vos ordres et de croire que vos points de vue seront parfaitement soutenus auprès de toutes les autorités.» Ces personnages qui, peu de temps auparavant, avaient voulu, d'accord avec le Gouvernement, m'empêcher d'intervenir dans les affaires et les actes de celui-ci, attendaient ce jour-là, avouant qu'ils n'étaient pas capables d'entreprendre quoi que ce soit à İstanbul, que des démarches fussent faites d'Ankara, de la part du Comité Représentatif.

Nous acquiesçâmes à ce désir aussi, non pas parce que c'était celui de ces personnages, mais bien parce qu'il était dicté par l'intérêt de la patrie...

Messieurs, nous passâmes la journée du 3 et la nuit de 3 à 4 mars, à correspondre télégraphiquement avec İstanbul pour nous mettre au courant de la situation de là-bas. Sur les renseignements reçus, soit d'İsmet Pacha, soit d'autres personnes, le 4 mars, je donnai connaissance de la situation, par circulaire, à toutes les armées, à nos centres d'organisations et à la nation.

Voici ce que j'écrivis à la présidence de la Chambre:

Ankara, 4-3-1920.

A Son Excellence le Président Intérimaire de la Chambre des Députés.

Nous avons été affectés d'apprendre qu'en butte aux interventions répétées des Puissances de l'Entente, le Cabinet Ali Rıza Pacha a fini par donner sa démission et l'annoncer à la Chambre.

Sur le front d'Aydın, les Forces Nationales se battent contre l'ennemi qui s'efforce d'envahir notre patrie bénie, ensevelissant, sous chaque pouce de terre, les caadvres de ses fidèles et dévoués enfants. Aucune force, aucune autorité, ne pourra empêcher notre nation d'accomplir ce devoir imposé par l'histoire. L'émotion sacrée que ressent notre nation, qui est prête à tous les sacrifices pour assurer son indépendance et celle de la Patrie, ne peut-être calmée que par l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement ayant sa confiance. Pendant ces journées historiques, toute la nation attend avec impatience les décisions catégoriques des députés qui sont les mandataires absolus de la volonté nationale. Nous sommes sûrs que, conscients de la responsabilité immense que vous avez vis-à-vis de la Patrie et de l'histoire, et ne perdant pas de vue que les regards du monde entier sont fixés sur votre tribune, vous allez prendre des décisions en rapport avec la résolution et le dévouement de la nation, et nous vous faisons savoir que la nation entière vous accompagne et vous soutient dans vos efforts patriotiques.

Pour Le Comité Représentatif,

Mustafa Kemal.

Et j'adressai au souverain le télégramme suivant:

Ankara, 4 mars 1920.

Au seuil du Trône de Sa Majesté Impériale.

Le fait qu'une nouvelle crise ministérielle s'est ouverte, à la suite de la démission du cabinet qui n'a pu résister plus longtemps ni aux agressions des Puissances de l'Entente, portant atteinte à notre indépendance et à notre dignité, et ni à leurs interventions et leurs agissements, contraires aux dispositions de l'Armistice, a produit une profonde émotion au sein de la nation et dans l'opinion publique. Tous les sujets de Votre Majesté Impériale ont uni leurs pensées et leurs aspirations autour du Trône de Votre Majesté Impériale et de Khalife; ils ont décidé à consentir tous les sacrifices pour assurer l'indépendance et l'inviolabilité de Votre Majesté

et l'intégrité de son Empire, ils attendent anxieusement — attristés et inquiets, de certaines organisations hostiles cherchant à semer la discorde et des troubles, — ils attendent la fin rapide de la crise ministérielle et la formation d'un nouveau Cabinet composé des ministres dignes de la nation. Notre Comité, aussi bien que tous les sujets de Votre Majesté, sommes sûrs que les aspirations et les tendances de la nation qui se sont affirmées au sein du groupe de la majorité, seront soutenues par Votre Majesté et jouiront de Sa protestation. Seulement, nous considérons comme un devoir patriotique de soumettre aux pieds du Trône Impérial que notre pays, tant à l'étranger que chez nous, souffre du déchaînement de mille passions diverses menaçant sa tranquillité et son salut. On ne saurait garder longtemps un premier ministre qui ne rassurerait pas la conscience nationale, car, à Dieu ne plaise, si cela était, il s'ensuivrait des événements douloureux sans précédent dans l'histoire de l'Etat ottoman.

Nous sommes de Votre Majesté Impériale, etc.

Pour le Comité Représentatif de l'Association pour la
Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli,

Mustafa Kemal.

Nous fîmes parvenir copie du télégramme précité à la présidence de la Chambre et aux commandants des Corps d'Armée, pour leur information et nous donnâmes ordre au bureau du télégraphe d'Istanbul d'en fournir une copie aux journaux d'Istanbul et à l'Association de la Presse.

Outre cela, Messieurs, nous envoyâmes aux commandants, aux Valis, aux Mutasarrifs et aux Comités centraux de la Défense des Droits, la circulaire suivante:

4 mars 1920.

Par suite des interventions et des pressions, devenues absolument insupportables, des Puissances de l'Entente, le Gouvernement a démissionné, hier le 3 mars.

D'après des renseignements dignes de foi, la chute du Ministère résulterait de l'activité d'une société secrète, dirigée par les ennemis extérieurs, formée par le concours des partis de l'opposition et poursuivant essentiellement le but de faire venir au pouvoir Ferid Pacha ou un homme de son acabit, et de réunir à Istanbul un Conseil suprême du Khalifat devant servir les desseins ennemis. C'est-à-dire que, pour préparer le terrain à l'activité de la société secrète, les Puissances de l'Entente ont

d'abord exercé des pressions de façon à obliger le cabinet à démissionner. En face de cette situation grave, la Chambre des Députés continue naturellement de faire les démarches nécessaires et efficaces. Toutefois, en vue de confirmer et de soutenir effectivement les démarches en question, il faut faire savoir d'urgence, et d'un ton très sévère, à la Chancellerie Impériale, à la présidence de la Chambre des Députés et à la presse, que la nation ne saurait souffrir un premier ministre qui ne répondrait pas à ses désirs. Nous vous prions instamment de préparer, à la réception de ce télégramme et sans perdre une minute, des télégrammes dans la dite forme, d'assurer sans faute leur transmission cette nuit même, et de nous en informer jusqu'à demain

Pour le Comité Représentatif de l'Association pour la
Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli
Mustafa Kemal.

Messieurs, la tempête de télégrammes qui, à partir de la nuit du 4 à 5 mars s'était déchaînée, conformément aux instructions que nous avons données, de tous les points du pays, de toutes les autorités de la nation, avait produit, le 5 et le 6 mars, l'impression désirée dans les palais du souverain, et de la Chambre des Députés.

Finalement, nous reçûmes, dans la journée du 6 mars, d'une personne dont je ne pus reconnaître ni l'identité ni l'emploi, la nouvelle suivante:

Sublime Porte, 6 mars 1920.

Au Comité Représentatif. Le Grand Vézirat est confié au Ministre de la Marine Salih Pacha.

Secrétaire Général intérimaire de
l'Association pour la Défense des Droits.

Halid.

Le télégramme précité fut suivi de celui-ci:

Chambre des Députés, 6 mars 1920.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

Il est porté à votre connaissance que Sa Majesté Impériale le Khalife vient d'accorder à l'instant au président de la Chambre des Députés une audience au cours de laquelle Elle a daigné lui faire savoir qu'Elle a confié le Grand Vézirat à l'ex-Ministre de la Marine, le

Sénateur Salih Pacha; que celui-ci s'occupe de former son Ministère et qu'ainsi la crise sera terminée demain soir, au plus tard.

Le Président de la Chambre des Députés
Celaledin Arif.

Messieurs, il y avait aussi des informations que nous avait données Rauf Bey, le même jour, mais avant que le premier Ministre fût désigné. Je m'en vais lire textuellement son télégramme qui contenait les dites informations, parce qu'il mérite de retenir l'attention.

Harbié, 9-3-1920.

Au Commandement du XX^{ème} Corps d'Armée, Ankara.
Personnel — très urgent. Ne peut souffrir une minute de retard.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

1° La nuit dernière, je me suis entretenu avec İzzet Pacha et Salih Pacha. Le Grand Vézirat n'a été offert à aucun d'eux. Le cabinet intérimaire ne sait pas non plus qui va devenir Grand Vizir. Nous tenons d'une source digne de foi que l'ancien Ministre de l'Intérieur, Reşid Bey, fait la navette entre le palais et les Ambassadeurs de France et d'Angleterre. D'après un bruit qui court, c'est lui qui assumerait le pouvoir. Sa Majesté a reçu avant hier soir Tevfik Pacha; avant, Elle avait reçu Ferid Pacha, avec qui Elle s'est entretenue de 5 heures de l'après midi jusqu'à 10 heures du soir. Hier, vendredi, à Balta Liman ont eu lieu de longues délibérations où assistaient Ali Kemal et l'ancien Ministre de l'Intérieur Mehmed. Les délibérations ont continué ensuite chez Ali Kemal; le pasteur Frew y a participé. Celaledin Arif Bey a été reçu en audience, hier à 4 heures de l'après midi. Il a dit à Sa Majesté que la crise actuelle ne pouvait rester ouverte plus longtemps, et il est revenu, à plusieurs reprises, sur la nécessité d'appeler au pouvoir un cabinet ayant la confiance du pays et des députés. Sa Majesté, après avoir déclaré qu'Elle concevait tout aussi bien que lui, combien la situation est délicate, et parlé de la nécessité des Forces Nationales, a répondu dans ce sens-ci: «La nomination comme Grand Vizir d'une personnalité devant avoir la confiance du pays et de l'étranger ne peut se faire si vite, il faudra y réfléchir jusqu'à dimanche.»

Mes impressions personnelles, résultant des faits et renseignements précités, me donnent la conviction que le souverain est en pourparlers et correspond avec les Anglais et qu'il attend une réponse de Londres. En tout cas, la situation est bien critique. S'il venait à fonder des espoirs sur

les Anglais, il ne serait pas improbable qu'il appelât au pouvoir même Ferid Pacha. Bref, jusqu'ici, le souverain, n'a reçu lui-même personne, hormis Tevfik Pacha et Ferid Pacha, et son entrevue avec celui-ci a été une entrevue secrète.

Un personnage ayant des attaches avec le Palais, qui je sais possède votre confiance, est venu me voir exprès, jeudi dernier, au nom des personnes les plus proches de Sa Majesté, et m'a demandé mon opinion. En réponse, je lui ai dit clairement que la personne qui pourrait «solutionner la situation» en faveur de la Couronne, de l'Etat et de la nation, était Votre Excellence, mais, comme Elle ne pourrait revenir à İstanbul à cause de l'occupation, la nécessité s'imposait d'appeler au pouvoir İzzet Pacha. Salih Pacha laissa entendre que même la dissolution de la Chambre serait possible. On comprend que le premier vice-président Hüseyin Kazım Bey, se livre, aussi au nom de la Chambre, à des intrigues avec le Palais et les Anglais. Je vous donne ce qui précède à titre de renseignements.

Celaleddin Arif Bey ira au Palais aujourd'hui et exposera très clairement la situation à Sa Majesté. Il lui expliquera que dans le cas, où Elle appellerait au pouvoir les hommes de l'opposition, les organisations de l'Anatolie seraient ébranlées et que de cette façon, les principes professés dans l'Europe Orientale — qui Lui seraient finalement fatals - finiraient par gagner notre pays; que le Khalifat tomberait, aux yeux de l'Islam, dans une situation déplorable. Il lui montrera tous les télégrammes reçus de l'Anatolie, des centres d'organisations nationales, relativement à cette affaire, et lui soumettra, en plus, un rapport écrit à ce sujet.

Nous avons rédigé le rapport en commun.

Nous vous en ferons parvenir la copie plus tard.

Rauf

2° Ce télégramme est remis au bureau du télégraphe de Harbié, le 6-3-1920 à 17 heures 15.

Le premier Aide de Camp du Ministère de la Guerre
Salih.

Messieurs, il était assurément superflu que Rauf Bey parlât de moi, quand il s'agissait de trouver un Grand Vizir. Il n'avait jamais été question d'une telle chose entre lui et moi. Je n'avais d'ailleurs pas d'espoir que le Gouvernement d'İstanbul pût subsister. Quant à l'Etat Ottoman, j'étais convaincu depuis longtemps qu'il avait terminé son règne. Une pensée

aussi faible et aussi vide de sens que celle d'occuper le poste de Grand Vizir de l'Etat Ottoman, ne pouvait naturellement pas m'entrer dans l'idée.

En suivant, avec calme et sérénité le processus naturel de la Révolution, je ne pensais à rien d'autre qu'aux mesures que nécessiterait l'avenir.

Rauf Bey fit parvenir aussi la copie du rapport de Celaleddin Arif Bey dont il avait parlé. Et, après formation du cabinet, il nous donna les informations suivantes:

Harbié, 8-3-1920.

Au Commandement intérimaire du XX^{ème} Corps d'Armée.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

1° Le cabinet s'est constitué comme suit: Grand Vizir Salih Pacha; Şeyh ul Islam, maintenu; Ministre de l'Intérieur, maintenu; Ministre des Affaires Etrangères, Sefa Bey, maintenu; Ministre de la Guerre, maintenu; Ministre intérimaire de la Marine, Salih Pacha; Ministre des Travaux-Publics, Tevfik Bey; Ministre intérimaire des Finances, Tevfik Bey; Président intérimaire du Conseil d'Etat, Abdurrahman Şeref Bey; Ministre de l'Instruction Publique, Abdurrahman Şeref Bey; Ministre de l'Evkaf, ancien Şeyh ul Islam, Ömer Hulusi Efendi; Ministre de la Justice, Celal Bey; Ministre du Commerce, Ziya Bey, Directeur Général du Cadastre.

2° Nous ne connaissons pas la ligne de conduite de Celal Bey. La forme actuelle du Cabinet est l'œuvre du Palais, qui poursuit le dessein de faire gagner du temps à Ferid Pacha. Salih Pacha croit avoir rendu un service à la patrie en mettant fin à une crise. Nous sommes d'avis de ne pas faire confiance à ce cabinet; nous travaillons à ramener le groupe à notre point de vue. Le danger Ferid Pacha menace toujours; aussi nous vous prions de faire le nécessaire pour y parer.

3° Il faut que nous vous fassions également savoir ceci qui mérite de retenir l'attention: Salih Pacha s'était promis de consulter l'opinion du groupe pour fixer les noms des ministres qu'il devrait choisir en dehors de la Chambre des Députés, au cas où il serait convaincu de l'impossibilité de les prendre dans la Chambre. Or, il s'en est départi par la suite et a formé de son propre mouvement le cabinet dont nous vous faisons connaître la composition. — Rauf. --

Le premier Aide de Camp du Ministère de la Guerre
Salih.

Messieurs, l'exposé que je vous fais de la crise d'İstanbul est devenu assez long. Nous allons être témoins de beaucoup d'autres choses que la situation qui existait et perçait à İstanbul, va nous présenter encore.

Si vous permettez, occupons-nous un peu de la situation qui régnait dans la région d'Edirne, pour revenir plus tard à celle d'İstanbul.

Je crois avoir fait comprendre, à chaque occasion, au cours des déclarations générales que j'ai faites jusqu'ici, qu'à aucun moment, nous n'avions laissé la Thrace en dehors de nos organisations et de nos projets. Nos relations et correspondances avec Edirne étaient maintenues et continuées comme avec toute autre contrée du pays.

Je juge à propos de faire ressortir devant l'honorable Assemblée certains points intéressants des correspondances qui s'étaient échangées.

Le Commandant du premier Corps d'Armée, Cafer Tayyar Bey, expliquait excellemment, dans son rapport très détaillé du 3 août 1919, l'activité que les Hellènes déployaient dans la Thrace et spécialement dans la Thrace Occidentale, et les entreprises auxquelles ils s'y livraient.

Il se plaignait de ne pouvoir prendre, vis-à-vis de cette activité extraordinaire, les dispositions qu'il conviendrait de prendre.

Il faisait savoir qu'«il résultait des correspondances échangées que le «Général Milne ne consentait pas à ce que son corps d'armée prît les dispositions lui permettant de faire son devoir en face de cette situation et des faits pouvant éventuellement se produire.»

Il était certain que le Général Milne ne consentirait pas à nous laisser prendre nos dispositions. Je ne sais pourquoi on a échangé une correspondance afin de s'enquérir d'une chose aussi évidente que celle-ci.

Dans les instructions que je donnai à Cafer Tayyar Bey, le 3 février 1920, je lui rappelai à nouveau la nécessité d'organiser des détachements nationaux armés en conformité «des instructions secrètes», que nous avions envoyées.

«Il est nécessaire, dis-je, d'obtenir de cette façon les avantages qui ne peuvent être obtenus par une répartition convenable des troupes.»

J'écrivis aussi à la même date, à Cemal Pacha, qui était Ministre de la Guerre, lui parlant de la situation et lui demandant de s'opposer, au moins en Thrace Orientale, aux préparatifs des Grecs.

Les rapports présentés par l'Association «Trakya-Paşaeli» faisaient savoir qu'on ne parvenait pas à procéder aux organisations dans la mesure requise, et contenaient des plaintes contre certains fonctionnaires supérieurs.

Je faisais, dès le début, certaines observations à ces fonctionnaires.

Mais les plaintes les plus importantes furent bientôt celles contre Cafer Tayyar Bey. La lettre que je vais lire à ce propos, pourra, je présume, vous en donner une idée:

26 janvier 1920.

Mon Pacha Vénéré,

J'approuve les déclarations d'Arif Bey, concernant les habitants de la Thrace. L'Association pour la Thrace n'a pas été consolidée au point de vue de sa force matérielle. Malheureusement, Cafer Tayyar nous a trompés tous; il n'a procédé ni à la moindre organisation, ni à l'armement, ne fût-ce qu'en cédant un seul fusil. J'accuse Cafer de poursuivre des buts personnels. Ignorant également tout des affaires de Bulgarie, il est d'une incapacité absolue.

Nous avons, ces jours derniers, pris connaissance, par hasard, d'un ordre de Cafer à ses divisions. Après y avoir parlé de l'action des Hellènes et de leurs desseins, et bien que la situation présente commande de procéder enfin à la création des organisations nationales, en vertu des instructions de la Défense des Droits, il demandait aux commandants s'ils étaient d'avis ou non de venir en aide, sous ce rapport, à la population, par l'intermédiaire des officiers. Jugez-en... Dieu maudisse ceux qui trompent, quand le sort de la nation est en jeu. Mais, malheur à ceux qui ont été trompés.

En résumé, la Thrace, dont nous nous attendions à ce qu'elle défendît la patrie par la guerre et la révolution, ne put rien faire, bien que les troupes bulgares eussent évacué la Thrace Occidentale, n'y laissant que cinq ou dix fonctionnaires et pas plus de 150 à 200 gendarmes.

Je ne sais si Cafer a été affligé de cette situation. Par conséquent, nous enverrons enfin en Thrace Topçu İhsan et le vétérinaire Rasim, (caractère intelligent, vif, pondéré, tout à fait digne de confiance) pour les organisations. Nous enverrons également des armes d'ici.

Pourvu que ce maudit Cafer les laisse libres d'agir. Qu'il s'ôte de notre soleil, c'est tout ce que nous lui demandons.

Les Anglais reçoivent des livraisons par la ligne d'Edirne par des contingents composés exclusivement de soldats anglais. Les Hellènes se groupent à Hademköy, à Çorlu, à Lüleburgaz. La Bulgarie est en ébullition. Les méfaits des Grecs sont par trop nombreux; devant les plaintes désespérées de la population, le gouverneur ne sait que dire. Cafer fait preuve de faiblesse. Il est à prévoir que les concentrations étrangères qui s'opèrent en Thrace contre le bolchévisme, seront l'objet d'une action de la part des Bulgares, qu'elles visent.

Il faut là-bas de la poigne et un cerveau lucide. Cafer, pas plus que le Gouverneur, ne sont les hommes qu'il faut pour l'affaire: Ils ne sont pas assez dévoués. Tel est l'état des choses, et la situation, contre lesquels je lutte beaucoup. J'avais l'autre jour reçu un télégramme chiffré de votre part. J'en avais été fort affligé et avais demandé, par chiffres, certaines explications. Je n'ai pas reçu de réponse. Pacha, croyez-vous que je poursuive une politique personnelle? Ou bien me prenez-vous pour un imbécile ne pouvant comprendre l'importance d'un but ou d'une situation? Je proteste contre l'une ou l'autre des deux suppositions. Ma foi et ma conviction sont égales. Je vais de l'avant sans dévier. Seulement, je n'ai rien à dire si vous pensez à une autre chose que vous vous croyez peut-être obligé de me taire. Je vous prie de me le faire savoir ouvertement. Ces mots sévères et pleins de reproches m'affligent profondément. Mais cela ne saurait m'empêcher de travailler, ni me pousser à l'opposition.

Seulement, il en peut parfaitement naître une question personnelle. J'attire votre attention là-dessus, et vous prie de me permettre de vous dire, ici, que la délicatesse et la pondération que commande votre situation, et qui ne sauraient être négligées, exigent que vous n'entrepreniez aucune démarche avant de vous être rendu compte de ce que je souffre, et avant que la vérité ne soit établie.

Je vous exprime, Pacha, mes respects et mes vœux de succès. Vasıf

Messieurs, je me rendais compte, aux rapports et aux informations venant d'Edirne, qu'on y soutenait un point de vue politique erroné. Dans la lettre même qui vient d'être lue, certaines phrases indiquent qu'on partage ce point de vue faux. Pour y remédier, je répétais une fois de plus, le 3 février 1920, à Cafer Tayyar Pacha et à Rauf Bey à İstanbul, l'avis que nous n'avions pas cessé d'exprimer depuis le début.

Le réflexion que j'émettais une fois de plus était celle-ci: Parler d'une Thrace Occidentale et d'une Thrace Orientale réunies n'est pas de la bonne politique. La Thrace Orientale est indiscutablement partie intégrante de

notre pays. Quant à la Thrace Occidentale, c'est une région qui a été abandonnée jadis, en vertu d'un traité.

La Thrace Orientale peut tout au plus servir de base d'opérations à ceux qui travaillent pour la délivrance de la Thrace Occidentale.

L'insistance à prétendre réunir la Thrace Orientale à la Thrace Occidentale peut provoquer certaines autres prétentions sur la Thrace Orientale.

Il faut réfléchir, d'autre part, au fait que les Bulgares exigent également un débouché économique sur la Mer Egée. On doit travailler en Bulgarie, dans ce sens.

De son côté, Cafer Tayyar Pacha se plaignait des fonctionnaires, des notables, de la population. Dans un télégramme chiffré en date du 7/8 mars 1920, il disait: «Chez nous, la population attend tout du gouvernement. A cause de l'attitude neutre qu'observent les fonctionnaires supérieurs, les organisations nationales ne peuvent se constituer selon le vœu de Votre Excellence. C'est avec les villageois que j'entre particulièrement en contact au cours des fréquentes tournées d'inspection que je fais dans l'intérieur de la province...

Mais il est impossible de me rendre dans tous les villages.» Et: «Nous souhaitons tous que l'organisation soit faite d'une façon étendue et sur des bases solides, mais cela n'est possible qu'en travaillant à écarter les inconvénients auxquels il vient d'être fait allusion.»

Messieurs, le Général Milne ne permet pas à Cafer Tayyar Pacha d'apporter un changement quelconque dans la position des troupes. Le Vali et les Mutasarrıf restent neutres et s'abstiennent de guider et de conduire la population, qui, dans la question des Organisations Nationales, attend tout du gouvernement. Et l'on ne voit pas de possibilité pour qu'elles soient étendues et puissent reposer sur des bases solides tant que ces inconvénients ne seront pas écartés.

Messieurs, j'avais eu l'occasion de vous parler d'une certaine Association «Karakol» et des démarches faites pour lui interdire toute activité. On se rendait compte que cette Association s'efforçait de donner de l'extension à son organisation à İstanbul. Un nouvel avertissement devint nécessaire:

Lettre.

12 mars 1920.

A Monsieur le Colonel Şevket Bey,
Commandant de la Place forte de Çanakkale.

On s'aperçoit que nos organisations à İstanbul sont insuffisantes à assurer la réalisation de nos buts. D'après les informations données par certaines personnes bien informées, arrivées à Ankara à diverses époques, et notamment ces jours-ci, la cause de l'insuccès réside dans le fait que l'on travaille à appliquer le règlement de l'Association «Karakol» sous le nom d'organisation de la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli.

Le règlement de l'Association «Karakol» a effrayé bien des gens qui ont voulu entrer en contact avec les organisations. Pour cette raison, il est particulièrement suffisant pour İstanbul de donner corps aux organisations selon les principes du règlement de l'organisation de la Défense des Droits. Car c'est dans l'unification des courants d'idées qu'il faut chercher la force principale à İstanbul.

Pour les organisations armées, les initiatives particulières et l'action effective qui s'imposeraient à İstanbul, il suffit d'appliquer l'annexe au règlement de la Défense des Droits. Si l'on suppose quelqu' inconvénient à faire connaître les noms des personnes composant les conseils de direction du Comité Central d'İstanbul et des sections qui en dépendent, les personnages qui feront partie de ces organisations peuvent tenir leur identité secrète.

Je vous prie particulièrement de me faire savoir par un moyen sûr les organisations qui sont et seront faites sur cette base, et les noms des personnages qui composent le Comité Central et les conseils de direction.

Au nom du Comité Représentatif
Mustafa Kemal.

Revenons maintenant à İstanbul, si vous le voulez bien. Dans une dépêche en date du 11 mars, Rauf Bey donnait les informations suivantes: «Le 10 mars 1920, dans l'après midi, les Représentants de l'Entente s'étaient réunis, avaient délibéré sur la question soulevée par l'ordre, venu de Londres, d'arrêter les chefs des forces nationales d'İstanbul, et décidé d'exécuter ces ordres. Ces renseignements avaient été donnés en secret, d'une source certaine, à un personnage digne de foi, et on avait fait part de la nécessité, pour ces personnages, d'avoir à quitter İstanbul sans délai. Ceux-ci ayant examiné la situation au point de vue des diverses éventualités probables, avaient résolu de demeurer jusqu'au bout à İstanbul et d'y remplir le devoir que leur commandait l'honneur. Le Grand Vizir Salih Pacha, en serait sciemment la cause responsable.»

C'est pourquoi, paraît-il, ils voulaient s'efforcer de renverser le Ministère. Et ils étaient sûrs d'y réussir.

Dans une brève dépêche de Rauf Bey, faisant suite au télégramme ci-dessus et portant la même date, il était dit: «Comme nous n'avons reçu aucun avis de votre part concernant nos dernières informations et la situation du Ministère, je crains que vous n'avez pas reçu ces informations et suis inquiet, à juste titre, au sujet de votre santé. Nous attendons votre réponse.»

J'avais donné le 11 mars, les informations suivantes à Rauf Bey, et à titre d'information, aux XV^{ème} et III^{ème} Corps d'Armée:

11 mars 1920.

Hier soir — c'est-à-dire le 10/11 mars 1920, — un personnage qui est l'interprète du représentant français à Ankara, et qui de tout temps nous a communiqué des informations confidentielles, le capitaine Boizeau, nous a informé que le représentant anglais à Ankara, Withall, quitterait aujourd'hui Ankara pour İstanbul, accompagné de son personnel et emportant meubles et bagages, et qu'après ce train qui l'emmènera, les Anglais interrompraient le service des chemins de fer. Withall est effectivement parti aujourd'hui conformément aux renseignements donnés. Il est donc fortement probable que le service des trains sera interrompu. Il est hors de doute que la chose est en relation avec les mesures prises à İstanbul par les puissances de l'Entente.

Mustafa Kemal.

Le Commandant par intérim du XX^{ème} Corps d'Armée
Mahoud.»

J'avais aussi donné la réponse suivante à la dernière communication de Rauf Bey:

«Pour attaquer vous-même le cabinet au moyen d'un vote de méfiance, vous ne pourrez vous appuyer sur un motif bien puissant. Avant d'avoir une idée précise et nette au sujet du degré de cohésion et de courage civique dont est capable le groupe, et de sa volonté expresse d'unité dans l'action, je ne puis émettre aucun avis au sujet de la décision de faire une question constitutionnelle du fait que Salih Pacha a agi sans consultation avec le Conseil de direction du groupe.

Que la Chambre, en présence de la décision prise par les Anglais de procéder à des arrestations, continue jusqu'au bout à remplir courageusement son devoir, c'est un fait qui est très utile et un geste brillant. Il est seulement indispensable, que vous et ceux des camarades

dont la présence est nécessaire pour nos entreprises et notre action ultérieure, nous rallient finalement à coup sûr.

Dans le cas contraire, il est de toute nécessité que les personnages pouvant organiser l'action du groupe dans l'unité et la volonté, soient dès 4 présent chargés de cette tâche et que vous autres veniez sans délai ici. Il est nécessaire que les personnages qui viendront, soient de ceux qui réunissent les qualités qu'il faut pour représenter le pays, et de ceux qui auront la capacité pour constituer le cas échéant le gouvernement ou pour gouverner. Il est hors de doute que les puissances de l'Entente recourront à des mesures radicales de coercition...»

Mustafa Kemal.

Messieurs, les événements prouvèrent, avant même que trois ou quatre jours ne se fussent écoulés, que nous avions convoqué juste à temps Rauf Bey et les autres personnages. Malheureusement, notre invitation n'eut pas l'heur d'être prise en considération avec l'importance et le sérieux qu'il fallait.

Des personnages comme Rauf Bey, comme Vasif, se laissèrent en fin de compte, docilement conduire à Malte. Vous savez cela.

Il m'a été rapporté que, jusqu'au dernier moment, certains camarades avaient préparé et assuré les moyens, pris les mesures nécessaires pour passer en Anatolie et se rendre à Ankara. S'il est en ainsi, les raisons pour lesquelles ces personnages n'ont pas consenti à venir à Ankara et ont préféré se livrer aux Anglais et aller à Malte, méritent vraiment examen. En effet, partant de la supposition que la situation et le sort final de la Turquie étaient douteux, obscurs et périlleux, on ne peut considérer comme improbable que, mus par la crainte, s'ils se jetaient dans ce sombre danger de s'exposer à une fin effrayante et terrible, ils aient préféré se livrer à l'ennemi et passer quelque temps dans une geôle quelconque.

Cependant, je m'abstiendrai d'émettre ici un jugement de cette gravité. C'est en raison de ces réflexions que je n'ai pas manqué de profiter de toutes les occasions pour recourir à toutes les démarches possibles, en vue de délivrer ces personnages des geôles de Malte.

Messieurs, une lettre chiffrée parvint, le 16 mars 1920, au commandant du XX^{ème} Corps d'Armée à Ankara, émanant du commandement de la 10^{ème} Division à İstanbul, lettre portant le No 465 et la date du 14 mars 1920. En voici le texte:

«A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.»

A la suite de la réquisition, par les Anglais, du siège du Foyer Turc, celui-ci avait été transféré au bâtiment de l'Institut National d'Education et d'Instruction, lequel à son tour a été réquisitionné hier par les Anglais.

Hâdi, 9-3-1920.

Messieurs, le 16 mars 1920, à dix heures du matin, nous reçûmes, présents à l'appareil du télégraphe, la dépêche que voici:

Sublime Porte, 16.3.1920

«Les Anglais ont, ce matin, attaqué par surprise le poste des musiciens à Şeyhzâdebaşı et ont eu une collision avec les soldats. Ils procèdent à l'heure actuelle à l'occupation d'İstanbul. Ceci pour votre information.

Manastırlı Hamdi.»

Je mis au crayon, au bas de cette dépêche, la note suivante: «A communiquer immédiatement aux Corps d'Armée sous ma signature. Mustafa Kemal», puis je me mis à questionner l'expéditeur du télégramme. Manastırlı Hamdi Efendi continua sans arrêt à me donner des informations: «Non seulement un camarade digne de foi, mais tous ceux qui arrivent ici, rapportent ce qui précède; nous venons d'apprendre l'occupation de l'Ecole Militaire. Il y a même des soldats britanniques devant le bureau du télégraphe de Péra, mais on ignore s'ils l'occuperont ou non.»

Sur ces entrefaites, l'employé Ali, du bureau télégraphique du Ministère de la Guerre, commença à donner des informations: «Les Anglais ont fait irruption dans la matinée, et il y a six morts et environ quinze blessés. Les soldats britanniques patrouillent en ce moment. A l'instant-même, les soldats britanniques pénètrent au Ministère. Ils y entrent. A la porte Nizamié. Coupez la communication. Les Anglais sont ici.»

Manastırlı Hamdi Efendi put encore communiquer avec nous:
Excellence,

Des marins anglais ont occupé le bureau télégraphique du Ministère de la Guerre et détruit les fils. D'une part, ils occupent Tophane, de l'autre, les navires de guerre débarquent des troupes. La situation s'aggrave, Excellence, lors de la collision de la matinée, nous avons eu six morts et quinze blessés. Excellence, j'attends vos ordres. 16-3-1920. Hamdi.

Hamdi Efendi poursuivit:

«Dans la matinée, tandis que nos soldats dormaient encore, les marins britanniques vinrent occuper le poste; nos hommes, réveillés en sursaut, étaient encore à demi endormis, lorsque commença la collision, qui eut comme résultat, six morts et quinze blessés parmi les nôtres.

Là-dessus, comme ils en avaient déjà arrêté le maudit projet, les Anglais firent accoster leurs cuirassés aux quais, occupèrent Tophané et la région de Péra, puis le Ministère de la Guerre. A l'heure actuelle, il est impossible d'avoir communication avec les bureaux télégraphiques de Péra et du Ministère de la Guerre.

D'après les nouvelles que je viens d'avoir tout à l'heure, l'occupation s'étendrait jusqu'à Derince.»

«Voici que le bureau télégraphique de Péra ne répond plus. Il faut croire qu'il a également été occupé. Dieu fasse qu'ils n'occupent pas ce bureau-ci. Voici les directeurs et les employés du télégraphe de Péra. On les a chassés du bureau.

Excellence, je viens d'apprendre à l'instant que ce bureau-ci sera occupé dans une heure.»

Feu Hayati Bey, sur l'ordre que j'avais mis par note au dos de la première information télégraphique, avait résumé les nouvelles reçues et les transmettait à tous les Commandants en Rumeli et en Anatolie. J'avais dit que les informations fussent communiquées sans délai à Edirne par İstanbul. Hamdi Efendi me fit savoir: «J'exécute les ordres de Votre Excellence. J'écris à Edirne et nous tenons prêts toutes les centrales télégraphiques.» Je demandai à Hamdi Efendi: «Avez-vous des nouvelles au sujet de la Chambre des Députés? Le bureau télégraphique de la Chambre fonctionne-t-il?»

«Oui, répondit Hamdi Efendi, il fonctionne, le Commandant du XIV^{ème} Corps d'Armée est présent. Le Pacha demandait la communication. Faut-il la donner?»

Depuis ce moment, Messieurs, nous n'eûmes plus de communication de Hamdi Efendi. Nous en conclûmes que la centrale télégraphique d'İstanbul avait aussi été occupée.

Sans le courageux patriote qu'était Manastırlı Hamdi Efendi, qui sait combien de temps nous aurions attendu pour être informé du malheur qui frappait İstanbul? On s'apercevait que nul à İstanbul, parmi les ministres, les députés, les commandants, les personnages faisant partie de nos organisations, n'avait songé à nous prévenir à temps.

Il faut croire que tous étaient en proie à une émotion et une agitation profondes. Je ne sais si l'on peut en déduire qu'ils avaient perdu la tête au point de ne plus pouvoir s'approcher de l'extrémité du fil qui joignait İstanbul à Ankara? L'employé du télégraphe Hamdi Efendi vint, par la suite, à Ankara et remplit les fonctions de télégraphiste de notre Quartier Général. Je considère comme un devoir d'ordre patriotique et d'ordre national, d'exprimer publiquement ici les remerciements que je lui dois.

Messieurs, devant cette situation, je donnai l'ordre suivant afin de prévenir, avant tout, tout malheur éventuel:

Circulaire à tous les Valis et Mutasarrıfs, aux Commandants du III^{ème} Corps d'Armée à Sivas;

XIV^{ème} « « Bandırma

XX^{ème} « « Ankara

XV^{ème} « « Erzurum

XII^{ème} « « Konya

XIII^{ème} « « Diyarbakır

A Refet Bey, au front d'İzmir, au
Commandement de la 61^{ème} Division à
Balıkesir.

A tous les Comités centraux et conseils de direction de l'Association pour la Défense des Droits:

«Télégramme urgent.

Ankara, 16-3-1920.

Etant donné la situation d'aujourd'hui, notre nation, tout en gardant confiance dans la solidarité du monde islamique tout entier et du monde civilisé qu'animent des sentiments d'humanité, ne pourra, pour un temps, rester en contact avec le monde officiel de l'extérieur, ami ou ennemi.

L'attitude humanitaire que nous observerons à l'endroit des populations chrétiennes vivant dans notre patrie n'en aura que plus de prix en ces jours-ci, et la possibilité pour ces populations chrétiennes, qui ne jouissent d'aucune protection effective ou apparente de la part d'aucun gouvernement étranger, de vivre dans la sécurité et la tranquillité, sera une preuve décisive de nos aptitudes à la civilisation, qui sont dans le caractère de notre race. Je vous prie de faire en sorte que la loi soit

appliquée avec sévérité et de façon égale à tous ceux dont l'activité va à l'encontre des intérêts de la patrie, et à ceux qui troublent l'ordre et la tranquillité dans le pays, qu'elle soit appliquée sans distinction de religion ni de nationalité, et d'user de mansuétude et de sollicitude à l'égard de ceux qui remplissent leurs devoirs de citoyens et se montrent soumis et respectueux à l'endroit des autorités locales, et de communiquer d'urgence ces instructions à tous les intéressés et d'en informer la population par les moyens que vous jugerez convenables.»

Au nom du Comité Représentatif de l'Association pour la Défense des Droits Mustafa Kemal.

Messieurs, les puissances de l'Entente voulurent, après avoir occupé les centrales télégraphiques d'Istanbul, transmettre par le télégraphe un communiqué officiel à travers le pays. A la suite de notre avertissement, ce communiqué ne fut reçu nulle part, sauf par quelques centrales télégraphiques. De ceux qui le reçurent, et y répondirent, les principaux sont: Suad Bey, Mutasarrif d'Izmit. Suphi Bey, vali de Konya.

Communiqué officiel.

«Il y a cinq ans et demi, les chefs du Comité Union et Progrès, qui avaient, on ne sait par quel concours de circonstances, pris en main les destinées de l'Etat ottoman, ont, sûr l'instigation des Allemands, fait participer l'Etat et le peuple ottoman à la guerre générale.

On sait le résultat de cette politique inique et funeste. Après avoir éprouvé toutes sortes de malheurs, l'Etat et le peuple ont subi une telle défaite que les chefs de l'Union et Progrès eux-mêmes n'ont trouvé d'autre remède que de conclure un armistice, puis de prendre la fuite.

Après la conclusion de l'armistice, un devoir incombait aux puissances de l'Entente: c'était de jeter les bases d'une paix susceptible d'assurer le bonheur, le développement futurs, la vie sociale et économique de tous les habitants de l'ancien Empire ottoman, sans distinction de race et de religion.

Tandis que la Conférence de la Paix s'occupait d'accomplir ce devoir, certains individus, porte-parole des chefs en fuite de l'Union et Progrès, ont fait une organisation sous le nom d'emprunt d'«organisation nationales», et ont osé, au mépris des ordres du Sultan et du Gouvernement central, se livrer à des actes comme l'appel sous les armes de la population complètement décimée par les résultats funestes de la guerre, semer la discorde entre les divers éléments, détrousser la population sous prétexte

de re-ceueillir des souscriptions nationales; ils ont ainsi entrepris, non pas d'assurer la paix, mais de rouvrir une nouvelle période de guerre. La Conférence de la Paix a continué à remplir son devoir malgré ces excitations et les agissements, et elle vient finalement de décider que İstanbul resterait sous l'administration turque. Cette décision rassurera les esprits ottomans. Cependant, en la communiquant à la Sublime Porte, on a fait en même temps savoir les conditions dont dépendait l'exécution de cette décision.

Ces conditions étaient, que la vie des chrétiens, se trouvant dans les provinces ottomanes, ne fût pas en danger, et qu'on mît fin aux agressions continuelles qui se produisent constamment aujourd'hui contre les troupes des puissances de l'Entente et de leurs alliés. Bien que le gouvernement central, en face de cet avertissement, ait montré une certaine bonne volonté, les hommes qui agissent sous le nom d'emprunt d'«organisations nationales», n'ont malheureusement pas voulu renoncer à leurs excitations et agissements.

Au contraire, ils ont entrepris d'associer le gouvernement à leurs actes. En face de cette situation qui constitue un gros danger pour la paix que chacun attend ardemment, les puissances de l'Entente se sont vues obligées d'envisager les mesures nécessaires pour assurer l'application des conditions de paix qui seront formulées bientôt.

A cet effet, elles n'ont entrevu qu'un seul moyen: procéder à l'occupation provisoire d'İstanbul.

Cette décision ayant été exécutée aujourd'hui, les points suivants sont portés à la connaissance du public afin de l'éclairer.

1° L'occupation est provisoire.

2° Le but des puissances de l'Entente est non pas de détruire mais, au contraire, de renforcer le prestige du Sultanat dans les régions qui demeurent sous l'administration ottomane.

3° Le but des puissances de l'Entente est aussi, de ne pas priver les Turcs d'İstanbul. Mais si, à Dieu ne plaise, des troubles étendus ou des massacres surviennent en province, il est probable que cette décision sera modifiée.

4° Le devoir qui s'impose en ces moments délicats à tous, musulmans ou non-musulmans, est de vaquer à ses affaires, de contribuer au maintien de la tranquillité, de ne pas prêter oreille aux mensonges de ceux qui veulent, par leurs folies, détruire le dernier espoir de créer une Turquie

nouvelle sur les ruines de l'Etat Ottoman, et d'obéir aux ordres émanant d'Istanbul, qui est actuellement le siège du Sultanat.

Pour nous, nous sommes pénétrés du caractère sacré de la lutte que nous avons entreprise pour défendre nos droits et notre indépendance, et convaincus qu'aucun pouvoir au monde ne saurait priver une nation de son droit de vivre.

Nous nous contentons de laisser, non pas à l'Europe et à l'Amérique politiques, mais à l'Europe et à la Amérique de la science, de la culture et de la civilisation, le soin d'apprécier le caractère de cette mesure qui constitue un attentat tel que l'histoire n'en a jamais enregistré jusqu'à ce jour, et qui est incompatible avec l'honneur et l'amour propre des peuples qui l'ont prise: elle repose en effet sur une sorte de fourberie: par un armistice basé sur les principes de Wilson, la nation a été privée de ses moyens de défense. Derechef et pour la dernière fois, nous attirons l'attention sur la grande responsabilité historique qu'entraînera cet événement.

La légitimité de notre cause, son caractère sacré, sont, en ces moments difficiles, notre plus solide appui après Dieu.

Le Comité Représentatif pour la Défense des
Droits de l'Anatolie et de la Rumeli
Mustafa Kemal.

Dans la nuit qui suivit, j'envoyai par circulaire les instructions suivantes:

«Télégramme chiffré. 16/17-3-1920.

A tous les Valis et Commandants.

Il est nécessaire de tenir des meetings, pour adresser aux Présidents des Chambres des Députés des Puissances de l'Entente et de tous les pays neutres, et aux représentants des puissances de l'Entente des télégrammes de protestation signalant que Istanbul, les édifices publics qui s'y trouvent et, en particulier, la Chambre des Députés ont été officiellement occupés par la force et que cette occupation a été effectuée après que la nation a été désarmée par l'armistice.

Il faut spécifier dans les télégrammes que l'outrage qui vient d'être commis, porte un coup fatal, moins à la souveraineté ottomane qu'aux principes de liberté, de nationalité, de patrie nés d'une civilisation et d'une

humanité vieilles de vingt siècles, que ce fait n'ébranlera aucunement la foi de la nation ottomane et sa volonté de défendre son indépendance et son existence, mais que les peuples civilisés auront, en tolérant cet outrage, encouru une grande responsabilité historique. En même temps que les télégrammes destinés aux présidents des parlements et aux Ministres des Affaires Etrangères des pays neutres, des télégrammes seront remis aux autorités repectives à İstanbul. Ces télégrammes doivent être également expédiés par l'intermédiaire du représentant italien à Antalya.

Je vous prie de noua faire parvenir copie des télégrammes de protestation.»

Pour le Comité Représentatif

Mustafa Kemal.

Au Colonel Refet Bey.

«Télégramme chiffré.

16-3-1920.

Nous considérons qu'il serait utile de communiquer également aux présidents des parlements en session des puissances de l'Entente et aux Ministères des Affaires Etrangères des pays neutres une copie des télégrammes de protestation qui seront expédiés au cours des meetings tenus partout à l'occasion du dernier événement.

Nous vous prions d'assurer à ce sujet les bons offices du représentant italien à Antalya.

Au nom du Comité Représentatif

Mustafa Kemal.»

Messieurs, à la même date, je fis publier cette proclamation au peuple:

Proclamation.

A tous les Commandants,

Aux Valis et Mutasarrifs,

Aux Associations pour la Défense des Droits,

Aux Présidents des Municipalité,

A l'Association de la Presse:

On sait à quelles mesures diverses les puissances de l'Entente ont eu recours jusqu'ici pour arriver au partage de notre pays.

En premier lieu, après accord avec Ferid Pacha, elles ont songé à asservir la nation restée sans défense, à une administration étrangère et à

annexer diverses parties importantes du pays aux colonies des puissances victorieuses. La volonté, la fermeté, dont les Forces Nationales, soutenues par l'ensemble de la nation, on fait preuve dans la défense de l'indépendance, a bouleversé ces desseins.

En second lieu, elles se sont adressées au Comité Représentatif pour circonvenir les Forces Nationales et suivre, avec leur agrément, une politique de prépondérance en Orient. Le Comité n'a consenti à aucune sorte de pourparlers, avant d'avoir assuré l'indépendance de la nation et l'intégrité du territoire et avant qu'on n'entreprenne, en particulier, l'évacuation des zones occupées.

En troisième lieu, elles ont, en intervenant dans les actes des gouvernements qui avaient lié partie avec les Forces Nationales, entrepris d'ébranler l'unité nationale, d'encourager et d'enhardir l'opposition traîtreuse.

Ces assauts se sont effondrés à leur tour devant la fermeté et la solidarité nées de l'unité nationale.

En quatrième lieu, elles se sont mises à exercer une pression sur l'opinion publique en parlant de décisions alarmantes prises, touchant le sort du pays.

Ces menaces aussi sont restées sans effet devant la volonté et la décision de la nation ottomane résolue à tous les sacrifices nécessaires pour la défense de son honneur et de son pays.

Finalement, l'occupation, par la force, d'Istanbul a mis fin, aujourd'hui, à l'existence et à la souveraineté, sept fois centenaire, de l'Etat Ottoman. Ainsi, aujourd'hui, la nation turque se trouve réduite à défendre ses facultés de civilisation, son droit à la vie, et à l'indépendance, son avenir tout entier.

Nous mériterons les applaudissements de l'humanité, nous préparerons la voie de l'affranchissement opéré par le monde islamique, en délivrant le siège du Khalifat des influences étrangères, en le défendant avec une foi digne de notre gloire, et en réalisant l'indépendance de la nation. Dieu est avec nous dans la lutte sacrée que nous avons entreprise pour l'indépendance de la patrie.

Du nom au Comité Représentatif de l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli Mustafa Kemal.

Messieurs, en même temps, on s'adressa au monde islamique tout entier par une proclamation où l'outrage qui venait d'être commis fut rapporté en détail, proclamation qui fut répandue par divers moyen.

Messieurs, sans attendre des nouvelles complémentaires, et me rendant compte du caractère de la situation par les informations données par le télégraphiste Manastırlı Hamdi Efendi et le contenu de la proclamation faite au nom du Corps d'occupation, qui confirmait les renseignements de Hamdi Efendi, je pris et appliquai, le jour même de l'occupation, les mesures que je considérais comme urgentes et nécessaires, ainsi que je viens de l'expliquer.

Des nouvelles contradictoires et exagérées commencèrent à nous parvenir de sources diverses, sur la façon dont İstanbul avait été occupé et sur les arrestations. Nous nous livrâmes à une enquête par divers moyens.

On apprit que des députés, s'étant dispersés devant l'impossibilité d'exercer légalement leurs fonctions, et que certains autres personnages s'étaient enfuis d'İstanbul et avaient pris la route d'Ankara.

Je donnais les ordres nécessaires aux autorités se trouvant sur leur chemin pour leur faciliter le voyage.

Messieurs, parmi les mesures que je pris lorsque, le 16 mars, l'occupation d'İstanbul fut devenue notoire, il y en a certaines que je n'énumère pas ici, en ayant parlé à la première ouverture de la Grande Assemblée Nationale.

Par exemple, vous avez dû lire dans le premier procès-verbal de la Grande Assemblée Nationale, des détails sur des mesures telles que le désarmement et l'éloignement des troupes étrangères se trouvant à Eskişehir et Afyonkarahisar, la destruction de la voie ferrée aux environs de Geyve et d'Ulukışla, l'arrestation des officiers étrangers se trouvant en Anatolie etc...

La plus importante de ces mesures fut la décision d'accomplir notre devoir patriotique et national en assurant la réunion à Ankara d'une Assemblée ayant un pouvoir extraordinaire, et l'application de cette décision.

Messieurs, le 19 mars 1920, soit trois jours après l'occupation d'İstanbul, j'envoyai par circulaire un communiqué concernant la décision à laquelle je viens de faire allusion et la manière de l'appliquer.

Messieurs, pendant deux jours, je correspondis, placé moi-même à l'appareil télégraphique, avec les Commandants, procédant à un échange de vues avec eux et leur demandant leur avis sur cette question.

Dans le projet que j'esquissai d'abord, j'avais employé le terme «Assemblée Constituante». Mon intention était de faire en sorte que l'Assemblée qui devait se réunir fut, dès le premier moment, munie des pouvoirs nécessaires pour changer le régime.

Mais, parce que je n'avais pu ou voulu expliquer ce terme avec la clarté suffisante, de Sivas et d'Erzurum on me fit remarquer que ce terme n'était pas familier au peuple.

Là-dessus, je me contentai d'employer l'expression «Assemblée munie de pouvoirs extraordinaires.»

Aux vilayets, aux Livas (Districts) autonomes,

Aux Commandements de Corps d'Armée,

L'occupation officielle de la capitale par les puissances de l'Entente, a désorganisé les forces nationales de l'Etat, c'est-à-dire les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif, et la Chambre des Députés s'est dispersée en communiquant officiellement au gouvernement que, devant cette situation, elle ne voyait pas la possibilité d'exercer ses fonctions.

Dans ces conditions, afin d'envisager et d'appliquer les mesures susceptibles d'assurer l'intangibilité de la capitale, l'indépendance de la nation et la délivrance du pays, il a été jugé indispensable de convoquer à Ankara une Assemblée munie par le peuple de pouvoirs extraordinaires, et d'y faire aussi participer ceux des députés, membres de la Chambre dispersée, qui pourront venir à Ankara. Nous attendons en conséquence, de votre patriotisme et de votre capacité qu'il soit procédé aux élections selon les instructions ci-dessous :

1° Une Assemblée munie de pouvoirs extraordinaires, se réunira à Ankara à l'effet de gérer et de contrôler les affaires nationales.

2° Les personnages à choisir comme membres de cette Assemblée, sont soumis aux conditions légales concernant les députés.

3° Lors des élections, les Livas serviront de base aux opérations électorales.

4° Cinq députés seront élus pour chaque Liva.

5° Les élections se feront le même jour et au cours de la même réunion, par les soins d'un comité composé dans chaque Liva, des électeurs au second degré venus, sur convocation, des Gazas dépendants de ce Liva; des électeurs au second degré des chefs-lieux de Liva; des conseils administratifs et municipaux des Livas; des comités directeurs de la Défense des Droits pour les Livas; dans les vilayets, des conseils généraux des vilayets; du conseil municipal des chefs-lieux de vilayets; des électeurs au second degré des chefs-lieux de province, des chefs-lieux de cazas, et des électeurs au second degré des cazas dépendant du chef-lieu.

6° De même que chaque partie, groupement et association peut désigner des candidats, de même, chaque particulier a le droit de poser, au lieu de son choix, sa candidature à titre indépendant, à l'effet de participer de façon effective à cette lutte sacrée.

7° Les opérations électorales sont présidées par le plus haut fonctionnaire de la localité où elles ont lieu, et celui-ci est responsable de la régularité des élections.

8° Les élections se feront au scrutin secret et à la majorité absolue, et le dépouillement du scrutin sera fait par deux personnes désignées par le comité et en présence de celui-ci.

9° A l'issue des élections, il sera rédigé en trois exemplaires un procès-verbal portant la signature ou le cachet personnel de tous les membres. Un exemplaire en sera conservé sur place, le deuxième sera remis au candidat élu et le troisième transmis à l'Assemblée.

10° Les indemnités à toucher par les membres seront fixées plus tard par l'Assemblée. Seulement, les frais de route seront assurés par les autorités locales et déterminés par les comités électoraux en prenant comme base les frais indispensables.

11° Les élections seront terminées de façon à ce que dans quinze jours au plus tard, la majorité des membres se réunisse à Ankara. Les membres se mettront aussitôt en route, et le résultat des élections, ainsi que les noms des membres seront immédiatement communiqués.

12° Prière de faire savoir l'heure de réception de la dépêche.

Note: Communiqué aux Commandants de Corps d'Armée, aux vilayets, aux Livas indépendants.

Au nom du Comité Représentatif

Mustafa Kemal.

Messieurs, dans l'espace d'une semaine, je me mis personnellement en contact, par le télégraphe, avec les députés qui se rendaient à Ankara par des chemins différents. On leur donna des informations susceptibles de relever leur moral et d'alléger leur chagrin. Il n'y avait plus personne à İstanbul pour y défendre notre cause.

Quant à ceux qui, malgré les avertissements que nous leur avions adressés pendant des mois et de diverses manières, n'avaient pas procédé aux organisations d'après nos indications, et qui avaient travaillé à la création de l'Association des Caracols, leurs chefs étaient partis pour Malte, et leurs partisans ne donnaient plus signe de vie et d'activité à İstanbul.

Pour créer, là-bas, une nouvelle organisation, je fus dans l'obligation de faire de grands efforts et de dépenser plus d'argent que rien ne permettait notre situation financière de l'époque.

Honorables Messieurs,

Au cours de mes déclarations générales, j'avais parlé, à une ou deux occasions, de la 'question de mon élection à la présidence de la Chambre des députés d'İstanbul, et de l'intention poursuivie dans ce dessein. J'avais dit aussi que je m'étais heurté à certaines difficultés et que ce projet n'avait pu être réalisé.

En effet, lorsque la Chambre, à İstanbul, fut l'objet d'un attentat et se dispersa, j'hésitai un moment à rassembler les députés, et surtout à entreprendre de la façon que j'ai décrite, de constituer une Assemblée.

Bien entendu, j'ignorais si Celaleddin Arif Bey, qui était président de la Chambre, viendrait ou non à Ankara. J'étais décédé, au cas où il y viendrait, à l'attendre et à le charger de faire cette convocation.

Mais la situation était urgente, et il fallait agir, avec beaucoup de célérité. Je ne jugeai pas prudent de perdre du temps dans l'attente d'une éventualité incertaine.

Mais, en même temps, pour assurer l'application de la décision que je devais prendre, je sentis l'obligation de correspondre personnellement, à l'appareil télégraphique, avec tous les commandants, et passai un ou deux jours à recevoir leurs avis et leurs observations.

Le contact avait été établi avec Celaleddin Arif Bey lors de son arrivée à Düzce, dans la nuit du 27 mars. Je lui envoyai la dépêche suivante :

No 34.

A l'Honorable Celaleddin Arif Bey, Président de la Chambre des Députés, Düzce.

Ankara, 27/28-3-1920.

«L'occupation officielle et effective d'Istanbul par les Anglais a réduit le pouvoir de l'Etat à la servitude et à l'oppression; l'agression commise contre la Chambre des Députés et par laquelle on a attenté à l'indépendance et à l'honneur de la nation, a mis les représentants de la nation dans l'impossibilité d'accomplir leur devoir concernant les destinées du pays, et ils se sont vus dans l'obligation de se réfugier auprès de la nation; tout cela a engendré la nécessité d'une Assemblée extraordinaire qui tiendrait sous son autorité et son contrôle le pouvoir public de l'Etat et de la nation.

Vous n'ignorez certainement pas que le Comité Représentatif a décidé la réunion, à Ankara, d'une Assemblée dotée de pouvoirs extraordinaires et que l'ordre a été donné partout de faire le nécessaire à cet effet.

Nous jugeons utile que, prenant connaissance de la communication faite à cet effet, en date du 19 mars 1920, vous confirmiez son contenu et présentiez dès maintenant notre point de vue là-dessus à l'opinion publique par une brève proclamation afin d'assurer la rapidité des élections et la réunion à bref délai, de l'Assemblée.

J'attends, Monsieur, votre réponse. Mustafa Kemal.»

Voici la réponse que donna Celaleddin Arif Bey:

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha à Ankara.

Düzce, 27-3-1920.

«Je n'ai pas lu la proclamation du 19 mars 1920 dont parle Votre Excellence. Bien que la réunion d'une Assemblée extraordinaire soit opportune, il est nécessaire qu'une telle Assemblée soit faite, dans la mesure du possible, conformément à la loi.

Il est vrai que notre Constitution est muette au sujet de la réunion d'une pareille Assemblée extraordinaire, mais on peut tirer profit des dispositions contenues dans d'autres Constitutions, Ainsi, par exemple, d'après la Constitution française, si la Chambre est dissoute illégalement, ou est l'objet d'une agression quelconque, les membres de cette Chambre qui ont pu s'enfuir peuvent, avec des membres des conseils des départements et des arrondissements, choisis à raison de deux par Conseil, se réunir en un lieu convenable et prendre les décisions requises pour la

réouverture de la Chambre ou parer aux effets de l'agression. Les décisions de cette Assemblée sont exécutoires, et quiconque n'obéit pas à ses décisions tombe sous l'accusation de haute trahison. Je songeais, de mon côté, à ces principes.

Je suis d'avis de rédiger une proclamation après consultation à mon arrivée à Ankara, lorsque je saurai les bases sur lesquelles se fonde la proclamation du 19 mars 1920. Nous en reparlerons.

Ismail Fazıl Pacha, Reşid Bey, député de Saruhan, qui se trouvent à l'appareil, vous envoient leurs hommages et leurs salutations. Un camarade, Rıza Bey, député de Kırşehir, présente également ses respects et prie qu'on prévienne son père qui est à Keskin qu'il se trouve à Bolu.

Celaleddin Arif.»

Si l'on examine attentivement le contenu de ce télégramme, on remarque facilement qu'il existe un désaccord profond entre mon point de vue et celui de Celaleddin Arif Bey. Je savais fort bien, en décidant la réunion à Ankara d'une Assemblée munie de pouvoirs extraordinaires, que notre Constitution ne contenait aucune disposition au sujet d'une pareille Assemblée. Mais je ne songeai point, pour prendre ma décision, à réfléchir à l'existence ou à l'absence d'une telle clause.

D'autre part, je n'avais pas du tout pensé à m'efforcer d'assurer la réunion de la Chambre des Députés dans sa forme et son caractère anciens, avec ceux des Députés de la Chambre qui avait été l'objet d'une agression, qui avaient pu s'échapper, et deux membres choisis pour chaque Conseil de vilayet et de Liva.

Au contraire, j'ai entendu organiser une Assemblée d'un caractère tout autre et de pouvoirs tout différents et traverser avec elle les phases successives de la révolution que j'envisageais. Pour ces raisons, je perdis l'espoir de trouver la possibilité d'accorder, après consultation, nos points de vue, entre lesquels je ne doutais pas qu'il y eût divergence.

Je fis cependant communiquer à Celaleddin Arif Bey, par télégramme, ma proclamation du 19 mars 1920.

La réponse que je reçus, le lendemain, fut celle-ci:

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha, Ankara.

Düzce, 28-3-1920.

«J'ai pris connaissance de la proclamation du 19 mars 1920 du Comité Représentatif. Son contenu est, d'une façon générale, conforme aux principes que j'envisageais. Il est en conséquence naturel qu'une autre proclamation soit rédigée après consultation, dès mon arrivée à Ankara. Je serai obligé de rester demain à Bolu et partirai le 29 mars 1920 pour Ankara.

En portant ce qui précède à votre connaissance, je vous présente mes respects.

Le Président de la Chambre des Députés

Celaleddin Arif.»

Bien qu'il déclare, après avoir pris connaissance de notre proclamation, en trouver le contenu conforme, d'une façon générale, aux principes qu'il envisage lui-même, Celaleddin Arif Bey ne rédige point aussitôt une proclamation pour confirmer le contenu de la première. Il remet celle-ci à son arrivée à Ankara et à la consultation qu'il y aura.

Messieurs, après l'arrivée de Celaleddin Arif Bey à Ankara, il y eut des conversations et des discussions assez longues au sujet de cette question avec lui, et avec certains autres juristes.

Mais, si je ne me trompe, Celaleddin Arif Bey ne partagea jamais mon point de vue concernant le caractère et les pouvoirs de la Grande Assemblée Nationale.

Il fut toujours d'avis que le devoir essentiel de l'Assemblée qui venait de se réunir, consistait à assurer la réunion de la Chambre des Députés d'Istanbul et se considéra toujours comme le président de cette Chambre.

Permettez-moi d'évoquer un petit souvenir qui confirme ce qui précède:

Un jour, — tandis que j'étais président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et lui vice-président — Receb Bey, qui était à l'époque secrétaire général de l'Assemblée, nous informa, à la réunion du Bureau de la Présidence, que Celaleddin Arif Bey avait abordé la question des allocations et réclamé, à titre de président de la Chambre des Députés, les allocations prévue pour ces fonctions.

Vous savez qu'à cette époque-là, il n'y avait pas de différence entre les allocations du président, du vice-président, des autres présidents et des membres de l'Assemblée. Celaleddin Arif Bey faisant exception pour lui-

même seulement, en qualité de président de la Chambre des Députés, parlait de son droit légal à des allocations plus élevées.

Je déclarai que le Bureau de la présidence n'était pas compétent pour résoudre cette question, qu'au cas où il insisterait dans sa demande, celle-ci serait référée à l'Assemblée en séance plénière, et qu'on agirait selon la décision qui y serait prise. Celaleddin Arif Bey crut ne pas devoir affronter l'Assemblée et renonça à ses prétentions.

Honorables Messieurs,

Les opérations électorales commencèrent partout dans le pays à se dérouler sérieusement et avec célérité, en conformité des instructions données le 19 mars 1920. En certains endroits seulement, on manifesta quelque hésitation et quelque résistance, courtes ou prolongées, suivant les lieux.

Finalement, les députés de toutes les circonscriptions électorales sans exception furent présents à la Grande Assemblée Nationale en qualité de représentants de tout le pays, de la nation. Les localités qui, primitivement, avaient voulu faire exception, étaient celles-ci: Dersim, Malatya, Konya, Diyarbakır, Trabzon...

Messieurs, je dois à la vérité, de relever que ce ne sont point les populations de ces circonscriptions qui manifestèrent de l'hésitation et de la résistance, mais plutôt les fonctionnaires civils supérieurs qui s'y trouvaient à l'époque. La population, dès qu'elle se rendit compte de la réalité, n'hésita pas un seul instant à se rallier à la volonté commune de la nation.

Maintenant, Messieurs, abordons derechef certains de ces faits qui sont pour ainsi dire les conséquences naturelles d'une révolution. Dans un télégramme chiffré, daté du 29 mars 1920, que je reçus de Selahaddin Bey, commandant le III^{ème} Corps d'Armée, il était annoncé que la mentalité de la 15^{ème} Division se trouvant à Samsun était douteuse, «et que certains officiers étaient, soi-disant, animés de sentiments favorables au Sultan». Les officiers se seraient, paraît-il, adressés à leurs Chefs pour leur annoncer qu'ils n'exécuteraient pas les ordres qui seraient hostiles au Sultan. On aurait l'impression qu'ils abandonneraient leur poste, au cas où l'on exercerait une pression sur eux.

Les journaux et des voyageurs arrivés d'Istanbul leur avaient appris que les édifices réquisitionnés le deuxième jour de l'occupation, avaient été complètement évacués, que le cabinet Salih Pacha était à son poste et que

le Sénat exerçait ses fonctions; qu'au, dernier Sélamlik, les cérémonies habituelles s'étaient déroulées comme auparavant, en présence des Ministres de la Guerre et de la Marine...

«Ainsi, auraient-ils dit, qu'est-ce que toutes ces choses que l'on fait à l'insu du Cabinet quand il y a un Ministère à İstanbul?»

Le Commandant de la 15^{ème} Division, en faisant part de l'état d'âme et de l'attitude de ses officiers, faisait les observations suivantes:

«Il n'y aurait rien d'extraordinaire, ici, à emprisonner un officier; mais un fait parail pourrait provoquer certains événements tels qu'une marche sur l'Anatolie.

J'ignore de quelle manière les Forces Nationales sont employées au front d'İzmir. Je crois qu'elles sont employées moyennant des soldes.

Comme il va de soi qu'en cas de guerre on ne peut allouer des traitements à la population tout entière, je suis persuadé que le lendemain du début des hostilités, il ne restera plus trace des Forces Nationales.

Quant aux troupes régulières, les désertions ont déjà commencé. Tant que persistera la pénurie d'argent et qu'il y aura un Gouvernement Central à İstanbul, je douterai même des officiers.»

D'autre part, Selahaddin Bey, commandant le III^{ème} Corps d'Armée, avait, conformément aux instructions que nous avons données, fait arrêter un capitaine nommé Forbes, chargé de contrôle, venu à Amasya. Un capitaine, représentant britannique, était arrivé à Samsun. Il avait écrit à Selahaddin Bey pour lui demander d'envoyer, sans une minute de retard, le capitaine Forbes à Samsun, et pour lui déclarer que, dans le cas contraire, il le rendrait responsable. -

A la suite de la demande d'instructions, faite à ce sujet, je conseillai à Selahaddin Bey de faire la réponse suivante:

«Ce n'est pas moi qui ai arrêté Forbes. C'est la nation, dont la capitale a été occupée en dépit de l'armistice et des lois de l'humanité. En conséquence, c'est la nation seule qui peut décider de sa mise en liberté.» Cependant, Forbes ne fut pas arrêté: on se contenta de l'expulser.

Un bref télégramme chiffré du Mutasarrif de Bolu, Haydar Bey, daté du 9 avril 1920, nous apprit que les ponts se trouvant au lieu dit Çatalköprü, sis entre Adapazarı et Hendek, ainsi que le pont de Medreni Sou avaient été détruits par les adversaires des Forces Nationales.

De même, un télégramme chiffré, portant la date du 9 avril 1920, expédié de Düzce par Mahmud Nedim Bey, Commandant de la région de Bolu, nous apprenait que le 8 avril, il y avait eu à Adapazarı des manifestations contre les Forces Nationales, que les lignes télégraphiques et téléphoniques avaient été détruites entre Hendek et Adapazarı, et que ceux des Abazas de Düzce, qui étaient restés neutres jusque-là, s'étaient mis en route pour rallier les adversaires. On apprenait aussi qu'à la suite de la destruction du grand pont de Medreni Sou entre Hendek et Adapazarı, les communications étaient rompues.

Au reçu de ces informations, l'attention de Mahmud Bey, Commandant de la 24^{ème} Division, qui se trouvait à Geyve, fut attirée sur la situation. On nous faisait aussi savoir qu'à Nev Chéhir, une section de la Société pour le Relèvement de l'Islam avait été créée sous la présidence de Nédim Bey, caïmacam de Nevşehir, et le rapport parvenu à ce sujet annonçait que huit des membres les plus intrigants de la Société avaient été convoqués à Niğde.

Les membres de la Société déclaraient ne reconnaître personne autre que le Sultan, et avoir prêté serment de sacrifier toutes leurs ressources en argent et en hommes à la désagrégation des Forces Nationales. Ils se réunissaient, paraît-il, toutes les nuits. Leurs Chefs avaient été arrêtés par un détachement expédié par le Commandant de la division, se trouvant à Niğde.

Messieurs, nous verrons par la suite bon nombre d'événements de ce genre. Pendant que nous travaillions à assurer la réunion et l'ouverture de la Grande Assemblée Nationale, ce qui nous préoccupa le plus, ce furent les vagues de réaction et de rébellion qui, commençant dans les régions de Düzce, Hendek, Gerede, comprises dans la zone de Bolu, parurent vouloir s'étendre et se rapprocher d'Ankara par Nallıhan et Beypazarı.

Tandis que je m'efforçais, d'une part, d'arrêter ces vagues, je songeais de l'autre, aux moyens d'éviter aux députés qui se rassemblaient à Ankara et qui n'étaient pas encore suffisamment au courant de la situation, un spectacle qui pouvait les épouvanter, et j'essayai d'écarter toute éventualité fatale, telle que l'impossibilité à l'Assemblée de se réunir à cause de pareilles situations. Pour ces motifs, je déployai un grand empressement pour assurer l'ouverture de l'Assemblée. Finalement, nous contenant des députés qui avaient pu arriver, nous décidâmes l'ouverture de l'Assemblée pour le vendredi, 23 avril.

Je juge convenable de vous faire connaître la teneur de la circulaire que j'envoyai, le 21 avril 1920, à la suite de cette décision, parce qu'elle constitue un document qui montre à quel point nous fûmes obligés de nous conformer aux sentiments et aux suggestions d'alors:

Télégramme.

Ankara, 21-4-1920.

Très urgent.

Lettre urgente à Ankara.

«Aux Corps d'Armée (Commandement intérimaire du XIV^{ème} Corps d'Armée),

Au Commandement de la 61^{ème} Division,

A Refet Beyefendi,

A tous les vilayets, Livas indépendants, Comité centraux pour la Défense des Droits,

Aux présidents de toutes les Municipalités.

1° Le vendredi 23 avril, après la prière du vendredi, la Grande Assemblée Nationale avec l'assistance divine, sera ouverte à Ankara.

2° En ouvrant un vendredi la Grande Assemblée Nationale qui accomplira des devoirs d'ordre vital et d'importance capitale, comme celui d'assurer l'indépendance de la patrie et la délivrance du siège du Khalifat et du Sultanat, on profitera du caractère sacré de ce jour en faisant, avant l'ouverture, à la mosquée de Hacı Bayram, la prière solennelle où assisteront tous les honorables députés, et au cours de laquelle la lumière du Coran et de l'appel à la prière inondera les fidèles.

Après la prière, on se rendra au local spécialement aménagé avec le drapeau et la relique sacrés. Avant d'entrer dans le bâtiment, on récitera une action de grâces, et des moutons seront immolés. Pendant cette réunion, le commandement du Corps d'Armée postera des troupes et prendra des dispositions spéciales sur le parcours entre la mosquée et le bâtiment.

3° Pour confirmer le caractère sacré de ce jour, la lecture complète du Coran et du Bouhari contenant les traditions du Prophète, sera commencée à partir d'aujourd'hui, au chef-lieu de la province, sous les auspices du Vali du vilayet, et les dernières parties de la lecture seront, par dévotion, faites devant le bâtiment de l'Assemblée, après la prière du vendredi.

4° Dans toutes les parties de notre patrie sacrée, mutilée, on commencera à partir d'aujourd'hui la lecture du Coran et du Bouhari et l'on procédera aux appels sacrés, sur les minarets, avant la prière du vendredi; pendant le Houtbé, lorsque sera prononcé le nom Impérial de Sa Majesté notre Sultan et notre Khalife, on fera des prières et des vœux pour qu'à bref délai son Auguste Personne, Ses Etats impériaux, tous ses humbles sujets, recouvrent la liberté et le bonheur. On achèvera la lecture du Coran après la prière du vendredi, et il sera fait des prédications sur l'importance et le caractère sacré de l'effort national, entrepris pour la délivrance du siège du Khalife et du Sultan, de tous les territoires de la patrie, et sur l'obligation pour chaque individu de remplir le devoir patriotique que lui confiera la Grande Assemblée Nationale composée des représentants de la nation. Puis des prières seront faites pour la délivrance, le salut, l'indépendance de notre Khalife et Sultan, de notre Foi et de notre Empire, de notre patrie et de notre nation.

Après ces cérémonies religieuses et patriotiques, et à la sortie des mosquées, il sera procédé à une cérémonie de félicitation solennelle à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée, dans toutes les villes ottomanes, au siège des autorités supérieures. Après la prière du vendredi, il sera procédé partout à la lecture du Mevloud.

5° Vous voudrez bien avoir recours à tous les moyens pour transmettre immédiatement la présente communication aux villages les plus éloignés, aux plus petits corps de troupes, à toutes les organisations et institutions du pays. Elle sera proclamée partout en grandes affiches et, aux lieux où l'on en aura la possibilité, imprimée et distribuée gratuitement.

6° Nous implorons Dieu de nous accorder un succès complet.

Au nom du Comité Représentatif
Mustafa Kemal.»

Le 22 avril 1920, je fis transmettre par circulaire le bref communiqué suivant:

Télégramme'

22-4-1920.

Ne saurait souffrir une minute de retard.

«A tous les vilayets et Livas indépendants, Aux Corps d'Armées, Au Colonel Refet Bey, à Nazilli, A Son Excellence Ali Fuad Pacha, Commandant le XX^{ème} Corps d'Armée, à Bursa, Au Colonel Bekir Sami

Bey, Commandant la 56^ème Division à Bursa, Au Colonel Kazım Bey, Commandant la 61^ème Division à Balıkesir.

La Grande Assemblée Nationale devant, avec l'assistance divine être ouverte le vendredi, 23 avril 1920, et entrer en fonctions, vous êtes informé que c'est l'Assemblée qui, à partir de cette date, sera l'autorité compétente à laquelle devront s'adresser toutes les autorités civiles et militaires, ainsi que toute la nation.

Pour le Comité Représentatif Mustafa Kemal.»

Honorables Messieurs,

Ce que je vous ai exposé jusqu'ici, tendait à vous expliquer les faits et les événements auxquels j'ai été mêlé, tant personnellement qu'au nom du Comité Représentatif. Les déclarations qui vont suivre, porteront sur les révolutions et les événements qui se sont succédé jusqu'à ce jour, depuis l'ouverture de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et l'établissement d'un gouvernement selon les règles. Ces déclarations concernant les diverses phases des événements, qui sont connues, ou qu'il est facile de connaître. Les documents qui s'y rapportent se trouvent, en effet, consignés dans les procès-verbaux de l'Assemblée et gardés, soit dans les dossiers des Ministères, soit dans les collections des journaux. Je me contenterai, seulement, d'indiquer et de déterminer la direction générale suivie par tous ces événements. Dans l'étude de notre Révolution, mon intention est de faciliter en quelque sorte la tâche de l'histoire, et je considère comme une obligation d'accomplir ce devoir en qualité de Chef de nos organisations républicaines plutôt qu'en raison du fait d'avoir été, au cours de ces événements, et d'être encore président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et de son Gouvernement, Commandant en Chef et Président de la République.

Messieurs, pendant les premiers jours qui suivirent l'ouverture de l'Assemblée, je lui ai exposé la situation et les conditions dans lesquelles nous nous trouvions, ainsi que les points de vue que je jugeais opportun de poursuivre et de réaliser. Le plus important de ces points de vue était celui ayant trait au principe politique qu'il était nécessaire de suivre pour la Turquie et pour la nation turque.

On sait que sous les régimes précédents, on avait pratiqué différentes doctrines politiques. Quant à moi, j'étais arrivé à la conviction qu'aucune de ces doctrines ne pouvait fournir la base de l'organisation politique de la Turquie nouvelle. Je me suis efforcé de l'expliquer à l'Assemblée. J'ai continué à travailler dans le même sens. Je juge utile de rappeler ici les points principaux des déclarations que de tout temps j'ai faites à ce sujet.

Messieurs, vous savez que la vie signifie lutte et choc. Le succès dans la lutte signifie le succès dans la vie. Tout s'appuie sur la force, sur la puissance morale et matérielle. Toutes les questions qui préoccupent les hommes, tous les dangers auxquels ils sont exposés, et tous les succès qu'ils obtiennent, naissent dans le tumulte de la lutte générale pour la vie. Les attaques et les assauts des races orientales contre les races

occidentales constituent une grande page de l'histoire. C'est une vérité connue de tous que, parmi les peuples d'Orient, les Turcs étaient l'élément qui figurait à la tête des autres et avait le plus de puissance. En effet, tant avant qu'après l'avènement de l'Islamisme, les Turcs ont pénétré jusqu'au cœur de l'Europe, se livrant à des agressions et à des invasions. Il faut compter aussi les Arabes, qui se sont attaqués à l'Occident et ont poussé leurs invasions en Espagne au-delà des frontières de la France. Mais dans chaque offensive, il est nécessaire, Messieurs, de prévoir toujours la contre-offensive. La fin qui attend ceux qui agissent sans songer à cette éventualité et sans prendre des mesures rassurantes, c'est la défaite, la déroute, la ruine.

La contre-offensive de l'Occident dont les Arabes furent l'objet, commença en Andalousie par une grave défaite historique qui était un enseignement. Mais elle ne s'arrêta pas là; la poursuite continua dans l'Afrique du Nord.

Après avoir évoqué le souvenir de l'Empire d'Attila, qui s'était étendu jusqu'en France et aux territoires de l'Empire romain d'Occident, jetons un coup d'oeil sur les périodes, où l'Etat Ottoman, fondé sur les ruines de l'Etat Seldjucide, était maître à Istanbul, de la couronne et du trône de l'Empire romain d'Orient. Parmi les souverains ottomans, il y en eut qui entreprirent la fondation d'un Empire grandiose, en faisant la conquête de l'Allemagne et de la Rome occidentale. Un de ces souverains songea à unir, autour d'un point particulier, le monde islamique tout entier, de le diriger et de l'administrer. Dans ce but, il s'empara de la Syrie et de l'Egypte et prit le titre de Khalife. Un autre sultan voulait d'une part, s'emparer de l'Europe et d'autre part, soumettre le monde islamique à son autorité et à son gouvernement. Les contre-offensives continuelles de l'Occident, le mécontentement et les soulèvements du monde musulman, ainsi que la mésintelligence entre les différents éléments que cette politique de conquête, avait réunis artificiellement à l'intérieur des mêmes limites, eurent pour conséquence finale: d'ensevelir l'Etat ottoman comme tant d'autres, sous le linceul de l'histoire.

Messieurs, ce qui est la base essentielle de la politique extérieure, c'est l'organisation intérieure de l'Etat. Il est donc nécessaire que la politique extérieure soit en harmonie avec l'organisation intérieure. Il est naturel, que l'organisation intérieure pêche par la base et soit débile, dans un Etat qui, s'étendant de l'Orient à l'Occident, réunit dans son sein des éléments opposés, ayant des caractères, des buts et une culture différents. Dans ces conditions, sa politique extérieure, manquant de solidité, ne peut être pour-

suivie avec vigueur. De même que l'organisation intérieure d'un Etat semblable souffre surtout du défaut de ne pas être nationale, de même son système politique ne saurait avoir ce caractère. Ainsi, la politique de l'Etat ottoman était non pas nationale; mais personnelle, elle était sans clarté et sans stabilité.

Réunir différentes nations sous une dénomination générale et commune, conférer à ces différents groupes d'éléments les mêmes droits, les soumettre aux mêmes conditions et fonder ainsi un Etat puissant, c'est là un point de vue politique aussi tentant qu'attrayant, mais il est trompeur. Entreprendre même de réunir les différentes tribus de Turcs existant sur la terre, sous les auspices d'un même Etat, supprimant ainsi toutes les frontières, est déjà un but irréalisable. Il y a là une vérité que les siècles et que les hommes ayant vécu au cours des siècles, ont mis en évidence en des événements sombres et sanglants.

Dans l'histoire, on ne voit pas comment la politique de Panislamisme ou de Pantouranisme aurait pu réussir, ou comment elle aurait pu trouver un terrain favorable dans le monde. Quant aux conséquences de l'ambition d'organiser un Etat s'inspirant de l'idée de domination universelle et s'étendant à toute l'humanité sans distinction de races, l'histoire en cite des exemples. Il ne saurait être question, pour nous, d'esprit de conquête. D'autre part, la théorie envisageant la fondation d'un Etat «humanitaire» réunissant dans une fraternité et une égalité absolues tous les hommes, en leur faisant oublier leurs sentiments et leurs attaches particularistes de toutes sortes, cette théorie est soumise à des conditions qui lui sont propres.

Le système politique que nous considérons comme manifeste et comme parfaitement applicable, est justement la politique nationale. Etant donné les conditions générales auxquelles est soumis le monde à l'heure actuelle, et les vérités qui, au cours des siècles se sont enracinées dans les esprits et ont façonné les caractères, il n'y a de plus grave erreur que celle d'être utopiste. Ainsi s'exprime l'histoire et telle est aussi le langage de la science, de l'intelligence et de la logique.

Pour que notre nation puisse mener une existence heureuse, solide et durable, il est nécessaire que l'Etat poursuive une politique exclusivement nationale et que cette politique soit intégralement conforme à notre organisation intérieure et s'appuie sur celle-ci. Lorsque je parle de politique nationale, j'entends par là: travailler à l'intérieur de nos limites nationales au bonheur et à la prospérité véritables de la nation et du pays, en nous appuyant avant tout, pour conserver notre existence, sur notre propre

puissance; ne pas engager le peuple dans la poursuite de buts illusoires, quels qu'ils soient, ce qui ne pourrait que lui faire du tort, et s'attendre, de la part du monde civilisé à un traitement civilisé et humain, à une amitié basée sur la réciprocité.

Messieurs, une importante question que je proposai aussi à l'Assemblée, avait trait à la constitution du gouvernement. Vous conviendrez que cette question, de même que toute proposition faite à ce sujet, étaient particulièrement délicates à cette époque.

En vérité, il s'agissait de tenir compte de l'effondrement de l'Etat Ottoman et de l'abolition du Khalifat, et de créer un Etat nouveau basé sur de nouveaux fondements. Mais parler ouvertement de la situation telle qu'elle s'affirmait, pouvait définitivement compromettre le but à atteindre. Car les opinions et les tendances générales donnaient à croire que le Sultan-Khalife était excusable. Et même à l'Assemblée, au cours du premier mois, il se produisit un courant qui cherchait à assurer une liaison avec le siège du Khalifat et de l'Etat, un accord avec le Gouvernement central.

Je m'efforçai d'expliquer que les conditions dans lesquelles se trouvait İstanbul, ne permettaient pas plus un contact pris ouvertement qu'un contact privé et secret avec le Khalife et Sultan. Je demandai à quoi nous pensions arriver par cette prise de contact, et déclarai que s'il s'agissait de faire savoir que la nation travaillait à assurer son indépendance et son intégrité territoriale, la chose était inutile. Car se pouvait-il que le personnage qui se trouvait être Sultan-Khalife pût avoir d'autres pensées ou d'autres désirs? J'affirmai, dusse-je entendre le contraire de sa bouche même, que je n'en croirais rien, étant persuadé que de tels propos n'étaient possibles que sous l'effet d'une pression. Affirmant que le *Fetva* émis contre nous était une invention, que les ordres et instructions du gouvernement demandaient à être mis au clair, j'expliquai que nous n'avions point besoin d'user de prudence comme le suggéraient certaines personnes de caractère faible et dont le jugement était superficiel.

Ce que je veux dire, c'est qu'il était nécessaire, en ce qui concernait la constitution du gouvernement, de prendre en considération les conceptions et les sentiments, avant de risquer une proposition. Tout en m'inclinant devant cette nécessité, je présentai ma proposition sous forme de motion, mais de motion, où l'intention demeurerait assurée. Après une courte discussion et malgré certaines objections, elle fût adoptée.

Si aujourd'hui, nous parcourons cette motion, nous verrons que des principes fondamentaux s'y trouvent déterminés et formulés.

Je vais, si vous le permettez, les énumérer ici, tout en faisant ressortir les particularités:

1° La constitution d'un gouvernement est de toute nécessité.

2° On ne saurait permettre la désignation, à titre provisoire, d'un chef de gouvernement, ni l'institution d'une Régence.

3° Le principe fondamental est de reconnaître la volonté nationale concentrée dans l'Assemblée comme étant, de fait, maîtresse des destinées de la patrie. Il n'existe pas de pouvoir supérieur à la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

4° La Grande Assemblée Nationale de Turquie réunit le pouvoir législatif et exécutif.

Un conseil, choisi parmi l'Assemblée et délégué par celle-ci, gère les affaires du Gouvernement. Le président de l'Assemblée est président de ce conseil.

Note: (Le Sultan-Khalife, dès qu'il sera libre de toute pression et de toute contrainte, occupera sa place dans les limites des principes légaux que déterminera l'Assemblée.)

Messieurs, on peut aisément comprendre le caractère d'un gouvernement qui s'appuie sur ces bases. Un tel gouvernement est un gouvernement populaire qui repose sur le principe de la souveraineté populaire. C'est la République.

Dans l'organisation d'un gouvernement semblable, le principe fondamental est la théorie de l'unité des pouvoirs. A mesure que passait le temps, on se rendait compte de la signification de ces principes. C'est alors que les discussions et les incidents se succédèrent.

Honorables Messieurs, après mes déclarations et explications en séance publique et en séance secrète qui durèrent un ou deux jours, et après la présentation de la proposition contenant les principes auxquels je viens de faire allusion, la Grande Assemblée me témoigna sa confiance unanime, en m'éliasant à la Présidence.

Je veux ici m'expliquer sur un point de détail:

Vous savez que, plutôt que d'attribuer à l'effervescence et au réveil du peuple l'union nationale qui commençait à se manifester, on la considérait

comme venant d'une initiative personnelle. Dans cet ordre d'idées, on jugeait important de m'interdire toute initiative. On escomptait quelque avantage d'une action tendant à me faire renier et maudire par la nation et le Gouvernement. On expliquait dans la propagande qui se poursuivait, qu'il ne se produirait plus le moindre mouvement contre le Gouvernement et la nation, au cas où je serais renié et maudit... que ma personne était la cause de tout le mal... qu'il ne serait pas logique qu'une nation s'exposât, pour un seul homme, à toutes sortes de dangers. Le Gouvernement et les ennemis se servaient de ma personne comme d'une arme contre la nation. Par conséquent, j'exposais ce point à l'Assemblée au cours d'une séance secrète, tenue le 24 avril 1919. Je la priai de prendre également ce point en considération lors de l'élection du Président, en le traitant d'inconvénient supplémentaire, et de ne décider de quoi que ce soit qu'avec la seule pensée du salut de la patrie et du peuple.

Messieurs, conformément à la loi du 2 mai 1920 concernant l'élection des commissaires de la Grande Assemblée Nationale, le Conseil des Ministres, composé de onze membres, — et comprenant aussi le chef de l'Etat-Major général, — fut constitué à la Grande Assemblée Nationale.

On voit qu'il s'était passé environ une semaine depuis le 23 avril, date de l'ouverture de l'Assemblée. Pendant cet espace de temps, les affaires du pays et du peuple ne pouvaient, bien entendu, s'arrêter et ne s'arrêtèrent pas, et particulièrement, en ce qui concerne les mesures à prendre contre les activités et les courants hostiles. Seulement quelques-uns des personnages élus commissaires par l'Assemblée, lorsque fut votée la loi ad hoc, avaient, en fait, commencé à exercer leurs fonctions avant le vote de la loi, et me prêtaient leur concours. Son Excellence İsmet Pacha qui avait assumé les affaires de l'Etat-Major Général était du nombre.

Messieurs, je crois devoir à cette occasion, relever le point suivant:

Pendant qu'à cette époque, on songeait à la question des fonctions qu'il serait convenable de confier aux camarades disponibles, j'avais opté pour İsmet Pacha comme chef de l'Etat-Major Général. Refet Pacha, qui se trouvait à Ankara, eut avec moi un entretien particulier, où il me demanda certaines explications à ce sujet. Il voulait savoir si le Commandement de l'Etat-Major Général constituait la plus haute autorité militaire. Lorsque je lui eus répondu que c'était en effet le cas, que seule la Grande Assemblée Nationale lui était supérieure, il fit des objections à mon choix. Il déclara qu'il ne saurait consentir à ce qu'une pareille autorité équivalant au Commandement en Chef fut accordée à İsmet Pacha. Je lui dis que ces fonctions étaient très importantes et très délicates et qu'il vaudrait mieux

avoir confiance en ma connaissance de tous les camarades et en mon impartialité à leur égard. J'ajoutai qu'il n'était pas convenable de sa part de soutenir une pareille idée.

Messieurs, Fuad Pacha, avec qui, par la suite, j'eus un entretien au Quartier-Général du front occidental, s'opposa catégoriquement, à son tour, à la nomination d'İsmet Pacha à la tête de l'Etat-Major Général. Je m'efforçai également de persuader Fuad Pacha de la nécessité d'accepter ce mode de solution convenant le mieux à la situation du moment. L'objection faite par Refet et Fuad Pachas après qu'ils eussent fait certaines observations personnelles, était celle-ci: ils avaient collaboré avec moi en Anatolie bien avant İsmet Pacha, lequel ne nous avait rejoints que plus tard. Mais j'ai eu dans mes déclarations précédentes, l'occasion de relever qu'İsmet Pacha avait collaboré avec moi avant mon départ d'İstanbul; plus tard, il était venu travailler en Anatolie. Mais lorsque Son Excellence Fevzi Pacha fut nommé Ministre de la Guerre, il avait été derechef en raison de considérations importantes, envoyé à İstanbul en mission spéciale. Il ne pouvait, par conséquent, être question d'ancienneté dans l'unité de vues et la collaboration dans l'action.

Si la nomination, en premier lieu, d'İsmet Pacha à l'Etat-Major Général avait manqué d'à-propos, il eût été pour Son Excellence Fevzi Pacha un devoir d'ordre patriotique d'attirer mon attention là-dessus. Tandis qu'au contraire, Son Excellence trouvait cette nomination tout à fait convenable et acceptait lui-même avec un sentiment de cordiale sincérité le Ministère de la Défense Nationale qui lui était proposé. La valeur et la grande ardeur dont İsmet Pacha fit preuve à la tête de l'Etat-Major Général et ensuite comme commandant effectif du front, ayant démontré pratiquement combien le choix que j'avais fait de lui était justifié, j'ai la conscience parfaitement tranquille en face de la nation, de l'Armée et de l'histoire.

Messieurs, en promulguant, le 29 avril 1920, la loi sur les crimes de Lèse-Patrie et, au cours des mois qui suivirent, les lois sur les tribunaux d'Indépendance, l'Assemblée obéissait aux nécessités naturelles de la Révolution.

Messieurs, nous avons fait allusion à certains courants hostiles, à certains faits, notamment aux soulèvements qui commencèrent après l'occupation d'İstanbul. Ils survinrent et se succédèrent d'une manière rapide dans toutes les parties du pays.

A İstanbul, Damad Ferid Pacha fut aussitôt porté à nouveau au pouvoir. Le cabinet Damad Ferid Pacha, le bloc formé à İstanbul par toutes les organisations hostiles et traîtresses, toutes les organisations rebelles à l'intérieur de l'Anatolie appartenant à ce bloc, et l'armée hellénique; enfin tous les ennemis s'élevèrent à l'unanimité contre nous. Les instructions au sujet de cette politique commune d'agression étaient contenues dans le *Fetva* de «Rébellion contre le Sultan» que le Suit an-Khalife faisait pleuvoir sur le pays en se servant de tous les moyens, y compris les avions ennemis.

En face de cet assaut général, à formes diverses et de caractère antipatriotique, nous passâmes aux contremesures, avant que l'Assemblée fût ouverte, en expulsant d'Anatolie les troupes étrangères se trouvant à Afyonkarahisar, à Eskişehir et tout le long de la voie ferrée; en détruisant les ponts de Geyve, de Lefke, de Cerablus, et dès que l'Assemblée se fut réunie, en obtenant le *Fetva* des honorables Ulémas d'Anatolie.

Messieurs, les soulèvements intérieurs qui commencèrent au cours de l'année 1919 contre l'action de nos organisations nationales, s'étendirent rapidement à toutes les parties du pays.

Dans la région de Bandırma, Gönen, Susurluk Kermasti, KaracaBey, Biga; dans les régions d'İzmit, Adapazarı, Düzce, Hendek, Bolu, Gerede, Nallıhan, Beypazarı; à Bozkır; dans les régions de Konya, Ilgın, Kadınhanı, Karaman, Çivril, Seydişehir, Beyşehir, Kocahisar; dans les régions de Yozgad, Yeni Han, Bogazlian, Zile, Erbaa, Çorum, dans la région d'İmranlı, Refahiye, Zara, Hafik et celle de Viranşehir, le feu de la rébellion réduisait en cendre le pays tout entier, et les fumées de la trahison, de l'ignorance, de la haine et du fanatisme plongeaient tout le ciel de la patrie dans de profondes ténèbres. Les vagues de la rébellion déferlèrent jusqu'aux murs mêmes de notre Quartier Général à Ankara. On commit plusieurs attentats audacieux entre autres même la destruction des fils télégraphiques et téléphoniques entre notre Quartier Général et la ville. Après İzmir, d'autres importantes zones de l'Anatolie occidentale furent mises à feu et à sang par l'armée hellénique.

Il est curieux de constater alors que la nation s'était réunie huit mois auparavant autour du Comité Représentatif et avait rompu tous rapports et toute correspondance avec le gouvernement de Damad Ferid, qu'il ne se soit pas produit un soulèvement général de ce genre et qu'il n'y ait eu à enregistrer que des incidents isolés telle que l'entreprise d'Ali Galib. Les soulèvements généraux étendus qui s'étaient produits cette fois, démontraient que de grands préparatifs les avaient précédés dans le pays

pendant huit mois. Avec les gouvernements qui suivirent celui de Damad Ferid, on avait senti une fois de plus d'une façon amère, combien justes étaient les raisons sur lesquelles se basaient nos luttes pour la conservation et à la consolidation de la conscience nationale. On verra les douloureux résultats de la négligence d'une autre sorte, dont les gouvernements d'Istanbul firent preuve, lorsqu'il s'est agi de s'occuper des fronts et de l'armée pour donner plus de vigueur à la lutte nationale.

Messieurs, pour que nous ayons tout d'abord une idée claire des soulèvements intérieurs, je vais, si vous le permettez, à mesure que nous traiterons ce sujet, vous résumer, les phases de ces manifestations:

Le soulèvement d'Anzavur, qui avait pour la première fois, commencé le 21 septembre 1919 dans la zone nord de Balikesir, se produisit pour la deuxième fois dans la même région, le 16 février 1920. Ces deux soulèvements furent réprimés par nos troupes et nos détachements nationaux. Le 13 avril 1920, les régions de Bolu et Düzce se soulevèrent également. Ces soulèvements s'étendirent le 19 avril 1920 jusqu'à Beypazarı. A ce moment, Anzavur surgit à nouveau pour la troisième fois, le 11 mai 1920, dans la région d'Adapazarı et de Geyve, en attaquant, avec 500 hommes disposant de canons et de mitrailleuses, un faible détachement national. Anzavur attaquait continuellement les détachements nationaux et les troupes régulières que nous expédions contre lui. Il fut vaincu et contraint à prendre la fuite le 20 mai 1920, aux environs du col de Geyve.

L'insurrection de la région de Düzce était importante. Un contingent de quatre mille hommes, composée de Circassiens et d'Abazas fit irruption à Düzce, fit évacuer les prisons, et après une rencontre, désarma notre détachement de cavalerie de l'endroit. Cette force emprisonna les fonctionnaires du gouvernement et les officiers. De tous les côtés, nous envoyâmes des forces contre les insurgés, entre autres, la 24^{ème} Division qui se trouvait à Geyve, marcha sur Düzce ayant à sa tête son commandant, le lieutenant-colonel Mahmud Bey. Hendek s'insurgea également pendant que celui-ci se rendait de cette ville à Düzce, le jour même de l'ouverture de l'Assemblée, c'est-à-dire le 23 avril 1920. Les rebelles s'emparèrent aussi d'Adapazarı. Le 25 avril 1920, Mahmud Bey trompé par les insurgés, tomba dans une embuscade et fut tué au premier coup de feu, par ces derniers sur la route de Hendek à Düzce. Son officier d'Etat-Major, Sami Bey, son officier d'ordonnance et quelques autres officiers furent tués en même temps. Là-dessus, la 24^{ème} Division fut entièrement capturée par les insurgés, sans qu'elle ait pu entrer en

action. On lui prit tous ses canons et tous ses fusils. Ses bagages furent pillés. C'est à ce moment, que Çerkez İbrahim, sous-gouverneur d'İzmit, vint d'İstanbul à Adapazarı. Il communiqua les salutations impériales à la population et commença à enrôler des volontaires à raison d'une solde de cents cinquante livres. Lorsque toutes les forces rebelles réunies furent maîtresses de ces régions, elles commencèrent à attaquer nos forces du col de Geyve.

Les forces que nous destinâmes à cette zone d'insurrection étaient celles-ci:

1° Détachement de Çerkez Ethem Bey, composé des forces nationales de Salihli et de Balıkesir;

2° Détachement du commandant Nazım Bey, composé de deux bataillons de troupes régulières, de quatre canons de montagnes, de cinq mitrailleuses, et de trois cents cavaliers *Efes* montés;

3° Détachement du lieutenant-colonel Arif Bey, composé de deux bataillons d'infanterie, huit mitrailleuses, deux canons de campagne et deux canons de montagne;

4° Détachement du commandant İbrahim Bey, consistant en trois cents hommes des forces nationales, deux mitrailleuses et de deux lance-bombes.

Et, comme commandant, Ali Fuad Pacha fut désigné pour les opérations dans la direction du col de Geyve-Adapazarı et Refet Pacha pour la direction Ankara-Bolu par Beypazarı.

Messieurs, à İzmit également se concentrait une armée de traîtres portant le nom d'«Armée du Khalifat», sous le commandement de Süleyman Şefik Pacha. Une partie des forces de celle-ci, sous les ordres du commandant d'Etat-Major Hayri Bey, avait renforcé les insurgés dans les environs de Bolu. Parmi ces troupes, il y avait un grand nombre d'officiers envoyés d'İstanbul.

Les commandants de quelque importance dans l'Armée du Khalifat (après Süleyman Şefik Pacha) étaient le Général de brigade de cavalerie Suphi Pacha et le colonel d'artillerie Senâî Bey, il y avait aussi, à İstanbul, un Etat-Major spécialement constitué, dont les chefs principaux étaient le colonel d'Etat-Major Refik Bey et le lieutenant colonel d'Etat-Major Hayreddin Bey.

Je voudrais conter ici un souvenir concernant Suphi Pacha:

Je connaissais Suphi Pacha du temps où j'étais à Salonique. J'étais alors, adjudant-major tandis qu'à cette époque, il était déjà général de brigade et commandait la division de cavalerie. Malgré la différence de nos grades, il y avait entre nous une camaraderie fort sincère. A la proclamation de la Constitution, il avait fait pour la première fois des manœuvres de cavalerie au lieu dit Cumali, aux environs d'Ichtip. Avec quelques autres officiers d'Etat-Major, il m'avait également invité à assister aux manœuvres et exercices d'application. Il avait fait son instruction militaire en Allemagne. C'était un cavalier fort adroit, mais ce n'était pas un commandant connaissant son métier. A la fin des manœuvres, bien que mon grade et mes attributions ne me le permissent pas, j'avais sévèrement critiqué le Pacha devant tous les officiers, et par la suite, composé un petit ouvrage intitulé «Le Camp de Cumali». Suphi Pacha fut très affligé de ces critiques, faites publiquement, ainsi que de mon ouvrage. Il avoua, lui-même, que son moral en avait été brisé, mais il ne m'en voulut pas personnellement, et notre camaraderie n'en souffrit pas autrement. C'est bien ce même Suphi Pacha qu'on avait été dénicher pour en faire le commandant de l'armée du Khalifat; il vint, par la suite, à Ankara. J'étais sur le point de me mettre en route, quand nous nous rencontrâmes au milieu d'une grande foule. La première question que je lui posai fut celle-ci: «— Pacha, pourquoi avez-vous accepté le commandement de l'armée du Khalifat?» Suphi Pacha, sans un instant d'hésitation, me fit cette réponse: — »Pour être vaincu par vous».

Il entendait, par ces mots, que c'était dans cette intention qu'il avait accepté cette charge. Suphi Pacha pouvait bien avoir eu une telle idée. Mais en réalité, ses forces se trouvaient déjà vaincues lorsqu'il en assumait le commandement.

Cette insurrection dans les régions de Bolu, Düzce, Adapazarı et İzmit dura cette fois jusqu'au 4 juin 1920, soit plus de trois mois. Il y eut encore une autre insurrection, le 29 juillet. La tranquillité ne fut pas complètement rétablie dans ces régions, pendant quelques temps encore. Mais à la fin, les rebelles furent complètement battus et leurs chefs livrés à la justice de la Grande Assemblée Nationale de Turquie. La partie de l'Armée du Khalifat qui se trouvait aux environs de Bolu, fut défaite à son tour. Son commandant, le major Hayri, et ses officiers, le capitaine Ali, le lieutenant Şerefeddin, le lieutenant Haïreddine; l'officier de la section des mitrailleuses Mehmed Hayri, le secrétaire de bataillon Hasan Lütüfi, le chirurgien İbrahim Ethem Efendis, subirent le même sort que les autres chefs rebelles; l'armée du Khalifat fut obligée de fuir d'İzmit à İstanbul.

Messieurs, pendant qu'on avait à faire aux rebelles dans la zone nord-ouest du pays, une autre insurrection éclatait dans la région de Yeni Han, Bogazlian et Yozgad. Ces mouvements insurrectionnels méritent également d'être cités.

Le 14 mai 1920, quelques individus, le facteur Nazım, et le Circassien Kara Mustafa, s'insurgèrent avec trente ou quarante hommes dans le village de Caman, dépendant de Yeni Han. Ce mouvement s'étendit, s'accroissant en violence. Dans la nuit du 27 au 28 mai, les rebelles surprirent un de nos détachements qui se trouvait à Tchamli Bet, et le firent prisonnier. Le 28 mai 1920, un autre groupe d'insurgés attaqua, dans les environs de Tokat, un de nos bataillons en marche, le dispersa et en captura une partie. Les rebelles, dont l'audace augmentait, occupèrent Zile dans la nuit du 6 au 7 juin 1920.

Nos soldats se retirèrent dans la forteresse de Zile, qu'ils défendirent. Trois jours après, leurs vivres et leurs munitions étant épuisés, nos troupes se rendirent aux insurgés. Le 23/24 juin 1920, ceux-ci attaquèrent Bogazlian à l'improviste. Ils dispersèrent un de nos détachements qui s'y trouvait. La 3^{ème} Division du Caucase qui se trouvait à Amasya, et qui était commandée par Cemil Cahid Bey, fut dirigée contre les insurgés. Kılıç Ali Bey qui se trouvait dans la zone d'Antep, fut également appelé dans la région, avec un détachement national. Un détachement national d'Erzurum, qui venait de cette ville à Ankara, fut assignée à la même région. Jusqu'à la mi-juillet 1920, on s'occupa de la poursuite et de la repression de ces rebelles. L'insurrection de Yeni Han encouragea à l'action les perturbateurs des autres parties de l'Anatolie centrale. Celal, Edib, Salih et Halid Beys, de la famille des Çapanoğlu, rassemblant des bandes de brigands comme celles d'Aynacıoğlu et de Deli Ömer, s'insurgèrent le 13 juin, occupant le chef-lieu de l'arrondissement de Köhne, dans les environs de Yozgad; puis, ayant aussi occupé la ville de Yozgad, le 14 juin, ils se rendirent maîtres d'une zone assez étendue. Les forces du III^{ème} Corps d'Armée, dont le siège était à Sivas, et les forces nationales que nous laissâmes dans cette zone, se montrèrent insuffisantes. D'Eskişehir et de la région de Bolu furent expédiés, respectivement, dans la zone de Yozgad les détachements d'Ethem Bey et d'Ibrahim Bey.

Après la défaite des rebelles à Yozgad et dans la région, les détachements qui y avaient été expédiés, reçurent des missions dans d'autres zones. Mais, en général, la tranquillité ne put être rétablie dans cette région.

Le 7 septembre 1920, aux environs de Zile, quelques aventuriers nommés Küçük Ağa, Deli Hacı et Aynacıoğlu, et, dans la région d'Erbaa, certains individus tels que Kara Nazım et Çopur Yusuf, reprirent leur coupable activité. Parmi ceux-ci, les Aynacıoğlu avaient pu lever une force d'environ trois cents cavaliers. Là-dessus, le détachement d'İbrahim Bey, qui avait reçu le nom de deuxième colonne volante, arriva derechef d'Eskişehir, où il se trouvait, à Yozgad et, coopérant avec les détachements nationaux et les forces de gendarmerie de l'endroit, poursuivit et châtia les rebelles qui, par groupes, se livraient au brigandage et provoquaient des désordres dans les zones de Maaden, Alaca, Kara Maghra et Mecedözü. Après plus de trois mois seulement, İbrahim Bey réussit dans son entreprise.

Messieurs, à la même époque, il se produisit également dans nos zones du sud d'importants soulèvements qui nous préoccupèrent sérieusement:

Les chefs de la tribu «Mylli», Mahmud, İsmail, Halil, Bahri, Abdurrahman Beys, après avoir établi au sud, un contact et une liaison secrets avec les ennemis, s'arrogèrent la qualité de chefs de toutes les tribus depuis Stird jusqu'à la région Dersim, et prétendirent s'imposer dans ces régions et en prendre le commandement.

Lorsque, au début de juin 1920, les Français avancèrent dans l'intention de s'emparer d'Urfa, pour la deuxième fois la tribu «Mylli» se porta dans la direction de Siverek. Notre 3^{ème} Division, se trouvant dans ces régions, fut désignée pour opérer contre ce mouvement. Cette division fut renforcée par nos détachements nationaux, qui étaient dans les mêmes parages. Le 19 juin 1920, la tribu en question fut obligée, sous la pression de nos troupes, de fuir dans la zone ennemie, dans la direction du sud-est. Après s'être, pendant quelque temps, livrée à des préparatifs dans cette zone, la tribu passa derechef sur notre territoire le 24 août 1920, avec trois mille hommes à cheval et à chameau, et près de mille fantassins. Elle parvint aux environs de Viranşehir. Les rebelles déclarant être venus dans l'intention de demander grâce, trompèrent ainsi les commandants militaires de la région et leur firent négliger de prendre les mesures nécessaires. Sur ces entrefaites, ils attaquèrent nos détachements se trouvant en ce moment dispersés dans la région, les battirent et occupèrent Viranşehir le 26 août 1920. Ils détruisirent tous les fils télégraphiques de la zone, afin de faire obstacle à notre liaison et à notre correspondance.

Ce n'est que quinze jours plus tard que les forces détachées des formations de la 3^{ème} Division se trouvant à Siverek, Urfa, Re'sülayn et Diyarbakır, et les forces des tribus fidèles, purent avoir raison des rebelles.

Poursuivie, la tribu «Mylli» s'enfuit de nouveau vers le sud, vers le désert.

Messieurs, tandis qu'on travaillait au sud à la repression du soulèvement de la tribu «Mylli», dans la région d'Afyonkarahisar, un homme nommé Çopur Musa, accompagné des forces qu'il avait réunies autour de lui, poussait les soldats à la désertion et incitait la population à ne pas s'enrôler. Le 21 juin 1920, Çopur Musa attaqua Çivril. Il s'enfuit devant les forces expédiées contre lui et se rallia à l'armée hellénique.

Messieurs, un autre mouvement séditieux, précédant l'affaire Çopur Musa, eut lieu à Konya. Le 5 mai 1920, on découvrit une association subversive en cette ville. On commença par arrêter les membres en vue de cette association. Un jour plus tard, ces chefs, qu'on était en train d'arrêter, excitèrent la population à la rébellion et enterprirent de tenir, dans Konya même, une réunion armée, puis avec des gens également armés, venus des alentours, ils s'insurgèrent tous. Le commandant qui se trouvait à Konya, grâce à son courage, parvint à disperser les rebelles, à l'aide des forces dont il disposait, à poursuivre et à arrêter les promoteurs du mouvement.

Messieurs, jetons ensemble un coup d'oeil sur l'état où se trouvaient les différents fronts, aux premiers jours qui suivirent l'ouverture de l'assemblée:

I. Front hellénique d'İzmir.

Vous savez que, lorsque les Hellènes débarquèrent à İzmir, Nadir Pacha se trouvait dans cette ville avec son Quartier Général, comme Commandant du XVII^{ème} Corps d'Armée. Il y avait dans cette ville deux régiments de la 56^{ème} Division, sous le commandement du lieutenant-colonel Hurrem Bey. Sur l'ordre spécial du Commandant du Corps d'Armée, ces forces furent livrées aux Hellènes sans qu'on leur eût permis de se défendre, et en les exposant aux plus pénibles outrages. Le 172^{ème} régiment de cette division se trouvait à Ayvalık: il était commandé par le lieutenant-colonel Ali Bey (le Colonel Ali Bey, député d'Afyonkarahisar).

L'armée hellénique étendant sa zone d'occupation débarqua des troupes à Ayvalık. Ali Bey attaqua ces forces helléniques, le 28 mai 1919. Jusqu'à cette date, aucune résistance armée n'avait été opposée aux contingents grecs. Au contraire, les populations de certaines villes et bourgades, ayant été terrorisées et se conformant aux ordres du Gouvernement Central, avaient, les hauts fonctionnaires en tête, envoyé

des députations spéciales à la rencontre des troupes ennemies. Après qu'Ali Bey eût formé un front de bataille à Ayvalık, d'autres fronts formés par les forces nationalistes s'organisèrent peu à peu à Sonia, Akhisar, Salihli.

A partir du 5 juin 1919, le colonel Kazım Bey (Son Excellence Kazım Pacha, président de l'Assemblée) avait assumé le commandement intérimaire de la 61^{ème} Division à Balıkesir. Plus tard, il remplit les fonctions de Commandant du front Nord, comprenant les secteurs d'Ayvalık, de Soma et d'Akhisar. A la suite de la nomination de Fuad Pacha au Commandement du front Ouest, on donna les fonctions et les attributions de Commandant du Corps d'Armée du Nord à Kazım Bey. Après l'occupation d'İzmir, quelques patriotes, dont les uns étaient militaires et les autres civils, travaillaient dans la région d'Aydın, à l'organisation de la défense contre les Hellènes, excitant l'ardeur de la population et s'efforçant de créer une organisation nationale armée. Ici, l'esprit de sacrifice et l'ardeur de Celal Bey (Député d'İzmir), qui avait quitté cette ville sous un faux nom et sous un déguisement et qui était parvenu à gagner cette région, méritent d'être signalés. Dans la nuit du 15 au 16 juin 1919, les forces envoyées d'Ayvalık par Ali Bey avaient tenté un coup de surprise contre les troupes d'occupation Hellènes et les avaient anéanties à Pergama. Les forces envoyées de Balıkesir et de Bandırma avaient, en partie, participé à cette attaque. A la suite de cet événement, les Hellènes sentirent la nécessité de se retirer et de réunir leurs détachements épars et faibles. C'est ainsi qu'ils évacuèrent Nazilli. De cette façon, les forces, recrutées parmi les populations du voisinage, commencèrent à serrer les Grecs de près, tandis qu'on procédait aux préparatifs à Aydın. Une rencontre violente eut lieu entre les Grecs et la population, après laquelle les Hellènes évacuèrent Aydın et se replièrent.

Ainsi se forma le front d'Aydın vers la mi-juin 1919. Dans cette zone, se trouvaient le colonel Mehmed Şerif Bey, commandant la 57^{ème} Division et le commandant d'artillerie de la division, le major Hakkı Bey, le commandant de régiment, major Hacı Şükrü Bey, et à la tête des Forces Nationales, Yörük Ali Efe et Demirci Mehmed Efe. Ce dernier, devenant maître de la situation, assumait le Commandement du front d'Aydın. J'ai eu l'occasion de vous dire que le colonel Refet Bey (Refet Pacha), que je devais envoyer plus tard sur ce front, avait, lui aussi, accepté le commandement de Demirci Mehmed Efe.

Messieurs, le ravitaillement des fronts nationaux, constitués sur les divers fronts d'İzmir que Ion travaillait à renforcer graduellement au moyen

d'officiers et de troupes, était absolument et directement assuré par la population de ces zones. On avait créé des organisations nationales à l'arrière du front. Le gouvernement ne put prendre en main ce service du ravitaillement qu'après la constitution du Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale.

II. Front français du Sud.

A. Dans la zone d'Adana, des Forces Nationales, s'étaient organisées directement contre les troupes françaises dans les sections de Mersin, Tarsus, Islahiye et dans la région de Silifke; elles avaient passé à l'action avec une grande bravoure. Dans la zone est d'Adana, les actes d'héroïsme du commandant Osman Bey, qui se faisait désigner sous le surnom de Tufan Bey, méritent d'être relevés. Les détachements nationaux se rendirent maîtres des régions allant jusqu'aux portes des villes de Mersin, Tarsus, Adana. Ils assiégèrent les Français à Pozantı et les forcèrent à se retirer.

B. Il y eut des rencontres et des batailles sérieuses à Maraş, Antep, Urfa. Finalement, les forces d'occupation furent obligées de se retirer et d'abandonner ces lieux. Je considère comme un devoir de signaler les noms de Kılıç Ali Bey et d'Ali Saib Bey qui ont été les facteurs principaux de ces succès.

Les Forces Nationales se constituaient et se consolidaient de jour en jour, dans les zones d'occupation française et sur les fronts français. Des troupes régulières avaient commencé à renforcer les Forces Nationales. Les forces d'occupation subissaient partout une pression violente et vigoureuse.

Messieurs, devant cette situation, les Français cherchèrent, au commencement du mois de mai 1920, à entrer en contact et en pourparlers avec nous. Premièrement, arrivèrent à Ankara un commandant et un personnage civil, venant d'İstanbul. Ces messieurs étaient d'abord allés d'İstanbul à Beyrut. Haydar Bey, ex-député de Van, leur servait d'intermédiaire. Nos entretiens n'eurent pas de résultat important. Mais, vers la fin de mai, une mission française arriva à Ankara, sous la présidence de M. Duquest, agissant au nom du Haut Commissaire de Syrie. Nous conclûmes un armistice de vingt jours avec cette mission. Par cette suspension d'armes provisoire, nous avons pour but de préparer les opérations préliminaires de l'évacuation de la zone d'Adana.

Messieurs, cet armistice de vingt jours que je conclus avec la mission française, se heurta aux objections de quelques membres de la Grande

Assemblée Nationale. Or, les points que je visais en acceptant cet armistice étaient ceux-ci :

En premier lieu, je voulais réorganiser, dans le calme, les Forces Nationales se trouvant dans la zone et sur les fronts d'Adana et qui avaient été partiellement renforcées par des troupes régulières. Envisageant la probabilité d'une dispersion des forces nationales durant cette cessation des hostilités, je donnai communication de la suspension d'armes en l'accompagnant d'instructions concernant certaines mesures à prendre. D'autre part, Messieurs, je voulais obtenir un avantage politique que je considérais comme important. Il va sans dire que la Grande Assemblée Nationale et son Gouvernement n'avaient pas encore été reconnus par les Puissances de l'Entente. Au contraire, dans les questions touchant aux destinées du pays et de la nation, ces Puissances étaient en rapport avec le gouvernement de Ferid Pacha, à İstanbul. A ce point de vue, le fait que les Français, laissant de côté le gouvernement d'İstanbul, entraient en négociations et concluaient un accord avec nous sur une question quelconque, était à ce moment-là un avantage politique dont l'obtention était importante. Au cours des pourparlers pour l'armistice, je demandai clairement et formellement l'évacuation complète des zones se trouvant à l'intérieur de nos frontières nationales et occupées par les Français. Leurs délégués parlèrent de la nécessité qu'il y avait pour eux, de se rendre à Paris pour demander des pouvoirs à ce sujet. L'armistice de vingt jours fut considéré comme devant, en quelque sorte, accorder à ces délégués le temps nécessaire pour obtenir des pouvoirs permettant d'arriver à un accord plus important. Messieurs, l'impression que me firent ces pourparlers et ces conversations, était que les Français allaient évacuer Adana et sa région. J'avais fait part à l'Assemblée de mon avis et exprimé ma conviction à ce sujet. Cependant, bien que les Français, en occupant Zonguldak avant l'expiration de l'armistice, aient voulu montrer que l'accord ne concernait que la seule zone d'Adana, nous interprêtâmes ce geste comme la rupture de l'armistice. De ce fait, notre entente avec les Français fut retardée pour quelque temps.

Messieurs,

Lorsque, le 9 mai 1920, je donnai des explications à l'Assemblée réunie à huis clos, et lui déclarai que les fonctionnaires et des missions françaises cherchaient à prendre contact et à entrer en rapport avec nous, l'un des députés, (c'était, si j'ai bonne mémoire, feu Fuad Bey, député de Çorum) me dit que, depuis quelques jours, «İstanbul cherchait, soi-disant, à s'entendre

avec nous», et me demanda si je voulais bien donner des informations à ce sujet.

En effet, quatre ou cinq jours avant cette date, à İstanbul, un certain «Léon» avait cherché à nous atteindre par voie télégraphique en empruntant la ligne de Çanakkale. Lorsqu'il eut trouvé Ankara à l'appareil et constaté notre présence en cet endroit, il nous fit la communication suivante:

Les choses que nous avons à dire sont très importantes, c'est pourquoi il convient de remettre la correspondance à la nuit, afin d'empêcher les centrales militaires de s'interposer.

Cette nuit là, on ne télégraphia pas. Mais on chercha derechef à nous atteindre une ou deux nuits plus tard. Cette fois, notre interlocuteur transmet une dépêche signée Nurettin Pacha, ancien gouverneur d'İzmir. Voici le contenu de ce télégramme : «Avec deux de mes camarades, je considère, qu'il serait conforme aux intérêts de la patrie de m'entremettre, afin que İstanbul s'entende avec nous. Le Gouvernement d'İstanbul, ainsi que les Anglais, y ont consenti. Nous attendons une réponse favorable.» Nurettin Pacha destinait son télégramme à la Présidence du Comité Représentatif. Il semblait ignorer, que la Grande Assemblée Nationale de Turquie et son Gouvernement étaient déjà constitués et étaient entrés en activité, et qu'une loi sur «les crimes de lèse-patrie» confirmait l'existence et la légalité de la Grande Assemblée Nationale. Je réfèrai la dépêche de Nurettin Pacha à Son Excellence Fevzi Pacha, Ministre de la Défense Nationale: son Excellence répondit à Nurettin Pacha en lui disant entre autres: «En adressant votre dépêche à la Présidence du Comité Représentatif, vous nous donnez à croire que vous n'êtes pas encore au courant de la véritable situation.» Après avoir exposé cette situation, Fevzi Pacha demanda. «Quelle est l'autorité d'İstanbul désirant avoir un entretien, et avec quelle autorité d'Ankara?» Une réponse sans signature nous parvint, ainsi conçue: «Les personnages qui ont rédigé la dépêche ne sont pas ici en ce moment. Ils ont remis le télégramme et sont partis. Nous vous donnerons des informations demain à dix heures.» Par la suite, Nurettin Pacha fit une seconde démarche par télégraphe. Cette fois il disait: «Comme il est impossible de s'entendre par télégraphe, envoyez à İstanbul une mission investie des pouvoirs et avec laquelle nous puissions discuter et nous entendre.»

Messieurs, voici quelle fut notre réponse: «C'est fort juste; il n'est vraiment pas possible de s'entendre par télégraphe; mais vous, rendez-vous à Mudanya et faites-nous savoir quand vous pourrez venir. Des personnages, ayant reçu les pouvoirs nécessaires, se trouveront en cette ville. Les

instructions nécessaires ont été données à Bursa.» Aucune autre démarche n'eut lieu par la suite. Hoca Müfid Efendi (Kırşehir), demanda: «Était-ce vraiment Nurettin Pacha?» Je répondis: «Oui, c'était vraiment Nurettin Pacha.»

Messieurs, je dois relever que cette démarche faite par İstanbul et par l'intermédiaire de Nurettin Pacha, correspondait à l'époque où Anzavur avait été battu dans la région de Balıkesir, et où nous avons commencé à remporter des succès à Bolu.

Messieurs, nous ne reçûmes plus de dépêches de Nurettin Pacha.

Mais, vers le mi-juin 1920, il vint lui-même à Ankara, en compagnie de Diyarbakırlı Kazım Pacha. Il déclara qu'avant de collaborer avec nous, il voulait connaître notre point de vue sur certaines questions. Ces questions étaient les suivantes:

I. Nos intentions et notre point de vue à l'endroit du Khalifat et du Sultanat.

II. Notre opinion au sujet du Bolchévisme.

III. Savoir si nous avons décidé de faire la guerre aux Puissances Alliées, et particulièrement à l'Angleterre.

L'entretien eut lieu de nuit, dans une pièce de l'Ecole d'agriculture où se trouvait notre Quartier-Général. A coté de Kazım Pacha qui était venu en compagnie de Nurettin Pacha, Fevzi Pacha et İsmet Pacha assistaient également à l'entretien. Nurettin Pacha ne fut pas satisfait des réponses qu'il reçut à la première et à la deuxième question. Mais c'est surtout la réponse à la troisième qui provoqua de chaudes et longues discussions. Car nous nous étions exprimés en ces termes: «Notre but est d'assurer l'indépendance complète de la nation et notre intégrité territoriale dans nos limites nationales. Quelle que soit la force qui cherchera à nous barrer la route et d'empêcher de réaliser ce but, nous la combattons et en aurons raison. Notre conviction et nos décisions sont catégoriques.» Voilà précisément ce que Nurettin Pacha n'arrivait point à croire et ce à quoi il refusait de consentir. Nous lui dîmes finalement: «en acceptant cet échange de vues, il n'est pas question de changer de croyance ni de prendre de nouvelles décisions. Tu te soumettras aux convictions de la nation qui se sont formées et confirmées jusqu'à ce jour!» Là-dessus, il fut question des fonctions qu'il conviendrait de lui confier. Nous décidâmes qu'il assumerait le commandement de la zone sud du front grec, avec l'administration civile de la province de Konya en qualité de Vali, et qu'il

recevrait le titre de Commandant de la région de Konya. Le 18 juin 1920, nous chargeâmes Fuad Pacha du commandement de tout le front occidental.

Messieurs, à cette époque, on s'était aperçu que, sur le front grec, l'ennemi se livrait à des préparatifs, ce qui accentua la nervosité, et à cette occasion, je dus partir à la hâte pour le front occidental sans avoir pu rendre effective la nomination de Nurettin Pacha, et sans avoir pu régler son départ pour son poste. Je laissai à İsmet Pacha, Chef de Etat-Major Général, le soin de terminer les formalités concernant cette affaire. En effet, l'ennemi avait passé à l'offensive sur tout le front. Nos troupes se retiraient. Lorsqu'il fut au courant de la situation peu favorable du front, Nurettin Pacha déclara à İsmet Pacha que le gouvernement devait consentir à certaines conditions, pour qu'il pût accepter un poste. Ainsi, le gouvernement devait obtenir l'avis et le consentement de Nurettin Pacha avant de prendre les décisions d'ordre essentiel et définitif dans les questions importantes et dans l'administration du pays, car ceux qui constituaient le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale, étaient paraît-il, des hommes plutôt jeunes et n'ayant pas encore l'expérience par exemple de Tevfik Pacha et d'autres, qui avaient atteint l'âge mûr. İsmet Pacha m'envoya aussitôt un télégramme chiffré, afin de me faire part de cette proposition et de cet état d'esprit qu'il trouvait bizarres. Quant à moi, je trouvais significatif que Nurettin Pacha eût émis ces prétentions au moment où la situation générale devenait critique, alors qu'il s'était abstenu de le faire lorsque je lui offris un poste. Dans la réponse que j'envoyai à İsmet Pacha, je donnai l'ordre de ne lui confier aucune charge. D'autre part, le contenu d'une lettre, que Nurettin Pacha m'envoyait deux jours après le commencement de l'offensive grecque, m'avait paru singulier. Si vous le désirez, je vous donnerai lecture du texte de cette missive :

Gare d'Ankara 24 juin 1920.

«A l'Honorable Président de la Grande Assemblée Nationale».
«Excellence,

J'ai considéré comme une insulte, la manière dont j'ai été destitué de mes fonctions de commandant et de gouverneur, ainsi que la façon dont cette destitution m'a été communiquée.

Je prie Votre Excellence de me permettre de lui déclarer qu' à mon avis, c'est un état de choses dangereux pour la nation et la patrie qu'on ne veuille ni discuter, ni écouter une observation inspirée par le patriotisme et formulée par un dignitaire de l'Etat; qu'on ne tienne aucun compte

des propositions de la Grande Assemblée Nationale et qu'on agisse selon la volonté de quelques membres seulement. Il est impossible, à mon avis, que l'administration soit dirigée dans cette mentalité.

«Comme, dans les conditions actuelles, je considère qu'il n'est pas sans inconvénient d'accepter une fonction, et que je ne vois pas d'utilité dans la collaboration, je vous informe que je quitterai Ankara par le premier train, pour aller résider à Bursa, mon pays natal, et me permets par la même occasion, de prendre congé de Votre Excellence. Nurettin».

Messieurs, la réponse que je fis à cette lettre est textuellement celle-ci:

25 juin 1920.

«Au Général de brigade Nurettin Pacha.

«Réponse à votre lettre du 24 juin 1920:

«Les fonctions de commandant et de gouverneur dont vous parlez ne vous avaient pas encore été confiées et communication officielle ne vous avait pas été faite de l'intention des Ministères de la Défense Nationale et de l'Intérieur à ce propos. Par conséquent, il n'y a eu, en ce qui vous concern ni nomination, ni destitution. Il avait seulement été question de vous charger d'un poste pour l'acceptation duquel on sollicitait votre avis et votre consentement. A la suite des hésitations dont vous avez fait preuve dans vos idées et vos convictions, — à un moment où votre nomination n'était pas encore décidée — et dont nous primes connaissance par l'entremise de l'Etat-Major Général, le Conseil des Ministers avait décidé de renoncer à votre nomination. Les lois actuellement en vigueur ne prescrivent pas, comme vous le croyez, de soumettre une décision de cette nature à une réunion générale de la Grande Assemblée Nationale. Quant à votre départ pour Bursa et votre séjour en cette ville, je vous informe, étant donné que vous appartenez à la carrière militaire, que vous devez vous adresser, comme il est de règle, au Ministère de la Défense Nationale.

Le Président de la Grande Assemblée Nationale
Mustafa Kemal».

Nurettin Pacha se rendit, non pas à Bursa, mais à Taşköprü où il séjourna longtemps. Plus tard, nous le retrouverons occupant d'autres situations. J'en parlerai chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Messieurs, la première décision que prit le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, qui venait de se constituer, fut d'envoyer une mission à Moscou. Elle était sous la présidence de Bekir Sami Bey, Ministre des Affaires Etrangères. Yusuf Kemal Bey, Ministre de l'Economie nationale, en était membre. La tâche principale de cette mission, qui quitta Ankara le 11 mai 1920, était d'établir des relations avec la Russie. Bien que certains points essentiels du Traité que la Russie allait conclure avec notre gouvernement, eussent été paraphés le 24 août 1920, la signature de ce traité fut différée, à cause de certains détails sur lesquels l'accord n'avait pu se faire, en raison des nécessités de la situation. La signature du document qu'on désigne sous le nom de traité de Moscou ne fut possible que le 16 mars 1921.

Honorables Messieurs, la première offensive générale hellénique, qui ne tarda pas à se déclencher après les soulèvements qui se produisaient un peu partout dans le pays, nous oblige de nouveau à diriger nos regards vers l'Ouest.

Le 22 juin 1920 les Hellènes passèrent à l'offensive générale par la ligne de Milne. Leurs forces comprenaient six divisions. Ils attaquèrent, avec trois divisions en deux colonnes dans la direction d'Akhisar—Soma; avec deux divisions par le front d'Aydın. La colonne Nord de l'ennemi entra le 30 juin 1920 à Balıkesir et, le 2 juillet 1920, sa cavalerie occupa Kirmastite KaracaBey. Nos 61^{me} et 56^{eme} Divisions qui se trouvaient en face de ces forces ennemies se retirèrent dans la direction de Bursa, détruisant le pont d'Uluabad. Continuant sa poursuite, l'ennemi occupa également Bursa et avança ses premières lignes jusqu'à la ligne Dimboz—Aksu. Nos forces combattant à cet endroit, avaient été sérieusement ébranlées. Elles se retirèrent jusqu'à Eskişehir. Pendant ces opérations, le 25 juin 1920, les Anglais débarquèrent un détachement à Mudanya, et, le 2 juillet, un autre détachement à Bandırma.

Deux divisions helléniques, qui avançaient vers l'Est, dans la direction de Salihli, entrèrent le 24 juin, à Alaşehir. Plus tard, elles firent une avance et s'emparèrent d'Uşak, parvenant jusqu'à la zone de Doum-lou Pounar, dont les hauteurs restèrent cependant en notre possession. Les Forces Nationales et la 23^{eme} Division, qui faisaient face à ces forces de l'ennemi, subirent beaucoup de pertes, ce qui évidemment les affaiblit d'une façon considérable.

Une colonne grecque, avançant d'Aydın, parvint jusqu'à Nazilli.

Vous n'ignorez point que pendant ces opérations, nos divisions étaient à l'état de simples cadres, qu'elles ne possédaient pas de munitions, et qu'il n'avait pas encore été possible de les renforcer.

Messieurs, je me rendis personnellement à Eskişehir et, de là, aux zones avancées. J'ordonnai qu'on réorganisât nos forces qui se trouvaient soit dans ces zones, soit dans les autres. J'assurai à nouveau l'établissement de fronts soumis à un commandement régulier.

Messieurs, l'offensive grecque et la désagrégation des fronts qui s'ensuivit, occasionèrent une grande crise à l'Assemblée, et cet incident donna lieu à des attaques et des critiques violentes.

Le 13 juillet, à la 41^{ème} séance de la Grande Assemblée Nationale, on donna lecture de certaines demandes d'interpellation adressées au chef de l'Etat-Major Général et au Ministère de l'Intérieur, et tendant à savoir pourquoi Bekir Sami Bey, commandant de Bursa, Hacım Muhiddin Bey, gouverneur du même vilayet, et Aşir Bey, commandant de Alaşehir n'avaient pas été traduits en jugement malgré leurs fautes et de leur mauvaise gestion.

Le signataire de la motion était Mehmed Şükrü Bey, député d'Afyonkarahisar. L'insistance de Hakkı Hami Bey, député de Sinop, à demander d'urgence la punition des accusés, fut accueillie par des «Bravos!», A la suite des cris lancés par l'interpellateur Mehmed Şükrü Bey, disant: «Nous voulons qu'ils soient rendus responsables», on accepta l'interpellation. Le Chef de l'Etat-Major Général répondit le 14 août 1920, jour fixé pour l'interpellation, mais ni la conviction, ni le calme ne purent être rétablis. Le Député d'Afyonkarahisar, Şükrü Bey, demanda une enquête, un autre orateur, déclarant que la punition de certains officiers et chefs était toute naturelle, invoqua de nombreux exemples à l'appui, tandis qu'un troisième dit que, pendant que les troupes battaient en retraite, un commandant avait emporté une quantité d'objets divers, équivalant à trente-six charges de chameaux. Un autre orateur, parlant de l'armée hellénique qui avait envahi toutes les villes et tous les villages, situés entre Akhisar et le littoral de la Marmara, avec la rapidité de l'éclair, disait que les pertes terribles occasionnées par le désastre de Bursa, avait fait croire faussement au monde entier que ce qu'on appelait la défense de l'Anatolie n'était qu'un épouvantail; il demandait le châtement de ceux qui étaient responsables de cette retentissante défaite.

Messieurs, mon intervention fut nécessaire dans ces débats qui furent longs et mouvementés. Tout en rendant hommage à l'Assemblée pour les

sentiments que lui avait inspirés la pénible situation qui venait d'être créée, et pour l'intérêt qu'elle portait à celle-ci, je donnai des explications et fis des déclarations dans le but de rassurer l'opinion et d'apaiser ces sentiments. Après que j'eus répondu à quelques petites attaques suscitées par mes déclarations, on jugea que ces explications étaient suffisantes.

Messieurs, avant que les vives discussions en question, dont vous avez lu les détails dans les procès-verbaux, aient eu lieu, une discussion semblable s'était produite, le 26 juillet 1920, en séance secrète. A cette séance également, j'avais été obligé de donner de longues explications. Car, dans les critiques et les propositions qu'on faisait, et qui provenaient de l'affliction et du chagrin, il semblait qu'on eût oublié les causes et les facteurs véritables de la défaite. On cherchait à mettre toute la faute sur le conseil des Ministres qui avait été formé et qui avait pris la responsabilité du pouvoir, à peine deux mois auparavant. On ne songeait point que, depuis plus d'un an, l'armée grecque s'était installée dans la zone d'İzmir, se préparant sans relâche, et que, par contre, les gouvernements d'İstanbul étaient occupés à faire usage de tous les moyens pour réduire notre armée à l'impuissance ne cherchant qu'à désagréger et à détruire les forces que la nation avait pu organiser par elle-même. Il n'y avait pas non plus assez d'équité pour reconnaître que si, au cours d'une année, on avait réussi à créer, en face de l'ennemi, une situation plus ou moins bonne et dont on aurait dû tenir compte, c'était grâce à la seule énergie et aux seuls efforts de cinq à dix hommes résolus et dévoués. Personne ne jugeait ni n'analysait les opérations du point de vue des nécessités militaires et en connaissant la situation véritable. Les discours dégénéraient en cris et en lamentations, provenant, soit d'un patriotisme surexité, soit d'un manque de courage. Parmi ceux qui prenaient la parole, il y avait des gens, bien que peu nombreux, dont la foi en la nation et l'attachement à la patrie était douteux.

Au cours de mes longues déclarations dans la séance secrète dont je viens de parler, j'avais dit notamment:

Avant qu'un malheur se produise, il est nécessaire d'aviser aux moyens de le prévenir, car se lamenter ne sert de rien quand le malheur est arrivé. L'offensive grecque avait été prévue. Si les mesures et les précautions nécessaires n'ont pas été prises pour la prévenir, la Grande Assemblée Nationale de Turquie et son Gouvernement n'en sont pas responsables. Les gouvernements d'İstanbul avec le peuple tout entier, auraient dû prendre, une année auparavant déjà, les mesures sérieuses que, de son côté, le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale avait commencé à

prendre depuis qu'il avait assumé la responsabilité du pouvoir. En ce moment, il était plus important de prélever certaines forces du front pour les affecter à la repression des soulèvements intérieurs, que de les opposer aux forces grecques, quelque utilité qu'il y eût à cela. Il en est encore ainsi. Il se peut que l'offensive ennemie n'eût pas pu progresser à ce point, si les forces suivantes avaient été présentes au front: La division que nous avons dû abandonner à Bursa; les deux divisions expédiées dans la zone d'insurrection d'Adapazarı; la division qui s'était désagrégée à Hendek, soit quatre divisions plus la division qui luttait contre les insurgés dans la zone de Zile et Yeni Han, et les détachements nationaux qui assistaient toutes ces troupes régulières. Mais tant qu'on n'aura pas assuré la tranquillité dans le pays, tant que l'unité et la solidarité de la nation, en ce qui concerne son désir de délivrance, ne seront pas établies, il n'est pas possible de travailler à arrêter l'invasion d'un ennemi extérieur et l'on ne peut du reste attendre de cet effort quelque avantage d'ordre essentiel. Mais si le pays et la nation observent l'attitude que je recommande, un succès remporté à un moment quelconque par l'ennemi et ayant pour conséquence l'occupation d'une très grande étendue de territoire, ne saurait jamais être que provisoire. Une nation qui affirme et maintient son unité et sa volonté, peut amener n'importe quel ennemi agressif et orgueilleux à se repentir tôt ou tard de sa présomption. C'est pourquoi, il est certainement plus important de réprimer les soulèvements intérieurs que d'arrêter l'offensive hellénique. D'ailleurs, même si l'on avait pas enlevé du front des troupes destinées à être opposées aux soulèvements intérieurs, il est fort probable que le résultat de cette offensive n'aurait pas été changé. Par exemple, l'ennemi attaqua le front nord avec trois divisions. A cet endroit, nos forces ne correspondaient pas à l'étendue du front. Il n'est pas raisonnable de pousser de hauts cris et de dire que si nos forces s'étaient trouvées à tel ou tel endroit, tel ou tel ruisseau, tel ou tel village et que si leurs officiers et commandants avaient empêché l'ennemi de passer, ce malheur ne serait pas arrivé. Dans l'histoire, il n'est pas d'exemple d'un front qui n'ait été ou ne puisse être percé. Et en particulier, si le front en question n'est pas un front étroit, tout à fait proportionné aux forces qui y sont affectées, mais qu'il se prolonge sur des centaines de kilomètres, il ne serait pas raisonnable d'admettre que de faibles forces, se trouvant sur tel ou tel point de ce front, puissent le défendre indéfiniment. Les fronts peuvent être percés; la mesure à prendre consiste à boucher aussitôt la partie qui vient de l'être. La chose n'est possible que si, en dehors des forces se trouvant sur le front, on maintient des forces de réserve échelonnées à l'arrière. Mais en face de l'armée hellénique, nos fronts nationaux étaient-ils dans cette situation et disposaient-ils de ces forces? La moindre unité, digne du nom de forces

militaires, avait-elle été laissée dans nos provinces de l'Anatolie occidentale, y compris Ankara et sa région, ou plus exactement dans le pays tout entier ?

Il n'est pas logique d'attendre des résultats de la défense que pourraient organiser les populations des villages, se trouvant dans les voisinages des lignes de contact. Même lorsqu'on possède le pouvoir et les moyens de tirer parti de toutes les ressources du pays, il faut du temps pour créer une organisation militaire sérieuse et assurer des possibilités de succès. Le noyau des forces placées sous les ordres de Bekir Sami Bey, à Bursa, n'était-il pas constitué par les cadres de deux régiments qui, à İzmir, furent abandonnés sans coup férir aux Hellènes et qui furent débarqués à Mudanya par des transports grecs ? Les Gouvernements d'Istanbul avaient-ils pris une mesure quelconque pour changer l'état d'esprit de ces forces ? Avant l'offensive grecque, alors que nos troupes s'efforçaient de défendre Balıkesir, les Gouvernements d'Istanbul n'ont-ils pas donné l'ordre de les attaquer par Anzavur et par derrière ? Ne sont-ce pas encore le Gouvernement d'Istanbul et le Khalife-Sultan qui, sur la route de Hendek-Düzce, se sont servi de l'armée du Khalifat et des groupes d'insurgés pour empoisonner l'esprit d'une division — la 24^{ème} — qu'ils ont dispersée ensuite et dont ils ont fait tuer les officiers, alors que cette division relativement forte, était destinée au front grec ? Se pouvait-il que le Conseil des Ministres, qui venait à peine de se charger des destinées du pays, songeât à mobiliser dans les conditions qui régnaient à cette époque ? Pouvait-il être possible et permis d'appeler la nation sous les armes à un moment où, d'un bout à l'autre, le pays était poussé et obligé d'exécuter les dispositions du *Fetva*, du Khalife ? D'autre part, avant d'appeler la nation tout entière sous les armes, n'était-il pas indispensable, de songer à la quantité d'armes, ainsi qu'à la quantité d'argent et de munitions nécessaires, comme aussi aux sources où il fallait puiser pour entretenir ces approvisionnements ou s'en servir ? Lorsqu'on examine une situation et qu'on pense aux mesures à prendre, il est nécessaire de ne jamais perdre de vue la réalité, fut-elle amère. Il n'est jamais nécessaire de se tromper les uns les autres. Nous n'ignorons pas les nécessités de la situation et les besoins des fronts. De toutes parts arrivent à mon adresse un nombre infini de télégrammes. «Envoyez de nombreuses forces régulières»; «envoyez telle et telle quantité de munitions», «si nous ne les recevons pas, la défaite nous menace». Voilà la rengaine de toutes ces dépêches où, sous le coup de l'émotion causée par le danger et le feu, on décrit la situation en un langage sensationnel. Notre devoir et la situation où nous nous trouvons, nous commandent, non pas de briser le moral de ceux qui s'adressent à nous en nous

laissant gagner par l'émotion, mais au contraire, d'agir de façon à leur insuffler l'espoir et à leur inspirer la fermeté.

La situation changera certainement par la suite et l'on appliquera des mesures vraiment de nature à donner espoir et confiance au pays et à la nation. Rien ne l'empêche. Le Conseil Exécutif pourra aussi rappeler certaines classes sous les armes.

Honorables Messieurs, Je vais entretenir votre Haute Assemblée de l'«Armée Verte». Cela lui facilitera, je crois, l'intelligence de certaines questions obscures:

Après l'institution de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et de son gouvernement, il se forma, à Ankara, une société appelée «l'Armée Verte». Les premiers fondateurs de cette Société étaient des camarades connus et très intimes. Pour bien comprendre les buts qui présidèrent à la fondation de cette société, il y a lieu de se rappeler certaines situations, ainsi que certains aspects des soulèvements intérieurs et de l'action des forces régulières et des détachements nationaux chargées de réprimer ces soulèvements. On a vu que les rebelles avaient pu maintes fois égarer facilement les troupes régulières, en leur parlant du *Fetva* du Khalife, de l'illégitimité du gouvernement qui était à Ankara, et de l'abolition du service militaire par le Sultan. En effet, en plusieurs endroits, des hommes appartenant aux troupes régulières, non seulement ne se battaient plus contre les rebelles, mais abandonnaient leurs armes et rentraient chez eux, dans leurs villages. On avait constaté que les détachements nationaux avaient plus facilement compris les buts de la révolution et qu'ils ne se laissaient pas tromper par les rebelles. Pour cette raison, il était très difficile de mener à bonne fin la révolution avec des troupes qui n'avaient pas été instruites dans l'esprit de cette révolution, troupes fatiguées, dégoûtées à l'époque en question et dont on peut dire qu'elles étaient les déchets de l'armée ottomane. On commit l'erreur de croire qu'il serait très difficile, dans les conditions où l'on se trouvait en ces temps-là, de doter l'armée d'une conscience en harmonie avec l'état d'esprit nouveau. Par conséquent, certaines personnes commencèrent à être travaillées par l'idée de créer des organisations d'élite composées d'hommes conscients, réunissant les qualités voulues, et sur lesquelles la Révolution pût compter. Cette idée et ces tendances se raffermirent en présence des soulèvements intérieurs, dont le caractère était si sanguinaire et si dangereux. Enfin, certaines personnes passèrent aux actes pour créer une organisation de ce genre. Quant à moi, tandis que d'un côté je cherchais les moyens de

reconstituer et de renforcer notre armée, je m'efforçais nécessairement, d'autre part, à tirer partout le plus grand parti possible, et cela malgré leurs défauts, des détachements nationaux qui se trouvaient être déjà organisés. Mais en même temps, il ne fallait pas oublier que la vraie discipline et l'accomplissement sérieux des devoirs militaires, qui comportent une obéissance absolue et sans hésitation, n'étaient possibles qu'avec une armée régulière. L'idée de mettre à profit l'existence des détachements nationaux pouvait aussi bien se baser sur le désir de gagner du temps. Il était sans doute souhaitable que les détachements nationaux, dont l'emploi était nécessaire, fussent formés d'hommes conscients et de valeur.

Les camarades intimes figurant dans le premier groupe de personnes qui avaient entrepris d'organiser «l'Armée Verte», avaient cru devoir prendre eux-mêmes l'initiative dans cette affaire, uniquement dans le but de m'aider et de ne pas m'imposer une fatigue supplémentaire. Ils m'avaient parlé sommairement de leur entreprise, me disant seulement qu'ils allaient accomplir une oeuvre fort utile. Comme j'étais effectivement fort occupé, je ne m'intéressai pas longtemps à cette initiative des camarades. La constitution de l'«Armée Verte» se fit en quelque sorte sous la forme d'organisation secrète et prit une certaine extension. Son Secrétaire Général, Hakkı Behiç Bey, et son comité d'administration résidant à Ankara, avaient déployé une activité sérieuse et d'ordre capital. Leur règlement imprimé et leurs agents spéciaux avaient été envoyés partout. Je dois seulement signaler que les personnes s'occupant des organisations de l'«Armée Verte», ayant dit que j'avais connaissance de l'affaire et qu'elle se faisait avec mon consentement et sur mon désir, le nombre de ceux qui travaillaient partout à les étendre et à les renforcer, avait augmenté. Le mode d'organisation appliqué avait dépassé les limites du plan consistant seulement à former des détachements nationaux et s'était tourné vers un but d'ordre tout à fait général.

Dans le nombre des fondateurs de l'organisation entrèrent Çerkez Reşid Bey, qui était député, ainsi que ses frères Çerkez Ethem et Tevfik Bey. Il faut croire que cela se passa lors des allées et venues de ces Messieurs à Yozgad par Ankara. De plus, les hommes des détachements d'Ethem et de Tevfik Beys constituaient pour ainsi dire le noyau de l'«Armée Verte».

Messieurs, après ce préambule, je voudrais édifier votre haute Assemblée sur certaines attitudes et certaines gestes de Çerkez Ethem Bey et de ses frères, qui, pour la première fois, commencèrent à attirer l'attention.

Çerkez Ethem Bey ayant, avec un détachement national, rendu certains services en remportant des succès, d'abord dans la poursuite d'Anzavur,

ensuite dans le soulèvement de Düzce, fut l'objet, de la part de presque tout le monde, de marques de bienveillance et d'estime lorsqu'il fut appelé à Ankara pour être envoyé à Yozgad. Il y eut des gens qui exagérèrent certainement la louange. A en juger par l'attitude qu'adoptèrent par la suite Ethem Bey et ses frères, ces manifestations eurent pour effet de les remplir d'orgueil et, même, de les pousser à certaines illusions. Tandis qu' Ethem Bey et un de ses frères étaient occupés à Yozgad, à réprimer la rébellion de cette localité, ils n'hésitèrent pas à adopter une attitude agressive et outrageante vis-à-vis de tous les commandants de troupes régulières ou nationales, qu'ils fussent éloignés ou proches, et sans égard à leurs grades ou à leur position. Ces chefs, dont la plupart étaient inexactement renseignés sur la personnalité, le caractère et la valeur d'Ethem Bey, évitèrent toute querelle inopportune avec lui, à cause du pays en ce moment en pleine guerre, puis se souvenant aussi des services qu'il avait rendus et dont ils avaient eu connaissance en des termes exagérés. S'enhardissant alors, Ethem et son frère Tevfik Beys s'imaginèrent qu'il n'y avait pas un seul officier ou chef de valeur dans l'armée turque et qu'eux étaient des héros, et ne craignirent nullement d'affirmer cette croyance à tout le monde. Ils donnaient directement des ordres à tous les Gouverneurs, accompagnant ces ordres de menace de mort, au cas où ils ne s'y soumettraient pas. Ethem Bey essaya également d'imposer sa volonté sur Ankara et sur le gouvernement d'Ankara. Selon lui, le soulèvement de Yozgad provenait de la mauvaise administration du Gouverneur d'Ankara, dont dépendait Yozgad; par conséquent il avait décidé d'appliquer sur les lieux même le châtiment de la pendaison à ce fonctionnaire — qu'il avait déjà appliqué aux autres promoteurs du soulèvement. Le gouverneur en question — dont il demandait l'envoi à Yozgad — était Yahya Galib Bey, qui, au cours de nos entreprises nationales, avait rendu et rendait encore, dans un esprit de sacrifice remarquable, des services extraordinaires. Ces services étaient pleinement appréciés par nous, et nous savions combien il nous était utile et nécessaire. Ethem Bey pensait qu'en nous obligeant à lui livrer un pareil personnage, il gagnerait la plus grande influence. Bien entendu, nous ne pouvions et ne voulions pas livrer Yahya Galib Bey. Ethem Bey et ses frères ne purent insister davantage sur cette question. On apprenait d'autre part qu'à Yozgad, Ethem disait, particulièrement devant les députés:

«A mon retour à Ankara, je prendrai le Président de la Grande Assemblée Nationale devant le palais de l'Assemblée.» (Le député de Yozgad, Süleyman Sırrı Bey, est de ceux qui ont entendu ces provocations.) Malgré les informations et les renseignements qui nous parvenaient, nous

préférâmes cependant utiliser ces frères, c'est aussi pour cette raison que nous les ménageâmes. Après Yozgad, nous les envoyâmes dans la région de Kütahya, par Ankara. Me réservant de revenir sur cette question, je passerai à notre sujet principal, «l'Armée Verte».

J'avais dit que c'est en mon nom que l'on créait des organisations de l'«Armée Verte». Un personnage, que je connaissais personnellement, me faisait savoir dans une lettre qu'il m'envoyait de Malatya, où Nazım Bey d'Erzurum se trouvait chargé d'une mission, qu'on travaillait à étendre les organisations de l'«Armée Verte» d'une manière qui me satisferait. Cette nouvelle me donna l'éveil. Je fis une enquête sur cette société secrète. J'eus ainsi la conviction qu'elle prenait une forme et un caractère nuisibles.

Je pensai aussitôt à sa dissolution. J'éclairai à ce sujet les camarades que je connaissais. Je leur dis mon point de vue et ils firent le nécessaire. Mais Hakkı Behiç Bey, le Secrétaire Général, déclara que ma proposition tendant à la dissolution de la société, était inacceptable et inapplicable. Je répondis que je saurais bien la faire dissoudre.

Prenant une attitude singulière, il déclara de nouveau que cela était impossible, la position de la société étant bien plus solide et bien plus importante qu'on ne le supposait, et ses fondateurs s'étant mutuellement promis de tenir jusqu'au bout et de ne pas renoncer à leurs buts.

Les événements montrèrent que, bien que nous nous soyons efforcés d'interdire toute activité à cette société secrète, nous ne parvînmes pas tout à fait à la dissoudre. Elle avait à sa tête les frères Reşid, Ethem, Tevfik, comme chefs.

Il est bien entendu que, cette fois, ils poursuivaient leur activité dans un sens totalement hostile et réactionnaire. Ils propageaient leurs idées et leurs buts sur un ton agressif dans un journal qu'ils publiaient à Eskişehir, le «Yeni Dünya».

Honorables Messieurs, je vous entretiendrai un peu de notre front oriental, d'après l'ordre que je crois devoir suivre. Mais il est une phase qui précède le sujet que je vais aborder et qu'il est nécessaire que je vous expose préalablement.

Celaleddin Arif Bey, qui était vice-président de la première Grande Assemblée Nationale, obtint de celle-ci par une résolution datée du 15 août 1920, un congé de deux mois. La raison qu'il fit valoir à l'appui de sa demande était qu'il souffrait de maux de tête de fatigue cérébrale. Il désirait,

en même temps, inspecter sa circonscription électorale qu'il n'avait pas vue depuis longtemps.

Celaleddin Arif Bey me pria, à titre privé, de permettre à Hüseyin Avni Bey, un des députés d'Erzurum, de l'accompagner. Hüseyin Avni Bey n'avait pas de raisons claires pour demander un congé à l'Assemblée. Je dus le charger d'une mission particulière. Je priai l'Assemblée, le 18 août 1920, de m'y autoriser. Elle consentit.

Après l'arrivée de Celaleddin Arif et de Hüseyin Avni Beys à Erzurum, je reçus du premier trois télégrammes chiffrés, le 10, le 15/16 et le 16 septembre 1920.

A en juger par ces télégrammes, la population d'Erzurum avait été dans un état d'effervescence et d'émoi... Mais, dès qu'elle eut appris le départ de Celaleddin Arif Bey d'Ankara pour Erzurum, elle adopta une attitude expectante. Quant aux causes de l'effervescence, elles avaient trait aux magasins de l'armée, à la perte de fusils et de munitions et à leur mauvaise distribution...

Celaleddin Arif Bey demandait de la célérité dans l'adoption de certaines mesures comme la punition et le transfert de certains fonctionnaires. Le colonel Kazım Bey (Kazım Pacha, Gouverneur d'İzmir), qui était gouverneur intérimaire d'Erzurum, se trouvait à la tête des fonctionnaires qu'on voulait punir et transférer.

Après avoir parlé de la décision prise à la suite de négociations avec la population, de confier le poste de gouverneur d'Erzurum à Nazım Bey, ancien gouverneur d'Adana, de la notification à faire à celui-ci via Trabzon, et du choix à opérer par voie de référendum populaire d'un gouverneur intérimaire jusqu'à l'arrivée de Nazım Bey, Celaleddin Arif Bey faisait savoir que, si par une prompte réponse affirmative on n'apaisait pas l'effervescence croissante de la population, dans cet état d'esprit de graves conséquences seraient à craindre.

Dans le dernier télégramme, il était dit: «Ankara n'ayant pas pris les plaintes en considération, la question prendra une tournure telle qu'on perdra toute confiance en Ankara.»

Une incurie et des abus terribles régnaient, paraît-il, dans notre armée de l'Est... Cette incurie avait pris une extension telle, que le patriotisme de la population s'en trouvait affecté... Et cela avait provoqué une effervescence extraordinaire... Mais, ni le gouverneur intérimaire, ni le

commandant du Corps d'Armée ne s'étaient, paraît-il, rendu compte de cette effervescence devenue générale et qu'il était impossible d'apaiser.

Parmi les intéressés et parmi ceux qui exerçaient des fonctions officielles dans la ville, aucun ne s'en était aperçu; il ne s'était trouvé personne pour avertir le Gouvernement... Mais la population, apprenant que Celaleddin Arif Bey et Hüseyin Avni Bey partaient pour Erzurum, le premier en congé pour cause de fatigue cérébrale, et l'autre chargé de mission de ma part, s'était apaisée et tranquilisée... Mais elle manifesta à nouveau de l'inquiétude à l'occasion de l'arrivée des deux députés...

A la vérité, Messieurs, je ne pus aucunement croire à ces informations. Je trouvai significatif le voyage, d'Ankara à Erzurum, que Celaleddin Arif Bey et Hüseyin Avni Bey s'étaient assurés chacun à sa manière, et ne pus résister à un mouvement d'étonnement. Ce qui augmentait ce sentiment en moi, c'est surtout que la proposition tendant à faire désigner un gouverneur au moyen d'une consultation populaire, émanait de Celaleddin Arif Bey, qui avait été professeur de droit et était connu comme jurisconsulte; de la présidence de la Chambre des Députés à İstanbul il était passé à la vice-présidence de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

Le 16/17 septembre 1920, je communiquai au vice-président de la Grande Assemblée Nationale à Erzurum ce qui suit: «Votre télégramme a été lu au Conseil des Ministres et, à ce sujet, nous sommes en correspondance avec le commandant du front.»

Et je demandai des informations au commandant du front de l'Est, de même que son avis sur les communications de Celaleddin Arif Bey que je lui transmettai en résumé.

Le 19 septembre je reçus un télégramme de Kazım Karabekir Pacha, Commandant du front de l'Est, daté du 14 septembre, et rédigé avant ma dépêche. Après ces mots: «Je propose et sou mets à votre approbation la nomination de Celaleddin Arif Bey aux fonctions de gouverneur des provinces orientales, celles-ci devant comprendre les provinces de Lazistan, de Trabzon, d'Erzurum, d'Erzincan, de Van, de Bayezid et autres zones que la Haute Assemblée jugerait opportun d'ajouter à ces provinces», le télégramme contenait les observations suivantes:

«Au cas où cette proposition viendrait à être acceptée et qu'on y donnât suite, à part l'utilité que présentera le fait que les deux charges: militaire et civile, seront remplies chacune avec plus d'attention, et qu'on leur donnera l'importance qu'elles méritent, il y aura la présence

d'un personnage de plus, comme représentant de la nation, pour discuter, le cas échéant, les questions importantes et recourir d'urgence aux mesures qu'elles nécessitent. J'espère que ce qui précède sera pris en considération par la Grande Assemblée Nationale avec toute l'attention que le cas comporte, et je prie Votre Excellence d'avoir la bonté d'intervenir dans ce sens, en usant de son influence. La question a été examinée dans ses lignes générales avec Celaledin Arif Bey, qui s'est déclaré d'accord, mais, naturellement, la décision à ce sujet dépend de l'approbation et du consentement de l'Assemblée Nationale.»

Messieurs, Celaledin Arif Bey, qui parle d'abus dans l'armée et de la désignation d'un Gouverneur pour Erzurum au moyen d'un scrutin populaire, déclarant qu'il y aura de la méfiance à l'égard d'Ankara si l'on ne répond pas de suite, s'entend avec le Commandant de l'Armée et lui fait proposer sa propre nomination avec pouvoir étendu, comme gouverneur des Provinces Orientales.

Et le Commandant de l'Armée paraît ignorer les plaintes de Celaledin Arif Bey, qui en fin de compte sont dirigées contre lui.

Il était difficile de considérer la situation autrement que comme étant une combinaison, en vue d'un but particulier, soit d'une machination.

Dans la réponse que Kazım Karabekir Pacha fit, le 18 septembre, à ma dépêche du 16/17 septembre, il était dit: «les communications de Celaledin Arif Bey se basent sur les dires de certaines personnes uniquement dans le but d'éloigner d'Erzurum le gouverneur intérimaire, le colonel Kazım Bey. Je ne crois malheureusement pas que l'effervescence de la population et la question de la désignation du gouverneur par voie de scrutin populaire aient un autre motif que la fausse direction prise par Celaledin Arif Bey. Le fait que l'on n'adresse pas ces plaintes à moi, qui ai gagné la grande confiance et le profond respect des grands et des petits, en un mot de l'Est tout entier, provient de ce que ceux qui veulent intriguer savent qu'ils ne pourront réussir.

Celaledin Arif Bey m'a proposé d'éloigner le colonel Kazım Bey d'Erzurum en faisant abandonner à celui-ci les fonctions de gouverneur intérimaire et de commandant intérimaire du Corps d'Armée. J'ai fait savoir que le relèvement de Kazım Bey de ses fonctions intérieures de gouverneur était possible sur un ordre du Ministère de l'Intérieur et si lui, Celaledin Arif Bey, assumait personnellement l'intérim de ces fonctions.

Je crois que la situation de Celaleddin Arif Bey, qui ne se trouve pas à Erzurum à titre officiel, peut ébranler son prestige. Il est indispensable qu'il assume aussitôt l'intérim du poste de Gouverneur d'Erzurum pour que l'œuvre qu'il a commencée soit menée à bien, dans le calme.

Par la suite, au cas où vous le jugeriez bon, vous voudrez bien le nommer inspecteur ou gouverneur des Provinces Orientales. De toute façon, je ne partage pas sa croyance d'après laquelle l'effervescence et l'émoi dont il parle auraient, à cause de son arrivée, cédé la place une attitude expectante. Je considère ces propos comme des affirmations audacieuses d'un personnage qui a été l'objet d'un bon accueil»...

Dans la réponse que je fis, le 20 septembre, aux télégrammes en date du 14 et 18 septembre de Kazım Karabekir Pacha, après avoir cité le texte littéral de l'article ad hoc de la loi du 5 septembre 1920, qui veut qu'«une même personne ne puisse cumuler les charges de membre de la Grande Assemblée Nationale et de fonctionnaire d'Etat», je disais: «La nomination de Celaleddin Arif Bey au poste de gouverneur d'Erzurum est impossible. Ce n'est qu'au cas où il donnerait sa démission comme député, qu'on pourra proposer au Conseil des Ministres, sa nomination au poste de Gouverneur de cette province.»

Cependant, Messieurs, le 18 septembre, date de la dernière dépêche de Kazım Karabekir Pacha, on avait déjà adopté à Erzurum l'attitude signalée et qui était en contradiction avec les dispositions de la loi que nous avons communiquées le 20 septembre.

Je fus mis au courant de cette attitude contraire à la loi par la dépêche, rédigée le 18 septembre et que je reçus le 21 septembre, de Celaleddin Arif Bey, qui se trouvait être en même temps Ministre de la Justice de la Turquie nouvelle. Voici textuellement le contenu de la dépêche du Ministre de la Justice, devenu entre temps gouverneur intérimaire d'Erzurum de par sa propre autorité:

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha,

Président de la Grande Assemblée Nationale, Ankara.

Erzurum, 18 septembre 1920.

A la suite de la réception, par Son Excellence Kazım Pacha, de la dépêche de Votre Excellence, je me suis longuement entretenu avec Elle au sujet des questions qui vous ont été soumises. Le Pacha ne veut pas se rendre compte de la gravité des faits. Et les personnages qui se trouvent sous ses ordres sont couverts de toute façon.

Afin d'apaiser un moment plus tôt l'effervescence qui règne dans l'opinion publique, je vous prie de charger le commandant de la 9^{ème} Division, Galib Bey, qui jouit du respect de tous, de faire une enquête sérieuse sur les abus concernant les armes et les munitions, et ceux qui se seraient produits à Kırkkilise, et de livrer les coupables à la justice. Comme il est nécessaire de faire une vérification des comptes de l'armée, je prie Votre Excellence de bien vouloir ordonner l'envoi d'urgence d'un inspecteur des Finances. Une lettre que je viens de recevoir à l'instant de Kazım Pacha m'annonce que, changeant d'avis, le colonel Kazım Bey, qui avait décidé d'abandonner sans réserve ni conditions ses fonctions de gouverneur intérimaire, a fait savoir par écrit qu'il passerait l'intérim soit à moi, soit au personnage qui serait désigné par le Ministère de l'Intérieur: comme le maintien du colonel à son poste présente des inconvénients et même certains dangers, j'ai été obligé d'accepter personnellement l'intérim du poste de gouverneur pour un ou deux jours, en attendant les ordres du Ministère de l'Intérieur et afin de prévenir des désordres dans le pays, eu égard au caractère délicat de la situation. Je vous prie de bien vouloir charger de l'intérim notre camarade Hüseyin Avni Bey, que la population d'Erzurum désirerait voir nommé à ce poste intérimaire. Les propositions que je fais étant de nature à apaiser l'opinion publique, je laisse à Votre Excellence le soin de faire le nécessaire.»

Le Ministre de la Justice

Celaleddin Arif.

Messieurs, cette façon d'agir et ces communications de Celaleddin Arif Bey, vice-président de la Grande Assemblée Nationale et Ministre de la Justice, prirent à nos yeux l'aspect d'une indéchiffrable énigme.

La situation était grave et délicate. Les causes ne provenaient pas, selon moi, des buts secrets dont les amis et collaborateurs de Celaleddin Arif s'imaginaient avoir assuré la réalisation, ni de l'attitude qu'ils avaient prise dans cette intention, ni du fait accompli qu'ils croyaient avoir établi.

Sans aucun doute, ils se trompent ceux qui croient que les hommes, dont la majeure partie de la vie s'est passée sur les champs de bataille et qui se sont ensuite jetés dans des insurrections et des révolutions, peuvent éprouver quelque appréhension ou quelque hésitation quand il s'agit de choisir et d'appliquer les contre-mesures qu'exigent des situations d'un tel imprévu.

En effet, la situation était aussi délicate que grave, car, à ce moment là, nous venions de décider d'attaquer l'Arménie sur le front oriental. Nous étions occupés à faire nos préparatifs et à prendre nos mesures. Les ordres

et les instructions nécessaires avaient été déjà donnés au commandant du front oriental. Se trouvant immédiatement à l'arrière de l'armée destinée à avancer dans la direction de l'Est, le Ministre de la Justice du Gouvernement national, préoccupé soi-disant de découvrir les vols commis dans cette armée et de démontrer que ses membres étaient des concussionnaires, ne trouve d'autre mesure, ni d'autre moyen, que de s'attribuer illégalement les fonctions de gouverneur intérimaire de la Province.

Le commandant du front, qui d'Erzurum, était allé au quartier général du front, écrit finalement à la date du 22 septembre: «La proposition que j'ai faite précédemment au sujet de la nomination de Celaledin Arif Bey au poste de Gouverneur Général des Provinces Orientales, m'avait été inspirée par ce que je croyais être l'expression d'une pensée sincère. La vérité ayant été mise à jour par les initiatives et les démarches de Djélaledin Arif Bey, j'informe Votre Excellence que je renonce naturellement à ma proposition de le nommer aux fonctions de Gouverneur Général.»

Le Commandant du Front Oriental
Kazım Karabekir.

Je reçus du vice-président de la Grande Assemblée Nationale, qui avait assumé les fonctions de gouverneur intérimaire d'Erzurum, une dépêche datée du même jour, c'est-à-dire du 22 septembre 1920. Il y était dit que, «les abus commis dans les affaires relatives aux armes et munitions, ainsi qu'aux vivres et aux biens abandonnés, la pratique, dans une mesure illimitée, des réquisitions illégales, les actes de rigueur et de vexations en violation de la loi, auraient profondément blessé la population dans ses sentiments intimes. Nous sommes arrivés ici à un moment où Erzurum, s'abandonnant au désespoir et à la méfiance, en était arrivée à envisager la nécessité de se gouverner elle-même comme le seul moyen d'assurer son salut.

L'attitude de Karabekir Pacha, elle non plus, n'a pas été conforme aux intérêts du pays. Pour cette raison, la population a insisté à l'unanimité sur le besoin de mettre aussitôt un terme aux abus commis ouvertement et d'en châtier les auteurs. C'est la population, d'accord avec Kiazirn Pacha, qui demanda qu'on prît d'urgence des mesures inspirant la confiance, et me demanda d'accepter personnellement les fonctions de gouverneur intérimaire.

Je vous avais prié de confier l'intérim à Hüseyin Avni Bey. Prière de communiquer dans les vingt-quatre heures sa nomination au député

Hüseyin Avni Bey, à qui le pays témoigne de la confiance, le considérant comme un des siens.»

Messieurs,

C'est nous qui avons proclamé le principe du gouvernement du peuple par le peuple. Mais nous n'en avons jamais déduit que chaque province ou chaque zone constituerait séparément une administration distincte. Nous avons, aux premiers jours de la Grande Assemblée Nationale, dit clairement nos buts.

Ceux-ci, acceptés également par la Grande Assemblée Nationale, ont été formulés de façon à ce que cet aréopage, seul lieu où se manifeste la volonté nationale, soit maître des destinées de la patrie.

Le moyen auquel devait recourir un personnage qui était l'un des chefs de cette Assemblée en même temps que son ministre à la Justice, pour découvrir si dans l'armée ou ailleurs des actes quelconques contraires à la loi avaient été commis, et pour en remettre les auteurs entre les mains de la justice, pouvait-il être, de se mettre à la remorque de quelques sots et d'adopter une attitude séditeuse à laquelle n'eussent jamais consenti mes concitoyens d'Erzurum, vrais patriotes que je connais de près?

Il demande la nomination, dans les vingt-quatre heures, de Hüseyin Avni Bey aux fonctions de gouverneur intérimaire. Cet ultimatum avait-il un sens quelconque? Celaleddin Arif Bey fit également sa proposition à Kazım Kara Pacha... et Kazım Karabekir Pacha lui aurait répondu : «Hüseyin Avni Bey est un homme moyen qui n'a jamais rempli des fonctions publiques et qui, comme lieutenant de réserve, amusait les officiers sur la scène. Vouloir faire de cet homme un gouverneur intérimaire, serait vouloir faire un fantoche du gouvernement.

Messieurs, la réponse que j'envoyai à l'ultimatum de Celaleddin Arif Bey est textuellement celle-ci:

Télégramme chiffré. Ne peut être retardé dans la transmission. No. 388.

Ankara, 23. 9. 1920.

A Celaleddin Arif Bey, Ministre de la Justice, Erzurum.
Réponse au télégramme chiffré du 22-9-1920.

Je vous avais écrit que, prenant en sérieuse considération votre premier télégramme, j'étais à ce sujet en correspondance avec le commandement du front oriental.

Il était tout à fait naturel que le commandement fit ce qu'exigeait la situation.

Vos propositions, vos démarches inopportunes et illégales, qui néanmoins, continuent à se succéder, ont provoqué l'étonnement du Conseil des Ministres. Les communications nécessaires ont été faites aux autorités compétentes par les ministères de l'Intérieur et de la Défense Nationale. Votre retour immédiat à Ankara est nécessaire afin de donner au Conseil des Ministres les explications qu'il estime devoir vous demander, et de vous expliquer, le cas échéant en présence de l'Assemblée.»

Le Président de la Grande Assemblée Nationale
Mustafa Kemal.»

Messieurs, Kazım Karabekir Pacha donnait, dans un télégramme chiffré en date du 22 septembre 1920, les informations suivantes: «C'est maintenant que je me rends compte que, lorsque Celaledin Arif Bey était encore à Ankara, celui-ci et certains autres ambitieux avaient élaboré un beau programme pour décrocher postes et honneurs.

Par exemple, Hüseyin Avni Bey deviendrait gouverneur d'Erzurum... Celaledin Arif Bey deviendrait gouverneur général des Provinces Orientales... Ou bien on se sert de Celaledin Arif Bey comme d'un pantin, ou bien cet homme sur le compte de qui je ne me suis pas encore fait une idée exacte mais qui pourrait bien être fort intelligent, poursuit un but spécial et personnel. Car le fait qu'il vous a écrit au sujet de Halid Bey, avant de me le proposer, et son insistance au sujet de Hüseyin Avni Bey ne signifie pas autre chose, à mon sens. Halid Bey n'étant pas en bons termes avec le colonel Kazım Bey, on peut amener celui-là à prendre une décision défavorable à celui-ci. Ainsi, Hüseyin Avni Bey, sous le titre de gouverneur, sera un excellent jouet. Ceux qui ont appris que Hüseyin Avni Bey a été proposé pour les fonctions de gouverneur intérimaire, en ont été affligés et dégoûtés. Permettez-moi de vous informer brièvement du fait que Midhat Bey, frère de Necati Bey, député d'Erzurum, et qui a dernièrement été nommé au poste de directeur de l'Instruction Publique, croit qu'il considère le bolchévisme comme servant de marche-pieds aux incapables qui, dans le pays, ne réussissent jamais à s'assurer une situation.

Ce personnage, étant de ceux qui soignent leurs intérêts, ne se range guère du côté de la majorité. Comme il ne m'a pas trouvé des dispositions favorables dans la question du gouvernement populaire, je crois qu'il a

correspondu avec Celaleddin Arif et Hüseyin Avni Beys et que l'affaire a été réglée et approuvée bien avant.»

Messieurs, mon télégramme du 22 septembre invitant Celaleddin Arif Bey à rentrer à Ankara, eut comme réponse, une dépêche datée du 24 septembre, conçue en des termes violents. Elle était adressée à la Présidence de la Grande Assemblée Nationale, et était marquée de la mention: «sera lue au Conseil des Ministres et à la Grande Assemblée Nationale». Prenant deux mots contenus dans mon télégramme, les mots «illégal» et «inopportun», comme critérium, Celaleddin Bey y référerait chacune des démarches et des propositions d'Erzurum. Il se défendait en demandant: «Est-ce cela qui est illégal, est-ce ceci qui est inopportun?»

Comme un a su par les informations qu'on eut à cette occasion, quels étaient les actes de Celaleddin Arif Bey, il ne sera pas difficile de déterminer lesquels de ces actes n'étaient pas illégaux et lesquels n'étaient pas inopportuns.

Après avoir déclaré: «Je ne m'attendais pas à ce que le Conseil des Ministres eût l'idée qu'une proposition illégale et inopportune pût émaner de ma part», Celaleddin Arif Bey, faisait la réflexion: «Je suis convaincu qu'il y aura parmi vous des camarades qui trouveront mes réclamations justifiées», par là il proclamait cette vérité qu'il n'était possible de l'apprécier qu'en se trouvant à son niveau, qu'en étant son camarade.

Celaleddin Arif Bey faisait savoir qu'il ne pourrait rentrer à Ankara sans avoir parcouru sa circonscription électorale.

Messieurs, moi aussi, j'avais fait savoir d'Erzurum au gouvernement d'İstanbul que je ne pourrais rentrer à İstanbul. Si le lieu et la personne d'où provenait l'invitation étaient les mêmes, on eût pu croire qu'il se faisait ainsi une étrange répétition de ma conduite. Mais les conditions étant complètement différentes, je ne pus absolument pas supposer que l'héroïque population d'Erzurum pût abuser de cette sincérité, elle qui, en réponse à l'invitation d'İstanbul, m'avait ouvert ses bras fidèles.

Et même, Messieurs, la dépêche que je reçus le 28 septembre 1920, portant les signatures de 50 personnes prises dans la population et parmi les fonctionnaires agissant à titre de délégués de la population d'Erzurum, n'ébranla pas davantage cette conviction. Il est vrai que le télégramme était rédigé en termes fort durs et présentait un caractère

séditieux. Mais la totalité des signatures appartenait aux fonctionnaires de la province que Celaleddin Arif Bey gouvernait à titre intérimaire.

Et, particulièrement, le fait que parmi les signataires se trouvait un personnage qui était membre de la Cour d'Appel et que Celaleddin Arif Bey avait nommé au poste de directeur intérimaire de la police, ne sert-il pas à prouver la vilaine mentalité dont ce télégramme était le produit? On ne tarda pas à s'apercevoir que ce télégramme avait été rédigé par certaines personnes réunies chez Midhat Bey, directeur de l'Instruction Publique.

Messieurs, tandis-que, d'une part, Celaleddin Arif Bey faisait appuyer ses propositions par un télégramme signé Tevfik, président du Comité Central d'Erzurum, disant: «nous demandons formellement qu'il soit procédé conformément aux communications faites par Celaleddin Arif Bey», il voulait, d'autre part, faire soi-disant, certaines choses en correspondant par chiffre avec Ankara et se rendre compte de l'impression que son initiative y avait produite.

Ministère de l'Instruction Publique, Ankara.

Erzurum, 21/22. 9. 1920.

«Necati Bey, député d'Erzurum.

Il serait convenable si possible, de faire le nécessaire pour la nomination, à la Direction de l'Hygiène, du Docteur Salim Bey, médecin du chef-lieu. Les précédents propositions de nomination manquent de sérieux.

Touchez de toute façon nos émoluments et expédiez-les par la Banque Agricole. Il a été écrit à l'Assemblée. (Hüseyin Avni.)

Le Directeur de l'Instruction Publique Midhad.» Puis:

«Au Ministère de l'Instruction Publique.

Erzurum, 22. 9. 1920. A Rıza Nur Beyefendi.

Quel est le résultat obtenu jusqu'ici au sujet des questions dont je vous ai entretenu par lettre?

Que s'est-il passé autour de cette question au Conseil des Ministres? Je vous prie de me donner des informations et vous embrasse fraternellement. (Celaleddin Arif.)

Le Directeur de l'Instruction Publique Midhat.»

Et ensuite: Très important, très urgent.

Au Ministère de l'Instruction Publique, Ankara.

Erzurum 25. 9. 1920.

Doit être lu par Rıza Nur et Necati Beys.

Le ravitaillement des familles d'officiers et de soldats au total de vingt-deux mille hommes, se composant de neuf mille combattants et treize mille non-combattants, appelés sous les armes jusqu'à la classe 1305, à la suite de la mobilisation proclamée en juin pour opérer la répression des Arméniens, a été aussitôt imposé à la population d'Erzurum, et il a été, jusqu'à ce jour, réquisitionné pour un million et demi de livres de provisions, de bestiaux et de moyens de transport. Après tant de sacrifices consentis par la population qui connaissait la grandeur du but poursuivi, le fait que la lettre qu'on sait de Tchitchérine ait fait, en quelque sorte, avorter les opérations militaires; le fait, aussi, que l'armée ait montré un certain manque de courage en prétextant l'alliance arméno-bolchévique, tandis que les Arméniens, enhardis par cette lettre de Tchitchérine tyrannisent la population musulmane; le fait, enfin, qu'on ne soit pas arrivé à s'entendre avec les Rouges dans la mesure requise et qu'on ait permis les abus signalés par Celaleddin Arif Bey, tout cela a produit une fort mauvaise impression, et a poussé la population à se soulever et à défier tout le monde.

Kazım Pacha n'ayant pas les capacités voulues pour administrer les affaires de l'Est, il faut avoir ici un groupe capable de tenir tête aux Arméniens, pouvant gérer convenablement les affaires politiques et militaires et en même temps muni de pouvoirs extraordinaires.

Un temps fort précieux a été dépensé, jusqu'ici, en correspondances futiles, dont les dossiers se trouvent à Ankara. On a peut-être aussi perdu bien des occasions.

D'autre part, la mauvaise saison, si pénible à Erzurum, a commencé. Il est nécessaire de protéger l'armée contre les intempéries, et cependant on se heurte à de très grosses difficultés en ce qui concerne l'habillement et le ravitaillement.

Les fonctionnaires civils et militaires n'ont pas reçu leurs traitements depuis quatre mois; et l'on projette de nouvelles réquisitions pour faire face aux dépenses militaires, sans cependant savoir si la population est capable de cet effort: réellement elle ne l'est pas.

Le Gouvernement Central est indifférent, et les provinces voisines, la province de Harput en particulier, se désintéressent complètement. Demandez au Gouvernement des explications sur cet état de choses, et, si c'est nécessaire, en mon nom, à notre Assemblée; et venez après avoir définitivement pourvu là-bas aux besoins de l'armée.

Je n'ai pas trop prêté foi à l'information de l'agence concernant les provinces orientales.

(Signé: Hüseyin Avni.)

Le Directeur de Instruction Publique
Midhat.»

On voit que le personnage qui, selon la croyance de Arif Bey, devait apprécier ses prétentions parmi les membres du Conseil des Ministres et dont il s'était permis d'utiliser le chiffre, appartenant à son Ministère, n'a pas voulu être son confident et a tenu la Présidence de l'Assemblée au courant.

Messieurs, on s'était rendu compte de la nature du jeu qu'on se proposait de jouer en voyant au nom de toute la population d'Erzurum une dépêche signée de quarante à cinquante personnes, lorsque parvint un autre télégramme émanant toujours de la population d'Erzurum, et laissant voir combien cette population était fidèle au Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale et combien elle était animée d'un profond esprit de sacrifice.

Celeleddin Arif Bey, après avoir finalement vu, de ses propres yeux, que les armées de la Grande Assemblée Nationale étaient victorieuses dans l'expédition d'Arménie, c'est-à-dire quarante sept jours après avoir reçu l'ordre de rentrer, s'était enfin persuadé de l'obligation où il se trouvait de quitter Erzurum.

Cependant, il faisait donner à l'Assemblée l'heureuse nouvelle de son départ par le télégramme que voici:

A la Présidence de la Grande Assemblée Nationale.

Erzurum, 27 novembre 1920.

Nous nous permettons de vous informer que notre honorable député, Celeleddin Arif Beyefendi, vice-président de la Grande Assemblée Nationale et Ministre de la Justice, accompagné de notre député Hüseyin Avni Bey, est parti hier pour Ankara et que malgré les rigueurs de l'hiver il a été salué par de grandes et brillantes manifestations par la population d'Erzurum. Nous exprimons à cette

occasion notre inaltérable sentiment de respect à l'égard de l'Assemblée.

Le Président du Siège Central du Comité
pour la Défense des Droits
Tevfik.

Après le retour d'Erzurum de Hüseyin Avni Bey et de Celaledin Arif Bey, on les vit pendre une attitude hostile contre Kazım Karabekir Pacha et importuner l'Assemblée de leurs attaques contre lui.

Messieurs, nos affaires sur nos frontières de l'Est, qui réclamaient nos soins urgents, ne nous permettent pas de nous occuper davantage des traves laissées par Celaledin Arif Bey dans l'histoire de la Révolution d'Erzurum. Si vous le voulez bien, passons aux événements sérieux qui s'étaient passés en même temps sur nos frontières orientales:

Vous n'ignorez pas que depuis l'armistice de Moudros, les Arméniens, soit à l'intérieur de l'Arménie, soit dans les régions voisines de la frontière, ne cessaient pas un instant de se livrer à des massacres de Turcs, faits en masse. En automne de l'année 1920, les atrocités arméniennes devinrent intolérables. Nous décidâmes l'expédition d'Arménie.

Le 9 juin 1920, nous décrétâmes la mobilisation provisoire, dans la zone de l'Est.

Nous nommâmes Kazım Karabekir Pacha, commandant le XV^{ème} Corps d'Armée, au Commandant du Front Oriental.

En juin 1920, les Arméniens, se livrant à des actes hostiles contre l'administration turque établie à Olti, envahirent cette région. Un ultimatum fut adressé aux Arméniens par notre Ministère des Affaires Etrangères, le 7 juillet 1920. Les Arméniens persistèrent dans leur manière d'agir. Enfin, trois mois et demi à quatre mois après la mobilisation, les opérations militaires furent déclenchées à la suite d'une attaque des Arméniens contre nos forces, réunies dans les zones de Keutek et de Bardiz.

Les Arméniens réussirent dans une offensive générale qu'ils entreprirent à l'improviste, sur le front de Bardiz, le 24 septembre 1920 au matin.

Messieurs, c'est pendant que je lisais le rapport du front oriental, fournissant ces renseignements peu agréables, que je recevais de

Celaleddin Arif Bey l'ultimatum que vous savez, rédigé le 24 septembre, jour où les Arméniens entreprenaient leur offensive.

Les Arméniens furent repoussés... Le 28 septembre au matin, notre armée commença son mouvement en avant. Le même jour, les cinquante signataires du télégramme d'Erzurum prenaient aussi l'offensive contre Ankara.

Quel malencontreux hasard... On dirait que ces Messieurs s'étaient entendus avec les Arméniens pour agir contre nous.

L'armée entra à Sarıkamış le 29 septembre. Merdenek fut occupée le 30 septembre. Mais, obéissant à certaines considérations et pour certaines raisons, l'armée demeura un mois, soit jusqu'au 30 octobre 1920, sur la ligne Sarıkamış—Laloğlu.

Vous devinez qu'une de ces raisons était la situation que créèrent Celaleddin Arif Bey et ses compagnons, qui se trouvaient à Erzurum. En effet, il était dit dans un télégramme de Kazım Karabekir Pacha, expédié de Sarıkamış, le 29 septembre 1920:

«Le 30 septembre après avoir parcouru le front et fait le nécessaire, je partirai pour Erzurum et donnerai une solution définitive à l'affaire qui s'y déroule.»

Dans un télégramme chiffré que, le 30 septembre 1920, Kazım Karabekir Pacha expédiait, de Sarıkamış, à Celaleddin Arif Bey, il disait:

«Le télégramme en clair, portant de quarante à cinquante signatures et expédié au nom de la population d'Erzurum est de ces documents que les ennemis extérieurs ne sauraient se procurer en dépensant des millions.

Je considère que ce télégramme rédigé en clair — de caractère plus important et plus dangereux que l'événement lui-même — est encore plus désastreux que la menace extérieure et les conséquences possibles plus importantes que la situation sur le front.

Je vous informe que j'arrive demain à Erzurum.»

Celaleddin Arif Bey, dans sa dépêche du 5/6 octobre 1920 disait notamment ceci: «Comme il se trouve dans l'armée, qui est animée de sentiments patriotiques, un très grand nombre de chefs et officiers de valeur qui sont l'objet de la confiance de la population, les plaintes contre les abus ne se sont pas, bien entendus, étendues au point d'influer sur la discipline et la capacité de résistance de l'armée.»

Je m'étais naturellement réjoui d'entendre répéter encore une fois une vérité d'ailleurs parfaitement établie au sujet des chefs et des officiers de nos armées, que des années durant j'avais commandés sur les divers théâtres de guerre du pays.

Messieurs,

Notre armée de l'Est, qui attendait des ordres sur les champs de bataille, commença, le 28 octobre 1920, son mouvement sur Kars. L'ennemi abandonna cette ville sans offrir de résistance. Elle fut occupée par nous le 30 octobre. Nos troupes occupèrent le 7 novembre la zone s'étendant jusqu'à Arpaçay, ainsi que Gümrü.

Le 6 novembre, les Arméniens avaient demandé la suspension des hostilités et la conclusion de la paix.

Le 8 du même mois, nous fîmes communiquer les clauses de l'armistice à l'armée arménienne, par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Etrangères. Les pourparlers de paix, commencés le 26 novembre, prirent fin le 2 décembre, et dans la nuit du 2 au 3 décembre fut signé le traité du Gümrü.

Messieurs, Le traité de Gümrü est le premier traité conclu par le gouvernement national. Par ce traité, l'Arménie à qui, dans l'imagination de nos ennemis, des territoires turcs avaient été déjà accordés, s'étendant jusqu'à la vallée de Kharchid, se trouvait être mise hors de cause, par le fait qu'elle nous abandonnait à nous, c'est-à-dire au gouvernement national, les territoires que le gouvernement «ottoman» avait perdus dans la campagne de 1876-1877.

En raison des importants changements survenus dans la situation à l'Est, ce traité fut remplacé par les traités conclus plus tard, celui de Moscou du 16 mars 1921 et celui de Kars du 13 octobre 1921.

Messieurs, Je vous parlerai aussi brièvement des relations et de l'attitude réciproque qui s'étaient établies entre nous et la Géorgie, avec laquelle nous nous trouvions en contact en raison de la situation de notre front général.

Lorsque, en juillet 1920, les Anglais évacuèrent Batum, les Géorgiens l'occupèrent aussitôt. Le fait étant en contradiction avec les dispositions des traités de Brest Litovsk et de Trabzon, nous formulâmes une protestation le 25 juillet 1920. Des pourparlers en vue de la conclusion d'un traité turco-géorgien avaient aussi été entamés avec le ministre de Géorgie qui avait remis ses lettres de créances le 8 février 1921 à Ankara. Finalement, à la

suite d'un ultimatum catégorique, que nous lançâmes le 23 février 1921, on consentit à l'occupation turque d'Ardahan, d'Artvin et de Batum.

L'occupation de ces régions s'opéra au milieu des acclamations de la population qui attendait impatiemment son annexion à la Turquie.

Par la suite, en vertu du traité de Moscou, Batum fut évacuée. Mais la réunion à la mère-patrie des autres territoires que nous avons occupés, fut confirmée.

Messieurs,

Jetons également un coup d'œil sur la situation de la Thrace aux dates que nous évoquons:

En Thrace Orientale, le comité central de Trakya-Paşaeli de «Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Ruméli» tint un congrès qui confia l'administration de la Thrace au Comité Général de Trakya-Paşaeli. Cafer Tayyar Bey (Cafer Tayyar Pacha), qui était commandant de Corps d'Armée en Thrace, avait été élu député d'Andrinople à notre Assemblée, tout en faisant partie de ce Comité.

Les instructions que nous avons données au Comité Central de Thrace et au commandant du Corps d'Armée se basaient sur le principe que le sort de la Thrace serait réglé en même temps que le sort et les destinées du pays tout entier.

Les directives que nous avons données au point de vue des opérations, étaient celles-ci:

En cas d'agression par des forces supérieures, on résisterait jusqu'au bout, et, même si la Thrace était entièrement occupée, on refuserait de traiter séparément quelle que fût la solution proposée.

D'ailleurs, on déclarait que telle était aussi la décision du Commandant qui se trouvait en Thrace. Mais en dernier lieu, Cafer Tayyar Bey, acceptant, à la suite des assurances données par les étrangers, l'invitation qui lui en avait été faite, s'était rendu à Istanbul et ne nous avait informé de la chose qu'à son retour.

Il paraît que certaines suggestions furent faites, suivant lesquelles la Thrace Orientale ne saurait à elle seule assurer son existence et qu'elle pourrait vivre sous l'égide d'une administration étrangère en se réunissant avec la Thrace Occidentale. En tout cas, une propagande se poursuivait qui était fort susceptible d'affecter le moral du pays.

Pendant que Cafer Tayyar Bey était à İstanbul, Muhiddin Bey avait, parait-il, été désigné par İstanbul au Commandement du Corps d'Armée. On avait autorisé le retour en Thrace de Cafer Tayyar Bey. Celui-ci, après avoir pris contact avec différents milieux d'İstanbul, n'assuma plus le commandement du Corps d'Armée, bien que la proposition lui en fût faite par Muhiddin Bey.

Ainsi le sort de la Thrace fut abandonné aux décisions prises sous l'influence exercée par les milieux politiques d'İstanbul.

Messieurs,

La situation stratégique du 1er Corps d'Armée en Thrace, à l'ouverture de la Grande Assemblée Nationale, était celui-ci:

Quartier Général du Corps d'Armée: Edirne;

60^{ème} division: régions de Keşan, Edirne, Uzun Köprü ;

55^{ème} division: zone de Tekirdağ;

49^{ème} division: zone de Kırkkilise;

Le 20 juillet 1920, après son succès dans l'offensive général entreprise sur le front occidental d'Anatolie, l'armée grecque débarqua une division à Tekirdağ.

Avant que la 49^{ème} division, qui était très dispersée dans la zone de Tekirdağ, eût eu le temps de se rassembler, la division grecque commença à avancer dans la direction d'Edirne.

Les forces hellènes qui, de la Thrace Occidentale, voulaient attaquer en traversant la Marittza, furent arrêtées et immobilisées grâce à la vigilance et à la résistance de Cemil Bey (actuellement Ministre de l'Intérieur) commandant de la 60^{ème} division se trouvant dans cette zone, et de Şükrü Naili Bey (Şükrü Naili Pacha), arrivé le 20 juin à Edirne avec ses forces après avoir livré de sérieuses batailles entre Edirne et la gare de Karaağaç.

Je ne sais ce que fit le commandant de Corps d'Armée Muhiddin Bey, qui devait réunir toutes les forces du 1er Corps d'Armée et prendre ses mesures contre la division ennemie qui avançait librement, se dirigeant vers Edirne.

Seulement, d'après les informations que j'obtins, Cafer Tayyar Bey fut fait prisonnier par l'ennemi sans avoir pu prendre contact avec aucun de nos corps, pendant qu'il errait à cheval dans les environs de Havza. La-

dessus, privé de commandement et de direction, notre 1er Corps d'Armée se désagrégea complètement. Une partie des troupes fut faite prisonnière: l'autre se réfugia en Bulgarie. Finalement, la Thrace tomba tout entière entre les mains des Grecs.

Malheureusement, il ne nous fut pas donné d'assister à la manifestation de l'esprit de sacrifice, d'attention et de prévoyance que la nation demandait et attendait de la part du commandant du 1er Corps d'Armée.

Messieurs, la Thrace se trouvait sans doute dans une situation difficile et dans des conditions d'un caractère tout spécial. Mais, ni la situation particulière, ni les difficultés ne pouvaient empêcher le Corps d'Armée, se trouvant en Thrace, d'accomplir les devoirs militaires et ce que commandait l'honneur de tout patriote. S'il n'en a pas été ainsi, le seul responsable devant l'histoire et la nation est Cafer Tayyar Pacha. On a vu, dans l'histoire, des armées ayant défendu, héroïquement, et avec honneur tout un pays contre des forces ennemies supérieures, pouce par pouce, jusqu'au dernier morceau de terrain et qui, malgré tout, ont pu conserver leur existence. L'Armée turque est une armée de cette valeur. Il suffit que ceux qui sont à sa tête aient les qualités qu'exigé le poste de commandement.

Messieurs, lorsque les chefs s'occupent de leurs devoirs et des nécessités militaires, ils doivent se garder de se laisser influencer par des considérations d'ordre politique. Ils ne doivent pas oublier que d'autres personnes ont charge de diriger la politique, en rapport à la situation.

Lorsqu'ils lancent contre l'ennemi, pour les vouer à la mort, les fils de la patrie placés sous leurs ordres, et emploient les ressources du pays dans les entreprises militaires, l'unique souci des commandants est d'accomplir l'œuvre patriotique que la nation demande d'eux, par le feu, par le fer, par la mort.

Ce n'est que dans cet état d'esprit et dans cette conviction que peut être rempli le devoir militaire. On ne saurait l'accomplir en se payant de mots, en faisant de la politique, en prêtant l'oreille aux promesses trompeuses de l'ennemi. Ceux dont les épaules et surtout le cerveau sont trop faibles pour supporter le poids de la responsabilité du commandement et du devoir, sont inévitablement destinés à subir un sort tragique.

Messieurs,

Il est également excusable qu'un commandant se laisse faire prisonnier. Il en est ainsi, par exemple, lorsqu'un commandant tombe entre les mains de l'ennemi, sans avoir trouvé l'occasion de verser son sang, après avoir accompli son devoir de soldat jusqu'au bout, et après avoir sacrifié toutes les forces dont il disposait, en obéissant à la règle militaire.

Messieurs, on a vu des commandants turcs qui, lorsque toute leur armée, vaincue par une armée ennemie supérieure en nombre, battait en retraite de son propre mouvement, cherchaient la mort en fonçant tout seuls sur la tente du commandant en chef ennemi.

Si nous-mêmes nous trouvions des excuses à un commandant turc qui serait tombé entre les mains de l'ennemi sans avoir fait usage de ses forces, fût-ce même par l'effet d'un mauvais hasard ou de la malechance, l'histoire, elle, ne pourra et ne devra point lui pardonner.

Voilà les avertissements qui se dégagent de l'histoire de la Révolution turque à l'adresse des générations futures.

Honorables Messieurs,

Nos forces et nos organisations se trouvant en face de l'armée hellénique n'eurent pas à subir les conséquences escomptées par l'ennemi, après les soulèvements fomentés au centre de l'Anatolie. Provoquer l'effondrement de notre front en influant directement sur nos forces de défense, et soulever les populations des zones voisines du front, — c'était là une question à laquelle l'ennemi accordait beaucoup d'importance. — İstanbul travaillait depuis fort longtemps dans ce sens. Le Mouvement insurrectionnel que le parti Zeynel Abidin tâchait de provoquer, à Konya et dans les environs, éclata enfin au début d'octobre 1920.

Un bandit, nommé Delibaş, rassembla environ cinq cents soldats déserteurs. Dans la nuit du 2 au 3 octobre 1920, il attaqua Çumra par surprise, et le 3 octobre au matin, il occupa Konya et s'empara de l'administration.

Sur la colline d'Alaeddine, Haydar Bey, qui était gouverneur de Konya, et le commandant Avni Bey (actuellement le député Avni Pacha) se défendirent d'une façon héroïque contre les insurgés avec le petit nombre de soldats et de gendarmes se trouvant dans la ville.

Leur conduite en cette occurrence mérite d'être citée. Mais ne pouvant résister au nombre et aux assauts faits de tous les côtés, ils tombèrent entre les mains des insurgés.

Au cours de ces mêmes journées, les rebelles, se trouvant dans les arrondissements de Beyşehir et d'Akşehir, empêchèrent nos missions militaires parcourant ces régions dans un but officiel, d'accomplir leur devoir.

Près de trois cents insurgés, rassemblés aux environs du village de Çekil, dans l'arrondissement d'Ilgın, firent feu sur la délégation chargée de leur prodiguer des conseils. Dans l'arrondissement de Karaman également, au Sud de Konya, les insurgés commencèrent à se rassembler. Sultaniye tomba entre leurs mains.

Messieurs,

Les forces que nous expédiâmes de Kütahya et d'Afyonkarahisar contre ces mouvements insurrectionnels, et que commandait Derviş Bey, (actuellement Derviş Pacha) commandant de Corps d'Armée), entrèrent en contact avec les insurgés aux environs de la gare de Meydan, au nord de Konya. Les forces que, d'autre part, nous envoyâmes d'Ankara sous le commandement de Refet Bey, qui était alors ministre de l'Intérieur — forces qui se composaient d'un régiment de cavalerie et d'un canon de campagne — se joignirent aux forces de Derviş Bey qui avançaient venant de la gare de Meydan. En outre, des forces furent dirigées du front d'Adana, sur Karaman.

Les troupes qui marchaient sur Konya délivrèrent cette ville le 6 octobre 1920, après quelques rencontres.

Les insurgés qui s'enfuyaient de Konya, se dirigèrent vers Koç Hisar, Akseki, Bozkır et Manavgat.

Une autre partie des rebelles occupe Kadınhanı et Ilgın, entre Afyonkarahisar et Konya. Des forces furent expédiées du front occidental dans cette zone, sous le commandement du lieutenant-colonel Osman Bey.

Le détachement d'Osman Bey attaqua Ilgın, Kadınhanı, Çekil et Yalvaç. Nos forces qui venaient du Sud délivrèrent Karaman. Nos troupes avaient réussi à châtier les rebelles dans la zone d'insurrection, et de les chasser aussi de Bozkır, de Seydişehir et de Beyşehir.

Partout, les débris de l'armée des insurgés se rendirent ou s'enfuirent dans les directions d'Antalya et de Mersin. Delibaş se réfugia chez les Français, dans la zone de Mersin.

Honorables Messieurs,

En vous parlant des organisations de l'«armée verte», je vous avais expliqué qu'il y avait deux points de vue opposés à propos de l'organisation de cette troupe. On s'efforçait de généraliser l'idée d'une sorte d'organisation que nous pourrions appeler «milice», contrairement à l'idée, que nous avons d'organiser une armée régulière.

Dans les environs de Kütahya, les frères Reşid, Ethem et Tevfik, s'appuyant sur les forces dont ils disposaient, sous le nom de «colonnes volantes», dirigeaient ce courant avec grande ardeur.

Sur le front Ouest, dans l'armée, parmi la population et même à l'Assemblée, la propagande faite autour de ce courant commença à devenir si puissante et si efficace que de tous côtés on avait les oreilles rebattues par les cris de: «L'armée n'est d'aucune utilité, qu'elle soit définitivement licenciée et soyons tous des forces nationales!»

Les hommes du détachement d'Ethem Bey qui, parmi les formations du front occidental possédait, sous forme de force nationale, une zone à part et formait un front spécial, commencèrent à être considérés comme un corps jouissant de privilèges exceptionnels et comme étant préféré aux troupes régulières — par conséquent, un corps digne d'envie. Ethem Bey et ses frères commencèrent à exercer sur tout le monde une sorte d'influence et de prépondérance.

C'est sur ces entrefaites que le commandant du front occidental fit au Chef de l'Etat-Major général une proposition que l'on crut faite sous l'influence des frères Ethem et Tevfik et qui conseillait «d'entreprendre l'offensive contre une division hellénique isolée se trouvant aux environs de Gediz».

Le commandant du front occidental, tout en faisant observer que les forces de l'ennemi étaient dispersées sur un front étendu et que ses troupes se trouvant dans les environs de Gediz, étaient isolées et faibles, admettait également que le moral de l'ennemi était déprimé.

En ce moment, l'armée hellénique avait trois divisions dans la zone de Bursa, trois autres divisions réparties entre la région d'Aydın, Uşak et Gediz.

Le commandant du front occidental était à même de diriger deux divisions d'infanterie et les «forces volantes» d'Ethem Bey contre la division grecque de Gediz. Il attendait de cette opération un brillant résultat.

Le Chef de l'Etat-Major Général n'accepta pas cette proposition du commandant du front occidental, car l'armée ennemie, dans son ensemble, était plus forte que notre armée. Nous n'avions pas encore procédé à l'organisation et à la refonte de notre armée. D'autre part, la quantité de nos munitions exigeait de la prudence.

Peut-être eût-il été possible, en faisant appel à toutes nos troupes sur le front, de rassembler une force supérieure en nombre et de remporter sur l'ennemi un succès rapide. Mais l'état de nos troupes et de notre préparation ne nous aurait pas permis d'obtenir, même avec un tel succès, une victoire complète et définitive. Nous aurions donc fatigué et usé toutes les forces de quelque valeur qui nous restaient pour obtenir un succès local et temporaire.

Dans ce cas, si l'ennemi passait à la contre-offensive avec toutes ses forces, la défaite était certaine partout, donc le devoir essentiel du front et du gouvernement était, pour l'instant, de renforcer le front en étendant et augmentant les organisations de l'armée. On ne pouvait admettre de se laisser dominer par des propositions d'ordre particulier et restreint, en ce qui concernait le front occidental, dont le sort représentait une question de vie ou de mort.

Le Chef de l'Etat-Major Général insistait pour qu'on renonçât à cette offensive de Gediz. Il ne put s'entendre par correspondance avec le commandement du front occidental. Il partit d'Ankara pour le quartier général du front occidental, à Eskişehir. A la suite de cet entretien entre İsmet Pacha, Chef de l'Etat-Major Général, et le commandant du front occidental, Ali Fuad Pacha, ce dernier avait ajourné son départ, dans le but d'examiner sur place, encore une fois la situation.

Mais quelques jours plus tard, par une communication du commandement du front, on apprit, que l'offensive avait été décidée.

Messieurs,

Au cours de ces journées, on faisait une propagande formidable à l'Assemblée, ainsi que partout, en faveur de l'offensive.

«L'ennemi est isolé à Gediz. Nous l'y détruirons, et nous gagnerons ainsi une excellente situation. D'ailleurs, dit-on, l'armée hellénique est sur le

point de fuir.» En tenant ce langage, on voulait faire naître la conviction générale que l'offensive était indispensable.

Finalement, le 24 octobre 1920, le commandant du front occidental attaque l'ennemi à Gediz, avec la 61^{ème} et la 11ème division et les «colonnes volantes».

Messieurs, après quelques opérations désordonnées effectuées sans aucune discipline, sans direction et privées de tout commandement, nous fûmes, comme vous le savez, vaincus à Gediz.

Ripostant à ce mouvement, l'armée grecque passa à l'offensive sur le front de Bursa, le 25 octobre 1920. Elle occupa Yenişehir et İnegöl. D'Uşak, elle attaqua nos troupes qui se trouvaient en avant des hauteurs de Dumlupınar et qui se retirèrent jusqu'à ce point.

Ainsi, Messieurs, nous subîmes de nouveau une défaite générale sur tout le front.

Quatre jours après que le commandement du front occidental eût commencé l'offensive, on donna au Conseil des Ministres, lecture de son télégramme, disant:

Au Chef de l'Etat-Major Général

Çavdar Hisar, 27/28-10-1920.

«1° Il est urgent de réparer les pertes subies par les troupes dans la bataille. La bataille de Gediz ayant démontré qu'un effectif de trois cents hommes par bataillon est insuffisant pour l'accomplissement de la tâche exigée de pareilles unités, il faut que nous portions à quatre cents combattants l'effectif des bataillons. Toutes les formations de dépôt ayant été expédiées au front à cause des batailles dont vous avez été informés, je vous prie de m'envoyer d'urgence mille hommes parfaitement exercés, armés et équipés, pris particulièrement parmi les troupes d'Ankara ou, si cela n'est pas possible, du lieu le plus proche.

2° Les opérations, les batailles ont mis en pièces les vêtements et les chaussures des soldats qu'on avait pu vêtir. Ces hommes en loques et pieds-nus sont dans les montagnes, au milieu de la neige qui tombe depuis hier. Comme le commandement intérimaire du front ne dispose de rien, je vous prie instamment d'expédier d'urgence, capotes, souliers, vêtements de coton, habits, gilets, ceintures, bref tout ce qui peut protéger contre les intempéries, à raison de quinze mille par article.

3° Communiqué au Ministère de la Défense Nationale, au Chef de l'Etat-Major Général et, à titre d'information, à l'intérim du front.

Le Commandant du Front Occidental Ali Fuad

Messieurs, je crois qu'il est naturel de s'étonner du contenu de cette dépêche d'Ali Fuad Pacha, du commandant du front occidental, que nous lûmes à un moment où la bataille de Gediz se poursuivait encore, et, plus particulièrement, du sens et de la mentalité qu'on y découvre.

L'état des troupes, la quantité de nos forces, la mesure de notre préparation, la capacité de toutes les sources d'approvisionnement dont nous avons besoin dans tout le pays, sous les rapports, tout cela était bien entendu, connu du commandant du front occidental trois jours avant la date de ce télégramme. On disposait de tout ce dont on avait besoin et dans l'espace des trois à cinq jours que dura la bataille de Gediz, cela aurait été détruit? Est-ce l'état-major général qui avait contraint le front occidental à l'offensive entreprise, en dépit de tant de vérités archi-connues ?

Après la lecture du télégramme en question au Conseil des Ministres, les lignes suivantes avaient été écrites au bas :

«Lu au Conseil des Ministres, les raisons et les faits ci-exposés ont été estimés peu conformes à la raison.

Il est naturel que l'assistance nécessaire sera accordée. Les forces qu'on se propose d'envoyer seront prises dans le 3^{ème} régiment. — İsmet. — »

Messieurs,

Dès qu'un insuccès a été enregistré, il faut s'attendre à l'éclosion d'une foule de commentaires. C'est ce qui arriva, lorsqu' après la bataille de Gediz, la situation générale eut pris un aspect tragique. De toutes parts commencèrent à circuler les «on-dit» et les critiques, les unes justifiées, les autres injustifiées.

D'aucuns, et surtout ces Messieurs des colonnes volantes, Ethem et ses Frères, attribuant toute la faute au commandant du front occidental et aux divisions de troupes régulières, faisaient propager le bruit qu'ils avaient été abandonnés dans une situation difficile, et disaient que le commandant d'armée, pour couvrir ses propres fautes, rejetait la responsabilité sur eux.

L'armée, au contraire, prétendait et démontrait que les colonnes volantes n'avaient rien fait, étaient incapables de faire quoique ce soit,

qu'au cours de la bataille, elles n'avaient pas obéi aux ordres donnés et qu'elles s'étaient toujours tenues loin du danger.

Messieurs,

Avant de reprendre nos explications au point où nous nous sommes arrêtés, permettez-moi de vous citer ici un petit fait: on sait qu'en vertu du principe posé lors de l'institution de la Grande Assemblée Nationale, les membres du gouvernement, — nommé Conseil Exécutif, — étaient directement et individuellement élus par l'Assemblée. Ce système fut appliqué jusqu'au 4 novembre 1920.

C'est seulement à cette date que la loi existant à ce propos fut modifiée dans la forme suivante:

«Les ministres sont élus à la majorité absolue parmi les candidats à désigner par le président de la Grande Assemblée Nationale, et choisis parmi les membres de l'Assemblée.»

Or, le fait que je vais vous exposer est une des causes qui provoquèrent la modification de la loi, concernant le choix des ministres.

Messieurs, le 4 septembre 1920, Nazım Bey, qui était député de Tokad, fut élu ministre de l'Intérieur par l'Assemblée, par 98 voix contre 89. Sans perdre une minute, Nazım Bey se rendit en grande hâte au Ministère où il commença à exercer ses fonctions. Ensuite, comme j'étais le président du Conseil Exécutif, il vint me rendre visite.

Je ne reçus pas Nazım Bey. En m'abstenant de recevoir un ministre ayant gagné la confiance de la Haute Assemblée et choisi par elle, je me rendais compte naturellement, du caractère délicat de mon attitude. Mais les intérêts supérieurs du pays m'obligeaient à agir de la sorte.

Bien entendu, j'étais sûr de pouvoir justifier mon attitude et d'amener la Haute Assemblée à reconnaître l'importance du point que je devais lui soumettre.

Messieurs, parmi les membres de l'Assemblée, il y en avait plusieurs qui commençaient à faire preuve de principes bizarres et excessifs. Nazım Bey et ses amis avaient tout particulièrement attiré mon attention comme étant de ceux-là. Je m'étais déjà rendu compte de la mentalité et du caractère de Nazım Bey par certaines lettres pleines de sophismes que je reçus de lui, lors du Congrès de Sivas.

Après son arrivée à Ankara en qualité de député, Nazım Bey manifestait tous les jours une nouvelle forme d'activité politique. Il ne

manquait point l'occasion d'entrer en contact avec chacun des partis politiques qui avaient commencé à se former.

Nazım Bey avait trouvé le moyen d'entrer en contact, directement et indirectement avec quelques-uns des milieux étrangers et avait réussi à s'assurer leur assistance et leurs encouragements.

Vous avez certainement entendu dire que ce personnage avait entrepris, dans le but exclusif de favoriser ses propres intérêts, de fonder un parti sous le nom de «parti populaire communiste», parti dénué de tout caractère sérieux et à la tête duquel il aurait voulu se livrer à une activité antinationale.

J'étais sûr que ce personnage faisait de l'espionnage pour le compte des milieux étrangers. Et, réellement, par la suite, le tribunal de l'Indépendance dévoila plus d'une triste vérité, en ce qui le concerne.

Eh bien, Messieurs, ce Nazım Bey avait été porté au Ministère de l'Intérieur grâce à la propagande continuelle faite par lui-même et par ses amis: grâce aussi à l'assistance de ceux qui oubliaient les intérêts supérieurs de la nation et qui se préparaient à l'opposition contre nous.

C'est ainsi que Nazım Bey était parvenu à se mettre à la tête de tout le mécanisme de l'administration intérieure du gouvernement, et à occuper une situation lui permettant de rendre les plus grands services — non pas à la nation et au pays, — mais à ceux dont il était le valet à gages.

Messieurs, il va sans dire que je ne pouvais pas consentir à cela. C'est pourquoi je ne reçus pas le Ministre de l'Intérieur Nazım Bey et que je le contraignis à démissionner.

Et la nécessité le voulant, je communiquai franchement à l'Assemblée, en séance secrète, mes renseignements et mes réflexions sur son compte.

Honorables Messieurs,

Vous savez fort bien que, dans les pays qui ont été ou sont gouvernés par des Sultans, des Khalifes, le plus grand danger pour la patrie est que ceux-ci soient achetés par l'ennemi. La chose a été la plupart du temps, facile à réaliser. Dans les pays gouvernés par les Assemblées Nationales, d'autre part, le point le plus dangereux réside dans le fait, que certains députés peuvent avoir été achetés et enrôlés pour le compte et au nom de l'Etranger. En effet, force nous est d'admettre en nous référant aux exemples de l'histoire, qu'il n'est pas impossible de rencontrer des sans-patrie ayant trouvé moyen de pénétrer dans les Assemblées Nationales.

C'est pourquoi la nation doit être fort prudente en choisissant ses représentants.

Le moyen le plus sûr de préserver la nation de l'erreur, est qu'un parti politique, ayant acquis la confiance de la nation par ses idées et par ses actes, guide celle-ci dans les élections. Si même on admet, théoriquement parlant, que l'ensemble des citoyens possèdent les renseignements authentiques leur permettant de se prononcer sur chacun des personnages qui posent leur candidature, et d'être pourvus d'une opinion juste, il est de toute évidence — l'expérience accumulée des temps est là pour le confirmer — que cela n'est pas nécessairement une vérité absolue.

Messieurs, je reviens au point où nous nous sommes arrêtés, c'est-à-dire au front occidental. Après le combat de Guedeus et ses suites graves au point de vue moral et matériel, l'autorité et l'influence d'Ali Fuad Pacha, en tant que commandant, paraissaient ébranlés sur le front. Je commençais à trouver indispensable de lui retirer son commandement. C'est précisément à ce moment que, par télégramme chiffré en date du 5 novembre 1920, Ali Fuad Pacha demande la permission de se rendre à Ankara afin de s'y entretenir avec nous. Le 6 novembre je lui fis savoir qu'il serait en effet convenable qu'il vînt à Ankara. Les commentaires malveillants contre Ali Fuad Pacha et l'action néfaste de l'existence des colonnes volantes sur la discipline de l'armée avaient commencé à se faire sentir si vivement que, le 7 novembre, je jugeai nécessaire d'ordonner à Ali Fuad Pacha de se rendre à Ankara le plus rapidement possible.

Messieurs, j'étais convaincu qu'Ali Fuad Pacha ne pouvait plus, désormais, commander le front occidental. Nous étions, ces jours-là, dans la nécessité d'envoyer une mission diplomatique à Moscou. Ainsi, Ali Fuad Pacha pouvait aller à Moscou en qualité d'Ambassadeur.

Quant au front occidental, qui réclamait un travail fort attentif et fort sérieux, le cumul du commandement de ce front par İsmet Pacha, Chef de l'Etat-Major Général, qui s'occupait déjà des opérations militaires générales, paraissait être la mesure la plus opportune.

En plus, on avait besoin de fortes organisations de cavalerie, tant pour les opérations militaires, que pour réprimer les actes d'indiscipline et d'insoumission à l'intérieur.

Dans l'unique but de créer ces organisations, je jugeai convenable d'envoyer Refet Bey (actuellement Refet Pacha) ministre de l'Intérieur, à Konya et dans la région, en lui confiant cette mission à titre supplémentaire. Car Refet Pacha avait été, à différentes reprises et pour différentes raisons, à

Konya et à Denizli où il s'était intéressé à la partie sud du front occidental ce qui explique la connaissance qu'il avait des zones en rapports avec cette partie. Cela étant, je pouvais résoudre le problème de la manière suivante: diviser le front en deux, confier à İsmet Pacha le commandement des parties importantes, sous la dénomination de «front occidental», confier la partie sud à Refet Pacha que je devais envoyer dans la région de Konya, et rattacher directement les deux fronts à l'Etat-Major Général.

Fevzi Pacha, qui était ministre de la Défense Nationale, pouvait prendre la place du Chef de l'Etat-Major Général.

Du temps de Fuad Pacha, il y avait encore une zone d'arrière qui, du front, se prolongeait jusqu'à Sivas. Pour administrer cette zone, Fuad Pacha avait été obligé de créer un poste de commandement intérimaire du front.

Il était clair que la chose était extraordinaire et peu pratique.

Dans le nouveau plan, il était donc naturel de relier cette zone d'arrière au Ministère de la Défense Nationale, après en avoir incorporée une partie dans le front, comme zone d'étapes.

Afin d'assurer la rapidité de la préparation et de la réorganisation de l'armée, il paraissait utile qu'İsmet Pacha ne quittât pas la Direction de l'Etat-Major Général pour un certain temps, de même qu'il était nécessaire que Refet Bey conservât provisoirement sa qualité de ministre de l'intérieur, tout spécialement pour assurer au plus tôt l'organisation de la cavalerie à laquelle il était chargé de procéder, en maintenant la tranquillité dans sa zone et en réquisitionnant des bêtes et du matériel chez la population.

Messieurs, Fuad Pacha arriva le 8 novembre 1920 à Ankara. Je m'étais personnellement rendu à la gare afin de le recevoir. Je vis le Pacha vêtu à la manière des hommes des forces nationales, une carabine à l'épaule. On ne pouvait plus douter de l'influence excessive exercée sur tout le front occidental, par les idées et la mentalité qui avaient poussé le commandant de ce front, à revêtir un pareil accoutrement.

Après avoir brièvement fait part de mes réflexions à Fuad Pacha, je lui parlai des nouvelles fonctions qu'il lui était possible d'accepter, ce qu'il fit avec plaisir. Dans la nuit de cette journée, je convoquai İsmet et Refet Pachas et nous prîmes des décisions concernant leurs nouvelles situations et attributions.

Les directives que je leur donnai d'une façon catégorique consistaient à «créer rapidement une armée régulière et une forte cavalerie.»

De cette façon, le 8 novembre 1920, «la décision de détruire l'esprit et le système des organisations irrégulières» commença à être mise à exécution.

Honorables Messieurs, arrêtons-nous un instant ici et tournons nos regards vers İstanbul. Le plan poursuivi par le Gouvernement de Damad Ferid Pacha, d'accord avec nos ennemis de toutes sortes, d'«en finir par les armes», avait échoué.

Nous ripostâmes et résistâmes aux soulèvements intérieurs. Pour finir, l'offensive hellénique s'arrêta sur une ligne déterminée, après quoi les opérations que les Hellènes entreprirent, se limitèrent à des superficies restreintes.

On se rendait compte que des mesures sérieuses avaient été prises contre le soulèvement intérieur et le front grec. On s'apercevait que les attaques armées venant de l'intérieur et de l'étranger, ne parviendraient pas à ébranler sérieusement le gouvernement national, établi à Ankara.

En conséquence, la politique d'agression armée d'İstanbul avait fait faillite. On en pouvait déduire que la conviction s'était faite qu'il fallait changer de politique et qu'il serait plus profitable, feignant de passer de nouveau à une politique d'entente, de poursuivre une politique de dissolution interne.

Exactement comme cela s'était passé en septembre 1919, lors de l'arrivée au pouvoir du cabinet Ali Rıza Pacha, après la première retraite de Damad Ferid Pacha, il s'agissait de renouveler la politique consistant à provoquer notre désagrégation interne par une politique paraissant au premier abord conciliante à notre égard.

On verra dans la suite que nous eûmes à combattre des suggestions destinées à favoriser des entreprises intérieures et extérieures par l'intermédiaire d'İstanbul, ainsi que des intrigues intérieures, du même genre que l'armée grecque, mais dans des conditions plus difficiles à comprendre et à expliquer.

A İstanbul, Tevfik Pacha fut amené au pouvoir.

Ahmed İzzet et Salih Pachas figuraient dans le Ministère, respectivement comme ministre de l'intérieur et de marine. Le cabinet Tevfik Pacha chercha aussitôt à prendre contact et à entrer en rapport avec nous, c'est Ahmet İzzet Pacha qui en avait principalement la tâche.

Un officier faisant partie des chefs militaires du Palais fut envoyé par Ahmed İzzet Pacha à Ankara, muni de certaines notes. Ces notes faisaient

savoir qu'on avait l'espoir de conclure la paix, à des conditions plus favorables que précédemment, — par exemple, en faisant accepter aux Hellènes un régime spécial pour İzmir, sous la souveraineté ottomane -et qu'il importait avant tout d'arriver à un accord avec le gouvernement d'İstanbul.

On s'apercevait qu'Ahmet İzzet Pacha et le cabinet dont il faisait partie, ne se rendaient pas compte du caractère et des attributions de la Grande Assemblée Nationale et de son gouvernement, et songeaient toujours à créer à İstanbul un gouvernement qui servirait à résoudre les problèmes touchant les destinées du pays et de la nation.

Dans le but d'éclairer Ahmed İzzet Pacha et le Ministère Tevfik Pacha et de les mettre au courant de la situation, nous fîmes rédiger un document fournissant, d'une manière détaillée, les informations et les considérations jugées nécessaires, et nous l'envoyâmes par l'entremise de l'agent spécial venu à Ankara; celui-ci partit dans la direction d'İnebolu, le 8 novembre 1920.

Le 12 novembre 1920, je reçus de Zonguldak un bref télégramme signé «capitaine Kemal» et ainsi consu:

«Je viens de quitter İstanbul pour expédier un télégramme chiffré.» Le télégramme chiffré en question portait la signature d'İzzet Pacha, Ministre de l'Intérieur. Il avait été rédigé à İstanbul, le 9 octobre 1920.

Dans ce télégramme, il était dit que le représentant français avait consenti à ce que l'on corresponde au moyen de la T.S.F. française entre İstanbul et Zonguldak, plus loin on demandait: «Le principe d'un accord avec le gouvernement est-il accepté? Si oui, quel est l'endroit où pourrait avoir lieu une rencontre et quelle route conviendrait-il de prendre pour se rendre en ce lieu?»

Puis arrivait un ordre à la direction principale des postes et télégraphes de Kastamonu, signé «Orhan Şemseddin, Directeur Général des postes et télégraphes d'İstanbul» et daté du 11 novembre 1920. Cet ordre était contenu dans l'enveloppe d'une lettre, non officielle, envoyée à la Direction d'Ereğli. Le voici textuellement:

«1° L'établissement le plus rapidement possible de la correspondance télégraphique entre l'Anatolie et la capitale est nécessaire.

2° Pour assurer la réalisation de ce but, il est d'urgence de mettre en état, d'une part, les fils pouvant être réparés sur la ligne principale entre Sapanca et Geyve et d'autre part, de commencer l'établissement ou la

réparation des lignes reliant entre elles les villes d'İzmit, de Kandıra et d'İncili, et qui exigent d'importants travaux.

3° Bekir Bey, Inspecteur d'İstanbul, chargé d'effectuer ces travaux, est sur le point de partir pour İzmit, ayant sous ses ordres un chef d'équipe et un nombre suffisant de maîtres ouvriers de ligne.

4° Je vous prie de prêter toute l'assistance voulue à ces fonctionnaires, munis de pièces délivrées par le Ministère de l'Intérieur, dans les lieux où ils jugeront nécessaire d'effectuer des travaux, et de vous entendre télégraphiquement à ce sujet avec les Autorités compétentes. Le 11 novembre 1920.»

A la suite de ce télégramme, nous donnâmes l'ordre de s'abstenir de tout contact avec İstanbul et d'arrêter quiconque se présenterait sous prétexte de réparer les lignes télégraphiques.

Messieurs, je diffèrai ma réponse au télégramme chiffré, qu'İzzet Pacha avait expédié par l'intermédiaire d'une tierce personne, jusqu'à l'annonce de la nouvelle qu'İzzet Pacha avait lu les notes que nous avons envoyées par un émissaire. Je voulais savoir si, après avoir pris connaissance des renseignements donnés par nous, İzzet Pacha persistait ou non dans sa manière de voir. Dès que je sus à quoi m'en tenir, j'envoyais à İzzet Pacha, par les moyens de communication existant entre nous, la réponse que voici :

«C'est à Bilecik qu'il est possible d'assurer le plus rapidement et le plus facilement la rencontre avec la mission en question dont votre Excellence et Son Excellence Salih Pacha doivent faire partie. Vous pouvez vous rendre d'İstanbul à Sapanca en chemin de fer et continuer votre voyage en automobile ou bien aller par mer à Bursa et de Bursa à Bilecik et de là, continuer votre chemin également en automobile. Les communications ont d'ores et déjà été faites aux autorités compétentes dans l'une et l'autre des deux directions. Je vous prie d'organiser votre voyage de façon à vous trouver à Bilecik le 2 décembre, au plus tard et de communiquer à Zonguldak, par les moyens dont en s'est servi jusqu'ici, la date du départ d'İstanbul et l'itinéraire choisi. Je vous rappelle la nécessité de faire en sorte que le voyage soit, dans la mesure du possible, effectué dans bruit. — Le 25/26 novembre 1920.»

Messieurs, les informations suivantes étaient données dans un télégramme rédigé le 23/24 novembre 1920, à İstanbul et signé par l'agent spécial qui y était arrivé, télégramme envoyé d'abord à İnebolu, puis réexpédié d'İnebolu à Ankara le 27 novembre :

«Aujourd'hui 23-11-1920, tandis que je me trouvais auprès d'İzzet Pacha, le Ministre des Affaires Etrangères a fait au sujet de la récente situation politique les déclarations suivantes:

«L'ambassadeur britannique nouvellement arrivé aurait déclaré que les questions importantes, relatives à l'Arménie et la Géorgie seraient résolues en faveur du gouvernement ottoman et qu'ensuite ou s'occuperait d'İzmir également. Il ne faut pas perdre l'occasion qui se présente, mais profiter de cette situation favorable et s'efforcer par tous les moyens d'assurer l'avenir du pays. Même si Ankara désire gagner du temps, il faut entrer en contact et prendre de concert les décisions suivantes.» A ce propos étaient ajoutées les lignes que voici:

«Après ces déclarations, İzzet Pacha se basant sur la phrase contenue dans le résumé qui lui avait été envoyé par nous: «C'est notre devoir de profiter des avantages que nous procurent aujourd'hui les luttes soutenues jusqu'ici,» dit que, si Anatolie ne recevait pas la mission qui doit y être envoyée, il fallait entrer en contact avec lui, İzzet Pacha personnellement, et déterminer nos buts à titre privé, et que sil' on ne consentait pas à cela non plus, il y aurait lieu d'en déduire qu'on renonce à l'idée exprimé dans la phrase en question, et que dans ce cas, il donnerait sa démission au cabinet et se rendrait en Anatolie sil' on en exprimait le désir, sans tenir compte d'İstanbul.»

Messieurs, le même télégramme annonçait que les déclarations suivantes attribuées à İzzet Pacha avaient paru dans la presse d'İstanbul: «L'intention du gouvernement, en envoyant un agent spécial en Anatolie, était de savoir s'il se produirait ou non un contact avec les personnages d'Ankara. L'agent qui vient de rentrer a expliqué que ce contact pouvait être assuré. D'autre part, la correspondance a pu être également établie. Il va sans dire que nous ferons le nécessaire.»

En réponse à l'observation suivant laquelle des déclarations de ce genre ne seraient pas conformes au point de vue de l'Anatolie et qu'il y avait lieu de les démentir, le cabinet fit savoir qu'il n'y consentait pas. Cependant, İzzet Pacha fit les déclarations suivantes au journal Terdhumani Hakikat: «Les intérêts supérieurs du pays exigent que la presse garde pour l'instant le silence sur cette question. En conséquence, il faut m'excuser si pour un ou deux jours encore, je m'abstiens de faire des déclarations.»

Messieurs, Tevfik Pacha, Ahmed İzzet Pacha, Salih Pacha passaient pour être les grands hommes de l'époque. La nation les tenait pour sages,

avisés, prévoyants, circonspects. C'est pourquoi, lorsque Damad Ferid Pacha se retira et qu'à sa place un ministère, dont les membres les plus en vue étaient précisément ces personnages, vint au pouvoir, tout le monde se laissa aller à des espérances de toutes sortes. Lorsqu'au début, le Cabinet Tevfik Pacha avait cherché à entrer en contact et en rapport avec Ankara, l'opinion publique n'avait aucune raison de soupçonner sa bonne foi. Chacun considéra comme de bon augure l'arrivée au pouvoir du Cabinet Tevfik Pacha. Il était vraiment difficile d'admettre et de faire admettre que ce cabinet était arrivé au pouvoir sans avoir trouvé les moyens d'assurer le maximum d'avantages à la nation et au pays. D'autant plus qu'eux-mêmes par le langage qu'ils tenaient dans les milieux et dans la presse d'Istanbul, avaient pris une attitude qui confirmait cette manière de voir de tous.

Nous autres étions entièrement convaincus que la vraie situation n'était pas telle que la concevait le public. Mais nous jugeâmes qu'il n'était pas convenable de repousser les propositions d'entente et de rencontre faites par Istanbul, dans le but de pourvoir aux moyens d'assurer la délivrance du pays, avant d'avoir préparé les conditions susceptibles de donner satisfaction à l'opinion publique. C'est pourquoi nous approuvâmes le projet d'une rencontre à Bilecik avec une mission dont feraient partie İzzet et Salih Pachas. J'étais persuadé qu'après l'entrevue avec ces personnages, on se rendrait compte que les conceptions du public ne reposaient sur aucune base sérieuse. Et d'autre part, il était évident que la formation à Istanbul d'un cabinet, composé de ces personnages, à qui le public attribuait les qualités que j'ai signalées, serait néfaste aux buts nationaux. C'est pourquoi j'estimai qu'il était naturel de les empêcher de rentrer après l'entrevue. C'est pour ces raisons que l'entrevue à Bilecik avec la mission İzzet Pacha fut décidée. Elle eut lieu non pas le 2, mais le 5 décembre.

Messieurs, je vais vous exposer un résumé des événements qui se produisirent à Ankara et sur le front jusqu'à la date de l'entrevue, et en attendant celle-ci.

Vous vous souvenez, Messieurs, que le jour où l'agent d'İzzet Pacha était parti pour Istanbul par İnebolu, c'est-à-dire le 8 novembre 1920, la décision avait été prise de nommer Fuad Pacha Ambassadeur à Moscou et İsmet et Refet Pachas au front occidental. İsmet Pacha partit le lendemain pour le front, et entra en fonctions le 10 novembre.

Peu après, je reçus d'un personnage, ami intime d'Ethem Bey, une dépêche chiffrée, expédiée d'Eskişehir et datée du 13 novembre 1920, ainsi conçue: «Le bruit selon lequel Ethem Bey se rendrait à Moscou en

compagnie de Fuad Pacha a été attribué, dans les milieux du front et parmi la population de l'arrière, à une intention fâcheuse. L'éloignement de votre entourage de tels personnages a fait naître la croyance que Votre Excellence va instituer la dictature ...»

«En effet, Messieurs, l'éloignement de Turquie d'Ethem et de ses frères, était désirable, tant au point de vue de leur propre intérêt qu'à celui du salut de la Turquie. C'est pour cette raison que j'avais dit à Fuad Pacha qu'il pourrait les emmener avec lui, au cas où il le désirerait, leur confiant les fonctions qu'il jugerait convenables. On ne pouvait, bien entendu, pas admettre que le contenu de ce télégramme, expédié par l'ami d'Ethem Bey, exprimât la pensée du seul expéditeur, ni qu'il correspondît à la vérité. Car ni le front ni les populations ne s'intéressaient à la question de savoir si Ethem serait envoyé ou non en Russie. Ce qui attirait particulièrement mon attention, c'est qu'on ait pu supposer que j'aspirais à la dictature et qu'Ethem et ses pareils y faisant obstacle, j'y avais vu une raison pour les éloigner.

Aussitôt après l'entrée en fonctions d'İsmet Pacha sur le front, Ethem Bey, se disant souffrant, vint à Ankara où il demeura assez longtemps. Pendant son absence, son frère, le capitaine Tevfik Bey, commandait par intérim les colonnes volantes.

Afin de répandre toute la clarté voulue sur la situation, il est nécessaire de signaler certains points essentiels d'une série d'événements. A Karacaşehir, le commandement des «colonnes volantes», avait formé secrètement un détachement qui devait lui être rattaché et qui portait le nom de «Karakeçili». Le commandement du front occidental n'en avait pas été informé. C'est par hasard que, le 17 novembre 1920, on apprit l'existence de ce détachement. L'ordre du commandement du front de donner des informations sur l'existence de ce détachement et de soumettre celui-ci à l'inspection, ne fut pas exécuté par Ethem Bey. Contrevenant à l'ordre circulaire du commandement du front, enjoignant aux commandants de ne pas intervenir dans les affaires civiles ni dans celles des services d'arrière, le commandement des colonnes volantes accentua, au contraire, ses actes arbitraires et ses ingérences qui survenaient à tout propos.

Malgré l'ordre donné par le commandant du front d'appeler la colonne volante d'Ethem Bey «première colonne volante», pour la distinguer des autres, Ethem Bey et son frère non seulement n'obéiront pas à cet ordre, mais s'arrogèrent le titre de «commandant de toutes les colonnes volantes

et de la région de Kütahya» et exercèrent les prérogatives que comportait la situation qu'ils avaient créée.

On voit donc qu'Ethem Bey et son frère ne permettaient pas l'inspection des troupes se trouvant sous leurs ordres, et s'arrogeaient des titres et des pouvoirs qui ne leur avaient pas été conférés.

Dans un rapport signé «Tevfik, commandant intérimaire de toutes les colonnes volantes», parvenu au commandement du front le 21 novembre 1920, il y avait des informations disant que «la 13^{ème} division ennemie avançait par Emir Fıkıhlı, Alias Bey, Çardak, Umur Bey» et que «les habitants de Gördes se trouvant dans sa zone avaient invité les troupes ennemies à venir», en réalité ces deux informations étaient tout à fait mensongères; on verra, du reste que ces informations avaient été données dans un but spécial. Si la population musulmane avait réellement appelé l'ennemi, ce fait n'aurait été explicable que par sa croyance qu'elle aurait à subir des actes d'oppression et de tyrannie de notre part. C'est en considérant la situation de ce point de vue, que le commandant du front avait dit dans l'ordre circulaire qu'il avait envoyé: «Il est absolument nécessaire d'empêcher tout recours aux mesures arbitraires sous l'influence d'un mouvement d'irritation pouvant se produire dans la fièvre de la bataille. Même si la trahison d'un village est établie et n'importe comment, on ne devra absolument pas l'incendier; aucun détachement ne pourra exécuter quelqu'un parmi les habitants et pour quelque délit que ce soit. Il est nécessaire d'envoyer, sous escorte par devant les tribunaux d'Indépendance, les individus dont les actes d'espionnage et d'autres actes de trahison auront été établis.»

Tevfik Bey, commandant intérimaire de toutes les colonnes volantes s'opposa également à cet ordre.

Messieurs, en raison de certaines dispositions prises pour maintenir ses forces rassemblées, l'ennemi avait évacué certains points se trouvant dans la zone du commandement des colonnes volantes. Il était nécessaire de procéder d'urgence à une organisation qui permît de gouverner en sécurité la population jusqu'à ce que l'administration civile fût rétablie en ces lieux. Pour cette raison, on forma une compagnie de gendarmerie de campagne de cent cinquante hommes choisis parmi les hommes bien notés et ayant servi dans la gendarmerie, et un service fut créé sous le nom de «Commandement de Simav et de la région de Simav». Ce service était chargé d'assurer l'ordre et la discipline à l'intérieur d'une zone déterminée: les bureaux de recrutement de la région devaient lui être rattachés; le colonel İbrahim Bey avait été mis à la tête de ce service. Les

commandants des forces régulières ou des colonnes volantes ne devraient être rendus responsables que des opérations militaires. Il y avait dans la déclaration publiée par le commandement du front, à l'adresse de la population de la région à l'occasion de la création de ce commandement régional, la phrase suivante: «J'organise à Simav un Commandement régional chargé d'établir une administration équitable et d'écouter toutes vos doléances.» Je signale spécialement cette phrase car vous verrez qu'elle sera l'objet d'une fausse interprétation de la part du commandement des colonnes volantes.

Les habitants de ces arrondissements repris à l'ennemi avaient été exemptés du service militaire pour une durée de deux mois à partir du jour de la délivrance. Tevfik Bey, commandant intérimaire des colonnes volantes, formula également des objections à l'endroit de ce commandement régional, invoquant diverses raisons et émettant à ce propos certaines réflexions.

Tevfik Bey faisait savoir, par un rapport daté du 23 novembre 1920, qu'«à la suite de l'attaque entreprise par une division ennemie, il avait retiré ses forces sur les versants nords du village Gönen» et disait «Assurez la protection de mon aile gauche dans la direction de Cumburdu». Il n'y avait pas eu d'attaque sérieuse de la part de l'ennemi. On s'était rendu compte que le but du commandement des colonnes volantes était de faire porter les troupes régulières sur le front et de rassembler ses propres forces à l'arrière. İsmet Pacha, commandant du front, tout en prenant au sérieux les informations communiquées par Tevfik Bey et ayant donné des ordres en conséquence, demanda à ce dernier «à combien il estimait le total des canons employés par l'ennemi qui attaquait» et «si un mouvement ennemi s'était effectué de Koru Köy vers Çam Köy le long de la chaussée»; puis il faisait savoir que la protection d'Islam Köy était du ressort du front sud.

Dans un télégramme qu'il envoya, le 24 novembre 1920, au commandement du front, Tevfik Bey disait, après certaines phrases provocantes : «Il me semble que les deux fronts Nord et Sud dépendent du même gouvernement. Puisqu'il n'en est pas ainsi, je ne laisserai pas inutilement décimer ici les enfants du pays à cause d'une administration défectueuse. Au cas où, dans les vingt quatre heures, une protection efficace n'aurait pas été assurée à notre aile gauche, je retirerai les forces mobiles dans les environs du pont d'Efendi. Que le gouvernement s'occupe de fixer les responsabilités dans cette affaire.» Le commandant du front occidental, İsmet Pacha, répondit au commandant des forces mobiles en lui disant: «Le XII^{ème} Corps d'Armée est éloigné de quatre

kilomètres de votre aile gauche. D'autre part, nos troupes n'ont pas reçu l'ordre de déloger de ses positions de force et par une attaque décisive, l'ennemi qui a déjà reculé. Par conséquent, les colonnes volantes sont en quelque sorte une division de cavalerie indépendante qui poursuit l'ennemi. Elle doit prendre à elle seule les mesures nécessaires pour parer aux attaques ennemies entreprises avec des forces supérieures, et toutes les fois que l'ennemi effectue un mouvement local de quelque importance, elle s'abstient d'engager la bataille. Ces missions sont confiées aux divisions de cavalerie. Comme le front occidental ne dispose pas d'une forte cavalerie, il n'est pas possible d'étendre votre front par une ligne de cavalerie. Il est possible et il est nécessaire que les colonnes volantes et le front sud seuls, assurent énergiquement le contact et la liaison par l'aile extérieure.

En résumé, notre front est bien dirigé, etc. . . . »

Messieurs, le commandement du front occidental voulait, comme il est naturel, établir un budget régulier pour ses armées. A cet effet, le 22/23 novembre 1920, on demanda à toutes les troupes du front d'envoyer un tableau régulier des effectifs. Toutes les troupes exécutèrent cet ordre. Les colonnes volantes n'envoyèrent pas le tableau demandé. Tevfik Bey disait dans sa réponse: »Les colonnes volantes ne peuvent ni être converties en division, ni en troupes régulières... Il n'est pas plus possible de placer des officiers et des comptables à la tête de ces vagabonds que de leur en faire accepter l'idée. Car à la vue d'un officier ils se cabrent comme s'ils avaient le spectre de la Mort devant eux. Nos détachements sont dirigés par des hommes comme Pehlivan Ağa, Ahmed Onbaşı, Sarı Mehmed, Halil Efe, Topal İsmail, leurs sergents fourriers sont des hommes qui savent à peine lire et écrire. Il n'est pas possible de les remplacer en leur disant qu'ils ne sont pas à leur place. Il est fatalement nécessaire d'administrer les colonnes volantes au petit bonheur, comme cela a été fait jusqu'ici...

Non seulement il n'est pas possible d'imposer la discipline et l'ordre aux colonnes volantes, mais celles-ci se dissoudraient à l'instant même où elles en entendraient parler. Je vous prie de ne pas vous méprendre sur le sens de ce que je vous écris.»

Messieurs, c'est justement au cours de ces mêmes journées que l'on constata une certaine activité de l'ennemi en avant du front de Bursa, aux environs d'İznik. Le commandant du front était dans l'obligation de se rendre personnellement sur les lieux et de prendre sur place les mesures nécessaires. C'est pourquoi, le 28 novembre 1920, répondant au commandant intérimaire des colonnes volantes, Tevfik Bey, il avait

demandé: «Je vais aujourd'hui à Bilecik. Où puis-je m'entretenir de vive voix avec vous à mon retour?»

Le commandant du front n'avait pas reçu de réponse:

Pendant que celui-ci était occupé à prendre ses mesures et ses dispositions en face de la situation créée à İznik, les rapports sur les faits de guerre cessèrent d'être envoyés par le commandement des colonnes volantes.

On en demanda la raison. La réponse qui vint fut le télégramme suivant: «Les rapports ont été envoyés en temps utile à la Présidence de la Grande Assemblée Nationale à Ankara. Signé: Capitaine Tahsin.»

Messieurs, il est particulièrement délicat pour un chef commandant un front, de ne pouvoir être informé de ce qui se passe sur une partie de ce front. Le fait de ne savoir à quoi s'en tenir, peut occasionner des erreurs dans la Direction de tout le front et présente des dangers qui peuvent avoir des conséquences irréparables.

Le 29 novembre 1920, İsmet Pacha, commandant du front, écrit la chose à Ethem Bey, commandant des colonnes volantes, qui se trouve à Ankara, et lui demande d'attirer l'attention de son remplaçant sur la question des rapports.

İsmet Pacha nous envoya d'autre part, le 29 novembre 1920, le télégramme suivant:

«A la Présidence de l'Etat-Major Général,

A la Présidence de la Grande Assemblée Nationale, Angore.

1° Le Commandement des forces volantes ne présente plus des rapports au commandement du front depuis la soirée du 27-11-1920.

2° Aujourd'hui, j'ai prié Ethem Bey d'attirer l'attention de son remplaçant sur ce fait. J'ai reçu, aujourd'hui, un télégramme d'Ethem Bey où celui-ci me disait que Tevfik Bey avait été affecté de la création du commandement de Simav et de la région pour l'administration civile des territoires repris à l'ennemi, et j'ai répondu à ce télégramme. Il y a bien quelque chose de tout à fait extraordinaire dans la situation, mais je n'ai pas d'informations complémentaires. Je vous prie de me communiquer les renseignements que vous possédez.»

Messieurs, permettez-moi de vous dire comment j'eus connaissance de la correspondance échangée entre le commandement du front occidental et le commandement des colonnes volantes et de la situation créée:

Les télégrammes expédiés à İsmet Pacha par Tevfik Bey commandant intérimaire des colonnes volantes, où il s'opposait à ce que l'on déférât les espions et les déserteurs au Tribunal de l'Indépendance, et où il annonçait son intention de retirer ses troupes vers le pont d'Efendi, au cas où dans vingt-quatre heures son aile gauche ne serait pas efficacement protégé, furent remis par Ethem Bey, qui se trouvait à Ankara.

Bien entendu, je trouvai ces télégrammes significatifs. Je vis dans l'attitude des colonnes volantes un état de choses singulier qui forçait de recourir à certaines mesures. C'est pourquoi, dans le télégramme du 25 novembre 1920, où j'annonçais à İsmet Pacha que c'était par Ethem Bey que j'étais informé du contenu des dépêches en question, je disais: »Je vous prie de me faire savoir cette nuit même, de quelle manière il a été répondu à cette démarche de Tevfik Bey, démarche que je considère comme importante, et quelles mesures vous avez prises.»

İsmet Pacha me communiqua textuellement la correspondance échangée.

Et d'autre part, Messieurs, les rapports du matin et du soir des colonnes volantes, signés «Mehmed Tevfik, commandant par intérim toutes les colonnes volantes», commencèrent à m'être communiqués directement, à partir du 28 novembre 1920. J'envoyai à Tevfik Bey le télégramme suivant:

«A Tevfik Beyefendi, Commandant par intérim de la 1^{ère} Colonne Volante.

Ankara, 29/30 novembre.

Notre attention a été attirée par le fait que les rapports que vous m'envoyez directement, depuis deux ou trois jours, ne portent pas, à la fin, la mention qu'ils ont été communiqués au commandement du front occidental.

Y a-t-il quelque erreur? Ou bien est-ce là une omission motivée par quelque raison? Je vous prie de me donner des informations à ce sujet. Le Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie Mustafa Kemal.»

Je ne reçus pas de réponse de Tevfik Bey à ce télégramme. Mais la lettre que voici fut envoyée de la part d'Ethem Bey, qui se trouvait à Ankara, à feu Hayati Bey.

A mon frère Hayati Bey.

En raison du malentendu existant entre Tevfik et İsmet Beyefendis, je vous envoie le texte original de la correspondance, échangée par nous à ce sujet avec l'un et l'autre. Je vous prie de la soumettre à Son Excellence le Pacha et de lui en donner lecture, afin de ne pas donner lieu à quelques fausses interprétations. Le 30-11-1920.

Le Commandant des Colonnes Volantes et de la Région de Kütahya

Ethem.

Messieurs, les points les plus remarquables de la correspondance annexée à cette lettre étaient les suivants: Tevfik Bey dit à son frère qu'on n'a absolument pas besoin du commandement de Simav et de la région, et qu'il vient à «l'instant» de donner au commandant de ces régions l'ordre de rentrer à Eskişehir. Tevfik Bey commentait de la manière suivante la déclaration d'İsmet Pacha aux populations:

«Cette déclaration proclame que, dans les localités, nous agissons malhonnêtement, sans esprit d'équité; de façon à nous aliéner les populations. Les colonnes volantes n'admettent absolument pas cette allégation.

Le commandement des colonnes volantes ne reconnaît pas le commandement du front occidental jusqu'à ce que ces points soient réglés.»

Là-dessus, Ethem Bey, dans un télégramme à İsmet Pacha, lui parle de l'affliction de son frère et le prie de différer ces mesures jusqu'à son retour. Et à son frère, il fait savoir qu'il a écrit au commandement du front occidental et lui parle de la nécessité de se comporter en retour avec pondération et courtoisie. Dans le télégramme que Tevfik Bey envoie en réponse à Ethem Bey, le 28 novembre 1920, après avoir dit: «J'avais écrit... que je ne reconnaîtrai pas désormais le commandant du front occidental, qui joue avec notre honneur, et que j'avais donné ordre au commandant envoyé à Simav de rentrer aujourd'hui à Eskişehir avec ses subordonnés», il ajoutait: «Je ne puis avoir d'autre opinion à ce sujet.»

Dans un autre télégramme de Tevfik Bey à son frère, daté du même jour, il était dit: «...au moindre geste, je vais renvoyer sous escorte à l'armée de l'ouest tout le corps de commandement qui vient d'être créé. Je constate qu'İsmet Bey, commandant de l'armée de l'ouest, ne pourra pas diriger le commandement de ce front.»

Messieurs, par la suite, les rapports sur les faits de guerre des colonnes volantes étaient adressés à Ethem Bey à Ankara et transmis par celui-ci au front occidental.

D'autre part, le commandement des colonnes volantes avait établi la censure sur la correspondance du front occidental. Sous prétexte que les lignes télégraphiques et téléphoniques étaient occupées par la correspondance et pour les communications du commandement des colonnes volantes, les communications et correspondances avec le front avaient été interdites ouvertement, officiellement. En même temps, la nouvelle avait été répandue que les colonnes volantes se livreraient à des attaques dans les environs d'Eskişehir.

Honorables Messieurs,

J'espère que les renseignements que je vous ai fournis vous permettront à tous de juger cette situation.

On comprenait aisément que les frères Ethem et Tevfik Beys, ainsi que certains de leurs amis qui partageaient leurs vues, avaient décidé de se soulever contre le gouvernement national. Tandis que Tevfik Bey cherchait l'occasion de mettre cette décision à exécution sur le front, et rassemblait ses forces à Ankara, en abandonnant le front, Ethem Bey, son frère Reşid Bey — qui était député — et certains autres s'occupaient du côté politique de leur entreprise. Pour assurer le succès de ce plan de soulèvement, il était nécessaire, avant tout, de dominer l'armée en discréditant et en renversant le chef qui était à la tête de l'armée se trouvant sur le front occidental et qu'on supposait être un obstacle.

Ensuite, il importait, en gagnant entièrement l'opinion de l'Assemblée, d'avoir des facilités pour renverser les chefs de l'armée, les Ministres ou le Gouvernement.

Ainsi, il n'y avait plus de doute pour nous qu'ils travaillaient dans ce but. Il n'était guère possible de ne pas deviner que certains mots conciliants et aimables employés par Ethem Bey dans ses télégrammes à İsmet Pacha et à son frère Tevfik Bey, venaient de l'intention de gagner, du temps, et qu'ils s'efforçaient, pour quelque temps encore, de faire preuve de modestie et de soumission profonde, en interprétant la question comme consistant en un certain sentiment d'amertume provenant d'un malentendu entre İsmet Pacha et Tevfik Bey, et résultant du fait que Tevfik Bey n'avait poussé les choses si loin que parce qu'il avait cédé à un mouvement de nervosité.

Quant à nous, nous vîmes le caractère sérieux de la situation, et prîmes en conséquence nos mesures d'ordre militaire et politique.

Je vous dirai, Messieurs, que j'avais fait prendre, sur le front et à Ankara, les mesures nécessaires à tous les points de vue. Je ne craignais point la rébellion d'Ethem et de ses frères. J'étais certain que s'il s'insurgeaient, ils seraient réprimés et châtiés. C'est pourquoi j'agissais avec beaucoup de sang-froid et de longanimité. Je préférais m'efforcer, dans la mesure du possible, de les ramener par des conseils à l'obéissance et à la correction, et, au cas où je n'y parviendrais pas, agir avec la rigueur exigées par leurs actes et leur attitude agressive, qui, alors, apparaîtraient clairement à l'opinion publique. C'est par suite de ces considérations que je décidai, le 2/3 décembre 1920, de me rendre personnellement à Eskişehir, accompagné d'Ethem et de Reşid Beys, qui se trouvaient à Ankara, et de certains personnages: d'y rencontrer İsmet Pacha et de causer, nous entendre en tête à tête.

Je présumais qu'Ethem Bey s'abstiendrait de m'accompagner dans ce voyage. Mais il était absolument nécessaire pour moi d'emmener Ethem Bey. C'est pourquoi je pris les mesures nécessaires pour l'emmener avec moi, qu'il le voulût ou non, et pour agir, au cas où il persisterait dans sa décision de ne pas partir.

En effet, le lendemain, Ethem Bey, prétextant une indisposition fit savoir qu'il ne pourrait voyager avec nous. Et le docteur Adnan Bey déclara que l'état de santé d'Ethem Bey ne lui permettait pas de faire ce voyage. J'insistai.

Enfin, le 3 décembre 1920 au soir, nous partîmes pour Eskişehir par train spécial. Outre Ethem Bey et son frère Reşid Bey, les principaux camarades qui m'accompagnaient étaient les suivants:

Kazım Pacha; Celal Bey, Kılıç Ali Bey, Eyüp Sabri Bey, Hakkı Behiç Bey, Hacı Şükrü Bey.

Le 4 décembre au matin, de bonne heure, comme je dormais encore, le train arriva à Eskişehir.

Ayant déjà appris qu'İsmet Pacha était encore à Bilecik, nous avons décidé de continuer jusqu'à la gare de Bilecik sans nous arrêter à Eskişehir.

Lorsque je me réveillai à Eskişehir, je demandai pourquoi le train ne continuait pas sa marche. Mes officiers d'ordonnance me répondirent que les camarades étaient allés déjeuner au restaurant en face de la gare et

qu'ils reviendraient tout à l'heure. Je donnai ordre qu'on leur enjoignît de revenir aussitôt. Quelques minutes plus tard, on vint annoncer qu'on était prêt. Je demandai si les camarades étaient au complet. Là-dessus, on fit une petite enquête et l'on se rendit compte que les camarades étaient au complet, sauf Ethem Bey et un de ses camarades. J'en déduisis aussitôt qu'on avait organisé la fuite d'Ethem Bey. Mais je ne dis ma pensée à personne. —«Dans ce cas, me contentai-je de dire, il ne vaut pas la peine d'aller à Bilecik sans Ethem Bey.

Nous convoquerons İsmet Pacha ici.»

İsmet Pacha, après un échange de correspondance privée à l'appareil télégraphique, partit pour Eskişehir. Comme il était nécessaire d'avoir d'abord, avec lui, un entretien seul à seul, je me rendis à une gare plus éloignée où nous nous rencontrâmes, İsmet Pacha et moi. Le soir du 4 décembre 1920, nous vînmes ensemble à Eskişehir. Nous dinâmes dans un restaurant avec tous les camarades qui nous y attendaient. Ethem Bey n'était pas présent. Je demandai à son frère où il pouvait être. Il me répondit: «Il est souffrant, au lit.» Nous devions cette nuit-là nous entretenir, au Quartier Général d'İsmet Pacha, avec Reşid et Ethem Beys en présence de Kazım Pacha, Celal Bey, Hakkı Behiç Bey. C'est pourquoi Reşid Bey, en annonçant qu'Ethem Bey était souffrant avait ajouté qu'il pourrait venir causer au Quartier Général. Nous nous y rendîmes après le dîner. Mais Ethem Bey n'était pas venu.

Je demandai à Reşid Bey de me dire quand viendrait son frère. Sa réponse fut celle-ci:

«Ethem est, à cette minute, à la tête de ses forces.»

Malgré cette nouvelle, nous préférâmes demeurer calmes et avoir notre entretien.

Je dois signaler que je ne m'étais pas rendu officiellement à Eskişehir. Je dis que je venais à titre de camarade impartial, m'entretenir et discuter avec İsmet Pacha en présence de certains camarades. İsmet Pacha exposa la situation, la correspondance échangée, l'attitude d'insoumission prise par Tevfik Bey en sa qualité de commandant intérimaire des colonnes volantes.

Reşid Bey répondait au nom de ses frères et en son nom. Il commença par s'exprimer d'une manière fort rude et fort agressive. Il eut l'audace de dire que ses frères étaient des héros, qu'ils ne recevraient d'ordres de n'importe qui, que tout le monde était tenu d'accepter la chose comme

elle était, et il n'écoutait même pas les observations qui lui étaient faites au nom des principes de discipline, de commandement, de gouvernement et des exigences de ces principes. Là-dessus je déclarai :

«Jusqu'ici j'ai parlé en qualité de votre ancien camarade et dans le désir sincère d'arriver à un résultat qui pût être en votre faveur. A partir de cette minute, la camaraderie et le caractère privé ont cessé. Vous avez maintenant en face de vous, le Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et de son Gouvernement. En ma qualité de chef de l'Etat, j'ordonne au commandement du front occidental d'user de ses pouvoirs pour agir comme l'exige la situation.»

İsmet Pacha dit aussitôt : «Un chef quelconque de ceux qui sont sous mes ordres, peut m'avoir désobéi. Je suis en mesure de le châtier, de lui donner une leçon. Je n'ai jamais, jusqu'ici, fait à quiconque aveu d'impuissance à cet égard, ni demandé à personne d'intervenir pour me faciliter l'accomplissement d'un devoir qui me regarde. Je fais ce que commande la situation.»

En présence de cette attitude décidée prise par moi et par İsmet Pacha, Reşid Bey, qui parlait en criant à tue-tête, prit aussitôt une attitude soumise, déclara qu'il ne fallait pas se presser et pousser les choses trop loin, qu'il trouverait un mode de solution s'il se rendait auprès de ses frères. Il était clair que cela ne servirait à rien, et que son intention était de mettre ses frères au courant et de gagner du temps.

On accepta cependant cette proposition de Reşid Bey. On consentit à ce qu'il partît pour Kütahya auprès de ses frères, par un train spécial qu'İsmet Pacha ferait préparer pour le lendemain. On jugea convenable de faire accompagner Reşid Bey par Kazım Pacha. Ils partirent.

Messieurs, permettez que je suspende ici ce récit. Je parlerai de la mission İzzet Pacha, qui attendait le même jour, c'est-à-dire le 5 décembre 1920, à la station de Bilecik.

Vous savez qu'à la suite de la démarche et de la proposition d'İzzet Pacha, une entrevue à Bilecik avait été décidée. La mission m'attendait à la gare de Bilecik depuis le 4 du mois. Elle était composée d'İzzet et Salih Pachas, de Cevad Bey, Ministre Plénipotentiaire; de Hüseyin Kazım Bey, Ministre de l'Agriculture; de Münir Bey, Conseiller Légiste, et de Hoca Fatin Efendi.

Nous nous réunîmes dans une pièce de la station de Bilecik. İsmet Pacha était aussi présent. L'entretien se déroula de la façon suivante: Je

pris le premier parole. Après m'être présenté: «Le président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et de son Gouvernement», je demandai: «A qui ai-je l'honneur de parler?»

Tandis que Salih Pacha, qui n'avait pas pénétré mon intention, voulait expliquer qu'il était ministre de la Marine et İzzet Pacha, ministre de l'intérieur, je déclarai aussitôt que je ne reconnaissais pas de gouvernement à İstanbul ni eux-mêmes comme membre d'un tel gouvernement, que je n'étais pas disposé à m'entretenir avec eux s'ils entendaient avoir cette entrevue en qualité de ministres d'un gouvernement se trouvant à İstanbul.

Là-dessus, on convint de procéder aux échanges de vues, sans qu'il fût question de qualité, ni de pouvoirs.

Je fis participer certains camarades députés venus d'Ankara avec moi, à certaines phases de la conversation. Au cours de l'entretien qui dura plusieurs heures, on se rendit compte que les personnages qui venaient d'arriver, n'avaient aucune information ni conviction arrêtée.

Enfin, je leur communiquai que je ne leur permettrais pas de rentrer à İstanbul et que nous irions ensemble à Ankara.

On partit par le train, qui attendait. Nous arrivâmes à Ankara, le 6 décembre 1920. C'est contre son gré que j'avais retenu la mission d'İstanbul. Mais je ne crus pas utile de rendre la chose publique. Car, songeant à utiliser İzzet et Salih Pachas et les autres personnages dans les affaires du gouvernement national, je voulus sauvegarder leur dignité. Dans le communiqué transmis dans ce but à la presse dès l'arrivée à Ankara, je fis annoncer que les personnages en question avaient quitté İstanbul dans le but d'entrer en contact avec le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale et qu'ils s'étaient railliés à nous afin de travailler d'une manière plus efficace et plus fructueuse au bien et au salut du pays.

Messieurs, le 5/6 décembre 1920 — date à laquelle nous nous trouvions, avec la mission İzzet Pacha, sur la route de Bilecik à Ankara, je reçus de Reşid Bey un télégramme qui parlait de son arrivée à Kütahya, de l'entrevue qu'il devait avoir le lendemain avec Tevfik Bey, et de l'arrivée d'Ethem Bey également: mais ce télégramme ne contenait rien de positif. Et quatre jours plus tard, dans une dépêche datée du 9 décembre, que Reşid Bey, dans son voyage de retour, expédia d'Eskişehir, il était dit, d'abord: «L'incident avec Tevfik Bey a été réglé d'une manière satisfaisante.» Puis on y lisait cette phrase:

«Mais nous avons noté mille et une fois que les personnes que nous voudrions connaître et à qui nous voudrions montrer qui nous sommes, ne peuvent ou ne veulent réfléchir d'une manière simple et adéquate à la situation.»

Reşid Bey avait aussi annoncé à Eskişehir à İsmet Pacha, commandant du front occidental, que la question était réglée, que les communications télégraphiques étaient assurées, et que le commandement de la région de Simav pourrait être rétabli. Et dans une dépêche chiffrée, que je reçus d'Ethem Bey, le 9 décembre 1920, celui-ci voulait insinuer que la question avait été sciemment et inopportunément soulevée par İsmet Pacha. Ethem Bey signalait aussi qu'ils étaient au courant de toutes les mesures et dispositions que prenait, soi-disant, Salih Bey, qui était, alors, mon premier aide de camp. Il ajoutait aussi qu'il avait la preuve certaine, basée sur des arguments irréfutables, que j'avais été induit à certaines suspicions erronées. On le voyait ensuite, au moyen de mots rassurants, s'efforcer d'obtenir qu'un détachement appartenant aux colonnes volantes, qui avait été expédié sur le front sud, sur l'ordre de l'Etat-Major Général, et qui revenait de Maden pour rallier le front, fût placé sous ses ordres, et, invoquant le fait que les colonnes volantes, étaient, du temps de Fuad Pacha, inscrites au budget parmi les organisations de gendarmerie, il voulait s'assurer un peu plus d'argent encore.

Après lui avoir dit, dans la réponse satisfaisante que je lui envoyai trois jours plus tard: «J'avoue que l'aspect de ces derniers jours ne m'avait pas inspiré de crainte, mais m'avait conduit au doute», je lui enjoignais de n'avoir aucune indulgence à l'égard de quiconque entreprendrait de rompre l'ordre et l'harmonie dans notre situation générale.

En réalité, la question n'avait pas été résolue. On verra par les explications que je donnerai, qu'Ethem Bey et ses frères s'efforçaient de nous tromper pour gagner du temps. Leur intention était de faire venir à nouveau et de rassembler le plus de forces possible; de se rallier les forces de Sarı Efe se trouvant à Düzce, et le bataillon Gökbayrak se trouvant à Lefke; d'inciter Demirci Mehmed Efe à s'insurger avec eux, puis, d'autre part, de forcer les commandants des fronts à abandonner leurs fonctions, et de trouver l'occasion de faire de la propagande parmi les troupes afin d'amener les officiers et leurs hommes à ne pas lutter contre eux.

En effet, le commandant de la région de Simav fut convoqué par Ethem et Tevfik Beys et reçut l'ordre de rester à Kütahya afin de servir sous leurs ordres et aux endroits qui lui seraient désignés. Et, le 10 décembre 1920, ils prièrent le commandement du front de confirmer cet ordre.

On voit donc que, bien qu'on déclarât que tout était réglé, l'insubordination du début demeurait intacte.

Ethem Bey, envoyant partout (y compris Konya, Ankara, Haymana) certains agents portant le titre d'officiers de liaison, muni de chiffres particuliers, commençait de nouveau à se procurer des armes et du bétail.

Pour vous mettre à même de vous faire une idée des fonctions dont ces hommes avaient été chargés et des communications qu'ils faisaient aux fonctionnaires de l'Etat, je vous donnerai, par exemple, lecture du texte intégral de la lettre écrite le 7 décembre 1920 au Sous-Gouverneur de Kalecik, au nord d'Ankara:

A Monsieur le Sous-Gouverneur de Kalecik.

Kütahya, le 7 décembre 1920.

İsmail Ağa, commandant de détachement des colonnes volantes, sur l'identité et le service duquel vous trouverez ci-dessous des indications, a été chargé de se rendre à Kalecik dans le but de se procurer à nouveau, dans les limites de votre arrondissement, des armes et du bétail, de rassembler les combattants, en congé ou non, appartenant aux colonnes volantes et, avec ceux des patriotes qui se rallieront à ces hommes, d'assurer leur expédition.

Je vous prie, Monsieur, d'accorder à İsmail Ağa toutes les facilités et toute l'assistance patriotique nécessaires.

Le Commandant de toutes les Colonnes Volantes de la région
de Kütahya Ethem.

Le commandant du front occidental ayant demandé au commandement des colonnes volantes de lui faire connaître la quantité de munitions dont il disposait et quelles étaient les quantités de munitions d'artillerie, dépensées lors de la bataille de Gediz, on reçut la réponse suivante, sous la signature de «Tevfik, Commandant intérimaire des colonnes volantes»; «Je vois à votre question que vous n'avez pas confiance en nous. Les munitions ne se mangent ni ne se boivent, on ne s'en sert que pour les envoyer à l'ennemi. S'il s'agit ici d'une question de confiance, vous pouvez vous abstenir d'envoyer des munitions.»

Messieurs, j'attire ici votre attention sur un point particulier: vous constatez que, bien qu'Ethem Bey se trouvât sur le front, à la tête de ses forces, Tevfik Bey continuait à exercer l'intérim du commandement et à

correspondre en cette qualité: deux chefs commandant les mêmes forces et ayant les mêmes pouvoirs...

A titre d'information, le commandant du front m'avait envoyé copie du document contenant la question posée le 13, et la réponse qui avait été reçue. L'usage de tout chiffre dont le gouvernement ne posséderait pas la clé et des chiffres particuliers, avait été interdit en règle générale.

Cependant, les agents d'Ethem Bey, certains députés qui étaient ses camarades, continuaient, malgré cette interdiction, à correspondre par chiffres. Il va sans dire que cette pratique fut interdite. Là-dessus, Ethem Bey s'adressa, le 13/14 décembre 1920, à İsmet Pacha, et lui annonçant qu'il avait été constaté que l'on interceptait les télégrammes envoyés aux officiers de liaison des colonnes volantes à Ankara et Eskişehir pour certaines raisons et affaires diverses, il le pria de faire en sorte qu'on revînt sur ces mesures qui interrompaient leur correspondance ou occasionnaient des difficultés.

Cependant, on n'avait point interdit aux officiers de liaison de correspondre par télégrammes en clair. Seule, la correspondance par chiffres privés avait été interdite. En particulier, la correspondance des officiers qui se trouvaient à Ankara et à Eskişehir et dont parlait Ethem Bey, n'avait jamais été interceptée, et ces officiers n'avaient pas eu à se plaindre à ce sujet auprès d'Ethem Bey.

En ce moment, il y avait à Eskişehir un télégramme en chiffres privés dont l'expédition n'avait pas été autorisée. Mais ce télégramme était d'un ami d'Ethem qui signait «commandant et député».

C'est pourquoi, dans la réponse qu'il donna à Ethem Bey, İsmet Pacha avait demandé qu'on lui fit connaître le nom de l'informateur.

Messieurs, j'évoquerai ici un procédé qui, à lui seul, attire l'attention. A cette époque, un personnage nommé Cadi Ahmed Efendi se trouvait à Kütahya en qualité de mutasarrif intérimaire. A Kütahya il y avait aussi un certain Abdullah Bey, désigné par Ethem Bey commandant de la Place. Celui-ci fit remettre au mutasarrif intérimaire de Kütahya Ahmed Asım Efendi, pour être déportées, quelques familles de soldats déserteurs. Le mutasarrif intérimaire renvoya les pièces relatives à cette affaire au commandement en déclarant qu'en vertu de la loi qui venait d'être promulguée en dernier lieu, les questions de déportation étaient du ressort des tribunaux d'indépendance.

Là-dessus, le commandant de la place entreprit de convoquer à son bureau, de nuit, le mutasarrif intérimaire. Celui-ci fit savoir qu'étant occupé la nuit, il pouvait avoir une entrevue le lendemain. Les soldats envoyés par le commandant entrèrent de force chez le mutasarrif intérimaire en enfonçant la porte du harem, et l'emmenèrent brutalement et avec force injures.

Après un interrogatoire, on le conduisit, la même nuit, chez le commandant des colonnes volantes, qui se trouvait à quatorze heures de distance de là. Puis, on le chassa de Kütahya.

Le procédé, et l'agression qu'avait eu à subir un personnage qui, en qualité de cadî et de mutasarrif intérimaire, se trouvait être le fonctionnaire supérieur de plusieurs Ministères, était un coup direct au Gouvernement. A l'assemblée, le Gouvernement fut interpellé à propos de cet incident. Les Ministères intéressés demandèrent au commandant du front de déférer les auteurs de l'incident au Conseil de guerre. Dans la réponse, signée «Mehmed Tevfik, commandant intérimaire de toutes les colonnes volantes et de la région de Kütahya» qui fut donnée en date du 19 décembre 1920 au télégramme du commandant du front demandant qu'on fit une enquête et qu'on en communiquât le résultat, il était dit: «Tout ce qu'Abdullah Bey a fait, il l'a fait en exécution de mes ordres, qu'il était tenu d'accomplir. Les causes qui sont à l'origine de cette affaire avaient été exposées aux Ministères intéressés... Vous voulez bien m'informer que des ordres catégoriques ont été donnés pour son retour. Au cas où il reviendrait, de toute façon, je le ferai exécuter.»

Messieurs, le fait qu'on manifestait la volonté d'exécuter un fonctionnaire dont les Représentants de la nation ordonnaient le retour à son poste, était incompatible avec les principes constitutionnels et les dispositions légales. Le 13 décembre 1920, Ethem Bey correspondit longuement par télégramme non chiffré à l'appareil télégraphique avec et son frère Reşid Bey, qui se trouvait à Ankara.

La correspondance échangée était, en substance, celle-ci: Ethem Bey disait: «Faites en sorte que la question soit discutée à l'Assemblée. Faites savoir à Sarı Efe Edib qu'il doit rallier le bataillon Gökbayrak avec son détachement. Faites retirer les commandants par les soins de l'Assemblée; si cela ne peut être fait par les soins de l'Assemblée, assurez immédiatement la chose par voie administrative»; et il déclarait en outre que les bombes qu'il fallait faire éclater seraient entendues des Anglais et que le jour était fort proche où elles éclateraient.

Les réponses données par Reşid Bey contenaient les points singuliers que voici: il demandait que les colonnes volantes ne fussent pas employées contre l'ennemi, que ce soin fût laissé aux divisions: il entendait correspondre personnellement avec Edib, et parlait, au cas où on s'y opposerait, de rompre à nouveau les relations avec le commandement du front.

Reşid Bey m'envoya cette correspondance telle quelle. Il ne vint pas auprès de moi. D'ailleurs, il n'était pas venu me voir après être allé d'Eskişehir à Kütahya et en être revenu. Je le convoquai chez moi. Je lui demandai ce qu'ils voulaient. «Changez les commandants du front», dit-il. «Nous n'avons pas d'hommes pour les remplacer», dis-je. — «Nommez-moi, je m'acquitterai de la tâche mieux que les autres», reprit-il. — «Changer les commandants du front est chose importante, répondis-je, cela peut affaiblir notre situation générale. Il n'est ni facile ni raisonnable d'accepter une proposition pareille.»

Dans un télégramme que j'envoyai à Ethem Bey le même jour, c'est-à-dire le 18-19 décembre 1920, je fis savoir que j'avais lu la correspondance échangée à l'appareil télégraphique avec Reşid, et j'ajoutai qu'il ne convenait pas que la question fut discutée officiellement à l'Assemblée, qu'il n'était pas permis de déplacer Edib.

Dans la réponse qu'il donna à la même date, il déclara que la question était sérieuse et se servit de certains mots hostiles à l'adresse des commandants.

Messieurs, Ethem et ses frères ne trouvaient pas à leur convenance les commandants qui étaient au front et ne leur obéissaient pas. Ils ne reconnaissaient pas les Ministères et le Gouvernement. C'est à moi seul que, soi-disant, ils obéissaient, et ils espéraient mettre l'Assemblée en mouvement selon leur volonté. Tout en faisant semblant d'aller de concert avec nous, ils s'occupaient activement de terminer leurs préparatifs. Ethem Bey, par un télégramme daté du 18/19 décembre 1920, me priait encore d'ordonner au détachement d'Edib de le rallier. Et pour légitimer sa démarche, il disait:

«Etant donné que nous approchons des confins d'İzmir, il est naturel que l'on puisse tirer un plus grand parti du détachement d'Edib Bey, appartenant à la première colonne volante que j'avais laissée à Biga, pour les nécessités de la situation, lors des opérations et des répressions d'Anatolie et qui fut, par la suite, envoyée provisoirement à Düzce.

Ce détachement comprend 250 cavaliers, 200 fantassins, une section d'artillerie de montagne, deux mitrailleuses, 30 hommes de cavalerie

d'escorte. Ces effectives proviennent, en grande partie, des volontaires de la région d'İzmir. Comme il y a des demandes continuelles et comme d'autre part, Edib Bey informe que la sécurité est aujourd'hui parfaite dans ces régions, je vous prie de relever ce détachement en le remplaçant dans cette zone par d'autres troupes et de donner les ordres nécessaires aux autorités compétentes pour que le détachement d'Edib Bey, avec son matériel de guerre, rallie les colonnes volantes.

Peut-on croire, Messieurs, que les arguments contenus dans cette dépêche pussent convaincre les plus simples et les moins expérimentés ? Un personnage qui se trouve à Kütahya me dit qu'il approche des parages d'İzmir; il est mieux informé que moi sur la sécurité qui règne dans la région de Düzce; et il croit, après avoir dénombré avec force détails les effectifs du détachement d'Edib Bey, que je considérerai comme acceptable sa prière de donner des ordres pour que ce détachement le rallie avec son matériel de guerre!

A la réception de ce télégramme, le 19 décembre 1920, j'écrivis personnellement et à titre privé, à Edib Bey, commandant de détachement à Düzce, pour lui faire part de la demande d'Ethem Bey, qui avait également fait savoir que lui, Edib Bey, désirait de son côté qu'il fût accédé à cette prière, et pour lui dire en même temps que la présence de son détachement était absolument nécessaire dans la région où il se trouvait.

Le 19/20 décembre 1920, Edib fit savoir dans sa réponse que le maintien de son détachement dans cette région était indispensable. Il ne négligea pas non plus, cette occasion pour prier qu'on accordât à son détachement les mêmes émoluments qu'aux hommes des colonnes volantes.

Messieurs, Ethem et ses amis entreprirent d'assembler des forces spéciales à Haymana, dans le voisinage d'Ankara. Un certain Musa Beyzâde Abbas, réfugié de Van, détenu à Ankara pour vol, et élargi depuis, commença, muni d'une pièce officielle et accompagné de cinq à dix individus, à enrôler des hommes dans la région de Haymana.

Cet homme avait pu être arrêté, le 19 décembre, et déféré au tribunal de l'Indépendance d'Ankara. Il avait fallu, pour l'arrêter et disperser ses acolytes, prendre des mesures rapides et particulières. Des troupes spéciales avaient été envoyées à cet effet à Haymana, sous le commandement de Receb Zühtü Bey, qui est député aujourd'hui.

Comme, après avoir arrêté Abbas et trois de ses acolytes, Receb Zühtü Bey prévoyait une forte attaque, il avait été obligé de modifier l'itinéraire des prisonniers et de les conduire à Ankara en chemin de fer en passant par Polatlı.

Messieurs, Demirci Efe, après avoir correspondu avec Ethem Bey, prit une attitude singulière. Dès qu'on s'en fut aperçu, les cavaliers de Refet Bey qui se trouvaient sur le front, furent immédiatement dirigés contre lui. Par une attaque de nuit, exécutée le 15/16 décembre 1920, dans le village de İğdecik aux environs de Dinar, les forces de l'Efe avaient été dispersées. Lui-même s'enfuit, suivi d'une dizaine d'hommes. L'Efe, bien plus tard, se soumit et fut gracié.

Messieurs, au cours de la nuit du 20 au 21 décembre, et dans sa demeure, Reşid Bey donnait à quatre hommes la mission de corrompre les officiers et particulièrement les hommes des troupes de l'armée, en cas de choc avec les colonnes volantes. Ces quatre hommes étaient: Hayri Bey, du journal «Yeni Dünya»; Nizameddin Bey, neveu d'Arif Oruç; Hidayet Bey, fils du maréchal Fuad Pacha, et son camarade Şükrü Bey...

Le 21 décembre, ils prirent le train pour Eskişehir. Ils étaient accompagnés d'un homme qui se trouvait être le secrétaire d'Ethem Bey. Avant le départ du train, l'une de ces personnes vint en secret à mon domicile de la gare et me fit part de la chose. Cette personne était chargée d'organiser et de diriger la propagande. Leur chef était Hidayet Bey.

Ce serait lui également, qui aurait les pouvoirs nécessaires pour dépenser les fonds. Mon informateur devait se rendre seul à Kütahya, y recevoir les instructions d'Ethem Bey, puis retourner à Eskişehir, où les autres devaient l'attendre.

Je dis à ce personnage: «Nous sommes animés de sentiments affectueux à l'égard d'Ethem Bey et de ses frères. Ils s'alarment inutilement. Cette tentative de leur part est pour m'affliger. Mais je voudrais connaître les instructions que donnera Ethem Bey pour corrompre l'armée.» Et je les laissai, lui et ses compagnons, libres de leurs mouvements.

J'informai İsmet Pacha qui était à Eskişehir, et Fahrettin Pacha qui se trouvait à Afyonkarahisar, je leur fit part de la nécessité de faire surveiller ces hommes.

Mon informateur prouva plus tard par ses actes qu'il avait été véridique dans les renseignements qu'il avait donnés.

Messieurs, Kazım Pacha ayant eu, en compagnie de Reşid Bey, un entretien avec Ethem et Tevfik Beys à Kütahya, m'avait résumé de la façon suivante les points saillants des déclarations d'Ethem Bey:

1° Le Gouvernement qui est à Ankara n'a pas l'aptitude et la capacité qu'il faut pour réaliser le but national. Il ne nous est pas permis de faire preuve de veulerie envers ce gouvernement.

2° On interprétera défavorablement le caractère de notre entreprise. Mais, si, en fin de compte, je réussis, chacun me donnera raison.

3° Il y a entre Refet Bey et nous une question d'amour propre. Mustafa Kemal Pacha préfère ménager l'amour propre de Refet Pacha et blesse le nôtre. En tout cas, j'ai bien envie de courir sus à Refet Bey et de le poursuivre jusqu'à Ankara: et, si j'ai à mourir, que je meure du moins au cours de cette poursuite.

4° Il y a longtemps que nous aurions consommé cette affaire, n'était-ce la situation de Reşid à l'Assemblée à Ankara qui nous a induits en erreur.

Qu'est-ce que l'Assemblée, et quelle importance a-t-elle?

Après avoir écouté ces propos, Kazım Pacha s'était efforcé de ramener ces hommes au calme et à la pondération en leur disant qu'outre le front occidental, la Turquie avait encore des armées à l'Est, au Sud et au centre, que ces armées comptaient à leur tête et parmi elles des chefs, des officiers capables et de grande valeur et qu'enfin avec eux tous, il y avait la nation.

Messieurs, à l'Assemblée, Reşid Bey faisait fiévreusement des démarches et des suggestions.

Un jour, quarante à cinquante députés réunis à l'Assemblée, manifestant certains doutes au sujet de la situation au front, avaient exprimé le désir de convoquer le Conseil des Ministres afin d'obtenir des informations à ce sujet. Dans une lettre, feu Yusuf İzzet Pacha, qui était député de Bolu, me fit part de la situation et du vœu des députés qui venaient de se réunir. Je me trouvais au Conseil des Ministres, qui était en séance. Le Conseil trouva irrégulier que le gouvernement soit convoqué en vue d'explications sur n'importe quelle question, par des députés réunis dans ces conditions et déclara ne pouvoir se rendre à l'invitation.

Tout en communiquant cette décision par l'entremise de Yusuf İzzet Pacha, j'ajoutai à titre d'observation personnelle: «Vous êtes députés, je

suis votre président. Si vous voulez avoir un entretien avec moi au sujet d'une question quelconque, je l'accepte volontiers.»

Lorsque Yusuf İzzet Pacha eut fait part de ma réponse aux députés assemblés, Reşid Bey se leva et dit:

«Cette réponse signifie: «Boutonnez vos tuniques. Vous savez que la discipline militaire exige que les soldats aient la tunique entièrement boutonnée.»

Reşid Bey, on le voit, voulait insinuer que le Président entendait leur imposer une discipline militaire.

Il est bien entendu que cette réunion avait été organisée par Reşid Bey et ses amis.

Se basant sur les conversations et les entrevues qu'il avait eues avec la Mission İzzet Pacha qui se trouvait à Ankara, il avait également fait naître la croyance que les Pachas avaient été retenus bien qu'ils fussent venus dans le but de faire savoir qu'on pourrait conclure la paix en sauvant İstanbul et İzmir en même temps.

Le 22 décembre 1920, j'invitai à mon bureau Reşid Bey et près de quinze camarades ministres et députés.

Parmi ces camarades, il y avait Celal Bey, Kazım Pacha, Eyüp Sabri Bey, Adnan Bey, Vehbi Bey, Hasan Fehmi Bey, İhsan Bey, Kılıç Ali Bey, Yusuf İzzet et Emir Pachas. S. E. Fevzi Pacha était également présent.

J'exposai clairement à ce comité toute la suite des faits, dans la question qui nous occupait, produisant également les documents nécessaires. Reşid Bey ne contredit aucun des propos que je tins. Déclarant que les seules forces capables de s'opposer aux attaques de l'ennemi étaient les forces d'Ethem Bey, que les divisions que nous avions organisées, détaleraient comme des lapins à la première alerte, il ajouta qu'il était absolument nécessaire d'augmenter et de renforcer les forces d'Ethem Bey.

Je lui répondis que les forces dont Ethem Bey pouvait se servir personnellement et sur lesquelles il pouvait exercer une influence directe, ne pouvaient dépasser de douze cents à deux mille hommes; qu'augmenter ce nombre, serait dangereux en raison de l'indiscipline qui en résulterait; qu'il fallait de toute façon que les destinées du pays fussent confiées, non pas à des forces dépendant d'une personne déterminée, mais uniquement à des troupes régulières, soumises aux lois de la Grande Assemblée Nationale; que les colonnes volantes ne pouvaient être utiles qu'à la

condition d'être incorporées dans un cadre défini, en se soumettant entièrement et en obéissant aux ordres reçus.

L'attitude que prit Reşid Bey semblait signifier qu'il reconnaissait les vérités qui venaient d'être exprimées. Là-dessus, on décida, comme démarche ultime, que Reşid Bey, accompagné de certains camarades, se rendrait auprès de ses frères pour leur donner des conseils.

Ensuite, je déclarai aux personnages présents que désormais je mettrais fin aux démarches personnelles que j'avais faites jusqu'alors pour résoudre la question.

Le comité devait communiquer aux colonnes volantes les points suivants, comme exprimant les dernières et catégoriques exigences du gouvernement.

1° Les colonnes volantes, tout comme les autres troupes, se soumettront entièrement aux ordres et au commandement et s'abstiendront de se livrer à toute manifestation déplacée et contraire à la loi.

2° Les colonnes volantes ne pourront jamais, ni nulle part procéder de leur propre autorité à des enrôlements pour augmenter leurs forces, et elles devront mettre immédiatement fin à l'activité des hommes chargés de cette mission. Les besoins d'hommes seront, tout comme pour les autres troupes, assurés, sur demande, par le commandement du front.

3° Les Colonnes Volantes ne désigneront pas elles-mêmes des hommes chargés d'arrêter leurs déserteurs, qui seront poursuivis et arrêtés, ainsi que cela se passe pour les autres troupes, par le commandement du front.

4° Le Gouvernement sera tenu au courant de l'identité des officiers de liaison que les colonnes volantes maintiennent en certains endroits pour s'occuper des familles des officiers et hommes faisant partie des colonnes volantes, et copie nous sera donnée de la clé du chiffre dont se servent ces officiers de liaison.

Les colonnes volantes pourront continuer à servir comme jusqu'ici, dans les limites d'un cadre défini, dans la mesure où ces conditions seront remplies.

Celal, Kılıç Ali, Eyüp Sabri, Vehbi Beys partirent d'Ankara avec Reşid Bey, le 23 décembre à midi, et arrivèrent à Kütahya le 24 décembre à 4 heures 45 de l'après-midi.

Messieurs, j'appris qu'Ethem et Tefvik Beys avaient, à l'insu du commandement du front, et sans obtenir son consentement, distribué au front les troupes régulières se trouvant dans leur zone, et rassemblé ensuite

les effectifs légers des colonnes volantes à Cueurdeus et le détachement Pehlivan Ağa à Kütahya. Dans un télégramme en clair que j'envoyai le 25/26 décembre 1920 à Celal Bey et à ses camarades à Kütahya, je disais :

«Je veux absolument savoir ce qu'on entend par cette manière d'agir. J'attends à l'appareil télégraphique que vous fassiez connaître votre opinion à ce sujet.»

J'envoyai une copie de ce télégramme à İsmet, Refet et Fahrettin Pacha et attirai leur attention là-dessus. La mission donna, sous sa signature collective, la brève réponse suivante :

«Soyez tranquille: il n'existe aucune intention de créer quelque malentendu. Tevfik Bey sera demain ici. Nous aurons une conservation générale, dont nous vous communiquerons les résultats détaillés.»

Je déduisis de cette réponse que les camarades qui étaient là-bas, ou bien étaient trompés et n'avaient pas été informés sur la situation, ou bien avaient été arrêtés et contraints d'écrire ce qu'on voulait qu'ils écrivissent. C'est pourquoi je voulus, comme si je n'avais compris la situation, paraître satisfait des assurances qu'ils me donnaient par leur brève dépêche.

Pour cette raison, je répondis que je ne doutais point qu'ils ne se missent d'accord, après leur entrevue avec Tevfik Bey, sur les principes qui assureraient le plus de profit possible au pays et à la nation, que je réussissais à faire comprendre avec évidence, comme j'en étais convaincu moi-même, que, les informations qui me parvenaient n'étant que des commérages aucune mesure ne s'imposait de la part du gouvernement; que j'attendais seulement la nouvelle de la disparition rapide de cet état de choses susceptible de rompre la bonne intelligence, et demandais enfin qu'on évitât de me peiner.

Les points principaux du télégramme détaillé en clair envoyé par la mission sous sa signature collective le 26/27 décembre 1920 étaient les suivants :

1° Il est hors de doute que les mesures de sécurité ont été prises. Leur position est entièrement défensive. Les forces qui ont été concentrées pour leur être opposées renonceront à ces opérations, au cas où les avant-postes se retireraient sur leur positions initiales.

2° Ils ont affirmé par serment solennel que tant qu'ils ne seraient pas l'objet d'actes agressifs, ils s'abstiendraient de tout mouvement actif par déférence pour la personne de Votre Excellence, et dans le souci du salut futur du pays.

3° Prière de ne pas empêcher les 80 soldats arrêtés par Fahrettin Pacha, lorsque la colonne volante commandée par le lieutenant Sadreddin Efendi, venait de Konya avec ses hommes de Konya et d'Alaca, et le Kurde İsmail Ağa, un des commandants du contingent volant, d'opérer leur jonction avec les personnes de Kalecik apparentées à ce dernier, et qui, sans être d'âge à être enrôlées, s'étaient réunies en vue de participer à la lutte.

4° Prière de donner ordre au Mutasarrif de Kütahya de fournir de l'argent aux colonnes volantes.

5° D'éloigner du front Fahrettin et Refet Beys, pour que la confiance puisse être effectivement rétablie.

Quel est, Messieurs, le sens qui se dégage de ces points? Pouvait-on supposer que ce sens fût impénétrable pour tous les camarades qui étaient allés à Kütahya?

Ainsi, que je l'avais relevé un peu plus haut, la mission qui était allée à Kütahya était, en effet, arrêtée. Ces lignes rédigées de la manière que vous savez leur avaient été dictées. Je savais, avant le départ de la mission, qu'il en serait ainsi. C'est pourquoi, bien que Reşid Bey insistât pour emmener avec lui Kazım Pacha, j'avais fait comprendre à Kazım Pacha, qui se trouvait, par hasard, assis à ma gauche lors de la discussion, qu'il était nécessaire qu'il ne partît pas. Car ils auraient pu, en maintenant Kazım Pacha en état d'arrestation, non pas provisoire mais définitive, tirer grand profit de sa signature.

Dans la même nuit, je leur envoyai cette réponse: «Je soumettrai demain votre télégramme au Conseil des Ministres.» En même temps, j'envoyai dans la nuit du 26 au 27, la dépêche chiffrée que voici à İsmet Beyefendi, commandant du front occidental, à Eskişehir:

«Je reproduis ci-dessous le texte intégral de la dépêche circonstanciée de la mission qui est allée à Kütahya. Je vous prie d'en communiquer le résumé en substance par télégraphe à Refet Bey et Fahrettin Bey.

La réponse télégraphique que j'ai donnée personnellement à la mission est simplement celle-ci:

«Je soumettrai demain votre télégramme au Conseil des Ministres.» Demain, je communiquerai à la mission, par décision du Conseil des Ministres, que sa tâche est terminée et qu'elle doit rentrer d'urgence à Ankara. Par la suite, j'ai l'intention d'expliquer la question dans tous ses détails à l'Assemblée; je prie İsmet et Refet Beys de tenir leurs forces

réunies et en alerte aux lieux mêmes où elles se trouvent, en face des colonnes volantes et d'accorder plus d'importance et d'attention encore aux mesures d'ordre général qui ont été prises.

En tout cas, je suis d'avis qu'il ne faut pas passer aux actes avant qu'ils n'aient commencé eux-mêmes.

Le Président de la Grande Assemblée Nationale
Mustafa Kemal.»

Messieurs, le lendemain, la dépêche suivante fut envoyée aux front Ouest et Sud:

Télégramme chiffré: 27-12-1920.

Direction de la 1^{re} Section de l'Etat-Major du front Ouest.
Direction de la 1^{re} Section de l'Etat-Major du front Sud. Pour
Refet et İsmet Beys Efendis.

Le télégramme circonstancié de la mission qui s'est rendue à Kütahya a été lu au Conseil des Ministres, qui a pris les décisions ci-après. Ces décisions seront, ce soir, communiquées directement à Kütahya par la Présidence de la Grande Assemblée Nationale, par télégramme en clair, et il sera mis fin à la tâche de la mission. Veuillez en conséquence prendre les mesures nécessaires et me faire connaître votre manière de voir. (Le Chef intérimaire de l'Etat-Major Général: Fevzi.)

Le Chef de la Section des opérations
Salih.

Décret- 27 décembre 1920.

Considérant que, pour le salut et la délivrance effective de la patrie, la nécessité de l'unité d'idéal et l'obéissance absolue parmi les troupes doivent être placées au dessus de tout, le Conseil des Ministres, après avoir pris connaissance du télégramme en date du 26/27 décembre 1920, expédié par Celal, Reşid, Eyüp Sabri, Vehbi et Kılıç Ali Beys, membres de l'Assemblée Nationale, et s'être concerté au sujet des faits suscités par cette question, a pris les décisions suivantes:

1° La première colonne Volante est tenue, comme toutes les autres troupes, d'obéir sans réserves ni conditions aux lois de la Grande Assemblée Nationale, aux règlements et aux ordres du Gouvernement, et de se soumettre à la discipline militaire.

2° Les propositions et observations se rapportant à l'accomplissement des obligations et des affaires militaires du commandement de la 1^{re} Colonne Volante sont du ressort exclusif du commandement dont elle dépend et, par l'entremise de ce commandement, des autorités compétentes.

3° A la Direction de l'Etat-Major incombe le soin de prendre les dispositions nécessaires au sujet de ce qui précède. (Signé): Mustafa Kemal.

Le Ministre des Cultes: Fehni.

Le Ministre de la Défense Nationale: Fevzi.

Le Ministre des Affaires Etrangères: Ahmed Muhtar.

Le Ministre de l'Intérieur: Dr. Adnan.

Le Chef intérimaire de l'Etat-Major Générale: Fevzi.

Le Ministre des Finances: Ferid.»

Je répondis, le 27 décembre, au télégramme circonstancié en date du 26/27 décembre 1920, de Celal, Reşid, Eyüp Sabri, Vehbi, Kılıç Ali Beys, membres de l'Assemblée Nationale. Je leur communiquai textuellement la décision du Conseil des Ministres et ajoutai:

«Etant donné cette décision, je vous prie de rentrer à Ankara, la mission spéciale que je vous ai prié d'accomplir étant achevée.»

Le télégramme que je reçus de la mission, le 28 décembre 1920, était ainsi conçu:

A la Présidence de la Grande Assemblée Nationale, Ankara.

Kütahya, 28-12-1920.

«Nous avons reçu, hier au soir, communication de Votre télégramme contenant la décision du Conseil des Ministres. Chacun de nous, d'ailleurs, est venu ici, obéissant avec une sincérité parfaite à votre ordre, pour le salut du pays et de la nation. Nous avons constaté de nos yeux l'état de choses qui règne ici et à Eskişehir.

Nous avons examiné la question en litige avec impartialité et dans un esprit d'équité absolue. Nous vous avons exposé les phases et le développement des négociations tels qu'ils se présentaient, et écrit, nous appuyant sur notre conviction sincère, dans quel sens une solution était possible. Après ce que nous avons écrit, il nous a été impossible de

comprendre ce que peut signifier la décision qui nous est communiquée. Nous avons vu, au contraire, que nos écrits, qui tendaient à assurer le salut et le bonheur de la patrie, n'ont pas été favorablement interprétés. Nous vous prions de croire que la question ne saurait souffrir davantage qu'on la laisse traîner.

Celal, Reşid, Eyüp Sabri, Vehbi, Kılıç Ali. Voici la réponse que je donnai à ce télégramme:

«Celal, Reşid, Eyüp Sabri, Vehbi et Kılıç Ali Beys,

Membres de l'Assemblée Nationale, Kütahya.

Télégramme chiffré.

Devant l'appareil.

Réponse au télégramme chiffré du 28-12-1920.

L'affectueuse estime que vous me témoignez au nom du salut de la patrie et de la nation, m'emplit de gratitude.

Avant votre départ, j'avais officiellement référé la question au Gouvernement, et, après vous avoir fourni des explications, en vous mettant les documents sous les yeux, je vous avais priés de vous donner la peine d'entreprendre ce voyage pour expliquer aux camarades de là-bas, la ligne de conduite qu'il y avait lieu de suivre.

Le point que vous me signalez, dans votre télégramme, comme mode de solution avait d'ailleurs été également abordé ici. J'avais déclaré que les mesures et dispositions générales du gouvernement ne pouvaient viser à assurer la prépondérance de l'un ou l'autre parti.

La décision du Conseil des Ministres, d'ailleurs, contient une fois de plus, exprimés d'une manière catégorique, officielle, des points qu'on n'ignore pas et qu'on est tenu d'observer. Vos communications n'ont en aucune façon été mal interprétées. Seulement— et ainsi que je l'ai dit ici,—je vois que les efforts parfaitement sincères que j'ai dépensés, que mes démarches et interventions personnelles et privées faites depuis un mois et demi, n'ont malheureusement pas été appréciés, et j'ai été naturellement amené à confier aux autorités compétentes et responsables, le soin de s'occuper de la question et de la résoudre.

Le Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie
Mustafa Kemal.»

Il fut établi, Messieurs, que les membres de la mission de Kütahya avaient pu se dégager des mains d'Ethem et ses frères en les persuadant

qu'ils leur seraient plus utiles s'ils faisaient part de la situation à l'Assemblée. Bien entendu, Reşid Bey était resté à Kütahya.

Messieurs, après avoir fait communiquer à Kütahya la décision du Conseil des Ministres et fait savoir à la mission qu'elle avait à rentrer, j'ordonnai en même temps aux commandants des fronts d'avoir à agir contre les mutins Ethem et ses frères.

Messieurs, il fut jugé indispensable d'inscrire dans l'histoire de notre révolution l'exemple d'une leçon salutaire en châtiant, en réduisant à l'impuissance avec toutes leurs forces et l'ennemi sur lequel ils s'appuyaient, ces frères qui considéraient une opération militaire comme une opération de pillage, l'organisation et l'administration d'un Etat comme une entreprise de brigandage consistant à enlever et à cacher dans les montagnes des enfants innocents pour rançonner l'un ou l'autre; ces hommes impudents, effrontés qui inquiétaient la Turquie tout entière et importunaient la Grande Assemblée de la nation turque de leur charlatanisme et de leur vacarme, ces gens bas et vils au point de se faire, pour un morceau de pain, les espions et les valets de n'importe quel ennemi. Nous prîmes donc, à cet effet, les mesures suivantes:

On avait laissé une division d'infanterie en face des forces helléniques se trouvant à Bursa; deux divisions d'infanterie et une brigade de cavalerie étaient concentrées dans la direction de Kütahya et au Sud-Ouest d'Eskişehir. Il ne restait qu'un seul bataillon en face des forces grecques se trouvant à Uşak. Deux divisions d'infanterie, sept régiments de cavalerie avaient été concentrés aux environs de Dumlupınar et dans la direction de Kütahya.

Dès que nos forces eurent reçu l'ordre d'avancer, elles marchèrent aussitôt contre les forces du rebelle Ethem, qui se trouvaient à Kütahya. Le 29 décembre 1920, elles occupèrent Kütahya. Et trois jours plus tard, toutes nos forces venant des fronts Ouest et Sud, opérèrent leur jonction sur une ligne se trouvant à 30 ou 40 kilomètres en avant de Kütahya et dans la direction de Gediz. Le rebelle Ethem, sans avoir le courage d'arrêter nulle part ses troupes et de résister, s'était retiré sur Gediz.

Messieurs, conscients de leur devoir, les armées de la Grande Assemblée Nationale de Turquie avançaient avec une violence et une vigueur irrésistibles, pour châtier comme ils le méritaient ces rebelles qui avaient poussé la stupidité et le sot orgueil jusqu'à mépriser ces armées, la Grande Assemblée Nationale et son Gouvernement.

Le rebelle Ethem, qui fuyait hors d'haleine, envoyait le télégramme suivant au Grand Vézirat à İstanbul.

«Je vous transmets ci-après le texte du télégramme de protestation que j'ai envoyé à la présidence de l'Assemblée d'Ankara pour la relaxation et le renvoi à İstanbul de vos honorables collègues retenus à Ankara.

A l'heure actuelle, en vertu d'une décision de l'Assemblée Nationale, je suis l'objet d'une agression.

Bien que mes troupes me suffisent pour me défendre, et pour attaquer, comme je communique avec les Grecs sur le front et quoique je me sois déjà mis d'accord avec le commandement grec sur la manière dont il convient d'agir, j'estime nécessaire d'avoir le consentement de Votre Altesse.

Pour assurer la correspondance et la transmission des ordres de Votre Altesse, je la prie de faire procéder à l'amélioration et à la réparation de la ligne télégraphique de Gediz. Ethem Ci-devant commandant de toutes les colonnes volantes et de la région de Kütahya. Actuellement, commandant de toutes les forces nationales.»

Messieurs, une élucubration citée dans cette dépêche comme «protestation», avait en effet été adressée à la présidence de l'Assemblée et lue en séance secrète. Les termes qui y étaient employés, étaient si abjects, si impudiques qu'après une première lecture, on n'en put supporter une seconde. Je n'estime pas nécessaire de vous faire connaître cette infamie. On y demandait, avec force injures à l'adresse des députés et outrages à la légitimité de l'Assemblée Nationale, que la mission İzzet Pacha fût laissée libre de partir pour İstanbul.

Messieurs, tandis que nos forces entraient à Kütahya, je me voyais contraint de répondre, à l'Assemblée, aux interpellations de certains députés. On élevait des objections sur l'action et la poursuite entreprises contre Ethem. Fuad Pacha sachant agir sur Ethem et son frère et les diriger, il convenait, disait-on, de ne pas le déplacer. Tous ces conflits, prétendait-on encore, provenaient de l'inexpérience des commandants que je venais de nommer en dernier lieu, et de ce qu'ils ne se conformaient pas dans leurs actes et leurs attitudes aux nécessités de la situation... Le moment serait venu d'exiger enfin du sérieux et de l'ordre dans l'armée... Et que pourrais-je faire, si —Dieu nous en garde —Ethem Bey disloquait l'armée?... Qui donc avait pris une décision sur un sujet si grave, et comment? Comment pouvait-on prendre une telle décision sans en avertir l'Assemblée? ...

Après toutes ces questions et critiques, on demanda qu'Ethem et ses frères ne fussent pas frappés. Je passai toutes les séances de la journée du 29 décembre et quelques-unes des séances à huis clos de la journée du 30, à donner des explications. Je m'efforçai d'exposer la situation telle qu'elle était, dans toute sa réalité, m'appuyant sur des documents, des arguments irréfutables. Malgré toutes mes explications, la discussion ne prenait pas fin. Il semblait qu'on ne voulût pas songer au fait que ces rebelles — sans compter, qu'à lui seul, le télégramme contenant l'outrage à la légalité de l'Assemblée suffisait à faire appliquer la loi sur la trahison envers la patrie — avaient adopté depuis des mois cette attitude séditeuse, et entreprenaient d'appliquer leur dessein de renverser le gouvernement national, de constituer un autre gouvernement selon leur idée, et il semblait aussi qu'on s'efforçât de les soustraire à la répression et au châtement.

Permettez-moi, Messieurs, de vous dire brièvement pourquoi :

Certains députés croyaient que cette situation était due à des frottements personnels, et à des raisons de sentiment. En effet, une propagande vigoureuse avait été faite dans ce sens en, vue d'induire l'opinion publique en erreur : grâce à des conjectures exagérées, on se figurait que les forces d'Ethem étaient nombreuses et difficiles à vaincre, qu'en cas de choc, l'armée régulière s'enfuirait dans toutes les directions, et qu'alors la situation pourrait devenir vraiment tragique : aussi jugeait-on convenable d'empêcher une rencontre effective.

Messieurs, est-il possible de ne pas se rendre compte qu'admettre ce point de vue et agir en conséquence, c'était accepter dans toute la patrie turque, la dictature de cet Ethem qui n'avait été qu'une estafette, et dont les aptitudes intellectuelles ne dépassaient pas celles d'une estafette ?

Ayant employé le langage qu'il fallait pour apaiser l'émotion et les doutes de l'Assemblée, nous mîmes fin aux délibérations à huis clos de l'Assemblée dans l'attente des résultats effectifs.

Messieurs, nos troupes qui poursuivaient les forces d'Ethem occupèrent Gediz le 5 janvier 1921, et se réunirent dans ces parages. Ethem et ses frères, avec leurs forces, prirent dans les rangs ennemis, la place qui leur convenait. Il n'y avait plus, désormais, d'« affaire Ethem ». L'ennemi qui se trouvait au sein de notre armée, en avait été extirpé et refoulé jusqu'au front adverse.

Désormais, nous n'aurons à suivre seulement que les mouvements de l'ennemi et d'un front ennemi.

En effet, un jour plus tard, le 6 janvier 1921, toute l'armée hellénique passa à l'offensive sur tous les points du front.

Messieurs, pour expliquer d'une manière très simple la situation militaire de ce jour-là, je vais la présenter de la façon suivante:

Imaginez une ligne allant d'İzmit à Uşak par Gediz. La fraction de cette ligne se trouve au Nord de Gediz, elle est de deux cents kilomètres. La distance entre Gediz et Uşak est d'environ trente kilomètres. L'ennemi, avec trois divisions, avança de la pointe septentrionale de cette ligne sur Eskişehir.

C'est par Eskişehir que le gros de nos forces qui se trouvaient à Gediz, étaient obligées de rencontrer l'ennemi.

Elles le rencontrèrent, et le battirent. Notre Révolution inscrivit dans son histoire la première victoire d'In Ernm.

Les forces relevant du front Sud furent renvoyées à leurs anciennes positions, à Dumlupınar. Seule avait été laissée à Kütahya, la 61^{ème} division avec des effectifs se montant à près de deux régiments et commandés par İzzeddin Bey (İzzeddin Pacha, Inspecteur d'Armée).

Messieurs, le samedi 8 janvier 1921, j'exposai la situation en séance publique à l'Assemblée.

Cette fois, chacun avait vu la vérité. Ceux-là même qui avaient été d'avis d'user de conciliation à l'endroit d'Ethem et de ses frères étaient, cette fois, tout à fait montés contre eux. On protesta lorsqu'au cours de mes déclarations je disais: «Ethem Bey, Tevfik Bey, Reşid Bey.»— «Excellence, dit une voix, ne les appelez plus des 'Beys', mais des 'traîtres'.» «Je voudrais bien, répondis-je, les appeler le 'traître Ethem', et le 'traître Tevfik', mais il me faudrait appliquer également ce terme à Reşid Bey, qui conserve encore sa qualité de membre de la Grande Assemblée Nationale; je n'oserai l'employer par respect pour vous tous, je vous prie, tout d'abord, de retirer à Reşid Bey sa qualité de député.»

Le Président prononça: «Que ceux qui veulent retirer sa qualité de député à Reşid Bey, député de Saruk Han, qui a coopéré avec l'ennemi en tournant ses armes contre le pays et la nation, veuillent bien lever la main.»

On vota à mains levées; la proposition fut acceptée.

Au cours de cette offensive, entreprise par l'armée hellénique, Ethem et ses frères ne manquèrent pas de remplir le devoir qui leur incombait.

Se tournant à nouveau vers Kütahya, ils commencèrent l'attaque contre la faible division que nous y avons. La direction savante et la fermeté de caractère d'İzzeddin Pacha, l'héroïsme magnifique des officiers et des soldats turcs qui étaient sous ses ordres, eurent raison des forces traîtresses montant à l'assaut avec Ethem et ses frères et les obligèrent à battre en retraite.

S'ils ont pu, eux et leurs forces, échapper à une destruction complète, je dois dire que c'est grâce à Refet Pacha qu'ils n'aimaient guère. Laissez-moi expliquer ce point:

Refet Pacha se trouvait avec deux divisions de cavalerie à Küçük Köy, à 10 kilomètres environ à l'Est de Dumlupınar. A la 61^{ème} division, se trouvant à Kütahya, ordre fut donné d'avancer, afin de défaire rapidement les forces d'Ethem qui attaquaient de l'Ouest.

Refet Pacha devait se porter avec ses cavaliers sur les flancs et l'arrière-garde des forces d'Ethem. Si, du point où il se trouvait, on regarde vers le Nord et Kütahya, il apparaît clairement que cet objectif pouvait être atteint efficacement par une marche normale. Or, Refet Pacha se porta pas sur les lieux qu'il fallait, mais dans un sens opposé, non pas à l'Ouest de Kütahya, mais à l'Est, à Alayund. Les forces de cavalerie arrivèrent dans la zone d'Alayund le 12 janvier 1921, vers midi. Refet Pacha se rendit à Kütahya pour s'entretenir avec İzzeddin Pacha. İzzeddin Pacha avait proposé l'envoi des divisions de cavalerie sur l'arrière-garde des forces d'Ethem, toutes composées de cavalerie, par le Sud de Kütahya et l'Ouest du mont Yellidjé.

Refet Pacha, alléguant qu'il n'avait pas une connaissance exacte de la situation tactique des deux partis, ne se montra pas disposé à faire cette manœuvre. Il songeait, au cas où les forces d'İzzeddin Pacha se retireraient vers l'Est, vers l'arrière de la rivière Porsuk, à attaquer les rebelles par la vallée de Kütahya, par les flancs et l'arrière-garde.

Les rebelles ont sauté de selle... En face d'un commandant qui hésite à marcher contre eux, alors qu'ils sont dans une position des plus désavantageuses, cavaliers obligés de se battre à pied, — ils remontent à cheval. Pendant ce temps, notre division vaincue, bat en retraite... Les rebelles reprennent courage. Et notre commandant en est toujours à réfléchir comment et sur quel point il doit attaquer l'ennemi.

Ce n'est pas ainsi qu'on agit. Cette cavalerie ennemie, abandonnant l'infanterie après l'avoir forcée à la retraite, ne se serait-elle pas jetée sur les cavaliers de Refet Pacha?

Messieurs, qu'une force qui arrive sur le champ de bataille, à l'appel des coups de fusils et de canons — n'eût-elle même qu'un seul fusil —, attende la défaite du camp qui est le sien et qui se bat, et songe que c'est seulement après qu'elle pourra être utile, c'est là une manière de voir qui paraîtrait illogique non seulement aux militaires, mais même aux hommes les plus simples. Le devoir, le sacrifice veut qu'on s'efforce d'assurer le succès avant qu'une partie des combattants ne soit vaincue et ne batte en retraite.

Des chefs qui jouent le rôle de spectateurs tandis que leur collègue combat et a besoin d'aide, qui assistent en témoins à la défaite de leur collègue, ne peuvent échapper à la critique impitoyable, au blâme de l'histoire.

Au cours des combats violents et critiques qui se déroulèrent du 11 janvier 1921 à midi au 13 janvier à minuit, İzzeddin Pacha avait également informé l'Etat-Major que l'heure était venue pour les troupes de cavalerie de participer aussi à l'attaque. Refet Pacha faisait savoir à ses troupes qu'il avait l'intention de passer à l'offensive le 14 janvier où la 8^{ème} division qu'il faisait venir du front Sud, arrivait à temps. İzzeddin Pacha, après avoir combattu avec ses seules forces le 11, 12 et 13 janvier, vainquit les rebelles par une contre-attaque qu'il fit le 13, à la tombée du jour, et les contraignit à battre en retraite. Refet Pacha perdit une belle occasion en demeurant simple spectateur de la bataille et créa ainsi une situation qui permettait à Ethem et à ses frères d'opérer leur retraite. Le 14, plaçant sous les ordres de Derviş Bey, commandant une division de cavalerie (aujourd'hui Derviş Pacha, commandant de Corps d'Armée), toutes ses forces de cavalerie, il le chargea de poursuivre Ethem. Par les coups terribles qu'il porta à l'ennemi à Akşehir, et particulièrement à Gördes, en marchant, même de nuit, vers l'arrière des forces d'Ethem, Derviş Pacha fit perdre la tête aux frères Ethem, Tevfik et Reşid. Il ne laissa pas à leurs forces le temps de se reformer. Neuf jours durant, du 14 au 22 janvier, Derviş Bey a constamment poursuivi Ethem et ses frères, sans leur laisser une minute de répit.

En fin de compte, toutes les forces d'Ethem furent faites prisonnières, et seuls, les frères Ethem, Reşid et Tevfik purent fuir jusqu'au quartier général ennemi, pour y recevoir de nouvelles fonctions.

Honorables Messieurs, je crois que nous eûmes l'occasion de montrer bien des choses à nos hôtes venus d'İstanbul qui se trouvaient à Ankara,

pendant leur séjour d'un mois ou d'un mois et demi parmi nous. Les forces du rebelle Ethem et de ses frères furent détruites.

En trois jours, nous vainquîmes les Hellènes à İnönü. Une nouvelle période commença, qui pouvait satisfaire et tranquilliser la Grande Assemblée Nationale. Mais İzzet et Salih Pachas, eux, ne paraissaient point satisfaits de tout cela, et voulaient à tout prix partir pour la capitale, comme s'ils étaient atteints du mal du pays. On sentait aussi que leurs collègues d'İstanbul étaient très inquiets.

Dix jours après leur arrivée à Ankara, une dépêche était parvenue à Zonguldak, par le sans fil français. Voici cette dépêche:

A Son Excellence İzzet Pacha, aux soins du Sous-Gouverneur de Zonguldak.

Le 16 décembre 1920.

«N'ayant encore rien reçu de Votre Altesse, je l'informe que nous attendons la nouvelle de l'arrivée de la mission.» Mustafa Arif.

Deux jours plus tard, la dépêche suivante parvint, par voie d'Adapazarı:

A Son Excellence İzzet Pacha, Ministre de l'Intérieur. «V. A. n'ayant pas encore donné de ses nouvelles je la prie de répondre d'urgence à la dépêche expédiée par voie de Zonguldak et demandant de nous donner la nouvelle de son arrivée.»

Le Ministre de l'Intérieur par intérim
Mustafa Arif.

Un agent spécial envoyé à İnebolu par Ziya Pacha, au nom du Cabinet Tevfik Pacha, donnait le 10/11 janvier 1921, certaines informations:

La nouvelle selon laquelle la mission İzzet Pacha s'était ralliée à l'Anatolie était confirmée à İstanbul... Le Cabinet demandait des informations à İzzet Pacha... Et Ziya Pacha, Sefa, Mustafa Arif, Rachid Beys auraient dit: Si l'intérêt du pays veut que la mission reste à Ankara, on ne saurait la contredire... Dans ce cas, il est certain que le Cabinet tombera... Mais nous sommes nous aussi, les fils de cette patrie; qu'ils nous fassent du moins part de cette situation; qu'ils nous renseignent afin que nous agissions en conséquence...

Ziya Pacha faisait allusion au contenu d'une lettre qu'il avait reçue de Paris, d'Ahmed Rıza Bey, et aux informations qu'il avait obtenues d'une source sûre, à İstanbul...

Ahmed Rıza Bey disait, paraît-il, que, si la capacité militaire des forces nationales était bonne, la question d'İzmir devait être réglée par un assaut bien préparé. Les renseignements qu'il avait reçus, confirmaient la chose. On allait soutenir le roi Constantin.

Quant aux renseignements particuliers de Ziya Pacha, ils concernaient une grande offensive que les Hellènes, renforcés, entreprendraient avant la dernière conférence.

Damad Ferid Pacha manifestait une activité fébrile... On avait commencé, à Balta Liman, à dresser de nombreuses listes ministérielles... Dans la réponse que je chargeai l'agent spécial venu à İnebolu de remettre à Ziya Pacha et à ses collègues, je dis, après avoir remercié pour les informations données: «İzzet et Salih Pachas sont restés à Ankara parce que notre but commun les y oblige. S'il faut qu'ils gardent une situation prépondérante à İstanbul, il est de l'intérêt supérieur de la Patrie que tous, avant de tomber, viennent sans délai en Anatolie par les moyens qu'ils tiendront prêts, et le service qu'ils rendront ainsi, le dévouement dont ils auront fait preuve, seront accueillis avec gratitude par la nation.»

Dans le télégramme chiffré que l'agent envoya à İnebolu, après son retour à İstanbul, et qui fut transmis le 19 janvier 1921, on faisait savoir que Ziya Pacha et ses collègues avaient décidé d'agir conformément au point de vue exprimé par moi.

Messieurs, huit jours plus tard, je reçus du commandement de Kocaeli la dépêche suivante :

A la Présidence de la Grande Assemblée Nationale.

Gare de Geyve, 26-1-1921.

«Un télégramme du directeur général des Télégraphes d'İstanbul, daté du 26-1-1921, 16 H. 30 (p.m.) annonce que le Grand Vizir voudrait correspondre personnellement, à l'appareil télégraphique, avec vous, au sujet d'une importante question touchant les intérêts supérieurs du pays. J'attends à ce sujet les ordres de Votre Excellence.»

Dans la réponse que je donnai le même jour à l'appareil télégraphique au commandement de Kocaeli, je demandai: «Comment İstanbul peut-il correspondre directement avec Geyve? Pour que je puisse entrer en rapports et entretenir une correspondance quelconque avec Tefvik Pacha ou n'importe qui à İstanbul, il faut une décision du Conseil des Ministres et peut-être aussi de l'Assemblée. Je ne puis donc pas vous donner de réponse pour le moment. Il est inadmissible que l'employé du

télégraphe corresponde ouvertement avec Tevfik Pacha, car cela peut prêter matière à confusion quant à la manière dont on considère, à l'étranger, notre situation vis-à-vis d'Istanbul. Au cas cependant, où Tevfik Pacha aurait une démarche à faire, non pas auprès de ma personne, mais auprès du Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, il est naturel que cette démarche soit reçue. Il n'y a pas d'inconvénient à ce que la chose lui soit communiquée par la même voie et de façon non-officielle.»

Il existait une ligne télégraphique entre Istanbul et Adapazarı et, d'Adapazarı à Geyve, une ligne téléphonique sous la surveillance de l'autorité militaire.

Tevfik Pacha ayant voulu correspondre avec moi par télégramme secret, la ligne télégraphique d'Istanbul fut accordée à Ankara.

Je reçus de Tevfik Pacha le télégramme en clair suivant:

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha,
Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

Istanbul, 27-1-1921.

En vertu des décisions prises par le Conseil réuni le 25 janvier à Paris, une Conférence sera réunie à Londres, le 21 février, à laquelle prendront part les délégués des Puissances Alliées et les délégués des gouvernements ottoman et hellénique, pour envisager la solution de la question d'Orient. Il sera apporté au traité existant les modifications rendues nécessaires par les événements.

La convocation du gouvernement impérial est subordonnée à la présence, dans la délégation ottomane, de Mustafa Kemal Pacha ou bien de tous les autres délégués nantis des pouvoirs nécessaires de la part d'Ankara. Les décisions ci-dessus ont été communiquées par les représentants des Puissances Alliées à Istanbul. Afin que les délégués que vous voudrez désigner rejoignent les personnages que nous allons choisir, ici, et partent avec eux, j'attends votre décision et votre réponse. Etant donné le caractère exceptionnel du moment, je vous prie de donner l'ordre de tenir libres les lignes téléphoniques pour les communications de cette importance.

J'attends votre réponse à l'appareil télégraphique, pour le cas où il vous serait possible de répondre de suite. Une dépêche chiffrée suit le présent télégramme.»

Tevfik.

Voici quelle était la dépêche chiffrée:

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha, İstanbul.

27-1-1921, 8 h. p.m.

«Nous venons d'apprendre de source certaine que pour parler avec plus de force à la conférence de Londres, les Hellènes expédient un corps d'armée à İzmir, qu'ils dirigent aussi sur l'Anatolie les forces qu'ils ont en Thrace et qu'ils entreprendront dans une dizaine de jours un mouvement offensif.

Tevfik.

Messieurs, voici la réponse que je donnai à Tevfik Pacha:

A Son Altesse Tevfik Pacha, İstanbul.

Télégramme.

Ankara, le 28-1-1921.

Réponse à votre télégramme du 27-1-1921.

Le seul pouvoir souverain légitime et indépendant s'appuyant sur la volonté nationale, maître des destinées de la Turquie, est la Grande Assemblée Nationale de Turquie, siégeant en permanence à Ankara. Le Gouvernement de cette Assemblée est seul chargé de régler toutes les questions touchant la Turquie et c'est à lui seul qu'il faut s'adresser pour toutes les relations avec l'étranger. A İstanbul, il n'y a aucun Corps qui ait un caractère légal et juridique quelconque.

En conséquence, le fait qu'un tel Corps s'intitule «gouvernement», va nettement à l'encontre des droits souverains de la nation, et il est inadmissible qu'il se présente à l'étranger sous le nom de «gouvernement», comme étant l'autorité à laquelle il faut s'adresser dans les questions affectant la vie du pays et de la nation. Le devoir qui incombe à votre Corps, et que commandent la conscience et l'amour de la patrie, est, vous conformant à la situation et à la réalité, d'accepter et de proclamer que, pour la nation et pour le pays, le gouvernement légal, auquel il convient de s'adresser, est à Ankara. Bien qu'il soit hors de doute que les Puissances de l'Entente se rendent compte que le gouvernement détenant les pouvoirs légaux au nom de notre nation et de notre pays, se trouve à Ankara, le retard que ces Puissances mettent à exprimer leur point de vue à ce sujet, provient de leur croyance que l'existence à İstanbul d'un corps intermédiaire peut leur être profitable.

Le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie a annoncé à plusieurs reprises qu'il désirait sincèrement, sérieusement la paix; il a formulé ses conditions qui consistent à demander la

reconnaissance de ses droits nationaux, et s'est déclaré prêt à accepter les négociations qui lui seraient proposées, au cas où ces droits seraient reconnus. Si les Puissances de l'Entente sont décidées à régler, à la Conférence qu'elles tiendront à Londres, la question d'Orient selon l'équité et le droit, c'est au gouvernement de la Grande Assemblée de Turquie qu'elles doivent adresser leur convocation. Nous déclarons à nouveau qu'une convocation faite dans les conditions ci-dessus énoncées, sera favorablement accueillie par le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

Le Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie
Mustafa Kemal.

Après cette dépêche, j'envoyai d'office et à titre personnel, le télégramme suivant:

A Son Altesse Tevfik Pacha, İstanbul.

Ankara, le 28-1-1921.

Nous sommes convaincus qu'une occasion exceptionnelle est offerte au respectable homme d'Etat qu'est Votre Altesse qui, une vie durant, n'a pas cessé de rendre des services fort appréciés à ce pays et à cette nation, occasion de couronner tous les services rendus jusqu'ici.

Nous voulons être parfaitement unis pour agir. Nous sommes certains que vous vous rendez compte des inconvénients que présentera le fait qu'à la Conférence à laquelle nous sommes indirectement conviés, le pays sera représenté par deux délégations différentes.

Les efforts dépensés par la nation dans le but exclusif de sauvegarder ses droits souverains, le sang qu'elle a versé sans compter, la résistance, la fermeté quelle a opposées à toutes sortes de difficultés d'ordre intérieur et extérieur, ont créé la nouvelle situation favorable devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Et d'autre part, les événements continuent à se développer dans le monde, de manière à assurer notre indépendance complète, qui est le but que nous poursuivons par notre fermeté et notre résistance. Pendant que nous sommes à défendre nos droits nationaux, devant les gouvernements qui ont voulu nous condamner à la servitude et à la destruction, il est indispensable que toutes les forces matérielles et morales du pays agissent dans une union parfaite. C'est pourquoi il est maintenant nécessaire que Sa Majesté proclame officiellement qu'elle reconnaît la Grande Assemblée Nationale de Turquie, qui est, dans ce pays, le seul organisme où se manifeste la volonté nationale.

Ainsi pourra prendre fin la situation anormale d'Istanbul, dont les expériences funestes ont démontré qu'elle causait des dommages continuels au pays et qui s'est prolongée au bénéfice des étrangers.

Il appert de la communication faite par les représentants des Puissances de l'Entente que la participation d'une délégation d'Istanbul n'est possible que si elle comprend des délégués désignés et munis de pleins pouvoirs par le gouvernement d'Ankara.

Ainsi, les Puissances de l'Entente ont reconnu d'une façon suffisamment explicite que les délégués qui négocieront la paix au nom de la Turquie, ne peuvent être désignés que par le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie. En vertu de nos pouvoirs, au nom de la tâche que nous avons assumée devant l'histoire et vis-à-vis de la nation, nous vous proposons de modifier et de préciser votre attitude en vous ralliant à nous pour accepter les principes proclamés et posés par le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, qui est de fait et de droit, le seul gouvernement légal dans le pays, et pour nous aider à faire reconnaître ces principes à nos ennemis. De cette façon, on aura accéléré l'issue heureuse de notre lutte. Si les propositions sincères que nous faisons, dans le dessein d'agir ensemble et de défendre nos buts nationaux de toutes nos forces, ne sont pas acceptées et exécutées, la position de Sa Majesté, qui occupe le trône des Sultans et le poste du Khalifat, risque fort d'être ébranlée, — et, en qualité de gouvernement nanti de tous les pouvoirs effectifs et légaux dont la volonté nationale l'a investi, nous annonçons dès maintenant que Sa Majesté sera directement responsable de toutes les conséquences incalculables qui résulteraient de ce refus.

Nous comptons fermement que, devant cette situation, Votre Altesse accomplira le devoir, de portée historique, que lui impose la conscience, et qu'Elle voudra bien communiquer le résultat, catégoriquement et clairement. Je vous prie à cette occasion d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie
Mustafa Kemal.

Honorable Messieurs,

Il importait d'écarter le gouvernement d'Istanbul qui n'avait plus aucun pouvoir moral ni matériel, mais dont le maintien était fort nuisible. A la tête de ceux qui formaient obstacle à cette mesure, se trouvait particulièrement le Sultan et Khalife. Par conséquent, faire reconnaître la Grande Assemblée Nationale de Turquie et son gouvernement par le

Sultan et Khalife, était nécessairement la première initiative à prendre pour éclairer la situation. Du reste, pour l'instant il n'était pas matériellement possible d'agir autrement à l'égard du souverain sur qui nous n'avions pas de prise et avec qui nous n'étions pas en contact. Aussi, j'envoyai le même jour le troisième télégramme suivant à Tevfik Pacha :

A Son Excellence Tevfik Pacha, à İstanbul.

Ankara, le 28-1-1921.

Nous récapitulons brièvement ci-dessous les propositions et considérations contenues dans notre télégramme officiel et notre télégramme privé, vous priant de faire le nécessaire à ce sujet et de nous informer :

1° Sa Majesté proclamera dans un bref Décret Impérial qu'elle reconnaît la Grande Assemblée Nationale. Ce Décret spécifiera que Sa Majesté reconnaît dans sa forme, son caractère et ses attributions actuelles la Grande Assemblée Nationale de Turquie, qui a accepté comme principe l'intangibilité du Khalifat et de la Monarchie. Ajouter les détails et le développement que le cas requerrait, pourrait pour l'instant provoquer quelque confusion.

2° Au cas où les conditions du paragraphe I seraient remplies, le mode de règlement de notre situation intérieure, question pour ainsi dire d'ordre familial, pourra être le suivant : Sa Majesté demeurera comme par le passé à İstanbul. La Grande Assemblée Nationale de Turquie, qui possède l'autorité et la responsabilité, qui se trouve à l'abri de toute agression et qui réunit toutes les conditions requises pour son indépendance, demeurera pour l'instant à Ankara, ainsi que le gouvernement. Bien entendu, il ne subsistera plus à İstanbul de corps constitué sous le nom de gouvernement. Seulement, en raison de la situation spéciale d'İstanbul, il y aura auprès de Sa Majesté, une mission de la Grande Assemblée Nationale, munie de pouvoirs et chargée de fonctions définies.

3° On avisera plus tard aux moyens d'organiser et de mettre en vigueur l'administration de la ville et de la région d'İstanbul.

4° Dès que les conditions ci-dessus seront acceptées et exécutées, le Gouvernement assurera et effectuera le versement des sommes nécessaires aux traitements et allocations de Sa Majesté, de la dynastie impériale, de tous les fonctionnaires et autres pensionnés et ayants droits, le budget approuvé par la Grande Assemblée prévoyant d'ailleurs ces frais. Notre capacité financière nous permet d'y faire face.

Le Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie
Mustafa Kemal.

La réponse de Tevfik Pacha à mon long télégramme fut fort brève. Voici quelle était cette réponse:

Télégramme. 28/29-1-1921.

«J'ai reçu vos télégrammes. Je réunirai demain le Conseil et vous informerai de ses décisions à six heures.»

Tevfik Pacha avait réuni le Conseil, puis il me répondit. Je vous lis cette réponse telle quelle.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha, Ankara.

Sublime Porte, le 29-1-1921.

Réponse à vos trois télégrammes en date du 28 janvier 1921.

Le Gouvernement actuel ayant depuis longtemps déjà apprécié l'utilité de l'union entre İstanbul et l'Anatolie, a pris le pouvoir dans le but d'assurer cette union et a fait jusqu'ici, des efforts dans ce sens.

Nous sommes persuadés que les efforts que vous avez déployés dans le but de sauvegarder les droits de souveraineté de la nation, ainsi que les sacrifices en hommes que vous avez faits, ont contribué pour une large part à créer la présente situation favorable devant laquelle nous nous trouvons. Nous sommes par conséquent prêts à accepter des propositions qui pourraient assurer quelque bénéfice d'ordre national.

Sous ce rapport, je vous fais part ci-dessous de notre point de vue au sujet de ce que vous nous avez fait savoir.

Le fait que vous êtes convoqués indirectement à la Conférence est naturel. Car les représentants des Puissances de l'Entente se trouvent ici. Il est donc normal d'estimer que les communications sont faites par un gouvernement qui se trouve à İstanbul, et qui s'efforce de collaborer avec vous.

Le fait que les Puissances européennes, qui n'éprouvaient pas jusqu'ici le besoin de reconnaître l'Anatolie, exigent particulièrement la présence des délégués de l'Anatolie à la Conférence, est pour vous satisfaisant.

En conséquence, il ne serait pas convenable, en égard à la tâche que vous avez assumée vis-à-vis de la nation, de créer une question de forme et de ne pas tirer parti de cet heureux changement. Du reste, lorsque nous

aurons annoncé que nous sommes unis entre nous, nos délégués ne formeront pas deux missions différentes, mais une seule.

On ne saurait appréhender d'inconvénient sous ce rapport, puisque le langage à tenir sera conforme aux principes adoptés. Nos devoirs envers l'Etat et la nation nous commandent donc catégoriquement de profiter du fait qu'on nous tend la main en ce moment historique. Veuillez, je vous prie, songer qu'une abstention de votre part nous désarmerait absolument en face des prétentions helléniques, et que notre pays demeurerait, qui sait combien de temps encore, un théâtre de calamités de guerre.

Du reste, le fait même de formuler nos demandes devant la Conférence et de faire largement connaître en Europe le nom de notre plénipotentiaire, ne saurait être nuisible, si même la Conférence n'avait pas de résultat. Le patriotisme de votre Excellence et de ses collègues garantit que cette occasion ne sera pas perdue.

Comme il est naturel que les décisions prises jusqu'ici par les cabinets précédents soient annulées, décisions qui ont eu de mauvais résultats pour les deux parties, il n'existe plus de dualité. Seulement, la suppression, ici, du pouvoir exécutif peut, du fait que İstanbul est sous le régime de l'occupation, provoquer une main-mise complète des Puissances de l'Entente sur la gestion du gouvernement, et la mise en application des dispositions du traité concernant İstanbul; d'autre part, la présence, à l'heure actuelle, de troupes grecques à İstanbul et dans la région rend ces propositions inexécutables. Je ne vois même pas la nécessité d'affirmer que le désir de notre Conseil de conserver le pouvoir puisse être pour quelque chose dans ces considérations.

Du reste, la question qu'il y a lieu de résoudre le plus rapidement possible, est d'envoyer nos délégués à la Conférence, dont la date approche, et, les Grecs devant participer à cette Conférence, même au cas où nous n'y serions pas présents, — ce qui, en quelque sorte, nous exposerait à être l'objet d'un jugement par défaut, et, par conséquent, au danger de perdre notre cause — je déclare que nous ne saurions en assumer la responsabilité et, comme il importe pour nos intérêts de nous trouver à la Conférence avant la date fixée, je vous prie d'envoyer d'urgence vos délégués à İstanbul,

Le Grand Vizir

Tevfik.

Honorables Messieurs,

Tevfik Pacha et son gouvernement disent avoir travaillé pour l'union d'İstanbul et de l'Anatolie. C'est exact. Nous aussi nous travaillions dans

le même but: avec cette différence que Tevfik Pacha et ses collègues voulaient, comme il en avait été jusque là, rattacher l'Anatolie à İstanbul, et l'asservir — à ce İstanbul qui se trouvait sous l'occupation des forces ennemies. Tevfik Pacha et ses collègues s'efforçaient de rattacher l'Anatolie au gouvernement d'İstanbul — un gouvernement tel, que, si, par le monde, on ne faisait pas d'objection à son existence, c'était bien parce qu'il était de nature à faciliter la réalisation des desseins de l'ennemi.

D'après Tevfik Pacha et ses collègues, la lutte d'Anatolie a eu une grande part dans l'avènement de cette situation favorable: mais ce n'est point la seule lutte anatolienne qui a créé la situation. Peut-être ce vieux diplomate en attribuait-il tout le mérite à sa venue au pouvoir.

Je répondis à Tevfik Pacha de la manière suivante:

A Son Altesse Tevfik Pacha, İstanbul.

Ankara, le 31-1-1921.

1° Je suis certain d'avoir, dans les trois télégrammes que j'ai expédiés le 27 et le 28-1-1921, exposé à Votre Altesse d'une manière claire et catégorique, toutes les conditions dont l'exécution est indispensable. Malgré cela, je vois par votre dépêche du 29 janvier 1921 qu'on n'arrive pas à considérer la situation avec la clairvoyance et la compétence nécessaires. L'importance de la situation et la gravité du moment nous imposent le devoir de nous entremettre pour éclairer, une fois de plus et sous tous les rapports, Votre Altesse, ses honorables collègues, et surtout Sa Majesté.

Pour vous amener à déduire plus facilement de vos réflexions et jugements des résultats opportuns, je vous communique textuellement les dispositions fondamentales de la Loi Constitutionnelle.

Loi Constitutionnelle:
Dispositions fondamentales.

1° La souveraineté appartient sans réserve ni conditions à la nation. Le système d'administration repose sur le principe que le peuple régit effectivement, et en personne, ses destinées.

2° Le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif se concentrent et se manifestent dans la Grande Assemblée Nationale, qui est le seul et le véritable représentant de la nation.

3° L'Etat turc est gouverné par la Grande Assemblée National, et son gouvernement porte le titre de gouvernement de la «Grande Assemblée Nationale de Turquie».

4° La Grande Assemblée Nationale est composée de membres élus par les populations des vilayets.

5° Les élections pour la Grande Assemblée Nationale se font une fois tous les deux ans. Le mandat des membres élus est de deux ans, mais peut-être renouvelé. L'Assemblée précédente reste en exercice jusqu'à la réunion de l'Assemblée nouvelle. Au cas, où il n'y aurait pas possibilité de procéder à de nouvelles élections, la législature ne peut être prorogée que d'une année. Chacun des membres de la Grande Assemblée Nationale n'est pas spécialement le mandataire de la province qui l'a élu, l'ensemble des députés est le mandataire de la nation tout entière.

6° La Grande Assemblée Nationale se réunit en assemblée plénière au début de novembre sans convocation.

7° Les droits essentiels comme l'exécution des sentences religieuses; la promulgation de toutes les lois, leur modification, leur abrogation; la conclusion de la paix et des traités ; la proclamation de l'état de défense de la patrie, appartiennent à la Grande Assemblée Nationale.

Dans la préparation des lois et règlements, sont prises pour base les dispositions de droit religieux et les dispositions juridiques les mieux appropriées aux rapports entre particuliers, aux nécessités du temps, ainsi qu'aux mœurs et aux habitudes. Les attributions et la responsabilité du Conseil des Ministres sont déterminées par une loi spéciale.

8° La Grande Assemblée Nationale administre les différents départements, dans lesquels se subdivise le gouvernement, par des ministres choisis par elle d'après une loi spéciale. L'Assemblée, pour les affaires d'ordre exécutif, donne aux ministres les directives nécessaires qu'elle remplace le cas échéant.

9. Le Président élu par la Grande Assemblée Nationale en Assemblée plénière est président de l'Assemblée pour la durée d'une législature. Il est, en cette qualité, compétent pour signer au nom de l'Assemblée et sanctionner les décisions du Conseil des Ministres.

Le Conseil des Ministres élit un président choisi parmi eux. Cependant, le Président de la Grande Assemblée Nationale est en même temps président de droit du Conseil des ministres.

11° Les dispositions de la Constitution qui ne sont pas en contradiction avec les articles ci-dessus, sont toujours en vigueur. J'attire sérieusement l'attention de Votre Altesse sur le fait qu'il n'est pas possible pour nous, et que nous n'avons pas le pouvoir d'agir en contradiction avec les articles essentiels que je viens de citer. Le Conseil des Ministres a été chargé de s'occuper de la procédure qu'appelle votre correspondance, commencés avec la Présidence de l'Assemblée.

Le Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie
Mustafa Kemal.

Honorables Messieurs, la Loi Constitutionnelle, dont le télégramme que je viens de lire, contient les articles essentiels, avait été voté par l'Assemblée dix jours à peine avant cette date, c'est-à-dire le 20 janvier 1921.

C'est la première loi qui détermine et exprime la position, les attributions, la forme et le caractère respectifs de l'Assemblée et du Gouvernement National. Etant donné que l'Assemblée avait inauguré ses séances le 23 avril 1920, un laps d'environ neuf mois avait nécessairement dû s'écouler pour que l'Assemblée pût mettre au point cette loi fondamentale. Permettez-moi de vous faire un bref exposé qui vous expliquera l'origine de cette nécessité.

On sait qu'après l'ouverture de l'Assemblée, j'avais présenté une motion spécifiant les principes fondamentaux qu'il était indispensable d'observer. L'Assemblée et son Conseil des ministres avaient, dès le premier jour, commencé à appliquer pratiquement ces principes. Et, d'autre part, la Commission de la Loi Constitutionnelle, qui venait d'être constituée, s'était mise à préparer un projet de loi en prenant comme base les principes contenus dans cette motion.

Enfin, au bout de quatre mois, cette commission présenta à l'Assemblée 8 articles de loi portant le titre de «Dispositions légales concernant la forme et le caractère de la Grande Assemblée Nationale». Ces articles de loi, dont la discussion commença le 18 Août 1920, avec la motion d'urgence, comportaient aussi un assez long exposé des motifs.

Un passage du rapport de la Commission, contenait les phrases suivantes sur la définition de la Grande Assemblée Nationale:

Etant donné qu'accepter la permanence, dans sa forme présente, de notre Assemblée, qui a été constituée sous l'impulsion de la nécessité produite par l'accumulation de faits comme la captivité du Khalife et Sultan et d'autres événements, serait donner un caractère définitif aux

situations exceptionnelles et aiguës, et, en vertu du principe d'après lequel les situations anormales ne sauraient durer, il a été jugé convenable que la permanence de l'Assemblée durât jusqu'à l'obtention et à la confirmation du respect des droits violés du Khalifat et de la monarchie, de l'indépendance de la nation et de la patrie, et que l'Assemblée prît sa forme normale seulement lorsque seraient réalisés ces buts sacrés qui sont nos buts essentiels; c'est pourquoi le sens du premier paragraphe de l'article 2 a été limité par les mots: «jusqu'à la réalisation du but».

En effet, la durée de la réunion de l'Assemblée n'avait pas été déterminée ni limitée pour une période de temps.

Pour ces raisons et en égard à ces observations, on se rend compte qu'au mois d'août 1920, l'idée régnait encore que la situation et le caractère permanent de la Grande Assemblée Nationale de Turquie n'était pas normaux.

Et le premier des articles de loi était conçu comme suit:

«La Grande Assemblée Nationale détient les pouvoirs législatif et exécutif et a, personnellement et d'une manière indépendante, la haute main sur l'administration et le gouvernement de l'Etat. Il allait de soi, d'après l'exposé des motifs, que le pouvoir accordé par cet article à l'Assemblée devait être provisoire. La compétence de cette Assemblée, institution provisoire, ne pouvait être que provisoire comme l'institution elle-même.

C'est dans un sens identique que les conceptions et l'avis de la commission de la Loi Constitutionnelle se manifestèrent également à l'Assemblée. Il y eut même nombre de députés qui, pour préciser le but, firent des propositions contraires à l'exposé de la Commission. Ils dirent: «Au début de l'article premier, il est nécessaire d'ajouter explicitement: «Jusqu'à la délivrance du Khalifat et du Sultanat et l'indépendance de la patrie et de la nation.» On demanda, qu'au lieu des mots «jusqu'à la réalisation du but» contenus dans l'article deuxième, on mît la même formule explicite. Cette question provoqua de longues discussions. Certains députés dirent: «ne mettons que le mot 'Khalifat', car il implique le 'Sultanat'.»

Certains hodjas n'y consentirent pas. Ils observèrent que le Khalifat était chose d'ordre spirituel. On leur objecta que le Khalifat n'a pas de caractère sacerdotal; les hodjas effendis répondirent de la manière suivante: «La Monarchie ne s'étend qu'au pays qu'elle régit. Le Khalifat s'étend à l'Islam qui existe sur la terre entière.»

Ces discussions durèrent des jours et des jours. Parmi les idées qui causaient ce désaccord, il y en avait une qui était claire: Le Khalife-Padichah existe et existera. Tant qu'il existe, le régime actuel est provisoire. Lorsque le Khalifat et la Monarchie auront l'occasion d'exercer leurs fonctions, on sait quelles sont la constitution et l'organisation politiques.

Il n'est pas question d'envisager quoi que ce soit de nouveau à ce point de vue. Jusqu'à ce que le Khalifat et la Monarchie puissent rentrer dans leurs attributions, une équipe d'hommes rassemblés à Ankara travaillera au moyen de mesures provisoires.

Quant à l'idée qu'on opposa à celle-ci, elle n'avait pas de clarté; on ne pouvait dire ouvertement: la souveraineté est passée à la nation; il n'y a plus de monarchie; le Khalifat signifie aussi Sultanat: par conséquent, il n'a non plus de raison d'être. Trente-sept jours plus tard, le 25 septembre, je jugeai utile de donner certains éclaircissements à l'Assemblée, en séance secrète. Après avoir donné satisfaction aux sentiments et aux idées dominants, je développai, notamment, les observations suivantes:

«Il ne convient pas que la nation turque et la Haute Assemblée, qui est son seul représentant, s'occupent à ce point du Khalifat et de la Monarchie, du Khalife et Sultan, tandis qu'elles travaillent à assurer l'existence et l'indépendance de la Patrie. Nos intérêts supérieurs ordonnent qu'on n'en parle pas pour l'instant. S'il s'agit de déclarer qu'on demeure attaché et fidèle au Khalife et Sultan d'aujourd'hui, eh bien, ce personnage est un traître; il sert d'instrument aux ennemis contre la Patrie et la nation. Si elle le considère comme Khalife et Sultan, la nation se trouvera dans l'obligation d'obéir à ses ordres et de réaliser ainsi les desseins de l'ennemi. Un personnage qui serait un traître ou qui serait empêché de remplir les attributions et de faire usage du pouvoir que lui confèrent ses fonctions, ne saurait d'ailleurs être Sultan et Khalife. Si vous voulez dire: «Dans ce cas, nous le détrônissons et nous choisissons aussitôt un autre à sa place», la situation et les conditions de l'heure présente ne permettent pas non plus cette alternative. Car le personnage qu'il faut détrôner, n'est pas au milieu de la nation, mais entre les mains de l'ennemi. Si l'on songe à ignorer son existence et à en reconnaître un autre, le Khalife et Sultan actuel ne renoncera pas à ses droits et continuera à garder le siège qu'il occupe aujourd'hui, avec son ministère à İstanbul, et poursuivra son activité: la nation et la haute Assemblée, oubliant leur véritable but, vont-elles, alors, s'embarquer dans une affaire de Khalife? Revivrons-nous les temps d'Ali et de Mouavié? En résumé,

cette question est délicate et importante, sa solution n'est pas de celles qu'on peut envisager aujourd'hui.

Si nous entreprenions de résoudre le problème radicalement, nous n'en sortirions pas en ce moment. L'heure viendra aussi.

Les bases légales que nous allons poser aujourd'hui, doivent déterminer et garantir la compétence nécessaire pour renforcer l'Assemblée Nationale et le gouvernement national, qui vont sauver notre existence et assurer notre indépendance.»

Messieurs,

Une semaine avant ces déclarations, j'avais de mon côté, présenté un projet à l'Assemblée, portant la date du 13 septembre 1920. Ce projet contenant des décisions concernant l'organisation administrative et résumant tous les points de vue politique, sociaux, administratifs et militaires, fut lu au cours de la séance du 18 septembre 1920, à l'Assemblée. Ainsi, la première Loi Constitutionnelle, adoptée quatre mois après cette date, est née de ce projet.

Si vous le permettez, poursuivons pour l'instant notre correspondance avec İstanbul.

Tevfik Pacha, dans une dépêche en date du 29 janvier, répéta le contenu de sa dépêche du 27.

La Présidence du Conseil des Ministres lui envoya la réponse suivante:

A Son Altesse Tevfik Pacha, İstanbul.

Ankara, 30-1-1921.

«Le revirement survenu ces derniers temps dans la politique de l'Entente en faveur de la Turquie est un effet de la résolution, pleine de dévouement, et d'esprit de sacrifice de la nation. De cette situation créée par le rejet formel du traité de Sèvres par la Grande Assemblée Nationale de Turquie, il ne sera possible de recueillir les fruits les plus favorables aux intérêts nationaux, que si les délégués, devant participer à la Conférence de Londres, sont directement choisis et mandatés par la Grande Assemblée Nationale, qui représente la volonté nationale.

Les délégués de votre corps, l'héritier direct d'un corps qui a signé le funeste traité de Sèvres, seraient dans l'impossibilité d'obtenir des conditions utiles pour l'Etat et la nation. Il est par conséquent nécessaire, au point de vue des intérêts supérieurs de la patrie, que

vous vous teniez à l'écart de ces négociations de paix et laissez le délégués de la Grande Assemblée libres de représenter entièrement l'unité nationale.

Pour ces raisons, je vous prie d'accepter et d'exécuter d'urgence les décisions ci-dessous, tout en poursuivant les délibérations au sujet de nos dernières communications:

1° La délégation turque qui participera à la Conférence de Londres sera exclusivement désignée et envoyée par le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

2° Vous mettrez à la disposition de la délégation, avec les documents nécessaires, certains conseillers spécialistes, que nous croyons devoir lui adjoindre.

3° Vous communiquerez aussi aux Puissances de l'Entente que cette délégation qui sera envoyée de notre part, est la seule qui représente les intérêts de toute la Turquie.

4° Au cas où votre corps n'accepterait pas ces décisions qui sont catégoriques et seront les dernières, car le temps presse, c'est lui qui en portera entièrement la responsabilité historique devant le pays et la nation.

Le Président du Conseil des Commissaires
Fevzi.»

Messieurs, nous crûmes utile qu'İzzet Pacha, qui était le collaborateur de Tevfik Pacha et qui se trouvait à Ankara, envoyât aussi une dépêche. Le télégramme d'İzzet Pacha était celui-ci:

A Son Altesse Tevfik Pacha, İstanbul.
Télégramme chiffré. Ankara, 30-1-1921.

Nous avons connaissance de la correspondance en clair échangée entre Son Excellence Mustafa Kemal Pacha, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, et Votre Altesse au sujet de la Conférence qui se réunira à Londres vers la fin de février. Bien que nous éprouvions quelque confusions à émettre un avis après l'insuccès auquel notre mission a été vouée, le sentiment patriotique nous impose le devoir de vous éclairer sur la véritable situation et sur les points de vue qui régissent ici. On considère comme naturel, ici, que l'occupation d'İstanbul mette le gouvernement qui s'y trouve, dans l'impuissance de défendre les intérêts essentiels de la nation.

C'est aussi dans la crainte que plus tard la voie ne soit ouverte à la discorde entre l'Anatolie et İstanbul, qu'on veut s'abstenir de participer à la Conférence en deux délégations distinctes. Son Excellence Mustafa Kemal Pacha, lui-même, n'est pas compétent en principe, pour renoncer aux points de vue exprimés dans ses télégrammes. Avec l'assistance de Dieu, les soulèvements en Anatolie ont été supprimés et les bandes réprimées; une armée et un gouvernement puissants y ont été constitués. Mes sentiments de fidélité envers votre personne me déterminent à vous prier de bien vouloir agir de façon à ne pas donner lieu à la rupture des négociations, lesquelles peuvent conduire l'Europe à modifier le traité de Sèvres en notre faveur.

Un échange de vues est possible au sujet de certains détails et des questions de forme, pourvu que la condition essentielle demeure intacte, c'est-à-dire la reconnaissance, par Sa Majesté, de la Grande Assemblée Nationale de Turquie. Je vous prie de me tenir au courant, afin de ne pas laisser échapper cette possibilité. Ahmed İzzet.»

Messieurs, si je n'abuse pas de votre patience, permettez-moi de vous dire quelle fut la réponse de Tevfik Pacha à ce télégramme:

A Son Excellence İzzet Pacha, Ankara.
Télégramme chiffré. İstanbul, le 31-1-1921.

«Réponse à votre télégramme du 30 janvier 1921. Il y a lieu de se demander jusqu'à quel point on peut concilier avec, les termes exprès de la loi, le fait d'apporter à la Constitution, que nous avons tous juré de maintenir, des modifications essentielles, contraires à ses dispositions, ainsi que de faire ratifier ces modifications. C'est une question d'ordre intérieur, qui ne sera réglée dans les formes requises que lorsque, ayant fait les efforts nécessaires pour assurer l'acceptation, par les puissances de l'Entente, des modifications souhaitées par nous et désignées dans la dépêche que Son Excellence Mustafa Kemal Pacha m'a envoyé par l'entremise de..., les buts poursuivis seront atteints. Le cas contraire provoquera, ainsi que nous l'avons aussi expliqué dans notre télégramme d'hier, le refus de nous admettre à la Conférence, la suppression immédiate de la souveraineté ottomane sur İstanbul, et aucune défense ne pourra plus être opposée aux prétentions helléniques qui, peut-être, seront jugées admissibles. Il ressort des dépêches qu'un côté de la question n'a pas été bien saisi. D'où conclut-on que deux délégations, la 'nôtre' et la 'vôtre', seront envoyées à la Conférence? La cause et les moyens de défense étant les mêmes pour peu qu'il y ait union complète, au cas où les délégués désignés par Ankara partiront

avec ceux que leur adjointra le gouvernement reconnu par les Puissances de l'Entente, la délégation ainsi constituée sera unie, ne formant qu'un seul corps, et munie des pouvoirs nécessaires. Elle pourra, de concert et sans crainte, défendre la cause nationale.

Le fait même que vous nous demandez de faire reconnaître les délégués aux Puissances de l'Entente, prouve que vous appréciez également cette nécessité. La note transmise, ainsi que vos déclarations démontrent clairement que les Puissances de l'Entente n'acceptent pas que les délégués de l'Anatolie se présentent seuls à la Conférence. Ils seront reçus s'ils se présentent avec les délégués du gouvernement. Si l'on persiste dans cette dualité, il est plus que probable qu'aucune délégation de l'une et de l'autre partie ne sera acceptée. S'il est probable, dans cet ordre d'idées, qu'on accepte les seuls délégués d'ici, la même probabilité n'existe pas pour ceux d'Anatolie.

Par conséquent, ce revirement qui est le fruit de très gros sacrifices, pourra tourner à notre détriment. Car les philhellènes étant en majorité dans les milieux de l'Entente, ils peuvent attirer de leur côté ceux qui penchent du nôtre en propageant le bruit que les Turcs sont partisans de la continuation de la guerre en Orient, qu'ils ne désirent pas aboutir à un accord et à la paix, et on leur aura ainsi donné l'occasion de mettre les torts de notre côté et le droit du côté de nos ennemis.

En envoyant une délégation commune, nous n'aurons pas soulevé l'opinion contre nous, même si nos demandes n'étaient pas agréées, et peut-être même, aurons-nous gagné à notre cause une partie importante de ceux qui nous sont hostiles. Le temps presse. Nous n'en avons pas à perdre en correspondances. Les intérêts de la patrie et de la nation ordonnent l'envoi immédiat des délégués. Le retour de Votre Excellence et celui de vos honorables collègues est également nécessaire. Car nous sommes convaincus que nous nous trouvons à une époque où nous devons profiter de vos connaissances personnelles et de votre expérience des idées régnant là-bas, et que nous sommes d'accord sur la nécessité de gagner les esprits à ces points de vue.

Le Grand Vizir Tevfik.»

Messieurs,

Lisons aussi la dépêche responsive de Tevfik Pacha à Son Excellence Fevzi Pacha:

Télégramme chiffré.

Sublime Porte, 1-2-1921.

A Son Excellence Mustafa Fevzi Pacha, Ankara.

«Réponse au télégramme en date du 30-1-21. Bien qu'en raison du revirement contre la Grèce qui s'est produit dans les milieux de l'Entente et dans l'opinion publique, à la suite du retour à Athènes du roi Constantin, un mouvement d'opinion soit né en notre faveur en Europe, il existe en revanche des hommes politiques qui défendent les Grecs et soutiennent opiniâtrement l'opinion qu'il faut détruire la Turquie par l'application du traité de Sèvres, dans sa forme actuelle ou à peine modifié; et notamment, d'après les renseignements sûrs que nous avons obtenus, le fait que ces hommes politiques ont accepté et soutenu l'idée de convoquer aussi à la Conférence, des représentants d'Anatolie, était dû à leur conviction que l'Anatolie ne se rendrait pas à cette invitation, et leur intention était de prendre prétexte de ce refus pour justifier des mesures coercitives à notre égard, et de rallier l'opinion publique à leur politique: pour ces raisons, il est indispensable de se rendre sans délai et collectivement à la Conférence et de travailler à y faire reconnaître nos droits. Si nous constatons qu'on y rejette nos justes et légitimes demandes et si nous éprouvons la nécessité de quitter la conférence, ce geste ne pourra constituer, dans les mains de nos ennemis, une arme efficace contre nous. Il n'est pas possible d'accepter les demandes formulées dans vos télégrammes, d'abord pour les raisons invoquées précédemment et aussi à cause de la situation particulière d'İstanbul. Si, en insistant à ce sujet, on perd l'occasion de participer à temps à la Conférence, cela aura des conséquences graves comme celle-ci: 1° İstanbul et les Détroits seraient perdus définitivement pour la souveraineté ottomane, du fait que l'unité n'a pu être assurée; 2° Les Puissances de l'Entente pourront prêter leur assistance financière et militaire à la Grèce et entreprendront une action offensive commune en Anatolie, ce qui, une fois de plus, exposerait à la destruction l'élément turc, déjà très fortement réduit par les guerres successives; 3° La Turquie serait dans l'obligation de solliciter au prix de gros sacrifices l'assistance étrangère et, par suite, d'aliéner son indépendance, qui est le but final. Il est indispensable d'activer le départ des délégués pour İstanbul.

Le Grand Vizir

Tevfik.»

Honorables Messieurs, le Grand Vizir ottoman donne encore certains conseils et certaines informations. Lisons-les aussi, si vous le voulez bien:

Télégramme chiffré.

Sublime Porte, 5-2-1921.

«Son Excellence Mustafa Kemal Pacha, Ankara. «Les Hellènes, inquiets de voir que l'Etat ottoman a aussi été convoqué à la Conférence qui doit se réunir à Londres, intensifient leur propagande contre nous. Selon les renseignements que nous avons reçus de notre délégué à Paris, ils répandent dans les milieux français, pour tourner contre nous l'opinion française, le bruit qu'il existerait en Anatolie une mission militaire allemande et que cette mission inspirerait vos actes et votre politique. D'autre part, le même délégué écrit aussi avoir appris que le pape, prétendant qu'on continue à massacrer les chrétiens en Turquie, s'est adressé à tous les parlements du monde pour demander la délivrance des chrétiens. Je vous prie et conseille de démentir d'urgence ces rumeurs qui peuvent produire un très mauvais effet

Le Grand Vizir Tevfik.»

Télégramme chiffré.

Sublime Porte, 8-2-1921.

«A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha, Ankara. «Le Ministère des Affaires Etrangères a appris de source sûre que les Hellènes, pour influencer la Conférence, passeront, le 21 février, à l'offensive avec soixante-dix à quatre-vingt mille hommes. On suppose que l'offensive sera faite dans les directions d'Afyonkarahisar, Eskişehir. Les représentants déclarent que les délégués d'Ankara ne seront pas admis séparément à la Conférence. Le Grand Vizir Tevfik.»

L'intention, dans cette dépêche, était-elle d'annoncer que les Grecs allaient passer à l'attaque, ou bien de déclarer que les délégués d'Ankara ne seraient pas admis séparément à la Conférence? Il est difficile de le savoir. Ou bien encore, voulait-on renforcer l'effet du deuxième paragraphe par la menace de l'offensive de forces ennemies montant de 70 à 80 mille hommes.

Tevfik Pacha, aurait-il communiqué aux représentants de l'Entente, ainsi que nous les avons exprimés, nos points de vue concernant l'envoi de délégués, et nous faisait-il part, dans le dernier paragraphe de son télégramme, de la réponse reçue? La chose n'était pas claire non plus.

«A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha, Ankara.

Sublime Porte, le 8-2-1921.

«Notre délégué à Paris, sur les conseils de certains hommes politiques français dont la bienveillance n'est pas douteuse, recommande avec insistance qu'on s'abstienne d'une attaque en Çukurova, afin de ne pas heurter l'opinion publique française.

Le Grand Vizir.»

Messieurs, nous avons reçu, de la part des gouvernements d'İstanbul, bien des conseils de ce genre. L'interlocuteur de la personnalité «bienveillante» qui nous recommandait de nous abstenir d'attaquer, avait-il par hasard, quand — tel un phonographe, — il nous répétait ce qu'il avait entendu, demandé à la personnalité «bienveillante», si elle avait aussi recommandé à qui de droit de s'abstenir de nous attaquer? Si la réponse reçue avait été négative, comment avait-il cru à la bienveillance de cette personnalité? Pourquoi donc ces hommes d'Etat Ottoman avaient-ils la particularité exceptionnelle de ne jamais demander à ceux qui leur conseillaient de ne pas heurter l'opinion publique du pays de ceux qui occupaient notre patrie, pourquoi ces derniers avaient blessé la nation dont ils occupaient la patrie et pourquoi ils continuaient à la blesser?

En résumé, honorables Messieurs, on voit qu'il n'était pas possible de s'entendre avec Tevfik Pacha et ses collègues, ni sur le principe, ni sur les idées et manières de voir. La question finalement fut portée devant l'Assemblée.

Je fis deux propositions à l'Assemblée: l'une était de faire savoir clairement à İstanbul les conditions et les intentions du pays et de la nation, et l'autre, d'envoyer à Londres, en cas de convocation séparée, une délégation indépendante. L'une et l'autre de mes propositions furent acceptées.

Messieurs, le télégramme qui communiquait à Tevfik Pacha le point de vue et la décision de l'Assemblée était textuellement celui-ci:

«La correspondance échangée au sujet de la convocation à la conférence de Londres, entre Son Excellence Mustafa Kemal Pacha, président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, Son Excellence Fevzi Pacha, président du Conseil des Ministres, et Son Altesse Tevfik Pacha à İstanbul a été lue en séance plénière de l'Assemblée, qui en a ainsi pris connaissance. Les considérations développées par Son Altesse Tevfik Pacha nous ont démontré, à notre grand regret, qu'il est loin de s'être fait une

idée nette de la situation présente de la Turquie. Deux sortes de gouvernements se sont succédés à İstanbul depuis l'armistice. Ce sont d'abord les gouvernements constitués sous la présidence de Damad Ferid, avec la participation de différents personnages, qui ont symbolisé l'idée de soumission absolue à n'importe quel prix, aux Puissances de l'Entente et, collaborant avec l'ennemi, se sont fait un principe de condamner à la stérilité les sacrifices consentis par la nation pour maintenir ses droits de souveraineté. Les partisans de cette idée ont soulevé et armé tous les fils ingrats du pays, capables de mal et de trahison, et les ont continuellement employés contre les patriotes qui s'étaient voués corps et âme à la défense nationale. Pendant des mois, l'Anatolie a eu à lutter contre les faux Fetvas répandus au nom de la sainte loi religieuses, contre les forces venimeuses d'intrigues, de corruption d'ordre matériel ou moral mobilisées contre l'idée d'indépendance et de défense du pays par les Anzavur, «miri-miran» chargés de tous les honneurs. Combien de fois ont-ils, pour le compte de l'ennemi, attaqué nos lignes et notre peuple par derrière, ce peuple qui a lutté depuis le premier siècle de l'Islam pour l'honneur et pour la vraie religion, qui, depuis les premiers jours de notre histoire, n'a pas manqué de verser abondamment son sang toutes les fois que l'Etat et le pays ont été en danger. Tandis que, retranché dans la dernière citadelle de la dernière partie qui reste cette fois de l'immense patrie, ce peuple livrait son ultime bataille de défense, des hommes qui avaient pris le nom de gouvernement, travaillaient pour le compte de l'ennemi et dans les rangs ennemis contre leur propre nation! Le gouvernement du Khalife et Sultan d'aujourd'hui, descendant d'une dynastie qui a hérité du trône du dernier César byzantin, lequel, aux derniers jours de Byzance, avait répondu à Fatih lui demandant de lui remettre la ville: «Je ne veux livrer qu'à Dieu ce pays qui m'a été confié par Dieu», ce gouvernement, dis-je, travaillait à livrer aux ennemis, en lui ligotant lui-même les mains, ce peuple qui ne veut pas devenir esclave. Cette première phase a pris fin par la défaite de ces gouvernements et de leurs alliés. Le deuxième genre de gouvernement est le conseil auquel préside Tevfik Pacha, qui, au point de vue des intentions, se déclare partisan de la défense faite en Anatolie, mais continue dans ses actes, avec un aveuglement et une obstination inadmissibles, à empêcher la paix que le pays veut sincèrement obtenir. Les hommes d'Etat et les dignitaires qui, au Conseil de la Couronne, ont accepté et signé debout et avec des marques de respect, le décret de servitude tendu par les puissances de l'Entente, sont à l'état d'une autorité déchuë qui ne représente aucun pouvoir dans le pays. L'Anatolie et İstanbul sont devenues deux parties distinctes entre lesquelles s'opposent et s'entrechoquent indépendance et servitude, liberté et soumission.

«Nous voulons, nous, annexer la partie du pays qui a perdu son libre arbitre, qui a été asservie à la partie libre et indépendante. Les hommes d'Etat d'Istanbul veulent annexer et soumettre à la partie soumise et asservie la partie libre, qui constitue la majorité, et se défend fermement et glorieusement contre l'hostilité de tout un monde. Nous ne pourrions jamais admettre qu'aujourd'hui, la Grande Assemblée Nationale, qui représente toute l'Anatolie, tous les enfants du pays, épris de leur liberté et de leur indépendance et l'âme opprimée de l'Islam, soit soumise à un organisme d'Istanbul, infirme et sans liberté.

«La souveraineté appartient au peuple sans réserve ni condition, en vertu des lois constitutionnelles proclamées par notre Assemblée et observées dans le pays tout entier, et le pouvoir législatif et exécutif de la nation se manifeste dans la Grande Assemblée Nationale, qui est son véritable et seul représentant. En égard à ces principes, il n'est pas possible que notre délégation se rende à Istanbul pour s'incorporer à une délégation qui y sera formée, et qu'elle assume à la face du monde la défense de notre cause avec les pouvoirs dont elle sera munie par Istanbul. Si vous le voulez, vous reconnaîtrez comme seule délégation pouvant représenter le pays, la délégation de notre Assemblée, qui jouit, de droit et de fait, d'une indépendance absolue, qui gouverne le pays au moyen de toute son organisation administrative, et dont les armées ouvrent la voie de la paix au pays en mettant à la raison l'ennemi à l'Est et à l'Ouest. Du reste, nous avons pris la décision d'envoyer nous -mêmes notre propre délégation. Nous aimerions que la réponse à donner à cette décision de notre part fût, non pas une suite de mots, mais des actes.»

Messieurs, une délégation indépendante et séparée fut constituée sous la présidence de Bekir Sami Bey, qui était Ministre des Affaires Etrangères. La délégation, qui ne devait se rendre et participer à la Conférence de Londres qu'en cas de convocation spéciale, partit néanmoins pour Rome via Antalya afin de gagner du temps.

Notre délégation se rendit à Londres, après que, par l'entremise du comte Sforza, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, il lui eût été communiqué qu'elle était officiellement convoquée à la Conférence.

La Conférence de Londres dura du 27 février au 12 mars 1921. Elle ne donna aucun résultat positif. Les Puissances de l'Entente voulurent obtenir de nous la promesse d'accepter le résultat d'une enquête à faire, par leurs soins, parmi les populations d'Izmir et de la Thrace. Notre délégation avait d'abord accepté la chose. A la suite d'une observation faite par Ankara, notre délégation proposa que l'enquête fût subordonnée à

l'abolition de l'administration hellénique. On s'était rendu compte que les Puissances de l'Entente voulaient assurer l'application sincère, sans objection de notre part, des autres dispositions du traité de Sèvres. Aux propositions faites dans ce sens, notre délégation avait répondu d'une manière qui impliquait un refus. Quant aux délégués hellènes, ils avaient rejeté le principe même de l'enquête. Là-dessus, les délégués des Puissances de l'Entente avaient remis à chacune des deux délégations, turque et hellène, un projet renfermant certaines propositions, en leur demandant de faire connaître à la Conférence les réponses qu'elles recevraient de leurs gouvernements sur le contenu de ces projets.

Le projet remis à notre délégation contenait les points suivants touchant les modifications à apporter au traité de Sèvres :

Augmentation dans une proportion minime de l'effectif des troupes spéciales et de la gendarmerie qui nous avaient été consenties; réduction légère du nombre d'officiers étrangers devant rester dans le pays; réduction légère de la zone des Détroits; faible allègement des restrictions imposées à notre budget et à notre droit d'octroyer des concessions en matière de travaux publics..., enfin, certaines vagues promesses pouvant faire espérer des modifications au traité de Sèvres concernant les capitulations judiciaires, les postes étrangères, le Kurdistan...

La détermination des frontières de l'Arménie était confiée, dans le même projet, à une commission à constituer par la Société des Nations. Une administration spéciale devait être créée dans la zone d'İzmir. La province d'İzmir devait, soi-disant, nous être restituée. Mais des forces helléniques devaient être maintenues dans la ville d'İzmir; dans le sandjak d'İzmir, l'ordre devait être assuré par des officiers de l'Entente, et les forces de gendarmerie de ce sandjak devaient être composées d'éléments divers en nombre proportionnel à celui des populations. Un gouverneur chrétien devait être nommé à la tête de la province d'İzmir, et celle-ci devait verser à la Turquie une somme annuelle, susceptible d'être augmentée à mesure que s'accroîtraient les revenus.

Ce *modus vivendi* proposé pour la province d'İzmir devait pouvoir être modifié au bout de cinq ans par la Société des Nations, à la demande de l'une des deux parties.

Messieurs, sans attendre que les Puissances de l'Entente eussent reçu la réponse aux propositions qu'elles avaient faites par l'entremise de notre délégation — pendant que notre délégation était encore en route —, les Hellènes, avec toutes leurs forces passèrent à l'offensive contre tous nos fronts.

Vous voyez, Messieurs, que l'offensive grecque nous force à abandonner le récit de la conférence de la paix. Permettez-moi de vous dire ce que fût cette offensive et son résultat:

Il y avait à Bursa et à l'est de cet ville un groupe important de l'armée hellénique; un autre se trouvait à Uşak et à l'est d'Uşak. Nos troupes étaient divisées en deux groupes au nord-ouest d'Eskişehir et à Dumlupınar et à l'est de Dumlupınar. De plus, les Hellènes avaient une division à İzmit, et nous devons nous opposer aux troupes grecques le long du Menderès.

Dans la journée du 23 mars, les groupes de Bursa et d'Uşak de l'armée hellénique commencèrent leur mouvement en avant. Ainsi que je l'ai dit, les troupes du front ouest, commandées par İsmet Pacha, s'étaient concentrées au nord-ouest d'Eskişehir. On avait l'intention d'accepter la bataille sur les positions d'İnönü. On prenait des mesures et des dispositions en conséquence. Le 26 mars au soir, l'ennemi s'approcha des positions avancées qu'İsmet Pacha avait fait occuper à l'aile droite. Le lendemain, le contact se produisit sur tout le front. Le 28, l'ennemi passa à l'offensive contre notre aile droite. Le 29, il attaqua les deux ailes. Il obtenait des succès locaux, importants. La journée du 30 mars se passa en violents combats. Le résultat de ces batailles se manifestait en faveur de l'ennemi.

Puis, vint notre tour: İsmet Pacha engagea la contre-offensive dans la journée du 31 mars, et, ayant défait l'ennemi, le contraignit, dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril, à battre en retraite. Ainsi s'inscrivit dans l'histoire de la révolution, la deuxième victoire d'İnönü.

Messieurs, les correspondances échangées avec le commandant du front occidental, dans la journée du 1^{er} avril, pendant la retraite de l'ennemi, sont des documents qui décrivent les impressions de cette journée. Pour faire revivre ces sensations, je vais, si vous le permettez, donner lecture de certains télégrammes échangés à cette date:

«De Metristepe, 1-4-1921.

«Situation observée de Metristepe à 6 h. 30 p.m.: un détachement ennemi, qui est probablement une arrière garde, et s'est maintenu pendant la matinée au nord de Gündüz Bey, se retire en désordre à la suite de l'offensive du groupe de l'aile droite. Il est poursuivi de près. Pas d'engagement ni d'activité dans la direction de Hamidiye. Boz Yuk brûle. L'ennemi a abandonné à nos troupes le champ de bataille jonché de milliers de cadavres hellènes.»

Le commandant du front occidental
İsmet.»

A İsmet Pacha, Commandant du front occidental, chef de l'Etat-Major Général, Metristepe, Champ de bataille d'Inönü.

Ankara, 1-4-1921.

«Bien rares sont dans l'histoire du monde les chefs qui ont assumé une tâche aussi lourde que celle que vous avez assumée dans les batailles d'Inönü. L'indépendance et l'existence de notre peuple s'appuyaient sur le patriotisme et le cœur des commandants et des compagnons d'armes qui accomplissent glorieusement leur devoir sous votre commandement général. Là-bas, vous n'avez pas seulement vaincu l'ennemi, mais vous avez également sauvé la nation. Toute la patrie, y compris nos malheureux territoires, envahis jusqu'à ses confins, fête, aujourd'hui, votre triomphe. La rage d'invasion de l'ennemi s'est brisée en se heurtant au rocher abrupt qu'est votre patriotisme et votre énergie.

«En vous félicitant de votre grand triomphe qui inscrit votre nom au livre d'honneur de l'histoire et qui inspire à la nation tout entière une gratitude éternelle à votre égard, je veux dire ici que non seulement la colline sur le faite de laquelle vous vous trouvez, domine un glorieux champ de bataille jonché de milliers de cadavres ennemis, mais de son sommet l'oeil découvre l'horizon d'un avenir rayonnant de gloire pour notre peuple et vous-même.

Le Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie
Mustafa Kemal.

«A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha, Président de la Grande Assemblée Nationale.

«Mustafa Kemal Pacha, président de la Grande Assemblée Nationale, qui par le feu de son âme, a réuni et mis en mouvement toutes les forces et les capacités morales et matérielles de notre nation restée seule et désemparée en face des assauts cruels de la tyrannie mondiale.

«Au nom de nos héroïques soldats, officiers et commandants de divisions et de corps d'armée qui combattent côte à côte avec nos soldats sur la ligne de feu, je vous présente mes remerciements reconnaissants avec le plus grand sentiment de fierté pour vos louanges et vos félicitations.

Le Commandant du front occidental
İsmet.»

Honorables Messieurs, je ne vous dirai pas quels furent les actes d'héroïsme dignes de mention de nos divisions d'infanterie et de cavalerie

dans la poursuite de l'ennemi vaincu, abandonnant pour la deuxième fois le champ de bataille, en retraite vers ses anciennes positions dans la direction de Bursa. Permettez-moi seulement, pour finir mon récit des opérations militaires, de vous résumer celles qui se sont déroulées dans la zone relevant de notre front sud:

Trois divisions d'infanterie, sous les ordres de Refet Pacha, commandant du front sud, se trouvaient sur une position préparée à Dumlupınar. D'autre part, il y avait une division et une brigade de cavalerie. Celles-ci se trouvaient à l'aile gauche de la position. La tâche assignée au commandant du front sud était d'arrêter l'ennemi sur la position. Trois divisions d'infanterie et une partie de la cavalerie partant des positions à l'est d'Uşak, attaquèrent les positions de Dumlupınar. Le 26 mars, nos troupes furent obligées d'abandonner leurs positions. Là-dessus, le commandant du front sud ne pouvant réussir à arrêter ses troupes sur une ligne solide et à prendre de nouvelles dispositions, divisa ses forces en deux parties. L'une, composée de la 8^{ème} et de la 23^{ème} division d'infanterie et de la 2^{ème} division de cavalerie, se retira sous ses ordres dans la direction d'Altıntaş, l'autre, sous les ordres de Fahrettin Pacha, commandant de Corps d'armée, se composait de la 57^{ème} division d'infanterie et du 4^{ème} régiment de cavalerie. L'ennemi, se tournant avec toutes ses forces contre celles de Fahrettin Pacha, avança vers l'est. A Dumlupınar, il laissa un seul régiment d'infanterie contre les troupes de Refet Pacha. Refet Pacha, par la suite, restitua la 23^{ème} division à Fahrettin Pacha en la faisant passer par Altıntaş, au sud. Lorsqu'il fut établi que l'ennemi n'opérait aucun mouvement dans la direction d'Altıntaş, Refet Pacha fut appelé au nord avec toutes les forces qu'il avait avec lui.

L'avance de l'ennemi dans la direction de l'est, obligea Fahrettin Pacha à se retirer à l'Est d'Afyon en combattant sur différentes positions. L'ennemi, après avoir occupé Afyonkarahisar, avança jusque sur la ligne Çay Bolvadin, où il s'arrêta. Face à ces forces ennemies, Fahrettin Pacha créa une ligne avec la 57^{ème} et la 23^{ème} division, ainsi qu'avec la 41^{ème} division, venue du sud, de la zone d'Adana.

Messieurs, malgré mon désir de ne pas me laisser aller à faire trop de considérations d'ordre stratégique, je veux signaler dans le plan de cette offensive générale de l'armée hellénique, une erreur qui force l'attention.

Après Dumlupınar, le groupe d'Uşak de l'armée hellénique aurait dû avancer dans la direction générale d'Eskişehir. En se dirigeant vers Konya par Afyon, l'ennemi a éloigné ses forces du vrai champ où pouvait se dessiner le résultat décisif, et, en les condamnant à l'inaction, les a mises dans une position dangereuse.

Lorsque la victoire nous fut restée à İnönü, il est hors de doute que pour sauver ces forces du danger, il ne restait d'autre parti que d'assurer d'urgence leur retraite.

Il était fort probable que nos troupes, victorieuses à İnönü, avanceraient sur Dumlupınar par Eskişehir et Altıntaş et qu'étant à même de profiter, dans la mesure du possible, de la voie ferrée sur une grande partie de cette distance, elles occuperaient la ligne de retraite du groupe hellène se trouvant à l'est d'Afyonkarahisar, et l'acculeraient à un grand désastre. D'ailleurs, on n'hésita pas un instant à réaliser cette idée. On mit aussitôt à la disposition de Refet Pacha, commandant du front sud, les premières divisions libres et on les mit en mouvement.

Le groupe d'Uşak de l'armée hellénique commença à battre en retraite aussitôt après l'issue de la bataille d'İnönü. Le 7 avril 1921, Refet Pacha se trouvait avec son quartier général à Çekürler; la 4^{ème} et la 2^{ème} division, dans la zone d'Altıntaş; la 5^{ème} division du Caucase et le bataillon de la garde de l'Assemblée, à effectif d'un fort régiment, au sud de Çekürler; la 1^{ère} et la 2^{ème} division de cavalerie, dans la zone de Kütahya.

Tandis que Fahrettin Pacha poursuivait et pressait l'ennemi qui se retirait de Çay et d'Afyon, Refet Pacha, avec les forces que nous venons de dénombrer, c'est-à-dire trois divisions et un bataillon d'infanterie, attaqua un bataillon ennemi se trouvant aux environs d'Assilhanlar et d'autre part, deux autres divisions, la 24^{ème} et la 8^{ème}, furent dirigées vers le sud. Le régiment hellène qui était à Assilhanlar arrêta l'offensive de Refet Pacha. Il gagna beaucoup de temps, et dans l'intervalle, fut renforcé par environ deux divisions venant de l'arrière. Les forces qui se retiraient d'Afyon, purent aussi les rejoindre. Le total des forces qui, sous les ordres de Refet Pacha, passèrent à l'offensive du nord au sud et de l'est à l'ouest, dans la journée du 12 avril 1921, était composé comme suit:

Les 4^{ème}, 5^{ème}, 2^{ème}, 8^{ème} et 24^{ème} divisions venant du nord; les 57^{ème}, 23^{ème} et 41^{ème} divisions avançant de l'est, soit, au total, huit divisions et un bataillon d'infanterie. La 1^{ère} et la 2^{ème} division de cavalerie, destinées à Banaz, situé à l'arrière de l'ennemi, y avaient été dirigées par de longs détours, et ne pouvaient exercer une action efficace qu'en cas de défaite de l'ennemi; elles ne furent d'aucune utilité dans la bataille de ce jour-là. Les forces mises sous les ordres de Refet Pacha ne réussirent pas dans l'offensive, au contraire, elles subirent de très lourdes pertes. L'ennemi s'installa au dessus des positions de Dumlupınar, et y resta. Quant aux forces de Refet Pacha, elles se retirèrent et s'arrêtèrent sur la ligne Aydemir — Çal Köy — Selki

Saray, à dix kilomètres au nord-est de Dumlupınar. Ainsi se termina cette opération, qu'on a appelée la bataille d'Assilhanlar.

Messieurs, un fait induisit Refet Pacha en erreur sur l'issue de la bataille: grâce à un remous qui s'était produit pendant la bataille sur certaines parties de la ligne de feu, et à l'impossibilité où avaient été les nôtres de vaincre et de mettre hors de combat un régiment laissé en avant de Dumlupınar, par les divisions ennemies se trouvant à l'est d'Afyonkarahisar, les fractions avancées des troupes grecques s'étaient portées en arrière sur la ligne principale, que les forces helléniques se disposaient à occuper après leur retraite jusqu'à Dumlupınar. En fait, bien qu'il eût été vaincu lui-même, Refet considéra l'ennemi comme vaincu et battant en retraite, et nous annonça la chose dans un télégramme où il faisait savoir qu'il lui avait été donné de frapper le coup suprême à l'ennemi, après la bataille de Dumlupınar qui avait duré cinq jours. Et nous, naturellement fort contents de cette nouvelle, nous nous empressâmes de lui adresser des louanges et des félicitations. Mais aux réponses que je reçus aux questions que je lui posais personnellement devant l'appareil télégraphique pour tirer complètement au clair la situation, nous nous demandâmes; si la situation nous était dépeinte telle qu'elle était, et nous eûmes des soupçons. On constata finalement que l'ennemi prenait possession à Dumlupınar d'une ligne solide et dominante, facile à défendre, entièrement adaptée à son dessein et à la situation. Par contre, Refet Pacha se vit obligé d'occuper avec toutes ses forces, un peu plus en arrière, la ligne Aydemir — Çalköy — Selkisaray".

Messieurs, lorsque la situation fut redevenue plus calme, on se rendit compte que l'armée commandée par Refet Pacha, avait perdu confiance en lui. Pour examiner ensemble la situation sur place, Son Excellence Fevzi Pacha et İsmet Pacha partirent, le premier d'Ankara, le second du front occidental, pour le quartier général de Refet Pacha. Comme on jugeait préférable de prolonger pour quelque temps encore le commandement de Refet Pacha, c'est de ce point de vue qu'ils s'efforçaient de poser et de résoudre la question. Mais la conviction fut acquise qu'il était inadmissible et impossible que cette situation durât plus longtemps. Pour ces raisons, je me rendis en personne auprès de Refet Pacha, accompagné de Fevzi et İsmet Pachas. J'examinai la situation de près et recourus aussitôt à la solution suivante: rattachant le front sud que commandait Refet Pacha, au front ouest, je remis les deux fronts au commandement d'İsmet Pacha, et j'invitai Refet Pacha à rentrer à Ankara pour recevoir une fonction.

Lorsque Refet Pacha rentra à Ankara, j'avais envisagé le mode de solution que voici: İsmet Pacha, se démettant de ses fonctions de Chef de l'Etat-Major Général, s'occuperait exclusivement du front occidental élargi. Quant à Son Excellence Fevzi Pacha, ministre de la défense nationale, il assumerait la direction effective de l'Etat-Major Général, dont il était le chef intérimaire. Refet Pacha, lui, devait assumer le Ministère de la Défense Nationale qui devenait ainsi vacant.

Refet Pacha était en principe disposé à assumer une fonction militaire. Mais ma solution ne lui plut pas. Il disait : «Il n'y a pas de raison pour que Fevzi Pacha, qui est Ministre de la Défense Nationale, donne sa démission. Si vous jugez inévitable qu'İsmet Pacha se démette de ses fonctions de Chef d'Etat-Major Général, et que vous pensiez en ce moment à me confier également un poste, il est possible d'envisager une solution dans ce sens.»

Je ne sais comment je ne pus, du coup, pénétrer le dessein caché dans les considérations émises par Refet Pacha. Car je n'avais pas du tout songé au point de vue que je crus comprendre un peu plus tard. Pour éclaircir le point sur lequel j'avais des doutes, je lui posais une question: «C'est bien vous, si je comprends bien, qui voulez devenir Chef d'Etat-Major Général? demandai-je.» Il est vrai qu'il ne me donna pas de réponse claire, mais j'admis que telle était entièrement son but. Là-dessus, j'émis les observations suivantes: «La Direction de l'Etat-Major, aujourd'hui, d'après notre organisation, est, de fait, le poste de commandement en chef. Vous n'avez pas encore acquis les qualités qu'il faut pour devenir le commandant en chef de l'armée turque. Otez-vous cela de l'esprit pour l'instant.» Dans la réponse qu'il me donna, Refet Pacha dit ceci: «S'il en est ainsi, à mon tour je n'accepterai pas le ministère de la défense nationale.» «Cela vous regarde», dis-je, et je mis fin à l'entretien. En effet, il refusa l'offre, et, obtenant un congé, alla prendre quelque repos à l'endroit nommé «Ecevit», dans les forêts de Kastamonu. C'est à la suite d'une situation ultérieure que Refet Pacha devint Ministre de la Défense Nationale.

Honorables Messieurs, notre délégation qui s'était rendue à Londres, rentra à Ankara après la deuxième victoire d'İnönü. Vous savez que la conférence n'avait atteint aucun résultat positif. Mais, de sa propre initiative, le président de la délégation, Bekir Sami Bey, ministre des Affaires Etrangères, était entré en contact et en conversation avec les

hommes d'Etat d'Angleterre, de France et d'Italie, et avait signé avec chacun d'eux un certain nombre de conventions séparées.

Nous devons, en vertu d'une convention signée par Bekir Sami Bey avec l'Angleterre, libérer tous les prisonniers britanniques que nous avons entre les mains. En échange, les Anglais devaient nous rendre nos prisonniers. Seuls, parmi les prisonniers turcs, devaient être exceptés ceux qu'on accusait de prétendus mauvais traitements contre des prisonniers anglais et des arméniens.

Notre gouvernement ne pouvait naturellement approuver ni ratifier une convention pareille. Car, c'eût été reconnaître à un gouvernement étranger une sorte de droit de juridiction sur les actes d'un sujet turc dans l'intérieur de la Turquie même.

Pendant, comme les Anglais rendirent la liberté à certains prisonniers, à notre tour, bien que nous n'eussions pas ratifié cette convention, nous rendîmes la liberté à une partie des prisonniers britanniques.

Plus tard, à la suite d'un accord survenu le 23 octobre 1921 entre Hamid Bey, vice-président du Croissant Rouge, et le commissaire anglais à İstanbul, l'échange de tous les prisonniers turcs se trouvant à Malte et de tous les prisonniers anglais se trouvant chez nous fut décidé, — décision qui fut exécutée.

Messieurs, Bekir Sami Bey, avait, paraît-il, eu avec Lloyd George un entretien d'ordre strictement personnel, en dehors des pourparlers et des conversations officielles... Les paroles échangées entre eux avaient été sténographiées... Un procès-verbal avait été signé... Je ne me souviens pas d'avoir eu connaissance du contenu de l'exemplaire se trouvant chez Bekir Sami Bey. Bien que, ces derniers temps, par l'entremise du ministère des Affaires Etrangères, j'aie fait demander cet exemplaire à Bekir Sami Bey, celui-ci a fait savoir, dans une lettre à ce ministère, que les traductions de cet exemplaire m'avaient été présentées à l'époque et que l'original, comme les traductions, avaient été laissés dans les dossiers auxquels ils appartiennent, lorsqu'il avait quitté le ministère des Affaires Etrangères. Ce document n'a pu être retrouvé dans les dossiers. Et personne, au Ministère des Affaires Etrangères, n'a connaissance de ce document ni de son contenu. Et moi, de mon côté, il ne me souvient pas d'avoir jamais été informé de l'existence de ce document.

Messieurs, entre Bekir Sami Bey et le Président du Conseil français, Monsieur Briand, fut également signée une convention en date du 11 mars 1921. Selon cette convention, les hostilités entre la France et le

gouvernement national devaient prendre fin... Les Français devaient désarmer les bandes et nous, nos volontaires combattants... Des officiers français devaient être incorporés à nos forces de gendarmerie. La gendarmerie organisée par les Français devait être maintenue... Dans les entreprises faites pour le développement économique des territoires qu'évacuerait la France et des provinces de Mamuratülaziz, Diyarbakır et de Sivas, les Français auraient droit de préférence et ils recevraient la concession de la mine d'Argani, etc...

Je crois qu'il n'y a pas besoin d'énumérer les raisons pour lesquelles notre gouvernement rejeta également cette convention.

Enfin, avec le comte Sforza, qui était ministre des Affaires Etrangères d'Italie, Bekir Sami Bey avait signé une convention, le 12 mars 1921. D'après cette convention, l'Italie devait soutenir auprès de la conférence nos demandes concernant la restitution d'İzmir et de la Thrace, et nous devions, en retour, lui accorder le droit de priorité pour les entreprises d'ordre économique dans les sandjaks d'Antalya, Burdur, Muğla, İsparta et dans les parties à déterminer plus tard des sandjaks d'Afyonkarahisar, Kütahya, Aydın et Konya.

De plus, on acceptait dans la convention de confier au capital italien les affaires économiques qui ne seraient pas entreprises par le gouvernement turc ou les capitaux turcs, et de transférer les mines d'Ereğli à une société turco-italienne.

Il va sans dire que cette convention ne pouvait qu'être refusée par notre gouvernement.

Messieurs, il est tout-à-fait clair que les dispositions des conventions que les Puissances de l'Entente avaient fait signer à Bekir Sami Bey, président de la délégation, envoyée par nous en Europe pour faire la paix, n'avaient d'autre but que de faire accepter à notre gouvernement national — sous d'autres qualifications — l'accord tripartite que les mêmes puissances avaient conclu entre elles après le projet de Sèvres, appelé «accord tripartite», qui divisait l'Anatolie en zones d'influences. Les hommes d'Etat de l'Entente avaient également réussi à faire accepter leurs desseins à Bekir Sami Bey. On voit qu'à Londres, Bekir Sami Bey s'est davantage occupé des conventions isolées que des pourparlers de la conférence. L'écart entre les principes du gouvernement national et le système suivi par le personnage qui était ministre des Affaires Etrangères, est malheureusement inexplicable.

Je dois avouer que Bekir Sami Bey, lorsqu'il revint à Ankara avec ces conventions, m'étonna extraordinairement et attira mon attention. Il exprimait la conviction que le contenu des conventions qu'il venait de signer étaient conformes aux intérêts supérieurs du pays et prétendait pouvoir défendre cette conviction et la prouver également à l'Assemblée. Il était hors de doute que cette croyance de sa part était inopportune, et sa prétention illogique. Il était, non seulement, certain que sa manière de voir ne pourrait obtenir l'approbation de l'Assemblée, mais aussi qu'il serait renversé comme Ministre des Affaires Etrangères. Mais comme je ne jugeais pas convenable, dans les conditions de ces jours-là, d'enliser l'Assemblée dans de longues discussions et délibérations sur les questions politiques, je dis personnellement son erreur à Bekir Sami Bey et lui propose de se retirer du Ministère des Affaires Etrangères. Bekir Sami Bey accepta ma proposition et donna sa démission.

Mais, se fiant aux impressions que lui avaient laissées les différents entretiens qu'il avait eus lors de son voyage en Europe, comme président de la délégation, Bekir Sami Bey insistait sur sa conviction qu'il était possible de s'entendre avec les Puissances de l'Entente dans le cadre de nos principes. Et il soutenait qu'il pourrait servir à assurer ces accords. Là-dessus, je lui écrivis la lettre privée suivante:

A Bekir Sami Beyefendi, Député d'Amasya.

19-5-1921.

Vous connaissez les principes proclamés jusqu'ici au monde entier, à différentes occasions et par différents moyens, par le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et les lignes essentielles de ces principes peuvent être formulées par la courte phrase que voici:

«Assurer dans l'intérieur des limites nationales connues l'intégrité de notre pays et l'indépendance absolue de notre nation.» On comprend que, d'après les impressions qu'ont produit sur vous les contacts que vous avez eus, et le dernier voyage que vous avez fait, en qualité de président de notre délégation, vous êtes convaincu que les Puissances de l'Entente sont disposées à s'entendre avec notre pays sans violer nos principes. La Grande Assemblée Nationale de Turquie ne distingue pas encore les actes sérieux et sincères et les résultats pouvant confirmer ces dispositions des Ententistes. Au cas, où il vous serait donné de trouver un moyen susceptible de rendre possible la réalisation de vos suppositions à ce sujet, je vous certifie que la Grande Assemblée Nationale de Turquie et son gouvernement l'accepteront avec plaisir. Mustafa Kemal.»

Par la suite, Bekir Sami Bey se rendit de nouveau en Europe. Ce voyage non plus ne fut pas de la moindre utilité.

Seulement, lorsqu'on constata que les négociations entamées avec Monsieur Franklin Bouillon à Ankara étaient embrouillées par certaines démarches de Bekir Sami Bey à Paris, le gouvernement sentit la nécessité d'annoncer par le Canal de l'agence que Bekir Sami Bey n'était chargé d'aucune mission officielle.

De même que, au cours de son deuxième séjour en Europe, Bekir Sami Bey m'avait fait certaines communications; de même, à son retour, il me présenta un rapport. Certaines considérations que l'on rencontrait, soit dans ses communications, soit dans son rapport, n'étaient malheureusement pas de nature à écarter tout doute et toute hésitation sur la question de savoir si Bekir Sami Bey avait entièrement saisi l'idéal de la nation turque que nous poursuivions, et s'il avait agi conformément à cet idéal.

Bekir Sami Bey exprimait ses avis d'après les influences subies et les impressions reçues en Europe. Dans un télégramme chiffré, daté du 12 août 1921, après avoir critiqué notre politique, il disait: «Tandis que l'occasion existe encore pour nous, une politique intelligente peut sauver le pays du gouffre profond où il est tombé. Il est indispensable d'adopter une ligne de conduite inspirée par le souci du salut du pays, en examinant attentivement les événements. Dans le cas contraire, aucun de nous ne pourra se soustraire à la responsabilité qui lui incombe vis-à-vis de l'histoire et de la nation. Je vous prie, au nom du bonheur de la nation et du salut de l'Islamisme, d'adopter une ligne de conduite convenable et de m'en informer sans délai.»

Bekir Sami Bey était devenu partisan de la paix à tout prix.

Dans son rapport du 24 décembre 1921, il exprimait son point de vue à ce sujet de la façon suivante:

«Je crois fermement que la continuation de la guerre détruira et anéantira ce pays à tel point que son existence et celle de la nation seront en danger, et que les sacrifices consentis l'auront été en pure perte.

Je suis profondément convaincu que c'est seulement en continuant la guerre qu'on fera l'affaire de nos ennemis extérieurs et de l'intérieur, et qu'on attirera spontanément sur la nation les désastres et les malheurs que nous appréhendons.

Le devoir qui incombe votre Excellence est un fardeau énorme que presque aucun homme d'Etat n'a jamais eu à supporter. Vous avez assumé une tâche qui au cours de l'histoire ne peut échoir à un homme dans l'espace, je ne dis pas de cinq à six siècles, mais peut-être de dix à quinze siècles. Pour assurer, avec celui de la race turque, l'avenir du monde musulman tout entier, en évitant de tomber d'un excès à l'autre, et en ne sacrifiant pas aux bénéfiques du moment présent les vrais intérêts futurs, pour assurer et renforcer l'objectif national et musulman qu'il est possible de réaliser dans un délai très rapproché et dans une mesure plus grande que celle que nous souhaitons, même au prix d'un sacrifice provisoire, Votre Excellence peut gagner un nom immortel dans l'histoire du monde et devenir le Rénovateur par excellence de l'Islam. Dans le cas contraire il est hors de doute pour moi que la nation turque et, par ricochet, le monde musulman tout entier seront condamnés à la servitude et à l'avilissement. Je considère comme un devoir sacré dicté par mon patriotisme et mon attachement à l'Islam, de prier Votre Excellence de ne pas perdre l'occasion et la gloire de laisser pour toutes les générations musulmanes à venir jusqu'au jour du jugement dernier, un souvenir et un nom qui suivra immédiatement celui de notre Prophète.»

En somme, il proposait, dans toutes ces réflexions, de mettre fin à la lutte nationale, pour nous soustraire à l'asservissement et à l'avilissement, dans le cadre des conventions qu'il avait conclues lui-même à Londres.

Messieurs, ces considérations de Bekir Sami Bey n'avaient pas produit en moi une impression vraiment positive. Les idées qu'il y émettait, et sa manière de raisonner avaient fait naître la conviction qu'il était inutile et sans profit de causer et de discuter avec lui.

Messieurs, je voudrais vous mettre quelque peu au courant de la situation qui se déroulait au sein de la Grande Assemblée Nationale.

Vous savez que les Comités de l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli «se trouvaient parmi les électeurs de second degré au cours des élections pour la première Assemblée Nationale. Cela étant, on pouvait dire que l'Assemblée prise dans son ensemble avait le caractère d'un groupement politique issu de l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli». Effectivement, on avait agi ainsi au début. L'objectif fondamental de l'Assemblée in corpore servait de base à l'objectif fondamental de l'Association. Vous savez que les principes arrêtés dans les Congrès d'Erzurum et de Sivas, après avoir reçu la sanction de la dernière Chambre des députés d'Istanbul, furent résumés et réunis en un tout sous le nom de pacte national. Ces principes ayant été

adoptés également par la Grande Assemblée Nationale, c'est dans les limites de ce cadre que l'on travaillait à obtenir une paix assurant l'intégrité du pays et l'indépendance de la nation. Cependant, à mesure que le temps passait, des difficultés commencèrent à surgir en ce qui concerne l'organisation et l'aboutissement du travail commun. Même dans les questions les plus simples, les voix se trouvaient partagées, et les travaux de l'Assemblée étaient voués à la stérilité. Pour remédier à cet état de choses, quelques personnes prirent, vers le milieu de l'année 1920, l'initiative de créer certaines organisations. Toutes ces tentatives visaient à assurer la régularité des débats et à provoquer un résultat positif en groupant solidement les voix autour des matières qui faisaient l'objet de la discussion.

J'ai eu l'occasion de vous exposer que j'avais présenté à l'Assemblée le programme daté du 13 septembre 1920 et qui est la source de notre première Charte constitutionnelle. Une partie de ce programme fut lue à l'Assemblée à la séance du 18 septembre. J'avais fait imprimer et publier, accompagnée de cette partie, une motion que j'avais soumise à l'Assemblée et qui avait servi de base à ce programme, le tout réuni sous le titre de «programme de politique populaire». Cette motion qui avait été lue et acceptée à l'Assemblée dès l'ouverture de celle-ci, fixait le caractère essentiel de la grande Assemblée Nationale et formulait les points de vue concernant notre système d'administration. Les organisations dont j'ai parlé, s'inspirant de mon programme, commencèrent à s'affubler d'une foule de titres et d'arrêter leur programme. Pour vous en donner une idée, je citerai les principales parmi ces organisations:

- A — Le groupe de «la solidarité» (Tesanüt).
- B — Le groupe de «l'indépendance» (Istiklâl).
- C — Le groupe de «l'Association pour la Défense des Droits».
- D — Le groupe «populaire» (Halk Zümresi).
- N — Le groupe de «réforme» (Islahat Grubu).

En dehors de ces groupes, on discernait certaines petites formations anonymes réunies pour des buts personnels.

Messieurs, chacun des groupes dont je viens de citer les noms, quoique constitués dans le but d'établir la discipline et d'assurer l'unité des voix dans les débats de l'Assemblée, provoquèrent par leur existence un résultat contraire.

En effet, ces groupes dont le nombre était considérable et les adhérents limités, entrèrent en rivalité les uns avec les autres et, par ce fait qu'ils refusaient de s'entendre parler, avaient positivement commencé à provoquer des désordres au sein de l'Assemblée.

En particulier, après le vote, par l'Assemblée, de la loi constitutionnelle, c'est-à-dire vers la fin de janvier 1921, on pouvait constater qu'il était devenu doublement difficile d'assurer d'une façon générale dans n'importe quelle question, l'union et la coopération des membres et des groupes de l'Assemblée. Cela était dû à ce que les idées et les vœux qui s'étaient unifiés sans condition ni restriction aucune autour des principes du Pacte National, étaient loin de présenter le même aspect lorsqu'il s'agissait des points de vue énoncés dans la Loi Constitutionnelle.

Je m'appliquai beaucoup directement, tantôt à opérer l'union entre les groupes existants, tantôt à renforcer l'un d'eux pour arriver enfin à faire un peu de besogne. Mais ayant fini par constater que les résultats obtenus de cette manière n'étaient point durables, je fus obligé d'intervenir personnellement.

Finalement, je pris le parti de constituer moi-même un groupe portant le nom «Groupe pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli». Je plaçai en tête du programme que je préparai pour ce groupe, un article fondamental dont l'esprit se résumait en deux points. Le premier était celui-ci: le groupe assurera l'intégrité territoriale du pays et l'indépendance de la nation dans le cadre des principes posés par le pacte national. Il aura recours à toutes les forces matérielles et morales de la nation pour les diriger dans le sens afin voulu d'obtenir la paix et la tranquillité.

Il fera servir à ce but essentiel toutes les organisations et toutes les institutions tant publiques que privées du pays.

Deuxième point: Le groupe dépensera tous ses efforts dès à présent dans la cadre de la loi constitutionnelle afin de préparer et de fixer, au fur et à mesure, l'organisation de l'Etat et de la nation.

Messieurs, après avoir convoqué tous les groupes et la plupart des membres de l'Assemblée, je parvins à assurer leur union sur ces deux principes. L'article fondamental que je viens de signaler, ainsi que les articles rédigés plus tard et relatifs au règlement intérieur du groupe, furent votés à la séance du 10 mai 1921. Moi-même j'assumai la

Présidence du groupe à laquelle j'avais été élu par un vote de l'assemblée générale de celui-ci.

Messieurs, de même qu'il existait déjà dans le pays une «Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli», de même, il venait de se former dans l'Assemblée un groupe politique issu de cette Association et portant le même titre. Ce que la chambre des députés d'Istanbul s'était abstenue de faire, fut réalisé à Ankara seulement quatorze mois après la dispersion de celle-ci.

Ce groupe permit au gouvernement d'exercer ses fonctions pendant toute la durée de la première législature.

Toutefois, il y eut des personnes qui trouvèrent significatif le second point contenu dans l'article fondamental du règlement intérieur du groupe.

Ces personnes, sans rien laisser paraître de leurs sentiments, ne tardèrent point à entrer immédiatement en activité pour empêcher la réalisation du but que ce point impliquait.

Les tentatives de ce genre, que nous pourrions qualifier d'activité négative, prenaient deux formes.

C'était d'abord au sein du groupe, que cette activité s'exerçait pour pervertir les esprits et les préparer contre moi. C'était ensuite au sein du pays même et au milieu de nos propres organisations. L'exemple le plus évident à l'appui de cette assertion nous est fourni par la tentative à laquelle s'étaient prêtés le religieux Raif Efendi, Député d'Erzurum, avec certains de ses collègues, après le vote de la loi constitutionnelle et dès avant la formation du groupe. Avec votre permission, je vous donnerai quelque renseignements là-dessus. Le religieux Raif Efendi et ses camarades transformèrent le titre du siège local à Erzurum de l'«Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli» en celui d'«Association pour la sauvegarde des choses sacrées». Par ailleurs, Raif Efendi fit ajouter en tête des principes qui forment les idées maîtresses de l'Association, certains paragraphes tendant au maintien du Khalifat et du Sultanat et de la forme du gouvernement.

Il s'avisa d'étendre son action à d'autres vilayets, notamment aux Provinces Orientales, en y expédiant toutes sortes de proclamations.

Aussitôt que j'en fus informé, je le fis savoir à Kazım Karabekir Pacha, Commandant le front oriental, en le priant de rappeler à la raison le religieux Raif Efendi ainsi que ses camarades, afin qu'ils abandonnent leur projet. Après un échange de correspondance entre Kazım Karabekir

Pacha qui se trouvait à Sarıkamış, et le religieux Raif Efendi qui, à ce moment, était à Erzurum, Raif Hoca se rendit personnellement au quartier général du Pacha. En lui expliquant les raisons qui l'avaient amené à se servir du titre d'«Association pour la sauvegarde des choses sacrées», Raif Efendi déclara que le but qu'il s'était proposé était de sauvegarder les droits du Khalifat et du Sultanat et d'éviter coûte que coûte l'instauration du régime républicain qui, disait-il, serait la cause de grands inconvénients et de divisions intestines, dans la vie actuelle et future du pays et du monde musulman. Après avoir émis l'avis qu'à certains indices on s'apercevait que le groupe de la «Défense des Droits» formé dans l'assemblée visait à remplacer le régime du Kalifat et du Sultanat par le régime républicain, il disait qu'il était excusable de ne pas reconnaître la légitimité de ces entreprises.

Dans son télégramme chiffré du 11 juillet 1921, où Kazım Karabekir Pacha me transmettait ces renseignements, celui-ci faisait valoir, entre autres considérations, la suivante: «On s'aperçoit que la loi constitutionnelle votée par la Grande Assemblée a consacré les principes se rapportant à la forme du gouvernement. Or, prévoyant des difficultés dans la mise en application des clauses de cette Loi, je trouvai plus utile que les dispositions de cette loi restassent à l'état de programme d'un parti politique.

Cette idée, je tiens à l'expliquer au point de vue du sentiment général et des opinions en cours dans ma région et dont j'ai pu pénétrer exactement la tendance.

La plupart des adhérents du groupe qui s'était constitué dans l'Assemblée avec un programme favorable à la Loi Constitutionnelle, sont ceux qui paraissent mus par l'ambition de jouer un rôle dans les destinées du pays, à la faveur d'un nouveau changement politique. Dans le peuple, ce n'est qu'une infime minorité qui appuie les nouvelles idées d'organisation. Si les députés se montrent partisans de la Loi Constitutionnelle, ce n'est qu'une affaire d'opinion personnelle. Dans ces entreprises, où il ne s'agit rien moins que de changer d'une façon radicale la forme du gouvernement, et qui doivent marquer dans l'histoire, je suis convaincu de la nécessité de consulter, comme de juste, nos autorités militaires et civiles, ainsi que les Comités locaux des 'Associations pour la Défense des Droits' qui portent tous la responsabilité des destinées du pays. La question devrait également être soumise à l'examen d'une Assemblée extraordinaire, et c'est seulement après cela qu'on pourrait prendre une résolution.»

Messieurs, après la victoire décisive et lors de la proclamation de la République par la deuxième Grande Assemblée Nationale, Kazım Karabekir Pacha, dans les déclarations qu'il fit à la presse d'Istanbul, résumait ses plaintes et les sentiments qu'il exprimait depuis longtemps dans la forme que voici :

«On ne nous a pas consultés sur la proclamation de la République.»

Dans ses observations, Kazım Karabekir Pacha paraît avoir oublié que la Grande Assemblée Nationale était précisément une Assemblée extraordinaire composée de représentants auxquels la nation avait confié des pouvoirs extraordinaires. Il insinue en même temps qu'il désapprouve et la loi votée par la dite Assemblée et la Loi Constitutionnelle.

Ce qui est plus étrange encore c'est qu'il dit qu'il est convaincu de la nécessité de consulter les Autorités militaires et civiles et les Comités locaux des «Associations pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli» lorsqu'il s'agit d'adopter des résolutions pouvant entraîner une modification du régime étatique.

Kazım Karabekir Pacha fait également objection à ce que j'aie des attaches avec le groupe de la «Défense des Droits». Après avoir dit: «Je suis surtout partisan de ce que Votre Excellence reste toujours à l'écart... des partis politiques de ce genre», il me conseille d'adopter à l'égard de tous les partis une attitude neutre. Je répondis à ce télégramme, le 20 juillet 1921. Qu'il me suffise de citer ici quelques passages de cette réponse, assez longue d'ailleurs, qui seront capables d'éclaircir certains points. Je disais: «Le groupe de la 'Défense des Droits', s'est constitué dans un but net et précis, qui est d'assurer l'indépendance complète du pays. L'application de la Loi Constitutionnelle est comprise également dans ses objectifs. La Loi Constitutionnelle n'est pas une loi complète et détaillée, déterminant toute la condition juridique de l'Etat turc et les points accessoires de l'administration. Cette loi se borne à introduire dans notre organisation civile et administrative le principe de la démocratie que nous commandent les nécessités du temps. Il n'y a rien dans cette loi qui exprime l'idée de république. L'opinion de Raif Efendi d'après laquelle elle suggérerait la substitution prochaine du régime républicain au régime monarchique est purement imaginaire. Quant à l'affirmation que parmi les personnes auxquelles l'administration centrale est confiée, il y en aurait quelques unes dont la personnalité et les antécédents pourraient prêter à la critique, elle demande à être corroborée par des preuves plus concrètes.

L'idée de ne confier les affaires qu'à des hommes formés, d'une éducation parfaite, doués de talents administratifs et possédant toutes les qualités personnelles, constitue tout au plus un rêve fort beau et doux à caresser. Mais chez nous, comme chez les peuples les plus avancés du globe, il est impossible de trouver des hommes en nombre suffisant jouissant du respect public dans toutes les professions, tous les cercles et toutes les régions.

Chercher à affaiblir l'unique force et l'unique organisation, sur lesquelles le pays doit s'appuyer sous l'empire d'idées et de revendications imaginaires et définies, ne saurait être considéré que comme un acte de folie ignorante, sinon comme un acte de trahison.

Votre Excellence sait bien que toute entreprise importante dans la voie du progrès ne manque pas, selon les circonstances, de présenter des inconvénients sérieux. Ce qui importe, c'est de ne pas rester en défaut en ce qui concerne le choix des moyens et des mesures propres à réduire ces inconvénients au minimum.»

Après cela, Messieurs, j'expliquerai de la façon suivante mon idée concernant la proposition de consulter, dans l'élaboration de la Loi Constitutionnelle, les Autorités civiles et militaires et les organisations de la «Défense des Droits»:

«Ainsi que Votre Excellence le sait, nous vivons en gouvernement constitué, et nous devons adopter toutes les conceptions qui découlent de cette condition. Vous voudrez bien convenir avec moi que, sous l'effet d'idées reçues de loin, il n'est pas possible d'exercer une influence quelconque sur la forme dans laquelle la Loi Constitutionnelle s'était cristallisée, après avoir été discutée dans les commissions et en séance plénière.»

Kazım Karabekir Pacha avait aussi demandé à être renseigné sur les raisons qui avaient motivé la hâte que l'on avait mise, disait-il, à élaborer la Loi Constitutionnelle, sur les difficultés éventuelles d'application de la loi, de même que sur le point concernant la question du Khalifat et du Sultanat.

Dans ma réponse à ces questions, j'avais dit: «la raison de l'attitude qui a paru hâtive à Votre Excellence n'est autre que le souci de diriger dans un sens défini le courant démocratique qui se fait jour chez nous, aussi bien que partout ailleurs; d'empêcher que d'autres complications ne viennent à ce produire autour de cette question; de sauvegarder les droits nationaux que durant des siècles entiers, des hommes incapables ont

constamment méconnus et violés; d'accorder à la nation, propriétaire véritable de ces droits, la faculté de faire entendre sa voix; enfin, de mettre à profit les circonstances extraordinaires du moment, favorables au développement de cette grande idée.

Pour se faire une idée exacte de la mesure dans laquelle cette loi pourrait être appliquée, il faudrait faire entrer en ligne de compte le degré d'énergie et de capacité administrative de ceux qui auront l'occasion de présider à cette application. La question du Khalifat et du Sultanat ne se pose pas, comme une question d'importance primordiale. Ce dont il s'agit, c'est de définir les droits que possède le Souverain, pour la détermination et la limitation desquels les expériences des derniers siècles et le sens exact des droits de la nation que renferme le concept étatique, doivent servir de facteurs, et de délimiter ces droits. Sur cette base nous n'avons pas encore de formule définitivement arrêtée.»

Dans ma réponse à la proposition de Kazım Karabekir Pacha qui m'invitait à rester neutre au lieu de prendre la présidence du groupe, je répondis comme suit:

«Je ne suis pas le président d'une Assemblée ayant le caractère d'une Chambre de députés. Même s'il en était ainsi, il serait naturel que j'appartinse à un parti politique. Or, comme la Grande Assemblée Nationale exerce en même temps le pouvoir exécutif, cela revient à dire que je préside une Assemblée ayant pour ainsi dire le caractère d'un gouvernement.

Pour un chef exécutif, il est indispensable d'appartenir au parti de la majorité. Cela étant, rien ne m'empêche d'être le président d'un parti politique qui s'est jeté dans la mêlée avec un programme détaillé. De même qu'il ne m'est pas possible de me séparer de l'Association à laquelle je me suis identifié de tout mon être, de même il est indispensable que j'aie ma place au milieu du groupe qui a donné naissance à cette Association. Au fond, le groupe contient une majorité écrasante qui comprend presque la totalité des membres de l'Assemblée. Ceux qui sont restés en dehors du groupe se composent des députés d'Erzurum, Celaledin Arif Bey et Hüseyin Avni Efendi avec quelques-uns de leurs pareils, ainsi que de certaines personnes voulant garder leur liberté d'action.» —

Messieurs, İzzet et Salih Pachas qui se trouvaient à cette époque à Ankara, ne s'y sentirent jamais à leur aise. Ils nous faisaient parvenir constamment leurs prières de façon directe ou indirecte demandant à être mis en liberté et autorisés à aller rejoindre leurs familles à İstanbul. Ils

prodiguaient les assurances qu'à leur rentrée, ils se tiendraient complètement à l'écart de la vie politique.

Au début du mois de mars 1921, pendant qu'İsmet Pacha se trouvait à Ankara où il était arrivé pour poursuivre la solution de certaines affaires, les Pachas réitérèrent leurs démarches.

Un jour que le Conseil des Ministres tenait une réunion, Ahmed İzzet Pacha vint au siège du gouvernement, se faisant annoncer à İsmet Pacha qui assistait à la Séance du Conseil. İsmet Pacha eut une conversation avec lui. İzzet Pacha se répandit en de longues explications pour lui assurer que, sur la proposition qui lui avait été faite par nous, il donnait sa parole d'honneur qu'il n'accepterait aucune fonction officielle à İstanbul, renouvelant sa prière d'être mis en liberté pour aller rejoindre sa famille. Il ajoutait que Salih Pacha de son côté donnait la même parole et formulait la même prière d'être mis en liberté.

İsmet Pacha fit part au Conseil de ces explications et prières. Le Conseil des Ministres jugeant que la présence de ces Pachas à Ankara n'avait été d'aucun profit dans nos travaux, qu'ils y constituaient plutôt un poids inutile et, qu'au surplus, ils fournissaient un prétexte à la création de certains courants hostiles, ne vit pas d'inconvénients au retour des Pachas à İstanbul.

Pourtant, je fis remarquer que la parole donnée par İzzet Pacha et par son collègue, manquait de sérieux et de sincérité et que j'étais convaincu qu'à leur retour à İstanbul, ils reprendraient sans aucun doute leurs fonctions dans le gouvernement d'İstanbul pour continuer à nous créer des ennuis. On fit observer que le Pacha s'était engagé sur son honneur. Je déclarai qu'on ne saurait leur accorder la permission sollicitée que s'ils prenaient par écrit et sous leur signature l'engagement qu'ils avaient pris verbalement. İsmet Pacha s'en fut communiquer ma proposition à İzzet Pacha qui attendait dans la chambre à côté. Se saisissant, sur le champ, d'une plume, ce dernier écrivit, sur un papier qu'il signa, un engagement en vertu duquel il devait donner sa démission du Cabinet. Si mes souvenirs ne me trompent pas, il le fit aussi signer à Salih Pacha.

Cet engagement tout court me parut insuffisant. Il n'avait pas la même portée que les déclarations verbales. Je signalai aussitôt à l'attention de mes collègues qu'il y avait là une ruse, ajoutant qu'İzzet Pacha devait rédiger par écrit les déclarations verbales faites à İsmet Pacha et les signer. On ne voulut pas admettre qu'après tant d'assurances et d'explications,

İzzet Pacha eût pu rédiger cet engagement dans une autre intention. Ils intervinrent donc pour faire considérer ce document comme suffisant.

Voilà de quelle manière frauduleuse İzzet et Salih Pachas s'assurèrent le moyen de regagner İstanbul.

Dès leur retour dans cette ville, les Pachas donnèrent effectivement leur démission. Mais très peu de temps après, ils occupèrent dans le même Cabinet d'autres fonctions ministérielles, ce dont ils nous informèrent télégraphiquement. İzzet Pacha, qui avait pris le Département des Affaires Etrangères du gouvernement d'İstanbul, nous disait qu'il n'était revenu au pouvoir que pour prévenir la calamité menaçant la nation et le pays, après quoi il nous prodiguait ses conseils. Je lui donnai la réponse que voici :

29 juin 1921.

A Son Altesse Ahmed İzzet Pacha à İstanbul.

J'ai reçu votre télégramme par l'entremise du Directeur du bureau d'information de Zonguldak. Je constate simplement que votre situation est contraire à l'engagement que vous avez pris avec Son Altesse Salih Pacha. Un seul point me fait hésiter en votre faveur: C'est qu'en assumant cette fois un poste, vous serez peut-être en mesure de détourner du pays et de la nation une calamité qui les menace. A notre première entrevue, vous aviez reconnu vous-même combien étaient fragiles les raisons par lesquelles vous motiviez votre acceptation d'un portefeuille avant que vous ne fussiez venu à Ankara, dans une bonne intention et avec l'espoir d'être utile au pays.

Votre télégramme ne nous montre pas avec une précision suffisante les raisons qui ont pu vous conduire à cette nouvelle position.

Par ailleurs, nous accordons une attention soutenue à toutes celles de vos recommandations qui sont en accord avec les intérêts du pays et de la nation, avec les traités conclus en somme, avec le pacte national, et nous adoptons les mesures nécessaires en vue de leur réalisation.

Par conséquent, étant donné la situation générale et les idées suggérées à Votre Excellence, je crains que l'on n'ait abusé cette fois encore comme l'autre, de sa crédulité. Nous serions heureux, d'obtenir des explications de nature à infirmer ces déductions et ce jugement de notre part, et d'assister à un développement concret des événements dans ce sens.

Mustafa Kemal.

İzzet Pacha répondit à notre communication par le télégramme suivant, daté du 6 juillet.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha, Ankara. La parole que nous avons donnée avec Salih Pacha comportait la présentation de notre démission aussitôt après notre rentrée. Cet engagement, nous l'avons tenu. Je ne sais s'il nous était possible de renoncer éternellement au service de l'Etat et surtout de nous dérober au sacrifice qui nous était proposé en ces sombres jours, où les Puissances de l'Entente aident la Grèce matériellement et où la probabilité se dessine, de voir İstanbul cédée à celle-ci pour lui servir de base navale? Je me demande si vous-même pourriez approuver cela.

A Ankara et à Bilecik, je trouvais un inconvénient à prolonger notre discussion, devant des personnes qui m'étaient inconnues. J'avais donc fait semblant, par prudence, de me rendre à vos arguments. Lors de notre retour, j'avais même, au cours de mes déclarations faites de propos délibéré, montré assez de courage civique pour prendre sur moi toute la responsabilité des événements.

L'attitude de l'une des personnes qui assistaient à nos premiers entretiens et qui s'est fait jour par la suite, a démontré que j'avais raison de rester sur mes gardes. Mais je n'admets pas avoir été trompé à aucun moment par qui ce soit. Je suis resté fidèle à l'idée d'entente qui m'a conduit auprès de vous, ainsi que le prouvent les discussions au Conseil des Ministres et le mémoire que j'ai présenté à celui-ci. Loin d'admettre la crédulité qui m'est imputée, ma confiance en moi-même et dans mes opinions s'est accrue en constatant, qu'alors comme aujourd'hui, j'avais exactement apprécié la situation politique dans tous ses détails. Il ne m'appartient pas de soulever le point de savoir, s'il est utile ou non pour nous d'avoir accepté des portefeuilles en ce moment-ci. Je vous serai seulement reconnaissant de m'expliquer quel est l'inconvénient que vous y voyez. Si l'on considère la situation, de jure, du gouvernement d'ici et la présence, à İstanbul, des missions des Puissances intéressées, on se rend compte qu'il n'est ni possible ni juste de réduire à néant cette situation. Au surplus, le présent Cabinet dans sa grande majorité ne poursuit, ni pour le présent, ni pour l'avenir, aucune visée personnelle, s'étant consacré exclusivement au salut de la patrie. C'est dans la même intention qu'il désire, de tout cœur, arriver avec les personnages d'Ankara à une entente raisonnable en ce qui concerne la conciliation et l'unification des idées et des efforts. Si sa sincérité est payée de retour, il pourra même prêter son assistance et rendre des services avantageux. Au

cas, où ses espoirs seraient déçus, j'ai l'honneur de vous déclarer qu'il déclinera la responsabilité morale des erreurs et des fautes pouvant découler de cette mésentente.

Ahmed İzzet.

J'avais écrit, au crayon, ces lignes au bas de ce télégramme: «Le Conseil des Ministres a décidé de garder cette pièce dans le dossier auquel elle appartient, en attendant qu'il soit procédé, en temps opportun, aux formalités nécessaires.»

Mustafa Kemal.

Messieurs, Ahmed İzzet Pacha avait préféré se constituer le serviteur de Vahideddin plutôt que de rester au milieu du peuple turc qui l'avait Nurri et élevé dans son sein, et de lui venir en aide dans ses jours de sombre détresse. Il se soumit au Fetva de Dürrizâde Esseyit Abdullah et se garda bien d'enfreindre les ordres du Sultan et d'encourir les foudres du Chéri. Ahmed İzzet Pacha s'est livré à d'autres tours d'adresse dont je vais vous entretenir également.

Pendant que les combats avec l'ennemi se poursuivaient et que nous nous efforcions de lui opposer toutes les forces matérielles et morales de la nation, Ahmed İzzet Pacha, lui, continuait à déverser le poison de son pessimisme, producteur de désespoir et de lassitude, au moyen de lettres qu'il expédiait aux personnages à qui les grandes forces de la nation avaient été confiées. Il trouvait matière à raillerie dans mes déclarations exprimant la certitude que nous vaincrons l'armée ennemie; que nous sauverons la patrie. Il nous signalait, en guise de menace, le mouvement de l'armée grecque qui, après la deuxième bataille d'İnönü, avançait de nouveau vers l'est jusqu'à la Sakarya, s'avisant ainsi de nous faire la leçon.

Messieurs, par une coïncidence bizarre, le jour même où, par notre contre-offensive à la Sakarya, nous avons obligé l'ennemi à battre en retraite, on m'avait montré, par nécessité de service, une lettre due à ce cerveau mégalomane, dans laquelle il prétendait que la ligne de conduite que je poursuivais entraînerait le désastre. Cette lettre nous avait laissé plongés dans un profond étonnement.

Après avoir assisté à la retraite de l'armée hellénique, d'abord de la Sakarya et en dernier lieu d'İzmir; après avoir lu le Traité de Lausanne, İzzet Pacha a-t-il par hasard de nouveau récité cette phrase de son télégramme du 6 juillet 1921: «Loin d'admettre la crédulité qui m'est imputée, ma confiance en moi-même et en mes opinions s'est accrue en constatant qu'alors comme aujourd'hui, j'avais exactement apprécié la situation politique dans tous ses détails.»

Pour moi, je serais tenté de le croire!

Messieurs, İzzet et Salih Pachas restèrent à Ankara pendant des mois entiers. Nous étions prêts à leur offrir des situations dans le gouvernement national à condition qu'ils adoptassent nos principes nationaux. Ils ne l'entendirent pas de cette oreille. Ils ne vinrent pas une seule fois à l'Assemblée. Mais dans tous les cas, ils étaient informés des lois promulguées par la Grande Assemblée Nationale de Turquie; ils étaient parfaitement au courant des dispositions de ces lois et de l'attitude si nettement fixée de la Grande Assemblée et de son Gouvernement à l'égard d'İstanbul. Enfreignant ces lois et cette attitude, ils passèrent de nouveau à la tête des affaires à İstanbul, se consacrant exclusivement à la tâche de détruire le prestige et l'influence de la nation et de compromettre ses entreprises, afin de maintenir l'autorité de Vahideddin, devenu simple jouet entre les mains des ennemis.

Je ne me charge pas de préciser la signification de ces procédés. J'en laisse le soin au peuple turc et aux générations à venir.

Messieurs, à cette occasion, je recommanderai à mon vénéré peuple de ne pas cesser un seul instant d'analyser avec attention le fond du caractère et de la conscience des hommes élevés par lui et qu'il doit honorer un jour de ses faveurs.

Honorables Messieurs, je veux maintenant en venir aux événements en rapport avec la grande bataille rangée de la Sakarya, mais avec votre permission, je ferai précéder mon exposé d'une petite introduction. Entre la seconde bataille d'İnönü et l'attaque générale grecque, qui eut lieu le 10 juillet 1921, il se passa près de trois mois.

La position des adversaires, dans les journées qui précédèrent cette date, était la suivante:

Notre armée était concentrée principalement à Eskişehir, dans les positions d'İnönü au nord-ouest et dans la région Kütahya — Altıntaş. Dans la région d'Afyonkarahisar, nous avions deux divisions. Une division se trouvait à Geyve et une autre dans la région du Méandre.

L'armée grecque maintenait en formation compacte un corps d'armée à Bursa et deux autres corps d'armée à l'est d'Uşak. Elle disposait également d'une division au Méandre. L'offensive des Hellènes fut le signal d'une série de combats connus sous le nom de combats de Kütahya—Eskişehir et qui durèrent quinze jours. Le soir du 25 juillet 1921, notre armée s'était repliée, avec le gros de ses forces à l'est de la Sakarya.

Je voudrais faire mention ici des principales causes qui avaient rendu nécessaire ce mouvement de recul.

L'armée grecque qui, après la seconde bataille d'İnönü, avait recouru à la mobilisation générale, était notablement supérieure à la nôtre en effectifs, en fusils, en mitrailleuses et en canons.

Lors du déclenchement de l'offensive ennemie, en juillet, les perfectionnements marqués jusqu'alors dans le fonctionnement du gouvernement national et dans la conduite de la lutte, ne nous paraissaient pas encore suffisants pour nous autoriser à décréter, à notre tour, la mobilisation générale et à opposer de la sorte à l'ennemi, sans nous laisser influencer par aucune autre considération, toutes les ressources et tous les moyens d'action dont disposait la nation. C'est là qu'il faut chercher la cause la plus évidente de la disproportion qui existait à tants de points de vue entre les deux armées se trouvant l'une en face de l'autre. Comme conséquence, n'ayant pas encore réussi à procurer à l'armée ce qu'il lui fallait, surtout en moyens de transport, la capacité de mouvement et la mobilité de nos divisions, équivalaient à zéro. La tâche essentielle que, au point de vue militaire, nous avons assumée devant l'offensive que le peuple grec, réunissant toutes ses forces, venait de déclancher contre nous, était encore celle que nous nous étions constamment imposée depuis le début de la lutte nationale. On peut la résumer de cette façon: résister toutes les fois qu'il y aurait une attaque grecque, arrêter celle-ci et la neutraliser par des mouvements militaires appropriés et gagner du temps pour former la nouvelle armée. Cette tâche primordiale, il importait de ne pas la perdre de vue, surtout devant la dernière offensive ennemie. Cette considération m'amena, le 18 juillet 1921, à donner à İsmet Pacha les directives générales suivantes, après notre entrevue à son quartier général, situé à Karaca Hisar au sud-ouest d'Eskişehir où j'étudiai minutieusement la situation:

«Après avoir rassemblé l'armée au nord et au sud d'Eskişehir, il faudra que nous mettions une grande distance entre elle et l'armée ennemi, en vue de rendre possible notre reconstitution, notre réorganisation et notre renforcement. Dans ce but, on pourrait même se retirer jusqu'au nord de la Sakarya. Si l'ennemi nous poursuit sans s'arrêter, il s'éloignera de ses bases d'opération et sera contraint d'organiser à nouveau des lignes d'étapes. En tous cas, il se trouvera en présence d'un grand nombre de difficultés qu'il n'aura pas pu prévoir. Au contraire, notre armée formera un bloc et sera placée dans des conditions plus favorables par rapport à l'ennemi. Le plus grand inconvénient d'une pareille tactique serait la secousse morale

que pourrait éprouver l'opinion publique du fait de l'abandon, aux mains de l'ennemi, d'un grand territoire et de places importantes comme Eskişehir. Mais ces inconvénients disparaîtront d'eux-mêmes en peu de temps à la suite des résultats heureux que nous allons remporter.

Appliquons sans hésiter ce que nous dictent les nécessités de l'art militaire. Pour ce qui est des autres inconvénients, nous saurons bien y parer.»

Messieurs, les inconvénients d'ordre moral que j'avais prévus, ne tardèrent pas à se manifester.

Les premières émotions se firent jour dans l'Assemblée. Les opposants surtout se mirent tout de suite à faire des discours pessimistes en criant sur tous les tons: Où va l'armée? où mène-t-on le peuple? Il doit y avoir certainement quelqu'un qui est responsable des événements. Où est-il? Il est invisible. Nous voudrions voir à la tête de l'armée le véritable agent de la triste et lamentable situation où nous sommes tombés aujourd'hui.

Il n'y avait aucun doute que celui auquel les orateurs discourant de cette façon voulaient faire allusion, n'était autre que moi-même.

Enfin, Sélaheddin Bey, Député de Mersin, prononça mon nom de la tribune en m'invitant à prendre le commandement. Le nombre de ceux qui se rangèrent à son avis augmenta. Il y en avait d'autres qui y étaient opposés. Messieurs, il convient de nous étendre un peu sur les motifs de cette divergence d'opinion. D'abord, nous pouvons diviser en deux catégories ceux qui proposaient de me confier le commandement effectif. D'après ce que je savais moi-même et d'après les sentiments de beaucoup d'autres, une certaine partie en était arrivée à cette conviction que l'armée était entièrement défaite, qu'il n'y avait plus à espérer le rétablissement de la situation et que la cause nationale que nous défendions, était irrémédiablement perdue. Sous l'influence de cette conviction, ils voulaient se soulager en déversant sur moi tout leur courroux. Ils voulaient que je sombre à la tête de l'armée qui, d'après eux, était en déroute et ne pourrait plus se relever. D'autres, — je puis même dire la majorité, — guidés par leur sentiment de confiance et de reconnaissance à mon égard, désiraient sincèrement me voir à la tête de l'armée.

Ceux qui, par contre, voyaient des inconvénients à ce que j'assume le commandement effectif dès ce moment, opinèrent de la façon suivante: Il n'est pas prouvé que dans tout combat futur, l'armée soit capable de remporter des succès, et peut-être, elle devra encore se

replier. Dans ce cas, si c'est lui-même qui exerce effectivement le commandement, il est possible, à en juger par l'opinion publique, que l'on se mette à croire que la situation ne permet plus le moindre espoir. Or, la situation générale n'est pas encore telle qu'elle puisse nous imposer de faire le sacrifice de nos dernières mesures, de nos derniers moyens et de nos dernières forces. Par conséquent, le moment n'est pas encore venu pour qu'il dirige, lui personnellement, les opérations militaires si nous voulons que l'opinion publique conserve ses dernières espérances.»

Je soumis à l'étude avec tout le soin que méritait le cas, les convictions qui s'étaient cristallisées à la suite de ces discussions. Les partisans de l'idée qui vient d'être exprimée en dernier lieu, mettaient en avant des arguments solides. Les clameurs de ceux qui mettaient en avant des demandes dépourvues de sincérité, influencèrent profondément et de façon inquiétante ceux qui proposaient de bonne foi que j'assume le commandement. Toute l'Assemblée en vint à considérer ma prise effective de commandement comme la dernière solution et le dernier moyen qu'il nous restait à adopter.

Cette façon de l'Assemblée d'envisager la situation, s'étendit rapidement, même au dehors. Mon silence et le fait que je ne mettais pas d'empressement à me charger du commandement effectif, rendirent générale l'idée d'une catastrophe inévitable et prochaine. Aussitôt que je m'en fus aperçu, je montai à la tribune.

Messieurs, la situation dont je parle, se déroulait dans une séance secrète de l'Assemblée tenue le 4 août 1921. Après avoir remercié les membres de l'Assemblée de la sympathie et de la confiance qu'ils me témoignaient, je présentai au bureau de l'Assemblée la motion suivante:

Le 4 août 1921.

A l'honorable Présidence de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

A la demande des membres de l'Assemblée et me rendant au vœu général qu'ils ont bien voulu exprimer, j'accepte le commandement suprême. Je me charge de cet office sous réserve d'exercer effectivement les pouvoirs qui appartiennent à l'Assemblée, cela, afin que nous puissions obtenir, avec le maximum de célérité, les avantages qui résultèrent de la dévolution de ces fonctions à ma personne et, afin qu'avec la même célérité, nous puissions accroître et compléter les forces de notre armée, tant au point de vue matériel que moral, et lui assurer

une direction ferme. Pour affirmer, une fois de plus, devant la nation que je suis pour la vie, le serviteur le plus fidèle de l'idée de souveraineté nationale, je demande également que ces pouvoirs soient limités par un court délai, de trois mois par exemple.

Mustafa Kemal Président de la
Grande Assemblée Nationale de Turquie.

Messieurs, ma motion servit d'occasion pour mettre à jour les desseins cachés de ceux qui cherchaient à donner le change sur leurs véritables intentions. Aussitôt les objections de se manifester. «Pour commencer, disait-on, nous ne pouvons accorder le titre de Commandant en chef qui est inhérent à la personnalité morale de l'Assemblée. C'est Vice-Généralissime qu'on doit dire.» Ensuite, on exprima l'avis qu'il ne saurait être question de m'accorder un privilège aussi étendu que celui de disposer de tous les pouvoirs de l'Assemblée. Je persistai dans mon point de vue, en soutenant que je ne pouvais pas accepter un titre démodé, accordé jadis par les Padichahs et les Khalifes, d'autant plus que je ne voyais pas pourquoi on me le refuserait puisque j'en remplirais en fait les fonctions. Nous traversions des circonstances extraordinaires, ainsi que l'Assemblée s'en rendait compte et venait de l'expliquer. Il fallait donc que mes actes et les résolutions que j'aurais à prendre le fussent également. Il était indispensable que je fusse à même de mettre à exécution mes projets et mes décisions avec vigueur et rapidité. Il pouvait arriver que la situation ne se prêtât pas aux retards occasionnés par toute demande d'autorisation adressée au Conseil des Ministres ou à l'Assemblée.

Avoir à demander l'avis ou à obtenir l'autorisation de chaque Ministre ou du Conseil des Ministres, pour chacune des communications que j'aurais à faire ou chacun des ordres que j'aurais à donner, communications et ordres devant s'étendre à tout le pays et mettre en jeu toutes ses ressources, était de nature à compromettre les avantages qu'on espérait voir découler du Gouvernement en chef exercé par moi personnellement. Pour ces différentes raisons, il fallait que je jouisse de la faculté de donner des ordres inconditionnellement, ce qui exigeait l'attribution, à ma personne, des pouvoirs de l'Assemblée. Par conséquent, j'insistai d'autant plus sur cette demande que j'en considérais l'exaucement comme indispensable au succès.

Certains députés, tels que Selahaddin Bey et Hulusi Bey, prétendirent que l'Assemblée serait condamnée à l'inaction, si elle devait déléguer ses pouvoirs à un autre, qu'elle n'avait pas le droit de le faire, qu'en

principe, il ne saurait être question de déléguer les pouvoirs de l'Assemblée à celui qui commanderait l'armée, et que de toute façon cela était superflu.

Il y eut des députés qui allèrent jusqu'à soutenir que les membres de l'Assemblée auraient à craindre pour leur sûreté personnelle de la part de toute personne disposant des pouvoirs de l'Assemblée.

Pour ma part, je ne cherchai à réfuter aucune de ces opinions. Je déclarai les trouver toutes également justes. Je dis seulement que l'Assemblée devait attacher une grande importance et apporter un soin minutieux à examiner ce point. J'ajoutai que ceux qui craignaient pour leur sécurité personnelle, avaient tort de s'inquiéter. Le 4 août, la question n'ayant pas encore abouti à une solution, le débat continua le lendemain, le 5. Ce jour-là, on constata que les raisons qui faisaient hésiter certains députés, se concentraient autour de ces deux points: le point de savoir premièrement, si l'existence de l'Assemblée ne serait pas vouée, d'une manière ou d'une autre, à l'impuissance et à la stérilité et, secondement, si un traitement arbitraire ne menacerait pas un membre quelconque de l'Assemblée.

Après avoir fourni des assurances de nature à dissiper ces inquiétudes, je déclarai qu'il serait à propos d'insérer, dans la loi à voter, les réserves et restrictions nécessaires à ce sujet.

Je transformai donc ma motion en une proposition de loi dont je saisis l'Assemblée. C'est à la suite des discussions qui se déroulèrent par rapport aux articles de cette proposition de loi, que fut votée la loi du 5 août 1921 me conférant les fonctions de Commandant en chef. L'article 2 de cette loi définissait en ces termes les pouvoirs qui m'étaient conférés: En vue de développer dans la plus grande mesure possible les forces de l'armée, au point de vue matériel et moral; de raffermir et de consolider la direction et l'administration de ces forces, le Commandant en chef est autorisé à exercer au nom de l'Assemblée les pouvoirs de celle-ci, relatifs à ces affaires.»

Cet article donnait force de loi à mes ordres.

Messieurs, après avoir déclaré à l'Assemblée à l'occasion de cette «investiture» que «je parviendrais à me montrer en peu de temps digne de la confiance qu'elle avait témoignée à mon égard» je lui soumis certaines prières dont celle-ci: Disjoindre les fonctions du chef de l'Etat-Major et du Ministre de la Défense Nationale qui continuaient à être réunies en la personne de S. E. Fevzi Pacha, afin de permettre à celui-ci de se consacrer

exclusivement aux affaires de l'Etat-Major, élection de Refet Pacha, Ministre de l'Intérieur, au poste de Ministre de la Défense Nationale, et élection d'un autre au poste qui deviendrait ainsi vacant.

D'autre part, je pris tout particulièrement soin d'exposer à l'Assemblée qu'il était fort important pour celle-ci et pour le Conseil des Ministres, de conserver l'attitude calme et ferme dont elle offrait le spectacle au pays et à l'étranger, et qu'on aurait tort d'ébranler la position des Ministres sous des prétextes insignifiants.

Le projet de loi fut lu le même jour en séance publique, discuté d'urgence et voté à l'appel nominal. Il fut accepté à l'unanimité.

Je vous prie de me permettre de citer ici quelques phrases d'un bref discours que j'avais prononcé à cette occasion. Les voici: «Messieurs, ma confiance et mon assurance en notre capacité de vaincre à coup sûr les ennemis qui veulent asservir notre malheureuse nation, n'ont pas été ébranlées un seul instant. Cette foi inébranlable, je la proclame en cette minute à la face de votre haute Assemblée, à la face de la nation, à la face du monde entier.»

Honorable Messieurs, après avoir pris en mains le commandement en chef, je travaillai à Ankara pendant quelque jours encore.

Je formai mon quartier général de l'ensemble des services de l'Etat-Major Général et du Ministère de la Défense Nationale, réunis. J'organisai à mes côtés un petit bureau avec tâche d'assurer, auprès du commandant en chef, l'unité et la coordination dans le travail commun de ces deux départements, de régler, en outre, les affaires du ressort des autres départements intéressant l'armée, et comportant l'intervention du commandement en chef.

Mes efforts à Ankara furent exclusivement consacrés à prendre des mesures pour renforcer l'armée en hommes et en moyens de transports, pour assurer et régler le ravitaillement et l'habillement des troupes.

Laissez-moi vous parler brièvement d'une série de communications que j'avais faites, au cours des journées des 7 et 8 août, pour assurer le règlement des affaires en question et qui parurent sous le titre d'«Ordres concernant les Réquisitions».

Je crois devoir faire cet exposé pour vous donner une idée de combien de menus détails il faut s'occuper si l'on veut gagner une guerre.

Par mon ordre «No. 1», je constituai dans chaque district une «commission nationale de réquisitions». Je réglai le mode de distribution, aux diverses sections de l'armée, du produit de l'activité de ces commissions. D'après l'ordre «No. 2», chaque foyer dans le pays avait l'obligation de préparer un trousseau se composant d'un assortiment de linge, d'une paire de chaussettes et d'une paire de chaussons pour les livrer aux Commissions.

Par mon ordre «No. 3», je procédai au prélèvement à charge d'indemnisation ultérieure, du quarante pour cent des marchandises en stock mentionnées ci-après et se trouvant entre les mains des commerçants ou de la population: toile pour linge, toile «américaine», baptiste, coton, laine et mohair bruts ou préparés, tous genres de tissus propres à la fabrication de costumes pour hommes pour hiver et été, grosse toile, cuir de veau, vaquette, cuir pour semelles, cuir jaune et noir, maroquin, chaussons façonnés et non façonnés, souliers, clous de fer pour souliers, clous en fils de laiton, fil servant à l'usage des cordonniers et des selliers, métal pour fers à cheval, fers à cheval, clous, musettes, licous, couvertures pour chevaux, sangles, étrilles, bâts, gants de serge pour chevaux, cordes.

Par mon ordre «No. 4», le quarante pour cent des stocks ci-après étaient également prélevés aux mêmes conditions: blé, paille, farine, orge, haricots, gruau, poix chiches, lentilles, bétail de boucherie, sucre, pétrole, riz, savon, beurre, sel, huile, thé, bougies.

Par mon ordre «No. 5», j'imposai à la population la charge d'exécuter gratuitement, une fois par mois, des transports militaires avec les moyens dont elle disposait encore, en dehors de ceux réquisitionnés pour les besoins de l'armée.

Par mon ordre «No. 6», je fis mettre la main sur tous les biens abandonnés pouvant servir à l'habillement et au ravitaillement de l'armée.

Par mon ordre «No. 7», j'exigeai la livraison dans l'espace de trois jours, de toutes les armes et munitions propres à un usage militaire et se trouvant entre les mains de la population.

Par mon ordre «No. 8», je réquisitionnai le quarante pour cent des stocks de benzine, graisse, huile de vacum, suif, huile de graissage pour machine, montres et semelles, vazeline, pneus d'automobile et de camion, solutions, bougies, colle forte à froid, colle forte française, appareils de

téléphone, câbles, piles électriques, fils isolateurs et autres articles similaires, acide sulfurique.

Par mon ordre «No. 9», je fis dresser une liste de toutes les forges, menuiseries, fonderies, selleries, harnacheries, charronneries et ateliers de raboteurs avec les noms des artisans et la capacité de production de chaque atelier. Je fis noter les noms des artisans capables de fabriquer des épées, sabres, lances, baïllonnets et selles.

Par mon ordre «No. 10», je fis également mettre la main sur le vingt pour cent des voitures à ressort à quatre roues, des attelages à bœufs et à chevaux avec chariots à quatre roues, des «Kaghni» (chariots à 2 roues) y compris leur harnachement, de même que sur le vingt pour cent des bêtes de trait, de selle ou les bêtes servant à l'attelage des canons; des bêtes de somme, des chameaux et des ânes.

Messieurs, je fis partir dans les zones de Kastamonu, Samsun, Konya et Eskişehir respectivement, les Tribunaux d'Indépendance que j'avais fait instituer pour assurer l'exécution de mes ordres et de mes communications.

A Ankara, siégeait également un Tribunal d'Indépendance.

Après cela, Messieurs, le 12 août 1921, je me rendis à Polatlı où se trouvait le quartier général du front, accompagné de Son Excellence Fevzi Pacha, Chef de Etat-Major Général. Nous avions supposé que l'ennemi, prenant contact avec notre front, essaierait d'opérer un mouvement d'encerclement du côté de notre aile gauche. Je fis courageusement adopter toutes les mesures en prévision de cette éventualité. Les événements nous donnèrent raison. Le 23 août 1921, l'armée ennemie prit sérieusement contact avec notre front et commença à l'attaquer. Il y eut beaucoup de phases sanglantes et critiques, ainsi que des flux et des reflux. Les groupes ennemis, supérieurs en nombre, brisèrent plusieurs secteurs de notre ligne de défense. Nous parvînmes toutefois à aligner nos forces contre les troupes ennemies qui avançaient de cette façon.

La bataille se livrait sur un front de cent kilomètres. Notre aile gauche s'était retirée jusqu'à cinquante kilomètres au sud d'Ankara. Notre front, qui faisait face à l'ouest, tourna vers le sud. Les trains de l'armée qui étaient adossés à Ankara, furent orientés vers le nord. De cette façon nous changeâmes de front. Nous n'y vîmes aucun inconvénient. Nos lignes de défense étaient brisées secteurs par

secteurs. Mais toute partie enfoncée était reconstituée immédiatement après, dans le plus bref délai.

Pour détruire la croyance selon laquelle tout succès réside dans les lignes de défense et que, lorsque ces lignes sont enfoncées, l'armée doit se retirer à une distance en rapport avec les effectifs engagés, je crus bon et utile d'exprimer sous une autre forme mes idées concernant la défense du pays et d'insister avec vigueur sur ma formule. Je disais qu'il n'y avait pas de ligne de défense, qu'il y avait une surface de défense et que cette surface était le pays tout entier. Pas une pouce de la patrie ne peut être abandonnée sans être au préalable arrosée du sang des citoyens.

Chaque unité, grande ou petite, peut être délogée de sa position, mais chaque unité grande ou petite, reconstitue son front face à l'ennemi au premier endroit où elle a pu se maintenir, et continue à combattre. Les unités qui voient les unités voisines forcées de reculer, ne doivent pas lier leur sort à celles-ci. Elles sont obligées de résister dans leur positions jusqu'au bout.

C'est ainsi que chaque homme de nos troupes, obéissant à ce principe et faisant, à chaque pas, le maximum de sacrifices, parvint à anéantir les forces ennemies supérieures en les usant, et réussit finalement à leur ôter la force et la capacité de poursuivre leur offensive.

Forts de cette conviction, nous passâmes aussitôt à la contre-offensive, en particulier avec notre aide droite, à l'est du fleuve Sakarya, sur l'aile gauche de l'armée ennemie, et ensuite sur les secteurs importants du front. L'armée grecque fut vaincue et contrainte à battre en retraite. Le 13 septembre 1921, à l'est de la Sakarya, il n'y avait plus trace de l'armée ennemie.

La grande bataille de la Sakarya qui dura du 23 août au 13 septembre, ces deux journées y comprises, se poursuivit sans interruption 22 jours et 22 nuits, pour figurer dans les annales du nouvel Etat turc, que dis-je, les annales de l'univers, comme un rare cas de bataille de grande envergure.

Honorables Messieurs, je crois avoir rempli le premier devoir moral qui m'incombait du fait d'avoir proclamé, lorsque je pris effectivement possession du commandement en chef, devant l'Assemblée et la Nation, ma conviction inébranlable que nous remporterions le succès, et en étayant cette conviction de toute la force de ma personnalité.

J'avais ensuite d'autres devoirs importants à remplir, ceux-ci d'un ordre matériel. L'un de ces devoirs était la position que, durant la guerre, j'avais été obligé de faire prendre à la nation.

Vous savez bien que, qui dit guerre dit lutte entre non pas deux armées, mais entre deux nations, qui mettent en jeu toute leur existence et se servent de toutes leurs ressources, de tout leur avoir et de toutes leurs forces matérielles et morales.

Je devais, par conséquent, intéresser la nation turque tout entière à la guerre, pratiquement et moralement, autant que l'armée du front. Non seulement ceux qui faisaient face à l'ennemi, mais chaque particulier, au village, à la maison, aux champs devait se sentir investi d'une mission tout comme le combattant lui-même, et se vouer tout entier à la lutte.

Les nations qui négligent de consacrer tout leur avoir matériel et moral à la défense de la patrie, ou qui y mettent de la lenteur, ne sauraient être considérées comme étant bien résolues à faire la guerre et convaincues de pouvoir la mener à bonne fin. Dans les guerres de l'avenir également, l'élément décisif de la victoire sera dans ce concept. D'ores et déjà, les grandes nations militaires de l'Europe ont commencé à donner à ce système une forme officielle.

Quand nous avons pris en main le commandement en chef, nous n'avons pas demandé à l'Assemblée la promulgation d'une loi de la «Défense du pays». Mais nous avons tâché d'arriver aux mêmes fins en donnant des ordres qui avaient force légale en vertu des pouvoirs que nous tenions de l'Assemblée.

Dorénavant, la nation fixera elle-même d'une façon plus étendue, plus positive et plus nette les moyens et les conditions propres à rendre la chère patrie inattaquable, en passant en revue, pour s'en inspirer, les expériences faites jusqu'à présent.

Messieurs, j'avais encore un autre devoir, celui de prendre personnellement part à la bataille en me mêlant aux rangs de l'armée, et de diriger la lutte en personne. Je crois m'être consacré dans la mesure de mes moyens à bien remplir ce devoir également, bien qu'à la suite d'un accident, une de mes côtes eût été cassée. Jusqu'après la bataille de la Sakarya, je n'avais pas de grade militaire. La Grande Assemblée Nationale m'a promu après cette bataille au rang de Maréchal avec le titre de Ghazi. On sait que le grade militaire que je tenais du gouvernement ottoman, m'avait été retiré par le même gouvernement.

Messieurs, après la victoire de Sakarya, l'accord d'Ankara marque la reprise de notre contact avec l'Occident suivie d'un résultat positif. Cet accord fut signé à Ankara le 20 octobre 1921. Je voudrais procéder à un bref exposé pour vous donner une idée de cette situation. Vous savez qu'après la conférence de Londres où s'était rendue la mission spéciale, présidée par Bekir Sami Bey, nous avons repoussé l'offensive grecque qui s'est terminée par notre seconde victoire d'İnönü.

Il y eut alors pour quelque temps une accalmie dans la situation militaire. Nous avons conclu avec la Russie le Traité de Moscou, et la situation à l'Est se trouvait, de ce fait, éclaircie. Nous trouvions désirable de nous entendre également avec les Etats de l'Entente qui seraient disposés à respecter nos principes nationaux. Nous attachions surtout de l'importance à délivrer de l'occupation étrangère les régions d'Adana et d'Antep.

On sentait que les Français qui, outre la Syrie, occupaient les provinces turques que je viens de nommer, étaient pour diverses raisons, disposés, eux-aussi, à s'entendre avec nous. Quoique l'accord conclu entre Bekir Sami Bey et Monsieur Briand, — accord inacceptable pour le Gouvernement National — eût été repoussé, ni les Français, ni nous ne nous montrions désireux de continuer les hostilités. Des deux côtés on s'employa donc à prendre contact.

Le Gouvernement français avait envoyé à Ankara Monsieur Franklin Bouillon, ancien Ministre, d'abord à titre non-officiel. Je négociai moi-même avec Monsieur Franklin Bouillon qui était arrivé à Ankara le 9 juin 1921, pendant deux semaines environ, en présence de Fevzi Pacha et du Ministre des Affaires Etrangères, Yusuf Kemal Bey.

Après une conversation privée pour lier connaissance, nous tinmes, le lundi, 13 juin, notre première réunion dans ma résidence près de la Gare d'Ankara. Dans cette séance, où nous commençâmes à échanger nos vues, il fut question entre nous de déterminer quel serait le point de départ de nos négociations. Moi, je posai le principe que notre point de départ à nous, serait le pacte national. Monsieur Franklin Bouillon, relevant les difficultés qu'il y avait à engager la discussion sur les principes, parla du Traité de Sèvres. Après quoi, comme s'il s'agissait d'un fait accompli, il fit observer que nous ferions bien d'accepter comme base de nos pourparlers l'accord conclu à Londres entre Bekir Sami Bey et Monsieur Briand, quitte à discuter les points qui seraient en contradiction avec le Pacte. A l'appui de cette proposition, il alléguait que nos plénipotentiaires n'avaient pas parlé à Londres du Pacte

national, qu'au surplus, en Europe, comme à İstanbul, on n'avait pas saisi assez bien le sens et la portée exacte du Pacte et du Mouvement National. Dans mes répliques, je fis remarquer que de l'ancien empire ottoman était né un nouvel Etat turc et qu'il fallait le reconnaître. Qu'en tout cas, cette nouvelle Turquie s'arrangerait pour faire reconnaître ses droits, à l'égal de tout autre peuple indépendant. «Le Traité de Sèvres, dis-je, est un arrêt de mort à ce point néfaste pour la nation turque que nous demandons que le nom même n'en soit pas prononcé par une bouche se disant amie. Il ne sera pas prononcé au cours des présents pourparlers. Nous ne saurions nouer des relations empreintes de confiance avec les pays qui n'ont pas banni de leur esprit le Traité de Sèvres. Ce traité est inexistant à nos yeux. Si le chef de la Délégation turque qui s'est rendue à Londres, n'a pas parlé dans ce sens, cela signifie qu'il n'a pas agi selon les instructions et dans les limites des pouvoirs qui lui avaient été donnés. Il s'est rendu coupable d'une faute. Nous nous apercevons bien que cette faute a fait naître en Europe et notamment dans l'opinion publique française, des impressions défavorables. Si nous suivons le même chemin que Bekir Sami Bey, nous tomberons également dans le même piège. Il n'est pas possible que l'Europe ignore notre Pacte National. Il est possible qu'elle ne connaisse pas le terme. Mais l'Europe et tout l'univers qui nous voient verser notre sang depuis des années, ont dû certainement réfléchir aux causes qui ont provoqué ces luttes sanglantes. Il n'est pas vrai de dire que İstanbul ignore le Pacte et la lutte nationale. La population d'İstanbul, à l'instar de tout le peuple turc, est parfaitement renseignée sur notre lutte qu'elle approuve complètement. Il y a bien une personne qui a l'air de ne pas en avoir connaissance et qui en est l'adversaire. Mais cette personne, de même que celles qui se mettent à sa remorque, forment un groupe peu nombreux et sont connues de la nation.»

Sur ma déclaration que Bekir Sami Bey avait outrepassé ses instructions, Monsieur Franklin Bouillon voulut savoir s'il pourrait parler de la chose. Je lui dit qu'il était libre d'en faire part à qui il voudrait. Monsieur Franklin Bouillon cherchant à trouver des excuses pour ne pas s'écarter de l'arrangement conclu par Bekir Sami Bey, fit de nouveau valoir que celui-ci n'avait parlé à personne de l'existence d'un Pacte ni de son obligation à respecter les limites tracées par ce Pacte; que s'il en avait parlé, on aurait pu discuter et agir conformément aux nécessités de la situation, mais que la situation actuelle rendait la question difficile. L'opinion publique, a-t-il ajouté, se dira: pourquoi donc ces Turcs n'ont-ils

pas fait aborder le sujet par leur plénipotentiaire? Maintenant ils cherchent tout le temps à créer de nouvelles questions.

Finalement, après de longs pourparlers, Monsieur Franklin Bouillon proposa d'ajourner la discussion pour lui permettre de lire le Pacte et d'en comprendre le sens. Après quoi, lecture étant faite des articles du Pacte, pris un à un, du commencement jusqu'à la fin, on continua les négociations. L'article qui nous arrêta le plus fut celui qui parlait de l'abolition des capitulations et de notre indépendance intégrale. Monsieur Franklin Bouillon fit observer que ces questions méritaient une étude et une méditation approfondies. Je répondis à ce point par des déclarations que je puis résumer ainsi: «L'acquisition de l'indépendance pleine et entière constitue l'essence même de la mission que nous avons assumée. Cette tâche, nous nous en sommes chargés vis-à-vis de la nation et de l'histoire. Il est certain qu'en prenant cet engagement, nous avons beaucoup réfléchi sur les chances que nous avons de l'exécuter. Mais en fin de compte nous sommes arrivés à la conviction que nous pourrions réussir dans notre entreprise. Nous sommes des gens qui avons su être pratiques, débutant par où il fallait. Par suite de l'erreur commise par nos devanciers, notre nation nominale ment indépendante, se trouvait en fait assujettie dans son action à des restrictions sans nombre.

Tout ce qu'on a imaginé jusqu'à présent pour représenter la Turquie comme fautive aux yeux du monde civilisé, provient de cette erreur et du cas qu'on en a fait. Se laisser dominer par cette erreur, ne peut avoir pour conséquence que de dépouiller le pays et la nation de leur dignité et de leur faire perdre leur vitalité. Nous sommes un peuple qui veut vivre et cela en jouissant de sa dignité et de son honneur. Nous ne pouvons tolérer de nous voir dépouillés de ces attributs parce qu'on s'est incliné devant une faute. Tous les individus qui composent notre nation, ignorants ou instruits, tous, sans exception se sont groupés autour d'un seul principe, peut-être même sans avoir conscience des difficultés qui les attendent, et sont décidés à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le défendre. Ce principe, c'est celui qui se rapporte à l'acquisition et au maintien de notre indépendance. Qui dit indépendance pleine et entière, dit indépendance intégrale: politique, financière, économique, judiciaire, militaire, culturelle etc. Si l'indépendance venait à faire défaut dans un seul de ces domaines, cela équivaldrait à dire que l'indépendance, dans le sens véritable du mot, n'a pas encore été acquise par le pays et la nation. Nous ne croyons pas qu'il nous sera possible de jouir de la paix et de la tranquillité aussi longtemps que nous n'aurons pas atteint ce but. Nous pouvons faire une paix ou conclure des accords de pure forme.

Mais avec une paix ou avec des accords de ce genre qui ne nous apportent pas l'indépendance complète, notre nation n'aura jamais la tranquillité et ne sera pas maîtresse de son existence. Il se peut même qu'en abandonnant la lutte matérielle, elle ait consenti à sa perte. Si elle était disposée à se résigner à ces conditions, pourquoi ces deux années de lutte?

Dès le lendemain de l'armistice, elle eût pu se réfugier dans l'inaction et la tranquillité.

En réponse à ces déclarations, Monsieur Franklin Bouillon se livra à des réflexions témoignant de son sérieux et de sa sincérité. Il exprima à la fin la conviction qu'il ne s'agissait que d'une question de temps.

Messieurs, durant des journées entières, nous eûmes des échanges de vues avec Monsieur Franklin Bouillon sur une foule de questions, les unes importantes les autres d'ordre secondaire. Je crois qu'en fin de compte, nous sommes arrivés à nous connaître réciproquement, tels que nous étions réellement, avec nos idées, nos sentiments et nos caractères. Mais il fallut encore quelque temps pour arriver à fixer les points d'un arrangement définitif entre le gouvernement national et le gouvernement français. Qu'attendait-on? Peut-être que l'existence nationale s'affirmât par un événement encore plus impressionnant que les deux batailles d'İnönü.

En effet, l'accord d'Ankara que Monsieur Franklin Bouillon signa après l'avoir fait définitivement agréer à son gouvernement, est un document qui entra en vigueur, ainsi que je vous l'ai déjà dit, le 20 octobre 1921, trente sept jours après la grande bataille de la Sakarya. Grâce à cet accord, des parties précieuses de la patrie furent délivrées de l'occupation sans que rien eût été sacrifié de notre indépendance politique, économique, militaire, ou autre. Par cet accord, nos aspirations nationales furent admises et formulées pour la première fois par une Puissance occidentale. Par la suite, Monsieur Franklin Bouillon vint encore plusieurs fois en Turquie, cherchant toujours l'occasion de manifester les sentiments d'amitié qui s'étaient établis entre nous à Ankara dès les premiers jours.

Honorables Messieurs, dans la préface faite à mes déclarations générales j'avais parlé d'une question du «Pont». Tout le monde a pu en prendre connaissance par les documents qui s'y rapportent. Toutefois, comme elle nous a donné beaucoup de mal, je reviendrai à nouveau sur quelques points dont la discussion ne manquera pas d'être de propos.

Dès l'année 1840, c'est-à-dire depuis près de trois quarts de siècle, il existait un groupe de Grecs qui travaillaient à ressusciter l'hellénisme dans

le bassin de la Mer Noire, de Rize jusqu'au détroit du Bosphore. Un moine grec nommé Klématius, rentré des Etats-Unis où il avait émigré, fonda à Înebolu, sur une colline appelée aujourd'hui Monastir (Couvent), le premier établissement servant de lieu de réunion aux «Pontais». Les membres de cette organisation manifestaient de temps en temps leur activité sous forme de bandes isolées de brigands. Durant la guerre générale, les villages grecs des environs de Samsun, Çarşamba, Bafra et Erbea s'étaient presque tous transformés en dépôts d'armes, contenant des fusils, des munitions, des bombes et des mitrailleuses, articles envoyés de l'étranger et distribués entre ces villages.

Après la conclusion de l'armistice, les Grecs du pays, mus par l'idéal hellénique, prirent partout une attitude arrogante et provocante.

D'autre part, la masse grecque qui habitait la région, préparée moralement par les propagandistes de «l'Ethniki Ethéria» et par des établissements américains de Merzifon, encouragée aussi matériellement par l'étranger qui lui fournissait des armes, se mit à caresser l'idée d'un Etat indépendant du «Pont». Travaillés par ce projet, les Grecs organisèrent un soulèvement général, gagnèrent les montagnes et entrèrent en activité avec un programme en règle sous la direction de Yermanos, métropolitaine grec d'Amasya, de Samsun et environs.

D'une part, le chef des Gomitadjis grecs de Samsun, Tokanidis, qui dirigeait la fabrique de la Régie des tabacs dans cette dernière ville, s'appliquait à établir la correspondance avec l'Anatolie centrale.

D'autre part, certaines Puissances Etrangères promirent de fournir leur appui à la constitution d'un Etat du Pont et rassemblèrent à Batum les Arméniens et les Grecs vivant en Russie, dans l'intention de les envoyer dans la région de Samsun où ils devaient contribuer à grossir les rangs de la population grecque. Ayant armé ces individus avec les armes prises aux troupes turques du Caucase et mises en dépôt à Batum, on procéda à leurs débarquement sur notre littoral. On réunit ainsi à Sohum quel-ques milliers de Grecs qui devaient se livrer au brigandage, et on mit à leur tête un certain Kharalambos. Ceux qui s'étaient rassemblés à Batum, furent expédiés à Kharalambos dont ils grossirent les contingents.

Ce ramassis se trouvait sous la protection de quelques représentants étrangers à Samsun qui s'occupaient également de leur armement. Une fois débarqués chez nous, les hommes faisant partie de ces bandes étaient ravitaillés et équipés par certaines Puissances étrangères sous le couvert des opérations de ravitaillement des immigrants. Il était parfaitement clair

d'autre part, que le corps d'officiers arrivé sous la bannière de la Croix-Rouge étrangère, avait reçu la mission de créer des organisations, de s'occuper de l'instruction et de l'éducation militaire des affiliés, en un mot de jeter les fondements du futur Etat du «Pont».

Dans un article de fond, publié le 4 mars 1919, dans un journal qui avait commencé à paraître à İstanbul sous le titre de «Pontos», cette feuille annonçait qu'elle se donnait comme but de travailler à la constitution d'une république grecque dans le vilayet de Trabzon. Le 7 avril 1919, date anniversaire de l'indépendance hellénique, des manifestations furent organisées partout dans le pays et principalement à Samsun. Les agissements insolents de Yermanos mirent complètement à jour les desseins des Grecs. Les Grecs indigènes des régions de Bafra et de Samsun tenaient constamment des réunions dans les églises, renforçant leurs organisations et complétant leur équipement. Le 23 octobre 1918, İstanbul fut proclamée centre du mouvement concernant la Thrace Orientale et le Pont. Vénizélos remettant à plus tard le règlement de la question d'İstanbul, était d'avis de travailler plutôt à fonder un Etat de «Pont» et avait donné au Patriarcat Oecuménique des instructions dans ce sens.

Simultanément, Alexandros Zimbrakakis, chargé d'organiser la police secrète hellénique à İstanbul, avait dépêché à Samsun, à bord du torpilleur grec Eiffel un corps d'officiers grecs avec mission d'organiser la gendarmerie du «Pont»; pendant que cette action se déroulait en Turquie, le 18 décembre 1918 s'était formé à Batum un gouvernement s'intitulant «Gouvernement grec du Pont» et qui, à son tour, procédait à des organisations. Le 19 juillet 1919, un Congrès des Grecs de la Mer Noire, du Caucase et de la Russie du Sud se tint à Batum pour discuter la question du «Pont». Le mémoire préparé par ce Congrès fut envoyé au Patriarcat Oecuménique d'İstanbul, par les soins d'un des Congressistes. Vers la fin de l'année 1919, les affiliés de l'organisation du Pont, redoublant d'activité, se mirent à travailler au grand jour. Ils nous obligèrent ainsi à recourir à des mesures sérieuses.

L'organisation du Pont, qui avait été formée dans les montagnes, était composée comme suit:

A — des bandes de combattants armés sous les ordres d'un certain nombre de chefs.

B — Les éléments producteurs de la population du Pont qui s'occupaient de les ravitailler.

G — Les corps administratifs et de police et les colonnes de transport chargés de faire venir les provisions des villes et des villages.

Les bandes opéraient par zones. Au début, elles comptaient chacune de 6000 à 7000 combattants. Ce nombre atteignit par la suite le chiffre de 25000 environ avec les adhérents qui affluaient d'un peu partout. Divisées en petites unités, ces bandes s'étaient retranchées dans différents endroits. L'action de ces ramassis de brigands occupés à incendier les villages musulmans et à commettre, aux dépens de la population turque, des atrocités inimaginables, n'était que l'œuvre d'une bande sanguinaire.

Aussitôt que nous eûmes débarqué en Anatolie, nous invitâmes la population turque à être attentive et vigilante, nous réservant de prendre des mesures contre les dangers probables. Le troisième corps d'armée, ayant son quartier à Sivas, se consacra exclusivement à la poursuite et à l'extermination des bandes dont l'activité se faisait sentir dans différentes zones.

La bande Eftalidi, celle de «Kieur Oğlu» qui rôdaient dans les parages de Trabzon, ainsi que les autres bandes, étaient pourchassées et réprimées à leur tour par le quinzième corps d'armée ayant son quartier à Erzurum. D'autre part, dans les zones où les bandes circulaient, on procéda à la création d'organisations nationales, en armant la population.

Messieurs, outre les soulèvements intérieurs qui eurent lieu, comme vous savez, à Yozgat et au nord de Sivas, d'autres incidents du même genre se produisirent dans différentes localités, à la fin de l'année 1920. Des aventuriers tels que Küçük Ağa, Deli Hacı, Aynacıoğulları fomentèrent des troubles à Zile, au centre de l'Anatolie; Kara Nazım, Çopur Yusuf en firent autant aux alentours d'Erbea, tandis que Deli Hasan et Küçük Hasan et les bandes formées des Circassiens installées à Yozgad et à Çayözü opéraient ailleurs. De même, au début de l'année 1921, Haydar Bey, l'un des chefs de la tribu Koçgiri, s'était soulevé à Diyarbakır l'instigation de Seyd Abdul Kadir avec la connivence d'Alişan, Naki, Alişir et autres parents de ce dernier. Nos forces étaient occupées à réprimer parallèlement ces soulèvements et les mouvements des bandes grecques.

Messieurs, vous vous rappelerez que, lors de la première offensive grecque, Nurettin Pacha s'était laissé aller à des réflexions déplacées et vides de sens, ce qui nous avait empêché de lui donner un commandement, et que, à la suite de cela, il nous avait fait savoir, par lettre, qu'il ne pourrait pas collaborer avec nous et était parti en congé à Taşköprü.

Cinq mois plus tard certaines personnes, évidemment inspirées par lui, s'entremirent auprès de moi, ainsi qu'auprès de son Excellence Fevzi Pacha en sa faveur, se portant garant de l'accomplissement de ses fonctions dans un esprit de dévouement et de sincérité si on lui confiait un poste quelconque. Comme de notre côté nous trouvions utile de réunir, sous un commandement haut, les forces avec lesquelles on devait procéder au règlement de la question d'ordre et de tranquillité dans le centre de l'Anatolie, nous décidâmes, le 9 décembre 1920, de dissoudre le troisième Corps d'armée de Sivas pour confier son rôle à une armée «du centre» nouvellement formée et d'en donner le commandement à Nurettin Pacha.

Nurettin Pacha exerça son commandement de la zone du centre pendant près d'un an.

Mais bientôt des Députés se firent alors l'écho des plaintes suivant lesquelles Nurettin Pacha aurait abusé de ses pouvoirs pour porter atteinte aux droits de la population. Sur les interpellations du Ministère de l'Intérieur qui avait trouvé fondées les plaintes de la population, Nurettin Pacha fut révoqué de son commandement, à la demande de l'Assemblée, au début du mois de novembre 1921.

L'Assemblée décida la mise en jugement de Nurettin Pacha, c'est à ce propos que j'eus des difficultés avec le Conseil des Ministres. Pour ma part, je n'approuvai pas le traitement qu'on voulait appliquer au Pacha. Son Excellence Fevzi Pacha se rangea à mon opinion. Le différend ainsi surgi entre le Conseil des Ministres et nous deux fut porté devant l'Assemblée. Je défendis Nurettin Pacha et lui évitai de subir un traitement humiliant.

Huit mois plus tard, nous verrons Nurettin Pacha à la tête de la première Armée.

Honorables Messieurs, après la bataille de la Sakarya, le commandement en chef et l'Etat-Major Général étaient à Ankara. De mon côté, je m'occupais en même temps de mes autres devoirs. Trois ou quatre mois ne s'étaient pas encore écoulés qu'au sein de l'Assemblée, ceux qui avaient oublié la victoire de la Sakarya et se proposaient d'aller de l'avant dans la voie de l'opposition, jetèrent le masque. Nous nous étions aperçus que quelques-un des ex-internés de Malte qui, déjà avant la bataille de la Sakarya, avaient commencé à rentrer les uns après les autres, jouaient dans cette affaire le rôle d'instigateurs.

Permettez-moi de m'expliquer un peu sur ce point:

Rauf Bey était arrivé à Ankara le 15 octobre 1921. Le 17 octobre, nous le fîmes élire au poste vacant du Ministère des Travaux Publics. Je fis également élire Kara Vasif Bey, dont l'arrivée à Ankara avait suivi celle de Rauf Bey, comme membre du comité d'administration du Groupe «de la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli». J'avais, en effet cru utile d'utiliser les services de ces deux personnalités en plaçant l'une dans le Cabinet et l'autre dans le Groupe.

Peu de temps après, j'appris que pendant une séance du Cabinet, Rauf Bey avait demandé à être renseigné sur une certaine question. Je fus informé d'autre part, que dans la même journée, Kara Vasif Bey avait, de son côté, parlé de la même question au cours de la réunion du Conseil administratif du Groupe. Cette question, sur laquelle les deux personnages s'étaient sans doute préalablement concertés était la suivante: «quelle est la politique suivie au point de vue militaire?» Quel sens pouvait-on donner à une pareille question? Que cherchaient-ils à comprendre, ces messieurs? Nos intentions militaires et politiques étaient déjà connues de tous: Combattre l'ennemi jusqu'à l'obtention de notre indépendance complète, continuer la guerre avec la conviction inébranlable de remporter la victoire. En posant cette question, ils demandaient, si on était bien sûr d'atteindre le résultat voulu en continuant absolument la guerre et si, en prévision du contraire, éventualité probable, il ne convenait pas de mettre fin à cette situation critique en ayant recours à d'autres moyens; les moyens à employer devant être, à leurs yeux, d'ordre politique.

Naturellement, je ne permis pas qu'une semblable question fût débattue ni dans le Conseil des Ministres, ni dans le Conseil administratif du Groupe.

Là-dessus, les deux intéressés donnèrent chacun leur démission, du Conseil des Ministres et du Conseil du Groupe. Le 13 janvier 1922, pendant qu'on donnait lecture à l'Assemblée, de la lettre de démission de Rauf Bey, une autre lettre du même caractère arriva, portant la même date et fût également lue. Elle émanait de Refet Pacha, Ministre de la Défense Nationale.

Messieurs, je voudrais vous entretenir, brièvement des causes de la démission de Refet Pacha.

Le 4 janvier 1922, la question suivante était le sujet de la discussion dans une séance secrète de l'Assemblée: Le commandement en chef et le chef de l'Etat-Major avaient établi leur quartier à Ankara, loin du front. De là, on concluait que je devais rencontrer des difficultés dans le cumul

de la présidence de l'Assemblée et du commandement en chef. On prétendait que, de ce fait, les affaires militaires ne marcheraient pas bien et que l'Assemblée devait instituer un Conseil de Guerre pour examiner la situation de l'armée.

De son côté, le chef de l'Etat-Major étant en même temps Président du Conseil des Ministres, on n'admettait pas non plus que les affaires de l'Etat-Major pussent être bien dirigées: «que Fevzi Pacha conserve seulement la présidence du Conseil,» disait-on, en ajoutant que les fonctions de Chef de l'Etat-Major et celles de Ministre de la Défense Nationale devraient être confiées à la même personne. Refet Pacha, Ministre de ce dernier Département, défendait, la thèse en question, du haut de la tribune.

A ces points de vue, je répliquai comme suit:

Le commandement en chef et l'Etat-Major ont fait acte de sagesse en choisissant Ankara comme quartier général.

C'est d'ici que le titulaire de ces deux postes peut le mieux remplir ses doubles fonctions. C'est à lui de décider quand et où il doit se rendre si la nécessité s'en fait sentir. Au front, il existe un commandant de front s'occupant personnellement de la situation. Il serait insensé de ma part de quitter Ankara, tant que cela n'est pas nécessaire. L'Etat-Major Général et le Ministère de la Défense Nationale, placés sous les ordres du commandant en chef, forment le quartier général de celui-ci. Ce ne sont pas des choses distinctes. Il est nécessaire aujourd'hui que Fevzi Pacha, lorsqu'il se trouve à Ankara, préside aussi le Conseil des Ministres; car en l'absence de Fevzi Pacha, Refet Pacha avait remplacé celui-ci précisément à la présidence du Conseil. Il n'a pas eu de succès dans cette tâche.»

L'anarchie régnait au sein du Cabinet. Les Ministres en étaient arrivés à ne plus se réunir.

Le retour de Fevzi Pacha est dû aux plaintes formulées par les Ministres eux-mêmes. Je ne vois pas de mal à ce que l'Assemblée nomme une commission chargée de contrôler nos actes se rapportant à l'armée, mais, c'est moi qui présiderai cette commission.

Effectivement, cette commission fut instituée dans la forme que j'avais indiquée. Cemal Pacha, précédent Ministre de la Guerre, en fut élu membre.

Dans d'autres affaires également, l'opinion de Refet Pacha et de ses pareils n'avait pas prévalu. C'est pour cette raison, que Refet Pacha, qui préparait ce plan depuis quelque temps déjà, donna sa démission le même jour que Rauf Bey.

Messieurs, j'ai eu l'occasion de vous dire que le groupe de la «Défense des Droits» que nous avons formé dans l'Assemblée, avait contribué, jusqu'à la fin, à assurer la marche régulière des débats dans l'Assemblée et à empêcher une interruption dans les travaux du Conseil des Ministres. Mais, d'un autre côté, ceux qui Nurrissaient des sentiments et des idées opposés aux nôtres, entravaient les travaux du groupe à mesure qu'ils trouvaient de nouveaux partisans. L'origine de l'idée d'opposition se trouvait dans le deuxième paragraphe de l'article fondamental du Règlement du groupe de la «Défense des Droits», c'est-à-dire l'organisation de l'Etat sur la base de la Loi Constitutionnelle.

Le dernier paragraphe de l'article premier du programme reste un obstacle constant à la conciliation parfaite des idées et des sentiments: d'où des divergences d'opinion et l'indiscipline au sein même du groupe; nombre de personnes se retirèrent de celui-ci. Ceux qui sortaient faisant cause commune avec ceux qui n'en faisaient pas partie, firent de grands efforts pour l'anéantir, mais les mesures prises les en empêchèrent. Finalement, un autre groupe se forma sous le nom de «Deuxième Groupe».

Les créateurs de ce groupe prétendaient avoir conservé leurs attaches avec l'«Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli» et d'en suivre les buts arrêtés jadis dans les Congrès.

Dans ce deuxième groupe, Hüseyin Avni et Selahaddin Beys étaient ostensiblement les chefs de file. Mais on voyait bien que ceux qui figuraient au premier plan comme acteurs et instigateurs, étaient Rauf Bey et Kara Vasıf Bey.

Emin Bey, député de Samsun, l'un des membres les plus actifs et les plus opiniâtres de ce groupe, avait eu l'occasion de venir dernièrement à Ankara.

S'étant rendu compte de la vérité il avait anathématisé les coupables et les intrigants du groupe.

Il me suit au courant du fait que voici: Rauf Bey se serait occupé de pousser le groupe aux extrêmes. Emin Bey lui aurait alors dit:

«L'affaire dans laquelle vous cherchez à nous embarquer peut nous conduire à la potence. Vous trouverez-vous alors à nos côtés?»

A quoi Rauf Bey aurait répliqué: «Je serai un lâche si je vous abandonne!»

Messieurs, vous savez que, conformément à la loi en vigueur à cette époque, c'était moi qui présentais à l'approbation de l'Assemblée les candidats aux ministères. Les députés votaient pour ou contre ou s'abstenaient de voter.

Les députés appartenant au Deuxième Groupe prirent l'habitude d'écarter mes candidats en faveur des membres mis en avant par eux contrairement aux termes de la loi, empêchant par là la constitution d'un gouvernement.

Messieurs, on créa également au sein de l'Assemblée un courant hostile à l'armée. Pourquoi, disait-on, l'armée reste-t-elle inactive, alors qu'il s'est passé des mois depuis la bataille de la Sakarya. L'armée doit coûte que coûte prendre l'offensive. Tout au moins doit-elle faire une attaque sur un front partiel pour qu'on puisse se rendre compte de sa capacité offensive.

Nous nous opposâmes à cet argument. Notre dessein bien arrêté étant de passer à une offensive générale, capable de donner des résultats décisifs, et cela seulement après avoir achevé tous nos préparatifs, nous ne pouvions approuver l'idée d'une attaque partielle. Celle-ci ne serait d'ailleurs d'aucune utilité. On était convaincu, dans les rangs de l'opposition, que l'armée n'était pas capable de prendre l'offensive.

Là-dessus, les opposants arrêtaient le courant qui visait à l'offensive. Modifiant leur système d'attaque, ils adoptèrent une autre théorie. Cette fois, ils disaient: «Notre véritable adversaire n'est pas la Grèce, ni l'armée grecque. Si même nous arrivons à la vaincre complètement, notre cause n'en sera pas plus avancée. Il faudra vaincre encore effectivement les Puissances de l'Entente, en particulier, l'Angleterre. Pour cela, il nous faudra laisser un rideau de troupes devant l'armée grecque, concentrer notre armée principale à l'est de l'Irak et attaquer les Anglais. Voici ce qui nous reste à faire, si l'on est pour la théorie de faire triompher notre cause par les armes.»

Messieurs, nous ne pouvions faire bon accueil à des idées aussi dénuées de sens et de logique. Les chefs de l'opposition commencèrent une nouvelle propagande: «Où va-t-on? disaient-ils. Qui nous conduit et où nous mène-t-on? Vers l'inconnu! Est-il permis d'entraîner toute une

nation vers des buts obscurs, indéfinis?» Cette propagande s'étendit du local de l'Assemblée, des cercles d'Ankara jusqu'à tous les rangs de l'armée.

On tâchait d'inculquer ces idées perfides à l'armée, et cela par tous les moyens. Très fréquemment, Rauf Bey disait en confidence: Faites-moi savoir au moins la vraie situation. Qu'en est-il de l'armée? Ne pourra-t-elle vraiment pas attaquer?

J'avais fixé au soir du 4 mars 1922 mon départ d'Ankara pour aller inspecter le front. A cette occasion, je donnai ce jour-là certaines explications dans une séance secrète de l'Assemblée et je soumis à celle-ci certains desiderata. J'expliquai qu'après la bataille rangée de la Sakarya, ce n'était pas toute l'armée qui avait poursuivi l'armée ennemie jusqu'à la ligne générale d'Eskişehir—Seyidgazi—Afyonkarahisar, mais seulement notre cavalerie et quelques divisions placées en avant pour servir de points d'appui à celle-ci.

La décision prise par notre armée est d'attaquer, mais nous retardons le moment de cette attaque, parce qu'il faut que nous ayons encore quelque temps pour parachever nos préparatifs. Il est plus nuisible d'attaquer en se fiant à des demi-mesures et en étant préparé seulement à demi que de ne pas attaquer du tout? Il n'y a pas lieu d'interpréter notre attente comme un renoncement à notre décision d'attaquer ou comme un manque de confiance en notre force.

Je fis suivre ces explications des observations suivantes:

«Les Ottomans (les Turcs sous les régimes précédents) pour n'avoir pas été avisés et prudents dans la mesure qu'exigeait l'étendue de leurs entreprises, pour avoir agi plutôt sous l'Etat de leurs sentiments et de leurs ambitions, ont été forcés de battre en retraite après être arrivés jusqu'aux portes de Vienne. Ils ne purent non plus se maintenir à Buda-Pest; ils reculèrent, furent vaincus à Belgrade et forcés de se retirer de là également; ils abandonnèrent les Balkans, et furent chassés de la Ruméli. Ils nous laissèrent en héritage cette patrie envahie par les ennemis. Mettons de côté nos sentiments et nos passions; montrons-nous circonspects, au moins dans la défense de ce qui nous reste à sauver du territoire de la patrie. Pour assurer notre salut, notre indépendance, il n'y a et il ne peut y avoir, en premier comme en dernier lieu, qu'un seul moyen, qu'une seule décision; c'est de nous battre avec l'ennemi en employant toutes nos forces, pour le vaincre.

Il ne faut pas ajouter foi ni donner une importance quelconque aux paroles et aux suggestions cherchant à produire un effet désastreux sur le système nerveux. Les mentalités écloses sous le gouvernement du régime «Ottoman» sont à mépriser. On ne parviendra jamais à assurer l'indépendance de son pays, de sa patrie en suivant des conseils, qu'il faut aller chercher à l'étranger et qui voudraient faire croire que ce n'est pas par l'armée, par la guerre, par l'opiniâtreté, qu'on peut faire aboutir une entreprise comme la nôtre. L'histoire n'a pas enregistré un seul cas de ce genre. Nul doute que ceux dont l'action sera inspirée par des opinions contraires n'obtiendront que des résultats désastreux. C'est ainsi que la Turquie a périclité et dégénéré au cours des siècles, parce que des hommes se laissaient gouverner par des idées semblables.

Si cette régression était devenue évidente dans le domaine matériel seulement, cela n'aurait aucune importance.

Malheureusement, on la voit se manifester également dans le domaine moral. Voilà, sans aucun doute la principale cause qui conduisit ce grand pays et ce grand peuple à la ruine.»

Messieurs, vous savez qu'à l'époque dont je parle, ceux qui faisaient le plus de difficultés et montraient le plus de pessimisme à l'Assemblée étaient précisément ceux qui auparavant prétendaient que le peuple turc ne pourrait pas assurer son indépendance par ses propres moyens.

C'étaient eux qui avaient insisté à réclamer le mandat de tel ou tel pays. C'est ce qui m'amena à poursuivre mes observations en ces termes:

«Messieurs, dis-je, la déchéance matérielle et surtout morale commence à se manifester par la crainte et par l'impuissance.

En présence de n'importe quelle catastrophe, les hommes faibles et craintifs contribuent à plonger aussi la nation à l'inertie, à la priver de ses moyens d'action. Dans leur faiblesse et leur hésitation ils vont jusqu'à s'humilier eux-mêmes. «Nous ne sommes pas des hommes à la hauteur», pensent-ils, et nous ne pouvons le devenir. Il nous est impossible d'y parvenir par nos propres moyens. Confions nos destinées sans réserve ni condition à un étranger.» Ceux qui, après la guerre balkanique, étaient à la tête de la nation et particulièrement de l'armée étaient dans le même état d'esprit bien que se manifestant sous une autre forme.

Nous devons sauver la Turquie des mains de ceux qui la mènent à la ruine et à l'effondrement. Il y a à cet effet une possibilité déjà connue

qui consiste à renouveler par une foi nouvelle la mentalité de la Turquie et de relever son moral.

Maintenant, Messieurs, il me reste à vous expliquer quels étaient les moyens militaires que nous étions obligés de préparer ou de compléter avant de commencer à réaliser notre but définitif, d'attaquer l'ennemi.

Trois facteurs sont importants pour l'achèvement de nos préparatifs.

Le premier et le plus important est la nation elle-même; c'est la fermeté des aspirations de l'âme de la nation, en vue d'une existence libre et indépendante. Plus le peuple manifesterá ces aspirations, plus il montrera de volonté et de foi dans leur réalisation, plus je serai moi-même sûr de posséder le moyen de venir à bout de l'ennemi.

Le deuxième moyen, c'est la volonté et le courage que montrera l'Assemblée, représentant la nation, dans la manifestation des aspirations nationales et dans la ferme application des mesures qu'elles exigent.

Nous disposerons d'une supériorité de moyens d'autant plus marquée sur l'ennemi, que l'Assemblée aura fixé les aspirations nationales dans un esprit de solidarité et d'unité plus prononcé.

Le troisième moyen, c'est notre armée composée des enfants armés de la nation et faisant face à l'ennemi.

Messieurs, nous pourrions nous représenter, sous deux aspects, les fronts que ces trois forces opposaient à l'ennemi. Pour faire comprendre ma pensée plus facilement, je parlerai séparément du front intérieur et du front apparent. L'essentiel est le front intérieur. Ce front est constitué par tout le pays, par toute la nation. Le front apparent est le front constitué par l'armée qui fait directement face à l'ennemi. Ce front peut s'ébranler et subir des modifications, il peut-être enfoncé. Mais cette éventualité ne peut jamais causer l'anéantissement d'un pays, d'une nation. Ce qui a une importance capitale, c'est la destruction du front intérieur qui peut causer l'écroulement du pays jusque dans ses fondements, et réduire la nation à l'esclavage. Les ennemis qui connaissent cette vérité mieux que nous, travaillent depuis des siècles, et maintenant encore, à abattre ce front. Ils y ont réussi jusqu'à ce jour. En effet, il est beaucoup plus facile de s'emparer d'une forteresse, en la minant intérieurement qu'en l'attaquant extérieurement.

On peut prétendre qu'il existe des influences corruptives qui, dans ce but, ont pu nous atteindre personnellement.

Il n'est guère possible et peu probable que nos fronts, intérieur et extérieur, puissent s'ébranler tant que la mentalité, les actes et l'attitude de l'Assemblée ne seront pas de nature à encourager l'ennemi. On ne doit pas douter qu'on cherche même le moyen de mettre à profit les propos pessimistes tenus dans l'Assemblée par un ou plusieurs de ses membres. Les dossiers du Ministère des Affaires Etrangères sont remplis de documents qui prouvent ce qui précède. J'affirme catégoriquement que tant que le moindre espoir sera donné aux ennemis, même involontairement, le triomphe de la cause nationale sera retardé.

Messieurs, après avoir émis ces considérations, je priai tout particulièrement l'Assemblée d'éviter, pendant que je serais au front, toute discussion publique pouvant causer le découragement dans l'armée.

Ensuite, j'écoutai les déclarations des députés de l'opposition. L'un d'eux trouva que mon ton était trop impératif. Un autre crut discerner dans mes paroles un doute sur la pureté des sentiments de l'Assemblée. Enfin, un troisième me dit: «L'impossible est irréalisable. Vous forcerez l'armée à un désastre.»

Honorables Messieurs,

Je ne veux pas vous entretenir trop longtemps des propos des opposants, qui n'étaient que l'écho des radotages de quelques cerveaux égarés et ignorants.

Dans son ensemble, l'Assemblée avait réservé à mon exposé un accueil favorable. Seulement, depuis cinq ou dix jours, je cherchais, sans en trouver le moyen, à répondre aux réflexions du commandant du front de l'Est.

Cette réponse, je la fis avant de me rendre au front, c'est-à-dire le 4 mars 1922. Afin d'en faciliter la compréhension, lisons d'abord les considérations du Commandant:

A Son Excellence, le Généralissime Mustafa Kemal Pacha.
Personnel.

Les discussions sur l'organisation de nos affaires administratives viennent à peine de parvenir à notre connaissance. Je suis d'avis que la mesure la plus importante à prendre dès maintenant, doit être d'empêcher qu'aux élections qui suivent le rétablissement de la paix, les conservateurs viennent remplacer en grand nombre les hommes de valeur que nous possédons.

Si l'Assemblée ne réunit pas dans son sein des personnalités distinguées, il y a deux grands inconvénients qui empêcheront le pays de se relever de ses ruines récentes.

D'abord, l'idée de rénovation ne se fera pas jour; ensuite les projets de loi les plus importants seront rejetés sans discussion, sous l'Etat de tel ou tel sentiment.

Je trouve qu'il serait utile d'opposer à une Assemblée ainsi composée, une seconde Assemblée. Celle-ci composée de spécialistes de grand mérite.

Cette seconde Assemblée servirait de régulateur à la première, et l'engagerait dans la voie du progrès.

Les résolutions d'une importance vitale pourraient, — qu'elles soient rejetées ou acceptées par la première chambre des députés — être amendées à la lumière des conseils de la seconde chambre. Le mal serait ainsi évité.

Pour ne pas évoquer le souvenir du sénat de l'ancien régime, on pourrait l'appeler «Conseil des grands spécialistes», ou lui donner un autre nom approprié.

Ses membres pourraient être élus, tout comme les députés, sous certaines conditions, telles que d'avoir atteint les plus hauts degrés d'instruction dans leurs professions respectives; d'avoir exercé les fonctions de représentant de la Turquie, de Vali ou de Commandant.

Il sera possible de fixer tous les détails de la question en étudiant les systèmes qui existent dans les autres pays. Dès que la création d'un «Conseil des spécialistes» aura été adoptée, les comités de chaque Département, celui de la Guerre, celui des Travaux Publics etc... pourraient être composés de membres fournis par le Conseil.

Pour que nos travaux soient basés sur un programme stable et sanctionné par ces deux Chambres et pour que le but qu'on se propose, ne soit pas perdu de vue au cours de l'application de ce programme, j'estime que l'institution des comités en question est de rigueur.

Autrement, toutes les fois qu'il y aura des changements ministériels, le programme changera de même que les personnes chargées de l'élaborer. De plus, toute décision n'émanant pas de la section compétente du Conseil des Spécialistes prêterait à la critique. La nation doit s'occuper sérieusement de ces questions.

L'Assemblée possède le droit d'adopter ou de rejeter, comme aussi de contrôler au nom de la nation, toute proposition qui lui serait soumise.

Mais, cela n'a rien de commun avec ce que fera le Conseil des Spécialistes, ni avec ce qui sera adopté par la suite.

Ces réflexions et ces inquiétudes se rapportant à l'époque où le pays se trouvera dans une situation normale, je vous prie de bien vouloir me faire connaître vos appréciations à ce sujet.

Le Commandant du Front Est Kazım Karabekir.

Le 18/19-2-1922. Sans No.

Le 4-3-1922. Personnel.

A Son Excellence Kazım Karabekir Pacha.

Réponse à votre télégramme chiffré du 18/19-2-1922 (sans numéro).

Le point de vue de Votre Excellence au sujet des inconvénients qui doivent résulter de l'absence d'un conseil composé de spécialistes, destiné à examiner les résolutions de la Grande Assemblée Nationale, seul pouvoir suprême détenant entre ses mains l'administration générale du pays, est, en principe, parfaitement juste.

Cependant, il serait incompatible avec l'esprit des principes suivis par nous dans l'administration générale, d'assujettir à des restrictions par le moyen d'un autre corps, même s'il ne portait pas le nom de Sénat, les décisions essentielles de la Grande Assemblée Nationale élue ou à élire sous forme de dépositaire de tous les droits et de toute la compétence de la nation.

Dans le cas, où ce Conseil des Spécialistes serait élu lui aussi, selon votre avis, par la nation, tout comme les députés, on aurait deux pouvoirs supérieurs puisant les mêmes attributions à la même source. Le fait que ces deux pouvoirs exerceraient simultanément une influence sur l'administration générale du pays donnerait naissance à une espèce de dualité, qui produirait de la confusion dans le domaine juridique comme dans le domaine de la pratique, ce qui rendrait nécessaire la création d'un troisième pouvoir s'ingérant dans la vie et les droits de la nation et qui aurait pour tâche de rétablir l'équilibre résultant de cette situation.

A mon humble avis, l'unique moyen d'écartier les inconvénients que vous prévoyez est de s'en tenir à ce que les membres de l'Assemblée soient élus, autant que possible, parmi les hommes de mérite et les spécialistes, et de veiller à ce que par rapport à l'organisation intérieure de l'Assemblée, le choix des membres des comités et du Cabinet soit fait en accordant une importance toute particulière à la question de science et de spécialisation.

Institué sous l'influence des conséquences de nos épreuves tragiques, notre régime actuel est le plus approprié à l'administration de la nation, et présente, au point de vue des droits constitutionnels, la forme la plus raisonnable.

En consolidant ce régime et en faisant preuve de vigilance au cours des élections, nous aurons créé un mécanisme administratif destiné à donner les résultats les plus heureux, dans le présent comme dans l'avenir, dans le domaine de la rénovation et du développement nationaux.

Le Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie
Mustafa Kemal.

Messieurs, durant l'année 1921, il y avait des prises de contact officielles et non officielles avec diverses Puissances. Les relations turco-russes se développaient dans un sens favorable.

Outre les Français, nous prîmes contact avec les Italiens et les Anglais. Laissez-moi mentionner ici une question qui, au mois de juin 1921, donna lieu à un malentendu. Le 13 juin 1921, deux officiers, les Commandants Henry et Sturton, se disant être de la suite du Général Harrington, Commandant en chef des Forces Alliées, arrivèrent à İnebolu, à bord d'un canot-automobile. Ils me firent de la part du général, la communication suivante: Je devais me rendre à bord d'un torpilleur, d'İnebolu au Yali du Général Harrington, se trouvant au Bosphore, pour me concerter avec lui sur les bases de la paix. Ils dirent que l'Angleterre avait reconnu notre indépendance complète et que les Grecs seraient éloignés de nos territoires, ajoutant qu'il serait possible de discuter sur les autres questions.

Je répondis à ces officiers que je n'irais pas à İstanbul et qu'il serait convenable que le Général Harrington vînt à İnebolu pour s'entretenir avec Refet Pacha qui s'y trouvait en ce moment.

Un télégramme du 18 juin 1921 arriva également de Hamid Bey, à İstanbul. Il était conçu en ces termes:

«Un Anglais, occupant un poste officiel ici, s'est adressé à moi, au nom de la plus haute autorité britannique, à İstanbul, me priant d'intervenir pour communiquer à Son Excellence Mustafa Kemal Pacha que les Anglais étaient prêts à engager des pourparlers, en vue d'arriver promptement à la paix et qu'à cet effet, ils désiraient entrer immédiatement en rapports avec Son Excellence, et qu'ils attendaient une prompt réponse.»

On répondit à Hamid Bey que nous étions prêts à négocier.

Le 5 juillet 1921, un torpilleur anglais, arrivé à Zonguldak, m'apportait une lettre du Général Harrington; voici cette lettre, dont la traduction m'avait été télégraphiée à Ankara:

«D'après les informations fournies par le Commandant Henry, Votre Excellence désirerait avoir une entrevue avec moi pour me faire certaines communications en me parlant de soldat à soldat.

Si tel est le cas, je suis autorisé par le Gouvernement britannique à partir à bord du cuirassé «Ajax» pour me rencontrer avec Votre Excellence à İnebolu ou İzmit, le jour qu'il Lui conviendrait de fixer.

Je suis disposé, si vous le désirez, à procéder à un échange de vue parfaitement clair et franc sur la situation. Je suis autorisé à écouter vos observations et à les soumettre à l'examen du Gouvernement britannique. Mais je n'ai aucune qualité officielle pour négocier, ni pour entrer en conversation en son nom.

L'entrevue devra avoir lieu à bord du cuirassé anglais. Votre Excellence y sera reçue avec les honneurs dûs à son rang et jouira de sa complète liberté, jusqu'à son retour à terre.

Si vous êtes d'accord, veuillez je vous prie, me faire connaître la date et l'heure qui vous conviendraient.»

A juger par la teneur de cette lettre, on dirait que c'est moi qui avais à prendre contact avec le Général Harrington et exprimé le désir de m'entretenir avec lui. En réalité, il n'en était pas ainsi. Aussi, fis-je au Général Harrington la réponse suivante:

«On m'a transmis aujourd'hui, la traduction de la lettre que vous avez envoyée à Zonguldak.

Je me vois dans l'obligation d'attirer votre attention sur le point suivant, afin d'éviter que notre entrevue n'ait pour base, un malentendu.

Le Commandant Henry et ses compagnons, arrivés à İnebolu, le 13 juin, avaient déclaré que Votre Excellence désirait s'entretenir avec moi sur les bases proposées à Refet Pacha par le Commandant Henry. La lettre du Commandant, à l'adresse de Votre Excellence, dont une copie signée par lui a été laissée à notre intention, en fait foi.

Tel a été le prélude de la correspondance directe qui s'est échangée entre nous.

Votre Excellence est au courant de nos revendications nationales. Je me déclare prêt à engager les négociations, au cas où l'on accepterait comme base de discussion, la libération de notre territoire national de la présence de ses ennemis et la reconnaissance de notre indépendance intégrale au point de vue politique, financier, économique, militaire, judiciaire et culturel.

Pour les motifs expliqués par le Commandant Henry, nous croyons avantageux que les pourparlers aient lieu à İnebolu et sur terre, où l'accueil le plus flatteur est réservé à Votre Excellence.

J'attends votre réponse qui devra préciser s'il y a accord entre nous sur les points de vue sus-énoncés.

Si Votre Excellence n'a d'autre but que de procéder à un échange d'idées sur la situation, je désignerai à cet effet mes camarades.»

Il n'y eut pas de réponse à cette lettre. Le 7 juillet seulement, le chargé d'affaires d'Angleterre, Monsieur Rantigan, qui avait vu Hamid Bey à İstanbul, lui dit que le Général Harrington aurait recommandé au Commandant Henry, arrivé en Anatolie en qualité de négociant, de s'enquérir de l'état de santé des prisonniers anglais, et, si possible, d'apprendre de moi, Mustafa Kemal Pacha, si les mouvements sur İstanbul devaient continuer, mais que le Commandant Henry n'avait pas qualité pour entreprendre aucune autre démarche.

Messieurs, jusqu'au mois d'août 1922, nous n'eûmes pas de rapports sérieux avec les Puissances Occidentales, dans un sens concret. Nous avons la ferme et constante conviction qu'il ne nous était pas permis de nous leurrer d'espoir de succès sur le terrain diplomatique tant que nous n'aurions pas expulsé de notre pays, par les armes, les ennemis qui s'y trouvaient, et démontré par des faits notre existence et notre puissance nationales.

Il était naturel d'admettre que c'était pour lors et pour l'avenir la conviction la plus juste.

Il est inutile qu'un individu aspire à la considération, tant qu'il n'a pas donné des preuves de sa capacité, il en est de même pour une nation. Les égards sont refusés à ceux qui sont en défaut sous ce rapport.

Seuls, peuvent réclamer un traitement humain, équitable et généreux, ceux qui possèdent ces attributs.

Messieurs, le monde est un champ d'épreuves. La nation turque, après tant de siècles, se trouve de nouveau soumise à une épreuve, et cette fois c'est une épreuve des plus dures. Nous était-il permis de compter sur un traitement bienveillant, sans y réussir? Tout en nous préparant sérieusement pour ainsi dire à l'examen que nous allions subir devant le monde entier, nous croyions utile, d'autre part, de ne pas perdre de vue l'attitude et l'état d'esprit des témoins. Dans ce but, nous avons envoyé en Europe comme vous savez, d'abord, Yusuf Kemal Bey, alors Ministre des Affaires Etrangères, et plus tard, Fethi Bey, Ministre de l'Intérieur.

Nous confiâmes à Yusuf Kemal Bey qui devait se rendre en Europe par İstanbul, certaines missions privées dont il devait s'acquitter dans cette ville.

Ainsi, il devait causer avec İzzet Pacha et ses collègues et, si on l'exigeait, avec Vahideddin également. Il devait proposer à ce dernier de reconnaître l'Assemblée Nationale et faire valoir auprès d'İzzet Pacha et de ses collègues, la nécessité de marcher dans la direction tracée vers le but que nous avons fixé.

Yusuf Kemal Bey agit à İstanbul en restant dans les limites de ses instructions. Mais malheureusement, İzzet Pacha et ses collègues le trompèrent et le conduisirent auprès du Souverain en lui donnant la qualité de quémandeur.

Non content de cela, le Cabinet, dans le but de compliquer et de rendre plus difficiles les démarches de Yusuf Kemal Bey à Paris et à Londres, envoya İzzet Pacha dans ces villes avant le départ de Yusuf Kemal Bey, en assurant le passage du premier par les localités occupées par les Grecs.

Jusqu'au dernier moment, İzzet Pacha garda le secret sur son voyage.

Les conversations que Yusuf Kemal Bey eut à Paris et à Londres n'aboutirent à aucun résultat. On constata seulement que les Ministres des Affaires Etrangères de l'Entente devaient se réunir sous peu en Conférence et qu'ils nous feraient des propositions de paix. Bien que l'évacuation de l'Anatolie eût été admise en principe, il fallait, paraît-il, que nous concluions un armistice avec les Grecs, les démarches en vue de la paix pouvant subir un échec, si la guerre venait à reprendre au cours des délibérations. Yusuf Kemal Bey, à qui Lord Curzon fit part de ce qui précède, lui répondit qu'une décision de la Conférence prescrivant l'évacuation préalable de l'Anatolie, et communiquée aux deux parties serait plus efficace que l'armistice. Lord Curzon insista sur la nécessité de

celui-ci, demandant à Yusuf Kemal Bey de saisir le Gouvernement de la chose et de lui faire connaître la réponse qu'il recevrait.

Avant le retour de Yusuf Kemal Bey, — le 22 mars 1922 — la conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Puissances de l'Entente proposa l'armistice aux Gouvernements turc et hellénique.

A ce moment, je me trouvais au front. Je fus avisé de cette proposition par le Ministre intérimaire des Affaires Etrangères, Celal Bey. Les lignes essentielles de l'armistice proposé étaient les suivantes : il serait établi une zone démilitarisée de 10 Klm. entre les corps de troupes des deux parties. Ceux-ci ne seraient renforcés ni en hommes, ni en munitions.

Aucune modification ne serait opérée dans la dislocation des troupes. Le matériel de guerre ne pourrait non plus, être transporté d'un point à un autre. Notre armée et notre situation militaire seront soumises au contrôle et à l'inspection des commissions militaires de l'Entente. Nous devrions accepter loyalement l'arbitrage de ces commissions.

Les hostilités seraient suspendues pendant un espace de temps de trois mois. Ce délai se renouvellerait automatiquement toujours pour trois mois, jusqu'à ce que les préliminaires de paix aient été acceptés de part et d'autre.

Dans le cas où l'un des belligérants voudrait reprendre les opérations, il devrait en aviser l'autre, ainsi que les représentants de l'Entente, au moins quinze jours avant l'expiration du délai de l'armistice.

Messieurs, les Hellènes acceptèrent cet armistice sur le champ. L'armée hellénique avait été vaincue à la Sakarya, matériellement et moralement. Il était difficile à cette armée de tenter de nouveau le sort, en se livrant à une offensive de grande envergure. Il était certes possible à tout le monde de se rendre compte de cette vérité, puisqu'il n'était pas possible d'engager l'armée hellénique dans des opérations pouvant aboutir à un résultat décisif. C'était vraiment une mesure très grave à accepter que de réduire à l'inaction notre armée que nous préparions depuis bientôt un an, délaisser dans l'attente le Gouvernement national après lui avoir donné tant d'espoir, et de risquer de démoraliser pendant ce temps le Gouvernement national et notre armée.

Par conséquent, c'est avec le plus grand soin que nous étudiâmes les conditions de l'armistice que les Puissances de l'Entente déclaraient proposer dans le but de faire évacuer l'Anatolie et de résoudre la question d'Orient.

Tout d'abord, nous correspondîmes directement à l'appareil, avec le Conseil des Ministres à Ankara, procédant à un échange de vues à ce sujet. La première réponse que nous jugeâmes bon de faire remettre aux représentants de l'Entente au nom du Ministère des Affaires Etrangères, par l'entremise de notre agent à İstanbul, fut celle-ci :

«J'ai reçu aujourd'hui, le 24 mars, à... heures, la note contenant la proposition de l'armistice et faisant suite à votre télégramme du 24/25 mars 1922. Etant donné que sa teneur concerne la situation de l'armée, je l'ai transmise, avec prière de nous faire connaître son avis, au généralissime qui se trouve au front, avant de la soumettre au Conseil, des Ministres, et au besoin, à l'Assemblée Nationale.

«Veuillez en aviser les Représentants de l'Entente en les informant que, selon leur désir, je leur ferai parvenir la réponse du Gouvernement de la Grande Assemblée de Turquie dans le plus bref délai.»

Le 24 mars 1922, je télégraphiai au président du Conseil ma manière de voir qui était la suivante :

«A la proposition d'armistice que les Ministres des Affaires Etrangères ont fait collectivement, il ne conviendrait pas, en principe, de répondre par un refus, ou d'une façon quelconque trahissant l'indisposition ou la méfiance. Bien au contraire, il importe de faire bon accueil à la proposition d'armistice. Notre réponse devra donc être affirmative et non négative. Si les Puissances Alliées ne sont pas bien intentionnées, ce sont elles qui feront aboutir l'affaire négativement.

«Comme nous ne saurions adhérer aux conditions qu'elles proposent, nous ferons simplement des contre-propositions.»

Le lendemain, les agences et télégrammes de différentes sources faisant mention de la note, publiaient la nouvelle suivante :

«Dans les milieux gouvernementaux, on déclare que le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie a accueilli favorablement cette proposition que l'on suppose avoir été faite dans le but de rétablir la paix dans le Proche Orient et de faire évacuer l'Asie Mineure sans de nouvelles effusions de sang et de destructions de biens. On espère fermement que le Gouvernement, confiant en la bonne volonté et dans l'impartialité des Puissances Alliées, donnera une réponse favorable.

Nous souhaitons que la proposition dont il s'agit renferme des conditions raisonnables et applicables, et que le délai imparti pour la conclusion de la paix soit le plus court possible.»

Le Conseil des Ministres était d'avis de différer notre réponse jusqu'au retour de notre Ministre des Affaires Etrangères qui se trouvait en Europe. Tout en répondant que cela n'était pas nécessaire, je résumai comme suit ma décision d'ensemble en ce qui concernait la réponse à donner:

«Nous acceptons en principe la proposition d'armistice. Néanmoins, nous ne cessons pas un seul instant de nous occuper des préparatifs de l'armée et des perfectionnements à lui donner. Nous n'admettons pas l'introduction, dans nos armées, des commissions de contrôle étrangères. Nous ferons des conditions susceptibles d'être exécutées, pourvu que l'armistice que nous accepterons comporte l'évacuation. La condition essentielle sera que celle-ci commence dès la conclusion de l'armistice.»

Le 24 mars, le télégraphiai à l'appareil-même, au Conseil des Ministres, la réponse à donner à la note.

Le conseil, de son côté, m'avait fait parvenir la copie d'une réponse préparée à Ankara. Je constatai certaines différences entre les deux projets de note.

Finalement, nous décidâmes de nous réunir avec le Conseil des Ministres à Sivrihisar dans la nuit du 24/25 mars, et d'arrêter le texte de la note responsive.

Messieurs, d'après un télégramme chiffré que notre agent spécial à İstanbul avait adressé au Ministère des Affaires Etrangères en date du 25 mars, cet agent aurait causé avec Tevfik Pacha et ce dernier lui aurait dit que les Hauts Commissaires avaient remis au Gouvernement du Padichah une note identique, avec prière de la transmettre à Ankara et de leur communiquer la réponse qu'il recevrait.

Notre agent demanda à Tevfik Pacha, si le droit de parole reconnu à Ankara concernait seulement la proposition d'armistice, ou s'il s'étendait à toutes les questions. Tevfik Pacha ne fit aucune réponse. A la question de notre agent, cherchant à savoir quelles étaient les nouvelles reçues d'İzzet Pacha, Tevfik Pacha répondit: «İzzet Pacha

annonce que la Conférence se réunira bientôt, ajoutant qu'en tout cas, il ne fallait pas pousser les choses à l'extrême.»

Messieurs, le Conseil des Ministres retourna à Ankara, après avoir arrêté à Sivrihisar le texte de la note responsive concernant la proposition d'armistice. Mais avant d'avoir eu le temps d'expédier cette réponse, on reçut une seconde note, datée du 26 mars 1922, de la conférence des Ministres réunis à Paris. Cette note contenait les propositions des Puissances de l'Entente, relatives aux bases de paix, en voici les lignes principales:

«Participation de la Société des Nations à la défense des droits des minorités tant en Turquie qu'en Grèce, ainsi qu'à l'application des règles qui seront arrêtées à ce sujet; création d'un foyer arménien à l'Est et participation de la Société des Nations à cette œuvre également; établissement d'une zone démilitarisée dans les régions de la presqu'île de Gallipoli et des Détroits, afin d'assurer la liberté des Détroits; fixation des frontières de la Thrace de façon à laisser Rodosto à la Turquie et Kirckilise, Baba Eski et Edirne aux Grecs; adoption d'un système garantissant aux Grecs d'İzmir qui restait en notre possession, et aux Turcs d'Edirne, qui passait sous la souveraineté hellénique, la possibilité de participer d'une façon équitable à l'administration de ces deux villes.

Evacuation par les Alliés de la ville d'İstanbul après la conclusion de la paix.

Les effectifs de l'armée turques, fixés à 50 mille hommes par le traité de Sèvres, portés à 85 mille, et transformation de l'armée turque en armée de volontaires, comme c'était prévu dans le traité de Sèvres.

Suppression de la Commission financière, prévue au Projet de traité de Sèvres et établissement d'un système compatible avec la souveraineté turque, destiné à sauvegarder les intérêts économiques des Puissances de l'Entente et assurer le service de la Dette Publique, ainsi que de l'indemnité de guerre qui nous sera imposée.

Institution d'une commission à l'effet d'apporter des modifications aux capitulations judiciaires et économiques.

Messieurs, après avoir analysé le texte de la première note des Puissances Alliées concernant la proposition d'armistice, et avoir pris connaissance des conditions énoncées dans leur seconde note détaillée, il était naturel de conclure que ces Puissances — le Gouvernement

d'Istanbul s'y associant, — avaient inauguré une nouvelle phase dans leur entreprise destructrice contre nous. En présence de ce fait, il y avait lieu de considérer la situation comme très sérieuse et de nous préparer à une lutte formidable. Il convenait, en premier lieu, d'exposer à la nation et à l'opinion publique mondiale le caractère des conditions qui nous étaient proposées. Je fis au Conseil des Ministres des communications conçues dans ce sens.

Permettez que je rappelle les points essentiels de la réponse que nous fîmes, le 5 avril 1922, aux deux notes précitées.

En principe, nous acceptâmes l'armistice. Mais comme condition essentielle, nous jugâmes indispensable qu'il fût procédé à l'évacuation, dès la conclusion de l'armistice. Nous proposâmes que la durée de l'armistice fût de quatre mois, comme celle de l'évacuation de l'Anatolie, et consentîmes à ce que la durée de l'armistice fût prolongée automatiquement de trois mois, au cas où les négociations préliminaires de paix n'auraient pas abouti, jusqu'à la fin de l'évacuation.

Notre proposition concernant les modalités de l'évacuation était la suivante: La ligne générale Eskişehir—Kütahya—Afyonkarahisar, sera évacuée dans la première quinzaine commençant avec le commencement de l'armistice; toutes les régions occupées, y compris İzmir, seront évacuées dans les quatre mois commençant à la même date.

Nous fîmes savoir qu'au cas, où nos propositions concernant l'armistice seraient acceptées par les Puissances Alliées, nous serions disposés à envoyer nos plénipotentiaires, dans les trois semaines, dans la ville qui serait désignée, en vue d'étudier les conditions de paix.

On répondit à notre note le 15 avril 1922. La réponse était naturellement négative.

Nous y répondîmes le 22 du même mois. A la fin de notre réponse, nous fîmes ressortir que, même au cas, où un accord ne se ferait pas sur la question de l'armistice, il ne serait pas désirable de différer les négociations de paix.

Nous proposâmes la réunion d'une conférence à İzmit. Cette correspondance n'eut pas de suite. Il fut plusieurs fois question de réunir une conférence à Béicos ou à Venise, mais aucune de ces suggestions ne se réalisa jusqu'au moment de notre victoire décisive.

Honorables Messieurs, la loi du 5 août 1921, relative à notre nomination au commandement en chef, a son histoire à part. Si vous le désirez, je vous donnerai quelques éclaircissements sur ce point.

Le loi sur le commandement en chef fut prorogée pour la première fois le 31 octobre 1921, la 2^{ème} fois le 4 février 1922, et pour la 3^{ème} fois le 6 mai 1922.

A l'occasion de chacune de ces prorogations, il y eut maintes critiques de la part de l'opposition.

La 3^{ème} prorogation, notamment, prit le caractère d'un incident assez important.

Pendant l'époque qui précéda le 6 mai 1922, il fut question à l'Assemblée de proroger cette loi qui devait toucher bientôt à son terme. Je n'avais pu me trouver à l'Assemblée par suite d'une indisposition. Le Conseil des Ministres qui vint à ma résidence, le soir du 5 mai, m'exposa la situation comme suit: Les députés de l'opposition ne voulaient pas que je reste à la tête du commandement en chef.

Après de longs débats, la question fut mise aux votes. La majorité requise n'ayant pas été atteinte, la prorogation de la loi ne fut pas acceptée. Le Conseil des Ministres et surtout le Chef de l'Etat-Major Général et le Ministre de la Défense Nationale — qui suivaient de près la situation militaire — en furent vivement affectés.

En présence de cet état d'esprit de l'Assemblée, les Ministres, faisant valoir qu'il n'y aurait aucun avantage à ce qu'ils continuassent à exercer leurs fonctions, songèrent à se retirer.

L'armée, à partir du moment où l'Assemblée avait donnée son vote, était restée sans commandant.

Si, d'autre part, le Chef de l'Etat-Major Général et le ministère démissionnaient, une crise violente éclaterait inévitablement dans l'administration générale du pays. Aussi priai-je le Chef de l'Etat-Major et les ministres de patienter encore vingt-quatre heures. De mon côté, je décidai de continuer à exercer mes fonctions de généralissime dans l'intérêt supérieur du pays et de la cause générale, ce dont je fis part au Conseil des Ministres.

Le lendemain, c'est-à-dire le 6 mai 1922, j'annonçai que je fournirais des explications à l'Assemblée, au cours d'une séance à huis-clos. Avant de procéder à ces explications, je m'étais fait apporter les procès verbaux

de l'Assemblée et avais examiné un à un les arguments des orateurs qui avaient parlé contre le commandement en chef.

Messieurs, pour ne pas trop vous fatiguer, je me contenterai de résumer les déclarations que je fis pendant la séance à huis-clos, dont je viens de faire mention.

«Messieurs, dis-je, de même que ce fut le cas, à l'origine, pour les questions du commandement en chef et de la loi qui s'y rapporte, il y a aujourd'hui également certains membres qui disent que cette loi n'est pas nécessaire ou qu'il faut, tout au moins, la modifier; d'autres se plaignent de l'existence même d'un commandement en chef. Ces mécontents sont, on le voit, toujours les mêmes personnes. Je ne suis par partisan du maintien d'un poste ou d'une autorité superflus; pas plus que d'une loi qui conférerait à une autorité quelconque des pouvoirs irresponsables.

Néanmoins, il est de rigueur d'étudier à fond la situation générale et militaire, pour être en mesure de décider de la nécessité ou de l'inutilité du commandement en chef et de la loi qui confère à cette autorité certains pouvoirs. Avant d'exposer mes convictions à ce sujet, étudions ensemble quelques-unes des déclarations faites par les orateurs qui ont parlé de l'inutilité de la loi sur le commandement en chef.

Par exemple: Salih Efendi (député d'Erzurum), a dit que je voulais usurper — que j'avais usurpé — les attributions de l'Assemblée, et il s'est écrié: «Nous ne céderons pas notre droit évident.»

Messieurs, excusez-moi si je m'exprime en toute franchise. C'est à moi que vous devez chacun votre élection avec de vastes pouvoirs, c'est à moi que l'on doit la constitution d'une assemblée jouissant de pouvoirs extraordinaires, c'est enfin à moi que cette même assemblée doit d'avoir le privilège de diriger les destinées du pays. Pour arriver à cela, je dus soutenir une lutte d'idées avec mes camarades les plus intimes. Je consacrai ma vie, mon existence, mon honneur, ma dignité. C'est donc une œuvre à moi, et certes je devais m'occuper non pas de la rabaisser, mais de la relever.

Je prie Salih Efendi de bien vouloir me croire attaché autant que lui aux droits de cette Assemblée. Je n'en demande pas davantage.

Cela dit, je repousse entièrement le propos de Salih Efendi sur une prétendue usurpation des pouvoirs de l'Assemblée. Il n'est pas question de pareille chose et il ne peut pas en être question.

Messieurs, une motion a été présentée parlant de l'opportunité qu'il y aurait à discuter la question du commandement en chef en séance à huis-clos. Cette motion également a été de diverses manières mal interprétée. On a demandé qu'elle fût discutée en séance publique. Mehmed Şükrü Bey, député d'Afyonkarahisar, a dit qu'en recourant aux huis-clos on cherchait à cacher la vérité à la nation.

Or, pour commencer, la Grande Assemblée Nationale de Turquie n'est pas seulement une Assemblée législative, mais elle est également investie du pouvoir exécutif. Même s'il n'en était pas ainsi, où a-t-on vu que les décisions se rapportant aux affaires du pays, de l'Etat, fussent discutées publiquement et révélées avant l'heure? Si, en particulier, la question dont il s'agit concerne le Commandant en chef d'une armée qui se trouve en face de l'ennemi, y a-t-il quelquel'avantage national à la discuter publiquement et à dévoiler à l'ennemi ce qui aurait été dit pour ou contre ?

Il faut que l'autorité, l'influence du généralissime sur l'armée soit très grande et surtout qu'il jouisse d'un grand prestige aux yeux de l'ennemi.

C'est déjà un inconvénient, si mon indisposition, dont Hüseyin Avni Bey a parlé ici, parvient à la connaissance de l'ennemi.

Quelle nécessité y avait-il à le faire? Vous voyez bien à quoi le huis-clos servait, ce n'était nullement, comme dit Mehmed Şükrü Bey, pour cacher la vérité à la nation. Que n'était-il possible de discuter publiquement sans inconvénient et que Mehmed Şükrü Bey pût crier de la tribune tout ce qu'il voulait, tandis que moi, de mon côté, je fusse à même d'expliquer à la nation le vrai sens, le sens caché de ses paroles! Mehmed Şükrü Bey doit savoir que la nation ne pense pas comme lui, que nous ne jouons pas la comédie, comme il le prétend. Non, Messieurs, nous ne sommes pas assemblés ici pour jouer la comédie. Celui qui joue et fait jouer la comédie, c'est Şükrü Efendi lui-même. Mais qu'il soit persuadé que nous ne nous laisserons pas prendre à ce jeu. Il ne s'est pas écoulé assez de temps pour que Şükrü Efendi ait pu oublier dans quelles conditions humiliantes il parvint à échapper aux poursuites de la loi, entre les griffes de laquelle il se trouvait pris par suite de la comédie qu'il a voulu jouer et faire jouer.

Messieurs, en parlant contre la loi sur le Commandement en chef, Hüseyin Avni Bey aurait tenu certains propos curieux par ex: il aurait

dit: «Par votre façon d'agir, vous amènerez l'Assemblée à devenir l'instrument de l'avilissement de la nation aux yeux du monde.»

Il se serait servi du terme «veules», et aurait employé des maximes dans le genre de celle-ci: «Les personnalités ne justifient pas les charges. Il n'y a pas d'individus, il y a la nation.»

Certes, c'est la nation et la collectivité qui constituent le principe de toute chose et leur volonté s'incarne dans l'Assemblée. Il en est ainsi partout. Mais il n'en existe pas moins des individus.

L'Assemblée dirige les affaires de l'Etat et du pays par le moyen d'individus, de personnes. Manifestement, c'est un homme ou des hommes qui dirigent les affaires de chaque gouvernement. Il est inutile de chercher à nier cette vérité par des théories dénuées de sens.

Messieurs, Hüseyin Avni Bey m'interrompait à tout moment par des propos absurdes. Je lui adressai un avertissement sévère. Je lui dis que l'Assemblée n'était pas un café de carrefour et je le priai de respecter la tribune qui est pour ainsi dire le sanctuaire de la nation.

Messieurs, Selahaddin Bey prit également la parole. Il déclara avoir demandé si nous entendions prendre l'offensive et avoir, sur ma réponse affirmative, répliqué: «Non, vous ne le pourrez pas,» ajoutant qu'en définitive, nous n'avions pas pris l'offensive et que lui avait gain de cause.

Or, il me semble avoir suffisamment expliqué à diverses occasions les motifs qui avaient retardé notre offensive. Je répète que nous la prendrons. Nous expulserons l'ennemi des territoires de notre patrie. Nous persistons dans cette résolution. Il n'existe aucun motif d'hésitation. De plus, Selahaddin Bey a dit que notre armée avait atteint son plus haut niveau de perfection. Oui, notre armée est en excellent état, mais elle n'a pas atteint la perfection.

Pour qu'un camarade comme lui se sente autorisé à faire de pareilles déclarations à l'Assemblée, il faudrait qu'il connût à fond les dessous des affaires militaires. Or, Selahaddin Bey est fort loin de les connaître. L'avis de ceux qui sont en rapport étroit avec l'armée, l'avis de tous les commandants et non pas mon avis seul, contredisent Selahaddin Bey. Mais il n'y a pas de doute que nous arriverons à relever l'armée à un niveau en rapport avec son prestige. Parmi les propos importants tenus par Selahaddin Bey, il en est un qui exprime l'avis que notre tâche principale serait de faire de la politique.

Non, Messieurs, notre vraie tâche, notre tâche principale n'est pas de faire de la politique. Notre tâche unique, de même que celle de tout le pays, de toute la nation, consiste à expulser par la force de nos baïonnettes l'ennemi qui se trouve sur nos territoires.

Tant que nous n'y parviendrons pas, la politique n'est qu'un vain mot. Néanmoins, accordons foi pour un instant aux paroles de Selahaddin Bey. Est-ce moi qui entrave la réalisation de l'objectif en vue?

Le Commandant en chef est-il un obstacle? Quel rapport ont ces paroles avec la loi sur le commandement en chef? Apparemment, on projette de créer une opposition et une divergence de vues. Je dis que l'unique moyen d'assurer l'objectif national c'est la guerre, la réussite dans la guerre.

Nous consacrerons à l'armée toutes nos forces, toutes nos ressources, tous nos biens. Je dis que nous ferons reconnaître notre puissance au monde entier et que c'est alors seulement qu'il sera possible d'assurer une vie digne à la nation.

Selahaddin Bey s'imagine à tort que ce genre de mentalité empêche de faire de la politique, et croit qu'avec la politique on pourrait résoudre la question. En outre, il dit, que l'existence d'un Commandement en chef constitue un obstacle à l'examen des dépenses nécessitées par la situation militaire actuelle.

Messieurs, cette assertion est inexacte. Quand le Commandant en chef a-t-il empêché l'Assemblée d'examiner nos ressources financières?

Plus que tout autre peut-être, je me suis préoccupé de savoir dans quelle mesure nos ressources nous permettent d'agir.

Seulement, je ne suis pas de ceux qui adoptent la théorie que l'armée et la puissance doivent être en rapport avec nos ressources financières. «Nous avons de l'argent, créons une armée. Nous n'avons plus d'argent, que notre armée se dissolve.»

Pour moi, la question ne peut pas se poser de cette façon.

«Il y a de l'argent, ou il n'y a pas d'argent, eh bien quoi? Qu'il y en ait ou qu'il n'y en ait pas, l'armée existe et continuera à exister.»

Je voudrais, à ce propos, vous raconter un de mes souvenirs. Lorsque j'entrepris, en premier lieu, le travail dont je me suis chargé, certains personnages qui passent pour des sages et des penseurs me demandèrent: Avons-nous de l'argent, avons-nous des armes? — Non, leur répondis-je. —

Dans ce cas que ferez-vous? dirent ils. — Nous aurons, répliquai-je, et de l'argent et une armée, et cette nation sauvera son indépendance?

Comme vous voyez, tout cela a été fait et continuera à être fait.

Certains autres messieurs auraient dit: «Le généralissime impose à la nation la corvée. Or, c'est interdit par la loi. Cela est vrai, Messieurs, mais, à mes yeux, la nécessité, le péril, justifient tout. Si les besoins de l'armée réclament la corvée, nous l'imposerons. Nécessité ne connaît pas de loi, et ce n'est pas parce que la loi s'y opposerait que j'hésiterais à recourir à telle ou telle mesure que je croirais nécessaire de prendre pour prévenir la défaite de l'armée.

Messieurs, Kara Vasıf Bey aurait dit qu'il y a partout des généralissimes, mais qu'il n'existe nulle part une loi spéciale sur le commandement en chef; que les lois militaires existantes précisent et limitent les attributions et les pouvoirs du commandant en chef, comme de chaque commandant, et que c'est la sagesse qui dicte ces dispositions.

On sait que les Etats sont administrés par des Gouvernements de diverses formes. Selon leur constitution, ils ont à leur tête des rois, des empereurs, des Sultans. Quelques-uns sont des Républiques ayant pour chef un président. Dans ces pays, le Commandant en chef est le Chef de l'Etat. Ce personnage exerce les fonctions décommandant en chef soit personnellement, soit par mandat. Selon notre forme gouvernementale actuelle, le commandement en chef est inclus dans la personnalité morale de l'Assemblée. Donc, lorsque cette dernière déclare avoir élu tel ou tel comme généralissime, cette déclaration tient lieu de loi. De même que la déclaration du roi, du Sultan, de l'empereur est appelée «décret», de même les décrets nationaux émanant de l'Assemblée sont désignés sous le nom de lois. Par conséquent, la loi existe. Le Commandant en chef à qui une Assemblée confie une mission extraordinaire dans des circonstances exceptionnelles, n'est pas un commandant tenu de ce confiner dans le cadre du code pénal des règlements militaires qui, d'après Kara Vasıf Bey, précisent et délimitent les attributions et les pouvoirs des commandants. Ce que Kara Vasıf Bey prétend être déterminé par la sagesse est toute autre chose. La science et l'art militaires expliquent et enseignent le métier de soldat et développe les qualités que doit posséder celui qui est appelé à exercer le Commandement en chef. Autrement, le Commandant en chef est désigné par le véritable chef de l'armée ou par ses ministres en exercice. Que toute personne qui prétend posséder les qualités requises

pour le Commandement en chef puisse arriver de elle-même à ce poste, c'est là une chose toute différente.

Kara Vasıf Bey aurait dit d'autre part, que le généralissime n'a pas à s'occuper de ce qui se passe à l'arrière du front. C'est un erreur. Le généralissime qui doit porter son attention sur les effectifs, le ravitaillement, l'habillement, les armes et les munitions et autres, doit certainement s'occuper des sources de toutes ces fournitures provenant de l'arrière du front. Dans quel livre, sur quel champ de bataille, Kara Vasıf Bey a-t-il trouvé cette idée? Il est vrai qu'il est difficile de s'occuper à la fois du front et de la question de combler les lacunes des troupes. Il faut excuser l'hésitation et multitude de choses à l'arrière. Comment peut-il se faire qu'un seul homme commande le front, dirige les opérations militaires et assure à l'arrière, l'exécution d'une quantité de choses? Sans doute il peut le faire. Mais quand je dis qu'il le peut, cela ne signifie pas qu'il doive commander au front; puis s'en aller ailleurs régler les questions du ravitaillement, repartir encore de là pour combler les lacunes des troupes. Il faut excuser l'hésitation et la perplexité des personnes qui n'ont pas assumé des fonctions importantes. Tenez je vais vous citer un exemple: j'ai vu des commandants très inexpérimentés. Un commandant de régiment, par exemple, vient d'être promu au grade de commandant de division ou bien un commandant de division est depuis très peu de temps commandant de corps d'armée; il lui manque un peu d'expérience. Supposons qu'avant d'avoir eu le temps d'en acquérir, il se trouve en présence d'une situation critique. Habitué toute sa vie à commander une seule division, il sera, naturellement incertain et éprouvera des difficultés, lorsqu'il sera obligé devant l'ennemi de commander deux ou trois divisions à la fois. Dès qu'un commandant inexpérimenté qui était en mesure de concentrer sous ses regards et de diriger toutes les unités d'une division, lorsqu'il n'en avait qu'une seule à commander, sera forcé de diriger les opérations de deux ou trois divisions se trouvant loin de ses yeux, se il posera ces questions-ci: Auprès de quelle division dois-je me placer? De celle-ci ou de celle-là? Ici ou là?

Non: tu ne seras ni là, ni ici. Tu te placeras au point d'où il te sera possible de diriger toutes les divisions.

Mais alors, dit-il, je ne pourrai suivre attentivement les mouvements d'aucune d'elles.

Certainement, tu ne pourras pas les voir, ce n'est pas avec les yeux mais avec ton intelligence et ta perspicacité que tu devras suivre les opérations.

Entre autres observations, Kara Vasıf Bey, aurait dit: «Après la bataille de la Sakarya, nous n'avons pas pu bouger encore, et nous ne pouvons pas bouger.» Ces paroles auraient été accueillies par des bravos et des acclamations de la part de quelques-uns.

Messieurs, je fus très affecté, très peiné d'entendre dire cela. J'en éprouvai de la honte. Il est réellement bien étrange d'acclamer les propos d'un homme égaré qui prétend que l'armée est incapable de bouger et qu'elle ne bougera pas. Je vous prie d'enterrer ici ces propos et que nul n'en entende plus parler.

Messieurs, tels sont, les propos les plus saillants parmi tout ce qui fut dit pour prouver l'inutilité du commandement en chef. Vous avez entendu les arguments que j'opposai en réponse à ceux qui tenaient ce langage.

Après cela, c'est à l'Assemblée de juger et de décider. Je me vois cependant forcé de soumettre encore une vérité à votre attention: Bien qu'il n'y ait aucun doute que la Haute Assemblée soit convaincue de la nécessité d'un commandement en chef, les manifestations non fondées de l'opposition l'amènèrent à une décision qui ne répondait pas à ce qu'on avait espéré. Quel en fut le résultat, Messieurs? Le savez-vous? Depuis deux jours, la question du commandement en chef demeure en suspens et dans l'équivoque. En ce moment, l'armée est privée de Commandant. Si je continue à la commander, je le fais illégalement. Selon l'opinion manifestée à l'Assemblée j'aurais voulu abandonner aussitôt le commandement. J'exposai au gouvernement que nos attributions de commandant en chef avaient pris fin. Je me vis, cependant, dans l'obligation d'empêcher un mal irréparable. Notre armée qui se trouvait en face de l'ennemi ne pouvait être laissée sans chef. Par conséquent, je ne l'abandonnai pas, je ne l'abandonne et ne l'abandonnerai jamais ainsi.»

Honorables Messieurs! Au cours de cette séance à huis-clos, de violentes discussions, voire des disputes eurent lieu sur certaines autres questions que les députés de l'opposition agitaient depuis longtemps, dans le but de provoquer la chute du gouvernement et la dissolution de l'armée. Finalement, l'Assemblée édiflée comme il convenait, manifesta

son opinion définitive en prorogant la loi sur le commandement en chef par un vote de 177 voix contre 11, avec 15 abstentions.

Messieurs, trois mois plus tard, c'est-à-dire le 20 juillet 1922, la loi sur le commandement en chef fut discutée à nouveau en vertu des dispositions mêmes de celle-ci. Permettez-moi, je vous prie, de vous répéter une partie des déclarations d'ordre général que j'y fis alors :

«Les forces morales et matérielles de l'armée, ont atteint un degré de perfection permettant de réaliser avec certitude les aspirations nationales, sans nécessiter aucune mesure extraordinaire. C'est pourquoi, j'ai la conviction qu'il n'est plus nécessaire de maintenir des pouvoirs extraordinaires. J'espère que nous n'aurons plus, dans l'avenir, l'occasion d'éprouver ce besoin dont nous sommes aujourd'hui si heureux de constater la disparition. Les fonctions de généralissime peuvent tout au plus durer jusqu'au jour où nous aurons atteint le résultat décisif répondant à l'esprit même du Pacte National. Il n'y a pas de doute que nous arriverons sûrement à un résultat heureux. Ce jour-là, notre précieuse cité d'İzmir, notre belle Bursa, notre İstanbul et notre Thrace seront réincorporées dans la mère patrie. En ce jour heureux, nous aurons l'occasion d'éprouver les plus grandes félicités en communion avec la nation. J'aurai, pour ma part, un autre bonheur encore qui consistera dans la possibilité de reprendre la place que j'occupais le jour où nous commençâmes à défendre notre cause sacrée. Est-il ici-bas une félicité plus grande que celle d'être un homme libre au sein de la nation ? Pour ceux qui sont initiés aux grandes vérités, pour ceux qui n'éprouvent d'autres plaisirs que les joies morales et sacrées du cœur et de la conscience, les dignités matérielles n'ont aucune valeur, quelque élevées qu'elles puissent être.»

Messieurs, ces délibérations ont eu pour conclusion de me confier le commandement en chef pour une période indéterminée.

Honorables Messieurs, l'activité déployée à l'Assemblée par le groupe de l'opposition nous amènera à nous en occuper encore quelques instants.

Cette faction qui portait le titre de «deuxième groupe» essaya longtemps ses forces de résistance négative. Par la loi du 8 juillet 1922 sur l'élection des ministres, elle s'assura que les ministres et le président du Conseil seraient élus directement par l'Assemblée, au scrutin secret. Ainsi, je fus éloigné de fait de la présidence du Conseil et l'on supprima la faculté de choisir les ministres parmi les candidats que j'aurais désignés.

Cela fait, le groupe de l'opposition passa à l'offensive. Il entreprit de porter Rauf Bey à la présidence du Conseil et y réussit également. Je saisisais les intentions secrètes de l'opposition. Néanmoins, j'invitai Rauf Bey à venir chez-moi. Je lui dis que la majorité de l'Assemblée était disposée à l'élire président du Conseil et que moi-même j'étais de cet avis. Rauf Bey fit mine d'hésiter. «La présidence du Conseil, dit-il, n'a pas d'attributions.» Il voulait donner à entendre que le président de la Grande Assemblée Nationale est virtuellement le président du Conseil des ministres; que les décisions de ce dernier ne sont pas exécutoires, tant qu'elles ne sont pas revêtues de la sanction du premier et que, par conséquent, le président du Conseil n'a pas de compétence spéciale, ni de liberté d'action.

En effet, il en était ainsi d'après la loi constitutionnelle. Pourtant, Rauf Bey accepta la présidence du Conseil, et y resta du 12 juillet 1922 au 4 août 1923.

Messieurs, un point encore, doit avoir attiré votre attention. Dès le premier jour, Kara Vasif Bey et Rauf Bey vont de pair pour organiser, diriger et consolider le bloc de l'opposition. Mais Rauf Bey n'entre pas ouvertement dans le second groupe et préfère rester parmi nous. Cet état de choses dura trois ans. Finalement, Rauf Bey se trouva dans l'obligation de manifester sa dissidence, lorsque — selon son expression — il ne 'lui fut plus possible de garder l'apparence qu'il était des nôtres.

Le mouvement provoqué dans l'Assemblée contre l'armée était poursuivi par l'opposition. Ses membres parlaient constamment et avec force et chaleur de l'incapacité de l'armée à prendre l'offensive et de la nécessité de résoudre la question à l'aide de la politique.

En réalité, notre armée était sur le point de compléter son équipement et de combler ses lacunes. Déjà vers la mi-juin, j'avais décidé de passer à l'offensive. Le commandant du front, ainsi que le chef de l'Etat-Major Général et le ministre de la Défense Nationale étaient les seuls à connaître ma résolution. A l'occasion d'un voyage que je fis, à cette époque, dans la direction d'İzmit—Adapazarı, j'avais causé, lors de mon départ d'Ankara, avec Son Excellence Fevzi Pacha, chef de l'Etat-Major Général. Je m'entretins ensuite avec Son Excellence Kazım Pacha, alors ministre de la Défense Nationale, que j'avais emmené avec moi jusqu'à la station de Sarı Köy où j'invitai Son Excellence İsmet Pacha, commandant le front. Nous décidâmes ensemble des mesures à prendre pour achever d'urgence les préparatifs de l'offensive.

Le moment est venu, Messieurs, de parler de la grande offensive. Vous savez qu'après la grande bataille de la Sakarya, l'armée ennemie se trouvait, avec un groupe très puissant, entre Afyonkarahisar et Dumlupınar. Un autre groupe de la même force était dans la région d'Eskişehir. Elle avait ses réserves entre ces deux groupes. L'aile droite était gardée par des forces postées dans la région du Méandre et l'aile gauche par d'autres forces qu'elle maintenait dans le nord et vers le sud du lac d'İznik (Nicée). On pourrait dire, que le front ennemi s'étendait de la Mer de Marmara jusqu'au Menderes (Méandre).

L'armée ennemie disposait de trois Corps d'Armée et de quelques contingents indépendants. Les trois Corps d'Armée étaient formés de douze divisions, et les contingents indépendants comprenaient trois divisions. Avec nos forces du front de l'ouest, nous avons formé et organisé deux armées. En outre, nous disposions de certaines organisations relevant directement du front. Toutes nos troupes constituaient dix-huit divisions. De plus, nous avons un Corps d'Armée de cavalerie à trois divisions et deux autres divisions de cavalerie d'un effectif moindre. Comparativement, les deux armées en présence, bien que de formations différentes, étaient de force à peu près égale aux points de vue des effectifs et du nombre de fusils. Quant aux mitrailleuses, aux canons, aux avions, aux moyens de transport, aux munitions et au matériel technique, l'armée grecque était sensiblement supérieure à la notre grâce à l'appui qu'elle recevait de l'industrie libre du monde entier. D'autre part, pour ce qui concerne la cavalerie, notre armée était supérieure en nombre. A ce propos, je vais relever ici un point. Le commandant de notre deuxième armée était Son Excellence Şevki Pacha, actuellement membre du Conseil Supérieur Militaire. Le commandement de la première armée avait été confié à İhsan Pacha, arrivé de Malte. Il fallut l'en éloigner à la suite de certains faits qui le conduisirent devant la Cour Martiale. En effet, İhsan Pacha avait adopté une ligne de conduite qui pouvait nuire à la discipline et à l'administration générale de l'armée. Il avait, par exemple, créé des situations qui poussaient les commandants subalternes à désobéir à leurs supérieurs. En outre: Durant plusieurs jours, il ne donna et ne fit donner aucun rapport sur l'état de ses approvisionnements, et, juste au moment où régnait une crise générale de ravitaillement, il nous apprit que ses stocks étaient épuisés et qu'une famine était menaçante. Enfin, nous fûmes convaincus qu'il était capable d'intriguer au point de ne pas observer la discipline et le sentiment du devoir militaire, allant jusqu'à encourager systématiquement la désobéissance et la négligence des commandants subalternes.

Voici quels étaient les traits caractéristiques d'Ali İhsan Pacha: A son armée il cherche à inculquer l'idée que les moindres choses comme les plus importantes ne peuvent être faites et décidées que par lui, il cherche également à faire croire qu'il est absolument le seul ayant de la puissance et de l'autorité. Il ne pense qu'à montrer qu'il est supérieur à tous ses chefs; il cherche à discréditer ses supérieurs soit dans leur capacité soit dans leurs fonctions officielles, soit dans leur conduite privée.

Bien que nous n'ayons pas eu l'occasion de constater s'il était un homme de décision, ni de mettre à l'épreuve ses talents stratégiques ou la puissance de ses nerfs, nous pûmes nous rendre compte qu'il n'hésitait pas, en cas d'insuccès, d'en rejeter la responsabilité sur ses subalternes, ou sur ses supérieurs.

Le caractère d'İhsan Pacha demande plus à être traité d'une façon sévère et officielle qu'avec courtoisie et amitié.

Je vais vous soumettre textuellement certains passages d'un rapport officiel, qu'avant d'être obligé de démissionner, le chef d'Etat-Major Halid Bey (plus tard député de Kastamonu) avait adressé, le 20 janvier 1922, au commandant du front de l'ouest, au sujet du caractère d'Ali İhsan Pacha. Halid Bey avait été en Irak, avec Ali İhsan Pacha, lors de la guerre mondiale. Voici les passages de son rapport précité: «... Je suis vraiment peiné et affligé de constater que depuis son arrivée, mon commandant Ali İhsan Pacha emploie des procédés de nature à blesser l'amour propre et à nuire à l'ardeur des commandants placés sous ses ordres. De même que Votre Excellence doit l'avoir relevé par la correspondance échangée, il s'est livré, à l'égard du front, à une correspondance tellement insensée, que les effets s'en font ressentir jusque parmi les subalternes.

Dans ses échanges de vues, prédomine un esprit de présomption et de suffisance très marqué. Il se conduit de façon à donner l'impression de chercher à diminuer l'autorité du Quartier Général du front qui s'est attiré la considération et le respect du monde entier. Toutes ces choses navrantes me donnent à réfléchir. J'ai essayé de le ramener à la raison, dans la mesure du possible. Mais, je n'ai pas pu constater de changement sensible... Sa vanité, son ambition, sa jalousie, son égoïsme extrême, ainsi que ses propos subversifs en présence des commandants subalternes, trahissent nettement son désir d'être le premier.

Après avoir appris la nouvelle de ma démission, le commandement de la II^{ème} Division me dit qu'Ali İhsan Pacha avait adressé de Malte plusieurs lettres à Ferid Pacha pour solliciter sa mise en liberté et qu'il

avait défendu, durant des heures, ouvertement et en sa présence, l'idée d'accepter le mandat anglais.

Vu l'attitude d'İhsan Pacha, je trouvai ce récit digne d'attention.

Il faut également remarquer qu'Ali İhsan Pacha agissait de façon à ébranler la confiance mutuelle qui doit régner dans l'armée en transmettant textuellement au front, certains rapports reçus de ses subalternes et à ces derniers les communiqués émanant du front. Par exemple, la correspondance ayant trait à la perte du mont Şeyh Elvan fut transmise textuellement au V^{ème} Corps d'Armée et certains rapports de ce dernier furent d'autre part envoyés au front. Malgré cela, il rejeta la responsabilité de ces faits sur le commandant du V^{ème} Corps d'Armée en se plaignant de celui-ci auprès du commandement du front, ce qui n'est pas digne d'un officier supérieur.

Au cours du récit de ses exploits qui furent publiés dans le journal 'Tevhid-i Efkâr', il accuse uniquement le lieutenant-colonel İsmail Hakkı Bey (il commandait, en ce moment, une division au front de l'Est) d'avoir été cause de la défaite du Groupe dit 'du Tigre', qui fut fait prisonnier à Charkate, situé au sud de Musul — un jour avant l'armistice — ce trait montre également le caractère d'İhsan Pacha.

Le Groupe du Tigre était formé le 7^{ème}, 9^{ème}, 43^{ème}, 18^{ème} et 22^{ème} régiment et d'un régiment de tirailleurs. De plus, le 13^{ème} et le 14^{ème} régiment de la 5^{ème} Division furent également faits prisonniers, contingents par contingents. Le fait que 13.000 hommes avaient été faits prisonniers, de même que la perte d'environ 50 canons — et cela juste à la veille de l'armistice - sont les conséquences d'un ordre qu'il avait donné contrairement aux exigences de la situation. C'est la cause de la perte du vilayet de Musul. Or, on savait que l'on se trouvait à la veille de l'armistice. Si le groupe avait reçu l'ordre de se retirer dans la position de Keyaré, les Anglais, loin de le faire prisonnier, n'auraient pas même réussi à le battre. La 5^{ème} Division aurait également pu opérer sa jonction avec le dit groupe, de sorte qu'à la signature de l'armistice, nous aurions eu à notre disposition les huit régiments d'infanterie faits prisonniers et nous aurions conservé Musul. Mais une considération misérable prévalut sur la logique. Dans ces récits, il s'attribue exclusivement la gloire de tous les succès obtenus le long du Tigre, ainsi que de la capture de Townshend... Le but qu'il poursuit par les publications, dans lesquelles il se réserve tous les succès réalisés, est d'égarer l'opinion publique pour se faire une réputation et une position. Sans doute, la publicité donnée aux faits mémorables des hommes célèbres entretient

l'orgueil national; cette publicité est donc nécessaire, mais c'est flétrir l'histoire et égarer les générations futures que de glorifier les actes des personnes auxquelles l'histoire n'imputera que des fautes. «Lorsqu'il eût reçu du général Marshal l'ordre de 'quitter Musul, le lendemain jusqu'à midi, au risque d'être fait prisonnier de guerre', cet orgueilleux Pacha demanda par une communication officielle qu'il adressa au général, deux automobiles blindées, pour sa sécurité personnelle pour se rendre à Nissibine par la plaine de Sindjar. Et c'est sous l'escorte de ces automobiles, qu'il gagna Nissibine, accompagné d'Aşir Bey (actuellement Aşir Pacha adjoint du sous-secrétaire d'Etat au Ministère de la Défense Nationale), en me laissant à Musul.

Il anéantit l'autorité morale du Gouvernement auprès des tribus. Ceux qui furent témoins de cette manœuvre en furent navrés. Il aurait pu s'en aller sans escorte, par voie de Zaho, ou bien traverser la plaine, accompagné de quelques cavaliers. A Alep, il demanda au général anglais de mettre à sa disposition un train spécial et n'omit pas d'exiger que le train fût gardé, afin de ne pas subir en route les insultes en route, insultes de la population. J'ai cité ces faits pour vous montrer le caractère de Son Excellence qui, au besoin sacrifie au souci de sa vie et à son confort personnel la dignité nationale.

Je n'ai pas été dans les bonnes grâces de mon ex-commandant; car je n'approuvais pas son ambition; je ne le flattais pas non plus... La nation a besoin de guide, de chefs doués de grandeur d'âme et d'une volonté loyale comme les grands commandants qui ont su constituer l'armée nationale et qui ont remporté des victoires. Ceux qui, dans l'armée, troublent l'union et l'harmonie et atténuent l'ardeur du devoir sont néfastes, fussent-elles des génies. C'est parce que je connais les sacrifices et que je souhaite le succès de la lutte engagée, que je me suis permis de tenir ce langage qui est — je le jure sur mon honneur et sur tout ce qui m'est - sacré - dénué de toute arrière-pensée. Le commandant Cemil Bey (actuellement chef de la Section des Opérations de la 1^{ère} Armée) qui avait été longtemps son aide de camp en Perse et au Caucase, me dit dernièrement: «Il est heureux qu'Ali İhsan Pacha, retenu à Malte, n'ait pas été en Anatolie au début du mouvement national, car il aurait, à coup sûr, fait fausse route.

Cemil Bey qui connaissait son caractère, avait bien raison... Le Tout-Puissant fasse que le serpent transi ne revoie plus le soleil.»

Messieurs ! Ali İhsan Pacha était également en correspondance et en rapport avec les chefs de l'opposition à l'Assemblée.

Le lendemain du 18 juin 1922, date à laquelle je l'avais désisté de son commandement en le mettant à la disposition du Ministère de la Défense Nationale, sous réserve de poursuites légales, c'est-à-dire le 19 juin 1923, je reçus de Rauf Bey, alors vice-président de la Grande Assemblée Nationale, un télégramme transmis, tandis qu'il se tenait à l'appareil-même, et qui dénotait son intérêt spécial pour Ali İhsan Pacha. Ainsi que j'eus l'occasion de le dire, je me trouvais à cette époque en voyage du côté d'Adapazarı et d'İzmit. Rauf Bey me télégraphiait ceci: «Le bruit court qu'Ali İhsan Pacha aurait été relevé de ses fonctions de commandant de la 1^{ère} Armée et dirigé sur Konya pour être déféré à la Cour Martiale. Cette rumeur est fort commentée dans les milieux de l'Assemblée ...»

Messieurs! N'est-il pas bizarre que la révocation et la nomination d'un commandant ou sa traduction en Cour Martiale devienne, en moins de vingt-quatre heures, un sujet de commentaires à l'Assemblée et que le vice-président y montre un tel intérêt qu'il me demande des informations? Je fis à Rauf Bey la réponse qui convenait. La 1^{ère} Armée fut commandée pendant quelques temps par intérim; mais il était nécessaire de pourvoir à la nomination d'un titulaire.

Je consultai Fuad Pacha qui venait de rentrer de Moscou, pour savoir s'il accepterait le Commandement de la 1^{ère} Armée, et je me rendis compte qu'ayant été commandant du front, il n'était pas disposé à y servir en sous-ordre.

Par l'entremise de Kazım Pacha, alors Ministre de la Défense Nationale, j'offris le Commandement de la 1^{ère} Armée à Refet Pacha. Il le refusa. Finalement, nous nommâmes Nurettin Pacha qui était alors en disponibilité et qui s'était déclaré prêt à servir en sous-ordre au front, sans réserve ni condition aucune.

Je vous ai parlé tout à l'heure du front et de l'organisation de l'armée ennemie, ainsi que de la réforme et de la réorganisation de nos troupes du front occidental sur la base de deux armées principales. Permettez que je vous expose également les grandes lignes du plan d'offensive que nous avons projeté de longue main.

Notre pensée était de livrer une bataille d'extermination en concentrant nos forces principales sur une seule aile et, si possible, sur l'aile extérieure de l'ennemi. La disposition que nous avons jugé bon de prendre, consistait à concentrer le gros de nos forces au sud du groupe de l'aile droite de l'ennemi qui se trouvait aux environs d'Afyonkarahisar, et sur le terrain s'étendant d'Akar Çay jusqu'à la ligne de Dumlupınar. C'est là

qu'était le point le plus important et le plus vulnérable de l'ennemi. Il y avait des chances d'obtenir un résultat prompt et décisif, en l'attaquant de ce côté-là.

İsmet Pacha, commandant le front de l'ouest, et Fevzi Pacha, chef de l'Etat-Major Général, s'étaient livrés personnellement aux études nécessaires, en examinant la question de ce point de vue. Notre plan de manœuvre et d'attaque était arrêté depuis longtemps.

Sous prétexte d'aller voir le Général Townshend, qui arrivé à Konya, avait manifesté le désir de me rencontrer, je partis d'Ankara, le 23 juillet au soir, pour Akşehir, où se trouvait le quartier du front de l'ouest. Nous jugions opportun de conférer sur les opérations en présence du chef de l'Etat-Major Général. Je me rendis à Konya le 24 juillet et retournai de nouveau, le 27, à Akşehir. Son Excellence Fevzi Pacha y était également arrivé le 25. A l'issue des délibérations qui eurent lieu dans la nuit du 27/28 juillet, nous décidâmes de tout faire pour que les préparatifs soient terminés le 15 août, en vue de procéder à l'offensive, conformément au plan.

Sous prétexte de les faire assister à un match de foot-ball, organisé pour le 28 juillet après-midi, nous invitâmes les commandants des armées et quelques-uns des commandants de Corps d'Armée avenir à Akşehir. Dans la nuit du 28/29, j'eus avec eux un échange de vues général sur l'offensive et, me concertant de nouveau avec le chef de l'Etat-Major Général et le commandant du front de l'ouest, nous arrêtâmes les modalités de l'offensive dans tous ses détails. Kazım Pacha, Ministre de la Défense Nationale, que nous avions mandé d'Ankara, arriva également à Akşehir dans l'après-midi du 1^{er} août 1922. On arrêta les dispositions que son ministère avait à prendre pour achever les préparatifs de l'armée.

Je revins à Ankara, après avoir donné l'ordre d'achever ces préparatifs et de hâter l'offensive. Le 6 août, le commandant du front de l'ouest donna secrètement à ses armées l'ordre de se tenir prêtes à l'offensive.

Le chef de l'Etat-Major Général et le Ministre de la Défense Nationale retournèrent également à Ankara.

Messieurs ! Avant de me rendre de nouveau au front pour l'offensive, j'avais à régler certaines questions à Ankara. Je n'avais pas encore entièrement avisé le Conseil de mon ordre de prendre l'offensive. Le moment était venu de le mettre officiellement au courant de la chose. Au cours d'une séance que nous eûmes avec les ministres, nous tombâmes d'accord

sur la question de l'offensive après avoir étudié et discuté la situation intérieure, extérieure et militaire.

Restait une autre question tout aussi importante. Les députés de l'opposition avaient donné une grande extension à la propagande qu'ils menaient, en prétendant que l'armée était démoralisée, incapable de toute action, et qu'une expectative dans des conditions aussi sombres et douteuses aboutirait à une catastrophe. Il est vrai que la répercussion de cette opinion était plutôt favorable, dans ce sens qu'elle donnait le change aux ennemis sur les mouvements réels de nos opérations, que je désirais leur cacher soigneusement. Mais cette propagande hostile avait commencé à exercer une action néfaste sur des personnes qui étaient les plus convaincues de la justesse de notre point de vue et les plus proches de ma personne; elle éveillait également chez celles-ci certaines incertitudes.

Je crus nécessaire de les rassurer en les éclairant sur l'offensive, ainsi que sur la conviction que j'avais de pouvoir vaincre le gros des forces ennemies en l'espace de six ou sept jours. Cela fait, je quittai Ankara. Le chef de l'Etat-Major Général m'avait devancé le 13 août 1922, pour se rendre au front. Mon départ eut lieu quelques jours plus tard. Je le dissimulai à toute la ville d'Ankara. Les initiés — ils étaient très rares — devaient agir comme si je m'y trouvais. Ils devaient même faire publier par les journaux que j'avais offert un thé à Çankaya. Vous devez en avoir entendu parler à cette époque. Je ne pris pas le train. C'est en auto que je partis pendant la nuit pour me rendre à Konya par le désert salé. Je n'avais pas fait savoir par télégramme à Konya que je me rendais dans cette ville. Dès mon arrivée, je fis placer sous contrôle le bureau des télégraphes et m'assurai ainsi que ma présence à Konya ne serait annoncée nulle part.

Le 20 août 1922, à 4 heures de l'après-midi, je me trouvais au Quartier Général du front de l'ouest, c'est-à-dire à Akşehir. Après une courte entrevue, je donnai au commandement du front l'ordre de prendre l'offensive dans la matinée du 26 août 1922.

Dans la nuit du 20/21 août 1922, j'invitai également les commandants de la 1^{ère} et de la 2^{ème} Armée au Quartier Général de ce front.

En présence du chef de l'Etat-Major Général et du commandant du front, j'expliquai mon point de vue concernant les modalités de l'offensive, en l'illustrant sur une carte, sous forme d'un problème de manœuvre de guerre. Après quoi, je renouvelai au commandant du front l'ordre que j'avais donné le même jour.

Les commandants se mirent à l'œuvre. Notre offensive devait se déployer sous la forme d'une surprise à la fois stratégique et tactique. Il fallait, pour la mener à bonne fin, apporter la plus grande attention à ce que nos concentrations et nos dispositions fussent tenues secrètes. C'est pourquoi, tous nos mouvements devaient être effectués de nuit et nos troupes se reposer le jour dans les villages ou sous l'ombrage des arbres. Pour ne pas attirer l'attention de l'ennemi par des travaux, tels que la réfection des routes et autres, on devait feindre une activité similaire dans les autres zones.

Le 24 août 1922, nous fîmes transférer nos quartiers d'Akşehir à Chuhoud, située en deçà du front de l'offensive et, dans la matinée du 25 août 1922, nous nous rendîmes au campement, sis au sud-ouest de Koca Tepe. C'est de là que nous allions diriger les opérations. Dans la matinée du 25, nous étions présents à Koca Tepe.

L'offensive débuta par l'attaque de notre artillerie, à 5 heures 30 du matin.

Messieurs! Les 26 et 27 août, soit en deux jours, nous eûmes raison des fronts fortifiés de l'ennemi, d'une étendue de 50 kilomètres au sud et 20 à 30 kilomètres à l'est d'Afyonkarahisar. Le 30 août, nous avons achevé d'encercler le gros des forces ennemies aux environs d'Islahanlar. Le 30 août, à l'issue d'une bataille qui reçut le nom de «bataille du généralissime», les forces principales de l'ennemi avaient été en partie exterminées et en partie faites prisonnières. Le général Tricoupis, faisant fonction de généralissime de l'armée ennemie se trouvait parmi les prisonniers de guerre. Ainsi le résultat décisif que nous avions escompté avait été acquis en cinq jours. Le 31 août, pendant que les forces principales de nos armées opéraient dans la direction d'Izmir, les autres corps manœuvraient pour battre les forces ennemies se trouvant au nord d'Eskişehir.

Jusqu'à l'issue de la bataille dite du «généralissime» nos communiqués officiels relataient nos opérations offensives, couronnées chaque jour de brillants succès, comme s'il s'agissait d'opérations sans importance. Notre but était de cacher la situation aux yeux du monde, dans la mesure du possible. Nous étions sûrs d'aboutir à l'extermination complète de l'armée ennemie. Nous avons cru opportun de prévenir de nouvelles tentatives de la part de ceux qui, flairant la réalité des choses, auraient voulu courir au secours de l'ennemi. En effet, lorsqu'ils devinèrent le caractère de nos opérations et après le déclenchement de l'offensive, il y eut plusieurs démarches. Pendant les opérations, je reçus entre autres, de Rauf Bey, président du Conseil, un télégramme daté du 4 septembre et annonçant

qu'une communication était arrivée d'Istanbul relativement à l'armistice. Voici la réponse que je lui expédiai.

Télégramme. Personnel.

5-9-1922.

A la Présidence du Conseil des Ministres.

Réponse: L'armée hellénique en Anatolie a été défaite d'une façon décisive. Toute résistance sérieuse lui est désormais impossible. Il n'y a plus lieu d'entamer de négociations de quelque nature que ce soit, au sujet de l'Anatolie. L'armistice ne peut-être discuté qu'en ce qui concerne la Thrace. Si, jusqu'au 10 septembre, le gouvernement hellénique s'adresse à nous directement ou par l'entremise officielle de la Grande Bretagne, il faudra répondre par l'énoncé des conditions ci-après. Passé ce délai, c'est-à-dire après le 10 septembre, il est possible que notre réponse soit formulée différemment. Dans ce cas, le fait doit m'être communiqué personnellement.

1° Dans le délai de 15 jours à partir de la date de l'armistice, la Thrace devra être remise, jusqu'à ses frontières de 1914, et sans condition aucune, entre les mains des autorités civiles et militaires du gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

2° Nos prisonniers de guerre en Grèce devront être rendus dans les ports d'İzmir, de Bandırma et d'İzmit, dans le délai de 15 jours.

3° La Grèce s'engagera dès maintenant à réparer les dévastations que son armée a commises depuis trois ans et demie en Anatolie et qu'elle continue à y commettre.

Le Président de la Grande Assemblée Nationale et Commandant en Chef Mustafa Kemal.

Par un télégramme sans fil qui me fut remis personnellement, on m'informait que les Puissances Alliées avaient donné à leurs consuls à İzmir les pouvoirs nécessaires pour négocier avec moi et l'on demandait de faire connaître quel jour et en quel lieu je pourrais leur accorder une entrevue. Je répondis que nous pourrions nous rencontrer à Nif le 9 septembre. Ce jour-là je me trouvais à Nif, mais ceux qui avaient demandé le rendez-vous n'y étaient pas; car nos armées qui étaient déjà sur le quai d'İzmir, avaient atteint le premier des objectifs que je leur avait désignés en leur indiquant la Méditerranée.

Honorables Messieurs ! Je me crois dispensé de décrire la bataille d'Afyonkarahisar et Dumlupınar, ainsi que les opérations qui ont eu pour

résultat d'anéantir l'armée grecque et d'en jeter les débris dans la Méditerranée et la Marmara. Ces opérations, longuement mûries, préparées dans chacun des détails de leur phases et dirigées de façon à les couronner de succès, constituent une œuvre sublime qui démontre et confirme une fois de plus, dans l'histoire, la puissance et l'héroïsme de l'armée turque, des officiers turcs et de leurs commandants. Cette œuvre est le monument immortel de l'esprit de liberté et d'indépendance de la nation turque. Je suis fier et heureux à jamais d'être le fils d'une nation et le commandant en chef d'une armée qui ont su produire une telle œuvre !

Maintenant, messieurs, nous pouvons passer au domaine de la diplomatie. Il est vrai que j'ai imposé une bien longue attente à ceux qui, désespérant de la victoire militaire, Nurrissaient depuis longtemps l'espoir et la conviction d'arriver à une solution par les moyens diplomatiques. Ils auraient dû toutefois être satisfaits en définitive de me voir travailler sérieusement pour seconder les efforts déployés sur le terrain diplomatique. Nous verrons s'il en fut ou non ainsi.

Pendant que nos armées, après la reprise d'İzmir et de Bursa, poursuivaient leur marche vers İstanbul et les Dardanelles en vue de délivrer également la Thrace des mains de l'armée grecque, il paraît que Lloyd George, alors premier ministre anglais, prenant une attitude résolue en faveur de la guerre, s'adressa aux Dominions pour leur demander des renforts. A en juger par les faits ultérieurs, il faut croire que sa demande n'eut pas de suite.

Entre temps, le Général Pelle, Haut Commissaire de France à İstanbul, vint à İzmir pour avoir une entrevue avec moi. Il me recommanda de ne pas laisser nos armées pénétrer dans une zone qu'il qualifiait de «neutre». Je déclarai que notre Gouvernement National ne reconnaissait pas l'existence d'une telle zone et qu'il était impossible d'arrêter nos armées, avant qu'elles eussent délivré la Thrace. Le Général Pelle me montra un télégramme privé qu'il avait reçu de Monsieur Franklin Bouillon, exprimant le désir de venir s'entretenir avec moi. Je lui dis que je le recevrais à İzmir. Monsieur Franklin Bouillon arriva en cette ville à bord d'un vaisseau de guerre français. Il se déclara être envoyé par le Gouvernement français et avec le consentement des Gouvernements britannique et italien. Pendant que nous nous entretenions avec Monsieur Franklin Bouillon, survint une note des Ministres des Affaires Etrangères de l'Entente, datée du 23 septembre 1922. Elle se rapportait particulièrement à deux points essentiels. L'un visait la cessation des hostilités, l'autre la Conférence de la paix.

Nous ne pouvions pas renoncer aux opérations, avant d'avoir reconquis toute la Thrace Orientale, jusqu'à nos frontières nationales. Toutefois, si l'on forçait les troupes ennemies à évacuer ces parties de notre territoire, les opérations ultérieures deviendraient d'elles-mêmes superflues.

Tout en nous demandant, dans la dite note, si nous consentirions à envoyer nos délégués à une conférence qui se tiendrait à Venise ou ailleurs et à laquelle seraient invités la Grande Bretagne, la France, le Japon, la Roumanie, l'Etat Serbo-Croate-Slovène et la Grèce, on déclarait que notre désir relatif à la restitution de la Thrace jusqu'à la Maritza — y compris Edirne —, serait pris en considération, à condition, toutefois, que nos troupes ne fussent pas dirigées par nous vers les zones neutres des Détroits, pendant la durée de négociations.

Dans la note, il était question des Détroits, des minorités et de notre entrée dans la Société des Nations. On y promettait que l'Entente agirait en vue d'assurer le retrait des troupes grecques — avant la réunion de la conférence — au-delà d'une ligne tracée par les commandants des armées de l'Entente et l'on proposait de tenir une réunion à cet effet soit à Mudanya, soit à İzmit.

Par une réponse concise que je donnai le 29 septembre à cette note, je fis savoir que j'acceptais l'idée d'une conférence à Mudanya. Mais je demandai que la Thrace jusqu'à la Maritza nous fût immédiatement restituée. J'ajoutai que j'avais désigné İsmet Pacha, commandant les armées de l'ouest, et muni de pouvoirs extraordinaires, pour agir au nom du commandant en chef, en vue d'assister à la Conférence de Mudanya, laquelle, disais-je, devrait se réunir le 3 octobre. A la note en question, le Gouvernement donna également une réponse détaillée en date du 4 octobre 1922, on y proposait İzmir comme lieu de réunion et l'on demandait que les Républiques Russe, Ukrainienne et Géorgienne fussent également convoquées à la conférence à cause de la question des Détroits. Nos points de vue concernant d'autres questions y étaient également exposés, d'une façon succincte.

La conférence, composée du général Harrington, plénipotentiaire de la Grande Bretagne, du général Charpy, plénipotentiaire de France et du général Monbelli, plénipotentiaire de l'Italie, se réunit à Mudanya sous la présidence d'İsmet Pacha. L'armistice de Mudanya fut signé le 11 octobre, après de fortes discussions qui durèrent une semaine. La Thrace fut ainsi réincorporée à la mère-patrie.

Messieurs ! A la suite des entrevues politiques que nous eûmes après la victoire, je sentis que le cabinet d'Ankara, ou plutôt certains ministres manifestaient une certaine inquiétude. Ils m'invitèrent à rentrer à Ankara, sur un ton qui voulait faire entendre que, mes fonctions militaires ayant pris fin, les questions politiques étaient désormais du ressort du Conseil des Ministres. Or, ne a tâche militaire n'avait pas pris fin et d'autre part je ne pouvais pas davantage renoncer à m'occuper des questions politiques et diplomatiques. Il m'était donc impossible de m'éloigner de l'armée qui se trouvait à İzmir, et d'interrompre les rapports politiques que j'avais noués. Pour ces motifs, je proposai au cabinet ou aux ministres intéressés de venir auprès de moi à İzmir, puisqu'ils insistaient si fort pour se concerter avec moi. Le président du Conseil Rauf Bey, et le Ministre des Affaires Etrangères Yusuf Kemal Bey y arrivèrent.

Rauf Bey formula à İzmir certains desiderata d'un caractère personnel. Il me parla, par exemple, de faire donner de l'avancement, à l'occasion de la victoire, à Ali Fuad Pacha et à Refet Pacha et de les satisfaire en leur confiant quelque poste en vue.

Vous vous rappelez qu'avant la bataille, j'avais essayé de faire participer chacun de ces Pachas aux opérations militaires. Je n'y ai pas réussi. Les commandants et les officiers qui avaient pris une part active à la campagne et qui avaient rendu des services les désignant à une récompense, avaient été naturellement promus à l'occasion de la victoire. L'octroi simultané de récompense à ceux qui s'étaient tenus à l'écart et à ceux qui avaient payé effectivement de leur personne, ne pouvait manquer de produire une impression fâcheuse. Bref, je dis à Rauf Bey que je ne saurais me rendre à ses désirs. D'ailleurs, étant donné qu'Ali Fuad Pacha était vice-président de l'Assemblée, il occupait déjà un rang et une fonction, de nature à le satisfaire. Je promis seulement de m'employer à faire pourvoir Refet Pacha d'un poste convenable et recommandai qu'on l'invitât à venir à İzmir. Refet Pacha y vint, en effet, mais comme il arriva la nuit de mon départ pour Ankara, nous ne pûmes nous voir.

Refet Pacha fut casé plus tard, au cours de mon voyage à Bursa.

Messieurs, à mon retour à Ankara, on s'occupa principalement des négociations de la conférence de Mudanya. Au Conseil des Ministres, à l'Assemblée, de même qu'aux commissions, on discuta la question de savoir comment devait être composée la délégation à envoyer à la Conférence de la Paix. Rauf Bey, président du Conseil, Yusuf Kemal Bey, Ministre des Affaires Etrangères, et Rıza Nur Bey, Ministre de l'Hygiène, étaient considérés comme devant faire naturellement partie de la délégation. Pour

ma part, je n'avais encore pris aucune résolution à ce sujet. Je n'arrivais pas à me convaincre qu'une délégation, présidée par Rauf Bey, puisse réussir dans une question aussi vitale pour nous. J'avais l'impression que Rauf Bey, lui-même, ne se sentait pas à la hauteur de la tâche. Il me proposa de le faire accompagner par İsmet Pacha, à titre de conseiller. Je lui répondis qu'il n'y aurait pas grand avantage à envoyer İsmet Pacha comme conseiller, et que j'étais convaincu qu'il rendrait le maximum de services, si nous lui confiions la présidence. Les choses en restèrent là. Rauf Bey continua à poursuivre les combinaisons qu'il avait entamées pour constituer notre délégation. Je ne fis pas mine d'y attacher de l'importance. La Conférence de Mudanya avait pris fin. İsmet Pacha et le chef de l'Etat-Major Général Fevzi Pacha se trouvaient à Bursa. Je m'y rendis pour les voir. Kazım Pacha, Ministre de la Défense Nationale, était avec moi. J'emmenai également Kazım Karabekir Pacha qui s'était vu obligé de venir à Ankara, à la suite des manifestations hostiles dont il avait été l'objet et qui le mirent dans l'impossibilité de continuer à remplir ses fonctions à l'Est. Refet Pacha que je destinai à une mission à İstanbul, se trouvait avec moi également. Pendant mon séjour à Bursa, j'envoyai, en effet, ce dernier dans cette ville, comme on le sait. Malgré les nombreuses données existantes, je réexaminai la question de savoir, si İsmet Pacha était à même de remplir le rôle de président de la délégation. Je m'efforçai de me rendre compte de la manière dont il avait dirigé la Conférence de Mudanya en entrant dans tous les détails. Je ne soufflai mot à İsmet Pacha, de mon projet. Enfin, je pris une résolution. Je jugeai bon qu'il devint d'abord Ministre des Affaires Etrangères et qu'il passât ensuite à la présidence de la délégation à cet effet. J'adressai directement à Yusuf Kemal Bey un télégramme chiffré, personnel et confidentiel le priant de se retirer du Ministère des Affaires Etrangères et d'intervenir personnellement pour assurer l'élection d'İsmet Pacha comme son successeur.

Avant mon départ d'Ankara, Yusuf Kemal Bey m'avait dit qu'İsmet Pacha était le mieux qualifié pour remplir le rôle de président de la délégation. La réponse reçue de Yusuf Kemal Bey m'informait que celui-ci, se rendant à ma demande, avait avisé au nécessaire. C'est alors seulement que j'informai İsmet Pacha, donnant à la chose la forme d'un fait accompli, qu'il devenait d'abord Ministre des Affaires Etrangères et qu'ensuite il devait se rendre à la Conférence de la Paix en qualité de président de la délégation. İsmet Pacha eut un mouvement de surprise. Il s'excusa, en alléguant sa qualité de militaire. Finalement, il se soumit en prenant ma proposition comme un ordre. Je retournai de nouveau à Ankara. Entre temps, soit le 28 octobre 1922, les Puissances de

l'Entente nous avaient convoqué à la Conférence de la Paix qui devait se réunir à Lausanne. Ces puissances persistaient toujours à vouloir reconnaître l'existence d'un gouvernement à İstanbul et l'invitèrent également à la conférence. Cette convocation simultanée eut pour effet l'abolition définitive de la monarchie personnelle. En effet, le Khalifat et la monarchie furent séparés l'un de l'autre par la loi du 1^{er} novembre 1922. La souveraineté nationale qui s'exerçait de fait depuis deux ans et demie, fut confirmée. Le Khalifat fut maintenu pour quelque temps encore, sans jouir d'aucun droit explicite. Messieurs! Vous êtes suffisamment renseignés à ce sujet. Aussi, me bornerai-je à vous fournir quelques informations se rapportant à certaines particularités de la question, qui ne manqueront pas de vous intéresser:

On sait que le Sultanat et le Khalifat étaient considérés, séparément ou pris ensemble, comme étant des questions de haute importance. A l'appui de cette assertion, je vais vous raconter un de mes souvenirs: Quelques temps avant le 1^{er} novembre 1922, les membres de l'opposition se livraient à une vive agitation dans les milieux de l'Assemblée, au sujet de l'abolition du Sultanat, dont il m'attribuaient le projet. Rauf Bey vint me trouver un jour dans ma chambre à l'Assemblée, et me dit qu'il désirait s'entretenir avec moi de certaines affaires importantes et que nous causerions plus à notre aise, si je me rendais chez Refet Pacha à Keçiören. J'acquiesçai à son désir. Je consentis également, sur sa demande, à ce que Fuad Pacha assistât à l'entrevue. Nous eûmes donc une réunion à quatre chez Refet Pacha. Voici le résumé des propos tenus par Rauf Bey: L'Assemblée est affligée de constater que l'on poursuit le but d'abolir le Trône et peut-être même le Khalifat. Elle se méfie de vous et de l'attitude que vous adopterez à l'avenir. Je suis donc d'avis que vous devez rassurer l'Assemblée et, par là, l'opinion publique nationale.

Je demandai à Rauf Bey de me dire quelles étaient sa conviction et son opinion sur le Sultanat et le Khalifat. Dans sa réponse, il me fournit les précisions suivantes:

«Je suis, dit-il, attaché de cœur et d'âme au Trône et au Khalifat, parce que mon père a reçu des bienfaits du Padichah et a pris rang parmi les dignitaires de l'Etat Ottoman. Le souvenir de ces bienfaits est ancré en moi. Je ne suis pas un ingrat et ne saurais le devenir. C'est un devoir pour moi de rester fidèle au Padichah. Quant à mon attachement au Khalifat, il s'impose par mon éducation. J'ai aussi à invoquer des considérations d'un ordre plus général. Chez nous, il est difficile de se rendre maître de la situation générale. Ceci ne peut-être assuré que par une charge, une dignité

exaltée que l'on est habitué à considérer comme inaccessible à tout le monde. Cette charge, cette dignité, c'est le Trône et le Khalifat. Abolir cette dignité et tenter de lui substituer un organisme d'un autre caractère, aboutirait à la désillusion et au désastre. La chose est absolument inadmissible.»

Après Rauf Bey, je demandai l'avis de Refet Pacha qui était assis en face de moi. Sa réponse fut celle-ci: «Je me rallie entièrement à l'opinion de Rauf Bey. En effet, il ne saurait être question chez nous d'un autre forme gouvernementale que celle du Sultanat et du Khalifat.»

Ensuite, je voulus connaître l'opinion de Fuad Pacha. Il déclara qu'étant arrivé tout récemment de Moscou, il n'avait pas eu le temps d'étudier, comme il le fallait, le sentiment et l'opinion publiques et qu'il s'excusait de ne pouvoir émettre un avis concret sur la question discutée.

Je fis à mes interlocuteurs la réponse laconique suivante: La question, dont il s'agit, n'est pas une question du jour. L'alarme et l'émoi dont d'aucuns témoignent à l'Assemblée, n'ont pas leur raison d'être.

Rauf Bey parut satisfait de cette réponse. Néanmoins, on continua à causer de la question, sous ses différents aspects. Notre entretien, entamé vers le soir, se prolongea jusqu'au matin. J'eus l'impression que Rauf Bey tenait à s'assurer d'une chose. C'était de me faire répéter en personne à l'Assemblée, de la tribune, les paroles que je leur avais dites au sujet du Sultanat et du Khalifat et au sujet de l'attitude personnelle que j'observerais à l'avenir, paroles qu'ils avaient trouvées rassurantes.

Je déclarai ne voir aucun inconvénient à réitérer mes propos tels quels devant l'Assemblée. De plus, ayant écrit au crayon ce que j'avais dit, sur un bout de papier, je promis de profiter d'une occasion le lendemain à l'Assemblée pour les répéter sous forme de déclaration formelle. Cette promesse, je l'exécutai. Les opposants virent dans ma déclaration un succès de Rauf Bey et lui en exprimèrent leur satisfaction.

Messieurs, il se peut que Rauf Bey ait accompli une tâche dont il avait pris l'engagement vis-à-vis de certaines personnes. De mon côté, j'avais rempli, ainsi que je l'ai expliqué, la phase de ma mission générale et historique qui se rapportait à la période que nous traversions. Mais le moment venu, je n'hésitai nullement à mettre à exécution le point essentiel prescrit par ma mission générale.

Lorsqu'à l'occasion du télégramme de Tevfik Pacha, je décidai de séparer le Khalifat du Sultanat et d'abolir d'abord ce dernier, mon premier soin fut d'appeler aussitôt Rauf Bey dans mon cabinet à la Chambre. Me tenant debout et feignant d'ignorer complètement les vues et convictions dont il avait fait l'exposé pendant toute une nuit, chez Refet Pacha, je lui fis la demande suivante :

«Séparant le Khalifat du Sultanat, nous allons abolir celui-ci. Vous ferez à la tribune des déclarations tendant à l'approbation de cette mesure.»

Nous n'échangeâmes pas un mot de plus avec Rauf Bey. Avant que celui-ci ne fût parti de ma chambre. Kazim Karabekir Pacha, que j'avais invité dans le même but, arriva. Je le priai également de se prononcer dans le même sens.

Ainsi qu'on peut le lire dans les procès-verbaux se rapportant à cette date, Rauf Bey fit une ou deux fois à la tribune les déclarations convenues. Il proposa même que le jour de l'abolition du Sultanat soit adopté comme jour de fête.

Ici, un point pourrait intriguer les esprits. Rauf Bey qui avait déclaré que c'était son devoir de rester fidèle au Padichah et parlé des conséquences désastreuses qu'aurait toute tentative de substituer au Sultanat un organisme d'une autre nature, — ce même Rauf Bey s'était soumis à une nouvelle résolution, après en avoir pris connaissance et — ce qui était plus remarquable encore — se rendait à ma proposition de parler en faveur de ma décision, c'est-à-dire en faveur de l'abolition du Sultanat et cela, sans avoir émis la moindre opinion à ce sujet. Quelle interprétation donner à une pareille façon d'agir? Rauf Bey avait-il changé de convictions? Ou bien, n'était-il pas sincère en principe, dans celles qu'il avait exprimées. Il est difficile de bien discerner la chose et de se prononcer catégoriquement en faveur de l'une ou de l'autre de ces suppositions.

Messieurs, plutôt que de chercher à éclaircir ce point douteux, je préfère vous rappeler certaines phases, certains procédés et certaines discussions ayant trait à la situation, afin de faciliter par là l'examen de celle-ci.

J'avais expliqué plus haut que l'abolition du Sultanat avait été la conséquence du fait qu'on avait également invité İstanbul à envoyer une Délégation à la Conférence de Lausanne, et que cette invitation avait été acceptée par İstanbul, c'est-à-dire par Vahideddin, Tevfik Pacha et ses collègues, acceptation qui devait servir de prétexte à amoindrir les

avantages que la nation avait remportés au prix de tant d'efforts et de sacrifices, et peut-être même à leur enlever toute signification.

Tevfik Pacha m'adressa d'abord un télégramme qui m'était spécialement destiné. Dans cette dépêche, datée du 17 octobre 1922, il me disait que la victoire remportée avait fait disparaître tout conflit et toute dualité entre İstanbul et Ankara et avait assuré ainsi l'unité nationale. Tevfik Pacha voulut donner à entendre par là qu'il n'existait plus d'ennemi dans le pays, que le Padichah restait à sa place et que le gouvernement se tenait à ses côtés et que, désormais, la nation devait obéir aux ordres émanant de ces autorités. «Certes, dans ces conditions, rien ne devait plus faire obstacle à l'unité nationale. Seulement, Tevfik Pacha s'était mis en frais d'habileté pour faire rendre quelques services de plus à Ankara. Ces services devaient consister — eu égard au fait que İstanbul et Ankara devaient être invités ensemble à la Conférence de Lausanne — à ce que j'envoie au plus vite à İstanbul une personne munie d'instructions très secrètes.»

Par un télégramme que j'adressai à Hamid Bey à İstanbul pour être communiqué à Tevfik Pacha, je faisais savoir que «en ne se faisant pas scrupule d'apporter le trouble dans la politique de l'Etat, Tevfik Pacha et ses collègues encourraient évidemment de très graves responsabilités.»

Malheureusement, Hamid Bey hésita sur la nécessité de communiquer ce télégramme à Tevfik Pacha, il le prit comme une directive adressée à sa personne. Néanmoins, dans l'espace de trois jours, il fit cinq communications conçues dans le sens du dit télégramme.

Il adressa même aux journaux et aux agences la minute d'un communiqué contenant les points essentiels des déclarations destinées à être faites, en vue d'empêcher Tevfik Pacha et ses collègues d'envoyer des délégués à la Conférence.

On voyait bien que la bande Vahideddin, composée de Tevfik Pacha et d'autres pachas du même acabit, cette bande qui ne trouvait son intérêt que dans son cramponnement aux pieds branlants d'un trône souillé, ne s'occupait pas d'autre chose que de faire agréer à tout prix ses desseins secrets. Après que je lui eus envoyé la réponse au télégramme qu'il m'avait adressé, réponse qu'il prétendait toutefois ne pas avoir reçue, Tevfik Pacha s'adressa directement à la Présidence de l'Assemblée en se donnant le titre de Grand Vizir, par un autre télégramme, daté du 29 octobre 1922.

La forme donnée au contenu de cette adresse était du genre particulier aux Tevfik Pachas de l'ancien régime.

Dans ce télégramme, Tevfik Pacha et ses compagnons poussèrent l'audace jusqu'à parler des services par lesquels ils auraient contribué à la réalisation des succès obtenus.

Il est oiseux, Messieurs, de nous occuper davantage du dernier ministère ottoman, composé de Tevfik Pacha, d'İzzet Pacha et autres, qui ont eu l'inconscience de porter de façon illégitime le titre de gouvernement de l'Etat Ottoman. Aussi bien, vais-je revenir aux débats de l'Assemblée.

La discussion de la question, dont il s'agit, commença le 30 octobre 1922. Il y eut beaucoup d'orateurs, et ils parlèrent beaucoup. Parlant des différents ministères qui s'étaient succédés à İstanbul; de la période de Ferid Pacha qui avait été suivie de la comédie Tevfik Pacha; des individus sans conscience et dénués de bon sens, qui y avaient joué un rôle, ils demandèrent l'application de la loi à leur égard. «Les personnes d'une telle mentalité, dirent-ils, les personnes qui nous font des propositions aussi idiotes... sont réellement des gens qui apposent leur signature pour marquer le caractère historique de la Sublime Porte et lui sont attachés plus qu'à toute autre chose.»

Lecture fut donnée des motions réclamant, en vertu de la loi sur les crimes de lèse-patrie, la punition des gens qui se sont fait passer pour représenter un gouvernement à İstanbul.

On rédigea une motion constatant l'écroulement de l'Etat ottoman, la naissance d'un nouvel Etat turc, et affirmant que, selon la loi constitutionnelle, les droits de souveraineté appartiennent à la nation. La motion, signée par plus de quatre-vingt camarades, portait également ma signature.

Après lecture de cette motion, deux députés parurent à la tête de ceux qui prenaient une attitude d'opposition sérieuse. L'un était le colonel Selahaddin Bey, député de Mersin, et l'autre, Ziya Hurşid, qui fut pendu plus tard à İzmir. Ils déclarèrent clairement que leur conviction était de ne pas abolir le Sultanat.

Le 31 octobre 1922, l'Assemblée ne tint pas de séance. Ce jour-là, il y eut une réunion du groupe de la Défense des Droits. J'y fis des déclarations pour démontrer la nécessité d'abolir le Sultanat. Le 1^{er} novembre, la même question fit l'objet de longues discussions à l'Assemblée. Je sentis la nécessité d'y faire également un long exposé à ce sujet.

Parlant de l'histoire de l'Islam et de celle de la Turquie et m'appuyant sur les faits historiques, j'expliquai que le Khalifat et le Sultanat pouvaient être

séparés l'un de l'autre et que la Grande Assemblée Nationale pouvait détenir la souveraineté nationale. Je fis ressortir qu'en tuant le Khalife Moutassam, Hulagou avait mis fin au Khalifat; que si Yavuz, le conquérant de l'Egypte en l'an 924 de l'Hédjir, n'avait pas attaché de l'importance à un réfugié portant le titre de Khalife, nous n'aurions pas eu ce titre en héritage jusqu'à nos jours.

Ensuite, les motions se rapportant à la question furent référées à trois commissions: celles de la loi constitutionnelle, du Chériat et de la Justice.

Il était certainement difficile que ces commissions pussent se réunir et résoudre la question, conformément au but que nous poursuivions. Je fus obligé de suivre les choses de près et personnellement.

Les trois commissions se réunirent dans une pièce. Après l'élection de Hoca Müfid Efendi comme président, elles commencèrent à délibérer. Messieurs, les Hocas de la commission du Chériat soutinrent que le Khalifat ne saurait être détaché du Sultanat. Ils s'appuyaient sur les sophismes et les absurdités que l'on connaît. Ceux qui voulaient réfuter ces allégations n'osèrent pas prendre la parole. Nous suivions les débats d'un coin de la Chambre qui était toute pleine. Il était évident qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que cette façon de discuter la question aboutît au résultat voulu. Je m'en rendis compte. Finalement, je demandai la parole au président de la commission mixte et, montant sur le banc qui se trouvait devant moi, je fis à haute voix les déclarations suivantes: «Messieurs, dis-je, la souveraineté et le droit de régner ne sauraient être conférés à n'importe qui, par le premier venu, à la suite d'une discussion académique. La souveraineté s'acquiert par la force et la puissance et par la violence. C'est par la violence que les fils d'Osman se sont emparés du pouvoir, qu'ils ont régné sur la nation turque et qu'ils ont maintenu leur domination pendant six siècles. Maintenant, c'est la nation qui, se révoltant contre ces usurpateurs et les mettant à leur place, reprend elle-même, effectivement, l'exercice de sa souveraineté. C'est un fait accompli. Il ne s'agit plus de savoir, si nous allons laisser ou non cette souveraineté entre les mains de la nation. Il s'agit simplement de constater une réalité qui est déjà un fait accompli et qui doit être considéré comme tel à tout prix. Et cela aura lieu de toutes façons. Si ceux qui sont réunis ici, l'Assemblée et tout le monde trouvaient la chose naturelle, ceci serait très opportun à mon avis. Dans le cas contraire, la réalité sera tout de même manifestée dans les formes requises, mais il se peut alors que quelques têtes soient tranchées.

Pour ce qui est du côté religieux de l'affaire, les soucis et les inquiétudes de messieurs les Hocas n'ont aucune raison d'être.» Je vais vous l'expliquer, dis-je, et je fournis de longues explications. «Excusez, me dit

alors Hoca Mustafa Efendi, Député d'Ankara, nous examinions la question sous un autre jour. Nous sommes édifiés maintenant.»

La question était réglée à la commission mixte.

Le projet de loi fut vite élaboré et lu le même jour à la seconde séance de l'Assemblée.

A la suite d'une motion tendant à procéder par vote nominal, je montai à la tribune et déclarai que ce procédé était inutile. «Je pense, dis-je, que la Haute Assemblée acceptera unanimement les principes destinés à sauvegarder à tout jamais l'indépendance de la nation et du pays.»

Des voix s'élevèrent. Au vote ! au vote ! Finalement, le président mit aux voix, et déclara: «Accepté à l'unanimité.» On entendit une seule voix qui criait: «Je m'y oppose», mais elle fut étouffée parmi les cris de «silence».

Voilà, Messieurs, comment se déroula la dernière scène de la cérémonie du renversement et de l'écroulement de la monarchie ottomane.

La première phrase d'un télégramme officiel, daté du 17 novembre 1922 était celle-ci: «Cette nuit, Vahideddin Efendi a quitté le palais.» Vous devez avoir lu quelques autres passages de ce télégramme dans le procès verbal de la séance de l'Assemblée du 18 novembre 1922. L'original de cette dépêche contenait cependant, une autre partie, la finale qui parlait, entre autres, des personnes qui seraient éventuellement intervenues pour faciliter ce départ et des dispositions à prendre pour la conservation des reliques sacrées.

Relisons également la copie d'une lettre dont lecture avait été donnée à la même séance, ainsi que la copie d'un communiqué publié par les agences et qui est annexée à cette lettre.

Copie de la lettre.

«Ainsi qu'il est dit dans le communiqué officiel, dont un exemplaire est ci-inclus, Sa Majesté se mettant sous la protection de l'Angleterre, a quitté İstanbul, à bord d'un vaisseau de guerre britannique.

17 novembre 1922.

Signé: Harrington.»

Copie annexée.

«Nous communiquons officiellement que Sa Majesté Impériale s'étant rendu compte du danger qui menaçait sa liberté et sa vie, dans les

circonstances acutelles, a demandé la protection anglaise en sa qualité de Khalife de tous les musulmans et, en même temps, son transfert d'Istanbul dans un autre lieu. Le désir de Sa Majesté a été accompli ce matin. Sir Charles Harrington, commandant en chef des forces britanniques en Turquie, est allé prendre Sa Majesté et il l'a accompagnée jusque sur un navire de guerre anglaise.

Sa Majesté y a été reçue par l'amiral Sir de Brook, commandant l'escadre de la Méditerranée. Sir Newill Henderson, Haut Commissaire intérimaire de la Grande Bretagne, a rendu visite à bord, à Sa Majesté et lui a demandé de quels désirs Elle voulait qu'on transmette à Sa Majesté George V.»

Il y a aussi une lettre adressée par le Général Harrington à une femme nommée Ulviye Sultane. L'original de cette lettre avait été envoyé à Refet Pacha avec la mention «restée sans réponse»; le 25 novembre 1922, celui-ci nous en avait transmis une copie.

En voici le texte:

«Madame la Sultane, Je viens de capter de Sa Majesté Impériale le Sultan, qui en ce moment approche de Malte, un télégramme sans fil me priant de lui fournir des renseignements sur la situation de Sa famille. Samedi passé, je m'étais adressé à cet effet au palais de Yıldız; j'avais appris que l'épouse de Sa Majesté jouissait d'une parfaite santé, et, j'en avais aussitôt informé le Sultan. Si vous voulez avoir la bonté de me fournir des renseignements sur la famille impériale, je serais heureux de les lui transmettre immédiatement. Dans les circonstances pénibles que traverse Sa Majesté, je me permets de vous adresser Madame, ainsi qu'à la famille impériale, mes vœux les plus sincères et vous prie d'agréer mes hommages et l'expression de mon profond respect. Signé; Harrington.»

Messieurs, cette dernière lettre ne mérite pas d'arrêter l'attention.

J'estime également superflu de vous entretenir du contenu d'une lettre que le Général Harrington avait adressée, accompagnée d'une annexe, à notre représentant militaire à Istanbul.

Je préfère mettre l'opinion publique face à face avec les faits réels. On pourra ainsi comprendre d'une façon plus naturelle, à quelle situation honteuse un peuple plein d'amour propre, au cœur noble pouvait être réduit par un misérable, qui, grâce à un système de succession néfaste, avait acquis un poste élevé et un titre pompeux.

Il est triste, en vérité, de songer qu'à la tête d'une nation pouvait se trouver, ne fût-ce qu'un instant, une créature comme Vahideddin, assez vile pour considérer que sa vie et sa liberté étaient — quelle qu'en fût la raison — en danger au milieu de son propre peuple. Il est heureux que la nation ait chassé ce misérable de son trône héréditaire et ait ainsi arrêté le cours de ses bassesses. Cette intervention du peuple turc est digne de tout éloge.

Une créature incapable, vile, sans coeur et sans intelligence, peut se placer sous la protection de n'importe quel étranger qui veuille bien l'accueillir, mais il est certes bien mal à propos de dire qu'un tel individu est revêtu du titre du Khalife de tout l'Islam. Pour qu'une telle conception puisse être exacte, il faudrait, en premier lieu, que toutes les agglomérations islamiques fussent esclaves. Or, en est-il en réalité ainsi dans le monde?

Nous autres Turcs, nous sommes un peuple qui, durant toute son existence historique, a été l'incarnation même de la liberté et de l'indépendance. Nous avons également démontré que nous étions capables de mettre un terme à cette comédie jouée par des Khalifes qui se résignaient à toutes sortes d'humiliations pour traîner misérablement quelques jours de plus une existence indigne. En agissant ainsi, nous avons confirmé cette vérité que les individus et surtout les individus assez bas pour ne songer qu'à leur situation personnelle et à leur vie, fût-ce au détriment de l'Etat et du peuple auquel ils appartiennent, ne sauraient avoir une importance quelconque dans les relations réciproques des Etats et des nations.

Dans les rapports internationaux, le vœu sincère de tout le monde civilisé doit être, de mettre un terme à la période où règne, en politique, le système des mannequins.

Messieurs, le Khalife fugitif fut déclaré déchu par la Grande Assemblée Nationale de Turquie, à sa place a été choisi Abdülmecid Efendi, qui a été le dernier Khalife.

Avant que l'Assemblée procédât à l'élection du nouveau Khalife, il importait d'écartier l'éventualité que l'élu, lui aussi, cédant au désir de régner, cherchât, pour cela, à se placer sous l'égide d'une protection étrangère quelconque. Aussi, prescrivis-je à notre délégué à İstanbul Refet Pacha, de causer avec Abdülmecid Efendi et même d'obtenir de lui un acte par lequel il s'engageait à se soumettre entièrement à la décision prise au sein de l'Assemblée Nationale au sujet du Khalife et du Sultanat.

Mes instructions furent exécutées.

Dans les instructions du 18 novembre 1922 que, par télégramme chiffré, j'adressai à Refet Pacha, à İstanbul, j'avait signalé notamment les points suivants:

«AbdülmeçidEfendi portera le titre de Khalife de tous les musulmans. Aucun autre titre ou qualité, aucun terme quelconque ne sera ajouté. Il devra nous faire connaître au préalable par vos soins et, d'abord par télégramme chiffré, le manifeste qu'il doit préparer à l'adresse du monde musulman. Le texte après approbation lui sera transmis également par vos soins et par télégramme chiffré, et c'est alors seulement qu'il sera publié. Le texte du manifeste devra comprendre principalement les points suivants :

a) Il exprimera explicitement sa satisfaction d'avoir été élu au Khalifat par la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

b) La conduite de Vahideddin Efendi devra être l'objet d'une condamnation développée.

c) Le manifeste devra contenir les dix premiers articles de la Constitution, sous une forme convenable, en prenant soin d'exprimer exactement leur sens et leur portée essentielle; il devra également relever le caractère particulier de l'Etat turc, de la Grande Assemblée Nationale et de son Gouvernement et déclarer que son système administratif est le plus utile et celui qui convient le mieux aux intérêts et aux vœux de la population de Turquie, ainsi qu'à ceux de tout le monde islamique.

d) On parlera d'une façon élogieuse des services rendus par le gouvernement démocratique national de Turquie, de même que des efforts louables qu'il a déployés.

e) Sauf les points susénoncés, le manifeste ne contiendra aucune considération qui puisse offrir quelque caractère politique.»

Par un télégramme en clair que j'adressai le 19 novembre 1922 à Abdülmeçid Efendi, je lui annonçai que «la Grande Assemblée Nationale» revêtue des pouvoirs exécutifs et législatifs que lui confère la loi constitutionnelle, — aux termes de laquelle la souveraineté de l'Etat turc appartient à la nation sans réserve ni restriction — et constituée par les seuls véritables représentants de cette dernière — l'avait élu au Khalifat dans sa séance du 18 novembre 1922, en conformité des principes et en vertu des motifs adoptés par elle à l'unanimité le 1^{er} novembre de la même année.

Refet Pacha répondit à nos communications télégraphiques par un télégramme chiffré du 19 novembre 1922. Abdülmeçid Efendi aurait

émis l'avis qu'il serait possible et opportun de faire figurer au-dessus de sa signature le titre de «Khalife de tous les Musulmans et serviteur des Lieux-Saints», et de porter au sélamlik un manteau, ainsi qu'un turban de forme analogue à celui de Mahomet le Conquérant.

Pour ce qui est de la teneur du manifeste à adresser au monde islamique, il se serait excusé de ne pouvoir dire quoi que ce soit à l'endroit de Vahideddine, et aurait proposé de faire publier le manifeste par la presse d'Istanbul en turc et en arabe, simultanément.

Par la réponse que je donnai à Refet Pacba, à l'appareil, dans la journée du 20 novembre 1922, j'acceptai que le titre de «serviteur des Lieux-Saints» accompagnât celui de «Khalife». Je jugeai anormal d'adopter le costume du Conquérant pour les cérémonies du vendredi. Je relevai qu'il pouvait porter la redingote ou la İstanbuline, mais qu'il ne saurait être question de l'uniforme militaire. En outre, je fis valoir la nécessité de caractériser, dans le manifeste, la personnalité morale de l'ancien Khalife, sans le citer par son nom, et de décrire la décadence où l'on était tombé sous son règne.

Au premier paragraphe de son télégramme chiffré, daté du 20 novembre 1922, Refet Pacha disait que, dans sa lettre du 29 Rebiulevvel, Abdülmecid Efendi s'était servi des titres de «Khalife de l'Envoyé de Dieu, Serviteur des deux Villes Saintes», au bas desquels il avait signé «Abdul Médjid, fils d'Abdülaziz Khan».

Messieurs, Abdul Médjid, qui avait déclaré faire bon accueil à notre avertissement, n'a donc pu résister à la tentation de remplacer le terme de «Khalife des Musulmanes», par le titre de «Khalife de l'Envoyé de Dieu», ni de se servir du titre de Khan, à l'occasion du nom de son père. Après quelques considérations, il dit encore qu'il avait renoncé à faire des déclarations au sujet de Vahideddin parce que, «vu son caractère et ses principes il serait pénible de faire de telles déclarations, même s'il ne s'agissait que des actes méprisables d'un autre».

Tel était le second paragraphe. Le troisième contenait la réponse au télégramme que je lui avais adressé, en ma qualité de président de l'Assemblée, pour lui annoncer son élection au Khalifat. Cette réponse m'était adressée personnellement et portait l'entête: «A son Excellence le Maréchal Ghazi Mustafa Kemal Pacha, président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, à Ankara».

Le 4^{ème} paragraphe renfermait la copie du manifeste destiné à être lancé au monde musulman. On y relevait avec soin que cet acte avait été rédigé à İstanbul, «Haut Siège du Khalifat».

Par un télégramme, daté du 21 novembre 1922, nous déclarâmes qu'il fallait, comme nous l'avions fait savoir précédemment, remplacer le titre de «Khalife de l'Envoyé de Dieu», par celui de «Khalife des Musulmans». Nous rappelâmes que la réponse à notre télégramme annonçant son élection au Khalifat devait être envoyée à la Présidence de la Grande Assemblée Nationale et non pas à moi personnellement.

Nous lui fîmes remarquer que sa lettre contenait, des propos touchant des questions d'ordre politique et général et qu'il fallait s'en abstenir.

Messieurs, le point essentiel que je veux signaler par ces explications que l'on pourrait facilement tenir pour des détails sans importance, est celui-ci:

J'estimai, quant à moi, que, après l'abolition de la monarchie, le Khalifat n'étant qu'une autorité de même nature, sous un autre titre, était également aboli. Je trouvais tout naturel d'exprimer cet avis au moment favorable. On ne pouvait prétendre qu'Abdülmeçid, élu Khalife, fût dans l'ignorance complète de ce fait. Etant donné surtout que certaines gens rêvaient encore de lui assurer les moyens d'arriver à régner sous le titre de Khalife, il était absolument impossible de croire à la naïveté de notre correspondant et à celle de ses partisans naturels.

Si vous le désirez, je vous donnerai, maintenant, une idée succincte des débats qui eurent lieu à huis clos, le 18 novembre 1922, à l'occasion de l'élection du Khalife.

Il y avait, au sein de l'Assemblée, de nombreux députés qui considéraient la question comme très importante et très grave. Les hodjas, notamment, étaient très attentifs et aux aguets, ayant enfin trouvé un sujet qui était de leur ressort.

Un Khalife est en fuite... Il fallait le détrôner, en élire un autre et ne pas laisser le nouveau Khalife à İstanbul, mais le faire venir à Ankara, afin qu'il soit vraiment à la tête de la nation et de l'Etat.

En un mot, du fait de la fuite du Khalife, la Turquie, tout l'Islam, étaient bouleversés ou menaçaient de l'être... Il fallait aviser. Tel était le genre d'inquiétude et de préoccupation que l'on entendait exprimer.

Certains orateurs, de leur côté, parlaient de la nécessité de déterminer le caractère et les pouvoirs du Khalife à élire.

Je pris également part aux débats. La plupart de mes déclarations n'étaient que des répliques aux observations formulées. Elles peuvent être résumées, en substance, par les phrases suivantes: «Il est certes possible de discuter et d'analyser longuement la question qui se pose. Mais plus nous nous étendrons et nous égarerons dans ces discussions et ces analyses, plus nous nous heurterons à des difficultés et à des retards.

J'attire seulement votre attention sur le point suivant: Cette Assemblée est l'Assemblée du peuple turc. Ses pouvoirs et attributions ne peuvent s'étendre qu'au peuple de Turquie et à la patrie turque, n'être opérants qu'en ce qui concerne la vie et la destinée de ceux-ci.

Notre Assemblée, Messieurs, ne saurait s'attribuer un pouvoir embrassant tout le monde islamique.

La nation turque et notre Assemblée composée de ses représentants ne peut remettre son existence entre les mains d'un personnage qui porte ou qui portera le titre de Khalife. Non, elle ne le peut pas.

On nous dit qu'il y a ou qu'il y aura des perturbations dans le monde islamique à cause de cela. Celui qui prétend cela est un menteur.»

A un interpellateur, je dis ouvertement:

«Toi, continue à mentir. Tu en es bien capable.»

Messieurs, après avoir prouvé qu'il n'y avait pas lieu de faire tant de bruit, je fis la déclaration suivante:

«Notre plus grande force, notre prestige aux yeux du monde réside dans la nouvelle forme, dans le caractère nouveau de notre régime. Le Khalifat peut se trouver en état d'esclavage. Les personnes qui portent le titre de Khalife, peuvent se réfugier auprès de l'étranger. Les ennemis et les Khalifes peuvent marcher d'accord et tenter, en commun, n'importe quelle entreprise, mais ils ne sauraient jamais ébranler le régime administratif de la nouvelle Turquie, ni sa politique, ni sa puissance.

Je proclame de nouveau et d'une façon formelle, que la nation turque est en pleine possession de sa souveraineté sans aucune réserve. Cette souveraineté ne souffre aucune restriction, quelle qu'elle soit. Personne, que son titre soit Khalife ou autre, ne saurait participer à la direction des destinées de cette nation. La nation ne peut absolument pas le permettre. Il n'existe aucun député du peuple qui puisse formuler une telle proposition.

Il faut donc proclamer la déchéance du Khalife fugitif, en élire un nouveau et dans tout ce qui concerne ces questions, procéder conformément aux points de vue que j'ai énoncés. Il est absolument impossible d'agir autrement.»

Messieurs, malgré des débats quelque peu tumultueux, nous arrivâmes à un accord avec la majorité de l'Assemblée, sur la solution à adopter.

Vous savez ce qui s'ensuivit. Je crois inutile de vous fatiguer, en vous exposant comment, après l'abolition de la Monarchie, Tevfik et İzzet Pachas et leurs collègues, qui faisaient figure de gouvernement à İstanbul, présentèrent leur démission au Palais, et en vous parlant des ordres et instructions que nous adressâmes pour organiser l'administration d'İstanbul.

La séance plénière de la Conférence de Lausanne eut lieu le 21 novembre 1922. Son Excellence İsmet Pacha y représentait la Turquie. Hasan Bey, Député de Trabzon, et Rıza Nur Bey, Député de Sinop, formaient la délégation présidée par İsmet Pacha. Celle-ci partit d'Ankara pour Lausanne dans les premiers jours du mois de novembre 1922.

La Conférence de Lausanne qui dura huit mois, en deux périodes, est connue du monde entier, ainsi que ses résultats.

Je suivis, pendant quelque temps, d'Ankara, les négociations de la Conférence de Lausanne.

Les débats étaient vifs et chauds. On ne percevait pas de résultats positifs, reconnaissant les droits turcs. Je trouvais cela bien naturel, car les questions traitées à Lausanne ne concernaient pas exclusivement le nouveau régime, datant seulement de trois ou quatre ans.

On réglait des comptes séculaires. Il était sans doute malaisé de démêler ce fatras de comptes, si vieux, si embrouillé, si malpropre.

Messieurs, on sait que l'Etat ottoman dont le nouvel Etat turc avait pris la succession, était lié par des «Capitulations» existant au nom d'anciens traités. Les éléments chrétiens jouissaient de nombreux privilèges et exemptions. Le gouvernement ottoman ne pouvait exercer ses droits de juridiction sur les étrangers établis dans l'Etat ottoman. Il était interdit d'assujettir les étrangers aux impôts perçus sur les nationaux. Le gouvernement était, de même, empêché de prendre des mesures à l'égard des éléments de l'intérieur qui sapaient les bases de l'Etat.

Il était également interdit au gouvernement ottoman d'assurer au peuple turc, son élément original, celui qui l'avait fondé, les moyens de mener une existence conforme à la dignité humaine. Il ne pouvait restaurer le pays, construire des chemins de fer, il n'était pas même libre de créer des écoles. En pareil cas, les étrangers intervenaient aussitôt. Pour s'assurer une existence somptueuse, les souverains ottomans et leur cour avaient tous les revenus du pays et, pis encore, avaient conclu de nombreux emprunts, en y consacrant toutes les ressources de la nation et en y sacrifiant l'honneur et la dignité de l'Etat. A tel point, que l'Etat en était arrivé à ne plus pouvoir payer l'intérêt de ces emprunts, et à paraître en état de faillite aux yeux du monde.

A l'extérieur, l'Etat ottoman dont nous étions les héritiers n'avait aucune valeur, aucun mérite, aucun prestige. Il était au ban du droit international et placé pour ainsi dire sous la tutelle et la protection de l'étranger.

Nous n'étions pas les auteurs des négligences, des fautes du passé, et ce n'était pas en réalité à nous, qu'il convenait de demander le règlement des comptes accumulés par les siècles. C'est cependant à nous qu'était incombée la charge d'en répondre au monde. Pour doter le pays et la nation de leur indépendance et de leur souveraineté réelle, nous devions encore nous soumettre à ces difficultés, à ces sacrifices. Pour moi, j'étais sûr que, en tout état de cause, nous obtiendrions un résultat positif. J'étais persuadé que le monde entier finirait par reconnaître les principes que la nation turque devait obtenir et réaliser à tout prix pour son existence, son indépendance et sa souveraineté; car de fait, ces bases avaient été déjà acquises par la force et le mérite. Ce que nous demandions à la conférence, n'était rien moins que la confirmation en due forme de ce qui était déjà acquis. Nous ne revendiquions que nos droits évidents et naturels. De plus, nous avions le pouvoir de conserver et de défendre ces droits. Nos forces y suffisaient. Notre plus grande force, notre point d'appui le plus sûr, c'était la réalisation de notre souveraineté nationale; de l'avoir remise effectivement entre les mains de la nation et d'avoir prouvé par les faits que nous étions capables de l'y maintenir. Ce sont ces considérations qui me permettaient de suivre avec calme le cours des négociations de la conférence, sans attacher une importance excessive aux péripéties fâcheuses qu'elles traversaient.

Messieurs, la monarchie étant abolie, et le Khalifat privé d'attributions, il était dès lors très important d'entrer en contact étroit avec le peuple

et de soumettre à une nouvelle étude sa psychologie et la tendance des esprits.

D'autre part, l'Assemblée était entrée dans la dernière année de sa législature. A l'occasion des élections, j'avais décidé de transformer l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli en un parti politique. J'estimais nécessaire, pour le cas, où la paix viendrait à être rétablie, que les organisations de notre Association soient transformées en un parti politique et, sur ce point aussi, je croyais utile de me concerter personnellement avec le peuple. Je voulais, en outre, voir de près notre armée qui, après la victoire, avait commencé à se consacrer à son instruction.

Tels étaient les buts que j'avais en vue, lorsque, le 14 janvier 1923, je quittai Ankara pour faire un voyage en Anatolie occidentale.

En commençant par Eskişehir, İzmit, Bursa, İzmir et Balıkesir, j'assemblai le peuple dans les édifices propices et j'eus de longs entretiens avec l'assistance. Je réclamai de la population qu'elle me posât librement les questions qui lui tenaient au cœur. Pour y répondre, je tins des conférences qui durèrent six à sept heures.

Messieurs, les points principaux sur lesquels toutes les populations tenaient à être éclairées étaient les suivants:

La Conférence de Lausanne et son issue, la souveraineté nationale et le Khalifat; leur situation respective, leurs rapports réciproques; et puis le parti politique que, selon eux, j'avais l'intention de créer.

Partout, je résumais les négociations de la Conférence de Lausanne telles qu'elles se poursuivaient; et j'essayais de tranquilliser la nation, en affirmant ma conviction qu'on aboutirait à une issue favorable.

Le peuple était en droit de se montrer curieux et soucieux de savoir quelle pouvait bien être la situation respective de la souveraineté nationale et du Khalifat, ainsi que la nature de leurs rapports mutuels, car, après que l'Assemblée Nationale eût proclamé, par sa décision du 1^{er} novembre 1922, que la forme du gouvernement basée sur la souveraineté individuelle, était à jamais tombée dans l'histoire à partir du 16 mars 1920, des hodjas, tels que Şükrü s'étaient mis en campagne. Prétendant que «l'opinion publique du monde musulman serait perplexe et inquiète», ils disaient: Khalifat et gouvernement sont une même chose et nul homme, nulle Assemblée n'est en droit d'annuler les droits et les attributions du Khalifat. Ils

rêvaient de maintenir la monarchie personnelle, abolie par l'Assemblée, sous la forme du Khalifat et de substituer le Khalife au Sultan.

En effet, un groupe réactionnaire publia sous la signature de Hoca Şükrü, Député de Afyonkarahisar, une brochure intitulée «le Khalifat islamique et la Grande Assemblée Nationale». C'est à İzmit que je fus avisé que cette brochure avait été publiée à Ankara, le 15 janvier 1923, et distribuée à tous les membres de l'Assemblée. Elle portait sur la couverture la simple mention «1923».

Cependant, on constata que la brochure, préparée et imprimée alors que je me trouvais encore à Ankara, avait été distribuée le 15 janvier 1923, juste au lendemain de mon départ de cette ville.

Hoca Şükrü Efendi et ses compagnons voulaient représenter l'Assemblée Nationale comme un simple conseil consultatif du Khalife et le Khalife-même comme le président de cette Assemblée et partant, comme le chef de l'Etat. Ils aimaient à répéter: «le Khalife relève de l'Assemblée qui, de son côté, relève du Khalife.»

D'autre part, le Khalife était l'objet de certaines marques de fidélité qui pouvaient lui inspirer quelque espoir; elles avaient frappé notre attention. En réalité, ces manifestations de fidélité qui avaient lieu en sourdine, étaient, paraît-il, d'une portée bien plus grande que nous n'en avions jugé d'abord sur les apparences. Pour vous en donner une idée, je vous soumettrai le texte d'un télégramme chiffré que, à propos d'un étalon du nom de «Konya» qu'il voulait offrir au Khalife, Refet Pacha, alors notre délégué à İstanbul et en Thrace, lui avait adressé par l'entremise de son frère Rıfat Bey, aide de camp du Khalife, ainsi que de la réponse que le Khalife lui fit par son premier aide de camp.

Télégramme chiffré.

A Rıfat Bey:

J'avais fait venir «Konya» dans l'intention de l'offrir à Sa Majesté le Khalife. Je n'ai pas eu le temps jusqu'ici, de voir dans quel état il se trouve. Je n'ose le présenter. Comme j'avais constaté l'impossibilité de trouver un bon cheval à İstanbul, j'avais prié le premier aide de camp de Sa Majesté le Khalife de ne pas se hâter de s'en procurer un. Je considérerai comme une faveur divine que Sa Majesté veuille bien agréer cette monture. Je n'ignore pas qu'il est bien audacieux de ma part de l'offrir. Je sollicite, néanmoins, les bons offices du premier aide de camp, Şekip Bey, pour prier Sa Majesté le Khalife de daigner accepter «Konya» qu'un vieux soldat

lui offre en souvenir de la victoire — puisque «Konya» est un souvenir historique de la guerre d'indépendance — et pour ajouter que je baise les mains de Sa Majesté avec des sentiments d'humble et sincère fidélité. Remettez immédiatement «Konya» et ce télégramme chiffré au premier aide de camp, Şekip Bey.

Refet.

A son Excellence Refet Pacha, Délégué extraordinaire en Thrace.

7 Janvier 1923

J'ai présenté à Sa Majesté le Khalife le télégramme que m'a remis Rifat Bey, frère de votre Excellence. Sa Majesté a été particulièrement touchée des sentiments de sincère fidélité que vous confirmez, et très satisfaite du cheval «Konya». Elle s'honore d'être en possession d'une si belle et charmante bête et qui porte le nom de l'un des champs de bataille, où Votre Excellence s'est distinguée par sa vaillance et son abnégation parmi les illustres personnages qui ont travaillé à la réalisation d'un but sublime et sacré, tel que l'indépendance de notre chère patrie. Pareil à l'ange Gabriel qui avait annoncé à notre vénéré Prophète la mission dont il était chargé, c'est Votre Excellence qui a communiqué à Sa Majesté sa désignation au Khalifat. Aussi, votre présence servira-t-elle à lui rappeler constamment l'événement le plus heureux de toute sa vie. Comme Votre Excellence est mêlée à ce cher souvenir, Sa Majesté pensait à vous souvent et affectueusement; maintenant que, selon son habitude, Elle montera, chaque jour ce rapide coursier, le souvenir précieux de Votre Excellence sera d'autant plus vivant. J'ignore jusqu'à quel point je parviens à interpréter les sentiments d'estime sincère de Sa Majesté. Si je n'ai pas réussi, dans ma mission, je m'en console à l'idée que les témoignages d'affection et de bienveillance paternelles qu'Elle a prodigués à votre égard, doivent avoir suppléé d'avance à ce qui fait défaut à ma missive.

Pour conclure, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, Excellence, les salutations toutes particulières de Sa Majesté l'Ombre de Dieu, ainsi que ses bénédictions, et je profite de l'occasion pour vous prier de vouloir bien agréer l'expression de ma haute considération.

7 janvier 1923.

Le premier aide de camp

Şekip Hakkı.

(Nous n'avons pris connaissance de cet échange de correspondance et d'amabilités que fortuitement, et seulement après l'abolition du Khalifat et l'expulsion des membres de la dynastie.)

Je dois relever que Hoca Şükrü Efendi, ainsi que les politiciens qui mettaient en avant sa personne et sa signature, avaient prétendu substituer au souverain, portant le titre de Sultan ou Padichah, un monarque ayant le titre de Khalife. Avec cette différence, qu'au lieu d'un monarque d'un pays ou d'une nation quelconque, ils parlaient d'un monarque dont l'autorité s'étendrait à une masse de trois cent millions d'âmes, races multiples, vivant sur les divers continents du monde. Entre les mains de ce grand souverain dont l'autorité s'étend à tout l'Islam, ils ne plaçaient pour toute force que la nation turque, soit seulement les dix à quinze millions sur ces trois cent millions de sujets. Le monarque désigné sous le nom de Khalife devait «diriger les affaires de ces peuples musulmans et assurer l'exécution des prescriptions religieuses qui s'adapteraient le mieux à leurs intérêts temporels». Il défendrait les droits de tous les musulmans et concentrerait entre ses mains, avec une autorité efficace, toutes les affaires du monde islamique.

Le souverain, appelé Khalife, maintiendrait la justice parmi les trois cent millions de musulmans du globe terrestre, sauvegarderait les droits de ces peuples, préviendrait tout événement de nature à porter atteinte à l'ordre étala sécurité, et s'opposerait à toute agression dont les musulmans pourraient être victimes de la part des autres nations. Il devait avoir pour attribution, d'assurer à l'Islam tous les moyens de bien-être et de développement intellectuel.

Messieurs, les idées absurdes que des ignorants, aussi peu au courant des réalités du monde, tels que Şükrü Hoca et consorts propageaient sous le couvert de «préceptes religieux» dans le but d'abuser de notre nation, ne méritent pas qu'on les répète ici. Au cours des siècles, il y eut, il existe encore aujourd'hui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des gens qui, profitant de l'ignorance et du fanatisme des peuples, essayent de se servir de la religion comme d'un instrument pour assurer leurs visées politiques ou leurs intérêts personnels. L'existence de pareils individus nous oblige malheureusement à aborder encore ce terrain.

Tant que les sentiments et les connaissances de l'humanité au sujet de la religion n'auront pas été dégagés des mythes et purifiés à la lumière de la vraie science, on rencontrera partout de ces historiens jouant la comédie religieuse. Il faut être réellement du nombre de ces «êtres vivant tout en Dieu», comme les Şükrü Hoca, pour ne pas se rendre compte de l'absurdité des idées illogiques et des préceptes impraticables qu'ils semaient à tous les vents.

Si le Khalife et le Khaliat devaient, comme ils le prétendaient, être revêtus d'une autorité générale s'étendant à tout l'Islam, n'eût-il pas fallu songer en toute équité, qu'à vouloir mettre à la disposition du Khalife l'existence, toutes les ressources, toutes les forces de la Turquie, on chargerait celle-ci d'un fardeau bien écrasant?

A les entendre, le monarque-Khalife aurait eu un droit de juridiction sur tous les musulmans et dans tous les pays musulmans, tels que la Chine, les Indes, l'Afghanistan, la Perse, l'Irak, la Syrie, la Palestine, le Hicaz, l'Yemen, l'Asur, l'Egypte, la Tripolitaine, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, le Soudan. On sait que cette utopie ne s'est jamais réalisée. La brochure munie de la signature de Hoca Şükrü relève elle-même que les communautés islamiques se sont toujours séparées les unes des autres sous l'effet de visées diamétralement opposées; que les Omniades en Andalousie, les Alévis, au Maroc, les Fatimites en Egypte et les Abbassides à Bagdad ont créé chacun un Khalifat, c'est-à-dire une monarchie à part. Il y avait même en Andalousie des communautés de mille âmes chacune avec «un commandement des croyants et un Flambeau de la Foi». Eût-il été logique et raisonnable, de vouloir, en feignant d'ignorer cette vérité historique, désigner, sous le nom de Khalife, un souverain destiné à régner sur tous les Etats ou Nations musulmans, quelques-uns indépendants, presque tous placés sous un protectorat étranger. Le fait notamment, de charger exclusivement la poignée d'hommes que constituait la population de Turquie, du soin de soutenir un pareil souverain, ne serait-il pas le moyen le plus sûr d'écraser ce peuple? Ceux qui disaient que «Les attributions du Khalife ne sont pas d'ordre spirituel» que «la base du Khalifat, c'est la force matérielle, le pouvoir temporel de gouvernement», démontraient par là que pour eux le Khalifat c'était l'Etat. Et il était, dès lors, facile à concevoir qu'ils poursuivaient le but de placer à la tête du gouvernement turc un personnage quelconque sous le titre de Khalife.

Messieurs, les tentatives que Hoca Şükrü Efendi et ses camarades politiciens firent pour dissimuler leur dessein politique et le présenter sous la forme d'une question religieuse intéressant tout le monde musulman, n'eurent pour tout résultat que faire balayer plus vite de la scène cette marionnette qu'était le Khalifat.

Partout, je donnai les explications qui étaient nécessaires pour dissiper l'incertitude et l'inquiétude du peuple au sujet de cette question du Khalifat. Je déclarai formellement: «Nous ne pouvons tolérer l'ingérence d'aucune personnalité — quel que soit son titre — dans les questions touchant les destinées, l'activité et l'indépendance du nouvel Etat, que notre nation

vient d'édifier. C'est la nation elle-même qui veille et veillera éternellement à la sauvegarde et à l'indépendance de l'Etat qu'elle a fondé». Je fis comprendre au peuple que ni la Turquie ni la poignée de population qu'elle possède ne sauraient être tenues à la disposition du Khalife, pour que celui-ci puisse accomplir la mission dont on le prétend investi, de fonder un Etat embrassant tout l'Islam. La nation n'y saurait consentir. Le peuple turc n'est pas en état d'assumer une si grande responsabilité, une mission si peu raisonnable.

«Notre nation a été conduite durant des siècles sous l'influence de cette idée erronée. Mais qu'en est-il résulté? Partout où elle a passé, elle a laissé des millions d'hommes. Savez-vous, dis-je, savez-vous quel est le nombre des fils d'Anatolie qui ont péri dans les déserts torrides du Yémen? Savez-vous les pertes que nous avons subies pour garder la Syrie et l'Irak, pour conserver l'Egypte et nous maintenir en Afrique? Et voyez-vous ce qu'il en est advenu? Le savez-vous?

Ceux qui Nurrissent l'idée d'accorder au Khalife le moyen de braver le monde entier et de lui donner le pouvoir d'administrer les affaires de tout l'Islam, ceux-là doivent s'adresser non pas à la population de l'Anatolie seule, mais bien aux grandes agglomérations musulmanes qui sont huit, dix fois plus nombreuses.

La nouvelle Turquie, le peuple de la Turquie nouvelle n'a plus lieu de penser à autre chose qu'à sa propre existence, à sa propre prospérité. Il ne lui reste plus rien à donner aux autres.»

Pour faire ressortir aux yeux du peuple un autre point, je lui tins ce langage: «Supposons un instant, que la Turquie assume la mission dont il s'agit, qu'elle marche vers le but d'unir et de diriger dans son ensemble tout le monde de l'Islam et qu'elle réussisse à atteindre ce but.

Très bien, mais si ces nations que nous voulons assujettir et administrer nous disent: Vous nous avez grandement servi et aidé, nous vous en remercions: mais nous voulons rester indépendants. Nous n'admettons l'ingérence de personne dans notre indépendance et notre souveraineté. Nous sommes capables de nous diriger et de nous administrer nous-mêmes.

Alors, tous les efforts et les sacrifices du peuple de la Turquie serviront-ils simplement à lui rapporter un remerciement et une bénédiction?

On voit qu'ils voulaient sacrifier le peuple turc, à un simple caprice, à une fantaisie, à un mirage. Voilà à quoi se résumait l'idée d'attribuer une fonction et une autorité au Khalife et au Khalifat.»

Messieurs, j'ai demandé au peuple: «La Perse ou l'Afghanistan qui sont des Etats musulmans reconnaitraient-ils sur un seul point, l'autorité du Khalife? Pourraient-ils le faire? Non, et à juste titre, car cela serait contraire à l'indépendance de l'Etat, à la souveraineté du peuple.»

J'ai aussi adressé un avertissement au peuple en lui disant que «l'erreur doit cesser de nous considérer comme les maîtres du monde».

Trêve aux catastrophes dans lesquelles nous avons entraîné le peuple, en méconnaissant notre véritable rang et la situation du monde, en suivant ceux qui s'abusent. Nous ne pouvons sciemment permettre que cette tragédie continue.

Messieurs, l'écrivain anglais Wells a écrit un livre d'histoire qui fut publié il y a deux ans.

Les dernières pages de cet ouvrage contiennent certaines considérations nous le titre «histoire de l'Humanité dans l'avenir».

Ces considérations traitent de la question de l'établissement d'un gouvernement Fédéral Mondial.

Dans ce chapitre, Wells développe sa pensée sur la façon dont pourrait être constitué un pareil gouvernement Fédéral Mondial, et sur les grandes lignes essentielles d'un pareil état. Il se représente ce que pourrait devenir notre globe sous le règne de la justice et d'une loi unique.

Wells dit: «Si toutes les souverainetés ne se fondent pas en une souveraineté unique, si une force ne se manifeste pas, supérieure aux nationalités, le monde périra» et il fait les observations suivantes: «Le véritable Etat ne saurait être autre chose que le gouvernement des Etats-Unis du monde amenés nécessairement par les conditions de la vie moderne» et «il est certain que les hommes seront forcés de s'unir tôt au tard, s'ils ne veulent pas succomber sous le poids de leurs propres inventions.»

Il dit aussi que «on ne sait pas encore exactement ce qu'il faut faire et ce qu'il faut empêcher pour parvenir enfin à réaliser la grande conception de la solidarité humaine», et qu'une alliance étatique mondiale s'assimilera difficilement les puissances dont la politique extérieure a traditionnellement un caractère agressif.

Laissez-moi citer aussi les observations suivantes de Wells:

«Les malheurs et les besoins communs de l'Europe et de l'Asie pourront peut-être, jusqu'à un certain point, contribuer à rapprocher les peuples de

ces deux parties du monde» et «il se peut que l'Union Universelle soit précédée d'une série d'unions partielles».

Je ne veux point nier, Messieurs, la beauté de la conception de ces «Etats-Unis du Monde» dont l'établissement aura pour résultat que l'expérience, la connaissance et la pensée de l'Humanité entière se développeront et s'élèveront; que l'humanité abandonnera le christianisme, l'islamisme, le bouddhisme, qu'il y aura une religion pure et sans tache, simplifiée, compréhensible pour tous et ayant un caractère universel; que les hommes comprendront qu'ils ont vécu jusqu'à présent dans un lieu de misère au milieu de leurs querelles et de leurs ignominies, de leurs désirs et de leurs appétits grossiers, et qu'ils se décideront à étouffer les germes d'infection qui empoisonnent tous les corps et toutes les intelligences.

Chez nous également, on s'était représenté une conception semblable en partie à ce projet, pour satisfaire les partisans du Khalife et les pan-islamistes, à condition toutefois de ne pas devenir une source d'embarras pour la Turquie.

Cette théorie était la suivante:

«Les sociétés musulmanes vivant en Europe, en Asie, en Afrique et dans d'autres régions acquerront un jour ou l'autre, dans l'avenir, la liberté et la faculté d'exercer leur volonté et de satisfaire leurs désirs. Elles pourront alors, si elles l'estiment utile et profitable, trouver certains points d'union et d'accord, conformément à leur situation.

Chaque Etat, chaque société a sans doute des besoins que d'autres Etats et sociétés sont en mesure d'assurer et de satisfaire. Les Etats ont des intérêts réciproques.

Si des délégués autorisés de ses hypothétiques Etats musulmans indépendants, se réunissent en congrès et déclarent qu'entre tels et tels Etats musulmans seront établis tels ou tels rapports; qu'un conseil sera créé pour maintenir ces rapports réciproques, pour assurer une action commune dans les conditions établies par ces rapports; que les Etats musulmans qui s'uniront ainsi seront représentés par le président de ce conseil, ils donneront, alors, s'ils le désirent, à ces Etats-Unis de l'Islam, le nom de Khalifat et à la personne qui sera élue à la présidence de l'assemblée commune le titre de Khalife.

Mais qu'un état musulman quelconque attribue à un homme l'autorité de diriger et d'administrer les affaires de tout le monde musulman, voilà ce que la logique et l'intelligence n'admettront jamais.

Messieurs, à l'époque, où nous nous occupions des questions du Khalifat et de la religion, nous nous étions rendus compte qu'un point, dans la Loi Constitutionnelle, posait un problème à l'opinion publique et surtout à celle de l'élite intellectuelle.

Ceux qui ont vu après la proclamation de la République, non seulement que l'on maintenait ce point embarrassant de la loi, mais qu'on lui ajoutait encore un autre point de même nature, ceux là, dis-je en furent extrêmement étonnés et le sont encore maintenant.

Permettez-moi de vous expliquer ces points:

L'article 7 de la Loi Constitutionnelle du 20 janvier 1921 et l'article 26 de la Loi Constitutionnelle du 21 avril 1924, traitent des attributions de la Grande Assemblée Nationale.

Au commencement de l'article, comme premier devoir de l'Assemblée, on trouve «la mise en vigueur des prescriptions du Chéri». Or, il y a bien des gens qui ne parviennent pas à comprendre la nature de ces attributions et ce que l'on entend par «prescriptions du Chéri».

En effet, les attributions de la Grande Assemblée Nationale mentionnées et énumérées dans le même article, à savoir: «l'établissement, la modification, l'interprétation des lois, leur abrogation et leur annulation, etc.» sont tellement clairs et compréhensifs, que l'existence à part d'une cliché indépendant tel que «la mise en vigueur des prescriptions du Chéri» ne peut que paraître superflue. Car, qui dit «Chéri», dit Loi. L'expression «prescriptions du Chéri» ne veut pas dire et ne peut pas vouloir dire autre chose que «prescriptions de la loi».

Une autre version serait incompatible avec la conception du Droit moderne, cela étant, il faudrait, que le sens que l'on attribue à l'expression «prescriptions du Chéri», soit quelque chose de tout à fait différent.

Messieurs, j'étais moi-même à la tête de ceux qui ont préparé la première Loi Constitutionnelle. Bien des efforts furent faits pour arriver à faire entendre que l'expression «prescriptions du Chéri», n'avait aucun rapport avec la Loi que nous étions en train de préparer. Mais il fut impossible de convaincre ceux qui, sous l'Etat d'une fausse conception, attribuaient à ce terme une toute autre signification.

Le second point, Messieurs, est constitué par la phrase qui se trouve en tête de l'article 2 de la nouvelle Loi Constitutionnelle: «La religion de l'Etat turc est la religion musulmane.»

Bien avant que cette phrase ne soit passée dans le texte de la Loi Constitutionnelle, à İzmit, au cours d'une longue entrevue et conversation, avec des journalistes d'İzmit et d'İstanbul, la question suivante m'avait été adressée par l'un de mes interlocuteurs: «Le nouvel Etat aura-t-il une religion?»

J'avoue que je ne désirais pas du tout être appelé à répondre à cette question, car, en ce moment, je ne voulais pas être encore amené à prononcer la réponse qu'elle comportait — réponse d'ailleurs très courte.

En effet, un Etat possédant parmi ses sujets des éléments appartenant à des religions différentes, qui est obligé d'agir avec justice et impartialité vis-à-vis de chacun d'eux, qui, par ses tribunaux, est tenu de dispenser une justice égale aux étrangers, aussi bien qu'à ses sujets, un tel Etat, dis-je, est obligé de respecter la liberté d'opinion et de conscience. Il n'est certainement pas juste d'apporter des réserves à cette attribution naturelle de l'Etat par d'autres qualités de nature à lui donner un sens équivoque.

Quand nous disons «la langue officielle de l'Etat turc est le turc», tout le monde comprend ce que cela veut dire; tout le monde trouve naturel que dans les affaires officielles, la langue turque soit employée. Mais la phrase «la religion de l'Etat turc est la religion musulmane», sera-t-elle admise et comprise de la même manière? Elle a naturellement besoin d'être commentée et expliquée.

Messieurs, à la question du journaliste, mon interlocuteur, je n'ai pas pu répondre: «L'Etat ne saurait avoir de religion». Je répondis le contraire: «Il en a une, Monsieur, c'est la religion musulmane.»

Je sentis immédiatement le besoin de commenter et de préciser ma réponse par cette phrase que j'ajoutais: «La religion musulmane comporte la liberté de conscience.»

Je voulais dire que l'Etat est tenu de respecter les opinions et les consciences.

Mon interlocuteur ne trouva sans doute pas ma réponse raisonnable et il répéta sa question sous cette forme: «Voulez-vous dire que l'Etat s'identifiera à une religion?»

«Je ne sais pas, dis-je, si cela sera le cas ou non.» Je voulais clore le débat, mais cela ne fut pas possible. «Alors, dit-on, l'Etat voudra m'empêcher de mettre en avant une question quelconque, une opinion

conforme à mes croyances et à ma pensée! Il me punira le cas échéant de l'avoir fait.

Mais chacun trouvera-t-il le moyen de faire taire sa conscience?»

Alors je pensais à deux choses: d'abord, dans le nouvel Etat turc, chaque adulte ne sera-t-il donc pas libre de choisir sa religion?

Ensuite, je me remémorai la proposition suivante émise par le Hoca Şükrü Efendi: «Quelques collègues Ulémas et moi considérons comme un devoir qui nous incombe, de publier nos pensées communes, ainsi que les prescriptions islamiques contenues, affirmées et confirmées dans les livres du Chéri... d'éclairer ainsi les esprits musulmans que malheureusement, l'on a induit en erreur.»

Ainsi que cette phrase dont il l'avait fait suivre : «Le Khalifat de l'Islam a hérité du Prophète l'office de protéger et de maintenir les prescriptions religieuses, et d'être le Représentant du Prophète pour l'application du Chériat.»

Or, vouloir appliquer les paroles du Hoca, cela équivaldrait à entreprendre d'abolir la souveraineté Nationale.

Ne fallait-il pas, d'autre part, considérer que le bagage des connaissances du Hoca renfermait des dictées à l'époque des Khalifes Yézîds et appropriées à un régime absolutiste?

Qui donc alors voulait-on tromper en couvrant du manteau de la religion et du Chériat les termes «Etat» et «Gouvernement», dont la signification est maintenant claire pour tous, ainsi que les attributions de l'Assemblée Nationale, et pourquoi cette tromperie?

Telle était la vérité; mais ce jour-là à İzmit, je ne voulus pas discuter pus avant sur ce thème avec les journalistes. 1 De même, après la proclamation de la République et pendant que l'on élaborait la nouvelle Loi Constitutionnelle, on dut laisser insérer dans l'article 2 de la Loi une formule qui enlevait tout sens à cet article et cela pour ne pas faire le jeu de ceux qui guettaient un prétexte pour attribuer à l'expression «Gouvernement laïc», un sens d'irréligion.

Les expressions superflues et incompatibles avec le caractère moderne du nouvel Etat turc et de notre régime républicain, que renferment les articles 2 et 26 de la Loi, constituent des compromis que la Révolution et la République ont dû consentir pour satisfaire les exigences de l'époque.

La nation, à la première occasion favorable, doit éliminer ces superfluités de notre Loi Constitutionnelle.

Messieurs, j'eus partout avec le peuple de longues conversations sur la création d'un parti politique.

A la date du 7 décembre 1922, je déclarai par la voie de la presse d'Ankara, mon intention de fonder un parti politique, sur une base démocratique et devant s'appeler le «parti du peuple»; je fis appel à l'aide et au concours de tous les patriotes, des hommes de l'art et de la science, pour établir le programme que devrait suivre ce parti.

Je tirais grand profit, soit des avis écrits que je reçus de certaines personnes, soit des échanges de vues auxquels je procédais directement avec la population.

Enfin, le 8 avril 1923, je fixai mes vues sous la forme de 9 principes. Ce programme que je fis publier au cours des élections de la deuxième Grande Assemblée Nationale, servit de base à la fondation de notre parti.

Ce programme renfermait en substance tout ce que nous avons réalisé jusqu'à ce jour. Il y avait cependant certaines questions importantes et essentielles qui n'avaient pas été introduites dans ce programme, telles que par exemple, la proclamation de la République, l'abolition du Khalifat, la suppression du ministère du culte, celle des medresses et des tékés, l'adoption du chapeau.

J'estimais qu'il ne convenait pas, en introduisant ces questions dans le programme avant l'heure propice, de donner aux ignorants et aux réactionnaires, le moyen d'empoisonner la nation entière. Car, j'étais parfaitement sûr qu'au moment voulu, ces questions pourraient être résolues et que le peuple, en définitive, en serait satisfait.

Il y eut des gens qui trouvèrent le programme que je fis publier, insuffisant pour un parti politique, trop court. Ils disaient que le Parti du Peuple n'avait pas de programme. En effet, le programme qui est connu sous le nom des «principes», n'était pas un livre, dans le genre de ceux qu'avaient vus et que connaissaient ces détracteurs. Mais il était substantiel et pratique.

Nous aussi, nous aurions pu, en développant certaines pensées impraticables, des subtilités théoriques, écrire un livre. Nous ne l'avons pas fait. Dans la voie de la rénovation et du développement matériel et moral de la nation, nous avons préféré faire passer les actes, avant les paroles et les théories.

Pourtant, nous n'avions pas omis dans ces «Principes», certaines formules qui devaient être connues de tous, telles que «la Souveraineté appartient à la nation», «aucune autorité en dehors de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, ne peut disposer des destinées nationales». «Dans l'élaboration des lois, pour toutes espèces d'organisation, pour tous les détails de l'administration, dans l'instruction publique, dans le domaine économique, il sera procédé conformément au principe de la souveraineté nationale», «la décision relative à l'abolition de la monarchie est irrévocable», pas plus que des besoins urgents et importants, tels que la Réforme des tribunaux, la révision complète de notre code dans le sens du droit scientifique, la transformation des dîmes, l'augmentation du capital des banques nationales, la construction des chemins de fer qui nous seront nécessaires, l'unification immédiate de l'enseignement, la réduction du service militaire actif, le développement du pays, etc.

Nous dîmes également que notre point de vue relativement à la paix était «de travailler à rétablir la paix à condition que ce soit une paix qui assure absolument notre indépendance financière, économique et administrative.» Nous dîmes également, faisant allusion au Khalifat, que celui-ci pourrait être une autorité commune à tous les musulmans.

Les «principes» suffirent pour la formation et l'activité du parti du peuple; comme vous le savez, le titre du parti devint par la suite et par l'adjonction du mot «républicain», «Parti Républicain du Peuple». -

Je vais, Messieurs, parler de nouveau de la Conférence de Lausanne.

La Conférence fut interrompue le 4 février 1923.

Les délégations des Puissances de l'Entente remirent à notre délégation un projet de traité de paix. Ce n'était rien de plus que le résumé des débats qui s'étaient poursuivis pendant près de deux mois. Ce projet contenait des clauses, dont l'esprit et le sens étaient contraires à notre indépendance. Les clauses judiciaires, financières et économiques surtout étaient inacceptables. Nous étions absolument obligés de refuser ce projet. En réponse, notre délégation écrivit une lettre; voici ce que cette lettre disait: «Faisons la paix en signant les points sur lesquels nous sommes tombés d'accord.»

En effet, parmi les nombreux points qui avaient été débattus à la Conférence, il y en avait qui étaient acceptables. Nous disions également dans la lettre:

«Nous étudierons à part les questions de second et de troisième ordre. Ces propositions doivent être considérées comme nulles et non avenues, si elles sont repoussées par les Puissances de l'Entente.»

La proposition de notre délégation ne fut pas prise en considération; seulement, on donna à la rupture la forme d'une suspension de délibérations. La délégation de chaque Etat rentra chez elle. La nôtre en fit autant. Quant à moi, je me trouvais sur le chemin du retour d'un voyage que je faisais en Anatolie occidentale. Le 18 février 1923, je rencontrai İsmet Pacha à Eskişehir et nous rentrâmes ensemble à Ankara.

Messieurs, lorsqu'on eut appris que le retour d'İsmet Pacha à Ankara coïncidait avec le mien, une étrange et inexplicable opinion s'était, paraît-il, formée à Ankara... On voyait des inconvénients dans le fait qu'İsmet Pacha me rencontrerait et aurait un échange de vues avec moi, avant d'être venu à Ankara et d'y avoir pris contact avec le Gouvernement et l'Assemblée... Il pourrait y avoir, prétendait-on, des gens qui interpréteraient défavorablement cette entrevue... Celui qui m'écrivait cela était Rauf Bey, président du Conseil des Ministres. Bien entendu, je ne donnai aucune importance à cette communication. Au contraire, je combinai le voyage de façon à rencontrer İsmet Pacha à Eskişehir, pour pouvoir m'entretenir avec lui aussitôt que possible. Après notre retour à Ankara, İsmet Pacha exposa la situation au Conseil des Ministres et demanda de nouvelles instructions.

On estima nécessaire de prendre l'avis de l'Assemblée. La question lui fut soumise. Les débats et les discussions de l'Assemblée sur ce sujet se prolongèrent pendant de longs jours.

On sentait que les membres de l'opposition étaient les ennemis implacables de notre délégation et d'İsmet Pacha... La paix étant pratiquement faite il ne l'avait pas conclue, il était rentré... La délégation avait agi contrairement aux ordres du Conseil des Ministres.

Les attaques qui commencèrent dans la séance à huis-clos du 27 février 1923, continuèrent avec la même vigueur et la même passion, jusqu'au 6 mars 1923; je fus obligé de prendre part moi-même aux débats depuis le commencement jusqu'à la fin. Les membres de l'opposition faisaient vraiment l'impression de ne pas savoir ce qu'ils voulaient. En fin de compte, il fut impossible à l'assemblée de prendre une résolution, soit positive, soit négative.

Ce que nous comprenions clairement, c'était, que l'opposition voulait se servir de la question de la paix comme d'un moyen pour donner libre cours à leur passion.

Une certaine presse, Messieurs, s'empressait d'attiser ces passions avec un zèle étonnant. Il était évident qu'il serait difficile de donner une solution à la question de la paix, avec une Assemblée qui se trouvait dans un tel état d'esprit: cela était d'ailleurs fort triste.

Dans l'exposé général que je fis à l'Assemblée, j'exposai la situation sur tous ses points. Je citai toutes les éventualités possibles.

Je dis que la politique qui consistait à attaquer notre délégation, en tenant pour véritables et fondées les déclarations que certaines délégations des Etats de l'Entente avaient faites avant de rentrer chez elles, n'était pas une politique louable.

Je déclarai qu'il fallait écouter notre délégation, ajouter foi à ses explications et se baser sur elles, pour juger la situation.

Je déclarai que c'était seul au Conseil des Ministres, présent à l'Assemblée, qu'il appartenait de dire si notre délégation avait agi contrairement aux instructions du Conseil.

Je déclarai enfin que la délégation était responsable devant le Conseil des Ministres, qui l'était lui-même devant l'Assemblée. L'Assemblée devait donner de nouvelles directives au Conseil; celui-ci, sur la base de ces directives, donnerait des instructions spéciales à la Délégation. Il n'était pas utile, ni possible que l'Assemblée s'occupât de détails.

J'exprimai aussi mon point de vue au sujet de ces directives: «Il serait possible de ne pas discuter de la suspension provisoire de la question de Musul, mais ce qui était essentiel, c'était de faire reconnaître entièrement et sûrement l'indépendance et les droits de la nation et du Pays, pour toutes les questions administratives, politiques, économiques, financières et autres, ainsi que d'obtenir l'évacuation complète des territoires rendus. J'ajoutai ceci à mes observations: «Notre délégation a rempli entièrement et parfaitement le devoir qui lui a été confié. Elle a maintenu la dignité de notre nation et de notre Assemblée. Si nous voulons mener à bonne fin la question de la paix, il faut que l'Assemblée aussi fortifie moralement la délégation, pour lui permettre de continuer ses travaux. Si vous agissez de cette façon, nous pourrons espérer entrer dans une ère de paix.» Les débats de l'Assemblée sur cette question s'arrêtèrent. Mais les membres de l'opposition ne pouvaient s'empêcher de créer, d'inventer des prétextes

pour se livrer à des attaques. Ce n'était pas un fait nouveau de voir le parti de l'opposition de l'Assemblée préparer des attaques sous des formes diverses, sur des thèmes différents. Je vous ai déjà raconté qu'un jour après mon départ pour un voyage, un pamphlet avait paru sous le titre «Le Khalifat musulman et la Grande Assemblée Nationale», par lequel on tentait d'exciter contre nous l'Assemblée et la Nation. Mais il y eut, avant cette dernière, une autre tentative dont je ne vous ai pas encore parlé parce que les effets de cette tentative préparée au commencement de décembre 1922 ne se produisirent que lors de mon voyage.

Si vous le permettez, je vais maintenant vous dire quelques mots à ce sujet; ils serviront à vous rafraîchir la mémoire.

Messieurs, trois députés avaient préparé une motion proposant une modification au projet de loi sur l'élection des députés... J'avais été informé de la teneur de cette motion.

Le 2 décembre 1922, dans une séance que présidait le Vice-Président Adnan Bey, les paroles suivantes furent prononcées de la tribune présidentielle :

«Messieurs, une résolution de la Commission pour la modification des lois déclare qu'il y a lieu de mettre en délibération la motion demandant la modification de la loi sur l'élection des députés.»

Des voix dans la salle répondirent avec véhémence: «Qu'on la lise.» Deux députés appuyèrent de leurs voix la rumeur générale:

«C'est important, nous demandons qu'on la lise.»

Le Président répliqua:

Messieurs, il est d'usage de renvoyer les motions à la commission, sans en donner lecture.

Il est possible, Messieurs, de lire dans le procès-verbal de cette séance, ce dont il s'agit et les débats de l'Assemblée à ce sujet. Mais pour vous éviter cette peine, je vais, si vous le permettez, vous citer textuellement une partie des déclarations que je fis moi-même au cours de cette séance.

J'obtins la parole du président, qui avait voulu renvoyer la motion à la commission sans en donner lecture, et je présentai les observations suivantes :

«Messieurs, cette motion poursuit un but spécial; ce but spécial visant directement ma personne, je vais, avec votre permission, vous dire mon

opinion en quelques mots. Cette motion présentée par Süleyman Necati Bey, député d'Erzurum, Selahaddin Bey, député de Mersin et Emin Bey, député de Canik, a l'intention arrêtée, de me priver de mes droits civiques. Lisez les lignes de l'article 14, il y est dit ceci: «Pour pouvoir être élu membre de la Grande Assemblée Nationale, il faut faire partie de la population des territoires se trouvant à l'intérieur des frontières actuelles de la Turquie, ou avoir domicile dans l'une des circonscriptions électorales actuelles.

Pourront cependant être élus des Turcs et des Kurdes immigrés, à condition qu'un délai de cinq années se soit écoulé depuis leur installation.»

Malheureusement, mon lieu de naissance se trouve être en dehors de nos limites actuelles; en outre, je n'habite pas non plus une même circonscription électorale depuis cinq ans. Mon lieu de naissance est en dehors de nos frontières nationales d'aujourd'hui, mais il n'y a là, de ma part, ni intention, ni faute.

Cela provient du fait que nous ne sommes parvenus qu'en partie à arrêter les efforts de nos ennemis qui poursuivaient la destruction et le démembrement de notre pays, de notre peuple tout entier.

Si nos ennemis avaient réussi à réaliser complètement leurs desseins, le pays de ces Messieurs qui ont apposé leur signature ici, aurait pu aussi, (à Dieu ne plaise!) se trouver en dehors des limites.

De plus, si je ne remplis pas la condition exigée par cet article, c'est-à-dire si je n'ai pas pu habiter pendant cinq années consécutives une même circonscription électorale, cela provient des services mêmes que j'ai rendus à la Patrie. Si j'avais observé la condition exigée par cette loi, je n'aurais pas pu défendre Arıburnu et les Anafarta, ce qui nous a permis de conserver İstanbul.

Si j'avais été condamné à rester dans un même lieu pendant cinq ans, je n'aurais pas pu m'opposer à l'ennemi qui s'avançait sur Diyarbakır, après avoir pris Bitlis et Muş; il m'aurait été impossible de remplir mon devoir patriotique qui eut pour résultat de sauver Muş et Bitlis.

Si j'avais voulu remplir la condition exigée par ces Messieurs, je n'aurais pas dû créer à Alep une armée des débris des armées qui évacuaient la Syrie, ni défendre la Syrie contre l'ennemi, arrêtant effectivement la limite que nous appelons aujourd'hui notre frontière nationale.

Je crois que les travaux auxquels je me suis consacré par la suite sont connus de tous. J'ai tellement travaillé que je n'ai pu habiter cinq années

de suite dans aucun endroit. Je croyais que ces services m'avaient acquis la sympathie et l'amour de mon peuple, ainsi que peut-être du monde musulman tout entier.

C'est pourquoi, il ne m'était jamais venu à l'esprit que, au lieu d'être l'objet de cette sympathie, je pourrais être menacé de perdre mes droits civiques. Je pensais et je pense encore, que nos ennemis essaieraient peut-être, même par un attentat, de m'enlever la possibilité de servir mon pays. Mais à aucun moment, je n'aurais pu m'imaginer qu'il existerait un jour dans la Haute Assemblée des hommes, ne fût-ce que deux ou trois, pouvant partager cette manière de voir.

Je veux, par conséquent, savoir ceci: ces Messieurs sont-ils sérieusement les interprètes de la pensée et des sentiments des populations de leurs circonscriptions électorales?

Et, à la face de ces Messieurs, je dis encore:

«A titre de député, chacun d'eux représente naturellement la nation tout entière: la nation pense-t-elle donc comme eux?

Qui donc, Messieurs, leur a donné le mandat de me priver de mes droits civiques? De cette tribune, officiellement, j'adresse cette question à votre Haute Assemblée, à la population des circonscriptions électorales de ces Messieurs, à la nation tout entière dont j'exige une réponse.»

Ces paroles furent publiées par l'Agence et par la presse. La nation apprit mes déclarations et ma question. Tout le pays sans exception et les électeurs des circonscriptions, eux-mêmes, firent aussitôt parvenir leurs protestations à l'Assemblée. La population des circonscriptions électorales des députés qui avaient signé la motion, ne tarda pas, elle aussi, à exprimer sa désapprobation tant à ces députés qu'aux gens qui partageaient leurs vues. Ces télégrammes que je garde comme un précieux souvenir, parce qu'ils renferment le témoignage sincère de l'amour et de la confiance de la nation à mon égard, forment un dossier volumineux. Le contenu de ce dossier avait d'ailleurs été déjà publié par la presse. Je vais me borner à vous lire ici le télégramme que m'adressait personnellement une seule circonscription électorale, celle de Rize:

«Comme nous avons la conviction que les députés de notre Sandjak ne s'associeraient pas à la motion bien connue, déposée par trois députés, relative à la loi sur les élections, nous n'avons pas estimé nécessaire d'écrire à ce sujet.

Cependant, comme dans une lettre que nous venons de recevoir du député Osman Efendi, celui-ci se vante au contraire de s'intéresser à cette motion et d'appartenir au groupe de l'opposition, nous estimons nécessaire de vous faire les déclarations suivantes:

1° (Viennent d'abord des paroles cordiales et flatteuses.) — Nous maudissons ce député qui, au nom de notre Sandjak, élève la voix contre votre personne respectée et vos dignes collègues, qui Nurrit contre vous et contre eux des sentiments d'opposition et qui ne jouit parmi nous d'aucune considération et d'aucune situation.

Il ne saurait non plus avoir le droit de représenter notre Sandjak.

2° Grâce à Dieu, il n'existe pas dans notre Sandjak un seul homme qui partage les vues de ce député qui nous recommande l'opposition et la sédition en un moment où les sans-patrie eux-mêmes s'en abstiendraient.

Nous vous présentons nos hommages respectueux.»

Suivent les signatures...

Messieurs, la confusion des esprits à la première Grande Assemblée Nationale de Turquie, à la date où se passaient les événements dont je viens de parler, avait pris un caractère vraiment très inquiétant.

Nous commençâmes à nous rendre compte que la nation entière avait le sentiment que l'Assemblée n'était plus à la hauteur de sa tâche. Les membres de l'Assemblée eux-mêmes qui jugeaient avec modération et clairvoyance, ne pouvaient s'empêcher de manifester leur tristesse. On ne devait plus d'hésiter: il était devenu impossible, à moins de renouveler l'Assemblée, de diriger les affaires graves et lourdes de responsabilités de la nation et du Pays. Je me convainquis aussi de cet état de chose.

Une nuit, je demandai par téléphone à Rauf Bey qui habitait dans le bâtiment de la gare, de réunir chez lui le Conseil des Ministres et lui annonçai que je m'y rendrais également moi-même.

J'exposai au Conseil des Ministres réunis chez Rauf Bey, la nécessité de demander à l'Assemblée de décider de nouvelles élections.

Après une courte discussion, nous tombâmes d'accord. Dans la même nuit, j'invitai le bureau du groupe parlementaire de la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Rumeli à assister à la réunion du Conseil des Ministres.

Il y eut parmi les membres de ce bureau des gens qui s'étonnèrent et trouvèrent ma proposition inopportune. Les débats et les discussions se

prolongèrent jusqu'au lendemain. Nous finîmes cependant par nous mettre d'accord également avec le bureau.

Ensuite, je convoquai immédiatement la réunion de l'Assemblée générale du groupe. J'exposai la situation générale du pays, les affaires nationales qu'il importait de traiter d'urgence: je déclarai et prouvai que l'Assemblée n'était plus capable d'accomplir cette tâche et je prouvai qu'il était nécessaire de demander à l'Assemblée de décréter de nouvelles élections.

L'Assemblée générale du groupe fit bon accueil à mes déclarations et à mes explications. Là-dessus, le même jour, c'est-à-dire le 1^{er} avril 1923, la question fut portée à l'Assemblée. Cent-vingt membres environ présentèrent une motion pour le renouvellement de l'Assemblée. L'Assemblée vota à l'unanimité une loi portant que «de nouvelles élections avaient été décidées».

Ce vote de l'Assemblée est un point important dans l'histoire de notre Révolution; car, par cette décision, l'Assemblée avouait le mal dont elle souffrait, et montrait qu'elle avait compris le malaise ressenti par le peuple.

Messieurs, la Conférence de Lausanne se réunit de nouveau le 9 avril 1923. Pendant que notre Délégation s'efforçait de conclure la paix, je m'occupais des nouvelles élections.

Nous commençâmes les nouvelles élections par la publication de nos «Principes», que vous connaissez.

Les personnes qui acceptaient notre point de vue et voulaient devenir députés, me faisaient d'abord savoir qu'elles acceptaient les «Principes» et partageaient nos vues. C'était à moi qu'il appartenait de dresser la liste des candidats et de publier ces candidatures en temps voulu, au nom du parti.

J'avais adopté ce procédé car je savais qu'au cours des élections qui allaient avoir lieu, il y aurait beaucoup de gens qui, dans de certains buts, chercheraient à se faire élire députés en trompant le peuple.

Mes déclarations et mes explications furent accueillies par tout le pays avec beaucoup de confiance et de sympathie.

Toute la nation accepta d'emblée les «principes» que j'avais publiés. Il était clair que ceux qui s'opposeraient aux «principes», ou même à ma personne, n'avaient aucune chance d'être élus députés par la nation.

En effet, plusieurs personnes qui se présentèrent individuellement dans quelques circonscriptions électorales, échouèrent.

Entre autres, Nurettin Pacha, qui était encore commandant de notre première Armée, essaya en vain de se faire nommer député. Cependant, il y parvint, plus tard, au cours d'une élection partielle à Bursa.

Nous nous étions aperçu que le Pacha avait fait longtemps à l'avance déjà, une propagande utile, à sa manière, pour assurer lui-même son élection comme député indépendant.

Messieurs, certaines personnes désespérant de réussir individuellement trouvèrent, par mille ruses, le moyen, de se faufiler parmi nous. Leur véritable caractère apparaissait lorsque la seconde Assemblée se réunissait et commençait ses travaux.

La deuxième Législature de la Grande Assemblée Nationale de Turquie coïncide avec une heureuse période de transition dans l'histoire de la nouvelle Turquie. En effet, notre lutte de quatre années pour l'Indépendance fut couronnée de succès par une paix digne de notre nation.

Le traité signé à Lausanne le 24 juillet 1923 fut ratifié par l'Assemblée le 24 août de la même année.

Messieurs, après l'armistice de Moudros, les puissances ennemies avaient fait quatre fois des propositions de paix à la Turquie. La première était le projet de Sèvres. Ce projet n'est le résultat d'aucune discussion. Il fut dressé par les Puissances de l'Entente avec la participation de Mr. Vénizélos, le Premier ministre grec et signé par le Gouvernement de Vahideddine le 10 août 1920.

Ce projet ne fut même pas considéré comme pouvant être une base de discussion par la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

La seconde proposition de paix eut lieu à la fin de la Conférence de Londres qui se réunit après la première bataille d'İnönü. Cette proposition renfermait il est vrai, quelques modifications du Traité de Sèvres, mais il fallait admettre le maintien de toutes les stipulations dudit Traité pour les questions qu'elle passait sous silence.

Ces propositions restèrent sans résultat et ne donnèrent lieu à une discussion de notre part, la deuxième bataille d'İnönü ayant commencé sur ces entrefaites.

La troisième proposition de paix nous fut faite par les Ministres des Affaires Etrangères des Puissances de l'Entente réunis à Paris, le 22 mars 1922, c'est-à-dire après la victoire de la Sakarya et l'accord d'Ankara, conclu avec les Français à un moment où l'on s'attendait à une prochaine offensive de notre part.

Dans ces propositions, on renonçait il est vrai, à prendre comme base le Traité de Sèvres, mais elles étaient loin toutefois, dans leur fond, de contenter nos aspirations nationales.

La quatrième proposition est constituée par les négociations qui aboutirent à la conclusion du Traité de Lausanne.

Pour montrer avec évidence, les principes que les Puissances de l'Entente voulaient appliquer à la Turquie et le résultat obtenu, grâce au Mouvement National, j'estime qu'il est utile d'établir un parallèle succinct en ce qui concerne les points les plus importants, de ces quatre sortes de propositions.

I. Limites.

A. Frontières de la Thrace.

A Sèvres: La ligne Podima Kalikratia, un peu en avant des lignes de Çatalca.

Propositions de mars 1921 : Il n'en est pas question.

Propositions de mars 1922: Une ligne laissant Rodosto de notre côté, Baba Eski, Kirk Kilise et Edirne à la Grèce.

Lausanne : La ligne de la Maritza avec en plus, Karaağaç de notre côté.

B. Zone d'İzmir.

Dans le projet de Sèvres: Les frontières de cette zone passent par les environs plus ou moins immédiats de Kuşadası, Ödemiş, Salihli, Akhisar et Kemer Iskelesi.

Cette zone devrait rester soumise à la domination turque. Toutefois, la Turquie devait céder l'exercice de son droit de souveraineté à la Grèce, et, comme emblème de la survivance de cette souveraineté, le drapeau turc flotterait sur un des forts extérieurs de la ville d'İzmir.

Un conseil local devait se réunir, lequel au bout de cinq ans, pourrait décider l'annexion permanente de la zone en question, à la Grèce.

Propositions de mars 1921: La zone d'İzmir restait soumise à la domination turque. Dans la ville-même se trouverait une garnison grecque et, dans le reste de la zone, un corps de gendarmerie composé de membres des différents éléments proportionnellement à leur importance numérique et dont le commandement appartiendrait à des officiers de l'Entente. Dans les affaires administratives également, il serait tenu compte du même principe de proportion numérique. Il y aurait pour la zone un Vali chrétien, qui serait nommé par la Société des Nations et à côté duquel existeraient un conseil et un corps consultatif élu.

Le vilayet payerait à la Turquie un tribut qui augmenterait proportionnellement aux revenus.

Cet accord durerait cinq ans et pourrait être, à l'expiration de ce délai, modifié par la Société des Nations sur la demande d'une des deux parties.

Propositions de Mars 1922: On y trouve une promesse spécieuse, dont le sens était que toute l'Anatolie et, par là-même, İzmir aussi nous seraient rétrocédées. Les Puissances de l'Entente s'entendraient avec la Turquie et la Grèce en vue de l'établissement d'un système visant à faire participer de façon équitable les Grecs d'İzmir à l'administration, à la condition d'accorder le même droit aux Turcs d'Edirne qui resteraient en Grèce.

A Lausanne: Ces sortes de questions ne furent naturellement pas même traitées.

G. Frontière de Syrie.

A Sèvres: Une frontière partant de la côte à proximité du cap Kara Tache et laissant assez au Sud et en territoire syrien Osmaniye, Baghtché, Gaziantep, Birecik, Urfa, Mardin et Nissibine.

Au mois de mars 1921: Un accord avait été signé séparément avec les Français fixant une frontière, qui était approximativement la même que celle d'aujourd'hui.

A Lausanne: La frontière fixée par l'accord d'Ankara du 20 septembre 1921 est maintenue.

D. Frontière d'Irak.

A Sèvres: La frontière nord du vilayet de Musul, Imadié devant rester de notre côté.

Propositions du mois de mars 1921: Il n'en est pas question.

Propositions du mois de mars 1922: Il n'en est pas question.

A Lausanne: La solution de cette question est remise.

E. Frontière du Caucase.

A Sèvres: La détermination de la frontière turco-arménienne est laissée aux soins de Wilson, Président des Etats-Unis d'Amérique, lequel indique comme frontière une ligne commençant à l'embouchure du Harchid sur la Mer Noire, suivant le cours de cette rivière pour rejoindre le tracé général du front turco-russe pendant la guerre mondiale.

Propositions de mars 1921 : La Société des Nations devait nommer une commission pour déterminer les territoires des vilayets Orientaux à attribuer à l'Arménie, en vue de la constitution d'un Foyer arménien; la Turquie devait accepter la décision de cette commission.

Propositions de mars 1922: Il y est dit qu'on aurait recours à l'assistance de la Société des Nations pour la formation d'un foyer arménien.

A Lausanne: Cette question est éliminée.

F. Zone des Détroits.

A Sèvres: Cette zone comprend tout le territoire européen restant à la Turquie :

En Asie-Mineure, un territoire limité par une ligne partant approximativement du point de la côte de l'Archipel où commence la zone d'İzmir, passant au sud du lac de Maniasse, un peu au nord de Bursa et d'İznik, par la pointe méridionale du lac de Sapanca et aboutissant à l'embouchure de la rivière d'Ahabadr.

Dans ces zones, le droit d'entretenir des troupes et de se livrer à des opérations militaires appartient exclusivement aux Puissances Alliées. De même, la gendarmerie turque se trouvant dans cette zone est soumise au commandement des Puissances Alliées.

Les Puissances Alliées pourront interdire dans cette zone la construction de routes et de chemins de fer qui pourraient être utilisés dans des buts stratégiques, et détruire ceux de ce genre qui existeraient déjà.

Propositions de mars 1921 : Cette zone comprend le territoire situé au nord d'une ligne partant d'un point de la côte en face de l'île de Ténédos,

au sud des Dardanelles, et allant à Kara Biga; puis, des deux côtés du Bosphore, une étendue de 20 à 25 kilomètres.

Elle comprend également les îles dominant, des deux côtés, le détroit des Dardanelles.

Les Puissances Alliées devaient seulement maintenir des forces militaires à Gallipoli, qui resterait à la Grèce, et à Çanakkale, qui resterait à la Turquie; elles évacueraient ainsi İstanbul et la presqu'île d'Is-mid et permettraient à la Turquie d'avoir des troupes à İstanbul et d'en faire passer d'Anatolie en Europe et vice-versa.

Propositions de mars 1922: Au sud des Dardanelles, le Sandjak de Çanakkale, sauf la péninsule d'Artaki; la zone située au sud du Bosphore et considérée alors comme neutralisée, c'est-à-dire qu'approximativement, la presqu'île d'İzmit ainsi que les îles dont il a été parlé devaient constituer la zone démilitarisée. Il ne resterait plus en Turquie de troupes d'occupation alliées.

A Lausanne: La presqu'île de Gallipoli, le sud-est de la ligne de Coum Baghi à Baklaburnu; une zone de 20 kilomètres de large à partir du rivage dans la zone de Çanakkale; une bande de 15 kilomètres de chaque côté du Bosphore, les îles de la Marmara en dehors de celle d'Emir Ali, les îles d'Imbros et de Ténédos seront démilitarisées.

Il ne restera nulle part de troupes d'occupation des Puissances Alliées.

II Kürdistan.

A Sèvres: Une commission formée de représentants des Puissances Alliées devait préparer un régime d'autonomie locale pour le territoire se trouvant à l'est de l'Euphrate et compris entre l'Arménie, l'Irak et la Syrie.

Si, un an après la conclusion du traité, la population Kurde de cette région s'adressait au Conseil de la Société des Nations et prouvait que la majorité des Kurdes voulaient avoir une existence indépendante de la Turquie et si le Conseil acceptait cette demande, la Turquie devait renoncer à tous ses droits sur les dites régions.

Propositions de mars 1921: Les Puissances Alliées, prenant en considération la situation nouvelle, se déclaraient disposées à envisager à ce sujet des amendements au traité de Sèvres, à condition que nous nous

montrions, de notre côté, disposés à favoriser les autonomies locales et à protéger suffisamment les intérêts kurdes, assyriens et chaldéens.

Propositions de mars 1922: Il n'en est pas question.

A Lausanne: Nous refusâmes, bien entendu, toute discussion à ce sujet.

III. Zone d'influence économique.

Dans l'accord tripartite signé entre les Puissances de l'Entente, à la suite du Traité de Sèvres,

a) la zone d'influence française, comprenait le territoire situé entre la frontière syrienne, d'une part et, de l'autre, une ligne passant, approximativement par les limites occidentales et septentrionales du vilayet d'Adana, au nord de Kayseri (Kayseri), au sud de Sivas, s'approchant de Muş, mais en deçà de cette ville et se dirigeant vers Djeziré ibn Ömer.

b) La zone d'influence italienne, comprenait le territoire situé entre une ligne qui suivait le chemin de fer d'Anatolie, à partir de la presqu'île d'İzmit jusqu'à Afyonkarahisar et allait de là à Erciyes Dağ aux environs de Kayseri (Cesarée) d'une part, et de l'autre, les limites de la zone d'İzmir, la mer de l'Archipel, la Méditerranée et les limites de la zone française.

En mars 1921: D'après les accords signés entre Bekir Sami Bey et les Ministres des Affaires Etrangères de France et d'Italie, accords rejetés ultérieurement par le gouvernement.

a) La zone d'influence française devait comprendre les territoires se trouvant à cette époque sous l'occupation française, ainsi que les vilayets de Sivas, de Mamuratülaziz et de Diyarbakır.

b) La zone d'influence italienne, les Sancaks d'Antalya, de Burdur, de Muğla, de İsparta et certaines parties à déterminer ultérieurement, des Sancaks d'Afyonkarahisar, de Kütahya, d'Aydın et de Konya.

Propositions de mars 1922: Il n'en est pas question.

A Lausanne: De même.

IV. İstanbul.

A Sèvres: Les Alliés se réservaient etc...

İstanbul devait nous être également arrachée, dans le cas où les clauses du traité ne serait pas appliqué intègrement.

Propositions de mars 1921: On mentionne que cette menace sera supprimée, que la Turquie pourra maintenir des troupes à İstanbul et que l'on pourra permettre le passage des troupes par la zone démilitarisée des deux rives du Bosphore.

Propositions de mars 1922: On promet de supprimer la menace de notre expulsion d'İstanbul et d'augmenter l'effectif des forces turques pouvant se trouver dans cette ville.

A Lausanne: Il n'est plus question de tout cela.

V. Sujétion.

A Sèvres: Le gouvernement turc devait s'engager à ne susciter aucun empêchement à n'importe quel sujet turc qui voudrait adopter la sujétion soit de l'une des Puissances Alliées (y compris la Grèce), soit de l'un des Etats nouvellement constitués (Arménie et autres); et à reconnaître la nouvelle sujétion de ces personnes.

Propositions de mars 1921: Il n'en est pas question.

Propositions de 1922: De même.

Traité de Lausanne: Il n'en est pas question non plus. Seulement, au cours des négociations, les Puissances de l'Entente avaient demandé que pour déterminer une sujétion, les pièces et documents délivrés par les Ambassades et les Consuls étrangers en Turquie fussent jugés suffisants. Cette proposition n'était qu'une nouvelle forme de l'article 128 du traité de Sèvres, dont la teneur a été signalée ci-dessus. Elle fut naturellement repoussée par nous.

VI. Capitulations judiciaires.

A Sèvres: Une commission composée de quatre membres représentant respectivement l'Angleterre, la France, l'Italie et le Japon, en collaboration avec des spécialistes des autres Etats bénéficiant des Capitulations, devait élaborer un nouveau système et pourrait en recommander l'adoption, après avoir consulté à ce sujet le gouvernement ottoman.

Le gouvernement ottoman devait s'engager à l'avance à accepter ce système.

Propositions de mars 1921 : Les Puissances de l'Entente consentent à ce que la Turquie soit aussi représentée dans cette commission.

Propositions de mars 1922: Même concession.

A Lausanne: Aucune clause capitulaire.

Nous acceptons d'engager, pour cinq ans, quelques spécialistes étrangers à titre consultatif.

VII. Protection des Minorités.

En dehors des stipulations contenues dans tous les traités conclus après l'armistice de 1918, on a voulu encore imposer à la Turquie, en particulier, les engagements ci-après:

a) Réintégrer tous les non-Turcs qui avaient abandonné leurs foyers, par l'intermédiaire de commissions d'arbitrage dont les présidents seraient désignés par la Société des Nations; restituer à ces non-Turcs leurs droits, entre autres, dans le cas, où ces commissions en feraient la demande; procurer des ouvriers, dont les salaires seraient payés par le gouvernement, pour réparer les biens de ces personnes qui auraient été détruits; bannir tous ceux que ces commissions accuseraient d'avoir participé aux déportations et autres opérations semblables, etc.

b) Le gouvernement turc devait présenter, dans le délai de deux ans, aux Puissances de l'Entente, un projet de loi électorale assurant la représentation proportionnelle des minorités au sein du Parlement.

c) Tous les privilèges concernant les Patriarcats et les institutions similaires étaient renforcés et accrus ; le droit de contrôle relatif que le gouvernement avait conservé jusque là sur les écoles, les hôpitaux et autres établissements administrés par les dites institutions, était lui-même supprimé.

d) Les Puissances de l'Entente, après consultation avec le Conseil de la Société des Nations, devaient déterminer les mesures dont l'adoption serait nécessaire pour assurer l'application de ces décisions.

La Turquie devait s'engager à l'avance à accepter toute mesure qui serait prise ultérieurement à ce sujet.

Propositions de mars 1921: Il n'y est pas question des minorités.

Ces propositions ayant trait aux modifications à introduire dans le traité de Sèvres, on peut présumer de ce silence, qu'on ne devait pas modifier, la partie du traité de Sèvres, relative aux Minorités.

Propositions de mars 1922: On proposera une série de mesures concernant les minorités de Turquie et de Grèce et que des commissaires seront désignés par la Société des Nations pour veiller à l'application stricte de ces mesures.

On ne précise pas en quoi consistera cette série de mesures.

A Lausanne: On y trouve les stipulations qui existent dans tous les traités internationaux conclus après la guerre mondiale telles que nous les avons acceptées dans notre Pacte National, et applicables aux non-musulmans uniquement.

VIII. Stipulations militaires.

A Sèvres: Les forces armées de la Turquie ne devaient pas dépasser les chiffres suivants:

Garde impériale.....	700 hommes	
Gendarmerie	35.000	»
Troupes spéciales destinées à renforcer la gendarmerie	15.000	»
	50.700 hommes	

Dans ce nombre sont compris les Etats-Majors, les élèves des écoles militaires, les troupes de dépôts ainsi que les soldats et officiers appartenant à des services divers.

Les troupes spéciales pouvaient avoir 15 batteries de montagne, mais seraient privées de pièces de campagne et d'artillerie lourde.

Le pays serait divisé en différentes zones dont chacune aurait une «légion de gendarmerie». La gendarmerie ne disposerait ni d'artillerie ni d'outillage technique.

Les éléments de renforcement ne pourraient pas être employés en dehors de leur propre zone. Il y aurait, parmi les officiers de gendarmerie, des officiers étrangers, dont le nombre ne devait pas dépasser 1500.

Dans une même région territoriale, les officiers étrangers devaient être de la même nationalité. Bien que le nombre de ces régions, qui devaient être déterminées ultérieurement, ne soit pas mentionné, on peut déduire de quelques clauses du Traité et particulièrement de la mention «que les forces de chaque région ne dépasseront pas le quart des forces totales des légions» que, dans la pensée des Puissances Alliées, il devait y avoir au moins quatre régions.

En sorte que, de même qu'il y aurait une région pour chacun des groupes d'officiers anglais, français et italiens, on avait peut-être pensé à en confier une à la Grèce, voire plus tard à l'Arménie.

Les hommes des troupes spéciales et les gendarmes devaient tous être soldés et engagés au moins pour douze ans. Le service militaire obligatoire serait supprimé.

Le recrutement des hommes et des officiers de la région de chaque zone devait se faire parmi la population de cette zone et l'on devait s'efforcer dans la mesure du possible, de permettre aux différents éléments d'être représentés dans la légion. Nos forces navales se devaient pas dépasser 7 sloops et 6 torpilleurs.

Nous ne devons conserver ni un avion ni un ballon dirigeable.

Les commissions de contrôle militaire, navale et aéronautique auraient le droit d'exercer dans le pays une surveillance très étendue.

En particulier, la commission militaire serait chargée : de fixer le nombre de douaniers, agents de police, gardes forestiers et autres fonctionnaires analogues que la Turquie serait autorisée à conserver; de prendre livraison de l'excédent d'armes et munitions; de procéder à la délimitation des régions territoriales; à la répartition des troupes de gendarmerie et des troupes spéciales de renforcement entre les différentes régions; de contrôler les conditions d'emploi de ces troupes; de fixer la proportion, par nationalités, des officiers étrangers; de réorganiser les nouvelles forces armées d'accord avec le gouvernement, etc.

Propositions de mars 1921:

L'effectif de la gendarmerie est élevé à.....45.000

et celui des troupes spéciales à.....30.000

La répartition de la gendarmerie devait se faire à la suite d'une entente entre la susdite commission de contrôle interalliée et le gouvernement.

La proportion des officiers et des sous-officiers de la gendarmerie serait accrue. Le nombre des officiers étrangers serait diminué et leur répartition déterminée d'accord entre le gouvernement et la commission de contrôle. On voulait arriver probablement par là à n'avoir dans chaque zone que des officiers de la même nationalité.

Propositions de mars 1922: Le système du volontariat pour le recrutement est maintenu.

L'effectif de la gendarmerie est maintenu à 45.000 hommes; celui des formations spéciales est porté à 40.000 hommes. Bien qu'on recommande à la Turquie l'emploi des officiers étrangers dans la gendarmerie, ceci ne figure plus comme une condition.

A Lausanne: Il n'y a plus aucune clause de ce genre, sauf les restrictions relatives aux zones démilitarisées de la Thrace et des Détroits. Nous conservons même le droit de maintenir 12.000 hommes dans la zone démilitarisée des deux côtés du Bosphore. Nous n'acceptâmes aucun contrôle même pour ces zones.

IX. Sanctions.

A Sèvres: Sur leur demande, la Turquie devait remettre aux Puissances Alliées (y compris la Grèce) et aux Etats ayant obtenu des territoires de la Turquie (Arménie et autres) les personnes qui auraient commis des actes contraires aux lois et coutumes de la guerre et qui se seraient rendues coupables de cruautés en Turquie ou qui auraient pris part à la déportation et autres faits semblables. Ces personnes seraient jugées et punies par la Cour Martiale de l'Etat qui les aurait réclamées.

Propositions de 1921 : Les puissances ne font plus mention de ce point.

Toutefois, le fait que, dans la convention d'échange signée par Bekir Sami Bey avec les Anglais, on consent à laisser une partie des Turcs considérés comme coupables entre les mains des Anglais, alors que l'on met en liberté tous les Anglais se trouvant entre nos mains, ce fait, dis-je, n'est autre qu'une forme mitigée des sanctions précédentes contenues dans le projet de traité de Sèvres.

Propositions de mars 1922: Il n'est pas question de cette condition.

A Lausanne: De même.

X. Clauses financières.

A Sèvres: Les Puissances Alliées, pour venir en aide à la Turquie, se proposaient de créer une commission financière composée de représentants anglais, français, et italiens et dans laquelle devait se trouver un Commissaire turc avec voix consultative.

Les attributions et prérogatives de cette commission étaient les suivantes :

a) Elle prendrait toutes sortes de mesures pour maintenir et accroître les ressources de la Turquie.

b) Le budget à présenter au Parlement turc devrait être soumis, au préalable, à la Commission financière et présenté au Parlement dans la forme approuvée par ladite commission.

Les modifications introduites par le Parlement n'auraient d'effet qu'après approbation de la commission.

c) La Commission financière devait surveiller l'exécution des budgets, lois, et règlements financiers de la Turquie, par l'intermédiaire de l'Inspection turque des finances qui serait sous les ordres de la Commission financière et dont les membres ne seraient nommés que sur l'approbation de cette commission.

d) D'accord avec le Conseil de la Dette Publique et la Banque ottomane, elle réglerait la circulation monétaire en Turquie et poursuivrait l'assainissement de la monnaie.

e) Exception faite des revenus concédés à la Dette publique, toutes les ressources de la Turquie seraient mises à la disposition de la Commission financière qui les emploierait de la manière suivante:

En premier rang, après le paiement des traitements et des dépenses courantes de la Commission financière, ainsi que des dépenses normales des forces alliées d'occupation qui pourraient être maintenues après la mise en vigueur du Traité dans les territoires restant turcs, viendraient les dépenses des forces alliées d'occupation depuis le 30 octobre 1918 dans les territoires restant turcs et les dépenses des forces alliées d'occupation dans les territoires détachés de la Turquie au profit d'une puissance autre que celle qui a supporté ces dépenses d'occupation.

En second rang venait l'indemnité que la Turquie devait payer pour les pertes ou dommages subis par les ressortissants de toutes les Puissances Alliées. Les besoins de la Turquie ne seraient envisagés qu'ensuite.

f) Le consentement de la Commission financière serait indispensable pour toute concession à accorder par la Turquie.

g) D'accord avec la Commission, le système de perception directe de certains revenus par l'administration actuelle de la Dette publique serait étendu aussi largement que possible et appliqué à toute la Turquie.

L'administration des Douanes serait placée sous les ordres d'un Directeur général, nommé et révocable par la Commission financière et responsable vis-à-vis d'elle, etc.

Propositions de mars 1921: La susdite Commission financière serait placée sous la présidence honoraire du Ministre turc des Finances. La Commission comprendrait un membre turc qui aurait le droit de vote dans les questions touchant les finances turques.

Dans les questions concernant les intérêts financiers des alliées, le délégué turc aurait simplement un rôle consultatif. Le Parlement turc aurait le droit d'apporter des amendements au budget qui serait préparé par le Ministre des Finances turc d'accord avec la Commission financière. Mais si ces amendements étaient de nature à troubler l'équilibre budgétaire, le budget serait renvoyé à la Commission financière pour être approuvé.

Le gouvernement turc recouvre le droit d'accorder des concessions. Toutefois, le Ministre des Finances devait examiner avec la Commission financière si les contrats de concession étaient favorables ou non aux intérêts du Trésor turc, et il prendrait avec elle une décision commune.

Propositions de mars 1922: On renonce à la création d'une Commission financière. En revanche, on cherche à concilier avec le principe de la souveraineté turque, le contrôle jugé nécessaire pour le paiement des dettes d'avant guerre et d'une indemnité raisonnable aux Puissances Alliées.

On maintient le Conseil de la Dette Publique tel qu'il existait avant la guerre, et les Puissances Alliées instituent une Commission de liquidation pour l'objet susmentionné.

A Lausanne: On écarta toutes les clauses de ce genre.

XI. Clauses économiques.

A Sèvres : Le régime des capitulations devait être rétabli au profit des ressortissants des Puissances Alliées qui en bénéficiaient avant la guerre et le bénéfice en serait étendu aux ressortissants des Puissances Alliées qui n'en jouissaient pas auparavant (Grèce, Arménie et autres). (On comprendra mieux la portée de cette clause si l'on prend en considération que parmi ces privilèges se trouve l'exemption de beaucoup d'impôts et, ainsi qu'on l'a vu au chapitre de la sujétion, la suppression de notre droit d'empêcher que n'importe quel sujet turc puisse acquérir la nationalité d'une des Puissances Alliées.)

Pour les douanes, le tarif de 1907 (8% ad valorem) est rétabli.

La Turquie reconnaît aux navires des Puissances Alliées tout au moins les droits qu'elle accorde aux bâtiments turcs.

Les bureaux de poste étrangers sont rétablis.

Propositions de mars 1921: Il y est dit seulement que l'on envisagerait sous certaines conditions, la suppression des Postes étrangères; les autres clauses sont donc maintenues.

Propositions de mars 1922: Une commission composée des représentants de l'Angleterre, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Turquie, ainsi que de spécialistes des autres Etats bénéficiant des Capitulations, devait se réunir à İstanbul, dans les trois mois qui suivraient l'entrée en vigueur du traité de paix et formulerait des propositions en vue de modifier la régime capitulaire.

Dans le domaine financier, ces propositions tendaient à assimiler les sujets étrangers aux Turcs pour l'égalité devant l'impôt; de même elles visaient à réaliser les modifications jugées nécessaires dans les droits de douane.

A Lausanne: Les capitulations de tout genre sont complètement et à jamais abrogées.

XII. Commission des Détroits.

A Sèvres: Cette commission qui devait avoir un pavillon particulier, un budget particulier et une organisation policière qui lui serait propre, devait s'occuper du passage des navires par les Détroits, des phares, du pilotage etc...; les fonctions antérieurement exercées par le Conseil supérieur de Santé d'İstanbul et par le service de Sauvetage seraient désormais exercées sous le contrôle de la Commission et de la manière que celle-ci pourrait prescrire.

Au cas, où la commission estimerait que la liberté de passage des Détroits serait entravée, elle en informerait les Puissances alliées.

Les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de l'Angleterre, de la France, de l'Italie, du Japon et de la Russie auraient chacun deux voix, au sein de la Commission.

Les Etats-Unis d'Amérique, dans le cas et à dater du jour où ils le voudraient, la Russie, si elle devenait et du jour où elle deviendrait membre de la Société des Nations, pourraient participer à cette Commission.

Les membres de la Commission jouiraient des privilèges et immunités diplomatiques. La présidence de la Commission serait exercée à tour de

rôle et pour deux ans par les délégués des Puissances qui auraient droit chacun à deux voix.

Proposition de mars 1921: Le représentant turc aurait aussi deux voix et présiderait la Commission des Détroits.

Propositions de mars 1922: On conservait au délégué turc la présidence de la Commission.

Tous les Etats intéressés dans les Détroits seraient représentés à la Commission.

A Lausanne: La présidence de la Commission nous est dévolue définitivement.

La tâche de la Commission se borne à veiller à ce que le passage des navires par les Détroits soit conforme aux stipulations de la Convention ad hoc.

La Commission doit adresser tous les ans un rapport à la Société des Nations.

Par le même traité, le Conseil international de Santé d'Istanbul est dissous et le contrôle sanitaire est confié au gouvernement turc.

Honorables Messieurs,

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de poursuivre plus longtemps la comparaison des clauses du traité de paix de Lausanne avec la teneur des autres propositions de paix.

Le Traité de Lausanne est le document qui démontre péremptoirement l'échec d'un vaste complot ourdi depuis des siècles contre la nation turque, complot que l'on avait cru consommer par le traité de Sèvres.

C'est une victoire diplomatique sans précédent dans l'histoire ottomane.

Messieurs,

Je veux éclairer l'opinion publique, en vous entretenant d'une question qui a surgi au cours des négociations de Lausanne et qu'on a ébruitée après la conclusion de la paix.

Il s'agit du conflit qui s'éleva entre İsmet Pacha, président de la Délégation et Rauf Bey, président du Conseil des Ministres. Quand on examine les documents qui s'y rapportent, il paraît difficile d'expliquer ce conflit par des raisons essentielles et sérieuses, et je suis plutôt d'avis qu'il est nécessaire de l'étudier en fonction de motifs d'ordre psychologique.

J'ai eu l'occasion de dire à maintes reprises que, lorsqu'il fut question de la Conférence de Lausanne, on remarquait une certaine tendance à confier la présidence de la délégation à Rauf Bey. En effet, Rauf Bey voulait devenir le président de la délégation turque à la Conférence. Il m'avait même prié de lui adjoindre İsmet Pacha en qualité de Conseiller militaire. Je répondis à Rauf Bey qu'on ne pouvait appeler İsmet Pacha qu'en le chargeant de la présidence.

Ainsi que vous le savez d'ailleurs, nous n'envoyâmes pas Rauf Bey. İsmet Pacha fut détaché de l'armée, nommé au Ministère des Affaires Etrangères et désigné à la présidence de la Délégation.

Je vous ai donné des explications sur les attaques et les critiques auxquelles İsmet Pacha avait été en butte à l'issue de la première Conférence de Lausanne. Malgré cela, c'est encore İsmet Pacha qui fut envoyé pour la seconde fois à Lausanne; İsmet Pacha dirigeait les négociations avec une grande sagacité. Il mettait le Conseil des Ministres régulièrement au courant des phases des pourparlers.

Pour certaines questions importantes, il demandait l'avis du Conseil des Ministres ou demandait des instructions. Les problèmes dont la solution s'imposait étaient des plus graves; la lutte était sérieuse et âpre.

Chez Rauf Bey perçait le mécontentement au sujet de la façon dont İsmet Pacha menait les pourparlers. Il chercha à faire partager ce sentiment à ses collègues du Cabinet. Lorsqu'au Conseil des Ministres, on lisait des rapports d'İsmet Pacha, on commença à dire, de temps en temps, qu'İsmet Pacha ne viendrait pas à bout de cette entreprise. A un moment donné, il fut même question d'une proposition tendant au rappel d'İsmet Pacha; Rauf Bey s'en serait emparé pour la mettre aux voix... On y renonça, paraît-il, sur une intervention de Kazım Pacha, qui était membre du Conseil en qualité de Ministre de la Défense Nationale.

D'autre part, un sentiment égal de méfiance naissait chez İsmet Pacha à l'égard du Président du Conseil, Rauf Bey. Les communications qu'il recevait sous la signature de Rauf Bey, lui firent soupçonner que celui-ci lui donnait des instructions sans m'en aviser.

Finalement, İsmet Pacha faisant valoir que les négociations étaient entrées dans une phase sérieuse et critique m'écrivit pour me demander de suivre personnellement le cours des débats.

Il est vrai que j'étais mis au courant des rapports d'İsmet Pacha et des décisions du Conseil des Ministres, mais je ne contrôlais pas les écrits

par lesquels Rauf Bey transmettait les résolutions. Après qu'İsmet Pacha eût attiré mon attention là-dessus, je sentis la nécessité de suivre personnellement au Conseil des Ministres, les négociations de Lausanne et même parfois de rédiger moi-même les décisions du Conseil des Ministres.

Pour vous donner une idée claire et précise de la question dont nous parlons en ce moment, j'examinerai en votre présence la correspondance touchant une ou deux affaires parmi les lettres qui furent échangées au sujet de divers problèmes entre İsmet Pacha et Rauf Bey.

La Grèce avait pris une attitude intransigeante dans la question des réparations. Les négociations poursuivies à ce sujet entre İsmet Pacha et Vénizélos avaient été interrompues. Les délégués des Puissances Alliées proposaient à İsmet Pacha de régler la question en nous laissant Karaağaç en échange de notre renonciation aux réparations.

İsmet Pacha déclara que Karaağaç ne saurait être une compensation aux réparations équitables que nous réclamions et que d'autre part, la question des réparations, résolue auparavant entre les Alliés et nous, n'ayant pas été reprise et confirmée à cette Conférence, il était dans l'obligation de soumettre les deux questions à la fois à son gouvernement.

İsmet Pacha fait part en effet de cette situation, à la Présidence du Conseil, par un télégramme chiffré du 19 mai 1923 et «sollicite la transmission urgente de la décision du gouvernement à ce sujet».

Il se passe trois jours sans qu'İsmet Pacha reçoive de réponse à cette communication. Le 22 mai 1923, il lance le télégramme suivant, avec la mention d'urgence, à la Présidence du Conseil des Ministres:

«Par mon télégramme du 19 mai 1923, No 118, je vous avais prié de me faire connaître le point de vue du gouvernement au sujet de la proposition faite par les Alliés de céder à la Turquie Karaağaç et ses environs contre la renonciation aux réparations grecques. Je supplie Votre Excellence de donner ses instructions sans retard.»

Aux deux télégrammes d'İsmet Pacha, Rauf Bey répond le 23 mai 1923. Le premier paragraphe de cette réponse est ainsi conçu:

«Nous ne pouvons renoncer aux réparations contre la cession de Karaağaç»; et dans le troisième paragraphe il est dit, après certaines considérations:

«Il est bizarre et inadmissible que ce soient les Alliés qui déclarent que les Grecs ne pourront pas payer le montant des réparations», puis, faisant encore suite à quelques observations, on trouve, dans le cinquième paragraphe, le point de vue ci-après :

«Pour que cette question n'empêche pas la conclusion de la paix avec les Alliés, nous trouvons préférable que ceux-ci concluent la paix avec nous en nous laissant libres de nous arranger à ce sujet avec les Grecs.»

İsmet Pacha adresse le 24 mai 1923, à Rauf Bey quatre rapports successifs dans lesquels, il lui fait part, entre autres, de ce qui suit :

»I° Aujourd'hui, le Général Pelle est venu me voir. Il m'a appris que la Délégation grecque avait proposé de mettre officiellement à l'ordre du jour, dans deux jours, c'est-à-dire samedi, la question des Réparations et déclaré qu'elle quitterait la Conférence ce même samedi si, d'ici là, nous ne donnions pas une réponse à ce sujet.

En ce moment, je n'avais pas encore reçu votre réponse relative aux réparations. Je me suis contenté de lui dire qu'il n'y avait rien à faire tant que je n'aurais pas reçu à ce sujet la réponse de mon gouvernement et que je n'étais guère ému par cette communication. Je suis persuadé que nous sommes arrivés à la dernière phase des négociations. Les rumeurs publiques et les publications des journaux sont en général pessimistes.

11° J'ai reçu les réponses de Votre Excellence relativement à différentes questions. Il est à remarquer que la réponse négative d'Ankara au sujet des réparations a été connue ici avant qu'elle ne me parvînt. Il n'est pas possible qu'il y ait eu d'indiscrétion dans nos milieux d'ici, parce que personne ne connaît encore la proposition faite et la réponse reçue...»

İsmet Pacha résumait ainsi sa manière de voir à propos de l'affaire des réparations grecques :

«Il me semble nécessaire de liquider cette affaire des réparations grecques en acceptant l'offre de Karaağaç et de ses environs.

On dit qu'il est impossible aux Alliés de faire payer les Grecs. Même si nous étions sûrs de gagner la guerre, grâce à la neutralité de tous les Alliés, ce serait s'engager dans une impasse que d'insister sur le principe du paiement, quand il n'y a pas de moyen exécutoire pour toucher de l'argent.

Cela a été expérimenté et prouvé dans tous les pays, etc. ...»

İsmet Pacha, développant son point de vue par des observations aussi sensées que perspicaces, ajoutait :

«D'après la situation actuelle de la Conférence, les problèmes économiques et commerciaux, ceux concernant le droit de séjour et toutes les autres questions ont été résolus favorablement, ou sont en voie de l'être, à la majorité absolue...»

«L'évacuation n'a pu encore être réglée; mais il y a lieu d'espérer qu'elle le sera selon nos vœux, comme c'est d'ailleurs pour nous une condition essentielle.»

Il faisait connaître ensuite les résultats qu'il avait obtenus ou qu'il pensait pouvoir atteindre dans les autres questions et poursuivait ainsi :

«Ma conclusion est que, si le gouvernement s'en tient aux points essentiels compris dans nos Instructions, et si les réparations grecques sont réglées de la manière que j'ai proposée, l'espoir d'aboutir à la paix est vraiment fondé. Mais si le Gouvernement veut risquer une rupture sur la question des réparations grecques et continue à soutenir des idées opiniâtres à propos de discussions imprévues sur des points qui ne sont pas compris dans nos Instructions, la signature de la paix sera compromise.

Nous soutenions le principe de la suppression sans réserve ni conditions du cabotage étranger ou le renvoi de la question à après la paix; mais nous n'avons pu trouver le moyen de régler cette affaire que par une convention spéciale valable pour deux ans, et sous certaines conditions. Or, pour cette question également, vous nous transmettez de nouveau des articles immuables.

«Bref, conclut İsmet Pacha, mon ultime avis est sommairement ceci :

Nous sommes en train d'élaborer un traité de paix qui contient le maximum de conditions favorables à nos intérêts qu'il a été possible d'obtenir. Si le gouvernement persiste à croire que, soit dans les Réparations grecques, soit dans d'autres questions, il est possible d'obtenir des avantages plus considérables et à vouloir de ce chef affronter une rupture, je ne partage pas, pour ma part, cette conviction. Je demande au Chef de l'Etat lui-même de me donner immédiatement des explications sur ce point. S'il n'y a pas concordance entre nos vues, mon devoir est de rentrer dans mon pays en laissant ici le corps de la Délégation et, après avoir exposé verbalement la situation au Conseil des Ministres, de mettre

un terme à mes responsabilités dans les domaines de la guerre et de la paix.»

La dernière phrase des télégrammes d'İsmet Pacha est ainsi conçue:

«Je prie de porter mes considérations telles quelles à la connaissance du Président de la Grande Assemblée Nationale (c'est-à-dire à ma connaissance).»

Voici, Messieurs, ce qui ressort en résumé des renseignements que je viens de vous donner:

İsmet Pacha pense qu'il convient de régler la question des réparations grecques moyennant la récupération de Karaağaç; il est convaincu que le traité en élaboration renferme le maximum des conditions favorables que l'on puisse obtenir. Rauf Bey dit que nous ne pouvons renoncer au montant des Réparations contre la cession de Karaağaç.

Après avoir lu toute la correspondance qui avait été échangée entre Rauf Bey et İsmet Pacha, je me ralliai quant au fond au point de vue du second.

Mais Rauf Bey et İsmet Pacha, paraissaient fort tenaces dans leurs opinions et avaient employé tous deux pour les exprimer, un langage très énergique. Rauf Bey se trouvait placé sur un terrain de propagande, où il lui était facile de briller aux yeux de l'Assemblée et de l'opinion publique. Il défendait la thèse suivante:

«Nous ne pouvons, après notre éclatante victoire, renoncer à exiger des Réparations des Grecs qui ont ravagé notre pays. Que les Puissances de l'Entente nous laissent seuls et libres, vis-à-vis des Grecs. Nous réglerons nos comptes avec eux.»

İsmet Pacha qui envisageait la question de la paix dans son ensemble et en poursuivait la réalisation dans ses grandes lignes, se trouvait, en ces jours de conflit avec le Président du Conseil des Ministres, réduit à proposer des sacrifices vis-à-vis des Grecs. Il n'était naturellement pas très facile d'expliquer à l'opinion publique la justesse de ce point de vue et la nécessité de son acceptation.

Il fallait résoudre le problème de façon à assurer la conclusion de la paix en agréant la proposition d'İsmet Pacha et en obtenant que Rauf Bey et le Cabinet qu'il présidait restent à leur poste et continuent à travailler jusqu'à la conclusion de la paix.

L'attitude que je pris en général, à l'égard des deux parties, fut plutôt dénuée d'aménité. Je n'adoptai pas le système de donner raison à une partie en imposant silence à l'autre.

Pour vous expliquer comment j'envisageai la situation et sous quelle forme j'arrêtai mon point de vue, je vous soumettrai textuellement la communication qui fut adressée à İsmet Pacha à l'issue du Conseil des Ministres, réuni le 25 mai 1923.

Deux télégrammes chiffrés furent envoyés à İsmet Pacha. L'un, contenant la décision du Conseil des Ministres, portait la signature de Rauf Bey; c'est moi qui le dictai à Kazım Pacha.

J'écrivis et je signai personnellement le second.

Voici le télégramme lancé sous la signature de Rauf Bey:

Le 25-5-1923. A Son Excellence İsmet Pacha.

Nous vous exposons ci-dessous la décision prise par le Conseil des Ministres réuni sous la présidence de Son Excellence le Ghazi Pacha, à la suite de vos télégrammes No 141 à 144 du 24 courant.

Nous considérons comme un tout les questions essentielles et en suspens qui empêchent la conclusion de la paix. Si toutes les fois que l'une de ces questions prend une tournure aiguë, nous sommes invités à faire des sacrifices et reconnaissons la nécessité d'y consentir, nous renforcerons beaucoup les possibilités de voir une à une les autres questions en suspens se résoudre de même à notre détriment. Dans le cas, où l'on ferait des sacrifices sur la question des Réparations grecques, ces sacrifices devraient au moins servir la cause de la paix en faisant résoudre à notre avantage les questions en suspens, dont la solution favorable nous est indispensable. Par conséquent, il ne convient de se résoudre à ces sacrifices que si l'on prend l'engagement de joindre à la question des réparations grecques et de traiter conjointement avec elles celles des intérêts de la Dette, de l'évacuation à brève échéance, de la formule judiciaire et de l'indemnisation des Sociétés et de leur donner une solution satisfaisante pour nous.

Convaincu qu'il sera possible avec cette méthode d'obtenir une paix assurant le maximum d'avantages et que de longues négociations entreprises en d'autres conditions ne pourraient nous donner une paix heureuse, le Conseil des Ministres vous prie de bien vouloir présenter à la Conférence des propositions dans la forme ultime et catégorique que nous avons indiquée et d'attendre sa réponse.

Hüseyin Rauf.

Voici d'autre part le télégramme que j'écrivis moi-même:

A Son Excellence İsmet Pacha.

Le contenu de vos télégrammes du 24 mai, Nos 141 à 144, a été examiné par nous et discuté au Conseil des Ministres. La décision qui y a été prise vous a été communiquée par la Présidence du Conseil.

Voici mes propres observations:

1° Le point sur lequel il convient de s'arrêter et d'insister n'est pas la question des sacrifices que fait la Turquie dans l'affaire des Réparations grecques, mais bien plutôt le fait que, avant de consentir à ce sacrifice, nous n'avons pas encore obtenu le règlement des autres questions importantes et essentielles qui s'opposent à la conclusion de la paix et que nous n'avons pas non plus de preuves convaincantes qu'elles seront réglées conformément à nos espérances.

En effet, les questions économiques, que l'on suppose être résolues ou susceptibles de l'être, dépendent du résultat des négociations qui auront lieu avec les Sociétés dont les représentants continuent à se réunir à Ankara. Or, on a pu comprendre d'ores et déjà que ces Sociétés ont des revendications exagérées.

2° On craint sérieusement que les Puissances de l'Entente ne veuillent retarder l'évacuation d'Istanbul jusqu'à ce que les questions économiques et financières soient réglées conformément à leurs vues, c'est-à-dire à notre désavantage. On est même fortement fondé à présumer que ce retard pourrait durer jusqu'à ce que l'affaire de Musul soit résolue au bénéfice de l'Angleterre.

3° Il apparaît également que la question de l'interruption du paiement de nos dettes ne pourra pas être résolue à notre avantage, tant que l'on insistera sur la demande d'une déclaration relative au maintien du Décret de Mouharrem.

4° Il faut aussi remarquer que, malgré notre acceptation de la formule judiciaire proposée par les alliés, ceux-ci se sont ensuite rétractés et insistent sur la question.

5° Voici, par conséquent, comment je m'explique la raison pour laquelle ils cherchent à nous forcer à des sacrifices dans la question des Réparations grecques.

Les Grecs ne veulent pas maintenir trop longtemps leurs armées sous les armes et les épuiser ainsi. Ils sont obligés de s'assurer une situation

sûre et tranquille en faisant régler, selon leurs désirs, la question des réparations qui reste pendante entre eux et la Turquie.

Quant aux Puissances de l'Entente, leur ferme intention n'est pas de résoudre à notre avantage les questions que nous considérons comme vitales, mais de prolonger autant que possible les négociations, de nous laisser sur chaque point et de finir par nous obliger à des sacrifices en leur faveur. Et comme d'autre part, elles ne sont pas disposées à permettre aux Grecs de recourir aux armes pour obtenir satisfaction, elles veulent contenter ceux-ci et leur assurer une situation tranquille en nous faisant accepter leur desiderata par la pression.

Je ne pense pas que nous servions la cause de la paix en consentant à des sacrifices devant cette insistance.

Au contraire, le temps passera et nous nous trouverons jusqu'à la fin dans l'obligation de faire toujours de nouveaux sacrifices pour l'instauration de la paix.

Neuf mois se sont passées depuis la reprise d'İzmir jusqu'à ce jour. Neuf autres mois encore peuvent se passer de la même façon.

Il importe de prendre sérieusement en considération que nous ne pouvons consentir à demeurer indéfiniment dans l'incertitude.

6° Ce serait nous mettre dans une situation difficile, nous affaiblir, que de consentir à des sacrifices dans les questions qui sont à notre détriment, sans garantir, en même temps, le règlement des questions dont la solution en notre faveur est indispensable.

Aussi, le moment est-il venu de considérer comme un tout, l'ensemble des questions qui doivent servir de base au traité de paix; de proposer sérieusement cela à l'acceptation de la Conférence, d'une manière explicite et catégorique et, tant qu'on n'aura pas obtenu des assurances à ce sujet, de s'abstenir absolument de consentir à la solution définitive des questions qui comportent un sacrifice quelconque.

7° Je vous prie de ne pas vous hâter d'appliquer la conclusion qui ressort de votre télégramme du 24 mai No 144.

N'ayant pu obtenir encore, d'une façon sûre et entière, la reconnaissance de nos droits vitaux et de notre indépendance dans les questions financières, économiques, judiciaires et administratives, qui constituent des points importants des Instructions émanant à l'origine du Parlement, n'insistez pas trop sur la nécessité des sacrifices.

8° Tant que les Puissances de l'Entente ne se seront pas absolument résolues à nous imposer des conditions défavorables dans les questions touchant notre existence et notre indépendance, elles ne permettront pas à l'armée grecque de prendre l'offensive, parce que nous aurons pris une attitude décidée dans la question des Réparations; par cela même, elles ne consentiront pas non plus à entrer effectivement en bloc et en guerre contre nous.

Si leur décision de maintenir leur point de vue hostile est absolue, ce n'est pas seulement à l'occasion de l'affaire des Réparations grecques mais aussi à propos de questions intéressant le monde entier, telles que l'évacuation d'İstanbul, l'interruption du service des Emprunts ou les affaires judiciaires, que ces Puissances pourraient, dans des conditions plus favorables pour elles, se montrer contre nous.

La seule différence serait que notre position en deviendrait plus faible.

9° Il n'est pas de notre intérêt d'accepter les desiderata des Grecs pour empêcher ceux-ci de se retirer samedi de la Conférence du reste, ce départ, tant qu'il ne serait pas suivi de celui des Etats de l'Entente, n'aurait aucune signification ni aucun effet. Si, par la communication relative à leur départ de la Conférence, les Grecs entendent qu'ils passeront effectivement à des opérations militaires, il y aurait certainement à ce sujet des points sur lesquels il conviendrait d'interpeller à juste titre les Puissances Alliées.

10° Bref, en présence de cette menace inopinée, l'acceptation de notre part d'un sacrifice dans une question isolée nous paraît plutôt de nature à faire reculer la conclusion de la paix. Je vous le répète; veuillez inviter les Puissances Alliées à régler les questions essentielles.

Le 25-5-1923.

Mustafa Kemal.

Indépendamment de ce qui précède, je lançai à İsmet Pacha avec la mention «personnelle» ce court télégramme chiffré:

«A Son Excellence İsmet Pacha. Chiffré. Personnel. 25 mai 1923.

J'ai cru nécessaire de collationner et d'étudier une fois de plus toute la correspondance de la Présidence du Conseil et de la Délégation. J'ai cru comprendre par le ton de certains télégrammes qu'il existait entre les deux parties quelques malentendus. Il n'y a ici aucune obstination dans la question de l'acceptation ou du rejet des Réparations. C'est pour vous expliquer cela, que je vous ai communiqué mon avis à part sur la situation et mes points de vue.

Dans l'impatience de te revoir, mon cher frère, je t'embrasse cordialement
Mustafa Kemal.»

Du contenu de ces télégrammes, il ressortait clairement qu'en principe, nous acceptions de renoncer aux Réparations grecques contre la cession de Karaağaç.

Nous attirâmes toutefois l'attention d'İsmet Pacha sur la nécessité d'assurer dans les questions essentielles la solution favorable des points que nous considérions comme vitaux et indispensables. Ce fut d'ailleurs, le sens et l'intention qui ressortissait des communications faites par İsmet Pacha.

Le 24 mai 1923, date à laquelle il demandait à Rauf Bey de porter textuellement ses observations à ma connaissance, il m'avait aussi adressé directement un télégramme.

Je reçus le 25 mai ce télégramme lancé le 24. Il était arrivé par le code des Affaires Etrangères et m'avait été transmis après avoir été lu par Rauf Bey. Or, la teneur de cette dépêche constituait une sorte de plainte contre Rauf Bey.

Voici ce télégramme d'İsmet Pacha:

No 145. No 150. Lausanne. Transmis le 24 mai 1923, arrivé le 26.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

J'ai adressé un rapport détaillé à la présidence du Conseil au sujet de la situation. Il existe un différend fondamental entre le Gouvernement et moi. Dans le cas, où l'on n'arriverait pas à un accord je serais obligé de rentrer et j'y suis décidé.

J'ai explicitement demandé que mon rapport fût communiqué à vous, Président de l'Assemblée. La Conférence tire à sa fin et la situation ne supporte plus de retards.

D'après ma conviction, la paix peut être assurée dans le cadre des points de vue que j'ai exprimés.

.Dans ces circonstances exceptionnelles, je prie Votre Excellence de vouloir bien suivre de près la situation générale. Signé- İsmet

Ce télégramme arrivé avec un jour de retard sur les autres, sera soumis à Son Excellence le Ghazi Pacha. Signé: Hüseyin Rauf.

Le 25-5-1923.

Le même jour, je fis transmettre la réponse suivante à İsmet Pacha: Chiffré, à l'appareil. Ankara, le 25-5-1923.

A Son Excellence İsmet Pacha.

J'ai reçu le 26 mai votre dépêche chiffrée No 145 du 24 courant.

Je vous avais déjà envoyé deux télégrammes, l'un succinct et l'autre détaillé. Je suis de près la situation. Etant donné que le mobile de votre décision de rentrer est la question du sacrifice dans l'affaire des Réparations, je ne puis l'approuver.

Je crois que vous passerez à une phase plus favorable en continuant votre action dans le cadre de mes suggestions. Le différend que vous avez senti entre le Conseil des Ministres et vous sera ainsi dissipé. Je vous embrasse.
Ghazi Mustafa Kemal.

Dans les rapports qu'il adressa à la Présidence du Conseil des Ministres le 26 mai 1923, İsmet Pacha après avoir expliqué qu'il avait agi en tenant compte des communications de la Présidence du Conseil, du contenu de mes télégrammes et des instructions essentielles qui avaient été données à la Délégation, faisait savoir que, dans l'après midi du 26 mai, il avait accepté la proposition des délégués alliés relative à la récupération de Karaağaç contre les Réparations grecques et qu'il pensait faire aboutir dans quelques jours la solution des autres questions.

Rauf Bey me transmit ces rapports le 27 mai 1923 en y joignant le tezkéré suivant:

«No 154/155. Le 27 mai 1923.

A la Haute Présidence de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence la copie du télégramme en date du 26 mai parvenu de Son Excellence İsmet Pacha.

Signé Hüseyin Rauf, Ministre par intérim des Affaires étrangères.

Le même jour Rauf Bey envoyait à İsmet Pacha la communication suivante :

«Le 27-5-1923. A Son Excellence İsmet Pacha.

Réponse à votre télégramme No 151 du 26 mai:

Nous avons trouvé que la manière d'agir de la Délégation dans la question des Réparations grecques était nettement contraire aux instructions du Conseil des Ministres. Le Conseil des Ministres, qui se

trouve par ce fait dans une position difficile, envisageant les intérêts de la nation, ne changera pas, pour le moment, d'attitude et d'avis à votre égard, en attendant que se réalise, selon vos déclarations, la solution attendue dans trois ou quatre jours pour les questions importantes. Il est bien entendu qu'il ne saurait absolument pas être question de sacrifices pour les autres points essentiels cités dans le télégramme précédent.

Signé: Hüseyin Rauf.

Après avoir pris connaissance des rapports d'İsmet Pacha relatifs à la renonciation aux Réparations moyennant la reprise de Karaağaç, je lui écrivis cette dépêche, où j'analysai le texte de la communication signée de Rauf Bey en date du 25 mai 1923:

«27-5-1923. A Son Excellence İsmet Pacha.

Il y avait trois points essentiels dans la décision du Conseil des Ministres.

1° Le sacrifice à consentir dans la question des Réparations doit avoir pour contre-partie la solution favorable d'importantes questions en suspens.

2° Il convient de poser en même temps que le problème des Réparations, les quatre questions des Intérêts de la Dette Publique, de l'évacuation à bref délai, de la formule judiciaire et de l'indemnisation des Sociétés, c'est-à-dire de l'acceptation des douze millions de livres turques pour toutes les Sociétés, quels qu'en soient les actionnaires et la nationalité, sans qu'il puisse être question d'aucune autre indemnité. C'est uniquement si nous avons la certitude que ces quatre questions seront réglées en notre faveur, qu'on pourrait consentir au sacrifice des Réparations.

3° On devait faire à la Conférence des propositions sous cette forme ultime et décisive et attendre sa réponse.

Les points sur lesquels la Délégation, dans sa conception et ses actes s'est écartée des considérations et des observations du Conseil des Ministres, sont les suivants:

1° La Délégation a considéré comme un tout, seulement les questions essentielles en suspens en excluant celle des Réparations.

2° On a trouvé des inconvénients à ce que la rupture ait lieu par le départ de la Conférence de la Délégation grecque, à ce que la Convention de Mudanya soit rompue par une offensive de l'armée hellénique, et on a estimé préférable que la rupture vînt de notre part au cas, où il n'y

aurait pas moyen de s'entendre sur les autres questions. C'est un point qui mériterait réflexion.

3° Après avoir accepté le principe du sacrifice dans la question des Réparations, il est important comme contre-partie d'obtenir la solution des autres questions en quelques jours. Le Conseil des Ministres n'a pu encore se former une conviction sur ce point. Si, en effet, on parvient à donner une Solution, en notre faveur, aux questions importantes, dans l'espace de trois ou quatre jours, les inconvénients que l'on croyait devoir surgir de la préséance accordée à la question des Réparations seraient écartés. Toutefois, après les questions pour le règlement desquelles vous Nurrissiez de l'espoir, Votre Excellence déclare que l'affaire de la confirmation du Décret de Mouharrem conserve son importance fondamentale.

4° Vous faites observer que l'interruption de la Conférence à cause de la question des Coupons renforcerait notre situation à l'intérieur et vis-à-vis de l'étranger.

Cela aussi demande à être médité. Dans cette question, tout l'étranger nous est hostile et l'explication à donner au peuple n'est pas aussi facile que pour l'affaire des Réparations.

Dans la question des Réparations, il y a également des raisons pour que notre droit soit reconnu à l'étranger.

5° Une rupture, venant de notre part, dans les questions essentielles, serait conforme aux vœux des Alliés, si elle n'était pas immédiatement suivie d'une action.

On peut aussi penser que, si une rupture doit se produire à ce propos, le fait qu'elle aurait été provoquée par un eattaque des Grecs, serait de nature à justifier notre attitude.

6° Bref, les points de divergence entre le Conseil des Ministres et la Délégation sont importants. Le Conseil des Ministres appréhende de se voir placé en face de faits accomplis.

C'est pourquoi il convient de montrer que les inconvénients que l'on redoute du fait de la préséance accordée à la question des Réparations, seront écartés et cela, en attachant la plus grande importance à la solution des questions essentielles dans l'espace de trois ou quatre jours, ainsi que vous le déclarez.

Il importe donc que, d'ores et déjà, vous déclariez sérieusement à qui de droit, que ce sacrifice a été consenti contre la promesse de régler rapidement et en notre faveur, les questions en suspens et finalement, si la rupture devait quand même se produire, vous devriez faire en sorte que ce soit sur un terrain où les Alliés soient dans la position de provocateur et d'agresseur.

7° Veuillez nous faire connaître les moindres modifications que la situation subira ces jours-ci et particulièrement nous faire part de l'état d'esprit des Alliés après le sacrifice consenti.

On craint à juste titre, les nouveaux espoirs que pourrait faire naître chez les Alliés le succès qu'ils ont obtenu en nous menaçant.

Signé: Ghazi Mustafa Kemal.»

Dans un télégramme en date du 28 mai 1923, qu'il écrivit à Rauf Bey, İsmet Pacha disait:

«Il a surgi entre nous un différend sur la procédure, c'est-à-dire sur un fait tel que celui de donner la préséance à telle question, sur telle autre, fait qui intéresse non le fond des Instructions, mais leur mode d'application.

La question des Réparations n'a pas encore reçu de confirmation définitive; les autres questions fondamentales seront successivement discutées; jusqu'à vendredi ou samedi, on croit que la Conférence prendra définitivement position relativement à toutes les questions.

Je vous avais dit que nous avions consenti au sacrifice dans la question des Réparations à condition qu'il en fût tenu compte dans les questions financières et économiques qui nous concernent.

Par conséquent, si nous ne nous entendons pas pour les autres questions, celle des Réparations grecques sera également remise à la décision générale.

Si vous trouviez que, tout en respectant vos instructions dans leur fond, nous ne nous conformons pas entièrement et littéralement à vos injonctions soudaines, enfin à la ligne de conduite catégorique, aux directives formelles que vous nous donnez sur la façon de traiter différentes questions, croyez bien que ce n'est pas faute de bonne volonté, mais vraiment par impossibilité matérielle.

En ce qui me concerne, j'avais perçu cette différence de points de vue entre nous dès le début et je vous avais prié de bien vouloir l'exprimer ouvertement.

Il n'y a encore rien de signé; aucun engagement n'a été pris pour le moment.

Si notre façon d'agir paraît être la cause d'inconvénients, il est toujours possible de la rectifier suivant votre point de vue.

Bref, les 95% de la question de la paix sont résolus. Les difficultés sont aplanies et limitées pour la personne qui, après moi, assumera cette tâche.

D'autre part, s'il ne nous est pas donné de conclure la paix et que nous arrivions à une rupture, l'attitude que nous avons observée ne donnera pas à la paix une forme plus défavorable pour nous.

En tout état de cause, il appartient à vous et au Conseil des Ministres de prendre les décisions nécessaires.»

Le même jour, İsmet Pacha me répondit également en ces termes:

1/1016.

Lausanne. Lancé le 28-5-1923.

Arrivé le 29-5-1923.

A La Présidence du Conseil des Ministres.

Pour Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

La situation ressort de mon rapport au Conseil des Ministres. Nous discuterons les affaires fondamentales ces jours-ci, à raison d'une question par jour.

Nous nous servons naturellement des Réparations grecques comme d'un argument continu pour la solution de toutes les questions en suspens. Nous nous sommes réservé cette possibilité.

La liquidation de la question des Réparations grecques n'a pas fait naître l'espoir que pour les autres questions, il serait possible d'obtenir satisfaction en nous menaçant.

Bien au contraire, un moyen de menace a été écarté. La situation est redevenue calme. Si tôt ou tard, il se produit une rupture, ou bien l'armée grecque ne marchera pas, faute de motif plausible, ou bien nous démontrerons qu'elle marche avec les autres et pour leur compte.

Ces éventualités nous paraissent toutes deux moralement et matériellement plus avantageuses qu'une entrée en campagne des troupes grecques sous le prétexte des Réparations.

Il n'y a pas lieu de craindre que le Conseil des Ministres soit placé en face de faits accomplis.

Notre manière de procéder ne peut être tout au plus qu'un différend dans la forme et dû à notre façon différente d'envisager la situation dans son ensemble.

Néanmoins, je vous avais aussi prévenu de cela. J'ai l'honneur de vous informer que d'ici à quelques jours on pourra examiner les questions essentielles dans leur ensemble. İsmet

Je fis à İsmet Pacha la réponse suivante:

A Son Excellence İsmet Pacha. Chiffré.

Urgent Le 29-5-1923.

Je considère comme très réjouissante la communication de Votre Excellence annonçant que les questions de paix sont déjà résolues dans une large mesure.

Si, selon vos prévisions, vous réussissez à éclaircir la situation d'ici à quelques jours, nous serons très tranquilles. Je vous souhaite d'y parvenir.

Son Excellence Fevzi Pacha est aussi à Ankara. Il restera ici jusqu'à ce que la situation se soit éclaircie.

Je vous embrasse

Mustafa Kemal.

Après avoir reçu ce télégramme de ma part, İsmet Pacha poursuivit ses efforts. J'empêchai Rauf Bey et le Conseil des Ministres de manifester plus d'insistance autour de cette affaire.

Un mois durant, les deux parties parurent garder leur sang-froid. Pendant ce temps, İsmet Pacha demanda à la Présidence du Conseil des avis sur divers problèmes.

Une correspondance échangée sur les affaires des Coupons et des Concessions provoqua encore l'énervement des deux parties.

Le 26 juin 1923, dans une réponse d'İsmet Pacha à une communication de Rauf Bey, on trouve ces phrases:

«Nous n'aborderons pas la solution de la question des Concessions avant le règlement de celle des Coupons. Du reste, la question que nous avons posée visait à solliciter des instructions au sujet de l'attitude que nous devrions adopter après le règlement de la question des Coupons. Le Gouvernement passe cela sous silence.

Vouloir, au cours des négociations, diriger d'Ankara même, dans ses moindres détails et en dehors des obligations que nous imposent les Instructions fondamentales, tous les actes de la Délégation, c'est enlever à celle-ci la faculté de mener ces pourparlers de la manière la plus avantageuse pour le pays et de les conduire vers la paix.

Cette manière de procéder que préfère le Gouvernement ne diffère pas de la façon dont la campagne de 1877 fut dirigée du Palais,

Tant que durera la méfiance à notre égard et la conviction constamment exprimée de notre incapacité, il faudra exclure la possibilité de conclure la paix par notre intermédiaire.

Nous demandons donc qu'une Délégation, convaincue de pouvoir faire accepter tels quels aux Alliés les points de vue du gouvernement et qui comprendrait, bien entendu Votre Excellence et, de par ses fonctions, le Ministre des Finances, — veuille bien assumer personnellement la responsabilité et venir à la Conférence.»

Le Ministre des Finances était Hasan Fehmi Bey. J'eus connaissance de ce télégramme. J'empêchai Rauf Bey d'y répondre, et j'écrivis ceci à İsmet Pacha:

Personnel. Le 26-6-1923.

J'ai lu votre réponse télégraphique du 26-6-1923. Elle a dû être écrite dans un moment de grand énervement. Il n'existe aucun sentiment, aucune idée, aucun acte qui ait pu la motiver. Je trouve que vous avez tort.

On se rend compte des difficultés et des embarras dans lesquels vous vous trouvez. Il est même possible qu'ils augmentent à l'avenir.

Ceux qui provoquent cette acrimonie sont ceux qui, non pas d'Ankara, mais de là-bas, créent tous les jours de nouvelles intrigues. Veuillez mener votre tâche à bonne fin avec fermeté et beaucoup de sang-froid. Je ne vois rien qui puisse provoquer un malentendu. Votre champ d'activité n'est pas limité; mais le cadre des travaux étant circonscrit et confiné aux questions les plus importantes, l'atmosphère que vous respirez est naturellement accablante.

Je vous embrasse.

Ghazi Mustafa Kemal.

Messieurs, vous voyez qu'au cours de ma correspondance avec İsmet Pacha, il m'est arrivé d'employer des expressions qui pouvaient le blesser.

Jusqu'à la fin, je lui fis des communications de ce genre sur un ton sévère. De même, il y a des communications d'İsmet Pacha à mon adresse, faites sur le même ton.

Toutes les fois que le besoin s'en faisait sentir, je faisais savoir à İsmet Pacha que mes opinions étaient également incluses dans les décisions du Conseil des Ministres.

Par conséquent, quelques-unes des plaintes qu'İsmet Pacha envoyait à la Présidence du Conseil, ne pouvaient être considérées comme s'adressant exclusivement à Rauf Bey. Elles concernaient tous les Ministres et s'étendaient même à ma personne.

Je ne trouve pas juste que Rauf Bey ait voulu considérer ce conflit d'opinions comme une question tout à fait personnelle entre lui et İsmet Pacha et qu'il ait essayé d'accréditer cette version.

Dans toute situation, dans toute question, il peut se produire un conflit d'opinions entre celui qui donne des instructions et celui qui les applique au loin et surtout dans les conditions qui échappent à la personne de qui elles émanent. En pareil cas, à condition de maintenir le but essentiel, on traite selon les exigences du milieu et du moment.

On doit également trouver excusable qu'İsmet Pacha ait cru devoir m'inviter à suivre le cours des événements: car, la question était vraiment importante et vitale.

Enfin, Messieurs, la Conférence se termina vers le milieu de Juillet.

Avant de signer le traité de paix, İsmet Pacha avait fait savoir à Rauf Bey, Président du Conseil, que la Conférence avait pris fin et lui avait fait connaître la façon dont les questions avaient été résolues.

Rauf Bey n'avait donné aucune réponse, ni positive, ni négative, İsmet Pacha souffrit beaucoup, paraît-il, durant ces jours d'attente et d'anxiété. Il attribuait ce silence du gouvernement à une indécision d'esprit régnant à Ankara.

Trois jours après avoir écrit à Rauf Bey, le 18 juillet, il me fit part de la chose. Dans ce télégramme, après avoir énuméré et expliqué un à un les points sur lesquels il pensait que le Gouvernement pouvait hésiter, il finissait par ces mots:

«Si le Gouvernement est décidé à repousser radicalement ce que nous avons accepté, ce n'est pas nous qui pourrions nous charger de le communiquer aux Alliés.

Le seul moyen que j'ai pu trouver après mûres réflexions, serait de faire des communications aux Hauts-Commissaires à İstanbul et de nous retirer le mandat de signer. Il est vrai que ceci serait pour nous un scandale sans précédent, mais les grands intérêts de la patrie étant au dessus des considérations personnelles, le Gouvernement national pourrait agir d'après ses convictions.

Nous n'attendons pas de remerciements du gouvernement. C'est à la nation et à l'histoire que nous soumettons le bilan de nos efforts.»

Messieurs, il est superflu d'expliquer combien était considérable l'œuvre poursuivie et accomplie par İsmet Pacha. Il doit être naturel de s'attendre à ce que l'on réponde avec empressement à une information annonçant que l'œuvre est achevée et que le dernier jour, celui de la signature, est arrivé.

On pouvait communiquer en un jour, tout au plus en deux jours, entre Ankara et Lausanne. La façon la plus simple d'interpréter le fait qu'aucune réponse n'avait été donnée au bout de trois jours, était évidemment de supposer que le Conseil des Ministres avait envisagé la chose avec négligence et indifférence.

On pouvait même croire que l'œuvre accomplie étant jugée imparfaite par le Gouvernement, celui-ci voulait la dénoncer et que c'était par suite de l'incertitude régnant à ce sujet que l'on n'arrivait pas à répondre.

Dans ce cas, si l'on songe à la situation, on ne peut plus délicate dans laquelle pouvait se trouver la personne qui, pour parachever cette tâche, devait prendre devant l'histoire la lourde responsabilité de signer, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'İsmet Pacha avait raison d'être inquiet et torturé.

Je fis immédiatement cette réponse au télégramme d'İsmet Pacha:

Ankara, 17-7-1923. A Son Excellence İsmet Pacha.

«J'ai reçu votre télégramme du 18 courant. Il n'y a d'incertitude chez personne. Nous attendons que la signature ait lieu suivant l'usage, afin de vous adresser nos plus sincères et chaleureuses félicitations pour le succès que vous avez remporté.

Ghazi Mustafa Kemal,

Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie,
Commandant en Chef.»

İsmet Pacha répondit à ce télégramme. Je vous sou mets telle quelle sa réponse parce que c'est un précieux document qui montre le degré de la souffrance qu'il avait endurée en même temps que sa loyauté et plus particulièrement sa modestie.

No 338. Lausanne, le 20 juillet 1923.

A Son Excellence Mustafa Kemal Pacha.

Tu interviens en «deus ex machina» toutes les fois que je suis dans une situation difficile. Imagine-toi les souffrances morales que j'ai endurées depuis quatre ou cinq jours.

Tu es un homme qui a fait faire de grandes choses. Mon attachement à ta personne en est devenu deux fois plus vif.

Je t'embrasse, mon bien-aimé frère et Chef. İsmet.

Messieurs,

İsmet Pacha signa le traité le 24 juillet 1923. Le moment était venu de le féliciter. Le même jour, je lui adressai ce télégramme:

A Son Excellence İsmet Pacha, Ministre des Affaires Etrangères.

Président de la Délégation à Lausanne. Vous avez mené à bonne fin la nouvelle mission confiée à Votre Excellence par la nation et le Gouvernement. Vous avez, cette fois, couronné d'un succès historique une existence faite d'une série d'éminents services rendus au pays. Au moment où après de longues luttes, notre patrie finit par jouir de la paix et de l'indépendance, j'adresse pour vos brillants services, mes plus reconnaissantes félicitations à Votre Excellence, à nos honorables camarades Rıza Nur et Hasan Beys, ainsi qu'à tous les membres de la Délégation qui vous ont aidé dans votre tâche.

Ghazi Mustafa Kemal, Président de la
Grande Assemblée Nationale de Turquie,
Généralissime.

Messieurs,

Je me rendis compte que le Président du Conseil, Rauf Bey, n'avait pas envoyé de félicitations. Je lui rappelai la nécessité de le faire. Quelques-uns de ses camarades lui avaient fait la même remarque.

J'appris plus tard que le Président du Conseil Rauf Bey, n'avait pas cru devoir féliciter İsmet Pacha, ni le remercier de la tâche importante et historique qu'il avait accomplie.

A la suite des avis qu'il reçut, il écrivit à Kazım Pacha pour le prier de rédiger à sa place un télégramme à İsmet Pacha... Quel pouvait être le sens de cette démarche?

Kazım Pacha reçut cette lettre au moment où il se trouvait chez İhsan Bey (actuellement Ministre de la Marine). Hasan Fehmi Bey, le Ministre des Finances, se trouvait aussi là. Tous trois rédigèrent de la part de Rauf Bey, un texte de télégramme félicitant et remerciant İsmet Pacha, en mirent la minute sous enveloppe et l'envoyèrent à Rauf Bey.

Mais, celui-ci n'approuva pas le texte, en rédigea ou en fit rédiger un autre à l'adresse d'İsmet Pacha:

Quand il vit Kazım Pacha, Rauf Bey lui dit:

D'après votre rédaction, İsmet Pacha apparaît comme ayant tout fait là-bas; est-ce que nous n'avons rien fait ici?»

Messieurs, la teneur de la dépêche qu'écrivit ou que fit écrire Rauf Bey ne cache pas ses sentiments, ni sa façon de voir.

Si vous le désirez, je vais vous soumettre tel quel ce document:

Chiffré.

25-7-1923.

A la Présidence de la Délégation turque à Lausanne.

Réponse à vos télégrammes du 20 et du 24 juillet, No 347, 348.

Malgré l'armistice de Moudros que nous avons signé pour échapper aux souffrances sans nombre de la guerre mondiale et pour prouver effectivement de quelle importance était notre nation dans la restauration de la paix du monde, nous nous sommes vus exposés aux attaques les plus tragiques et les plus cruelles, lesquelles ont été suivies par le traité de Sèvres, foulant aux pieds notre droit à l'existence et notre indépendance.

En présence des attaques illégitimes et tragiques auxquelles il était ainsi en butte, le noble peuple de Turquie, qui a vécu libre et indépendant depuis des siècles, s'est levé, en pleine conscience de son droit et de sa force, pour défendre son existence et son indépendance et, avec ses glorieuses et invincibles armées, sous la conduite de notre Grand

Président et Généralissime, ainsi que de nos valeureux commandants, a volé de victoire en victoire.

Le succès et les victoires que la Grande Assemblée Nationale de Turquie et le gouvernement ont remportés grâce à la puissance et à la force puisées au sein de la nation et à l'exceptionnelle valeur guerrière de ses armées, ont été, au but de longs mois de négociations, couronnés, à Lausanne, par la paix, qui en est la consécration internationale, ouvrant une ère nouvelle d'activité et de tranquillité pour notre nation.

Le Conseil des Ministres, appréciant les efforts déployés pour l'élaboration d'un traité qui garantit le droit, l'existence et l'indépendance de notre énergique nation, toujours prête au sacrifice, adresse ses félicitations à Votre Excellence en tête, à nos délégués Rıza Nur et Hasan Beys, ainsi qu'à nos Conseillers. Hüseyin Rauf,

Président du Conseil des Ministres.

Messieurs, Rauf Bey prenant prétexte des félicitations à adresser à İsmet Pacha qui avait fait le Traité de Lausanne et y avait apposé sa signature, trouve nécessaire de parler de l'armistice de Moudros qu'il avait conclu et signé lui-même, et d'expliquer pour sa défense, quelles hautes et importantes considérations l'y avaient poussé.

L'armistice de Moudros est le résultat honteux de la cruelle défaite subie par le gouvernement ottoman et ses alliés. Ce sont les stipulations de cet armistice qui ont exposé les territoires ottomans à l'occupation de l'Étranger.

C'est l'acceptation des clauses de cet armistice qui a amené logiquement les étrangers à croire qu'il serait également possible de nous faire accepter les stipulations du traité de Sèvres.

Bien que Rauf Bey dise qu'il a signé cet armistice «pour prouver effectivement de quelle importance était notre nation dans la restauration de la paix dans le monde» cette phrase «fantastique»² n'était de nature à convaincre et à consoler personne au monde, sauf lui-même, parce qu'une telle intention n'a jamais existé.

Si l'on considère que Rauf Bey commence son télégramme en citant l'armistice de Moudros, on serait tenté de supposer qu'il cherche à faire croire que cet armistice fut une sorte de préparation de la Conférence de Lausanne et qu'en somme, celle-ci est une conséquence de l'acte de Moudros.

² En français dans le texte turc.

Rauf Bey raconte dans son télégramme les attaques auxquelles le traité de Sèvres exposa la nation turque; comment celle-ci réagit, forma des phalanges audacieuses et invincibles et comment, sous la conduite des chefs glorieux, elle marcha de victoire en victoire.

Et c'est à İsmet Pacha, à celui qui avait quitté le commandement de cette même armée victorieuse pour aller à Lausanne, que Rauf Bey raconte cette histoire.

Pour en arriver à dire que ces succès et ces victoires sont dus au gouvernement, Rauf Bey a une phrase qui est une vraie trouvaille. En mentionnant que la Conférence de Lausanne avait duré de longs mois, il ne peut s'empêcher d'insinuer que l'on avait fait traîner l'affaire en longueur. Rauf Bey, tout en félicitant la délégation «de ses efforts dans l'élaboration du traité», a également cédé au désir d'expliquer à la Délégation la genèse et le sens du traité, en faisant l'historique succinct de toute la Révolution, à commencer par le traité de Moudros.

La signification de cette lettre qui ne renferme pas un mot de remerciements, ne saurait certainement échapper à quiconque serait tant soit peu attentif et perspicace.

Messieurs, la mission accomplie, notre Délégation était en route, pour rentrer à Ankara. Chacun était impatient d'exprimer de près son estime et sa reconnaissance aux délégués. Un de ces jours-là, le président du Conseil, Rauf Bey accompagné de Ali Fuad Pacha, vint me voir à Çankaya.

«Moi, dit Rauf Bey, je ne peux me trouver face à face avec İsmet Pacha. Je ne peux me porter à sa rencontre pour le recevoir. Si vous le permettez, pour ne pas me trouver à Ankara, lors de son arrivée, je voudrais partir en voyage dans la direction de Sivas, pour faire une tournée dans ma circonscription électorale.»

Je lui répondis qu'il n'y avait pas de raison pour justifier cette conduite; qu'il convenait de se trouver ici, de recevoir İsmet Pacha de la façon qui seyait à un chef de gouvernement et de le féliciter aussi de vive voix d'avoir accompli sa mission avec succès.

Rauf Bey me répliqua qu'il n'était pas maître de lui; qu'il ne le pourrait pas et il insista pour partir en voyage.

J'y consentis à condition qu'il se démit de la présidence du Conseil.

Voici l'échange de propos qui s'ensuivit, entre Rauf Bey et moi:

Rauf Bey —En me retirant de la Présidence du Conseil, je vous prie instamment de renforcer, de consolider la magistrature suprême de l'Etat. — Soyez absolument sûr, répondis-je à Rauf Bey, que je ferai ce que vous dites.

J'avais très bien compris ce que voulait dire Rauf Bey. Par magistrature suprême de l'Etat, il entendait le Khalifat et me priaait d'assurer plus de force et d'autorité à cette charge.

Mais il est douteux que Rauf Bey ait exactement compris le sens de ma réponse affirmative. Plus tard, après la proclamation de la République, lorsque, au cours d'une entrevue que j'eus avec lui à Ankara, je lui demandai la cause de son opposition et lui déclarai que ce qui venait d'être fait était précisément ce qu'il m'avait prié de faire en quittant Ankara, et que j'avais promis de réaliser, «moi, a-t-il riposté, en disant de renforcer la magistrature suprême de l'Etat, je n'avais nullement, absolument pas en vue la proclamation de la République».

Pourtant, Messieurs, le sens de ma réponse à moi était bien exactement celui-là: Effectivement, d'après moi, c'était une cause de faiblesse que de confondre la présidence de l'Etat avec celle de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et, le caractère de notre gouvernement national étant républicain, de ne pas l'exprimer et le proclamer définitivement.

Il importait donc de proclamer officiellement la République à la première occasion et de consolider la situation en faisant représenter la magistrature suprême de l'Etat par la Présidence de la République.

C'était là ce que j'avais formellement promis à Rauf Bey. S'il n'avait pas saisi ma pensée, je ne crois pas que la faute puisse m'en être imputée.

J'eus également un court échange d'idées avec Ali Fuad Pacha. Il me posa cette question:

«Quels sont maintenant tes «apôtres»?³ — Pouvons-nous le savoir?»

Je lui répliquais que je n'avais rien compris à sa question. Fuad Pacha m'expliqua sa pensée. Je lui fis alors la déclaration suivante:

«Moi, je n'ai pas d'apôtres. Les apôtres sont ceux qui servent ce pays et cette nation et qui, à le servir, font preuve de capacité et de puissance.»

³ En français dans le texte turc.

Rauf Bey se démit de la Présidence du Conseil. En même temps, Ali Fethi Bey, qui était Ministre de l'Intérieur, fut choisi pour la présidence (13 août 1923).

Quelque temps après, le 24 octobre 1923 précisément, Ali Fuad Pacha, de son côté, se retira de la vice-présidence de l'Assemblée et me pria de le nommer inspecteur d'armée. Je lui recommandai de conserver ses fonctions, en lui faisant remarquer que, bien qu'il portât le titre de vice-président, sa position et sa tâche étaient en réalité celles de Président de l'Assemblée, dont les fonctions sont très importantes. Il me répondit qu'il n'aimait pas la politique, qu'il désirait se consacrer à la carrière militaire et demanda instamment que son désir soit agréé. Fuad Pacha était général de brigade, tandis que dans l'armée qu'il devait commander, il y avait des commandants de Corps d'Armée ayant le grade de divisionnaire. Considérant ses anciens services, nous le nommâmes à l'inspection de la 2ème Armée dont le quartier était à Konya, en lui conférant le grade de divisionnaire.

Kazım Karabekir Pacha s'était également retiré de l'Assemblée pour les mêmes considérations et se trouvait déjà à la tête de la 1^{re} Armée en qualité d'inspecteur.

Messieurs, après la mise à exécution du protocole de l'évacuation, qui fait annexe au Traité de Lausanne, la Turquie, entièrement délivrée de l'occupation étrangère, avait réalisé son intégrité territoriale. Il fallait, désormais, fixer légalement le siège du gouvernement de la nouvelle Turquie.

Des considérations de tous genres exigeaient impérieusement que ce siège ne fût qu'en Anatolie et à Ankara.

La situation géographique et stratégique était d'une importance capitale. Il fallait mettre un terme aux incertitudes intérieures et extérieures, en fixant au plus tôt le lieu du siège de l'Etat.

On sait, en effet, que certaines incertitudes avaient été manifestées, avant comme après, sur la question de savoir, si le siège du gouvernement resterait à İstanbul, ou bien s'il serait transféré à Ankara. La presse publiait à ce même sujet des déclarations et se livrait à des commentaires.

En particulier, quelques-uns des nouveaux députés d'İstanbul, ayant à leur tête Refet Pacha s'évertuaient à démontrer la nécessité de maintenir İstanbul comme capitale et citaient certains exemples à l'appui de leurs assertions. Ils prétendaient que la ville d'Ankara n'était nullement désignée

au point de vue du climat, des moyens de transport et de celui des installations et organisations existantes.

Ils disaient que İstanbul devait rester et était destiné à rester la capitale. En faisant attention à ce langage, il est impossible de ne pas se rendre compte de la différence qui existe entre le sens que nous prêtons au terme de «siège gouvernemental», et le point de vue de ceux qui se servaient de l'expression «capitale». Il fallut donc démontrer que cette dernière expression n'avait pas sa raison d'être dans le nouvel Etat turc, en provoquant la confirmation légale et officielle de notre point de vue déjà arrêté.

Le Ministre des Affaires Etrangères, İsmet Pacha, déposa à l'Assemblée un projet de loi daté du 9 octobre 1923. Cette motion, qui portait en outre, quatorze signatures, fut votée à une grande majorité, le 13 octobre 1923 après de longues discussions. L'article de la loi est ainsi conçu: «Le siège de l'Etat turc est la ville d'Ankara.»

Messieurs ! Peu de temps après, de violentes critiques s'élevèrent à l'Assemblée à l'adresse du Conseil des Ministres, présidé par Fethi Bey, et contre ce dernier tout spécialement. Il apparaissait que l'ambition de devenir ministre avait augmenté chez certains députés qui n'appréciaient pas les ministres au pouvoir.

Certains autres députés, dont l'élection avait été pourtant assurée au nom de notre parti, avivaient le courant hostile au ministère dans l'intention de préparer le terrain à leurs visées. Le but poursuivi par les députés, qui se disposaient apparemment à passer à l'opposition, était — on s'en apercevait — d'arriver à influencer le Gouvernement et l'Assemblée, en trompant celle-ci tout entière. Pour pouvoir concentrer toute son attention et toute son énergie sur ses attributions de premier ministre, Fethi Bey se retira du Ministère de l'Intérieur. A la même date, la vice-présidence de l'Assemblée resta vacante, par suite de la démission d'Ali Fuad Pacha (le 24 octobre 1923).

Une faction qui travaillait en secret et d'une façon indépendante, sans vouloir chercher à établir avec nous ni un accord de vues, ni une communauté d'action, se fit jour. Elle commença par réussir à gagner à ses vues les membres de tout le parti, en feignant d'agir sincèrement et loyalement. Elle parvint, par exemple, au cours d'une réunion du parti, à faire adopter une résolution comportant la nomination de Sabit Bey, député d'Erzincan, au Ministère de l'Intérieur, et celle de Rauf Bey, alors à İstanbul, à la vice-présidence de l'Assemblée Nationale (25 octobre 1923).

Or, je n'avais pas approuvé la désignation de Sabit Bey au portefeuille de l'Intérieur. Je ne pensais pas que le fait d'avoir été Vali de quelques provinces eût pu constituer une preuve suffisante pour établir que Sabit Bey serait capable de diriger les affaires intérieures de la Turquie nouvelle, dans les conditions exigées par la rénovation.

Je désapprouvai également l'arrivée de Rauf Bey à la vice-présidence de l'Assemblée parce qu'il avait été, hier encore, président du Conseil des Ministres.

Nous connaissions les actes que lui avaient dictés certains de ses sentiments, actes qui lui avait valu d'être obligé de se retirer de la présidence.

En voulant, néanmoins, provoquer sa désignation à la vice-présidence de l'Assemblée, on poursuivait le but de démontrer que toute l'Assemblée était de son avis, c'est-à-dire mal disposée à l'égard d'İsmet Pacha qui avait conclu le Traité de Lausanne et qui faisait partie du cabinet, en qualité de Ministre des Affaires Etrangères.

Messieurs, la nouvelle Assemblée risquait au début de tomber dans le piège d'une faction peu nombreuse qui menait une sourde opposition. Fethi Bey et ses collègues furent mis dans l'impossibilité de diriger les affaires du gouvernement avec calme et sérénité. Celui-ci s'en plaignit à moi à plusieurs reprises et voulut se retirer du ministère. Les autres ministres formulaient les mêmes plaintes. Le mal résidait dans la formation du ministère par voie d'élection à l'Assemblée. Cette vérité, je l'avais constatée depuis longtemps.

Après avoir découvert l'existence d'une faction d'opposition cachée et constaté que les travaux de l'Assemblée étaient dominés par des sentiments personnels, j'avais acquis la conviction que le fonctionnement régulier du gouvernement était chaque jour troublé pour des raisons dénuées de fondement et que le moment était venu de mettre à exécution une idée, pour la réalisation de laquelle j'attendais le moment favorable. Je dois avouer cela. Ainsi, on comprendra plus facilement les détails et les explications que je vais fournir.

Messieurs, la date à laquelle le parti du peuple accepta les candidatures de Rauf et de Sabit Beys, respectivement, à la vice-présidence de l'Assemblée et au Ministère de l'Intérieur, fut le jeudi 25 octobre 1923. Le même jour, et le lendemain, vendredi, le Conseil des Ministres se réunit chez moi, à Çankaya.

Je déclarai que le moment était venu pour Fethi Bey, ainsi que pour les autres ministres de présenter leur démission et que cette démission s'imposait. Nous adoptâmes également le principe que si, parmi les ministres démissionnaires, quelques-uns venaient à être réélus par l'Assemblée, ceux là démissionneraient à nouveau pour ne pas entrer dans le nouveau cabinet. Fevzi Pacha, chef de l'Etat-Major Général qui à cette époque, était également nommé par voie d'élection tout comme les autres ministres et qui faisait partie du ministère, était le seul qui ne fût pas touché par cette décision. Nous convînmes que la gestion et le commandement de l'armée ne sauraient être confiés à un personnage désigné par le hasard d'une élection.

Messieurs, l'examen de cette manière d'agir et de cette décision nous amène au résultat suivant: Nous laissons à la faction ambitieuse toute liberté d'action pour former le cabinet. Nous ne voyions aucun inconvénient à ce qu'elle dirigeât les destinées du pays, en formant à son gré un Conseil des Ministres, composés des personnages à sa convenance sans y faire entrer aucun des ministres alors en fonctions. Nous étions sûrs, cependant, que la faction était incapable de former le cabinet et encore moins de gouverner le pays, si elle parvenait toutefois à former le ministère. Si la faction ambitieuse qui cherchait à tromper l'Assemblée réussissait à former le cabinet de telle ou telle façon, nous pensions qu'il serait bon de suivre de près, quelque temps, le système et la capacité de gouverner de ce cabinet, voire même de lui prêter aide.

Dans l'éventualité cependant, où le gouvernement ainsi constitué viendrait à faire preuve d'incapacité dans l'administration du pays et dévierait de la ligne indiquée par nos objectifs récents, il nous paraissait préférable d'en instruire l'Assemblée Nationale en mettant les faits en évidence.

Il va sans dire que, si la faction ne parvenait pas à former le cabinet, la perturbation qui en résulterait servirait à mettre en éveil l'Assemblée Nationale. Comme il ne serait pas admissible de prolonger la crise, j'avais pensé à intervenir personnellement dans cette conjoncture en posant la question comme je le projetais et à résoudre l'affaire d'une façon radicale.

Voici la lettre de démission que le Conseil des Ministres me remit en la signant collectivement, à la suite de notre réunion à Çankaya:

«Nous avons la ferme conviction que la Turquie a un besoin impérieux de disposer d'un ministère très fort, jouissant de la confiance absolue de

l'Assemblée, pour être en mesure de mener à bonne fin les tâches importantes et difficiles qu'elle a à remplir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Nous avons donc l'honneur de vous informer respectueusement que nous présentons notre démission, dans le but de contribuer à la formation d'un cabinet jouissant sous tous les rapports de la confiance et s'appuyant sur le concours de la Haute Assemblée.»

Dans l'après-midi du samedi 27 octobre, cette lettre fut communiquée à la séance plénière du parti, tenue sous ma présidence, puis officiellement lue à l'Assemblée qui se réunit le même jour, vers les 5 heures. Dès que la démission du cabinet fut connue, les députés se mirent à dresser des listes ministérielles en se réunissant groupe par groupe soit dans les salles de l'Assemblée, soit dans leurs domiciles privés. Cet état de choses dura jusqu'à une heure tardive du 28 octobre. Aucun groupe ne parvenait à fixer une liste de candidats acceptables pour toute l'Assemblée et susceptible d'être bien accueillie par l'opinion générale de la nation. En envisageant les candidats respectifs de chaque ministère, ils restaient en face de tant d'aspirants, que les difficultés éprouvées pour faire prévaloir l'une des listes qui contiendraient certains noms par préférence aux autres, rebutaient et désespéraient ceux qui s'étaient chargés de les élaborer. Il est vrai que certains journaux d'Istanbul ne manquèrent pas d'éveiller l'attention, en reproduisant les photographies de quelques personnages, accompagnées de la mention de «notabilités honorables» qui, d'après eux, pourraient être choisis pour la présidence du cabinet.

Il est encore vrai qu'un journaliste zélé arrivé au débarcadere de Kalamış à une heure très matinale du 28 octobre 1923, rencontra Rauf Bey en cours de route. «La ville était à peine débarrassée du voile que lui avait tissé le brouillard du matin; la mer où miroitaient les couleurs du ciel et du rivage était encore sans mouvement; un bateau du Seyrisefâin avançait en fendant les ondes calmes de la Marmara.»

Le journaliste pénétra dans le salon richement meublé d'une belle villa de Kalamış, située au milieu d'un grand jardin. Il ne se fit pas faute d'éclairer l'opinion publique, en insérant dans son journal les vues du châtelain sur diverses questions et notamment le conseil que celui-ci donnait de «sauvegarder notre souveraineté nationale envers et contre tout (!)».

Ces avis et conseils demeuraient cependant sans effet sur Ankara.

Le personnage, Messieurs, qui recommandait de sauvegarder la souveraineté nationale envers et contre tout (!) était le même qui

considérerait la bienveillance du Khalife comme un trait de la faveur divine !

Les télégrammes que publièrent certains journaux, pour annoncer la réception de Fuad Pacha, nommé à Konya, par Rauf Bey, Refet Pacha, Adnan Bey et autres personnages, lors de son arrivée à İstanbul, le 28 du même mois, de même que la reproduction des photographies de Rauf Bey et de Kazım Karabekir Pacha et la publication d'articles, destinés à ressusciter le souvenir de l'armistice de Moudros et celui de la conquête de Kars, ne servirent pas davantage à attirer suffisamment l'attention sur les mêmes personnages.

A une heure tardive de la journée du 28 octobre, je fus convoqué par le conseil directorial du parti, qui était en séance. Son président était Fethi Bey. Il déclara que le conseil avait dressé une liste de candidats et que, vu ma qualité de président général du parti, ils m'avaient convoqué pour obtenir mon avis à ce sujet. Je parcourus la liste et dis que je l'approuvais, mais qu'il y aurait lieu de sonder également les personnages dont les noms y figuraient. Ma proposition fut agréée. Nous convoquâmes, par exemple, Yusuf Kemal Bey, dont il était question pour le portefeuille des Affaires Etrangères. Celui-ci fit savoir qu'il se refusait à faire partie de cette liste. Je conclus de ce fait, de même que des attitudes semblables, que le conseil directorial du parti n'était pas non plus en état d'élaborer une liste définitive et acceptable. Je quittai les membres du conseil et leur recommandai d'arrêter une liste définitive en s'abouchant davantage avec les personnalités qu'il fallait. Il faisait déjà nuit. Au moment de m'éloigner de l'édifice de l'Assemblée pour me rendre à Çankaya, je rencontrai dans les corridors Kemaleddin Sami et Halid Pachas qui m'attendaient. J'avais lu dans les journaux, sous la rubrique «cérémonie d'adieux et de réception», que ces pachas étaient arrivés à Ankara, le jour même du départ d'Ali Fuad Pacha.

Je ne les avais pas vus jusqu'à l'heure de cette rencontre dans le corridor. Lorsque j'appris qu'ils avaient attendu là jusqu'à une heure tardive pour me voir, je les fis prier par Kazım Pacha de venir dîner chez moi. Je dis également à İsmet et Kazım Pachas, ainsi qu'à Fethi Bey de m'accompagner à Çankaya. A mon arrivée à Çankaya, j'y trouvai Fuad Bey, député de Rize, et Ruşen Eşref Bey, député d'Afyonkarahisar, qui étaient aussi venus me voir. Je les retins également à dîner. Pendant le repas, je déclarai: «Demains, nous allons proclamer la République.» Les camarades présents s'empressèrent de s'associer aussitôt à mon avis. Nous

quittâmes la table. Au même instant, j'arrêtai brièvement un programme d'action en désignant le rôle que je destinai à chacun des camarades.

Vous connaîtrez bientôt l'application du programme arrêté et les instructions que je donnai.

Vous avez remarqué, Messieurs, que pour décider la proclamation de la République, je n'eus nullement besoin de convoquer tous mes camarades, ni encore de débattre la chose et discuter avec eux. Je ne doutais point qu'ils ne fussent naturellement et essentiellement du même avis que moi.

Or, certains personnages qui, à cette époque, ne se trouvaient pas à Ankara et qui d'ailleurs n'avaient pas voix au chapitre, crurent devoir se servir du fait que la République avait été proclamée sans consultation préalable avec eux et sans leur consentement, comme d'un prétexte de mécontentement et de dissidence.

Les camarades qui étaient avec moi, dans cette nuit, me quittèrent de bonne heure. Seul, İsmet Pacha était mon hôte à Çankaya. Restés tête à tête, nous ébauchâmes un projet de loi. J'y avais modifié comme suit les articles de la loi constitutionnelle du 20 janvier 1921, se rapportant au régime de l'Etat: A la fin du 1^{er} article, j'ajoutai cette phrase: «La forme du gouvernement de l'Etat turc est la République.» L'article 3 fut amendé comme suit: «L'Etat turc est administré par la Grande Assemblée Nationale. Celle-ci dirige les diverses branches entre lesquelles se répartit le gouvernement par le canal des Ministres.»

De plus, modifiant pour plus de clarté les articles 8 et 9 de la loi constitutionnelle, nous rédigeâmes les articles suivants:

«Article — Le président de la République turque est élu par l'Assemblée plénière de la Grande Assemblée Nationale, parmi ses propres membres et pour une seule législature.

Le mandat du président dure jusqu'à l'élection du nouveau président. Le président est rééligible.»

«Article — Le président de la République est le chef d'Etat. En cette qualité, il préside, quand il le juge nécessaire, l'Assemblée Nationale, ainsi que le Conseil des Ministres.»

«Article — Le président du Conseil est choisi par le président de la République parmi les membres de l'Assemblée après quoi, les autres

ministres sont choisis par le président du Conseil parmi les dits membres.

Ensuite, le président de la République les soumet dans leur ensemble à l'approbation de l'Assemblée. Si celle-ci n'est pas en session, son approbation est différée jusqu'à la réunion prochaine.»

La commission et l'Assemblée ajoutèrent à ces articles, l'article, que vous connaissez, relatif à la religion et à la langue.

Maintenant, Messieurs, j'essaierai de vous décrire, avec votre permission, l'incident qui se déroula à Ankara, le lundi 29 octobre 1923:

Ce jour-là, le groupe du parti populaire se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de Fethi Bey, président de son conseil directorial. On entama la discussion sur l'élection du ministère.

«Le conseil directorial, dit le président, a ébauché pour vous être présentée, une liste ministérielle, qui n'a rien de définitif. C'est à vous qu'il appartient de décider. Si vous le permettez, lecture vous sera donnée de cette liste.»

Cela dit, il présenta à l'Assemblée une liste, à la tête de laquelle figurait Fuad Pacha. Celal Bey (İzmir), désigné comme candidat au Ministère de l'Economie, prit la parole et proposa de ne pas l'élire, en faisant ressortir l'importance du cabinet. Il dit notamment ceci:

«Les personnages dont les noms sont cités sur cette liste, ne sont pas plus marquants que ceux qui se sont retirés. La nation exige de nous son bien-être et des réformes. En tout cas, les nouveaux ministres doivent avoir une personnalité plus forte que les anciens. Ne nous hâtons pas dans le choix. Réfléchissons surtout pour l'élection du ministre président.»

Saib Bey (Kozan) opina que Fethi Bey devrait être désigné à la présidence de l'Assemblée et İsmet Pacha, à celle du Conseil.

Ekrem Bey (Lazistan): Est-ce que le nouveau cabinet pourra combler le vide laissé par l'ancien? Que Son Excellence le Pacha veuille bien si possible nous édifier sur ce point. (Je n'étais pas encore à la réunion.)

Zulfi Bey déclara que ce devoir étant du ressort du conseil supérieur du parti, le choix n'appartient pas au conseil directorial et finit par demander la convocation du conseil.

Mehmed Efendi (Bolu): «Le ministère que nous allons élire ne peut se maintenir au pouvoir qu'un mois. Ces élections à coup répétés mettent le

pays et la nation dans une pénible situation. Si le cabinet n'explique pas clairement le motif de sa démission, je ne participerai à l'élection d'aucun ministère. Nous devons connaître ce motif et élire ensuite.»

Faik Bey (Rodosto): «Les personnages cités sur la liste ne jouissent pas d'une plus grande autorité que les anciens ministres.

Le conseil supérieur du parti doit se réunir pour résoudre cette affaire.»

Vasif Bey (Saruhan), après avoir parlé des services¹ d'İsmet Pacha, continue comme suit:

«Pourquoi abandonne-t-il le pays et la nation? Nos leaders ne nous ont pas mis au courant des choses. Pourquoi notre vénéré président (c'est moi qu'il visait) ne nous éclaire-t-il pas sur la matière?»

Necati Bey (İzmir): «Nous ne pouvons pas admettre que les personnages qui sont les soutiens de la nation nous quittent de cette façon. Notre honorable président doit nous édifier. Un ministère puissant, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur s'impose impérieusement.» Le président Fethi Bey crut devoir expliquer que la liste élaborée par le conseil directeur n'émanait ni de moi ni du conseil.

Dr. Fikret Bey (Ertugrul): «Je m'associe aux vues de Vasif Bey et de Necati Bey. Le pays ne se trouve pas dans un état des plus calmes. Une élection faite au hasard est inadmissible. Il faut choisir un ministère composé de personnages ayant de l'autorité.»

Receb Bey: «Que nos collègues achèvent d'abord les déclarations qu'ils auraient à faire, afin que Son Excellence le Ghazi Pacha puisse parler ensuite» (je n'étais pas encore là).

İlyas Sami Bey (Muş): «Nous prions notre vénéré président de nous faire connaître sa manière de voir. Il vaut mieux écarter la crise dès le jour de sa naissance. Différer la solution aurait pour résultat d'accentuer la crise encore davantage. Choisissons un ministre président en lui accordant un délai de 24 heures pour trouver ses collègues. Il faut au pouvoir un ministère fort.»

Abdurrahman Şeref Bey (un député défunt d'İstanbul): «Certaines camarades sont alarmés, bien que de pareilles crises aient lieu dans tous les pays. L'objectif de nous tous, c'est le salut du pays. Il est vrai que nous n'arrivons pas à créer un mécanisme, pouvant fonctionner à souhait. Mais comment avoir un gouvernement fort ? Comment diagnostiquer le mal? Etudions la loi constitutionnelle et déterminons les attributions du

gouvernement. L'Assemblée doit se prononcer sur ses vues et convictions. Son Excellence notre président, de son côté, devra nous faire connaître les siennes, pour que nous arrivions à une issue. Chacun doit remplir quelque, besogne et doit être utilisé en conséquence. Ne nous occupons pas de personnalités. Nous sommes d'accord sur les buts supérieurs. Que le Pacha président nous dise son opinion.»

Eyüp Sabri Efendi (Konya): «Nous sommes, dans tous les cas, acculés à une élection. Nous apprenons que l'ancien ministère a décidé de ne pas accepter le pouvoir, même s'il venait à être réélu. La Haute Assemblée doit faire annuler cette décision.»

Receb Bey (Konya): «Je vais parler de trois points essentiels,

1° de la forme;

2° du manque d'activité et

3° de la brèche produite dans nos liens moraux. Si la forme est défectueuse, elle ne donne pas une résultat satisfaisant. On ignore quand et dans quelles conditions travailleront les camarades de valeur qui figurent sur la liste. Il importe qu'un personnage jouissant d'autorité forme un gouvernement fort, en désignant lui-même ses collaborateurs.» Receb Bey fait ensuite de longue déclarations surtout en ce qui concerne ce dernier point.

Talat Bey (Ardahan): «Receb Bey et Abdurrahman Şeref Bey ont fort bien exposé la situation. Quelle est la tâche du président du cabinet? Nous n'avons pas encore voté la loi sur les attributions et la responsabilité des ministres. Nous prions Ghazi Pacha de nous éclairer.»

Là-dessus, le président met au vote la clôture des débats, Puis lecture est donnée de plusieurs motions dont celle de Kemaleddin Sami Pacha qui est adoptée.

D'après la teneur de cette motion, j'étais chargé par l'Assemblée plénière de résoudre la question en qualité de président général.

Pendant ces discussions, je me trouvais dans ma résidence de Çankaya. A la suite de la motion de Kemaleddin Sami Pacha, on me convoqua à la réunion. Dès mon entrée dans la salle, je montai à la tribune, et fis cette courte proposition:

«Messieurs, dis-je, on voit que les opinions se trouvent partagées quant à la question du choix des ministres. Veuillez m'accorder un délai

d'une heure. Je vous soumettrai alors le mode de solution que j'aurai trouvé.»

Le Président Fethi Bey mit ma proposition aux voix. Elle fut acceptée. Messieurs, profitant de ce délai d'une heure, je convoquai dans ma chambre les personnages qu'il fallait et, leur montrant la minute du projet de loi, préparée dans la nuit du 28/29 octobre, je me concertai avec eux. A une heure et demie de l'après-midi, le parti tint une réunion générale, toujours sous la présidence de Fethi Bey. Je fus le premier à prendre la parole et, montant à la tribune, je fis les déclarations suivantes:

«Chers camarades, je crois bien que tous nos collègues se sont rendu compte des raisons qui ont motivé la question épineuse que vous avez à résoudre. La défektivité, le mal résident dans le système et la forme adoptée. En effet, toutes les fois que, selon notre loi constitutionnelle, nous entreprenons de former un ministère, chacun de nous se trouve dans l'obligation de participer à l'élection du ministère, des ministres.

Le moment est venu de faire disparaître les difficultés que vous éprouvez à ce sujet. Durant la précédente législature aussi, on se heurtait aux mêmes difficultés. On voit donc que ce système donne parfois lieu à de nombreux inconvénients.

Votre Haute Assemblée m'ayant chargé de résoudre cette difficulté, j'ai concrétisé tout à l'heure, la forme à laquelle je me suis arrêté, en m'inspirant de la conviction que je viens d'exposer. Je vais vous la soumettre. Si vous approuvez ma proposition, il sera possible de former un gouvernement fort et solidaire. Nous devons élucider certains points de notre loi constitutionnelle qui détermine la forme et le caractère de notre Etat et dont l'application intégrale sert de but à nous tous. Voilà ce que je propose:»

Sur ce, je descendis de la tribune, en tendant la minute en question à l'un des secrétaires, pour qu'il en donnât lecture. La nature de ma motion une fois connue, la discussion s'ouvrit là-dessus.

Sabit Bey (Erzincan): «Je suis partisan du système du cabinet. Mais, il est impossible de résoudre la crise actuelle par la proposition tendant à modifier la loi constitutionnelle. Choisissons, pour le moment, un ministre président. Nous penserons plus tard à cet amendement.»

Hazım Bey (Niğde) émit les observations suivantes: «Pouvons-nous élaborer une loi constitutionnelle? Je pense que non. Même si nous

y sommes autorisés, nous ne saurions y procéder au sein du parti. Personne n'ose parler en séance publique, lorsqu'une question est préalablement discutée ici. Je ne souscris nullement à ce que les lois concernant les intérêts vitaux de la nation soient définitivement arrêtées ici. Les lois de ce genre doivent être discutées librement en séance publique. Avant tout, nous devons résoudre la crise.»

Yunus Nadi Bey répondit à Hazım Bey comme suit: «Dans tous les pays qui eurent à élaborer pour la première fois une loi constitutionnelle, on forma une constituante, tandis que chez nous il n'est pas prévu qu'une constituante doit être convoquée dans des cas pareils.

Chez nous, de tels amendements eurent lieu de tous temps.

La Grande Assemblée Nationale qui nous précéda, opéra également dans ce sens. Nous en avons la prérogative. Il n'y a pas à hésiter sur ce point. Nous avons laissé à Son Excellence le Président, le soin de résoudre la crise ministérielle. C'est lui qui nous présente cette motion.

Tous les camarades ont, un à un, médité sur le système qu'elle préconise. Maintenant, il s'agit de le formuler. D'ailleurs, la forme proposée existe déjà. Nous lui donnerons plus de clarté, et un caractère plus défini.»

Vehbi Bey (Karasi): «Nous n'avons pas été avisés jusqu'à ce moment de la loi constitutionnelle, que l'on dit avoir été discutée. Il est vrai que nous lûmes une nouvelle de ce genre dans les journaux. Mais, est-ce que cela suffit? Nous devons donc résoudre d'abord la crise ministérielle, quitte à discuter plus tard la proposition en bloc.»

Halil Bey: «Il est dans nos prérogatives d'élaborer une nouvelle loi constitutionnelle, de remanier la loi existante. Mais il importe d'expliquer si ces amendements sont, réellement, de nature à garantir le bien-être de la patrie et de la nation. Les légistes, les jurisconsultes, qui se trouvent parmi nos camarades, doivent venir nous édifier sur ce point. Tant que la question n'est pas tirée au clair, je ne suis pas partisan de lui donner séance tenante une solution quelconque.»

Un des membres: «La loi constitutionnelle ne saurait être modifiée d'un trait de plume.»

Hamdullah Suphi Bey (İstanbul): «J'avais relevé, il y a quatre ans, les inconvénients des élections individuelles. La même chose se répète encore aujourd'hui. Pour ce qui est de la motion du Ghazi Pacha, la proposition n'est pas nouvelle; elle constitue plutôt une expression plus

claire d'une loi votée il y a quatre ans. Ceux qui voudraient contredire cette assertion, n'ont qu'à venir exposer leurs vues. Mais, le temps ne nous permet pas de nous y attarder longtemps.

Ragıp Bey (Kütahya): «Les meilleures lois sont celles que font naître les événements et les nécessités. Or, la nécessité est là. Il importe de parfaire la loi constitutionnelle en lui donnant de la clarté.»

Passons immédiatement à la discussion de la proposition.

Seyid Bey (feu le Ministre de la Justice): «La forme proposée n'est pas une chose nouvelle; elle vise seulement à donner à la loi plus de clarté. Ce sont les nécessités et non les théories qui dictent les lois. Le temps, les événements, priment tout. La loi de l'évolution est une loi inéluctable. La forme proposée ne comporte aucune innovation. En rendant plus claire et plus explicite la forme qui existe déjà, nous aurons certainement agi d'une façon plus conforme aux intérêts du pays et de la nation.»

Aux considérations de Seyid Bey, Abidin Bey, (Saruhan) répondit par la proposition de résoudre d'abord la crise.

Eyüp Sabri Efendi (Konya) fut de l'avis suivant:

«Nous avons choisi Son Excellence le Ghazi comme arbitre. Dire que nous sommes dépourvus de la prérogative de remanier la loi constitutionnelle revient à admettre notre illégitimité. L'Assemblée a, de toute évidence, la compétence pour modifier cette loi. La forme de notre gouvernement doit être, nécessairement, la république.»

Ensuite, İsmet Pacha prit la parole pour s'exprimer comme suit:

«Il est absolument de rigueur d'adapter la motion du chef de parti. Tout le monde sait que nous discutons la question de la forme du gouvernement à adopter. Si nous n'arrivons pas à faire aboutir ces discussions et à en formuler le résultat, nous ne ferons qu'éterniser la crise et le chaos. Les diplomates européens ont attiré mon attention sur ce point: «L'Etat n'a pas de chef, dirent-ils; dans la forme actuelle de votre gouvernement, c'est le président de l'Assemblée qui est le chef, ce qui signifie que vous en attendez un autre.»

Voilà la manière de voir de l'Europe, tandis que nous, nous n'envisageons pas les choses de la même façon. La nation est de fait maîtresse de ses destinées, elle est souveraine. Pourquoi hésitons-nous à donner à cet état de fait une expression juridique? La proposition tendant à élire un premier ministre, sans qu'il existe un président de la République, serait

sans doute illégale. La motion de Son Excellence le Ghazi doit acquérir force de loi, afin que l'élection du premier ministre soit rendue légale et possible. Il est absurde de prolonger cet état, générateur de la faiblesse générale. Il est de rigueur que le parti agisse suivant les exigences de la responsabilité qu'il a assumé vis-à-vis de toute la nation.»

Les déclarations que fit le regretté Abdurrahman Şeref Bey après İsmet Pacha, renfermaient les paroles que voici:

«Il est inutile d'énumérer quelles sont les formes de gouvernement, du moment que vous dites que la souveraineté appartient à la nation, sans réserves ni restrictions aucunes. Votre interlocuteur quel qu'il soit vous répondra que cela signifie la république. Tel est le nom du nouveau-né.

Qu'importé si ce nom déplaît à quelques-uns?»

Yusuf Kemal Bey qui le suivit à la tribune fit un long exposé sur la nécessité de voter immédiatement la motion, et proposa de la revêtir des formalités légales.

Malgré l'objection qu'éleva Abdullah Azmi Efendi, en disant que la question était d'une importance évidente et qu'il fallait continuer la discussion, on considéra la discussion comme suffisante,

Puis, on procéda à la lecture et au vote de la motion, d'abord dans son ensemble et, par la suite, article par article.

Messieurs, la réunion du parti prit fin, et l'on ouvrit aussitôt la séance de l'Assemblée. Il était six heures du soir. Pendant que la Commission de la Loi Constitutionnelle examinait régulièrement la motion, et préparait son rapport, l'Assemblée délibéra sur certaines autres questions.

Enfin, le vice-président, İsmet Pacha, qui occupait la présidence, fit cette déclaration:

«La Commission de la Loi Constitutionnelle propose de discuter d'urgence l'amendement sur cette loi.»

Des bruits d'approbation s'étant faits entendre, lecture fut donnée du rapport qui fut ensuite discuté, et la loi fut votée finalement à la suite des discours de plusieurs orateurs acclamés aux cris de «Vive la République».

On mit alors au vote l'élection du Président de la République, İsmet Pacha en annonça le résultat en ces termes:

«Cent-cinquante huit députés ont pris part à l'élection du Président de la République; ils ont élu à la présidence Son Excellence le Ghazi Mustafa

Kemal Pacha, député d'Ankara, à l'unanimité de cent-cinquante huit voix.»

Messieurs, vous devez avoir lu dans les procès-verbaux les déclarations que, par la suite, je fis à l'Assemblée. Je vais, néanmoins, les répéter ici pour rappeler le souvenir d'un fait historique: Les voici:

«Honorables camarades... A l'occasion du vote du projet de loi soumis à votre approbation par la commission ad hoc, en vue de rendre plus claire certains articles de la Loi Constitutionnelle, laquelle constitue un document précieux attestant vraiment l'éveil de notre nation placée en présence d'événements extraordinaires et d'une portée mondiale, le caractère de l'Etat turc déjà connu et qui devait être connu du monde entier, vient d'être défini sous une dénomination universellement répandue. Comme une conséquence naturelle de cet événement, vous me confiez, avec le titre de Président de la République, la même tâche dont vous m'aviez chargé jusqu'ici à l'Assemblée. A cette occasion encore, vous me donnez une nouvelle preuve de l'affection sincère et de la confiance que vous avez témoigné jusqu'à présent à mon égard, et vous manifestez par là que vous savez hautement apprécier les services rendus. Je vous présente, dans toute la sincérité de mon âme, tous mes remerciements pour cette marque d'affection.

«Messieurs, depuis plusieurs siècles, la nation opprimée de l'Orient, l'innocente nation turque, était considérée comme privée des qualités innées qui la distinguent.

«La capacité, l'aptitude, et l'intelligence dont elle fit preuve, au cours des dernières années, démontrent fort bien que ceux qui la méprisaient étaient des gens superficiels, des aveugles, incapables de bien juger. Grâce au nouveau titre de son Gouvernement, notre nation réussira mieux à manifester aux yeux du monde civilisé, les qualités et les mérites dont elle est douée. La République turque saura démontrer par des actes qu'elle est digne du rang qu'elle occupe parmi les nations.

«Camarades, la victoire que la nation turque, créatrice de cette Haute Assemblée, a su remporter durant ces quatre dernières années, aura à l'avenir aussi, de multiples résultats. Pour me rendre digne de la confiance dont je viens d'être l'objet, j'éprouve le besoin de relever un point que je considère comme très essentiel.

«C'est de voir se perpétuer à mon égard la confiance, la bienveillance et l'appui de votre Assemblée. C'est ainsi seulement que, par la grâce de

Dieu, je puis espérer réussir à bien remplir la mission que vous me confiez, ainsi que celles que vous me confierez à l'avenir.

«Je travaillerai constamment et sincèrement la main dans la main avec mes camarades, sans me croire, un seul instant, dispensé de leur concours personnel. Nous marcherons tous en avant, en nous appuyant sur l'affection de la nation. La République turque sera heureuse, prospère et victorieuse.»

Messieurs, la résolution comportant la proclamation de la République avait été prise à l'Assemblée dans la nuit du 29 octobre 1923, à 8 h. 30. Son Président fut élu quinze minutes après, soit à 8 h. 45. L'événement fut porté dans la même nuit à la connaissance de tout le pays, et partout il fut proclamé, après minuit, par une salve de 101 coups de canon.

On sait que le premier cabinet fut formé par İsmet Pacha et que Fethi Bey fut élu président de l'Assemblée.

Messieurs, la proclamation de la République fut accueillie par la nation avec enthousiasme. Partout, il se manifesta par de brillantes démonstrations.

A İstanbul seulement, deux ou trois journaux, ainsi que quelques personnages réunis toujours dans cette ville, hésitèrent à prendre part à la joie sincère et générale de la nation, s'en inquiétèrent et se mirent à critiquer ceux qui étaient intervenus pour assurer la proclamation de la République.

Pour se remémorer la façon, dont les journaux et les personnages auxquels je viens de faire allusion, accueillirent cette proclamation, il suffit de jeter un coup d'oeil sur les publications de cette époque, Même les articles parus sous la rubrique de «Vive la République», affirmaient que la façon dont la République avait été décidée et proclamée était étrange, et qu'on avait agi «en mettant le couteau sous la gorge».

L'auteur de ces écrits s'exprimait comme suit: «...Le fait qu'on ait modifié la loi constitutionnelle en quelques heures, alors que d'un autre côté, on disait qu'on ferait ceci ou cela, constitue, pour employer un terme tout à fait anodin, un acte pour le moins anormal.

Notre conduite «n'était pas le fruit d'un raisonnement né dans l'esprit des personnes qui auraient lu, étudié, compris la civilisation et acquis la maturité nécessaire pour gouverner.»

On blâmait l'Assemblée d'avoir voté par acclamation la proclamation de la République, et la nation de l'avoir fêtée par des salves de coups de canon. «La République», disait-on, «ne saurait vivre par des acclamations, des prières, des fêtes et des illuminations. Elle n'est pas un talisman. On a hypnotisé, ensorcelé l'Assemblée. Il ne faut pas croire que, désormais, les choses s'arrangeront d'elles-mêmes et que le remède de tout mal viendra se présenter de lui-même.»

Est-ce ainsi que de prétendus républicains devraient parler et écrire le jour de la proclamation de la République?

Ceux qui prétendaient avoir la conviction que la République est la forme idéale de gouvernement, disaient maintenant ne pas adorer le terme de «République» comme une «idole». Que signifiaient ces propos? Quel était le but visé?

Donnant corps en face de l'opinion publique, à l'idée fausse qu'un cabinet jouissant de la confiance de l'Assemblée pourrait être renversé, lorsque celle-ci ne serait pas en session, on prétendait que ce droit avait été refusé aux Padichahs eux-mêmes. L'accorderait-on au Président de la République? A qui adressait-on cette question? Et pour quel motif?

Le but poursuivi par l'auteur de ces écrits, était-il d'engager le public à aimer la République, ou bien de faire comprendre que celle-ci n'est pas une idole adorable? «Est-ce que la République va nous apporter un changement de mentalité en même temps que le changement du régime?»

«A chacun des membres du cabinet, fera-t-elle cadeau d'un cerveau d'homme d'Etat?» Pouvait-on s'attendre à ce que les soi-disant républicains essaient ainsi, dès le premier moment, à discréditer la République, et à en diminuer la valeur?

Etait-il permis que le nouveau-né, que l'on devrait mettre à l'abri du souffle le plus léger, fut tourmenté ainsi par ceux qui prétendaient l'élever?

Sur une autre page du journal renfermant ces réflexions, il y avait un article intitulé «la Proclamation de la République turque». On y lisait entre autres, le passage que voici: «Le peuple turc arrivé à cette étape, pourra-t-il se reposer en faisant une longue halte?

Est-ce que cette étape sera pour lui une source de force, de vitalité, de bien-être et de bonheur?

Cette étape est-elle propice à la constitution d'un cadre pouvant embrasser son organisme social, sans occasionner une dislocation? Ou bien la république ne sera-t-elle pour la nation qu'un abri de fortune, sous lequel elle puisse se réfugier contre les rigueurs des événements et cela faute de mieux ?»

Etait-ce bien le moment de tenir des propos si décourageants?

Ce personnage doutait que la République puisse promettre l'espoir, la quiétude et la prospérité.

De quelle source espérait-il donc ces bienfaits? Comment se faisait-il que l'idée de voir la République disloquer l'organisme social de notre nation pût germer dans l'esprit des partisans de la république?

Un autre journaliste se mit à crier lui aussi. «Vous allez trop vite messieurs!» disait-il, et il nous dénonçait à la nation dans ces termes: Au lieu de résoudre normalement la crise par l'élection d'un nouveau ministère, cette crise a eu au contraire, l'effet de mettre sur le tapis d'une manière positive, catégorique et très hâtive, la question de la République dont personne ne croyait à la proclamation imminente, malgré tous les bruits que l'on faisait courir ces derniers jours.

L'opinion publique n'était pas seule à ne pas y ajouter foi. Certains personnages autorisés, occupant des positions très importantes n'y songeaient pas non plus.

On avouait par ces propos, que tous les bruits qui avaient couru ces derniers jours avaient été lancés pour empêcher la proclamation de la République. Ceux qui avaient une telle visée devaient naturellement trouver que l'on s'était trop hâté de «prendre des résolutions». Mais c'était une erreur de croire que l'opinion publique se rangeait également à cette manière de voir.»

Ce rédacteur qui remplissait sa gazette de mauvaises plaisanteries et de saillies fort banales telles que: «On fit voler le ballon! Mais, apparemment, on en perdit le fil!... Les roues du moulin ont tourné sous la pression des eaux, mais dans quel sens?» poursuivait ainsi ses critiques: «Vous avez baptisé, messieurs, l'Etat d'un nom; mais serez-vous en mesure d'arranger les affaires?»

Les lignes qui débutaient de la sorte finissaient comme suit: «Notre unique vœu est que l'on se mette au travail dans l'intérêt de la nation. Si les dignitaires et les partisans de la République proclamée hier se croient

assez forts pour réaliser cette œuvre, nous leur dirons alors ceci: «Que votre République vous porte bonheur messieurs!»

Le rédacteur, qui par cette phrase nous félicite avec ironie ne fait pas sienne la République et déclare n'y porter aucun intérêt.

Dans une analyse faite dans un esprit critique et publiée à la même occasion, un autre journaliste s'exprime de son côté, dans les termes suivants: «Nous sommes déçus de notre guide national. Même les âmes de forte trempe n'ont pu résister à la tentation d'acquérir un pouvoir, une autorité personnelle».

Et après avoir soutenu sa thèse par ces paroles empruntées à mes discours, il racontait comment Washington, le héros de l'indépendance américaine, s'était retiré dans sa ferme, et disait que le Parlement Américain, sans égard pour n'importe quelle personnalité et pensant uniquement à l'intérêt général, avait élaboré la constitution au bout de six ans pour confier ensuite la présidence à Washington. Le journaliste n'approuvait pas que je fusse le promoteur de la modification de notre loi constitutionnelle dans sa forme actuelle.

Il faut être bien naïf pour croire que ce journaliste et ses pareils étaient sincères dans les critiques auxquelles ils se livraient, pour faire ressortir les défauts qu'ils croyaient avoir constatés, soit dans la façon de proclamer la République, soit dans la loi posant les principes qui se rapportaient à cette dernière.

Si le jour de la proclamation, ces journalistes avaient loyalement accueilli la République au lieu de commencer leur tapage, s'ils avaient publié des articles tendant, non pas à pousser l'opinion publique à l'incertitude, mais plutôt à lui inculquer l'idée que la République est utile et que sa proclamation est une mesure sage, ils eussent pu, alors, soutenir la sincérité de leurs critiques ultérieures. Mais, leur manière d'agir fut tout autre.

A cette même occasion, Rauf Bey avait également eu une entrevue avec les journalistes. J'avais lu dans le journal «Vatan», du 1^{er} novembre 1923, un interview de lui qui reflétait son avis sur la République, ainsi que ses conceptions sur la souveraineté nationale.

Relisons ensemble quelques-unes des questions et réponses combinées au cours d'un tête-à-tête entre Rauf Bey et les propriétaires et rédacteurs en chef des journaux «Vatan» et «Tevhid».

Dans la question de la République, il paraît qu'on avait l'impression de se trouver en présence d'un fait inopiné; aussi ses électeurs seraient-ils en droit de connaître les vues de Rauf Bey, en sa qualité de député d'İstanbul et de personnage ayant occupé jusqu'ici des postes élevés. Messieurs! permettez que nous aussi, nous posions une question à nos interpellateurs.

Par quel moyen se mirent-ils au courant de l'opinion publique? Les électeurs d'İstanbul, consistent-ils en deux journalistes? ou bien auraient-ils tous confié à ces derniers le mandat de consulter l'avis de leur député? Et ceci encore: «Voulaient-ils préparer un terrain pour faire dire à Rauf Bey qu'il reconnaissait, avec respect, ce droit d'interpellation à ses électeurs, qu'il leur savait gré de la confiance qu'ils lui témoignèrent lors de son élection, qu'il s'efforceraient de se rendre digne de cette confiance et que ses électeurs pouvaient être sûrs qu'il s'emploierait de toutes ses forces à bien remplir en tout lieu et à toute époque, le mandat qu'ils lui avaient confié?»

Il est vrai qu'un tel langage sied fort bien à un député s'adressant à ses électeurs. Mais à condition d'être sincère et de ne pas manquer d'à propos! Autrement, les assurances données pour un usage utile de son mandat en tout lieu et à toute époque, n'ont aucun sens lorsqu'elles constituent une réponse à une question posée dans le but d'insinuer que l'opinion publique se trouvait en présence d'un événement inattendu.

Si je vous explique, messieurs, un fait qui eut lieu à İstanbul, dans la nuit du 29 au 30, vous saisirez facilement les véritables sentiments de la population de cette ville, comme ceux de toute la nation.

Dans la nuit de la proclamation de la République, Şükrü Naili Pacha, commandant à İstanbul, avait été invité à un banquet organisé au cercle municipal de Fatih par les représentants de la population d'İstanbul.

Pendant le repas, le Fâcha reçut d'Ankara un communiqué officiel. Avant de l'appliquer, il en donna lecture aux honorables représentants d'İstanbul. Le communiqué disait ceci: «La Grande Assemblée Nationale de Turquie a décidé de proclamer la République. Veuillez l'annoncer par cent et un coups de canon». Les représentants de la population d'İstanbul accueillirent cette bonne nouvelle avec une grande joie et de vives acclamations. Sur le champ, ils félicitèrent le Pacha au nom de toute la population d'İstanbul et se félicitèrent mutuellement.

Dans ces conditions, il fallait donc bien de l'audace pour faire des déclarations et des démonstrations au nom d'İstanbul en dénaturant les sentiments véritables de cette honorable population.

Rauf Bey se refuse même à parler de République: «Quant à moi, déclare-t-il, il ne serait pas juste de considérer la question en se basant sur le mot «République». Dans sa conception, «le régime le plus approprié est celui qui est de nature à assurer le mieux la prospérité et l'indépendance de notre nation et à sauvegarder l'intégrité de notre chère patrie,»

Messieurs! ces propos constituent-ils une réponse à la question qui lui avait été posée? Est-ce que celle-ci tendait à savoir quelle serait la forme gouvernementale qui conviendrait le mieux?»

Si telle avait été la question, la déclaration de Rauf Bey aurait pu être à propos. Mais, il eût fallu, dans ce cas, lui adresser ensuite cette autre question: — Et le régime que vous décrivez, n'a-t-il pas de nom? Le régime républicain n'est-il pas celui qui peut le mieux assurer la prospérité et l'indépendance de la nation?

Si oui, dites tout de suite et simplement que «vous considérez le régime républicain comme celui qui convient le mieux et épargnez-nous ce galimatias», car, ce dont il s'agit, ce que l'Assemblée Nationale a fait et proclamé, c'est la République. Si votre but est d'insinuer et d'indiquer qu'il pourrait y avoir un régime meilleur, dites-le aussi, et dites-nous quelle pourrait être cette forme que vous préférez.

Rauf Bey s'abstient d'exprimer clairement son opinion. Parlant de certaines théories rebattues, il déclare avoir la conviction que les Etats ne peuvent se mouvoir que sur deux plans différents, dont l'un est l'absolutisme.

Voici comme il raisonne sur ce chapitre:

«Le monarque aurait soi-disant reçu de Dieu le droit de régner et ce droit légitime son gouvernement. Ce régime ayant des inconvénients, les nations se sont révoltées pour limiter les pouvoirs des souverains et les soumettre à certaines conditions... Notre nation également a entrepris ces dernières années la lutte pour le régime constitutionnel et a marché vers le but de prendre en mains ses propres affaires, de tout voir et décider par elle-même.

«L'Union et Progrès» a fait octroyer au sultan Mahomet V le droit de dissoudre la chambre, pour se soustraire au despotisme de celle-ci.

Vahideddin a usé de ce droit pour dissoudre le Parlement. Les malheurs que l'on connaît en furent la conséquence. Aussi, ne devrait-on pas être partisan de l'autocratie et de la monarchie.»

Puis, après avoir déclaré que «la nation avait considéré comme indigne d'elle de confier ses destinées à autrui,» il dit, qu'elle a élu avec le caractère d'une Constituante, la Grande Assemblée qui applique la souveraineté nationale sans réserve ni restriction, et déclare que c'est là le second plan auquel il avait fait allusion auparavant, en même temps que la forme de gouvernement la meilleure et la plus salutaire. Ensuite, il ajoute ces réflexions:

«Je ne pense pas qu'un changement de nom puisse altérer notre but ou nous en détourner. De plus, un nouveau régime se substituant à un autre, ne saurait s'imposer et se maintenir qu'à une seule condition: celle de démontrer qu'il répond aux vœux de la majorité écrasante du peuple, qu'il assure la prospérité de la nation, et qu'il sauvegarde la dignité et l'indépendance de la patrie.

Dans le cas contraire, ce serait une grave erreur de croire — surtout après les expériences amères d'un passé tout récent — qu'un changement de nom ou une modification de forme dans la couche supérieure pourrait satisfaire aux besoins réels.»

Messieurs, je voudrais m'arrêter quelque peu sur les derniers propos tenus par Rauf Bey dans le but d'exposer ses convictions.

Rauf Bey n'est pas partisan d'une monarchie absolue, ayant le pouvoir de dissoudre l'Assemblée Nationale; il est en faveur d'un régime qui permette à cette dernière d'avoir le caractère de «Constituante», capable d'exercer la souveraineté nationale sans réserve ni restriction.

Définissons clairement ce régime:

Rauf Bey veut dire que la forme gouvernementale la plus appropriée est celle qui existait avant la proclamation de la République. Ce qu'il essaie de décrire par de copieux développements, c'est la teneur de l'article 3 de la loi constitutionnelle, datée du 20 janvier 1921. La voici: «l'Etat turc est dirigé par la Grande Assemblée Nationale. Son Gouvernement porte le titre de 'Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale'.»

On sait qu'aux termes de cette loi constitutionnelle, le président de l'Assemblée est en droit de signer au nom de celle-ci. Il y est également prévu que ce président est en même temps le président naturel du Conseil des Ministres, mais il n'est pas stipulé expressément qu'il soit le chef de l'Etat.

Si l'on se rapporte aux conditions et aux conceptions qui existaient à l'époque où cette loi avait été élaborée, on saisira facilement la nécessité qu'il y avait d'omettre dans la loi un point important et essentiel.

Cette omission eut pour résultat d'alimenter, jusqu'au jour de la proclamation de la république, l'espoir de ceux qui, malgré l'existence de l'Assemblée Nationale et de son Gouvernement, persistaient à croire que, après l'abolition de la monarchie, c'était le Khalife qui était le chef de l'Etat. Dans le régime que Rauf Bey faisait valoir comme étant le plus juste, il est hors de doute qu'il considérait, lui aussi, le Khalife comme le chef de l'Etat. La véritable raison qui, après la proclamation de la république, alarmait Rauf Bey et ses partisans, était justement que le président de la République avait revêtu la dignité de Chef d'Etat.

Il faut convenir en effet que ceux qui essayaient d'attribuer au Khalifat des qualités et des pouvoirs et qui étaient heureux de considérer sa bienveillance comme une «faveur divine» avaient de quoi s'attrister de la désillusion provoquée par cette disposition de la loi: «Le président de la République est le Chef d'Etat.» Rauf Bey n'avouait pas son hostilité à l'égard de la République. Mais le fait qu'il parlait le jour même de sa proclamation de la nécessité de certaines conditions — pour qu'elle pût se maintenir — n'indique-t-il pas clairement qu'il ne croyait pas que le bonheur de la nation pût être assuré par la République?

Il prétend qu'il s'agit, en l'espèce, d'un changement de nom, d'une modification de forme au sommet, et s'efforce d'insinuer l'idée que la proclamation de la République fut un acte puéril et précipité. Il finit par dire que ce serait commettre une grave erreur que de croire que le régime républicain satisferait aux véritables besoins. Ne démontre-t-il pas par là à quel point il est tout à fait indifférent à l'égard de ce régime et combien il en est éloigné?

Pour appuyer sa conviction finale, Rauf Bey rappelle les «expériences amères d'un passé tout récent».

Messieurs, que voulait-il faire comprendre à l'opinion publique par un tel avertissement? Quel est le danger qu'il désire épargner à la nation? Je pense qu'il n'est pas difficile de le deviner.

Jusqu'à ce que l'on parvienne à assurer le Khalifat sur le siège de Chef d'Etat, Rauf Bey ne veut pas que ce siège soit occupé par un autre, sous un nom différent; mais, puisque cette occupation s'est produite, Rauf Bey incite l'opinion publique à une réaction pour faire annuler cette mesure. Pour un homme qui prétend qu'on a commis une faute grave en adoptant

la forme républicaine, il est naturel de penser qu'il y aurait bénéfice à rebours chemin dans la voie de l'erreur, à quelque point que l'on soit arrivé.

Lorsqu'il vient à parler de la manière dont la République a été décidée et proclamée, Rauf Bey s'exprime en ces termes: «On dérouta les esprits et, par la suite, on arrêta la forme républicaine et proclama la République, en un seul jour. Ce qui induisit le peuple à croire et à craindre que cette forme ait été créée comme fait accompli par des gens irresponsables.

«Cet émoi est très logique et l'on doit être satisfait de constater que la nation, mise en éveil par les épreuves traversées, ait acquis une certaine circonspection. Personnellement, j'en suis satisfait.»

Messieurs, c'est la Grande Assemblée Nationale qui a arrêté et proclamé en un jour la forme de la République; cette même assemblée qui — comme dit fort bien Rauf Bey, lui-même — «est la pierre angulaire de notre lutte d'indépendance et qui a donné la preuve effective de sa grande capacité d'exercer la souveraineté nationale sans réserve ni restriction. Si, en parlant de personnes irresponsables, il vise celui qui engagea l'Assemblée à proclamer la république et qui lui présenta une motion dans ce sens, je dirai que c'est moi qui fis tout cela et ce ne serait pas une erreur d'admettre que Rauf Bey était en état de s'en rendre compte mieux que tout autre.

Au cas où cette présomption serait erronée, il faudrait en conclure que Rauf Bey ne m'a jamais connu, lui qui se déclarait animé à mon égard, non seulement de sentiments de camaraderie et de fraternité existant entre nous depuis des années, mais encore de sentiments de confiance — d'ailleurs partagés — et de profond respect.

Interpréter mes actes comme étant de nature à alarmer le public, et s'exprimer dans ce sens en s'arrogeant le droit de parler au nom du public, qui pourtant, en avait manifesté de la joie, c'est essayer par artifice de semer cette alarme.

A Rauf Bey qui se déclare «personnellement satisfait», on peut rappeler à cette occasion le point suivant: «Ce n'est pas de la sorte qu'on doit s'exprimer à l'égard d'un homme qui s'est voué à développer chez le peuple les sentiments de vigilance et de circonspection. Il n'avait ni autorité ni droit pour exprimer, plus que moi, sa satisfaction de constater chez le peuple les manifestations de cette sensibilité.»

Lorsque Rauf Bey accepta, telle quelle, la clause de l'armistice de Moudros relative aux questions stratégiques qui exposait tout le pays à l'occupation ennemie, a-t-il senti alors combien la nation était inquiète et navrée ?

Ce personnage, en faveur de qui ses partisans on mené, même au lendemain de la République, une campagne organisée, mettant au bas de son portrait la sempiternelle légende: «Rauf Bey, signataire de l'armistice de Moudros, qui s'en est vengé à Lausanne», ce personnage, dis-je, ne doit pas pousser les choses jusqu'au point de prétendre qu'il a saisi mieux que nous les aspirations réelles et les sentiments intimes de la nation, ni qu'il montre à ces aspirations et à ces sentiments un intérêt plus vif que le nôtre.

Dans un autre passage de ses assertions, Rauf Bey dit ceci: «Les hommes responsables éclaireront la nation et satisferont les esprits, en exposant ces vérités, (les raisons de la proclamation de la république) par le canal de la Grande Assemblée, qui est l'autorité la plus compétente pour délibérer et décider.

Connaître ces vérités est un droit naturel de l'opinion publique.» Messieurs, ces paroles manquent de logique. Rauf Bey avait commencé par dire: «c'est l'Assemblée qui exerce la souveraineté nationale sans réserve ni restriction». Quels sont, alors, ces hommes responsables qui lui demanderaient pour la communiquer ensuite au peuple, l'explication des raisons pour lesquelles elle a adopté une résolution légitime de haute importance et proclamé cette résolution?

Lorsqu'un régime est changé dans un pays, dans un corps social, il faut bien que ce changement ait ses raisons. Mais ceux qui font cette révolution, sont-ils tenus de convaincre leurs adversaires qui s'entêtent à ne rien entendre? La République avait sans doute ses partisans et ses adversaires.

Au cas même, où ces partisans auraient essayé d'expliquer aux adversaires les considérations pour lesquelles ils avaient crû devoir proclamer la République, et de prouver qu'ils avaient eu raison de penser et d'agir ainsi, peut-on supposer qu'ils seraient parvenus à briser leur entêtement volontaire? Il va sans dire que les partisans auraient réalisé leur idéal —s'ils en étaient capables — d'une façon ou d'une autre, soit par l'insurrection soit par la Révolution, soit par les voies légales. C'est là le devoir de tout homme qui porte en lui un idéal révolutionnaire.

Par contre, ce que l'opposition ne manquera pas de faire, c'est de soulever des objections, d'élever des clameurs, de se livrer à des tentatives réactionnaires, tout comme le firent Rauf Bey et consorts, lors de la proclamation de la République.

A la même époque, nos inspecteurs d'armées, se trouvant à İstanbul, exprimaient leurs vues et leurs sentiments, par des interviews accordées aux journalistes, ou par des discours prononcés dans les banquets organisés en diverses occasions.

A la suite de la proclamation de la République, il y eut aussi certains personnages et journalistes d'İstanbul qui eurent l'idée de faire jouer un rôle au Khalife. Les journaux publièrent toutes sortes de rumeurs ou de démentis sur la démission du Khalife, accomplie ou sur le point de l'être. Puis, on finit par écrire ceci :

«Il nous revient que la question ne se borne pas à un pareil bruit et qu'elle n'est pas de nature à pouvoir être résolue par un simple démenti. Il est un fait certain, c'est que la proclamation de la République a fait naître de nouveau une question de Khalifat.»

On écrivit que le Khalife «assis à son bureau», avait fait des déclarations à un rédacteur du journal le «Vatan», que le Khalife jouissait d'une grande popularité auprès de tous les croyants, qu'il recevait du monde musulman des milliers de lettres et de télégrammes, des coins les plus éloignés de l'Asie, que de nombreuses délégations lui venaient de beaucoup d'endroits, et on essayait par là de faire comprendre que l'autorité du Khalifat n'était pas de celles que l'on peut ébranler si facilement. Cela dit, on affirmait que le Khalife ne se retirerait pas, tant que l'Islamisme ne se serait pas déclaré contre lui. On disait en même temps :

«Le Gouvernement, absorbé par de multiples questions intérieures, n'a pas pu s'occuper de fixer les attributions du Khalifat.

Le monde de l'Islam sait sans doute que le Gouvernement est très occupé par des questions intérieures et trouve naturel qu'il n'ait pu encore se consacrer aux attributions du Khalifat.»

Tout en nous adressant, par ces phrases, une invitation à déterminer les attributions du Khalifat, on nous menaçait en quelque sorte en nous faisant savoir que le monde islamique, qui nous avait excusés jusqu'alors, pourrait fort bien ne pas le faire à l'avenir. On essayait, d'autre part, d'attirer l'attention de l'Islamisme, afin de l'amener à nous influencer à ce sujet.

Cette publication du journal «Vatan», datée du 9 novembre 1923, fut suivie d'une lettre ouverte au Khalife parue dans le journal «Tanin» du 10 du même mois. Pour prouver jusqu'à quel point la nation était atristée des rumeurs qui couraient au sujet de la démission du Khalife, on avait inventé, dans cette lettre signée Lütü Fikri Bey, un incident survenu à bord d'un bateau. «Dès que les passagers avaient appris ces rumeurs, ils auraient été saisis d'inquiétude et de tristesse. Même ceux qui ne se connaissaient pas se seraient livrés à de longues discussion à cœur ouvert. Un souci commun en aurait fait des amis en un instant.»

«Je souhaite de cœur, disait Lütü Fikri Bey, je souhaite de toute mon âme que cette rumeur de démission soit à jamais enterrée; car un tel événement serait néfaste pour le monde entier.» De plus, Lütü Fikri Bey cherchait à insinuer à la nation l'idée que voici: «On doit constater avec surprise et regret que ceux qui s'attaquent à ce trésor moral, il veut dire le Khalifat, ne sont pas des étrangers et n'appartiennent pas non plus à des nations musulmanes jalouses des Turcs. C'est nous, les Turcs, qui nous livrons à des tentatives pouvant aboutir à ce que ce trésor nous échappe à tout jamais.»

Messieurs, les étrangers ne s'attaquaient pas au Khalifat; c'est la nation turque, elle-même, qui n'arrivait pas à se mettre à l'abri d'une agression. Les nations qui s'attaquaient au Khalifat n'étaient pas celles des nations musulmanes qui étaient jalouses des Turcs, mais c'étaient des peuples musulmans qui avaient combattu contre les Turcs aux Dardanelles, en Syrie, et en Irak, sous les drapeaux des Anglais et des Français.

Dans le but d'attaquer facilement la nation turque, on disait que l'abolition du Khalifat, dont on préférait le maintien, serait un suicide pour le monde turc, et l'on prétendait qu'en proclamant la République nous autres Turcs cherchions à abolir le Khalifat.

De telles publications ne restaient sans doute pas sans effet.

La manière de voir que Lütü Fikri Bey exposait dans sa lettre ouverte parue dans le Tanin, fut confirmée, le lendemain, par le rédacteur en chef du même journal.

Si l'on parcourt l'article de fond paru dans le Tanin du 11 novembre 1923, sous le titre de «Et maintenant autour de la question du Khalifat», on verra que ceux qui n'avaient pas pu empêcher la proclamation de la République, manœuvraient pour maintenir coûte que coûte le Khalifat. Le Tanin, qui essayait de gagner les esprits en faveur de la dynastie en

publiant les lettres des princes ottomans, alléguait dans cet article que les droits de la dynastie avaient été en butte à une vilaine agression, et que les agresseurs appartenaient à l'élite de notre parti. Puis, après avoir débité tout ce qui était nécessaire pour discréditer la République aux yeux de la nation, l'article passant au bruit de démission du Khalife poursuivait: «Nous sommes en présence d'une décision prise en secret. Il est vraiment pénible de constater que l'Assemblée Nationale soit enchaînée à ce point, et réduite à enregistrer les résolutions prises en dehors.»

On voulait, par là, inciter l'Assemblée contre nous et assurer que celle-ci, après avoir voté la proclamation de la République, s'abstint à tout le moins de faire de l'abolition du Khalifat un fait accompli.

Le rédacteur en chef du Tanin exposait ses vues et réflexions concernant le Khalifat dans ces lignes:

«Point n'est besoin d'une grande sagacité pour comprendre que, si nous perdons le Khalifat, l'Etat turc, consistant en cinq ou dix millions d'âmes, ne jouira plus d'aucune considération dans le monde mahométan, et, que de plus, aux yeux de la diplomatie européenne, nous nous abaisserons au degré d'un petit Etat n'ayant aucune valeur.

Est-ce là le nationalisme? Tout Turc, animé d'un véritable sentiment national, est tenu de rester de toutes ses forces attaché au Khalifat.»

Messieurs, comme j'ai déjà exposé mes vues sur le Khalifat, je crois inutile de soumettre ces propos à une nouvelle analyse. Je me bornerai à dire simplement qu'il est facile de comprendre qu'une forme de gouvernement, exigeant un attachement absolu au Khalifat, ne saurait être la République.

Je vais attirer votre attention sur quelques autres passages de l'éditorial du Tanin:

Faire naître le danger de perdre le Khalifat, patrimoine de la dynastie ottomane à jamais acquis pour la Turquie, serait, à se qu'il semble, un acte absolument inconciliable avec la raison, le patriotisme et le sentiment du nationalisme.»

Le rédacteur en chef du Tanin s'était déclaré républicain; mais un républicain qui voulait un membre de la dynastie à la tête du gouvernement républicain, en qualité de Khalife. Sans quoi, l'acte accompli serait, disait-il, inconciliable avec la raison, le patriotisme, et le sentiment du nationalisme.

Nous devrions, à son avis, protéger le Khalifat, de manière à rendre absolument impossible qu'il nous échappe. Les manœuvres ainsi déroulées avaient avorté...

Messieurs, la signification de ces écrits, et le but visé par ces raisonnements s'expliquent facilement aujourd'hui. Demain, on les comprendra mieux encore. Ne supposez pas que les générations futures s'étonneront de voir qu'à la tête de ceux qui attaquaient impitoyablement la République, le jour même de sa proclamation, se trouvaient précisément ceux qui se prétendaient républicains ! Au contraire.

Les fils éclairés et républicains de la Turquie n'éprouveront aucun embarras pour analyser et pénétrer la véritable mentalité de ces prétendus républicains. Ils comprendront facilement qu'il était impossible de maintenir une forme gouvernementale qui, fût-elle proclamée République, aurait impliqué l'obligation de conserver à sa tête, sous le titre de Khalife, une dynastie pourrie et cela de façon à ne jamais pouvoir l'éloigner.

Messieurs, dans les publications de ce moment, il s'agissait aussi de deux autres questions: l'une était mon indisposition et l'autre les services rendus dans la Turkestan par Enver Pacha, qu'on prétendait vivant...

Il paraît que ce dernier travaillait, durant son séjour à l'étranger, à la cause du panislamisme; qu'il se servait du titre de «gendre du Khalife» et qu'il avait même fait graver ce titre sur un côté d'un sceau qu'il s'était fait faire au Turkestan.

Il va sans dire que ce n'était pas sans but qu'on agitait constamment ces deux questions.

Messieurs, ces publications que je viens de relever, de même que l'attitude de certains personnages, pourraient être succinctement définies comme suit:

«La souveraineté nationale constitue la base. Elle est la force évoluée de la République. Le peuple turc a réalisé la souveraineté nationale. Il est donc inutile de proclamer la République. C'est une erreur. En Turquie, la forme gouvernementale la plus appropriée consiste en un régime constitutionnel impliquant un membre de la dynastie ottomane comme Chef d'Etat, tout en maintenant le principe de la souveraineté nationale, mais sans proclamer la République.

Il en est de même en Angleterre, où malgré la souveraineté nationale, il existe à la tête de l'Etat un roi qui est en même temps Empereur des Indes.»

Les personnages qui s'étaient ralliés à ce principe, s'étaient presque révélés par leurs dires, par leur attitude et par leurs publications. On pouvait admettre que Rauf Bey avait été élu à la présidence de ce groupe.

Ce groupe, composé de divers éléments de diverses tendances, avait cru trouver en la personne de Rauf Bey le défenseur le plus approprié pour faire valoir leurs visées. Ils croyaient pouvoir fonder sur lui les plus grandes espérances.

Sur ces entrefaites, Rauf Bey partit pour Ankara. Au dire du journal «Vatan», une grande foule vint l'accompagner à la gare. Kazım Karabekir Pacha, Refet Pacha, Ali Fuad Pacha, Adnan Bey étaient à la tête de cette foule. En parlant de ce fait, le «Vatan» annonçait à la nation la ligne de conduite politique que Rauf Bey suivrait à Ankara, au sein de l'Assemblée. On disait d'une façon explicite que l'activité de Rauf Bey ne serait pas personnelle et négative, qu'il aurait en vue d'assurer le bien-être de la nation et le respect des lois; qu'il défendrait à l'Assemblée des principes salutaires en y créant un élément d'ordre et de discipline.

On ne saurait, sans doute reconnaître au propriétaire du journal «Vatan» le droit de fournir lui-même de pareils renseignements et affirmations.

Rauf Bey avait été élu député au nom de notre parti. Il devait suivre notre programme et ne pas adopter une plate-forme indépendante avant de se séparer du parti. Or, il n'avait pas encore révélé sa dissidence. Il avait même, par sa persistance à rester attaché au parti, confirmé qu'il ne Nurrissait pas l'intention de s'en séparer. On ne pouvait pas s'expliquer la politique personnelle qu'il poursuivait en restant attaché au parti, tout en violent la discipline.

Messieurs, il fut bientôt aisé de découvrir le résultat auquel il essayait d'arriver par une telle ligne de conduite. Si vous le désirez, je vais vous édifier sur ce point:

Après son arrivée à Ankara, Rauf Bey entra, comme un camarade, en contact fréquent avec les membres du parti. On remarquait, néanmoins, que tous ces entretiens avaient en vue la réalisation d'un but.

Il se mit à monter contre nous les camarades et le parti, par des assertions du genre que voici: «On s'est beaucoup hâté de proclamer la République. Ce sont des personnages irresponsables qui en sont la cause. Il faut pénétrer les dessous de cette conduite. L'Assemblée doit être en état de sauvegarder dans toute son étendue la souveraineté nationale. On ne saurait prévoir où l'on en arriverait, si l'on se résignait à être guidé par

des visées obscures. Quelle est la raison qui a nécessité la proclamation de la République? Il faut qu'on nous prouve que celle-ci nous est vraiment utile et nécessaire.»

Comme supplément à ses déclarations faites à İstanbul, Rauf Bey avait dit: «l'Assemblée et le gouvernement doivent démontrer à la nation que cet empressement avait une raison logique et légitime, et ils le feront.» On comprenait donc très bien que les entretiens qu'il avait jour et nuit, tendaient à faire épouser ses vues aux membres de l'Assemblée et du parti. Une fois qu'il aurait réussi dans cette entreprise, il tâcherait de remettre en discussion la question de la proclamation de la République. Il faisait donc cela dans le but d'obliger l'Assemblée et le Gouvernement à démontrer qu'il y avait une raison plausible pour proclamer la République.

A son avis, et selon la conception de ses partisans, il serait difficile de donner cette raison et aussitôt que l'erreur commise serait mise en évidence, on se mettrait à l'œuvre pour la rectifier!

Messieurs, il suffit d'un délai d'une semaine pour pénétrer le but et les intentions de Rauf Bey. Il va sans dire que les républicains ne pouvaient souffrir plus longtemps une activité de cette nature, quel qu'en fût le promoteur. Ceux qui sentirent le jeu que Rauf Bey essayait de mettre en scène, décidèrent de l'appeler à un examen dans une réunion du parti. Vous vous souvenez de cette réunion. Les discussions qui y eurent lieu ayant été publiées in extenso vous devez en avoir pris connaissance. Je ne vais pas entrer dans les détails de la discussion. Toutefois, dans le but d'éclairer l'opinion publique, je crois utile d'analyser la situation d'alors, pour faire ressortir le sens réel du résultat final.

D'abord, je dois dire franchement que Rauf Bey fut en butte à l'attaque, alors qu'il était encore occupé à achever ses préparatifs d'offensive. Il est vrai que les publications hostiles de certains journaux, l'attitude que l'on fit prendre au Khalife et à l'un des princes, les visites faites au Khalife par Rauf Bey, Adnan Bey et par certains commandants, ainsi que les critiques outrageantes adressées à ceux qui parlaient ou écrivaient contre le Khalife et le prince, n'avaient pas manqué d'éveiller dans le pays certaines incertitudes et de troubler les esprits.

Mais, il paraît que cela n'avait pas suffi pour passer à l'offensive et que l'on avait senti la nécessité de travailler à Ankara les membres de l'Assemblée.

C'est au cours de ces préparatifs, que Rauf Bey fut devancé. Une motion fut présentée à la présidence du groupe du parti. C'est İsmet Pacha qui en était le président. La motion portait que «les déclarations de Rauf

Bey parues dans les journaux d'Istanbul étaient de nature à affaiblir la République, en raison de leur caractère hostile, et que l'impression s'était créée qu'un parti d'opposition venait de se former autour de l'auteur de ces déclarations», et elle contenait la proposition que le fait fût soumis aux délibérations du groupe du parti.

Le jour de cette séance, soit le 22 novembre 1923, je me tenais avant la réunion, dans la pièce attenant à la salle de délibération. Rauf Bey y vint pour me prier de ne pas intervenir dans la discussion parce que, disait-il, il lui était impossible de me donner la réplique.

Je lui répondis que je n'interviendrais pas dans la discussion, que je n'avais nullement l'intention de prendre la parole, mais que j'entrerais dans la salle de réunion pour suivre le cours du débat en ma qualité de président du parti. Il me pria aussi de ne pas entrer dans la salle. Je m'y refusai.

Quelle était la véritable raison, pour laquelle il voulait éviter ma présence et mon intervention? Était-ce vraiment son respect à mon égard qui l'empêchait de s'expliquer en ma présence, ou de me contredire? On ne saurait le croire. D'après ce que je comprenais, Rauf Bey voulait avoir comme interlocuteur et adversaire İsmet Pacha. Il présumait en outre qu'en mon absence, il y aurait quelques membres du groupe qui prendraient parti pour lui.

Le groupe du parti se réunit sous la présidence d'İsmet Pacha, qui la céda à un autre, après avoir exposé l'objet et l'importance de la discussion, et déclaré que peut-être lui aussi aurait à prendre la parole à la tribune.

A la suite des explications fournies par l'auteur de la motion, Rauf Bey prit longuement la parole. Il dit qu'un malentendu avait surgi à propos de ses déclarations à Istanbul et qu'ils s'était entretenu avec les camarades pour le dissiper, puis il ajouta ceci: «S'il y a un point que nous voudrions critiquer, c'est l'œuvre-même.» Je reprends textuellement ses paroles: «Aucun de nous ne peut, je pense, contester que les erreurs commises dans l'application de très solides principes commencée avec une entière sincérité, ont eu pour résultat d'infirmier ces principes, qui pourtant ont coûté tant de sacrifices.» Arrêtons-nous un instant sur ces deux phrases: Quelle est l'œuvre que veut critiquer Rauf Bey? Est-ce la République ou sa proclamation? L'œuvre, c'est la République. Sa proclamation peut avoir eu lieu de telle ou telle façon.

Et quel est le principe solide dont il parle? Est-ce celui de la République? Est-ce la République qu'il craint de voir estropier à la suite des erreurs commises dans l'application?

Messieurs, il s'agit de la République elle-même, et aussi de sa proclamation.

Or, il ne s'était pas encore passé un laps de temps assez long pour qu'on pût prétendre que les phases d'application aient présenté des défauts. Le désappointement manifesté par Rauf Bey date du lendemain même de la proclamation de la République, et il avait fait ses déclarations deux ou trois jours après. Essayant d'interpréter à sa façon le sens et l'esprit de chacune de ses déclarations, il dit: «Mes sentiments font que je ne suis partisan d'aucun autre régime que la République.» Cet aveu de Rauf Bey fut accueilli avec satisfaction, et par des cris de «Bravo!»

Est-ce que Rauf Bey était sincère lorsqu'il parlait de «ses sentiments chers et sacrés»? Sans hésiter, je dis «non»; car je sais que c'était Rauf Bey qui, lors de son départ d'Ankara, avait répondu à Kazım Pacha (président de l'Assemblée) qui lui parlait de la République, de la façon suivante: «Si tu peux l'empêcher, tu auras rendu au pays un très grand service!»

Rauf Bey essaya également de faire croire à un malentendu, en disant qu'il avait voulu désigner certains conseillers et spécialistes lorsqu'il parlait «des personnes irresponsables qui avaient combiné et proclamé la République».

«On ne doit donc pas conclure de ce langage que tel ou tel est irresponsable. Ce serait une erreur de s'attendre à une telle chose de ma part.»

Il était évident que par ces explications tendancieuses, Rauf Bey cherchait au cours de cette réunion à battre en retraite sur certains points, afin d'arriver, grâce à ce faux-fuyant, à exposer ses vues, sans indisposer le parti contre lui.

En effet, il n'avait pas renoncé à son point de vue essentiel. Remarquez, par exemple, les paroles qui suivent: «Vous vous souvenez qu'en réponse à la question: «Quelles est la forme du gouvernement turc? notre éminent président avait proclamé de cette tribune comme une réponse positive, que cette forme, c'était le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie. A quel régime ressemble-t-il? demanda-t-on.»—«A nous-mêmes,

avait-il dit; car nous ressemblons à nous-mêmes. C'est un régime qui nous est particulier.» C'était-là une réponse éloquentes qui m'avait rassuré.

«Il est bien difficile d'y porter une objection. Je ne pense pas qu'il y ait, soit à l'intérieur, soit à l'étranger des gens qui contesteraient équitablement la justesse de cette assertion. Mais voilà qu'après ces paroles rassurantes et élevées, le régime dont il s'agit nous est présenté comme ne pouvant plus subsister et cela, à la suite d'une crise de cabinet. Le titre donné au gouvernement est remplacé par celui de République, ce qui revient au même à un nom près. N'est-ce-pas avouer qu'une crise a suffi à démontrer que le régime ancien qui avait tant mérité notre confiance et auquel le peuple croyait vraiment, n'était que boiteux puisqu'il dût être remplacé par un autre régime.

«Persuadé que vous ne tiendrez pas ceux qui sont animés de tels sentiments pour des réactionnaires, je dirai que certaines personnes furent dans le doute et l'incertitude en se demandant, si ce régime ne serait pas à son tour jugé insuffisant et s'il y avait quelque'autre forme encore plus parfaite.

«Faut-il s'attrister ou bien se montrer satisfait lorsqu'un peuple, partisan de la République, et convaincu du fait que la République n'est pas en cause, tant que la souveraineté nationale reste entre les mains de la nation, s'émeut et s'inquiète pourtant à l'idée de se trouver en présence d'un autre régime, faute d'avoir su appliquer celui de la République?»

Messieurs, pour passer du régime monarchique au régime républicain, nous avons traversé, comme on le sait, une période de transition. Durant cette époque, deux idées et conceptions s'entrechoquèrent constamment. L'une d'elles visait à maintenir la monarchie. Les partisans de cette idée étaient en évidence. L'autre idée voulait le régime républicain, en mettant fin à l'ère de la monarchie. Cette idée était la nôtre.

Nous trouvions des inconvénients à manifester clairement notre pensée. Par conséquent, force nous était d'écarter du domaine de l'application, les idées professées par les monarchistes, tout en préservant à nos idées, des chances d'application pour arriver à un résultat plus tard, lorsque le moment serait venu.

Lors de la promulgation des lois nouvelles, et surtout de la loi constitutionnelle, les monarchistes insistaient dans leur demande de préciser les droits et les prérogatives du Sultan et Khalife, tandis que nous, de notre côté, nous croyions utile de passer ce point sous silence.

Nous disions donc que le moment n'était pas venu, ou qu'il n'était pas nécessaire de discuter ce point.

Evitant de parler de la République, nous nous employions à organiser l'administration de l'Etat sur la base des principes de la souveraineté nationale et à lui imprimer une forme lui permettant de s'acheminer peu à peu vers la République. Il était nécessaire de persister à prêcher qu'il n'existait pas une autorité supérieure à la Grande Assemblée, et de démontrer la possibilité de gouverner le pays, sans la monarchie et sans Khalife.

Sans nommer le chef de l'Etat, nous avons confié dans la pratique les attributions de cette magistrature au président de l'Assemblée qui les exerçait effectivement.

De fait, le véritable président de l'Assemblée était son vice-président. Le gouvernement existait, mais il portait le titre de «Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale». Nous nous abstenions de passer au système de «cabinet», parce que les monarchistes auraient aussitôt essayé de démontrer que le Padichah devait faire usage de ses prérogatives.

Durant les phases de la lutte, lors de la période transitoire, nous étions forcés de faire adopter cette forme moyenne, ce système du Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale.

Nos adversaires, soucieux de nous faire exprimer explicitement le nom du régime constitutionnel, trouvaient à juste titre, que cette forme-là était imparfaite, et ils exposaient leurs objections dans les termes suivants: «A quoi et à quel régime ressemble-t-il, le régime que vous voulez créer?» A des questions de ce genre, posées dans le but de nous engager à nous expliquer, nous étions obligés, pour imposer le silence, de donner des réponses qui convenaient aux exigences de l'époque.

Rauf Bey dit que l'une de ces réponses lui paraissait incontestable et de nature à rassurer sa conscience, et c'est sur elle qu'il appuie ses vues et ses assertions.

«Après ces paroles rassurantes et élevées», il ne veut pas convenir que la forme de gouvernement de la Grande Assemblée soit boiteuse. L'idée suivante constituait son argumentation: Si cette forme est boiteuse, nous devons craindre que ceux qui nous l'ont imposée en son temps ne nous mettent, un jour, en présence d'une autre forme de gouvernement en estimant que le régime républicain qui vient de nous être imposé cette fois-ci est également imparfait.

Le manque de logique de cette argumentation est de toute évidence. Un personnage dont «les sentiments sacrés le portent à n'être partisan d'aucun autre régime que la République» et qui savait fort bien que le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale était une nécessité de la période de transition, ce personnage pouvait-il s'accrocher à l'idée fixe de ce régime, et s'inquiéter de ce que l'on pourrait chercher à trouver un autre régime, par ce que l'on considérerait la République comme une forme de gouvernement également imparfaite?

Ce que Rauf Bey entendait par «une autre forme qui suivrait la République» a sa signification. Il voulait dire par là que ceux qui proclamèrent la République et éloignèrent ainsi de la couronne la dynastie ottomane, finiraient par occuper eux-mêmes le trône, rétablissant ainsi le régime monarchique.

L'histoire ne cite-elle pas des exemples à ce sujet? les personnes qui se posent cette question, en sont inquiètes.

A la fin de ses déclarations, Rauf Bey s'exprime clairement sur le point que je viens de signaler. En relevant que le peuple veut la République, il fait textuellement la déclaration étrange que voici: «Nous la voulons, mais peut-être que nous ne pourrons la mettre en application...»

Messieurs, nombreux furent les orateurs qui discutèrent avec Rauf Bey et qui émirent d'intéressantes réflexions. İsmet Pacha entre autres fit des déclarations détaillées et d'une grande valeur. Je vais reproduire ici quelques-unes des paroles d'İsmet Pacha, dont la lecture sera toujours profitable :

«Lorsque, dit-il, l'objet de la discussion porte sur une forme essentielle de gouvernement, les vues et ressentiments exprimés en l'occasion doivent être laissés de côté. Il y a tout un monde qui nous regarde et qui nous écoute.» Peu après, il poursuivit: «La proclamation de la République envahit le terrain comme l'idéal sacré d'une nation, comme une flamme.

Lorsque la République est proclamée, on est témoin de toutes sortes de démonstrations attestant l'ardeur de cette nation. Si le troisième, ou le cinquième jour de la proclamation, un prince dépossédé de ses droits se jette en avant pour se défendre, le monde, surtout celui des penseurs, ne doute pas de la puissance de cette République.»

İsmet Pacha expliqua alors les effets pernicieux de l'attitude observée à İstanbul à la suite de la proclamation de la République. En analysant les déclarations de Rauf Bey, il émit cette réflexion: «Nous ne pouvons pas faire

que les mots ne signifient autre chose, c'est-à-dire ceci, que Rauf Bey fait preuve de ses hésitations et de son inquiétude en disant que l'essentiel, c'est la souveraineté nationale.»

Puis, s'adressant à Rauf Bey, il lui dit ceci:

«Rauf Bey, nous faisons de la politique. Il importe que nous nous avertissions de nos fautes, une à une.

Avez-vous jamais vu, que le promoteur d'une simple entreprise commerciale ait, au début, la conviction de risquer son capital et qu'il l'engage dans le péril tout en croyant qu'il ne va pas réussir? Un homme qui entreprend une affaire, s'assure d'abord de pouvoir la mener à bonne fin et il commence à travailler ensuite. Aux époques de transition, notamment, il n'est pas permis aux hommes d'Etat, aux hommes politiques de manifester n'importe quel doute. Ce serait une faute, et vous l'avez commise, Rauf Beyefendi.»

Ensuite, İsmet Pacha répond aux déclarations de Rauf Bey, par lesquelles celui-ci avait dit que ce serait «une grande erreur de penser que l'on sauvegarderait les intérêts de l'Etat, et satisferait aux besoins publics par des changements de régime dans la couche supérieure.»

İsmet Pacha demanda à Rauf Bey: —Vous vouliez résoudre la question de la Présidence d'Etat? Comment l'auriez-vous résolue? Combien y avait-il de solutions?

Répondant à l'opinion selon laquelle on avait manifesté de la hâte, İsmet Pacha déclara: «Camarades, il ne peut être question de hâte pour un résultat qui a été trouvé tout naturel. C'est dans le cas, où l'erreur est possible qu'on peut parler de hâte...»

Dire que la République a été hâtivement proclamée peut donner à penser que, si elle avait été proclamée six mois plus tard au lieu de ce jour-là, elle eût peut-être pris une forme différente, et c'est bien le sens qu'on a voulu donner à cette observation.

Au cours de ses déclarations, Rauf Bey a voulu comparer notre façon d'agir dans la proclamation de la République, aux procédés de l'ancien Comité Central.

Répondant à ce point, İsmet Pacha fit observer: «Le Comité Central défend son propre point de vue dans les journaux et par les soins de représentants qui lui ont permis de vivre dans ce pays et l'ont défendu

pendant des années. Ils se servent des opinions de Rauf Bey comme d'une arme. C'est malheureux.»

Dans ses déclarations ultérieures, Rauf Bey répondit à ces paroles de la façon suivante: «Le Tanin s'est servi comme d'une arme de mes allusions au Comité Central. Il paraît que le Tanin et le Tevhid-i Efkâr s'en sont servis, mais je vous affirme que je n'en sais rien.

Abordant la question de la visite faite au Khalife par Rauf Bey et ses collègues, İsmet Pacha fit cette observation:

«La question de la visite au Khalife, c'est la question du Khalifat-même. En tant qu'homme d'Etat, nous ne saurions jamais oublier que les armées du Khalifat ont mis ce pays en ruines d'un bout à l'autre. Nous ne devons jamais perdre de vue la possibilité de la création d'armées du Khalifat... C'est à l'armée du Khalifat que la nation turque doit ses souffrances les plus cruelles. Elle n'en souffrira plus.

Nous n'oublierons jamais que c'est un Fetva du Khalife qui nous a jetés dans la tourmente de la guerre mondiale. Nous n'oublierons point que, lorsque la nation voulut se soulever, un Fetva du Khalife provoqua contre elle une ruée plus abominable encore que celle de l'ennemi.

Si, à une époque quelconque de l'histoire, un Khalife se met en tête de s'immiscer dans les destinées de ce pays, nous lui couperons immanquablement la tête.»

A ces déclarations, accueillies par des «Bravos» et des applaudissements, İsmet Pacha ajouta les paroles suivantes:

«Au cas où un Khalife quelconque, obéissant à une tradition, prendrait implicitement ou explicitement l'attitude d'un homme qui paraît s'intéresser aux destinées de la Turquie, ou aurait une mentalité qui le ferait songer à se donner des airs protecteurs et bienveillants vis-à-vis des hommes d'Etat turcs, nous considérerions ces gestes comme étant absolument contraires au principe de l'existence du pays. Nous considérerions cette attitude comme un acte de haute trahison.»

A la fin de ses déclarations, İsmet Pacha mit sur le tapis la question suivante: «Rauf Bey a-t-il pris la décision de retirer celles de ses déclarations qui sont en contradiction absolue avec notre manière de voir, et de marcher d'accord avec le parti du peuple? Ou bien, restant attaché à ses idées, adopterait-il la résolution de travailler en dehors de notre parti et de prendre position contre nous à l'Assemblée?

C'est à lui qu'il appartient de décider.»

Après s'être de nouveau longuement défendu et avoir déclaré qu'il ne formerait pas un nouveau parti, qu'il ne quitterait pas le parti du peuple, Rauf Bey termina ses déclarations par des paroles empreintes de modestie destinées à exciter les sentiments de magnanimité et de compassion de l'Assemblée et quitta la salle des séances.

Les orateurs restèrent sans interlocuteurs. Rauf Bey ayant reconnu être tombé dans l'erreur et s'étant déclaré républicain, on jugea les débats suffisants. On se contenta de prendre la décision de transmettre à la presse un communiqué destiné à écarter les soupçons provoqués dans les esprits et de faire imprimer et distribuer le procès-verbal des débats.

Maintenant, Messieurs, que signifie cette décision?

Les déclarations confuses et équivoques de Rauf Bey, par lesquelles il affirmait ses sentiments républicains avaient-elles effectivement satisfait le parti? La conviction s'était-elle faite réellement qu'il pourrait travailler au sein du parti avec les mêmes sentiments et les mêmes idées que nous?

Cette décision du parti était-elle la décision que réclamait le véritable résultat des débats? Non.

Dans ce cas, quels étaient les facteurs qui firent qu'on se contenta de cette décision?

Je vous expliquerai ce point en quelques mots. Rauf Bey, d'un bout à l'autre de ses déclarations, semblait, par son attitude et son langage, s'en être remis à la générosité et aux bons sentiments des membres du parti. D'autre part, les déclarations de Rauf Bey étaient si incohérentes et si décousues qu'il n'était pas facile pour tout le monde de déterminer tout de suite dans quelle mesure ses propos étaient sincères et sérieux. Il faut avouer que le facteur intime le plus important, qui avait provoqué l'hésitation et le relâchement dans les sentiments et les idées, était la propagande hostile faite avec les mots «fait accompli», «irresponsable», «après la République».

Il est très certain que l'état d'esprit de ceux qui donnaient à la situation la signification d'un conflit entre İsmet Pacha et Rauf Bey n'ayant pas de rapport avec la question de la République, a poussé à l'adoption d'une décision qui n'avait pas de sens.

Messieurs, cette décision fournit à Rauf Bey et à ses amis l'occasion de travailler quelque temps encore dans le parti-même, à l'effondrement de celui-ci.

D'autre part, les publications portant atteinte aux intérêts supérieurs du pays et de la République, que certains journaux d'İstanbul continuaient à faire paraître, créèrent à İstanbul une atmosphère telle, que l'Assemblée considéra nécessaire d'y envoyer un tribunal d'Indépendance.

Honorables Messieurs,

J'aborderai encore une fois la question du Khalifat et celle du Khalife, qui à propos de tous les problèmes qui se posaient et à chaque phase de notre action, faisait parler de lui-même.

Au début de l'année 1924, on avait décidé, de procéder à un «jeu de guerre» (Kriegsspiel) de quelqu'envergure. Il devait avoir lieu à İzmir. Je partis pour cette ville, à cette occasion, au commencement de janvier 1924.

J'y passai près de deux mois.

Etant sur place, je jugeai que le moment était venu d'abolir le Khalifat. Je tenterai de résumer, tel quel, le cours suivi par cette affaire.

Le 22 janvier 1924, je reçus d'İsmet Pacha, Président du Conseil, la dépêche chiffrée dont je vous donne lecture intégralement:

A Son Excellence Monsieur le Président de la République turque.
Télégramme chiffré.

Comme depuis quelque temps, on trouve dans les journaux des publications concernant la situation du Khalifat et la personne du Khalife, qui prêtent matière à malentendu, et comme le Khalife est fort affligé des publications qui paraissent sans raison et qui portent atteinte à son prestige, et particulièrement du fait que les chefs du gouvernement se rendant de temps à autre à İstanbul, de même que les corps officiels, s'abstiennent d'entrer en contact avec lui; le premier secrétaire m'informe que le Khalife avait songé à faire part de ses sentiments et de ses vœux à ce sujet, soit en envoyant son premier Chambellan à Ankara, soit en priant qu'on envoie auprès de lui, à İstanbul, un personnage digne de confiance, mais que, craignant que cette démarche ne fût mal interprétée, il déclarait y avoir renoncé.

Le Secrétaire Général s'étendant longuement sur la question des allocations, demande que l'on examine cette question et que l'on fasse le nécessaire au sujet de la communication du gouvernement, datée du 15 avril

1923, portant que le Ministère des Finances accorderait son aide dans le cas de dépenses dépassant les disponibilités du Trésor du Khalifat ou bien se trouvant en dehors des obligations de celui-ci. Le cas sera discuté au Conseil des Ministres. J'aurai l'honneur de communiquer à Votre Excellence le résultat de la discussion. İsmet».

Voici le télégramme que j'expédiai, me tenant à l'appareil, en réponse à cette dépêche d'İsmet Pacha:

A l'appareil.

İzmir.

Son Excellence İsmet Pacha, Président du Conseil, Ankara.

Réponse au télégramme chiffré du 22-1-1924.

C'est à l'attitude et à la manière d'agir du Khalife lui-même qu'il convient d'attribuer l'origine des malentendus et des interprétations défavorables concernant le Khalifat et la personne du Khalife. Dans sa vie privée et particulièrement dans sa vie publique, le Khalife paraît suivre le système des Sultans ses ancêtres. A preuve: les cérémonies du vendredi, les relations du Khalife avec les représentants étrangers, auprès de qui il envoie des fonctionnaires; ses sorties en grand apparat; la vie menée au palais, où il va jusqu'à recevoir des officiers de réserve, dont il écoute les doléances, mêlant ses larmes aux leurs. Lorsque le Khalife considère sa situation en se plaçant en face de la République turque et du peuple turc, il doit adopter comme terme de comparaison, la situation du Khalifat et du Khalife vis-à-vis du royaume britannique et de la population musulmane des Indes, du gouvernement afghan et de la population de l'Afghanistan. Le Khalife lui-même et le monde entier doivent savoir de façon catégorique que le Khalife et la charge du Khalifat, tels qu'ils ont été maintenus et existent, n'ont, en réalité, ni matériellement, ni politiquement parlant, aucun sens et aucune raison d'être. La République turque ne peut, en se laissant influencer par des sophismes, exposer au danger son indépendance et son existence.

La dignité du Khalifat ne peut, en dernière analyse, avoir pour nous d'autre importance que celle d'un souvenir historique. La demande du Khalife que les dignitaires de la République turque et les corps officiels entrent en contact avec lui, constitue une violation flagrante de l'indépendance de la République. Le fait d'envoyer son premier Chambellan à Ankara ou de demander à faire part de ses sentiments et vœux au gouvernement par l'entremise d'un personnage digne de confiance qui serait délégué auprès lui, est également une manière de prendre position contre le gouvernement de la République. Il n'a pas

compétence pour cela. Il est tout aussi exagéré qu'il charge le premier secrétaire de servir d'intermédiaire pour la correspondance entre lui et le gouvernement de la République. Il faut avertir le premier secrétaire d'avoir à s'abstenir de pareilles insolences. Des allocations inférieures à celles du président de la République turque doivent suffire de toute façon à assurer la vie du Khalife. Le faste et la pompe ne sont pas de mise. Il s'agit d'assurer un train de vie décent au Khalife. Je ne sais ce qu'on entend par «Trésor du Khalifat». Le Khalifat n'a pas et ne saurait avoir de Trésor. Si celui-ci lui vient en héritage de ses ancêtres, je vous prie de prendre et de me donner à ce sujet des renseignements officiels et clairs. Quelles sont les charges auxquelles il est impossible au Khalife de subvenir avec les allocations qu'il touche, et quelles sont les promesses et déclarations faites par la communication du gouvernement en date du 15 avril? Je vous prie de m'en informer. C'est un devoir que le gouvernement aurait dû accomplir jusqu'ici que de spécifier et fixer le lieu de résidence du Khalife. A İstanbul, un grand nombre de palais bâtis avec l'argent pris sur le pain du peuple, les meubles et effets de prix qu'ils renferment, tout cela, est voué à la destruction du fait que le gouvernement n'a pas exactement défini la situation. Il y a des rumeurs comme quoi ceux qui sont attachés au Khalife vendent ça et là, à Péra, les objets les plus précieux des palais. Le gouvernement doit placer ces richesses sous sa surveillance. S'il y a lieu de vendre, c'est au gouvernement de le faire. Il est nécessaire de procéder à un examen sérieux et à la réorganisation sérieuse des cadres administratifs du Khalifat, car l'existence de premiers «Chambellans», et de «premiers secrétaires», entretient toujours chez le Khalife, le rêve du pouvoir.

Si les Français, cent ans après la Révolution, trouvent encore aujourd'hui que c'est un inconvénient pour leur indépendance et leur souveraineté de laisser entrer en France les membres de la famille royale et leurs familiers, nous ne pouvons, nous, dans l'attitude à prendre à l'égard d'une dynastie et ses familiers avides de voir reluire à l'horizon le soleil du pouvoir absolu, sacrifier la République à des considérations de courtoisie et à des sophismes. Le Khalife doit savoir nettement ce qu'il est, ce que représente sa charge et se contenter de cette situation. Je vous prie de faire en sorte que le gouvernement prenne des mesures d'ordre fondamental et sérieuses et de m'en informer.

Le Président de la République turque

Ghazi Mustafa Kemal».

Après cette correspondance, İsmet Pacha et Kazım Pacha, Ministre de la Guerre, étaient arrivés à İzmir à l'occasion du «jeu de guerre». Le

chef de l'Etat-Major Général, Fevzi Pacha, s'y trouvait déjà. Nos opinions s'accordaient sur la nécessité de supprimer le Khalifat. Nous étions en même temps décidés de supprimer également le Ministère des Affaires Religieuses et de l'Evkaf et d'unifier l'enseignement.

Je devais procéder, le 1^{er} mars 1924, à l'ouverture de l'Assemblée.

Nous étions rentrés à Ankara le 23 février 1924. Je fis part de mes décisions à qui de droit.

La discussion sur le budget continuait à l'Assemblée. Il y avait lieu de s'arrêter quelque peu sur la question des allocations des Membres de la dynastie, et sur les budgets du Ministère des Affaires Religieuses et de l'Evkaf. Les camarades commencèrent à faire des déclarations et des critiques visant à atteindre le but proposé. Les discussions furent prolongées à dessein. Dans le discours que je prononçai le 1^{er} mars, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'entrée en fonctions de l'Assemblée, je signalai d'une façon toute particulière, les trois points suivants:

1° La nation demande que dans le présent comme dans l'avenir, la République soit mise à tout jamais et d'une façon absolue à l'abri de toute attaque. On peut donner expression au vœu de la nation en faisant en sorte que la République s'appuie entièrement sur l'ensemble des principes positifs, mis à l'épreuve du temps.

2° Nous constatons la nécessité d'appliquer sans perdre de temps le principe de l'unité de l'enseignement et de l'éducation formulé par le suffrage de la nation.

3° Nous nous rendons également compte de cette vérité qu'il est indispensable d'assurer le relèvement de la foi islamique en la dégageant de la condition d'instrument politique, qu'en vertu de la coutume, elle occupe depuis des siècles.»

Le 2 mars, le groupe du parti fut invité à se réunir. Les trois points que je viens de signaler y furent abordés et discutés. On s'entendit sur le principe. Le 3 mars, à la première séance de l'Assemblée, on donna, parmi les pièces reçues, lecture des motions suivantes:

1° Proposition de loi de Şeyh Safvet Efendi et de cinquante de ses collègues concernant l'abolition du Khalifat et l'expulsion hors du territoire turc de la dynastie ottomane.

2° Proposition de loi de Halil Hulki Efendi, député de Siirt, et de cinquante de ses collègues concernant la suppression du Ministère des Affaires Religieuses, de l'Evkaf et du Ministère de l'Etat-Major Général.

3° Motion de Vasıf Bey, député de Saruhan, et de cinquante de ses collègues, sur l'unification de l'enseignement.

Fethi Bey, qui occupait le fauteuil présidentiel, annonça: — «Messieurs, il y a des propositions demandant la discussion immédiate de ces propositions de loi portant de nombreuses signatures. Je mets cette demande au vote.»

Fethi Bey mit aussitôt au vote la discussion immédiate sans qu'on en réfère aux commissions, et fit savoir que cette proposition avait été acceptée.

La première objection fut formulée par Halid Bey, député de Kastamonu. Une ou deux personnes se rallièrent à lui au cours de la discussion. Un grand nombre d'orateurs de grande valeur montèrent à la tribune et firent de longues déclarations en faveur des propositions. En dehors des signataires des motions, feu Seyid Bey et İsmet Pacha prononcèrent des allocutions convaincantes et d'une haute portée scientifique, qui resteront pour toujours des sujets dignes d'étude et de méditation. La discussion dura près de cinq heures. Lorsque, à 6 heures 45, la discussion prit fin, la Grande Assemblée Nationale avait promulgué les lois No 429, 430 et 431.

En vertu de ces lois, le «soin de donner forme de loi aux dispositions en vigueur dans la République turque, concernant les affaires publiques, et le soin de les faire appliquer sont du ressort de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et du gouvernement qu'elle avait formé», et «le Ministère des Affaires Religieuses et de l'Evkaf a été supprimé.»

Toutes les institutions scientifiques et éducatives sises en territoire turc..., tous les medresses (séminaires) furent transférés et rattachés au Ministère de l'Instruction Publique.

Le Khalife fut déclaré déchu et la dignité Khalifate supprimée. Il fut interdit pour toujours à tous les membres de la dynastie ottomane déchu de résider dans les limites des territoires de la République turque.

Messieurs, certaines personnes, qui croyaient à tort qu'il y avait une nécessité et un profit d'ordre religieux et politique à conserver le Khalifat, proposèrent au dernier moment, alors qu'on prenait les décisions que je viens de dire, que la charge du Khalifat fût assumée par moi.

A ces gens là, je donnai aussitôt, ainsi qu'il convenait, un réponse négative.

Laissez-moi, à cette occasion, signaler un autre point: Lorsque la Grande Assemblée Nationale eut aboli le Khalifat, le religieux Rasih Efendi, député d'Antalya, présidait une mission du Croissant-Rouge se trouvant aux Indes. Il revint à Ankara en passant par l'Egypte. Ayant sollicité un entretien avec moi, il me fit des déclarations portant que: «dans les pays qu'il avait traversés, les Musulmans demandaient que je devinisse Khalife et que les corps musulmans compétents l'avaient chargé de me faire part de ce vœu.»

Dans la réponse que je donnai à Rasih Efendi, après avoir exprimé mes remerciements pour la bienveillance et l'affection que les Musulmans me témoignaient, je dis: «Vous êtes un docteur de la loi religieuse. Vous savez que Khalife signifie chef d'Etat. Comment puis-je accepter les propositions et les vœux de ces peuples sur lesquels régnet des rois et des empereurs? Si j'acceptais, les souverains de ces peuples sujets y consentiraient-ils? On est tenu d'exécuter les ordres et de se soumettre aux interdictions du Khalife. Ceux qui veulent faire de moi un Khalife sont-ils à même d'exécuter mes ordres? Par conséquent, ne serait-il pas ridicule de s'affubler d'un rôle illusoire qui n'a ni sens ni raison d'être?»

Messieurs, je dois déclarer franchement et catégoriquement que ceux qui continuent à occuper et à égarer le monde musulman avec la chimère du Khalifat ne sont que des ennemis du monde musulman et en particulier de la Turquie. Rattacher ses espérances à une pareille jonglerie ne peut être que le fait des ignorants et des aveugles.

Est-ce pour l'amour de la foi que les Rauf Bey, les Vehib Pacha, les Çerkez Edhem et Reşid, tous les «Cent-cinquante», tous les membres de la dynastie déchue du Sultanat et du Khalifat et leurs adhérents, tous les ennemis de la Turquie s'acharnent contre nous? Est-il vraiment sacré le but de ceux qui travaillent contre nous en s'abritant sous le nom de «Révolution Sacrée», par le moyen d'attentats, de bandes de brigands ayant des centres d'organisation accolés à nos frontières, se donnant toujours pour tâche de détruire la Turquie? Vraiment, pour le croire, il faut être d'une ignorance crasse et d'un aveuglement sans borne.

Il ne sera plus si facile, désormais, de supposer les peuples musulmans et la nation turque tombés à un niveau si bas, ni de continuer à vouloir abuser, pour des buts criminels, de la pureté de conscience et de la

délicatesse de sentiments du Monde Islamique. L'impudence a ses limites.

Maintenant, Messieurs, je vous donnerai, si vous le voulez bien, des renseignements sur un grand complet.

Le 26 octobre 1924, vers le tard, j'appris que l'Inspecteur de la première armée venait de se démettre de ses fonctions. La lettre de démission remise par le Général Inspecteur d'Armée au Chef de l'Etat-Major Général, dit, textuellement ceci:

A la Direction de l'Etat Major Général.

«Je suis extrêmement affligé et découragé de voir que mes rapports présentés à la suite de mes inspections au cours de mon inspectorat d'une année, et mes mémoires s'occupant du rehaussement et du raffermissement de notre armée, n'aient pas été pris en considération. Je vous informe qu'ayant acquis la conviction que je pourrais accomplir le devoir qui m'incombe dans une plus grande tranquillité de conscience comme député, je donne ma démission d'Inspecteur d'Armée. Cette lettre a également été communiquée au Ministère de la défense nationale.»

Kazım Karabekir.

Le 26 octobre 1924.

Sous cette lettre de démission se trouvait écrit au crayon de couleur ce qui suit:

«Je lui ai fait savoir que je ne consentais pas à sa démission. Il a persisté dans son idée, m'informant qu'il retournerait à ses fonctions législatives demain.» Il n'y avait pas de signature sous ces phrases. Mais on comprend qu'elles avaient été écrites par le Chef de l'Etat-Major Général.

Et de nouveau sous ces lignes on avait écrit à l'encre rouge la note suivante:

«Il faut que je voie tous les rapports et mémoires présentés. Maintenant, j'examinerai dans les dossiers correspondants, quelles sont les matières discutées dans ces documents.» La date qui se trouve sous ces phrases est celle du 28 octobre.

Messieurs, les rapports et mémoires de Kazım Karabekir Pacha furent examinés dans les sections de l'Etat-Major qu'ils concernaient. Ce qui dans leur contenu parut mériter d'être accepté et appliqué, fut pris en considération et mis en pratique. Mais, naturellement, les propositions dont l'application n'était pas dans les moyens de l'Etat ou qui n'avaient

pas de valeur scientifique, étant plutôt chimériques et arbitraires, furent rejetées.

On n'avait pas trouvé nécessaire d'adresser à Kazım Karabekir Pacha un satisfecit du fait de ces rapports et mémoires.

Le 30 octobre, on m'annonça, d'autre part, l'arrivée de Konya de l'Inspecteur de la 2^{ème} Armée, Ali Fuad Pacha. Je l'invitai à dîner à Çankaya. Je l'attendis jusqu'à une heure avancée de la nuit, sans qu'il vînt. L'ayant fait chercher, j'appris qu'à son arrivée à Ankara, il avait été reçu à la gare par Rauf Bey venu à sa rencontre, qu'ayant été ensuite au Ministère de la Guerre et eu quelques courtes entrevues avec ses camarades, il s'était rendu à la Direction de l'Etat-Major Général, où il avait eu un entretien avec Fevzi Pacha, après quoi, en sortant, il avait laissé à l'aide de camp de celui-ci le mot suivant:

«A la Direction de l'Etat-Major Général» 30-10-1924.

Devant commencer à exercer mes fonctions législatives, j'ai l'honneur de vous soumettre ma démission d'Inspecteur de la 2^{ème} Armée.

Député d'Ankara
Ali Fuad».

J'appris, d'autre part, que Rauf Bey avait fait retirer à Refet Pacha sa démission de député que celui-ci avait communiquée à la Présidence de l'Assemblée.

Après la cérémonie de Dumlupınar et un voyage d'un mois et demi à Bursa et le long du littoral de la Mer Noire, ainsi que dans la région d'Erzurum, j'étais rentré à Ankara le 18 octobre. Un grand nombre des députés et d'autres camarades étaient venus à ma rencontre. Rauf Bey et Adnan Bey qui se trouvaient à Ankara, n'en étaient pas. Or, je ne m'attendais pas à ce procédé auquel il était très possible de donner la signification d'une manifestation de ressentiment.

Messieurs, je n'hésitai pas un instant à me dire que je me trouvais en face d'un complot. Cette situation et le spectacle qu'elle offrait peuvent être analysés et envisagés comme suit: Depuis une année déjà, c'est-à-dire depuis que Rauf Bey s'était retiré de la Présidence du Conseil des Ministres, celui-ci, Kazım Karabekir Pacha, Ali Fuad Pacha, Refet Pacha et d'autres, avaient conçu un plan d'action. Pour y réussir, ils pensèrent qu'il fallait se rendre maîtres de l'armée. Dans ce but, Kazım Karabekir Pacha, après avoir été nommé Inspecteur de la 1^{re} Armée, se promenait dans les Provinces Orientales, zone de son ancien Commandement, cependant qu'Ali Fuad

Pacha, mettant en avant qu'il n'avait pas de goût pour la vie politique et entendait se consacrer à la carrière militaire, partait pour l'Inspection de la 2^{ème} Armée, à laquelle il avait été promu. Ces Messieurs admirèrent que Cevad Pacha, Inspecteur de la 3^{ème} Armée, et Cafer Tayyar Pacha, commandant le Corps d'Armée se trouvant dans les limites de cette Inspection, pouvaient entrer dans la combinaison. Pendant une année, ils opéraient sur l'armée dans le sens de leur point de vue et s'imaginèrent qu'ils l'avaient gagnée à leurs idées. Avant de donner leur démission, ils avaient cherché à amener certains commandants à faire cause commune avec eux. Certains actes consommés par nous au cours de cette même année, tels que la proclamation de la République et l'abolition du Khalifat rapprochèrent encore davantage les uns des autres les initiateurs du plan concerté et les poussèrent à entreprendre une action commune. C'est par le chemin de la politique qu'ils devaient passer à cette action. Ils guettaient pour cela le moment et l'occasion. Ils considéraient que leurs préparatifs sur le terrain politique et dans l'armée étaient suffisants. En effet, Rauf Bey et ses pareils, grâce à la situation qu'ils avaient réussi à conserver au sein du parti, trouvèrent l'occasion pendant les mois correspondant aux vacances parlementaires, de travailler à tourner les députés contre nous et à égarer toute la nation en se servant des membres du second groupe qui n'avaient pas réussi aux nouvelles élections. D'autre part, ils passèrent à la formation de certaines organisations occultes et s'engagèrent dans diverses autres entreprises de même caractère. Ils lièrent partie avec les journaux le Vatan, le Tanin, le Tevhid-i-Efkâr, le Son Telgraf, d'Istanbul et le Tok Söz que faisait paraître Abdel Kadir Kemali Bey à Adana. Avec ces feuilles, ils se lancèrent dans ce qu'on pourrait appeler une «offensive anonyme». Ils provoquèrent ainsi des dissidences dans le pays. C'est sur ces entrefaites et pendant que notre armée était occupée à châtier les Nestoriens, que l'Angleterre adressa au gouvernement un ultimatum. Je convoquai l'Assemblée qui se réunit en session extraordinaire.

A l'ultimatum de l'Angleterre, nous répondîmes de la façon que vous avez.

Nous avons pris notre parti de faire la guerre, s'il le fallait. Eh bien, c'est précisément en ce moment difficile, où nous pouvions être l'objet d'une agression de la part d'une Puissance étrangère que les personnes en question s'imaginèrent arriver facilement à leur but en nous attaquant de leur côté. Laissant sans chef leurs corps, qu'ils devaient pourtant tenir prêts à la guerre, ils se précipitèrent dans l'arène politique pour laquelle ils disaient n'avoir pas de goût.

Une question qui avait été mise sur le tapis à l'Assemblée qui s'était réunie, était de nature à hâter cette opération. En effet, le député Hoca Esad Efendi présentait une motion, datée du 20 octobre, par laquelle il posait un certain nombre de questions aux Ministres compétents concernant l'échange des populations et leur installation et le nombre de boursiers que recevaient les écoles de nuit, comme aussi au sujet des localités où on avait ouvert des écoles primaires. Les affaires auxquelles ces questions se rapportaient, étaient vraiment de nature à intéresser la nation. Elles étaient très favorables à l'expression de critiques à l'adresse des Ministres. Dans la question de l'échange des populations et de leur installation, en particulier, il y avait des points qui, manifestement, préoccupaient tout le monde. Moi-même je m'étais plaint du cours suivi par les affaires de cette catégorie, à la suite de mes constatations, lors de mon voyage, et j'avais proposé au gouvernement, à mon retour à Ankara, la suppression du Ministère en cause et l'adoption d'une forme d'action assurant l'application de toutes les ressources du gouvernement à ces affaires. L'accord s'était fait à ce sujet. Cette question fournissait un terrain où ceux qui devaient passer à l'offensive avaient encore plus de chances de recruter un grand nombre de partisans.

Messieurs, après avoir découvert le complot, il n'y eut pas de difficulté à trouver les mesures qu'il fallait prendre. Laissez-moi vous raconter l'épisode, phase par phase, à partir du point, où nous nous sommes arrêtés.

La motion de Hoca Esad Efendi avait été transformée en interpellation le 27, c'est-à-dire le lendemain de la démission de Karabekir Pacha. Celle-ci commença le 30 octobre, date de la démission d'Ali Fuad Pacha.

C'était le soir du jour où j'avais invité Ali Fuad Pacha à dîner, sans qu'il y vînt. Mais le Président du Conseil İsmet Pacha et le Ministre de la Défense National, Kazım Pacha, étaient présents.

Un très court échange de vues nous permit d'arrêter un plan d'action par rapport au complot. Téléphonant sur le champ à Son Excellence Fevzi Pacha, Chef de l'Etat-Major Général qui était en même temps député, je le priai de faire part à la Présidence de l'Assemblée de sa démission de député. Le Pacha dont je savais que c'était là l'idée—idée qu'il avait communiquée au Ministre de la Défense Nationale — se rendit immédiatement à ma prière.

J'envoyai d'autre part, aux commandants ayant qualité de député le télégramme chiffré suivant:

A Leurs Excellences Cevad Pacha, Inspecteur de la 3^{ème} Armée İzzeddin Pacha, Commandant le I^{er} Corps d'Armée Ali Hikmet Pacha, Commandant le III^{ème} Corps d'Armée, Şükrü Nailî Pacha, Commandant le III^{ème} Corps d'Armée, Fahrettin Pacha, Commandant le V^{ème} Corps d'Armée, Cafer Tayyar Pacha, Commandant le VII^{ème} Corps d'Armée. Chiffré: à l'appareil télégraphique.

1° Faisant fond sur la confiance et l'amitié que vous m'accordez, je vous propose, m'inspirant d'une grave nécessité, de communiquer immédiatement et par télégraphe votre démission de la députation à la Présidence de l'Assemblée. Le motif qui exige de vous que vous vous consacriez sans condition ni réserve de toute votre âme à vos importantes fonctions militaires, mérite d'être pris très sérieusement en considération.

2° Son Excellence le Maréchal Fevzi Pacha a donné sa démission sur la proposition que je lui en avais faite, en me basant sur la même nécessité.

3° Leurs Excellences Cevad Pacha, inspecteur de la 3^{ème} Armée, İzzeddin Pacha, Ali Hikmet Pacha, Şükrü Nailî Pacha, Fahrettin Pacha, Cafer Tayyar Pacha, commandant respectivement le I^{er}, le II^{ème}, le III^{ème}, le V^{ème}, et le VII^{ème} Corps d'Armée ont reçu la même communication.

4° J'attends à l'appareil communication de votre démission.

Signé: Le Président de la République
Ghazi Mustafa Kemal.

Le 30-10-1924.

Messieurs, les réponses que je reçus jusqu'au matin du 30/31 octobre, à l'appareil télégraphique et qui venaient du Commandant du I^{er} Corps d'Armée İzzeddin Pacha, d'İzmir, du Commandant du II^{ème} Corps d'Armée Ali Hikmet Pacha, de Karasi, du Commandant du III^{ème} Corps d'Armée Şükrü Nailî Pacha, de Pancaldi, du Commandant du V^{ème} Corps d'Armée Fahrettin Pacha, d'Adana; — ces réponses m'informaient que ma proposition avait été exécutée immédiatement et à la lettre.

Messieurs, c'est un devoir pour moi d'exprimer ici à ces distingués commandants mes remerciements de la confiance qu'ils me témoignèrent à cette occasion.

Les réponses données de Diyarbakır par l'Inspecteur de la 3^{ème} Armée et le Commandant du VII^{ème} Corps d'Armée étaient textuellement les suivantes:

(Réponse de l'Inspecteur de la 3^{ème} Armée.) Diyarbakır, 30-10-1924.

A Son Excellence le Président de la République,

Ghazi Mustafa Kemal Pacha.

Votre Excellence peut être sûre de l'affection que je Lui porte et de la confiance que j'ai en Elle. Toutefois, pour éviter la responsabilité et les reproches que j'encourrais aux yeux de la nation et de ma circonscription électorale, si je renonçais à la hâte à ce qui est un devoir patriotique, je prie respectueusement Votre Excellence de bien vouloir préciser le motif qui rend nécessaire ma démission.

L'Inspecteur de la 3^{ème} Armée

Cevad.

(Réponse du Commandant de Corps d'Armée.)

A Son Excellence Ghazi Mustafa Kemal Pacha, Président de la République.

Diyarbakır, 30-10-1924.

1° Je prie Votre Excellence de vouloir bien croire aux sentiments d'amitié et de respect que je Nurris pour sa personne.

2° Si je consentais à l'instant même à la proposition de Votre Excellence sans consulter ma circonscription électorale, je pourrais être considéré comme responsable aux yeux de la nation.

3° Si l'intérêt de la patrie exige je donne immédiatement ma démission de la députation, je prie Votre Excellence de bien vouloir, afin de me permettre de prendre une décision catégorique, m'éclairer sur la situation.

Le Commandant du VII^{ème} Corps d'Armée
Cafer Tayyar.

Dans chacun de ces deux télégrammes, les signataires après m'avoir assuré de leur amitié et confiance, parlent de leur situation vis-à-vis de leur circonscription électorale et me demandent le motif de ma proposition.

Laissez-moi citer textuellement ma réponse:

A Son Excellence Cevad Pacha, Inspecteur de la 3^{ème} Armée.
A Son Excellence Cafer Tayyar Pacha, Commandant le VII^{ème}

Corps d'Armée.

A l'appareil télégraphique, télégramme chiffré. 31-10-1924.

La conviction s'est faite en moi que le fait d'être en même temps députés est incompatible pour les commandants avec le maintien de la discipline dans le degré voulu au sein de l'armée et dans l'exercice du commandement. La résignation de leurs fonctions militaires par les Inspecteurs de la 1^{ère} et delà 2^{ème} Armée et leur rentrée à l'Assemblée par quoi leurs corps sont restés sans chefs, à un moment qui ne paraît guère opportun, a corroboré cette opinion. La population de votre circonscription électorale ne pourra qu'être contente d'une décision prise par vous dans l'intérêt de la discipline de l'armée. Me référant à ma précédente communication, *je vous prie de me faire connaître votre décision.*

Le Président de la République

Ghazi Mustafa Kemal.

La réponse de Cevad Pacha à cette communication fut la suivante:

A l'appareil télégraphique. Diyarbakır, 31-10-1924.

A Son Excellence le Président de la République Ghazi Mustafa Kemal Pacha.

Je me rallie de tout cœur à la conviction de Votre Excellence en ce qui concerne l'incompatibilité qu'il y a entre l'exercice de la députation par les commandants et le maintien de la discipline dans la mesure voulue, dans la pratique du commandement. Je prie Votre Excellence de croire que c'est avec cette conviction qu'au cours des élections j'avais prié Votre Excellence de me dispenser de la députation. Toutefois, aujourd'hui, si je démissionne, sur un ordre de Votre Excellence, je suis persuadé que contrairement à ses présomptions, cela ne sera pas bien vu, ni de la nation ni de ma circonscription électorale. Sous le poids de cette conviction qui me fait penser à l'obligation dans laquelle je me trouverai de me séparer de l'armée en ce moment important qui ne me paraît nullement propice à pareille décision, je me sens envahi par un profond chagrin. C'est ce dont j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence.

L'Inspecteur de la 3^{ème} armée

Cevad.

Après être venu à Ankara, Cevad Pacha se rendit compte de la situation et s'étant persuadé de la nécessité de donner suite à ma proposition, résigna immédiatement son mandat de député. Il devint évident pour moi que Son Excellence n'avait rien à voir dans la

machination qui se préparait. Bien que Kazım Karabekir Pacha en eût informé un grand nombre de commandants, entre autres Cevad Pacha, en donnant des précisions concernant le jour et l'heure, cette communication n'avait eu d'autre effet, pendant que ce dernier était à Diyarbakır, que de le rendre perplexe en ce qui concerne le véritable motif de ma proposition.

De son côté, Cafer Tayyar Pacha donna la réponse suivante:

A l'appareil télégraphique.

Diyarbakır, 31-10-1924.

A Son Excellence Ghazi Mustafa Kemal Pacha, Président de la République à Ankara.

Au cas, où Votre Excellence trouverait qu'il y a lieu que nous nous dépouillions de l'une ou de l'autre des deux qualités — la députation et le commandement — réunies en notre personne, j'ai l'honneur de L'informer respectueusement que je donne la préférence à la députation que je considère comme le plus honorable de tous les devoirs envers la nation.

Le Commandant du VII^{ème} Corps d'Armée Cafer Tayyar.

Messieurs, le Chef de l'Etat-Major Général et les commandants, ayant eux aussi qualité de député, s'étant rendu compte des inconvénients résultant de la présence d'éléments politiques dans l'armée, et ayant fait bon accueil à ma proposition, me témoignant ainsi leur confiance d'une façon pratique, il devenait inadmissible que Cevad Pacha et Cafer Tayyar Pacha continuassent à être, le premier Inspecteur d'armée, le second commandant de Corps d'Armée. Par conséquent, il fut mis immédiatement terme à leurs fonctions militaires. A leur place furent nommés les hommes qui convenaient le mieux à ces postes, mesure dont le Ministère de la Défense Nationale donna communication par circulaire à l'armée. Quant à Kazım Karabekir Pacha et Ali Fuad Pacha, ordre leur fut intimé par le Ministère de la Défense Nationale, d'avoir à remettre leurs services à ceux qui les avaient remplacés, l'autorisation leur étant accordée d'exercer leur mandat législatif après l'accomplissement de cette formalité. La Présidence de l'Assemblée fut mise officiellement au courant de ce qui précède par le Président du Conseil.

Kazım Karabekir Pacha et Ali Fuad Pacha qui étaient entrés à l'Assemblée furent mis en demeure de la quitter. Fuad Pacha retourna à Konya pour liquider les affaires de son commandement. Kazım Karabekir Pacha fut obligé de se tenir à l'écart de l'enceinte législative en attendant l'arrivée de son successeur qui devait venir de Sarıkamış.

Les liens qui attachaient à l'armée les deux commandants désireux de conserver la députation furent rompus. De cette façon fut mis en évidence le bluff de ceux qui, ayant ourdi le complot, cherchaient à prendre position vis-à-vis de l'Assemblée et de l'opinion publique par le moyen de l'armée.

Messieurs, la date du 1^{er} novembre 1924 marquait le début de la deuxième année de la législature. A cette occasion, c'est moi qui, comme de juste, ouvris la séance, prononçant mon discours accoutumé. Après que j'eus quitté la tribune présidentielle, on donna lecture successivement des actes de démission de Fevzi Pacha, Fahrettin Pacha, İzzeddin Pacha, Ali Hikmet Pacha, Şükrü Naili Pacha, ainsi que de la note du Président du Conseil en date du 31-10-1924 se rapportant aux changements opérés dans l'armée. L'Assemblée fut suspendue pour se réunir à nouveau le 5 novembre.

Messieurs, Kazım Karabekir Pacha s'adressant à la Présidence de l'Assemblée par une note en date du 1^{er} novembre 1924, se plaignait d'avoir été empêché par le Ministère de la Défense Nationale de se joindre à l'Assemblée. Dans cette note, dont lecture fut donnée le 5 novembre, Kazım Karabekir Pacha disait: «cinq jours après ma démission (la nuit du vendredi 30 octobre 1924) je reçus une communication du Ministre de la Défense Nationale par laquelle il cherchait à m'empêcher de me joindre à l'Assemblée jusqu'à l'arrivée du titulaire de mon ancien poste militaire. La note se terminait par cette phrase: «Toutefois j'attends la décision de votre haute Assemblée qui est compétente en la matière.»

Kazım Karabekir Pacha adressant à la même date une note au Ministère de la Défense Nationale, disait:

«Il m'est intimé par Votre Excellence sous prétexte de la remise de mon service, que «je dois cesser d'exercer mon mandat législatif pour un temps indéterminé». Or, le jour où j'ai démissionné, la question d'attendre le titulaire n'avait pas été mise en avant. Je ne sais pourquoi Votre Excellence a cru devoir créer ce prétexte cinq jours plus tard. Après m'être joint à l'Assemblée, ne fût-ce que provisoirement, l'acceptation par moi d'une nouvelle fonction, dépendait d'une part de mon désir, d'autre part, de la décision de la Grande Assemblée Nationale. Cela étant, j'ai communiqué le cas à la Présidence de cette Assemblée. . . »

Messieurs, le ci-devant Inspecteur d'Armée qui disait avoir présenté des mémoires «en vue du rehaussement et du raffermissement de l'armée» et se disait «extrêmement affligé et découragé» de ce que ces mémoires n'avaient pas été pris en considération, ne paraissait pas se rendre compte combien c'était une attitude légère et nuisible à la discipline, base

nécessaire de tout projet pour le rehaussement et le raffermissement de l'armée que de laisser sans chef, en griffonnant dans un moment de caprice cinq lignes sur un bout de papier, une grande force armée embrassant un tiers de notre pays. Monsieur l'Inspecteur qui expliquait avoir entrepris d'accomplir à l'Assemblée réunie à titre extraordinaire du fait de l'ultimatum reçu par l'Etat, la besogne qu'il n'avait pu exécuter par le moyen de ses rapports et mémoires — soi-disant négligés — Monsieur l'Inspecteur, dis-je ne voulait pas comprendre quel triste exemple d'anarchie il avait donné à l'armée, lui et ses camarades d'action, et cela à un moment qui ne pouvait être plus mal choisi. Ce personnage qui s'était formalisé de ce que ses avis concernant le rehaussement de l'armée n'avaient pas été appréciés, faisait semblant d'ignorer que la remise d'un service militaire est un devoir prescrit par la loi et qu'il était obligé de procéder à cette formalité dans l'intérêt de la bonne administration et de la discipline de l'armée. Il ne prenait pas en considération que sa mission militaire avait pris fin et qu'il devait le communiquer officiellement à l'autorité dont il tenait ces fonctions militaires, c'est-à-dire à l'Assemblée.

Messieurs, après que lecture eut été donnée de la communication adressée par Kazım Karabekir Pacha à la Présidence de l'Assemblée, on procéda à la lecture de la communication du Président du Conseil et de ses deux annexes.

Le Président du Conseil exposa telles quelles à l'Assemblée, la démarche faite par Kazım Karabekir Pacha auprès du Ministère de la Défense Nationale et la réponse qui lui avait été donnée.

Le Ministre de la Défense Nationale, après avoir expliqué que toutes les réclamations de Kazım Karabekir Pacha, de même que ses opinions, étaient fausses, confirmait l'ordre qui lui avait été donné de faire remise à son successeur, en avertissant qui de droit, de son service d'Inspecteur et de tous les documents secrets». On se demande, l'ex-Inspecteur d'Armée comprit-il après ce dernier avertissement que l'Etat avait confié à sa personne une fonction importante et des documents confidentiels se rapportant à la défense de la Patrie? C'était une grande faute de sa part d'abandonner ces affaires de sa propre autorité à qui bon lui semblait; avant la désignation de son successeur responsable. Pareille faute est passible d'une peine sévère. Avait-il compris cela?

Messieurs, ceux qui s'étaient hâtés de faire réintégrer l'Assemblée à Kazım Karabekir Pacha, ne s'étaient pas fait faute de travailler à frapper de nullité notre action. Feridun Fikri Bey (Député de Dersim) fut le premier

à se précipiter dans l'arène. Vehbi Bey (Député de Karasi) commença son adresse et ses dénonciations en disant : «Un camarade qui a réintégré l'Assemblée, peut-il être empêché par une force quelconque de participer à ses débats? Peut-on concevoir pareille chose»? L'honorable député, lorsqu'il cherchait, un moment plus tôt, à faire passer à l'action son camarade intellectuel, paraissait avoir oublié la puissance irrésistible de la loi et combien étaient fermes dans leur résolution les hommes qui, ayant gagné la confiance de la haute Assemblée et de la nation, étaient chargés de faire usage de cette puissance.

Les déclarations d'İsmet Pacha imposèrent silence. La discussion sur le sujet en question fût close. Les Pachas durent appliquer à la lettre les ordres émis. L'Assemblée passa à la discussion générale. La question traitée était une interpellation adressée au Ministère de l'Immigration, de l'Installation et de la Reconstruction. Le Premier Ministre, İsmet Pacha, montant à la tribune fit la proposition suivante: «Je constate que de nombreux orateurs se sont référés, non pas aux affaires d'Installation et de Reconstruction, mais bien, sous divers prétextes, aux affaires concernant les différents Ministères. Quelques orateurs ont même manifesté le désir d'entendre le Premier Ministre fournir des explications étendues concernant la politique intérieure et extérieure de l'Etat. Je satisferai à ces désirs sans faire aucune réserve et avec grand plaisir. Le Ministre de l'Immigration a été élu par l'Assemblée à sa vice-présidence. Mais, à ce propos, je propose qu'il ne soit apporté aucune restriction à l'importance et à la portée de l'interpellation. Moi, j'aime la tactique loyale.»

De cette façon, le gouvernement fit lever le rideau et hâta la représentation de la pièce par ceux qui l'avaient préparée. Le gouvernement avait accepté le combat en attaquant ouvertement. Messieurs, une trentaine d'orateurs prirent la parole pour ou contre. Les Ministres de la Justice et de l'Instruction Publique firent également des déclarations. Les débats durèrent cinq heures sans donner de résultat. La discussion de l'interpellation fut remise au lendemain.

Ce jour-là, la discussion reprit à 2 heures 30 de l'après-midi. Le premier qui monta à la tribune fut Receb Bey, Ministre de l'Intérieur et gérant du Ministère de l'Immigration. Il se livra à de longues déclarations et explications. De leurs places, les membres de l'opposition dirigeaient de courtes attaques contre lui. Arrivé à un certain point, Receb Bey dit: «Certains journaux et certaines personnes disent qu'il y aurait à Ankara un gouvernement qui pendant toute la période des vacances parlementaires aurait administré le pays par tous les moyens illégaux et irréguliers

imaginables... Selon la rumeur, certains camarades seraient possesseurs de registres secrets dans lesquels les actes illégaux commis par les Ministres seraient régulièrement inscrits... un jour viendrait où, l'Assemblée s'étant réunie, le gouvernement serait appelé à rendre des comptes; alors le contenu de ces registres secrets servirait à faire mettre le gouvernement sur la sellette à la face de la nation. Eh bien, Messieurs, ce jour est venu. Que le contenu de ces registres soit déversé en présence de la nation !

Feridun Fikri Bey répondit au nom de ses camarades, en se servant du pluriel. «Le moment venu nous ferons l'opération», dit-il. Receb Bey riposta: «Faites, Monsieur, nous attendons. Le gouvernement, toujours conscient de ses responsabilités et prêt à les endosser à la face de la nation, se trouve devant vous.» Il ajouta ensuite ces paroles: «Le pays n'est pas en état de supporter l'incertitude, l'obscurité, l'imprécision, l'hésitation. C'est une trahison envers la nation que d'éviter d'exercer ouvertement sa fonction de critique et de représenter l'horizon comme chargé des nuages du doute et, chuchotant dans les coins, de chercher à faire paraître la vie de la République, ce jeune et frais organisme, comme envahie par des complications pernicieuses...» «Au lieu de chercher à répandre dans les coins et les recoins, dans les coulisses et les corridors, par ci par là, un tas d'idées fausses destinées à embrouiller l'opinion publique, ce qu'il faudrait que tout le monde fît, c'est de monter à la tribune de la nation, qui est accessible à tous également, et d'y dire la vérité. Si on ne dit pas la vérité et qu'on continue à répandre ces vaines suggestions, j'y verrai un indice de l'absence d'un sincère et sérieux intérêt au sort du pays. Moi, personnellement, je pense qu'il en est ainsi, et la nation ne manquera pas d'en faire autant. J'invite ces Messieurs à la tribune... pour que la nation apprenne de quel côté se trouve la vérité et de quel côté les vaines imaginations, les insinuations, les accusations.»

Après Receb Bey, on eut à écouter une foule de personnes qui parlèrent contre le gouvernement.

Le Ministre du Commerce, Hasan Bey, et le Ministre de la Défense Nationale, Kazım Pacha, répondirent à ces personnes. Parmi ceux qui avaient demandé la parole pour attaquer se trouvait également Rauf Bey, dont arriva également le tour de parler. Celui-ci, tout en trouvant qu'il n'y avait pas lieu d'étendre à tout le cabinet l'interpellation visant le Ministère de l'Immigration, de l'Installation et de la Reconstruction, jugea que la conduite du Premier Ministre avait quelque chose de chevaleresque. Sa déclaration commençait par ces paroles:

«L'Assemblée a pris position d'attaquant vis-à-vis du Gouvernement qui se trouve en face d'un attentat.» Yunus Nadi Bey, interrompant, dit: «Nous n'avons pas compris.» Rauf Bey, donnant des explications, dit: «Je vois que, en s'adressant au gouvernement, ceux qui critiquent ont pris l'attitude de gens qui ont fait quelque chose de propos délibéré et qui attaquent le gouvernement.» Rauf Bey, prenant une attitude bénigne qui se manifestait en conseils donnés aux orateurs d'éviter les expressions trop fortes et les déclarations de nature à humilier le gouvernement, se référa à la proposition de Feridun Fikri Bey et défendit ce dernier. Cette proposition visait l'institution d'une enquête parlementaire. On demandait qu'il fût décidé d'urgence d'instituer une «commission parlementaire d'investigations».

Il y avait à ce sujet une motion de Feridun Fikri Bey et, en vue de faire mettre celle-ci aux voix à l'appel nominal, une autre motion avait été signée par Feridun Fikri Bey et 16 de ses camarades.

Rauf Bey dit: «On a bien voulu parler d'un corps auquel j'ai donné le nom de Commission d'enquête.»

Celui qui avait «bien voulu» parler était Feridun Fikri Bey. Rauf Bey continua comme suit: «... Les Ministres ont donné à l'acceptation d'une pareille commission le sens d'un avilissement, d'une souillure, au point de vue des sentiments nationaux et patriotiques qui se sont manifestés d'une façon si pure jusqu'à présent.» Yunus Nadi Bey interrompant Rauf Bey dit: «C'est un peu comme cela.» Rauf Bey reprenant, dit: «Je parle du point de vue que nous ne sommes pas tous infaillibles et trouvant la chose nécessaire, je suis le premier à en demander l'exécution à titre d'intéressé.» Rauf Bey, pendant qu'il parlait, cherchait évidemment un prétexte, — en donnant importance à la chose, — pour se montrer extrêmement respectueux envers l'Assemblée. Faisant naître l'occasion, il dit: «On a donné certains qualificatifs aux lois élaborées par l'Assemblée. On a parlé de «Lois de corridor». Rauf Bey concluait en demandant qu'on usât de plus d'égards envers l'Assemblée.

Il pensait apparemment qu'on avait oublié l'attitude peu déférente qu'il avait prise à l'endroit de la loi proclamant la République.

Mazhar Müfid Bey (Député de Denizli) prenant la parole dit: «Celui qui a dit cela, tout d'abord, est votre honorable camarade Muhtar Efendi.» Ce propos fit changer à Rauf Bey, la direction que suivait sa

pensée. Mais Muhtar Bey se formalisa, Saib Bey (Député de Kozan) se mêla à la discussion. Finalement, sur l'intervention et les avertissements de la tribune présidentielle, Rauf Bey put continuer à parler.

Rauf Bey, après mille détours, s'arrêta finalement à la question de principe. «Notre devise, notre doctrine, c'est la souveraineté nationale sans réserve ni restriction», dit-il. La voix de Yunus Nadi Bey se fit entendre: «C'est la République.» Rauf Bey ne répondit pas. Il acheva la phrase qu'il avait commencée de la façon suivante: «Le seul domaine où se manifeste la souveraineté nationale, est la Grande Assemblée Nationale.» Les cris de «C'est la République» remplirent toute la salle de l'Assemblée. «C'est la République», répéta Ali Sayib Bey (Député de Kozan). Rauf Bey entama une conversation avec ce dernier. İhsan Bey, intervenant, dit: «Ce que vous dites n'est pas bien clair, Rauf Beyefendi.» Rauf Bey répondit: «C'est très clair, je vous en prie İhsan Beyefendi...» - İhsan Bey: «Ce n'est pas si clair que cela. Il y a longtemps déjà que nous ne nous comprenons pas.» Rauf Bey parlant de ce que İhsan Bey était animé de sentiments de haute justice et de ce qu'il avait fait fonction de juge, dit à ce dernier: «On est présumé innocent à priori. Tant que le contraire n'a pas été prouvé, il est injuste de laisser une des parties sous le poids du soupçon et de s'exprimer dans ce sens.» İhsan Bey répondit: «Le juge a pleinement raison de se méfier d'un prévenu qui ne dit pas la vérité.» Ce colloque entre Rauf Bey et İhsan Bey se prolongea quelque peu. Le Président intervint. Rauf Bey continua disant: «Dans la Loi Constitutionnelle, il était question d'élaborer une loi concernant les attributions et la compétence des Ministres. Ce travail a-t-il été fait? Voilà ce que je demande.»

Messieurs, étant donné qu'il est tout naturel que les lois soient élaborées par l'Assemblée, Rauf Bey posait sa question non pas au gouvernement mais à l'Assemblée dont il faisait lui-même partie. Rauf Bey après avoir touché à la question de l'organisation du Conseil d'Etat et demandé : «La loi sur la répression du brigandage et la loi sur les villages ont-elles été appliquées», adressa une série de questions aux Ministères des Travaux Publics, du Commerce, de l'Agriculture, de la Défense Nationale, de la Justice et de l'Instruction Publique. On voyait bien qu'en formulant toutes ces questions, Rauf Bey voulait attirer l'attention de la nation et de l'armée. Par exemple, ayant lu dans les journaux qu'une opération avait eu lieu, intéressant les forêts de Kara Dere, il demanda, comment cette affaire s'était faite. Il dit ensuite: «Nous avons appris avec une légitime fierté que notre héroïque et dévouée armée fit preuve d'un grand esprit de discipline et de beaucoup de calme en passant du pied de guerre

au pied de paix, après la Guerre d'Indépendance. Mais nous est-il permis de croire avec la même force que, après cette opération, la situation de cette glorieuse armée est la même, au point de vue du logement et de l'alimentation ? Nous prions le Gouvernement de nous éclairer à ce sujet.»

Cette question de Rauf était posée à titre collectif, ainsi que cela ressortait de son langage. Il disait: «Nous prions.» En effet, il n'y avait aucune raison de ne pas penser que cette question avait été concerté avec les deux Inspecteurs d'Armée qui, jusqu'à ce jour s'étaient trouvés à la tête de leurs corps.

Rauf Bey voulait savoir si l'application des modifications, introduites dans l'organisation de la Justice avait été assurée dans la forme la plus efficace.

Il demanda au Ministre de l'Instruction Publique des explications sur la réduction de la durée de l'instruction primaire, contrairement à la loi.

Après avoir parlé des manœuvres de nuit faites par le Vali d'İstanbul et de la violation des droits de la population de cette ville que constituerait le fait pour celle-ci d'être administrée par la Préfecture, Rauf Bey parla de l'incident survenu entre le Ministre de l'Instruction Publique, Vasıf Bey, et la presse et aborda à ce propos le sujet des instituteurs, disant: «Est-il correct que l'armée des institutions — l'armée des gens éclairés, se lance dans des publications, où elle donne ses préférences à tel ou tel parti et le renforce.

Rauf Bey émettant l'avis que cela n'était pas correct, mit fin à son discours par la phrase suivante: «Que Dieu ait sous sa sainte garde ma patrie, mon pays et nous tous, tant que nous sommes.»

Après les applaudissements qui saluèrent cette phrase, le Ministre de l'Intérieur monta à la tribune. Le député de Gümüşhane, Zeki Bey, prétendit le précéder. Vehbi Bey s'adressant à la tribune présidentielle, dit: «Monsieur, cette question fait l'objet d'une interpellation adressée aux Ministres par l'Assemblée.» Le Président rappela les termes du règlement intérieur, concernant le droit de parole des Ministres. Receb Bey de son côté, après avoir déclaré qu'on n'aurait pas contribué à l'éclaircissement de la vérité, au cas où l'on empêcherait les Ministres d'user de leur droit de parole — droit confirmé par le règlement — alors que ces derniers avaient à répondre à une interpellation si étendue, répondit une à une aux questions qui le concernaient. Au cours de ses déclarations il dit, en faisant allusion à l'attitude de Mentor précédemment adoptée par Rauf Bey: «Cette Assemblée n'est nullement obligée d'observer le calme

complet dans son action. Ce n'est ni une école, ni une Académie Scientifique.» Il attira ensuite l'attention de l'ensemble de l'Assemblée sur le fait que Rauf avait manqué de clarté à la tribune, ce jour-là également, et qu'il avait demandé l'adoption de la proposition de Feridun Fikri Bey, concernant l'institution d'une enquête parlementaire, sans en prononcer le nom, enquête devant s'étendre aux travaux de trois Ministères pendant un an et dont la demande était faite sous une forme vide de sens, injuste, illogique et illégale, en même temps qu'elle était de nature à détruire l'équilibre de l'organisme gouvernemental. Feridun Fikri Bey parlant de sa place, fit objection à l'expression «illogique» employée par Receb Bey, et lui demanda de la retirer. Receb Bey répondit: «Je ne la retire pas, Monsieur, il s'agit d'une chose illogique. Il faut dire la vérité telle qu'elle est. Répondant à l'observation réitérée de Feridun Fikri Bey: «Je n'accepte pas l'expression «illogique».» Receb Bey dit: «Feridun Fikri Bey, vous êtes habitué à accepter des propos bien plus graves.»

Des propos plus graves, c'est le Ministre de la Justice, Necati Bey, qui les proféra à l'adresse de Feridun Fikri Bey. Celui-ci dit: «Le Ministre de la Justice a retiré ses paroles.» Necati Bey sautant de sa place dit: «Je n'ai pas retiré mes paroles...» Il se produisit quelque tapage. Finalement, le Président dit: «Je vous prie, mettons fin au tumulte.» Receb Bey, reprenant ses explications dit: «...J'avais dit que chez beaucoup de personnes il y avait des registres. Maintenant, d'après ce que dit Rauf Bey, nous trouverons l'occasion de nous débarrasser d'un dizaine ou d'une quinzaine des questions préparées à l'avance, qui y figurent. Voilà! Messieurs, c'est ainsi que les origines des registres se révèlent peu à peu.»

Receb Bey, faisant allusion à l'expression «tactique» employé par Rauf Bey dans ses déclarations dit: «Rauf pose cette masse de questions d'une part, mais d'autre part, il déclare qu'il ne poursuit pas un bout comme celui de créer une question de responsabilité ou de provoquer la chute du gouvernement. Une personne qui, un jour d'interpellation monte à la tribune est pour ou contre. Si elle est pour, elle cherche à maintenir le gouvernement en place. Si elle est contre, elle cherche à le renverser et, cela, elle doit le dire franchement et clairement. Autrement, les paroles de Rauf Bey manqueraient de sens.»

Cette phrase de Receb Bey, ouvrit le champ à un court colloque entre lui et Rauf Bey. «Ils échangèrent des propos dans le genre de «mais, vous dépassez la mesure»,» et «vous vous mêlez de ce qui ne vous regarde pas». Finalement Receb Bey, reprenant ses déclarations, dit:

«Honorables Messieurs, ils posent une foule de questions saugrenues... Ahmed est-il arrivé? la loi a-t-elle été appliquée?... Quand une interpellation est en cours, la tribune de la Grande Assemblée Nationale de Turquie n'est pas l'endroit pour questionner et parler sans but. Ces Messieurs arrivent ici, parlent sans discontinuer et disent, en fin de compte, je parle mais c'est pour ne rien dire. Dans ces conditions, il n'y a pas de sens dans leur paroles et elles ne peuvent avoir un but. Voilà la vraie définition de la situation.»

Receb Bey poursuivit en ces termes: «J'ai fait bien attention. L'occasion et la nécessité s'étant présentées, Rauf Bey est monté à la tribune, mais il n'a pas prononcé le mot République préférant une autre expression. «Honorables camarades, a-t-il dit, nous ne plaisantons pas. Nous venons de sortir d'une grande révolution. Nous marchons vers un but brillant, vers un but dont toutes les conditions, toutes les règles se manifestent avec la plus grande clarté.» Que signifie dans la bouderie de Rauf Bey qui s'entête à ne pas prononcer ce mot sacré, alors que le moment en était venu et que ses camarades lui en avaient offert l'occasion? Mais il y a lieu de faire remarquer que ce Monsieur a soulevé une tempête à İstanbul. Il a dépensé tous ses efforts dans ce but. Et puis s'étant présenté devant vous, il est revenu sur ses pas et a affirmé sous serment qu'il était partisan de la République. C'est pourquoi, je me méfie de lui aujourd'hui.

S'il attache de l'importance à nous persuader que cette conviction est erronée, il n'a qu'à entrer en scène et à nous dire de la tribune ou de tout autre place, qu'une pareille méfiance n'est pas nécessaire. Dans le cas contraire, je continuerai à douter de l'attachement de Rauf Bey à la République. Voilà la vérité.»

En concluant, Receb Bey s'exprima comme suit: «Honorables camarades, c'est en nageant jusqu'au cou dans le sang que nous sommes arrivés à faire planer notre cause à la hauteur où elle se trouve actuellement, — cette cause dont le principe est d'assurer définitivement le relèvement de cette sainte patrie. Désormais, la plus grande erreur que nous puissions commettre serait de sombrer dans l'hésitation, l'incertitude, l'imprécision. Personne ne sait où cela pourrait nous conduire.»

Pendant que Receb Bey descendait de la tribune, le Président donna la parole à Rauf Bey, qui l'avait demandée pour se défendre.

Rauf Bey dit: «Suis-je obligé de me retrancher derrière les serments chaque fois que vous doutez de moi?»

Des voix s'élevèrent «oui, vous êtes obligé de le faire». Rauf Bey répondit à ces voix par la phrase: «Non, Messieurs, personne n'a le droit de douter d'autrui.» A cela le député d'Afyonkarahisar, Ali Bey riposta: «Toi, alors tu ne pourras plus rester sur ce sol. Tu devras retourner au pays d'où ton père et tes aïeux sont venus. C'est ce que ce sol demande de toi.» Là-dessus Rauf Bey, faisant des déclarations par lesquelles il cherchait à s'expliquer sur le point qui provoquait son opposition dit: «Nous avons reçu de la nation le mandat d'établir une administration basée sans réserve ni restriction sur la souveraineté nationale, de poser les bases d'une administration populaire, ce qu'on appelle la démocratie. Nombre de camarades, faisant preuve d'une mentalité spéciale, ont suivi une direction dont l'aboutissement est d'enlever à l'Assemblée ce droit de la nation et d'accorder à telle ou telle autorité le droit de dissoudre l'Assemblée et le droit de Veto. Voilà ce à quoi je m'oppose. Répondant à ces paroles, Receb Bey expliqua qu'à l'époque où Rauf Bey était entré en scène comme opposant, il n'était pas encore question de la Loi Constitutionnelle, ni du point de savoir si les droits dont il s'agit, pouvaient ou ne pouvaient pas être accordés à des tiers. Ce n'est que de longs mois après qu'on aborda ces questions. Receb Bey dit: «Messieurs, il y a là un raisonnement fallacieux.»

Rauf Bey trouva nécessaire, pour bien expliquer les motifs de son opposition, de recourir à certains éclaircissements. «Messieurs, dit-il, je ne suis partisan ni du Sultanat, ni du Khalifat. Mon opposition est dirigée contre toute autorité qui montre des dispositions à s'emparer des droits attachés à ces dignités.»

En affirmant qu'il n'était partisan ni du Sultanat, ni du Khalifat, il expliquait ipso facto et proclamait qu'il était hostile à la Présidence de la République en tant qu'autorité et à la personne du Président. Précédemment déjà, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer, Rauf Bey insistait sur le terme «Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie». Il voulait faire conserver ce caractère à l'organisation gouvernementale, même après que le nom en eut été changé, c'est-à-dire tout en lui laissant le titre de République.

Pourquoi? Parceque l'autorité présidentielle se serait montrée disposée à s'emparer des droits afférents à la position du Khalife et du Sultan.

Messieurs, les paroles qu'on a laissé tomber soi-disant pour donner expression à une thèse, à une doctrine, que sont-elles sinon des «contresens», comme a dit Receb Bey? Le raisonnement auquel ces propos ont servi de fondement, qu'est-il sinon une forme d'«ergotage»? L'activité et le travail auxquels Rauf Bey se trouve réduit aujourd'hui, montrent fort bien quelle est la signification et le fond de cette doctrine et de cette logique. Mais, nous autres, nous ne pouvions commettre l'erreur d'attendre jusqu'à ce jour pour donner un sens à tout cela. Que ces Messieurs veuillent bien nous en excuser.

Messieurs, l'interpellation dont il s'agit n'eut pas de résultat, ce deuxième jour non plus. La discussion fut remise au lendemain. En attendant cette discussion qui doit avoir lieu le 8 novembre, passons un peu en revue certaines publications se rapportant à la question dont il s'agit. Dans l'article de tête du journal le Vatan, du 5 novembre 1924, on faisait l'éloge des membres de l'opposition et de ceux qui critiquaient le Gouvernement, tandis qu'on réprouvait les partisans de celui-ci. Le rédacteur en chef y disait: «Chaque jour on chuchote d'une oreille à l'autre un nouveau propos agressif dirigé contre ceux qui, voulant critiquer, n'ont pas encore ouvert la bouche. Quand vous rencontrez quelqu'un — n'importe qui — appartenant au groupe gouvernemental, c'est toujours le même propos tiré de l'ordre du jour secret que vous entendez.» Après quoi, il énumère des exemples à l'appui de ses dires. Il dit ensuite: «On a recours à tous les moyens pour faire taire, dès le début, les personnes qui ne se soumettent pas aveuglément à l'ordre reçu, qui voient la vérité et veulent la dire. L'arbitraire conserve le caractère d'un facteur placé au-dessus de l'état normal et de la stabilité.»

Messieurs, quel est l'avertissement que le rédacteur veut donner à sa nation en se servant des expressions «Ordre du jour secret» et «arbitraire»? Qui est celui qui lance des ordres du jour secrets, et qui fait un facteur de l'arbitraire? L'auteur qui se livre à ces insinuations, finit par nous donner le conseil «d'appeler les deux parties en cause et de les entendre en prenant l'attitude d'un arbitre impartial». — «Voilà, ajoute-t-il, ce qui constitue la fonction la plus importante et la plus délicate de la Présidence de la République.» Il demande que cette fonction soit exercée immédiatement car, dit-il, prenant un ton de menace: «Demain pourrait être beaucoup trop tard.»

Le jour suivant, le même rédacteur, parlant de mon discours de commencement d'année, disait: «Le système politique exclusiviste qui travaille à mettre à l'écart nos compatriotes les plus indépendants d'esprit

et ayant un penchant pour la critique, a pris pour notre progrès et développement le caractère d'une «puissance infernale de destruction». Cette phrase constituait une calomnie extrêmement injuste à l'adresse du système politique pratiqué par nous. Puis ayant dit: «Il faut que ce néfaste train d'action soit arrêté à un point déterminé et qu'une nouvelle voie soit ouverte», il nous rappelle une seconde fois notre devoir.

Dans un article de fond, écrit le lendemain, sous le titre «L'Homme de la Rue» le rédacteur du Vatan finit par cette phrase: «Il ne semble pas qu'il reste autre chose à faire que de dire: «Dieu aidant cela s'arrangera.»»

Dans un télégramme d'Ankara paru le 8 novembre 1924 dans le Vatan, on enregistrait, en caractères saillants, des impressions dans le genre de celle-ci: «L'Assemblée ne pourra pas renverser le Cabinet sans l'approbation des gens hauts placés» et encore: «On dit que Rauf Bey, dans son discours d'hier, en parlant de choses sans importance, n'ayant pas de rapport avec l'interpellation, a affaibli la position des partisans de celle-ci et la cause-même à laquelle elle se réfère.»

Le correspondant du Vatan, envoyé spécialement à Ankara et qui, en général, ne faisait pas preuve de beaucoup d'à propos dans ses impressions, ne paraissait pas se tromper en ce qui concerne la raison de l'affaiblissement de la cause visée par l'interpellation.

Messieurs, de son côté le rédacteur en chef du Tevhid-i-Efkâr, par une série d'articles de fond, encourageait et raffermissait l'opposition.

Il ne voulait même pas que le gouvernement qui avait pris sa propre défense et les députés qui lui étaient favorables, se défendissent et parlissent. Ce rédacteur en chef disait: «Tant que les députés de cette catégorie s'amuseront à réduire au silence ceux qui critiquent, en étouffant la discussion des affaires importantes dans le tapage, le cabinet İsmet Pacha obtiendra très certainement un vote de confiance. Mais le vrai caractère de ce vote s'exprimera en définitive dans le fait qu'on aura jeté en grand nombre des papiers blancs dans l'urne.»

Messieurs, inutile de s'attarder à de pareils sophismes.

Jetons également un regard du côté du Tanin. Dans un article de fond de ce journal intitulé «Fermentations politiques», on dit avoir appris que «parmi les grandes figures dignes de respect et de confiance qui se sont distinguées dans la lutte nationale, on prélude à une action concertée» que la presse qui entretient des rapports sincères avec le parti du peuple et le gouvernement, avait fait très mauvais accueil à ces nouvelles qu'elle

avait interprêtées d'une façon très défavorable» et que «elle s'était mise à étaler des opinions de nature à discréditer, dès-à-présent, le futur parti».

Dans cet article, faisant allusion à la question du programme, on disait, —après avoir signalé que le parti du peuple n'en avait pas — «Nous, nous ne sommes nullement contents du parti du peuple, mais nous sommes entièrement en faveur des choses qui se disent et se manifestent au nom des principes du parti du peuple.» Ayant expliqué quel est le sens des principes du parti du peuple, on pose la question: «Mais, en réalité en est-il ainsi?»

Le rédacteur répond lui-même négativement à cette question et dit: «C'est parce que nous désirons de cœur voir en face de nous un parti de la rénovation et de la réforme, que nous imaginons le parti du peuple dans la forme que nous préconisons.» Après quoi, le rédacteur dit ce qui suit: «Le programme du parti du peuple est une chose, les propos qu'il tient, le chemin qu'il suit, sont autre chose. Le démocratisme du parti du peuple n'existe qu'en paroles.»

Par sa première phrase, l'auteur de ces opinions entend dire que le parti du peuple n'avait pas inscrit dans son programme, ni proclamé le principe de la proclamation de la République et de l'abolition du Sultanat et du Khalifat, mais qu'en fait, il avait accompli ces changements. En cela il a raison. Mais ce qu'il impute au parti du peuple par sa deuxième phrase n'est pas exact.

L'auteur de l'article ajoute ce qui suit, au flot de paroles qu'il débite pour prouver la légitimité du désir des membres de l'opposition d'arriver au pouvoir: «Est-ce seulement à ceux qui sont au pouvoir qu'a été accordée par la faveur divine la vertu d'agir en s'inspirant du souci de la Patrie?»

Le rédacteur en chef du Tanin, dans un article de fond du 4 novembre 1924 intitulé «L'armée et la politique», exprime les opinions suivantes: «La forme du gouvernement est la République. Mais il n'y a aucun avantage à changer seulement le nom du gouvernement. Ce qu'il y a vraiment lieu de changer, ce sont l'esprit et les principes. Aujourd'hui, il y a en Amérique—exception faite des Etats-Unis —, une vingtaine de pays qui portent le nom de République. Même Haïti qui se compose exclusivement de nègres, est une République. Mais, dans ces pays, la différence entre la République et l'absolutisme est bien petite. Nous y voyons un tyran qui est arrivé par la force à la Présidence de la

République se substituer à un monarque héréditaire. Voilà tout. L'autocrate portant le nom de Président de la République gouverne selon son bon plaisir. Comme un souverain absolu, il ne connaît d'autre loi que celle de son «caprice».

Le rédacteur du Tanin, faisant exception du Chili, dit en parlant de ces Républiques de l'Amérique: «Aucun de ces pays n'est digne de porter aujourd'hui le nom de vraie République. Car ils ne s'appuient pas... sur la démocratie. Ce sont les chefs militaires qui sont cause que sous le nom de République, règne le régime absolutiste,»

Je voudrais m'arrêter ici un petit instant. Messieurs, cet article est écrit au sujet de la démission des commandants, ayant qualité de députés. Mais il est écrit à un moment, où les inspecteurs de nos armées, ayant abandonné leur corps, sont venus à l'Assemblée pour renverser le Gouvernement. Et le rédacteur en question, pour prouver la légitimité de leur désir d'arriver au pouvoir, avait rempli la veille encore colonne sur colonne de ses élucubrations. Le rédacteur qui cite des exemples pour prouver que la République peut ne pas différer du gouvernement absolutiste, et qui en donne comme cause le fait qu'elle ne s'appuie pas sur la démocratie, est la personne qui dit d'autre part, que «l'attachement du parti gouvernemental aux principes démocratiques n'existe qu'en paroles». La personne qui dit que les choses se passent ainsi, à cause des chefs militaires, est le rédacteur qui sait d'autre part, que le Président de la République turque est un des chefs militaires. C'est toujours cette même personne qui travaille avec ardeur à opposer tels et tels des chefs militaires au Président de la République turque et au premier Ministre qui, eux aussi, font partie du groupe des chefs militaires. Et puis, pour démontrer à la nation qu'il est nécessaire de renverser le parti qu'il n'aime pas, il cite des exemples soi-disant dignes de méditation et capables de servir d'enseignement, il dit «c'est le général qui peut grouper autour de lui le plus de révoltés, qui s'élève à la Présidence de la République» et «les commandants militaires, entrant en lutte avec leurs adversaires, usurpent la position du Président».

Messieurs, il est impossible de ne pas comprendre dans quel but et sous l'Etat de quel sentiment ces paroles et d'autres paroles semblables ont été écrites, et de ne pas se rendre compte de l'effet regrettable que ces publications devaient produire sur les membres de l'Assemblée et sur l'opinion publique.

En fait, l'effet ainsi produit eut malheureusement des répercussions dans le domaine de la pratique.

Le même journaliste républicain qui paraît être affecté par la non-désignation de Refet, Kazım Karabekir et Ali Fuad Pachas à la Commission de la Défense Nationale, n'approuve pas, cette fois, le fait que des Commandants d'Armée ne soient pas choisis pour faire partie d'une commission qui aura une influence sur l'armée.

Sur ce point, il ne peut cependant s'abstenir de se modeler sur les principes démocratiques pour lesquels il voulait faire entendre qu'il professait une vive sympathie. Revoyons avec vous les passages, où sont exprimées ces idées.

Parmi les écrits parus sous la rubrique «Politique» on peut lire cette phrase: «La Commission de la Défense Nationale constitue un domaine d'activité qui est certainement le moins politique de l'Assemblée et qui, même, n'a aucun rapport avec la politique.» Le rédacteur veut demander par là pourquoi, pour quelle raison, on n'a pas fourni aux Inspecteurs d'Armée l'occasion de travailler dans un domaine qui n'a pas de rapport avec la politique. On pourra répondre à ceci de la façon suivante:

On ne l'a pas fait, parce que, si, effectivement la Commission de la Défense Nationale est un terrain d'activité qui ne devrait pas avoir de rapport avec la politique, il y aurait des inconvénients à y introduire ceux qui sont venus à la Chambre précisément dans l'intention de s'occuper de politique.

Après cela le rédacteur continue ainsi:

«C'est là que seront élaborés les lois qui contribueront à diriger, à améliorer, à réorganiser et à perfectionner l'armée appelée à défendre l'honneur et l'indépendance de la nation. Pour ceux qui ne pensent qu'à la patrie sans se laisser dominer par des passions politiques, c'est un devoir de loyalisme que de confier ce soin aux plus capables d'entre nos commandants militaires.»

Je vais m'arrêter un peu sur ces phrases:

C'est en effet une question des plus importantes que de diriger, d'améliorer, de réorganiser et de perfectionner l'armée. Le Département qui est chargé de ce soin est celui de l'Etat-Major Général, où se trouvent, comme l'indique le rédacteur également, nos plus éminentes sommités militaires.

Toutes les fois que ce Grand Etat-Major Général, qui s'occupe de l'administration, de l'organisation et du perfectionnement de l'armée, le juge nécessaire, il fait part de ses propositions au Gouvernement.

Les questions rapportées après mûres délibérations par le Grand Etat-Major Général et le Département de la Défense Nationale, dont le titulaire fait partie du cabinet, sont examinées et discutées par le Conseil Suprême de Guerre qui se réunit chaque année. Ce Conseil est composé du Chef de l'Etat-Major Général, des Ministres de la Défense Nationale et de la Marine, ainsi que des Inspecteurs d'Armée.

Parmi les questions examinées par le Conseil Suprême de Guerre, celles dont l'application est jugée nécessaire, sont proposées et référées au Gouvernement. De ces propositions, le Gouvernement soumet à l'Assemblée celles dont l'application comporte l'élaboration d'une loi. A la Chambre, ces propositions, après avoir passé régulièrement par la Commission de la Défense Nationale et, si le sujet le comporte, par d'autres commissions, sont discutées et codifiées par l'Assemblée plénière. Il est nécessaire que les membres de la Commission de la Défense Nationale soient initiés à l'art et à la science militaires. Mais cela ne suffit pas. Il est également nécessaire qu'ils soient au courant des Finances, de la Politique de l'Etat et d'une foule d'autres choses.

S'il avait été suffisant de ne connaître que la science militaire pour élaborer des projets de loi relatifs à l'armée, il n'aurait pas été nécessaire de les réexaminer dans une ou plusieurs commissions après qu'ils aient été formulés par l'Etat-Major Général et approuvés par le Conseil Suprême de Guerre; car les personnes qui s'occupent de politique, même si elles viennent de l'armée, ne sauraient être plus compétentes, ni plus autorisées que celles qui passent leur vie à suivre les progrès continuels des sciences et des arts militaires et à les appliquer.

Pour les Inspecteurs d'Armée qui croient avoir des idées judicieuses en ce qui a trait à l'administration et à la réorganisation de l'armée; qui croient posséder une grande expérience et qui, de par la loi, sont déjà membres du Conseil Suprême de Guerre, le champ d'activité le plus favorable était leur position à la tête des armées et dans le Conseil Suprême.

En cherchant à introduire à la Commission de la Défense Nationale, des Commandants qui, sans apprécier l'importance de leurs propres fonctions qui exigent du sérieux, trouvent à redire au gouvernement, au Ministère de la Défense Nationale et à l'Etat-Major Général; qui, considérant ceux-ci comme incapables d'apprécier leurs opinions et leurs

projets, préfèrent travailler sur le terrain politique, en voulant, dis-je, introduire ces personnes à la Commission de la Défense Nationale, on tendrait simplement à satisfaire leurs désirs nuisibles consistant à entraver l'aboutissement de toutes sortes de propositions relatives à l'armée référées par le Gouvernement à la Chambre, à profiter de ces prétextes pour renverser le gouvernement et à remplacer le Chef de l'Etat-Major Général.

Il est inutile de supposer que le but du rédacteur en chef du Tanin fut autre que celui-là.

Le rédacteur, qui est attristé par la non-réalisation de son but, écrit ceci:

«Dans l'ancienne République d'Athènes, on était attaché aux principes démocratiques avec tant de passion que dans aucune branche de l'administration, on n'avait pu adopter un principe sain, même au point de vue du savoir et de la compétence.»

Malgré cet excès dans la démocratie «les chefs militaires étaient tenus en dehors de l'application de ce principe».

Pour quelqu'un qui cherche à faire entendre à la nation que le démocratisme du parti populaire n'existe qu'en paroles, et qu'il n'y a aucune différence entre la République et l'Autocratie, il n'est certainement pas, je crois, loyal et correct, au cours même des jours où sont lus ces sophismes de prétendre qu'il est convenable d'exempter de l'application des règles de la démocratie, les généraux que l'on voudrait faire passer au pouvoir.

Messieurs, voudriez-vous avoir un exemple du langage que tiennent les hommes lorsque la haine et la passion obscurcissent leur esprit et leur conscience? Tenez, écoutez ces paroles du même rédacteur:

«Qu'il est vilain, l'aspect que présente au pays le parti du peuple et le gouvernement d'İsmet Pacha.

Les dirigeants qui sont à tel point les esclaves de leurs passions, ne peuvent prétendre vouloir former un parti national et représenter la nation.»

«Les jeunes gens pleins d'espoir enthousiaste en l'avenir, ont sacrifié leur prime jeunesse, leur noble existence, pour sauver le pays, et non pour le livrer comme jouet à des politiciens qui ne pensent qu'à leur personne et à leurs intérêts.»

L'auteur de ces sophismes et ergotages qui se complait à exprimer le contraire absolu de la vérité trouve laid et antipathique l'aspect offert par le parti que nous avons formé et le représente comme tel; il en dit autant du gouvernement d'İsmet Pacha que nous avons fait constituer.

Messieurs, notre face fut et restera toujours propre et pure. Ceux qui ont la physionomie laide et repoussante, sont au contraire ceux qui, ayant l'âme pleine de noirceurs, cherchent, par suite de leurs bas instincts, à enlaidir et à noircir nos faits et gestes les plus patriotiques, les plus consciencieux et les plus honnêtes.

Messieurs,

Le 8 novembre, on continua au Parlement la discussion sur l'interpellation générale.

Les longues déclarations de Feridun Fikri Bey pour l'acceptation de l'enquête parlementaire s'entremêlèrent aux paroles de divers députés et durèrent longtemps. Ensuite Yunus Nadi Bey montant à la tribune prononça ces paroles:

«Messieurs, c'est le régime politique du pays qui est en jeu, il est question de l'administration républicaine.» Il est nécessaire avant tout de discuter cette question. Faisant allusion à certaines déclarations de Rauf Bey, le jour précédent, Yunus Nadi Bey expliqua qu'il n'y avait pas lieu de mettre en discussion une théorie sur la question de savoir si c'est la souveraineté nationale qui est l'aboutissement de la République, ou si c'est l'inverse.

Yunus Nadi Bey interpréta comme suit les paroles de Rauf Bey, disant qu'il ferait de l'opposition contre n'importe quelle autorité qui serait disposée à usurper les droits, non seulement du Khalifat, mais aussi du Sultanat et les prérogatives de cette charge.

«D'après Rauf Bey, dit Yunus Nadi Bey, cette charge aurait des prérogatives; la formule est claire ; elle aurait des droits et des prérogatives réservés. Que personne n'y touche; on en aura peut-être besoin un jour.» «Et cependant, la Loi Constitutionnelle est votée; tous les pouvoirs sont déterminés; toutes les «situations» ont acquis une existence légale. Et il parle encore de mythe, de sophismes.»

Et Yunus Nadi Bey d'ajouter:

«Il y a des gens qui n'aiment pas la République; qui dissimulent en eux, des choses qu'ils ne veulent pas avouer; ces gens sont parmi nous.» «Les têtes de ces hommes, Messieurs, seront écrasées.»

Yunus Nadi Bey parla de l'attitude significative et des manifestations de Rauf Bey et de ses compagnons, des démissions des généraux inspecteurs et dit qu'on ne pouvait s'adonner à ces manœuvres au sein de l'Assemblée.

C'est un manque de respect, déclara-t-il, que de nourrir le dessein de vouloir réaliser certaines aspirations par des intrigues personnelles et secrètes et de se livrer à ces manœuvres en prenant place dans un coin de la Grande Assemblée Nationale. Nous ne pouvons tolérer cela.»

Puis s'en prenant à Refet Pacha, Yunus Nadi Bey dit:

«Comme vous le savez, il y a six ou sept mois, Son Excellence Refet Pacha avait présenté sa démission de député par des affiches et des déclarations pompeuses et dénuées de sens. C'est un drôle d'incident. Il citait, parmi les motifs déterminants de sa démission, que je ne sais quel pacte national avait été conclu entre camarades dans une chambre obscure; que les camarades qui s'y étaient rassemblées devaient être amenés au pouvoir. Messieurs, cette affaire m'a beaucoup intrigué.»

Ali Bey, député d'Afyonkarahisar, intervint dans les débats; «c'est-à-dire le gouvernement des généraux» déclara-t-il. Yunus Nadi Bey reprit la parole :

«Cette affaire m'a beaucoup intrigué. Il y a la Loi Constitutionnelle. La République est fondée. Comment le Gouvernement sera-t-il formé? C'est prévu par la Loi Constitutionnelle. Il y a une Grande Assemblée Nationale de Turquie pour diriger tout cela. Non, ce n'est pas suffisant. Que Refet Pacha donne sa démission de député; c'est nécessaire, et qu'il aille former un gouvernement, qu'il réunisse ses camarades ! Que signifie cette manière d'envisager les choses!

Messieurs, sommes-nous en plein maquis? Refet Pacha voulait-il aller chercher Demirci Efe pour former un gouvernement? N'y a-t-il pas une Assemblée? N'y a-t-il pas une Loi Constitutionnelle? Quel geste dénué de logique est-ce là?»

Refet Pacha gravit la tribune pour répondre à Yunus Nadi Bey. En voulant se défendre, il parla des convictions qu'il avait en commun avec Rauf Bey, dit qu'il fallait considérer comme siennes les déclarations faites par ce dernier et ajouta:

«J'avais demandé le retour au Parlement de deux députés militaires. Dois-je pour cela être considéré comme voulant fonder une République, comme en Chine?»

Divers députés commencèrent à répondre aux déclarations de Refet Pacha sans quitter leur banc. Cela prit la tournure d'une altercation.

Enfin un autre orateur vint occuper la tribune.

Mahmud Esad Bey (İzmir) qui y vint ensuite, déclara que «ni la Révolution, ni le peuple ne pouvaient supporter ces discussions qui continuaient depuis des jours et qui n'en finissaient pas», et il expliqua que la question ne consistait pas à faire avorter l'œuvre nationale au nom de la Révolution, soi-disant pour faire avancer la Révolution. Mahmud Esad Bey insista sur la nécessité de montrer avant tout les voies du progrès, et affirme que ce n'est qu'ainsi qu'on pouvait marcher, progresser avec sincérité et assurance. Puis, abordant la théorie de Rauf Bey, il procéda à l'examen de la question dans les termes suivants:

«La souveraineté nationale est une autre question. La République, la Constitution, la Monarchie absolue, le Despotisme sont également des questions à part. Certaines d'entre elles se rapportent à des formes de gouvernement. D'autres concernent la façon d'appliquer, d'exécuter la volonté de la nation. Dans ces quatre formes, nous trouvons diverses modalités de l'application de la Volonté Nationale; celle-ci est représentée même dans une faible mesure dans la forme despotique, un peu plus dans la Constitutionnelle et davantage dans la forme républicaine. Par conséquent, il importe de ne pas confondre ces deux choses. La Souveraineté nationale ne constitue donc pas l'essence de la République, parce que la Souveraineté nationale n'est pas une forme. C'est une question de fond et de principe.» Après qu'il eut insisté suffisamment sur ce que Rauf Bey avait exposé comme sa théorie, «La Révolution turque monte; elle s'élève, s'écria Mahmud Esad Bey en terminant; mais pour amener cette Révolution à son but, à l'objectif indiqué par la nation, il importe qu'apparaisse la véritable situation. Le peuple turc attend cela comme «une épée dégainée au nom de la Démocratie».»

Ensuite, Necati Bey, Ministre de la Justice, et Vasif Bey, Ministre de l'Instruction publique, répondirent par de longues déclarations aux interpellations des Députés de l'opposition.

Avant d'entrer dans des explications, le Ministre des Finances, Abdülhâlik Bey, demanda à Rıza Nur Bey de préciser certaines de ses

paroles enregistrées au procès-verbal. Parmi celles-ci il y en avait qui mettaient en doute le «turquisme» des originaires de Yanina.

Abdülhâlik Bey corrigea de la manière suivante l'erreur de Rıza Nur Bey.

«Le Docteur accuse d'un autre tort les descendants de nos ancêtres qui se rendirent, il y a six siècles, à Yanina, faisant partie de l'Albanie.

Et savez-vous qui se livre à cette accusation? Malheureusement c'est un honorable camarade qui, depuis six ans, est devenu un nationaliste acharné. Il ne l'était pas avant. Il le sait mieux que moi. Quand moi, l'originaire de Yanina, comme il m'appelle, je luttais les armes à la main pour le «turquisme», lui, au contraire poussait à la révolte contre le «turquisme».»

Effectivement, on savait qu'au cours de sa carrière politique, Rıza Nur Bey avait pris part à un grand nombre de luttes. Cela n'avait pas empêché qu'on lui fournit, comme nationaliste, l'occasion de déployer ses services et son activité sous le régime de la Grande Assemblée Nationale. Mais nous ne savions pas que le nationaliste acharné qu'était Rıza Nur Bey, eut fait cause commune avec les rebelles albanais contre les Turcs pendant notre terrible bousculade de la Turquie d'Europe, dont la blessure fera éternellement saigner le cœur de tout patriote.

Un profond et effroyable étonnement s'empara de la Grande Assemblée Nationale quand elle eut connaissance de cela. Après cet incident, le Ministre des Finances fournit ses explications.

Şükrü Kaya Bey, Ministre de l'Agriculture, lui succéda à la Tribune. Şükrü Kaya Bey répondit particulièrement à un orateur qui avait critiqué son Département, expliqua que les affaires d'agriculture n'étaient pas des choses que l'on pouvait dissimuler sous de belles phrases, sous des expressions brillantes et des effets de logique attrayante. «C'est une œuvre, dit-il, écrite sur la terre même; les pages en sont ouvertes et peuvent être lues par tout le monde», et il ajouta: «Peut-on se permettre de se livrer à des sophismes en déclarant devant l'Assemblée qu'on a fait ceci et cela. — Que signifie cette outrecuidance?»

Après Hasan Bey, Ministre du Commerce, et le défunt Süleyman Sırrı Bey, alors Ministre des Travaux Publics, c'est au Ministre des Affaires Etrangères que vint le tour de fournir des explications.

Messieurs,

Après avoir proposé que les débats sur les interpellations aient lieu publiquement, le Président du Conseil, İsmet Pacha, tomba malade au point de ne pouvoir prendre part aux débats. Le Ministre de la Défense Nationale, Kazım Pacha, monta à la tribune, à la place d'İsmet Pacha et fit les déclarations requises.

Il était enfin temps de clore la discussion des interpellations.

Quand les délibérations eurent été jugées suffisantes, la motion de Feridun Fikri Bey sur l'enquête parlementaire fut repousée.

Le Gouvernement d'İsmet Pacha obtint un vote de confiance par 148 voix contre 19 avec 1 abstention.

Messieurs, les journalistes amis de ceux qui avaient été vaincus au Parlement, ne furent naturellement guère contents de ce résultat. Ils reprirent leur campagne avec plus de rancœur et d'entêtement.

L'article de fond du Tanin du 9 novembre est plein de critiques comme celles-ci:

«La forme existante de l'administration représente, en paroles, le degré le plus élevé de la souveraineté nationale; mais, si l'on creuse un peu la mentalité des gouvernements, on s'apercevra qu'au fond il n'y a rien de changé.»

«Le mot réactionnaire revient à la mode.»

Le leader du Tanin du 10 novembre, intitulé «Le résultat de la bataille rangée» rappelle l'anecdote de l'éléphant de Timurlenk et contient des observations, telles que les suivantes, par lesquelles il se plaint de la mauvaise tactique de ceux qui ont cherché à renverser le gouvernement.

«Lorsque les premières interpellations eurent lieu à Ankara, il existait une majorité résolue à la critique.» «Les interpellateurs n'ont pas su conserver cette position; ils se sont livrés à la critique individuellement, sans organisation d'ensemble; même les critiques individuelles n'ont put être poursuivies d'une façon sérieuse.

Lorsque les interpellations prirent une tournure générale, personne ne s'avisait de consulter ses notes de vacances. Même les critiques les plus acharnés n'eurent pas le courage de dire ce qu'ils pensaient.» Envisageant la situation du point de vue d'un politicien, l'auteur de l'article dit: «On

voit que les gouvernementaux ont manœuvré, du commencement à la fin, suivant un plan et avec une tactique mûrement étudiée.»

Ici, on éprouve l'envie de poser cette question à l'auteur :

Si, après des mois et des mois de préparatifs et de longs conciliabules avec leurs camarades d'Istanbul, les personnages auxquels vous suggérez de confier les destinées de la nation, ont manqué de confiance en eux-mêmes, au point de ne pouvoir, comme vous le dites, oser exprimer ce qu'ils pensaient depuis si longtemps; si dix-neuf personnes tout au plus, se manifestent incapables de pouvoir même concerter leur action à la Chambre, comment peut-on supposer qu'ils possèdent la capacité et le mérite de prendre en main la direction de l'Etat?

Messieurs, je vais vous lire quelques phrases détachées de la Rubrique intitulée, «Observatoire» du Tanin.

Le rédacteur, qui remplit cette colonne de sa prose, fait refléter aux yeux de tout le pays, le spectacle du Parlement et l'incite à se lamenter en disant :

«Hélas, celui-ci s'est révélé pareil aux autres.»

Ce rédacteur, qui s'est mis en embuscade, entend également qu'on lui chuchote ces mots à l'oreille :

«Que peut-on attendre d'un édifice construit avec de vieux matériaux!...»

Celui qui avait écrit ces lignes, pensait-il vraiment de cette façon ce jour-là? Ou bien employait-il, à dessein, ces mots dénués de sens pour soulever la nation contre nous?

De quelque façon qu'on interprète sa conduite, aucune des deux interprétations ne pouvait se justifier. Les écrivassiers de cette espèce firent du mal à la République.

Messieurs,

Le Tevhid-i-Efkâr continuait à publier la série de ses articles inutiles et sans valeur sous le titre de «La Victoire inutile et sans valeur».

Honorables Messieurs,

En vous expliquant la question du complot et en vous dépeignant sa place intérieure au Parlement, je suis entré dans ces détails qui pouvaient sembler oiseux. J'espère que vous m'en excuserez. Dans tout gouvernement, et à tout moment, on peut faire une interpellation. Est-il

permis d'attacher tant d'importance à une interpellation? Je dois immédiatement ajouter que l'interpellation dont il s'agit n'avait pas un caractère normal. Elle constituait une phase spéciale du complot.

C'est après cette épisode de l'interpellation que l'opposition fut obligée de jeter le masque. Comme on le sait, c'est alors que les membres de cette opposition formèrent un parti appelé «Parti républicain progressiste», et en publièrent le programme tracé par des mains inconnues.

Quel sérieux et quelle sincérité pouvait-on attribuer aux faits et gestes de ceux qui, s'abstenant même de prononcer le mot de République et voulant étouffer la République dans l'œuf, s'avisèrent d'intituler «républicain» le parti qu'ils formaient entre eux et même «républicain progressiste» !

Si le parti constitué par Rauf Bey et ses compagnons, se lançait sous le titre de «conservateur» on lui aurait peut-être découvert un sens. Mais il ne pouvait naturellement pas être juste, pour eux, de prétendre qu'ils étaient plus républicains et plus progressistes que nous.

Pouvait-on s'attendre à la sincérité de la part des gens qui avaient adopté cet axiome: «Le parti est respectueux des idées et des croyances religieuses.» Cet axiome, n'était-ce pas l'étendard que portaient depuis des siècles, tous ceux qui poursuivaient des desseins personnels en leurnant, en trompant les ignorants, les fanatiques et les superstitieux? N'est-ce pas sous cette bannière que la nation turque avait été, depuis des siècles, entraînée vers des malheurs sans fin et vers les marais les plus pestilentiels de l'obscurantisme, d'où il a fallu se sortir au prix de grands sacrifices.

En se lançant en avant sous la même bannière, ceux qui voulaient se faire passer pour des républicains progressistes ne poursuivaient-ils pas l'arrière-pensée de provoquer le fanatisme religieux de la nation et de soulever ainsi complètement celle-ci contre la République, le progrès et la réforme ?

Sous le masque du respect aux idées et aux croyances religieuses, le nouveau parti s'adressant au peuple lui disait:

Nous voulons le rétablissement du Khalifat, nous ne voulons pas de nouvelles lois, le Mecelle (code religieux) nous suffit; nous protégerons les Medresses, les Tekkes, les fondations pieuses, les Softas, les Şeyhs, leurs disciples; soyez avec nous, puisque le parti Mustafa Kemal a supprimé

le Khalifat; il bat en brèche l'islamisme; ils feront de vous des ghiavours, des mécréants; ils vous feront mettre le chapeau.»

Peut-on soutenir que la formule de propagande du nouveau parti n'est pas pleine de ces appels réactionnaires?

Lisez, Messieurs, ces phrases d'une lettre qu'un des partisans de ce programme écrivait, le 10 mars 1923, à Cebranlı Kurd Halid Bey, plus tard pendu.

«Ils s'attaquent aux principes-mêmes qui perpétuent l'existence du monde musulman.» «J'ai lu également vos commentaires aux camarades. Cela a contribué à leur donner plus de zèle.» «L'assimilation de l'occident équivaut à perdre notre histoire, notre civilisation.»

«L'idée d'abattre le Khalifat et de fonder un Etat laïque ne peut produire d'autre résultat que de donner naissance à des facteurs qui mettront en danger l'avenir de l'Islam.»

Messieurs, les faits et les événements ont prouvé que le programme du Parti Républicain Progressiste était l'œuvre de cerveaux de traîtres. Ce parti devint le refuge, le point d'appui des réactionnaires, des séditieux. Il travailla à faciliter l'application, dans le pays, des plans ourdis par nos ennemis étrangers pour anéantir le nouvel Etat Turc; la jeune République turque. En cherchant et en étudiant les causes de l'Insurrection de l'Est, due à un mouvement concerté, d'un caractère général et réactionnaire, on découvrira, parmi les causes efficientes et principales, les promesses religieuses du Parti Républicain Progressiste, ainsi que les organisations et les agissements des secrétaires-délégués envoyés par le même parti dans les provinces orientales.

Le secrétaire-délégué, qui remplit son carnet de notes de préceptes du Prophète traitant des vertus de la «prière de recueillement», ne cherchait-il à pas appliquer le programme de son parti en se livrant à des agissements religieux dans les vilayets orientaux.

Si un politicien, qui n'a peut-être jamais fait une prière dans sa vie, recommande dans ses sermons à la population innocente de faire des oraisons supplémentaires la nuit, en dehors des cinq prières coutumières du jour, son but demeurerait-il indéchiffrable?

Messieurs, les éléments fanatiques et réactionnaires voyant s'écrouler une à une toutes les institutions et les superstitions d'antan, devant la puissance et l'étendue de notre Révolution, ne devaient-ils pas s'accrocher des deux mains à un parti qui proclamait son respect pour les idées et les

croyances religieuses et particulièrement aux personnages dont les noms avaient acquis une certaine célébrité au sein du parti?

Ceux qui avaient créé le nouveau parti n'étaient-ils pas au courant de cette vérité? Alors, où voulaient-ils mener la nation et le pays en déployant l'étendard de la religion? Dans la réponse qu'il sied de donner à cette question, les mots de bonne volonté, de distraction et d'indifférence ne sont pas de nature à excuser les chefs d'un parti qui descendent au forum en promettant de mener le pays vers le progrès.

Messieurs, le nouveau parti manifesta son activité par l'application du contraire de ce que pouvaient signifier les mots de «Progrès» et de «République».

Les chefs de ce parti inspirèrent réellement de l'espoir et donnèrent de la force aux réactionnaires.

En voici un exemple:

Dans une lettre qu'il écrivait à Şeyh Said, Kadri (pendu plus tard), dont la qualité du Vali avait été acceptée par les rebelles à Argana, écrivait: «A l'Assemblée Nationale, le parti de Kazım Karabekir Pacha est croyant et respectueux des prescriptions religieuses. Je ne doute pas qu'ils nous accorderont leur appui. Et même les secrétaires-délégués qui se trouvent auprès de Şeyh Eyüp (un des chefs rebelles qui fut exécuté), ont apporté le règlement du parti.»

Au cours du procès, Şeyh Eyüp déclara; «le seul parti qui puisse sauver la religion, est celui qui est formé par Kazım Karabekir Pacha; il est dit, dans les règlements de ce parti, qu'on respectera les prescriptions religieuses.»

Messieurs,

Pouvait-on supposer que les gens qui, se servant des mots de «Progressiste» et de «République», jugeaient prudent de dissimuler le drapeau de la religion à nos regards et à ceux des éléments cultivés du pays, pussent ignorer l'existence de ceux qui se livraient à toutes sortes de préparatifs à l'Intérieur et à l'Etranger, tramaient des complots, pour provoquer dans le pays une réaction et un soulèvement général?

On ne peut admettre que, sinon tous les membres affiliés à ce nouveau parti, mais ceux qui prônaient les promesses religieuses comme moyens de succès, fussent des gens bienveillants envers le pays, envers nous-mêmes, et qu'ils fussent dans l'ignorance des complots qui se tramaient.

Supposons qu'ils ignoraient les réunions secrètes qui avaient lieu dans différentes parties du pays, des mois avant l'insurrection; les organisations de «la Société secrète islamique»; les promesses faites au cours d'une réunion des Şeyhs Nakşibendis à İstanbul, en vue de soutenir l'insurrection à préparer; et enfin les termes pleins d'espoir dans lesquels il était parlé du Parti de Kazım Karabekir Pacha dans les proclamations de ceux qui, d'au-delà de nos frontières, se livraient à des excitations subversives⁴. Mais quand, à l'époque du gouvernement de Fethi Bey, on leur fit savoir, précisément par l'intermédiaire de Fethi Bey lui-même, que l'attitude de leur parti était nuisible et de nature à pousser à la révolte et à la réaction, n'était-il pas nécessaire pour eux d'examiner la situation sous son vrai jour? Ne fût-ce qu'après les avertissements du gouvernement et les miens qui étaient inspirés par les sentiments les plus sincères, n'auraient-ils pas dû voir la vérité et agir en conséquence? Mais au contraire, cette fois encore, ils s'évertuèrent à interpréter dans un sens tout-à-fait opposé le cliché du «respect aux idées et aux croyances religieuses», comme s'ils voulaient ainsi faire entendre qu'en étant respectueux des idées et des croyances de n'importe quelle religion et de ses adeptes, ils faisaient preuve du plus large libéralisme.

Messieurs, on ne peut qualifier cette attitude de correcte et de sincère.

On assiste à bien des manœuvres sur le terrain politique.

Mais quand l'ignorance, le fanatisme et toutes sortes d'animosités se dressent contre l'administration républicaine qui est l'incarnation d'un idéal sacré, et contre le mouvement moderne, la place des progressistes et des républicains est à côté des vrais progressistes et des vrais républicains, et non dans les rangs, où les réactionnaires puisent leur espoir et leur activité.

Qu'advint-il, Messieurs? Le Gouvernement et l'Assemblée se virent obligés de prendre des mesures extraordinaires. Ils firent promulguer la loi sur le raffermissement de l'ordre et entrèrent en fonctions les tribunaux d'indépendance. Ils affectèrent pendant un espace de temps assez long, huit à neuf divisions de l'armée sur pied de guerre à la répression des troubles, et mirent fin à l'activité de l'organisation nuisible qui portait le nom de «Parti progressiste républicain».

Le résultat fut naturellement le succès de la République. Les rebelles furent anéantis. Mais les ennemis de la République ne considérèrent pas

⁴ Proclamation des Şahin Paşazâde, imprimée à Alep et distribuée en Kürdistan.

cette défaite comme la phase finale du complot. Ils tentèrent indignement leur dernière entreprise qui se manifesta sous la forme du complot d'İzmir. La main vengeresse de la Justice républicaine eut une fois de plus raison des conspirateurs et délivra la République.

Honorables Messieurs,

Lorsqu'à la suite de nécessités sérieuses, nous fûmes convaincus pour la première fois de l'utilité de faire prendre des mesures extraordinaires par le gouvernement, il y en eut qui n'approuvèrent pas notre initiative.

Il y eut des personnes qui lancèrent l'idée et cherchèrent à faire croire que nous nous servirions de la loi sur le raffermissement de l'ordre et des tribunaux d'indépendance comme d'instruments de dictature ou de despotisme.

Il n'y a pas de doute que le temps et les événements se chargèrent de démentir et de confondre ceux qui voulurent propager cette opinion.

Nous n'avons j'amaï utilisé les mesures d'exception, mais quand-même légales, pour nous élever de quelque façon que ce soit au-dessus de la loi.

Au contraire, nous les avons appliquées pour établir la paix et la tranquillité dans le pays. Nous les avons employées pour assurer l'existence et l'indépendance de l'Etat. Nous en avons profité dans le sens du développement social de la nation.

Messieurs,

Aussitôt que cessait le besoin d'appliquer les mesures extraordinaires auxquelles nous avons eu recours, nous n'éprouvions aucune hésitation à y renoncer. Ainsi, par exemple, les tribunaux d'indépendance cessèrent de fonctionner le moment venu, comme la loi sur le raffermissement de l'ordre fut derechef soumise à l'examen de l'Assemblée Nationale, à l'expiration de son terme. Si l'Assemblée a jugé nécessaire de proroger, pour quelque temps encore, l'application de cette loi, c'est assurément qu'elle y a vu l'intérêt supérieur de la nation et de la République.

Peut-on concevoir que cette décision de la Haute Assemblée vise à nous conférer les moyens d'exercer le despotisme?

Messieurs,

Il était nécessaire de rejeter le fez qui était sur nos têtes comme l'emblème de l'ignorance, du fanatisme, de la haine du progrès et de la

civilisation, pour adopter à sa place le chapeau utilisé comme coiffure par tout le monde civilisé, et de montrer, entre autres, de cette manière, qu'il n'y avait aucune différence entre la nation turque et la grande famille de la civilisation, au point de vue de la mentalité. Nous avons fait cela pendant que la loi sur le raffermissement de l'ordre était encore en vigueur. Si cette loi n'avait pas été en vigueur, nous l'aurions fait quand-même; mais on peut dire, à juste titre, que l'existence de cette loi nous assura de grandes facilités. En effet, l'application de la loi sur le raffermissement de l'ordre prévint que le moral de la nation fût empoisonné dans une large mesure par les réactionnaires.

Il est vrai qu'un député de Bursa qui durant toute sa carrière législative n'était pas monté une seule fois à la tribune et n'avait jamais prononcé une seule parole à la Chambre pour défendre les intérêts de la nation et de la République, le député de Bursa, Nurettin Pacha, dis-je, présenta une longue motion contre le port du chapeau et monta à la tribune pour la défendre.

Il prétendit que le port du chapeau «était contraire aux droits fondamentaux, à la souveraineté nationale et au principe de l'inviolabilité de la liberté personnelle», et s'efforça de «ne pas faire appliquer cette mesure à la population». Mais l'explosion de fanatisme et de réaction que Nurettin Pacha réussit à provoquer du haut de la tribune nationale, n'aboutit qu'à la condamnation de quelques réactionnaires par les tribunaux d'indépendance.

Messieurs, la fermeture des Tekkes, des cloîtres, des mausolées, ainsi que la suppression de toutes les sectes et de toutes sortes de titres tels que ceux de Şeyh, Derviş, Disciple, Çelebi, Occultiste, Magicien, gardien de mausolée et autres, eurent lieu pendant que la loi sur le raffermissement de l'ordre était en vigueur.

On appréciera combien l'application de ces mesures était nécessaire pour démontrer que notre entité sociale ne représentait pas une nation primitive, vouée aux préjugés et aux superstitions.

Pouvait-on considérer comme une nation civilisée, une agglomération d'hommes traînée à la remorque d'un tas de Şeyhs, de Dedes, de Seyits, de Çelebis, de Babas et d'Emirs; confiant leur sort et leur vie aux chiromanciens, aux faiseurs de sortilèges, aux jeteurs de sort, aux vendeurs d'amulettes? Devait-on maintenir dans le nouvel Etat turc, dans la République turque des éléments et des institutions comme ceux-là qui, depuis des siècles, avaient pu donner à la nation un aspect différent de celui qu'elle avait en réalité? Est-ce que ce n'aurait pas été commettre la faute la

plus grande et la plus irréparable pour la cause du progrès et de la régénérescence?

Ainsi, si nous mêmes à profit l'existence de la loi sur le raffermissement de l'ordre, ce fut pour ne pas commettre cette erreur historique; pour montrer le front pur et serein de la nation tel qu'il est; pour prouver que notre peuple n'est pas d'une mentalité fanatique et réactionnaire.

Messieurs,

C'est au cours de la même période dont nous parlons, que furent élaborées et éditées les lois nouvelles qui promettent de fructueux résultats pour la nation dans les domaines social et économique et, en somme, dans toutes les manifestations de l'activité humaine ... le code civil qui assure la liberté de la femme et consolide l'existence de la famille.

Par conséquent, nous profitons de toutes les circonstances, uniquement à un seul point de vue, qui consiste à : élever la nation au degré auquel elle a droit d'aspirer dans le monde civilisé, à consolider toujours davantage la République turque sur des bases inébranlables... et pour cela détruire à jamais l'esprit de despotisme.

Cet exposé détaillé qui vous a retenu tant de jours, n'est en définitive que le récit d'une époque relevant désormais du passé.

Je m'estimerai très heureux si, au cours de ce récit, j'ai pu faire ressortir quelques vérités susceptibles de fixer l'attention et l'intérêt de ma nation et des générations futures.

Messieurs, par cet exposé, je me suis efforcé d'expliquer comment un grand peuple, dont on considérait la carrière nationale comme achevée, reconquit son indépendance; comment il créa un Etat national et moderne fondé sur les plus récentes données de la science.

Le résultat auquel nous sommes arrivés aujourd'hui, est le fruit des enseignements qui se dégagent des malheurs éprouvés pendant des siècles, et le prix des torrents de sang qui arrosèrent chaque coin de notre chère patrie.

Je remets ce dépôt sacré entre les mains de la Jeunesse turque. Jeunesse turque! Ton premier devoir est de sauvegarder et de défendre éternellement l'indépendance nationale, la République turque.

C'est là le seul fondement de ton existence et de ton avenir. Ce fondement recèle ton trésor les plus précieux. Il y aura, aussi dans l'avenir, des malveillants à l'intérieur du pays comme à l'Etranger, qui voudront t'arracher ce trésor. Un jour, si tu es acculé à la nécessité de défendre l'indépendance et la République, tu feras abstraction, pour

accomplir ton devoir, des possibilités et des conditions de la situation dans laquelle tu pourrais te trouver. Il peut se faire que ces conditions et ces possibilités soient nettement défavorables. Il est possible que les ennemis qui attenteront à ton indépendance et à ta République, représentent la force la plus victorieuse qui ait été vue sur terre; que l'on se soit emparé par ruse ou par violence de toutes les citadelles et de tous les arsenaux de la patrie; que toutes ses armées soient dispersées et le pays entièrement et effectivement occupé.

Envisageant une éventualité plus sinistre encore, suppose que ceux qui détiennent le pouvoir dans le pays soient tombés dans l'erreur, puissent être des ignorants ou des traîtres, et même que ces dirigeants confondent leurs intérêts personnels avec les ambitions politiques des envahisseurs. Il pourrait advenir que la nation se trouve réduite au dénuement le plus complet, à l'indigence la plus extrême; qu'elle se trouve dans un état de ruine et d'épuisement complets.

Même dans ces circonstances et dans ces conditions, ô enfant turc des siècles futurs, ton devoir est de sauver l'indépendance, la République turques.

La force qui t'est nécessaire pour cela existe, en puissance, dans le noble sang qui coule dans tes veines.

